

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
ECOLE DOCTORALE « LANGAGE, ESPACES, TEMPS, SOCIETES »

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en
Histoire

La sacralisation de la propriété foncière.
Le phénomène et ses manifestations chez les poètes de l'époque augustéenne

Présentée et soutenue publiquement par

Julien TROUTIER

Le 16 octobre 2009

Sous la direction de Monsieur le Professeur Antonio GONZALES

Membres du jury :

Monsieur Antonio GONZALES, Professeur à l'université de Franche-Comté
Monsieur Jean-Yves GUILLAUMIN, Professeur à l'université de Franche-Comté
Madame Sylvie PITTIA, Professeur à l'université de Reims
Madame Francesca REDUZZI MEROLA, Professeur à Università di Napoli Federico II
Monsieur Giusto TRAINA, Professeur à l'université de Rouen

Résumés :

Afin de favoriser la mobilisation dans la perspective de l'affrontement à venir, les héritiers de César promirent à leurs soldats des terres en Italie. Selon les sources, une fois la victoire acquise, les *triumvirs* durent installer environ cinquante mille vétérans sur le sol italien, ce qui entraîna des expropriations massives. D'ailleurs, quatre des cinq principaux poètes de l'époque augustéenne furent concernés par ces expropriations. Virgile a probablement été spolié par un vétéran peu scrupuleux. Horace du fait de son engagement aux côtés des césaricides fut privé de l'ensemble de son patrimoine foncier. Propertius fut dépossédé des terres de sa famille parce que son père avait soutenu Lucius Antonius. Tibulle a insisté sur l'appauvrissement récent et brutal de sa famille. Ovide n'a pas été concerné par les expropriations de 41-40 avant notre ère, cependant, à cause de sa *relegatio*, il a connu d'importantes difficultés avec son patrimoine foncier.

Ainsi, de manière plus ou moins directe et critique, ces poètes firent référence à des expropriations foncières. Puis, lorsque la paix fut de retour en Italie et que leur situation personnelle s'améliora, ils célébrèrent le monde rural et le cadre privilégié dans lequel se pratiquait l'agriculture italienne : la propriété foncière. De plus, ces poètes se plurent à chanter les dieux et les rites destinés à protéger les domaines. Or, c'est cette situation historique particulière, le discours à la fois poétique et impliqué que ces cinq poètes ont produit sur la propriété des terres, ainsi que les données qu'ils ont fournies sur les pratiques religieuses relatives à la garantie de la propriété foncière, que nous avons souhaité étudier dans la présente thèse.

*The heirs of Caesar promised their soldiers lands in Italy to facilitate mobilization for war. According to ancient authors, the triumvirate settled in Italian soil about 50.000 veterans after the victory which led to massive expropriations. In fact, four of the five major poets of the Augustan period were affected by those expropriations. Virgil was probably deprived of his land by an unscrupulous veteran. Horace was involved with Caesar's murderers, so he too was deprived of all his land. Sextus Propertius was deprived of the land of his family because his father had supported Lucius Antonius. Tibullus laid emphasis on the recent and sudden poverty of his family. Ovid wasn't affected by the expropriations of 41-40 BC. However, he had important difficulties with his land because of his *relegatio*.*

Thus, roughly directly and critically, these poets made reference to expropriations. Then, as the war was over in Italy and their personal situation was getting better, they celebrated rural world and land ownership, the latter being the principal structure of Italian agriculture. Moreover, these poets wrote about gods and rituals used to protect domains. This thesis examines this particular historical situation in addressing poetic and engaged works of these five poets about lands ownership as well as about religious practices related to the guarantee of land property.

Antiquité romaine, Italie, époque augustéenne, propriété foncière, droit/religion, sacré, poésie, monde rural, statut des terres

Roman Antiquity; Italy; Augustan Period; Propriety of Land; Right (law)/Religion; Sacred; Poetry; Country World; Lands Status

SOMMAIRE

Première partie : Des poètes au cœur de l'histoire

Chapitre 1. Les expropriations consécutives à Philippes : entre récit historique et témoignages des poètes

1. 1. Un vaste changement de propriétaires terriens en Italie
1. 2. Des poètes témoins et victimes d'expropriations foncières

Chapitre 2 De la paix de Brindes à Actium. Des poètes qui se rapprochent d'Octavien

2. 1. La deuxième guerre civile vécue depuis l'Italie
2. 2. Virgile et Horace face aux événements de 40 à 31

Chapitre 3. La fin des guerres civiles : un nouvel idéal politique et poétique

3. 1. D'Octavien à Auguste
3. 2. Des poètes sous le Principat d'Auguste : Paix et quiétude après les guerres civiles

Deuxième partie : Eloge du monde rural et de l'agriculture

Chapitre 1. La propriété foncière, l'agriculture, le monde rural dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne

1. 1. Un traité d'agronomie versifié : les *Géorgiques*
1. 2. Un poème champêtre : les *Bucoliques*
1. 3. La conquête de la terre promise : l'*Enéide*
1. 4. *Les Fastes* et le sentiment religieux agraire
1. 5. *Les Métamorphoses* ou lorsque la mythologie défend la propriété foncière
1. 6. Horace : un *dominus* poète épanoui mais conscient de la fragilité du *dominium*
1. 7. L'« intrusion » du monde rural jusque dans les poèmes amoureux et les lettres d'exil

Chapitre 2. Le monde rural ou la conception d'un monde favorable à l'homme

2. 1. Des affirmations explicites d'un amour de la campagne
2. 2. Un cadre esthétique, nourricier et protégé

Chapitre 3 : Des poètes qui font l'éloge de l'agriculture

3. 1. Des poètes qui chantent l'origine divine de l'agriculture
3. 2. Des poètes qui célèbrent le lien entre l'agriculture et la civilisation
3. 3. Des poètes qui chantent la gloire et/ou le bonheur des agriculteurs
3. 4. Des poètes qui se dépeignent en « agriculteur actif »
3. 5. Des poètes qui dénoncent une époque où l'agriculture est délaissée
3. 6. Des poètes qui célèbrent la victoire de l'homme sur les difficultés du travail agricole

Troisième Partie : Discours universalisant et univers foncier italo-romain

Chapitre 1. L'Italie romaine au cœur du discours poétique sur le monde rural et l'agriculture

1. 1. Des poèmes pourvus de références géographiques
1. 2. Des poètes qui chantent le monde rural et l'agriculture à travers le prisme de l'Italie romaine
1. 3. Des poètes qui célèbrent la terre italienne à travers un passé glorieux et rustique

Chapitre 2. : Un monde rural pensé et décrit à travers le prisme de la propriété foncière

2. 1 : Des poèmes qui abondent en notions liées à la propriété foncière
2. 2. Des poètes qui associent le bonheur et la propriété foncière
2. 3. Des poètes qui font de la propriété foncière la base de l'existence économique et sociale d'un citoyen romain

Chapitre 3. La propriété foncière érigée en fondement de la civilisation

3. 1. Des poètes qui ne peuvent concevoir la civilisation sans la propriété foncière
3. 2. Des poètes qui chantent l'« exotisme » des sociétés exemptes de propriétés foncières
3. 3. Des poètes qui dénoncent et/ou regrettent les atteintes faites à la propriété foncière

Quatrième partie : Des dieux et des rites qui protègent les domaines

Chapitre 1. Divinisation et sacralisation des limites des propriétés foncières

1. 1. Terminus, le dieu des limites
1. 2. Les rites de lustration des champs
1. 3. Silvain : *pater Siluane, tutor finium*

Chapitre 2. Divinités du foyer et sacralisation de la propriété foncière

2. 1. Les Lares protecteurs du domaine
2. 2. Les Pénates dans un rôle de protecteurs du domaine ?

Chapitre 3. Des poètes qui chantent des dieux qui protègent le bétail et leurs propriétaires

3. 1. Palès, la protectrice des bergers et des ovins
3. 2. Faunus, le protecteur de l'ensemble du bétail dans le monde rural
3. 3. Pan le dieu des forêts, des sommets et du bétail

Chapitre 4. Des poètes qui chantent d'autres divinités agissant dans la protection des propriétés foncières

4. 1. Priape, le protecteur des jardins
4. 2. Une Cérès protectrice de la propriété foncière
4. 3. Mercure, le protecteur des biens agraires des voleurs
4. 4. Diane : un lien avec la protection de la propriété foncière ?
4. 5. Mars Gradivus, le protecteur des champs des Gètes
4. 6. Jupiter *Optimus Maximus* : le souverain protecteur de la propriété des terres
4. 7. Des poètes qui mettent indirectement en valeur le caractère sacré de la propriété foncière

Introduction

Etudier la sacralisation de la propriété foncière conduit à s'interroger sur la capacité d'une société à mettre en œuvre des moyens pour garantir le droit à un citoyen d'user, de jouir, de disposer d'une surface de terre de manière exclusive. C'est même, d'une manière plus globale, poser la question de l'organisation d'une société dans laquelle la propriété privée des terres est reconnue, dans le sens où le respect de la propriété privée est indispensable au fonctionnement de ce type de société. Les Romains de l'époque classique étaient d'ailleurs conscients de l'importance fondamentale, et générale, de la garantie de la propriété privée. A ce sujet Cicéron a, en effet, écrit dans son *De officiis* « nous avons dit que la condition essentielle de toute cité, c'est de permettre à chacun de posséder ses biens librement et avec une entière sécurité »¹. Or, si dans les sociétés occidentales contemporaines, ces problèmes de garantie des biens des individus, et particulièrement des biens fonciers², sont résolus exclusivement grâce à un système juridique complexe et éprouvé, qui lui-même s'appuie sur des appareils coercitifs et administratifs, cela n'a pas toujours été le cas dans toutes les sociétés³, et notamment dans la société romaine.

¹ Cicéron, *Les Devoirs*, II, 78 : *Id enim est proprium, ut supra dixi, civitatis atque urbis, ut sit libera et non sollicita suae rei cuiusque custodia*. D'une manière générale, sauf indication contraire de notre part, les traductions citées dans la présente étude sont extraites de la CUF.

² Certes dans la phrase que nous venons de citer, Cicéron n'a pas fait explicitement allusion à la propriété des terres, mais il n'en demeure pas moins que la terre était, dans la société dans laquelle il vivait, un des biens les plus précieux. Nous reviendrons d'ailleurs à plusieurs reprises sur l'importance des biens fonciers dans la société romaine au cours de cette étude.

³ Pour une description d'un autre type de régime foncier cf. notamment le double article d'A. Testart (« Propriété et non propriété de la terre (1^{ère} partie). L'illusion de la propriété collective », *Etudes rurales*, 165-166, 2003, p. 209-242 et « Propriété et non propriété de la terre (2^{ème} partie). La confusion entre souveraineté politique et propriété foncière », *Etudes rurales*, 169-170, 2004, p. 149-178). Dans ces articles A. Testart a, en effet, remis en cause un certain nombre d'idées reçues sur la propriété foncière à partir d'une étude minutieuse du régime foncier dans les sociétés précoloniales d'Afrique noire. Sur ce thème, il est également intéressant de se reporter pour l'Egypte antique à Menu B., « Principes fondamentaux du droit égyptien », *Chronique d'Egypte*, LXX, Fasc. 139-140, Bruxelles, 1995 (B. Menu souligne le fait que dans l'Egypte antique le roi est le seul propriétaire du sol, le roi est le fondateur du pays, son unique propriétaire par héritage divin. C'est Horus, le conquérant de l'univers et propriétaire du pays qui transmet cet héritage au pharaon), ainsi que Goyon J.-C., « Egypte Pharaonique : le roi frontière », *La frontière*, Lyon-Paris, 1993, p. 9-15. Par ailleurs, pour un historique de la propriété foncière cf. Madjarian G., *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*, Paris, 1991. Enfin, au sujet de la vision portée par les premiers anthropologues sur la naissance de la propriété foncière cf. Morgan L.H., « Le développement de l'idée de propriété », *Un domaine contesté : l'anthropologie économique, Recueil de textes*, Paris, La Haye, Mouton, 1974, p. 50-76.

En effet, si les Romains ont progressivement élaboré un appareil juridique efficace garantissant les biens des citoyens¹, dont les sociétés occidentales contemporaines sont d'ailleurs largement tributaires, ce n'est pas le seul instrument qu'ils ont utilisé à cette fin. Par le présent travail, nous désirons mettre en valeur le fait que le sacré, particulièrement un certain nombre de rites et de divinités², ont joué à Rome un rôle non négligeable dans la garantie de la propriété foncière, et ce même à l'époque classique. Pour des raisons de cohérence historique et littéraire, nous avons circonscrit notre recherche aux œuvres des principaux poètes de l'époque augustéenne, à savoir Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide³. Ces auteurs n'ont pas traité de la « sacralisation de la propriété foncière » proprement dite. Ils n'ont pas rédigé des œuvres de didactique religieuse comme l'a fait Varron avec ses *Antiquités divines*⁴, ni écrit sur la gestion des exploitations agricoles comme l'ont fait les agronomes⁵, ou sur les techniques de division des terres à l'instar des

¹ Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, le rôle des Grecs n'est pas à négliger. A ce sujet cf. particulièrement Finley M.I. (dir.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, 1973 ou encore, pour la question plus spécifique du respect des limites des terres qui est à l'origine de la garantie de la propriété foncière, il convient de se reporter à Casevitz M., « Les mots de la frontière en grec », *La frontière*, Lyon-Paris, 1993, p. 17-24. M. Casevitz a notamment mis en valeur le fait que dans l'*Illiade* (XII, 421 et XXI, 405), il était déjà question de borne destinée à marquer les limites entre des champs contigus.

² D'une manière générale, au sujet des repères religieux dans les paysages des sociétés antiques cf. *Le paysage rural et ses acteurs*, Perpignan, 1995.

³ Au sujet des poètes secondaires de l'époque augustéenne cf. notamment Duret L., « Dans l'ombre des plus grands : I. Poètes et prosateurs mal connus de l'époque augustéenne », *ANRW II*, 30, 3, 1983, p. 1447-1560.

⁴ Dans cet ouvrage, dont il ne demeure que de rares fragments, Varron a voulu répertorier tout ce qui concerne la religion romaine, afin que les rites et les divinités ne tombent pas dans l'oubli. En outre, il apparaît à partir d'une phrase des *Antiquités divines* citée par Augustin (*La cité de Dieu* 3, 4) – « Il est utile aux cités... que les hommes courageux, même si c'est faux, se croient fils de Dieux, afin que par là l'esprit humain, en quelque sorte sûr de son ascendance divine, se mette avec plus d'audace à entreprendre de grandes choses, les conduise avec plus d'énergie, et pour cela en raison de la sûreté même, les réalise avec plus de succès » –, que Varron avait une perception très utilitariste de la religion. D'une manière générale, sur les conceptions religieuses de Varron cf. Deschamps L., « Varron et le sacré », *BAGB*, (3), octobre 1990. Enfin, au sujet du caractère fondamentalement social de la religion romaine cf. notamment Scheid J., *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001 (particulièrement les chapitres I et II).

⁵ Le *corpus* des textes agronomiques latins se compose de quatre traités, auxquels il convient d'ajouter le livre XVIII de l'*Histoire Naturelle* de Pline qui est intégralement consacré à l'économie rurale, quelques passages des livres XVII et XIX de l'encyclopédie consacrés respectivement à l'arboriculture (y compris la vigne) et aux productions maraîchères et horticoles, ainsi que quelques fragments d'un traité rédigé dans la seconde moitié du II^{ème} siècle avant notre ère par les Saserna père et fils (au sujet de l'œuvre agronomique des Saserna cf. Kolendo J., *Le traité d'agronomie des Saserna*, Wrocław, 1973), enfin quelques fragments d'un manuel d'agronomie, également perdu, de Tremelius Scrofa. Quoi qu'il en soit, le plus ancien de ces traités s'intitule *De agricultura*, il fut rédigé par Caton l'Ancien lors de la première moitié du II^{ème} siècle avant notre ère. Puis, au milieu du premier siècle avant notre ère, le grand érudit Varron écrivit un court traité d'agronomie à l'intention de sa femme qu'il intitula *Res rusticae* (pour une présentation de ces deux premiers traités d'agronomie cf. notamment White K.D., « Roman agricultural writers I : Varro and his predecessors », *ANRW*, I, 4, 1974, p. 439-497). D'un point de vue chronologique le troisième traité d'agronomie latin est le *De re rustica*. Il est le plus complet et le plus technique. Il fut rédigé par Columelle, un citoyen romain originaire de la péninsule ibérique, durant le premier siècle de notre ère, soit à une époque où l'agriculture italienne connaissait une grave crise (au sujet de Columelle et de son œuvre cf. notamment Carroll P.D., « Columella the reformer », *Latomus*, 35, 4, oct-déc, p. 783-790 ; Cossarini A., « Columella, ideologia della terra », *Giorn. Filol. Ferrarese*, 2, p. 35-47 ; Martin R., « Etat présent des études sur Columelle », *ANRW*, II, 32, 3, 1985, p. 1959-1979). Enfin, le quatrième et dernier traité d'agronomie latin qui a pu être conservé s'intitule *Opus agricolae*. Il a été rédigé par Palladius, probablement au cours du V^{ème} siècle de notre ère (pour une étude sur Palladio et son œuvre

arpenteurs¹. Toutefois, dans le cadre d'une étude sur les rapports entre le sacré et la propriété foncière, ces auteurs présentent l'intérêt, d'une part, d'avoir composé leurs œuvres à une période où la question de la propriété des terres se posa avec insistance à travers toute l'Italie, du fait des distributions de terres concédées aux vétérans des guerres civiles, d'autre part, d'avoir à plusieurs reprises chanté l'action protectrice d'un certain nombre de divinités attachées à la garantie des propriétés foncières.

Par ailleurs, s'il faudra tout au long de notre étude tenir compte du statut particulier de ce *corpus* – celui-ci est entièrement constitué de poèmes, c'est-à-dire d'œuvres qui appartiennent au domaine de la fiction, qui sont destinées à charmer leurs lecteurs avant de renseigner sur des sujets –, il convient de ne pas s'interdire de considérer les œuvres de Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide comme des objets d'études. En effet, si ces poètes ont avant tout souhaité introduire leurs lecteurs dans un univers, si leurs discours ne se veulent pas scientifiques et/ou techniques – du moins en principe car certains de ces poètes ont parfois joué sur la fonction didactique de leurs œuvres² –, il n'en demeure pas moins que les vers qu'ils ont composés renvoient à des situations juridiques, sociales, économiques, politiques et

cf. notamment Giardina A., « Appendice : Palladio, il latifondo italico e l'occultamento della società rurale », *società romana e impero tardoantico*, 1, p. 31-36 ou encore Hamblenne P., « Réflexions sur le livre I de l'*Opus agriculturae* de Palladius », *Latomus*, 29, 1, 1980, p. 165-172). Pour une présentation à la fois générale et approfondie du *corpus* des textes agronomiques latins cf. Martin R., *Recherches sur les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales*, Paris, 1971, ainsi que le chapitre I. I de la thèse de M.-P. Zannier, *Paysage du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien*, soutenue le 14 décembre 2007, sous la direction de Compatangelo-Soussignan R. D'autre part, il convient de spécifier qu'il existe quelques indications religieuses relatives à la protection des domaines dans ces traités d'agronomie. Nous nous y référerons d'ailleurs à plusieurs reprises (d'une manière générale pour une étude des références religieuses contenues dans les œuvres des agronomes latins cf. Martin R., « Agriculture et religion : le témoignage des agronomes latins », *Res sacrae*, Bruxelles, 1998). Toutefois, il s'avère impossible de réaliser le type d'étude que nous souhaitons effectuer dans le cadre de cette thèse, à partir de ce *corpus*. Cela tient principalement au fait que ces œuvres agronomiques ne constituent pas un ensemble homogène d'un point de vue historique. Rappelons que plus de six siècles séparent le *De agricultura* de Caton et le *Opus agricolae* de Palladius.

¹ Le *corpus* des textes gromatiques – ces écrits sont qualifiés de gromatiques en référence à la *groma*, l'instrument principal de travail des arpenteurs (au sujet de la *groma* et d'une manière générale de l'outillage des *mensores* romains cf. notamment Guillaumin J. Y., *Les arpenteurs romains. Hygin le gromatique, Frontin*, Paris, 2005, p. 5-11) –, sur lequel nous reviendrons à plusieurs reprises au cours de notre étude puisqu'il traite de l'art de répertorier et de diviser les terres, se compose principalement de quatre traités d'époque impériale : *Les conditions des terres* de Siculus Flacus, *L'établissement des limites* d'Hygin l'arpenteur, *L'œuvre gromatique* de Frontin et *L'œuvre gromatique* d'Hygin le gromatique. Pour une présentation plus complète de ce *corpus* et du *corpus agrimensorum* dans sa globalité (ce dernier est plus vaste que le précédent, il renvoie en effet à l'ensemble des documents relatifs à la cadastration) cf. Guillaumin J. Y., *Les arpenteurs romains. Hygin le gromatique, Frontin*, Paris, 2005, p. 3-5, ou encore Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, p. 21-29. Et, pour une présentation des diverses illustrations contenues dans ces traités, c'est-à-dire des vignettes gromatiques, cf. notamment Gonzalès A., « Par monts et par images. Les paysages d'altitudes dans le *corpus agrimensorum romanorum* », *DHA*, 20, 1, 1994, p. 309-338 ; Gonzalès A., « La figuration des colonies occupations des sols et représentation iconographique », *Cité et territoire*, Paris, 1995, p. 243-262. Enfin, il convient de signaler que ces traités d'arpentage ont été traduits par l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Antiquité (ISTA) de l'Université de Franche-Comté.

² Nous reviendrons sur ce sujet, mais signalons d'ores et déjà que les *Géorgiques* sont présentés par Virgile comme un traité d'agronomie et rappelons qu'Ovide s'est plu à composer des *artes*.

religieuses concrètes, dans le sens où, comme tout discours, leurs vers s'inscrivent dans le cadre juridique¹, social, économique, politique et religieux dans lequel ils ont été composés².

Cependant, avant de poursuivre dans le sens de cette présentation du *corpus*, il convient de définir clairement ce que nous entendons par « sacralisation de la propriété foncière », et, en premier lieu, il est nécessaire de préciser en quoi consistait, notamment d'un point de vue juridique, la propriété foncière à l'époque classique romaine. Enfin nous reviendrons sur la construction historique de la propriété foncière.

Définition de la propriété foncière à l'époque classique

D'une manière générale, la propriété foncière romaine à l'époque classique peut être définie comme étant un territoire dont les limites³ sont clairement définies et reconnues. C'est-à-dire que ces limites sont matérialisées physiquement, soit en s'appuyant sur les accidents naturels du paysage – cours d'eau, talus, arbres, haies, fossés, crêtes de montagne⁴ – soit de manière artificielle – bornes⁵. Ces dernières étaient mises en place par des spécialistes, des arpenteurs⁶, qui avaient également pour fonction de mesurer les terres et d'entériner les

¹ Au sujet de l'utilisation d'œuvres de fictions dans le cadre d'étude relatives au droit romain, il convient notamment de se reporter à Reduzzi Merola F., « La fin de l'esclavage chez les comiques latins », *La fin du statut servile ? Affranchissement, libération, abolition*, Vol. I, 2008, p. 213-217.

² Sur ce problème de l'utilisation d'une œuvre de fiction dans le cadre de l'analyse historique cf. notamment l'introduction de la quatrième partie de la présente étude.

³ Sur la notion latine de limite – *limes* – cf. Clavel-Lévêque M., Conso D., Gonzalès A., « Nature et fonction des limites dans les textes gromatiques », *De la terre au ciel, paysage et cadastres antiques*, Tome II, Besançon, 2004, p. 121-144. Les auteurs de cet article ont notamment mis en valeur le sens à la fois technique et politico-religieux du terme : « La notion de *Limes* se caractérise par une pluralité de sens, évoquant tour à tour des sens techniques liés au découpage du sol et des sens politico-religieux liés à l'idée de frontière quelle qu'en soit l'échelle », p. 121. Parallèlement, sur la notion romaine de frontière (quatre termes latins désignent cette notion : *limes*, mais aussi *terminus* qui renvoie plus à la notion de bornes, *finis* et *ripa*) cf. Troussat P., « La frontière romaine et ses contradictions », *La frontière*, Lyon-Paris, 1993. D'autre part, il convient de préciser que les Grecs connaissaient des notions similaires – ils utilisaient notamment la notion d'*Horos* qui fait référence à des bornes destinées à séparer les limites des champs, et ce dès l'époque de la rédaction de l'*Illiade* et de l'*Odyssée*. Le passage le plus probant se trouve probablement dans *Illiade* XII, 421 et suivant. Dans ces vers Homère a, en effet, chanté « on dirait deux hommes en dispute pour des bornes, avec des instruments de mesure en main, dans un champ mitoyen, et qui, sur un étroit terrain, luttent chacun pour son droit » (Trad. Mazon), afin d'illustrer la lutte qui oppose les Lyciens aux Danaens. D'une manière générale, sur les termes grecs qui désignent la frontière cf. Casevitz M., « Les mots de la frontière en grec », *La frontière*, Lyon-Paris, 1993, p. 17-24, ainsi que l'article à paraître d'I. Boehm, « Le vocabulaire de la frontière en grec ancien ». Enfin, plus spécifiquement, au sujet des limites des domaines dans les traités d'agronomie latine cf. Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien*, 2007, vol. I, p. 324-348.

⁴ Telles sont les principales limites naturelles référencées par les auteurs gromatiques. Pour un relevé complet de ces limites cf. Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, p. 186-188.

⁵ Cf. les reproductions de bornes sur des notices incluses dans les œuvres des auteurs gromatiques et des photographies de bornes romaines dans les annexes de la présente thèse (fig. 3, p. 6). A noter qu'il y a une grande variété de bornes et que celles-ci n'ont pas toujours pour fonction de délimiter des propriétés foncières (elles peuvent délimiter des provinces, des tribus, des territoires de cités, certaines sont également liées à la *limitatio*).

⁶ Précisons avec D. Gargola, (*Lands, Laws and Gods. Magistrates and ceremony in the regulation of public lands in republican Rome*, Chapel Hill-London, 1995, p. 183) qu'à l'époque augustéenne, le nombre d'arpenteurs engagés lors de la distribution du territoire d'une cité ou la fondation d'une colonie (d'ailleurs au sujet de l'articulation entre le centre urbain et le territoire dans le cadre d'une cité cf. Hermon E., « « Intra et extra muros » : le concept de la cité et

limites naturelles¹. Une fois définies sur le site, les limites du territoire étaient répertoriées administrativement par ces mêmes *agrimensores*, sur des documents écrits et graphiques – les *formae*, de véritables cartes cadastrales². Ces documents pouvaient, le cas échéant, servir lors de litiges entre propriétaires¹.

de son « ager » : pour une relecture des « Libri coloniarum » », *Caesarodunum*, 40, 2006, p. 409-429, ou encore Peyras J., « Statut des villes et territoires des cités : le mot *urbs* et ses dérivés chez les arpenteurs romains », *Cité et territoire*, Paris, 1995, p. 33-66) était très important. La loi *Illviri lege Sempronia* prévoyait un collège de deux cents arpenteurs pour la fondation d'une colonie, soit vingt sous la responsabilité de chaque *decemvir*. Par ailleurs, toujours d'après D. Gargola (*Lands, Laws and Gods*, p. 187) qui s'appuie sur un passage du *De lege Agraria* de Cicéron (II. 13-32), les arpenteurs étaient traditionnellement de jeunes citoyens issus du rang équestre, dont la position sociale importait plus que l'expérience et les qualités professionnelles. En revanche, au début du Principat ils furent, selon les termes de D. Gargola, « organised as a formal profession with its own rules and hierarchies » et ils devinrent des « public functionaries rather than private contractors » (*Lands, Laws and Gods*, p. 188). Sur le statut social des arpenteurs cf. également l'introduction de Guillaumin J.-Y., *Les arpenteurs romains. Hygin le gromatique, Frontin*, Paris, 2005, p. 32-35. Enfin, d'une manière générale sur la figure de l'arpenteur cf. Maganzani L., *Gli agrimensori nel processo privato romano*, Rome/Milan, 1997.

¹ D'une manière générale, sur les techniques de divisions des terres et la mise en place des bornes il convient de se reporter à Dilke O.A.W., *The roman land Surveyors. An introduction to the Agrimensores*, Newton Abott, 1971 ; Hinrichs F.T., *Histoire des institutions gromatiques. Recherches sur la répartition des terres, l'arpentage agraire, l'administration et le droit fonciers dans l'Empire romain*, (trad. en fr.), Paris, 1989 ; Chouquer G., Favory F., *Les paysages de l'antiquité. Terres et cadastres de l'Occident romain*, (IV s. avant J.-C. / III s. après J.-C.), Paris, 1991 ; Chouquer G., Favory F., *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique*, Paris, 1992 ; Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2001 ; Chouquer G., « Postface. Actualité et développements de l'œuvre de O.A.W. Dilke », *Les arpenteurs de la Rome antique*, Dilke O.A.W., (traduit en français), Sophia Antipolis, 1995, p. 221-229 ; l'introduction générale de Guillaumin J.-Y., *Les Arpenteurs romains. Hygin le Gromatique, Frontin*, Paris, 2005 ; Guillaumin J.-Y., *Sur quelques notices des arpenteurs romains*, Besançon, 2007 ; Roth-Congès A., « Modalités pratiques d'implantation des cadastres romains : quelques aspects (*Quintarios Claudere. Perpendere. Cultellare. Varare* : la construction du cadastre sur une diagonale et ses traces dans le corpus agrimensorum), *MEFRA*, 108-1, 1996, p. 299-422 ; Roth-Congès A., « *Cultellare* et *varare* : simplicité technique et complexité théorique dans la pratique agrimensoriale romaine », *La lettre de Pallas*, n°4, note 11, 1996 ; *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano*, Modena, 1983 ; *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso modenese*, Modena, 1983 ; *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso Mantovano*, Bussi R., Cordibella S., Vezzoni B. (éd.), Mantova, 1984 ; *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Città, agricoltura, commercio : materiali da Roma e dal suburbio*, Bussi R., Vandelli V. (éd.), Modena, 1985 ; *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso veneto*, Bussi R., Vandelli V. (éd.), Venezia, 1989 ; Campbell B., « Shapping the rural environment : surveyors in ancient Rome », *JRS*, 86, 1996, p. 74-99 ; ainsi qu'à Gargola D., *Lands, Laws and Gods*, Chapel Hill-London, 1995, notamment p. 87-98 ; Gargola D., « Hyginus Gromaticus and Frontinus on the Installation of Limites : Ritual, Law and Legitimacy », *Caesarodunum*, XXXIX, Limoges, 2005, p. 125-152. Cf. également Dilke O.A.W., « Religious mystique in the training of Agrimensores », *Res sacrae*, Bruxelles, 1988., p. 158 et suiv., ainsi que Rousselle A. et alii, *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'antiquité*, Presses Universitaires de Perpignan, 1995, au sujet du lien établi par les *agrimensores* romains entre la religion et la division romaine des terres. Enfin, concernant, pour ainsi dire, les capacités d'adaptations des arpenteurs aux contraintes paysagères et aux coutumes locales cf. Favory F., « La part de l'indigène et du vernaculaire dans les textes des arpenteurs romains », *Etudes rurales*, 2003, 167-168, p. 33-54.

² Le mot *forma* dans le domaine de l'arpentage a, en effet, une signification spécifique. Il désigne le document graphique officiel sur lequel étaient notamment répertoriés les mesures des propriétés. Sur l'archivage des propriétés terriennes à la fin de la République et au début du Principat cf. Moatti Cl., *Archives et partage de la terre dans le monde romain (I^{er} siècle avant- I^{er} siècle après J.-C.)*, Rome, 1993, et dans une moindre mesure Thomas J., « Image de la carte du monde chez les Latins », *Le monde et les mots, Pallas*, 72, p. 97-109. Il convient d'ailleurs de spécifier que la propriété foncière dans le monde romain ne peut être pensée en dehors de la cadastration et de la *limitatio* des terres – c'est-à-dire la division des terres en parcelles régulières – qui l'accompagne souvent (nous avons précisé souvent et non pas toujours, car il existe des cartes cadastrales réalisées dans des cités qui n'ont pas reçu une *limitatio* ; d'autre part, sur les territoires des cités qui ont reçu la *limitatio*, notamment les colonies, il existait des terres qui étaient exclues – les terres subséives, les terres *extraclusus* ou encore les *loca relicta* et les territoires agrestes –, souvent pour des raisons topographiques ou

Car ce territoire a pour caractéristique d'appartenir en pleine propriété² à une personne privée¹. Le droit romain reconnaissait et garantissait en effet – par la notion de *dominium* –

d'éloignement par rapport au centre de cité, des trames de divisions régulières de terres ; sur ce dernier point cf. certaines vignettes gromatiques, notamment celle reproduite dans les annexes (fig.4-7, p. 7-8), ainsi que Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, p. 140-144 et Chouquer G., « Les transformations récentes de la centuriation. Une autre lecture de l'arpentage romain », *Annales HSS*, Juillet-août 2008, n°4, p. 847-874 ; dans ce dernier article G. Chouquer met en garde contre une trop grande importance accordée à la centuriation dans les études archéologiques ainsi que dans l'interprétation des textes gromatiques). Toutefois, la cadastration est avant tout liée à la fiscalité. Si elle est un instrument de garantie pour les propriétaires fonciers, elle permet en priorité à l'état romain de savoir avec précision quelles sont et où se trouvent les terres d'un individu (citoyen ou indigène). D'autre part, elle n'a pas pour fonction de délimiter les propriétés. En effet, la limitation globale et régulière des terres pratiquée par les arpenteurs romains – de surcroît la centuriation, le quadrillage régulier fondé sur un multiple de l'*actus* linéaire de 120 pieds (le plus souvent en carré de deux cent jugères ; au sujet de la centuration cf. notamment Vallat J.-P., « Centuriazioni, assegnazioni, regime della terra in Campania alla fine della Repubblica e all'inizio dell'Impero », *Socetà romana e produzione shiavistica*, Vol. I, Bari, 1981, p. 289-298 ; Clavel-Lévêque M., *Cadastré et espace rural : Approches et réalités antiques*, Paris, 1983 ; Favory F., « Proposition pour une modélisation des cadastres antiques », *Cadastré et espace rural : Approches et réalités antiques*, Paris, 1983 ; Chouquer G., Clavel-Lévêque M., Favory F., Vallat J.-P., *Structures agraires en Italie centro-méridionale. Cadastres et paysages ruraux*, Rome, 1987 ; Clavel-Lévêque M., Favory F., « Les *gromatici veteres* et les réalités paysagères : présentation de quelques cas », *Die römische Feldmeßkunst*, 1991, p. 88-137 ; et plus récemment Favory F., Vignot A., *Actualité de la recherche en histoire et archéologie agraires*, Besançon, 2003 ; Marchand C., « Des centuriations plus belles que jamais ? Proposition d'un modèle dynamique d'organisation des formes », *Etudes Rurales*, 167-168, 2003, p. 93-114) – ne correspond pas nécessairement à une découpe des propriétés foncières, ni même à une découpe des exploitations agricoles (sur ce point cf. en particulier le chapitre I « terres privées et limitations romaines » de Capogrossi Colognesi L., *Persistanza e innovazione nelle strutture territoriali dell'Italia romana*, Rome, 2002). J.-P. Vallat avait, il y a plus de vingt ans déjà, mis en garde contre « les analyses trop périlleuses, même si elles sont parfois tentantes, ainsi par exemple du calcul des propriétés à partir d'un mode de division de la centurie » (« *ager publicus*, colonies et territoire agraire en Campanie du Nord à l'époque républicaine », *Cadastré et espace rural*, Paris, 1983, p. 192). D'ailleurs, deux textes gromatiques (Hygin gromatique 204, 4-13 La = 167, 2-12 Th. et Frontin 13, 7-14, 7 = 5, 16-6, 2 Th) évoquent le cas où une propriété, et même plus précisément des lots assignés à des colons, s'étendaient sur plusieurs centuries contiguës. D'autre part, il pouvait exister des terres appartenant en pleine propriété à un individu sur des territoires qui n'avaient pas reçu de trame cadastrale – terres arcifinales (sur ces terres les limites font l'objet d'un accord privé entre voisins, il peut y avoir des cartes cadastrales de ces limites mais ce type de document n'a, d'après Siculus Flaccus, aucune valeur juridique) –, et, à l'inverse, il convient de rappeler que toutes les assignations coloniales ne conféraient pas la pleine propriété à leurs bénéficiaires. C'était vraisemblablement le cas des assignations Syllaniennes (sur ce point cf. notamment Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, p. 101-102). Enfin, d'une manière générale, il est nécessaire de reconnaître avec O. Olesti Vila que les études archéologiques, notamment celles liées à la trame cadastrale, aux cartes archéologiques et à l'archéologie spatiale, ne permettent pas d'aborder avec précision la question de la propriété foncière : « Intentar estudiar las formas de propiedad de época romana a través de los estudios arqueológicos ha sido considerado con frecuencia como un objetivo quimérico o simplemente inalcanzable. Los análisis diacrónicos de las pautas de poblamiento (a partir de las llamadas cartas arqueológicas, o estudios de arqueología espacial), han permitido sólo aproximaciones muy generales sobre la cuestión, pero en ningún caso información específica sobre la estructura de la propiedad en una área concreta. Por lo que respecta a los estudios sobre la morfología territorial antigua, y en especial los estudios dedicados a la identificación y análisis de las redes centuriadas, han pretendido acercarse al estudio de las formas de propiedad, pero debemos reconocer que en la mayor parte de los casos los resultados han quedado a medio camino. » (« Libertos y propiedad de la tierra en el *ager barcinonensis* », *La fin du statut servile ? (affranchissement, libération, abolition...)*, Besançon, 2008, p. 362).

¹ Sur les problèmes relatifs aux limites dans le droit romain cf. notamment Brogini G., « Regolamento di confini : diritto romano », *Novissimo digesto italiano*, XV, Torino, 1968, p. 247 et suiv. Plus précisément, sur le rôle des arpenteurs dans ces conflits cf. Maganzani L., « Arpenter la terre pour le procès : la consultation technique en droit romain », *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, LIII, 2006, p. 283-298.

² Au sujet de la diffusion de l'*ager optimo iure privatus* dans le monde romain cf. notamment Behrends O., « Les conditions des terres dans l'Empire romain », *De la terre au ciel, II, Paysages et cadastres antiques*, Clavel-Lévêque M., Tirologos G. (éd.), p. 5-8.

une souveraineté complète sur les *res in commercium*² aux personnes privées, ou plus exactement aux citoyens romains³. La terre, ou du moins une partie des terres, faisait partie de ces biens commercialisables⁴. Ainsi celui qui était reconnu propriétaire – le *dominus* – pouvait à sa guise louer, léguer, concéder, vendre, laisser en friche ou exploiter directement ses terres et il était libre de toute charge, de tout impôt⁵.

L'autre caractéristique de la propriété agraire est bien sûr d'être destinée à l'activité agricole : la culture des terres – blé, orge, légumineuses, etc. –, l'arboriculture, notamment la viticulture, et l'élevage⁶. De plus, les ressources naturelles du territoire étaient souvent exploitées au mieux, en particulier le bois⁷ et la faune. Selon la zone géographique, la qualité de la terre et la richesse du propriétaire, ces activités étaient pratiquées simultanément – polyculture – ou de manière plus spécialisée. Notons que certaines activités directement liées à l'économie du domaine pouvaient avoir lieu en dehors des limites du territoire. Un certain type d'élevage nécessite en effet des territoires extrêmement vastes, et était pour cette raison pratiqué en partie sur des terres publiques réservées à cet usage : l'*ager compascuus*, parfois également appelé *ager scriptuarius*.

¹ Le seul propriétaire légal à Rome était le citoyen romain de plein droit, le *pater familias*. Mais cela ne signifie pas qu'un *pater familias* était nécessairement un propriétaire terrien.

² Le droit romain fait une distinction entre les choses – *res* – appartenant au droit divin, les *res sacrae, sanctae et religiosae*, qui sont *extra commercium*, et les choses relatives au droit humain. Parmi les *humani iuris*, il y a, d'une part, les choses qui sont du domaine public et qui sont *extra commercium*, d'autre part, celles qui sont du domaine privé et qui sont *in commercio*.

³ Au sujet de la propriété à Rome cf. Diosdi G., *Ownership in Classical and preclassical Law*, Budapest, 1970. Et, d'une manière générale, au sujet du droit privé romain cf. Gaudemet J., *Droit privé romain*, Paris, 2000 ; Ducos M., *Rome et le droit*, Paris, 1996 (particulièrement les chapitres I et IV) ; Villers R., *Rome et le droit privée*, Paris, 1977, et dans une moindre mesure Carbasse J.-M., *Manuel d'introduction historique au droit*, Paris, 2002 (leçon 3), ainsi que Krueger P., *Manuel des antiquités romaines XVI, Histoire des sources du droit romain*, Paris, 1894 et Volterra E., *Istituzioni di diritto privato romano*, Rome, 1993.

⁴ Sur ce point cf. particulièrement Ducos M., « Les juristes romains et le domaine agraire », *La Question agraire à Rome : droit romain et société. Perceptions historiques et historiographiques*, Como, 1999, p. 121-129. Précisons néanmoins que l'ensemble des terres sur le territoire romain ne relevait pas du domaine privé. Une partie d'entre elles appartenait au peuple romain – il s'agit de l'*ager publicus* – et étaient principalement louées. L'exploitation excessive des terres de l'*ager publicus* par des individus privés a d'ailleurs été à l'origine de conflits majeurs au sein de la société romaine républicaine (sur ce point il peut encore être intéressant de consulter Carcopino J., « L'imminence de la crise : le problème de l'*ager publicus* », Bloch G., Carcopino J., *Histoire romaine II : la République romaine de 133 av. J.-C. à la mort de César*, Paris, 1929, p. 149-170, ainsi que Burdese A., *Studi sull'ager publicus*, Torino, 1952, p. 112-127).

⁵ En effet, la propriété civile romaine est *ex iure quiritium*.

⁶ D'une manière générale, au sujet de l'élevage dans la société romaine cf. notamment Giardina A. « Allevamento ed economia della selva in Italia meridionale. Trasformazioni e continuità », *Socetà romana e produzione shiavistica, Vol. I*, Bari, 1981, p. 87-113.

⁷ De même, au sujet de l'exploitation du bois dans la société romaine cf. Giardina A. « Allevamento ed economia della selva in Italia meridionale. Trasformazioni e continuità », *Socetà romana e produzione shiavistica, Vol. I*, Bari, 1981, p. 87-113.

La propriété foncière c'est donc un terrain mais aussi des outils agricoles, éventuellement un cheptel, ainsi que du personnel de condition libre et/ou servile¹. L'ensemble était sous l'autorité – *manus* – du *dominus*, et, excepté le personnel libre, tout était la propriété de celui-ci. Enfin, il convient de spécifier que si le *fundus* se rapproche beaucoup de ce que nous entendons par « propriété foncière », il est néanmoins nécessaire de les distinguer. Comme l'a relevé Luigi Capogrossi Colognesi, la notion de *fundus* se rapporte avant tout à l'aspect économique, elle « n'est pas une donnée étroitement matérielle ni étroitement juridique, mais elle se rattache à l'organisation économique de la propriété »². En s'appuyant sur des écrits d'Alfenus Varus et de M. Antistius Labeo conservés dans le *Digeste*, l'historien italien³ a mis en valeur le fait que, d'un point de vue juridique, deux fonds contigus appartenant à un même *dominus* étaient considérés comme un seul et même bien, alors que d'un point de vue économique, ils pouvaient être gérés de manière distincte⁴. Autrement dit, dans une même propriété foncière, il pouvait y avoir plusieurs exploitations agricoles, et notamment plusieurs *uillae*⁵. D'autre part, un propriétaire pouvait détenir des champs dispersés sur le sol d'une même cité, voire posséder un terrain dans une forêt qui jouxtait sa cité. Or, c'est bien la somme de ces champs et de ce bois qui constituait sa propriété foncière. Par conséquent, si une propriété foncière est un territoire clairement délimité, ce n'est pas nécessairement un espace unitaire et homogène.

¹ Lorsqu'il est servile le personnel agricole est d'ailleurs intégré dans les outils agricoles. D'après Varron (*Economie rurale* I, 17, 1), les moyens permettant de pratiquer l'agriculture, qu'il appelle les *instrumenta*, sont répartis en trois catégories suivant le critère distinctif de la voix, de la capacité vocale : « On divise... cette étude... en trois parties : selon que le matériel est vocal (doué de la voix), semi-vocal (à moitié doué de la voix) et muet ; vocal, où sont les esclaves ; semivocal, où sont les bœufs ; muet, où sont les chariots » : *Quae res alii dividunt... in tres partes, instrumenti genus vocale et semivocale et mutum, vocale in quo sunt servi, semivocale in quo sunt boves, mutum in quo sunt plaustra*. Ainsi, pour l'agronome les esclaves appartiennent, à l'instar des bœufs et des chariots, aux instruments, aux outils, agricoles. Dans ce cadre, la seule chose qui différencie les esclaves des bœufs et des chariots, tient à la maîtrise de la part des premiers de leur voix, ou plus exactement du langage.

² Capogrossi Colognesi L., « Le régime de la terre à l'époque républicaine », *Terre et paysans dépendants dans les sociétés antiques*, Besançon, 1979, p. 329.

³ Capogrossi Colognesi L., *ibid.*, p. 328-329.

⁴ Il pouvait ainsi y avoir plusieurs *uillae*. En outre, un fonds pouvait être consacré à un type de culture et le deuxième fonds à un autre type de culture. J.-P. Vallat, dans son ouvrage *L'Italie et Rome : 218-31 av. J.-C.*, a notamment mis en garde contre une assimilation des notions de propriété foncière et d'exploitation agricole. Il a en effet spécifié que si « dans le Sud, dans les Pouilles ou la Sicile, textes et prospections montrent la persistance de la petite et moyenne exploitation, ceci ne va pas à l'encontre de la grande propriété. » (*L'Italie et Rome : 218-31 av. J.-C.*, Paris, 1995, p. 64).

⁵ Au sujet de l'organisation du domaine, de la répartition des bâtiments et des différentes activités cf. Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien*, décembre 2007, Vol 1, p. 359-452 ; El Bouzidi S., « La conception de la villa rustica chez Caton. Entreprise agricole ou simple ferme rurale ? », *Gérion*, 2003, 21, p. 167-197, et particulièrement son schéma p. 184 ; ainsi que Salomon Ph., *Recherches d'histoire économique*, Paris, 1964 ; Vallat J.-P., « De la prospection à la synthèse d'histoire rurale : document de la recherche et problèmes d'interprétation », *Actes du colloque organisé à l'université de Toulouse en décembre 1985*, 1989, p. 101-127 ; Vallat J.-P., « Archéologie et économie : la quantification dans l'histoire économique du monde romain », *Mélanges Pierre Lévêque* 5, Paris, 1990, p. 431-446 ; Andreau J., « Le monde classique : le monde romain. Agriculture et vie rurale », *Le grand atlas de l'archéologie*, 1990, p. 88-89.

Toutefois, dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne, comme dans la plupart des œuvres latines, il est difficile de faire cette distinction. Le terme de *villa* a souvent été utilisé par les auteurs romains pour désigner l'exploitation agricole dans son ensemble¹. Par ailleurs, le terme de *fundus* peut signifier la propriété. Enfin, le terme *ager*, qui au sens strict désigne le champ, peut être utilisé pour faire référence à l'ensemble de la propriété foncière. De plus, il est remarquable que les auteurs romains, et particulièrement les poètes de l'époque augustéenne, ont souvent tenu à décrire des propriétés foncières d'un seul tenant, c'est-à-dire qui soit à la fois une exploitation et une propriété². Ils se référaient probablement à l'idéal de la petite propriété foncière familiale³ qui regroupait toutes les activités et qui constituait le seul patrimoine foncier d'une famille.

Construction historique de la propriété foncière romaine

Telle est du moins la définition que l'on peut donner de la propriété foncière romaine à l'époque classique, car cette entité économique et juridique est évidemment le fruit d'une évolution historique. Sans entrer dans les détails de ce problème complexe, et malgré le peu de sources disponibles pour la haute époque romaine, il est tout de même possible de retracer dans ses grandes lignes l'évolution de l'exploitation des terres à Rome.

Politiquement et économiquement, malgré la constitution d'une cité-état monarchique, puis la mise en place d'une république, Rome fut initialement dominée par les *gentes*, des groupes sociaux issus des anciennes communautés villageoises communautaires, « des groupes solidaires de familles réunies par la pratique des coutumes communes et le respect de la *fides* »⁴, selon les termes d'Ella Hermon. Ainsi, ce sont ces groupes qui contrôlaient⁵

¹ Sur l'utilisation du terme *villa* cf. notamment Leveau Ph., Sillieres P., Vallat J.-P., *Campagnes de la méditerranée romaine*, Paris, 1993, p. 42-50.

² Relevons d'ailleurs que ce souci d'unité n'est pas propre aux poètes. Un texte de Sículus Flacus (155, 16-22 La. = 119, 21-27 Th.) indique, en effet, que lorsque des propriétaires avaient des parcelles de terres dans des lieux différents, ils tentaient de pratiquer des échanges avec d'autres propriétaires qui étaient dans la même situation, afin d'obtenir une possession d'un seul tenant : « quand deux personnes auxquelles leurs terres étaient rendues, avaient des parcelles dans des lieux (*loca*) différents, elles procédaient, pour avoir une possession d'un seul tenant, à une évaluation mesure pour mesure, selon la qualité du sol ». Par ailleurs, il convient de souligner avec M.-P. Zannier, que « les recherches actuelles, à partir de *corpus* épigraphiques notamment, viennent confirmer la tendance des couches dominantes à confondre dans leurs biens propres toutes les terres qu'elles contrôlaient, quel qu'en soit le régime juridique ou le mode originaire d'acquisition » (vol. II, p. 56). Sur ce dernier point cf. Capogrossi Colognesi L., « Occupatio », *Dictionnaire de l'Antiquité*, Leclant J. (dir.), Paris, 2005.

³ D'une manière générale au sujet de la petite exploitation agraire dans l'Italie romaine cf. Frayn J.M., *Subsistence Farming in the Roman Italy*, Sussex, London, 1979.

⁴ Hermon E. (éd.), *La Question agraire à Rome : droit romain et société. Perceptions historiques et historiographiques*, Como, 1999, p. 20.

⁵ Le concept de propriété ne convient pas pour cette période dans le sens où la propriété est un terme juridique qui s'est progressivement élaboré. D'ailleurs, il ne faut pas nécessairement associer l'agriculture et l'idée de droit éternel d'un individu sur le territoire qu'il exploite. Dans les premiers temps de l'agriculture, l'utilisation d'un même sol était, en effet, de relativement courte durée. Les hommes cultivaient un lieu jusqu'à épuisement de la terre, ensuite ils se rendaient dans de nouvelles zones. La notion d'appropriation du sol à long terme n'avait donc pas de sens pour ces agriculteurs. A ce sujet cf. Capogrossi Colognesi L., « Per la storia della

principalement les terres, et la production agro-pastorale – secteur économique largement dominant à cette époque – semble s’être déroulée de manière collective¹ dans le cadre des différentes *gentes*.

Parallèlement à cette exploitation collective des terres, la littérature romaine de l’époque classique² affirme l’existence de terres privées dès l’époque de Romulus. Le premier roi de Rome aurait distribué des terres à chacun de ses compagnons citoyens, un lot de deux jugères – *bina iugera* – soit environ un demi-hectare qui aurait été transmis dans le cadre de la famille nucléaire ; ainsi ce lot était appelé *heredium*. Les historiens modernes, et en premier lieu Théodore Mommsen, ont considéré que, dans les conditions de production archaïque, cette surface était insuffisante pour nourrir une famille. Ce qui rendait nécessaire la participation de ces citoyens à l’exploitation de terres communes destinées à l’élevage et à la culture. D’autre part, l’utilisation du terme propriété a un caractère anachronique pour cette période³. Toutefois, il n’en demeure pas moins que, du fait qu’il permet la transmission d’une parcelle de terre de père en fils⁴, l’*heredium* contient les prémices de la garantie juridique de la propriété privée des terres. Enfin, s’il est difficile de juger de la valeur historique de cette tradition⁵, il est certain que les auteurs de l’époque classique – et avec eux vraisemblablement l’ensemble de la société – ne pouvaient concevoir les premiers temps de leur civilisation sans une exploitation individuelle, ou plus exactement familiale, des terres, sans une certaine forme de propriété privée des terres⁶.

proprieta romana », et le compte rendu de György Diosdi intitulé : *Ownership in Ancient and Preclassical Roman law*, Budapest, 1970.

¹ Il convient d’être prudent avec le concept de propriété collective des terres. A. Testart (« Propriété et non propriété de la terre. L’illusion de la propriété collective archaïque », *Etudes rurales*, 165-166, p. 209-242) a mis en garde contre un schéma d’évolution simpliste d’une organisation sociale allant de l’absence de propriété des terres à la propriété individuelle des terres, avec pour intermédiaire la propriété collective des terres. Toutefois, ce type d’évolution semble bien avoir eu lieu à Rome et, en définitive, l’article d’A. Testart met en valeur le fait que dans les sociétés précoloniales d’Afrique noire la notion de propriété individuelle des terres n’a pas eu plus réalité que la notion de propriété collective des terres.

² Varron, *Economie rurale* I, 10, 2 ; Pline l’Ancien, *Histoire naturelle* XVIII, 7, XIX, 50 ; Tite-Live, *Histoire romaine* VI, 36, 11 ; Festus (Paul), p. 89 et 91 L.

³ Cette question fait débat, le terme de *dominium* n’apparaissant qu’au premier siècle avant notre ère. A ce sujet cf. notamment Patault A.-M., « Réflexions sur les limitations au droit de propriété à Rome jusqu’à la fin de la République », *RD*, LV, 1977, p. 239-256.

⁴ Au sujet des rapports entre le développement de la propriété privée, notamment des terres, et l’évolution de la famille, particulièrement l’affirmation de l’importance de la famille nucléaire au détriment des *gentes*, cf. Levi M.A., « Fides, Terminus, Familia e le origini della città », *ATTI, Estratto dal volume XI (N.S., I), 1980-1981*, 1984, p. 361-402.

⁵ Sur ce point cf. notamment Capogrossi Colongesi L., « Le régime de la terre à l’époque républicaine », *Terre et paysans dépendants dans les sociétés antiques*, p. 114-118, ainsi que la synthèse plus récente du même auteur « la città e la sua terra », *Storia di Roma I, Roma in Italia*, 1988, p. 263-289.

⁶ Nous reviendrons sur ce sujet au cours de notre étude. Mais à ce titre notons également que ces auteurs considéraient qu’à l’origine leur société était égalitaire – il est en effet question d’un territoire de même superficie concédé à chacun, deux jugères –, ce que l’archéologie tend à infirmer, puisque si les tombes découvertes en Italie centrale au bronze final et au début de l’âge du fer sont, selon A. Mastrocinque, « toutes caractérisées par le même niveau de richesse », « à l’époque orientalisante, l’on peut distinguer des tombes pauvres et des tombes riches, parmi lesquelles certaines sont particulièrement somptueuses. Plusieurs de ces sépultures sont gentiles, c’est-à-dire qu’elles comprennent maintes familles », (Mastrocinque A., « Propriété foncière archaïque et modèles d’interprétations modernes », Hermon E. (éd.), *La Question agraire à Rome : droit romain et société. Perceptions historiques et historiographiques*, Como, 1999, p. 101-109). Ainsi, on

Au V^{ème} siècle, la situation se clarifie. Les fragments conservés de la Loi des XII Tables – édictée en 449 avant notre ère – permettent de constater que le droit romain s’oriente¹ vers une prise en compte et une garantie de la propriété privée des biens², et en premier lieu de la terre³. Cette loi prévoyait en effet des peines contre le vol des moissons ou les détériorations de tout ce qui se trouvait sur les terres d’un individu, elle traitait de l’implantation des limites entre les terres de voisins – la loi insistait sur la nécessité de laisser un espace entre les deux –, de la propriété des fruits provenant d’un arbre planté sur les terres d’un individu et qui tombent sur celle du voisin, des voies de circulation entre les terres privées. Elle prévoyait également qu’après la mort du propriétaire et en l’absence d’un testament, tous les biens passeraient aux *agnati* ; c’était seulement en cas d’absence d’*agnati* qu’ils passaient aux *gentiles*⁴.

La Loi des XII Tables traduit donc un véritable changement dans l’organisation sociale, économique et politique de la société romaine⁵. Elle traduit un renforcement du pouvoir de la famille nucléaire, du citoyen romain de plein droit – *sui iuris* –, le *pater familias* et de l’Etat romain au détriment des *gentes*. Toutefois, il convient de nuancer cet affaiblissement des *gentes*. A. Alföldi, Janine Cels-Saint-Hilaire, Ella Hermon et Luigi Capogrossi Colognesi considèrent que la domination des *gentes* sur les terres demeure importante aux V^{ème} et IV^{ème} siècles avant notre ère. La transmission du patrimoine du *pater familias* aux *gentiles* en l’absence d’un héritier masculin prévue dans la Loi des XII Tables le démontre, ainsi que la création de tribus rustiques à nom gentilice⁶.

constate que les *gentes* étaient fortement structurées. Elles avaient à leur tête un patron et le reste des individus étaient des clients. Festus et Denys d’Halicarnasse présentent les patrons de *gentes*, les *patres*, comme ceux qui concèdent des lots de terrain aux plus faibles, comme s’ils étaient leurs fils : «*Patres appellantur ... quia agrorum partes adtribuerant tenuioribus, perinde ac liberis*», Festus, p. 288.

¹ Il est d’ailleurs possible que cette question de la propriété privée des terres ait été un élément essentiel dans l’élaboration du droit romain écrit, par opposition au droit coutumier des *gentes*.

² Si le terme *dominium*, qui en droit classique désigne la propriété individuelle, n’est pas employé dans la Loi des XII Tables, la notion de propriété privée est néanmoins dans une phase de construction avancée, notamment à travers l’association des deux termes *meum esse*.

³ Sur ce point cf. notamment Behrends O., « Les conditions des terres dans l’Empire romain », *De la terre au ciel*, II, p. 6 ; et d’une manière générale, au sujet des éléments relatifs à l’agriculture contenus dans la Loi des XII Tables cf. Watson A., *Agriculture and law in Rome of the XII Tables*, ainsi que Gaudemet J., *Droit privé romain*, Paris, 2000, p. 16-19.

⁴ En effet, A. Mastrocinque relève que dans la XII^{ème} Table, nous pouvons lire : « *si agnatus nec escit, gentiles familiam habento* », (« Propriété foncière archaïque et modèles d’interprétations modernes », *La Question agraire à Rome...*, Como, 1999, p.105).

⁵ Sur ce point cf. notamment Watson A., *Rome of the Twelve Table*, Princeton, 1975 ; Humbert H., « La crise politique du V^{ème} siècle et la législation décemvirale », *Crise et transformation des sociétés archaïques*, 1990, p. 263-287 ; Bernardi A., « Le XII Tavole : i contenuti legislativi », *Storia di Roma I, Roma in Italia*, 1988, p. 415-425 ; D’Ippolito F., « Le XII Tavole : i testi e la politica », *Storia di Roma I*, p. 397-413 ; Poma G., *Tra legislatori e trianni : problemi storici e storiografici sull’età delle XII Tavole*, Bologne, 1984.

⁶ A ce sujet, cf. Hermon E., *Habiter et partager les terres avant les Gracques*, Rome, 2001, p. 56.

D'une manière générale, il faut avoir à l'esprit le fait que la Loi des XII Tables a été édictée durant une période de fortes tensions entre les patriciens, dont le pouvoir et la richesse reposaient sur les structures gentilices, et les plébéiens, les nouveaux citoyens romains, qui aspiraient à un rôle plus important dans la cité, cherchaient des moyens d'enrichissement extérieurs aux *gentes*, et étaient donc favorables à la propriété privée¹. Dans ce contexte, la Loi des XII Tables apparaît avant tout comme un instrument élaboré par les plébéiens, avec sans doute l'appui de quelques familles patriciennes à la recherche de nouveaux soutiens, destiné à « soustraire les *patres familiae*, du moins en théorie, au monopole du droit gentilice détenu par les patriciens », en reconnaissant « par un droit écrit, l'égalité civile des membres de la communauté »², et en favorisant la mise en place de la propriété privée des terres.

Ainsi à partir du milieu du V^{ème} siècle avant notre ère, la proportion de terres exploitées dans le cadre privé s'accroît progressivement. Les terres annexées par Rome, à la suite de la colonisation latine, semblent principalement avoir été distribuées à des privés et les techniques de divisions des terres se mettent en place³. Par ailleurs, le droit de la propriété individuelle des terres continue d'être élaboré. Les spécialistes considèrent qu'une nouvelle avancée majeure dans ce domaine a été franchie avec les lois Licinio-Sextiennes⁴ de 366, c'est après cette loi qu'il est possible de parler de propriété foncière⁵.

¹ Au sujet de cette opposition et des conséquences socio-économiques, cf. Hermon E., *Habiter et partager les terres avant les Gracques*, Rome, 2001, notamment p. 61, et Cels-Saint-Hilaire J., *La république des tribus : du droit de vote et de ses enjeux aux débuts de la République Romaine (495-300 av. J.-C.)*, Toulouse, 1995.

² Feuvrier-Prévozat Cl., « Le concept de la *familia pecuniaque* dans la Loi des XII Tables », *La Question agraire à Rome...*, Como, 1999, p. 64. Sur ce sujet cf. également Capogrossi Colognesi L., « Le comunità rurali nell'Italia romana », *Les Communautés rurales, deuxième partie*, Paris, 1983.

³ D'une manière générale, au sujet de l'évolution des techniques de division des terres cf. Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, ainsi que Traina G., *Ambiente e paesaggi di Roma antica*, Roma, 1990. Ce dernier ouvrage permettra notamment d'avoir, d'une part, une idée de l'évolution globale du paysage italien de l'époque protohistorique à la Rome d'Auguste, d'autre part, d'obtenir des informations au sujet de l'influence grecque sur les techniques de maîtrises du territoire développées par Rome.

⁴ Sur cette loi et les autres lois dites *de modo agrorum* instaurées lors de la République cf. notamment Gargola D., *Lands, Laws and Gods*, Chapel Hill-London, 1995, p. 129-146. Pour une liste exhaustive des lois agraires romaines parvenues jusqu'à nous cf. Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, p. 150-151.

⁵ Pour E. Hermon, les lois Licinio-Sextiennes « achèvent, de manière définitive » l'« œuvre entreprise par la Loi des XII Tables » (*Habiter et partager les terres avant les Gracques*, Rome, 2001, p.61) et L. Capogrossi Colognesi dans son article « Proprietari e contadini nell'Italia romana : la preistoria della villa schiavistica (IV-IIsec. a.C.) » (édité dans *Travail. Recherches historiques*, 1997, p. 87-100), indique bien que la fin de l'âge archaïque de la propriété individuelle des terres a lieu en 366 avant notre ère, (p. 89). Toutefois, il convient de relever, à partir d'un article dans lequel P. Rosafio (« Sur quelques aspects du travail en Italie rurale », *Travail. Recherches historiques*, 1997, p. 77-86) s'appuie sur les conclusions de l'archéologue A. Bedini en charge de fouilles effectuées dans le *suburbium* romain qui ont révélé l'existence de tombeaux à chambre et de l'existence contigue d'« une subdivision du sol cultivable en différentes pièces de terres délimitées par des confins précis », qu'« il est vraisemblable qu'au III^{ème} siècle encore, persistaient des formes d'exploitation de la propriété de la part de l'aristocratie, qui étaient semblables à celles d'époques bien plus lointaines, comme celle de Cincinnatus » (p. 78).

Toutefois, il est difficile d'avoir une image précise du régime foncier romain durant les IV^{ème} et III^{ème} siècles avant notre ère. Les études de Luigi Capogrossi Colognesi¹ amènent à considérer que tout en reconnaissant la prédominance de la petite propriété paysanne exploitée – il convient de ne pas confondre la question de la propriété foncière qui relève du droit et le problème de la forme d'exploitation agricole qui est relatif à l'économie, toutefois pour comprendre le développement du droit de propriété privée des terres il est nécessaire d'avoir connaissance de l'évolution du mode d'organisation économique étant donné que celui-ci a une influence majeure sur le régime foncier – dans la sphère familiale, peut-être avec le soutien d'un ou deux esclaves² et dont le but était l'autoconsommation³, ainsi que l'existence de structures villageoises agraires indigènes, il faut déjà entrevoir l'existence de grandes propriétés foncières privées⁴. L'auteur pense même que dès le IV^{ème} siècle l'utilisation massive de la main d'œuvre servile se mit en place⁵. Enfin, il évoque une urbanisation de certaines exploitations, c'est-à-dire d'une part que le propriétaire ne participait pas activement à la gestion de son domaine et vivait principalement en ville, d'autre part que la production, du moins en partie, était tournée vers le marché urbain. Autrement dit, ce qui caractérise la *villa*

¹ Sur le sujet, et pour une perception proche, cf. également Pucci G., « Schiavitu romana nelle campagne. Il sistema della villa nell'Italia centrale », *Settefinestre. Una villa schiavistica nell'Etruria romana*, I, Modène, 1985, p. 15-17 ; Compatangelo-Soussignan R., *Sur les routes d'Hannibal. Paysages de Campanie et d'Apulie*, Besançon, 2000, p. 12-14 et 48-50 ; Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine...*, vol. II, p. 49-54.

² P. Rosafio – en se référant à un passage de Valerius Maximus (4, 4, 6) relatant l'histoire du général Attilius Regulus qui, lors de la première guerre punique, écrivit au sénat pour exprimer son inquiétude quant au sort de sa famille, car le *uilicus* qui s'occupait de son petit domaine (sept *iugera*) était mort et que son *mercennarius* [un homme libre qui travaillait sur ses terres] avait abandonné le champ en emportant l'*instrumentum rusticum* – a mis en valeur le fait que les petits exploitants pouvaient, parallèlement à l'utilisation d'une main d'œuvre servile, faire appel à des « agriculteurs salariés », et que ces derniers « pouvaient être employés sur le fonds, ou de manière permanente – en fonction d'un devoir à accomplir (*locatio operis*) –, ou de manière occasionnelle – s'ils étaient employés pendant certaines périodes de l'année où le travail était plus intense (*locatio operarum*) » (« Sur quelques aspects du travail en Italie rurale », *Travail. Recherches historiques*, p. 79).

³ Précisons qu'une partie de l'activité agricole, l'élevage, devait se dérouler dès cette époque sur des terres communes appelées *ager campascuus*. Au sujet de l'*ager campascuus* et de son importance pour les petits et moyens propriétaires cf. Capogrossi Colognesi L., « la città e la sua terra », *Storia di Roma I*, 1988, p. 273-274.

⁴ L. Capogrossi Colognesi, s'appuie notamment sur l'épisode du consul Postumio qui envoya une légion travailler son champ, en 291 avant notre ère (« Proprietari e contadini nell'Italia romana : la preistoria della villa schiavistica (IV-II sec. a.C.) », *Travail. Recherches historiques*, p. 90). Sur l'existence ancienne de la grande propriété foncière les sources littéraires principales sont les suivantes : Tite-Live, *Histoire romaine* XV, 2, 23 ; XXII, 14, 3 ; XXVIII, 46 ; Sénèque, *Lettres à Lucilius* LXXXVI.

⁵ Il convient toutefois de signaler que P. Rosafio, considère, quant à lui, qu'« il y a des raisons suffisantes pour croire que jusqu'au III^{ème} siècle, et dans une moindre mesure même au-delà, la clientèle représentait une importante forme d'exploitation de la main d'œuvre agricole ». L'auteur ajoute que « la forme juridique sous laquelle les clients s'installaient sur les terres des patrons était probablement celle de la concession des lots en possession précaire ». Enfin, pour P. Rosafio en « ce qui concerne les moyens d'exploitation de cette force de travail, on a avancé différentes hypothèses : on a pensé au paiement de produits en nature ou à la prestation de corvées. Mais il est probable que les clients tiraient tout simplement de ces concessions leurs propres moyens de subsistance, en acceptant la protection des patrons en échange d'un soutien politique et parfois militaire » (« Sur quelques aspects du travail en Italie rurale », *Travail. Recherches historiques*, p. 78).

catonienne – *uilla* au sens de domaine – existait déjà, ou du moins se mettait en place, aux IV^{ème} et III^{ème} siècles avant notre ère¹.

Au cours de la première moitié du II^{ème} siècle avant notre ère², Caton le Censeur rédigea un traité d'agriculture, offrant ainsi une image assez précise de ce qu'était une exploitation agricole – du moins une exploitation appartenant à un propriétaire aisé – à cette époque³. Le propriétaire – il a employé le terme *dominus* – auquel s'adressait l'agronome, possédait, ou était susceptible de posséder, une et même plusieurs⁴ exploitations de cent à deux cent quarante jugères, soit de vingt-cinq à soixante hectares. Ce qui pour Caton correspondait à une superficie raisonnable. D'ailleurs, le traité de Caton fait apparaître, selon René Martin, qu'un propriétaire aisé ne possédait pas une grande propriété d'un seul tenant, mais plusieurs « de vingt-cinq à cinquante hectares chacune⁵, plus ou moins éloignées les unes des autres et assez spécialisées ; le *latifundium* est en réalité inconnu, ce qui n'exclut nullement l'existence de propriétaires fort riches »⁶.

Ainsi, l'objectif de l'exploitation catonienne n'était pas l'autoconsommation mais le profit. Par conséquent, la production était d'une part en grande partie spécialisée⁷, chaque

¹ L. Capogrossi Colognesi, remet ici en cause la théorie traditionnelle qui voit dans la *villa* catonienne un changement majeur et pour ainsi dire brutal dans l'organisation économique romaine, résultant, d'une part, des guerres puniques, causes de dévastation dans les campagnes romaines, de la ruine des familles des paysans soldats décédés et en dernier lieu d'une mise « sur le marché » d'un grand nombre de terres de bonne qualité (à ce sujet cf. Nicolet Cl., *Les Gracques ou Crise agraire et révolution à Rome*, Paris, 1967), et, d'autre part, des guerres menées par Rome en Espagne, en Grèce, et en Orient qui éloignent longtemps les propriétaires – surtout les petits propriétaires – de leurs terres, et entraînent un afflux important de main d'œuvre servile « qu'il fallait bien utiliser », selon l'expression de R. Goujard (introduction à Caton, *De l'agriculture*, Paris, 2002). Ces guerres ont bien sûr eu des conséquences économiques importantes. Comme nous allons le voir, elles ont favorisé l'enrichissement de propriétaires aisés, la constitution de propriétés foncières de plus en plus grandes, au détriment des propriétaires plus modestes. Mais, il n'en demeure pas moins que, dès les IV^{ème} et III^{ème} siècles avant notre ère », il y avait des inégalités et que la grande propriété esclavagiste, spécialisée était déjà en gestation.

² L'ouvrage étant un recueil de notices, il est difficile de le dater précisément. Néanmoins, R. Goujard (introduction à Caton, *De l'agriculture*, Paris, 2002) estime que la préface fut écrite très tôt après la deuxième Guerre Punique.

³ Pour des études à la fois globales et minutieuses de l'exploitation agricole définie par Caton cf. Gummerus H., « L'azienda agricola romana e l'economia agraria nell'opera di Catone », *L'agricoltura romana, guida storica e critica*, Capogrossi Colognesi L. (éd.), Rome-Bari, 1982, p. 5-39 ; ainsi que El Bouzidi S., « La conception de la *villa rustica* chez Caton. Entreprise agricole ou simple ferme rurale ? », *Géron*, 2003, 21, p. 167-197.

⁴ De même, le fait que Caton consacre quelques pages à l'achat des domaines montre que ses lecteurs étaient fréquemment confrontés à ce problème. D'une manière générale, au sujet des achats des domaines et la question de l'agrandissement des domaines cf. notamment Andreau J., « Sur les choix économiques des notables », *Mentalités et choix économiques des Romains*, Bordeaux, 2004, p. 71-95, ainsi que Reekmans T., « The motives of the Roman's farmers' economic options », *Hommages à J. Veremans*, Bruxelles, 2004, p. 259-273.

⁵ D'une manière plus générale, au sujet des données relatives aux dimensions des domaines dans les traités d'agronomie latins cf. Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine...*, vol. I, p. 308-310.

⁶ Martin R., *Les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales*, Paris, 1971, p. 90.

⁷ Au sujet de la spécialisation agricole dans les domaines romains à l'époque tardo-républicaine, en particulier pour des données archéologiques, cf. Cotton M.A., Metreaux G.P.R., *The san Rocco villa at Francolise*, Rome, 1985 ; Leveau Ph., Sillère P., Vallat J.-P., *Campagnes de la méditerranée romaine*, 1993, p. 138 ainsi que Vallat J.-P., « Prospections, fouilles, perspectives d'histoire économique et sociales : l'exemple de l'Italie antique », *Pallas*, 64, 2004, p. 47.

propriété étant consacrée à une activité – culture des olives, viticulture, céréaliculture –, d'autre part principalement destinée au commerce¹. Le souci d'adaptation aux besoins du marché et les possibilités d'exportation sont d'ailleurs au cœur de l'œuvre de Caton. L'agronome a insisté, notamment dans ses prescriptions concernant le choix du domaine, sur la proximité de celui-ci avec une ville importante ou avec des voies de transport de bonne qualité². D'autre part, le *dominus* et sa famille ne participaient pas directement au travail. C'était principalement un groupe de dix à vingt esclaves placés sous la direction d'un fermier, le *uilicus*³, également de condition servile⁴, qui assurait la production⁵. Le *dominus* et sa famille vivaient quant à eux en ville. Caton exhorta d'ailleurs ses lecteurs à venir le plus souvent possible visiter leurs terres.

Il est difficile de savoir quelle était la diffusion du « modèle catonien »⁶. Il est vraisemblable que l'agronome s'adressait aux classes les plus aisées, certainement les membres de l'ordre sénatorial et équestre, mais il n'en demeure pas moins que ce type de grande propriété esclavagiste spécialisée s'est largement développé durant le II^{ème} siècle avant notre ère. Les sources écrites, et notamment Appien, insistent sur les évolutions socio-économiques engendrées par la deuxième Guerre Punique et les guerres menées par Rome dans des contrées lointaines durant ce siècle⁷. La deuxième Guerre Punique a, semble-t-il, favorisé l'acquisition de terres de la part des plus riches. Une part importante de la population romaine masculine – pour la plupart des petits et moyens propriétaires – avait été décimée, laissant ainsi des terres vacantes⁸, souvent accaparées par les riches voisins. D'autre part, les citoyens romains les plus aisés avaient pu bénéficier des terres confisquées par Rome aux cités italiennes ayant soutenu Hannibal⁹. L'Etat romain, qui avait été contraint, pour soutenir

¹ Pour une présentation globale de l'évolution de l'agriculture romano-italienne durant les trois derniers siècles de notre ère cf. Nicolet Cl., *Rome et la conquête du monde méditerranéen. Tome 1*, Paris, 1979, p. 95-142.

² *De l'agriculture* 19, 3.

³ Il est également important d'évoquer la présence fréquente d'une *uilica* – bien souvent la femme du *uilicus* – qui avait un rôle majeur – comme le montrent notamment les passages que Caton lui consacre dans son manuel d'agronomie – dans la gestion du domaine. D'une manière générale, à ce sujet cf. Carlsen J., « The vilica and the roman estate management », *De agricultura, in memoriam Piter Willem de Neeve*, Amsterdam, 1993.

⁴ Précisons néanmoins que les *vilici* pouvaient être des libres (bien souvent des affranchis), et même parfois (sur ce point cf. H.C. Teitler, « Free-born estate managers in the Graeco-Roman world », *De agricultura*, Amsterdam, 1993) être nés libres.

⁵ Il convient néanmoins de préciser que pour les périodes de travaux saisonniers nécessitant un personnel important, Caton conseillait (*De l'agriculture* I, 3) de faire appel à une main-d'œuvre libre.

⁶ Etant donné que le *De agricultura* est le plus ancien traité d'agriculture romain connu et conservé, l'image de l'exploitation agricole qui en ressort fait, en quelque sorte, figure de modèle de référence pour les spécialistes.

⁷ D'une manière générale, au sujet des évolutions sociales, économiques, mais aussi politiques, dans l'Italie romaine après la deuxième Guerre Punique cf. notamment David J.-M., *La romanisation de l'Italie*, Paris, 1997 ; David J.-M., *La République romaine, de la deuxième Guerre Punique à la bataille d'Actium, 218-31. Crise d'une aristocratie*, Paris, 2000 ; Cels Saint-Hilaire J., *La république romaine, 133-44 av. J.-C.*, Paris, 2005.

⁸ Certaines estimations font état d'un tiers de la population mâle en âge de porter les armes.

⁹ Ces terres, provenant principalement des cités de Campanie et d'Italie du Sud, ont été intégrées à l'*ager publicus*, c'est-à-dire au territoire public, propriété du peuple romain. Certains historiens estiment que la superficie de l'*ager publicus*, qui s'était déjà considérablement agrandie au cours du III^{ème} siècle à la suite de la conquête de

la guerre, d'emprunter à ses citoyens, fut incapable, au sortir de la guerre, d'honorer ses dettes¹ autrement que par la vente à vil prix de ces terres². En outre, les guerres menées en dehors des limites de la péninsule ont également favorisé la concentration des terres dans les mains des citoyens les plus aisés en éloignant les petits et moyens propriétaires de leurs domaines pendant de longues années³. Enfin, ces guerres ont favorisé l'emploi de la main d'œuvre servile, en mettant sur le marché un nombre très important d'esclaves, faisant ainsi diminuer les prix de manière importante⁴.

La crise politico-agraire portée par les Gracques dans le dernier tiers du siècle, la révolte des esclaves dans les immenses propriétés de Sicile à la même époque confirmèrent cette évolution et en révélèrent les limites. Les lois que tentèrent de mettre en place les Gracques⁵ portaient exclusivement sur l'exploitation frauduleuse et excessive par les propriétaires riches de l'*ager publicus*⁶, néanmoins elles traduisirent de grandes difficultés économiques chez les petits propriétaires agraires et une continuité dans l'accroissement des grandes propriétés esclavagistes. Ces lois prévoyaient en effet de laisser – plus exactement de

l'Italie Centrale et Méridionale, a pu doubler à cette occasion. Il apparaît d'ailleurs que l'importance de l'*ager publicus* au sortir de la deuxième Guerre Punique était telle qu'il était impossible de tout centurier et d'attribuer toutes les terres qui étaient reconnues juridiquement et avaient un intérêt économique. Au sujet de ces confiscations foncières collectives à la suite de la deuxième Guerre Punique cf. Nicolet Cl., *Rome et la conquête du monde méditerranéen. Tome 1. Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 1979, p. 124-125 ; Toynbee A.J., *Hannibal's Legacy. The Hannibalics War's Effects on Roman Life*, 1 et 2, Oxford, 1965 ; Frederiksen M., « I cambiamenti delle strutture agrarie nella tarda Repubblica », *Società romana e produzione shiavistica, Vol. I*, Bari, 1981, p. 265-288 ; Vallat J.-P., « *Ager publicus*, colonies et territoire agraire en Campanie du Nord à l'époque républicaine », *Cadastre et espace rural*, Paris, 1983, p. 187-198 ; Moatti Cl., *Archives et partage de la terre dans le monde romain (I^{er} siècle avant- I^{er} siècle après J.-C.)*, Rome, 1993, p. 82-86. D'une manière plus générale, au sujet des conséquences agraires et paysagères de la présence d'Hannibal sur le sol italien pendant la deuxième Guerre Punique cf. Compatangelo-Soussignan R., *Sur les routes d'Hannibal. Paysages de Campanie et d'Apulie*, Besançon, 2000, ainsi que Crouzet S., « De la bouillie punique à la destruction de Carthage : Caton, Carthage et l'hellénisme », *L'Hellénisation en méditerranée occidentale au temps des guerres puniques (260-180 av. J.-C.)*, Pallas, 70, p. 147 et suiv.. Enfin, pour une approche plus régionale de la situation cf. notamment Lo Cassio E., Storchi Marino A. (éd.), *Modalità insediative e strutture agrarie nell'Italia meridionale in età romana*, Bari, 2001.

¹ D'autant que de nouvelles guerres étaient prévues.

² L'ensemble des terres nouvellement annexées n'a pas été entièrement cédé aux citoyens romains. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, l'*ager publicus* était à cette époque extrêmement étendu. Notons, d'autre part, que le *De agricultura* se place parfaitement dans ce contexte, pour ainsi dire, d'abondance de terres disponibles sur le marché. L'importance des conseils sur l'achat d'un domaine émis par Caton va tout à fait dans ce sens.

³ Les distances étaient telles que ces soldats ne revenaient pas en Italie entre les campagnes.

⁴ M.I. Finley (*Ancient Slavery and Modern Ideology*, London, 1989, p. 67-92) a émis l'hypothèse que l'approvisionnement massif d'esclaves provenant des guerres italiennes et puniques fut précédé d'une demande liée à une insuffisance de main d'œuvre interne, elle-même dépendante du développement de la propriété privée, d'un accroissement du marché et de l'éloignement des paysans soldats.

⁵ Sur la réforme des Gracques, ses aspects techniques mais aussi les conflits sociaux qu'elle a engendrée cf. notamment Gargola D., *Lands, Laws and Gods*, Chapel Hill-London, 1995, p. 147-174 ; Carcopino J., *Autour des Gracques. Etudes critiques*, Paris, 1967 (rééd.) ; Toynbee A. J., *Hannibal's Legacy. The Hannibalics War's Effects on Roman Life*, vol. 2, Oxford, 1965 ; Nicolet C. *Les Gracques. Crise agraire et révolution à Rome*, Paris, 1968 ; ainsi que le cinquième chapitre de Brunt P.A., *Social conflicts in the Roman Republic*, London, 1971, et le chapitre XIV de *Histoire romaine, Tome I*, Paris, 2002.

⁶ Plus spécifiquement, au sujet des réformes agraires du plus jeune des Gracques cf. Hermon E., « Le programme agraire de Caius Gracchus », *Athenaeum*, vol. LX, fasc. I-II, p. 258-272.

transformer l'*occupatio*¹, la *possessio* de ces individus en pleine propriété² – cinq cents jugères aux usurpateurs³, ainsi que la possibilité de faire paître jusqu'à cent têtes de gros bétail et cinq cents de petit. Ce qui signifie que ces *domini* occupaient des territoires encore plus vastes – et cela en plus de leurs propriétés légitimes –, qu'une exploitation de cinq cents jugères était courante, qu'un troupeau de cent têtes de bovins et de cinq cents têtes de caprins et/ou d'ovins également⁴. D'ailleurs, rappelons que malgré cette modération dans les propositions des Gracques et de leurs partisans, les classes possédantes se sont dressées de manière violente contre ces lois et leurs ont fait obstacle de tout leur poids. Il existe à cela des raisons politiques⁵, mais il n'en demeure pas moins que, pour une partie des citoyens romains, il était impossible de concevoir des exploitations inférieures à cent cinquante hectares, et que, plus généralement, pour un Romain, il n'était pas concevable de se voir privé de terres sur lesquelles il avait investi⁶.

Nous disposons de peu d'informations sur la propriété foncière de la période gracchienne au milieu du I^{er} siècle avant notre ère. Nous pouvons seulement indiquer que les crises du dernier tiers du II^{ème} siècle avant notre ère n'ont semble-t-il pas endigué l'évolution vers des propriétés de plus en plus grandes⁷, une spécialisation plus importante, une utilisation massive d'esclaves¹ et une rationalisation toujours plus grande dans la gestion des domaines².

¹ D'une manière générale, au sujet de l'*occupatio* cf. Capogrossi Colognesi L., « Occupatio », *Dictionnaire de l'Antiquité*, Leclant J. (dir.), Paris, 2005, p. 1563 et suiv. ; Botteri P., « La définition de l'*ager occupatorius* », *CCG III*, 1992, p. 45-55 ; Moatti Cl., « Etude sur l'occupation des terres publiques à la fin de la République romaine », *CCG III*, 1992, p. 57-75. Sur ce point, il peut encore être intéressant de consulter Tibiletti G., « Il possesso del *ager publicus* e la norme de *modo agrorum* sino ai Gracchi », *Athenaeum*, 26, 3-4, 1948, p. 173-236.

² L'importance de l'*ager publicus* au sortir de la deuxième Guerre Punique était tel qu'il était impossible de tout centurier (néanmoins au sujet des centuriations pratiquées à cette époque dans l'*ager Campanus* cf. Vallat J.-P., « Architecture rurale en Campanie septentrionale du IV^{ème} siècle av. J.-C. au I^{er} ap. J.-C. », *Architecture et société. De l'archaïsme grec à la fin de la République romaine*, Paris-Rome, p. 247-263, et plus récemment Monaco M., « L'*ager Campanus* », *Atlas historique des cadastres d'Europe*, Italie IV, 1998, p. 1-10 ; Monaco M., « Métrologie en Campanie et techniques d'approche », *De la terre au ciel, paysage et cadastres antiques*, Tome II, Clavel-Lévêque M., Tirolagos G. (éd.), Besançon, 2004, p. 49-73 ; Monaco M., *La reconstruction d'un paysage antique : l'ager campanus. Application des méthodologies des systèmes d'information géographiques*, thèse soutenu à Besançon en 2003, sous la direction de Clavel-Lévêque M. et Pierobon-Benoit R.) et d'attribuer toutes les terres qui étaient reconnues juridiquement et avaient un intérêt économique.

³ Les historiens antiques sont en accord sur le chiffre de cinq cents jugères. Appien I, 8, 33 ; Tite-Live VI, 35, 5.

⁴ Précisons que Tibérius Gracchus chercha aussi à lutter contre l'utilisation excessive d'esclaves dans le travail agricole qui se faisait selon lui au détriment des citoyens romains pauvres. Sa loi prévoyait, selon Appien, d'« obliger les possesseurs de ces domaines à employer un certain nombre d'hommes libres pour la surveillance » (Appien I, 9, 35 et I, 10, 40).

⁵ A ce sujet cf. Nicolet Cl., *Les Gracques. Crise agraire et révolution à Rome*, Paris, 1967.

⁶ En effet, l'utilisateur, le *possessor*, avait souvent défriché les terres, fait des aménagements, en un mot investi sur ces terres qui appartenaient au peuple romain.

⁷ Au sujet du développement de la grande propriété au cours du dernier siècle avant notre ère cf. Ruelens J., « La répartition de la propriété foncière en Italie au dernier siècle de la République », *Les études classiques*, janv., 1943, p. 28-32. Toutefois, il convient d'être prudent avec les chiffres et les interprétations de cet auteur. A partir d'une déclaration faite en 104 par le tribun de la plèbe L. Marcius Philippus – « dans l'état le nombre de propriétaires fonciers ne dépasse pas deux mille » – relevée par Cicéron (*Les devoirs* II, 73 : *Non esse in ciuitate duo milia hominum*), J. Ruelens a, en effet, affirmé qu'à la fin du II^{ème} siècle avant notre ère « la proportion des propriétaires terriens vis-à-vis de la population citoyenne serait donc environ de ½ pour cent », ce qui semble être un chiffre très

De plus, il est intéressant de constater que Varron considérait les traités de Caton et des Saserna comme tout à fait désuets. Les personnages du traité d'agronomie de Varron se moquaient explicitement des conseils pratiques sur la manière de saler les jambons, des recettes pour détruire les punaises qu'avait fournies Caton. Pour les lecteurs de l'*Economie rurale* ces conseils ont, comme l'a écrit René Martin, « sans doute leur importance pour la vie quotidienne de la *uilla*, mais ne sont pas du ressort du *dominus* »³. Au milieu du I^{er} siècle avant notre ère, la richesse des classes dirigeantes romaines s'était considérablement accrue⁴, la tendance était à une augmentation notable de la dimension des domaines⁵ et au

faible (sur ce point cf. notamment le paragraphe suivant). Ne serait-ce que du point de vue de l'analyse du texte, cette interprétation est contestable. Cicéron, afin de rendre peu crédibles ces affirmations avait intérêt à exagérer les propos du tribun, et ce dernier avait lui-même, du fait de sa fonction, intérêt à exagérer ces chiffres.

¹ D'une manière générale, au sujet du statut social et juridique des travailleurs agricoles dans les propriétés foncières romaines à la fin de la République cf. Capogrossi Colognesi L., « Proprietà agraria e lavoro subordinato nei guiristi e negli agromini latini tra repubblica e principato », *Socetà romana e produzione schiavistica*, Vol. I, Bari, 1981, p. 445-454 ; ou encore Dumont J.-C., « La villa esclavagiste ? », *Topoi*, 9 (1), 1999, p. 113-125 ; Garnsey P.D.A., « Non-slave Labour in the Roman World », *Non-slave Labour in the Greco-Roman World*, Cambridge, 1980, p. 34-47.

² Rappelons que Tremelius Scrofa qui a écrit un traité d'agronomie au début du I^{er} siècle avant notre ère dont très peu de passages ont été conservés, avait encouragé ses lecteurs à toujours plus de rationalisation dans la gestion de leurs domaines.

³ Martin R., *Recherches sur les agronomes latins...*, Paris, 1971, p. 82.

⁴ Au sujet de cet accroissement de la richesse des plus hautes classes sociales romaines cf. particulièrement Frederiksen M., « I cambiamenti delle strutture agrarie nella tarda Repubblica », *Socetà romana e produzione schiavistica*, Vol. I, Bari, 1981, p. 265-288. L'auteur souligne notamment le fait que, grâce à l'exploitation des provinces, un questeur, au milieu du I^{er} siècle avant notre ère, possédait une fortune trois ou quatre fois supérieure aux plus importants patrimoines du II^{ème} siècle avant notre ère.

⁵ Cette tendance à l'extension de la superficie des domaines lors de la fin de la République et au début du Principat serait principalement liée à la concentration, au regroupement, de différents domaines de superficie modérée appartenant à un même propriétaire dans une ère géographique régionale. Cette théorie s'appuie notamment sur le texte du *Pro Caecina*, dans lequel Cicéron défend un ami désireux de regrouper ses terres avec celles qu'il vient d'hériter de sa défunte épouse. Sur ces sujets cf. Feuvrier-Prevotat Cl., *Pecunia, l'argent sous la République. Représentations sociales et idéologiques*, Thèse sous la direction de Clavel-Lévêque M., 1989, I, p. 365-368 ; White K.D., « Latifundia. A critical review of the evidence of large estates in Italy and Sicily up to the end of the first century A.D. », *BICS*, XIV, 1967 p. 62-79 ; Leveau Ph., Sillère P., Vallat J.-P., *Campagnes de la méditerranée romaine*, 1993, p. 34 ; Etienne R., Georges J.-G., « A propos du *latifundium*, II. Vocabulaire et prospections archéologiques », *Miscellanea di studi classici in onore di E. Manni*, Rome, 1980, p. 891 et suiv. ; Kuziscin V. I., « L'espansione del latifondio in Italia alla fine della Repubblica », Capogrossi-Colognesi L. (dir.), 1982, p. 41-63 ; Kuziscin V. I., *La grande proprietà agraria nell'Italia romana (II sec. a. C. I. sec. d. C.)*, Rome, 1984, p. 80 et suiv. ; Clavel-Lévêque M., « Discussion ; du *lafifundium* au *latifundio*, sources écrites », *Du lafifundium au latifundio. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Paris, 1995, p. 132-133 ; Kolendo J., « Ostentation sociale et grande propriété », *Du lafifundium au latifundio...*, p. 425-436 ; Martin R., « Les sources littéraires de la notion de *latifundium* », *Du lafifundium au latifundio...*, p. 97-106 ; Compatangelo R., « Prospection archéologique et domaine : modèles historiques et réalités de terrain », *Du lafifundium au latifundio...*, Paris, p. 46-47 et 50-51 ; Garandini A. (éd.), *Settefinestre. Una villa schiavistica nell'Etruria romana*, I-III, Modène, 1985 (pour A. Carandini, la superficie du domaine de Settefinestre serait proche de 1 500 jugères environ au milieu du I^{er} siècle avant notre ère, mais comme l'a spécifié M.-P. Zannier « on ne saurait considérer le modèle de Settefinestre représentatif des propriétés rurales de type « villa » en général, ni même des domaines italiens appartenant aux classes dirigeantes de Rome au I^{er} siècle avant notre ère » (*id.*, vol. II, p. 60) ; Carandini A., « Il latifundo in epoca romana, fra Italia e provincia », *Du lafifundium au latifundio...*, p. 31-36 ; Duncan-Jones R., *The Economy of the Roman Empire : Quantitative Studies*, Cambridge, 1974, p. 323 et suiv. ; Nicolet Cl., *Rendre à César. Economie et société dans la Rome antique*, Paris, 1988, p. 138 et suiv. ; Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine ...*, vol. II, p. 57 et suiv. ou

développement d'unités de production agricoles de plus en plus autonomes¹. Enfin, les riches *domini* se rendaient avant tout sur leurs terres pour profiter des jardins d'agrément, des parcs à gibier, des viviers² et des luxueuses *villae* qu'ils s'étaient fait construire³. En définitive, leurs domaines ne représentaient plus pour eux une réserve de nourriture, mais une source de revenus et d'agrément. Pour un propriétaire foncier relativement aisé, s'occuper de ses terres, vivre régulièrement dans son domaine était perçu comme quelque chose de négatif. A ce titre le *Pro Roscio Amerino* de Cicéron est particulièrement instructif⁴.

Toutefois, nous le verrons d'ailleurs dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne, d'une part la petite propriété foncière ayant pour base la polyculture, dont la production était avant tout consommée par le *dominus* et sa famille, n'était pas inexistante dans la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère, d'autre part, parallèlement à l'exploitation esclavagiste, il existait pour les *domini* un autre système d'exploitation des terres, plus indirect, fondé sur le colonat⁵. Le *dominus* pouvait laisser tout ou partie de ses terres à la disposition de un ou plusieurs *patres familias* – dans ce cas ces derniers étaient appelés *coloni* ou encore *conductores* – qui cultivaient une parcelle⁶. En évoquant les « cinq feux » et « les

encore Tchernia A. « Les dimensions de quelques vignobles romains », *Du lafundium au latifundio...*, p. 383-394, pour les vignobles.

¹ Sur ce point cf. Capogrossi Colognesi L., « Alcuni aspetti dell'organizzazione fondiaria romana nella tarda repubblica e principato », *Klio*, 63, 2, p. 347-357 ; Capogrossi Colognesi L., « Dalla villa al saltus : continuité e trasformazioni », *Du lafundium au latifundio...*, 1995, p. 191-211 ; Compatangelo R., « Prospection archéologique et domaine : modèles historiques et réalités de terrain », *Du lafundium au latifundio...* p. 52 ; ainsi que De Neeve P., « Fundus as economic unit », *Revue d'Histoire du Droit*, 1984, p. 3-19 et Percival J., « The villa in Italy and the provinces », *The Roman World*, Wachter J. (dir.), 1987, vol. II, p. 527-547. Enfin, au sujet de la poursuite de cette évolution cf. notamment Martin R., « Pline le Jeune et les problèmes économiques de son temps », *REA*, 62, 1967, p. 69-97.

² Au sujet de ces parcs à gibier et de ces viviers cf. notamment l'introduction de Guiraud Ch., *Varron, L'Economie rural*, Paris, 1985.

³ Le I^{er} siècle avant notre ère correspond en effet également à l'époque du développement des jardins d'agrément et des grandes *villae* pour les plus riches propriétaires fonciers qui transforment ainsi une partie de leurs domaines en lieu de villégiature. Varron a d'ailleurs consacré le troisième livre de son traité aux jardins d'agrément et à l'élevage des bêtes, souvent exotiques, qui peuplaient ces jardins. Par ailleurs, au sujet des *villas* maritimes qui se sont beaucoup développées à cette époque cf. Lafon X., « A propos des *villas* maritimes : cadre réel et cadre rêvé », *Nature et paysage dans la pensée et l'environnement des civilisations antiques, Actes du colloque de Strasbourg 11-12 juin 1992*, Siebert G. (dir.), 1996, p. 129-143. D'une manière plus générale, au sujet des rapports qu'entretenaient les très riches propriétaires avec leurs terres cf. notamment Rawson E., « The Ciceronian aristocracy and its properties », *Studies in Roman Property*, Cambridge, 1976, p. 85-102.

⁴ Au sujet de la vision du monde rural et du mode de vie des ruraux qui est défendu dans le *Pro Roscio Amerino* et de son opposition avec la vision dominante cf. particulièrement Benferhat Y., « *Vita rustica* : un idéal politique et moral ? Réflexions sur le *Pro Roscio Amerino* », *Caesarodunum XXXVII-XXXVIII*, 2003-2004, p. 259-287.

⁵ D'une manière générale au sujet de l'évolution de l'agriculture italienne à la fin de la République cf. Kolendo J., *L'agricoltura nell'Italia romana. Tecniche agraire e progresso economico dalla tarda Repubblica al Principato*, Rome, 1980 ; ainsi que Capogrossi Colognesi L. (éd.), *L'agricoltura romana, guida storica e critica*, Rome-Bari, 1982 (en particulier l'introduction p. VII-XXXV) ; White K.D., *Roman farming*, Londres, 1970, ou encore pour une étude globale des sources littéraires sur l'agriculture : Giardina A., « L'economia nel testo », *Lo spazio letterario di Roma antica, vol 1, La produzione del testo*, 1989, p. 401-431.

⁶ Au sujet des limites de ces parcelles il peut être intéressant de se reporter à Behrends O., « Il *finis regere* tra possessori e usufruttuari in Italia e nelle province », *Index*, 32, 2004, p. 13-47. D'autre part, Sur les modalités des locations de terres à Rome cf. Finley M.I., « Private farm tenancy in Italy before Diocletian », *Studies in Roman Property*, Cambridge, 1976, p. 103-121 (précisions que d'après M.I. Finley la location – la *locatio conductio* –

cinq honnêtes pères de famille » qui peuplaient son « petit domaine »¹ dans l'*Epître* I, 14, Horace a d'ailleurs fait référence à ce type d'exploitation, associé à une exploitation de type catonien, puisqu'il s'adresse dans cette épître à son *uilicus*². Les agronomes n'ont pas décrit ce type d'exploitation mixte, peut-être parce qu'ils s'adressaient à un public de riches propriétaires fonciers désireux de rentabiliser au maximum leurs terres. De même, à une époque plus tardive, les juristes ont peu écrit sur la *locatio*. Néanmoins il est vraisemblable que ce type d'exploitation des terres était relativement courant à la fin de la République et au début de l'Empire³.

Enfin, si avec la *Lex Iulia* de 49 avant notre ère, la part de l'*ager privatus* a encore augmenté par rapport à l'*ager publicus*, et que c'est probablement lors du Principat d'Auguste que l'habitat dispersé a atteint son maximum en Italie⁴, il convient de préciser qu'une part de l'*ager publicus* était encore louée à des particuliers en contre partie du *vectigal* – *ager vectigalis* – à cette époque, et que tous les agriculteurs italo-romains, durant le siècle d'Auguste, ne travaillaient pas dans des propriétés foncières et ne vivaient pas dans des *villae*. Les données archéologiques notamment, font apparaître que l'habitat groupé, qui correspondait

était le plus souvent prévue pour une durée de cinq ans renouvelable), et plus récemment Vallat J.-P., « Bail et contrats à l'époque romaine », *Exploiter la terre. Les contrats agraires de l'antiquité à nos jours*, Caen, 2003, p. 20-45. D'une manière plus générale, pour une définition précise et un historique de la location des terres à Rome cf. l'introduction de Neeve P. W., *Colonus. Private farm-tenancy in Roman Italy during the Republic and the Early Principate*, Amsterdam, 1984 (l'auteur a notamment mis en valeur le fait que si le terme de *colonus* était pour la première fois utilisé dans la littérature latine durant le milieu du I^{er} siècle avant notre ère, la location des terres était une réalité depuis le début du II^{ème} siècle avant notre ère), ou encore Rosafio P., « The emergency of tenancy and the *precarium* », *De agricultura*, Amsterdam, 1993. Par ailleurs, sur les droits et les obligations du locataire cf. Vallat J.-P., *L'Italie et Rome : 218-31 av. J.-C.*, Paris, 1995, p. 56-57. Enfin, il convient de préciser avec P.W. de Neeve qu'il ne faut pas nécessairement considérer que tous les locataires appartenaient à une classe sociale défavorisée économiquement : « In the above it has been tacitly assumed that the tenant, like the cliens and debt-bondsman, was someone of rather low social standing. That is indeed the accepted notion. In itself that is possible and no doubt most of them were. This is not necessarily so. We must bear in mind that tenants (the other categories are now excluded from consideration) did and do not comprise a uniform group. Lease is primarily a legal relationship which in itself says little about the social standing of the tenant. This legal category encompasses big and small, rich and poor, eminent and humble tenants. In other words, apart from the spectrum in which the socially rather low ranking tenant and cliens, debt-bondsman and slave had their places, there was also the separate, particular spectrum of tenants » (de Neeve P.W., *Colonus...*, Amsterdam, 1984, p. 15).

¹ *Epîtres* I, 14, 1-5 : « Régisseur de mes bois et du petit domaine qui me rend à moi-même et que tu dédaignes malgré les cinq feux qui le peuplent et les cinq honnêtes pères de famille qu'il envoie, de coutume, à Varia, luttons pour voir qui arrache les ronces le plus vaillamment, moi de mon âme ou toi de ma terre, et lequel est dans le meilleur état, d'Horace ou de son bien » : *Vilice siluarum et mihi me reddentis agelli, quem tu fastidis habitatum quinque focis et quinque bonos solitum Variam dimittere patres, certemus spinas animone ego fortius an tu euellas agro, et melior sit Horatius an res*. Au sujet de la location des terres à Rome cf. notamment Lo Cassio E., « Considerazioni sulla struttura e sulla dinamica dell'affitto agrario in età imperiale », *De agricultura*, Amsterdam, 1993, p. 296-316.

² Cicéron dans le *Pour A. Cécina* a également fait référence à ce type d'exploitation des terres, ainsi que Pline le jeune, dans quelques unes de ses lettres, pour une époque un peu plus tardive.

³ Sur ce point cf. encore Finley M. I., « Private farm tenancy in Italy before Diocletian », *Studies in Roman Property*, p. 103-121.

⁴ Sur ce point cf. notamment Kuziscin V.I., *La grande proprietà agraria nell'Italia romana (II sec. a.C. - I sec. d.C.)*, Rome, 1984, notamment p. 83-142 ; Leveau Ph., Sillère P., Vallat J.-P., *Campagnes de la méditerranée romaine*, 1993, p. 142-143 ; Lo Cassio E., « Il rapporto uomini-terra nel paesaggio dell'Italia romana », *Index*, 32, 2004, p. 107-121.

probablement à un type d'exploitation communautaire des terres, avec néanmoins quelques parcelles privées et peut être une activité saisonnière des villageois dans les grands domaines¹, occupait encore une place non négligeable dans les structures rurales italo-romaines au milieu du I^{er} siècle avant notre ère². De plus, certaines études amènent à avoir une image moins figée et individualisée de la pratique de l'agriculture dans l'Italie romaine à la fin de la République et au début du Principat, en décrivant des systèmes de solidarité entre les domaines ou les acteurs économiques³.

Quoi qu'il en soit, la division des terres était bien développé lors de la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère⁴, et, du point de vue juridique, la notion de *dominium* était clairement définie – son introduction dans le droit romain date du début du I^{er} siècle avant notre ère – et appliquée aux biens fonciers. De plus, cette époque correspond à une phase de l'histoire romaine où le droit s'est largement affranchi de la sphère du sacré⁵. Il est

¹ Au sujet des activités de ces petits agriculteurs libres et notamment leur participation aux activités dans les grands domaines cf. Corbier M., « Propriété et gestion de la terre : grand domaine et économie paysanne », *Aspects historiques de la recherche en France et en Allemagne, tendances et méthodes*, Göttingen, 1981, p. 11-29 ; Kolendo J., « Le paysan », *L'homme romain*, Giardina A. (dir.), Paris, 1992, p. 173-219, et Nicolet Cl., *Rome et la conquête du monde méditerranéen. Tome 1. Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 1979, p. 112-114.

² Le peu d'études qui a été mené sur ce type d'habitat dispersé – J.-P. Vallat regrette que « les villages, structures bien étudiées pour la période préromaine, restent encore trop peu connues pour l'époque républicaine, trop de chercheurs étant obnubilés par la prééminence de l'habitat dispersé » (*L'Italie et Rome : 218-31 av. J.-C.*, Paris, 1995, p. 61) – ne permet pas de définir la manière dont étaient organisés ces villages, et encore moins la manière dont les villageois exploitaient la terre. Toutefois, nous pouvons imaginer avec J.-P. Vallat la « solidarité de voisinage, de parenté », les « décisions qui se prennent en commun » (*L'Italie et Rome : 218-31 av. J.-C.*, Paris, 1995, p. 61). Sur ces structures villageoises cf. néanmoins Chouquer et *alii*, *Structure agraires en Italie centro-méridionale*, Rome, 100, 1987 ; Poulter A., « Townships and villages », *The roman World*, t. 2, Wachter J., Londres, New York, p. 388-411. Et, d'une manière plus générale, sur la persistance des structures agraires indigènes cf. Clavel-Lévêque M., *Cadastre et espace rural : Approches et réalités antiques*, p. 10 ; Vallat J.-P., « Prospections, fouilles, perspectives d'histoire économique et sociale : l'exemple de l'Italie antique », *Pallas*, 64, 2004, p. 35-61 ; ainsi que Compatangelo R., « Prospection archéologique et domaine : modèles historiques et réalités de terrain », *Du lafundium au latifundio...*, 1995, p. 45-65.

³ Sur ce point cf. particulièrement Lirb Huib J., « Partners in agriculture. The pooling of resources in rural societates in Roman Italy », *De agricultura*, Amsterdam, 1993, p. 263-295 ; Jongman W., *The Economy and Society of Pompeii*, Amsterdam, 1988.

⁴ Pour un historique de la cadastration romaine cf. notamment Clavel-Lévêque M., « Questions de méthode et approches comparatives : cadastres et histoire », *Structures agraires en Italie centro-méridionale. Cadastres et paysages ruraux*, Rome, 1987, p. 3-57.

⁵ Au sujet de l'évolution du droit romain, et en particulier de sa laïcisation progressive, cf. notamment Buckland W.W., « Ritual Acts and Words in Roman Law », *Mélange p. Koschaker*, 1, Leyde, 1939, p. 16-26 ; Noailles P., *Du droit sacré au droit civil. Cours de droit romain approfondi 1941-1942*, Paris, 1949 ; Noailles P., *Fas et Jus*, Paris, 1948 ; Lévy-Bruhl H., *Nouvelles études sur le très ancien droit romain*, Paris, 1947 ; Lévy-Bruhl H., « Sur la laïcisation du droit à Rome », *RIDA*, t. 6, 1951, p. 81-103 ; Voci P., « Diritto sacro romano in età arcaica », *SDHI*, 19, 1953, p. 38-103 ; Gaudemet J. « Tentative de systématisation du droit à Rome », *Index*, 15, 1987 (l'auteur insiste particulièrement sur le fait que les Romains ont envisagé le droit sous son aspect casuistique) ; Ducos M., « Les fondements sacrés du droit et la tradition cicéronienne », *BAGB*, oct. 1990, 3, p.262-274 ; Magdelain A., « Le *ius* archaïque », *MEFRA*, 98, 1986, p.265-358 ; Behrends O., « Le due giurisprudenza romana e le forme delle loro argomentazioni », *Index*, 12, 1983-1984, p. 189-225 (dans cet article O. Behrends a particulièrement étudié les fondements sociaux, philosophiques et religieux du droit romain) ; Behrends O., « Les rapports entre la terminologie grammatique et celle de la jurisprudence classique, leurs points de contact et leur indépendance fondamentale : l'exemple de l'œuvre de Frontin ; structure, méthode, vocabulaire », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, p. 201-217 (dans ce dernier article O.

notamment remarquable que dans les procès où il a défendu des cas de spoliation de bien fonciers ou des conflits de voisinage¹ comme dans le *Pour A. Cécina*² et le *Pour M. Tullius*³, Cicéron a fait très peu référence au sacré. Néanmoins, ces éléments ne signifient pas que la propriété foncière n'était plus sacralisée à cette époque. D'ailleurs, il convient, avant de poursuivre cette étude, de définir ce que nous entendons par « sacralisation ».

Définition de la sacralisation

La sacralisation consiste à conférer à un objet, un individu ou un lieu – en l'occurrence il sera question d'un objet, la propriété foncière étant, dans le cadre du droit romain, un objet de propriété – un caractère sacré⁴, sans que cet objet, individu ou lieu puisse être considéré comme étant pleinement sacré. Le droit romain définit clairement ce qui appartient à la catégorie du droit divin – par opposition au droit humain –, et plus précisément ce qui est sacré, religieux ou saint : *sacer*, *religiosus*, *sanctus*⁵. D'après la définition de Gaius, au regard du droit romain est *sacer* ce qui a « été consacré aux dieux supérieurs »⁶, *religiosus* ce qui est « abandonné aux dieux mânes »⁷, c'est-à-dire aux dieux du monde souterrain, du monde des morts, *sanctus* ce qui fait l'objet d'un interdit, tel que les murailles et les portes des cités⁸. De

Behrends a notamment présenté les *pontifices*, comme les « premiers juristes de Rome », et affirmé que les *pontifices* « ont beaucoup contribué à ce que le droit romain ait emprunté le chemin de la laïcisation et de la sécularisation », p. 205) ; Gonzalès A., « Borner et limiter : pré-droit et sacralisation de la propriété aux origines de Rome », *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire Romain*, Québec, Paris, 2003, p. 179-191.

¹ D'une manière générale, sur les controverses agraires et celles qui concernent les limites des propriétés cf. les textes des arpenteurs romains ou plus indirectement Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, p. 236-248.

² Cicéron, *Pour A. Cécina*, Discours, Tome VII, texte établi et traduit par A. Boulanger, Paris, 1961.

³ Cicéron, *Pour M. Tullius*, Discours, Tome II, texte établi et traduit par H. De La Ville de Mirmont, Paris, 1960.

⁴ D'une manière générale, au sujet de l'emploi du terme sacré et des termes qui s'en rapprochent par les auteurs romains cf. Fugier H., *Recherches sur l'expression du sacré dans la langue latine*, Paris, 1963 (cet ouvrage peut également être intéressant pour comprendre les rapports de réciprocité que les Romains entretenaient avec leurs dieux). Plus spécifiquement, au sujet de la notion de *sacer* à Rome il peut être intéressant de consulter Warde Fowler W., « The Original Meaning of the Word sacer », *JRS*, 1, 1911, p. 57-63 ; Bennett H., « Sacer esto », *TAPhA*, 61, 1930, p. 43-69 ; ainsi que Sabbatucci D., « Sacer », *SMSR*, 23, 1951, p. 90-101. Enfin, d'une manière encore plus générale, au sujet du vocabulaire religieux latin cf. Schilling R., « L'originalité du vocabulaire religieux latin », *Romanitas*, 9, 1970, p. 83-105.

⁵ Au sujet de cette tripartition du droit divin cf. Souza de M., *La question de la tripartition des catégories du droit divin dans l'Antiquité romaine*, Saint-Etienne, 2004. M. de Souza a notamment mis en valeur le fait que, contrairement à ce que de nombreux chercheurs contemporains ont affirmé, cette division des choses dites de droit divin était relativement tardive et artificielle. En revanche, toujours d'après M. de Souza, un « binôme », *sacer-religiosus*, préexistait à cette tripartition.

⁶ Gaius, *Institutes* II, 4 : *Sacrae sunt quae diis superis consecratae sunt*. Pour une étude sur les choses sacrées cf. notamment Gaudemet J., « Res sacrae », *Année canonique*, 15, 1970, p. 299-316.

⁷ Gaius, *Institutes* II, 4 : *religiosae quae diis manibus relictas sunt*.

⁸ Gaius, *Institutes* II, 8 : *Sanctae quoque res, uelut muri et portae, quodammodo diuini iuria sunt*. Il convient également de signaler, sous l'autorité de H. Fugier, que le terme *sanctus* renvoie à l'idée de garantie. Ainsi le lien entre cette notion et le droit est extrêmement étroit (sur ce point cf. Fugier H., *Recherches sur l'expression du sacré dans la langue latine*, Paris, 1963, p. 179 et suiv.). Plus globalement au sujet des *Res sanctae* cf. en particulier Talamanca G., « Diritti reali », *Istituzioni di diritto Romano*, Milan, 1990, chapitre 7, p. 378-399 ; ainsi que Thomas Y., « Sanctio, les défenses de la loi », *L'écrit du temps*, 19, 1988, p. 61-84.

plus, Gaius a précisé qu'« on ne considère comme sacré que le sol qui a été consacré avec l'autorisation du peuple romain, par exemple en vertu d'une loi ou d'un sénatus-consulte. Par contre, il dépend de notre volonté de le rendre religieux, en enterrant un mort dans un lieu nous appartenant, à la condition que son inhumation nous incombe »¹. Ainsi, une terre sacrée est une terre consacrée à une divinité du monde supérieur par les instances représentatives du peuple romain – ce sont pour la plupart des terres attachées à un temple dédié à une divinité² –, et une terre religieuse est une terre dans laquelle un mort a été inhumé³.

Par conséquent, du fait qu'elle soit un objet de propriété – Gaius a bien précisé que « ce qui est de droit divin n'est compris dans les biens de personne »⁴ – et qu'elle soit destinée à être travaillée par l'homme – et non pas consacrée aux dieux – la propriété foncière ne peut être considérée ni comme *sacra*, ni comme *religiosa*, ni comme *sancta*. Elle appartient pleinement aux choses de droit humain dont la caractéristique principale est de pouvoir faire partie d'un patrimoine humain⁵. Juridiquement elle est pleinement un objet profane⁶. Toutefois, il est nécessaire, comme nous le laissons entendre ci-dessus, de ne pas se contenter de la définition stricte du sacré fournie par le droit romain. Parallèlement à ces données juridiques, il convient de comprendre la notion de sacré dans un sens plus large, plus contemporain, plus anthropologique. En effet, les nombreuses études, pour la plupart transhistoriques et transculturelles, réalisées par James George Frazer, Emile Durkheim, Marcel Mauss et Henri Hubert, Rudolf Otto, Mircea Eliade, Roger Callois, Enrico Castelli, Emile Benveniste, Claude Lévi-Strauss, et plus récemment par Joseph Juszezak, Jean-Jacques Wunenberger, Robert Tessier,

¹ Gaius, *Institutes* II, 5-6 : *Sed sacrum quidem hoc solum existimatur quod ex auctoritate populi romani consecratum est, ueluti lege de ea re lata aut senatusconsulto facto. Religiosum uero nostra uoluntate facimus mortuum inferentes in locum nostrum, si modo eius mortui funus ad nos pertineat.*

² Sur les terres rattachées à un temple ou à un sanctuaire cf. Rousset D., *Terres sacrées, terres publiques et terres privées à Delphes*, CRAI, 1, 2002, p. 215-241 ; ainsi que Isager S., « Sacred and Profane Ownership of Land », *Agriculture in Ancient Greece*, proceeding of the Seventh International Symposium at the Swedish Institute at Athens, 16-17 May, 1990, Wells B., Aströms P. (éd.), Stockholm, 1992, p. 119-122. Ces deux études renvoient au monde grec. Toutefois, dans son ouvrage D. Rousset traite, pour une bonne part, de la période où Delphes, à l'instar de l'ensemble de la Grèce, était sous domination romaine. Par ailleurs, les spécialistes de Rome et de l'Italie romaine se sont pour l'instant peu intéressés à l'existence de terres consacrées à des divinités sur leurs zones de prédilection, excepté en ce qui concerne les bois sacrés.

³ Plus globalement, au sujet de la manière dont les Romains ont organisé l'espace d'un point de vue à la fois juridique et religieux, cf. Catalano P., « Aspetti spaziali del sistema giuridico-religioso romano. Mundus, templum, urbs, ager, Latium, Italia », *ANRW*, II, 16, 1, p. 440-553. Il convient toutefois de préciser qu'à l'inverse de notre travail, l'auteur se place uniquement à un niveau collectif.

⁴ Gaius, *Institutes* II, 9 : *Quod autem diuini iuris est, id nullius in bonis est.*

⁵ Sur ce point cf. Thomas Y., « Res, chose et patrimoine (note sur le rapport sujet-objet en droit romain) », *La loi, Archive de philosophie du droit*, 25, p. 413-426.

⁶ D. Gargola a insisté sur ce point dans son ouvrage *Lands, Laws and Gods. Magistrates and ceremony in the regulation of public lands in republican Rome* : « Although they [les magistrats en charge de distribuer les terres] involved the same brood processes, centuriation modules were not sacred space », p. 48. Par ailleurs, sur ce point et d'une manière plus générale pour une analyse des thèses développées par D. Gargola dans *Lands, Laws and Gods* cf. Storch Marino A., « Riti e cerimonie: per una sociologia della distribuzione agraria », *Index, Quaderni camerti di studi romanistici, International Survey of Roman Law*, 32, 2004, p. 83-91.

José A. Prades, Régis Boyer, Régis Debray¹, conduisent à définir, avec André Dumas, le sacré et ses fonctions de la manière suivante : « le sacré indique des interdits et des attachements fondamentaux pour l'existence humaine. Il se manifeste par des prohibitions et par des préoccupations, dont ni la commodité technique, ni l'explication rationnelle, ni l'institution sociale ne suffit à rendre compte. [...] Par le sacré, l'homme se constitue un univers à la fois protégé, exigeant, orienté et prometteur. Il domestique ainsi, ou à tout le moins il se concilie, l'au-delà de son savoir, de son pouvoir et de son espoir. Il surmonte sa solitude et son errance au sein de l'univers. Il observe des règles et des rites. [...] Etymologiquement, sacré s'oppose à profane. Sacré désigne ce qui est à la fois séparé et circonscrit (en latin *sancire* : délimiter, entourer, sacraliser et sanctifier), tandis que profane indique ce qui se trouve devant l'enceinte réservée (*pro-fanum*). Il y a donc deux domaines, l'un qui est réglé de manière transcendante, dangereuse et capitale, le sacré, interdit parce que fondamental, et un autre, où l'homme a loisir et liberté de penser et d'agir à sa guise. La vie est constituée par l'équilibre entre ces deux domaines. Si le sacré envahissait tout, il s'ensuivrait une sorte de paralysie craintive et de scrupule obsédant. Mais, si par ailleurs le sacré disparaissait totalement, c'est le profane lui-même qui se ressentirait vide et orphelin. Il s'agit donc d'une régulation entre le caractère intense du sacré et le caractère praticable du profane. »². Ainsi, le sacré renvoie avant tout à un système de règles sociales fondé sur une dialectique entre des autorisations et des interdits qui elle-même s'appuie sur des croyances. D'autre part, il apparaît que le sacré peut pénétrer dans des champs qui n'appartiennent pas proprement au cadre religieux, et notamment à ce que les juristes romains définissent comme étant de droit divin. Autrement dit, un objet – en l'occurrence une propriété foncière – peut à la fois appartenir à la sphère du profane et

¹ Frazer J.G., *Le Cycle du rameau d'or (The Golden Bough)*, 1re éd. 1890, rééd. 1911-1915), trad. P. Sayn, L. Frazer et H. Peyre, 12 vol., 3e (éd.), Geuthner, Paris, 1925-1935 ; Durkheim E., *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, 1990, (rééd. ; édition originale 1912) ; Hubert H., Mauss M., « Essais sur la nature et la fonction du sacrifice », *Année sociologique*, 2, p. 29-138, Paris, 1899 (réédité dans Mauss M., *Œuvres*, t. I, p. 193-307, Paris, 1968) ; Hubert H., Mauss M., « Esquisse d'une théorie générale de la magie », *Année sociologique*, 7, p. 1-141, Paris, 1904 (réédité dans Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, 9e éd. 1985) ; Otto R., *Le Sacré. L'élément non rationnel dans l'idée du divin et sa relation avec le rationnel*, Paris, 1949 (trad. franç. par A. Jundt, revue par l'auteur d'après la 18^e éd. allemande de *Das Heilige über das Irrationale in der Idee des Göttlichen und sein Verhältnis zum Rationalen*, Munich, 1917) ; Eliade M., *Le Sacré et le profane*, Paris, 1987 (trad. française de *Das Heilige und das Profane*, Hambourg, 1957) ; Eliade M., *Traité d'histoire des religions*, Paris, 1948, nouv. éd. 1983 ; Caillois R., *L'Homme et le sacré*, Paris, 1939, nouv. éd. 1988 ; Castelli E. (dir.), *Le Sacré. Études et recherches*, Paris, 1974 ; Benveniste E., *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, 1969 (au sujet de la notion de sacralité dans la langue latine cf. également Alfonsi L., *La sacralità e la lingua latina*, I., 12-14, 1970-1972, p. 19-40) ; Lévi-Strauss Cl., « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », *M. Mauss, Sociologie et anthropologie*, Paris, 1985 ; Lévi-Strauss Cl., *Le Totémisme aujourd'hui*, Paris, 6e éd. 1985 ; Lévi-Strauss Cl., *L'Homme nu*, Paris, 1971 ; Juszezak J., *L'Appel du sacré*, Paris, 1988 ; Wunenberger J. J., *Le Sacré*, 2^e éd. 1990 ; Tessier R., *Le Sacré*, Paris, 1991 ; Prades J. A., *Persistance et métamorphose du sacré*, Paris, 1987 ; Boyer R., *Anthropologie du sacré*, Paris, 1992 ; Debray R., *Le feu sacré. Fonctions du religieux*, Paris, 2005. Enfin, précisons que cette liste n'est pas exhaustive. Il s'agit d'une liste des principaux auteurs qui ont nourri notre réflexion sur le sujet.

² Dumas A., Casajus D., « Le sacré », *Encyclopaedia Universalis* [version 10.0].

entretenir des liens avec le sacré¹. Par conséquent, dans le cadre de ce travail, nous tiendrons compte de la définition du sacré produite par le droit romain, mais nous penserons avant tout la sacralisation comme un phénomène plus englobant, qui conduit à rapprocher des éléments profanes de la sphère du sacré dans le but de leur conférer une importance particulière.

D'ailleurs, étant donné qu'il y avait, d'une part, dans le panthéon romain un certain nombre de divinités dont la prérogative principale, ou une des prérogatives secondaires, consistait à protéger le domaine et plus largement les biens du propriétaire foncier, qu'il existait, d'autre part, dans les pratiques religieuses romaines des rites dont le but était de renforcer les limites du domaine, enfin, que tout objet appartenant à un citoyen romain était placé sous la tutelle des divinités protectrices de sa famille, il est indéniable que la propriété foncière entretenait, dans la société romaine, des liens avec le sacré. La question devient alors, comme Susan Treggiari² l'a formulée à propos de la maison : à quel point la propriété foncière est-elle sacrée ?

A l'origine du développement de la propriété foncière, ce caractère sacré a probablement été essentiel – à ce titre il est remarquable que, selon Pline l'Ancien, l'individu qui avait fait « paître ou couper furtivement, de nuit, une récolte dans un champ cultivé » était, d'après la Loi des XII Tables « mis à mort pour satisfaire à Cérès »³ –, puis il s'est affaibli au profit du développement d'un droit profane⁴. Toutefois, il apparaît, notamment grâce aux œuvres des poètes de l'époque augustéenne, que les divinités protectrices du domaine, et plus largement du foyer, étaient encore adorées, que les rites destinés à renforcer les limites du domaine étaient encore pratiqués, ou du moins connus, à l'époque augustéenne.

Ainsi, dans le but d'étudier le caractère sacré de la propriété foncière à l'époque augustéenne dans un cadre littéraire⁵, nous avons procédé à un relevé systématique des

¹ Au sujet de l'opposition entre le sacré et le profane cf. Bremmer J.-N., « 'religion', 'ritual' and the opposition 'sacred vs. Profan' : notes towards a terminological 'genealogy' », *Ansichten griechischer Rituale : Geburtstags-Symposium für Walter Burkert*, Stuttgart, 1998, p. 9-32.

² S. Treggiari a, en effet, écrit un article intitulé « How holy was the House », *Roman social history*, London New-York, 2002, p. 74-108. D'ailleurs, d'une manière générale, d'un point de vue méthodologique il est intéressant de se reporter à cet article. En revanche, nous nous opposons à l'auteur lorsqu'elle affirme « One thing is certain : the protection of the dwelling was never coupled with the right of possession » (p. 91). Au contraire, nous estimons que c'est en grande partie pour favoriser le respect de la propriété que la propriété foncière a été sacralisée par les Romains.

³ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVIII, 12 : « Faire paître ou couper furtivement, de nuit, une récolte dans un champ cultivé était, selon les XII Tables, un crime capital pour un adulte : le coupable était suspendu à un gibet et mis à mort pour satisfaire à Cérès – peine plus grave que pour l'homicide » : *Frugem quidem aratro quaesitam furtim noctu pauisse ac secuisse puberi XII tabulis capital erat, suspensumque Cereri necari iubebant grauius quam in homicidio conuictum*.

⁴ Au sujet de la laïcisation progressive du droit romain cf. notamment *supra*.

⁵ Il serait également possible d'étudier la sacralisation de la propriété foncière à l'époque augustéenne par l'intermédiaire de sources épigraphiques. Cela permettrait d'ailleurs de mieux appréhender la situation concrète, mais c'est un tout autre type de travail.

passages dans lesquels Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide avaient chanté les dieux et/ou les rites qui protègent le domaine, mais aussi la propriété foncière d'une manière générale, car il convient d'avoir une vision plus large de la façon dont ils concevaient le sujet. Enfin, nous avons également relevé les passages dans lesquels ils ont chanté le monde rural, car le discours qu'ils ont produit sur la propriété foncière s'insère dans un discours plus global sur la ruralité. Il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de distinguer les vers dans lesquels ces poètes célèbrent les domaines ou le monde rural dans son ensemble. Quoiqu'il en soit, nous avons tenté de procéder à ce que Michel Foucault nomme la « mise en question du document »¹, puis nous avons stocké et classé² l'ensemble des passages répertoriés dans une base de données informatiques gérée avec le logiciel Cindoc³.

Du point de vue de l'analyse proprement dite et de l'organisation de la rédaction, le discours produit par Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide sur la propriété foncière et le monde rural nous a conduit à diviser notre étude selon une douzaine de thèmes⁴, et à étudier, dans le cadre de chapitres ou de sous-chapitres, individuellement chaque passage, en suivant le plus souvent un classement auteur par auteur et œuvre par œuvre, avant de réaliser une synthèse à la fin de chaque chapitre ou de chaque sous-chapitre. Cette manière de procéder a pour intérêt de permettre l'obtention d'un maximum d'informations, de demeurer au plus près des écrits des poètes, et en particulier de ne pas nier l'originalité, le caractère personnel de leur discours, tout en permettant de dégager les grandes lignes d'une vision globale, souvent partagée par ces cinq auteurs. Avec cette méthode, nous serons amenés à citer plusieurs fois les mêmes passages et à progresser lentement dans l'analyse, mais nous pourrons, d'une part, mettre en valeur des aspects qu'il est plus difficile de percevoir lorsqu'on réalise une analyse globale d'un texte, d'autre part, mieux prendre conscience des différentes manières dont ces poètes ont chanté le monde rural et la propriété foncière.

Par ailleurs, il sera nécessaire, d'une part de traiter et de confronter les informations fournies par ces poètes sur les divinités et les rites relatifs à la garantie de la propriété foncière, d'autre part d'avoir une connaissance approfondie des événements historiques, particulièrement ceux liés à la propriété foncière, survenus à l'époque durant laquelle Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont composé leurs œuvres. Toujours du point de vue historique, il sera important de savoir comment ces poètes ont vécu personnellement ces événements. Enfin, il conviendra d'avoir une idée précise du contexte littéraire dans lequel ils ont produit leurs œuvres, et des relations qu'ils ont entretenues avec les hommes de pouvoir.

¹ Foucault M., *L'archéologie du savoir*, Paris, 1969, p. 13.

² Le classement a été effectué à partir d'une liste de mots-clés qu'il est possible de consulter dans les annexes (p.12).

³ L'ensemble des passages a été reproduit dans les annexes. Par ailleurs, précisons que pour M. Foucault ce classement des passages, cette mise en série, fait partie de « la mise en question du document » (cf. Foucault M., *L'archéologie du savoir*, Paris, 1969, p. 14-15).

⁴ Ces thèmes renvoient à une partie des mots-clés de notre base de données.

Ces différentes informations permettront notamment de comprendre les aspects communs et l'évolution de leur discours¹.

Ainsi, cette étude débutera par une présentation du contexte historique, de la mort de César à l'instauration du Principat. Un intérêt particulier sera évidemment accordé aux expropriations foncières massives survenues en 41 avant notre ère sur le territoire italien, consécutivement à la victoire des césariens à Philippes. De plus, cette présentation historique sera couplée avec des indications sur la biographie de ces auteurs, et notamment leur rapport à leur patrimoine foncier. En effet, il s'avère que quatre de ces auteurs ont été vraisemblablement concernés par les expropriations consécutives à la bataille de Philippes. Par ailleurs, il sera également question dans cette partie des relations que ces poètes ont entretenues avec certains des hommes les plus influents du régime naissant, et de la place qui a été la leur dans la société et l'idéologie de la période augustéenne. Virgile, Horace Properce, Tibulle, et Ovide dans une moindre mesure, appartenaient à des cercles littéraires financés par des hommes qui étaient à la fois de grands amateurs de littérature et des proches de Marc Antoine ou d'Octavien. En outre, ces protecteurs, mais aussi Octavien-Auguste lui-même, pouvaient être sensible aux discours de ces poètes, d'autant que le prince avait besoin de ces derniers pour le glorifier et l'ériger au rang de divinité.

Puis, dans une deuxième partie, il conviendra d'étudier le discours que ces auteurs ont produit sur le monde rural et l'agriculture d'une manière générale, sans prendre en compte le

¹ En effet, nous considérons « discours » dans son sens traditionnel, c'est-à-dire « ce qui est dit », mais aussi dans le sens que les recherches menées par M. Foucault et interprétées par P. Veyne lui donnent, c'est-à-dire « ce qui est dit réellement à l'insu des locuteurs » (Veyne P., *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1978, p. 398). Autrement dit, nous tenterons dans un premier temps de mettre en valeur ce qu'ont chanté ces poètes sur la propriété foncière et plus largement le monde rural, puis dans un second temps de comprendre pourquoi ils ont tenu ce discours. Par conséquent, il est impératif de prendre en compte les événements politiques, mais aussi les situations littéraires, économiques, sociales qui ont conduit Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide à célébrer la propriété foncière et le monde rural. Précisons toutefois avec P. Veyne que l'objectif n'est pas pour autant d'analyser le caractère idéologique de ce discours. L'idéologie est « rationalisation, idéalisation », alors que M. Foucault s'intéresse justement à ce qui n'est pas perceptible par les acteurs et les locuteurs, au « corrélat des pratiques correspondantes » qui font les « choses », les « objets historiques » (Veyne P., *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1978, p. 398-399). D'autre part, il convient de spécifier que ce type d'étude n'est pas non plus une analyse de l'implicite au sens large, des déterminismes de toute sorte. Dans la conclusion de *L'Archéologie du savoir*, M. Foucault a en effet écrit : « les positivités que j'ai tenté d'établir ne doivent pas être comprises comme un ensemble de déterminations s'imposant de l'extérieur à la pensée des individus ou l'habitant de l'intérieur comme par avance ; elles constituent plutôt l'ensemble des conditions selon lesquelles s'exerce une pratique, selon lesquelles cette pratique donne lieu à des énoncés partiellement ou totalement nouveaux, selon lesquelles enfin elle peut être modifiée. Il s'agit moins des bornes posées à l'initiative des individus que du champ où elle s'articule (sans en constituer le centre), des règles qu'elle met en œuvre (sans qu'elle les ait inventées ni formulées), des relations qui lui servent de support (sans qu'elle en soit le résultat dernier, ni le point de convergence). Il s'agit de faire apparaître les pratiques discursives dans leur complexité, dans leur épaisseur ; montrer que parler, c'est faire quelque chose, – autre chose qu'exprimer ce qu'on pense, traduire ce que l'on sait, autre chose aussi que faire jour les structures d'une langue » (Foucault M., *L'Archéologie du savoir*, Paris, 1969, p. 272). Ainsi, l'analyse du discours tel qu'il doit être pratiqué aujourd'hui dépasse largement le cadre de l'analyse du discours au sens strict. Sur les dernières avancées méthodologiques en termes d'analyse de discours *cf.*, d'une manière générale, les actes d'un colloque tenu à Lausanne en 2004 : Adam J.-M., Heidmann U. (éd.), *Science du texte et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*, Genève, 2005.

fait qu'ils traitaient ou non de la propriété foncière, car ces auteurs se sont exprimés sur la propriété foncière dans le cadre d'un discours plus global sur le monde rural. Ainsi, nous observerons les vers dans lesquels ces auteurs ont exprimé leur amour de la campagne, chanté une nature plaisante et fertile, mais aussi le travail des agriculteurs. Par la suite, dans le cadre d'une troisième partie, nous nous intéresserons aux aspects plus concrets de leur discours sur le monde rural. Nous repérerons, notamment s'ils traitaient de zones situées à l'intérieur des frontières de l'Italie romaine, de la terre italienne ou du cadre spécifique dans lequel était pratiquée l'agriculture dans l'Italie romaine, c'est-à-dire la propriété foncière. Par ailleurs, toujours dans le cadre de cette troisième partie, nous tenterons d'analyser les vers dans lesquels ils ont établi un lien entre la propriété foncière et le bonheur, évoqué plus largement l'importance de cette dernière du point de vue de la représentation économique et sociale d'un individu, chanté l'existence de la propriété privée des terres et/ou du bétail à des époques lointaines, ou encore dénoncé les atteintes à la propriété privée des terres et du bétail.

Enfin, grâce à toutes ces informations, nous pourrons, dans une quatrième partie, repérer et analyser les indications que ces auteurs ont fournies, d'une part sur les divinités qui participent, de manière plus ou moins directe, à la protection de la propriété foncière, d'autre part sur les rites pratiqués par les propriétaires de domaines pour solliciter la protection des dieux sur leurs biens fonciers, et plus largement agraires¹.

¹ Il ne sera pas question de nier au cours de ce travail le caractère poétologique de la poésie antique et particulièrement des œuvres produites par Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide. Comme l'a souligné A. Deremetz, « en parlant du monde des dieux et de la société des hommes, les poètes nous parlent de leur art et font du poème qu'ils sont en train de composer le vrai sujet de leur discours » (*Le miroir des Muses. Poétique de la réflexivité à Rome*, Villeneuve d'Ascq, 1995, p. 10). Mais, il n'en demeure pas moins que les poètes antiques, notamment les poètes de l'époque augustéenne, étaient également attachés aux thèmes qu'ils développaient explicitement dans leurs œuvres et qu'il est tout à fait justifié d'étudier le discours qu'ils ont produit sur tel ou tel sujet.

Première partie

Des poètes au cœur de l'histoire

Avant d'étudier dans le détail la manière dont Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont chanté la propriété foncière et ses rapports avec le sacré, il convient de connaître le contexte politique, économique, social, littéraire, dans lequel ils ont composé leurs œuvres. Cette connaissance permettra notamment d'expliquer en partie les similitudes que l'on peut relever dans leur discours. Il ne s'agit pas de négliger leurs divergences, ni de nier qu'ils aient eu des histoires personnelles différentes¹, ou encore qu'ils aient perçu différemment ces événements. Toutefois, il est indéniable que le fait d'avoir vécu la deuxième guerre civile puis la période de paix et de mise en place du Principat qui suit Actium, dans une même entité géographico-politique, dans un contexte social et littéraire relativement similaire, a eu un impact sur leur vision du monde et notamment sur leur manière de percevoir la propriété foncière. D'autant que cette dernière a été un enjeu de la première phase du conflit.

Ainsi cette première partie consistera, d'une part, à présenter la période qui va de l'entrevue de Bologne à l'instauration du Principat en privilégiant les problèmes relatifs à la propriété foncière, d'autre part à analyser les rapports qu'ont entretenus chacun de ces poètes avec ces événements et avec les hommes de pouvoir. Deux points retiendront particulièrement notre attention. Le premier concerne un aspect essentiel mais trop souvent négligé de l'histoire de la deuxième guerre civile et de la biographie de ces poètes : les expropriations foncières consécutives à la bataille de Philippes. Les spécialistes estiment qu'après la victoire des césariens à Philippes, plus de cinquante mille soldats ont bénéficié de distributions de terres en Italie. Les familles de Virgile, Horace, Properce et vraisemblablement Tibulle furent, comme bon nombre des élites italiennes, expropriées au profit de ces vétérans. Le second point qui est d'ailleurs lié au premier, consiste à comprendre pourquoi ces poètes ont célébré Octavien-Auguste et ont, sur de nombreux points, soutenu sa politique – notamment en chantant la propriété foncière –, alors qu'il avait été un des principaux responsables de ces expropriations.

¹ Notamment du fait d'un écart générationnel. Virgile et Ovide ont vingt-sept ans d'écart. Les sources s'accordent sur le fait que Virgile serait né en 70 avant notre ère sous le Consulat de Pompée et de Crassus et Ovide affirme explicitement dans *Tristes* IV, 10, 6 être né en 43 avant notre ère.

Chapitre 1. Les expropriations consécutives à Philippes : entre récit historique et témoignages des poètes

Afin de prendre conscience de l'impact qu'ont eu les expropriations massives de terres consécutives à la bataille de Philippes sur Virgile, Horace, Properce, Tibulle, et dans une moindre mesure Ovide, afin également de mieux interpréter les indications que ces poètes fournissent sur ces événements, il convient d'avoir une idée précise des événements politiques et militaires liés à ce vaste changement de propriétaires terriens en Italie, et de connaître les modalités des expropriations¹. Les récits des historiens Appien² et Dion Cassius³, ainsi que les biographies que Suétone et Plutarque consacrèrent respectivement à Octavien-Auguste⁴ et à Antoine⁵ permettent pour une large part de reconstituer ces événements, d'en connaître les causes et les conséquences.

1. 1. Un vaste changement de propriétaires terriens en Italie

L'Italie avait été en grande partie épargnée par la première guerre civile. Jules César avait conquis la péninsule sans rencontrer beaucoup de résistance de la part de Pompée et de ses alliés. Moins de trois mois après le début du conflit Pompée quitta l'Italie accompagné des sénateurs qui le soutenaient, pour l'Orient. De plus, tout au long de cette campagne Jules

¹ D'une manière générale, au sujet des expropriations foncières durant la guerre civile cf. Hinrichs F.T., « Das legale Landsversprechen im *Belum Civile* », *Historia*, 18, 1969, p. 521-544.

² Dans le livre V de son *Bellum civile*, Appien consacre une cinquantaine de chapitres au problème de la distribution des terres italiennes après Philippes et à la lutte armée qui en découla. Pour une lecture de l'œuvre d'Appien sur les guerres civiles cf. Gabba E., *Appiano e la storia delle guerre civili*, Florence, 1956 ; Magnino D., « Le Guerre Civili di Appiano », *ANRW* II, 34. 1, 1993, p. 523-554 ; Hinard F., « Appien et la logique interne de la crise », *Fondements et crises du pouvoir*, Bordeaux, 2003, p. 317-324.

³ Dion Cassius a consacré seize chapitres du livre 48 de son *Histoire romaine* à ce sujet. Pour une présentation globale et une analyse du travail de ces historiens antiques ainsi que de leurs confrères cf. Cizek E., *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, 1995. Pour une lecture globale de l'œuvre de Dion Cassius cf. Gabba E., « Sulla Storia romana di Cassio Dione », *RSI*, 67, 1955, p. 289-333 ; Harrington J.D., *Cassius Dio : A Reexamination*, Kentucky-Lexington, 1970 ; Letta C. « La composizione dell'opera di Cassio Dione : cronologia e sfondo storico-politico », *Ricerche di Storiografia Antica I*, Pise, 1979, p. 17-189 ; Millar F., *A study of Cassius Dio*, Oxford, 1964. Pour une étude de la structure de l'œuvre cf. Barnes T.D., « The composition of Cassius Dio's *Roman History* », *Phoenix*, 38, 1984, p. 240-255. Enfin, sur la manière dont Dion Cassius a traité des guerres civiles cf. Rubin Z., *Civil-War Propaganda and Historiography*, Bruxelles, 1980.

⁴ Au sujet d'Octavien-Auguste cf. notamment : Keinast D., *Augustus*, Darmstadt, 1982 ; Schotter D., *Augustus Caesar*, Londres-New-York, 1991 ; Cosme P., *Auguste*, Paris, 2005. Sur la jeunesse d'Octavien cf. McCarthy, « Octavianus puer », *CPh*, 26, 1931, p. 362-373. Pour une étude de la manière dont les historiens ont présenté Octavien-Auguste cf. Gabba E., « The historians and Augustus », *Caesar Augustus – Seven Aspects*, Millar F., Segal E. (éd.), Oxford, 1985.

⁵ Au sujet de Marc Antoine cf. notamment Rossi R.F., *Marco Antonio nella lotta politica della tarda repubblica*, Trieste, 1959 ; Bengston H., *Marcus Antonius. Triumvir und Herrscher des Orients*, Munich, 1972 ; Huzar E.G., *Mark Antony. A Biography*, Minneapolis, 1978 ; *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance*, actes du colloque organisé à Lyon en 1990, Paris, 1993 ; Chamoux F., *Marc Antoine, dernier prince de l'Orient grec*, Paris, 1986 ; Marasco G., « Marco Antonio « Nuevo Dionisio » e il « De sua ebrietate », *Latomus*, 51, 1992, p. 538-548 ; La Penna A., « Antonio come « personaggio paradossale », *Il Triumvirato costituente alla fine della repubblica romana*, Côme, 1993, p. 93-111 ; Traina G., *Marco Antonio*, Bari-Rome, 1994 ; Traina G. (éd.), *Studi sull'età di Marco Antonio*, Lecce, 2006.

César fit preuve de clémence¹ et tenta de limiter la détérioration des propriétés terriennes. Cicéron, dans une lettre à Atticus, souligne avec regret l'habileté de Jules César qui fut capable de s'allier les élites des municipes et les « gens de la campagne, qui ne se soucient absolument que de leurs champs, de leurs pauvres chères fermes, de leurs quelques sous »². Ce qui sous-entend que les soldats de Jules César eurent pour consigne de respecter les champs des Italiens et qu'ils ont respecté ces consignes³.

En revanche, la deuxième guerre civile⁴ eut des conséquences plus importantes pour les Italiens, et notamment pour les propriétaires terriens. Il y eut dans un premier temps la guerre de Modène⁵ qui opposa Antoine et ses proches au Sénat, allié pour la circonstance à Octavien. Mais il y eut surtout un vaste mouvement d'expropriation consécutif à la victoire des Césariens à Philippes. Pour mobiliser des soldats, ces derniers avaient en effet promis des terres sur le sol italien.

1. 1. 1. Les *triumvirs* et la promesse de terres en Italie

Malgré l'identification incontestable de ses assassins, Jules César ne fut pas vengé immédiatement. Plus de deux ans s'écoulèrent entre la date de son assassinat, le 15 mars 44, et le moment où s'engagea véritablement la lutte contre les césaricides. La consternation que provoqua la mort de César dans le camp de ses partisans, les incertitudes quant aux réactions du peuple, le statut social des assassins⁶, le fait que ces derniers revendiquaient d'avoir agi pour sauver la République, et que par ailleurs ils n'avaient pas de programme, ni l'intention de s'approprier le pouvoir peuvent être considérés comme les causes principales de cette situation⁷. De plus, les oppositions au sein du parti césarien⁸, l'émergence d'Octavien,

¹ Notamment à Corfinium, la cité défendue par Domitius Ahenobarbus.

² Cicéron, *Lettres à Atticus*, VIII, 13, 2.

³ D'une manière générale, sur la violence dans les campagnes italiennes durant les deux derniers siècles de notre ère cf. Brunt P.A., *Italian Manpower. 225 B.C.– A.D. 14*, Oxford, 1971, p. 551-557.

⁴ Pour une présentation générale de la situation géographique des cités et des régions (à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'Italie) dans lesquelles ont eu lieu les événements majeurs de la deuxième Guerre Civile, il convient de se reporter à la carte 5 : *Les principaux lieux de la seconde guerre civile* (fig. 1, en annexe, p. 4).

⁵ Au sujet de la guerre de Modène cf. notamment Manfredi V., « Le operazioni militari intorno a Modena nell'aprile del 43 a. C., I », *Contributi dell'Ist. di storia ant.*, Milan, 1972, Paris, 2002, p. 126-145.

⁶ Ils appartenaient dans leur majorité à l'ordre sénatorial, ils avaient été pour la plupart dans l'entourage du dictateur. Ils étaient particulièrement proches d'Antoine.

⁷ D'une manière générale au sujet de la situation politique durant l'année qui suit la mort de Jules César cf. Ortmann U., *Cicero, Brutus und Oktavian-Republikaner un Caesarianer, Ihr gegenseitiges Verhältnis im Krisenjahr 44/43 av. Chr.*, Bonn, 1988.

⁸ Au sujet de l'état du parti césarien de l'assassinat de César à la constitution du second *triumvirat* cf. Grattarola P., *I cesarini dalle Idi di Marzo alla costituzione del secondo triumvirato*, Turin, 1990, ainsi que les comptes rendus de P. Simelon et de L. Verberne sur cet ouvrage de P. Grattarola respectivement dans *AC*, 62, 1993, p. 476 et *Mnemosyne*, 47, 1994, p. 70-94.

l'héritier désigné du dictateur¹, au détriment d'Antoine, l'homme fort du parti césarien² au moment de l'assassinat³, ont également dû favoriser cette absence de réaction.

C'est l'attitude du Sénat au lendemain de la guerre de Modène qui favorisa le rapprochement des hommes forts du parti césarien et la vengeance du meurtre de César. Octavien avait été le principal acteur de la victoire militaire du Sénat, mais les sénateurs refusèrent de lui attribuer le Consulat et préférèrent rendre les honneurs de la victoire à leur collègue Decimus Brutus. Octavien réagit vivement en s'attribuant le Consulat par la force⁴ et en se tournant vers Antoine et Lépide⁵ qui s'étaient associés récemment et avaient rallié l'armée de Decimus Brutus. Antoine, Lépide et Octavien se rencontrèrent près de Bologne en novembre 43⁶. A cette occasion, ils décidèrent de donner un cadre institutionnel à leur association⁷. Ils s'inspirèrent du triumvirat de Jules César, Crassus et Pompée, mais contrairement à ces derniers⁸ ils en firent une véritable magistrature qui leur conférait des pouvoirs proches de la dictature, et dont la durée était limitée à cinq ans⁹. Par ailleurs, ils se partagèrent les provinces¹⁰. Enfin, ils se donnèrent les moyens de faire la guerre aux meurtriers de Jules César.

Par le biais des proscriptions ils éliminèrent leurs ennemis « personnels »¹¹ en Italie. Ces proscriptions leur permirent également de s'enrichir, d'obtenir des fonds pour la guerre et

¹ Au sujet des relations entre Jules César et Octavien cf. particulièrement Christ K., Gabba E. (éd.), *Caesar und Augustus*, Côme, 1989.

² Pour une présentation du parti césarien cf. le cinquième chapitre de Syme R., *La révolution romaine*, Paris, 1967 (traduit de l'anglais par R. Stuveras).

³ Il était consul avec César en 44 avant notre ère.

⁴ Sur cette marche sur Rome cf. particulièrement le chapitre XIII de Syme R., *La révolution romaine*, Paris, 1967.

⁵ Au sujet de Lépide après la mort de César cf. Hayne L., *Lepidus role after the ides of March*, *AC*, 14, 1971, p. 109-117 ; Badian E., « M. Lepidus and the Second Triumvirate », *Arctos* 25, 1991, p. 5-16 ; Weigel R.D., *Lepidus reconsidered*, *ACD*, 17, 1974, p. 67 et suiv. ; Weigel R.D., *Lepidus the tarnished Triumvir*, Londres-New-York, 1992.

⁶ Le déroulement de cette réunion est relaté par Appien (*Guerres civiles* IV, 2) avec force mise en scène.

⁷ Au sujet de l'instauration du second *triumvirat* et des événements qui le précèdent de près cf. Norcio G. « Il II. triumvirato », *Annuario 1963-1965 del Liceo-Ginnasio Statale Lodovico Ariosto di Reggio Emilia*, 1963-1965, p. 7-17.

⁸ Le premier triumvirat n'avait pas de caractère institutionnel, il était une entente privée.

⁹ Au sujet du *triumvirat* cf. Gabba E., *L'età triumvirale*, *Storia di Roma* II. 1, Turin, 1990, ainsi que Gabba E., « *Miscellanea Triumvirale* », *Il triumvirato costituente alla fine della repubblica romana*, Côme, 1993, p. 67-83. Enfin, concernant les caractéristiques juridiques du *triumvirat* cf. De Martino F., « *Sugli aspetti giuridici del triumvirato* », *Il triumvirato costituente alla fine della repubblica romana*, Côme, 1993, p. 67-83 ; Laffi U., « *Poeteri triumvirali e organi repubblicani* », *Il triumvirato costituente alla fine della repubblica romana*, Côme, 1993, p. 37-65.

¹⁰ Antoine recevait la Gaule Chevelue et probablement la Narbonnaise, Lépide la Narbonnaise et les provinces espagnoles, Octavien la Sardaigne, la Sicile et l'Afrique. D'une manière générale, sur le rapport entre les Triumvirs et les provinces, notamment les pouvoirs que possédaient les Triumvirs dans les provinces, cf. Roddaz J.-M., « *Les Triumvirs et les provinces* », *Pouvoir et « Imperium » (III^e av. J.-C.-I^{er} s. ap. J.-C.)*, Naples, 1996, p. 77-96.

¹¹ Le plus célèbre de ces ennemis fut Cicéron. Appien (*Guerres civiles* IV, 20) raconte comment Antoine, à causes des discours, appelés Philippes, que Cicéron avait prononcé à son encontre fut intransigeant quant à la mise à mort de l'ancien consul. D'une manière plus générale, au sujet de l'attitude politique de Cicéron après la

des terres. Les biens des proscrits furent en effet systématiquement confisqués. D'après les sources, trois cents sénateurs et chevaliers furent touchés par ce que Jean-Michel Roddaz appelle une « condamnation à mort obligatoire, valable en tous lieux et en tous temps »¹.

D'autre part, afin de mobiliser des troupes suffisamment nombreuses pour affronter les Césaricides, les héritiers de Jules César promirent à leurs vétérans des terres² sur le sol italien. Ils établirent dès l'entrevue de Bologne une liste de dix-huit cités sur le sol desquelles se feraient les assignations. Appien précise que ces villes étaient « renommées pour leur richesse, pour la splendeur de leurs domaines et de leurs maisons, et qu'elles seraient divisées pour eux (terre, bâtiments, et tout le reste), comme si elles avaient été prises à l'ennemi lors d'une guerre ». Toujours d'après Appien « les plus renommées parmi ces dernières [c'est-à-dire les dix-huit cités] étaient Capua, Rhegium, Venusia, Beneventum, Nuceria, Ariminum et Vobo », et l'historien conclut qu'ainsi « les plus belles régions d'Italie furent distribuées aux soldats »³. Il est difficile de savoir si ces cités ont été également choisies parce qu'elles avaient affirmé un quelconque soutien aux Républicains. Les sources sont muettes sur ce point. Quoi qu'il en soit, cette décision fut entérinée en novembre 43 par la *Lex Titia*, ce qui provoqua, selon Appien, de vives réactions dans toute l'Italie. Les citoyens les plus concernés envoyèrent leurs jeunes hommes soutenir Sextus Pompée. L'inquiétude des propriétaires terriens est évidemment compréhensible. Mais cette décision politique centralisée et exclusivement fondée sur la force, relançait aussi le sentiment chez les Italiens d'être exploités par Rome. Le souvenir du soulèvement italien pour l'égalité des droits politiques, moins d'un demi-siècle plus tôt, devait être encore largement présent.

Il fallait aux Césariciens des forces importantes car les principaux chefs des Césaricides, Brutus et Cassius⁴, s'étaient réfugiés dans les riches provinces d'Orient, et disposaient d'une

mort de César cf. Knight D.W., « The political Acumen of Cicero after the Death of Caesar », *Latomus*, 27, 1968, p. 157-164 ; Sirago V., « Tyrannus. Teoria e prassi antitirannico in Cicerone e suoi contemporanei », *RAAN*, 31, 1956, p. 179-225 ; Stockton D.L., *Cicero. A political Biography*, Oxford, 1971.

¹ Roddaz J.-M., « L'héritage », chapitre XX de *Histoire romaine, Tome I*, Hinard F. (dir.), Paris, 2002, p. 843. Au sujet des proscriptions triumvirales cf. particulièrement Hinard F., *Les proscriptions de la Rome républicaine*, Rome, 1985, ainsi que le chapitre XIV de Syme R., *La révolution romaine*, Paris, 1967 ; Bengston H., « Zu den Proskriptionen der Triumvir », *SBAW*, 1972, p. 3-38 et Canfora L., « Proscrizioni e dissesto sociale nella repubblica romana », *Klio*, 62, 1980, p. 425-437.

² D'une manière générale, au sujet de l'importance des distributions de terres dans la mobilisation des soldats à l'époque Républicaine cf., le désormais ancien mais toujours instructif, Brunt P.A., « The Army and the Land in the Roman Revolution », *JRS*, 52, 1962.

³ Appien IV, 2, 11.

⁴ Au sujet de Brutus et Cassius, et particulièrement des valeurs qu'ils défendaient cf. Sedley, « The Ethics of Brutus and Cassius », *JRS*, 87, 1997, p. 41-53, ou encore Rawson, « Cassius and Brutus : the Memory of the Liberators », *Past Perspectives*, Moxon I.S., Smart J.D., Woodman A. J. (éd.), p. 101-119, D'autre part, au sujet de leur organisation militaire en Thrace cf. Collart P., « Brutus et Cassius en Thrace », *BCH*, 55, 1931, p. 423-429. Plus spécifiquement, au sujet de Brutus cf. notamment Walter G., *Brutus et la fin de la République*, Paris, 1938 ; Radin M., *Marcus Brutus*, Oxford, 1939 ; Africa T.W., « The mask of an Assassin : a Psychohistorical Study of M. Junius Brutus », *JIH*, 8, 1978, p. 599-626 ; Clarke M.L., *The noblest Roman : Marcus Brutus and his Reputation*, Londres, 1981 ; Wistrand E., *The policy of Brutus the Tyrannicide*, Göteborg, 1981 ; Moles J.,

armée très importante et pas aussi inexpérimentée que l'ont souvent pensé les Modernes. Le premier qui contrôlait la Macédoine, l'Illyricum et la Grèce, pouvait ainsi compter sur une armée de huit légions. En outre, lors de son séjour en Grèce, au milieu de l'année 43, Brutus s'attira la sympathie des jeunes membres de l'élite romaine qui parfaisaient leurs études à Athènes¹. Le temps venu, un certain nombre d'entre eux combattirent à ses côtés. Cassius quant à lui devint définitivement maître de la Syrie après avoir vaincu Dolabella, et il disposait de douze légions. Enfin, les assassins de Jules César étaient maîtres d'une flotte importante et expérimentée.

1. 1. 2. La victoire des césariens à Philippes et les craintes des propriétaires fonciers italiens

Les combats eurent lieu à l'ouest de la Macédoine dans la plaine de Philippes². Malgré l'avantage du terrain³ et des forces armées à peu près équivalentes⁴, les républicains furent totalement défaits en deux batailles. Brutus et Cassius se donnèrent la mort, la plupart de leurs soldats qui survécurent passèrent aux césariens. Antoine était le grand artisan de cette victoire. C'était lui qui avait mené l'armée de l'ouest à l'est de la Macédoine, c'était lui qui avait enfoncé l'aile de Cassius, c'était encore lui qui avait vaincu Brutus lors de la seconde bataille. Lors du nouveau partage des zones d'influence et des tâches, qui eut lieu au lendemain de Philippes, il négocia donc en position de force. Il abandonnait la Cisalpine⁵ qui devenait partie intégrante de l'Italie, mais il conservait la Gaule Chevelue et s'attribuait, aux dépens de Lépide, la Narbonnaise. Ce dernier qui n'avait pas participé aux combats, fut également dépouillé de la Péninsule Ibérique au profit d'Octavien. L'ancien maître de cavalerie de César

« Some last words of M. Iunius Brutus », *Latomus*, 42, 1983, p. 763-779. Enfin, au sujet des liens entre Brutus et Apollon cf. notamment Moles J., « Fate, Apollo and M. Iunius Brutus », *AJPh*, 104, 1983, p. 249-256.

¹ Sur ce point cf. Raubitschek A.E., « Brutus in Athens », *Phoenix*, 11, 1957, p. 1-11.

² Rappelons que pour une présentation de la situation géographique de Philippes, il convient de se reporter à la carte 5 : *Les principaux lieux de la deuxième Guerre Civile* (fig. 1 en annexe p. 4).

³ Sur les positions de Brutus et Cassius cf. Tirologos G., « Appien et la bataille de Philippes : récit historique et réalités archéologiques », Guelfucci M.R. (éd.) [sous presse].

⁴ Selon les sources, les césariens disposaient de dix-neuf légions contre dix-sept pour les Républicains, mais ces derniers pouvaient compter sur une cavalerie plus nombreuse. Ainsi, en totalité, c'est près de cent mille hommes qui s'affrontèrent dans la plaine de Philippes. Sur les forces en présence cf. particulièrement Brunt P.A., *Italian Manpower. 225 B.C.– A.D. 14*, Oxford, 1971, p. 480-488 ; ainsi que Schmitthenner W., *The Armies of the Triumviral Period*, Oxford, 1958. Et d'une manière générale, au sujet du déroulement de la bataille de Philippes (du moins selon Appien qui en fait le récit le plus détaillé), il est possible de se reporter à l'introduction (particulièrement les pages 32-48) de P. Torrens : Appien, *Les Guerres civiles à Rome*, Paris, 2008. Il convient toutefois d'être prudent avec certaines des indications, notamment topographiques, fournies par l'auteur. Au sujet des indications topographiques se reporter, comme indiqué ci-dessus à Tirologos G., « Appien et la bataille de Philippes ... ».

⁵ Sur la situation en Cisalpine avant 42 avant notre ère, notamment du point de vue agricole, cf. Brunt P.A., *Italian Manpower. 225 B.C.– A.D. 14*, Oxford, 1971, p. 190-203, et au sujet de la Cisalpine de 49 avant notre ère au Principat et même plus tardivement cf. Chilver C.E.F., *Cisalpine Gaul. Social and Economic history from 49 BC to the Death of Hadrian*, Oxford, 1941.

recevait cependant comme « compensation » l’Afrique qui était depuis quelques temps touchée par des troubles consécutifs à la première guerre civile.

Mais surtout, Antoine s’attribuait le prestige de récolter des fonds en Orient – les provinces orientales avaient soutenu les Républicains – afin de payer les sommes promises aux soldats¹, alors qu’Octavien devait retourner en Italie pour gérer deux tâches difficiles. La première consistait à lutter contre Sextus Pompée qui s’était forgé en quelque sorte un empire maritime autour de la Sardaigne et de la Sicile, des provinces qui avaient été accordées à l’héritier de César lors de l’Entrevue de Bologne. La seconde consistait à distribuer les terres aux vétérans de Philippes, ce qui pouvait lui apporter un immense prestige auprès de ces derniers mais risquait également de provoquer une réaction de la part des expropriés.

Octavien arriva vraisemblablement à Rome au mois de juillet 41. Une maladie survenue durant son voyage et un séjour à Brindes sont les raisons invoquées par Dion Cassius² pour expliquer le temps écoulé depuis la victoire de Philippes. L’historien raconte que Rome rendit à Octavien, et d’une manière générale aux triumvirs victorieux, beaucoup d’honneurs, en particulier, précise-t-il, des supplications d’action de grâces³. Mais tout porte à croire, et notamment le témoignage de Dion, que la majorité des Romains étaient mécontents de ce retour d’Octavien et auraient préféré la victoire des républicains. Dion raconte : « pendant que César [c’est-à-dire Octavien] tardait ainsi, toutes sortes de rumeurs circulaient, et des sentiments variés en découlèrent. Entre autres effets, certains répandaient le bruit qu’il était mort, et faisaient ainsi plaisir à beaucoup de gens ; d’autres [disaient] qu’il fomentait un mauvais coup et il [Octavien] faisait peur à un grand nombre. » L’historien poursuit : « c’est aussi pourquoi les uns dissimulaient leurs biens et se tenaient sur leurs gardes, d’autres étudiaient avec soin un moyen par où s’enfuir. D’autres, les plus nombreux, incapables même d’imaginer quoi que ce soit du fait de leur forte crainte, s’apprêtaient à périr de toute façon. Fort rares étaient les gens confiants : à la lumière des pertes considérables et de toutes sortes subies précédemment par les hommes et les biens, ils s’attendaient à tous les malheurs semblables ou pires, puisqu’ils avaient été complètement vaincus »⁴. Ainsi Dion sous-entend que les citoyens romains étaient majoritairement favorables aux Républicains, et insiste sur le fait que la personne même d’Octavien leur inspirait une très forte crainte. Le fait que ce dernier représentait la part la plus extrême du parti césarien, qu’il appuyait son pouvoir sur la force militaire, qu’il ait marché sur Rome moins de deux ans auparavant pour s’attribuer le consulat, peuvent expliquer l’aversion des citoyens romains à son égard. Les assignations de

¹ Selon Appien (IV, 507) et Plutarque (*Antoine* 23, 1), cinq mille drachmes avaient été promis à chaque légionnaire, vingt-cinq mille pour un centurion et cinquante mille pour un tribun.

² Dion Cassius 48, 3, 1.

³ Dion Cassius 48, 3, 1.

⁴ Dion Cassius 48, 3, 3-4. Quel crédit doit-on accorder à ce passage ? Probablement un crédit important dans le sens où d’une manière générale Dion est plutôt favorable à Octavien.

terre ne sont pas mentionnées explicitement par Dion mais on peut supposer qu'elles étaient également un sujet d'inquiétude. L'allusion au sujet des citoyens romains qui « dissimulaient leurs biens », faite par l'historien peut renvoyer indirectement à cette crainte de se voir privés d'une partie de leur patrimoine.

1. 1. 3. Les assignations de terres aux vétérans de Philippes

Il est difficile de restituer une image précise de la manière dont se déroulèrent les assignations de terre aux vétérans de Philippes¹. Il est notamment difficile de savoir s'il est préférable de parler d'assignations coloniales dans le sens où il n'y a pas eu de création de colonie, ou d'assignation viritaine puisque d'une part les distributions ont été confiées à des triumvirs, et non à des *decemvirs* comme c'était la tradition pour ce dernier type d'assignation², et d'autre part ces distributions semblent avoir concerné l'ensemble des territoires de certaines cités. De plus, il existe des divergences concernant la période à laquelle elles débutèrent. Marie-Laure Freyburger et Jean-Michel Roddaz³ estiment que les premières distributions eurent lieu durant l'été 41, soit approximativement au moment de l'arrivée à Rome d'Octavien. D'autres, comme Lawrence Keppie⁴, pensent qu'elles avaient débuté au début de l'année 41, et qu'au cours de l'été elles étaient déjà bien engagées. Quoiqu'il en soit, le rôle d'Octavien fut essentiel. Pour Jean-Yves Guillaumin, « si sur le terrain les légats ont joué un rôle important dans l'arrangement des détails des répartitions, c'est Octavien qui est resté l'*auctor diuisionis* : c'est à lui que chaque vétéran devait sa terre et c'est lui qui devenait garant de sa possession puisque rapidement les *formae* furent enregistrées au *tabularium Caesaris* »⁵.

Quant aux lieux de ces assignations, on se souvient que dès l'entrevue de Bologne dix-huit cités situées sur le sol italien avaient été désignées par les triumvirs pour accueillir les vétérans en cas de victoire. Appien en citait sept⁶. Parmi celles-ci il faut exclure Rhegium et Vobo. L'historien précise que ces dernières furent dispensées d'assignation afin de faciliter la lutte contre Sextus Pompée. Lawrence Keppie qui s'appuie notamment sur des données

¹ D'une manière générale, sur le déroulement des distributions de terres cf. Gargola D., *Lands, laws and gods. Magistrates and ceremony in the regulation of the public lands in republican Rome*, particulièrement p. 51-113 et p. 175-188.

² Sur ce point cf. Gargola D., *Lands, laws and gods. Magistrates and ceremony in the regulation of the public lands in republican Rome*, p. 103-113.

³ Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., notice à Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 48 et 49, p. LXI.

⁴ Keppie L., *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B.C.*, London, 1983, p. 60.

⁵ Guillaumin J.-Y., *Les arpenteurs romains. Hygin le gromatique, Frontin*, Paris, 2005, p. 15.

⁶ Appien IV, 2, 11. A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 1. de la présente partie).

épigraphiques¹ a tenté de déterminer quelles avaient été les autres cités concernées par les assignations post-Philippe. Il propose les noms de Firmum, Ancona, Aquinum, Bononia, Cremona, Pisaurum, Hadria, Luca, Teanum. Ainsi, les cités ayant reçu d'importantes déductions de vétérans de Philippe sont vraisemblablement celles qui sont indiquées sur la carte suivante :



Carte 1: Cités concernées par les distributions de terres aux vétérans de Philippe²

¹ L. Keppie a mené une étude sur l'installation des colonies en Italie entre 47-14 avant notre ère. Il a réuni une documentation épigraphique très conséquente, dont il restitue les conclusions dans *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B.C.*, London, 1983.

² Carte réalisée à partir de Keppie L., *Colonisation...*, p. 65

Par ailleurs, l'extension de ces assignations à d'autres cités a fait débat. Les sources peuvent en effet le laisser entendre. Appien mentionne des déclarations alarmistes de Manius, un agent d'Antoine, qui proclamait que toute l'Italie était aux mains des vétérans¹ et accusait Octavien d'avoir permis à trente-quatre légions de bénéficier de ces assignations, alors que dix-neuf légions seulement avaient participé à la bataille de Philippes². Antoine, dans un discours prononcé à Ephèse, évoquait quant à lui le nombre de vingt-huit légions³. Mais il s'agit certainement d'une tentative de déstabilisation de l'héritier de César, orchestrée par Antoine. Marie-Laure Freyburger et Jean-Michel Roddaz estiment qu'il est peu probable qu'Octavien ait choisi de réaliser ces opérations dans d'autres cités : « une telle mesure aurait aliéné d'autres cités à la cause de l'héritier de César et il aurait dû en supporter, seul, l'impopularité ; on peut douter qu'il aurait pu commettre dans ce contexte déjà difficile, une telle faute politique »⁴. En revanche, il est indéniable qu'il y eut des débordements. Les sources attestent que des soldats s'attribuèrent des terres sur le territoire de cités voisines⁵, jugeant que celles qui leur étaient réservées étaient insuffisantes. D'ailleurs, d'une manière plus générale, les auteurs gromatiques – particulièrement Siculus Flaccus (124, 9-125, 17 Th = 159, 26-161, 2 La) – ont présenté ce genre de pratiques – en incluant néanmoins des dédommagements financiers pour les expropriés – comme une solution possible lorsque les terres venaient à manquer dans l'endroit choisi pour la déduction des vétérans⁶.

Dans la réalisation de cette tâche comportant énormément d'enjeux, les tensions entre Antoine et Octavien furent perceptibles à d'autres niveaux. Tout d'abord en ce qui concerne les commissaires chargés de superviser les assignations. Ceux-ci avaient été désignés par les triumvirs dès l'entrevue de Bologne ; or il semble qu'Octavien ait cherché à en remplacer certains par des personnes qui lui étaient plus favorables. Ce n'est que sous la pression de Lucius Antonius, le frère d'Antoine, par ailleurs consul durant l'année 41⁷, et de Fulvie⁸, la femme d'Antoine, qu'il y renonça⁹. D'autre part, il semble qu'il y ait eu des colonies antoniennes¹⁰ et des

¹ Appien, V, 22, 7.

² Appien, IV, 479.

³ Appien, V, 6, 25.

⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 48 et 49, p. XLII.

⁵ Appien, V, 13 ; V, 14 ; Dion Cassius, 48, 6 ; 48, 8 ; 48, 9. Nous reviendrons sur cette question notamment à travers les *Bucoliques* I et IX (cf. *infra* chapitre 1. 2. 2. de la présente partie).

⁶ Sur ce point cf. Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, p. 155-156, ainsi que Chouquer G., « Les transformations récentes de la centuriation. Une autre lecture de l'arpentage romain », *Annales HSS*, Juillet-août 2008, n°4, p. 847-874.

⁷ Sur Lucius Antonius cf. Roddaz J.-M., « Lucius Antonius », *Historia*, XXXVII, 1988, p. 317-346.

⁸ Au sujet de Fulvie cf. Virlouvét C., « Fulvia, la passionaria », *Roma al femminile*, Frascchetti A. (éd.), Rome-Bari, 1994, p. 71-94 ; Delia D., « Fulvia reconsidered », *Women's history and Ancient History*, Pomeroy (éd.) Chapel Hill, 1991, p. 197-217. Enfin, d'une manière plus générale au sujet des partisans d'Antoine cf. Ferriès M.-C., *Les partisans d'Antoine*, Bordeaux, 2007.

⁹ Dion Cassius XLVII, 14, 4 ; Appien V, 14. Sur ce point cf. notamment Keppie L. *Colonisation...*, p. 59.

¹⁰ Au sujet des colonies d'Antoine cf. Gabba E., « Sulle colonie Triumvirali di Antonio in Italia », *PP*, 8, 1953, p. 101-110.

colonies octaviennes. C'est du moins ce que mettent en valeur Lawrence Keppie et Emilio Gabba. Toujours en se fondant sur des données épigraphiques et en tenant compte des mouvements de Lucius Antonius et d'Octavien avant la guerre de Pérouse, l'historien propose de voir dans Firmum, Hadria, Luca, Teanum des colonies établies par Octavien, et dans Ancona, Aquinum, Ariminum, Beneventum, Bononia, Capua, Cremona et Pisaurum des colonies antoniennes¹. Lawrence Keppie a d'ailleurs produit la carte suivante sur ce sujet :



Carte 2 : L'installation des vétérans après Philippes selon L. Keppie²

Par ailleurs, il faut considérer les assignations individuelles. Marie-Laure Freyburger et Jean-Michel Roddaz affirment qu'une « grande partie des distributions de terres

¹ D'une manière générale, sur ces questions cf. Keppie L., *Colonisation*..., p. 64-67.

² Carte produite à partir de Keppie L., *Colonisation* ..., p. 65 Précisons que les chiffres romains placés en dessous de certains noms de cités correspondent à une légion.

[consécutives à Philippes] consista en des assignations viritanes »¹. Au total, les dernières estimations concernant le nombre de soldats ayant bénéficié des distributions de terres font état de cinquante mille hommes². Ce chiffre tient compte « des pertes de la campagne et de la décision d'un certain nombre de soldats de demeurer dans le service (onze légions et quatorze mille cavaliers restent sous les enseignes après Philippes) », ainsi que de la légion laissée par Antoine à Amphipolis, enfin « de la volonté des vétérans de faire bénéficier de ces distributions les familles de leurs camarades morts au combat »³. Quant à la superficie des lots attribués – le *modus* –, elle est mal connue. Les historiens ne fournissent pas d'indications à ce sujet. Dion⁴ affirme seulement qu'Octavien avait décidé de ne pas confisquer les propriétés dont la superficie était inférieure aux terres assignées aux soldats. Ce qui signifie, comme le remarque Lawrence Keppie, que les dimensions des parcelles devaient être clairement déterminées. L'épigraphiste a d'ailleurs fourni quelques hypothèses. Les lots à Crémone ne devaient pas dépasser trente-cinq *iugera*, en revanche, dans les autres colonies, ils devaient être d'environ cinquante *iugera*.

1. 1. 4. Lucius Antonius et la révolte des expropriés

Pour installer les vétérans de la bataille de Philippes il fut nécessaire d'exproprier un grand nombre de citoyens. Selon Appien les habitants des cités mentionnées lors de l'entrevue de Bologne demandèrent, de manière officielle et légaliste, que les vétérans soient répartis sur l'ensemble du territoire italien et que les expropriés soient indemnisés financièrement⁵. Les triumvirs refusèrent, semble-t-il, ces propositions. Au contraire, la *Lex Titia* prévoyait, selon le témoignage de Dion Cassius⁶, que ceux qui étaient expulsés devaient abandonner leurs esclaves et leur mobilier. Il était certainement préférable de s'aliéner une partie des Italiens plutôt que l'ensemble. Octavien était dans une position extrêmement délicate. Il ne pouvait,

¹ Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., introduction à Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 48 et 49, p. XLII.

² P.A. Brunt (p. 111 et p. 493-498), L. Keppie (*Colonisation ...*, p. 60), M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, (*Histoire romaine ...*, p. XLIII). Par ailleurs, afin d'avoir des éléments de comparaison, signalons que Keppie estime qu'entre 47 et 27 avant notre ère cent trente à cent cinquante mille vétérans ont bénéficié de terres : « The total settled in Italy between 47 and 14 B.C. can only be roughly estimated, at 130 000-150 000 », p.127. Pour plus de détail sur ce dernier point cf. également Brunt, p. 319-344. D'après, P.A. Brunt les lois césariennes de 59 ont bénéficié à environ cinquante mille vétérans, les assignations postérieures à la victoire d'Octavien sur Sextus Pompée ont concerné dix mille vétérans, enfin cinquante sept mille vétérans auraient reçu des terres sur le sol italien après Actium. Enfin pour P.A. Brunt, ces distributions de terres ont eu des répercussions positives sur l'accroissement démographique global de l'Italie au I^{er} siècle avant notre ère (cf. p. 343).

³ Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., *Histoire romaine*, livres 48 et 49 p.XLIII, note 25.

⁴ Dion Cassius 48, 8, 5.

⁵ Appien V, 12, 49 : « le città reclamavano che fra tuta l'Italia fosse divisa l'assegnazione oppure che si effettuasse un sorteggio fra le une e le altre, e richiedevano il pagamento delle terre per coloro che le cedevano » Traduction E. Gabba (Appiani, *Bellorum civilium, Liber quintus*, Florence, 1970).

⁶ Dion Cassius 48, 6, 3.

comme Dion Cassius l'a souligné, contenter ni les uns ni les autres¹. Dans le but d'éviter un conflit, il dispensa, malgré lui précise l'historien, les sénateurs des spoliations². Ceux-ci auraient pu, en mobilisant leurs clientèles, favoriser la révolte.

Mais ce geste en faveur des sénateurs provoqua la colère des soldats. Ils avaient conscience que ces exemptions réduiraient la superficie des terres qui leur seraient attribuées. Ainsi, Dion raconte que les vétérans tuèrent « un grand nombre de centurions et d'autres personnes qui étaient favorables à César [Octavien] »³. Par ailleurs, des affrontements entre les vétérans et les dépossédés eurent lieu : « il y avait de continuel affrontements, au point que de part et d'autre beaucoup furent blessés et tués »⁴. Dion semble dire que la lutte n'était pas si inégale qu'il n'y paraît : « car si un parti était supérieur du fait de son armement et de son expérience de la guerre, les autres l'emportaient par leur nombre et parce qu'ils jetaient des projectiles du haut des toits ». En conséquence, poursuit l'historien, « beaucoup de maisons furent incendiées »⁵.

L'ordre public n'était plus garanti, des bandes armées apparurent⁶ et sillonnèrent le pays. Toutefois, sans organisation, sans unité, sans soutien politique, les dépossédés n'avaient aucune chance de déstabiliser le pouvoir en place. Ainsi, une grande part de ces derniers vint à Rome. Appien décrit la détresse de ces individus : « Les jeunes gens, les vieillards, les femmes et les enfants se rendaient successivement à Rome, et remplissaient le forum et les temples de leurs doléances et de leurs clameurs. Ils disaient qu'ils n'étaient nullement coupables et que, quoique citoyens d'Italie, on leur enlevait leurs possessions, leurs foyers domestiques, comme à des peuples conquis. Ce spectacle, ces lamentations excitaient la commisération, faisaient couler les larmes des citoyens de Rome »⁷. Les expropriés furent bien accueillis, à la fois par la plèbe urbaine prise d'un sentiment de solidarité et par les sénateurs qui protégeaient leur clientèle et, malgré le geste qu'avait fait Octavien en leur faveur, profitaient de ces « circonstances pour manifester leur opposition au Triumvirat »⁸.

Le conflit prit alors un caractère politique. Le consul en charge Lucius Antonius et Fulvie s'intéressèrent aux problèmes des spoliés. Leur position était extrêmement délicate, car ils ne devaient pas s'aliéner les soldats d'Antoine. Ils revendiquaient d'ailleurs l'installation

¹ Dion Cassius 48, 8, 2.

² Dion Cassius 48, 8, 5. Dans un précédent chapitre Dion (48, 3, 6) précise qu'avant son arrivée en Italie il avait envoyé une lettre au sénat « dans laquelle il exhortait ses membres à avoir confiance et promettait qu'il se conduirait en tout avec bonté et humanité autant que le permettaient les circonstances ».

³ Dion Cassius 48, 9, 2.

⁴ Dion Cassius 48, 9, 4.

⁵ Dion Cassius, 48, 9, 4-5.

⁶ Appien V, 18, 73. Selon l'historien ces bandes armées étaient aussi composées d'esclaves.

⁷ Appien V, 12, 49.

⁸ Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 48 et 49, p. XLIV.

de ces derniers par des partisans d'Antoine, et Lucius Antonius ne cessa d'affirmer sa *pietas*¹ à l'égard de son frère tout au long du conflit. Toujours dans le but d'éviter de se couper de l'armée, Lucius Antonius et Fulvie déclarèrent que les biens confisqués aux adversaires des triumvirs étaient suffisants et qu'Antoine ramènerait de l'argent d'Orient qui servirait de compensation. Toutefois, le soutien qu'ils apportaient aux spoliés avait un caractère anti-triumviral. Si Antoine n'était certainement pas opposé à ce qui pouvait déstabiliser son collègue, il ne pouvait soutenir l'action de sa femme et de son frère, puisqu'en tant que triumvir, son intérêt résidait dans l'établissement des colonies. Son silence fut d'ailleurs un des éléments clé du conflit.

Il est difficile de savoir quelles étaient les motivations profondes de Lucius Antonius. Voulait-il restaurer la République ou uniquement déstabiliser Octavien au profit de son frère ? Ce qui est certain, c'est qu'il était plus qu'un agent d'Antoine. Il jouissait d'une grande popularité. Lucius Antonius avait une vaste clientèle composée notamment de banquiers, de tribuns militaires et de chevaliers². Il pouvait également s'appuyer sur la sympathie d'une partie de l'armée qui se souvenait de son rôle dans les assignations de 44³. Enfin il était, suivant l'expression de Jean-Michel Roddaz, un « homme non dénué d'ambitions et conscient de l'importance de sa charge »⁴.

Quoi qu'il en soit, les spoliés trouvèrent en Lucius Antonius et Fulvie un véritable soutien et c'est autour d'eux que se créa l'unité. Tous ceux qui étaient opposés aux triumvirs et à leur politique, les proscrits notamment, se rallièrent à leur cause. Le statut, l'origine sociale de Lucius Antonius en faisaient un interlocuteur crédible. D'autre part, le rôle de Fulvie ne doit pas être négligé. Dion Cassius a dressé le portrait d'une femme extrêmement directive, d'un tempérament excessif, capable d'imposer à tous sa volonté, ayant un véritable impact sur la politique : « voilà ce qui se produisit alors l'année suivante : Publius Servilius et Lucius Antonius furent consuls en titre mais en fait ce furent Lucius et Fulvie. En effet, [...] elle s'occupait elle-même des affaires de sorte que ni le sénat, ni le peuple ne décidaient quoi que ce fût de contraire à son bon plaisir »⁵. Dans un autre passage l'historien la décrit également menant la guerre, haranguant les soldats : « Fulvie occupa Préneste et, avec les sénateurs et les chevaliers pour associés, délibérait de tout avec eux et envoyait ses ordres partout où cela était nécessaire. Pourquoi s'étonnerait-on quand elle portait à la ceinture

¹ Dion Cassius, 48, 5, 4.

² Dion Cassius, 48, 4, 6.

³ A ce sujet cf. Cicéron, *Philippiques*, VI, 14 et Appien V, 20, 79-81.

⁴ Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., Dion Cassius..., p. XLVIII.

⁵ Dion Cassius, 48, 4, 1. Notons qu'à l'inverse Dion présente Lucius Antonius comme un personnage effacé, avant tout soucieux de son prestige, ce qui contraste avec Appien qui, suivant l'expression de J.-M. Roddaz et M.-L. Freyburger, « exalte l'action du consul » (notes livre 48, p. 62).

une épée, donnait des ordres aux soldats et les haranguait souvent ? »¹. Si ce portrait doit être nuancé – Fulvie ayant servi à tous les protagonistes de « bouc émissaire » pour expliquer la montée des tensions entre Marc Antoine et Octavien – sa volonté d’agir sur la politique est indéniable. D’autre part, son opposition à Octavien était forte, surtout depuis que ce dernier avait répudié sa fille Clodia.

Ainsi l’agitation prit de l’ampleur et de véritables préparatifs de guerre furent menés. Les soldats qui risquaient de « se retrouver divisés au détriment de leurs propres intérêts »², tentèrent des médiations³. Lawrence Keppie pense qu’au-delà de leur division, une lutte n’était pas dans l’intérêt des vétérans puisqu’ils avaient à travailler leurs terres : « The Perusines War must have interrupted the efforts of many colonists, and soured further relationships with the veteres possessores, [...] Well might the spokesmen for the veterans plead for reconciliation and peace ; they had urgent work to do on their new farm »⁴. Des dispositions furent prises à Teanum⁵, mais elles ne furent suivies d’aucun effet. Une nouvelle tentative de conciliation fut menée par les chefs militaires. Selon Appien, Lucius Antonius fut sensible à ces propositions de paix⁶. Les vétérans organisèrent alors une rencontre⁷ entre les deux parties à Gabies. Mais ce fut un échec. Dion raconte que Lucius Antonius et Fulvie ne vinrent pas à la rencontre « soit par peur, soit par dédain », et, par conséquent, que les vétérans « votèrent la culpabilité de Lucius et de Fulvie et prirent le parti pour César »⁸. Appien, quant à lui, fit peser la responsabilité de l’échec sur Octavien. Celui-ci aurait envoyé des cavaliers à la rencontre de Lucius Antonius, faisant craindre un piège⁹. Quoi qu’il en soit, après l’échec de l’Entrevue de Gabies l’affrontement apparaissait inévitable. Dion raconte qu’« à la suite de cela [l’Entrevue de Gabies], après de nombreuses délibérations, ils entreprirent une nouvelle fois la guerre et s’y préparèrent activement »¹⁰.

Ces préparatifs consistaient d’une part à récolter de l’argent « de partout et même des temples ; ils enlevèrent toutes les offrandes qui pouvaient être converties en argent, qu’elles

¹ Dion Cassius, 48, 10, 3-4.

² Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., Dion Cassius..., p. L.

³ Dion Cassius, 48, 10, 2, indique que c’est Octavien qui cherchait à se réconcilier avec le consul et Fulvie « par peur de subir un échec », et qui a demandé la médiation des soldats parce que ces derniers ne répondaient pas à ses demandes.

⁴ Keppie L., *Colonisation* ..., p. 126.

⁵ Appien fait le récit de cette rencontre. Il précise qu’à cette occasion l’armée a réaffirmé les prérogatives du consulat et son indépendance vis-à-vis du triumvirat, et que les dispositions concernaient l’ampleur des distributions de terres.

⁶ Appien, V, 21, 84.

⁷ D’une manière générale, au sujet des actions médiatrices initiées par des soldats durant les guerres civiles cf. Nicolet Cl., *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, 1976, p. 184 et suiv.

⁸ Dion Cassius, 48, 12, 3.

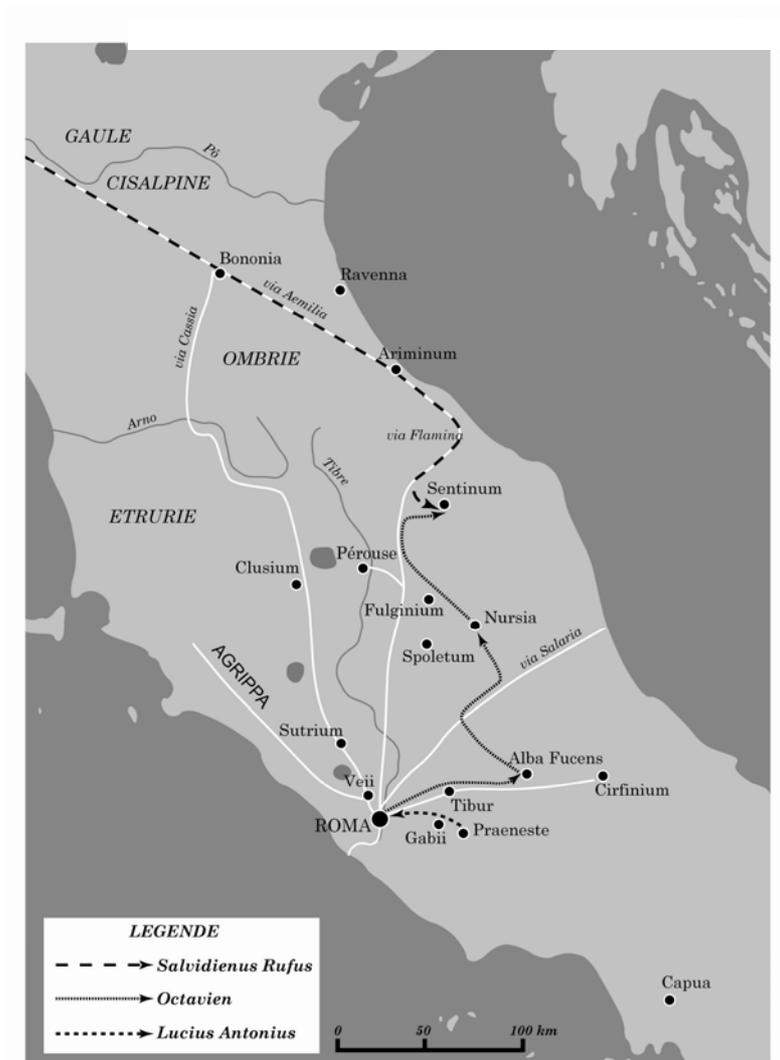
⁹ Appien, V, 23, 93.

¹⁰ Dion Cassius, 48, 12, 4.

se trouvaient à Rome même ou dans le reste de l'Italie »¹, d'autre part à rassembler les forces. Ainsi Marie-Laure Freyburger et Jean-Michel Roddaz présentent la première phase du conflit « comme une série de manœuvres et de contre-manœuvres dont l'objectif est pour chacun des belligérants de réunir le plus vite possible ses forces éparpillées, et d'affronter l'adversaire avant que celui-ci soit parvenu au même but »².

1. 1. 5. La guerre de Pérouse

Dans leurs grandes lignes, les déplacements et les premiers affrontements de ce que les historiens ont appelé la guerre de Pérouse, peuvent être présentés de la manière suivante :



Carte 3 : La Guerre de Pérouse : la position des armées au début des conflits³

¹ Dion Cassius, 48, 12, 4.

² Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., Dion Cassius ..., p. LII.

³ Carte produite à partir de Roddaz J.-M., Freyburger M.-L., *Histoire romaine...*, p. 191.

Appien¹ raconte qu'après quelques affrontements², Octavien confia la garde de Rome à Lépide³ pour se diriger vers Alba Fucens où stationnaient deux légions mutinées de Lucius Antonius⁴. Après avoir échoué dans sa tentative de rallier ces troupes, le triumvir se rendit à Nursia, dans le nord du pays Sabin⁵. Là séjournait Titisienus Gallus, un des officiers d'Antoine. Ce dernier repoussa les assauts d'Octavien qui continua sa route vers le nord, en direction de Sentinum⁶. Le triumvir entreprit alors le siège de la cité où s'étaient réfugiés les renforts antoniens recrutés parmi les colons d'Ombrie et du Picenum. La position naturellement stratégique de la cité – elle permet de contrôler la passe qu'emprunte la *via Flaminia*, principale voie militaire en direction de la Gaule – était renforcée par le fait que les troupes favorables à Octavien les plus expérimentées arrivaient par le nord.

Dans le même temps, Lucius Antonius qui résidait à Préneste profita de l'absence d'Octavien pour s'emparer de Rome⁷. Dion dénonce le peu d'ardeur de Lépide dans la défense de l'*Vrbs*, et exalte l'ingéniosité de Lucius Antonius qui avait envoyé secrètement des soldats dans l'enceinte de la ville avant de lancer son offensive⁸. L'historien raconte également que le consul obtint à cette occasion « un décret assimilant l'expédition qu'il allait mener à une guerre, et il parla devant le peuple en tenue militaire, ce que personne d'autre n'avait fait »⁹. Appien précise que Lucius se fit proclamer *imperator*, ce qui l'autorisait à se présenter en habit militaire, et qu'il fit proclamer Octavien *hostis publicus*, obtenant ainsi du peuple une déclaration de guerre contre lui¹⁰.

Ainsi chassé, Lépide se réfugia auprès de son collègue, qui était déjà en route pour Rome¹¹. Octavien abandonnait en effet le siège de Sentinum. C. Furnius, qui défendait la ville, se lança alors à sa poursuite, mais il ne put poser véritablement de problème au triumvir, et Salvidienus Rufus, un des principaux lieutenants d'Octavien, qui arrivait du nord, put aisément prendre la ville¹². Dion précise que Salvidienus incendia et dévasta la ville¹³, puis il mentionne

¹ Précisons qu'Appien a décrit les événements relativement dans le détail, alors que Dion a accordé uniquement un chapitre aux déplacements avant de relater le siège de Pérouse, qu'il décrit en un seul chapitre. Pour étude sur le traitement par Appien de la guerre de Pérouse et des sources qu'il a utilisé cf. Sordi M., « La guerra di Perugia e la fonte del l. V dei Bella Civilia », *Latomus*, 44, 1985, p. 301-316.

² Appien V, 27, 105.

³ Appien V, 29, 114.

⁴ Appien V, 30, 115.

⁵ Appien V, 30, 115.

⁶ Appien V, 30, 116.

⁷ Appien V, 30, 117.

⁸ Dion Cassius 48, 13, 3-4.

⁹ Dion Cassius 48, 13, 5.

¹⁰ Appien V, 31, 119.

¹¹ Appien V, 30, 118.

¹² Dion Cassius ne précise pas qui prit ensuite Nursia, mais il semble qu'il devait s'agir de Salvidienus Rufus.

¹³ Dion Cassius, 48, 13, 6.

la prise, plus pacifique de Nursia : « les habitants de Nursia en vinrent à un accord sans avoir subi aucun mal »¹. Cependant, poursuit l'historien, « les habitants de la cité subirent une amende extrêmement forte parce que sur les tombes des hommes tombés lors de la bataille contre Octavien, ils inscrivent qu'ils étaient morts en luttant pour la liberté »². Dion précise que l'amende fut telle qu'ils durent abandonner « à la fois leur cité et tout leur territoire »³.

Quant à Octavien, il put prendre aisément Rome puisque Lucius Antonius l'avait déjà évacuée⁴. Ce dernier se dirigeait vers le nord avec l'intention de rejoindre les généraux antoniens. Octavien se lança à sa poursuite mais en vain. Il regagna donc Rome et « organisa une garde plus rigoureuse de la ville »⁵. Par ailleurs, Marcus Agrippa⁶ réussit à attirer Lucius en s'emparant de Sutrium, une cité dont la position était fondamentale dans le réseau de communication vers l'Etrurie centrale⁷. Le consul parvint à s'extraire du piège, mais les troupes d'Agrippa et de Salvidienus étaient à sa poursuite et gênaient sa progression⁸. Il dut alors se résoudre à s'enfermer dans Pérouse pour attendre le secours des principaux partisans d'Antoine : Asinius Pollion⁹ et Ventidius¹⁰ qui venaient du nord ainsi que Plancus¹¹ qui venait du sud. Au sujet des mouvements de Lucius Antonius et des partisans d'Octavien, lors de cette seconde phase du conflit, se reporter à la carte suivante :

¹ Dion Cassius, 48, 13, 6.

² Dion Cassius, 48, 13, 6.

³ Dion Cassius, 48, 13, 6. On peut se demander si Dion ne sous-entend pas ici que des colons furent ensuite installés sur le territoire de Nursia.

⁴ Dion Cassius, 48, 13, 5 ; V, 31, 19.

⁵ Dion Cassius, 48, 13, 5.

⁶ D'une manière générale sur Agrippa cf. Roddaz J. M., *Marcus Agrippa*, Paris, 1984.

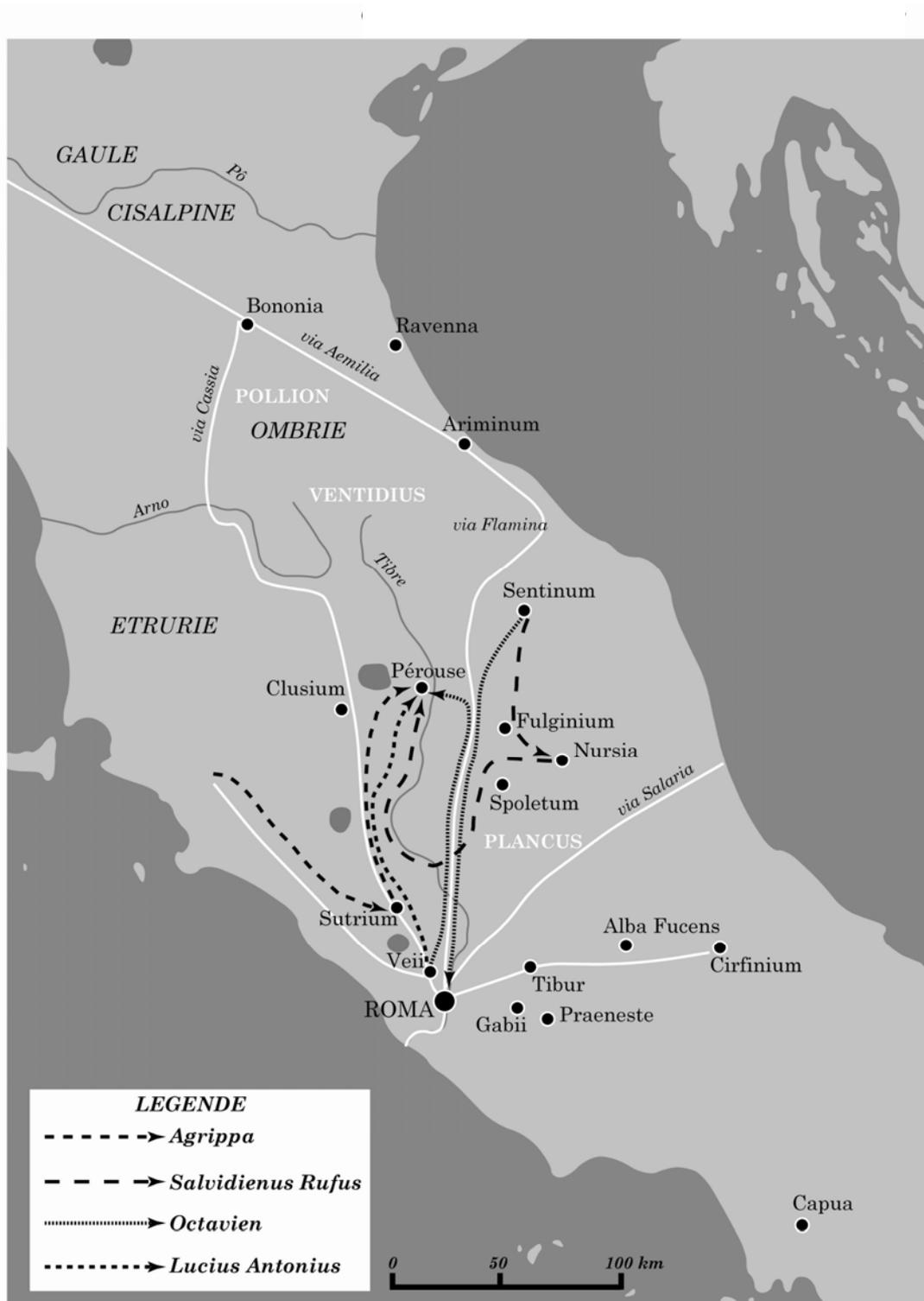
⁷ Appien, V, 31, 122.

⁸ Appien, V, 31, 123.

⁹ Au sujet d'Asinius Pollion, de son rôle politique mais aussi de son action protectrice envers les poètes et son activité d'écrivain cf. André J., *La vie et l'œuvre d'Asinius Pollion*, Paris, 1949, Haller C., *C. Asinius Pollio als Politiker und zeitkritischer Historiker. Ein Beitrag zur Geschichte des Übergangs von der Republik zum Principat im Rom (60 bis 30 av. Chr.)*, Münster, 1967 ; Zecchini G., « Asinio Pollione : Dall'attività politica alla riflessione storiografica », *ANRW II*, Principat, 30, 2, p. 1265-1296 ; Havas L., « Asinius Pollio and the Fall of the Roman Republic », *ACD* 16, 1980, p. 25-36 ; Glezer M., « Die drei Briefe des Asinius Pollion », *Chiron* 2, 1972, p. 297-312. Plus spécifiquement au sujet des liens entretenus par Pollion avec la poésie, notamment sa propre activité poétique cf. Néraudau J.-P., « Asinius Pollion et la poésie », *ANRW II*, Principat, 30, 3, p. 1732-1750. Concernant sa pensée politique lors de l'année qui précède la bataille de Philippies cf. Massa G., « Pollione a Cicerone : le epistole del 43 a.C. come testimonianza di un ideale politico », *Athenaeum*, 81, 1993, p. 499-515. Enfin, au sujet des rapports entretenus par Pollion avec Cicéron et avec Octavien-Auguste cf. respectivement Gabba E., « Note sulla polemica anticiceroniana di Asinio Pollione », *RSI* 69, 1957, p. 317-339, et Bosworth A.B., « Asinius Pollion and Augustus », *Historia*, 21, 1972, p. 441-473.

¹⁰ Au sujet de Ventidius cf. notamment Seaver J.E., « P. Ventidius – neglected Roman military hero », *CJ*, 47, 1952, p. 275-280 ; Wylie G.J., « P. Ventidius. From *homo novus* to Military Hero », *Acta Classica*, 36, 1993, p. 129-142.

¹¹ Au sujet de Plancus cf. notamment Rambaud M., « L. Munatius Plancus officier de César », *Mélanges J. Carcopino*, p. 787-801.



Carte 4 : La guerre de Pérouse : le mouvement des armées¹

Une fois Lucius Antonius stationné dans Pérouse, Salvidienus, Agrippa et Octavien menèrent un siège. Dion raconte que celui-ci fut long, parce que la « place était naturellement

¹ Carte produite à partir de Roddaz J.-M., Freyburger M.-L., *Histoire romaine...*, p. 192

bien protégée et munie du nécessaire en suffisance »¹. D'autre part, une partie des forces de Lucius Antonius, la cavalerie notamment, était à l'extérieur de la cité et harcelait les assiégeants avec l'aide de renforts importants². Les assiégeants s'organisèrent alors à la fois pour tenter de pénétrer dans la cité et pour lutter contre leurs assaillants. Pour cela ils construisirent autour de la cité un véritable réseau de fortifications³.

Les forces étaient, selon le témoignage des historiens, relativement équilibrées. Lucius Antonius disposait de six légions qu'il venait d'enrôler. En tant que consul il avait pu procéder à des levées. Il enrôla des vétérans des colonies antoniennes mais aussi des expropriés⁴. Suétone et Appien racontent qu'il y avait même dans ses rangs des troupes de gladiateurs⁵. A cela il faut certainement ajouter des troupes recrutées par Fulvie – Dion précise qu'elle aussi participait à la préparation de la guerre⁶, même si elle ne fut pas présente à Pérouse – et les troupes de C. Furnius, le défenseur de Sentinum. Enfin, il y avait les forces des principaux partisans d'Antoine qui s'élevaient à treize légions. Suivant W.C. Schmitthner⁷, trois légions étaient commandées par Plancus, trois autres par Ventidius et sept par Pollion. Octavien et ses lieutenants disposaient quant à eux de quinze à dix-sept légions. Toutefois, les forces de Plancus, Ventidius et Pollion eurent peu d'impact sur le conflit. Dans un premier temps Octavien et Agrippa empêchèrent leur jonction, obligeant Plancus à se replier dans la cité de Spolète, Ventidius à Ariminium et Pollion à Ravenne⁸. Les chefs antoniens tentèrent une seconde offensive au début de l'année 40, ils effectuèrent leur jonction et se dirigèrent vers Pérouse, mais Agrippa et Salvidienus les contraignirent à se replier vers Fulginiae, où, selon Appien, Agrippa avec sa seule armée parvint à les contenir⁹.

Les historiens se sont beaucoup interrogés sur les raisons de l'échec des partisans d'Antoine¹⁰. Nous l'avons vu, le rapport de force ne leur était pas défavorable. D'autre part, c'était des généraux et des soldats bien expérimentés. Pour Marie-Laure Freyburger et Jean-Michel Roddaz, les raisons de leur échec « se situent d'abord dans leur désaveu de la guerre ; les partisans d'Antoine ne pouvaient approuver une politique – celle de Lucius Antonius – qui allait à l'encontre des intérêts de leurs soldats et était en contradiction avec la politique

¹ Dion Cassius, 48, 14, 2.

² Dion Cassius, 48, 14, 2.

³ Appien, V, 33, 129. Il y a ici des parallèles à faire avec le siège d'Alésia.

⁴ Dion Cassius, 48, 6, 5 ; 48, 10, 3 ; Valléius Paterculus 2, 74, 2.

⁵ Suétone *Auguste*, 14 ; Appien V, 30, 117 ; 33, 134.

⁶ Dion Cassius, 48, 13, 1.

⁷ Schmitthner W.C., *The armies of the triumviral period*, Oxford, 1959, p. 73 et suiv.

⁸ Appien, V, 33, 133.

⁹ Appien, V, 34-35, 136-139.

¹⁰ A ce sujet cf. particulièrement Gabba E., « Lo svolgimento militare della guerra di Perugia (41-40 av. J.-C.) », *REL*, XLVII bis, p. 215-223.

antérieure d'Antoine »¹. Ils redoutaient certainement des mutineries et ils étaient divisés. Il semble, aux dires d'Appien, que Ventidius et Pollion furent favorables à une attaque au début de l'année 40, mais Plancus milita pour l'attente et c'est finalement lui qui emporta la décision². Le silence d'Antoine a également joué un rôle important. Appien raconte que ses lieutenants ont à plusieurs reprises justifié leur inaction par leur ignorance des intentions du triumvir³. Enfin, Appien précise que les chefs antoniens, Pollion et Plancus en particulier, s'appréciaient peu. Ils n'acceptaient certainement pas d'ordre provenant de quelqu'un d'autre qu'Antoine⁴.

Sans l'efficacité de ces renforts, Lucius Antonius ne pouvait pas tenir. Il tenta plusieurs sorties mais sans résultat⁵. Le manque de ravitaillement – Dion parle de famine⁶ – le contraignit à la reddition en février 40. Octavien accorda l'impunité au consul⁷ ainsi qu'à ses soldats qui bénéficiaient du soutien de ses propres hommes⁸. Mais il fut impitoyable avec Pérouse et ses habitants. La ville fut mise à sac⁹. Selon Dion Cassius, seul le temple de Vulcain et la statue de Junon échappèrent à l'incendie¹⁰. Toujours selon Dion, « la plupart des habitants de Pérouse et des autres qui y furent pris périrent »¹¹. Octavien permit néanmoins « à la cité d'être repeuplée par ceux qui le voulaient avec la réserve de ne pas acquérir de terrain au-delà de sept stades et demi »¹². Autrement dit, la plus grande partie de l'*ager perusinus* fut confisquée et les études épigraphiques menées par Lawrence Keppie semblent indiquer la présence de vétérans¹³.

En ce qui concerne le traitement des élites de la ville les sources divergent. Appien indique que peu d'entre eux furent exécutés¹⁴, alors que Dion fait état de trois cents sénateurs et chevaliers sacrifiés¹⁵. Ce dernier précise en effet que selon une tradition « ils ne furent pas simplement exécutés, mais conduits vers l'autel consacré au premier César [c'est-à-dire Jules César] »¹⁶. Suétone fait également état de la cruauté d'Octavien et mentionne ce sacrifice

¹ Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., Dion Cassius..., p. LVII.

² Appien, V, 35, 141.

³ Appien, V, 32, 125 ; V, 33, 131.

⁴ Cette mauvaise coordination des renforts peut encore renvoyer au siège d'Alésia.

⁵ Appien, V, 35, 143 ; V, 36, 146.

⁶ Dion Cassius, 48, 14, 3.

⁷ Appien V, 54, 224-230 ; Dion Cassius, 48, 14, 3.

⁸ Appien, V, 40, 169 ; 46, 194 ; 47, 198.

⁹ Appien, V, 49, 204.

¹⁰ Dion Cassius, 48, 14, 5.

¹¹ Dion Cassius, 48, 14, 5. Par « les autres », l'historien veut sans doute faire allusion aux expropriés qui s'étaient réfugiés à Pérouse.

¹² Dion Cassius, 48, 14, 6.

¹³ Keppie L., *Colonisation* ..., p. 179.

¹⁴ Appien, V, 48, 201.

¹⁵ Dion Cassius, 48, 14, 4.

¹⁶ Dion Cassius, 48, 14, 4.

humain : « après avoir pris Pérouse il ordonna une foule d'exécutions, et pour ceux qui cherchaient à implorer leur grâce ou à s'excuser il n'avait qu'une seule réponse : « il faut mourir ». Certains auteurs disent que parmi les vaincus il en choisit trois cents appartenant aux deux ordres, et les sacrifia comme des victimes pour les Ides de Mars, devant un autel élevé en l'honneur du divin Jules »¹. Il est difficile de juger de la véracité de cette version, l'aveu de Suétone « certains auteurs disent », et le fait que Dion précise qu'il s'agit d'une « tradition », montrent qu'ils doutèrent. Marie-Laure Freyburger et Jean-Michel Roddaz estiment que cette version trouve son origine dans la propagande anti-césarienne². Ils pensent que « la calomnie et la crédulité ont certainement grossi le nombre des exécutions judiciaires pour en faire une hécatombe de sénateurs et de chevaliers romains égorgés au cours d'une cérémonie religieuse célébrée le jour des Ides de Mars devant un autel consacré au *diuis Iulius* »³.

1. 1. 6. La victoire d'Octavien à Pérouse et le sort des expropriés

La victoire d'Octavien à Pérouse fut absolue, mais l'ensemble de l'Italie n'était pas pour autant apaisé. Les historiens, anciens et modernes, se sont concentrés sur Pérouse, cependant il y eut d'autres lieux d'affrontements – Sentinum, Nursia, Sutrium –, d'autres cités se rallièrent aux Antoniens – Rimini, Ravenne, Spolète, Préneste – et proclamèrent leur attachement à la République – Nursia notamment. Il y eut même des combats en dehors de l'Italie centrale. Dion leur consacre une phrase : « après la prise de Pérouse, indique-t-il, les autres régions d'Italie passèrent à César soit par la force soit volontairement »⁴. Ce qui signifie qu'il y eut des affrontements mais qu'ils étaient mineurs et que la victoire d'Octavien et de ses partisans fut aisée. En Campanie aussi il y eut une résistance. Tiberius Claudius Nero semble avoir été au cœur de celle-ci, puisque selon Dion il commandait une garnison en Campanie⁵. Suétone, quant à lui, raconte qu'il était à Pérouse aux côtés de Lucius Antonius et

¹ Suétone *Auguste*, XV. D'ailleurs, d'une manière générale, au sujet de la manière dont Octavien s'est présenté durant les années 41-40 comme le fils du divin César cf. Alföldi A. et Giard J.-B., « Guerre civile et propagande politique : l'émission d'Octave au nom du *Diuis Iulius* (41-40 av. J.-C.) », *NAC*, 13, 1984, p. 147-161 et d'une manière globale sur la manière dont Marc Antoine et Octavien ont utilisé politiquement la divinisation de César durant les années 44-40 cf. Alföldi A., « La divinisation de César dans la politique d'Antoine et d'Octavien entre 44 et 40 avant J.-C. », *RN*, 6 sér. 15, 1973, p. 99-128, Cogrossi C., « Pietà popolare e divinizzazione nel culto di Cesare », *Religione e politica nel mondo antico*, Milan, 1981, p. 141-160, ou encore Ramage E. S., « Augustus Treatment of Julius Caesar », *Historia*, 34, 1985, p. 191 et suiv. et Weinstock S., *Divus Julius*, Oxford, 1971.

² Freyburger M.L., Roddaz J.M., *Histoire romaine...*, p. LXVI.

³ Freyburger M.L., Roddaz J.M., *Histoire romaine...*, p. LXVII. Quoi qu'il en soit, au sujet des conséquences de la Guerre de Pérouse sur l'image d'Octavien cf. Hallett J. P., « Perusine Glandes and the Changing Image of Augustus », *AJAH* 2.2, 1977, p. 151-171. D'une manière générale au sujet de la « cruauté » durant les guerres civiles romaines cf. Jal P., « Remarques sur la cruauté à Rome pendant les guerres civiles (de Sylla à Vespasien) », *BAGB*, 20, 1961, p. 475-501.

⁴ Dion Cassius, 48, 15, 1.

⁵ Dion Cassius, 48, 15, 3.

« restant seul de son parti, après la soumission de tous les autres, il parvint à gagner d'abord Préneste, puis Naples »¹. Ce qui a fait penser aux historiens contemporains qu'il anima des foyers de rébellion à Préneste, puis dans des cités de Campanie². Toutefois, toujours selon le biographe, Tiberius Claudius Nero ne réussit pas à déclencher une révolte suffisante, notamment à soulever les esclaves en leur promettant la liberté. Il se réfugia par conséquent en Sicile auprès de Sextus Pompée³.

Ainsi, il semble qu'au cours de l'été 40 Octavien contrôlait l'ensemble de l'Italie. Dion raconte que le triumvir fut habillé en triomphateur et qu'il reçut la couronne de lauriers⁴, que les Romains revêtirent leurs habits de paix⁵, que Fulvie s'enfuit avec ses enfants⁶ et qu'un grand nombre de notables quittèrent l'Italie pour rejoindre Sextus Pompée ou Antoine⁷. D'un point de vue politique la guerre de Pérouse marque ainsi une nouvelle avancée vers la fin de la République⁸. D'ailleurs, dans le discours qu'Appien prête à Lucius Antonius après sa défaite, celui-ci revendiqua avoir combattu pour la République et contre le triumvirat qui selon lui était devenu une tyrannie⁹. La guerre de Pérouse et plus largement le conflit qui entoure les distributions de terres aux vétérans de Philippes ont également pu être considérés par certains historiens comme le dernier acte du *Bellum Italicum*¹⁰. Marie-Laure Freyburger et Jean-Michel Roddaz y voient « l'Italie, moins d'un demi-siècle après la guerre sociale, mener une nouvelle bataille contre le pouvoir romain, au nom de la propriété et pour la défense de cette classe moyenne de petits propriétaires qui en constituait l'essence et avait contribué à la grandeur de Rome »¹¹.

¹ Suétone, *Tibère*, IV.

² Cf. notamment Hinard F. (dir.), *Histoire Romaine I*, p. 864.

³ Suétone *Tibère*, IV. Sans remettre en cause la véracité de cette version, il convient néanmoins de préciser qu'elle ne se trouvait certainement pas dans les récits contemporains des faits, qu'il fallut attendre l'accession au pouvoir de Tibère pour que des historiens estiment intéressant de raconter cet épisode. D'ailleurs, Appien qui s'appuyait sur des sources contemporaines ne mentionne pas ces événements glorieux du père du successeur de Tibère.

⁴ Dion Cassius, 48, 16, 1.

⁵ Dion Cassius, 48, 16, 1.

⁶ Dion Cassius, 48, 15, 2.

⁷ Dion Cassius, 48, 15, 2.

⁸ Antoine se pose alors comme un recours pour les républicains, pour l'ancienne aristocratie au pouvoir.

⁹ Appien V, 38, 159-160.

¹⁰ D'une manière générale, au sujet des rapports entre Rome et l'Italie durant les trois derniers siècles de notre ère cf. Nicolet Cl., *Rome et la conquête du monde méditerranéen. Tome 1. Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 1979, p. 270-298 ; Giardina A., *L'Italia romana. Storia di un'identità incompiuta*, Rome-Bari, 2000 ; et de manière plus précise, au sujet des implications italiennes dans la lutte contre le *triumvirat* durant la fin des années quarante et le début des années trente avant notre ère cf. Volponi M., *Lo sfondo italico della lotta triumvirale*, Gênes, 1975. Enfin au sujet de la guerre sociale, et notamment de ses causes et de ses enjeux cf. Humbert M., « L'organisation de l'Italie romaine avant la guerre sociale », *Maior 25 annis*, p. 66-84 ; Salmon E.T., « The cause of the Social war », *Phoenix*, XVI, 1962, p. 107-119 ; Gabba E., « Le origini della Guerra Sociale e la vita politica romana dopo l'89 A.C », *Athenaeum*, XXXII, 1954, p. 41-114 ; Nicolet Cl., *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, 1976, p. 39-48 et 57-65.

¹¹ Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., *Histoire romaine...*, p. XXXIX.

Enfin, politiquement ce conflit peut encore être perçu comme le premier acte dans la lutte entre Antoine et Octavien après la bataille de Philippes. Toutefois, il n’y a eu officiellement aucun désaccord entre les deux vainqueurs de Philippes. Antoine qui ne pouvait ignorer la situation – Marie-Laure Freyburger et Jean-Michel Roddaz rappellent que « la mission en Syrie de L. Cocceius Nerva et de A. Caecina qui retourna auprès d’Octavien avec une réponse d’Antoine¹, l’épisode de Barbatius², confirment l’existence d’échanges continus d’informations entre l’Italie et Marc Antoine »³ – n’a donné aucun ordre clair⁴ à ses partisans. D’ailleurs, lorsque Fulvie le rejoignit à Athènes, Antoine lui fit des remontrances⁵. De même, Octavien n’a jamais critiqué ouvertement son collègue. Il chercha tout au long du conflit à ne pas paraître en désaccord avec lui, tout en marquant son opposition à Lucius et Fulvie⁶. Cela fut particulièrement vrai lorsqu’il répudia Clodia, la fille de Fulvie⁷. Enfin, s’il épargna Lucius Antonius et ses partisans c’était probablement pour ne pas donner de motif de mécontentement à son collègue.

Cette victoire politique et militaire d’Octavien était aussi celle des soldats et des vétérans. Dans la lutte qui opposait les vétérans aux propriétaires terriens des dix-huit cités italiennes, les premiers sortaient renforcés de la guerre de Pérouse. Toutefois, concernant le déroulement des assignations après Pérouse, nous sommes contraints de faire des hypothèses puisqu’à aucun moment les historiens ne reviennent sur ces questions. Après les chapitres qu’ils consacrent à la guerre de Pérouse, ils passent à d’autres sujets comme si le problème des distributions de terres était réglé. Dion poursuit son récit en relatant la lutte d’Octavien contre Sextus Pompée. Appien évoque l’escalade de l’opposition entre Octavien et Antoine, puis l’apaisement avec le pacte de Brindes⁸. Or nous pouvons supposer que les distributions de terres aux vétérans de Philippes n’étaient pas terminées au cours de l’hiver de l’année 40 et qu’un certain nombre de troubles locaux survinrent après cette période.

Le silence des historiens indique néanmoins que ces oppositions furent de faible intensité ou du moins qu’elles ne troublèrent pas l’ordre social. Il faut aussi tenir compte du fait que la guerre de Pérouse permit à Octavien d’obtenir légitimement, des terres supplémentaires pour les vétérans. Les départs d’un nombre important de chevaliers et de sénateurs laissaient des terres vacantes, et l’on sait par ailleurs que les terres des cités qui

¹ Appien V, 60, 251-253.

² Appien V, 31, 120-121.

³ Roddaz J.-M., Freyburger M.-L., *Histoire romaine...*, p. L.

⁴ Appien (V, 29, 112) fait référence à Manius qui prétend posséder une lettre d’Antoine dans laquelle il exhorte à défendre sa *dignitas*, mais l’historien doute lui-même de l’authenticité de cette lettre.

⁵ Selon Appien V, 64, 266, celle-ci ne se remit pas de ce désaveu et mourut au cours de l’année 40.

⁶ Du moins, Dion insiste bien sur cet aspect, 48, 5, 3 ; 48, 5, 5.

⁷ Dion insiste également sur ce point 48, 5, 4.

⁸ Nous reviendrons sur le sujet dans le chapitre 2. 1. 1. de la présente partie.

pirent partie pour Lucius Antonius – Sentinum¹ et Pérouse notamment – furent confisquées. Suétone mentionne d'ailleurs une tradition qui voit dans la cause profonde de la Guerre de Pérouse un accord passé entre Antoine et Octavien : « Il s'est trouvé des gens pour prétendre qu'il [Octavien] avait pris les armes à la suite d'un accord avec Antoine, pour démasquer ses ennemis secrets et ceux qui étaient retenus par crainte plutôt que par la volonté, en leur fournissant l'occasion de se rallier à Lucius Antonius, et pour pouvoir, en confisquant leurs biens, après les avoir battus, s'acquitter de ses promesses à l'égard des vétérans »². S'il est évidemment difficile d'accorder du crédit à cette tradition³, il n'en demeure pas moins que la guerre de Pérouse et l'attitude sévère d'Octavien, ont pour ainsi dire simplifié le problème des distributions de terres, en permettant d'une part d'élargir les terres disponibles, et d'autre part en retirant tout espoir aux expropriés. A partir de cet événement, les expropriés ne pouvaient plus dénoncer le fait d'avoir été traités comme des ennemis vaincus, puisqu'ils étaient des « ennemis vaincus ».

Mais qui étaient ces expropriés ? Puis que firent-ils ? Combien étaient-ils ? Nous avons déjà en partie répondu à la première question, il s'agit en priorité des élites d'une quarantaine de cités. C'est le chiffre que proposent Emilio Gabba⁴ et P.A. Brunt⁵ ; il paraît vraisemblable puisque qu'en plus des dix-huit cités désignées et des cités dont les terres furent confisquées après la guerre de Pérouse, on sait que les vétérans s'approprièrent des terres sur les cités limitrophes. Mais il faut également supposer, avec Lawrence Keppie⁶, que les petits propriétaires furent durement touchés, et ce malgré la loi promulguée par Octavien qui garantissait à ceux dont la superficie des domaines était inférieure aux lots assignés, la conservation de leurs biens⁷. Il est peu vraisemblable que les vétérans aient respecté cette loi alors qu'ils empiétaient sur les cités limitrophes, de plus il est possible de s'interroger sur les capacités de ces petits propriétaires à se défendre contre des militaires avides de terres⁸.

On peut légitimement supposer qu'une part importante des expropriés gagna Rome. On se souvient du passage dans lequel Appien décrit la détresse des expropriés arrivés à Rome avant la guerre de Pérouse. Il n'y a pas de raison pour que ce flux se soit interrompu

¹ E. Gabba, dans son introduction à Appiani, *Bellorum civilium*, Liber quintus, Florence, 1970, raconte que « *Pisaurum e Sutrium sono poi coloniae Iuliae. Assegnazioni triumvirali sono testimoniate a Sentinum dal lib. Col. p.258, 6 L ed è difficile non collegare il dato con l'attacco che la città ebbe a subire ad opera di Ottaviano* », p. LXII.

² Suétone, *Auguste XV*.

³ Sur ce point cf. notamment Hinard F. (dir.), *Histoire Romaine I*, p. 858-859.

⁴ Gabba E., « The Perusine war and triumphal Italy », *HSCP*, 71, 1971, p. 139-160.

⁵ Brunt P.A., *Italian Manpower...*, p. 328-329.

⁶ L. Keppie : « Many small farmers, where they had survived, must have been swept away, despite Dio's report that Octavian discontinued the confiscation of holdings below the minimum allotment size », *Colonisation...*, p. 131.

⁷ C'est Dion (48, 8) qui fait état de cette loi.

⁸ A ce titre on peut penser à la I^{ère} et à la IX^{ème} *Bucolique*, nous reviendrons sur ce sujet. En revanche, ce ne fut probablement pas le cas des sénateurs – on se souvient que eux aussi avaient été dispensés des expropriations – puisqu'ils disposaient d'esclaves sur le terrain pour défendre leurs terres et d'influence à Rome.

après l'échec de Lucius Antonius. Par ailleurs, il est vraisemblable qu'un certain nombre d'expropriés s'installèrent dans d'autres régions d'Italie ou même quittèrent l'Italie pour les provinces. D'autres, parmi les plus aisés, rejoignirent Sextus Pompée. Il semble également que des expropriés demeurèrent sur leurs anciennes terres, en tant que métayers¹. Lawrence Keppie considère que cette dernière situation fut relativement fréquente. Enfin, il est parfois question d'indemnisation. Les cités qui n'auraient pas été concernées par les expropriations terriennes auraient fourni des compensations financières, destinées aux expropriés ainsi qu'aux vétérans qui n'avaient pas reçu suffisamment de terres. Ces derniers auraient ainsi pu acheter ou racheter des terres en Italie ou ailleurs. Lawrence Keppie pense même qu'après Actium certains expropriés de 41 « were offered land in Macedonia, and perhaps elsewhere »².

Enfin, il est extrêmement difficile d'estimer le nombre des expropriés. Les historiens antiques ne fournissent pas d'indication sur le sujet, et l'épigraphie n'est dans ce cas d'aucun secours³. La seule possibilité est de partir du chiffre proposé par les historiens contemporains de cinquante mille vétérans installés sur le sol italien après Philippes⁴. Malgré les réserves que nous émettions sur l'application de la loi exemptant d'expropriation les citoyens dont la superficie du domaine était inférieure à celui des terres distribuées⁵, l'existence même de cette loi sous-entend que la surface des domaines attribués aux vétérans était, dans la majorité des cas, inférieure aux domaines des précédents propriétaires. Lawrence Keppie considère même que les distributions de terres aux vétérans de la bataille de Philippes ont contribué à régulariser la dimension des propriétés foncières⁶, à démanteler un certain nombre de grandes et moyennes propriétés⁷. Emilio Gabba, évoque, quant à lui, la naissance de nouveaux petits propriétaires⁸. Il ne faut probablement pas exagérer le phénomène et considérer que le nombre

¹ Nous reviendrons sur cette situation à partir d'un passage d'Horace.

² Keppie L., *Colonisation...*, p. 127.

³ Ce n'est pas un sujet traité dans les inscriptions.

⁴ Comme nous l'avons indiqué plus haut il s'agit du chiffre proposé par certains historiens contemporains, dont L. Keppie et J.-M. Roddaz. Il est également intéressant de relever le nombre d'assignations que propose Keppie entre 47 et 14 avant notre ère : « The total settled in Italy between 47 and 14 B.C. can only be roughly estimated, at 130 000 -150 000 », *Colonisation...*, p. 127.

⁵ Dion Cassius, 48, 8.

⁶ Keppie L. : « The settlement could have led to a greater regularity of farm sizes between 25 and 50 *iugera*, with smaller and larger units alike disappearing », *Colonisation...*, p. 131.

⁷ Keppie L. : « It has been alleged that the arrival of the veterans helped to break up, at least temporarily, large estates in the territories of colonies. One result must certainly have been to establish on the most fertile land of a town a class of middling proprietors resident on their farms or in the nearby town, alike replacing owners, tenants and slave-managers of an absent landowners », *Colonisation ...*, p.131. D'ailleurs, contrairement aux opinions habituelles, Keppie pense que l'arrivée des vétérans dans les colonies n'a pas été forcément un mal d'un point de vue économique. Il estime qu'ils ont défriché de nouvelles terres (*Colonisation ...*, p. 130) et que les vétérans furent beaucoup plus attachés à leurs terres que les Modernes ont voulu le croire : « In my view the epigraphic evidence shows veterans remaining on, or closely associated with, their holdings until death. » (*Colonisation ...*, p. 130).

⁸ Gabba E., « Nasceva in altri termini, un nuovo ceto di piccoli proprietari, sebbene non si possa escludere, per casi numericamente limitati e connessi con le vendite dei beni dei proscritti, che sia talora sorta una piu

d'expropriés fut largement inférieur au nombre des bénéficiaires. Toutefois, le fait que quatre des plus grands poètes de l'époque furent vraisemblablement expropriés¹ peut donner une idée de l'ampleur des expropriations postérieures à la bataille de Philippes. Ainsi, une estimation entre vingt et trente-cinq mille expropriés paraît plausible.

1. 2. Des poètes témoins et victimes d'expropriations foncières

Dire que Virgile, Horace², Tibulle, Propertius et Ovide furent contemporains des expropriations foncières consécutives à Philippes peut revêtir un caractère artificiel. S'ils étaient effectivement tous en vie au moment des faits, ils vécurent ces événements à des âges bien différents³. Virgile avait environ vingt-neuf ans, Horace vingt-quatre, Tibulle et Propertius certainement moins d'une dizaine d'années⁴, enfin Ovide n'avait que deux ans lors de la Guerre de Pérouse. Ils ne purent donc pas avoir conscience de ces événements au même niveau. Toutefois, ces événements furent d'une telle ampleur, eurent des conséquences socio-économiques telles qu'ils dépassèrent le cadre personnel. D'autre part, les plus jeunes d'entre eux ont pu être directement concernés par les expropriations par l'intermédiaire de leur famille. Si ce n'est eux-mêmes, ce sont leurs plus proches parents qui ont vécu les expropriations postérieures à la bataille de Philippes, et les poètes en ont subi les conséquences, notamment d'un point de vue économique. D'ailleurs, il faut considérer que l'économie privée à Rome se pensait dans le cadre familial⁵ ; il n'est pas question de la richesse d'un individu, mais de la richesse d'une famille.

Or, excepté Horace – mais il était tout de même propriétaire terrien et peut-être pas d'une origine aussi modeste qu'il ne l'affirme⁶ –, ces poètes appartiennent aux familles de l'élite des cités italiennes. C'est-à-dire la classe qui a été la plus touchée par les distributions de terres aux vétérans de Philippes. D'ailleurs, si l'on en croit leurs affirmations ou leurs allusions, quatre d'entre eux furent privés d'une part ou de l'ensemble du patrimoine foncier de leur famille en 41. Si la manière dont ils s'expriment sur le sujet varie – Virgile met en scène des personnages aux noms grecs dans sa cité d'origine, Tibulle souligne l'appauvrissement de sa

ampia proprietà in mano di speculatori senza scrupoli. » (Appiani, *Bellorum civilium*, Liber quintus, Florence, 1970, p. LXVII).

¹ Nous reviendrons longuement sur cette question dans le chapitre suivant.

² Pour une biographie récente d'Horace cf. Hills Ph. D., *Horace*, London, 2005.

³ Nous avons déjà abordé cette question de l'homogénéité chronologique du *corpus* dans l'introduction générale. Il est certain que ces cinq poètes n'appartiennent pas à la même génération, mais il n'en demeure pas moins qu'ils ont tous été marqués de près par les guerres civiles et qu'au moment où elles prirent fin ils eurent des aspirations communes.

⁴ Pour des précisions sur l'âge de Tibulle et de Propertius cf. *infra* (chapitre 3. 3. 2. de la présente partie).

⁵ Nous verrons d'ailleurs que chez Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide il est question du domaine familial.

⁶ Du moins d'un point de vue financier.

famille sans en expliquer les causes, Horace et Propertius sont quant à eux explicites – il est remarquable que ces poètes ne purent taire un événement qui eut tant d'importance dans leur vie.

La lecture de leurs œuvres permet d'apporter des éclairages sur la situation des expropriés – notamment sur la variété des situations – et les conséquences à long terme de ce traumatisme économique et social en rapport direct avec la propriété foncière. L'objectif sera ici de restituer, avec le plus de précision possible, la manière dont chacun de ces poètes a été touché par les expropriations de 41 avant notre ère, ou pour ce qui est d'Ovide, d'évoquer les difficultés qu'il a rencontrés avec son patrimoine. Nous constatons ainsi que leurs expériences sont assez différentes. Horace et Propertius furent expropriés parce qu'ils étaient du côté des vaincus. Horace avait combattu du côté des républicains à Philippes et le père de Propertius se trouvait avec les assiégés à Pérouse. Virgile a, semble-t-il, été victime d'une expropriation illégitime. Tibulle ne donne pas de précision. Enfin, si la famille d'Ovide n'a semble-t-il pas été concernée par les distributions de terres postérieures à Philippes, nous verrons que les difficultés que le poète a eues avec son patrimoine à la suite de sa *relegatio*, provoquèrent chez lui des sentiments, des envies, assez similaires à ce que produisirent les expropriations chez les autres membres de ce *corpus*. Car, au-delà d'une meilleure connaissance de la situation des expropriés, le fait de savoir comment ces poètes ont été touchés par ces expropriations, permettra de mieux comprendre leurs œuvres et notamment leurs rapports à la propriété foncière.

1. 2. 1. Quand les poètes appartiennent au camp des Républicains : les expropriations de 41-40 avant notre ère du côté des vaincus

1. 2. 1. 1. Un tribun dans l'armée des césaricides : Horace

Dans son œuvre, Horace fait plusieurs allusions aux expropriations consécutives à Philippes. Dans la XVI^{ème} *Épode*, il semble poser la question du devenir des expropriés. Dans la *Satire* II, 2, il fait l'éloge de la frugalité d'une de ses vieilles connaissances qui devient métayer sur son propre domaine à la suite, semble-t-il, des distributions de terres aux vétérans de Philippes. Mais surtout, il a pour ainsi dire parsemé son œuvre de références explicites à son cas personnel. La jeunesse d'Horace est, du moins si l'on en croit les informations qu'il fournit, étroitement liée à la bataille de Philippes et aux expropriations massives de 41 avant notre ère. Dans l'*Épître* II, 2¹, Horace raconte qu'il participa – dans un autre texte² il précise que c'était à

¹ D'une manière générale, au sujet de l'*Épître* II, 2 et de ce que l'on peut apprendre à partir de ces vers sur la biographie d'Horace, mais aussi la manière dont le poète percevait la poésie et particulièrement ses poèmes cf. Rutherford R.B., « Horace, Epistles 2. 2 : introspections and retrospective », *CQ*, 31, 2, 1981, p. 375-380.

² *Satires* I, 6, 47-48 : « Autrefois sous prétexte que j'avais comme tribun, une légion romaine sous mes ordres » : *at olim quod mihi pareret legio romana tribuno*.

un grade élevé puisqu'il affirme avoir été tribun militaire – à la bataille de Philippes du côté des césaricides et qu'il fut pour cela privé du domaine paternel :

« Mais le malheur des temps m'éloigna d'un lieu qui m'était cher et la tempête politique me jeta, sans l'expérience de la guerre, dans une armée qui ne pouvait tenir contre le bras de César Auguste. Aussitôt que Philippes m'eût donné mon congé, retombé à terre comme un oiseau dont on a coupé les ailes, et dépouillé du Lare et du domaine paternels, je trouvai dans la pauvreté l'audace de fabriquer des vers¹. »

Le lieu auquel fait allusion Horace, en affirmant qu'il lui était cher, est certainement Athènes. Dans la sixième *Satire* du livre I, le poète précise que son père, pourtant d'une richesse modeste – il le dit « pauvre d'un maigre petit bien »² – et d'origine servile³, lui permit de faire d'excellentes études⁴. Horace raconte que son père et lui-même quittèrent ensemble la cité de Venouse, en Apulie⁵, pour Rome où le futur poète suivit les cours d'un grammairien très réputé, Orbilius⁶. Puis, comme bon nombre des jeunes hommes de la *nobilitas* romaine à laquelle il n'appartenait pourtant pas, vers sa vingtième année – soit vraisemblablement en 45 avant notre ère⁷ – Horace partit à Athènes, grand centre universitaire, parfaire son instruction.

A l'instar d'une grande partie des « jeunes étudiants » présents à Athènes à cette époque, Horace s'attacha à Brutus⁸. A la fin du mois d'août de l'année 44 avant notre ère, celui-ci s'était rendu avec Cassius à Athènes. D'après Plutarque les deux assassins de César se mêlèrent aux jeunes Romains, suivant comme eux les leçons des philosophes et des rhéteurs⁹. L'idéal républicain que défendaient les césaricides dut avoir beaucoup d'influence sur ces jeunes étudiants épris de liberté et de culture grecque. D'ailleurs toute la cité d'Athènes était en effervescence. Cassius et Brutus avaient été accueillis en héros et leurs

¹ *Epîtres* II, 2, 51-56 : *Dura sed emouere loco me tempora grato ciuilisque rudern belli tulit aestus in arma Caesaris Augusti non responsura lacertis. Vnde simul primum me dimisere Philippi, decisis humilem pinnis inopemque paterni et laris et fundi paupertas impulit audax ut uersus facerem.*

² *Satires* I, 6, 71 : *macro pauper agello*. Notons qu'*agello* pourrait être traduit par « petit domaine », plutôt que par « petit bien ».

³ Horace (*Satires* I, 6) raconte que son père était un affranchi. Il précise qu'il était *coactor*, c'est-à-dire receveur des enchères.

⁴ D'une manière générale, sur la condition sociale d'Horace cf. Citroni M., « La condizione sociale di Orazio : documentazione storica e autobiografica poetica », *Latina didaxis : la lingua, la letteratura, la cultura*, Genova, 2000, p. 25-57 et plus particulièrement au sujet de son accession probable à l'ordre des chevaliers cf. Noirfalise A., « Horace, chevalier Romain », *Les études classiques*, 18, 1950, p. 16-21.

⁵ Au sujet de la situation géographique de Venouse cf. la carte 6 : *Distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne* (fig. 2 en annexe, p.5).

⁶ *Satires* I, 6, 76-78 : « Dès mon enfance, il [le père d'Horace] ne craignit pas de me transporter à Rome pour m'y faire donner l'instruction que ferait donner à sa progéniture un chevalier, un sénateur. » : *sed puerum est ausus Roman portare docendum artis quas deceat quibus eques atque senator semet prognatos.*

⁷ Cf. Grimal P., *Horace*, Paris, 1958, p. 4.

⁸ Notamment le fils de Cicéron.

⁹ Plutarque, *Brutus*.

statues furent placées aux côtés de celles des tyrannicides, Harmodios et Aristogiton, sur l'Agora¹. Ainsi, lorsque Brutus quitta Athènes pour la province d'Asie, dont il devait être le gouverneur, il semble qu'Horace le suivit, en tant que membre de sa *cohors praetoria*². Plus tard, lorsque les héritiers de César et les Républicains s'affrontèrent en octobre 42 à Philippes, Horace était tribun militaire aux côtés de ce dernier³.

Dans l'*Ode* II, 7, le poète raconte qu'il « abandonna son bouclier » à Philippes⁴, manière élégante de dire qu'il ne combattit pas jusqu'à la mort⁵, comme le firent ses chefs⁶. Il était néanmoins dans le camp des vaincus et fut par conséquent privé de ses biens, notamment de l'*agellus* paternel en Apulie : « dépouillé du Lare et du domaine paternels »⁷.

Dans l'*Epode* XIII, qui passe pour l'un de ses premiers poèmes⁸, Horace a peut-être raconté son inquiétude et celles de ses compagnons d'armes au lendemain de la défaite de Philippes. Il ne l'indique pas explicitement mais il fait allusion à des moments difficiles – « La saison rude a rétréci le ciel ; les pluies et les neiges font descendre Jupiter; tour à tour la mer et les forêts grondent sous l'Aquilon thrace »⁹ – qu'il compte noyer avec ses compagnons dans l'alcool : « Toi, fais sortir un vin pressé sous Torquatus, le consul de ma naissance¹⁰ ; Aujourd'hui, il nous plaît de nous inonder du nard achéménien et d'alléger nos cœurs, au son des cordes cylléniennes, du poids des sinistres soucis »¹¹ ; « Là-bas, donc, allège tous les maux par le vin et le chant, douces consolations du chagrin qui défigure »¹². De plus, le poète fait

¹ Dion Cassius, 47, 20, 4

² La *Satire* I, 7, qui raconte un différend que Brutus eut à trancher entre Persius Hybrida et P. Rupilius Rex, est un argument en faveur de la présence d'Horace en Asie. Sur le sujet cf. également Grimal P., *Horace*, Paris, 1958, p. 18.

³ *Satires* I, 6 ; Suétone *Vita Horati* 1 (édition Loeb p. 484).

⁴ *Odes* II, 7, 9-14 : *Tecum Philippos et celerem fugam sensi relictā non bene parmula, cum fracta uirtus et minaces turpe solum tetigere mento ; sed me per hostis Mercurius celer denso pauentem sustulit aere* : « Avec toi j'ai connu Philippes, et la fuite rapide, ayant sans gloire abandonné mon petit bouclier, lorsque la valeur eut été brisée et que les visages menaçants eurent touché du menton un sol indigne. Mais moi, l'agile Mercure m'enleva, effrayé, à travers les ennemis, sous un nuage opaque ».

⁵ Au sujet de la mort dans l'œuvre d'Horace et des relations qu'il est possible d'établir entre la manière dont le poète traite du sujet et son engagement militaire de jeunesse cf. Setaioli A., « Horace : l'âme et son destin », *CFC(L)*, (2), n° 25, 2005, p. 51-66. Par ailleurs, il convient de préciser que certains historiens contemporains contestent la véracité d'un abandon rapide d'Horace de la lutte pour la République. Sur ce point cf. particulièrement Maleuvre J.-Y., « Iccius et Pompéius ou Horace a-t-il vraiment jeté son bouclier à Philippes ? : (*Odes* I, 29, II, 7 et 16, *Epist.* I, 12) », *RBPh*, 70, (1), 1992, p. 93-108.

⁶ Horace ne précise pas s'il abandonna la cause des Césaricides dès la première bataille ou durant la seconde. Toutefois, puisqu'il conserva des relations (cf. *Odes* II, 7) avec un vétéran qui continua sa carrière militaire dans le parti opposé à Octavien, nous pouvons supposer qu'Horace participa à la seconde bataille de Philippes.

⁷ *Epîtres* II, 2, 54-56.

⁸ A ce sujet cf. Villeneuve F., *Horace. Tome I. Odes et Epodes*, Paris, 1954, p. 220.

⁹ *Epodes* XIII, 1-3 : *Horrida tempestas caelum contraxit et imbres Niuesque deducunt Iouem ; nunc mare, nunc siluae Threicio Aquilone sonant ;*

¹⁰ *Epodes* XIII, 6 : *Tu uina Torquato moue consule pressa meo.*

¹¹ *Epodes* XIII, 8-10 : *Nunc et Achaemenio perfundi nardo iuuat et fide Cyllenea leuare diris pectora sollicitudinibus.*

¹² *Epodes* XIII, 17-18 : *Illic omne malum uino cantuque leuato, deformis aegrimoniae dulcibus alloquius.*

allusion à la mort d'Achille en Troade – « Mais le retour, les Parques à la trame immuable te l'ont coupé, et ta mère azurée ne te ramènera point dans ta patrie »¹ – ce qui fait penser que nous sommes bien dans un contexte de guerre. Enfin, il dit espérer que les choses s'arrangent : « peut-être un dieu, par un généreux retour, remettra-t-il les choses en l'état »². Si ce vœu est celui auquel nous pensons, il fut exaucé. Horace conserva la vie, put retourner à Rome et il disposa semble-t-il des moyens de s'offrir une charge qui lui permit d'écrire des vers³.

Horace tenta par la suite de minimiser son importance dans l'état-major des Césaricides. D'une part, ses références à son passé militaire sont peu fréquentes, d'autre part, il affirme que c'est le contexte politique et sa jeunesse qui l'ont poussé à prendre part aux événements. Enfin, il se présente comme inexpérimenté des choses de la guerre : « la tempête politique me jeta, sans l'expérience de la guerre »⁴. Toutefois, il concède par ailleurs avoir été tribun⁵. Or ce grade ne lui fut probablement pas attribué sans raison. Il faut reconnaître avec François Hinard que ce serait « bien mal juger Brutus comme chef de guerre et c'est, d'une façon plus générale, présenter les armées des tyrannicides comme des armées d'opérette, dans lesquelles le commandement était confié aux bons amis, fussent-ils totalement ignorants de la chose militaire, que de raisonner ainsi. Bien au contraire, on peut augurer que Brutus avait fini par confier cette responsabilité au jeune Horace au vu de ses capacités dans les opérations qu'il avait eu à mener pendant plus de deux ans en Grèce et en Asie »⁶. Avec un commandement « confié aux bons amis » on comprendrait mal comment les armées des Césaricides purent opposer une résistance aussi importante aux forces d'Antoine et d'Octavien⁷. D'autre part, François Hinard poursuit sa démonstration en relevant que

¹ *Epodes* XIII, 11-16 : « C'était l'oracle du Centaure illustre à son élève de belle taille : Invincible enfant, fils mortel de la déesse Thétis, la terre d'Assaracus t'attend, que fendent le courant froid du petit Scamandre et le fuyant Simois. Mais le retour, les Parques à la trame immuable te l'ont coupé, et ta mère azurée ne te ramènera point dans ta patrie. » : *Nobilis ut grandi cecinit Centaurus alumno* : « *Inuicte mortalis dea nate puer Thetide, te manet Assaraci tellus quam frigida parui findunt Scamandri flumina, lubricus et Simois, unde tibi reditum certo subtemine Parcae rupere nec mater domum caerulea te reuehet.*

² *Epodes* XIII, 7-8 : *deus haec fortasse benigna reducet in sedem uice*. Il est difficile de dater cette épode. Si l'interprétation que nous en faisons à la suite de F. Villeneuve est valable, il est possible qu'Horace l'ait écrit au lendemain de Philippes, « ce serait alors la plus ancienne des épodes » (Villeneuve F., Horace, *Odes et Epodes*, Paris, 1954, p. 220 note 2), mais il se peut qu'elle ait été « composée après coup, sous l'influence d'événements encore peu éloignés et quand l'avenir demeurerait menaçant » (F. Villeneuve, Horace, *Odes et Epodes*, Paris, 1954, p. 220 note 2). Peut-être à travers les vers 7-8 Horace exprimait-il une demande à l'un des triumvirs, qui était maintenant maître des vaincus de Philippes. Enfin, précisons que les derniers vers assombrissent l'espoir qu'Horace a chanté dans les vers 7 et 8. A l'instar d'Achille, le poète semble résigné à ne jamais revoir sa patrie (*Epodes* XIII, 15-16 : *unde tibi reditum certo subtemine Parcae rupere nec mater domum caerulea te reuehet* : « Mais le retour, les Parques à la trame immuable te l'ont coupé, et ta mère azurée ne te ramènera point dans ta patrie »), mais c'est peut être encore un procédé destiné à attendrir ceux qui vont décider de son sort.

³ Suétone (*Vita Horati* 2) affirme qu'il acheta une charge de secrétaire du trésor.

⁴ *Epîtres* II, 2, 46-48 : *Dura sed emouere loco me tempora grato ciuilibusque rudem belli tulit aestus in arma Caesaris Augusti non responsura lacertis.*

⁵ *Satires* I, 6, 47-48.

⁶ Hinard F., « Les partis pris du jeune Horace », *Kentron* 6, 5, 1990, p. 103-113.

⁷ Au sujet de la bataille de Philippes cf. notamment *supra* (chapitre 1. 1. 2. de la présente partie).

« dans le texte de la *Satire* I, 6, ce que lui reprochent ses détracteurs, ce n'est évidemment pas d'être un mauvais tribun, c'est d'avoir été nommé à cette fonction alors qu'il n'était que fils d'affranchi ; ce qui implique qu'il y avait un certain nombre de représentants de la noblesse auxquels il avait été préféré en raison de ses compétences et que ceux-ci supportaient mal ce choix »¹. Enfin, à la question de savoir si Horace abandonna la cause des Césaricides dès la première bataille de Philippes ou lors de la seconde, François Hinard considère que si le poète affirme avoir abandonné sans gloire le combat, les vers qui suivent montrent que les combats furent rudes, *fracta uirtus*, « et que la fuite ne s'était produite qu'après que le parti républicain eût été défait »². A partir de ces éléments, en s'appuyant sur une scholie à la deuxième *Épître* du Livre II³ et quelques allusions éparses dans l'œuvre du Vénousien⁴, François Hinard considère qu'Horace a été inscrit par les triumvirs sur la liste des proscrits. On comprendrait dès lors pourquoi le poète ne dit rien pendant un long moment de son rôle auprès de Brutus et tenta, lorsqu'il l'avoua, de le minimiser.

Si les allusions explicites à sa participation à la bataille de Philippes et à sa privation du domaine paternel furent tardives – l'*Ode* II, 7 et l'*Épître* II, 2, sont postérieures à Actium – il semble néanmoins qu'Horace traita le sujet dès 41 avant notre ère. Dans l'une des épodes, à laquelle nous faisons référence ci-dessus, la XVI^{ème}⁵, le poète condamne le retour des guerres civiles⁶ et propose aux Romains de fuir l'Italie pour d'autres contrées plus heureuses. Il fait à ce titre référence aux Phocéens qui lors du siège d'Harpagos⁷ « s'exilèrent de leurs champs et de leurs Lares paternels »⁸. Il est possible de voir dans ce vers une allusion implicite aux expropriations consécutives à Philippes, à tous ces expropriés qui, à l'image de Mélibée dans la I^{ère} *Bucolique* de Virgile⁹, quittèrent l'Italie¹. François Villeneuve estime en effet que cette

¹ Hinard F., « Les partis pris du jeune Horace », *Kentron* 6, 5, 1990, p. 103-113.

² *Ibidem*.

³ *Acro ad Horat. Epist* II, 2, 41 : *Ab illo studio secutus est partes Bruti, quo fugato ab Augusto cum aliis proscriptus est, id est hereditate priuatus ac necessitate compulsus contulit se ad studium pristinum*

⁴ Dans l'*Ode* II, 7, Horace affirme être allé jusqu'au dernier péril – *O saepe mecum tempus in ultimum deducte* – et surtout dans l'*Ode* III, 4, 25-28, le poète semble préciser avoir échappé à la peine de mort, *deuota non extinxit arbor*.

⁵ Pour une datation de la XVI^{ème} époque et d'une manière plus générale une datation des épodes civiques d'Horace cf. Setaioli A., « Gli Epodi politici di Orazio : prospettive e problemi », *Orazio*, p. 81-91.

⁶ *Epodes* XVI, 1-2 : « Voici qu'une seconde génération s'use dans les guerres civiles, et que Rome s'écroule par ses propres forces. » : *Altera iam teritur bellis ciuilibus aetas, suis et ipsa Roma uiribus ruit*.

⁷ Phocée en Mysie fut assiégée par Harpagos, un lieutenant de Cyrus en 584 avant notre ère. Hérodote raconte que ses habitants décidèrent d'abandonner leur ville et qu'ils jetèrent dans la mer une masse de fer ardente en jurant de ne revenir que lorsqu'elle serait remontée à la surface.

⁸ *Epodes* XVI, 17-20 : « La décision à toutes préférable, c'est de faire comme la cité phocéenne dont les membres, après s'être liés par des exécration, s'exilèrent de leurs champs et de leurs Lares paternels et laissèrent leurs temples pour habitation aux sangliers et aux loups rapaces » : *nulla sit hac potior sententia, Phocaeorum uelut profugit execrata ciuitas agros atque Lares patrios habitandaque fana apris reliquit et rapacibus lupis*.

⁹ Nous reviendrons sur le cas de Mélibée.

épode « semble avoir été écrite à la veille de la guerre de Pérouse »². Horace proposerait en quelque sorte de renverser la situation et de voir cet exil comme quelque chose de positif.

Il semble même possible de percevoir dans cette épode une tonalité pro-antonienne, puisque Horace conseille aux Romains, ou du moins, précise-t-il, à « la portion des citoyens meilleure que le troupeau rebelle aux conseils »³, de voler « par-delà les rivages étrusques »⁴, de prendre la route de l'Océan⁵ pour gagner « les campagnes, les riches campagnes, les Iles fortunées »⁶. Par le récit de ces lieux dans lesquels se manifesterait l'âge d'or⁷, peut-être conseillait-il implicitement aux expropriés, dont il faisait partie, de rejoindre Antoine en Asie. Un élément pourrait venir étayer cette hypothèse. Il est probable qu'Horace ait été retiré de la liste des proscrits par Antoine. François Hinard émet à ce sujet deux hypothèses. Horace aurait pu faire partie des « républicains qui s'étaient réfugiés dans le temple d'Artémis à Éphèse, et à qui Antoine avait accordé son "pardon" », ou, et cette hypothèse a la préférence de François Hinard, c'est par l'intermédiaire de Q. Pilius Celer, un chevalier proche d'Atticus et « qui semblait particulièrement doué pour la négociation entre les deux camps », qu'Horace aurait obtenu sa réhabilitation, et cela toujours auprès d'Antoine⁸. Il est toutefois surprenant qu'une épode aussi défavorable à Octavien, ait été publiée. D'autre part, comment Horace aurait-il pu être intégré dès 38 au cercle de Mécène, alors qu'il avait conseillé aux expropriés de rejoindre Antoine seulement trois ans plus tôt ? En définitive, Horace souhaitait probablement inviter ses lecteurs à échapper aux guerres civiles, à retrouver le calme et la prospérité dans des lieux lointains, et non pas à rejoindre Antoine en Asie. D'ailleurs les îles fortunées étaient dès cette époque situées en Occident et les « rivages étrusques » sont les rivages occidentaux de l'Italie. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que dans cette épode qui

¹ La référence au barbare qui à la suite des guerres civiles foulera le sol de Rome, aux vers 11-14, peut également être lue comme une condamnation des vétérans. Il y avait en effet des membres de peuplades du sud des Alpes parmi les vétérans de Philippes.

² Certains comme A. Cartault (*Etude sur les Satires d'Horace*, p. 26 et suiv.) ont estimé que cette épode datait de la veille d'Actium. Les deux premiers vers montrent bien que c'est le début d'une deuxième guerre civile que déplore Horace. S'il avait écrit cette épode à la veille d'Actium il aurait probablement déploré la durée de cette deuxième guerre civile. En revanche, au début de la Guerre de Pérouse qui, rappelons-le, opposait Octavien à Lucius Antonius, le frère d'Antoine, et Fulvie, la femme d'Antoine, il était tout à fait possible de percevoir les débuts d'une deuxième guerre civile.

³ *Epodes XVI, 37 : aut pars indocili melior grege.*

⁴ *Epodes XVI, 40 : Etrusca praeter et uolate litora.*

⁵ *Epodes XVI, 41 : Nos manet Oceanus circumuagus.*

⁶ *Epodes XVI, 41-42 : arua, beata petamus arua, diuites et insulas.*

⁷ A ce sujet cf. Jeammaire H., *Le messianisme de Virgile*, Paris, 1930, p. 81-84. Dans ces pages H. Jeammaire compare la manière dont Virgile et Horace ont chanté l'âge d'or.

⁸ F. Hinard construit cette hypothèse à partir de l'*Ode II, 7* dans laquelle Horace indique avoir été retiré de la mêlée par l'agile Mercure : *sed me per hostis Mercurius celer denso pauentem sustulit aere*. F. Hinard a alors procédé à « un examen rapide des personnages connus de nous qui portaient, à cette époque, le *cognomen* Celer », qui l'a amené à s'intéresser à un personnage qu'on verrait très bien dans ce rôle : il s'agit de Q. Pilius Celer, un chevalier qui avait été césarien et qui semblait particulièrement doué pour la négociation entre les deux camps ».

semble avoir été écrite à la veille de la guerre de Pérouse, Horace ait pensé à tous ceux qui comme lui avaient été dépossédés de leurs terres en Italie.

Enfin, Horace a également fait allusion aux expropriations consécutives à Philippes dans l'éloge qu'il fit de son ami Ofellus dans la *Satire* II, 2. Il présente cet homme comme un modèle à suivre, le type même de l'agriculteur frugal, jouissant du peu dont il dispose, et certainement désintéressé de la politique. Il est possible de comprendre à partir des vers 112-115 – « petit enfant, j'ai vu moi-même cet Ofellus user de ses biens encore intacts avec autant de modération qu'il fait aujourd'hui du peu qui lui en reste. On peut le voir avec son bétail et ses enfants, devenu, dans son petit domaine mesuré pour un autre, vaillant cultivateur à gages »¹ – et 126-128 – « Que la Fortune soit cruelle et déchaîne de nouveaux orages, que pourra-t-elle retrancher de ces biens ? En sommes-nous, moi-même ou vous, enfants, moins luisants d'embonpoint depuis qu'un nouveau possesseur est venu ici ? »² – que cet Ofellus fut exproprié et qu'il est devenu métayer – c'est le terme de *colonus* qui est employé par Horace – sur son ancien domaine. Autrement dit, on peut supposer qu'un ou plusieurs individus sont devenus propriétaires du domaine d'Ofellus et que ce dernier a continué à exploiter une partie de son ancien domaine. Toutefois, on peut se demander s'il était encore propriétaire. Son statut de *colonus* conduirait à penser qu'il ne l'était pas, qu'il exploitait le domaine en contrepartie d'une part de sa production rétrocédée au(x) nouveau(x) propriétaire(s). Mais par ailleurs Horace utilise le possessif pour parler du bétail et du domaine d'Ofellus à l'époque où il écrit. Le possessif pour le bétail ne pose pas de problème, un métayer pouvait être propriétaire de bêtes, en revanche, il ne pouvait être propriétaire de terres. En définitive, le statut de *colonus*, et particulièrement à l'époque augustéenne, n'est pas clairement défini.

Quoi qu'il en soit, nous avons ici le cas d'un exproprié demeuré sur son ancienne propriété, et qui continue son travail d'exploitant agricole. C'est d'ailleurs cet aspect qui intéresse en priorité Horace, le fait que son ami ait su profiter de la vie malgré les expropriations, qu'il ait su se contenter du peu qu'il lui restait. Dans les vers 126-128, Horace semble s'adresser à tous les expropriés, ou même à tous ceux qui par les vicissitudes du temps ont connu des difficultés économiques. Il leur conseille en somme de ne pas regretter, de se contenter de leur sort³.

¹ *Satires* II, 2, 112-115 : *puer hunc ego paruus Ofellum integris opibus noui non latius usum quam nunc accisis. Videas metato in agello cum pecore et gnatis fortem mercede colonum.*

² *Satires* II, 2, 126-128 : *Saeuiat atque nouos moueat Fortuna tumultus, quantum hinc imminuet ? quanto aut ego parcius aut uos, o pueri, nituistis, ut huc nouus incola uenit ?*

³ A ce sujet, il faut se souvenir que c'est bien après son expropriation, bien après que sa situation personnelle se fût améliorée qu'Horace rédigea cette satire. Par ailleurs, s'il est évident qu'à travers l'expérience d'Ofellus Horace encourageait tous ceux qui avaient été expropriés de leurs terres à la suite de la victoire des césariens à Philippes à accepter leur condition, il apparaît toutefois peu vraisemblable que le Vénousien ait inventé ce personnage et son histoire, comme semble le penser R. Gandeva : « De notre point de vue, Horace, à l'aide de son personnage Ofellus, expose ses idées personnelles et essaie de suggérer ses conceptions sur la résignation à

La question est maintenant de savoir s'il est possible de déterminer dans quelles circonstances Ofellus a été exproprié. Horace est assez peu loquace sur le sujet – d'ailleurs il y a là une différence avec Virgile, sur laquelle nous reviendrons – toutefois il est probable que cette expropriation fut liée aux distributions de terres aux vétérans de la bataille de Philippes. Horace précise en effet qu'il a vu Ofellus lorsqu'il était petit enfant. Or nous savons d'une part qu'Horace a passé son enfance à Venouse – ainsi il serait vraisemblable que le domaine d'Ofellus se situait sur le territoire de cette cité –, d'autre part que Venouse était une des cités désignées par les triumvirs pour être distribuée aux vétérans de Philippes¹. Ainsi Ofellus serait un des membres de l'élite de Venouse exproprié après Philippes. Il est peu probable qu'Ofellus ait, comme Horace, participé à la bataille de Philippes du côté des Césaricides, ou même pris explicitement parti pour la révolte de Lucius Antonius. Il n'y a pas de sentiment de sanction dans le poème d'Horace. Par ailleurs, le recul vis-à-vis de la politique semble être une des qualités qu'Horace apprécie chez Ofellus.

Tous ces éléments permettent de constater combien les expropriations postérieures à la bataille de Philippes marquèrent Horace. Son expérience personnelle est bien sûr centrale dans sa perception des événements, il s'exprime d'ailleurs explicitement sur le sujet, mais il cherche également à généraliser, à dépasser ce drame qu'il partagea avec de nombreux romano-italiens. A ce titre, il ne souhaite pas décrire le déroulement des expropriations – pour lui qui avait été du côté des Républicains à Philippes elle était inévitable –, ni les dénoncer – excepté peut-être dans l'*Epode* XVI qui est plus proche chronologiquement des faits –, au contraire il désire minimiser leur importance et célébrer ceux qui, comme lui, ont réussi à surmonter ce drame. Le fait qu'il ait combattu aux côtés des Républicains peut encore une fois expliquer en grande partie la manière dont il s'exprime sur le sujet. D'autant que lorsqu'il écrivit la *Satire* II, 2 et l'*Ode* II, 7, il était proche d'Octavien-Auguste, qui avait été, rappelons-le, le principal responsable des distributions de terres aux vétérans de Philippes. Horace était à cette époque avant tout dans une démarche d'aveu – ce qui peut également expliquer pourquoi il s'exprime sur le sujet de manière explicite –, et ce qui valait pour lui valait pour ses concitoyens.

1. 2. 1. 2. Le fils d'un membre de l'élite de Pérouse : Properce

Properce fut lui aussi directement concerné par les troubles consécutifs à Philippes et les expropriations foncières de 41 avant notre ère. Dans l'*Elégie* I, 22, il indiqua que son père avait été mis à mort après le siège de Pérouse :

ceux qui ont subi la confiscation des terres après la bataille de Philippes », (« Le poète Horace dans son rôle de fermier », *Annales de l'Université de Sofia*, 66, 2, Sofia, 1973, p. 91-92).

¹ Appien IV, 2, 11. A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 3. de la présente partie).

« Tu connais Pérouse, le tombeau de la patrie (durs et lugubres temps pour l'Italie que ceux où la guerre civile arma les Romains !) : pour moi en particulier, ce sol n'est que douleur. Étrurie, c'est toi qui as laissé à l'abandon les membres de mon proche parent, sans même recouvrir les ossements du malheureux d'un peu de poussière¹. »

Dans l'*Élégie* IV, 1, Propertius fit à nouveau allusion au décès prématuré de son père – « Tu recueilles avant l'âge les cendres de ton père »² – puis il précisa que sa famille fut privée d'une grande partie de ses terres : « et voilà tes dieux Lares réduits à la pauvreté : ces terres que retournaient de nombreux taureaux, autant de cultures, de richesses que t'enlève la sinistre perche de l'arpenteur »³. Ces indications permettent de considérer que son père était un membre de la classe sénatoriale ou équestre de la cité de Pérouse – dans l'*Élégie* IV, 1, Propertius insiste sur le prestige et la richesse de sa famille : « C'est l'antique Ombrie qui te donne le jour en d'illustres Pénates »⁴ – et qu'il fut très certainement exécuté suivant les ordres d'Octavien après la reddition de la cité en février 40⁵. Le fait que Propertius parle de « Pérouse comme le tombeau de la patrie » et précise que son père n'a pas bénéficié d'une sépulture peut aller dans le sens de la version d'une exécution massive des élites de la cité en sacrifice à Jules César, relatée par Dion Cassius et Suétone⁶.

En corollaire à cette exécution, la famille de Propertius fut privée d'une grande partie de son patrimoine foncier. La référence à l'arpenteur – « autant de cultures, de richesses que t'enlève la sinistre perche de l'arpenteur » – sous-entend que les terres retirées à la famille de Propertius furent distribuées à des vétérans. Les indications fournies par les historiens corroborent cette donnée. Dion Cassius indique qu'une grande partie de l'*ager perusinus* fut confisquée au bénéfice des vétérans. Il précise qu'Octavien permit « à la cité d'être repeuplée par ceux qui le voulaient avec la réserve de ne pas acquérir de terrain au-delà de sept stades et demi »⁷. Ce que d'ailleurs confirment les données épigraphiques réunies par Lawrence Keppie⁸.

A partir des informations fournies par Propertius il est difficile de savoir si sa famille fut privée de l'ensemble de son patrimoine foncier ou si elle conserva tout de même quelques

¹ *Élégies* I, 22 : *Tulle, Penates quaeris pro nostra semper amicitia. Si Perusina tibi patriae sunt nota sepulcra, (Italiae duris funera temporibus, cum Romana suos egit discordia ciuis), sic mihi praecipue pulvis Etrusca dolor. Tu proiecta mei perpessa es membra propinqui, tu nullo miseri contegis ossa solo.*

² *Élégies* IV, 1, 126 : *Ossaque legisti non illa aetate legenda patris.*

³ *Élégies* IV, 1, 127-130 : *et in tenuis cogeris ipse lares : nam tua cum multi uersarent rura iuueni, abstulit excultas pertica tristis opes.*

⁴ *Élégies* IV, 1, 123 : *Vmbria te notis antiqua Penatibus edit.*

⁵ Au sujet de la guerre de Pérouse cf. *supra* (chapitre 1. 1. 5. de la première partie).

⁶ Dion Cassius 48, 14, 4 ; Suétone, *Auguste* XV. Rappelons qu'Appien, quant à lui, indique qu'une portion peu importante des élites de la cité fut exécutée (cf. *supra* chapitre 1. 1. 5. de la première partie).

⁷ Dion Cassius 48, 14, 6.

⁸ Keppie L., *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B.C.*, London, 1983, p. 179.

terres. La manière dont le poète évoque l'Ombrie, sa patrie d'origine, – « pour moi en particulier, ce sol n'est que douleur » – peut laisser supposer qu'il n'avait plus d'attache en ce lieu. D'autre part, le fait qu'il ne fait jamais référence à son domaine dans son œuvre peut laisser penser qu'il n'avait pas de patrimoine foncier. Enfin, étant donné le traitement qui fut réservé à son père, il est peu probable que sa famille ait pu se défendre contre cette expropriation. Il est même vraisemblable que cette expropriation fut très rapide.

Il est alors probable que le jeune Propertius et sa famille – l'année de naissance du poète n'est pas connue avec précision, certains font remonter sa naissance à 54 tandis que les estimations les plus tardives évoquent 48 avant notre ère¹ – quittèrent alors l'Ombrie pour Rome². C'est du moins à Rome que nous le retrouvons de manière assurée en 28 avant notre ère³. D'ailleurs la présence dans son œuvre d'éloges de Rome ou de certains thèmes vantant les qualités des Romains laisse supposer qu'il se considérait comme pleinement romain et qu'il était très attaché à l'*Vrbs*. En revanche, sa famille, malgré les allégations du poète à sa pauvreté et l'expropriation foncière subie, dut conserver un certain capital. Elle avait vraisemblablement les moyens de résider à Rome et d'offrir une éducation de bonne qualité au futur poète. Du moins, à aucun moment Propertius ne fit allusion à la nécessité de subvenir à ses besoins, et ses œuvres montrent à quel point sa culture était étendue⁴.

Ainsi, grâce à des allusions à son expérience personnelle, Propertius permet de plonger au cœur de l'existence d'un fils d'un membre de l'élite de Pérouse. Son témoignage permet de prendre conscience des conséquences, notamment économiques, qu'eut cet engagement, mais aussi de mesurer combien cet événement fut pour lui traumatisant, et ce malgré son jeune âge lors des faits. Comme Horace, au moment où il écrivit ces vers, Propertius était relativement proche d'Octavien⁵, mais contrairement à Horace, Propertius n'avait pas à expier de faute personnelle. C'est probablement le fait que ce souvenir avait été trop vivace, que cet événement avait trop marqué sa vie, qui l'amena à s'exprimer sur le sujet. D'ailleurs, en dehors de son cas personnel Propertius ne fit pas référence aux expropriations, ni à la bataille de Philippes. Ce ne sont pas les événements dans leur globalité qui l'intéressent mais sa condition personnelle. Toutefois, l'expression « Pérouse tombeau de la patrie » permet de prendre conscience du souvenir douloureux que les Romano-italiens conservèrent de la guerre de Pérouse.

¹ Sur la question de la date de naissance de Propertius cf. Boucher J.-P., *Études sur Propertius*, p. 134.

² Il est difficile d'estimer quand eut lieu cette expropriation et ce « départ », mais étant donné l'exécution de son père, il est probable que tout se passa rapidement et que la famille de Propertius n'eut aucun moyen de se défendre.

³ Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre 3. 3. 2. de la première partie.

⁴ Pour une biographie de Propertius cf. notamment Hubbard M., *Propertius*, Londres, 1974 ; La Penna A., « Propertius », *Studi di Lettere, Storia e filosofia pubblicati della Scuola Normale di Pisa*, 33, 1951, ou encore La Penna A., *L'integrazione difficile. Un profilo di Propertius*, Turin, 1977.

⁵ Nous reviendrons également sur le sujet dans le chapitre 3. 3. 2 de la première partie.

1. 2. 2. Une expropriation illégitime : Virgile

Virgile fut, semble-t-il, profondément marqué par les distributions de terres consécutives à Philippes puisqu'il consacra à ce drame deux églogues – la première et la neuvième – de son premier recueil de poèmes. Dans ces deux *Bucoliques*, le poète met en scène des pasteurs poètes expropriés. Ceux-ci chantent des vers, révèlent leur talent et évoquent les spoliations dont ils ont été victimes. Ces deux poèmes ont déjà été largement étudiés, mais nous pensons que reprendre le dossier à la base, en évitant les partis pris, les oppositions d'école, et en se concentrant uniquement sur les problèmes d'expropriations, peut permettre d'apporter de nouveaux éléments.

1. 2. 2. 1. Présentation générale de la I^{ère} et de la IX^{ème} *Bucoliques*

Dans la I^{ère} *Bucolique*, Virgile met en scène Mélibée et Tityre. Or Mélibée se présente comme un exilé, quittant son pays et ses chères campagnes : *nos patriae finis et dulcia linquimus arua ; nos patriam fugimus*¹. Plus loin, ce même Mélibée évoque le désordre général des campagnes – *undique totis usque adeo turbatur agris* !² – et dit pousser droit devant lui, c'est-à-dire sans destination définie, ses pauvres chèvres – *En ipse capellas protinus aeger ago*³. Mélibée prend également la parole en faveur de tous les expropriés. Il évoque à nouveau l'exil, le départ vers des contrées lointaines : *At nos hinc alii sitientis ibimus Afros, pars Scythiam et rapidum cretae ueniamus Oaxen et penitus toto diuisos orbe Britannos*⁴. Il se demande ensuite s'il ne reverra jamais la terre de ses pères – *En unquam patrios longo post tempore finis, pauperis et tuguri congestum caespite culmen, post aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas* ?⁵ – et si un soldat, qu'il qualifie d'impie, ne possédera pas ces terres si soigneusement défrichées, ou un barbare⁶ ces emblavures : *Impius haec tam culta noualia miles habebit ? Barbarus has segetes ? [...]* *His nos conseuimus agros* !⁷ Enfin, il rend la discorde responsable de cette situation – *En quo discordia ciuis produxit miseros*⁸ –, regrette son troupeau jadis prospère – *Ite meae, felix quondam pecus, ite, capellae*⁹–,

¹ *Bucoliques* I, 3-4.

² *Bucoliques* I, 11-12.

³ *Bucoliques* I, 12-13.

⁴ *Bucoliques* I, 64-66.

⁵ *Bucoliques* I, 67-69.

⁶ Il y avait parmi les légionnaires de Philippes des Germains et des Gaulois.

⁷ *Bucoliques* I, 70-72.

⁸ *Bucoliques* I, 71.

⁹ *Bucoliques* I, 74.

néanmoins il fournit une note d'espoir, puisqu'il se décrit travaillant à nouveau à greffer des poiriers et à aligner des vignes : *Insere nunc, Meliboee, piros, pone ordine uitis*¹.

Tityre quant à lui est installé nonchalamment à l'ombre – *tu, Tityre, lentus in umbra*² – et il joue un air sylvestre sur un mince pipeau : *siluestrem tenui musam meditaris auena*³. Il explique à Mélibée que c'est à un dieu, rencontré à Rome⁴, qu'il doit cette tranquillité – *O Meliboee, deus nobis haec otia fecit*⁵ – et que son troupeau peut paître en liberté : *Ille meas errare boues, ut cernis*⁶. Il ajoute que le jeune héros lui a ordonné de faire paître des bœufs comme avant, d'élever des taureaux : *Pascite, ut alte, boues, pueri ; submittite tauros*. De plus, Mélibée précise au vers 46 qu'il n'a pas été chassé de son territoire : « Heureux vieillard, ainsi tes champs te resteront ! »⁷. D'une manière générale, Virgile souligne le fait que Tityre a, malgré des expropriations massives, la même vie qu'auparavant et que sa condition s'est même récemment améliorée. Tityre affirme en effet être sorti de l'esclavage grâce à ce dieu rencontré à Rome⁸.

La IX^{ème} *Bucolique* est également un dialogue entre deux pasteurs poètes, Lycidas et Moeris. Ils se rencontrent par hasard, le long d'une route. Alors que le premier interpelle le second en lui demandant où il se rend, celui-ci déplore son nouveau sort. Il s'indigne de voir un étranger propriétaire de son petit domaine :

« O Lycidas, avoir vécu jusqu'à maintenant pour entendre un étranger (jamais nous n'avons craint cela !), propriétaire de notre petit domaine, nous dire : "ceci est à moi ; hors d'ici, les anciens cultivateurs." Maintenant évincés, tristes, puisque le sort bouleverse tout, nous lui envoyons ces chevreaux (que la malchance les accompagne !) »⁹

Lycidas rétorque qu'il pensait que, grâce à Ménalque, le territoire sur lequel se trouvaient les terres de Moeris avait été épargné par les expropriations :

¹ *Bucoliques* I, 73 : « Et maintenant, Mélibée, greffe des poiriers, aligne des vignes ! ».

² *Bucoliques* I, 4.

³ *Bucoliques* I, 2.

⁴ *Bucoliques* I, 19. Il s'agit évidemment d'un « dieu » qui n'en est pas un. Tityre affirme en effet qu'« Il sera pour lui toujours un dieu » : *namque erit ille mihi semper deus*.

⁵ *Bucoliques* I, 6.

⁶ *Bucoliques* I, 9.

⁷ *Bucoliques* I, 46 : *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !*

⁸ *Bucoliques* I, 27, 35 ; I, 40-43.

⁹ *Bucoliques* IX, 2-6 : *O Lycida, uiui peruenimus, aduena nostri (quod numquam veriti sumus) ut possessor agelli diceret : « Haec mea sunt ; ueteres migrate coloni. » Nunc uicti, tristes, quoniam fors omnia uersat, hos illi (quod nec vertat bene) mittimus haedos.*

« On me l'avait dit, pourtant ; depuis l'endroit où les coteaux commencent à s'abaisser et à descendre en pente douce jusqu'à l'eau et aux vieux hêtres, maintenant décapités, tout cela votre Ménéalque l'avait gardé grâce à ces vers ?¹ »

Moeris lui répond que la qualité poétique a peu de poids dans ce genre de situation et que Ménéalque et lui ont même risqué leur vie en tentant de défendre leurs biens :

« On te l'avait dit, et le bruit en a couru ; mais nos vers, Lycidas, n'ont pas plus de pouvoir, parmi les armes de Mars, que les colombes de Chaonie, dit-on, à l'approche de l'aigle. Et si du creux d'une yeuse, à ma gauche, une corneille ne m'avait averti de couper court n'importe comment à de nouveaux démêlés, ni ton vieux Moeris ni Ménéalque lui-même ne seraient en vie². »

Cela provoque des sentiments partagés chez Lycidas. Il condamne l'attitude des « nouveaux propriétaires » mais il se réjouit que Ménéalque soit encore en vie. Puis les deux pasteurs poètes se mettent à réciter des vers composés par Ménéalque. Ces courts poèmes célèbrent d'une manière générale la vie paisible à la campagne, excepté l'un d'eux qui fait référence aux distributions de terres aux vétérans de Philippes : « Varus, pourvu que Mantoue nous reste, Mantoue trop proche, hélas ! de la malheureuse Crémone »³.

1. 2. 2. 2. Les personnages de la I^{ère} et de la IX^{ème} Bucolique face aux expropriations post-Philippes

Cette présentation générale a permis de mesurer combien ces poèmes sont fondamentaux pour comprendre l'état des campagnes après les expropriations postérieures à la bataille de Philippes, la manière dont se déroulèrent ces expropriations et le sort des expropriés. Même si le texte est lyrique, même si les noms des pasteurs poètes sont grecs – Lycidas, Moeris, Ménéalque, Mélibée, Tityre⁴ –, il est indéniable que ces deux églogues évoquent les difficultés liées aux distributions de terres aux vétérans de Philippes qui touchèrent l'Italie, notamment la Cisalpine récemment intégrée à l'Italie⁵, au cours de l'année 41 avant notre ère.

¹ *Bucoliques IX, 7-10 : Certe equidem audieram, qua se subducere colles incipiunt, mollique iugum demittere cliuo, usque ad aquam et ueteres, iam fracta cacumina, fagos, omnia carminibus uestrum seruasse Menalcan.*

² *Bucoliques IX, 11-16 : « Audieras, et fama fuit ; sed carmina tantum nostra valent, Lycida, tela inter Martia, quantum Chaonias dicunt aquila veniente columbas. Quod nisi me quacumque novas incidere litis ante sinistra caua monuisset ab ilice cornix, nec tuos hic Moeris, nec uiueret ipse Menalca. »*

³ *Bucoliques IX, 27-28 : Vare, tuom nomen, superet modo Mantua nobis, Mantua uae miserae nimium uicina Cremonae.*

⁴ Ils sont empruntés à l'inventeur de la bucolique : Théocrite. D'ailleurs, au sujet des noms dans les Idylles de Théocrite cf. Kossaifi Ch., « L'onomastique bucolique dans les « Idylles » de Théocrite : un poète face aux noms », *REA*, 104, (3-4), 2002, p. 349-361.

⁵ Au lendemain de la bataille de Philippes, la Cisalpine avait été intégrée à l'Italie (Appien V, 3 ; V, 22 ; Dion Cassius, 48, 12). Cette intégration fit partie des négociations entre Antoine et Octavien après la bataille. Le rattachement de la Cisalpine à l'Italie avait pour Octavien l'intérêt de priver d'un gouvernement provincial

Le cadre de ces poèmes est cisalpin. Dans la IX^{ème} *Bucolique* Virgile fait explicitement référence à Mantoue¹, cité de Cisalpine dont il était originaire. Pour ce qui est de la I^{ère} églogue, tous les commentateurs s'accordent à dire que le paysage décrit par Virgile est bien cisalpin. D'autre part, Virgile fait référence à des personnages historiques. Le « Varus » qu'il interpelle lorsqu'il évoque son espoir de voir Mantoue épargnée par les distributions de terres, est probablement L. Alfénus Varus, le successeur de Pollion dans le Gouvernement de la Cisalpine². Le jeune dieu que Tityre a rencontré à Rome doit être Octavien, étant donné que ce dernier avait été chargé au lendemain de Philippe de distribuer les terres en Italie. Il était l'instance la plus élevée, le dernier recours³. Ainsi, derrière cette « enveloppe » grecque et lyrique, il semble bien qu'il soit question dans ces deux églogues de situations réelles ou du moins vraisemblables. Il apparaît donc intéressant d'étudier la situation de ces personnages au cas par cas.

1. 2. 2. 2. 1. La I^{ère} *Bucolique* : Mélibée et Tityre

Mélibée peut apparaître comme le type de l'agriculteur relativement aisé dépossédé de ses biens. Ce personnage est présenté par Virgile comme un propriétaire terrien pratiquant l'élevage et la polyculture. Le poète insiste sur son aisance puisqu'il parle à son sujet d'arboriculture et notamment de viticulture⁴. C'est-à-dire des activités qui nécessitent un investissement important au départ et qui sont par la suite plus lucratives que la céréaliculture⁵. Par ailleurs, le texte de Virgile ne laisse pas de doute sur son expropriation. Mélibée a dû quitter ses terres et, puisqu'il est seul, nous pouvons considérer qu'il a été contraint de laisser ses esclaves. Ce qui confirme les indications que donnait Dion Cassius à ce sujet⁶. L'agriculteur a néanmoins pu conserver quelques chèvres, et il possède vraisemblablement un certain capital puisqu'il projette de greffer des poiriers et d'aligner des vignes⁷. Peut-être que ce capital est une compensation pour ses terres ou peut-être a-t-il tout simplement réussi à conserver quelques économies. Quoi qu'il en soit, Mélibée n'a pas décidé d'abandonner l'agriculture. Il n'a pas fait le choix, comme un certain nombre d'expropriés, de

important l'un des principaux adjoints d'Antoine – Asinus Pollion, que nous avons présenté ci-dessus comme le probable protecteur de Virgile –, mais elle permettait aussi, en étendant le territoire de l'Italie, de répondre à la promesse que les *triumvirs* avait faite, lors de l'Entrevue de Bologne, de distribuer des terres à l'intérieur des frontières de l'Italie aux vétérans de Philippe.

¹ Au sujet de la situation géographique de Mantoue cf. la carte 6 : *Distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne* (figure 2 en annexe, p. 5).

² Virgile devait être proche d'Alferus Varus. Ce dernier était d'ailleurs originaire de Crémone. J. Perret verrait même en lui le protecteur de Virgile (Perret J., *Virgile*, Paris, 1969, p. 18).

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la présente partie).

⁴ *Bucoliques* I, 73.

⁵ Du moins, plus lucratives que la céréaliculture (à ce sujet cf. Varron, *Economie rurale*)

⁶ Cf. *supra* à ce sujet (chapitre 1. 1. 3. de la première partie).

⁷ *Bucoliques* I, 73.

se rendre à Rome et de venir ainsi gonfler la plèbe¹. Il ne sait où il va s'installer ; seule certitude, il se dirige vers une destination lointaine² et il vit véritablement son expropriation comme un exil³. Enfin, il est intéressant de remarquer qu'il a encore au fond de lui l'espoir de retrouver un jour ses terres : « Est-ce que jamais, beaucoup plus tard, je reverrai le pays de mes pères et le faite de ma pauvre chaumière chargé de gazon ? Est-ce que plus tard, revoyant mon royaume, j'y retrouverai, surpris, quelques épis ? »⁴. Cet espoir avait peu de chance d'aboutir. Il n'y a, du moins dans les sources disponibles, pas d'indication sur des expropriés qui retrouvèrent leurs terres.

Le cas de Tityre est, comme le dit Mélibée, étonnant⁵. Son statut est difficile à définir. Il se présente explicitement comme un récent affranchi⁶. Il a peut être, du moins si l'on identifie le dieu dont il parle à l'héritier de César⁷, été affranchi par Octavien qu'il est allé rencontrer à Rome⁸. Ainsi, Paul Veyne voit en Tityre un métayer-esclave d'Octavien⁹ devenu métayer-affranchi. Toutefois, des éléments semblent indiquer qu'il était, avant cet affranchissement, propriétaire ou du moins possesseur de génisses et de terres. Virgile insiste sur le fait que sa situation est la même aujourd'hui qu'hier, or Tityre emploie le possessif lorsqu'il parle des génisses qu'il surveille *Ille meas errere boues*¹⁰ et Mélibée utilise le possessif lorsqu'il parle des champs de Tityre : *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !*¹¹. Ce qui sous-entendrait que Tityre était déjà propriétaire de ces terres. Cependant, dans le droit romain un esclave ne peut être propriétaire, il peut seulement avoir un pécule – d'ailleurs Tityre y fait ici référence¹² – avec lequel il peut acheter sa liberté à son maître¹³. De plus, *tua*

¹ Appien V, 12, 49. Sur ce point cf. notamment *supra* (chapitre 1. 1. 6. de la première partie).

² *Bucoliques* I, 64-66 : « Mais nous, loin d'ici, nous irons les uns chez les Africains assoiffés, les autres en Scythie, vers l'Oaxès, torrent crayeux, ou chez les Bretons isolés au bout du monde. » : *At nos hinc alii sitiētis ibimus Afros, pars Scythiam et rapidum cretae ueniemus Oaxen et penitus toto diuisos orbe Britannos.*

³ *Bucoliques* I, 3.

⁴ *Bucoliques* I, 67-69 : *En unquam patrios longo post tempore finis, pauperis et tuguri congestum caespite culmen, post aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas ?*

⁵ En effet, Mélibée affirme en parlant de la situation de Tityre (I, 11) : « Je ne suis point jaloux, mais étonné plutôt » : *Non equidem inuideo, miror magis.*

⁶ *Bucoliques* I, 27-35.

⁷ Dans le sens de cette identification cf. notamment Hardie C.G., « Octavian and Eclogue I », *Essays in honor of C. E. Stevens*, p. 109-122 ; Friedrichsmeyer E.A., « Octavian and the Unity of Virgil's first eclogue », *Hermes* 94-2, 1966. Et pour une autre identification cf. Heurgon J., « Tityre, Alfenus Varus et la I^{ère} Eglogue », *Cahiers de Tunisie* 14-15, 1966-1967, p. 39-45.

⁸ *Bucoliques* I, 40-45.

⁹ Veyne P. « L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX », *La Société romaine*, p. 232. Précisons que P. Veyne reprend en cela l'interprétation de J. Perret, *Virgile, l'homme et l'œuvre*, p. 43.

¹⁰ *Bucoliques* I, 9.

¹¹ *Bucoliques* I, 46 : « Heureux vieillard, ainsi tes champs te resteront ! »

¹² *Bucoliques* I, 31-32.

¹³ Au sujet du *peculium* cf. Benveniste E., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes. 1 économie, parenté, société*, Paris, 1969, p. 54-55 ; Nadjo L., *Le vocabulaire de l'argent et des affaires à Rome des origines au II^{ème} siècle avant J.-C. Etude d'un vocabulaire technique*, Louvain-Paris, 1989, p. 162-165 ; ou encore de manière plus spécifique Sirks A.J.B., « Ne colonus inscio domino suum alienet peculium », *Mélanges F. Sturm*,

rura, peut être pris au sens de « terres que tu cultives ». Les esclaves pouvaient, pour ainsi dire, s'approprier intellectuellement les terres qu'ils exploitaient pour leur maître. Par ailleurs, un affranchi peut évidemment posséder puisqu'il est citoyen romain, mais si Tityre est un nouveau propriétaire, pourquoi l'accent ne serait-il pas mis sur cette « nouveauté », pourquoi Mélibée affirmerait-il que sa situation est identique – *ut ante*¹ – de ce point de vue ? Peut être Mélibée avait-il conscience du fait que Tityre allait demeurer dans la dépendance de son patron, qu'il continuerait, comme la plupart des affranchis, à travailler pour son ancien maître. Dans ce contexte la seule chose qui semble assurée c'est que Virgile se soit plu à jouer avec l'ambiguïté du statut civique de Tityre.

Quoi qu'il en soit, contrairement à son interlocuteur, Tityre n'a pas été touché par les expropriations consécutives à Philippes. Il aurait dû l'être. Il vit vraisemblablement sur le territoire de la même cité que Mélibée, et, d'une manière générale, l'ensemble du dialogue entre les deux personnages indique qu'il aurait dû être concerné, mais il en a été exempt grâce, affirme-t-il, à la protection d'« un jeune dieu résidant à Rome »². Dès lors la question de savoir pourquoi lui et pas un autre se pose avec insistance. Le personnage fournit lui-même la réponse, c'est parce qu'il était un esclave de ce « jeune dieu ». Certes, mais il est également possible d'expliquer cette non-expropriation par le fait que la terre qu'il possède n'est pas riche³. Lorsqu'il le dit heureux de conserver ses champs, Mélibée précise que son interlocuteur se contente de champs de mauvaise qualité : « Et ils te suffisent, bien que la pierre à nu affleure partout et qu'un marécage borde les prés de jonc limoneux »⁴. Mélibée sous-entendrait ainsi que lui ne s'en contenterait pas ou du moins ne s'en serait pas contenté avant les distributions de terres aux vétérans.

En définitive, il se pourrait que l'affranchissement de Tityre soit avant tout symbolique, spirituel⁵. Il est en effet possible de conjecturer que lorsqu'il écrit cette pièce,

droit romain, histoire du droit, droit civil, droit comparé, droit international privé, I, Liège, 1999, p. 419- 429 ; Cha Y.-G., « The function of peculium in the Roman slavery during the first two centuries A.D. », *Form of Control and Subordination in Antiquity*, Leiden, New-York, Kobenhavn, Koeln, 1988, p. 433- 436 ; Zeber I., *A study of the Peculium of a Slave in Pre-classical and Classical Roman Law*, Wroclaw, 1981.

¹ *Bucoliques* I, 45.

² P. Veyne estime, quant à lui, qu'il était parfaitement normal que Tityre ne soit pas concerné par les expropriations. L'historien explique, en effet, que si l'on considère, comme il propose de le faire, que Tityre est bien un affranchi d'Octavien, le problème de la spoliation de Tityre ne se pose plus : « il allait de soi qu'Octave n'allait pas faire confisquer une de ses propres terres », (« L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX », *La Société romaine*, Paris, 1991, p. 238).

³ Précisons que cela ne signifie pas que nous considérons que les terres distribuées aux vétérans étaient nécessairement de bonne qualité (sur ce point cf. notamment Chouquer G., « Localisation et extension géographique des cadastres affichés à Orange », *Cadastré et espace rural : Approches et réalités antiques*, 152-153).

⁴ *Bucoliques* I, 47-48 : *Et tibi magna satis, quamuis lapis omnia nudus limosoque palus obducatur pascua iunco*.

⁵ L'interprétation technique que propose P. Veyne de cet affranchissement – Tityre, un métayer-esclave d'Octavien devenu métayer-affranchi – n'est pas nécessairement remise en cause. Les deux affranchissements sont possibles, mais à des niveaux de lecture différents. En effet, dans cette partie de son article, Paul Veyne fournit des informations très intéressantes sur les esclaves colons au début de la deuxième moitié du Ier siècle avant notre ère, mais il demeure volontairement au niveau technique, juridique. Il fait véritablement là une étude

Virgile pense que tous les propriétaires agraires sont des métayers d'Octavien. S'ils sont réfractaires à cet asservissement ce sont des esclaves. En revanche, s'ils en ont conscience et l'acceptent, ils sont de ce fait affranchis et comme Tityre ils s'épanouissent. Car si le Tityre-affranchi continue de faire le même travail que le Tityre-esclave l'état d'esprit dans lequel il le fait n'est plus le même. Il est maintenant serein. C'est depuis sa rencontre avec « le jeune dieu résidant à Rome » qu'il est devenu un homme capable de se contenter de peu, qu'il s'est affranchi des contraintes matérielles, que son objectif premier est devenu la tranquillité. Il n'est plus uniquement préoccupé par ses problèmes personnels, il a maintenant conscience des problèmes à grande échelle, à l'échelle de Rome, et il considère que les expropriations ne sont pas nécessairement illégales, qu'elles sont le prix à payer pour le retour de la paix.

Le message que veut faire passer Virgile par l'intermédiaire de Tityre¹ semble être le suivant : celui qui sait se contenter de terres de mauvaise qualité, qui est capable de partager ses terres, mérite d'en conserver une partie. D'ailleurs nous pouvons faire une nouvelle fois référence à la loi mentionnée par Dion Cassius concernant l'exemption des expropriations pour les citoyens dont la superficie du domaine était inférieure aux propriétés assignées². Enfin, à travers le cas de Tityre et sa dernière intervention – « Ici du moins, tu aurais pu te reposer avec moi, cette nuit, sur des feuilles vertes ; nous avons des fruits mûrs, des châtaignes moelleuses et du fromage frais en abondance. Déjà, là-bas, les faîtes des métairies fument, et les ombres, tombant du haut des monts, s'allongent »³ – Virgile veut montrer que la campagne italienne n'a pas été anéantie par les distributions de terres aux vétérans. Il concède qu'elle a été perturbée – « partout, dans les campagnes, il y a tant de désordre ! »⁴ – mais l'activité se poursuit, et il y a encore une certaine prospérité – l'allusion aux faîtes des métairies qui fument va dans ce sens –, du moins pour ceux qui savent s'en contenter. A ce titre, la manière dont Tityre propose son hospitalité à Mélibée est intéressante. L'idée que ce dernier n'est pas encore capable de se contenter de ce que Tityre a à lui offrir est latente.

de nature historique. Or, il semble que si l'on veut comprendre le sens « profond » des *Bucoliques*, et particulièrement de la I^{ère} (ce qui n'est pas l'objectif de P. Veyne dans cet article), il convient de se placer d'un point de vue symbolique. Oui, Tityre est probablement, comme l'a démontré P. Veyne, un esclave colon d'Octavien, affranchi par celui-ci, et qui continue à faire le même travail, mais il n'est pas n'importe quel esclave-affranchi métayer d'Octavien. Pourquoi Virgile aurait-il raconté dans le poème qu'il place en tête de son recueil, l'histoire d'un simple esclave-affranchi d'Octavien, de surcroît dans le cadre particulier des expropriations postérieures à la bataille de Philippes ?

¹ Le personnage de Tityre a parfois été interprété de manière négative, comme un individu prétentieux. C'est le cas notamment de A. Bellessort qui condamnait son « égoïsme satisfait » et affirmait que « ce Tityre barbon jouant de la flûte et, entre ses ritournelles, s'emplantant la bouche du nom d'Amaryllis, nous gêne un peu ». De même, J. Bayet voyait en lui un « caractère peu sympathique, et, au fond, peu Virgilien [...] un homme sans fermeté, livré aux femmes, nonchalant et jouisseur, foncièrement égoïste » (« Virgile et les triumvirs *agris dividendis* », *REL*, VI, 1928, p. 290).

² Nous avons déjà indiqué qu'il était peu probable que cette loi ait été appliquée. En revanche, Virgile cherchait peut-être ici à illustrer cette loi. Il espérait certainement que cette loi serait appliquée.

³ *Bucoliques* I, 79-83.

⁴ *Bucoliques* I, 12 : *undique totis usque adeo turbatur agris !*

1. 2. 1. 2. 2. La IX^{ème} *Bucolique* : Lycidas, Moeris et Ménéalque

Le personnage de Lycidas est par lui-même peu instructif dans le cadre d'une étude sur les expropriations. Virgile le présente explicitement comme un poète. Aux vers 33-34, il affirme : « moi aussi les Piérides m'ont fait poète ; moi aussi je sais des choses ; moi aussi je sais des vers ; moi aussi les bergers me disent inspiré ». En revanche, il n'établit pas de rapport direct entre l'agriculture et lui. Ce qui paraît assuré c'est qu'il n'a pas été concerné personnellement par les expropriations. Si tel avait été le cas, il en aurait été question lorsqu'il déplore celles dont ont été victimes Moeris et Ménéalque. La raison pour laquelle il a été exempt des expropriations paraît être liée au fait qu'il ne possède pas de terre et pas de bétail. Peut-être est-il un esclave ? Il est difficile d'être affirmatif. En définitive, il semble extérieur à l'action. Ce qui l'intéresse c'est la poésie. Il sert avant tout d'interlocuteur à Moeris. Toutefois, s'il n'est pas personnellement concerné par les expropriations, il ne peut que condamner la violence¹ avec laquelle un vétéran s'est imposé sur les terres qui appartenaient à Ménéalque.

Le personnage de Moeris quant à lui a souvent été interprété comme un esclave², l'esclave de Ménéalque, mais il peut aussi s'agir d'un *colonus*. Le nouveau propriétaire le qualifie d'ailleurs de *colonus – ueteres migrate coloni* – et Moeris se dit lui-même *possessor* d'un petit domaine : *aduenā nostrī ut possessor agelli*³. S'il avait été propriétaire il aurait parlé de *dominium*, et s'il avait été esclave il n'emploierait certainement pas le possessif. Ainsi, nous sommes enclins à penser que Moeris est un homme libre qui exploite des terres sur un territoire qui appartient à un tiers et qui par conséquent est son patron⁴. En l'occurrence le patron de Moeris est Ménéalque : la manière dont est qualifié Ménéalque par Lycidas au vers

¹ D'une manière générale, au sujet de la violence dans les *Bucoliques* cf. Maleuvre J.-Y., *Violence et ironie dans les « Bucoliques » de Virgile*, Paris, 2000.

² C'est notamment le cas de P. Veyne : « Pourquoi des métayers esclaves plutôt que des petits propriétaires ? Parce que, comme on sait, la *Bucolique* se situe conventionnellement dans le petit monde des esclaves : ce monde est si impuissant, si humble, si insignifiant, qu'il en semble innocent et touchant, il convient à l'innocence idyllique et fade du genre bucolique ; c'est l'innocence des enfants (cf. note 18). Moeris et Lycidas sont deux esclaves qui exploitent, comme métayers, comme serfs, les domaines de leur maître, et ils pourraient dire à leur maître, comme faisaient les serfs de l'ancienne Russie : « notre personne est à toi, mais le champ est à nous » (cf. note 4). La preuve qu'ils sont esclaves est qu'au vers 66 ils s'appellent *puer*, ce qui n'est pas une indication d'âge. » (« L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX », *La Société romaine*, p. 218, note 5). D'une manière générale, sur la notion de *puer* cf. Maurin J., « Remarques sur la notion de *puer* à l'époque classique », *BAGB*, 2, 1975, p. 222-230 ; et plus récemment Bradley K., *Discovering the roman family. Studies in Roman social history*, New-York, Oxford, 1991 ; Garrido-Hory M., « *Puer* et *minister* chez Martial et Juvénal », *Schiavi e dipendenti nell'ambito dell' « oikos » e della familia* », *Atti del XXII colloquio GIREA*, Siena nov. 1995, Pisa, 1997, p. 307-327, ou encore Garrido-Hory M., « Va nu-pieds et porteurs de litières chez Martial et Juvénal », *DHA*, 24/2, 1998, p. 63-72.

³ *Bucoliques* IX, 3-4.

⁴ Le *dominus* et le *colonus* entretiennent des relations de clientèle.

10 – « votre Ménalque »¹ – et plus loin au vers 16 par Moeris – « ni ton vieux Moeris, ni Ménalque lui-même ne seraient en vie »² – laissent peu de doutes sur cette interprétation.

Moeris et Ménalque sont présentés comme victimes d'une expropriation illégale, d'une spoliation. Un vétérans se serait attribué, par la force et à l'encontre du droit, leur territoire. Nous avons vu que les historiens attestent ce genre d'exaction de la part des vétérans³ et il est vraisemblable qu'il y ait eu des difficultés lors des distributions de terres, que les vétérans n'aient pas toujours été satisfaits, que certains d'entre eux se soient considérés comme lésés, qu'il y ait eu dans certaines colonies un nombre trop important de vétérans par rapport à la taille du territoire. Quoiqu'il en soit, cette spoliation semble dans un premier temps avoir été évitée parce que Ménalque – « grâce à ses vers »⁴ – bénéficia de l'influence d'un protecteur. Les vers 27-29 qu'attribue Moeris à Ménalque permettent de supposer que ce protecteur était Alfenus Varus, le futur consul de 39 qui fut vraisemblablement un des principaux responsables des distributions de terres aux vétérans en Cisalpine. Toutefois, sur le terrain l'influence de ce protecteur de haut rang n'a pas été efficace. Le soldat qui s'était attribué les terres n'a pas pris en compte cette nouvelle donnée, et il a même usé de la force pour montrer qu'il était bien le nouveau propriétaire.

Il est difficile de préciser la situation de Moeris après les expropriations. Il affirme que le nouveau propriétaire l'a chassé – « hors d'ici les anciens cultivateurs »⁵ – mais il est en train de mener des chevreux au nouveau propriétaire. Ce qui pourrait signifier qu'il est au service de ce nouveau propriétaire, qu'il continue à vivre et à travailler sur ces terres. Il est probable qu'un certain nombre de *coloni* soient demeurés au service du nouveau propriétaire. Le patronage était étroitement lié à la propriété et c'était certainement la meilleure solution pour les *coloni*. D'autre part, nous avons déjà vu, dans une satire qu'Horace a consacrée à son ami Ofellus, que certains propriétaires étaient devenus métayers sur leurs anciennes propriétés⁶. Mais il pourrait aussi s'agir d'une période d'« intérim », Moeris continuerait-il de travailler avant que le nouveau patron trouve un nouveau *colonus* ? Enfin, il est intéressant de relever que le nouveau propriétaire réside en ville et non pas sur ses nouvelles terres. Ce qui dénote de sa part une certaine aisance sociale⁷ ainsi qu'un certain désintéret pour ses terres et pour le travail agricole d'une manière générale.

¹ *Bucoliques IX, 10 : uestrum Menalcas.*

² *Bucoliques IX, 16 : nec tuos hic Moeris nec uiueret ipse Menalcas.*

³ Appien, V, 13 ; V, 14 ; Dion Cassius, 48, 6 ; 48, 8 ; 48, 9.

⁴ *Bucoliques IX, 10.*

⁵ *Bucoliques IX, 4 : ueteres migrate coloni.*

⁶ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie).

⁷ Sur ce sujet cf. Keppie L., *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B.C.*

Notons cependant qu'il ressort de cette églogue un espoir. La campagne est toujours décrite de manière positive¹, les paysans sont encore au travail. Alors qu'ils sont en route pour la ville, Lycidas chante « ici où les cultivateurs élaguent l'épais feuillage, chantons Moeris »². D'autre part, Lycidas cite un vers de Ménéalque qui célèbre la joie des moissons et dans lequel il conseille à un certain Daphnis de greffer des poiriers parce que ses petits-enfants en cueilleront les fruits : *insere, Daphnis piros : carpent tua poma nepotes*³. Enfin, le retour de Ménéalque est présenté comme un moment de joie à venir, qui apportera un mieux : « nous chanterons mieux quand Ménéalque lui-même sera de retour ». Peut-être est-il allé quérir un protecteur encore plus puissant ? C'est du moins ainsi qu'un grand nombre de commentateurs ont interprété ce passage, en mettant en rapport cette églogue avec la I^{ère}. En effet, il est vraisemblable que ces deux églogues soient liées, la IX^{ème} étant antérieure à la I^{ère}, et qu'elles aient un lien direct avec la biographie de Virgile.

1. 2. 2. 3. La I^{ère} et la IX^{ème} Bucolique et la biographie de Virgile

La plupart des commentateurs ont considéré que dans la I^{ère} et la IX^{ème} églogue Virgile faisait référence à un problème personnel. Pour ce qui est de la IX^{ème}, Ménéalque serait Virgile lui-même. A aucun moment cela n'est dit explicitement. Mais le fait que, d'une part, la scène se situe à Mantoue – la cité dont Virgile était originaire⁴ – que, d'autre part, l'influence de Ménéalque émane de ses dons de poètes⁵, enfin qu'il y ait une référence à Varus qui était vraisemblablement en charge des distributions de terres en Cisalpine⁶ ainsi qu'un ami des lettres et semble-t-il un proche de Virgile lui-même⁷, va dans ce sens. Ainsi, Virgile se dépeindrait en défenseur de sa propriété, et peut-être aussi de celles de certains de ses concitoyens mantouans. C'est du moins l'hypothèse de Paul Veyne. L'historien estime que « le poète aura préféré se montrer dans le rôle de protecteur plutôt que de victime, et de défenseur du bien d'autrui plutôt que du sien propre, alors on pensera que Virgile, se recommandant de sa célébrité littéraire, a tenté de jouer le rôle de protecteur, de patron de ses compatriotes mantouans : il a essayé de conserver leurs terres aux propriétaires de tout un terroir ». Paul Veyne appuie sa théorie sur le fait que le verbe *seruare*, que Virgile emploie au

¹ *Bucoliques IX*, 39-43.

² *Bucoliques IX*, 60-61 : *Hic, ubi densas agricolae stringunt frondis, hic, Moeri canamus.*

³ *Bucoliques IX*, 50.

⁴ Tous ces biographes s'accordent sur ce point. Virgile serait né en 70 avant notre ère sous le consulat de Pompée et de Crassus dans la localité d'Andes, à cinq kilomètres au sud de Mantoue.

⁵ *Bucoliques IX*, 10 : « Tout cela votre Ménéalque l'avait gardé grâce à ces vers ? » : *omnia carminibus uestrum seruasse Menalcan.*

⁶ D'une manière générale, au sujet des références à des faits ou à des personnages historiques dans les *Bucoliques* cf. Luther A., *Historische Studien zu den Bucolica Vergils*, (AAWW, 698), Vienne, 2002.

⁷ Rappelons que certains historiens ont même vu en lui son protecteur.

vers 10 déjà cité¹, a été traduit traditionnellement dans le sens de « conserver pour soi-même ». Il concède que c'est un sens possible, mais rappelle que *seruare* peut également signifier « conserver pour autrui »². Il serait plus séduisant d'imaginer Virgile en protecteur des Mantouans plutôt que défendant uniquement ses propres intérêts. En outre, Virgile se positionnerait en tant que patron. Or, l'étude du statut de Moeris – c'est un *colonus* – nous a montré que Ménalque était le patron de ce dernier. Par conséquent Ménalque-Virgile défendrait ses intérêts propres ainsi que ceux des *coloni* qui travaillent sur son domaine. Pour le reste nous sommes dans le domaine des conjectures.

Quoi qu'il en soit, la plupart des commentateurs considèrent que Virgile raconte par l'intermédiaire de Ménalque sa propre histoire. De nombreuses études ont été consacrées à cette question, les commentateurs et biographes anciens de Virgile³ ont d'ailleurs décrit ces événements d'une façon relativement détaillée⁴. Certains fournissent même les noms du vétérinaire et de l'arpenteur. Mais il faut être prudent avec ces données. D'une manière générale, il y a beaucoup d'éléments « inventés » dans les biographies de Virgile⁵, beaucoup d'informations

¹ *Bucoliques* IX, 10 : *Omnia carminibus uestrum seruasse Menalcan.*

² Veyne P., « L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX », p. 220-221.

³ Un grand nombre de *Vitae* ont été écrites sur Virgile et ce très rapidement après sa mort. La principale est la *Vita Donati* (Edition J. Brummer, Leipzig. Teubner, 1912), elle tire une bonne partie de ses informations de la *Vita* qu'avait écrite Suétone mais qui est malheureusement perdue. Il y a également une *Vie* de Virgile écrite par Junius Philargyrius, une autre en vers du grammairien Phocas, et il existe d'autres sources biographiques sur Virgile : les notices insérées dans les manuscrits *Bernensis*, *Monacensis*, et *Gudianus*, quelques témoignages d'auteurs contemporains du poète (Horace, Properce, Ovide, Mécène) ou postérieurs (Asconius Pedianus, Cornutus, Julius Montanus, C. Melissus, Tacite, Martial, Pline, Macrobe, Saint-Jérôme) et enfin les commentaires de Valérius Probus et de Servius. Tous ces passages sont réunis dans l'édition *Sabbadini, Romae*, 1930. Les *Vitae Vergilianae* quant à elles ont été réunies par J. Brummer, Lipsiae, 1933. Il faut cependant noter que la plupart des informations contenues dans ces sources sont semblables, ces auteurs s'étant souvent inspirés les uns les autres. Il est même commun de retrouver des termes identiques chez les uns et les autres.

⁴ Dans les biographies précitées l'épisode du domaine paternel tient une place extrêmement importante.

⁵ Les *Vitae* relatent sur la vie de Virgile un certain nombre de faits qui ne sont pas plausibles. Il est même possible de parler d'un halo de légendes. Notamment en ce qui concerne la naissance du poète. Les biographes anciens ont écrit que dès sa naissance le visage de cet enfant était empreint d'une surprenante douceur et qu'il s'était abstenu des vagissements ordinaires aux nouveau-nés. Ils ont aussi relaté que sur le lieu de la naissance de Virgile – selon eux il serait né dans un fossé – un peuplier aurait été planté, et cet arbre aurait rattrapé, dans sa croissance, les autres peupliers d'alentour, ses aînés de beaucoup pourtant. Dans un registre moins fantastique, mais tout aussi peu crédible, les biographes anciens affirment que Virgile provenait d'un milieu modeste. La *Vita Donati* présente son père comme un « employé à gages par un certain Magius, appariteur d'un quelconque magistrat municipal de Mantoue » (dans d'autres versions il est potier) qui grâce à son zèle aurait épousé la fille de son patron. Cette origine modeste est incompatible avec les données fournies par ces mêmes biographes sur le *cursum* de Virgile, qui correspond à celui des enfants de la haute élite provinciale (durant la jeunesse de Virgile la Cisalpine était encore une province). Selon les biographes, vers l'âge de douze ans, Virgile gagna la colonie de Crémone, centre intellectuel relativement développé, à soixante-dix kilomètres à l'ouest de Mantoue. Il y vécut environ trois ans, jusqu'à la prise de la toge virile. C'est alors qu'il partit pour un centre encore plus important, Milan, certainement pour y recevoir l'enseignement d'un rhéteur. Ce séjour à Milan fut bref, peut-être parce qu'il y montra des qualités exceptionnelles. Toujours est-il qu'il gagna Rome aux alentours de la fin 54, où il suivit d'après la *Vita Bernensis*, les cours d'un rhéteur de renom, M. Epidius, qui, suivant la tradition, compta également parmi ses disciples Antoine et Octavien. Comment expliquer ces caractéristiques fantastiques ou du moins invraisemblables dans la biographie de Virgile ? Cela ne peut être imputé au manque d'esprit critique des biographes antiques, étant donné que la plupart des biographies qui datent de cette période sont dépourvues de ces caractéristiques. Ainsi la fascination qu'il suscita de tous temps (pendant le Moyen Age, Virgile était encore

sont en réalité des amplifications des rares éléments biographiques contenus dans ses oeuvres¹. Ainsi, il est probable qu'à partir de ces élogues les commentateurs anciens aient décrit l'enchaînement des événements de manière plausible mais sans données concrètes.

Toutefois, à partir des données fournies par les *Bucoliques* il est possible de retracer les événements de manière relativement précise. La famille de Virgile possédait des terres sur le territoire de Mantoue. Cette cité n'était pas concernée par les expropriations, mais elle était « trop proche, hélas ! de la malheureuse Crémone »². Appien et Dion Cassius ne mentionnent pas Crémone parmi les cités concernées par les expropriations, mais la liste qu'ils fournissent n'est pas complète, et les données épigraphiques réunies par Lawrence Keppie³ ainsi que les études archéologiques menées par Pierluigi Tozzi⁴ confirment les allusions de Virgile. Ainsi, un certain nombre de vétérans bénéficiaires des distributions de terres sur le territoire de Crémone auraient pénétré sur le territoire de la proche Mantoue et se seraient attribué illégalement des terres⁵. Toujours d'après Lawrence Keppie, du fait d'un nombre extrêmement élevé de vétérans sur le territoire de Crémone – Lawrence Keppie propose le chiffre de trois ou quatre mille⁶ – les lots distribués furent particulièrement restreints. Le savant anglais les estime à trente-cinq jugères⁷ alors que pour les autres colonies il évoque une superficie moyenne de cinquante jugères⁸. Cette faible superficie des lots aurait pu encourager les vétérans de Crémone à empiéter sur les territoires des cités voisines. La famille de Virgile aurait été parmi celles qui possédaient des terres dans une zone proche de Crémone⁹ et qui auraient par conséquent été concernées par les spoliations orchestrées par les vétérans de Crémone¹⁰. Enfin, il est encore

très apprécié, ces légendes furent ainsi reprises, compilées et parfois même amplifiées), en partie due à sa discrétion, à son caractère énigmatique, a certainement joué un rôle important. J.-P. Brisson estime que la « non-romanité » de Virgile peut également expliquer en partie ce phénomène. Il fallait en quelque sorte donner à ce poète si important pour Rome, ses « lettres de noblesse ». Il fallait mettre en valeur le caractère exceptionnel de cet auteur si important pour la littérature latine.

¹ Etant donné que c'est un des seuls éléments biographiques que Virgile fournit dans son œuvre, cela expliquerait pourquoi cet épisode du domaine paternel tient une place si importante dans les *Vitae Vergilianae*. P. Veyne rappelle d'ailleurs que c'est un procédé fréquent de la part des biographes antiques.

² *Bucoliques* IX, 27 : *Mantua uae miserae nimium uicina Cremonae*.

³ Cf. Keppie L., *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B.C.*, p. 190-192, ainsi que Keppie L., « Virgil, the confiscations and Caesar's tenth legion », *CQ*, 31, 2, p. 367-370.

⁴ Tozzi P., *Storia Padana Antica. Il territorio fra Adda e Mincio*, Milan, 1972.

⁵ Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises que les historiens avaient relaté de tels faits et que les traités d'arpentages traitent de manière théorique de tels débordements (cf. *supra* notamment chapitre 1. 1. 4. de la présente partie).

⁶ Keppie L., « Virgil, the confiscations and Caesar's tenth legion », *CQ*, 31, 2, p. 368.

⁷ Il convient de préciser que L. Keppie s'est appuyé sur ce point sur les études de P. Tozzi (Tozzi P., *Storia Padana Antica*, Milan, 1972).

⁸ Cf. L. Keppie, *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B.C.*, p. 99.

⁹ Il convient de préciser, avec L. Keppie et P. Tozzi, que l'empiètement des vétérans sur le territoire de Mantoue dut être important. En effet, d'après les études archéologiques menées par P. Tozzi, il apparaît que soixante-dix pour cent du territoire de la cité ont été centuriés.

¹⁰ Même P. Veyne considère que Virgile a été personnellement touché par les expropriations (« L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX », p. 229). L'historien reconnaît en effet

possible de préciser, en s'appuyant sur les études de Lawrence Keppie qui fonde son hypothèse sur des données épigraphiques¹, que les vétérans qui furent installés sur le territoire de Crémone et donc de Mantoue, provenaient pour la plupart de la légion X *Caesar*², à qui des terres avaient été données sur le territoire de Narbonne en 45-44, avant d'être reconstituée par Plancus durant l'été 44 et de servir à Philippes sous les ordres d'Antoine³. Ainsi les soldats installés sur le territoire de Crémone et de Mantoue seraient des vétérans d'Antoine⁴.

Au moment de ces spoliations, le poète serait sorti de sa « retraite agraire » – les poèmes qu'il écrivit dans les années 44-41, c'est-à-dire les *Bucoliques* II, III, V, VII⁵, peuvent faire penser que Virgile ne se préoccupa pas des premiers balbutiements de la deuxième guerre civile qui secouaient l'Italie et l'Empire⁶ ; dans ces poèmes, il dépeint un monde rural empli de quiétude, uniquement soucieux d'élevage, d'amour et de poésie⁷ – pour défendre son droit de propriété sur ses terres et peut-être aussi sur celles d'autres Mantouans⁸. Il se serait adressé à Alfénus Varus qui était, si l'on en croit Servius, en charge des

l'authenticité de la huitième *Catalecta* dans laquelle le poète affirme explicitement qu'il a été dépouillé de son domaine mantouan.

¹ Cf. Keppie L., « Virgil, the confiscations and Caesar's tenth legion », *CQ*, 31, 2, p. 369.

² Précisons que L. Keppie conteste fermement la version de certains commentateurs (Frederick Meyer E.A., « Octavian and the unity of Vergil's first Eclogue », *Hermes*, 94, 1966 ; Coleman R., *Vergil : Eclogues*, Cambridge, 1977) qui, à partir des vers 70-71 de la I^{ère} *Bucoliques* – *impius haec tam culta novalia miles habebit barbarus has segetes ?* – voient dans les soldats bénéficiaires des terres sur le territoire de Crémone des auxiliaires barbares. D'ailleurs, d'une manière générale, pour L. Keppie « there is no good evidence for the settlement in Italy of non-citizen auxiliaries. » (*CQ*, 31, 2, p. 368).

³ Sur ce point cf. également Brunt P.A., *Italian Manpower*, p. 473 et suiv.

⁴ Ce qui, nous y reviendrons, peut avoir son importance dans les choix politiques faits par Virgile.

⁵ Pour la datation des différentes bucoliques de Virgile cf. notamment E. de Saint-Denis dans son introduction à Virgile, *Bucoliques*, Paris, 2005.

⁶ Notons néanmoins que dans la V^{ème} *Bucolique*, il y a peut-être dans l'apothéose de Daphnis une allusion à l'apothéose de Jules César (sur ce point cf. notamment L. Herrmann, p. 107-117).

⁷ J.-P. Brisson explique ce désintérêt des événements historiques par l'attachement du poète aux préceptes épicuriens (d'une manière générale au sujet de la présence de l'épicurisme dans la société romaine et de son impact dans la littérature romaine cf. Boyancé P., « L'épicurisme dans la société et la littérature romaines », *BAGB*, 19, 1960, p. 499-516, et plus récemment Annick M. (éd.), *Le jardin romain : épicurisme et poésie à Rome : mélanges offerts à Mayotte Bollack*, Villeneuve-d'Asq, 2003 ; plus spécifiquement au sujet de l'attraction de Virgile pour l'épicurisme cf. notamment Cristofoli R., « Filodemo in Virgilio e le prospettive socio-politiche dell'epicureismo romano », *Latomus*, 57, (4), 1998, p. 816-827 ; enfin, il convient de préciser qu'Horace a lui aussi adhéré, du moins partiellement à l'épicurisme, sur ce point cf. notamment Poulle B., « Le menu épicurien d'Horace », *Nourriture*, p. 113-124), par une volonté de sa part de vivre reclus au milieu d'un cercle d'amis poètes. L'épicurisme préconise la distance par rapport à tous les événements extérieurs à soi. De plus, la doctrine prônait l'amitié. Le philologue estime que depuis 44 Virgile avait dû retourner vivre à Mantoue, ou du moins en Cisalpine, à la recherche d'un mode de vie idéal, fondé sur la simplicité rustique – matérialisé par le domaine paternel (il est question de domaine paternel, mais en réalité, étant donné le *cursus* de Virgile, étant donné ses fréquentations, il est fort probable que la famille de Virgile était riche en terres, possédait plusieurs domaines – et la pratique de la poésie au sein d'une « petite société de sages », certainement organisée autour d'Asinius Pollion, le gouverneur de Cisalpine à cette période, par ailleurs grand amateur de poésie et auteur lui-même de quelques poèmes dont il ne reste malheureusement presque rien. Dans une étude relativement récente, D. Voisin (« Le prétendu cercle littéraire des Arcadiens » *Latomus*, 60, (2), 2001, p. 321-344) propose de rejeter l'idée d'un « cercle de Pollion », pour préférer celle d'un réseau de relations dans le monde littéraire romain entre les différents poètes cités par Virgile dans ses bucoliques, soit Pollion, Gallus, Alfénus Varus, Cinna, Varius.

⁸ Rappelons que c'est l'hypothèse de P. Veyne.

distributions de terres en Cisalpine à cette période¹. Virgile était probablement un proche d'Alfénus Varus. Jacques Perret verrait même en lui le protecteur du poète, en s'appuyant sur le fait qu'il était originaire de Crémone². Quoi qu'il en soit, Alfénus Varus était un ami des lettres et Virgile un jeune poète de vingt-neuf ans déjà reconnu, et de surcroît Cisalpin comme lui. Ce n'est d'ailleurs pas nécessairement une faveur que le poète demandait à un puissant ami. Il désirait seulement que ses droits soient reconnus et respectés. Si l'on en croit le témoignage de Servius et de Donat³, Virgile se serait défendu devant un tribunal spécifique placé sous l'autorité de Varus. Cette intervention aurait, d'après l'affirmation de Lycidas dans la IX^{ème} *Bucolique* – « On me l'avait dit, pourtant ; depuis l'endroit où les coteaux commencent à s'abaisser [...], tout cela votre Ménalque l'avait gardé grâce à ses vers ? »⁴ – connu une certaine réussite. Virgile aurait réussi à conserver un territoire non négligeable, l'autre partie étant reconnue comme appartenant légalement au vétéran. Les biographes anciens parlent d'une sorte de *condominium*. Virgile serait devenu le copropriétaire, l'associé ou le colon métayer du vétéran. Les vers 27-29 de la IX^{ème} *Bucolique* amènent en effet à penser qu'il s'agirait d'une division de propriété. Quoi qu'il en soit, ce genre de spoliations partielles ou mitigées dut être favorisé par Octavien et les triumvirs *agris dividundis*. Elles permettaient de limiter les mécontentements de part et d'autre. Enfin, les historiens font référence à ce type de partage⁵.

Mais le vétéran assuré « de l'appui de ses camarades et de l'impunité que lui laisserait le désordre général »⁶, ne se serait pas contenté de ce qu'il avait acquis. Il se serait attribué par la force – le vers 13 laisse même entendre que Virgile et l'un de ses *coloni* furent agressés

¹ Servius précise que les *triumvirs agris dividundis* chargés de la Cisalpine furent Asinius Pollion, Alfenus Varus et Cornelius Gallus (d'après les sources c'est Octavien, et Octavien seul, qui les avait désignés lorsqu'il « était seul dépositaire en Italie de l'autorité triumvirale et où la Cisalpine avait cessé d'être province antonienne » ; or, parmi ces trois personnages, deux sont des amis d'Antoine, Pollion et Cornelius Gallus ; pour J. Bayet « cela prouve une volonté d'accord entre Octave et Antoine, et, au surplus, la reconnaissance de la situation de fait en Cisalpine, où Pollion tenait sept légions »). Il est vraisemblable que même s'ils furent désignés en même temps, ils n'exercèrent pas simultanément le pouvoir mais de manière successive. Ces commissaires, affirme J. Bayet, « alternaient annuellement dans leurs fonctions, un seul agissant au nom de l'ensemble du collège » (« Virgile et les triumvirs *agris dividundis* », *REL*, VI, 1928, p. 276), Pollion fut certainement le premier à exercer ce pouvoir. La reddition de Pérouse mit sans doute fin à sa fonction (rappelons qu'il ne participa pas activement à la guerre de Pérouse, mais fut néanmoins partisan d'Antoine. A ce sujet cf. *supra* chapitre 1. 1. 5. de la présente partie), il fut vraisemblablement remplacé par Alfenus Varus. Gallus quant à lui s'occupait, toujours selon Servius, d'une « tâche spéciale connexe au partage, la levée d'un tribut sur les villes non touchées par la spoliation foncière ».

² Perret J., *Virgile*, Paris, 1969, p. 18. Précisons que dans la VI^{ème} *Bucolique*, Alfénus Varus apparaît véritablement comme un protecteur de Virgile, mais cette églogue est certainement postérieure aux faits qui nous intéressent ici (pour la datation de cette églogue cf. E. de Saint-Denis, introduction à Virgile, *Bucoliques*, Paris, 2005).

³ Servius *Buc.* IX, 16 et Donat, 20.

⁴ *Bucoliques* IX, 27-29.

⁵ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 6. de la présente partie).

⁶ Brisson J.-P., *Virgile : son temps et le nôtre*, p. 90.

physiquement – l'ensemble du domaine de Virgile¹ et serait devenu le nouveau patron des *coloni*. Si l'on considère d'une part, comme le font majoritairement les commentateurs, que le récit de cet événement se poursuit dans la I^{ère} *Bucolique*², et d'autre part que Virgile s'y est dépeint en la personne de Tityre³, il est possible de comprendre qu'à la suite de cette spoliation Virgile se soit rendu à Rome⁴ pour exposer sa situation à Octavien⁴, le responsable suprême des distributions de terres aux vétérans de Philippes.

¹ *Bucoliques* IX, 11-16 : « On te l'avait dit, et le bruit en a couru ; mais nos vers, Lycidas, n'ont pas plus de pouvoir, parmi les armes de Mars, que les colombes de Chaonie, dit-on, à l'approche de l'aigle. Et si du creux d'une yeuse, à ma gauche, une corneille ne m'avait averti de couper court n'importe comment à de nouveaux démêlés, ni ton vieux Moeris ni Ménalque lui-même ne seraient en vie. » : *Audieras, et fama fuit ; sed carmina tantum nostra valent, Lycida, tela inter Martia, quantum Chaonias dicunt aquila veniente columbas. Quod nisi me quacumque novas incidere litis ante sinistra caua monuisset ab ilice cornix, nec tuos hic Moeris, nec uiueret ipse Menalcas.*

² S'il n'est pas explicitement question de Mantoue dans cette églogue le cadre est sans conteste cisalpin. Nous reviendrons sur ce point dans les chapitres 1. 1 et 1. 2 de la troisième partie.

³ L'identification de Virgile dans cette églogue est moins évidente que pour la IX^{ème} *Bucolique*, elle a d'ailleurs opposé les commentateurs. Certains ont voulu croire – c'est le cas de J.-P. Brisson – que Virgile s'était dédoublé dans son poème « en confiant aux deux interlocuteurs de son poème les sentiments contradictoires qui avaient agité son cœur pendant les semaines précédentes » (*Virgile : son temps et le nôtre*, p. 99), c'est-à-dire sa joie de jouir à nouveau de son domaine, et en même temps sa tristesse envers ceux qui n'ont pas eu la même chance que lui. D'autres, notamment J. Bayet, qui rejoint ici E. Bethé (cf. Bayet J., « Virgile et les triumvirs *agris dividundis* », p. 290 et suiv.), ont voulu résoudre ces contradictions en expliquant que la I^{ère} *Bucolique* avait été composée à la hâte avec un agrégat de courts poèmes rédigés précédemment par Virgile. Nous verrons dans le présent chapitre que pour Virgile le personnage de Tityre n'était peut-être pas si égoïste que J. Bayet a voulu le croire. D'autre part, Virgile ne peut être identifié à Mélibée, l'éloge que fait Tityre d'Octavien, la suite de la biographie de Virgile – il n'a jamais quitté l'Italie comme projet de le faire Mélibée –, ses liens avec Octavien notamment (à ce sujet cf. *infra* chapitre 2. 2. 2. 1. de la présente partie), ne le permettent pas. En revanche, il est possible de concéder que Virgile n'est pas « soluble » dans Tityre. R. Martin estime que Virgile joue ici en quelque sorte un double jeu. Il affirme qu'« il est Tityre dans la mesure où il est effectivement un des poètes attitrés de la classe dirigeante, dont il a exprimé si parfaitement les aspirations tout au long des *Bucoliques* ; mais il est aussi Mélibée, non parce qu'il aurait été personnellement victime d'une spoliation arbitraire, mais surtout parce qu'il appartient, de par ses origines, au groupe social que symbolise ici Mélibée : l'opposition qui existe entre le sort de Tityre et celui de Mélibée, et aussi entre la psychologie de l'un et celle de l'autre, ne fait au fond que refléter la contradiction interne du poète lui-même, dont on pourrait dire, en dernière analyse, qu'il a été Tityre, qu'il l'est encore dans une certaine mesure, mais que de plus en plus il devient ou peut-être redevient Mélibée ». Ceci expliquerait le caractère de Tityre, son « égoïsme satisfait » quelque peu ridicule, selon l'expression de A. Bellessort. Pour R. Martin, il faut en dernier lieu considérer le caractère satirique de cette églogue. Si en première lecture elle paraît être « un hymne de reconnaissance à l'égard du jeune maître de Rome », elle révèle également les interrogations profondes de Virgile sur le sort des expropriés, ainsi que sur le regard qu'il porte sur la classe au pouvoir. D'ailleurs, si dans le cadre de cette analyse R. Martin ne souligne pas l'importance d'une éventuelle expropriation foncière subie par un Virgile-Tityre, il ne conteste pas – ce qui nous importe en priorité – son existence, et il sous-entend même que Virgile aurait bénéficié, à l'instar de Tityre, du soutien d'Octavien. Enfin, concernant les personnalités des personnages de cette églogue et en particulier la naïveté apparente de Tityre, il faut tenir compte du genre littéraire, du modèle – c'est-à-dire les *Idylles* de Théocrite (nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 1. 2. de la deuxième partie) – dont Virgile s'est inspiré pour composer les *Bucoliques*. En effet, dans les *Idylles* les personnages qui sont mis en scène sont souvent ingénus.

⁴ Servius (*Buc.* IX, 10), indique que c'est sur les conseils de Gallus que Virgile fit appel auprès d'Octavien. Comme nous l'avons déjà indiqué, Gallus était un des trois *agris dividundis* en charge des distributions de terres en Cisalpine, et sa tâche consistait à lever un tribut sur les villes qui n'avaient pas été concernées par la spoliation foncière. J. Bayet (« Virgile et les triumvirs *agris dividundis* ») considère cette intervention comme tout à fait plausible : « Il y a toutes les chances pour que ce soit Cornelius Gallus qui l'ait décidé à cette démarche. En tant que triumvir *agris dividundis*, il connaissait les voies de droit, leurs possibilités et leurs difficultés ; il devait être frappé de l'injustice par quoi les Mantouans, après avoir déjà contribué en argent, se trouvaient maintenant spoliés de leurs champs : enfin, qu'il eût alors mené à terme ou seulement commencé l'évolution qui, de partisan d'Antoine, allait faire de lui un Octavien et lui acquérir, à un degré exceptionnel, la confiance d'Auguste, il était tout désigné pour encourager Virgile à suivre la même voie. De fait, il prit position,

Jean Paul Brisson estime, et nous sommes enclins à le suivre, que « devant le tribunal suprême d'Octave, ce n'étaient pas ses états d'âme que le plaignant avait à faire valoir, mais les motifs juridiques qui devaient soustraire son domaine à toute confiscation. Il n'allait pas implorer une mesure d'exception, mais demander que la loi fût respectée et réparer l'injustice qu'il avait subie »¹. De fait, l'entrevue fut de courte durée² et elle conserva son caractère juridique³. Elle fut néanmoins d'une grande intensité⁴ pour le poète, d'autant qu'il y obtint, satisfaction. C'est du moins ainsi qu'il faut, semble-t-il, comprendre les vers 44-45 que Virgile met dans la bouche d'Octavien – « Alors il a d'emblée fait cette réponse à ma requête : « Faites paître vos bœufs, comme avant, mes enfants ; élevez des taureaux »⁵ – et l'attitude de Tityre.

Si Tityre obtint satisfaction, il ne faut pas nécessairement comprendre qu'il recouvra l'ensemble des terres qui devaient lui revenir. Le territoire dont il dispose⁶ ne ressemble pas au territoire décrit par Lycidas dans la IX^{ème} *Bucolique*⁷. Tityre se contente comme nous l'avons souligné auparavant de champs pauvres. Ainsi, nous pouvons supposer que Virgile a conservé une petite partie de son territoire et qu'il s'en est contenté. Grâce ce renoncement il s'est senti libéré, détaché des contraintes matérielles, et même de ses anciennes passions⁸. C'est, vraisemblablement, une lecture épicurienne qui permet de comprendre le mieux la I^{ère} *Bucolique*. Tityre est en quelque sorte la figure « du poète épicurien que Virgile rêvait alors d'être »⁹, un sage dégagé « des soucis d'un travail tourné vers l'enrichissement », se contentant

et avec violence, contre Varus, au bénéfice des Mantouans ». Enfin, rappelons que Gallus était un proche de Virgile.

¹ Brisson J.-P., *Virgile : son temps et le nôtre*, p. 93.

² *Bucoliques* I, 42-46.

³ Ces mêmes commentateurs ont voulu voir dans cette entrevue la naissance de l'amitié entre le futur *Princeps* et le poète. Or Virgile qualifie cette rencontre de *responsum*, terme qui servait à désigner la solution donnée par un juriste à un cas difficile.

⁴ Si J.-P. Brisson perçoit dans les remerciements formulés par Tityre « de la contrainte et de la bienséance », et relève que « leur gaucherie contraste avec les témoignages d'amitié que le même poète devait donner, avant la fin de cette même année 40, à Pollion et à Cornelius Gallus. » (*Virgile : son temps et le nôtre*, p. 97), il n'en demeure pas moins que Virgile a été marqué par cette rencontre. Il a dû être séduit ou du moins impressionné par la personne d'Octavien.

⁵ *Bucoliques* I, 44-45 : *Hic mihi responsum primus dedit ille petenti : « Pascite, ut alte, boues, pueri ; submittite tauros. »*

⁶ Cf. la description succincte qu'en fait Mélibée : *Bucoliques* I, 46-48 : « Et ils te suffisent bien, que la pierre à nu affleure partout et qu'un marécage borde les prés de jonc limoneux » : *Et tibi magna satis, quamvis lapis omnia nudus limosoque palus obducat pascua iunco.*

⁷ *Bucoliques* IX, 7-9 : « depuis l'endroit où les coteaux commencent à s'abaisser et à descendre en pente douce jusqu'à l'eau et aux vieux hêtres, maintenant décapités » : *qua se subducere colles incipiunt, mollique iugum demittere cliuo, usque ad aquam et ueteres.*

⁸ Notamment de son amour pour une certaine Galatée.

⁹ J.-P. Brisson, *Virgile : son temps et le nôtre*, p. 99.

de maigres biens. La liberté acquise par Tityre, son affranchissement par Octavien, peuvent alors être interprétés symboliquement comme un affranchissement des contraintes matérielles¹.

D'autre part, lors de sa rencontre avec Octavien, Virgile a également dû adopter une vision beaucoup plus globale de la situation. Il a semble-t-il pris conscience de la nécessité pour Rome de procéder à ce qu'il devait maintenant considérer comme un partage des terres et non plus comme des spoliations. En définitive, si le personnage de Mélibée attire la compassion du fait de la perte de ses biens, une lecture plus approfondie peut conduire à penser que Virgile n'avait pas tant de sympathie pour lui. Il le présente comme un individu relativement aisé – nous savons peu de choses des possessions de ce personnage, néanmoins Virgile fait référence à l'ancienne prospérité de son troupeau², au fait qu'il puisse encore pratiquer l'arboriculture et la viticulture³, c'est-à-dire des activités qui nécessitent des investissements non négligeables ; de plus, il sous-entend que ses terres étaient de meilleure qualité que celles de Tityre, puisque, par la voix même de Mélibée, le poète chante la capacité de Tityre à se contenter de terres pierreuses et marécageuses⁴ – et surtout dépendant de sa « richesse ». Mélibée ne peut se contenter des quelques bêtes qu'il lui reste. Il ne peut apprécier l'austérité de ce que Tityre a à lui offrir⁵. Autrement dit, Virgile signifie qu'il compatit aux malheurs des expropriés, mais il leur conseille de s'affranchir des contraintes matérielles, de se contenter de biens moins importants, et d'apprécier la communauté dont ils font partie.

Quant à son domaine, en définitive nous ne savons pas si Virgile en a de manière effective conservé une partie. La IV^{ème} *Bucolique*, dans laquelle il célébrait la réconciliation entre Antoine et Octavien, tend à indiquer qu'il n'avait pas perdu ses illusions. Au contraire, il voyait venir un nouvel âge d'or⁶. Toutefois, ses biographes affirment unanimement qu'à partir de 37 avant notre ère au plus tard, il vivait en Campanie, et il existe une épigramme, attribuée par certains commentateurs à Virgile, dans laquelle il remercie son maître de philosophie, Siron, de lui avoir offert un petit domaine en Campanie, et affirme que cet *agellus* remplacera maintenant pour son père Mantoue et Crémone :

¹ Précisons qu'il y a d'autres interprétations de cet affranchissement. L. Brisson (« La première « Bucolique » de Virgile : un débat poétique ? », *Mélanges C. Deroux*, 1, p. 78-83) a notamment voulu voir la *libertas* que Tityre s'est vanté d'avoir acquise comme la métaphore du droit que ce dernier aurait obtenu, de composer sa pastorale en toute simplicité.

² *Bucoliques* I, 74 : *Ite meae, felix quondam pecus, ite, capellae.*

³ *Bucoliques* I, 73 : « Et maintenant, Mélibée, greffe des poiriers, aligne des vignes ! » : *Inserere nunc, Meliboeae, puros, pone ordine vitis !*

⁴ *Bucoliques* I, 46-48.

⁵ Ce qui expliquerait pourquoi l'invitation de ce dernier était, comme l'écrit J. Bayet, de « pure politesse et tardive ». Il faut peut-être nuancer cette vision de Mélibée, peut-être Virgile lui-même, en créant ce personnage, s'aperçut-il qu'il méritait tout de même une certaine compassion ?

⁶ A ce sujet cf. notamment Novara A., « Virgile et l'âge d'or à venir », *Virgile n°spécial, Europe*, 71, n°765-766, janvier-février, Paris, 1993, p. 24-38.

« Petit domaine, modeste propriété qui fus à Siron, richesse de ton maître, je me confie à toi et en même temps tous ceux que j'ai aimés, surtout mon père, aux funestes nouvelles que j'apprends de ma patrie. Tu seras désormais pour lui ce que furent autrefois Mantoue et Crémone¹. »

Ainsi le poète n'aurait finalement pas pu jouir de son domaine cisalpin comme il l'avait imaginé dans la I^{ère} *Bucolique* et serait venu s'installer avec sa famille en Campanie². Il n'aurait alors pas perdu au change, la Campanie étant une des régions les plus prospères d'Italie. Si cet aspect des choses semble assuré³, il est possible de nourrir des doutes concernant le rôle du maître de philosophie Siron. Il est remarquable que Siron ne soit évoqué à aucun moment dans les principaux poèmes de Virgile, et cette épigramme pourrait avoir été écrite à la manière de Virgile par un de ses amateurs. Elle n'offrirait alors, comme la plupart des informations données dans les *Vitae*, que des explicitations des quelques éléments assurés de la biographie de Virgile. Dans ce cas, il semble plus prudent de supposer que c'est par l'intermédiaire d'Octavien que Virgile a obtenu des terres en Campanie. En tant que triumvir, l'héritier de César en avait largement les moyens et il semble que Virgile ait été très tôt reconnaissant à son égard⁴.

Voici du moins une restitution possible de la manière dont Virgile a subi les expropriations de 41 avant notre ère. Remarquons que, bien que sa situation personnelle se soit améliorée rapidement, il fut profondément touché par cet événement, au point de composer ces deux églogues sur le sujet et de leur donner une place significative dans le recueil. L'une ouvre le recueil, l'autre devait le clore dans une première édition⁵. Mais surtout, bien des années plus tard lorsqu'il composait les *Géorgiques*, ces événements étaient encore présents à son esprit. Alors qu'il évoquait l'élevage du gros bétail dans le second livre, soit vraisemblablement autour de l'année 36, il ne put s'empêcher de faire allusion aux expropriations survenues à Mantoue –

¹ Traduction P. Veyne (extraite de « L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX »).

² Ce qui irait dans le sens d'un non-fonctionnement des « copropriétés » entre anciens propriétaires et vétérans de Philippes, à moyen terme.

³ D'une manière générale, au sujet de la présence de Virgile en Campanie cf. Gigante M., « La brigata virgiliana ad Ercolano », *Virgilio e gli Augustei*, Gigante M. (éd.), Napoli, 1990, p. 9-22 et Gigante M., « Virgilio all'ombra del Vesuvio », *CErc* 31, 2001, p. 5-26.

⁴ Au sujet des rapports entretenus par Virgile et Octavien se reporter notamment à Koster S., « Vergil und Augustus », *Pratum Saraviense. Festschrift für Peter Steinmetz*, Gölde W., Koster S. (éd.), Stuttgart, 1990, p. 127-146. Par ailleurs, au sujet des orientations politiques de la I^{ère} *Bucolique* il est intéressant de consulter le chapitre IV (p. 270-312) de Leclercq R., *Recherches sur l'esthétique des Bucoliques de Virgile*, Thèse de doctorat es-Lettres, sous la direction de A. Michel, 1991.

⁵ Les commentateurs estiment que la X^{ème} églogue est plus tardive. Elle fut vraisemblablement écrite en 37 avant notre ère, alors que la VIII^{ème}, qui est l'avant-dernière dans l'ordre chronologique, fut écrite à la fin de l'année 39 (l'allusion au triomphe célébré par Pollion, dont on sait qu'il a eu lieu le 25 octobre 39, permet en effet de dater assez précisément cette églogue). Dans cette églogue, Virgile annonçait à Pollion son intention de publier ses neuf *Bucoliques* dans un recueil commun. Nous ne savons pas si ce projet fut réalisé ou même s'il fut amorcé. En revanche, il est certain que la rédaction de la X^{ème} églogue clôtura définitivement les *Bucoliques* et fut suivie d'une publication, certainement la même année.

« une plaine semblable à celle que Mantoue l'infortunée a perdue »¹ – et lorsqu'il composa les derniers vers des *Géorgiques*, il se souvenait avec un certain pessimisme, voire un certain regret, d'avoir chanté Tityre « sous le couvert d'un large hêtre »².

Les biographes antiques ont bien compris l'importance des expropriations de 41 dans la vie de Virgile. Ils y consacrèrent de longs développements et tentèrent d'expliquer une grande part de ses choix, de ses orientations, à partir de cet événement. Si leurs explications ne peuvent être considérées que comme des hypothèses, il est indéniable que cette expérience personnelle eut une influence majeure sur Virgile, sur sa vision du monde, sa perception politique, sa pensée philosophique, sa démarche littéraire. C'est notamment cet événement qui le fit sortir de son idéal d'oisiveté, du monde idyllique des pasteurs poètes qu'il avait créé.

1. 2. 3. Un poète appauvri : Tibulle

Tibulle n'évoqua à aucun moment la question des expropriations consécutives à Philippes dans son œuvre. Il ne présenta pas sa famille comme une victime de ces exactions. Toutefois, certains éléments peuvent faire penser qu'il fut concerné par cet événement, en particulier les nombreuses références qu'il fit à l'appauvrissement de sa famille³. Dans la première élégie du livre I, qui apparaît à la fois comme une synthèse thématique de l'œuvre et une présentation de l'auteur lui-même, il insiste sur sa pauvreté présente, en opposition à la richesse passée de sa famille, tout en précisant qu'il se contente de cette situation : « Je ne demande, moi, ni les richesses de mes pères ni les revenus que jadis la moisson mise au grenier rapporta à mon aïeul : une petite terre me suffit, si je puis me reposer sur un lit familial et délasser mes membres sur ma couche accoutumée »⁴. Quelques vers auparavant, il évoquait déjà cet appauvrissement – « vous aussi, gardiens d'un domaine riche autrefois, maintenant appauvri, vous avez vos présents, dieux Lares »⁵ – ou encore : « moi, que ma

¹ *Géorgiques* II, 198 : *qualem infelix amisit Mantua campum*. Il convient d'ailleurs de relire le passage dans son ensemble (II, 195-202) : « Mais si tu as plutôt le goût d'entretenir du gros bétail et des veaux, des agneaux ou des chèvres qui brûlent les cultures, gagne les défilés boisés et la région lointaine de la grasse Tarente, ou une plaine semblable à celle que Mantoue l'infortunée a perdue, et qui nourrit dans les herbes de son fleuve des cygnes neigeux ; ni les sources limpides ni les gazons ne manqueront à tes troupeaux, et tout ce que tes bestiaux brouteront à longueur de journée dans le court espace d'une nuit, la fraîche rosée le leur rendra » : *Sin armenta magis studium uitulosque tueri aut ouium fetum aut urentis culta capellas, saltus et saturi patito longinqua Tarenti et qualem infelix amisit Mantua campum pascentem niueos herboso flumine cycnos ; non liquidi gregibus fontes, non gramina derunt, et quantum longis carpent armenta diebus, exigua tantum gelidus ros nocte reponet.*

² *Géorgiques* IV, 563-566 : *Illo Vergilium me tempore dulcis alebat Parthenope studiis florentem ignobilis oti, carmina qui lusi pastorum audaxque iuuenta, Tityre, te patulae cecini sub tegmine fagi.*

³ Précisons que pour J. André l'appauvrissement de Tibulle « qui semble avoir eu lieu du temps de son père pourrait être dû à une mauvaise gestion », mais il le concède lui-même immédiatement, « ce qui est évidemment impossible à démontrer », (André J., *Tibulle. Elegiarum liber primus*, p. 14-15).

⁴ *Élégies* I, 1, 41-44 : *Non ego diuitias patrum fructusque requiro, quos tulit antiquo condita messis auo : parua seges satis est, noto requiescere lecto si licet et solito membra leuare toro.*

⁵ *Élégies* I, 1, 19-20 : *Vos quoque, felicitis quondam, nunc pauperis agri custodes.*

pauvreté me fasse traverser une vie de loisir, pourvu que, sans jamais s'éteindre, le feu brille dans mon âtre »¹. Enfin, aux vers 33-36, il chantait à nouveau son dénuement :

« Et vous, épargnez, voleurs et loups, mon petit bercail : c'est dans un grand troupeau qu'il faut aller chercher votre proie. Ici, j'ai coutume tous les ans de purifier mon berger et d'arroser de lait la douce Palès. Dieux, assistez-moi, et les dons d'une table pauvre, offerts dans des vases d'argile sans ornements, ne les dédaignez point »².

L'insistance avec laquelle Tibulle évoqua la richesse passée de sa famille et sa pauvreté présente, cette volonté qu'il eut d'affirmer pouvoir se contenter des quelques terres qui lui restaient, peuvent amener à supposer que cet appauvrissement fut important, brutal et relativement nouveau. Il pourrait être survenu en moins d'une génération, durant l'enfance du poète. Le fait qu'il emploie le singulier pour « mon aïeul » dans le vers suivant va dans ce sens : « Je ne demande, moi, ni les richesses de mes pères ni les revenus que jadis la moisson mise au grenier rapporta à mon aïeul ». Moins d'une génération, c'est un temps relativement court pour qu'une famille très riche et, si l'on en croit la *Vita Tibulli*³, de rang équestre, s'appauvrisse de manière importante sans intervention extérieure. Etant donné que Tibulle est né autour de l'an 50 avant notre ère⁴, cet appauvrissement pourrait correspondre à la période des distributions de terres aux vétérans de Philippes. Le fait que son père soit probablement décédé avant que Tibulle n'atteigne l'âge adulte⁵ peut également aller dans le sens d'un lien entre l'appauvrissement de sa famille et les expropriations massives de 41 avant notre ère.

Cependant, le fait que le poète ait souhaité conserver le silence sur la mort de son père ne permet pas de savoir si celui-ci est mort en tentant de défendre son patrimoine et une certaine vision de la République, comme le père de Properce, ou d'une toute autre manière. D'autre part, les terres de la famille de Tibulle se trouvaient, si l'on en croit l'interprétation

¹ *Elégies* I, 1, 5-6 : *me mea paupertas vita traducat inertī, dum meus adsiduo luceat igne focus, ipse seram teneras maturo tempore uites Rusticus et facili grandia poma manu.*

² *Elégies* I, 1, 33-36 : *At vos exiguo pecori, furesque lupique, parcite: de magno est praeda petenda grege. Hic ego pastoremque meum lustrare quotannis et placidam soleo spargere lacte Palem.*

³ Cette *Vita Tibulli* qui accompagne l'épigramme de Tibulle, doit être considérée avec précaution puisqu'elle date de la fin de l'Antiquité. De plus, il convient de relever avec M. Ponchont, qu'excepté cette indication du rang, elle n'ajoute rien à l'épigramme et à ce qu'indique Tibulle dans ses œuvres.

⁴ Il existe des discussions sur l'âge de Tibulle. Certains, à partir d'un passage d'Ovide (*Tristes* IV, 10, 53-54 : *Successor fuit hic tibi, Galle, Propertius illi; quatuor ab his serie temporis ipse fui*), ont proposé la date de 54 avant notre ère (c'est la proposition que font Paldamus, Lachmann, Gruppe, Teuffel, Sellar et Plésis). Cependant, d'autres, et parmi eux M. Ponchont, considèrent cette date comme trop ancienne, en argumentant que « les élégies consacrées à la liaison avec Delia, liaison qui a commencé en 30, respirent une jeunesse ardente » (Ponchot M., introduction aux *Elégies* de Tibulle, Paris, 1955, p. VII) et en s'appuyant sur le fait qu'en 31 avant J.-C. Tibulle faisait son service militaire (dans plusieurs de ses élégies (notamment I, 1 et I, 3) Tibulle indique qu'il participa à la campagne de Gaule sous le commandement de Messalla (sur cette question cf. *infra* chapitre 3. 3. 2. de la première partie)), or, poursuit M. Ponchont « à cette époque, pour un jeune homme de bonne famille, [le service militaire] suivait la prise de la toge virile, laquelle n'avait pas lieu plus tard qu'à dix-sept ans ».

⁵ Alors qu'il mentionne sa mère et sa sœur, le poète n'évoque jamais son père dans ses élégies. Ce qui est relativement rare dans la littérature latine. Virgile, Horace et Properce firent uniquement référence à leur père.

traditionnelle qui voit dans l'*Epître* I, 4 d'Horace une référence à Tibulle¹, sur le territoire de Pedum, entre Tibur et Préneste². Or les sources littéraires n'établissent pas de lien entre cette cité et les assignations coloniales de 41, et les sources épigraphiques sont muettes³. Il est toutefois possible qu'il y ait eu des distributions viritanes sur le territoire de Pedum. Les historiens antiques évoquent en effet l'existence d'assignations individuelles parallèlement aux assignations coloniales lors de la crise de 41⁴. La riche famille de Tibulle – rappelons que ce sont les élites provinciales dont la richesse reposait sur les terres⁵ qui furent le plus touchées par les expropriations consécutives à Philippes – aurait ainsi pu être contrainte de céder une partie de ses terres aux vétérans de Philippes⁶, ne conservant que le « coeur » du domaine familial. Il est également possible que la famille de Tibulle ait possédé à l'origine des terres sur le territoire d'une cité concernée par les expropriations coloniales et qu'elle ait par la suite acquis, soit comme un dédommagement, soit grâce à des fonds propres, un petit domaine à Pedum.

La première hypothèse semble toutefois plus probable. Le fait que Tibulle ait évoqué un appauvrissement et non pas un changement de région, se soit montré très attaché à son domaine, se soit dépeint à plusieurs reprises travaillant dans son domaine⁷, va dans ce sens. S'il ne faut pas accorder un crédit absolu aux informations personnelles divulguées par les élégiaques dans leurs poèmes, il est néanmoins peu probable que Tibulle se soit dépeint dans son domaine familial s'il n'en possédait pas, de surcroît s'il en avait été exproprié. Dans ce cas il est peu probable que le père de Tibulle ait combattu contre Octavien, soit à Philippes, soit pendant la guerre de Pérouse. Si la famille de Tibulle fut concernée par ce que certains devaient considérer comme un nécessaire partage des terres italiennes après Philippes, elle n'a pas été traitée en ennemie d'Octavien. Elle a conservé un certain capital foncier et financier permettant au jeune Tibulle d'avoir une éducation de très bonne qualité, de devenir dès la fin de

¹ Dans l'*Epître* I, 4, Horace fait référence à un certain « Albius » qui possédait un domaine dans la région de Padum : *Albi, nostrum sermonum candide iudex, quid nunc te ducam facere in regione Pedana?* La plupart des commentateurs ont considéré, notamment M. Ponchont (cf. son introduction p.VII-VIII), que cet « Albius » était Albius Tibullus (le traducteur de Tibulle ne considère pas comme suffisantes les objections que fait Baehrens à cette identification) et par conséquent que le domaine familial de Tibulle se situait à Pedum. Au sujet des liens entretenus par Horace et Tibulle cf. notamment Giangrande G., « Horace, Tibullus and Cassius Parmensis », *Veleia*, 22, 2005, p. 259-261.

² Au sujet de la situation géographique de Pedum cf. la carte 6 : *Distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne* (fig. 2 en annexe, p.5).

³ L. Keppie ne fournit aucune indication à ce sujet.

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 3. de la présente partie).

⁵ Les écrits de Tibulle (notamment *Elégies* I, 1, 41-44 ; I, 1, 19-20) montrent que c'est à l'aune de la propriété foncière qu'il mesurait la richesse de sa famille.

⁶ Il est également possible que toutes les terres de la famille de Tibulle ne se trouvaient pas sur le territoire de Pedum.

⁷ *Elégies* I, 1, 7-8 ; *Elégies* I, 1, 9-10. Sur ce point cf. *infra* (chapitre 3. 4. de la deuxième partie).

son adolescence un proche d'un des plus grands généraux romains de l'époque, Valerius Messalla Corvinus¹, et un poète de renom².

Ainsi, nous constatons que les points d'ombre concernant un éventuel lien entre l'appauvrissement de Tibulle et les expropriations massives de 41 avant notre ère sont nombreux. Toutefois, il apparaît que Tibulle, à l'instar de Virgile, Horace et Properce, a été dépossédé d'une part importante de son patrimoine foncier à la fin des années 40 et cet événement a été important dans sa vie. Il le marqua du moins suffisamment pour que Tibulle y fasse plusieurs fois allusion dans la première élégie de son recueil. Il est dès lors possible de supposer que cela l'influença dans sa vision du monde, dans ses aspirations, notamment l'attrait qu'il eut pour une vie humble et paisible à la campagne³.

1. 2. 4. En marge des guerres civiles : la *relegatio* d'Ovide

La famille d'Ovide n'a vraisemblablement pas été concernée par les expropriations foncières consécutives à Philippes. Le poète ne fit dans ses œuvres aucune allusion au sujet alors qu'il avait, comme nous le verrons, pour habitude de mentionner les événements importants de sa vie. D'ailleurs d'une manière générale, la bataille de Philippes et les distributions de terres aux vétérans césariens sont totalement absentes de son œuvre. Ovide ne fit pas comme Horace l'éloge d'un vieil ami qui avait su vivre malgré l'expropriation qu'il avait subie, il ne déplora pas le sort de ses concitoyens. Pourtant, comme Properce et Tibulle, sa famille faisait partie de l'élite provinciale – il affirme venir d'une ancienne famille équestre originaire de Sulmone, dans le sud de l'Italie⁴ – c'est-à-dire la part de la population la plus touchée par les expropriations.

Le fait qu'Ovide soit né seulement deux ans avant la guerre de Pérouse, c'est-à-dire à un âge qui ne permet pas d'avoir conscience, ni même des souvenirs clairs, des événements historiques⁵, pourrait expliquer en partie cette absence. Mais étant donné le tempérament du poète, il est vraisemblable que si sa famille avait été concernée par les expropriations, il en aurait été profondément marqué et aurait accordé de l'intérêt au sujet. D'ailleurs, dans ses

¹ Nous reviendrons sur les rapports entre les deux hommes. Par ailleurs, d'une manière générale au sujet de Valerius Messalla Corvinus cf. Valvo A., « M. Valerio Messalla Corvino negli studi più recenti », *ANRW II*, Principat, 30. 3, 1983, p. 1663-1680, ainsi que Porte D., « Marcus Valerius Messalla », *Orphea voce*, 4, 1992, p. 6-23. Plus spécifiquement, au sujet de son engagement en faveur d'Octavien avant la bataille d'Actium cf. Biffi N., « Le orazioni di Messalla e la propaganda ottaviana contro Antonio », *Sileno*, 20, (1-2), 1994, p. 161-174.

² M. Ponchont vantait sa « culture grecque très soignée », « la pureté de sa langue et la souplesse de sa métrique » (Introduction aux *Elégies* de Tibulle, Paris, 1955, p. VII).

³ Encore une fois nous reviendrons sur ce sujet.

⁴ Il évoque à plusieurs reprises Sulmone dans son œuvre, notamment dans *Amores* II, 1-10. De plus, au sujet de la situation géographique de Sulmone cf. la carte 6 : *Distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne* (fig. 2 en annexe, p. 5).

⁵ Properce et Tibulle étaient eux aussi très jeunes lors la Guerre de Pérouse, mais ils avaient néanmoins un âge où ils pouvaient avoir conscience des événements.

œuvres Ovide insiste sur le fait que sa famille n'a pas obtenu le rang équestre grâce à la Fortune¹ ou à la guerre², mais à une succession d'aïeux méritants³. En outre, il affirmait ainsi que sa famille avait, d'une certaine manière, traversé les guerres civiles, et notamment la période qui suivit la bataille de Philippes, en conservant le même statut socio-juridique ainsi que la même richesse. La cité de Sulmone fut peut-être épargnée par les distributions de terres aux vétérans ou peut être que la famille d'Ovide bénéficia de soutiens hauts placés ? Quoi qu'il en soit, Ovide eut une vie aisée, il bénéficia d'une éducation de toute première qualité et vécut en grande partie à Rome.

Toutefois, malgré le fait qu'il ne fut pas atteint par les expropriations de 41 avant notre ère, le cas d'Ovide est intéressant du point de vue de la propriété, et notamment foncière, parce qu'il fut condamné par Auguste à la *relegatio*. Cela nous amène plus loin chronologiquement puisque c'est en 8 de notre ère qu'il fut condamné, mais nous verrons que dans ses œuvres cela eut des répercussions assez similaires à ce que produisirent les expropriations chez Virgile, Horace, Propertius et vraisemblablement Tibulle.

Alors qu'il menait, selon l'expression de E. Nageotte, « une vie tranquille et fortunée »⁴ – il était proche des cercles de pouvoir et était un des poètes les plus en vue du moment⁵ –, Ovide fut brusquement condamné par Auguste à quitter Rome pour la ville de Tomes⁶ aux confins de l'Empire⁷. Il est communément question de l'exil d'Ovide, mais le poète précise qu'il fut

¹ *Tristes* IV, 10, 8.

² *Amores* III, 15, 5-6.

³ *Pontiques* IV, 8, 17-18.

⁴ Nageotte E., *Histoire de la littérature latine depuis ses origines jusqu'au VI^e siècle de notre ère*, Paris, 1887, (rééd.), p. 181.

⁵ Virgile et Tibulle sont morts en 19 avant notre ère, Propertius probablement en 16 ou 15 avant notre ère, Horace en 8 avant notre ère.

⁶ Pour une présentation de la situation géographique de Tomes il convient de se reporter à la carte 5 : *Les principaux lieux de la seconde guerre civile* (fig. 1 en annexe, p. 4).

⁷ Pour expliquer cette condamnation, Ovide évoque deux fautes : « Deux fautes m'ont perdu, mes vers et mon erreur » (*Tristes* II, 207-209, traduction J. André). L'une de ses fautes est donc d'ordre littéraire. Ovide aurait été chassé de Rome pour avoir perverti les mœurs, par ses ouvrages et principalement *L'Art d'aimer*. Ce poème sur l'art de séduire s'insérerait évidemment mal à la politique d'austérité morale que voulait mettre en place Auguste (notamment les lois sur la répression de l'adultère et l'obligation du mariage), cependant il faut nuancer l'importance qu'a pu jouer l'ouvrage dans les causes de l'exil d'Ovide, puisqu'au moment où Auguste décida l'expulsion du poète ce poème avait été édité dix ans auparavant ; certains font même remonter la première parution de l'œuvre en 20 avant notre ère. L'« erreur », qu'Ovide ne veut pas mentionner, « sur l'une je dois me taire : je ne vaudrais pas la peine de rouvrir tes blessures, César ; c'est déjà trop que tu aies souffert » (*Tristes* II, 209-211, traduction J. André) a été interprétée comme étant politique ou politico-érotique : Sidoine Apollinaire affirmait qu'Ovide avait été l'amant de Julie, la fille de César, et que c'est elle qu'il célébrait sous le nom de Corinne. N. Slitano estime (« Contributi all'interpretazione dell'error di Ovidio », *Il mondo classico*, 1941, p. 254-271) que la *relegatio* d'Ovide était liée à celle de l'autre Julie, la petite-fille, d'Auguste. Le poète aurait facilité les amours incestueuses de celle-ci. Il est également question du fait qu'Ovide ait été mêlé à une tentative de libération d'Agrippa Postumus, troisième fils d'Agrippa et de Julie, qui avait, lui aussi, été relégué par Auguste pour sa conduite licencieuse. Villenave, et E. Nageotte considèrent quant à eux qu'Ovide aurait été mêlé à une intrigue « tramé dans l'intérieur du palais pour ramener Auguste à des sentiments plus doux envers sa propre famille ». Autrement dit, Ovide était un partisan de Germanicus dans la lutte pour la « succession »

frappé de la peine de *relegatio*¹, « plus douce que l'*exilium*. Le *relegatus* était assigné à résidence dans un lieu « sauvage » et éloigné, dans le cas d'Ovide. Il conservait ses biens et ses droits civiques, tandis que l'*exul* subissait le bannissement aggravé par la perte de ses biens »². Ce qui du point de vue de notre étude est une distinction importante.

Toutefois, son éloignement le mettait vis-à-vis de son patrimoine dans une position de faiblesse. Sa femme qui demeurait à Rome fut chargée de la défense de ses biens, mais cela n'empêcha pas un individu peu scrupuleux de tenter de s'approprier sa fortune peu de temps après son départ. Ovide réagit en rédigeant un pamphlet – *Contre Ibis*³ – dans lequel il dénonçait l'ignominie de cet individu et lui promettait tous les malheurs du monde. Il évoqua également cette tentative d'appropriation de ses biens dans *Tristes* I, 6 et IV, 9. Ces écrits, ainsi que l'appui de ses amis à Rome, permirent au poète de conserver son patrimoine. Cependant, Ovide, comme Virgile, Horace, Tibulle et Propertius, eut à prendre conscience de la vulnérabilité de son patrimoine dont les terres étaient évidemment le cœur. Et nous verrons que cela eut pour conséquence de le rapprocher de l'univers agraire, de la propriété foncière.

Conclusion

Ainsi, parmi les cinq plus grands poètes de l'époque augustéenne, trois furent assurément concernés par les expropriations consécutives à la bataille de Philippes, un autre vraisemblablement, et le plus jeune d'entre eux fut, à la suite d'une décision d'Auguste, privé de la jouissance de ses terres durant les dernières années de sa vie. Ce qui eut nécessairement des répercussions sur leur manière de percevoir le monde et plus précisément la propriété

d'Auguste. Ce qui allait à l'encontre de Tibère et de Livie. Cette dernière, qui réussit à écarter les possibles successeurs, notamment Agrippa, le petit-fils du *princeps*, et elle, put aisément convaincre Auguste d'exiler un des soutiens un peu trop évidents des partisans de Germanicus. E. Nageotte imagine qu'« Ovide se serait avancé avec la bonté légère de son caractère ; des amis des serviteurs perfides l'auraient trahi : *Quid referam comitumque nefas famulosque nocentes !* (*Tristes*, IV, 10, 101). Livie, instruite de ces tentatives, aurait dit à peu près comme Louis XIV à propos du mémoire de Racine : « Parce qu'il est grand poète, veut-il faire de la politique ? » Et l'ambition implacable de cette femme aurait relégué le pauvre poète à quatre cents lieues de Rome : c'était une vengeance, c'était surtout un avertissement pour quiconque eût été tenté d'être plus impérialiste que l'empereur ». Mais pourquoi dans ce cas Ovide évoquerait-il le hasard pour excuser son erreur ? Ainsi, J. André estime qu'il faudrait préférer « conclure qu'Ovide assista fortuitement à une réunion répréhensible ou fut témoin involontaire d'un spectacle peut-être d'ordre plus politique que privé, et que l'Empereur en fut atteint (*laesus*) » (Introduction *Tristes*, Paris, 1968, p. XVI).

¹ *Tristes* V, 11, 21.

² Schilling R., introduction aux *Fastes*, Paris, 1992, p. IX, note 9.

³ Ce pamphlet composé de six cent quarante-quatre vers fut probablement rédigé peu de temps après l'arrivée d'Ovide à Tomes. Le pseudonyme de l'ennemi, « Ibis », est emprunté au titre d'un ouvrage que Callimaque écrivit contre Apollonios de Rhodes. Dans ce pamphlet Ovide est demeuré très allusif sur les causes de son courroux, il dit par exemple aux vers 18-21 « et, tandis que j'embrasse les débris de mon navire, il me dispute les planches de mon naufrage ; au lieu d'éteindre les flammes jaillissantes, ce pillard cherche sa proie au cœur de l'incendie. Il s'efforce d'affamer ma vieillesse exilée » ou encore « Je le maudis, moi, celui que j'entends par Ibis et qui sait avoir par ses forfaits mérité ces imprécations »³. Le poète n'explique notamment pas comment, ni quels biens, cet « Ibis » a tenté de s'attribuer.

foncière. D'autre part, la lecture des passages qu'ils consacrent à ce sujet apparaît par conséquent d'un grand intérêt pour la connaissance de la situation sur le territoire italien en 41 avant notre ère – remarquons (ce qui apparaît clairement sur la carte 6 : *Distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne*, fig. 2 en annexe) que ces cinq poètes proviennent de cités réparties sur une large part de l'Italie¹ – et ses conséquences, ainsi que pour l'étude du rapport qu'entretenaient les élites locales italiennes avec leur patrimoine foncier. Les « témoignages » de ces poètes permettent en effet d'avoir d'autres types d'informations que celles fournies par les historiens. Les poètes se placent d'un point de vue individuel, du point de vue des victimes, du point de vue de leur situation personnelle. En outre, chacun s'exprime à sa manière. Certains sont explicites – Horace, Propertius, Tibulle, Ovide –, d'autres mettent en scène des personnages – Virgile, Ovide. Certains dénoncent des situations, d'autres regrettent ou encore se taisent. Virgile, en tant que victime de spoliation, dénonce l'attitude des vétérans, les injustices dont ont été victimes certains Mantouans, Propertius évoque « la sinistre perche de l'arpenteur », Tibulle regrette l'appauvrissement de sa famille, Horace le « Républicain », parce qu'il est dans une démarche d'aveu, voire d'expiation, n'esquisse aucune critique.

Toutefois, il est remarquable qu'aucun d'entre eux ne condamne l'existence même des expropriations. Ils les présentent comme un partage des terres inévitable, comme un coup du sort que les victimes doivent surpasser. Dans certains passages, ils tentent même de faire prendre conscience à leurs lecteurs de l'intérêt général des expropriations de 41 avant notre ère. Horace vante les mérites de son ami Ofellus qui continue de vivre de la même manière alors qu'il a été victime des expropriations. Virgile chante un Tityre comblé malgré la mauvaise qualité de ses terres. Tibulle n'a de cesse d'affirmer qu'il se contente de son petit domaine. Enfin, Propertius, dont le père est mort à Pérouse, est l'exemple même de cette « acceptation ». Cette attitude pose d'ailleurs le problème de la relation qu'ont entretenu ces poètes avec les hommes de pouvoir.

¹ En outre, il est particulièrement intéressant de mettre en parallèle la carte 6 (fig. 2 en annexe, p.5), relative à la distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne, avec les cartes 1 et 2 (présentées *supra* chapitre 1. 1. 3. de la présente partie) qui représentent les cités concernées par les déductions de terres aux vétérans de Philippe.

Chapitre 2. De la paix de Brindes à Actium. Des poètes qui se rapprochent d'Octavien

A présent, il convient de comprendre pourquoi et comment les expropriations consécutives à la victoire des césariens qui ébranlèrent pourtant l'Italie pendant plusieurs mois, passèrent rapidement au second plan dans les récits des historiens antiques¹, et pourquoi Virgile et Horace prirent progressivement le parti d'Octavien dans la lutte qui l'opposait à Antoine, alors même que l'héritier de César fut le principal acteur des distributions de terres aux vétérans de Philippes. Nous accorderons un intérêt particulier au rôle qu'a pu jouer le souvenir des expropriations postérieures à la bataille de Philippes, au rapport que ces poètes ont entretenu avec la terre italienne et de manière plus abstraite avec la propriété foncière, dans leur choix de se rapprocher d'Octavien et des ses partisans.

2. 1. La deuxième guerre civile vécue depuis l'Italie

Afin de comprendre pourquoi les expropriations massives de 41 avant notre ère passèrent rapidement au second plan et pourquoi Virgile et Horace se rapprochèrent d'Octavien, il est essentiel d'avoir connaissance des événements auxquels furent confrontés l'Empire et plus particulièrement l'Italie durant les années 40-31.

2. 1. 1. Un moment d'espoir : la paix de Brindes²

Si Antoine et Octavien cherchèrent tout au long de la guerre de Pérouse à ne pas faire apparaître leur désaccord³, les événements postérieurs démontrent que cette opposition était difficilement contenue. Octavien profita de la mort de Calenus pour s'emparer des onze légions de Gaule transalpine⁴. Ce qui constituait un acte de défiance envers son collègue puisque cette province était sous le contrôle des antoniens. Antoine quant à lui accueillait les *nobiles* italiens qui fuyaient Octavien⁵ et il s'associa avec Sextus Pompée qui apparaissait lui aussi comme un soutien pour ces derniers⁶. Iulia, la mère des Antonines, s'était réfugiée auprès

¹ Dion Cassius poursuit son récit en relatant le *Bellum siculum* et Appien s'intéressa particulièrement à l'escalade des tensions entre Antoine et Octavien.

² Pour une indication sur la situation géographique de Brindes cf. la carte 5 : Les principaux lieux de la seconde guerre civile (fig. 1 en annexe, p. 4).

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 5. de la présente partie).

⁴ Appien V, 51, 214.

⁵ A ce sujet cf. *supra* (chapitres 1. 1. 3 et 1. 1. 4 de la présente partie).

⁶ Depuis la bataille de Munda en mars 45, Sextus Pompée se battait dans la continuité de son père, Pompée le Grand. Il cherchait à obtenir la restitution de son patrimoine, à retrouver une place digne de son rang dans la société romaine. Malgré un accord conclu avec Lépide en automne 44 qui permettait d'intégrer ses activités militaires à l'ordre juridique de la *Res Publica*, il apparut de part son passé et l'héritage de son père comme un

de Sextus Pompée, avant de rejoindre son fils à Athènes. C'est semble-t-il par son intermédiaire qu'un accord fut conclu entre les deux hommes¹. Cette alliance avait un poids important, puisque Sextus Pompée disposait, avec le renfort du républicain Statius Murcus, de plus de deux cent cinquante navires. Il dominait la Sicile, la Sardaigne et il lançait de nombreux raids sur les côtes italiennes. Enfin, c'était auprès de lui que s'était réfugiée la cavalerie de Plancus, un des principaux partisans d'Antoine².

Octavien lui-même avait cherché à se rapprocher de Sextus Pompée en épousant Scribonia, la fille de Scribonius Libo, son proche parent et son principal lieutenant³. Mais, comme l'explique Jean-Michel Roddaz, les sympathies pompéennes ne pouvaient aller vers l'héritier de César, « il représentait trop ce que les derniers partisans de la République haïssaient dans le césarisme : la confiscation de l'Etat, l'opportunisme et la révolution parmi les élites »⁴. Enfin, Antoine pouvait compter sur les forces de Ventidius qui était maintenant à Tarentum⁵ et celles d'Asinius Pollion. Ce dernier contrôlait la Vénétie, et Appien raconte que lors d'une entrevue à Ravenne il réussit à rallier le républicain Domitius Ahenobarbus qui dominait l'Adriatique depuis la bataille de Philippes⁶.

Les tensions étaient telles qu'Antoine fut contraint de se rendre en Italie au cours de l'été 40. Accompagné de Domitius Ahenobarbus, il tenta de débarquer à Brindes. Mais les habitants de la cité fermèrent leurs portes et se mirent en état de défense. Cette réaction peut paraître extrême, mais elle peut s'expliquer par la présence d'Ahenobarbus. Ce dernier était un paria, il avait été condamné par la *Lex Pedia* comme l'un des assassins de César. Enfin Appien raconte qu'au cours de l'année précédente il avait attaqué Brindisium et dévasté son territoire⁷. Quoi qu'il en soit, selon la tradition historiographique, les habitants de Brindes agirent sans ordre de la part d'Octavien. Antoine était convaincu du contraire. Il réagit vivement en imposant un blocus à la cité et en faisant débarquer des forces sur seize points stratégiques le long de la côte adriatique, dont Sipontum. Il informa également Sextus Pompée de la situation. Celui-ci multiplia les attaques et prit Thurii et Consentia dans le sud

recours crédible pour les proscrits, et plus largement un opposant aux *triumvirs*. Au sujet de Sextus Pompée cf. notamment Powell A., Welch E. (éd.), *Sextus Pompeius*, Londres, 2002. Plus précisément, au sujet de la manière dont le personnage a été traité dans l'historiographie antique cf. Senatore F., « Sesto Pompeo tra Antonio e Ottaviano nella tradizione storiografica antica », *Athenaeum*, 79, 1, 1991, p. 103-139.

¹ Dion Cassius 48, 16, 2.

² Appien V, 209-211.

³ Dion Cassius 48, 16, 2. Appien fait allusion au rôle de Mécène dans ce mariage (V, 53, 222). C'est lui qui aurait été chargé par Octavien de l'arranger. J.-M. Roddaz et M.-L. Freyburger estiment probable qu'il soit « allé comme ambassadeur auprès de Sextus » (Dion Cassius, *Histoire romaine, Livres 48-49*, Paris, 1994, note 127).

⁴ Hinard F. (dir.), *Histoire romaine, Tome I*, p. 864.

⁵ Appien V, 209.

⁶ Appien V, 209-212. Dion Cassius fait également allusion à un rapprochement entre Domitius et Antoine 48, 16, 2.

⁷ Appien V, 26, 104.

de l'Italie. Octavien quant à lui rappela Salvidienus de Gaule et envoya Agrippa dans la zone de conflit. Celui-ci parvint à reprendre Sipontum et à chasser Sextus de Thurii, mais il ne put mobiliser les vétérans du sud de l'Italie. Ces derniers ne voulaient pas combattre contre le récent vainqueur de Philippi qui s'était d'ailleurs à nouveau illustré dans un brillant exploit près de Hyria.

Ainsi, sous la pression des vétérans, des négociations furent menées. Pollion, Mécène¹ et Lucius Cocceius Nerva en furent les principaux protagonistes. Les tractations aboutirent, une nouvelle guerre civile sur le sol italien fut évitée. A Brindes, en septembre 40, Antoine et Octavien renouvelèrent leur alliance. Ce dernier rendit les légions de Gaule transalpine. Antoine demanda à Sextus Pompée de retourner en Sicile et il se débarrassa ingénieusement de Domitius Ahenobarbus en le nommant gouverneur de Bithynie. Les triumvirs se partagèrent à nouveau l'Empire. Lépide conservait l'Afrique, Octavien devenait le maître de l'Occident et Antoine de l'Orient – Sodra en Illyrie marquait la limite des deux territoires –, tandis que l'Italie était toujours neutralisée. Ils désignèrent les consuls pour plusieurs années.

Le mariage entre Octavie, la sœur d'Octavien, et Antoine vint sceller ce pacte². Les historiens racontent que toute l'Italie célébra cette réconciliation et ce mariage. Dans le municipe de Casinum un monument fut érigé en l'honneur de la Concorde³, des monnaies représentaient l'union d'Antoine et d'Octavie, une ovation fut votée. Les poètes transcrivirent également cette joie. Virgile, dans la IV^{ème} *Bucolique*, chanta la venue conjointe d'un nouveau-né⁴ et de l'âge d'or. Le poète ne le précise pas, mais il est quasi assuré que cette églogue doit être mise en relation avec la paix de Brindes⁵. En effet, dans cette bucolique Virgile annonce que c'est lors de l'année du Consulat de Pollion que surviendra le retour du règne de Saturne : *redeunt Saturnia regna*⁶. Or, Appien indique que lors de la réunion de Brindes, Antoine et

¹ Pour une brève biographie de Mécène, son action politique mais aussi sa relation avec les poètes cf. notamment Boyancé P., « Portrait de Mécène », *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, 4, 1959, p. 333-344 ou plus récemment Aigner Foresti L., « L'uomo Mecenate », *RSA*, 26, 1996, p. 7-26 (dans cet article l'auteur a notamment mis en valeur l'importance de son origine étrusque). Par ailleurs, au sujet de l'activité littéraire de Mécène cf. André J.-M., « Mécène écrivain (avec en appendice les fragments de Mécène) », *ANRW II*, Principat, 30, 3, 1987, p. 1765-1787 ainsi que Avallone R. « Mecenate : uomo, scrittore, ispiratore », *RSA*, 25, 1995, p. 133-141.

² Fulvie venait de mourir. L'historiographie fait ressortir que la défunte femme d'Antoine fut habilement désignée par les deux partis comme la principale responsable des tensions entre les triumvirs. Par ailleurs, pour une étude sur les différents mariages d'Antoine et leurs conséquences sur sa carrière cf. Huzar E.G., « Antony. Marriage versus Career », *CJ*, 81, 1986, p. 97-111.

³ D'une manière générale au sujet de la Concorde et de son utilisation politique cf. Amit M., « *Concordia*, Idéal politique et instrument de propagande », *Jura*, 13, 1962, p. 123-169.

⁴ Au sujet de l'identification de ce nouveau-né cf. notamment Beaujeu J., « L'enfant sans nom de la IV^{ème} Bucolique », *REL*, LX, 1982, p. 186-215. Pour l'auteur de cet article, cet enfant anonyme, ne renvoie pas nécessairement à un enfant en particulier, il doit être considéré, tel qu'il est présenté par Virgile, soit comme la personnification d'une nouvelle génération appelée à régner sur un monde apaisé et régénéré.

⁵ Pour une datation de cette églogue cf. notamment Meulder M., « Virgile n'a-t-il pas écrit la IV^e Bucolique à la fin de 39 av. J.-C. ? », *Latomus*, 55, (4), 1996, p. 815-828.

⁶ *Bucoliques* IV, 6.

Octavien s'étaient entendus concernant les consuls des cinq prochaines années, et c'est Pollion qu'ils avaient désigné pour être consul jusqu'à la fin de l'année 40. C'est donc probablement la naissance du fils de Pollion, son protecteur et ami¹, que Virgile célébrait ici en même temps que le retour de la concorde dans le monde romain. D'ailleurs, il faut rappeler qu'Asinius Pollion avait pris une part active à la réussite de la rencontre de Brindes. Il avait été un des principaux négociateurs de cette réconciliation entre les deux maîtres de Rome². Enfin, Virgile qui depuis vingt ans n'avait connu quasiment que les guerres civiles devait être sincèrement comblé que soit évité un nouveau conflit fratricide³.

Ainsi, moins de huit mois après Pérouse, la Paix de Brindes semble avoir annihilé le souvenir de ce drame que furent pour des milliers d'Italiens les expropriations consécutives à Philippes. Même certains de ceux qui avaient été personnellement concernés par ces expropriations – nous faisons référence à Virgile et Horace – célébrèrent cette réconciliation. Pourtant d'une manière générale, la condition des expropriés n'avait pas dû s'améliorer avec la Paix de Brindes – les sources disponibles ne font allusion à aucune close dans le pacte les concernant – leurs difficultés et leur mécontentement devaient persister.

2. 1. 2. L'Italie en difficulté

La paix ne fut que de courte durée et les difficultés que connut l'Italie contribuèrent encore un peu plus à l'oubli des expropriations massives de 41. Sextus Pompée, parce qu'il avait été à nouveau floué et exclu du jeu politique, accentua sa pression. Il conquiert la Corse et intercepta une grande partie des convois de blé africains destinés à ravitailler Rome. Notons que c'est à cette époque que la « lutte pour l'image »⁴ entre les deux triumvirs débuta puisque les partisans d'Octavien accusèrent Antoine d'envoyer les denrées d'Orient avec peu d'empressement. Quel qu'ait été le rôle d'Antoine, ce problème de ravitaillement ajouté à la situation très difficile dans laquelle se trouvait l'agriculture italienne après la bataille de Philippes et la guerre de Pérouse – la circulation des armées dans les campagnes, les levées massives, la durée et l'éloignement des expéditions, les distributions de terres aux vétérans avaient bouleversé les usages de la propriété foncière et décimé la main-d'œuvre – provoqua

¹ Sur les rapports entretenus par Virgile et Pollion cf. notamment Dupont F., « Comment devenir à Rome un poète bucolique ? : Corydon, Tityre, Virgile et Pollion », *Identités d'auteur dans l'antiquité et la tradition européenne*, Paris, 2004, p. 171-189.

² D'une certaine manière, Pollion fut probablement pour Antoine ce que Mécène fut pour Octavien.

³ D'autant plus qu'il entretenait des contacts avec les proches des deux principaux protagonistes. La I^{ère} *Bucolique* semble indiquer qu'il avait personnellement rencontré Octavien et qu'il l'avait apprécié (à ce sujet cf. *supra* chapitre 1. 2. 2. 3 de la présente partie). D'autre part, les allusions explicites qu'il fit à propos de Pollion laissent peu de doutes sur une relation d'amitié entre les deux hommes, et laissent supposer que Virgile eut des rapports directs avec Antoine.

⁴ D'une manière générale au sujet de cette « lutte pour l'image » qu'ont menée Octavien et Antoine cf. Geiger J., « An overlooked item of the War of Propaganda between Octavian and Antony », *Historia*, 29, 1980, p. 112-114.

une famine. Le peuple était de plus en plus mécontent, mais son ressentiment n'était pas nécessairement tourné contre Sextus Pompée dont la cause paraissait juste à beaucoup. Il ne réclamait, après tout, comme le rappelle Jean Michel Roddaz, « que son héritage et la place qui lui revenait, ne fût-ce que par les hauts faits de ses ancêtres, dans la hiérarchie des charges et des honneurs »¹. Le peuple était fâché de l'intransigeance des triumvirs, d'autant que la pression fiscale ne diminuait pas. Des manifestations violentes eurent lieu. L'héritier de César qui cristallisait les tensions fut violemment pris à parti. Il fut, d'après Dion Cassius, sauvé *in extremis* par Antoine.

Des négociations entre les triumvirs et Sextus Pompée furent alors engagées avec Libo au printemps de l'année 39. Elles aboutirent notamment parce que les proscrits qui avaient rejoint Sextus Pompée étaient désireux de retrouver leurs biens et leurs familles. Ainsi au mois d'août sur une rencontre au large de Misène une paix fut conclue. Sextus Pompée n'était pas directement associé au triumvirat mais sa domination sur la Sicile, la Sardaigne, la Corse et le Péloponnèse était reconnue pour cinq ans, le Consulat lui était promis pour l'année 33 et ses biens lui étaient restitués. D'autre part, les proscriptions prirent fin, les proscrits pouvaient rentrer chez eux. En contrepartie, Sextus devait lever le blocus, licencier une partie de ses troupes, notamment les anciens esclaves². Enfin, il s'engageait à ne plus construire de nouveaux navires, ni à recruter de nouveaux soldats.

Cet accord fut célébré comme le retour de la paix civile. Des réjouissances eurent lieu dans toute l'Italie. Mais Octavien ne devait pas se satisfaire de cette situation. Il négocia avec Ménas – un ancien pirate affranchi promu au rang de préfet de la flotte de Sextus – qui finit par rejoindre son camp, apportant avec lui, la Sardaigne, la Corse ainsi que trois légions. D'autre part, Octavien avait entrepris la construction de nouveaux navires de guerre. Ainsi, contre l'avis d'Antoine, le *Bellum Siculum* fut relancé. Une première bataille navale eut lieu durant le printemps de l'année 38, principalement au large de Cumès. Elle se solda par un échec retentissant pour Octavien. Ce dernier demanda alors son soutien à Antoine. Sur l'insistance d'Octavie, celui-ci accepta une rencontre à Tarente au printemps 37. Au cours de cette rencontre, les deux triumvirs prorogèrent pour cinq ans le triumvirat, et un mariage entre Julie, la fille d'Octavien, et Anthyllus, le fils d'Antoine, fut programmé. Antoine promit de renforcer sensiblement la flotte d'Octavien en échange de deux légions. Ce dernier, de son côté, avait fait revenir de Gaule Agrippa, qui entreprit la construction d'une énorme flotte pour pouvoir lutter efficacement contre Sextus.

Entre le début du mois de juillet et le début du mois de septembre, les deux armées s'affrontèrent sur mer mais aussi sur le territoire sicilien. Les césariens attaquèrent sur

¹ Hinard F. (dir.), *Histoire romaine, Tome 1*, p. 866.

² Il était prévu que ceux-ci devaient recevoir les mêmes récompenses que les soldats des *triumvirs*.

plusieurs fronts. Agrippa gouvernait la flotte, tandis qu'Octavien devait tenter un débarquement en Sicile par le détroit de Messine, enfin, depuis l'Afrique, Lépide envahit le sud et l'ouest de l'île. Finalement c'est la supériorité de la flotte d'Agrippa qui permit d'emporter la victoire¹. La bataille de Nauloque², le 3 septembre 36, scellait la fin de la domination maritime de Sextus. Celui-ci s'enfuit avec seulement une vingtaine de vaisseaux en direction de l'île de Lesbos. Il espérait obtenir d'Antoine quelques largesses, mais il pratiqua un double jeu. Son attitude fut dévoilée. Dès lors il devint un homme traqué, abandonné par ses derniers amis. Sans qu'il soit possible de préciser si Antoine fut le commanditaire, Sextus fut assassiné à Milet.

Par ailleurs, la lutte avec Sextus Pompée permit à Octavien de se débarrasser de Lépide. Celui-ci, contrarié d'avoir été lésé à Philippes et à Brindes, tenta de récupérer les forces terrestres de Sextus. Dans un premier temps Octavien le laissa agir, mais par une manœuvre habile il réussit à renverser la situation, et les propres troupes de Lépide le rejoignirent. Lépide était humilié, il fut définitivement écarté du jeu politique. Antoine et Octavien étaient maintenant seuls sur l'échiquier politique. Toutefois, ce dernier n'eut guère le temps de célébrer cette victoire. Il fut très rapidement confronté à une situation de crise avec ses soldats. En comptant l'armée de Sextus et de celle de Lépide, il était maintenant à la tête de quarante légions. Cette concentration était favorable à des revendications de la part des soldats et, en effet, une mutinerie de grande ampleur éclata. En faisant preuve de fermeté d'un côté et en promettant de l'argent ainsi que des terres en Italie de l'autre, Octavien réussit à surmonter la crise. Ces distributions de terres sont relativement mal connues, et d'après les sources c'est avec beaucoup de réticence qu'Octavien les organisa. Lawrence Keppie estime qu'en réalité une partie des vétérans reçut des terres en dehors d'Italie, en Sicile, en Gaule, et que le nombre de vétérans installés en Italie devait s'élever à dix ou quinze mille hommes³. Si l'importance des distributions de terres en Italie après Nauloque n'était pas négligeable, les conséquences ne furent pas comparables à celles de Philippes. Il n'est du moins à aucun moment question chez les historiens ou les poètes de heurts consécutifs à ces événements. Il est évidemment peu probable qu'il n'y ait eu aucun mécontentement, et selon Plutarque⁴ Antoine dénonça ces distributions, arguant qu'Octavien avait distribué toute l'Italie à ses soldats. Mais Octavien dut tenter de limiter les expropriations. Il privilégia la déduction dans des colonies déjà

¹ Nous présentons rapidement les faits, mais ils sont connus avec relativement de détails grâce à Dion Cassius, *Histoire romaine*, livres 48 et 49. D'autre part, au sujet des aspects techniques des batailles navales lors du *bellum Siculum* cf. notamment Ferone Cl., « La guerra navale nel *Siculum bellum* : aspetti tecnico-militari », *MGR*, XIV, 1989, p. 185-204.

² Au sujet de la bataille de Nauloque cf. notamment Gabba E., « Sesto Pompeo a Nauloco », *RCCM*, XIX, 1977, p. 389-392. De plus, pour une présentation de la situation géographique de Nauloque cf. la carte 5 : Les principaux lieux de la seconde guerre civile (fig. 1 en annexe, p. 4).

³ Keppie L., *Colonisation...*, p. 73. Sur les distributions de terres consécutives à la victoire d'Octavien sur Sextus Pompée cf. également Brunt P.A., *Italian Manpower...*, p. 330-331.

⁴ Plutarque *Antoine*, 55.

constituées¹ – Lawrence Keppie a toutefois répertorié six nouvelles colonies en Italie ; deux, Capua et Rhegium, sont attestées par les sources épigraphiques, et les quatre autres, Tuder, Puteoli, Blanda et Locri sont plus hypothétiques – et il y eut peut-être des dédommagements. Enfin les expropriés ne furent probablement pas tentés de se révolter, le souvenir de Pérouse était encore récent. En définitive, ce sont les soldats qui furent mécontents. Ceux qui eurent droit aux terres furent peu nombreux et les distributions furent extrêmement lentes.

Quoi qu'il en soit, Octavien sortait grandi du *Bellum Siculum*². La population italienne lui était, si ce n'est acquise, du moins beaucoup plus favorable. Elle lui était reconnaissante d'avoir évité une crise avec les soldats, d'avoir remis à leurs propriétaires les esclaves qui s'étaient enfuis pour rejoindre Sextus Pompée, d'avoir d'une manière générale rétabli la situation économique. L'importation de denrées depuis l'Orient n'était plus empêchée et le travail pouvait reprendre dans les campagnes italiennes, notamment parce qu'Octavien avait entrepris l'éradication du brigandage. Les distributions de terres en Italie aux vétérans de Philippes semblaient n'être qu'un vieux souvenir que les déductions consécutives à Nauoque ne ravivèrent pas. Octavien fut accueilli à Rome dans la liesse. Le peuple et certains sénateurs l'escortèrent jusqu'à sa demeure. Le Sénat lui octroya un grand nombre d'honneurs : une *ouatio*, des éloges, une place d'honneur dans l'assemblée, les prérogatives des tribuns de la plèbe, des statues sur le forum, une couronne de lauriers et un arc de triomphe. En somme, il était considéré comme celui qui avait ramené la paix en Italie, comme le protecteur de l'Italie.

2. 1. 3. La lutte pour l'image : l'Italie derrière Octavien

Si l'image d'Octavien s'améliora après la bataille de Nauoque, celle d'Antoine commençait à se détériorer. Le vainqueur de Philippes ne rapporta probablement pas les sommes promises aux vétérans, ni celles qui auraient permis d'indemniser un certain nombre d'expropriés. Par ailleurs, s'il ne ralentit probablement pas les envois de denrées d'Orient comme l'en accusèrent les partisans d'Octavien, il ne joua pas un rôle actif dans la lutte contre Sextus Pompée. Ainsi, il pouvait apparaître aux yeux des Italiens comme un homme lointain, uniquement préoccupé par l'Orient. L'entrevue de Tarente à laquelle Antoine s'était rendu sur les demandes répétées d'Octavie, avait été de son point de vue un échec. Il avait fourni des vaisseaux à Octavien et ce dernier devait en contrepartie lui livrer vingt mille légionnaires pour la campagne qu'il projetait de mener contre les Parthes. Or Octavien ne respecta pas sa promesse. Antoine, qui était un homme d'honneur, n'avait alors, suivant l'expression de Jean-

¹ A ce sujet cf. Keppie L., *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B.C.*, et particulièrement la carte qu'il propose (Fig. 5 Settlements after Nauochus, p. 72).

² Au sujet des conséquences militaires et politiques de la victoire d'Octavien sur Sextus Pompée cf. notamment Mundubeltz G., « Octavien et son armée au lendemain de la guerre de Sicile (36-35 Av. J.C.) », *Athenaeum*, 88 (1), 2000, p. 169-201.

Michel Roddaz, « plus rien à attendre de l'Occident »¹, son but était de réorganiser l'Orient à sa manière² et de reconquérir la première place dans le cœur des Romains par une victoire militaire prestigieuse. Il avait dans l'idée de mener une campagne contre les Parthes. Il souhaitait, comme César quelques années auparavant, imiter l'épopée d'Alexandre en Orient.

Avant de se lancer dans une campagne qu'il savait être longue et difficile, Antoine effectua des changements politiques en Orient. Il le fit en grande partie au profit de Cléopâtre, la reine d'Égypte³. Depuis leur rencontre en 41, elle était sa principale alliée en Orient. La propagande augustéenne a beaucoup insisté sur leurs relations intimes. Il est vrai que Cléopâtre eut deux enfants d'Antoine en 40. Mais les raisons politiques durent être prépondérantes dans leurs retrouvailles. Depuis la paix de Brindes, Antoine n'avait pas ressenti le besoin de revoir la reine d'Égypte, et ce malgré la naissance de leurs deux enfants. Il avait préféré passer la plupart de son temps à Athènes en compagnie d'Octavie. Mais, convaincu de la mauvaise foi d'Octavien, l'alliance avec la reine d'Égypte devenait pour Antoine quasi incontournable. Elle disposait des moyens matériels et financiers nécessaires à la campagne parthique, notamment pour reconstituer la flotte qu'il avait laissée à Octavien. Ainsi, Antoine reconnut leurs enfants, se maria avec Cléopâtre. Il lui confia la Phénicie, la Cilicie, la Coelé-Syrie et peut-être Chypre, mais il lui refusa le royaume de Judée⁴. Il semble que ces décisions « ne suscitèrent à Rome ni inquiétude, ni critique : Antoine gérait l'Orient comme il l'entendait », de plus visiblement « l'union [entre Antoine et Cléopâtre] ne choqua point, du moins quand elle fut annoncée ; c'est plus tard qu'elle fut dénoncée par la propagande d'Octavien »⁵. En outre, les décisions politiques prises par Antoine ne concernèrent pas uniquement la reine d'Égypte. Il installa sur le trône un certain nombre de rois-clients, notamment dans le Pont et en Galatie.

La campagne parthique qui eut lieu lors de l'été 36 se solda par un échec. Une erreur stratégique coûta à Antoine l'ensemble de sa machinerie de siège, l'empêchant de prendre Phraaspa et l'obligeant à une retraite difficile, voire héroïque. Antoine réussit à sauver son armée mais il ne sortit pas grandi de ce conflit. Par ailleurs son image en Italie se dégrada à la suite de l'épisode de la répudiation d'Octavie. Au début de l'année 35, Octavie avait quitté Rome pour rejoindre son mari, accompagnée de deux mille légionnaires et d'une partie des

¹ Hinard F. (dir.), *Histoire romaine, Tome I*, p. 879.

² Au sujet de la politique orientale d'Antoine cf. Marasco G., *Aspetti della lotta di Marco Antonio in Oriente*, Florence, 1987.

³ D'une manière générale au sujet de Cléopâtre cf. notamment Hugues-Hallett L., *Cleopatra. Histories, Dreams and Distortions*, Londres, 1990 ; Chauveau M., *Cléopâtre : au-delà du mythe*, Paris, 1998 ; Schwentzel Ch.-G., *Cléopâtre*, Paris, 1999 ; Bingen J., « Cléopâtre : l'image et le diadème », *BAB*, 67, 1996, p. 235-248. Au sujet de la situation en Égypte à l'époque de Cléopâtre cf. en particulier Chauveau M., *L'Égypte au temps de Cléopâtre : 180-30 av. J.-C.*, Paris, 1997.

⁴ Cléopâtre convoitait la Judée parce qu'elle voulait reconstituer le royaume de son glorieux ancêtre Ptolémée Philadelphe.

⁵ Hinard F. (dir.), *Histoire Romaine, Tome I*, p. 880.

navires qu'Antoine avait prêtés à Octavien pour la guerre contre Sextus Pompée. Antoine, qui faisait alors route vers la Syrie pour mener une nouvelle campagne en Arménie, aurait demandé à Octavie de demeurer à Athènes. Il comptait probablement la rejoindre après les combats. Mais la propagande octavienne a raconté qu'Antoine avait été convaincu par Cléopâtre de ne pas rejoindre Octavie et de lui adjoindre de regagner l'Italie, alors qu'il récupérerait les hommes et les navires, et se rendrait à Alexandrie. Il est certain que Cléopâtre pouvait craindre une rencontre entre les époux. La dernière fois qu'ils s'étaient rencontrés, elle n'avait pas revu Antoine pendant près de trois ans. Mais l'influence de Cléopâtre sur Antoine n'était certainement pas aussi importante que les partisans d'Octavien voulaient le faire croire. C'est probablement la détérioration des relations entre les triumvirs qui commandèrent le choix d'Antoine. De plus, il faut tenir compte du fait qu'Octavien n'avait pas respecté les accords de Tarente. C'est l'envoi de vingt mille légionnaires qui avait été prévu et non pas deux mille, et c'est une très faible quantité des vaisseaux empruntés qu'Octavie emmenait avec elle¹. Antoine savait qu'il n'avait plus rien à attendre d'Octavien, que celui-ci, après sa victoire sur Sextus Pompée était maintenant en position de force. D'après Dion Cassius, Antoine reprochait à Octavien « d'avoir destitué Lepidus dont il s'était, disait-il, approprié le territoire ainsi que son armée et celle de Sextus, armées qui auraient dû être partagées entre eux deux ; il [Antoine] en réclamait la moitié avec celle des soldats levés en Italie, moitié à laquelle ils [Octavien et Antoine] avaient droit l'un comme l'autre »². Ainsi, le renvoi d'Octavie marquait la rupture entre les deux collègues. Depuis l'Italie, il était facile à Octavien de faire porter à Antoine l'entière responsabilité de cette situation alors qu'il avait à plusieurs reprises cherché à mettre son collègue en difficulté. L'attitude irréprochable d'Octavie – elle continua d'après Plutarque³ à habiter la maison de son mari, et à élever leurs enfants ainsi que ceux qu'Antoine avait eus avec Fulvie – attisa les reproches faits à Antoine.

A partir de cet incident, la campagne de destruction de l'image d'Antoine était lancée. Les partisans d'Octavien n'eurent de cesse de critiquer sa politique, notamment sa conquête de l'Arménie⁴, et de dénoncer les « Fastes d'Alexandrie ». Ils condamnèrent notamment avec vigueur la cérémonie qu'Antoine organisa à Alexandrie au cours de l'été 34 pour fêter sa victoire en Arménie. Dion Cassius raconte qu'Antoine « revint en Arménie avec un butin considérable, dont l'Arménien [c'est-à-dire le roi d'Arménie Artavasdès], sa femme et ses enfants. Il les envoya à Alexandrie avec les autres prisonniers de guerre dans une sorte de cortège triomphal, et lui-même entra dans un char. Il offrit à Cléopâtre tout le butin, et lui

¹ Plutarque, *Antoine* 55, 2.

² Dion Cassius 50, 1.

³ Plutarque, *Antoine* 54, 3.

⁴ Il faut d'ailleurs reconnaître qu'avec cette conquête Antoine engagea Rome dans un conflit à très long terme avec les Parthes.

présenta l'Arménien avec toute sa famille »¹. Octavien prétendit qu'Antoine voulait priver le peuple romain d'un des ses privilèges et qu'« Antoine avait perverti une des cérémonies les plus sacrées du *decorum* romain »². Dion évoque une « sorte de cortège triomphal » et, effectivement, le fait de célébrer une victoire en présentant devant le public d'une cité les vaincus rappelle le triomphe romain. Toutefois, il est évident qu'Antoine n'avait pas l'intention de transporter le triomphe romain à Alexandrie. Sans le Capitole, sans les sacrifices offerts à Jupiter *Optimus Maximus*, sans l'intervention du Sénat et la présence du peuple romain, le triomphe perdait tout caractère sacré. En réalité, la cérémonie mise en place par Antoine avait d'abord un caractère dionysiaque. C'est vêtu en Dionysos – il tenait un thyrses et était chaussé de cothurnes – qu'Antoine apparut devant les Alexandrins. Cléopâtre quant à elle était habillée en Isis. Ce patronage dionysiaque n'avait probablement rien de choquant pour les Romains. César déjà s'était inspiré de la mystique dionysiaque et elle renvoyait à Alexandre. Le roi macédonien et Dionysos étaient des conquérants, des civilisateurs de l'Orient, et c'est ainsi qu'Antoine voulait apparaître.

Quelques jours après ce « pseudo-triomphe », Antoine organisa une cérémonie qui fit, semble-t-il, aussi beaucoup de bruit à Rome. Plutarque raconte qu'Antoine « se rendit odieux aussi par le partage [de territoires sous domination romaine] qu'il fit à Alexandrie entre ses enfants, qui apparut comme une manifestation théâtrale et arrogante d'hostilité contre Rome »³. Les Romains pouvaient voir un partage de leur héritage au profit de Cléopâtre, et c'est ainsi qu'Octavien exposa la chose. La mise en avant de Césarion dut d'ailleurs exciter son aversion à l'égard d'Antoine et Cléopâtre. Mais encore une fois, cette manifestation avait, du point de vue d'Antoine, avant tout pour objectif de se présenter, à l'image d'Alexandre, en grand ordonnateur de l'Orient. De plus, si son organisation politique avait en partie pour but d'opposer à Octavien un concurrent naturel dans l'héritage de César, elle avait également une certaine cohérence. Le fait qu'une fois la victoire acquise Octavien ait en grande partie conservé cette organisation en est une excellente preuve. Quoi qu'il en soit, l'image d'Antoine était ternie à Rome. Il semblait lointain et à la solde de la reine d'Égypte.

Dans le cadre de cette lutte pour l'image, Octavien s'engagea à partir de 35 avant notre ère dans une campagne en Illyrie-Dalmatie. Le prestige ne fut peut-être pas sa seule motivation. La restauration de la tranquillité dans les cités du nord-est de la péninsule italienne⁴, le positionnement de forces dans une logique d'affrontement direct avec Antoine⁵ pesèrent probablement sur son choix. D'autre part, l'héritier de César était certainement soucieux de

¹ Dion Cassius 49, 40, 2-4.

² Hinard F. (dir.), *Histoire romaine*, p. 888.

³ Plutarque, *Antoine* 54, 5-9.

⁴ Ce qui pouvait d'ailleurs lui attirer encore plus de popularité en Italie du Nord, une zone à priori plus favorable à Antoine (à travers ses lieutenants, notamment Pollion, Antoine avait eu longtemps la mainmise sur cette ancienne province).

⁵ L'Illyrie et la Dalmatie sont en effet des zones proches de Scorda, la cité qui marque la limite entre la zone placée sous le contrôle d'Antoine et celle placée sous le contrôle d'Octavien.

montrer que son armée pouvait combattre en dehors du cadre des guerres civiles, servir à la protection du peuple romano-italien contre les Barbares¹, voire à agrandir les frontières de l'Empire². Enfin, la nécessité de remporter un succès militaire plus personnel – le grand artisan de la victoire dans le *Bellum Siculum* était Agrippa – dut également jouer un rôle prépondérant dans sa décision³. La campagne illyro-dalmate fut une réussite. Durant la première année, les forces d'Octavien renforcèrent les défenses du nord de l'Italie, soumièrent un certain nombre de tribus jusqu'aux confins du territoire des Daces et dans les Alpes. La seconde phase se déroula sur la côte dalmate, elle visait à protéger les colonies césariennes contre les Daces, à s'emparer d'une partie des territoires de ces derniers et peut-être également à provoquer Antoine. Les forces d'Octavien stationnèrent en effet tout près des territoires placés sous le contrôle de son collègue. Il est même possible que des forces octaviennes se soient installées à Dyrrachium, soit dans la zone d'influence d'Antoine.

Quoi qu'il en soit, cette campagne permit à Octavien d'alimenter sa propagande, notamment en l'opposant à la défaite d'Antoine sur les Parthes. Les attaques entre les deux collègues devinrent d'ailleurs de plus en plus virulentes. A l'occasion de sa prise du Consulat en 33⁴, Octavien tint devant le Sénat un discours dans lequel il attaqua explicitement Antoine. Selon Jean-Michel Roddaz, l'héritier de César prit « sans doute pour cible les concessions faites à Cléopâtre et rejetant la reconnaissance de Césarion comme fils de César⁵ »⁶. En réaction à ces attaques, Antoine rédigea des *Acta* dans lesquels il tentait de s'expliquer sur sa politique orientale. Ses *acta* furent adressés au Sénat, mais ils ne parvinrent à Rome qu'au début de 32, au moment où ses lieutenants Cneius Ahenobarbus et Caius Sosius, revêtaient le Consulat. Il semble qu'ils hésitèrent un temps à lire le message d'Antoine. Ce dernier n'avait certainement pas conscience de l'impact qu'avaient eu ses actions à Rome. D'autant qu'Octavien avait habilement su les exploiter pour ternir son image. Au mois de février Sosius prit tout de même l'offensive. Il critiqua Octavien et lut le message d'Antoine. Octavien⁷ réagit en revenant de manière théâtrale au Sénat – il était accompagné de nombreux amis armés de poignards, pour soi-disant prévenir tout attentat contre sa personne – et tint un discours virulent contre Antoine, en s'appuyant notamment sur les *Acta* de ce dernier. Malgré

¹ Le fait d'occuper les troupes était également un point important. Les mutineries de Sicile avaient montré à Octavien combien l'inaction des troupes pouvait être dangereuse.

² D'ailleurs Octavien avait d'abord prévu de mener une expédition en Afrique.

³ Agrippa et Messalla participèrent eux aussi à la campagne mais c'est Octavien qui fut mis en avant. Par ailleurs, au sujet de l'engagement de Messalla en faveur d'Octavien avant la bataille d'Actium cf. Biffi N., « Le orazioni di Messalla e la propaganda ottaviana contro Antonio », *Sileno*, 20, (1-2), 1994, p. 161-174.

⁴ D'une manière générale pour une analyse des événements de l'année 33 et leur traitement par les historiens antiques cf. Syme R. « The Year 33 in Tacitus and Dio », *Athenaeum*, 61, 1983, p. 3-23.

⁵ D'une manière générale, au sujet de l'existence d'un fils de César cf. notamment Syme R., « No son for Caesar ? », *Historia*, 29, 1980, p. 431-437.

⁶ Hinard F. (dir.), *Histoire romaine*, p. 895.

⁷ D'une manière générale, au sujet du statut d'Octavien en 32 avant notre ère cf. Benario H.W., « Octavian's Status in 32 B.C. », *Chiron*, 5, 1975, p. 301-309.

l'attitude d'Antoine et l'habileté d'Octavien à le critiquer ainsi qu'à contrer ses moindres objections, le Consul de 44 n'était pas encore totalement impopulaire dans le Sénat romain en 32. D'après les sources, trois cents sénateurs suivirent les deux consuls partis rejoindre Antoine à Ephèse. En revanche, il est difficile de mesurer la popularité du triumvir auprès du peuple¹, nous pouvons seulement conjecturer que la propagande octavienne eut plus d'influence sur le peuple.

L'affrontement devenait inévitable. Au début de l'année 33 Antoine divorça d'Octavie. Encore une fois, ce geste fut perçu de manière négative par les Romains. Le dernier lien entre les triumvirs était maintenant brisé. D'autre part, Antoine avait déjà engagé les préparatifs de guerre. Il stationna à Samos où il centralisa tous les biens nécessaires à la guerre et Plutarque raconte que durant cette période Antoine et Cléopâtre donnèrent des fêtes somptueuses². Ce qui encore une fois n'améliora pas l'image d'Antoine et de la reine d'Égypte à Rome. Il y avait certainement du vrai, Antoine avait toujours aimé festoyer, mais on perçoit surtout le caractère propagandiste dans cette description. Ce type de fête entre dynastes, même en temps de préparatifs de guerre, n'était probablement pas si exceptionnel que les partisans d'Octavien voulaient le faire croire.

Quoi qu'il en soit, il devenait de plus en plus aisé à Octavien de critiquer Antoine, et l'insistance que l'héritier de César mettait à diffamer son collègue commençait à donner des résultats. Les premiers transfuges, Plancus et Titius passèrent du camp d'Antoine à celui d'Octavien. Ils fournirent d'ailleurs à ce dernier des informations qui ternissaient encore l'image d'Antoine auprès du Sénat et du peuple romain. Ils évoquèrent la présence du testament du consul de 44 dans le temple des Vestales qui contenait largement de quoi nourrir la polémique. En toute illégalité, Octavien s'empara du testament et le lut devant le Sénat. D'après Dion Cassius « Antoine affirmait sous serment que Césarion était réellement le fils de César, faisait des présents considérables aux enfants de l'Égyptienne élevés par lui et demandait à être enseveli à Alexandrie et aux côtés de Cléopâtre »³. C'est probablement la dernière partie qui a le plus choqué les Romains, les convainquant définitivement qu'Antoine était sous l'emprise de Cléopâtre. Son prestige à Rome devait être au plus bas, d'autant qu'un grand nombre de ses partisans l'avait rejoint en Orient et qu'Octavien continuait de se rendre populaire auprès du peuple romain⁴, notamment par l'intermédiaire d'Agrippa qui avait accepté de devenir édile et faisait tout son possible pour améliorer les conditions de vie à

¹ De manière plus précise, au sujet de la popularité de Marc Antoine chez les militaires cf. Scuderi R., « Marco Antonio nell'opinione pubblica dei militari », *Aspetti dell'opinione pubblica del mondo antico*, Milan, p. 117-137.

² Plutarque, *Antoine* 56, 6-10.

³ Dion Cassius, 50, 3, 3-5.

⁴ D'une manière générale, au sujet du peuple romain, et particulièrement de la plèbe romaine, de la mort de César à l'instauration du Principat cf. notamment Rini A., « La plebe urbana a Roma della morte di Cesare alla sacrosancta potestas di Ottaviano », *Epigrafia e Territorio*, Bari, 1983.

Rome – restauration, constructions d’aqueducs, drainage des égouts –, donnait des jeux, célébrait avec splendeur toutes les fêtes publiques, distribuait du sel et de l’huile au peuple.

Octavien et ses partisans allèrent jusqu’à affirmer qu’Antoine n’était plus un Romain¹, qu’il n’était plus responsable de ses actes, que Cléopâtre avec des philtres et de la magie l’avait asservi, enfin que le but de l’Egyptienne était maintenant d’asservir Rome. Ainsi, la guerre entre Octavien et Antoine pour la suprématie à Rome devenait, du côté d’Octavien, une guerre contre un ennemi étranger : c’est contre Cléopâtre que la guerre fut officiellement déclarée². Dion Cassius raconte que les cérémonies préliminaires aux guerres furent scrupuleusement accomplies, notamment par Octavien qui officia en tant que fécial au temple de Bellone³. Antoine quant à lui était déchu du Consulat de 31, mais il ne fut pas déclaré officiellement ennemi de l’Etat, de peur, précise Dion, « que ses compagnons ne dussent eux aussi être mis au nombre des ennemis s’ils ne l’abandonnaient pas »⁴.

Il est difficile de savoir quelle était réellement la tendance dans l’opinion publique romano-italienne. Il semble qu’Antoine ait su se défendre. Il disposait d’agents à Rome et en Italie, et il n’hésita pas à dépenser de l’argent⁵. Il utilisa notamment les messages privés pour contre-attaquer et critiquer l’attitude et la politique de son collègue⁶. Ainsi, affirme Jean-Michel Roddaz, « bien des indices incitent à penser que l’adhésion au parti d’Octavien ne fut pas aussi totale que la littérature officielle voulait le faire croire. Malgré l’accumulation de « preuves » – déclarations de transfuges, lectures des *Acta* d’Antoine au Sénat, puis de son testament –, on ignore s’il y eut beaucoup de gens pour se laisser prendre à la supercherie. Il fallait cependant donner l’impression du consensus et de l’unanimité »⁷. Tel était le but du serment que toute l’Italie et les provinces occidentales prêtèrent à Octavien « de manière spontanée »⁸ et du slogan qui l’accompagnait : *Tota Italia*⁹.

¹ Dion Cassius, 50, 27, 1.

² Dion Cassius, 50, 4, 3-4.

³ Dion Cassius, 50, 4, 4.

⁴ Dion Cassius, 50, 4, 3.

⁵ Au sujet des moyens mis en œuvre par Antoine pour améliorer son image cf. Charlesworth M.P., « Some fragments of the Propaganda of Mark Antony », *CQ*, 27, 1933, p. 172-177.

⁶ Octavien utilisait lui aussi ce système. D’une manière générale, concernant la création d’œuvres subjectives destinées à participer à la lutte idéologique durant les guerres civiles romaines cf. Jal P., *La guerre civile à Rome : études littéraire et morale*, Paris, 1963, ainsi que le compte rendu que Pierre Pouthier a fait de cet ouvrage dans les *Annales ESC*, « La Guerre Civile à Rome : aux confins de l’histoire et de la littérature », 1965, p. 1216-1221.

⁷ Hinard F. (dir.), *Histoire romaine, Tome I*, p. 898.

⁸ *Hauts faits du divin Auguste* 25 : « Toute l’Italie m’a prêté serment d’une façon spontanée et m’a demandé comme chef dans la guerre qui m’a vu vainqueur à Actium. Le même serment m’a été prêté par les Gaules, les Espagnes, l’Afrique, la Sicile et la Sardaigne ».

⁹ Sur ce slogan et le caractère concret de l’engagement de l’Italie à la cause d’Octavien cf. notamment le chapitre XX de Syme R., *La révolution romaine*, Paris, 1967.

2. 2. Virgile et Horace face aux événements de 40 à 31

Il convient maintenant d'étudier les réactions de Virgile et Horace¹ face aux événements politiques², militaires, économiques et sociaux que nous venons d'aborder³. Ont-ils dénoncé le retour des guerres civiles ? Ont-ils pris parti du côté des triumvirs contre Sextus Pompée ? Ont-ils évoqué la famine qui sévit en Italie entre 39 et 38 ? Et, lorsque les tensions se firent plus pressantes entre Antoine et Octavien, ont-ils pris parti pour l'un ou l'autre des protagonistes ? Quelles relations entretenirent-ils avec les partisans de l'un et l'autre camp⁴ ? Quel rôle a pu jouer Mécène dans leurs inclinaisons politiques ? Pour répondre à ces questions, nous relèverons et d'étudierons, dans un premier temps, les références à ces événements présentes dans les poèmes qu'ils composèrent durant cette période, puis, dans un second temps, les passages dans lesquels ils évoquèrent Octavien et Antoine. Enfin, nous aborderons le problème du type de protectorat que Mécène leur offrit ; ce qui amènera à poser la question de la propagande augustéenne.

2. 2. 1. Des poèmes et des événements politiques, militaires, économiques et sociaux

Il n'est pas toujours aisé de dater avec précision les œuvres d'Horace et Virgile. Mais il semble tout de même assuré qu'entre 40 et 31 avant notre ère Horace écrivit un recueil de dix-sept épodes⁵, l'ensemble du premier livre des *Satires* et une partie du second livre des *Satires*⁶. Virgile, quant à lui, composa les *Bucoliques* VI, VIII et X et une grande partie des *Géorgiques*⁷. Ces poèmes se distinguent par de nombreux aspects – d'un point de vue métrique, dans la technique d'écriture, dans les sujets abordés – mais ils ont pour caractéristique commune de ne pas être des œuvres simplement plaisantes. L'objectif prioritaire de leur auteur n'est pas de divertir. Ils ont été composés à une époque où il était difficile d'être indifférent à l'histoire présente. Cela ne signifie pas que les références explicites à des événements contemporains sont nombreuses dans ces poèmes, mais que Virgile et Horace ont – de manière singulièrement

¹ Nous n'évoquerons pas Propertius, Tibulle et Ovide puisque nous ne disposons d'aucune œuvre de ces trois poètes composée avant la bataille d'Actium.

² D'une manière générale, au sujet des références aux événements politiques dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne cf. Little D., « Politics in Augustan Poetry », *ANRW II*, Principat, 30, 1, p. 254-370.

³ D'une manière plus générale, au sujet des conséquences du second Triumvirat en terme d'idées collectives cf. Le Glay M., « L'évolution des mentalités collectives sous le Second Triumvirat », *Le dernier siècle de la République romaine et l'époque augustéenne*, Strasbourg, 1978.

⁴ C'est principalement par ce qu'ils indiquent dans leurs œuvres que nous pourrions analyser leurs réseaux de relations.

⁵ Rappelons que deux épodes de ce recueil, la XVI^{ème} et la XIII^{ème}, furent vraisemblablement rédigées avant la paix de Brindes.

⁶ Il n'est pas aisé de déterminer quelles satires du livre II ont été écrites avant et après Actium, les références historiques manquent.

⁷ Nous reviendrons pièce par pièce, œuvre par œuvre, sur les problèmes de datation.

différente il est vrai – écrit en fonction de ces événements. Horace a cherché, probablement afin de ne pas se compromettre et par un attachement profond à une certaine forme d’universalisation, à aborder le moins possible les problèmes historiques récents, et à mener une réflexion plus générale sur la nature humaine. Virgile, qui quelques années auparavant avait cherché à échapper aux premiers événements de la seconde guerre civile en imaginant l’Arcadie heureuse, constata que cette fuite était impossible. Et c’est avec l’intention de provoquer une prise de conscience chez ses lecteurs¹ qu’il composa ces poèmes.

2. 2. 1. 1. Horace ou la volonté de s’éloigner du politique

Horace débuta sa carrière de poète en composant des épodes, ou, plus exactement comme il le dit lui-même, des iambes à la manière d’Archiloque², c’est-à-dire des poèmes qui alternent des vers de longueurs différentes, généralement des octosyllabes et des alexandrins, sur un ton acerbe, voire satirique. D’ailleurs, rapidement, Horace se lança dans la composition de satires. La plus ancienne – la *Satire I, 7* – pourrait dater de la fin de l’année 43³, en revanche les autres pièces paraissent postérieures à la paix de Brindes. En s’appuyant sur l’absence de référence au domaine de Sabine qu’Horace possédera à partir de 34⁴, on peut considérer avec François Villeneuve que les dix satires du premier livre sont antérieures à 33⁵. Les huit satires du second livre ont été composées entre 33 et 29⁶, mais il est souvent difficile de déterminer lesquelles sont antérieures à Actium tant les références aux événements historiques sont peu nombreuses dans ces œuvres. Horace a en effet mené dans les *Satires* une réflexion sur la nature de l’homme, sur les passions humaines, en s’appuyant sur l’observation de ses contemporains.

¹ Au sujet des lecteurs auxquels s’adresse Virgile cf. Citroni M., *Poesia e lettori in Roma antica*, Roma, 1995, p. 207-215 et d’une manière plus générale au sujet du public des poètes à l’époque augustéenne cf. Quinn K., « The Poet and his Audience in the Augustan Age », *ANRW II*, 30, 1, p. 75-180. Enfin, d’une manière encore plus générale, au sujet des lecteurs et de la lecture à Rome cf. Salles C., *Lire à Rome*, Paris, 1992.

² Horace dans les *Epîtres* (I, 19, 23-29) avouera avoir emprunté à Archiloque non seulement la forme mais aussi l’« esprit » de ses œuvres : « Le premier, j’ai fait connaître au Latium les iambes de Paros, imitant les rythmes et l’esprit d’Archiloque ». Horace précise néanmoins qu’il n’a pas fait une traduction de l’œuvre d’Archiloque, mais une transposition, et que ce dernier n’a pas été sa seule influence. Il a en effet, indiqué quelques vers plus loin s’être inspiré de Sappho et d’Alcée : « non ses sujets et ses mots acharnés contre Lycambe. Et n’allez pas orner mon front d’une moindre couronne parce que je n’ai pas osé changer les nombres et la facture de ses vers : la virile Sappho mêle à sa muse les mètres d’Archiloque et, comme elle, a fait Alcée » : *Parios ego primos iambos Ostendi Latio, numeros animosque secutus Archilochi, non res et agentia uerba Lycamben. Ac ne me foliis ideo breuioribus ornes Quod timui mutare modos et carminis artem, Temperat Archilochi musam pede mascula Sappho, Temperat Alcaeus.*

³ Horace fit dans cette satire le récit d’un événement, ou plus exactement narra une anecdote, qui s’est déroulée avant Philippes. Il pourrait avoir écrit cette pièce plus tardivement mais les spécialistes, notamment François Villeneuve, considèrent que d’un point de vue qualitatif la pièce est bien moins réussie que les suivantes. Ce dernier écrivit même : « Horace ne semble l’avoir publiée [Satire I, 7] que pour attester, par la comparaison, les progrès rapides qu’il avait fait dans le genre » (Introduction aux *Satires*, Paris, 1966, p. 8).

⁴ Nous reviendrons à plusieurs reprises sur le domaine sabin d’Horace.

⁵ Pour F. Villeneuve « Comme il n’est fait dans le premier aucune allusion au domaine de Sabine, que Mécène donna à Horace vers l’année 34, on peut supposer que ce livre fut édité, au plus tard, cette année-là. » (*notice aux Satires d’Horace*, p. 8).

⁶ Sur ce point cf. F. Villeneuve, Notice aux *Satires*, p. 8.

Il critique d'ailleurs avec virulence certains d'entre eux, mais c'est pour dénoncer les excès humains. Il critique les capteurs de testament¹, les prédicateurs stoïciens², dénonce l'inconstance³, l'esclavage des passions, notamment amoureuse et sexuelle. Il réfléchit sur la folie, la norme⁴, le pardon⁵. Il dénonce le fait que chacun envie le mode de vie de l'autre ou ce que possède l'autre. A l'inverse, il loue ceux qui dans la richesse et la pauvreté vivent avec la même mesure⁶ et cherche des leçons de sagesse dans le monde rural⁷. Ainsi, d'une manière générale Horace propose dans les *Satires* les règles d'un art de vivre fondé sur la recherche de mesure dans toute chose.

S'il y a un ancrage certain avec la société romaine contemporaine dans les *Satires*, le rapport aux événements historiques est distant. Dans la *Satire* I, 5, Horace fait le récit d'un voyage auquel il participa avec Mécène, L. Cocceius Nerva, Fontéius Capito⁸, Plotius, Varius et Virgile. Ce voyage avait un but diplomatique de première importance, qu'Horace précise d'ailleurs : « Là devaient venir l'excellent Mécène et Coccéius, envoyés tous deux en ambassade pour de grands intérêts et accoutumés à rapprocher les amis divisés »⁹. Horace fait donc le récit du voyage d'une ambassade destinée à réconcilier Antoine et Octavien¹⁰. Mais le poète ne s'attarde pas sur ses implications politiques. Il poursuit, contraste saisissant, en faisant le récit de ses problèmes ophtalmiques¹¹. Ce qui l'intéressait c'étaient les menus détails du voyage, les anecdotes. Il décrit les villas où ils dormirent, il raconte que Virgile¹² et lui allèrent dormir alors que Mécène jouait au jeu de paume¹³, etc.

¹ *Satires* II, 5 qui est aussi en quelque sorte un conte fantastique dans lequel Ulysse est mis en scène.

² *Satires* 3 et 7 du livre I.

³ *Satires* I, 2 ; I, 3.

⁴ *Satires* II, 3.

⁵ *Satires* I, 3.

⁶ *Satires* II, 2.

⁷ *Satires* I, 2 et I, 6. Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect de l'oeuvre d'Horace.

⁸ Ces trois hommes avaient pris part aux négociations qui aboutirent à la paix de Brindes. Le dernier, précise le poète, est un ami d'Antoine.

⁹ *Satires* I, 5, 27-29 : *Huc uenturus erat Maecenas optimus atque Cocceius, missi magnis de rebus uterque legati, auersos soliti componere amicos.*

¹⁰ Il y eut plusieurs actions de réconciliation de ce type entre Antoine et Octavien. Il est difficile de déterminer de laquelle il s'agit, mais il est probable qu'il soit ici question du traité conclu au printemps de l'année 37. C'est du moins l'interprétation courante, reprise par F. Villeneuve (Notice aux *Satires*, p. 20-22).

¹¹ *Satires* I, 5, 30-31 : « Là, souffrant d'une ophtalmie, j'applique sur mes yeux un noir collyre. » : *Hic oculis ego nigra meis collyria lippus inlinere.*

¹² Sur les relations entre Virgile et Horace cf. particulièrement Grilli A., « Virgilio e Orazio », *Virgilio e gli Augustei*, Gigante M. (éd.), Napoli, 1990, ainsi que Setaioli A., « Le Virgile d'Horace », *Prometheus*, 32, (2), 2006, p. 161-184. Rappelons simplement que d'après Horace lui-même (*Satires* I. 6), c'est Virgile qui l'aurait introduit auprès de Mécène.

¹³ *Satires* I, 5, 48-49.

Déjà dans la *Satire I*, 7¹, Horace décrit une anecdote dans laquelle Brutus prenait une part importante. Celui-ci, en sa qualité de gouverneur de la province d'Asie, était juge dans un conflit qui opposait Persius et Rupilius Rex. Mais le sujet de la pièce n'est pas politique. Horace souhaitait seulement raconter un fait divers digne d'intérêt, puisqu'il y a un jeu de mot sur le surnom de Rex. Rien dans cette satire ne peut permettre de savoir si Horace était favorable à Brutus². De même, dans la *Satire II*, 2, que nous avons déjà évoquée parce qu'il y est question des expropriations postérieures à Philippes, ce n'est pas l'aspect politique qu'a retenu Horace. Il ne dénonce pas les exactions liées aux expropriations. Ce qui l'intéresse c'est la manière dont l'exproprié Ofellus s'est satisfait de sa nouvelle situation, la manière dont il a accepté son appauvrissement. Les expropriations sont présentées comme un coup du sort que l'homme doit surmonter. Finalement, peu importent les raisons de cet appauvrissement. Horace cherche à indiquer que l'homme doit être prêt à accepter les événements extérieurs négatifs et qu'il ne doit pas être trop attaché aux choses matérielles.

Enfin, dans la *Satire II*, 6, il y a des références à des événements historiques déterminés – Horace fait allusion aux risques d'invasion dace³ et à des distributions de terres promises par Octavien⁴ – mais le poète ne traite pas ces questions. Il affirme d'ailleurs qu'il connaît mal ces sujets et d'une manière générale qu'il n'a pas d'information particulière sur les problèmes politiques malgré son amitié avec Mécène⁵. Il reproduit à ce titre les questions que ses contemporains devaient avoir l'habitude de lui poser : « Hé ! mon bon, tu dois être informé, puisque tu t'approches des dieux : as-tu entendu dire quelque chose des Daces ? »⁶ ; « Eh bien ces propriétés que César a promises aux soldats, va-t-il les leur donner sur la terre de Sicile ou celle d'Italie ? »⁷. Horace veut ainsi signifier à tous qu'il n'est pas dans les secrets de la politique, que ce n'est pas de ces sujets dont il discute avec Mécène, et, au-delà, qu'il est détaché du politique. De même, lorsqu'il évoque Pollion⁸, Messalla⁹ ou Alfenus

¹ Même si cette pièce est antérieure à la période qui nous intéresse, nous l'évoquons car, selon nous, elle montre bien comment Horace peut mettre en scène des personnages politiques, sans aborder les questions proprement politiques.

² On peut toutefois se demander si Octavien appréciait de ce genre d'humour concernant la mort de son père adoptif.

³ Les Daces, c'est-à-dire la peuplade établie sur la rive gauche du Bas Danube, avaient pris parti pour Antoine, et durant l'hiver 31-30 le bruit courut qu'ils allaient envahir l'Italie.

⁴ F. Villeneuve (note 1 p.194) considère qu'Horace fait allusion à des distributions de terres réalisées par Octavien au cours de l'hiver 31-30 pour des vétérans congédiés sans gratification parce qu'ils s'étaient mutinés (*Hauts faits du divin Auguste III*, 22 et suiv.). On peut aussi supposer qu'il s'agit des vétérans d'Actium.

⁵ Nous reviendrons sur la relation qu'entretenaient Mécène et Horace.

⁶ *Satires II*, 6, 51-53 : « *O bone (nam te scire, deos quoniam propius contigis, oportet) numquid de Dacis audisti ?* »

⁷ *Satires II*, 6, 55-56 : « *Quid ? militibus promissa Triquetra praedia Caesar an est Itala tellure daturus ?* »

⁸ *Satires I*, 10, 42-43 : « Pollion chante les actions des rois dans le vers à triple mesure » : *Pollio regum facta canit pede ter percusso*. Relevons qu'il y a également une occurrence de Pollion au vers 85 (cf. note suivante).

⁹ *Satires I*, 10, 84-90 : « Je puis, sans aucun esprit d'intrigue, te nommer, Pollion, toi aussi, Messalla, ainsi que ton frère ; vous, en même temps, Bibulus et Servius, et, avec ceux-ci, toi, sincère Furnius, et plusieurs autres,

Varus¹ il ne fait pas référence à leurs responsabilités politiques mais à leurs qualités artistiques et humaines, à leurs bonnes connaissances des lettres.

Il y a donc dans les *Satires* une volonté d'Horace d'afficher son détachement vis-à-vis des problèmes politiques. Il veut contourner ces questions pour penser les problèmes de manière plus globale, plus littéraire², plus intemporelle. Ainsi, lorsque exceptionnellement il est question d'événements politiques, ils servent de base de réflexion. En revanche, les problèmes politiques sont plus présents dans les *Epodes* et font véritablement figure de sujet. Si les thèmes abordés dans ces poèmes sont divers et que les questions de politiques contemporaines n'occupent pas une place dominante – sept épodes consistent en des attaques contre des individus³, quatre sont de type amoureuse et bacchique⁴, une est une anecdote concernant un repas pris par Horace⁵, une autre consiste en un éloge de la campagne⁶ – il existe néanmoins quatre épodes dans lesquelles elles prennent une place centrale⁷, et dans l'*Epode* IV il y a une référence à un événement politique majeur.

Nous ne reviendrons pas sur les *Epodes* XIII et XVI puisqu'elles traitent d'événements antérieurs à la Paix de Brindes⁸. D'autre part, nous retiendrons de l'*Epode* IX uniquement ce qui concerne la guerre contre Sextus Pompée⁹. Enfin, la I^{ère} *Epode* est bien construite autour

hommes savants et mes amis, que je passe sous silence, mais non par oubli : je voudrais qu'à tous ceux-là mes vers, tels qu'ils sont, pussent sourire ; et je serais malheureux s'ils leur plaisaient moins que je ne l'espère » : *Ambitione relegata te dicere possum, Pollio, te, Messalla, tuo cum fratre, simulque uos, Bibule et Serui, simul his te, candide Furni, complures alios, doctos ego quos et amicos prudens praetereo quibus haec, sint qualiacumque, adridere uelim, doliturus, si placeant spe deterius nostra*. Dans l'*Ode* III, 21, Horace a même dédié un poème à Messalla, qu'il invite à boire avec lui du vin pur. D'ailleurs au sujet de cette ode et des relations entre Horace et Messalla, il convient de lire Malaspina E., « Orazio e Messalla : per una rilettura di Carm. III 21 », *Bollettino di Studi Latini*, 23, 1993, p. 34-50. L'auteur estime, en s'appuyant sur la référence à Bacchus au vers 21, que cette ode, manifeste indirectement un non-alignement à la politique d'Auguste et aux idées culturelles du cercle de Mécène et, au contraire, une certaine adhésion au dionysisme du cercle de Messalla.

¹ *Satires* I, 3, 130 : « comme l'habile Alfenus, après avoir laissé là tout l'attirail de son métier et fermé sa boutique, était toujours cordonnier » : *ut Alfenus uafere omni ajiecto instrumento artis clausaque taberna sutor erat*. D'après le scholiaste Porphyryon, l'Alfenus auquel fait ici référence Horace est bien le juriconsulte Alfenus Varus de Crémone, qui, selon la tradition de cordonnier, devint l'élève de Servius Sulpicius et fut consul en 39. Au sujet d'Alfenus Varus cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3 de la présente partie).

² Il était très préoccupé par son art, par les questions théoriques que pose l'écriture au poète. A ce sujet cf. notamment Deremetz A., *Le miroir des Muses. Poétique de la réflexivité à Rome*, Villeneuve d'Ascq, 1995.

³ *Epodes* 4, 6 et 10 ; les *Epodes* 8 et 12 sont dirigées contre une vieille femme riche avec qui Horace a entretenu une relation vers l'année 40 ; dans les *Epodes* 5 et 17 Horace fustige une autre de ses anciennes maîtresses appelée Canidie.

⁴ *Epodes* 11, 13, 14 et 15. Notons que nous empruntons cette classification à F. Villeneuve (p. 198).

⁵ *Epodes* 3.

⁶ *Epodes* 2 ; nous reviendrons plus en détail sur cette épode.

⁷ *Epodes* 1, 7, 13, 16.

⁸ Au sujet de ces épodes cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie). Rappelons simplement que, dans la première, Horace relate vraisemblablement les lendemains de la bataille de Philippi du côté des vaincus et que, dans la deuxième, il dénonce probablement la guerre de Pérouse.

⁹ Nous évoquerons plus tard ce qui concerne la bataille d'Actium, mais notons déjà que cette épode fut vraisemblablement rédigée après les premières nouvelles de la bataille et qu'Horace disposait de détails sur les mouvements des navires.

d'un événement politique majeur. Horace indique à Mécène qu'il veut l'accompagner dans la lutte qui va de manière imminente s'engager entre Octavien et Antoine¹, c'est-à-dire la future bataille d'Actium². Mais, comme c'est le cas dans les *Satires*, le conflit demeure au second plan. Ce qui domine dans cette épode c'est l'amitié que porte Horace à Mécène³. En définitive, Horace ne prend pas ouvertement parti pour le camp d'Octavien. Il ne souhaite pas la victoire à Mécène et Octavien. Il n'évoque même pas les ennemis qu'ils vont affronter. Son seul souci c'est le salut de Mécène.

En revanche, dans les IV^{ème}⁴ et IX^{ème} *Epodes*, Horace prend ouvertement parti pour le camp d'Octavien dans la lutte qui l'opposait à Sextus Pompée. Dans la première, il qualifie l'armée de ce dernier de bande d'esclaves et de pirates – « Que sert de mener tant de pesants navires, avec le bec menaçant de leur proue, contre les pirates, contre une bande d'esclaves »⁵ – et dans la seconde il évoque à nouveau la présence d'esclaves dans l'armée de Sextus Pompée : « Ainsi avons-nous fait naguère lorsque, chassé sur la mer, le chef fils de Neptune s'enfuit, ses navires en feu, lui qui menaçait la ville, des chaînes qu'il avait, en ami, ôtées à des esclaves perfides »⁶. On sait par d'autres sources que Sextus Pompée avait intégré des esclaves et des pirates dans son armée et que la propagande octavienne avait beaucoup insisté sur ce point. L'accusation d'emploi d'esclave était fréquente entre les protagonistes des guerres civiles ; de plus, étant donné que Sextus faisait la guerre sur mer et que les équipages de la flotte romaine étaient composés aussi bien d'esclaves que d'affranchis ou de prolétaires, il était aisé de l'accuser de recruter des esclaves. Quoi qu'il en soit, dans cette pièce Horace se conforme à la propagande de l'héritier de César. Ce qui n'est pas aussi logique qu'il y paraît puisque le combat de Sextus Pompée pouvait avoir une certaine légitimité aux yeux de ses compatriotes⁷. Il y a donc ici un véritable parti pris de la part d'Horace. Ce parti, Horace ne l'avait semble-t-il pas adopté au début du conflit. Dans la septième épode, le poète dénonce le début de la lutte contre Sextus Pompée en ces termes :

¹ *Epodes* I, 1-6 : « Tu iras, ami, sur nos liburnes, au milieu des hautes forteresses navales, prêt, ô Mécène, pour braver tous les périls de César, à te mettre en péril. Que faire, moi à qui la vie est douce si j'en jouis toi vivant et n'est, sans cela, qu'un fardeau ? » : *Ibis Liburnis inter alta nauium, amice, propugnacula, paratus omne Caesaris periculum subire, Maecenas, tuo. Quid nos, quibus te uita si superstile iucunda, si contra, grauis ?*

² Ainsi, on peut considérer que cette épode fut rédigée au cours de l'année 32, lorsque les préparatifs de guerre étaient déjà bien engagés.

³ Encore une fois, nous reviendrons sur les relations qu'entretinrent Horace et Mécène.

⁴ Cette épode est avant tout une invective contre un individu de basse extraction devenu tribun militaire.

⁵ *Epodes* IV, 17-20 : *Quid attinet toto ra nauium graui rostrata duci pondere contra latrones atque seruilem manum, hoc, hoc, tribuno militum ?*

⁶ *Epodes* IX, 7-10 : *ut nuper, actus cum freto Neptunius dux fugit ustis nauibus, minatus urbi uincla, quae detraxerat seruis amicus perfidis*. Nous reviendrons sur les autres données de cette épode. Par ailleurs, au sujet de la manière dont Strabon (V, 4,4 ; VI, 1,6 ; VI, 2,3 ; VI, 2,4) a lui aussi présenté Sextus Pompée comme allié aux esclaves révoltés et aux pirates cf. Massaro G. D., « A proposito della guerra 'piratica' contro Sesto Pompeo. Nota su Strabone V,4,4 ; VI,1,6 ; VI,2,3 ; VI,2,4 », *AFLPer*, XXII N° 1, 1984-1985, p. 289-299.

⁷ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 1. 2. de la présente partie).

« Où vous ruez-vous, dans votre impiété ? Où ? pourquoi s'attachent-ils à vos mains, ces glaives naguère remis au fourreau ? Est-ce que les campagnes, est-ce que Neptune n'ont pas vu assez de sang latin ruisseler sur eux ? Et pourquoi ? pour que le Romain brûlât les citadelles orgueilleuses de la jalouse Carthage ? pour que le Breton, jusqu'ici vierge du joug, descendît, enchaîné, la Voie Sacrée ? non, mais pour que, selon les vœux des Parthes, cette ville pérît de sa propre main. Jamais, dans leur férocité, ni les loups ni les lions n'en usèrent ainsi, sinon contre une espèce différente. Est-ce une fureur aveugle, une force irrésistible qui vous entraînent, un mouvement coupable ?

Répondez. Ils se taisent, une blême pâleur décolore leur visage, leurs âmes bouleversées sont dans la stupeur. Il est donc vrai : d'amères destinées poursuivent sur les Romains le meurtre impie d'un frère, depuis le jour où le sang innocent de Rémus a coulé sur la terre pour la malédiction de ses neveux¹. »

Il n'y a pas de référence explicite au *Bellum Siculum* dans ce poème, mais il est assuré qu'Horace dénonce ici la répétition des guerres civiles romaines et plus précisément le début d'une nouvelle phase des guerres civiles. Or, la lutte contre Sextus Pompée fut précédée de plusieurs guerres civiles mais aussi d'une phase d'espoir. La réconciliation entre Octavien et Antoine à Brindes en 40 avait débouché, au cours du printemps 39, sur une réintégration de Sextus Pompée dans la *res publica*². De plus, la référence à Neptune c'est-à-dire aux combats navals, renvoie probablement à la lutte contre Sextus Pompée. C'est en effet sur mer que se déroula principalement le *Bellum Siculum*. Il est donc probable que cette pièce ait été écrite au début de l'année 38, lors de la reprise des hostilités entre Octavien et Sextus Pompée.

A cette époque Horace n'accuse pas plus les uns que les autres du retour des hostilités. Il semble considérer comme responsable l'ensemble des protagonistes. Au moment où la lutte entre Octavien et Sextus Pompée débute, Horace exprime simplement son regret de voir Rome s'engager dans une nouvelle guerre civile. Cette épode apparaît, selon l'expression de François Villeneuve, comme « le cri de douleur d'un citoyen romain »³. Par ailleurs, on pourrait percevoir dans ce poème une critique implicite d'Octavien. Les sources historiques présentent en effet ce dernier comme le principal responsable de la reprise de la lutte avec Sextus Pompée⁴.

Quoi qu'il en soit, en 38 Horace ne qualifiait pas Sextus Pompée et les siens de bande de pirates et d'esclaves comme il le fit quelques années plus tard dans les IV^{ème} et IX^{ème} *Epodes*.

¹ *Epodes VII : Quo, quo scelesti ruitis ? aut cur dexteris aptantur enses conditi? parumne campis atque Neptuno super fusum est Latini sanguinis, non ut superbas inuidiae Carthaginiae Romanus arces ureret, intactus aut Britannus ut descenderet sacra catenatus uia, sed ut secundum nota Parthorum sua urbs haec periret dextera ? Neque hic lupis mos nec fuit leonibus umquam nisi in dispar feris. Furorne caecus an rapit uis acrior an culpa ? responsum date. Tacent, et albus ora pallor inficit mentesque percussae stupent. Sic est : acerba farta Romanos agunt scelusque fraternae necis, ut inmerentis fluxit in terram Remi sacer nepotibus cruor.*

² Sa domination sur la Sicile, la Sardaigne, la Corse et le Péloponnèse était reconnue pour cinq ans, ses biens lui étaient restitués et le Consulat lui était promis pour 33.

³ Villeneuve F., *Horace, Odes et Epodes*, p. 213, note 1.

⁴ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre I. 2. 1. 2. de la présente partie).

Il y a donc eu une évolution dans la pensée du poète au cours des trois années du *Bellum Siculum* : de neutre, voire de critique à l'égard d'Octavien, il devient un partisan de ce dernier¹. Toutefois il faut, ce que nous verrons plus en détail dans le chapitre suivant, demeurer prudent quant à l'adhésion d'Horace à Octavien avant la bataille d'Actium. A ce titre, signalons que si Horace critique l'armée de Sextus Pompée dans les IV^{ème} et IX^{ème} *Epodes*, il ne fait pas pour autant l'éloge de l'héritier de César. Par ailleurs, Octavien menait la guerre contre Sextus Pompée au nom du triumvirat. Il n'était pas le seul responsable de cette politique. En dénonçant Sextus Pompée, Horace se montrait favorable à la politique du triumvirat et non à la personne d'Octavien. Enfin, cette épode était avant tout une invective contre un individu de basse extraction devenu tribun militaire. Or, ce sont les triumvirs qui étaient responsables du système social en place et donc du statut accordé à l'individu visé par Horace. En même temps qu'il encourageait la lutte contre Sextus Pompée, le poète formulait une critique à l'égard d'un aspect de la politique des triumvirs.

Ainsi d'une manière générale, il y a dans les poèmes écrits par Horace avant Actium très peu de prise de position politique, il semble qu'Horace fut favorable au triumvirat, mais il conserva sa liberté d'expression, et surtout il se montra distant avec les questions politiques.

2. 2. 1. 2. Virgile ou la préoccupation de l'Italie

Virgile avait semblé très enthousiaste après la réconciliation entre Antoine et Octavien à Brindes. Il avait exprimé sa joie, son espoir, dans la VI^{ème} *Bucolique*². Pendant quelques temps encore le poète semble avoir été porté par cet espoir. A la fin de l'année 40 et au cours de l'année 39, il rédigea deux églogues, la VI^{ème} et la VIII^{ème} *Bucolique* – les vers 6-7 permettent de considérer que la première fut composée peu de temps après la IX^{ème}³ et l'allusion au triomphe tout proche de Pollion permet de dater la seconde de quelques semaines avant octobre 39⁴ – qui renouent avec la tradition des années heureuses de Mantoue. La VI^{ème} *Bucolique* est une pièce assez disparate. Virgile s'excuse de ne pouvoir chanter les louanges de Varus de manière épique, puis c'est Silène qui « prend la parole » pour raconter la création du monde suivant le

¹ Nous reviendrons sur les causes probables de cette évolution.

² Sur ce point cf. *supra* (chapitre 2. 1. 1. de la présente partie).

³ Les vers 6-7 – « car tu ne manqueras pas de poètes, Varus, pour vouloir dire tes louanges et composer une farouche épopée » : *namque super tibi erunt, qui dicere laudes, Vare, tuas cupiant, et tristia condere bella* – permettent de comprendre que l'églogue était dédiée à Alfenus Varus. Or, Virgile, aux vers 27-29 de la IX^{ème} *Bucolique* avait annoncé avoir commencé à écrire des vers en l'honneur de Varus. Il semble qu'une fois le calme revenu Virgile termina le travail débuté.

⁴ Au cours de l'année 39 Pollion avait en effet mis fin à une guérilla menée par les Parthines, une peuplade de Dalmatie (Dion Cassius, 48, 41 ; Florus II, 25 ; *CIL* I, p.50, 77). Il semble, à en croire Virgile, (*Buc.* VIII, 11-12 : *Accipe ces vers entrepris à ton instigation accipe iussis carmina coepta tuis*) que Pollion avait commandé cette pièce à Virgile.

modèle épicurien¹, enfin apparaît Gallus, poète contemporain et ami de Virgile² qui est reçu en grand honneur dans le séjour des Muses. La VIII^{ème} *Bucolique* est quant à elle consacrée aux plaintes amoureuses d'un chevrier, Damon, qui tente par des incantations de faire revenir à lui son amour, Daphnis. Ainsi, s'il y a bien quelques références à des événements politiques et militaires dans ces deux pièces, ce qui compte ce sont les sentiments des personnages. Jean-Paul Brisson exprime à notre sens bien l'« esprit » de ces églogues : « de nouveau nous y entendons chanter les bergers poètes ; de nouveau les thèmes alexandrins, allusions mythologiques ou développements galants, s'y mêlent à l'idéal épicurien d'une vie rustique. [...] Dans tout cela, plus aucun écho des soubresauts du monde romain autour du poète : on dirait qu'à nouveau rien n'existe plus en dehors de la fiction bucolique. Seuls les noms de Varus, Gallus et Pollion, prononcés dans ces deux églogues, offrent un fil ténu qui les rattache à la réalité du présent ou d'un passé immédiat. Mais ce lien est toujours personnel [...] Tout se passe comme si, par-delà les agitations contradictoires de l'été 40, la vie et la poésie de Virgile reprenaient leur cours, un instant troublé, d'un rêve de sagesse heureuse et indifférente aux accidents humains »³.

La X^{ème} *Bucolique*, est également dans ce ton. Cette pièce dans laquelle Virgile chante les tourments amoureux de son ami C. Cornélius Gallus – son amour Cythéris, probablement l'affranchie Volumnia, l'a abandonné au profit d'un officier de l'armée d'Agrippa, le laissant inconsolable – fut écrite vraisemblablement en 37 avant notre ère⁴. Ici encore les références aux événements politiques existent mais ce qui compte ce sont les sentiments des personnages, en l'occurrence la souffrance de Gallus. Pour ce dernier, la guerre qu'il mène, probablement contre Sextus Pompée – les vers 44-45, dans lesquels Gallus prend la parole pour dire qu'il est retenu sous les armes de l'impitoyable Mars, au milieu des projectiles et face à l'ennemi⁵ ont souvent été interprétés comme une référence à la présence de Gallus le long des côtes italiennes dans le cadre de la lutte contre Sextus Pompée –, n'est rien à côté de la

¹ Ce récit se rapproche beaucoup des théories de Lucrèce.

² Sur Gallus cf. Boucher J.-P., *C. Cornelius Gallus*, Paris, 1966 ; Winniczuk L., « Cornelius Gallus poet and statesman », *Eos*, n° 1, 1959-1960, p. 127-145. Et plus particulièrement sur son influence sur l'évolution de la poésie cf. Crowther N.B., « C. Cornelius Gallus. His importance in the development of Roman Poetry », *ANRW II*, 30. 3, p. 1622-1648, ou encore Magrini P., « Cornelio Gallo : tra neoterici ed elegiaci », *Anazetesis*, IV-V, 1981, p. 1-14 ; Bardon H., « Les élégies de Cornélius Gallus », *Latomus*, 1949, p. 217-228 et Costa A.L., « Cornelius Gallus e a elegia latina », *Romanitas*, III, 1961, p. 331-339. Enfin, au sujet des relations entretenues par Virgile et Gallus cf. notamment Michel A., « Virgile et Gallus », *Virgilio e gli Augustei*, Gigante M. (éd.), Napoli, 1990, ainsi que Haarhoff T.J., « Vergil and Cornelius Gallus », *CPh*, LV, 1960, p. 101-108 et O'Hara, James J., « Medicine for the madness of Dido and Gallus : tentative suggestions on Aeneid 4 », *Vergilius*, 39, 1993, p. 12-24.

³ Brisson J.-P., *Virgile, son temps, le nôtre*, p. 127.

⁴ C'est la date adoptée par la plupart des commentateurs, dont E. de Saint-Denis. Ce qui est certain c'est que cette pièce est bien postérieure aux précédentes et qu'elle est contemporaine de la lutte contre Sextus Pompée. Il est en effet question de l'activité militaire de Gallus sur les côtes italiennes. D'autre part, la présence de Cythéris dans les Alpes et au bord du Rhin fait référence à l'expédition menée par Agrippa sur les bords du Rhin.

⁵ *Bucoliques* X, 44-45 : *Nunc insanus amor duri me Martis in armis tela inter media atque aduersos detinet hostis.*

souffrance que lui inflige la trahison de Cythéris. La guerre n'est qu'une contrainte, qu'un élément qui permet de comprendre pourquoi Gallus ne peut aller « lutter » pour l'amour de Cythéris.

Toutefois, il ne faut pas considérer que Virgile était insensible aux problèmes que connaissait l'Italie depuis 39. Dès cette année-là, le poète semble avoir débuté un nouveau poème consacré à l'agriculture : les *Géorgiques*¹. La date à laquelle Virgile débuta cette rédaction a posé problème. Il était notamment difficile pour les commentateurs de considérer que Virgile avait commencé à écrire les *Géorgiques* avant d'avoir mis un terme définitif aux *Bucoliques*. La différence de philosophie entre les deux ouvrages était trop importante à leurs yeux. D'autant que les exégètes anciens, Suétone relayé par Donat et Servius, fournissaient une chronologie simplificatrice des œuvres de Virgile. D'après eux, de 40 à 37 Virgile aurait composé les *Bucoliques*, de 37 à 30 les *Géorgiques*, de 30 à 19 l'*Enéide*. Or, aujourd'hui la plupart des commentateurs, à la suite de Jean Bayet, retiennent la date de 39 pour le début de la composition des *Géorgiques* et estiment que « la composition des dernières églogues et celle du livre I des *Géorgiques* ont été menées de front »².

Quoi qu'il en soit, les *Géorgiques* n'ont, *a priori*, que peu de rapport avec la politique et les événements contemporains. C'est en quelque sorte un traité d'agronomie versifié. Virgile s'adresse aux exploitants agricoles ; il leur indique les travaux qu'ils doivent réaliser, la manière dont ils doivent procéder. Toutefois, et ce malgré le peu de références à des faits historiques contemporains³, ce poème agronomique est fortement ancré dans les réalités économiques et sociales de l'Italie des années 39-36. Le chant I se termine par un vif cri de douleur. Virgile dénonce le retour des guerres civiles et le peu d'intérêt qui est porté par ses contemporains à l'agriculture :

« Assez longtemps nous avons de notre sang lavé les parjures de la Troie de Laomédon [...] ; car chez les hommes la loi divine du juste et de l'injuste est ruinée, tant il y a de guerres par le monde, tant de formes prises par le crime. La charrue n'a plus les honneurs qu'elle mérite ; les champs sont laissés en

¹ Contrairement aux *Bucoliques*, les *Géorgiques* ne sont pas un recueil d'églogues mais un poème unique, composé de quatre chants de cinq cent trente-cinq vers en moyenne.

² Martin R., *Recherches sur les agronomes latins...*, p. 184. Ainsi, ce serait probablement pour tenter de consoler son ami Gallus que Virgile aurait rédigé la X^{ème} *Bucolique*, qu'il serait revenu à ce genre poétique qu'il avait abandonné deux ans auparavant.

³ Il y a six références explicites à l'histoire contemporaine : l'une concerne la bataille de Philippes (I, 489-492), une autre est relative aux expropriations post-Philippes sur le territoire de Mantoue (II, 195-202, une troisième renvoie à la campagne d'Agrippa en Germanie (I, 506-511). Il y a également une référence à une guerre du côté de l'Euphrate dans le même passage (L'Euphrate peut renvoyer à la campagne menée dans cette région par le lieutenant d'Antoine, Ventidius, à partir du printemps 39 ou évoquer la campagne menée par Antoine lui-même en 36, ou encore l'expédition d'Octavien après sa campagne en Egypte. Virgile fait allusion à cette dernière dans le livre IV, et si le Ier livre des *Géorgiques* a assurément été rédigé avant Actium, il est tout à fait plausible que des passages aient été ajoutés par Virgile après ces événements) et une allusion aux luttes avec les Daces (II, 493-498). Enfin, à la fin du livre IV, il est question de l'expédition projetée par Octavien en Asie après la soumission de l'Egypte (IV, 559-562).

friche, parce qu'on leur prend les cultivateurs, et les faux recourbées sont fondues pour devenir des épées rigides. »¹

Ce cri de douleur doit être rattaché aux débuts de la lutte contre Sextus Pompée. Après l'espoir engendré par la paix de Brindes, cette nouvelle opposition entre citoyens romains dut profondément toucher Virgile. D'autre part, les conseils agronomiques donnés par Virgile ne sont pas destinés à n'importe quels agriculteurs. C'est spécifiquement aux agriculteurs italiens qu'il s'adresse. Il présente d'ailleurs l'Italie comme le lieu le plus favorable à l'agriculture². En composant les *Géorgiques* Virgile souhaitait probablement redonner ses lettres de noblesse à l'agriculture italienne qui avait beaucoup souffert des guerres civiles³. Il devait souffrir de voir la famine s'installer en Italie alors que le territoire italien était si favorable à l'agriculture.

Avec les *Géorgiques* Virgile voulait revaloriser le travail agricole. Il y a là un changement majeur avec les *Bucoliques*, notamment avec la IV^{ème} églogue dans laquelle il célébrait le retour de l'âge d'or après la « paix de Brindes ». Avec le retour des guerres civiles, Virgile ne pouvait plus comme il l'avait fait quelques années auparavant, encourager ses lecteurs à jouir d'un bonheur détaché de tout. Il ne pouvait plus chanter l'oisiveté heureuse de ses pâtres poètes, ou encore la terre qui produit tout d'elle-même sous le règne de Saturne⁴. Lorsque l'Italie fut à nouveau en difficulté à cause d'une énième opposition fratricide⁵, il eut une nouvelle prise de conscience. Il ne crut plus en la possibilité d'un âge d'or, il le récusait même. Toutefois, il portait toujours en lui l'espérance du bonheur et le cadre privilégié de ce bonheur demeura pour lui l'univers rural. Il ne pensait plus que l'*otium*⁶ et la seule pratique de la poésie étaient les bons moyens d'accéder au bonheur. Il croyait maintenant au travail laborieux du cultivateur⁷. Il se plaçait par conséquent avec force du côté des Romano-italiens qui

¹ *Géorgiques* I, 501-508 : *Satis iam pridemsanguine nostro Laomedontae luimus periuria Troiae. [...] Quippe ubi fas uersum atque nefas : tot bella perorbem, tam multae scelerum facies ; non ullus aratro dignus honos ; squalent abductis arua colonis et curuae rigidum falces conflantur in ensem.*

² Cf. notamment *Géorgiques* II, 136-176.

³ Avec les guerres civiles se posèrent notamment les problèmes de la circulation des armées en campagne, des levées massives, de la durée et de l'éloignement des expéditions. Les bouleversements apportés par les distributions de terres aux vétérans parachevèrent cette situation.

⁴ Dans ce contexte la X^{ème} *Bucolique* n'est qu'une parenthèse entrouverte. D'ailleurs la « réactivation » de l'Arcadie heureuse, aux dires de Virgile lui-même, n'a pas réussi à consoler Gallus.

⁵ Nous faisons ici allusion au conflit entre Octavien et Sextus Pompée. A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 2. 1. 2. de la première partie).

⁶ Au sujet de l'*otium* dans les *Bucoliques* cf. André J.-M., *L'Otium dans la vie morale et intellectuelle romaine des Origines à l'époque augustéenne*, Paris, 1965, et plus particulièrement l'article « L'otium virgilien. De la terre au ciel », et plus récemment Leclercq R., *Le divin loisir. Essai sur les Bucoliques de Virgile*, Bruxelles, 1996 ou encore Thomas J., « L'otium dans les *Bucoliques* : temps suspendu et temps de l'éclair », *Euphrosyne : Revista de philologia classica*, 28, 2000, p. 213-220.

⁷ A. Deremetz estime que Virgile croyait également au labeur dans la création poétique. A ce sujet cf. Deremetz A., *Le miroir des Muses. Poétique de la réflexivité à Rome*, Villeneuve d'Ascq, 1995.

subissaient les guerres civiles et la famine¹, mais aussi de ceux dont la priorité, du moins affichée, était d'améliorer cette situation. Ce qui d'un point de vue politique n'était pas sans implication².

En définitive, s'il y eut de la part d'Horace et Virgile des différences majeures dans la manière d'aborder les problèmes politiques et militaires des années 30, il n'en demeure pas moins que ces événements eurent sur la vie et les œuvres de chacun d'entre eux un impact important, et que cette situation les conduisit l'un comme l'autre à prendre position d'un point de vue politique. L'opposition entre Antoine et Octavien qui devint de plus en plus pressante durant ces années imposait à tous les citoyens romains de choisir un camp. Nous pensons par conséquent qu'il convient d'étudier les références et les allusions relatives à Antoine et à Octavien contenues dans les œuvres composées par Horace et Virgile entre 40 et 31, afin de déterminer l'évolution de leurs inclinaisons politiques.

2. 2. 2. Des poètes face à des choix politiques et diplomatiques

Les années 41-31 furent d'abord marquées par la montée de l'opposition entre Octavien et Antoine, plus précisément par une lutte à distance, avant tout relative à la conquête de l'opinion publique, menée par les deux maîtres de l'Empire. On se souvient que le jeune héritier de César était impopulaire au sortir de la bataille de Philippes et des distributions de terres dont il avait été chargé. Mais sa victoire sur Sextus Pompée et la manière dont il a su se présenter comme le protecteur de l'Italie avaient permis d'améliorer largement son image. A l'inverse Antoine était au sommet de sa gloire après Philippes, mais son éloignement de l'Italie ainsi que son alliance de plus en plus resserrée avec Cléopâtre, ont entamé celle-ci. A partir des années 34-33 l'affrontement paraissait inévitable, si bien que tous les Romains furent contraints de faire un choix. Dans le sens où la vision des choses –

¹ A ce titre R. Martin a écrit que « dans cette perspective les *Géorgiques* apparaissent comme étant avant tout un acte politique, et comme marquant l'engagement lucide et réfléchi d'un homme qui estime que sa qualité de poète lui fait un devoir impérieux d'intervenir dans les grands problèmes de son pays » (*Recherches sur les agronomes latins...*, p. 150).

² Nous étudierons plus dans le détail les rapports entre Virgile et les hommes de pouvoir dans le chapitre suivant. Mais nous pouvons d'ores et déjà préciser que ce que nous appelons « implication politique » ne signifie pas que Virgile et ceux qui gouvernaient l'Italie, c'est-à-dire pour être précis Octavien et ses alliés – d'après les conventions triumvirales l'Italie était une zone franche, mais dans la réalité Octavien la contrôlait et l'administrait depuis 41 – étaient rigoureusement du même avis. A la suite du passage que nous venons de citer R. Martin ajoute d'ailleurs que selon lui « cet acte politique [que représentent les *Géorgiques*] ne consiste pas, comme on l'a souvent répété et comme on le trouve encore dans tous les manuels, à s'engager dans une campagne que les pouvoirs publics auraient lancée en faveur du retour à la terre ; il ne consiste pas non plus, bien entendu, à adopter face au pouvoir une attitude d'opposition. Il consiste au contraire à affirmer, en s'adressant respectueusement, mais somme toute fermement, au pouvoir, l'éminente dignité de l'économie rurale et de la classe des *agricolae*. Prise de position politique, les *Géorgiques* avaient dans une certaine mesure pour but de peser sur la politique officielle, à propos d'un problème capital pour le destin de Rome, en faisant en quelque sorte contrepoids aux sociétés financières et aux trusts d'armateurs, et en jetant dans l'autre plateau de la balance, face à leurs groupes de pression, tout le poids de la poésie. » (*Recherches sur les agronomes latins...*, p. 150-151).

notamment, nous le verrons, en ce qui concerne la propriété foncière – de Virgile et d’Horace, et *a fortiori* leurs écrits, furent nécessairement influencés par cette situation politique et diplomatique particulière, il est intéressant de prendre connaissance des positions qu’ils ont adoptées. Priront-ils explicitement parti ? Ou au contraire tentèrent-ils de demeurer neutres ? Si choix il y eut, comment l’exprimèrent-ils ? Enfin, quels rôles ont pu jouer ces poètes reconnus, dans cette lutte pour l’opinion publique ?

2. 2. 2. 1. *Un partisan précoce d’Octavien : Virgile*

Dès 41, soit avant même la fin des expropriations foncières consécutives à la bataille de Philippes, Virgile semble avoir été séduit par Octavien. Dans la I^{ère} églogue, le Mantouan faisait l’éloge de celui qu’il qualifiait de dieu : « O Mélibée, c’est à un dieu que nous devons cette tranquillité ; car Il sera pour moi, toujours, un dieu ; Son autel, une tendre victime, un agneau de nos bergeries, souvent l’ensanglantera. Grâce à Lui, mes génisses ont le droit de paître en liberté, comme tu vois, et moi-même celui de jouer mes airs préférés sur un roseau rustique »¹. Quelques vers plus loin, il chantait encore : « Alors j’ai vu, Mélibée, le jeune héros en l’honneur de qui, douze jours par an, nos autels fument »². Les noms d’Octavien ou de César ne sont pas employés, mais l’identification du personnage paraît assurée³. Cette églogue est en effet relative aux expropriations postérieures à la bataille de Philippes et Octavien était le principal responsable des distributions de terres aux vétérans de Philippes, le dernier recours possible pour l’exproprié que fut Virgile⁴.

Il est apparu à certains commentateurs, dont Jean-Paul Brisson, que ces remerciements « sentent la contrainte et la bienséance », que « leur gaucherie contraste avec les témoignages d’amitié que le même poète devait donner, avant la fin de cette même année 40, à Pollion et à Cornelius Gallus »⁵. En effet, les vers consacrés à Varus et à Gallus – dont, rappelons-le, Virgile était proche⁶ – apparaissent plus spontanés que ceux où il célèbre Octavien dans la I^{ère}

¹ *Bucoliques* I, 6-10 : *O Meliboee, deus nobis haec otia fecit : namque erit ille mihi semper deus ; illius aram saepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus. Ille meas errare boues, ut cernis, et ipsum ludere quae uellem calamo permisit agresti.*

² *Bucoliques* I, 42-43 : *Hic illum uidi iuuenem, Meliboee, quotannis bis senos cui nostra dies altaria fumant.*

³ Pour une hypothèse différente cf. Green R.P.H., « Octavian and the Vergil’s Eclogues », *Euphrosyne : Revista de philologia classica*, 24, 1996, p. 225-236. D’une manière générale, cet auteur s’oppose à l’idée que les *Bucoliques* soient favorable à Octavien. Au contraire, il estime qu’elles sont très pro-antoniennes. Il propose d’ailleurs de voir dans le « dieu » de la I^{ère} églogue Lucius Antonius, le frère de Marc Antoine (au sujet de Lucius Antonius et de son rôle dans les expropriations foncières consécutives à la victoire des césariens à Philippes cf. notamment *supra* chapitre 1. 1. 4. de la présente partie).

⁴ Au sujet du rapport entre la I^{ère} et IX^{ème} *Bucolique*, les expropriations postérieures à la bataille de Philippes et la biographie de Virgile cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la présente partie).

⁵ Brisson J.-P., *Virgile, son temps, le nôtre*, p. 97.

⁶ Au sujet des relations entre Virgile, Gallus et Varus cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la présente partie). Ajoutons seulement que Virgile n’était pas proche d’Octavien à cette époque. Il est d’ailleurs probable que ce

Bucolique. Toutefois, il n'en demeure pas moins à la lecture de ces vers que Virgile dut être séduit ou du moins convaincu par le discours que lui a tenu l'héritier de César. Ce dernier fit vraisemblablement comprendre au poète quelle était la situation de la société romano-italienne au lendemain de Philippes. Il lui fit prendre conscience de l'effort que devait fournir chaque Romain pour que le meurtre de César soit vengé et que l'Italie romaine reparte sur de nouvelles bases. Par ailleurs, Octavien fit certainement remarquer à Virgile que les colons de Crémone étaient les vétérans d'Antoine et non les siens. C'est du moins ce qui ressort des recherches épigraphiques menées par Lawrence Keppie¹.

Quoi qu'il en soit, cette « entente » entre Octavien et Virgile n'allait pas de soi. A l'origine le Mantouan devait être plutôt favorable à Antoine. Ce dernier avait été le gouverneur de la Cisalpine et ses partisans avaient conservé le contrôle de cette région après qu'elle eut été intégrée à l'Italie. A ce titre, rappelons que le dernier gouverneur de la Cisalpine, Pollion, dont on connaît les relations avec Virgile², était un des principaux lieutenants d'Antoine³. Le fait que ce soient des vétérans d'Antoine qui aient confisqué illégalement ses terres a dû éloigner le poète de ce dernier et de ses partisans. Toutefois, il est peu probable que Virgile se soit brutalement brouillé avec eux. Il célébrait encore Pollion après avoir composé la I^{ère} *Bucolique* et l'on peut supposer que lorsque les deux triumvirs parvinrent à un accord à la fin de l'année 40, Virgile fut sincèrement et profondément heureux⁴. Il était satisfait parce qu'il était un farouche partisan de la paix, mais peut-être aussi parce que depuis sa rencontre avec Octavien il était attaché aux deux camps.

Par la suite, il semble que Virgile se rapprocha progressivement d'Octavien, du moins de manière perceptible. Si l'héritier de César est absent des *Bucoliques* postérieures à la paix de Brindes⁵, il réapparaît dans les *Géorgiques*. Dès les cinquante premiers vers du champ I, Virgile lui consacre une grande tirade. Il est d'ailleurs remarquable que le poète s'adresse directement à lui. Ce qui n'était pas le cas dans la I^{ère} *Bucolique*⁶. De surcroît il l'interroge sur ses priorités politiques :

« Et toi, oui toi. César, qui dois un jour siéger dans les conseils des dieux, dans lesquels ? On ne sait : voudras-tu visiter les villes et prendre soin des terres, et le vaste univers t'accueillera-t-il comme l'auteur des moissons et le seigneur des saisons, en te couronnant les tempes du myrte maternel ? Ou bien deviendras-tu dieu de la mer immense ? Est-ce que les marins révéreront ta seule divinité ? Est-ce que

soit lors de l'entrevue à laquelle Virgile fait allusion dans la I^{ère} *Bucolique* que les deux hommes s'entretenaient pour la première fois.

¹ Keppie L., *Colonisation...*, p. 65-67.

² A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la première partie).

³ Au sujet son rôle lors de la bataille de Pérouse cf. *supra* (chapitre 1. 1. 5. de la première partie).

⁴ Il exprima sa joie dans la IV^{ème} *Bucolique*. Concernant cette bucolique et la joie de Virgile après la paix de Brindes cf. *supra* (chapitre 2. 1. 1. de la première partie).

⁵ Rappelons qu'il s'agit de la VI^{ème}, la VIII^{ème} et la X^{ème}.

⁶ Dans son précédent poème Virgile mettait l'éloge d'Octavien dans la bouche d'un de ses personnages.

Thulé, la plus lointaine des terres, te sera soumise ? Est-ce que Téthys, au prix de toutes ses ondes, paiera l'honneur de t'avoir pour gendre ? Ou bien viendras-tu, constellation nouvelle, te ranger à la suite des mois lents, dans le vide qui s'ouvre entre Erigone et les Pincés qui la poursuivent (spontanément pour te faire place, l'ardent Scorpion rétracte déjà ses bras, et t'a cédé dans le ciel plus qu'une juste part) ? Quel que doive être ton rôle < céleste > (car le Tartare ne s'attend pas à te recevoir pour roi, et tu ne saurais être accessible à un désir de régner tellement sinistre, bien que la Grèce admire les Champs Elysées, et que Proserpine n'ait cure de répondre aux appels répétés de sa mère), accorde-moi une course aisée, et favorise mon entreprise audacieuse ; avec moi prends en pitié les campagnards désorientés, montre-moi le chemin, et dès maintenant accoutume-toi à être invoqué par des prières.¹ »

Ainsi, il semble s'être établi une certaine complicité entre les deux hommes. D'autant plus que cette interrogation peut être perçue comme une volonté d'amener Octavien à s'intéresser aux agriculteurs. Ce passage ne peut être daté avec précision. Toutefois, étant donné le sentiment d'urgence, relatif aux difficultés des agriculteurs, qui en ressort, on peut estimer qu'il fut composé en 38 ou 37 avant notre ère². Ainsi, dès cette époque, Virgile aurait été suffisamment proche d'Octavien pour s'adresser à lui et se permettre de l'interroger sur sa « politique socio-économique ».

A la fin du chant I, Virgile fit à nouveau l'éloge d'Octavien. Il le présenta comme le sauveur de Rome, celui qui permettrait de sortir des guerres civiles : « Dieux nationaux, Dieux indigètes, et toi Romulus, et toi Vesta notre mère, qui veille sur le Tibre toscan et sur le Palatin romain, n'empêchez pas au moins notre jeune héros de porter secours à une génération abattue. Assez longtemps nous avons de notre sang lavé les parjures de la Troie de Laomédon »³. Quelques vers plus loin, le Mantouan s'adressa de nouveau à Octavien pour le flatter en lui attribuant le statut de divinité : « Depuis longtemps déjà, César, le palais céleste nous envie ta présence, et se plaint que tu te soucies de triomphes humains »⁴. La datation de ce passage ne peut être assurée, mais il est probable qu'il soit contemporain de la fin du *Bellum Siculum*.

¹ *Géorgiques* I, 24-42 : « Tuque adeo, quem mox quae sint habitura deorum concilia incertum est, urbisne inuisere, Caesar, terrarumque uelis curam, et te maximus orbis auctorem frugum tempestatumque potentem accipiat, cingens materna tempora myrto, an deus immensi uenias maris ac tua nautae numina sola colant, tibi seruiat ultima Thule teque sibi generum Tethys emat omnibus undis, anne nouom tardis sidus te mensibus addas, qua locus Erigonen inter Chelasque sequentis panditur (ipse tibi iam breocchia contrahit ardens Scorpios et caeli iusta plus parte reliquit) : quidquid eris (nam te nec sperant Tartara regem, nec tibi regnandi ueniat tam dira cupido, quamuis Elysios miretur Graecia campos, nec repetita sequi curet Proserpina matrem), da facilem cursum atque audacibus adnue coeptis, ignarosque uiae mecum miseratus agrestis ingredi et uotis iam nunc adsuesce uocari. »

² Il se pourrait néanmoins que ce passage ait été ajouté plus tardivement par Virgile et qu'il ait tenté de donner l'illusion que l'héritier de César était dès l'origine impliqué dans la rédaction des *Géorgiques*. Il y a en effet une certaine forme de mise en scène dans ce passage.

³ *Géorgiques* I, 498-502 : *Di patrii, Indigetes et Romule Vestaque mater, quae Tuscum Tiberim et Romana Palatia seruas, hunc saltem euerso iuuenem succurrere saeclo ne prohibete ! Satis iam pridemsanguine nostro Laomedontae luimus periuria Troiae.*

⁴ *Géorgiques* I, 503-504 : *Iam pridem nobis caeli te regia, Caesar, inuidet atque hominum queritur curare triumphos.*

Dans plusieurs autres passages des *Géorgiques* Virgile fit l'éloge d'Octavien¹. Toutefois, à partir des allusions faites par le poète sur des événements militaires bien datés, ces passages peuvent être considérés comme nécessairement postérieurs à Actium. Quoiqu'il en soit, les deux passages précités permettent de comprendre qu'avant la victoire d'Octavien sur Antoine, l'héritier de César représentait un espoir pour Virgile. Le poète semble avoir considéré Octavien comme le plus à même de mettre un terme aux guerres civiles, de sauver Rome et l'Italie de la crise politico-socio-économique dans laquelle elles étaient plongées².

D'ailleurs, Antoine est absent de l'ensemble des poèmes rédigés par Virgile entre 40 et 31. Même dans la IV^{ème} *Bucolique*, où le Mantouan célébrait la paix de Brindes, le nom du maître de l'Orient romain n'est pas évoqué³. En définitive, il n'y a qu'une allusion probable à Antoine dans les *Géorgiques* qui ont été composées avant Actium. Alors qu'il dénonce l'avarice, le goût de la guerre, la recherche de gloire et de richesse, les luttes fratricides⁴, Virgile évoque ceux qui « quittent pour l'exil leur demeure et leur seuil chéri pour aller chercher une patrie située sous un autre soleil »⁵. On peut, d'autant que ces vers viennent directement après une référence aux luttes fratricides, estimer que Virgile condamne ici l'attitude d'Antoine et de ses partisans. Il pouvait apparaître à certains que ce dernier avait quitté sa patrie. Après la bataille de Philippes, il avait fait le choix d'aller en Orient plutôt que de revenir en Italie pour s'occuper des distributions de terres et apaiser les tensions relatives à la lutte avec les Césaricides⁶. Il n'avait passé que quelques semaines en Italie. Ainsi, pour Virgile et un certain nombre de Romains ayant subi de plein fouet les difficultés liées aux distributions de terres ainsi qu'au *Bellum Siculum*, Antoine pouvait apparaître trop distant, trop indifférent, trop séduit par les richesses de l'Orient, plus préoccupé de sa gloire personnelle que de la situation en Italie, notamment des agriculteurs italiens. Le passage se

¹ Notons d'ailleurs que D. Gargola a remarqué que Virgile et Horace étaient mentionnés simultanément dans les *Géorgiques*. Sur ce point cf. *Man, god, nature and farming*, Oxford, 1998, p. 139.

² A moins que les vers de Virgile ne soient que flatterie intéressée. Cela est tout de même peu probable. Dans leur ensemble les *Géorgiques* montrent que Virgile était sincèrement préoccupé par la situation italienne. En revanche, peut-être que par ses flatteries Virgile cherchait à influencer le maître de l'Italie.

³ Celui d'Octavien non plus d'ailleurs.

⁴ *Géorgiques* II, 502-510 : « D'autres tourmentent à coups de rames les flots aveugles et se ruent aux combats, forcent l'entrée des cours et les seuils des rois. L'un veut détruire une ville et de malheureux foyers, pour boire dans une gemme et dormir sur la pourpre de Sarra ; l'autre enterre ses richesses et couve l'or qu'il a enfoui ; l'un reste ébahi devant les rostres ; l'autre, bouche bée, est saisi d'admiration au bruit des applaudissements qui roulent, qui roulent en redoublant, à travers les gradins des plébéiens et des sénateurs ; des frères se plaisent à se couvrir du sang de leurs frères » : *Sollicitant alii remis freta caeca ruuntque in ferrum ; penetrant aulas et limina regum. Hic petit excidiis urbem miserisque Penatis, ut gemma bibat et Serrano dormiat ostro ; condit open alius defossoque incubat auro ; hic stupet attonitus rostris ; hunc plausus hiantem per cuneos, geminatus enim, plebisque patrumque corripuit ; gaudent perfusi sanguine fratrum.*

⁵ *Géorgiques* II, 511-512 : *exilioque domos et dulcia limina mutant atque alio patriam quaerunt sub sole iacentem.*

⁶ Souvenons-nous qu'Antoine était en position de force après Philippes ; il put imposer ses choix à Octavien. Il pensait certainement qu'une vaste campagne en Orient lui apporterait plus de gloire et moins de risques que les distributions de terres aux vétérans en Italie.

poursuit en effet par une transition brutale qui renvoie à la situation de ces derniers. Virgile évoque « le cultivateur » qui, « lui, fend la terre de sa charrue cintrée ; de là dépend le travail de l'année »¹. Aucun élément ne permet de dater précisément ce passage. Toutefois, nous pouvons considérer qu'il a été écrit à une période où Antoine n'était pas venu en Italie depuis longtemps, où les tensions entre Octavien et Antoine étaient de plus en plus importantes, voire irrémédiables, mais avant Actium ; soit, entre 34 et 32 avant notre ère. Si notre interprétation est valable, nous pouvons estimer que Virgile a pris ouvertement parti pour Octavien contre Antoine avant la victoire définitive du premier.

2. 2. 2. 2. *Une neutralité affichée : Horace*

Horace, quant à lui, est demeuré prudent. Il n'est pas aisé à la lecture des *Satires* et des *Epodes* de savoir s'il était favorable à Antoine ou à Octavien. Nous avons constaté précédemment qu'il avait cherché à évoquer le moins possible les événements politiques, militaires, économiques et sociaux survenus en Italie ou dans l'Empire entre 40 et 31. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce qu'il ait fourni peu d'indications sur ses inclinaisons concernant la lutte qui opposait Antoine et Octavien.

On constate en effet que les occurrences d'Octavien sont rares dans les *Satires* et les *Epodes*. D'ailleurs, même lorsque l'héritier de César est mentionné ce n'est pas pour juger de sa politique ou pour prendre parti pour lui. Horace l'évoque parce qu'il ne peut l'éviter, parce qu'Octavien est le citoyen romain le plus important à cette période. C'est notamment le cas dans la III^{ème} *Satire*, vers 1-6 : « C'est le défaut de tous les chanteurs qu'entre amis ils ne se décident jamais à chanter quand on les en prie, et jamais ne cessent de le faire quand on ne leur demande rien. Et c'était bien le défaut du fameux Sarde Tigellius. César, qui eût pu exiger, l'aurait sollicité au nom de l'amitié de son père et de la sienne, il n'y aurait rien gagné »². Autrement dit, même Octavien, l'homme le plus puissant de Rome et qui de surcroît entretenait des liens d'hospitalité avec Tigellius, n'était pas capable d'obliger ce dernier à chanter. Ainsi, rien dans ce passage ne nous permet de savoir ce qu'Horace pensait de l'héritier de César, s'il était ou non favorable à sa politique.

D'ailleurs, dans la *Satire* I, 5, dont le sujet se prête pourtant à la « présence » d'Octavien – cette *Satire* traite, rappelons-le, d'un voyage à Brindes effectué en 37 dont l'objectif était de rétablir les liens entre Antoine et Octavien – il n'y a aucune occurrence de ce dernier. En revanche, il y en a une d'Antoine : « et avec eux, Fonteius Capito, homme

¹ *Géorgiques* II, 513-515 : *Agricola incuruo terram dimouit aratro : hinc anni labor armenta boum, hinc armenta boum meritosque iuuenos.*

² *Satires* I, 3, 1-6 : *Omnibus hoc uitium est cantoribus, inter amicos ut nunquam inducant animum cantare rogati, iniussi nunquam desistant. Sardus hahebat ille Tigellius hoc. Caesar, qui cogere posset, si peteret per amicitiam patris atque suam, non quicquam pro ficeret.*

d'une perfection sans défaut, que nul ne dépasse dans l'amitié d'Antoine »¹. Encore une fois Horace demeure très prudent. Il est impossible, à partir de ces vers, de déterminer s'il était favorable au maître de l'Orient romain au moment où il composa cette *Satire*. On peut toutefois estimer que « la perfection sans défaut » de Fontéius Capito rejaillît sur Antoine puisque Horace souligne leur grande amitié².

Mais au-delà de cette probable marque d'estime à l'égard d'Antoine, Horace cherche à affirmer dans cette satire que la paix est possible entre les deux camps, qu'il y a des personnes de qualité dans les deux camps et que chacun reconnaît les vertus de l'autre. L'ami d'Antoine est qualifié par Horace d'« homme d'une perfection sans défaut », mais le poète n'est pas en reste quant aux compliments qu'il formule à l'égard des partisans d'Octavien. Mécène, le négociateur d'Octavien, est qualifié d'« excellent » : « Là devaient venir l'excellent Mécène, et Coccéius »³. Enfin, tout au long de cette satire Horace explique que les partisans d'Octavien et les partisans d'Antoine voyagent ensemble vers Brindes. Cette pièce a été probablement rédigée après un nouvel accord survenu en 37 entre Octavien et Antoine. Ce dernier à cette époque n'est pas encore considéré comme un ennemi d'Octavien et de l'Italie. Il pouvait par conséquent être cité dans des œuvres et présenté de manière positive. Notons, cependant, qu'après cette pièce Antoine ne sera plus mentionné dans l'œuvre d'Horace avant Actium.

En revanche, dans la *Satire II, 6*, il existe une référence à Octavien, de surcroît dans un contexte politique : « Eh bien ces propriétés que César a promises aux soldats, va-t-il les leur donner sur la terre de Sicile ou celle d'Italie ? »⁴ Toutefois, ici encore, rien ne permet de savoir ce qu'Horace pense de la politique d'Octavien, encore moins s'il était un de ses partisans. De nouveau la présence de l'héritier de César dans l'œuvre d'Horace est due au fait qu'il est l'acteur principal de la politique romaine dans la partie occidentale de l'Empire. D'ailleurs, souvenons-nous que dans cette satire, rédigée peu de temps avant Actium donc à une époque où il était difficile de ne pas prendre parti, où la majorité des Italiens avaient déclaré leur attachement à Octavien⁵, Horace exprime avec force qu'il n'est pas dans le secret des événements politiques et militaires et cherche certainement à affirmer sa neutralité.

De même, dans la I^{ère} *Epode*, composée à l'époque des derniers préparatifs d'Actium, Horace évoque le conflit militaire tout proche et mentionne Octavien – « Tu iras, ami, sur nos

¹ *Satires I, 5, 33-34* : *Capitoque simul Fonteius, da unguem factus homo.*

² D'une manière générale, au sujet de l'amitié (ainsi que d'autres thématiques majeures) dans l'œuvre d'Horace cf. Dang K.T., *The social location of Horace's poems : landscape, literary talks, friendship, and lyric monuments*, Los Angeles, 2005.

³ *Satires I, 5* : *Huc uenturus erat Maecenas optimus atque Cocceius.*

⁴ *Satires II, 6, 55-56* : « *Quid ? militibus promissa Traquetra praedia Caesar an est Itala tellure daturus ?* »

⁵ Rien n'est assuré mais il est probable que cette épode a été écrite avant le serment porté par l'ensemble de l'Occident à Octavien.

liburnes, au milieu de hautes forteresses navales, prêt, ô Mécène, pour braver tous les périls de César, à te mettre en péril. »¹ – mais rien ne permet de savoir s’il était dans le camp de ce dernier. Il se contente d’exprimer son inquiétude quant à la survie de Mécène. Il est même possible de percevoir ici un reproche exprimé à l’égard d’Octavien. Dans le sens où il décide de la guerre, il est responsable des risques que prend Mécène. « Pour braver tous les périls de César » pourrait signifier « pour braver tous les périls *voulus* par César ». Quoi qu’il en soit, il apparaît à la lecture de cette épode que cette guerre fratricide imminente provoquait avant tout chez Horace de l’inquiétude quant à la survie de Mécène.

Cette insistance à demeurer neutre à la veille d’Actium et alors qu’Horace est un proche de Mécène, surprend. Peut-être le poète se souvient-il de son engagement à Philippes, et cherche à ne pas réitérer les mêmes erreurs ? Peut-être craint-il les repréailles d’Antoine en cas de victoire de ce dernier ? D’ailleurs, ce manque de référence à Octavien dans les œuvres d’Horace antérieures à Actium a été vraisemblablement remarqué. Dans la *Satire* I, II, qui est malheureusement difficile à dater, Horace prend la peine de s’expliquer sur le fait qu’il évoque rarement Octavien dans ses vers. Alors qu’un interlocuteur l’interpelle de la manière suivante : « Du moins pourrais-tu célébrer la justice et la force d’âme de César, comme le sage Lucilius a chanté le fils des Scipions »², Horace répond « Je ne me ferai pas défaut à moi-même, quand l’occasion viendra s’offrir : mais, sauf au moment favorable, les paroles d’un Flaccus n’iront point s’insinuer dans l’oreille préoccupée de César : si on le caresse mal à propos, il se cabre, car il se garde de tout côté »³. Ainsi, Horace explique que c’est un choix personnel fondé sur la crainte de fâcher Octavien qui le pousse à ne pas l’évoquer dans ses pièces. Notons par ailleurs qu’Octavien n’est pas présenté ici de manière très positive. Il ressort de ces trois vers que l’héritier de César est susceptible, prompt à la colère. Horace fait-il ici allusion à une remontrance formulée par Octavien à son égard ? Peut-être, mais en même temps il l’en excuse, puisqu’il explique pourquoi le triumvir a cette attitude : « car il se garde de tout côté ».

Ainsi, il est difficile de déterminer à partir des œuvres qu’il a composées entre 41 et 31 le positionnement politique adopté par Horace durant cette période. Dans la lutte contre Sextus Pompée, le poète a choisi assez rapidement le camp d’Octavien, mais ce « choix » n’était pas trop « risqué », le camp d’Octavien étant officiellement le camp des triumvirs. En revanche, dans l’affrontement à distance qui opposa Antoine et Octavien durant ces années, Horace a été extrêmement prudent. Il ne prit ouvertement parti pour aucun des protagonistes et plus l’opposition croissait, plus il cherchait à s’éloigner de ces questions politiques et

¹ *Epodes* I, 1-4 : *Ibis Liburnis inter alta nauium, amice, propugnacula, paratus omne Caesaris periculum subire, Maecenas, tuo.*

² *Satires* II, 1, 16-17 : *Attamen et iustum poteris et scribere fortem, Scipiadam ut sapiens Lucilius.*

³ *Satires* II, 1, 18-20 : *Haud mihi dero cum res ipsa feret ; nisi dextro tempore, Flacci uerba per attentam non ibunt Caesaris aurem, cui male si palpere, recalcitrat undique tutus.*

militaires, ou du moins c'est ce qu'il voulait faire croire à ses lecteurs¹. En effet, les relations qu'il entretenait avec Mécène et qui transparaissent largement dans ses œuvres – nous reviendrons sur cet élément – permettent de considérer qu'Horace eu dès cette époque des rapports personnels avec le maître de Rome. D'ailleurs, le ton employé par le poète lorsqu'il évoque Octavien – particulièrement dans les vers de la *Satire I, 2* que nous venons de citer – trahit ces « rapports personnels ».

Quoi qu'il en soit, nous constatons que Virgile et Horace adoptèrent une attitude différente par rapport à cette lutte fratricide qui domina la vie politique romaine durant l'ensemble des années 30 avant notre ère. Virgile exprima très tôt son adhésion à Octavien alors qu'Horace tenta, jusqu'à l'annonce de la victoire de ce dernier, d'afficher une certaine neutralité. Il serait maintenant intéressant de tenter d'expliquer ces choix, de déterminer ce qui, dans l'histoire personnelle des deux poètes, du moins d'après les éléments dont nous disposons, peut expliquer leurs attitudes.

2. 2. 3. Entre histoire personnelle, protectorat et propagande

Plusieurs éléments peuvent expliquer l'attitude de Virgile et d'Horace face à la montée de l'opposition entre Antoine et Octavien. Le fait qu'ils aient vécu durant les années trente en Italie, c'est-à-dire dans la même zone géographico-politique qu'Octavien, est un point important qui joue en faveur d'une adhésion à ce dernier. Le fait qu'ils aient été aidés et encouragés dans leur production artistique par Mécène, un des principaux alliés d'Octavien, est un autre point important qui joue également en faveur d'une adhésion à ce dernier. Mais il doit y avoir d'autres éléments à prendre en compte, liés notamment à leur histoire personnelle, et qui peuvent expliquer leurs attitudes divergentes.

2. 2. 3. 1. Virgile et Horace, résidents italiens

Sans que l'on puisse être affirmatif, il semble que Virgile n'ait pas quitté l'Italie durant l'ensemble de la période qui nous intéresse. Horace quant à lui retourna – nous ne savons pas précisément quand, mais on peut être assuré qu'il était au plus tard à Rome au début de l'année 39 – en Italie après Philippes pour, ne semble-t-il, plus la quitter. Ils ont donc vécu de l'intérieur les difficultés que connut l'Italie de 41 à 36, c'est-à-dire principalement les distributions de terres aux vétérans de Philippes, le *Bellum Siculum* et la famine en 39-38.

¹ Au sujet du public auquel s'adresse Horace cf. Citroni M., *Poesia e lettori in Roma antica*, Roma, 1995, p. 207-376, ainsi que Citroni M., « Dedicatari e lettori della poesia di Orazio », *Lecture oraziane*, p. 55-81. M. Citroni a notamment insisté sur le fait qu'il y avait, pour ainsi dire, plusieurs niveaux de destinataire des poèmes d'Horace.

Octavien demeura également une grande partie des années 41 à 31 en Italie. L'Italie était d'après les accords de Bologne, réaffirmés à Philippes, une zone placée sous le contrôle d'aucun triumvir. Toutefois, Octavien eut fort à faire dans cette partie de l'Empire. Il eut à gérer les distributions de terres aux vétérans en Italie, puis la guerre contre Sextus Pompée et ce n'est probablement qu'en 33-32, lors de la campagne pannonno-dalmate, qu'il séjourna à l'extérieur du territoire italien. Par ailleurs, nous avons montré précédemment comment il avait su se présenter comme le protecteur de l'Italie¹. En revanche, durant ces mêmes années Antoine ne demeura que quelques semaines, et toujours parce que sa présence était absolument nécessaire, sur le sol italien. En outre, il ne semble pas avoir déployé tous les moyens qui étaient à sa disposition pour venir en aide aux Italiens pourtant confrontés à de multiples problèmes durant cette période. Il faut bien sûr mesurer la part de propagande² dans cette accusation³, mais on peut supposer que les Italiens en difficulté pouvaient être sensibles à ce genre d'affirmation. Sans nier un caractère artificiel dans le serment prêté par l'ensemble de l'Italie à Octavien en 33, il faut reconnaître qu'il a pu se créer en Italie un sentiment de solidarité autour de la personne d'Octavien.

Ainsi, on comprend que Virgile et Horace, qui avaient pourtant été victimes des distributions de terres aux vétérans de Philippes, se rapprochèrent d'Octavien. La proximité et l'emprise que l'héritier de César exerça sur la péninsule faisaient qu'il était certainement très difficile pour des poètes reconnus de ne pas se rapprocher de l'héritier de César, encore plus de le critiquer. Mais il faut probablement aussi tenir compte du fait qu'ils ont vécu depuis l'Italie l'évolution de la lutte à distance qui opposa Octavien à Antoine, qu'ils eurent une connaissance directe des difficultés rencontrées par les Italiens durant ces années-là et qu'ils purent également constater qu'Octavien avait réussi à rétablir la situation en Italie sans le soutien appuyé d'Antoine. Enfin, il ne faudrait pas négliger le fait que ces poètes étaient proches de membres du parti d'Octavien et par conséquent le rôle joué par Mécène dans ce « rapprochement ».

¹ A ce sujet *cf. supra* (chapitre 2. 1. 3. de la présente partie).

² D'une manière générale, il convient d'utiliser le terme de propagande, c'est-à-dire l'expression consciente d'une idéologie, avec précaution. A ce sujet *cf.* particulièrement Veyne P., *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1978, p. 398, Guibert-Sledziewski E., « Comment penser l'idéologie ? », *La pensée*, 1, p. 30-49, ainsi que, d'une manière plus spécifique à notre étude, l'introduction de Barchiesi A., *The poet and the Prince. Ovid and Augustan Discourse*, Berkeley, 1997. Par ailleurs, sur les ambiguïtés de la politique augustéenne et sur la manière dont le prince a « présenté », sa politique *cf.* Robert E., *Le siècle d'Auguste*, Paris, 1982 (réed.), p. 14-28.

³ Rappelons qu'Antoine avait prêté une part non négligeable de sa flotte à Octavien pour mener la guerre contre Sextus Pompée.

2. 2. 3. 2. *Virgile et Horace sous la protection de Mécène*

L'objectif de ce chapitre ne sera pas d'étudier précisément les relations qu'entretenaient Mécène-Virgile d'un côté et Horace-Mécène de l'autre, ni le fonctionnement des débuts du cercle littéraire de Mécène, mais de comprendre dans quelle mesure celui que les historiens appellent souvent le premier ministre d'Octavien¹ a joué un rôle dans l'évolution des inclinaisons politiques d'Horace et de Virgile. En effet, d'une part Mécène fut, dès la première heure² et jusqu'à l'instauration du Principat³, un des principaux soutiens d'Octavien, d'autre part, nous savons – essentiellement par l'intermédiaire de leurs œuvres – que Mécène joua pour Virgile et Horace un rôle de protecteur.

Ce qu'il convient d'appeler un patronage semble avoir débuté dès 39 pour Virgile⁴ et en 38 pour Horace. Ce dernier raconte dans la *Satire I*, 6 qu'il fut introduit auprès de Mécène au début de l'année 38 par Varius et Virgile – ce qui sous-tend que Virgile devait être proche du grand homme depuis déjà quelques mois – et qu'après neuf mois d'attente le grand homme le rappela et l'introduisit progressivement dans son intimité. Mécène, en grand amateur de poésie, souhaitait constituer autour de lui un cercle littéraire⁵. Grâce à l'aisance de sa famille⁶, il

¹ Mécène joua à plusieurs reprises le rôle de négociateur pour Octavien. Son rôle fut déterminant lors des accords de Brindes, ainsi que lors de ceux de Misène, ou encore de ceux de Tarente en 37. Par ailleurs, il mena des opérations de police et de maintien de l'ordre pour le compte d'Octavien. En 36, pendant le *Bellum Siculum*, et de 31 à 29 pendant la campagne d'Égypte et la tournée en Orient, l'héritier de César confia à Mécène ce qu'il convient d'appeler le gouvernement de Rome et de l'Italie. D'une manière générale au sujet de l'action politique, au sens large, menée par Mécène en faveur d'Octavien-Auguste cf. Levi M.A., « Mecenate e Augusto », *RSA*, 25, 1995 p. 143-147.

² Il est difficile de préciser quand et dans quelles circonstances Mécène rencontra Octavien. En revanche, il paraît assuré qu'ils étaient tous deux en Grèce à partir de 46, et qu'ils la quittèrent pour l'Italie dès qu'Octavien eut connaissance de l'assassinat de César et de son adoption posthume.

³ Lorsque le Principat fut instauré, Mécène refusa tous les honneurs et toutes les charges. En premier lieu celle de *praefectus urbi* qu'il avait pourtant initiée. Certains commentateurs mettent en avant son statut de chevalier qui ne correspondait pas à de tels honneurs (sur ce point cf. notamment la communication de Ph. Le Doze, lors du colloque *Res Publica Restituta*. Le pouvoir et ses représentations à Rome durant le principat d'Auguste 1^{er}-2 juin 2007), d'autres évoquent un choix personnel motivé par des aspirations philosophiques et un certain goût pour l'anticonformisme. Quoi qu'il en soit, il se retira progressivement de la politique, mais il semble que durant les années 29-21, il conserva auprès du princeps un rôle majeur de conseiller.

⁴ Nous ne sommes pas convaincu par cette démonstration qui s'appuie sur une identification de Lycidas en Horace et de Ménalque en Virgile, mais il convient de signaler que pour Márta Rimóczy-Hamar (« Arva beata » and « gens aurea », *AantHung*, 40 (1-4), 2000) il ressort de la IX^{ème} *Bucolique* que Virgile fit la connaissance de Mécène en 40 avant notre ère ; d'ailleurs, il n'en demeure pas moins impossible que les deux hommes se soient rencontrés au cours de cette année.

⁵ Au sujet du fonctionnement des cercles littéraires dans la société Romaine des derniers siècles de la République et du début de l'Empire cf. notamment Deremetz A., *Le miroir des Muses. Poétique de la réflexivité à Rome*, Villeneuve d'Ascq, 1995, p. 14-16.

⁶ Rappelons que Mécène était un chevalier romain issu de la plus haute noblesse étrusque et que les poètes ont souvent fait référence à son appartenance à la lignée des Lucumons de Toscane.

pouvait fournir à un certain nombre de poètes les moyens financiers nécessaires pour qu'ils puissent se consacrer exclusivement à leur art dans des conditions favorables. Mais comme l'histoire l'a retenu, Mécène exerça un type de patronat artistique particulier. Il ne fut pas un commanditaire. Il ne dicta pas ses volontés artistiques aux poètes qu'il finançait. D'ailleurs ceux-ci ne l'auraient vraisemblablement pas accepté. On se souvient notamment d'un vers du livre III des *Géorgiques* dans lequel Virgile exprima avec virulence sa volonté d'être indépendant dans le choix de ses sujets¹. Horace lui aussi affirma, quelques années plus tard, son indépendance, sa volonté de demeurer à la campagne s'il le souhaitait. Or Mécène était soucieux d'être apprécié des poètes qui l'entouraient. Il entretenait avec eux des relations d'amitié. Horace a insisté dans plusieurs de ses poèmes sur le fait qu'ils conversaient d'égal à égal avec le grand homme. L'alliée d'Octavien obtenait ainsi la reconnaissance de ces poètes – les *Géorgiques*, les *Epodes*, les *Satires*, les trois premiers livres des *Odes* lui sont dédiés ; dans l'œuvre d'Horace il devint même un sujet majeur – et pouvait émettre quelques suggestions².

Ainsi, on peut supposer que Mécène n'exigea pas de Virgile et Horace qu'ils adhèrent pleinement à la cause d'Octavien, encore moins qu'ils expriment leur adhésion dans leurs oeuvres. Nous avons d'ailleurs constaté précédemment qu'Horace, malgré son intimité avec Mécène³, ne fit dans aucun de ses poèmes l'éloge d'Octavien avant Actium. On peut imaginer que jusqu'aux années 35-34, les membres du cercle littéraire de Mécène tentèrent de faire, à l'instar de bon nombre de leurs concitoyens, comme si les tensions entre Octavien et Antoine n'existaient pas⁴. Par la suite, c'est du moins ce qu'Horace a voulu exprimer, ils tentèrent de ne pas permettre aux tensions politiques de les détourner des problèmes littéraires. Toutefois, comme un accord tacite, les poètes ne devaient pas se montrer favorables à Antoine dans leurs écrits et il est fort probable qu'au contact de Mécène c'est une vision pro-octavienne que ces poètes adoptèrent progressivement. Ils évoluaient effectivement dans un contexte favorable à Octavien, les informations dont ils disposaient provenaient en priorité des partisans d'Octavien. Finalement, cette manière de faire avec des poètes de cette qualité et de ce tempérament fut certainement le meilleur moyen de les gagner à la cause d'Octavien. Car, comme l'a écrit Jean-Marie André : « [Mécène] était aussi, de propos délibérés, un militant ; il comprenait la force nouvelle que représentait l'opinion. Politique lucide, il devinait peut-être que la logique interne du nouveau régime impliquait de gagner la littérature ». Jean-Marie André se place ici dans le contexte du début du Principat, mais on peut estimer que cela était

¹ *Géorgiques* III, 40-41 : « En attendant, gagnons les forêts des Dryades et leurs clairières inviolées, où tu m'ordonnes, avec insistance, Mécène, de pénétrer » : *Interea Dryadum silvas saltusque sequamur intactos, tua, Maecenas, haud mollia iussa.*

² Ainsi, le mécénat apparaît avant tout lié à la personnalité de Mécène et des poètes de son groupe.

³ D'une manière générale, au sujet des rapports entre Horace et Mécène cf. Noirfalise A., « Horace et Mécène », *Les Etudes Classiques*, 18, 1950, p. 289-303.

⁴ Cf. notamment la *Satire* I, 5.

valable dès 34 avant notre ère, lorsque l'opposition entre Octavien et Antoine était devenue inévitable. Peut-être également Mécène, en fin théoricien politique – rappelons que Dion Cassius¹ lui a prêté un discours très argumenté sur la nécessité pour Rome d'adopter un régime de type monarchique –, a-t-il convaincu Horace – pour Virgile cela ne semble pas avoir été nécessaire – par son discours politique ?

Si en ce qui concerne Virgile le rôle de Mécène dans l'adhésion à Octavien peut paraître moindre – nous avons vu que le Mantouan a semblé très tôt convaincu par la politique menée par Octavien – il n'est pas négligeable. Il faut en effet se souvenir qu'à l'époque où il composait les *Bucoliques*² Virgile était vraisemblablement sous la protection d'Asinius Pollion, un grand amateur de poésie³ et un homme politique de premier plan durant les années 40 ainsi qu'au début des années 30 avant notre ère⁴, mais dont la caractéristique était d'être un fidèle d'Antoine. On peut par conséquent s'interroger sur le rôle joué par les considérations politiques, précisément l'opposition naissante entre Antoine et Octavien, dans le changement de protecteur de Virgile. Autrement dit, doit-on considérer que la rupture⁵ de Virgile avec Pollion signifie un revirement politique de la part du poète, ou du moins entérine ce revirement ? Etant donné que la VIII^{ème} *Bucolique* est postérieure d'environ deux ans à la I^{ère} *Bucolique*, on peut considérer que Pollion ne tint pas rigueur à Virgile de son éloge d'Octavien. L'ancien gouverneur de la Cisalpine était selon toute vraisemblance un homme modéré.

En revanche, Antoine aurait pu être mécontent qu'un jeune poète prometteur, protégé par l'un de ses proches, flatte ainsi Octavien. D'autant qu'il avait espéré affaiblir ce dernier en lui confiant la distribution des terres en Italie. Le soutien que Virgile apportait à Octavien dans la I^{ère} *Bucolique* n'était pas sans valeur, du moins si notre lecture de la pièce est conforme à l'esprit dans lequel le poète l'a écrite. Ainsi, peut-être, avec un certain décalage, Antoine demanda-t-il à Pollion de ne plus soutenir Virgile. Il se pourrait aussi que lorsqu'il retourna en Italie, lors de l'entrevue de Brindes, il ait réprimandé Virgile, ou du moins lui ait fait part de sa déception. Du point de vue chronologique cela est d'ailleurs envisageable. D'autre part, il est possible de conjecturer que Virgile et Mécène se soient rencontrés lors des

¹ Dion Cassius 52, 14-20.

² Excepté la X^{ème}.

³ Asinius Pollion semble avoir très tôt épris de littérature et plus précisément de poésie. Il semble avoir connu Catulle et Helvius Cinna lorsqu'il était encore un adolescent. Ce dernier dédia même l'une de ses œuvres, le *Propempticon* – un poème écrit à la manière de Callimaque et de Parthénéophyte – au jeune Pollion parti en Grèce parfaire son éducation. De plus, après Actium, Horace était encore soucieux d'avoir l'avis de Pollion sur sa production poétique. Nous aborderons plus en détail ce sujet.

⁴ Rappelons qu'il fut gouverneur de la Cisalpine entre 45 et 42, qu'il fut consul les derniers mois de l'année 40, qu'il célébra un triomphe en 39.

⁵ Le terme de « rupture » paraît approprié. En effet, Pollion qui paraissait si apprécié, si proche, sort totalement de l'œuvre de Virgile après la VIII^{ème} *Bucolique* qui date de la fin de l'année 39. Cette églogue peut être datée avec précision puisque les vers 6-10 permettent de comprendre qu'elle a été composée pour célébrer le triomphe d'Asinius Pollion sur les Parthines. Or cette cérémonie eut lieu le 25 octobre 39.

négociations de Brindes. D'une part, les historiens antiques indiquent que Mécène et Pollion ont été les principaux négociateurs de cette entente, d'autre part, la *Satire* I, 5 démontre que ces grands hommes étaient accompagnés d'hommes de lettres lors de ce type de rencontre. Ainsi, le « jeune » poète prometteur qu'était Virgile aurait pu, en tant que membre de la « suite » de Pollion, rencontrer ce « jeune » diplomate et fervent amateur de poésie qu'était alors Mécène. Cependant, aucun élément ne permet de confirmer ces suppositions et finalement rien ne permet de déterminer les raisons qui ont provoqué l'arrêt de la « collaboration » entre Virgile et Pollion, ainsi que le début de cette nouvelle « collaboration » entre Virgile et Mécène. Il est néanmoins peu probable que ce soit pour des raisons purement littéraires ou de fonctionnement du protectorat que Virgile et Pollion se soient éloignés. Les vers des *Bucoliques* en rapport avec Pollion, permettent de considérer que le patronage exercé par ce dernier devait être proche de celui de Mécène. Il n'était pas un commanditaire. Il souhaitait entretenir des relations amicales avec les membres de son cercle, du moins avec Virgile. Il est même probable que le patronage de Pollion ait été plus souple, et que Virgile ne fut jamais aussi intime avec Mécène qu'il le fut avec Pollion¹. Quoiqu'il en soit, en s'éloignant de Pollion et en se rapprochant de Mécène, Virgile s'éloignait d'Antoine et se rapprochait d'Octavien.

Horace quant à lui était vraisemblablement² dans une situation difficile lorsque Virgile l'introduisit auprès de Mécène. Si l'on en croit les recherches de François Hinard, Antoine lui avait permis de conserver la vie³ et les moyens de vivre dignement, mais il n'avait certainement pas joué pour lui le rôle d'un protecteur littéraire. Il n'avait semble-t-il pas favorisé son art⁴. En définitive, Horace était dans le besoin du point de vue financier, mais il était également demandeur de conseil, de soutien, littéraire. Ce que Mécène et les autres poètes qui gravitaient autour de lui pouvaient fournir. Ainsi, malgré ce qu'il devait à Antoine, on peut supposer qu'Horace n'hésita pas longtemps à se rapprocher de l'un des principaux alliés d'Octavien. D'autant qu'en 38, les deux partis n'étaient pas officiellement opposés.

¹ Par ailleurs, il faut souligner que Pollion ne fut pas en disgrâce dans le cercle littéraire de Mécène. Horace louait les œuvres qu'il composait. Dans l'*Ode* II, 1, 10-12, le poète regrettait que Pollion abandonne la création tragique au profit d'une œuvre historique¹. Dans la *Satire* I, 10, 85, il le citait en bonne place parmi la liste des personnes dont l'avis littéraire lui était cher. A l'inverse, il semble que Pollion ait apprécié l'*Enéide*, ou tout du moins certains vers. En effet, Servius nota à propos de quatre vers de l'*Enéide* (II, 7 ; XI, 183 ; IV, 585 ; VI, 554) une réflexion en rapport avec Pollion : *illud autem quod Asinius Pollio dicit caret ratione*. Ainsi, il apparaît que Pollion était en contact avec les poètes du cercle de Mécène, qu'il avait connaissance de leurs œuvres, qu'eux également avaient connaissance de ses écrits et le considéraient comme l'un des meilleurs critiques. Notons que le fait que l'ancien gouverneur de Cisalpine se soit retiré de la politique et des affaires militaires après son triomphe a pu faciliter cette situation.

² C'est ce qu'il affirme dans la *Satire* I, 6.

³ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la présente partie).

⁴ Du moins Horace ne fournit aucune indication sur le sujet.

2. 2. 3. 3. *L'histoire personnelle face aux choix politiques et diplomatiques*

S'il y a bien eu une intervention d'Antoine en faveur d'Horace après Philippes, elle peut expliquer en grande partie la neutralité constamment affichée par le poète dans le conflit qui opposa Octavien et Antoine. Le fait qu'Horace ait été dans l'intimité de Mécène aurait dû l'amener à soutenir Octavien. Mais après s'être pleinement engagé dans la dernière phase des guerres civiles, après avoir perdu la fortune durement acquise par son père et avoir failli perdre la vie – rappelons qu'il avait été tribun militaire dans le camp des Césaricides à Philippes – Horace avait certainement le souci de ne pas s'engager à nouveau dans un conflit fratricide. En outre, il craignait certainement le courroux d'Antoine en cas de victoire de celui-ci. L'ancien général de César aurait pu considérer comme de la trahison un soutien trop explicite exprimé par Horace en faveur d'Octavien. Toutefois, on peut imaginer que plus il se rapprochait de Mécène et plus les relations entre les triumvirs se détérioraient, plus sa situation devenait délicate. En définitive, on peut supposer qu'Horace devint progressivement un partisan d'Octavien. C'est du moins ce que laisse entendre le fait qu'il ait, pour ainsi dire immédiatement, célébré la victoire d'Octavien à Actium dans l'*Epode IX*.

Quant à Virgile, d'autres éléments peuvent expliquer son adhésion précoce à Octavien, en premier lieu ses relations avec celui qui était à la fois un élégiaque et un homme de guerre, Gallus. Ce dernier qui est incontestablement un des plus proches amis du Mantouan, a eu une carrière politico-militaire des plus prestigieuses¹. Cet homme d'origine modeste qui devait être au départ un partisan d'Antoine puisqu'il devait servir en Cisalpine, zone d'influence d'Antoine, devint entre 42 et 36 un homme clé dans l'armée d'Octavien. Il est difficile d'expliquer ce revirement. Peut-être qu'Octavien lui semblait plus à même de satisfaire son ambition, peut-être reprochait-il à Antoine de ne pas l'avoir emmené avec lui en Orient ou peut-être n'a-t-il pas apprécié l'attitude d'Antoine lors des distributions de terres aux vétérans de Philippes ? Aucun élément ne nous permet de trancher. On sait seulement qu'il servit sous les ordres d'Octavien dans la guerre contre Sextus Pompée, et que les choix diplomatiques de Virgile durent être influencés par les positionnements de son ami. Enfin, rappelons qu'il est possible que ce soit par l'intermédiaire d'Octavien que Virgile ait reçu des terres en Campanie. Rien ne permet de l'affirmer. Il n'était peut-être pas souhaitable que Virgile remercie trop explicitement l'héritier de César afin de ne pas éveiller la jalousie. Quoi qu'il en soit, si c'est bien Octavien qui a offert des terres en Campanie à Virgile, cela pourrait avoir en quelque sorte scellé leur entente.

¹ Au sujet de la carrière politique et militaire de Gallus cf. Boucher J.-P., *C. Cornelius Gallus*, Paris, 1966 et Winniczuk L., « Cornelius Gallus poet and statesman », *Eos*, n° 1, 1959-1960, p. 127-145.

Conclusion du chapitre 2

Les dix années qui précédèrent Actium furent, chacun en conviendra, des années extrêmement denses d'un point de vue militaire. Il y eut le *Bellum Siculum*, la guerre contre les Parthes, la campagne d'Arménie, la campagne illyro-dalmate. Toutefois, ces conflits ne peuvent être considérés comme les principaux événements de cette décennie. C'est l'opposition à distance entre Octavien et Antoine qui fut sans conteste l'élément dominant de la vie politique romaine durant ces années. Tous ces conflits constituent des « épisodes » de la rivalité entre les deux maîtres du monde romain. Comme cela avait été le cas quelques années auparavant dans le conflit qui avait opposé Jules César et Pompée, une fois que toutes les tentatives de conciliation furent épuisées, les Romains furent contraints de prendre parti. Horace et Virgile, malgré le rôle joué par Octavien dans les distributions de terres dont ils furent victimes en 41, adhérèrent à la cause d'Octavien. Virgile – probablement parce qu'il l'avait rencontré et parce que son ami Gallus commençait déjà à s'en rapprocher – fut prompt à célébrer l'héritier de César. Horace, en revanche, a attendu que la victoire sur Antoine soit acquise – probablement parce ce qu'il se souvenait des conséquences de son implication dans la précédente phase des guerres civiles, et parce qu'Antoine était intervenu en sa faveur après Philippes – pour faire la même chose. Mais étant donné la rapidité avec laquelle il célébra Actium on peut supposer que depuis déjà quelques années il était favorable à Octavien. Le rôle de protecteur joué par Mécène en faveur de ces poètes, le fait qu'ils aient vécu en Italie, soit dans la même zone géographico-politique qu'Octavien, qu'ils aient eu connaissance des difficultés des Italiens et de la manière dont ce dernier agit en leur faveur alors qu'Antoine semblait uniquement préoccupé par l'Orient, peuvent expliquer leurs choix.

Ces questions d'ordre politique, diplomatique, peuvent sembler éloignées d'une recherche sur la propriété foncière. Cependant les réactions de Virgile et Horace face aux événements politiques, militaires, économiques et sociaux qui eurent lieu lors de ces années cruciales fondèrent et révèlent en même temps leur vision du monde. Une vision du monde dans laquelle la campagne, et plus concrètement la propriété foncière, tiennent une place non négligeable. Les difficultés politiques et économiques des années 39-38, la famine en particulier, ont, après les distributions de terres aux vétérans de Philippes, probablement parachevé de faire prendre conscience à ces poètes de l'importance de l'agriculture et de la propriété foncière. D'autre part, après 36, après que le travail puisse pleinement reprendre dans les champs italiens, le monde rural, et plus spécifiquement leurs domaines, leurs sont apparus comme un lieu privilégié, protégé, loin des tensions de la ville et des difficultés politiques. Or, cette quiétude champêtre, c'est à Octavien et Mécène qu'ils la devaient. Nous avons en effet évoqué le fait qu'Octavien aurait pu offrir des terres en Campanie à Virgile, et nous verrons par la suite que Mécène a probablement offert un petit domaine en Sabine à

Horace¹. Par ailleurs, malgré son passif lié aux distributions de terres consécutives à la bataille de Philippes, Octavien avait réussi, notamment en chassant Sextus Pompée et en mettant fin au brigandage dans les campagnes, à apparaître comme le protecteur de l'Italie et de l'agriculture italienne, comme un homme attaché à la terre et particulièrement à la terre italienne, à l'inverse d'Antoine qui semblait plus préoccupé par les richesses de l'Orient et par sa gloire personnelle. Ainsi la lutte entre Octavien et Antoine se révélait être pour ces poètes une opposition de valeurs, presque de programmes politiques et culturels², entre, d'un côté la terre italienne, et de l'autre les dépravations de l'Orient. C'est du moins ainsi qu'ils ont traduit ce conflit avant et surtout après Actium. D'ailleurs, il reste maintenant à étudier comment ces poètes réagirent à l'élimination d'Antoine et à l'instauration par Octavien d'un régime monarchique et d'un nouvel idéal civico-social.

¹ Nous ne sommes pas en accord avec cette hypothèse mais il convient de signaler que tous les commentateurs ne considèrent pas que la propriété foncière d'Horace aurait été un présent de Mécène. A. Bradshaw (« Horace in Sabinis », *Stud. in Latin liter.*, V, p. 160-186) a notamment mis en valeur le fait qu'aucun des passages où Horace fait allusion à la ferme qu'il possédait en Sabine ne confirme explicitement l'information fournie par les scholiastes. Pour cet auteur il paraît même plus vraisemblable de supposer que le Vénousien avait achetée son domaine de ses propres deniers.

² Au sujet du « programme politico-culturel » augustéen cf. Galinsky K, *Augustan Culture. An Interpretative Introduction*, Princeton, 1996.

Chapitre 3. La fin des guerres civiles : un nouvel idéal politique et poétique

La victoire d'Octavien sur Antoine marquait la fin des guerres civiles et ouvrait sur une nouvelle ère politique et institutionnelle, mais aussi culturelle et religieuse. En même temps Octave-Auguste instaurait un nouveau régime de type monarchique autour de sa personne sous la façade de la *Res Publica Restituta*. Il souhaitait restaurer les antiques valeurs et relever les temples qui avaient fait la gloire de Rome. Ainsi le présent chapitre consistera à analyser la manière dont Virgile, Horace et maintenant Properce, Tibulle et Ovide – ces derniers composèrent leurs premiers poèmes peu après Actium et accédèrent rapidement à la célébrité – vécurent la domination quasi absolue d'Octavien-Auguste sur l'état romain et cette restauration des valeurs. De plus, nous tenterons d'appréhender le rôle joué dans cette nouvelle société par ces poètes, notamment en ce qui concerne la constitution d'un nouvel idéal de vie chez les élites, fondé sur la quiétude, le refus des honneurs et des charges politiques.

3. 1. D'Octavien à Auguste

Avant d'analyser l'attitude et le rôle joué par les poètes dans la nouvelle société qu'Octavien-Auguste mit en place, il convient d'évoquer brièvement le déroulement des événements militaires et diplomatiques ainsi que l'instauration progressive du principat.

3. 1. 1. La victoire d'Octavien sur Antoine

Les préparatifs de guerre avaient débuté dès 33, mais c'est seulement à la fin de l'hiver 31 que les premiers affrontements eurent lieu. Après quelques offensives octaviennes en Grèce méridionale, une bataille navale de grande envergure eut lieu, le 2 décembre 31, dans le golfe d'Ambracie. Octavien, notamment grâce à Agrippa, remporta la victoire, mais cette victoire ne fut pas aussi totale que la propagande augustéenne l'a affirmée par la suite. Antoine et Cléopâtre réussirent à s'enfuir et une grande partie de la flotte d'Antoine put se réfugier auprès de ses forces terrestres. D'ailleurs, Antoine avait probablement planifié cette situation¹. Toutefois, Canidius Crassus, le lieutenant qu'il avait chargé de conduire son armée en Orient, le trahit, entraînant avec lui l'ensemble de l'armée et c'est ainsi qu'Octavien put transformer un avantage militaire en véritable victoire. D'autant que cette défection entraîna d'autres. Lucius Pinarius Scarpus, à qui Antoine avait laissé la garde de quatre légions en Cyrénaïque, remit ces hommes à Cornelius Gallus, un fidèle d'Octavien et ami de Virgile. De plus, ses principaux soutiens orientaux, dont Hérode, rallièrent le camp

¹ L'objectif d'Antoine lors de la bataille d'Actium n'était vraisemblablement pas de remporter une victoire décisive, mais de forcer le blocus maritime afin de se dégager, et engager par la suite des combats en Orient sur un terrain plus favorable.

d'Octavien. Antoine rejoignit alors Cléopâtre à Alexandrie, qui préparait, sans trop d'illusions, leur défense¹.

Octavien, quant à lui, s'avancait depuis la Cyrénaïque vers l'Égypte. Il prit aisément Péluse, puis Alexandrie, malgré une résistance héroïque d'Antoine. Convaincu de la trahison de Cléopâtre, qui par ailleurs lui avait fait croire qu'elle avait mis fin à ses jours, Antoine se donna la mort. La reine d'Égypte l'imita lorsque qu'elle comprit que l'héritier de César voulait l'exhiber à Rome. Octavien ne pourrait placer Cléopâtre en tête de son cortège triomphal, mais il était maintenant le seul maître de Rome et de l'Empire. Tous ses concurrents, tous ses opposants potentiels, avaient été définitivement écartés² ou s'étaient ralliés à sa personne.

D'autre part, Octavien profita de sa victoire en Égypte, pour faire de cette dernière une province romaine³ et s'approprier le trésor amassé par Cléopâtre. Celui-ci servit à récompenser les soldats sur place, à enrichir et embellir Rome, mais aussi à financer les expropriations consécutives aux déductions de terres dont bénéficièrent les vétérans d'Actium. Les sources sont presque silencieuses au sujet de ces déductions⁴. Toutefois, on peut estimer avec Lawrence Keppie qu'entre quarante mille et cinquante mille vétérans bénéficièrent de terres en Italie⁵, soit quasi l'équivalent des déductions consécutives à la bataille de Philippes⁶. Cependant, contrairement à ces dernières, les déductions de 30 ne provoquèrent, du moins d'après les sources, pas de troubles majeurs. Ce silence peut s'expliquer par le poids de la

¹ Les deux époux se replongèrent alors dans une vie de fastes et de festins, qu'ils appelèrent l'« Attente de la Mort en Commun ». D'une manière générale, au sujet des derniers mois d'Antoine et Cléopâtre et des projets qu'ils n'ont pu réaliser cf. Martin P.-M., *Antoine et Cléopâtre : la fin d'un rêve*, Paris, 1990. Par ailleurs pour une hypothèse sur le lieu où Antoine et Cléopâtre désiraient se rendre après la défaite d'Actium cf. Nicolet Cl., « Où Antoine et Cléopâtre voulaient-ils aller ? », *Semitica*, XXXIX, 1990, p. 63-66. Pour Cl. Nicolet il semble que les époux se réservaient deux possibilités, les confins orientaux (l'Inde et les régions au-delà de l'Inde) ou les confins occidentaux et septentrionaux (le tour de l'Afrique et la côte océanique de la Gaule).

² Octavien fit exécuter Césarion, le fils que Cléopâtre avait eu de César, et Antyllus, le fils aîné d'Antoine et de Fulvie.

³ Précisons que cette province avait un statut particulier puisqu'elle n'était pas administrée par un sénateur mais par un chevalier nommé directement par Octavien. Et, d'une manière générale au sujet des liens entretenus par Octavien avec l'Égypte cf. Grandet P., « Les songes d'Atia et d'Octavius. Note sur les rapports d'Auguste et de l'Égypte », *RHR*, 203, 1986.

⁴ Historiens comme poètes sont quasiment silencieux. Il y a quelques lignes chez Dion Cassius (51, 4), des indications sur le début des assignations dans Plutarque (*Antoine*, 73), Tacite (*Annales*, I, 42), Suétone (*Auguste*, 17, 3). En définitive la source principale se révèle être les *Res Gestae*. Par ailleurs, de l'aveu même de L. Keppie, les sources épigraphiques fournissent peu de renseignements. Enfin notons que chez les poètes, il y a seulement deux allusions chez Horace : *Ode*, 37-40 : « Vous, aussitôt que le grand César a fait se retirer dans les places ses cohortes fatiguées par les campagnes et cherche une fin à ses travaux, vous le délassiez dans la grotte du Piéris » : *Vos Caesarem altum, militia simul fessas cohortes abdidit oppidis, finire quaerentem labores Pierio recreatis antro. Satires* II, 55-57 « Eh bien ? Ces propriétés que César a promises aux soldats, va-t-il les leur donner sur la terre de Sicile ou sur celle d'Italie ? » : *Quid ? militibus promissa Triquetra praedia Caesar an est Itala tellure daturus ?*

⁵ Keppie L., *Colonisation...*, p.82. Sur les distributions de terres en Italie après Actium cf. également Brunt P.A., *Italian Manpower*, p. 332-342.

⁶ Au sujet des expropriations post-Philippes cf. notamment *supra* (chapitres 1. 1. 3-1. 1. 6. de la présente partie).

propagande augustéenne. D'autre part, il était certainement difficile et dangereux pour les expropriés de s'opposer au nouveau maître de Rome. Ils se souvenaient du sort réservé à ceux qui s'étaient soulevés en 41 et ils ne devaient pas pouvoir compter sur le soutien des élites romaines¹. Mais on peut également estimer que les déductions postérieures à Actium furent mieux gérées que celles de 41². Elles consistèrent, d'après les spécialistes³, plus en des renforcements de colonie qu'en des fondations. En outre, les vétérans furent mieux répartis⁴ – d'après Lawrence Keppie entre vingt-huit et vingt-et-une colonies reçurent des vétérans⁵ – et surtout les richesses d'Égypte servirent à financer les expropriés. Dans les *Res Gestae*⁶, Auguste affirmait avoir payé six cents millions de sesterces pour offrir des terres à ses vétérans lors des années 30 et 14. S'il convient certainement de nuancer cette affirmation, les sources nous imposent de croire que les expropriations consécutives à Actium n'entraînèrent pas de troubles majeurs en Italie.

3. 1. 2. L'instauration du Principat ou l'émergence d'un idéal fondé sur le bonheur individuel

Il ne s'agit pas de faire ici une étude détaillée de l'instauration du régime qu'Octavien mit progressivement en place entre 30 et 13-12 avant notre ère, ni d'énumérer tous les pouvoirs détenus par l'héritier de César⁷, mais de prendre conscience des conditions dans

¹ Ceux-ci n'avaient plus les moyens de s'opposer ainsi au *princeps*.

² Sur les méthodes de distributions de terres mises en place par Octavien (notamment la rationalisation du procédé) cf. Gargola D., *Lands, Laws and Gods*, p. 180-189.

³ Sur ce point cf. notamment Keppie L., *Colonisation...*, p. 79.

⁴ Il faut noter que certains vétérans obtinrent des terres dans les provinces et non en Italie, mais on peut supposer qu'il s'agit des vétérans d'Antoine. A ce sujet cf. Keppie L., *Colonisation...*, p. 80.

⁵ Auguste dans les *Res Gestae* (16, 1) avance le chiffre de vingt-huit. D'après L. Keppie ce chiffre doit être discuté et quelque peu rabaisé, ainsi qu'il apparaît sur la carte des cités concernées qu'il propose p. 78 (*Colonisation...*, p. 78-81).

⁶ Au sujet des *Res Gestae* et notamment des interprétations qu'il est possible d'en faire cf. en particulier Adcock F. « The interpretation of the *Res Gestae* Diui Augusti 34, 1 », *CQ*, 45, 1951, p. 130-135 ; Yavetz Z., « The *Res Gestae* and Augustus' Public Image », *Caesar Augustus. Seven Aspects*, Millar F., Segal E. (éd.), Oxford, 1985 ; Linderski J., « Rome, Aphrodisias and the *Res Gestae* : the genera militia and the status of Octavian », *JRS*, 74, 1984, p. 74-80 ; André J.-M., « Les *Res Gestae* d'Auguste ou les nuances de l'égoïsme politique », *L'invention de l'autobiographie d'Hésiode à Saint-Augustin*, Paris, 1993, p. 97-114 ; Le Glay M., « A propos des *Res Gestae* d'Auguste : héritage et nouveauté dans la pensée politique d'Auguste », *L'invention de l'autobiographie d'Hésiode à Saint-Augustin*, Paris, 1993, p. 115-122.

⁷ Sur ces points nous renvoyons aux chapitres XXII à XXXIII de Syme R., *La révolution romaine*, Paris, 1967, ainsi qu'à Grenade P., *Essai sur les origines du Principat*, Paris, 1961 ; Millar F., « Triumvirate and Principate », *JRS*, 63, 1973, p. 50-67 ; Jacques F., Scheid J., *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C., Tome 1, Les structures de l'Empire romain*, p. 1-110 ; Robert E., *Le siècle d'Auguste*, p. 19-25 et p. 158-199 ; Le Roux P., *Le Haut Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C. 235 ap. J.-C.)*, Paris, 1998, p. 89-95 ; Betti E., *La crisi della repubblica e la genesi del Principato*, Rome, 1982 ; Roddaz, J.-M., « La métamorphose : d'Octavien à Auguste », *Fondements et crises du pouvoir*, p. 397-418 ; Ferrary, J.-L., « À propos des pouvoirs d'Auguste », *CCG*, 12, 2001, p. 101-154 ; Ferrary J.-L., « *Res publica restituta* et les pouvoirs d'Auguste », *Fondements et crises du pouvoir*, p. 419-428 ; Hurlet F., *Les collègues du Prince sous Auguste et Tibère : de la légalité républicaine à la légitimité dynastique*, Rome, 1997 ; Hurlet F., « Les sénateurs

lesquelles ce régime s'est instauré et du changement profond d'idéal civique, et par conséquent social, qu'il a à la fois impliqué et impulsé. Le fait que ce régime ait privé les magistratures civiques de leur substance impliquait, et en même temps a conduit, une partie des élites qui dirigeaient Rome par alternance depuis des siècles, à se détourner de la vie politique et civique pour adopter un idéal de vie fondé sur un bonheur plus individuel¹.

C'est en maître de l'Empire qu'Octavien quitta l'Égypte au début de l'année 29. Il se rendit en Syrie, en Asie Mineure – il alla jusqu'à l'Euphrate pour négocier avec les Parthes – et en Grèce, afin de réorganiser l'Orient². Lorsqu'il regagna Rome, l'*Vrbs* devint le théâtre de multiples célébrations. Il triompha les 13, 14 et 15 août 29 pour, respectivement, ses victoires en Illyrie, à Actium et à Alexandrie. Les deux dernières campagnes n'étaient donc pas officiellement considérées comme une phase des guerres civiles, mais comme des campagnes contre des peuples ennemis. Octavien devenait ainsi un grand conquérant, le vainqueur de nations étrangères, le protecteur de l'Empire. De plus, il pouvait apparaître comme celui qui avait ramené la paix à Rome et dans l'Empire. Il sut d'ailleurs habilement exploiter cette situation pour construire et consolider cette image de garant de la paix civile et extérieure.

Peu après l'annonce de la paix qu'il négocia avec les Parthes, soit précisément le 11 du mois de janvier 29, les portes du temple de Janus furent solennellement fermées et la

dans l'entourage d'Auguste et de Tibère : un complément à plusieurs synthèses récentes sur la cour impériale », *RPh*, 74 (1-2), 2000, p. 123-150, enfin d'une manière générale aux actes du colloque « *Res Publica Restituta. Le pouvoir et ses représentations à Rome durant le principat d'Auguste* », qui s'est tenu à Nantes en juin 2007. D'autre part, au sujet des conséquences religieuses de l'instauration du Principat cf. Gordon R., « From Republic to Principate : Priesthood, Religion and Ideology », *Pagan Priests. Religion and Power in the Ancient World*, Beard M. (éd.), Londres, 1990, p. 177-198, ainsi que North J.A., « Religion and Politics from Republic to Principate », *JRS*, 76, 1986, p. 251-258. Enfin, au sujet des conséquences sociales de l'instauration du Principat cf. Polverini L., « L'aspetto sociale del passaggio della repubblica al principato », *Aevum*, 38, 1964, p. 241-285.

¹ Il convient de préciser que l'ensemble des élites romaines ne se désintéressa pas des charges politiques. Dans une récente communication tenue lors du colloque « *Res Publica Restituta. Le pouvoir et ses représentations à Rome durant le principat d'Auguste* », Nantes, juin 2007, F. Hurllet a démontré que la *Res Publica Restituta* avait eu une certaine réalité, notamment pour les Sénateurs, et qu'il y a bien eu autour de 27 une rupture avec le système triumviral. Il y eut, certes, un partage inégal, voir très inégal, du pouvoir entre Octave-Auguste et les Sénateurs mais les pouvoirs de ces derniers ne furent pas nuls et la domination d'Auguste ne concerna pas l'ensemble de l'Empire. Avec la restauration du Consulat et la création de provinces publiques s'accompagnant de la restauration du Proconsulat et du tirage au sort des provinces, il y eut une véritable concurrence entre les élites romaines. Le caractère honorifique de ces charges étaient restauré – les consuls étaient accompagnés des faisceaux, les proconsuls obtenaient l'*imperium* – et elles comportaient bien, du moins pour le Proconsulat des pouvoirs non négligeables. Certaines provinces, peu il est vrai, disposaient de légions sur leur territoire et le proconsul pouvait également mener la politique qu'il souhaitait. Ainsi cette charge devait être, comme elle l'avait été auparavant, lucrative. Rappelons qu'il fut également permis à un certain nombre de proconsuls de célébrer des triomphes jusqu'en 19 avant notre ère. Enfin, pour les autres charges il y eut des campagnes électorales. Ainsi d'une certaine manière Auguste encouragea la concurrence entre les élites, tout en se posant habilement en arbitre. En outre l'absence d'Auguste pendant une bonne partie des années 20 (entre 27 et 24 il voyagea en Occident, puis entre 22 et 18 en Orient) a fourni aux Sénateurs un espace de liberté politique, et a permis à l'Etat romain de fonctionner à nouveau sans le poids du gouvernement d'un seul homme. Toutefois, il est indéniable que, parallèlement, s'est développé chez une part des élites romaines un idéal de retrait de la vie politique, de refus des honneurs et que les poètes ont joué à ce niveau un rôle non négligeable. Nous reviendrons évidemment sur ce dernier aspect.

² Précisons qu'il conserva pour l'essentiel l'organisation qu'Antoine avait mise en place.

cérémonie de l'*Augurium Salutis* eut lieu. Cela signifiait que la paix était enfin revenue, et, plus encore, que la paix régnait sur l'ensemble de l'Empire¹. Avoir ramené la paix était son premier titre de gloire et ce fut toujours un élément central dans sa propagande. Lorsqu'il rédigeait les *Res Gestae*, il aimait encore rappeler qu'il avait mis un terme aux guerres civiles et maîtrisé les ennemis externes². Après vingt années de guerres civiles et plus d'un siècle de vie politique dominé par la violence – les assassinats des Gracques, la guerre civile entre Marius et Sylla, la conjuration de Catilina, l'assassinat de Clodius, pour ne citer que les principaux événements – les Romains devaient plus que tout aspirer à la paix. La société romaine, notamment les élites traditionnelles qui furent largement décimées au cours de ces années, était peut-être prête à abandonner le pouvoir politique à celui qui garantirait la paix. En outre, les guerres civiles avaient pu montrer les difficultés de fonctionnement d'un système politique fondé sur l'émulation des élites, dans l'immense Empire que s'était constitué Rome.

Ainsi, au-delà de l'envie d'Octavien « de fonder un régime qui lui assurerait la primauté absolue », suivant l'expression de Jean-Michel Roddaz, un certain nombre de conditions étaient réunies pour l'adoption d'un régime de type monarchique³. Cependant, il était impossible dans la société romaine du I^{er} siècle avant notre ère de supprimer les anciennes institutions, de tirer un trait sur la tradition républicaine⁴. L'assassinat de César l'avait démontré, il fallait donner l'illusion qu'on restaurait la République. Ainsi Octavien-Auguste et ses proches n'eurent de cesse d'en appeler à la *Res Publica Restituta*⁵. Octavien

¹ Le fait était d'autant plus remarquable que, depuis la fondation de Rome, les portes du temple de Janus n'avaient été fermées que deux fois, la première sous le règne du roi Numa, la seconde en 235 avant notre ère, mais alors une offensive des Gaulois était redoutée

² *Hauts faits du divin Auguste* 34 : « Pendant mes sixième et septième Consulat, après avoir éteint les guerres civiles, maître souverain et universel par le consentement de tous ».

³ Précisons également que la dictature à vie de César, puis le second triumvirat – les triumvirs s'étaient élevés au-dessus des prérogatives des consuls et des proconsuls –, enfin la phase de 33 à 28 durant laquelle Octavien avait conservé un grand nombre de ses pouvoirs – notamment son *imperium pro magistratu* – malgré l'expiration du *triumvirat*, avaient largement entamé le fonctionnement des institutions républicaines traditionnelles.

⁴ Sur la manière dont les Romains de la République considéraient la monarchie cf. notamment Bellen H., « La monarchia nella coscienza storica dello stato repubblicano. Un problema di continuità della storia romana », *Athenaeum* 79, 1991, p. 5-15, ainsi que Martin P.-M., *L'idée de royauté à Rome, II. Haine de la royauté et séductions monarchiques (du IV^e s. av. J.-C. au Principat augustéen)*, Paris, 1994.

⁵ A ce titre Octavien rappelle dans les *Res Gestae* qu'il refusa en 28 la dictature et le Consulat à vie que le Sénat et le peuple lui avait conféré. Toujours dans le même ouvrage, il précise que l'année suivante, considérant qu'il avait mis un terme définitif aux guerres civiles, il remit ses pouvoirs au Sénat et au peuple romain. Il remettait notamment les provinces qui étaient administrées par ses subordonnés. Par ailleurs, et ce dès 28, il « restaura » le Consulat, en conférant à nouveau un caractère annuel à cette charge, et le principe d'une véritable collégialité. Au sujet de la *Res Publica Restituta*, la notion et ses aspects concrets cf. notamment : Millar F., « Triumvirate and Principate », *JRS*, 63, 1973, p.50-67 ; Juge E. A., « *Res Publica Restituta*. A moderne illusion », *Polis and Imperium*, Evans J.A.S., Toronto, 1974, p.279-31 ; Brunt P.A., « Augustus and the *respublica* », *Rivoluzione romana inchiasta tra gli antichristi*, Naples, 1982, p.236-244 ; Syme R., *The Augustan Aristocracy*, Oxford, 1986 ; Mackie N.K., « *Res Publica Restituta*. A Roman Myth », *Studies in Latin Literature and Roman History*, IV, C. Deroux Ed., Bruxelles, 1986, p. 302-340 ; Keinast D., *Augustus. Princeps und Monarch*, Darmstadt, 1999 ; J.-L. Ferrary, « *Res Publica Restituta* et les pouvoirs d'Auguste », *Fondements et crise du*

reconnaissait son autorité supérieure, mais il considérait qu'il disposait du même pouvoir que les autres magistrats¹. Il se considérait comme le premier citoyen d'une libre communauté, le *princeps*². Néanmoins, dans les faits il était un monarque. Il contrôlait presque tous les pouvoirs, tous les aspects de la politique romaine³. Par conséquent, si Octavien n'a pas profondément changé les institutions politiques romaines, il a totalement bouleversé la vie politique romaine en exerçant sur elle un contrôle absolu, en cumulant les fonctions et en vidant les charges de leurs pouvoirs. Après Actium, il devint impossible pour un Romain de jouer un rôle politique en dehors de la volonté d'Octavien. Le *cursus honorum* était biaisé, l'âge d'attribution n'était plus respecté, et les nouvelles charges, contrôlées directement par le *princeps* – c'est notamment lui qui désignait le préfet d'Égypte et le préfet de Rome – se révélèrent vite dangereuses. Le cas de Cornelius Gallus – le premier préfet d'Égypte, qui fut destitué de ses fonctions, contraint à l'exil⁴ et finalement conduit au suicide, parce qu'il s'était trop glorifié⁵ – est à ce titre significatif. Le cas de Messalla qui après quelques jours déposa le poste de *praefectus urbis* – poste que Mécène avait avant lui décliné – l'est également. Tacite⁶ explique qu'il abandonna la charge parce qu'il considérait qu'elle était anticonstitutionnelle, mais on peut également considérer que Messalla craignit, en conservant ce poste important, de se mettre en concurrence avec Auguste. Personne ne devait porter ombrage au *princeps*. Ce qui restait des anciennes familles romaines qui avaient exercé le pouvoir depuis des siècles et les nouvelles élites, principalement issues de la classe dirigeante des cités italiennes, durent par conséquent s'attacher à servir le plus fidèlement possible Octavien ou trouver d'autres objectifs, d'autres idéaux, que la participation politique.

pouvoir, Bordeaux, 2003, p.419-428 ; Roddaz J.-M., « La métamorphose : d'Octavien à Auguste », dans *Fondements et crise du pouvoir*, 2003, p.397-418 ; Hurllet F., *Le proconsul et le prince d'Auguste à Dioclétien*, Bordeaux, 2006.

¹ C'est du moins ce qu'il affirmait dans les *Res Gestae* (34).

² Il utilisa ce terme à trois reprises dans les *Res Gestae*. Notons que les Romains étaient habitués à l'expression *principes civitatis*, qui signifiait en quelque sorte le leader de l'Etat ; Cicéron notamment l'employa dans son plaidoyer contre Verres, III, 90, 210 (sur ce point cf. notamment Lepore E., *Il Princeps ciceroniano e gli ideali politici della tarda repubblica*, Napoli, 1954).

³ Sans entrer dans les détails précisons que dès 30, il bénéficia de la sacro-sainteté tribunicienne. Il fut également le principal bénéficiaire de la restauration du Consulat qu'il avait initié. Depuis 31, il le revêtait chaque année, sans même être élu, et son collègue des années 28 et 27 ne fut autre que Marcus Agrippa. Enfin, lorsqu'en 23 il abandonna cette fonction, il en conserva les pouvoirs. D'autre part, le Sénat lui confia le pouvoir absolu sur ces provinces, incluant l'Égypte, pour une durée de dix ans, et lui conféra le commandement sur presque l'ensemble de l'armée. Pour une présentation générale, des honneurs et des pouvoirs attribués à Octavien-Auguste après Actium cf. Jacques F., Scheid J., *Rome et l'intégration de l'Empire...*, p. 13-21.

⁴ Dion Cassius 53, 23, 7.

⁵ Il avait fait installer des statues de sa personne sur tout le territoire égyptien, inscrire la liste de ses exploits sur les pyramides ou encore fait installer une inscription trilingue à Philae dans laquelle il se vantait d'avoir mis fin à une révolte des Thébains en moins de quinze jours, d'avoir conquis cinq cités et d'avoir porté ses armes dans une zone jamais atteinte par un Romain ou les rois d'Égypte. D'une manière générale, au sujet de la destitution et la mort de Gallus cf. Barra G., « Il crimen di Cornelio Gallo », *Vichiana*, V, 1968, p. 49-58.

⁶ *Annales* VI, 2.

De plus, ces élites étaient épuisées par les guerres civiles. Un grand nombre d'entre elles aspiraient à jouir de la paix, à s'évader du politique, à un bonheur plus individuel, à une vie de loisirs articulée autour des arts, de la littérature en particulier, de l'amour également. La campagne, et plus particulièrement la propriété foncière, le domaine familial, apparaît alors comme un cadre privilégié pour vivre cette quiétude, loin des discordes de la ville, de la longue cohorte des clients. C'est du moins ce qui ressort de la lecture des œuvres composées par les poètes romains durant les années qui suivirent Actium. C'est en effet essentiellement par leur biais que nous pouvons appréhender l'état d'esprit des élites romaines après Actium. Sans en faire intégralement partie pour certains, ils étaient en contact direct avec elles et ils écrivaient avant tout pour elles. D'ailleurs, s'ils restituent l'état d'esprit de cette classe¹, on peut estimer qu'ils ont également pris une part active dans ces changements. Il est en effet probable qu'avec leurs écrits ils aient encouragé certains de leurs lecteurs à jouir de cette quiétude à la campagne. En ce sens ils ont servi le nouveau maître de Rome qui avait tout à gagner du désintéressement politique des élites. Toutefois, leurs écrits cachent peut-être une partie de la réalité, c'est-à-dire des élites à la recherche de charges honorifiques et totalement désintéressées des arts. En définitive, il est extrêmement difficile de mesurer la proportion des élites romaines qui après Actium se tournèrent vers une vie de loisir. Les exemples de Messalla et de Mécène sont peut-être trompeurs.

Quoi qu'il en soit, au-delà du changement politique, l'instauration du Principat s'est accompagnée d'un changement profond d'idéal et de mode de vie des élites romaines. De plus, à cette occasion, nous constatons à nouveau que la situation politique, les idéaux, le mode de vie des élites, le discours des poètes sont grandement imbriqués. Ainsi il convient d'étudier plus en détail quelle fut l'attitude des poètes vis-à-vis de ce nouveau contexte politique. Firent-ils l'éloge d'Octavien-Auguste ? Adhèrent-ils au nouveau régime qu'il mettait en place ? Encouragèrent-ils sa politique ? Furent-ils en accord avec tous les points du programme augustéen ?

3. 2. Des poètes sous le Principat d'Auguste : Paix et quiétude après les guerres civiles

Auguste étant devenu après sa victoire sur Antoine le seul maître de Rome, il était pour ainsi dire prévisible que les « artistes »² et plus particulièrement les poètes lui fussent favorables, ou du moins ne firent jamais part ouvertement de leur désaccord. Il ne faut

¹ D'une manière générale, au sujet de la classe dirigeante romaine cf. Badel C., *La noblesse de l'Empire romain. Les masques et la vertu*, Paris, 2005.

² Nous avons placé ce terme entre guillemets car il n'a pas nécessairement le même sens à l'époque romaine et à l'époque contemporaine. Par « artistes » nous entendons ici ceux qui produisent des œuvres d'art.

cependant pas remettre systématiquement en cause leur sincérité. Le fait qu'Octavien ait ramené la paix était un point extrêmement important pour ces hommes qui avaient été victimes des guerres civiles. D'autre part, on se souvient que Virgile était déjà favorable à l'héritier de César avant la campagne d'Égypte et qu'Horace avait exprimé sa joie aux premières nouvelles de la victoire d'Actium, comme si la perte d'Antoine lui permettait enfin d'exprimer ses préférences politiques. Ainsi le problème consiste plus à savoir de quelle manière ils le glorifièrent et jusqu'à quel point. Adhèrent-ils à son nouveau régime ? Adhèrent-ils aux nouvelles valeurs, ou plus exactement à la restauration des mœurs et des antiques valeurs romaines, qu'Octave-Auguste souhaitait mettre en place ? Prisent-ils une part active à ces évolutions sociales et à la légitimation du nouveau régime qu'il mettait en place ? Et si oui, de quelle manière, dans quelle mesure ? Nous aborderons dans les pages suivantes ces points, poète par poète, œuvre par œuvre.

3. 2. 1. Entre adhésion, célébration et volonté d'indépendance : Virgile et Horace

3. 2. 1. 1. Virgile célèbre le Princeps mais n'en n'oublie pas l'agriculture italienne

Nous avons évoqué précédemment l'adhésion précoce et constante de Virgile à la personne ainsi qu'à la politique d'Octavien, durant les années qui précédèrent Actium¹. Cette bataille ne devait donc pas marquer un tournant décisif dans l'œuvre du Mantouan. Toutefois, on constate qu'à partir de cette époque, les passages dans lesquels Virgile louait le *princeps* furent encore plus nombreux, et que ses éloges furent encore plus appuyés. Nous ne désirons pas établir une liste exhaustive des occurrences d'Octavien dans les poèmes composés par Virgile après Actium, mais citer quelques-uns des passages qui nous apparaissent les plus significatifs, afin d'avoir une idée de la manière dont le poète exalta la gloire du nouveau maître de Rome.

Tout d'abord, dans un vibrant éloge de l'Italie et des grands hommes de l'histoire romaine, aux vers 170-172 du livre II des *Géorgiques*, Virgile chanta Octavien en ces termes : « et toi, le plus grand de tous, César, qui aujourd'hui vainqueur aux ultimes confins de l'Asie, écarter des hauteurs de Rome l'Indien désarmé »². Ou encore, au début du livre III du même ouvrage, Virgile consacra un long passage à décrire le culte qu'il projetait de rendre à Octavien : « je fonderai un temple de marbre, au bord de l'eau, à l'endroit où l'immense Mincio

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 2. 1 de la première partie).

² *Géorgiques* II, 170-172 : *et te, maxime Caesar, qui nunc extremis Asiae iam victor in oris imbellem auertis Romanis arcibus Indum*. Nous pouvons être assurés que ce passage, ou du moins ces vers, sont postérieurs à Actium et même à la campagne d'Égypte, car l'allusion à la victoire d'Octavien aux confins de l'Asie est une référence à la paix conclue avec les Parthes par Octavien lors de la tournée qu'il fit en Asie au début de l'année 29.

vagabonde en méandres paresseux et frange ses rives de tendres roseaux. Au milieu du temple je placerais César et il en sera le dieu »¹. Puis, il énuméra ses victoires militaires : « Sur les battants de la porte [du temple] je représenterai en or et en ivoire massif la bataille contre les Gangarides et les armes de Quirinus victorieux ; d'autre part le cours puissant du Nil agité par les vaisseaux de guerre, et les colonnes érigées avec le bronze des navires. J'ajouterai les villes d'Asie domptées, le Niphate ébranlé, le Parthe confiant dans sa fuite et dans les flèches qui lance en se retournant, les deux trophées conquis sur des ennemis situés aux extrémités du monde, et le double triomphe remporté sur les peuples de l'un et l'autre rivage »². Enfin, il annonça que la victoire d'Octavien sur Antoine marquait la fin de tous les malheurs : « La Haine mise en déroute tremblera devant les Furies et les flots sombres du Coccyte, et les serpents enroulés autour d'Ixion et la roue monstrueuse et l'invincible rocher »³.

A la fin du livre IV, Virgile fit à nouveau allusion aux récentes victoires asiatiques d'Octavien et l'érigea au rang de divinité : « Voilà ce que je chantais sur la culture des champs, l'élevage du bétail et sur les arbres, tandis que le grand César lançait contre l'Euphrate profond les foudres de la guerre, et que victorieux il imposait ses lois aux peuples consentants et se frayait un chemin vers l'Olympe »⁴. Mais surtout, le quatrième livre des *Géorgiques* est en quelque sorte un « essai » en faveur d'Octavien et du système monarchique qu'il projetait de mettre en place. Par l'intermédiaire de la description du fonctionnement complexe de la société des abeilles⁵, Virgile réaffirmait, d'une part, la nécessité pour les Romains de se soumettre à nouveau à la cité, de faire passer leur intérêt particulier après le salut de la collectivité⁶, d'autre part, il vantait l'intérêt, pour le bon fonctionnement d'une société, d'avoir un chef unique. Un des passages les plus probants est peut-être le suivant :

« Ajoutons que ni l'Égypte ni la vaste Lydie ni les Parthes ni le Mède de l'Hydaspe n'ont autant de respect pour leur roi. Tant que le roi est sauf, elles n'ont toutes qu'une âme ; l'ont-elles perdu ? le pacte

¹ *Géorgiques* III, 13-16 : *et uiridi in campo templum de marmore ponam propter aquam, tardis ingens ubi flexibus errat Mincius et tenera praetexit harundine ripas. In medio mihi Caesar erit templumque tenebit.*

² *Géorgiques* III, 26-33 : *in foribus pugnam ex auro solidoque elephanto Gangaridum faciam uictorisque arma Quirini, atque hic undantem bello magnumque fluentem Nilum ac nauali surgentis aere columnas. addam urbes Asiae domitas pulsumque Niphaten fidentemque fuga Parthum uersisque sagittis ; et duo rapta manu diuerso ex hoste tropaea bisque triumphatas utroque ab litore gentis.*

³ *Géorgiques* III, 37-39 : *Inuidia infelix Furias amnemque seuerum Coccyti metuet tortosque Ixionis anguis immanemque rotam et non exsuperabile saxum*

⁴ *Géorgiques* IV, 559-562 : *Haec super aruorum cultu percorumque canebam et super arboribus, Caesar dum magnus ad altum fulminat Euphraten bello uictorque per populos dat iura uiamque affectat Olympo.*

⁵ Dans l'invocation à Mécène, au début du livre, Virgile annonce d'une certaine manière que l'apiculture n'est pas un sujet mineur si l'on prend la peine d'observer l'organisation des abeilles, car il est possible d'établir beaucoup de parallèles avec le fonctionnement des sociétés humaines (c'est ce qu'il fait notamment aux vers 149-218, il évoque leur sédentarité, le fait qu'elles vivent dans des cités protégées, qu'elles aient des lois, qu'elles se répartissent le travail, qu'elles pensent à l'avenir), de s'en inspirer pour évoquer le fonctionnement des sociétés humaines : « En de petits objets je proposerai à ton admiration un grand spectacle : des chefs magnanimes et, point par point, la nation tout entière avec ses mœurs, ses passions, ses peuples et ses combats. »

⁶ Ce qui, nous le verrons, est en contradiction avec le discours des autres poètes de l'époque augustéenne.

est rompu, elles saccagent elles-mêmes les amas de miel, elles brisent le clayonnage des rayons. C'est le roi qui surveille leurs travaux, qui est l'objet de leur admiration ; elles l'entourent toutes d'un bourdonnement soutenu et lui font une escorte nombreuse ; souvent elles l'élèvent sur leurs épaules, lui font à la guerre un bouclier de leurs corps, et vont à travers les coups au-devant d'une belle mort¹. »

Notons également que quelques vers auparavant, Virgile avait fait allusion aux guerres civiles qui sévirent à Rome au cours des décennies précédentes : « Mais si elles sortent pour combattre, car souvent la discorde éclate entre deux rois, provoquant un grand tumulte »². Les guerres civiles romaines furent en effet marquées par des oppositions entre deux hommes forts de la République : la première avait opposé Marius et Sylla, la deuxième Pompée et César, la troisième Marc Antoine et Octavien. Enfin, Virgile signifia explicitement qu'il était peu soucieux du sort du vaincu et réaffirma sa préférence pour un régime de type monarchique : « Mais lorsque tu auras ainsi rappelé du champ de bataille les deux chefs, mets à mort celui qui t'aura paru le moins bon, pour qu'il ne soit pas un parasite nuisible ; laisse le meilleur régner seul dans sa cour »³. On peut trouver des explications de l'attachement de Virgile à voir un seul homme au sommet de l'Etat romain dans le fait que Mécène était, du moins si l'on en croit Dion Cassius, un défenseur du système monarchique⁴. Mais on peut également supposer que cet ardent défenseur de la paix qui avait connu deux guerres civiles considéra très tôt que la monarchie était le seul moyen de garantir la paix dans l'Empire romain.

Quoi qu'il en soit, les *Géorgiques* doivent être considérées comme un ouvrage favorable à Octavien. Virgile l'érige au rang de dieu, le présente comme le garant de la paix, l'instigateur d'une ère nouvelle, le maître de tout l'Empire et il affirme implicitement la nécessité d'un régime monarchique pour Rome. D'autre part, le retour à la terre, aux valeurs traditionnelles et saines de la campagne, cette défense du travail, cet encouragement à s'éloigner des affaires politiques, que prônait Virgile dans son poème agronomique, devaient plaire à Octavien. Celui-ci avait tout intérêt à voir les élites s'éloigner des affaires politiques et désirait certainement déjà vouloir restaurer les mœurs romaines⁵. Enfin, rappelons que d'après la tradition biographique, lors de son retour victorieux en Italie, Octavien prit le temps, avant de regagner Rome, d'entendre Virgile, parfois relayé par Mécène, réciter les *Géorgiques*.

¹ *Géorgiques* IV, 210-218 : *praeterea regem non sic Aegyptus et ingens Lydia nec populi Parthorum aut Medus Hydaspes observant. Rege incolumi mens omnibus una est ; amisso rupere fidem constructaque mella diripere ipsae et Gratis soluere fauorum. Ille operum custos, illum admirantur et omnes circumstant fremitu denso stipantque frequentes et saepe attollunt umeris et corpora bello objectant pulchramque petunt per uolnera mortem.*

² *Géorgiques* IV, 67-68 : *Sin autem ad pugnam exierint –nam saepe duobus regibus incessit magno discordia motu.*

³ *Géorgiques* IV, 88-90 : *Verum, ubi ductores acie reuocaueris ambo, deterior qui uisus, eum, ne prodigus obsit, dede neci ; melior uacua sine regnet in aula.*

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 3. 1. 2. de la présente partie).

⁵ A moins que sur ce dernier point Virgile ne l'ait inspiré.

Avant de clore ces quelques lignes sur les *Géorgiques*, il convient de s'interroger sur la manière dont Virgile a vécu la destitution de son ami Gallus¹ et réalisé les modifications du livre IV qui s'ensuivirent. Servius précise qu'à la suite de la disgrâce et du suicide de Gallus, Virgile modifia la fin des *Géorgiques*². D'après le commentateur, à l'origine le poème devait se terminer par un éloge de l'Égypte – probablement en tant que grenier à grains de Rome et terre d'origine de la tradition d'après laquelle le sang corrompu d'un taureau immolé pouvait donner naissance à des abeilles – et de son premier préfet. Virgile effaça-t-il le nom de Gallus de bon gré³ ? Fut-il en désaccord avec la décision d'Octavien ? Reprocha-t-il au nouveau maître de Rome son aversion pour tous ceux qui pouvaient lui faire de l'ombre ? Ou au contraire reprocha-t-il à Gallus sa volonté d'avoir voulu s'élever au rang des dieux ? Il est difficile de répondre à ces questions du fait du manque d'éléments. Virgile a laissé extrêmement peu filtrer ses sentiments sur le sujet. Il est toutefois possible de percevoir une note de pessimisme à la fin des *Géorgiques* : « A cette époque la douce Parthénope me nourrissait, moi Virgile, tout heureux de me livrer sans contrainte à mes goûts dans une inglorieuse retraite, moi qui ai joué des airs bucoliques, et qui, avec l'audace de la jeunesse, t'ai chanté, Tityre, sous le couvert d'un large hêtre »⁴. Peut-être est-ce une manière pour Virgile de manifester son regret d'avoir adhéré si pleinement à la cause d'Octavien ? Peut-être l'attitude d'Auguste à l'égard de Gallus provoqua-t-elle chez Virgile une prise de conscience ? Etant donné que le personnage de Tityre renvoie aux expropriations foncières postérieures à la bataille de Philippes, on peut se demander si Virgile ne considéra pas avoir été « acheté » par Octavien à cette époque. Rappelons que c'est probablement grâce à l'intervention de celui-ci que Virgile a conservé des terres dans la région de Mantoue, puis possédé un domaine en Campanie⁵.

Quoi qu'il en soit, les *Géorgiques* apparaissent dans leur ensemble comme un ouvrage favorable à Octave-Auguste, et lorsque Virgile eut à modifier le livre IV, il avait débuté depuis trois ans la rédaction d'un vaste poème épique : l'*Enéide*. Dans ce poème le Mantouan

¹ Au sujet de la destitution de Gallus *cf. supra* (chapitre 3. 1. 2. de la présente partie).

² *Ad Buc. X, 1 : Hic (Gallus) primo in amicitia Augusti Caesaris fuit ; postea cum uenisset in suspicionem quod contra eum coniuraret occises est. Fuit autem amicus Vergilii adeo ut quartus Georgicorum a medio usque ad finem eius laudes teneret, quas poste iubente Augusta in Aristaei fabulam commutauit*; ou encore : *ad Georg., IV, 1 : Sane sciendum, ut supra diximus, ultimes partem huius libri esse mutatam ; nam laudes Galli habuit locus ille qui nunc Orphei continet fabulam, quae inserta est postquam irato Augusto Gallus occises est.*

³ D'ailleurs, pour certains commentateurs, si le nom de Gallus est absent du livre IV des *Géorgiques*, son souvenir est largement présent à travers le personnage d'Orphée. A ce sujet *cf.* particulièrement Loupiac A., « Orphée-Gallus », *REL*, 79, 2001, p. 93-103. De plus, pour une réflexion plus générale sur le mythe d'Orphée à partir de la version des *Géorgiques cf.* Loupiac A., « *Quis te perdidit, Orpheu ? : (Virgile, Georg. IV, 494)* », *Mélanges J.-P. Néraudau*, p. 49-51.

⁴ *Géorgiques IV, 563-566 : Illo Vergilium me tempore dulcis alebat Parthenope studiis florentem ignobilis oti, carmina qui lusi pastorum audaxque iuuenta, Tityre, te patulae cecini sub tegmine fagi.*

⁵ A ce sujet *cf. supra* (chapitre 2. 2. 2. 1).

célébraient la victoire d'Actium¹, Rome, certaines valeurs fondamentales de la société romaine et son nouveau maître, à travers le récit de l'errance, puis de l'implantation tumultueuse mais inéluctable, d'Enée et des siens dans le Latium². Virgile ne racontait pas, comme il l'avait annoncé dans les *Géorgiques*, les victoires militaires d'Octavien³, mais puisque par son adoption celui-ci appartenait à la *gens Iulia* qui prétendait être issue d'Iule, le fils d'Enée, il était directement concerné. Ce rapprochement avec le père de la *gens Iulia* était même avantageux pour le nouveau maître de Rome. C'était notamment une manière de le présenter comme un fondateur, le fondateur d'une nouvelle Rome. C'était également une manière de le faire apparaître comme un homme providentiel, ayant pour mission de rétablir la paix, l'ordre et les anciennes valeurs – la piété en tête – de la société romaine⁴. Enée tel qu'il apparaît dans l'*Enéide* est un homme chargé par les dieux d'une mission précise⁵ – installer sa descendance dans le Latium – ainsi que l'image même de la piété. C'est-à-dire qu'il est toujours dans le respect des dieux et de la mission que lui ont confiée les dieux. Ainsi tous les combats qu'il a menés, la sévérité avec laquelle il avait parfois puni ses ennemis, sont justifiés. Enée aurait pu laisser Turnus en vie puisque le chef des Rutules avait reconnu sa défaite, mais celui-ci méritait la mort⁶. De même, Octavien n'a pas toujours été clément avec ses adversaires – on se souvient notamment de la manière dont il a puni les élites de Pérouse en 41⁷ – mais cela était nécessaire pour l'instauration durable de la paix à Rome.

En définitive, le lien avec l'histoire romaine récente est constant dans l'*Enéide*. Il est par exemple possible – lecture qu'avait eue Dante – de voir dans les trois mariages que contracte Enée « avec trois princesses de sang royal, et ce en trois lieux différents : à Troie avec Créuse, à Carthage avec Didon, en Italie avec Lavinia, de sorte qu'il se trouve investi des

¹ Sur ce point cf. particulièrement Thomas J., « Le sens symbolique de la bataille d'Actium : (*Enéide* VIII, 671-728) », *Euphrosyne*, XIX, 1991, p. 303-308.

² A ce sujet cf. notamment Grimal P., *Virgile ou la seconde naissance de Rome*, Paris, 1985. Par ailleurs, il convient de rappeler en s'appuyant sur une étude de E. Gabba (Gabba E., « Sulla valorizzazione politica della leggenda delle origini troiane di Roma fra III e II secolo a. C », *CISA*, IV, 1976, p. 84-101) que Virgile n'est pas le premier auteur romain à avoir célébré les origines troyennes de Rome et même que cette légende des origines troyennes de l'*Vrbs* avait, dès le III^{ème} siècle avant notre ère, été utilisée à des fins politiques.

³ *Géorgiques* III, 10-39. Aux vers 46-48 du même livre III, Virgile réaffirme son intention de célébrer bientôt longuement Octavien : « Bientôt toutefois je me préparerai à dire les ardentes batailles de César et à perpétuer la gloire de son nom aussi longtemps qu'il y a d'années de César à Tithon, son premier ancêtre. » : *Mox tamen ardentis accingar dicere pugnas Caesaris et nomen fama tot ferre per annos, Tithoni prima quot abest ab origine Caesar.*

⁴ Au sujet des parallèles que l'on peut établir entre l'*Enéide* et l'œuvre historique de Tite-Live dans le cadre d'une célébration du passé et de l'avenir romain cf. Thomas J., « Virgile et Tite-Live : la célébration du destin romain », *Rome au I^{er} siècle avant J.-C. Ainsi périt la république des vertus...*, Paris, 1996. D'une manière plus générale, au sujet de la conception livienne de l'histoire de Rome, il convient de se reporter à Mineo B., *Tite-Live et l'histoire de Rome*, Paris, 2006.

⁵ D'une manière générale, au sujet de la relation entre les hommes et les dieux dans l'*Enéide* cf. Thornton A., *The Living Universe : Gods and Men in Virgil's Aeneid*, Dunedin, 1976.

⁶ *Enéide* XII, 919-952.

⁷ Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 3. 3. de la troisième partie.

trois mondes : l'Orient, l'Afrique, l'Occident, la vocation de Rome à gouverner l'univers »¹. Ou encore, la tentation qu'a Enée de rester auprès de Didon alors qu'il a pour mission de poser les premiers fondements de Rome, peut faire allusion à Antoine abandonnant sa cité pour Cléopâtre. Jean-Paul Brisson estime, quant à lui, que la destruction de Troie, ou plus exactement l'exil des Troyens, renvoie à la situation des « spoliés de Philippes » qui sont contraints à l'exil². Il est difficile de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse, mais il est assuré que le problème de la terre, de la propriété de la terre, est un élément central dans l'œuvre épique de Virgile.

L'*Enéide* n'est pas un poème qui célèbre la paix, la quiétude, la joie de vivre à la campagne loin des soucis du politique. Au contraire c'est un poème de la lutte d'un groupe pour le territoire de la future Rome. D'après Virgile, le destin d'Enée est de prendre possession du territoire où cinq siècles plus tard Rome sera fondée. Le poète marque ainsi le fait qu'une cité est avant tout un emplacement, un territoire, des terres qui appartiennent à un groupe d'individus, à un peuple. Nous estimons que Virgile fut profondément touché par l'expropriation dont il fut victime en 41³ et que son œuvre entière, à partir de cet événement, fut, de manière plus ou moins explicite, marquée par ces questions de propriété foncière, de légitimité de la propriété foncière. En définitive, dans l'*Enéide*, Virgile pose la question de la légitimité qu'ont Enée et les siens de prendre possession par la force du Latium alors que des peuples occupent déjà ces territoires. Pour Virgile la réponse se situe au niveau de la piété et de cette manière il justifie l'action d'Octavien.

Octavien-Auguste est d'ailleurs érigé dans l'*Enéide* au rang de héros fondateur. Les valeurs fondamentales – la piété, le sacré, le respect du droit, de la propriété et plus particulièrement de la propriété des terres – sur lesquelles Auguste voulait construire sa nouvelle Rome sont glorifiées. Notamment parce qu'elles renvoient aux plus lointains ancêtres des Romains. Enfin, toutes les actions qu'Octavien a eu à commettre pour amener Rome jusqu'à cette phase de reconstruction sont justifiées. Ainsi, il semble que Virgile soit passé outre la destitution de Gallus. Une lecture plus approfondie de l'œuvre pourrait peut-être permettre de découvrir des critiques d'Octavien-Auguste⁴ et d'une manière générale il

¹ Martin R., Gaillard J., *Les genres littéraires à Rome*, p. 35. Dans le même ordre d'idée, il convient de relever avec A. Deremetz que la Sibylle joue un rôle de transition entre le monde grec et le monde romain, ainsi qu'entre une temporalité culturelle grecque et une temporalité culturelle romaine : « Si l'on considère le fait que par son origine – elle [la Sibylle] est la fille de Glaucus dont Ovide raconte l'histoire malheureuse dans les *Métamorphoses* (13 et 14), juste avant de relater l'épisode de la rencontre d'Enée avec la Sibylle –, elle est une voix grecque inscrite dans l'espace romain, on lui accordera le pouvoir d'assurer la médiation non seulement entre deux mondes, celui de l'orient et celui de l'occident, mais aussi entre deux temporalités culturelles, le passé grec et l'avenir romain » (« L'histoire du genre épique dans les catabases de Virgile, d'Ovide et de Silius Italicus », *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, Schwindt J.P., Heidelberg, 2005, p. 121).

² Brisson J.-P., *Virgile, son temps, le nôtre*.

³ Au sujet de cette expropriation cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la présente partie).

⁴ A ce sujet cf. particulièrement Maleuvre J.-Y., « Porte d'ivoire et Rameau d'Or : éléments de cacozélie dans le sixième livre de l'*Enéide* », *REA*, 98, (1-2), 1996, p. 91-107 ; Maleuvre J.-Y., « Virgile est-il mort d'insolation

convient de prendre en compte le caractère profondément réfléchi de Virgile, sa nature soucieuse, sa capacité à s'interroger sans cesse¹. Mais il n'en demeure pas moins que l'*Enéide* dans son aspect global est favorable au maître de Rome². Une confirmation de ce caractère indiscutablement favorable peut être trouvée dans le fait qu'Auguste a imposé à Varius Rufus et Plotius Tucca de publier ce poème que Virgile souhaitait voir détruit parce qu'il n'avait pu le mener à terme³.

3. 2. 1. 2. Horace célèbre le Princeps et sa politique mais n'en devient pas pour autant un serviteur

Avant Actium, Horace n'avait pas explicitement affirmé son adhésion à Octavien. Il n'avait jamais composé, ou du moins édité, de vers qui pouvaient le compromettre en cas de victoire d'Antoine⁴. Après que ce dernier ait été assurément vaincu, le poète modifia largement son attitude. Dans l'*Épode IX* qui a été vraisemblablement écrite dès les premières nouvelles de la victoire⁵, Horace évoqua sa joie – « Ce Cécube mis à part pour les repas de fête, quand donc joyeux de la victoire de César, le boirai-je avec toi (et Jupiter prendra du plaisir) au pied de ta haute demeure, bienheureux Mécène »⁶ – et critiqua de manière virulente Antoine : « Le Romain, hélas ! – vous le nierez temps futurs – devenu la propriété d'une femme, porte pour elle le pieu et les armes »⁷. De même, si dans les *Satires* postérieures à Actium⁸ Horace conserva une attitude distante vis-à-vis du politique¹, dans les *Odes*² qu'il

? », *AC*, LX, 1991, p. 171-181. Dans le premier de ces articles, J.-Y. Maleuvre a émit l'hypothèse que dans certains passages Virgile avait malméné César et Auguste par l'intermédiaire du personnage d'Énée, notamment lorsque pendant le voyage aux enfers le poète a raconté que le rameau d'or avait résisté à Énée et que ce dernier n'avait pu emprunter la porte de corne. D'autre part, dans le second article J.-Y. Maleuvre a affirmé qu'un examen des circonstances de la mort de Virgile amène à se poser des questions sur la responsabilité de l'empereur Auguste dans ce drame. De plus, de son point de vue, ces soupçons sont confirmés par la lecture des pièces ajoutées par Horace dans sa seconde édition des *Odes* (I, 3 ; I, 28 ; II, 6 ; II, 9 ; II, 20).

¹ Sur ce point cf. particulièrement Setaioli A., « Le doute chez Virgile », *CFC(L)*, (1), n° 25, 2005, p. 27-47.

² Sur les causes et les modalités de l'adhésion de Virgile à la politique d'Auguste cf. notamment Michel A., « Virgile et la politique impériale : un courtisan ou un philosophe ? », *Poeta aeterna*, Leyde, 1971.

³ Au sujet de la mort de Virgile cf. notamment Maleuvre J.-Y., *La mort de Virgile d'après Horace et Ovide*, Paris, 1999 (2e éd.).

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 2. 2. de la première partie).

⁵ C'est probablement la dernière épode composée par Horace. Pour une interprétation historique de cette épode cf. notamment Leroux J., « Le contenu historique de la neuvième Épode d'Horace », *BIBR*, XL, 1969, p. 9-31. Par ailleurs, précisons que pour Annic Loupiac (« La trilogie d'Actium et l'épode IX d'Horace : document historique ou *carmen symposiacum* ? », *BAGB*, (3), 1998, p. 250-259), l'*Épode IX* doit être mise en relation avec l'*Épode I* et l'*Ode I*, 37. Ces trois poèmes formaient une sorte de trilogie consacrée à la bataille d'Actium. De plus, l'auteur considère, dans le même article, que l'étude de la représentation de la bataille dans l'*Épode IX* conduit à découvrir qu'Horace n'en a probablement pas été un témoin oculaire. Il serait demeuré en Italie, comme Mécène le lui avait recommandé.

⁶ *Épodes IX*, 1-6.

⁷ *Épodes IX*, 11-13.

⁸ Quelques satires du livre II sont postérieures à Actium. Toutefois, il est difficile de déterminer lesquelles étant donné le manque d'indications temporelles.

composa à partir de 31 il fit à de nombreuses reprises l'éloge d'Octavien-Auguste et part de son adhésion à sa politique, notamment en ce qui concerne la restauration des mœurs.

Les thèmes de ces poèmes lyriques sont variés. Il y a des *Odes* amoureuses, des *Odes* bacchiques, des *Odes* qui consistent en des narrations mythologiques. Il y a également un certain nombre d'*Odes* morales et des *Odes* que François Villeneuve appelle civiques et que l'on peut également appeler romaines. C'est évidemment dans ces dernières que les références à Auguste et à ses hauts faits seront les plus nombreuses³, mais il y a des allusions à ce dernier dans tous les types d'*Odes*. Auguste est présenté par Horace comme l'homme providentiel, comme le plus grand de tous les Romains⁴. C'est lui qui a mis fin aux guerres civiles⁵. Il représente la paix, l'espoir de temps nouveaux et heureux⁶. Il est également le vengeur de César⁷, ainsi qu'un grand homme de guerre⁸. Il est encore honoré pour son appartenance à la *gens Iulia* et les liens privilégiés qu'il entretient avec Apollon⁹. Enfin, les membres de sa famille et ses principaux alliés sont honorés par le poète¹.

¹ Au sujet de la volonté d'Horace de montrer son détachement du politique dans les *Satires cf. supra* (chapitre 2. 2. 2. 2. de la première partie).

² Quatre-vingt-treize *Odes* rédigées par Horace ont été éditées. Elles sont réparties en quatre livres : le premier en compte trente-huit, le deuxième vingt, le troisième vingt également et le dernier quinze. Les trois premiers livres ont été rédigés dans une période relativement courte, sans doute entre 30 et 24 avant notre ère, tandis que le quatrième a été écrit une dizaine d'années plus tard (il a été vraisemblablement édité en 13 avant notre ère).

³ Il est d'ailleurs intéressant de noter que lorsqu'il est question de politique il est question d'Auguste. La personne d'Auguste, ou même sa famille, et la politique ne font pour ainsi dire qu'un dans les *Odes*. Pour une étude sur la manière dont Auguste et sa mission de chef sont présentés dans les *Odes cf.* André J. M., « Les *Odes* romaines. Mission divine, otium et apothéose du chef », *Hommages à M. Renard* I, p. 31-46. J.-M. André a notamment mis en valeur le fait que dans les *Odes* romaines, Horace a défini la mission d'Auguste par une sorte de traité théologico-politique.

⁴ *Odes* I, 12, 1-48 ; *Odes* IV, 14, 1-7.

⁵ Dans l'*Ode* II, 7, il fête le retour à Rome d'un de ses anciens compagnons d'arme, Pompeius Varus, mais aussi l'apaisement consécutif à Actium d'une manière générale, et par conséquent la clémence d'Auguste.

⁶ *Odes* I, 2, 1-29 ; I, 12, 57 ; dans l'*Ode* I, 21, Horace exhorte les jeunes Romains à chanter Apollon, soit indirectement Auguste, et Diane pour écarter tout malheur de Rome. Dans l'*Ode* IV, 15, c'est-à-dire la dernière du recueil, Horace fait à nouveau l'éloge d'Auguste en évoquant son rôle dans la restauration de la paix – au-dehors et au-dedans – et de l'ordre. Ainsi, plus de quinze ans après Actium, il était encore bon de rappeler qu'Auguste avait mis fin aux guerres civiles et permis la fermeture des portes du temple de Janus Quirinien.

⁷ *Odes* I, 2, 29-44 ; I, 12, 49-52.

⁸ Horace célèbre ses victoires passées et futures. Dans l'*Ode* II, 12, Horace se défend envers Mécène de pouvoir chanter les faits d'armes d'Auguste. Sa muse, affirme-t-il, n'est pas adaptée, les poèmes lyriques sont faits pour chanter l'amour. Toutefois, dans un certain nombre d'odes il fait allusion aux combats et aux victoires militaires d'Auguste, notamment dans l'*Ode*, I, 12, 53-56. L'*Ode* I, 35 est quant à elle un hymne à la fortune destinée à souhaiter à Auguste succès et gloire dans les expéditions qu'il projetait contre les Bretons et les Arabes autour de 27. Dans l'*Ode* I, 37 Horace célèbre la victoire d'Auguste et Rome sur Cléopâtre. Il y a probablement une allusion à Antoine, amant de Cléopâtre, pour son plus grand malheur et celui de sa cité, dans l'*Ode* I, 15. Dans l'*Ode* III, 25, Horace affirme qu'inspiré par Bacchus, il va chanter à la gloire d'Auguste. Enfin, dans l'*Ode* III, 14, il fête le retour d'Espagne d'Auguste au début de l'année 24.

⁹ Dans l'*Ode* IV, 6 Horace honore Auguste à travers Apollon, sa divinité tutélaire et la lignée des *Iules*. Il chante en substance que c'est Apollon qui a sauvé les Troyens et permis la fondation de Rome par l'intermédiaire d'Enée, en faisant périr Achille. D'une manière générale au sujet des liens entretenus par Octavien-Auguste avec Apollon cf. notamment Lambrechts P., « La politique apollonienne d'Auguste », *Nouvelle Clio*, 5, 1953, p. 65-82, Gosling A., « Octavian, Brutus and Apollon. A note », *AJPh*, 107, 1986, p. 586-589 et Porte D.,

D'autre part, les conseils que donne Horace sur la manière dont ses compatriotes doivent se comporter pour atteindre le bonheur, correspondent en grande partie aux aspirations et à la politique morale qu'Auguste désirait mettre en place. D'ailleurs, un certain nombre de ces *Odes* ont été écrites entre 28 et 26, soit durant les premières années de la politique de restauration morale et religieuse². Le poète développe un discours négatif sur l'Orient³, critique la recherche de gloire⁴ et des honneurs lointains⁵. Dans l'*Ode* III, 24, il dénonce la décadence des mœurs à son époque et il célèbre celui qui les restaurera par les lois, c'est-à-dire Auguste. Dans l'*Ode* III, 29, il fait à Mécène l'éloge de la simplicité, de la rusticité, de la force morale, de la maîtrise de soi. Et surtout dans les six premières *Odes* du livre III, Horace fait véritablement l'éloge de la politique morale mise en place par Auguste. Dans l'*Ode* III, 1, il s'adresse à ce qu'il appelle la génération nouvelle et lui conseille la modération dans les désirs. Dans l'*Ode* III, 2, il fait l'éloge de la frugalité, de la simplicité, de la force morale, de la piété. Dans l'*Ode* III, 3, il célèbre la Rome ancienne et les vertus romaines telles que la piété, la justice, la modération, la constance, le courage. Ce sont elles, affirme-t-il, qui ont permis à Rome d'être la maîtresse du monde. Dans l'*Ode* III, 4, Horace précise que ces valeurs les Romains de son époque les partagent encore. C'est grâce à elles qu'Auguste a triomphé de ses ennemis et va réformer le monde. Par ailleurs, dans cette même ode, il s'adresse directement à Auguste pour lui conseiller de prêter attention aux conseils des poètes, et termine en affirmant que le maître de Rome sait que la force sans intelligence ne perdure pas. A ce titre il établit un parallèle avec la guerre entre les Olympiens et les Titans, qui fut le triomphe de la force fondée sur la raison contre la force brutale. On peut songer, avec François Villeneuve, à Auguste qui vient de dompter la violence déchaînée des citoyens en révolte contre leur patrie, alliés aux Orientaux⁶. Dans l'*Ode* III, 5, Horace établit un parallèle entre Jupiter et Auguste. Il qualifie ce dernier de dieu visible, et célèbre par avance ses futurs triomphes sur les Parthes et les Bretons⁷. D'autre part, il dénonce dans cette pièce la décadence morale de son époque. Dans l'*Ode* III, 6, il se fait plus précis, il dénonce

« L'Apollon d'Auguste, ou La force du destin », *Mélanges J.-P. Néraudau*, p. 31-48. Enfin plus précisément au sujet du rôle de la littérature dans la célébration des liens qui unissent Octavien-Auguste à Apollon cf. Gosling A., « Augustan Apollo. The Conflation of Literary Tradition and Augustan Propanda », *Pegasus*, 28, 1985, p. 1-6 ou encore Champeaux J., « Figures du pouvoir dans l'*Enéide* », *Signes et destins d'élection dans l'Antiquité*, Fartzoff M., Geny E., Smadja E., Besançon, 2006, p. 83-101.

¹ Horace fait l'éloge d'Agrippa dans l'*Ode* I, 6 ; il y a peut-être une allusion à Marcellus, le neveu et héritier désigné (entre 25 et 23) et d'Auguste dans l'*Ode* I, 12. Dans le livre IV qui, rappelons-le, est plus tardif, Horace célèbre les victoires militaires des membres de la famille d'Auguste, dans l'*Ode* IV, 4 c'est celle de Drusus sur les Rètes et les Vindélices. Enfin, dans l'*Ode* IV, 14 il célèbre encore les victoires de Drusus sur les Génaumes et les Breunes ainsi que celle de Tibère sur les Rètes.

² A ce sujet cf. en particulier Villeneuve F., *Epîtres*, Paris, 1961.

³ *Odes* I, 38, 1-4.

⁴ *Odes* II, 12.

⁵ *Odes* II, 12, 21-24.

⁶ Notice de F. Villeneuve dans Horace, Tome 1, *Odes et Epodes*, Paris, 1954, p. 89.

⁷ C'est donc une pièce qui a été composée autour de 27.

l'impudicité, l'attitude trop dépravée des femmes de son temps, et prône le retour à la religion et aux mœurs antiques. François Villeneuve estime que cette ode « qui a le caractère d'une conclusion prépare les esprits à accepter les réformes religieuses et morales d'Auguste, relevant les vieux temples, s'attachant à restaurer la famille et le mariage »¹. Enfin, dans l'*Ode* IV, 15, la dernière du recueil qui fait en quelque sorte figure de résumé de l'œuvre réalisée par Auguste, Horace affirme explicitement qu'il adhère pleinement à la politique de restauration des mœurs menée par Auguste : « et rappelé les antiques façons de vivre »².

Dans le premier livre des *Epîtres*³ – entre 24 et 20⁴ Horace composa vingt poèmes épistolaires⁵ d'une soixantaine de vers en moyenne – la politique tient une place moins importante que dans les *Odes*. Horace mène essentiellement une réflexion sur le comportement que chacun, et lui-même en particulier, doit adopter afin d'accéder au bonheur. Il s'agit, ce qu'Horace revendique d'ailleurs, avant tout de philosophie morale. Toutefois, cette œuvre demeure favorable à Auguste et à sa politique. Le discours développé par le poète sur les manières dont chacun doit se comporter pour accéder au bonheur va dans le sens de la restauration des mœurs augustéenne. Dans les *Epîtres* I, 1 et I, 17, Horace affirme qu'il faut se garder du vice et des désirs déraisonnables, qu'il ne faut pas chercher la richesse et les

¹ Notice de F. Villeneuve dans Horace, Tome 1, *Odes et Epodes*, Paris, 1954, p. 89-90.

² *Odes* IV, 15, 12 : *et ueteres reuocauit artes*

³ Tels qu'ils sont parvenus jusqu'à nous, les *Epîtres* d'Horace sont répartis en deux livres.

⁴ Pour une datation du I^{er} livre des *Epîtres* cf. en particulier Villeneuve F., Horace, *Epîtres*, Paris, 1961.

⁵ Les épîtres d'Horace sont en effet des poèmes épistolaires, plus précisément des lettres versifiées ayant un destinataire bien défini et bien réel, mais composés dès l'origine pour un public plus large. Cette forme poétique correspondait parfaitement au style très personnel d'Horace. Elle permet en effet une certaine liberté dans l'expression des idées du fait de son caractère « faussement » intimiste. Toutefois, il faut préciser avec François Villeneuve que cette manière de procéder n'est pas propre à Horace : « Aussi bien n'était-ce pas une nouveauté de faire servir la lettre, sous le couvert d'un destinataire particulier, à la diffusion d'idées s'adressant, en réalité, à un cercle de lecteurs plus ou moins étendu. Dans la vie politique des Grecs, les lettres officielles n'étaient souvent que des discours plus brefs et faits pour la lecture. Aussi le genre épistolaire devint-il un des objets de l'enseignement des rhéteurs ; on fit composer aux jeunes gens non seulement des discours, mais des lettres, et celles-ci prirent dans les écoles un caractère de plus en plus factice ; mais parfois les vraisemblances y étaient assez bien observées pour qu'il ne soit pas toujours facile aux Modernes de distinguer, parmi les lettres mises sous le nom de tel ou tel homme d'État ou grand écrivain de la Grèce, celles qui peuvent être authentiques et celles qui, certainement, ne le sont point. On sait, d'autre part, quelle importance avait prise, dans l'exposition des idées philosophiques, l'emploi du dialogue ; il était tout naturel que celui-ci donnât naissance à la lettre didactique, surtout lorsque le chef d'école devint en quelque sorte, comme la chose arriva chez les Epicuriens, le grand prêtre d'une église dont les membres étaient dispersés dans tout le monde grec. Et, de fait, c'est chez les Epicuriens que s'est développée d'abord cette littérature épistolaire dont les autres écoles firent ensuite usage. La lettre, ainsi conçue, ne fut plus qu'un moyen de traiter, dans un ouvrage de peu d'étendue, une question philosophique, grammaticale ou scientifique : ce qui ne veut pas dire qu'on ne tint jamais compte, dans le choix du sujet et dans le ton du morceau, des goûts et du caractère de celui à qui la lettre était adressée. » (p. 8 de la notice aux *Epîtres*, Paris, 1961). Horace innova néanmoins puisqu'il ne rédigea pas ses *Epîtres* en prose, mais en vers. S'il eût des prédécesseurs dans ce domaine (il existe notamment un fragment d'une lettre de Lucilius, conservée par Aulu-Gelle, et Catulle s'en est également parfois approché mais ses œuvres demeurent des épigrammes), ceux-ci ne le firent que de manière épisodique. C'est donc bien Horace qui le premier donna à la lettre en vers ses « lettres de noblesse », en fit un genre propre, ou plus exactement comme le dit F. Villeneuve, « un rameau de la littérature épistolaire, rameau distinct de tout autre genre de poésie, et vivant sa vie propre en dépit de la parenté qu'il conserve avec le *sermo* » (notice aux *Epîtres*, Paris, 1961, p. 12).

honneurs. Dans l'*Epître* I, 2, 32-43, il critique chez ses contemporains le manque de volonté dans la lutte contre leurs vices. Aux vers 55-63 il affirme à nouveau qu'il ne faut pas rechercher la richesse mais plutôt le contrôle de ses passions négatives telles que la sensualité, la cupidité, l'envie, la colère. Dans l'*Epître* I, 3, c'est contre l'ambition qu'Horace tente d'écarter son interlocuteur. Dans l'*Epître* I, 4, il affirme que pour être heureux il faut être serein, détaché de tout. Dans le même ordre d'idée, dans l'*Epître* I, 5, il conseille de s'étonner de rien et encourage encore ses lecteurs à se détourner de la recherche de richesses et des honneurs. Dans l'*Epître* I, 7, il exhorte chacun à prendre sa mesure et à s'y tenir, puis il fait l'éloge de la vie à la campagne. Dans l'*Epître* I, 11, il affirme qu'il faut rechercher le bonheur dans l'équilibre de l'âme. Dans l'*Epître* I, 12, Horace dénonce une nouvelle fois la recherche de richesses. Dans les *Epîtres* I, 14 et I, 15, il vante les joies simples de la vie à la campagne et fait à nouveau l'éloge d'une vie simple et frugale. Enfin, dans l'*Epître* I, 16, il encourage son interlocuteur à se dégager de la servitude des passions.

De plus, Auguste est plusieurs fois cité et honoré dans le premier livre des *Epîtres*. Dans l'*Epître* I, 16, Horace fait d'une part indirectement l'éloge du *princeps* puisqu'il affirme que Quinctius, le destinataire de sa missive, n'accepterait pas les louanges qui ne conviendraient qu'à Auguste¹. D'autre part, en citant deux vers, qui semblent d'après les scholiastes être de L. Varius, il vante l'abnégation d'Auguste. Plus probant encore, dans l'*Epître* I, 19, le poète fait référence à une critique qui lui avait été faite d'écrire avant tout pour Auguste – qui est d'ailleurs assimilé ici à Jupiter – : « Tu te moques et tu garde cela pour les oreilles de Jupiter ; car tu te flattes, te trouvant beau, d'être le seul à distiller le miel de la poésie »².

Dans la première moitié des années 10 avant notre ère, Horace composa à nouveau des *Epîtres*. Trois ont été éditées, peut-être d'ailleurs dans un premier temps séparément³. Elles ont pour caractéristique d'être beaucoup plus longues que les précédentes – la première compte deux cent soixante-dix vers, la deuxième deux cent seize, la dernière quatre cent soixante-seize – et d'avoir une thématique commune : la poésie. François Villeneuve dira que « la première en fait voir l'état, chez les Romains, au temps d'Auguste ; la seconde explique pourquoi Horace renonce pour son compte à la cultiver ; la troisième en définit les lois essentielles »⁴. Si Auguste et sa politique sont absents de la troisième, également appelée « *Art poétique* »⁵ ou « *Epître aux Pisons* », il n'en est rien dans les deux autres. Dans la

¹ *Epître* I, 16, 25-29.

² *Epîtres* I, 19, 43-45 : « *Rides* » ait, « et Iouis auribus ista seruas ; fidis enim manare poetica mella te solum, tibi pulcher ».

³ Elles sont néanmoins parvenues aux Modernes réunies dans un deuxième livre d'*Epîtres*.

⁴ Villeneuve F., notice introductive au deuxième livre des *Epîtres*, p. 136.

⁵ Cette épître doit dater de 15. A ce sujet cf. Villeneuve F., Horace, *Epîtres*, Paris, 1955.

deuxième – adressée à Julius Florus, un membre de la *cohors* de Tibère¹ – il y a une référence à la puissance militaire d’Auguste lors de la bataille de Philippes : « une armée qui ne pouvait tenir contre le bras de César Auguste. Aussitôt que Philippes m’eut donné mon congé »². D’autre part, dans la troisième partie du poème, vers 141-216, Horace prône comme il l’avait fait dans les *Odes*, les valeurs fondamentales de la politique de restauration augustéenne : la sagesse, la modération, la gestion des passions telle que la crainte de la mort, la colère, la superstition, la susceptibilité ainsi que la trop forte ambition.

Par ailleurs, Auguste est le destinataire de la première *Épître* du livre II³. Si ce poème est avant tout une discussion sur la poésie, sur le peu d’intérêt qui est accordé par les Romains à la poésie moderne⁴, une dissertation sur le rôle du poète dans la cité ou encore sur la possibilité du retour de la poésie dramatique à Rome tant souhaité par Auguste, ce dernier n’en est pas moins célébré. Avant d’engager cette discussion, Horace composa un vibrant éloge d’Auguste long de dix-sept vers. Il annonce qu’il le retiendra peu, lui dont le temps est si précieux parce qu’il est à la fois le protecteur militaire de Rome et de l’Italie, et l’ordonnateur de la société, celui qui redresse les mœurs par les lois⁵. Il le place ensuite plus haut que les civilisateurs mythologiques que sont Romulus, Liber Pater, Hercule, Castor et Pollux⁶. Enfin, il le présente comme la plus grande divinité qu’ait connu le genre humain : « mais toi, tu vis, et nous te prodiguerons des honneurs venant à leur heure, nous dresserons

¹ Cette *Épître* doit dater de 19-18 puisque c’est durant une période où Horace n’écrivait plus de poésie lyrique et où Julius Florus n’était pas à Rome. Pour une datation de cette épître cf. Villeneuve F., Horace, *Épîtres*, Paris, 1955.

² *Épîtres* II, 2, 47-48 : *in arma Caesaris Augusti non responsura lacertis. Vnde simul primum me dimisere Philippi*. Rappelons néanmoins que d’après les témoignages des historiens, Octavien n’a pas été déterminant lors de ces combats, qu’Antoine fut le véritable artisan de la victoire de Philippes.

³ Cette épître a été placée en tête du livre II, pourtant c’est la plus récente. La référence aux honneurs rendus au Génie d’Auguste en même temps qu’aux Pénates et aux Lares du peuple romain indique qu’elle a été composée après 14, et la référence à de nouvelles œuvres lyriques écrites par Horace indique qu’elle était antérieure à 13. A ce sujet cf. Villeneuve F., Horace, *Épîtres*, Paris, 1955.

⁴ Sans pour autant dénigrer les œuvres anciennes, Horace critique ici le fait que les Romains de son époque jugent nécessairement qu’une œuvre poétique ancienne est meilleure qu’une récente.

⁵ *Épîtres* II, 1, 1-5 : « Alors que tu portes seul le poids de si nombreuses et si grandes affaires, que tu protèges la puissance italienne par les armes, que tu lui donnes la parure des mœurs, que tu la redresses par les lois, je pécherais contre l’intérêt public si je retenais par un long entretien tes instants, ô César » : *Cum tot sustineas et tanta negotia solus, res Italas amicus tueris, moribus ornes, legibus emendes, in publica commoda peccem si longo sermone morer tua tempora, Caesar*.

⁶ *Épîtres* II, 1, 5-12 : « Romulus, Liber Pater, Castor et Pollux, reçus après leurs grandes actions dans les demeures des dieux, ont dû, au temps qu’ils apportaient la culture à la terre et au genre humain, qu’ils apaisaient les guerres cruelles, qu’ils distribuaient les champs, qu’ils fondaient les villes, se plaindre que la faveur espérée ne répondît pas aux services rendus. Celui qui abattit l’hydre sinistre et, par un labeur ordonné du destin, subjugué des monstres fameux, a éprouvé qu’il faut, pour dompter l’envie, la fin suprême. » : *Romulus et Liber pater et cum Castore Pollux, post ingentia facta deorum in templa recepti, dum terras hominumque colunt genus, aspera bella componunt, agros adsignant, oppida condunt, plorauere suis non respondere fauorem speratum meritis. Diram qui contudit hydram notaque fatali portenta labore subegit, comperit inuidiam supremo fine domari*.

des autels pour y jurer par ta divinité, avouant que jamais rien ne paraîtra, que jamais rien n'a paru de tel »¹.

Enfin, Horace fut chargé par Auguste de composer l'hymne chanté par vingt-sept jeunes gens et vingt-sept jeunes filles lors du troisième jour des jeux séculaires qui se déroulèrent à Rome au début du mois de juin de l'an 17 avant notre ère. Comme les jeux, ce chant était destiné à célébrer Rome et son maître, à proclamer la venue d'une ère nouvelle. Horace chanta : « Soleil nourricier [...] puisses-tu ne rien visiter de plus grand que la ville de Rome ! »², rappela l'ascendance énéenne d'Auguste : « le descendant illustre d'Anchise et de Vénus »³, fit allusion à l'abondance qu'il apportait aux Romains – « et l'on voit paraître la bienheureuse Abondance avec sa corne pleine »⁴ – et au retour des antiques vertus, rendu possible par son action : « dieux accordez des mœurs vertueuses à la jeunesse docile »⁵, « déjà la Bonne Foi, la Paix, l'Honneur, la Pudeur antique et la Vertu délaissée osent revenir »⁶. Ce qui n'est autre qu'un nouvel encouragement à la politique de restauration des mœurs menée par Auguste. Enfin, l'hymne était placé sous le patronage d'Apollon, le dieu augustéen par excellence, la divinité protectrice du régime naissant.

Ainsi, il apparaît qu'à partir d'Actium, Horace fut un poète particulièrement favorable à Auguste et à sa politique. Ce dernier ne fut pas un des sujets majeurs de son œuvre⁷ – Mécène notamment est beaucoup plus cité que le nouveau maître de Rome – cependant, à chaque fois qu'il est mentionné, c'est de manière positive. Après Actium Horace a agi comme s'il pouvait, maintenant qu'Antoine était vaincu, affirmer enfin ses aspirations politiques⁸. Depuis plus de sept ans qu'il était proche de Mécène, il avait certainement « appris » à apprécier Octavien et sa politique. En outre, il était sans nul doute profondément satisfait du retour de la paix civile et il voyait probablement en Auguste le seul homme capable d'assurer cette paix. Par ailleurs, il partageait avec ce dernier l'idée qu'il fallait restaurer les mœurs⁹,

¹ *Epîtres* II, 1, 15-17 : « Mais toi, tu vis, et nous te prodiguons des honneurs venant à leur heure, nous dressons des autels pour y jurer par ta divinité, avouant que jamais rien ne paraîtra, que jamais rien n'a paru de tel. » : *Praesenti tibi maturos largimur honores iurandasque tuom per numen ponimus aras, nil oriturum alias, nil ortum tale fatentes.*

² *Chant séculaire* 9-12.

³ *Chant séculaire* 50.

⁴ *Chant séculaire* 59-60.

⁵ *Chant séculaire* 45-46.

⁶ *Chant séculaire* 57-58.

⁷ Il semble du moins à notre sens qu'Octave-Auguste occupa une place plus centrale dans l'œuvre de Virgile.

⁸ Nous pouvons également relever avec J. Moles (Moles J., « Reconstructing Plancus (Horace, C. 1.7) », *JRS*, 92, 2002, p. 86-109), le fait qu'Horace ait chanté, dans l'*Ode* I, 7, Plancus, le célèbre général passé d'Antoine à Octavien en 32 avant notre ère. Ainsi à travers cette célébration de Plancus, le poète justifiait, pour ainsi dire, de manière naturelle et globale l'abandon d'Antoine pour Octavien avant Actium.

⁹ Ces valeurs, Mécène ne les partageaient pas avec Octavien. Le chevalier considérait peut-être que c'est ainsi que devaient vivre les Romains, mais de son côté il ne souhaitait pas servir de modèle. Son mode de vie était, d'après les sources, très éloigné de la politique de restauration des mœurs.

qu'il fallait revaloriser les antiques valeurs romaines telles que la modération, le contrôle des passions, la simplicité, la rusticité, la force morale, la maîtrise de soi.

Enfin, les deux hommes entretenirent des relations personnelles. Dans l'*Ode* IV, 5 Horace prit, suivant les termes de François Villeneuve, les « accents d'une affection simple et véritable pour demander à Auguste absent depuis deux ans de hâter son retour ». Certains commentateurs ont même considéré que peu après 20, Mécène avait « cédé » son statut de patron d'Horace à Auguste. Il est vrai qu'Auguste commanda, à commencer par le *Carmen Saeculare*, des œuvres à Horace et que les relations entre Mécène et Horace perdirent en intensité après l'époque où ce dernier composa le premier livre des *Epîtres*. On a voulu en voir la preuve dans le fait que le quatrième livre des *Odes* et le deuxième livre des *Epîtres* ne sont pas dédiés à Mécène comme les précédentes œuvres du Vénousien. Toutefois, il semble excessif de parler de « brouille » entre Mécène et Horace. J.-M. André a considéré que leur amitié s'était « épurée »¹. Par ailleurs, il faut rappeler que d'après Suétone², Auguste aurait souhaité qu'Horace devienne en quelque sorte son secrétaire particulier, mais celui-ci aurait décliné l'offre³, mettant en avant sa santé fragile. Si la santé d'Horace était effectivement fragile, ce refus montre surtout à quel point il souhaitait conserver son indépendance et démontre, si besoin en était, qu'il ne se considérait pas comme étant au service d'Auguste. D'ailleurs, si l'on peut volontiers croire qu'Horace vouait une affection sincère à Auguste, ne remettait pas en cause le Principat et appréciait sa politique, il n'en demeure pas moins qu'il y a une part de flatterie dans ses vers. Il savait certainement ce que le maître de Rome avait envie de lire à son propre sujet. Ainsi, par exemple, lorsqu'il fit allusion aux qualités militaires déployées par Octavien à Philippes, Horace enjolive la réalité. Les témoignages des historiens, confirmés par le partage des pouvoirs consécutifs à la bataille, assurent qu'Octavien n'a pas été brillant lors de ces combats, et que le véritable artisan de la victoire fut Antoine. D'autre part, il semble, si l'on se réfère au témoignage de Suétone⁴, que l'*Epître* qu'Horace adressa à Auguste lui fut largement suggérée par son destinataire. Le biographe raconte qu'Auguste, après avoir lu certains entretiens d'Horace, vraisemblablement les *Epîtres* aux Pisons et à Julius Florus, lui reprocha de ne pas lui avoir adressé une telle lettre. Ce qui pourrait d'ailleurs expliquer l'instance avec laquelle Horace fit l'éloge d'Auguste dans les dix-sept premiers vers de l'*Epître*.

Enfin, si Horace a défendu la politique de restauration des mœurs conjugales mise en place par Auguste – dans l'*Ode* III, 7, il fit l'éloge de la fidélité –, il a confié publiquement dans ces mêmes *Odes* – dans l'*Ode* III, 9 précisément – qu'il ne saurait lui-même être fidèle.

¹ André J.-M., *Mécène, Essai de biographie spirituelle*, Paris, 1967, p. 136 et suiv.

² *Vita Horati*.

³ Sur ce point cf. notamment Citroni M., « La condizione sociale di Orazio : documentazione storica e autobiografica poetica », *Latina didaxis : la lingua, la letteratura, la cultura*, Genova, 2000, p. 50-57.

⁴ *Vita Horati*.

Ou encore, dans l'*Ode* III, 10, il reprenait le chant de l'amant devant la porte fermée. Il reprochait à une certaine Lycée de ne pas ouvrir sa porte, et donc son lit, alors qu'elle avait un père indulgent et un mari peu sévère. Autrement dit, il encourageait explicitement à la tromperie et allait par conséquent à l'encontre de la restauration des mœurs engagée par Auguste. D'une manière générale, Horace peut donc être qualifié de partisan d'Octavien-Auguste et de sa politique. Il était lié à Octave-Auguste et à ses proches, il devait beaucoup au régime. Toutefois, il ne fut jamais un serviteur du maître de Rome et du Principat.

3. 3. 2. Des élégiaques impliqués : Tibulle et Propertius

A partir du début des années 20 avant notre ère, deux nouveaux poètes, Tibulle¹ et Propertius², émergent. Ces jeunes auteurs – ils avaient environ vingt ans à cette époque³ – connurent rapidement le succès avec leurs élégies⁴. Ils demeurèrent d'ailleurs fidèles au distique élégiaque durant l'ensemble de leur carrière⁵. Ainsi, entre 31-30 et 19-18, date de sa mort⁶, Tibulle composa seize élégies d'une moyenne de soixante vers, réparties en deux livres⁷. Propertius composa, quant à lui, entre 30 et 15, 12 au plus tard¹, quatre-vingt-onze

¹ D'une manière générale sur la vie et l'œuvre de Tibulle cf. notamment Fisher J.M., « The Life and Work of Tibullus », *ANRW II*, Principat, 30. 3, 1983, p. 1924-1961.

² De même, sur la vie et l'œuvre de Propertius cf. Nethercut W.R., « Recent scholarship on Propertius », *ANRW II*, Principat, 30. 3, 1983, p. 1813-1857 et d'une manière plus spécifique sur la structure de son œuvre cf. Dion J., « L'architecture de l'œuvre de Propertius », *REL*, 75, 1997, p. 155-174.

³ Pour plus de précisions au sujet des années de naissance de Tibulle et Propertius cf. *supra* (respectivement chapitre 1. 2. 1. 2 et 1. 2. 1. 4).

⁴ Au sujet des spécificités du genre élégiaque cf. *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Actes du colloque international organisé par la faculté des lettres et sciences humaines de Mulhouse en mars 1979 sous la direction d'A. Thill, Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, et particulièrement l'introduction de P. Grimal (deux éléments ressortent de cette introduction : pour P. Grimal « la seule définition rigoureuse du genre élégiaque est de caractère métrique. Est élégiaque tout poème qui emploie comme mètre ce distique dit élégiaque », p. 10 et « ses limites [du genre élégiaque] sont indéfinies, et il doit sa seule unité à une certaine attitude de l'âme, une certaine manière de ressentir nos rapports avec le monde et de rendre à celui-ci les sentiments qu'il nous impose. », p. 15) et l'article de J.-P. Boucher : « Le style élégiaque ». Sur ce point il est également possible de voir Maleuvre J.-Y., « Au cœur de l'élégie romaine : l'auteur et ses éclipses », *Présence de Catulle et des élégiaques latins*, p. 51-64.

⁵ On se souvient à l'inverse que Virgile et Horace s'étaient essayés à différents genres poétiques.

⁶ La biographie de Tibulle, comme d'ailleurs celle de Propertius, est mal connue. Nous ne disposons pas de biographie de Suétone ou de Donat sur ces auteurs. Il n'y a que les indications fournies par les auteurs eux-mêmes, ou d'autres poètes contemporains, et concernant Tibulle, un épigramme de Domitius Marsius dans lequel l'auteur mentionne le fait que Tibulle soit décédé peu de temps après Virgile. Rappelons que nous avons évoqué ci-dessus les aspects de la vie de Tibulle qui concernaient la mort de son père, son enfance, son patrimoine foncier.

⁷ Pour une étude globale et récente sur les élégies de Tibulle il peut être intéressant de se reporter à Rambaux Cl., *Tibulle ou La répétition*, Bruxelles, 1997. Par ailleurs, il convient de préciser que ces deux livres sont insérés dans un ensemble plus vaste appelé *corpus Tibullarium*. Celui-ci se compose, en plus des deux livres d'élégies de Tibulle, d'un panégyrique de Messala dont l'auteur est inconnu, d'un livre de six élégies écrit par un certain Lygdamus (ce Lygdamus est considéré, par un certain nombre de philologues modernes, comme le frère aîné d'Ovide), de quelques courtes élégies rédigées par une jeune fille nommée Sulpicia (nièce ou du moins parente de Messala) et d'autres élégies écrites vraisemblablement « par Tibulle lui-même, mais au nom de Sulpicia et sans doute sur des thèmes –et peut-être des ébauches– fournis par celle-ci » (Martin R., Gaillard J.,

élégies réparties en quatre livres : le premier en compte vingt-deux, le deuxième trente-quatre, le troisième vingt-cinq et le quatrième onze².

Le thème amoureux fut leur thème de prédilection³. Ils évoquèrent, le plus souvent par l'intermédiaire du récit de leurs propres passions amoureuses tumultueuses – Propérce avec Lycinne puis Cynthie, Tibulle avec Délie, Marathus, Glycera, Nemesis⁴ –, le pouvoir de

Les genres littéraires à Rome, p. 373). Ces œuvres ont été intégrées dans notre corpus, toutefois nous les évoquerons peu car il n'est pas question de politique et qu'elles n'ont pas fourni d'informations en rapport avec la propriété foncière.

¹ La date habituellement retenue par les commentateurs pour la mort de Propérce est 15 avant notre ère. Néanmoins, P. Grimal voudrait abaisser cette date à 12. L'historien s'appuie notamment sur le fait que la référence à Vesta parmi les cultes palatins dans l'*Élégie* IV, 6 ne peut se comprendre qu'à partir du moment où Auguste a reçu le Grand Pontificat, soit en 12 avant notre ère (sur ce point cf. Grimal P., *Les intentions de Propérce et la composition du livre IV des élégies*, Berchem-Bruxelles, 1953, p. 22-23 ou encore Grimal P., « Etudes sur Propérce, II, César la légende de Tarpéa », *REL*, XXIX, 1951, p. 201 et suiv.).

² Pour une introduction générale à l'œuvre de Propérce cf. notamment Sullivan J.P., *Propertius, a Critical Introduction*, Cambridge, 1976 et Wistrand E., *Miscellanea Propertiana*, Göteborg, 1977.

³ D'une manière générale, les poètes de l'époque augustéenne, Gallus en premier, ont pour ainsi dire fait de l'élégie un chant amoureux. A l'origine, les Grecs qui ont créé cette structure métrique, vraisemblablement au V^{ème} siècle, et même Catulle qui fut le premier poète latin à l'avoir largement utilisée, ne lui ont attribué aucune fonction particulière. En effet, l'élégie se caractérise d'abord par sa structure métrique : « c'est un « distique » composé d'un hexamètre et d'un pentamètre dactyliques – donc deux vers « apparentés », puisque tous deux présentent un rythme à quatre temps dont la mesure est constituée par le dactyle – une longue et deux brèves, ou, pour utiliser le vocabulaire musical moderne une noire et deux croches » (Martin R., Gaillard J., *Les genres littéraires à Rome*, p. 358). Par ailleurs, d'une manière générale, au sujet de la poésie amoureuse à Rome cf. notamment Lyne R.O.A.M., *The Latin Love Poets*, Oxford, 1980 et Delbley E., *Poétique de l'élégie romaine : les âges cicéronien et augustéen*, Paris, 2001.

⁴ La question de la sincérité des élégiaques dans leur description amoureuse doit être posée. En effet, des éléments similaires entre les différents élégiaques peuvent laisser supposer que les auteurs se réfèrent à un genre, à un modèle. Dans *Les genres littéraires à Rome*, R. Martin et J. Gaillard résument ainsi la thèse de P. Veyne sur cette question avant d'exprimer la leur : « Peut-être en effet faut-il aller plus loin que l'idée traditionnelle, selon laquelle les poèmes élégiaques constitueraient la transposition littéraire d'une réalité qui, si sublimée et « arrangée » soit-elle, aurait tout de même existé au point de départ. On rejoindrait alors la thèse soutenue par P. Veyne dans son livre sur l'élégie érotique romaine, thèse selon laquelle cette poésie n'est pas destinée à transmettre des émotions, mais à être un joli bibelot, un bel objet gracieux et irréel, très exactement un « objet d'art » dans le goût hellénistique. Il faut en finir, dit P. Veyne, avec l'idée naïve selon laquelle les poètes (les élégiaques du moins) chantent ce qu'ils éprouvent : avec l'élégie, nous sommes aux antipodes des effusions romantiques; à aucun moment nous n'y entendons la voix du poète ; elle est même un des genres les plus piégés de la littérature universelle, puisqu'elle se présente comme un cri du coeur alors qu'elle est fondée sur une esthétique de l'artifice. Aussi P. Veyne la rapproche-t-il ingénieusement de l'estampe japonaise du XVIII^e siècle, qui est en son essence un art des « quartiers réservés », c'est-à-dire d'un « demi-monde » où la passion n'existe pas : la passion, dans l'élégie, n'est donc pas un sentiment réel, c'est un effet d'humour, au même titre que la mythologie, dont ce genre littéraire — qui appartient à la poésie « docte » — est pour ainsi dire truffé d'un bout à l'autre. Et la poésie élégiaque, loin d'être frémissante de passion comme on l'a cru longtemps, est en réalité une poésie froide, où les divers épisodes relatés ne sont pas des souvenirs brûlants, mais des « scènes à faire », comme on dit au théâtre. [...] Alors, en définitive, qu'est-ce que l'élégie romaine? Une poésie romantique reflétant un drame personnel intensément vécu ? La transposition littéraire d'une passion probablement réelle, mais sublimée par l'art et coulée dans le moule d'une tradition esthétique? Ou bien un genre tout de froideur et de lucidité, où le coeur n'a point de part, et qui évoque des aventures imaginaires vécues par des personnages irréels? A ces questions il convient sans doute d'apporter une réponse nuancée : certes, le premier de ces trois points de vue peut être considéré comme à peu près exclu (la passion toute pure ne s'exprime pas avec tant de maniérisme ni à si grand renfort d'érudition mythologique); le troisième est en revanche à peu près certain en ce qui concerne les *Amours* d'Ovide, où l'absence de passion a toujours paru évidente, et qui sont sans aucun doute un simple badinage littéraire [d'ailleurs Ovide l'avoue lui-même : « Mes œuvres sont en grande partie mensonges et fictions ; elles ont pris plus de liberté que leur auteur. » : *Magna pars mendax operum est et ficta meorum : Plus sibi permisit compositore suo. Tristes*, II, 355-356] ; pour ce qui est de Tibulle et Propérce (et des poètes du « cercle tibullien »), les choses sont beaucoup moins nettes, et la thèse brillante de P. Veyne n'emporte

l'amour, les souffrances qu'il provoque, le problème de la fidélité. Douze des seize élégies de Tibulle peuvent être qualifiées d'élégies « amoureuses ». De même, les deux premiers livres de Propertius sont quasi exclusivement consacrés à l'amour, à sa relation avec Cynthia, ainsi que le troisième dans sa majorité¹. Toutefois, ce n'est pas l'unique sujet abordé par ces poètes. Dans certaines élégies ils menèrent une réflexion sur leur art. Tibulle le fait en même temps qu'il chante l'amour, Propertius quant à lui consacre quelques élégies à ce thème². Enfin le politique n'est pas totalement absent de leurs oeuvres. Dès l'*Élégie* II, 10, Propertius annonçait son intention de chanter Auguste et les triomphes romains. Dans le livre III, il chanta effectivement les victoires du maître de Rome³, fit l'éloge de Rome et de l'Italie⁴, critiqua l'excès de luxe, le non-respect des lois et de la *fides* qui caractérisent son époque, présenta l'univers champêtre comme un milieu très proche des dieux⁵. Enfin, le livre IV est majoritairement consacré – seules quatre des onze élégies que compte le livre peuvent être qualifiées d'élégies amoureuses⁶ – à la célébration de Rome, de son site⁷, de ses origines, de son destin, mais aussi d'Auguste et de son entourage⁸. D'ailleurs à travers la Rome des origines¹ c'est bien sûr encore son nouveau maître que Propertius célébrait.

pas entièrement la conviction : si l'élégie est un art des quartiers réservés, et si les jeunes femmes chantées par les poètes sont en fait comme il le pense des filles vénales maquillées en femmes du monde, comment expliquer que dans certains poèmes élégiaques les quartiers réservés et les prostituées apparaissent en tant que tels et sans le moindre camouflage ? Comment expliquer que l'amour vénal soit justement opposé par les poètes à celui qu'ils connaissent avec leur bien-aimée ? Ou il n'y a pas transposition fantaisiste et humoristique de ce type d'amour : mais on comprendrait mal que la transposition tantôt soit opérée, tantôt ne le soit pas. Au total le grand problème que les élégiaques conduisent à poser, c'est celui des rapports qui s'établissent entre la biographie et l'oeuvre d'un écrivain. Dans son *Contre Sainte-Beuve*, Proust faisait observer qu'« un livre est le produit d'un autre moi que celui que nous manifestons dans nos habitudes ». Il en résulte que les « romans d'amour » de Catulle et de ses successeurs peuvent fort bien être à la fois imaginaires et vrais : l'imaginaire, note très finement S. Doubrovsky (*Pourquoi la nouvelle critique*, p. 212), « ne s'oppose pas au réel comme le faux au vrai mais comme le virtuel à l'actuel » et il ne doit pas être confondu avec le fictif ou l'illusoire. Les fantasmes d'un écrivain — ou de tout homme — appartiennent à sa biographie tout autant que ses faits et gestes authentiques : peut-être même constituent-ils, plus encore que ces derniers, la vérité de sa vie concrète. », (p. 366-367).

¹ Au sujet de la thématique amoureuse dans l'oeuvre de Propertius cf. notamment Arcellaschi A., « Propertius, l'amour et l'argent », *Mélanges H. Zehnacker*, p. 335-342 ou encore Stahl H.P., « Propertius : « Love » and « War » », *Individual and State under Augustus*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1985.

² Dans l'*Élégie* II, 1, il affirme être incapable de chanter autre chose que l'amour. Dans l'*Élégie* II, 34, il fait l'éloge de Virgile et de la grande poésie mais évoque néanmoins les qualités de l'élégie. L'*Élégie* I, 21 est l'épithaphe de Gallus ainsi qu'une réflexion sur le genre élégiaque.

³ *Élégies* III, 4. D'ailleurs, d'une manière générale, au sujet de l'importance du politique et particulièrement d'Auguste dans les poèmes de Propertius cf. André J.-M., « Politique, dirigisme augustéen et esthétisme chez Propertius », *Mélanges C. Deroux. I*, Bruxelles, 2002, p. 13-28.

⁴ *Élégies* III, 21.

⁵ *Élégies* III, 13. Nous reviendrons sur ce dernier aspect (cf. notamment les chapitres 2. 2. 3. 2 et 3. 1. de la deuxième partie).

⁶ *Élégies* IV, 3 ; IV, 5 ; IV, 7 ; IV, 8.

⁷ La topographie de Rome a une place importante dans le livre IV. A ce sujet cf. notamment Grimal P., *Les intentions de Propertius et la composition du livre IV des élégies*, Berchem-Bruxelles, 1953. L'historien précise notamment que « sur les onze pièces du recueil, six, soit plus de la moitié, se rapportent à des sites ou à des sanctuaires de Rome. » (p. 11).

⁸ Au sujet du livre IV et de l'importance que Propertius a accordé au politique, et particulièrement à Auguste, dans les onze élégies qui le compose, cf. notamment Maleuvre J.-Y., « Le quatrième livre de Propertius ou Le prince contre le poète », *RBPh*, 79, (1), 2001, p. 69-118 et Viarre S. « Le livre IV des « Élégies » de Propertius

Ainsi, l'œuvre de Propertius peut être, d'une manière générale, considérée comme favorable à Auguste. D'autant qu'outre des hommages plus ou moins explicites au maître de Rome, le poète défend des valeurs qu'il est possible de qualifier d'« augustéennes », en particulier la *fides*, notion sur laquelle nous reviendrons. Cette adhésion à Auguste et à sa politique peut paraître surprenante. Rappelons qu'Octavien fut probablement responsable de la mort du père de Propertius. Le poète raconte que son père avait combattu et perdu la vie lors de la guerre de Pérouse. Il était probablement l'un des membres de l'élite de cette cité qui furent sévèrement punis par le jeune héritier de César².

Dès lors on peut estimer que le rôle joué par Mécène dans cette « adhésion » dut être primordial. Propertius fut en effet à partir de 28, date de la parution de son premier livre, un proche de Mécène. Il peut même être considéré comme l'un des membres de son cercle littéraire³. Or, certains vers composés par Propertius permettent de comprendre que Mécène l'a encouragé à célébrer Octavien. Dans la première élégie du livre II, le poète s'adresse à Mécène et lui dit en substance que ce qui l'inspire c'est sa maîtresse, c'est l'amour, qu'il ne saurait chanter les hauts faits d'Auguste. Ce qu'il fait toutefois indirectement puisqu'il établit en quelque sorte une liste des victoires militaires d'Auguste – il évoque la bataille de Modène, la bataille de Philippi, la guerre de Sicile, Actium, la campagne d'Égypte⁴ – tout en précisant qu'à travers ces hauts faits c'est aussi son lecteur privilégié⁵ – Mécène – qu'il célèbre⁶. Dans

est-il sérieux ? », *Mélanges C. Deroux. I*, Bruxelles, 2002, p. 507-514. Les deux auteurs s'accordent sur le fait que le livre IV est d'inspiration et de facture très différent des trois premiers, notamment sur le sujet politique. Mais si pour J.-Y. Maleuvre l'influence d'Auguste est présente à tous les instants, pour S. Viarre, Propertius est un auteur complexe, qui laisse à ses lecteurs la possibilité de décrypter ses poèmes selon leurs choix personnels et il exprimerait même, en filigrane, des opinions anti-augustéennes. Enfin d'une manière générale, pour S. Viarre la politique tient dans ce livre une place secondaire. Par ailleurs, toujours au sujet de l'importance du politique dans le livre IV et du sens qu'il convient de lui donner cf. Janan M., *The politics of desire, Propertius IV*, California, 2001.

¹ D'une manière générale, au sujet de la manière dont les Romains percevaient les origines de leur cité et de l'utilisation de cette tradition des origines à des fins politiques cf. André J.-M. « Idéologie et traditions sur les origines de Rome », *La Rome des premiers siècles*, p. 9-35.

² A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 6. de la présente partie).

³ Le deuxième livre d'élégies de Propertius est dédié à Mécène. D'autre part, dans l'*Élégie* III, 9 Propertius remercie explicitement Mécène du rôle de protecteur qu'il a joué et joue encore pour lui : « Ta tendresse a secondé mes débuts ; prends en main les rênes de ma jeunesse et, quand mon char entre dans la carrière, que ton signal me soit propice » : *Mollus tu coeptae fautor cape lora iuuentae dexteraque immissis da mihi signa rotis* (vers 57-58). Dans les vers qui suivent Propertius proclame également sa fidélité envers Mécène – « Mécène, tu m'accorderas ce mérite, il te revient : on dira de moi que je fus toujours des tiens. » : *Hoc mihi Maecenas, laudis concedis et a te est quod ferar in partis ipse fuisse tuas* (vers 59-60) – après avoir vanté la propre fidélité de Mécène ainsi que sa sagesse, son détachement des honneurs (vers 21-34). Sur les relations entre Propertius et Mécène cf. notamment Gold B.K., *Literary patronage in Greece and Rome*, The university of North Carolina Press, Chapel Hill and London, et Lucot R., « Mécène et Propertius », *REL*. 35, 1957.

⁴ *Élégies* II, 1, 27-34.

⁵ Au sujet des destinataires des œuvres de Propertius cf. Citroni M., *Poesia e lettori in Roma antica*, Roma, 1995, p. 377-407 et p. 417-418.

⁶ *Élégies* II, 1, 25-26 : *bellaque resque tui memorarem Caesaris, et tu Caesare sub magno cura secunda fores* : « Non ce que je raconterais ce sont les guerres, c'est l'histoire de ton cher César, et, sous le grand César, c'est toi qui serais le second objet de mes soins ».

l'*Élégie* III, 9, il s'adresse à nouveau à son protecteur, et à nouveau il affirme qu'il ne saurait composer des poèmes épiques – ce qui laisse supposer que Mécène l'avait encore encouragé à le faire –, mais il annonce qu'il célébrera tout de même, à l'initiative du grand homme – Properce emploie même le terme *iussa* que Daniel Paganelli¹ traduit par « ordre » : « et mon génie s'élèvera à ton ordre »²–, les premiers temps du Palatin, la fondation de Rome, les victoires d'Auguste³.

Ainsi Mécène peut être considéré comme l'initiateur des élégies « nationales » de Properce. Toutefois, nous comprenons que Properce ne les aurait pas composées s'il n'en avait pas éprouvé le désir. Peut-être le fit-il par amitié pour Mécène, mais il dut également apprécier rêver cette Rome des origines et il dut croire en Auguste, du moins à certaines des valeurs qu'il défendait, notamment au respect des lois, à la *fides*, à la recherche d'austérité. L'élégiaque dut encore apprécier la paix, la quiétude qu'Auguste avait réussi à réinstaurer en Italie. Enfin, il savait certainement que le jeune Octavien n'avait pas été le seul responsable des distributions de terres consécutives à Philippes.

Tibulle, en revanche, ne fit à aucun moment l'éloge d'Auguste. Cela n'est pas dû à un refus de l'exercice puisqu'il fit à plusieurs reprises l'éloge de son protecteur, le grand général⁴ et homme de lettres⁵, M. Valerius Messalla Corvinus⁶. D'ailleurs, il est remarquable qu'il n'y ait aucune occurrence du maître de Rome dans les seize élégies composées par Tibulle. Peut-être le poète craignait-il en célébrant Auguste de déplaire à son protecteur ? Celui-ci, après avoir été un défenseur de la République à Philippes⁷, avait rallié Octavien autour de 35 et joué un rôle primordial aux côtés de ce dernier dans les années qui suivirent Actium⁸, avant de se retirer brusquement de la politique après son triomphe en 27. Peut-être à l'instar de Messalla,

¹ Paganelli D., Properce, *Elégies*, Paris, 1961.

² *Elégies* III, 9, 52 : *et ingenium sub tua iussa meum*.

³ *Elégies* III, 9, 47-56.

⁴ Au sujet du rôle politique et militaire joué par Messalla cf. notamment *supra* chapitre 3. 1. 2 de la présente partie.

⁵ Messalla fut un grand amateur de littérature. A l'instar de Mécène, il réunit autour de lui un cercle littéraire – dont le *corpus Tibullarium* est pour ainsi dire l'expression – comparable en de nombreux points à celui de Mécène. C'est-à-dire que son patronage consistait plus en des encouragements, en des indications, qu'en des injonctions, qu'il recherchait l'amitié de « ses » poètes ou du moins celle de Tibulle. Il semble que Messalla devint très tôt le protecteur de Tibulle. Le poète, alors même qu'il n'avait pas vingt ans, l'accompagna, selon ses propres dires (*Elégies* I, 7, 1-9), durant la campagne d'Aquitaine. Ensuite, malgré le fait que Tibulle ne prit pas part à la campagne en Orient de Messalla, les deux hommes demeurèrent proches. Tibulle fut en quelque sorte le chef de file du cercle littéraire du grand général.

⁶ Notamment dans l'*Élégie* I, 7 qu'il composa pour célébrer son triomphe.

⁷ Ce sénateur, né en 64, était issu d'une des plus grandes familles de la République romaine. Nous disposons de peu d'informations sur ses années de jeunesse ; nous savons néanmoins qu'il fut inscrit sur la liste des proscrits de 43 et qu'il combattut aux côtés des Césaricides lors de la bataille de Philippes.

⁸ Messalla fut consul en 31 aux côtés d'Octavien. Par la suite ce dernier lui confia la campagne d'Aquitaine en 30, campagne qu'il mena avec succès puisqu'il célébra en 27 un triomphe pour cette victoire. Au cours des premières années du Principat, Messalla devait bénéficier de toute la confiance d'Octavien-Auguste puisque celui-ci lui confia la charge de *Praefectus urbis* qu'il rendit néanmoins rapidement (nous reviendrons sur ce dernier point).

Tibulle n'appréciait-il pas la manière dont Auguste instaurait un régime monarchique¹ ? Ou peut-être Tibulle refusa-t-il de célébrer celui qui était un des principaux, si ce n'est le principal, responsables de la ruine de sa famille ? On se souvient que la famille de Tibulle s'était brusquement appauvrie à l'époque des expropriations postérieures à la bataille de Philippes². Si la relation avec les expropriations foncières de 41 avant notre ère n'est pas assurément établie, il paraît en revanche que Tibulle n'était pas dans l'entourage d'Auguste, qu'il ne lui était redevable de rien et qu'il fut indifférent à la gloire qu'il pouvait obtenir en célébrant le maître de Rome.

Toutefois, Tibulle ne peut être considéré comme un opposant. Si tel avait été le cas, son œuvre aurait certainement disparu. D'autre part, certaines valeurs développées par Tibulle sont d'une certaine manière favorables à Auguste, à la nouvelle société qu'il désirait mettre en place. En effet, Tibulle prôna le retrait du politique, le refus des honneurs et de la richesse³. Il dénonça le luxe avec véhémence⁴. Il vanta les temps anciens où les hommes n'étaient pas uniquement motivés par la richesse⁵. Il exprima son dégoût de la guerre⁶, fit l'éloge de la paix⁷. Il développa un idéal de bonheur individuel fondé sur l'amour, la simplicité, le calme de la vie champêtre, l'*otium*⁸. Ces derniers points nous intéresseront particulièrement. Pour l'instant indiquons seulement que Tibulle fit à plusieurs reprises l'éloge de la vie à la campagne, que pour lui le bonheur semble indissociable de l'amour, qui est lui-même indissociable de la tranquillité que seule la campagne peut offrir⁹. Ce discours pourrait paraître antipatriotique – quelques années auparavant il l'aurait probablement été – mais, comme nous l'avons déjà signalé, pour asseoir son pouvoir de type monarchique Auguste avait besoin que les élites romaines développent de nouveaux idéaux, loin des honneurs militaires et politiques.

¹ En effet, les exégètes anciens indiquent que Messalla quitta cette fonction parce qu'il considéra qu'elle avait un caractère antirépublicain. Il comprit certainement que celui qui était en passe de se faire appeler Auguste n'avait nullement l'intention de restaurer la République. Il ne voulut certainement pas s'associer à un régime qui détruisait la République. Quoi qu'il en soit, en abandonnant la charge de *Praefectus urbis* Messalla quitta définitivement la vie politique.

² A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 4. de la présente partie).

³ Dès les quatre premiers vers de la première élégie de son premier livre, il exprime avec force ces valeurs : « Qu'un autre s'amasse un trésor d'or fauve et possède des milliers d'arpents d'un sol bien cultivé, pour trembler dans des fatigues perpétuelles au voisinage de l'ennemi, pour que les sonneries guerrières de la trompette chassent loin de lui le sommeil » : *Divitias alius fuluo sibi congerat auro et teneat culti iugera multa soli, quem labor adsiduus uicino terreat hoste, Martia cui sommos classica pulsa fugent*. Et c'est un thème récurrent : *Elégies* I, 3, 35-40 ; I, 10, 29-32.

⁴ *Elégies* II, 4, 27-38.

⁵ *Elégies* I, 10, 7.

⁶ *Elégies* I, 10, 1-14.

⁷ *Elégies* I, 10, 45-68.

⁸ Sur la thématique de l'*otium* dans l'œuvre de Tibulle et plus généralement dans les élégies cf. André J. M., « L'*otium* et l'évolution morale à l'époque augustéenne. Les élégiaques entre le libertinage et l'ordre moral », *L'*otium* dans la vie morale et intellectuelle romaine, des origines à l'époque augustéenne*, Paris, 1966.

⁹ Nous développerons cet aspect dans la deuxième partie.

Enfin, dans l'*Élégie* II, 5, Tibulle composa un hymne en l'honneur d'Apollon¹, chanta la Rome des origines², la geste d'Enée³, évoqua Romulus⁴. Aucun lien n'est clairement établi entre ces divinités ou personnages et Auguste. Ce sont les qualités poétiques et oraculaires⁵ d'Apollon que Tibulle met ici en valeur, et il n'est pas explicitement question de la *gens Iulia*. Mais il n'en demeure pas moins que lorsqu'il était question d'Apollon, d'Enée ou de Romulus, les lecteurs de Tibulle⁶ devaient penser à Auguste. D'autre part, dans les vers 73-82 il y a probablement une allusion aux récentes guerres civiles auxquelles Apollon-Auguste avait mis un terme.

Ainsi, Tibulle fut réticent – peut-être parce qu'il se souvenait du rôle d'Octavien dans les expropriations postérieures à la bataille de Philippes⁷, ou alors par fidélité à Messalla – à célébrer Auguste, mais il ne fut pas un opposant. Il était certainement difficile de mener une carrière poétique en critiquant le maître de Rome et il partageait avec les autres poètes de son époque des valeurs qui servaient la cause d'Auguste. Propertius, quant à lui, fut après son premier livre grandement favorable à Auguste, malgré le fait qu'il ait été douloureusement touché par la guerre de Pérouse. Il était probablement impossible pour ces poètes de s'extraire pleinement du politique et de la domination du *princeps*. Il ne faut cependant pas considérer qu'ils cherchèrent à plaire à Auguste dans tous les domaines. Dans leurs élégies amoureuses, notamment avec le thème de l'attente de l'amant devant la porte de la femme mariée, ils prônèrent une certaine liberté des mœurs qui ne pouvait s'accorder avec la politique d'austérité augustéenne.

3. 3. 3. Un partisan exilé : Ovide

Publius Ovidius Naso peut être rattaché à la génération de Propertius et Tibulle. Il est néanmoins plus jeune de quelques années – il est né en 43 avant notre ère⁸ – et il vécut beaucoup plus longtemps puisqu'il décéda en 17 de notre ère. Comme ses prédécesseurs il débuta sa carrière artistique par des poèmes amoureux qui lui permirent de connaître

¹ *Élégies* II, 5, 1-18.

² *Élégies* II, 5, 19-38.

³ *Élégies* II, 5, 39-50.

⁴ *Élégies* II, 5, 23-24 ; II, 5, 51-54.

⁵ Cette élégie est dédiée à M. Valerius Messallinus, le fils aîné de Messalla, qui venait d'obtenir la charge qui ferait de lui un gardien des livres sibyllins.

⁶ Au sujet des lecteurs de Tibulle cf. Citroni M., *Poesia e lettori in Roma antica*, Roma, 1995, p. 377-381 et p. 408-418 et d'une manière générale sur les lecteurs d'élégies cf. Citroni M., « Dedicatori e lettori della poesia elegiaca », *Tredici secoli di elegia latina*, p. 93-143.

⁷ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 2. de la première partie).

⁸ *Tristes* IV, 10, 6.

rapidement le succès¹. Entre 25 avant notre ère² et l'an 3 de notre ère, il composa sous le titre d'*Héroïdes* des lettres d'amours fictives – vingt-et-une exactement³ – écrites sous le nom d'héroïnes mythologiques⁴, trois livres d'élégies amoureuses – édités sous le terme explicite d'*Amours*⁵ – qui s'inscrivent dans la continuité des premières œuvres de Propertius et de Tibulle⁶, un traité « technique » sur l'art d'aimer⁷, son pendant⁸ *Les Remèdes à l'amour* – un poème de huit cent quatorze vers qui consiste en une série de conseils destinés à calmer les souffrances d'une séparation, à oublier la femme aimée⁹, enfin un court traité¹⁰ sur les moyens pour les femmes de s'embellir¹¹.

¹ Le succès rapide d'Ovide fut peut être également dû à l'humour qu'il a sut introduire dans ses oeuvres. A ce sujet cf. Frécaut J.-M., *L'esprit et l'humour chez Ovide*, Grenoble, 1972.

² Dans *Tristes* V, 10, 57-60, Ovide raconte qu'il fit des lectures publiques de ses *Héroïdes* quand sa barbe n'avait été rasée qu'une ou deux fois, c'est-à-dire lorsqu'il avait dix-huit ans.

³ Elles sont de longueur inégale, les plus courtes comptent une centaine de vers et la plus longue trois cent soixante-dix-huit.

⁴ La majorité sont des lettres écrites par des femmes à des hommes, mais il y a trois exceptions : Paris écrivant à Hélène, Léandre à Héro et Acontius à Cydippe. Notons qu'il y a également une lettre (*Héroïde* 15) écrite par Ovide sous le nom de Sappho, donc un personnage historique.

⁵ Le premier livre compte quinze élégies, le deuxième dix-neuf, le troisième quinze ; elles font en moyenne une soixantaine de vers. Notons que le texte dont dispose le lecteur moderne correspond à une deuxième version, largement remaniée puisque Ovide dit (livre I, épigramme d'introduction à la nouvelle édition) avoir retiré deux livres sur les cinq que comprenait l'édition d'origine.

⁶ Nombreux sont les thèmes communs. Comme ses prédécesseurs, Ovide dénonce les entremetteuses (I, 8), critique les femmes qui vendent leur amour, évoque les nuits passées devant les portes à attendre qu'une « belle » veuille bien l'ouvrir, décrit certains ébats amoureux. Comme eux encore, Ovide chante l'exceptionnelle beauté d'une femme aimée – Corinne en l'occurrence – puis les souffrances qu'elle lui inflige par ses multiples infidélités. D'autre part, l'*Élégie* III, 9 est un éloge funèbre de Tibulle.

⁷ C'est d'ailleurs le titre de l'œuvre. Dans le premier livre il est question des lieux « où les hommes peuvent rencontrer les femmes et comment ils leur plairont ; le deuxième énumère les moyens qui leur permettront de s'attacher leurs conquêtes ; le troisième ceux que les femmes emploieront pour plaire et pour plaire longtemps » (Bornecque H., introduction à *L'Art d'aimer*, Paris, 1960).

⁸ De nombreux commentateurs estiment que cet ouvrage publié très peu de temps après le dernier livre de *L'Art d'aimer* (si l'on en croit H. Bornecque le dernier livre de *L'Art d'aimer* a été publié la première année de notre ère et *Les Remèdes à l'amour* en 2 ou 3), fut écrit par Ovide en réponse aux critiques formulées contre *L'Art d'aimer* qui, par ailleurs, avait connu un grand succès.

⁹ Malgré ce qu'affirme Ovide (vers 49, *Sed quaecumque uiris, uobis quoque dicta, puellae, Credite* : « Mais tout ce que je dis aux hommes s'applique également à vous, jeunes filles ») les conseils qu'il donne sont avant tout destinés aux hommes. Ces conseils vont de la recherche d'une vie active (dans le domaine politique, agricole, la chasse, la pêche), à la remémoration des défauts de la femme aimée, en passant par feindre la froideur, ou encore s'éloigner le plus possible de l'objet de son amour, des lieux où se vivait cet amour.

¹⁰ Il compte une centaine de vers.

¹¹ A l'intérieur de ce groupe la répartition chronologique des œuvres d'Ovide n'est pas aisée. H. Bornecque, en s'appuyant sur un passage des *Amours* (II, 18, 19) où Ovide affirme qu'il s'occupe à composer des *Héroïdes* et un passage des *Tristes* (V, 10, 57-60) où il dit avoir commencé à faire des lectures publiques de ses *Héroïdes* quand sa barbe n'avait été rasée qu'une ou deux fois, émet l'hypothèse que les quinze premières *Héroïdes* ont été publiées entre 20 et 16 avant notre ère¹¹ et seraient par conséquent antérieures à la première édition des *Amours*. Le second passage (V, 10, 57-60) permet également de comprendre qu'Ovide travaillait à la fois aux *Héroïdes* et aux *Amours*. Ainsi pour H. Bornecque la chronologie générale des premières œuvres d'Ovide est la suivante : *Héroïdes* 1-15 (de 20-16 av. J.-C. en trois fois), *Les amours*, première édition (15-14 av. J.-C.), *Médée* (12 av. J.-C.), *Amours*, seconde édition (4 av. J.-C.), *Ars* I-II (un peu av. J.-C.), *De medicamine* (id.), *Ars* III (1 après J.-C.), *Remedia* (2 après J.-C.), *Héroïdes*, 16-21 (8 après J.-C.).

D'une manière générale, il y a peu de références aux événements politiques dans ces œuvres. Dans les *Héroïdes*, il n'y a pas d'allusion à l'histoire présente. Le contexte est rigoureusement mythologique, même lorsqu'il est question d'Enée ou d'Apollon, rien ne renvoie de manière explicite à la (re)naissance de Rome, à la victoire d'Actium, à Auguste¹. D'ailleurs, il n'y a aucune occurrence d'Auguste dans les vingt-et-une lettres, de même, dans les *Remèdes à l'amour* et dans le traité sur *Les Produits de beauté pour le visage de la femme*. Ce qui n'est toutefois pas le cas dans les *Amores*. Dans les trois livres d'élégies les occurrences d'Auguste sont rares mais elles existent – nous en comptons trois – et elles sont à l'honneur du maître de Rome. Dans l'*Elégie* III, 12, alors qu'il déplore les multiples infidélités de sa maîtresse, il s'excuse de ne pas chanter les hauts faits d'Auguste : « Je pouvais chanter Thèbes, ou bien Troie, ou bien les exploits de César, et c'est Corinne seule qui m'a inspiré »². Dans l'*Elégie* III, 8, il place Auguste au rang des héros fondateurs que sont Romulus, Liber Pater, Hercule : *Qua licet, adfectas caelum quoque ; templa Quirinus, Liber et Alcides et modo Caesar habent*³. Enfin, après avoir chanté la victoire de l'Amour sur lui-même, il fait rapidement référence à la gloire militaire et à la clémence d'Auguste : « Donc, comme je puis figurer dans ton divin triomphe, ne va pas, ô vainqueur, dépenser inutilement ta puissance contre moi. Vois Auguste, ton parent [allusion à l'appartenance d'Auguste à la *gens Iulia*], et le succès : les ennemis qu'il a vaincus, sa main, après les avoir vaincus, les protège »⁴.

Dans *L'Art d'aimer*, il y a également quelques occurrences d'Auguste. La première ne renvoie qu'à une indication de lieu, de temps⁵ – « Et lorsqu'il n'y a pas longtemps, César nous offrit l'image d'un combat naval »⁶ –, en revanche, quelques vers plus loin⁷, Ovide fait un éloge du maître de Rome en évoquant le triomphe qu'il va célébrer sur les Parthes, et de son petit-fils qui va bientôt participer à sa première campagne militaire. En outre, il place Auguste au rang de divinité, au même niveau que Mars « Dieu Mars, et toi, dieu César, à son départ, accordez-lui votre appui divin, car de vous deux, l'un est dieu, l'autre le sera »⁸, et il le qualifie de « plus beau des mortels »⁹.

¹ C'est en sa qualité d'amant de Didon qu'Enée est décrit. De même, c'est l'Apollon patron des poètes, l'Apollon archer qui est chanté par Ovide.

² *Amours* III, 12, 15 : *Cum Thebe, cum Troia foret, cum Caesaris acta, Ingenium mouit sola Corinna meum.*

³ *Amours* III, 8, 51-52.

⁴ *Amours* I, 2, 51-52 : *Ergo cum possim sacri pars esse triumphii, Parce tuas in me perdere, uictor, opes. Aspice cognati felicia Caesaris arma ; Qua uicit, uictos protegit ille manu.*

⁵ Rappelons que dans le premier livre de *L'Art d'aimer* Ovide établit une liste des lieux où il est possible de faire des rencontres.

⁶ *Art d'aimer* I, 171 : *Quid, modo cum belli naualis imagine Caesar.*

⁷ *Art d'aimer* I, 177-216.

⁸ *Art d'aimer* I, 203 : *Marsque pater, Caesarque pater, date numen uenti ! Nam deus e uobis alter es, alter eris.*

⁹ *Art d'aimer* I, 213-214 : « Donc nous verrons ce beau jour où toi, le plus beau des mortels, tu t'avanceras couvert d'or, traîné par quatre chevaux blancs. » : *Ergo erit illa dies, qua tu, pulcherrime rerum, Quattuor in niueis aureis ibis equis.*

D'autre part, Ovide adopte un discours proche de celui de ses prédécesseurs. Il critique vivement la richesse¹. Il exprime son dégoût de la guerre et du soldat², vante les plaisirs de la campagne³, la simplicité du mode de vie du campagnard. D'une manière générale, il développe un idéal de bonheur individuel centré sur l'amour, loin de la recherche des honneurs. Donc un discours conforme à l'idéologie de la restauration augustéenne. Toutefois, tous ces éléments ont chez Ovide une tonalité particulière. Il paraît moins sincère que Tibulle et Propertius. Ces thèmes apparaissent chez lui être des *topos*⁴. Par ailleurs, Ovide encourage ouvertement – particulièrement dans son *Art d'aimer* même s'il s'en défend en indiquant que ses conseils ne valent que pour la séduction des femmes non mariées⁵ – à l'adultère, à la dépravation des mœurs. Propertius et Tibulle le faisaient de manière indirecte en racontant leurs amours avec des femmes mariées. Horace a lui aussi développé le thème de l'attente de l'amant devant la porte de la femme mariée. Mais avec Ovide ce sont les moyens théoriques de la séduction qui sont mis à la disposition des Romains. Ce sont tous ses lecteurs⁶ qui sont encouragés à séduire toutes les femmes. Ovide n'affirme-t-il pas que toutes les femmes peuvent être prises⁷? Ce qu'Auguste, engagé depuis maintenant des années – *L'Art d'aimer* a été édité autour de 0 – dans une tentative de réforme des mœurs, pouvait difficilement accepter. Ovide indiquera d'ailleurs que *L'Art d'aimer* est l'une des causes de la *relegatio* à laquelle il fut condamné par Auguste⁸. Si la littérature n'est probablement pas la cause majeure de cette condamnation, les œuvres amoureuses composées par Ovide ne durent pas être du goût du maître de Rome, et ce malgré les quelques vers dans lesquels Ovide chantait sa gloire.

¹ Cf. notamment l'*Elégie* III, 8 de Propertius.

² Sur ce point cf. encore l'*Elégie* III, 8.

³ Cf. notamment les *Elégies* II, 16, 1-10 et II, 16, 33-40 de Propertius.

⁴ C'est d'ailleurs la même chose pour le thème amoureux.

⁵ *Art d'aimer* I, 32-34 : « Loin d'ici étroites bandelettes, insignes de la pudeur, et toi, volant, qui couvres la moitié des pieds. Ce que nous chanterons, c'est l'amour que ne frappe pas la loi, ce sont les liaisons permises ; mon poème n'offrira rien de répréhensible. » : *Quaeque tegis medios instita longa pedes. Nos Venerem tutam concessaque furta canemus, Inque meo nullum carmine crimen erit.*

⁶ Pour des précisions sur le public d'Ovide, la manière dont le poète s'adresse à son public cf. Citroni M., *Poesia e lettori in Roma antica*, Roma, 1995, p. 431-474, ainsi que Barchiesi A., *The poet and the Prince. Ovid and Augustan Discourse*, Berkeley, 1997, ou encore Sabot A., « Ovide et la société augustéenne », *Mélanges Pierre Lévêque 3 Anthropologie et société*, Paris, 1989, p. 381-391, Porte D., *L'étiologie religieuse dans les Fastes d'Ovide*, Paris, 1985, principalement p. 120 et suiv.

⁷ *Art d'aimer* I, 269-270 : « Avant tout, que ton esprit soit bien persuadé que toutes les femmes peuvent être prises : tu les prendras » : *Prima tuae menti ueniat fiducia, cunctas Posse capi ; capies, tu modo tende plagas.*

⁸ Au sujet de la *relegatio* d'Ovide cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 1. 5. de la présente partie).

En revanche, *Les Métamorphoses* – le vaste poème¹ « mythologique »² composé par Ovide avant 8 après J.-C.³ – et *Les Fastes* – un poème débuté en 3 après J.-C., dans lequel Ovide présentait les fêtes romaines⁴ – avaient de quoi plaire au *princeps*. Au-delà d'un aspect plaisant, divertissant, *Les Métamorphoses* ont un caractère politique indéniable. Ovide a classé les différentes fables dans « un ordre soi-disant chronologique, qui va comme il le dit⁵ des origines du monde jusqu'à son propre temps »⁶, relevant ainsi l'évolution, suivant les termes de Pierre Grimal, « du chaos primitif⁷ pour aboutir à un monde unifié sous la puissance de Rome »⁸ et bien sûr de son nouveau maître. Dans le dernier livre, Ovide chante

¹ Il est composé de quinze livres comptant huit cents vers en moyenne.

² Ovide a tenté de compiler dans ce poème l'ensemble des métamorphoses connues. Ainsi dans son ensemble l'ouvrage compte deux cent quarante-six fables. Pléris a même voulu voir les *Métamorphoses* comme un manuel presque complet de mythologie, « car il est vrai qu'Ovide s'est appliqué à y faire rentrer toutes les fables ne fusse que par quelque allusion » (*La poésie latine*, p. 448). Les commentateurs estiment qu'Ovide s'est inspiré des alexandrins grecs pour composer cette œuvre. Un « petit ouvrage, en prose grecque, où sont résumées, sous une forme très sèche d'ailleurs, quarante-et-une fables dont plus de la moitié se retrouve dans le poème d'Ovide » (*La poésie latine*, p. 444), d'un affranchi de l'époque antonienne – du moins si l'on en croit son nom, Antonius Liberalis – nous renseigne sur les sources utilisées par Ovide. A en croire ce dernier, Nicandre de Colophon qui vécut au II^e siècle avant notre ère est le premier à avoir traité le sujet des métamorphoses dans son ensemble et en demeure la source principale. Cependant, celui-ci, comme ses successeurs, ne rédigea pas un véritable poème, il ne fit que juxtaposer les diverses légendes. A l'inverse Ovide chercha à donner de l'unité à son poème.

³ Le poète a indiqué dans ses lettres d'exil que des copies de ce poème circulaient au moment de son exil. Il était globalement terminé mais Ovide le considérait comme imparfait (*Tristes* I, 7, 33-40). Il affirmait dans les lettres qu'il envoyait depuis Tomes ne pas avoir mis la dernière touche – « ils étaient encore sur l'enclume lorsqu'on me les a enlevés et le dernier coup de lime a manqué à mes écrits » : *Ablatum mediis opus est incudibus illud Defuit et scriptis ultima lima meis* – et s'inquiétait, notamment auprès d'Auguste – *Tristes*, II, 555 ; III, 14, 23 –, de l'état des copies qui circulaient depuis son départ. Il est « donc assez naturel de supposer », suivant l'expression de G. Lafaye, qu'aussitôt établi dans sa résidence barbare, et pendant les neuf années qui précédèrent sa mort, il occupa une partie de ses loisirs forcés à revoir, à corriger le poème, et que des copies plus satisfaisantes rentrèrent à Rome par ses soins » (Lafaye G., Ovide, *Les métamorphoses*, Tome 1, introduction, p. II-III). Il est probable, c'est du moins ce que pensait Pohlenz, (« Die Abfassungzerit von Ovidis Metamorphosen », *Hermes*, XLVIII, 1913) que les éloges d'Auguste et de Tibère furent ajoutés après la première version.

⁴ Dans les deux premiers vers du poème Ovide annonce que son chant est consacré à « la répartition des fêtes au long de l'année du Latium et leurs origines » (*Fastes* I, 1-2 : *Tempora cum causis Latium digesta per annum Lapsaque sub terras orta que signa canam*). Quant au titre de l'ouvrage : au sens strict « sont *fasti* les jours où le prêteur est autorisé à prononcer les trois paroles rituelles : *do, dico, addico* » suivant la définition de Macrobe (*Saturnales*, 1, 16-14). Autrement dit, ce sont les jours où l'activité juridique est autorisée, et d'une manière générale « où il est *fas* de vaquer aux affaires » (définition Schilling R., « Introduction », *Fastes*, Paris, 1992, p. I). Cependant, par extension, les *Fastes* désignent l'ensemble du calendrier romain. Ainsi, Ovide, en suivant l'ordre du calendrier, expose chaque fête une à une, tente d'en expliquer les spécificités liturgiques, le nom, les causes, et présente également la divinité honorée. Il semble que cet ouvrage lui ait demandé un travail important de recherche préalable. Il écrit en effet, en s'adressant à Germanicus le dédicataire du poème, « tu referas connaissance avec un patrimoine sacré que j'ai exhumé des annales antiques et tu sauras pour quel motif chaque jour porte sa marque » (I, 7-8, *Sacra recognoscet annalibus eruta priscis Et quo sit merito quaeque notata dies*). Quand il dispose de plusieurs versions il les indique toutes, et laisse le choix à ses lecteurs. Pour les présenter, il a créé un jeu de mise en scène habile. Parfois il interroge, de manière « journalistique », « tablettes en main », la divinité honorée.

⁵ *Métamorphoses* I, 3-4.

⁶ Lafaye G., Introduction aux *Métamorphoses*, Paris, 1957, p. VI.

⁷ Dans le livre I, Ovide raconte le chaos, la séparation des éléments, la création de l'homme, les quatre âges du monde de l'humanité, la Gigantomachie, le déluge provoqué par Jupiter.

⁸ Grimal P., *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, 1963, p. 338.

la gloire d'Auguste, il le présente comme étant le plus grand des Romains, plus grand encore que César, son père adoptif¹. Il est l'égal des dieux² et même l'équivalent de Jupiter sur la terre³. Il est l'aboutissement de l'humanité⁴.

¹ *Métamorphoses* XV, 850-851 : « C'est du ciel que voyant les hauts faits d'Auguste, César avoue qu'ils sont au-dessus des siens, et qu'il se réjouit d'être surpassé par lui ». *Métamorphoses* XV, 852-855 : « Mais quoique Auguste défende qu'on préfère ses actions à celles de son père, la Renommée, libre, et qui ne reconnaît point de lois, leur donne, malgré lui, la préférence, et, sur ce point seul, s'obstine à lui être contraire [...] Jupiter commande dans le ciel et règne sur les trois mondes; la terre est soumise à Auguste : tous deux sont souverains et pères de l'Univers ». *Métamorphoses* XV, 745-750 : « César, né dans Rome, est dieu dans sa patrie. Sans égal dans la guerre comme dans la paix, ce n'est pas plus à ses travaux guerriers achevés dans la victoire, au sage gouvernement de l'État, au cours rapide de ses conquêtes, qu'aux vertus de son fils, qu'il doit d'avoir été changé en comète, et de briller parmi les astres : car, dans tout ce que César a fait, sa gloire la plus éclatante est d'être père d'Auguste. » : *Hic tamen accessit delubris advena nostris : Caesar in urbe sua deus est ; quem Marte togaque praecipuum non bella magis finita triumphis resque domi gestae properataque gloria rerum in sidus vertere novum stellamque comantem, quam sua progenies*. Ou encore *Métamorphoses*, XV, 760-761 : « Afin qu'Auguste ne sortît pas d'un sang mortel, il fallait faire un dieu de César » : *ne foret hic igitur mortali semine cretus, ille deus faciendus erat*.

² *Métamorphoses* XV, 861-870 : « Dieux, compagnons d'Énée, qui, avec lui, vous ouvrites un chemin à travers le fer et la flamme; Dieux Indigètes; Quirinus, fondateur de l'Empire romain; Mars, père de l'invincible Romulus; Vesta, consacrée parmi les Pénates de César ; Apollon, qu'on voit, avec Vesta, au nombre de ses Dieux domestiques; et toi, Jupiter Tarpéien, dont l'autel est dans le Capitole; et vous tous, dieux immortels, qu'il est permis, et qu'il convient aux poètes d'implorer : ah ! retardez et reculez loin de notre âge le jour où, abandonnant le monde qu'il gouverne, Auguste ira s'asseoir parmi les dieux ! et qu'alors il reçoive et accueille les vœux des mortels. » : *di, precor, Aeneae comites, quibus ensis et ignis cesserunt, dique Indigetes genitorque Quirine urbis et invicti genitor Gradive Quirini Vestaque Caesareos inter sacrata penates, et cum Caesarea tu, Phoebe domestice, Vesta, quique tenes altus Tarpeias Iuppiter arces, quosque alios vati fas appellare piumque est: tarda sit illa dies et nostro serior aevo, qua caput Augustum, quem temperat, orbe relicto accedat caelo faveatque precantibus absens!*

³ *Métamorphoses* XV, 558-560 : « Jupiter commande dans le ciel et règne sur les trois mondes; la terre est soumise à Auguste : tous deux sont souverains et pères de l'Univers. » : *Iuppiter arces temperat aetherias et mundi regna triformis, terra sub Augusto est; pater est et rector uterque*.

⁴ Il convient peut être néanmoins de nuancer quelque peu le sens de ces propos. Certains commentateurs – notamment J.-Y. Maleuvre (« Ovide revisité : la satire politique dans les deux derniers livres des *Métamorphoses* », *Pallas*, XXXVII, 1991, p. 89-103, ou encore *Vrais et faux héros dans les « Métamorphoses » d'Ovide*, Paris, 2005) et récemment encore P.-M. Martin dans un colloque tenu à Nantes, les 1er et 2 juin 2007, sur la *Res Publica Restituta* – ont estimé qu'Ovide ne fut jamais profondément attaché au Principat et à Auguste. Autrement dit, ces passages ne sont que des flatteries hypocrites qui lui permettaient de composer par ailleurs les vers qu'il désirait et d'évoluer dans la « haute société ». P.-M. Martin voit en Ovide non un opposant mais quelqu'un de conscient du changement institutionnel qui s'opérait derrière la façade de la *Res Publica Restituta* et de non convaincu. Il emploie l'expression d'« incroyant au régime ». Il appuie sa démonstration sur le passage relatif à Cipus au livre XV, vers 547-574, des *Métamorphoses*. Dans ce passage, Ovide raconte que des cornes poussèrent sur les tempes de Cipus et que c'était un prodige annonçant sa royauté sur le peuple romain. Effrayé de cette nouvelle, ne souhaitant pas devenir roi, Cipus annonça au Sénat et au peuple romain la teneur de ce prodige et leur demanda de lui refuser l'entrée de la ville. Les Romains suivirent son conseil et Cipus ne devint jamais roi. Cipus apparaît donc comme une figure majeure de l'attachement des Romains à la République, un ardent condamné du système monarchique. L'intrusion de ce passage dans le livre XV qui fait la part belle à Jules César et à Auguste, peut donc paraître étonnant. P.-M. Martin voit en Cipus l'opposé d'Auguste. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'Auguste ne s'est jamais présenté comme un roi et qu'Ovide était profondément attiré par le cercle de pouvoir qui s'était constitué autour d'Auguste et de sa famille. Le poète était en contact avec des individus de haut rang et sa troisième femme était proche de la famille impériale. Ainsi, à notre sens, Ovide sans être dupe de la véritable teneur du Principat, sans être profondément convaincu que c'était le régime dont Rome avait besoin, ne devait pas être défavorable à celui-ci et à la personne d'Auguste lorsqu'il composa les *Métamorphoses*. Peut-être simplement à travers ce passage sur Cipus souhaite-il mettre en garde Auguste contre une dérive trop monarchique du régime ?

De même, *Les Fastes* sont, et malgré les nombreuses références à la mythologie grecque¹, une célébration de Rome, de ses grands hommes et particulièrement de la *gens Julia*². Dans ce poème, à l'instar de ce que Virgile avait fait dans l'*Enéide* et Properce dans son quatrième livre d'élégies, Ovide célèbre la grandeur présente de Rome et son *princeps* par l'intermédiaire des valeurs traditionnelle de l'*Vrbs*³, de son passé, de son passé annonciateur de sa domination présente⁴. En outre, les passages où Ovide fait l'éloge d'Auguste et de sa famille sont nombreux. Citons simplement, livre I, vers 529-532, un passage dans lequel, après avoir rappelé l'ascendance troyenne de Rome, Ovide place Auguste au rang de divinité⁵ et justifie pleinement la gestion de l'état romain par ce dernier et sa famille : « Le temps

¹ Dans les explications fournies par Ovide concernant l'origine des fêtes romaines, la mythologie grecque tient une part importante – notons qu'Ovide se réfère aussi bien à l'étymologie qu'à l'« histoire » romaine ; les actions d'Evandre, d'Enée, de Romulus et Remus, de Numa sont largement présentes dans le poème – mais d'une manière générale elles participent au « mythe » de la destinée de Rome, de sa grandeur innée – les références à l'ascendance troyenne de Rome sont nombreuses, sur ce point cf. la note précédente – mis en scène par les poètes de l'époque augustéenne. A ce sujet cf. notamment Porte D., *Les étimologies religieuses dans les Fastes d'Ovide*, Paris, 1985, p. 514-420.

² Rappelons qu'Ovide a chanté la divinisation de Jules César (*Fastes* III, 524-710). A ce sujet cf. particulièrement Pfaff-Reydellet M., « Anna Perenna et Jules César dans les « Fastes » d'Ovide : la mise en scène de l'apothéose », *MEFRA*, 114, 2, p. 937-967. Par ailleurs, toujours avec M. Reydellet (« Une représentation du calendrier romain à la gloire d'Auguste et de sa maison : l'utilisation des phénomènes célestes dans les « Fastes » d'Ovide », *REL*, 77, 1999, p. 14-15), il convient de signaler que l'utilisation faite par Ovide des astres dans les *Fastes* va également dans le sens d'une glorification d'Auguste et de sa maison.

³ Il convient peut être, avec I. Cogitore (« Auguste et l'ambiguïté du retour à la tradition : Janus dans les « Fastes » d'Ovide », *L'ancienneté chez les anciens*, 1, p. 191-204), de remettre en cause la sincérité de cette célébration ovidienne de la restauration des valeurs traditionnelles initiée par Auguste. Pour I. Cogitore, le traitement de la figure de Janus dans les « Fastes » laisse apparaître une ambiguïté quant à la position d'Ovide vis-à-vis de la propagande augustéenne. Il est en effet, possible de relever une contradiction entre la présentation de son temple comme siège de la guerre (I, 121-124) ou de la paix (I, 279-282).

⁴ Pour une perception différente des choses cf. Barchiesi A., *The poet and the Prince. Ovid and Augustan Discourse*, Berkeley, 1997, notamment p. 47-78 et 259-272. Le savant italien considère, en effet, qu'il convient d'avoir une lecture plus littéraire de l'œuvre, qu'il faut tenir compte du fait que le poète a fait preuve d'ironie dans ses vers, qu'il y a dans les *Fastes*, ainsi que dans les *Métamorphoses* deux niveaux d'écriture. Le premier niveau s'adresse à ceux que A. Barchiesi appelle entre guillemet les opposants au régime et le second niveau à ceux qui furent favorable à Auguste, qui ont cru dans le renouveau qu'apportait ce dernier : « it is precisely the poetic text, with its erratic irony, that creates and makes necessary these contrasting roles of the Augustan and anti-Augustan. The « opposants » pay a high price ; they are forced to read the text with the eyes of informer or « mole », and are therefore profoundly vulnerable to the totalizing ideology that they say they want to reshape. The « Augustans », for their part, are welcomed with a smile and escorted to the empty seat of privileged spectator, who is seized unawares by the narrative and by its theatrical games » (p. 272). Mais là encore, sans nier l'ironie dont était capable Ovide, sans rejeter totalement la possibilité d'un double langage, nous estimons qu'à partir du moment où il a été exilé, le poète s'est retrouvé dans un tel dénûment psychologique qu'il devait être sincère lorsqu'il implorait Auguste ou lorsqu'il faisait son éloge. Or, comme A. Barchiesi l'indique lui-même, les *Fastes* ont été largement retouchées par Ovide après sa *relegatio*. De plus, une lectrice aussi attentive des *Fastes* que D. Porte a également considéré que cette oeuvre reflétait bien le « souci augustéen de restaurer au cœur des mentalités romaines les anciennes vertus, les traditions oubliées, les croyances en sommeil, tout ce qui constituait l'idéal « Vieille Rome » cher au cœur du prince » (*L'étimologie religieuse dans les Fastes d'Ovide*, Paris, 1985, p. 120). L'historienne a même considéré les *Fastes* comme une « œuvre officielle », pour laquelle son auteur est « tenu d'obéir à des injonctions gouvernementales, et de plier son génie poétique autant que ses préférences intellectuelles à la ligne de pensée qu'on lui suggère. [...] Dans le cas des *Fastes*, il s'agit d'écrire pour le peuple romain, afin de lui remettre en mémoire ses devoirs religieux et d'amener à sa portée la réflexion des Pontifes ou des législateurs de l'ancienne Rome. », (*L'étimologie religieuse dans les Fastes d'Ovide*, Paris, 1985, p. 120).

⁵ Au sujet de la manière dont Ovide a célébré le statut divin d'Auguste cf. notamment Pfaff-Reydellet M., « Naissance de « maiestas » dans les « Fastes » d'Ovide (F. V, 9-54) », *REL*, 81, 2003, p. 157-171.

viendra où vous, de même que l'univers, vous serez sous la sauvegarde d'un seul personnage ; il y aura des cérémonies religieuses célébrées par un dieu lui-même, et la protection de la patrie restera aux mains de la maison d'Auguste : c'est à cette lignée que revient le droit sacré de tenir les rênes de l'Empire »¹. Ou encore, dans le livre I, vers 593-600, Ovide célèbre la puissance militaire d'Auguste – « quant à César s'il voulait emprunter ses noms aux vaincus, il en porterait autant que le monde entier comporte de nations »²– et quelques vers plus loin, il rapproche Auguste et Jupiter :

« Cependant, tous ceux-là ne sont célébrés que par des honneurs humains : celui-ci [Auguste] partage son nom avec le souverain Jupiter. Nos pères appellent « auguste » tout ce qui est sacré ; on appelle « augustes » les temples rituellement consacrés par la main des prêtres. C'est de l'origine de ce mot que vient *augurium* (*augure*) et tout ce que Jupiter accroît (*auget*) par son assistance. Puisse-t-il accroître l'empire de notre chef, accroître le nombre de ses années ; puisse la couronne de feuilles de chêne protéger votre porte !³ »

Citons enfin le passage où Ovide rappelle qu'Auguste a fait restaurer les temples romains :

« Les autres temples seraient pareillement tombés en ruines sans la sollicitude prévoyante de notre auguste chef, sous le règne de qui aucun sanctuaire ne connaît plus la vétusté ; il ne lui suffit pas d'obliger les hommes, il oblige encore les dieux. Pieux fondateur de temples, pieux restaurateur de temples, puissent les dieux, tel est mon vœu, témoigner à leur tour leur sollicitude à ton égard !⁴ »

Toutefois, malgré ces éloges, ces œuvres, comme les précédentes, furent tenues à l'écart des bibliothèques publiques. En plus d'avoir condamné Ovide à la *relegatio*⁵, Auguste avait, si l'on en croit le poète – *Tristes* III, 1, 65 ; *Pontiques* I, 1, 5 – interdit ses œuvres dans les lieux publics. Rien, pas même les nombreuses affirmations de dévotion envers sa personne et sa famille, exprimées par le poète dans les missives versifiées qu'il composait depuis Tomes – compilées par le poète lui-même dans deux recueils *Tristes*⁶ et *Pontiques*¹–, ne

¹ *Fastes* I, 529-532 : *Tempus erit cum uos orbemque tuebitur idem Et fient ipso sacra colente deo Et penes Augustos patriae tutela manebit : Hanc fas imperii frena tenere domum.*

² *Fastes* I, 599-600 : *Si petat a uictis, tot sumat nomina Caesar Quot numero gentes maximus orbis habet.*

³ *Fastes* I, 607-614 : *Sed tamen humanis celebrantur honoribus omnes Hic socium summo cum loue nomen habet. Sancta uocant augusta patres, augusta uocantur Tempa sacerdotum rite dicata manu. Huius et augurium dependet origine uerbi Et quodcumque sua Iuppiter auget ope. Augeat imperium nostri ducis, augeat annos, Protegat et uestras querna corona fores !*

⁴ *Fastes* I, 59-64 : *Cetera ne simili caderent labefacta ruina Cauit sacrati prouida cura ducis, Sub quo delubris sentitur nulla senectus ; Nec satis est homines, obligat ille deos. Templorum positor, templorum sancte reposto Sit superis opto mutua cura tui.* Concernant l'éloge d'Auguste dans les *Fastes* cf. également III, 709-710. Dans ces vers Ovide présente Auguste comme le vengeur de César et dans *Fastes* IV, 673-676, le poète fait allusion à la victoire d'Auguste à la bataille de Modène.

⁵ Sur la *relegatio* d'Ovide cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 5. de la présente partie).

⁶ Ce recueil est composé de cinq livres écrits par Ovide entre 8 et 12. Le premier livre contient onze lettres de soixante-dix vers en moyenne relatant son voyage d'exil. Le deuxième livre n'est qu'une seule lettre de cinq cent soixante-dix-huit vers, dans laquelle le poète revient sur les causes « littéraires » de son exil, et d'une manière générale sur sa production littéraire, pour tenter d'infléchir le courroux d'Auguste. Le troisième est composé de quatorze lettres de quarante-cinq vers environ, dans lesquelles Ovide se plaint de son sort à ses amis. Le livre quatre

réussirent à faire fléchir le *princeps*. Dans ces recueils, le maître de Rome tient une place très importante. On compte cinquante-quatre occurrences d'Auguste dans *Tristes* et cinquante dans les *Pontiques*. Et si dans les premières lettres d'exil il s'agit surtout d'allusions à la colère d'Auguste², à la « clémente colère » d'Auguste comme le poète la qualifie lui-même³ – Ovide essaie en quelque sorte d'amener Auguste à annuler sa sentence en s'excusant de son « erreur », en lui montrant qu'il lui est dévoué, en le flattant ou encore en l'implorant directement⁴, progressivement le ton du poète se fait plus suppliant⁵. Dans les *Pontiques*, les

– composé de dix lettres d'une soixantaine de vers – est dans la lignée du précédent, Ovide ajoute seulement qu'il cherche dans la rédaction de vers une consolation à sa tristesse. Enfin, le cinquième et dernier compte quatorze lettres, globalement sur le même ton que les précédentes, mais Ovide semble à cette époque plus résigné.

¹ Le recueil des *Pontiques* est structuré en quatre livres contenant respectivement dix, onze, neuf et seize lettres de soixante-dix vers en moyenne (la plus courte en compte trente et la plus longue cent soixante-cinq). Elles ont vraisemblablement été écrites entre 13 et 16 de notre ère. Notons que dans les *Pontiques*, contrairement à ce qui était le cas dans *Tristes*, les noms des destinataires sont indiqués.

² *Tristes* I, 1, 27-30 : « Peut-être verras-tu quelqu'un, soupirant sur ma perte, lire ces vers les joues mouillées de larmes et souhaiter en silence, de peur des oreilles malveillantes, que César s'adoucisse et allège ma peine. » : *Inuenies aliquem qui me suspiret ademptum Carmina nec siccis perlegat ista genis, Et tacitus secum, ne quis malus audiat, optet Sit mea lenito Caesare poena leuis*. Ou encore *Tristes* I, 2, 1-4 : « Dieux de la mer et du ciel – puisque seuls les vœux me restent – ne disloquez pas ce vaisseau maltraité par les flots ! Je vous en supplie, ne vous associez pas à la colère du grand César ! Souvent, contre la persécution d'un dieu, un autre dieu prête son assistance » : *Di maris et caeli – quid enim nisi uota supersunt ? Soluere quassatae parcite membra ratis ! Neue, precor, magni subscribite Caesaris irae ! Saepe premente deo fert deus alter opem*.

³ *Tristes* I, 2, 61 : « la vie que m'a laissée la colère toute clémente de César » : *Quamque dedit uitam mitissima Caesaris ira*.

⁴ *Tristes* I, 2, 97-105 : « Mais, si vous le savez, si je fus entraîné par une erreur, si mon esprit fut aveugle et non criminel, si — chose permise même aux plus humbles — j'ai soutenu la maison d'Auguste ; si ses ordres furent assez pour moi les volontés de l'état, si j'ai dit le bonheur de notre siècle sous ce prince, si j'ai pieusement offert l'encens en l'honneur de César et des Césars, si tels furent mes sentiments, alors, épargnez-moi, o dieux ! » : *Si tamen acta deos nunquam mortalia fallunt, A culpa facinus scitis abesse mea. Immo ita, si scitis, si me meus abstulit error Stultaque mens nobis, non scelerata fuit, Quod licet et minimis, domui si fauimus illi, Si satis Augusti publica iussa mihi, Hoc duce si dixi felicia saecula porque Caesare tura pius Caesaribusque dedi, Si fuit hic animus nobis, ita parcite, diui !* Ou encore *Tristes* I, 5, 39-44 : « Souvent César a loué la fidélité même sous les armes adverses, il l'aime chez ses partisans et l'estime chez un ennemi. Ma cause est meilleure : je n'ai pas soutenu un camp opposé, et je ne dois mon exil qu'à mon ingénuité. Veille donc, je t'en prie, sur mes malheurs, si la colère divine se laisse un peu calmer. » : *Saepe fidem aduersis etiam laudauit in armis Inque suis amat hanc Caesar, in hoste probat Causa mea est melior, qui non contraria foui Arma, sed hanc merui simplicitate fugam. Inuigiles igitur nostris pro casibus oro, Deminui si qua numinis ira potest. Tristes* III, 1, 75-78 : « Peut-être un jour, moins sévère et pour nous et pour lui, César se laissera-t-il fléchir par la longueur du temps. Dieux, je vous en supplie, et surtout toi, César — car point n'est besoin de les implorer tous —, toi, la plus grande des divinités, entends mes vœux. » : *Forsitan et nobis olim minus asper et illi, Euictus longo tempore Caesar erit. Di, precor, atque adeo neque enim mihi turba roganda Caesar, ades uoto, maxime diue, meo ! Cf. également Tristes* II, 27-28 ; II, 207-230 ; II, 323-326 ; II, 335-336. D'une manière générale le livre II de *Tristes* est une lettre adressée à Auguste dans laquelle Ovide tente de convaincre ce dernier que ses œuvres amoureuses n'étaient que des œuvres plaisantes, qu'elles n'avaient pas pour objectif de dégrader les mœurs de ses contemporains en matière amoureuse. Enfin, Ovide s'est encore exprimé sur le sujet dans *Tristes* III, 8, 36-42 ; IV, 2 dans son ensemble ; IV, 4, 13-40 ; IV, 4, 48-54 ; V, 1, 39-42 ; V, 2, 33-38 ; V, 5, 61-64 ; V, 7, 1-8 ; V, 9, 11 ; V, 12, 23-28.

⁵ *Pontiques* II, 8, 23-36 : « Épargne-moi, héros plus grand par tes vertus que le monde immense, et retiens les rênes de ta juste vengeance. Épargne-moi, je t'en prie, honneur impérissable de notre siècle, que sa sollicitude rend le maître du monde. Par la divinité de la patrie qui t'est plus chère que toi-même, par les dieux jamais sourds à tes vœux, par la compagne de ta couche, qui seule fut trouvée ton égale et qui peut supporter l'éclat de ta majesté ; par ton fils, vrai portrait de ta vertu, que son caractère fait reconnaître comme tien, par tes petits-fils dignes de leur aïeul et de leur père, qui s'avancent à grands pas selon tes vœux, adoucis et réduis un peu ma peine et accorde-moi un séjour loin du Scythe ennemi ! » : *Parce, uir immenso maior uirtutibus orbe, iustaque uindictae supprime frena tuae. Parce, precor, saeculi decus indelebile nostri, terrarum dominum quem sua cura*

éloges d'Auguste et de sa famille furent encore plus appuyés, la soumission d'Ovide plus marquée. Ovide alla même jusqu'à demander à l'un de ses amis, M. Cotta, de lui faire parvenir des bustes de Jules César, d'Auguste et de Livie. Puis, dans la huitième lettre du livre II, il remercia vivement son ami en exprimant sa joie d'avoir réceptionné ces bustes¹. Quelques années plus tard, il raconta dans une autre lettre qu'il avait installé ces effigies dans un laraire devant lequel il priait chaque matin, et qu'il célébrait chaque année par des jeux la naissance d'Auguste². Enfin, d'une manière générale, rares sont les *Pontiques* qui ne contiennent pas un éloge ou une flatterie à Auguste et à sa famille³.

Tous ces éloges furent inutiles. Il était trop tard pour Ovide. Auguste, soit parce qu'il était trop irrité, soit parce qu'Ovide était un personnage trop secondaire, ne répondit jamais favorablement aux demandes de grâce du poète et de ses amis. Finalement, Ovide décéda à Tomes en 17 de notre ère. Il est difficile de déterminer ce qu'Ovide appelle son « erreur », cause première de son exil. L'hypothèse la plus probable est une prise de position contre les

facit. Per patriae numen, quae te tibi carior ipso est, per numquam surdos in tua uota deos perque tori sociam, quae par tibi sola reperta est, et cui maiestas non onerosa tua est, perque tibi similem uirtutis imagine natum, moribus adgnosci qui tuus esse potest, perque tuos uel auo dignos uel patre nepotes qui ueniunt magno per tua iussa gradu, parte leua minima nostras et contrahe poenas daque procul Scythico qui sit ab hoste locum.

¹ *Pontiques* II, 8, 1-20 : « César avec César vient de m'être rendu, ces dieux que tu m'as envoyés, Maximus Cotta, et, pour que ton présent fût complet, tu as joint Livie à ses Césars. Heureux argent, plus comblé que tout l'or du monde, qui, jadis valeur brute, enferme une divinité. En me donnant la richesse, tu ne m'aurais pas donné davantage qu'en plaçant sous mes yeux ces trois habitants des cieux. C'est quelque chose de contempler les dieux, de penser qu'ils sont présents et de pouvoir parler pour ainsi dire avec une vraie divinité. Grâce à toi, je suis de retour et ne suis plus retenu au bout du monde, et, comme jadis, je reste sain et sauf au milieu de Rome. Je vois le visage de César comme je le voyais autrefois : c'est à peine si j'osais espérer l'accomplissement de ce vœu. Comme je la saluais jadis, je salue cette divinité céleste. Tu n'as je crois, rien de plus précieux à m'offrir à mon retour. Que manque-t-il à ma vue, sinon seulement le Palais ? Sans César, ce lieu ne sera rien. Quand je le contemple, il me semble voir Rome, car il porte en lui l'image de sa patrie. » : *Redditus est nobis Caesar cum Caesare nuper, quos mihi misisti, Maxime Cotta, deos, utque tuum munus numerum quem debet haberet, est ibi Caesaribus Liuia iuncta suis. Argentum feux omnique beatius auro, quod, fuerit pretium cum rude, numen habet Non mihi diuitias dando maiora dedisses caelitibus missis nostra sub ora tribus. Est aliquid spectare deos et adesse putare et quasi cum uero numine posse loqui. Quantum ad te, redii, nec me tenet ultima tellus, utque prius, media sospes in Vrbe moror. Caesareos uideo uultus, uelut ante uidebam : uix huius uoti spes fuit ulla mihi. Vtque salutabam numen caeleste, saluto. Quod reduci tribuas, nil, puto, maius habes. Quid nostris oculis nisi sola Palatia desunt ? Qui locus ablato Caesare uilis erit. Hunc ego cum spectem, uideor mihi cernere Romam ; nam patriae faciem sustinet ille suae.*

² *Pontiques* IV, 105- 117 : « Ma piété est connue de tous : tous, sur cette terre étrangère, savent que dans ma maison j'ai dédié un sanctuaire à César ; qu'on y trouve aussi les images de son fils si pieux, et de son épouse, souveraine prêtresse, deux divinités non moins augustes que notre nouveau dieu. Afin qu'il ne manque à ce sanctuaire aucun membre de la famille, on y voit encore les images des deux petits-fils, l'un auprès de son aïeul, et l'autre à côté de son père. Tous les matins, au lever du jour, je leur offre avec mon encens des paroles suppliantes. Interroge tout le Pont, témoin du culte que je leur rends, il te dira que je n'avance rien ici qui ne soit exactement vrai. La terre du Pont sait encore que je célèbre par des jeux la naissance de notre dieu avec toute la magnificence que comporte ce pays. » : *Nec pietas ignota mea est : uidet hospita terra in nostra sacrum Caesaris esse domo. Stant pariter natusque pius coniunxque sacerdos, numina iam facto non leuiora deo. Neu desit pars ulla domus, stat uterque nepotum, hic auiae lateri proximus, ille patris. His ego do totiens cum ture precantia uerba, Eoo quotiens surgit ab orbe dies. Tota, licet quaeras, hoc me non fingere dicet officii testis Pontica terra mei. Pontica me tellus, quantis hac possumus ara, natalem ludis scit celebrare dei.*

³ Cf. notamment I, 1, 27-28 et 45 suivantes ; I, 2, 71 et 93-101 ; I, 4, 55-58 ; I, 6, 45-46 ; I, 7, 40-50 ; I, 10, 43-45.

intérêts de Livie dans la lutte pour la succession d'Auguste¹. Quoi qu'il en soit, dans ses œuvres il ne fut pas défavorable à la personne d'Auguste et au régime que celui-ci mettait en place². Il fit dans ses poèmes, comme nous l'avons constaté et comme le firent ses aînés – Tibulle mis à part –, explicitement l'éloge du maître de Rome. D'ailleurs il était, si ce n'est dans l'entourage restreint d'Auguste, du moins proche de certains membres influents. Son exil, si toutefois son « erreur » est bien liée à un problème de succession du *princeps*, démontre des contacts au plus haut niveau. D'autre part, rappelons qu'il s'adressa directement à Auguste dans certaines de ses lettres d'exil et qu'il souhaita lui dédicacer les *Fastes*, et que celui-ci ayant refusé il se reporta sur Germanicus, neveu et fils adoptif de Tibère³. Précisons qu'Ovide ne fut pas, comme l'avaient été Virgile, Horace et Propertius, sous la protection de Mécène⁴. C'est probablement avant tout par l'intermédiaire de sa troisième femme, qui appartenait à une famille liée à la famille impériale⁵, qu'Ovide pénétra dans les cercles de pouvoir. En outre, Ovide était probablement sincère dans son adhésion à Auguste et à sa politique. Car au-delà des éloges, il a, d'une manière générale, célébré dans ses poèmes l'œuvre d'Auguste, notamment la paix qu'il avait apportée⁶. Dans ses œuvres amoureuses, il

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 5. de la présente partie).

² Le passage sur Cipus dans le livre XIV est une condamnation de la monarchie, pas du Principat. Il est possible d'établir des liens entre les deux régimes, mais ce n'est pas certain qu'il en était ainsi dans l'esprit d'Ovide.

³ A l'origine les *Fastes* devaient être dédiées à Auguste. Mais lorsqu'Ovide désespéra d'un acte de clémence de la part du *Princeps*, il reporta ses espoirs sur Germanicus, l'héritier potentiel d'Auguste et grand amateur de poésie (au sujet de la dédicace à Germanicus qu'Ovide a placée en début de son ouvrage cf. particulièrement Subias-Konofal V., « Poésie, politique et rhétorique rituelle : l'hymne à Germanicus dans les *Fastes* d'Ovide (I, 3-26) », *BAGB*, (1), 2003, p. 107-129). Mais il n'eut toutefois pas le courage de terminer l'ouvrage. En effet, les six derniers mois du calendrier romain manquent.

⁴ Nous ne disposons pas d'information permettant d'appréhender les rapports qu'entretenaient les deux hommes, toutefois le fait qu'Ovide n'évoque à aucun moment Mécène dans ses poèmes laisse supposer qu'ils ne se fréquentèrent pas ou très peu. C'est avec Messalla, le protecteur de Tibulle, puis avec le fils de Messalla qu'il entretenait, du moins si l'on en croit son propre témoignage, des rapports personnels. Dans une de ses lettres d'exil, il rappelle à Messallinus que son père estimait son talent et avait l'habitude de relire ses œuvres : *Tristes* IV, 4, 27-32 : « Car depuis mon plus jeune âge, j'ai toujours vénéré ton père – tu ne peux assurément le cacher – ; il estimait mon travail – tu t'en souviens peut-être – plus haut même que je m'en jugeais digne. Et il donnait son avis sur mes vers d'un air où se révélait sa grande noblesse. » : *Nam tuus est primis cultus mihi semper ab annis – Hoc certe noli dissimulare – pater ; Ingeniumque meum – potes hoc meminisse – probabat Plus etiam quam me iudice dignus eram ; Deque meis illo refrebat uersibus ore In quo pars magnae nobilitatis erat*. Il ne faut cependant pas considérer cela comme un patronage (au sujet des relations entretenues par Ovide et Messallinus cf. Voisin D., « Ovide et Valerius Messalla Messallinus », *Mélanges C. Deroux. I*, p. 515-524, l'auteur a mis en valeur le fait que dans trois lettres (*Tristes* IV, 4 ; *Pontiques* I, 7 ; *Pontiques* II, 2), Ovide avait tenté de rallier Messallinus à sa cause, mais que son amitié superficielle ne fut d'aucun secours à l'exilé). En outre avant sa condamnation Ovide avait très probablement les ressources nécessaires à son train de vie, puisqu'il était issu d'une famille de chevaliers encore aisée après les guerres civiles (concernant la richesse de la famille d'Ovide cf. *supra* chapitre 1. 2. 1. 5. de la présente partie). Il n'appartint donc pas à un cercle littéraire à l'exemple de ses aînés, mais il était tout de même en contact avec ce milieu, comme nous venons de le voir avec Messalla, mais aussi avec Propertius qui semble avoir relu des parties de son œuvre.

⁵ Les philologues dans leur majorité, J. André notamment, considèrent qu'elle appartenait à la *gens Fabia*, famille à laquelle appartenait Paulus Fabius Maximus, orateur, poète, homme d'état de haut rang et proche d'Auguste puisqu'il fut consul en 11 avant notre ère ; de plus, sa femme Marcia était la cousine germaine d'Auguste.

⁶ Cf. notamment les passages des *Fastes* (I, 65-68 ; IV, 393-414) où Cérès est directement associée à la paix. Nous y reviendrons par la suite.

décrivait la vie qui s'écoulait à Rome de manière joyeuse, les sentiments, les plaisirs qui pouvaient s'épanouir loin des soucis de la guerre. *Les Métamorphoses* dépeignent l'évolution du monde, du chaos à un monde ordonné, unifié, en paix grâce à Auguste. D'autre part, excepté en ce qui concerne les mœurs conjugales, les valeurs qu'Ovide véhiculait dans ses œuvres étaient favorables à l'idéal de société qu'Auguste souhaitait mettre en place. Ovide emprunta d'ailleurs beaucoup de thèmes à ses prédécesseurs¹. Il prônait comme eux un idéal de bonheur individuel, loin du politique et de la recherche des honneurs et de la richesse². Dans *Les Fastes* particulièrement, il y a une idéalisation de la simplicité, de la pauvreté. Cette dernière est associée au mode de vie agraire, frugal, respectueux des traditions, à la justice également, à la piété³, au mode de vie des anciens Romains, au temps de Romulus⁴ et de Numa notamment. Nous reviendrons évidemment sur ces éléments qui concernent directement notre étude, mais relevons que dans les *Pontiques*, alors qu'il avait pris conscience qu'il ne retournerait pas à Rome, son rêve le plus tenace était de pouvoir cultiver son domaine en toute sérénité.

Conclusion du chapitre 3

Ainsi, il apparaît – avec il est vrai plus ou moins d'intensité, plus ou moins de conviction et de manière plus ou moins précoce – que Virgile, Horace, Properce et Ovide furent dans leurs poèmes favorables à Octavien et au régime qu'il mettait en place. Ils le glorifièrent à de multiples reprises. Ils énumérèrent ses victoires militaires et particulièrement Actium⁵, vantèrent ses qualités de diplomate et de stratège, ainsi que sa capacité à garantir la paix à l'intérieur et aux frontières de l'Empire. Ils l'élevèrent au rang de divinité, le qualifièrent pour certains de Jupiter sur terre, le présentèrent comme le plus grand des Romains, plus grand encore que son père adoptif. Plus tard, ils célébrèrent sa famille, ses principaux alliés. Seul Tibulle n'a pas daigné, certainement parce qu'il était lié à Messalla, faire l'éloge de l'héritier de César. Mais il ne fut pas pour autant un opposant. Il se contenta de l'ignorer dans ses vers. Il était certainement difficile de mener une carrière littéraire en s'opposant à celui qui était en train de transformer l'antique République romaine en monarchie en accumulant tous les pouvoirs et en imposant son *autoritas*.

¹ En particulier au sujet de la manière dont Ovide a considéré la naissance du genre pastoral cf. Fabre-Serris J., « Ovide et la naissance du genre pastoral : réflexions sur l'« ars noua » et la hiérarchie des genres (Mét. 2, 668-719) », *MD*, n° 50, 2003, p. 185-194.

² D'une manière générale, au sujet de la pratique de la poésie dans le contexte de la restauration des mœurs voulue par Auguste cf. Williams G., « Poetry in the Moral Climate of Augustan Rome », *JRS*, 52, 1962.

³ *Fastes*, IV, 691-698 ; V, 495-506.

⁴ La pauvreté de Romulus et de ses compagnons est évoquée à plusieurs reprises par Ovide : *Fastes* III, 187-192 ; II, 133-138.

⁵ Au sujet de la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont chanté la victoire d'Octavien-Auguste à Actium cf. Marcién (Frère Léon), « L'interprétation de la bataille d'Actium par les poètes latins de l'époque augustéenne », *LEC*, XXIV, 1956, p. 330-348.

Faut-il pour autant considérer leurs oeuvres comme un acte de propagande augustéenne ? Faut-il considérer que ces poètes furent contraints de chanter la gloire de l'héritier de César ? Depuis quelques années, le terme de propagande n'est plus employé pour évoquer le travail de ces poètes. Leurs qualités artistiques, leurs qualités de réflexion, leurs personnalités – tout cela est perceptible à la lecture de leurs oeuvres –, les rapports qu'ils entretenirent avec Mécène ou d'autres protecteurs, amènent à considérer qu'ils ne composèrent pas sur commande¹.

Toutefois, il est indéniable, d'une part, que Mécène encouragea les poètes de son cercle, c'est-à-dire Virgile, Horace et Propertius, à glorifier celui dont il fut un des principaux alliés², d'autre part qu'au contact de Mécène ils eurent une vision positive d'Octavien-Auguste et du Principat³. De plus, ces poètes écrivaient en sachant qu'Octavien les lirait⁴. On se souvient qu'une des premières actions de l'héritier de César au retour de sa victoire sur Antoine fut d'entendre Virgile réciter les *Géorgiques*. Horace, quant à lui, raconta dans l'*Épître* I, 13, qu'il avait chargé un certain Vinnius de se rendre auprès d'Auguste pour lui offrir un de ses ouvrages, probablement le premier livre des *Odes*. Virgile et Horace écrivaient par conséquent en partie pour le maître de Rome, en s'adressant à lui. D'ailleurs, le fait qu'ils aient entretenu des relations personnelles avec le *princeps* – cela est assuré pour Virgile et Horace – est également un point important. Par ailleurs, une des motivations de ces poètes à célébrer l'héritier de César résidait peut-être dans le fait qu'en agissant ainsi, ils assuraient leur propre gloire⁵. Les grands hommes politiques ont besoin de poètes, mais les poètes ont eux aussi besoin de grands hommes politiques. D'une certaine manière, il n'est pas impossible qu'ils aient souhaité rétablir les rapports traditionnels⁶ entre les poètes et les

¹ D'une manière plus générale, pour un historique de la liberté d'expression des poètes sous la République romaine et au début du Principat cf. Zucchelli B., « Letterati e potere politico nell'antica Roma in età repubblicana ed augustea », *AARov*, XXII, 1982, p. 109-122.

² De ce point de vue, outre des références explicites à la gloire d'Octavien-Auguste, les relations entre Mécène et les poètes ont eu des répercussions sur les choix littéraires de ces derniers. Mécène et probablement Octavien-Auguste lui-même, ont encouragé les poètes à composer des oeuvres appartenant à des genres plus « nobles », plus en relation avec l'histoire, qui convenaient mieux à la célébration de Rome et de son nouveau maître. A ce propos cf. notamment Citroni M., « Politica culturale augustea e nuovo assetto dei generi poetici latini », *Atti del convegno nazionale di studi intellettuali e potere nel mondo antico*, Rome, 2005, p. 101-122.

³ Rappelons que d'après Dion Cassius, au lendemain de la victoire sur Antoine, Mécène défendit l'idée que Rome avait besoin d'un régime de type monarchique.

⁴ Il convient d'ailleurs de préciser qu'Octavien-Auguste a eu lui-même une activité littéraire et qu'il s'est même essayé à la composition de quelques épigrammes ainsi qu'une tragédie sur Ajax. A ce sujet, ainsi que sur le goût d'Octavien-Auguste pour l'élégie cf. particulièrement Gagé J., « Auguste écrivain », *ANRW II*, Principat, 30. 1, 1983, p. 611-623.

⁵ Cela est peut-être plus valable pour Horace, Propertius et Ovide que pour Virgile.

⁶ Cette « tradition » a été initiée par les poètes grecs et notamment par l'intermédiaire de la relation que Callimaque a entretenue avec Ptolémée Philadelphes, mais aussi de manière plus lointaine par Hésiode qui dans les *Travaux et les jours* a affirmé que les Muses aident le Prince.

hommes d'Etat¹. C'est-à-dire que le poète fait figure d'intermédiaire entre le monde divin, les Muses particulièrement, et le chef d'Etat².

Par ailleurs, la victoire d'Octavien sur Antoine permettait à Rome de renouer avec la paix après dix-huit années de guerres civiles quasi ininterrompues. On comprend dès lors que ces poètes épris de paix – à de nombreuses reprises ils l'appelèrent de leurs vœux et dénoncèrent les ravages de la guerre – exprimèrent leur reconnaissance à l'égard du vainqueur d'Actium. D'autant qu'Octavien sut parfaitement exploiter cette situation. En effet, comme il avait su se positionner avant Actium en tant que protecteur de l'Italie en opposition à un Antoine fasciné par l'Orient et Cléopâtre, l'héritier de César sut après la mort de son concurrent se présenter comme l'initiateur et le seul homme capable de garantir la paix à l'intérieur et aux frontières de l'Empire. Grâce à Octavien, il était enfin permis aux Romains de penser en dehors de la guerre, de retrouver l'espoir.

Enfin, on peut estimer que ces poètes furent, d'une manière générale, favorables à la société qu'Auguste mettait en place. Ils désiraient profiter de la possibilité qu'Auguste offrait aux élites romaines – ce qui lui permettait d'avoir la mainmise sur le pouvoir politique – de jouir d'un bonheur individuel. Les élégiaques décrivent des pratiques amoureuses qui allaient à l'encontre de la politique d'austérité augustéenne. Mais l'essentiel tient au fait qu'ils prônèrent un mode de vie fondé sur le bonheur, la quiétude, le refus des honneurs politiques et militaires. Ainsi, il y a avant tout une adéquation entre les aspirations des poètes et la volonté d'Octavien d'imposer son contrôle sur la société romaine. D'ailleurs, ils partagèrent également, et de manière *a priori* sincère, avec le *princeps* le goût de la simplicité, de la tempérance – notamment dans la recherche de la richesse – du respect des règles, du *mos maiorum*³. Toutes ces valeurs dont les Romains estimaient être à l'origine de leur puissance et sur lesquelles Auguste désirait fonder sa nouvelle Rome.

Tous ces éléments peuvent expliquer comment des individus qui furent personnellement touchés par les distributions de terres consécutives à Philippes⁴ – tâche dont Octavien était en partie responsable et fut le principal exécutant – ont chanté la gloire de ce dernier sans y avoir

¹ Telle est du moins l'hypothèse formulée par A. Deremetz dans sa communication intitulée « La *Res Publica Restituta* dans la poésie augustéenne », lors du colloque « *Res Publica Restituta*, Le pouvoir et ses représentations à Rome durant le Principat d'Auguste », Nantes, 1^{er} et 2 juin 2007.

² A. Deremetz – toujours dans sa communication du colloque de Nantes, juin 2007 et dans son ouvrage *Le miroir des Muses. Poétique de la réflexivité à Rome*, Villeneuve d'Ascq, 1995 – souligne l'alliance entre le prince et les poètes dans la mission d'éduquer les autres hommes : « Si le prince, garant de la paix civile, permet par son pouvoir l'exercice de la poésie, le poète, en retour se pose comme son conseiller ». Ou encore à propos d'un passage de l'*Ode* III, 4, il évoque le rôle que jouent les poètes auprès d'Auguste : « Pareil à Numa qui allait chercher conseil auprès de la nymphe Egérie, Auguste trouve auprès des Muses l'inspiration qui lui dicte des lois justes pour son peuple » (*Le miroir des Muses...*, p. 144).

³ Au sujet du *mos maiorum* et de sa célébration à l'époque augustéenne cf. notamment Daviault A., « Le *mos maiorum* », *Rome au I^{er} siècle avant J.-C. Ainsi périt la république des vertus...*, Paris, 1996.

⁴ Rappelons que le père de Properce est décédé consécutivement à un châtement ordonné par Octavien.

été contraints. A ces explications il faut peut-être ajouter le sentiment de réconciliation nationale – difficile à comprendre pour qui n’a pas connu une période postérieure à une guerre civile – qui a gagné à plusieurs reprises la société romaine après 41 avant notre ère et a, pour ainsi dire, absout l’héritier de César de ses cruautés de jeunesse¹.

¹ La paix de Brindes, puis un an plus tard le traité de Misène avec Sextus Pompée, effacèrent, dès le début des années 30 avant notre ère, une part des peurs et des rancœurs que les Romano-italiens entretenaient à l’égard d’Octavien. Ensuite sa victoire sur Sextus Pompée le plaça en position de protecteur de l’Italie. Enfin sa victoire sur Antoine, et notamment son attitude relativement clémentine à l’égard des troupes et des alliés de son ennemi, finit de le faire apparaître comme un homme serein qui avait toujours agi de manière juste et en faveur de Rome.

Conclusion de la première partie

L'objectif de cette première partie était, d'une part, d'exposer le contexte historique, économique, politique et littéraire particulier dans lequel les œuvres de Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide furent composées, d'autre part de réunir des informations biographiques sur chacun des auteurs et de présenter globalement leurs œuvres, afin de mieux comprendre le discours qu'ils produisirent sur la propriété foncière. Le fait que ces auteurs traitèrent dans des œuvres poétiques de la propriété foncière, se montrèrent très attachés à leurs domaines, évoquèrent à plusieurs reprises les rapports qui existaient entre la propriété foncière et le sacré, à une époque où Rome importait de ses provinces une grande partie des denrées qu'elle consommait, n'est pas anodin et mérite par conséquent qu'on s'y intéresse.

Outre le fait qu'elle ait été l'élément de base de leur économie, la propriété foncière a eu de tout temps pour les Romains une valeur idéologique et symbolique fondamentale. La possession de terre faisait en quelque sorte figure de garant d'une position sociale et représentait un art de vie, une certaine forme de romanité. Nous constaterons que les auteurs de l'époque augustéenne, notamment les poètes, ne pouvaient concevoir les premiers temps de leur société sans l'existence et la reconnaissance de la propriété foncière. Lorsqu'ils traitaient de la fondation de Rome ils évoquaient, en effet, la distribution par Romulus d'un terrain de deux jugères à chacun de ses compagnons. De même, l'attitude de Trimalcion, le richissime affranchi dont Pétrone raconte les « exploits » dans le *Satyricon*, permet de mesurer la valeur symbolique de la propriété foncière à la fin du I^{er} siècle de notre ère¹. En effet, Pétrone met en parallèle le fait que Trimalcion ait construit toute sa fortune grâce au commerce maritime et qu'une fois celle-ci assurée, il n'eut de cesse d'acquérir des terres, dans le but d'accéder à un statut social conforme à cette richesse².

¹ Sur ce point cf. notamment Veyne P., « La vie de Trimalcion », *La société romaine*, Paris, 2001, p. 13-56. Par ailleurs, nous avons évoqué la fin du I^{er} siècle avant notre ère, toutefois il convient d'indiquer qu'il existe, aujourd'hui encore, des divergences importantes concernant la datation du *Satyricon*. La période néronienne est celle qui est traditionnellement retenue, mais certains chercheurs le contestent. En particulier, R. Martin (Martin R., *Le Satyricon*, Paris, 1999) considère que l'œuvre a été écrite à la fin du règne de Trajan. Ses arguments ont été discutés par A. Daviaux dans son article « Est-il encore possible de remettre en cause la datation néronienne du *Satyricon* de Pétrone ? », *Phoenix*, 55, 3-4, 2001, p. 327-342. Au sujet des interrogations sur la datation du *Satyricon* cf. également Flobert P., « Considérations intempestives sur l'auteur et la date du *Satyricon* sous Hadrien », *Gedenkschrift H. Petersmann*, p. 109-122 ; Ripoll F., « Le *Bellum ciuile* de Pétrone : une épopée flavienne ? », *REA*, 104, 1-2, 2002, p. 163-184.

² Dans son article « Libertos y propiedad de la tierra en el *ager barcionensis* », (*La fin du statut servile ? (affranchissement, libération, abolition...)*), Gonzalès A. (éd.), Besançon, 2008) O. Olesti Vila a également mis en valeur l'importance symbolique, l'importance sociale, de la propriété foncière pour les affranchis de l'*ager barcionensis* : « Como trimalción, también estos personajes barcinonenses pretendieron al adquirir sus

Toutefois, il est remarquable que dans la poésie du milieu du I^{er} siècle avant notre ère, l'univers rural était perçu négativement et n'était guère évoqué. C'est la ville, les plaisirs qu'elle offre, les richesses orientales, qui inspirent les poètes. Cela est particulièrement remarquable dans l'œuvre de Catulle. Dans ce cas, comment expliquer que moins de vingt ans après, Virgile, Horace, et un peu plus tard Tibulle, célèbrent la campagne et en fassent un des principaux sujets de leur œuvre, l'imposent comme un sujet incontournable, si bien que des « urbains » tels que Propertius et Ovide sont, pour ainsi dire, contraints de l'évoquer ?

Nous estimons que le contexte historique est en grande partie responsable de cette évolution. Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont vécu à une période, ou très peu de temps après, où la propriété foncière a été malmenée du fait des guerres civiles. Les déplacements de troupes ont pu apporter quelques perturbations, mais ce sont surtout les décisions politiques prises par les héritiers de César lors de l'entrevue de Bologne qui ont profondément bouleversé la répartition de la propriété foncière sur le territoire italien. Marc Antoine, Octave et Lépide ont, en même temps qu'ils fondaient le second triumvirat, d'une part pros crit une grande partie des élites romaines qui leur étaient opposées, provoquant ainsi des changements importants concernant les vastes propriétés¹, d'autre part promis des terres en Italie à leurs vétérans. L'objectif de cette seconde décision était de mobiliser un maximum de soldats en vue de la lutte contre les césariques qui disposaient de forces non négligeables. Une fois la victoire acquise, les spécialistes estiment que c'est cinquante mille vétérans que les césariques eurent à installer sur un territoire italien déjà largement occupé. Il y eut par conséquent de nombreuses expropriations. De nombreuses cités italiennes furent touchées, une quarantaine selon Emilio Gabba. D'ailleurs, Virgile, Horace, Propertius et vraisemblablement Tibulle furent personnellement concernés par ces expropriations. Les terres familiales de Virgile étaient semble-t-il trop proches de Crémone, cité dont le territoire avait été cédé aux vétérans de Philippi. Horace fut privé de l'ensemble du patrimoine que son père avait durement acquis, parce qu'il participa à la bataille de Philippi du côté des républicains. Le père de Propertius fut l'un des membres de l'élite de Pérouse qui combattit aux côtés de Lucius Antonius lors du siège de sa cité. Tibulle ne fournit pas d'indication précise sur le sujet, mais il évoque à plusieurs reprises l'appauvrissement récent

propiedades legítimas su nueva posición, y mostrar a través de la posesión de tierras, esclavos y libertos como su antigua situación servil habiéndose sólo circunstancial, y que en cambio su éxito posterior era el verdadero indicador de sus meritorias cualidades » (p. 371). Toutefois, il convient de rappeler, avec A. González, l'importance économique des achats de terres pour les affranchis, et particulièrement pour Trimalcion : « si Trimalcion veut investir sa fortune dans des terres, ce n'est pas seulement pour aller jusqu'au bout du mimétisme des élites aristocratiques romaines. C'est aussi parce que la peur de tout perdre, comme cela lui est arrivé une fois, l'enverrait grossir les cohortes d'affranchis miséreux qui ont tout perdu ou qui se sont ruinés en achetant leur liberté » (González A., « *Quid faciant leges, ubi sola pecunia regnat*. Affranchis contre pauvres dans le *Satiricon* de Pétrone ? » *La fin du statut servile ? (affranchissement, libération, abolition...)*, Besançon, 2008, vol. I, p. 280).

¹ Les proscriptions, cette « condamnation à mort en tout lieu et en tout temps », incluait la confiscation des biens des condamnés et donc de leurs terres.

de sa famille¹. Ces hommes apprirent donc à leurs dépens, et pour certains dès leur plus jeune âge, que contrairement à ce qu'indiquait le droit romain, la propriété n'était pas inaliénable.

La présence de quelques références à ces événements dans leurs poèmes indique qu'ils eurent toujours conscience de ce drame². Et ce malgré l'amélioration de leur situation personnelle. En compensation des terres qui lui avaient été confisquées à Mantoue, Virgile reçut des terres en Campanie, peut-être par l'intermédiaire d'Octavien. Horace, quant à lui, se vit offrir un petit domaine en Sabine³ par Mécène. En effet, grâce à leur talent, ces poètes attirèrent la protection d'hommes riches et influents. Virgile, Horace et Propertius furent soutenus dans leur art par Mécène, un des principaux hommes de confiance d'Octavien. Tibulle fut le chef de file du cercle littéraire patronné par Messalla, le triomphateur des Aquitains. Cette situation, notamment ce rapprochement entre des poètes de cette qualité, était favorable à la création artistique, d'autant que les différents cercles littéraires n'étaient pas hermétiques. Horace composa un hymne en l'honneur de Messalla⁴, ainsi qu'un hommage à Pollion⁵, le premier protecteur de Virgile. Virgile a été vraisemblablement pour Tibulle un « interlocuteur privilégié »⁶. Propertius semble quant à lui avoir relu des œuvres d'Ovide. En outre, ce protectorat eut pour conséquence de rapprocher ces poètes d'Auguste. Le protectorat que pratiquait Mécène n'était pas fondé sur la contrainte. Mécène n'avait rien d'une personne autoritaire et les poètes dont il s'était entouré revendiquèrent toujours leur liberté. Mais il est certain que ce descendant de rois étrusques les encouragea à célébrer Rome et son *princeps*. Ainsi, ces hommes qui avaient été victimes des distributions de terres aux vétérans de Philippes, charge dont Octavien était responsable au sein du triumvirat, firent dans leurs poèmes – Tibulle mis à part⁷ – l'éloge de l'héritier de César, et par de nombreux aspects encouragèrent sa politique.

¹ Pour une représentation géographique des domaines qu'ont possédé Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide cf. la carte 6 : *Distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne* (fig. 2 en annexe, p.5).

² Horace n'évoqua explicitement sa participation à la bataille de Philippes que dans l'*Épître* II, 2, c'est-à-dire approximativement en 15-13 avant notre ère. Virgile fit une référence à l'infortunée Mantoue à la fin des *Géorgiques*, donc probablement autour de 30. Propertius évoqua la mort de son père dans l'*Élégie*, I, 22 soit assez tôt dans son œuvre, mais nous étions déjà autour de 25 avant notre ère.

³ Pour des recherches sur la localisation précise de la villa d'Horace cf. notamment Frischer B.D., Crawford J.W., De Simone M. (éd.), *The Horace's Villa Project, 1997-2003 : report on new fieldwork and research*, Oxford, 2006.

⁴ *Odes* III, 21.

⁵ *Odes* II, 1.

⁶ C'est l'expression qu'a utilisé J. Fabre-Serris dans son article « L'épigramme et les images romaines des origines : les choix de Tibulle » (p. 142), extrait de *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, Schwandt J.P., Heidelberg, 2005. Par ailleurs, d'une manière générale au sujet des relations entre Virgile et Tibulle cf. D'Anna G., « Virgilio e Tibullo », *Virgilio e gli Augustei*, Gigante M. (éd.), Napoli, 1990 ou encore Fabre-Serris J., « Deux réponses de Tibulle à Virgile », *REL*, 79, 2001, p. 140-151.

⁷ Rappelons que dès les premières années du Principat, son protecteur Messalla abandonna la vie politique.

Leur adhésion fut vraisemblablement sincère. Avant sa victoire sur Antoine, Octavien pouvait déjà apparaître comme le protecteur de l'Italie en opposition à un Antoine fasciné par l'Orient. Après Actium son image de protecteur fut encore renforcée, mais surtout il était celui qui avait ramené la paix après dix-huit années de guerres civiles quasi ininterrompues. Ainsi, outre le fait d'être sous la protection de proches du nouveau maître de Rome, de savoir qu'en chantant ce dernier ils favorisaient leur propre gloire, ces poètes pouvaient considérer après toutes ces années de troubles que Rome et l'Empire devaient être gouvernés par un seul homme. D'autant que le nouveau régime était dissimulé derrière la vitrine de la *Res Publica Restituta* et qu'en tant que poètes ils pouvaient entretenir avec le *princeps* des relations particulières, sorte d'intermédiaire entre lui et les Muses. Par ailleurs, ils devaient croire à un retour d'un certain âge d'or et aux antiques valeurs romaines sur lesquelles Auguste souhaitait reconstruire Rome : la simplicité, la modération, notamment dans l'accumulation de richesses, le goût du travail, le respect du sacré. En définitive, il y a eu pour une grande part adéquation entre les idéaux des poètes et la volonté d'Auguste d'instaurer un régime qui lui fournissait les pleins pouvoirs. D'ailleurs, n'étaient-ils pas les plus à même, eux les poètes, d'imaginer et de chanter cette ère nouvelle, cette ère de paix placée sous la domination de Rome ? On imagine le plaisir qu'ils eurent à décrire les origines de Rome, ce passé modeste mais déjà annonciateur de sa gloire présente. On imagine le plaisir qu'ils eurent à prôner la jouissance d'un bonheur individuel loin des honneurs, des combats et des contraintes de la ville. En effet, c'est à la campagne, et plus exactement dans leurs petits domaines que ces poètes souhaitaient vivre cette quiétude. Le monde rural leur est apparu, du moins c'est ainsi qu'ils le présentent dans leurs œuvres, comme un univers protégé, que la religion et les dieux n'avaient pas encore quitté. Sans chercher à nier des divergences, il nous faut constater que du fait du contexte historique, politique, économique, littéraire¹ tout à fait particulier dans lequel ils ont vécu, Virgile, Horace, Properce, Tibulle, et Ovide dans une moindre mesure, adoptèrent et prônèrent un idéal de vie relativement similaire, fondé sur le bonheur individuel, lui-même lié pour une part non négligeable à la propriété foncière. Autrement dit, le discours qu'ils développèrent autour de la propriété foncière est une part d'un discours plus général sur la ruralité, le bonheur individuel rendu possible par la paix augustéenne et, qui sert Auguste, dans le sens où celui-ci avait besoin pour construire son nouveau régime que les membres de l'élite romaine adhèrent à un autre idéal que le *curus honorum*. Politique, événements militaires, diplomatie, littérature, aspiration poétique, économie, sont intimement liés.

¹ Le fait que ces poètes se côtoyaient, lisaient leurs œuvres respectives, se relisaient parfois entre eux était favorable à la création artistique mais aussi à cette communauté de discours.

Deuxième partie

Eloge du monde rural et de l'agriculture

Au-delà d'une étude sur les dieux qui protègent la propriété foncière à partir des œuvres des poètes de l'époque augustéenne, l'objectif de notre recherche est d'étudier la manière dont Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide se sont exprimés sur la propriété privée des terres¹. Dans la partie précédente, nous avons constaté qu'ils ont évoqué, de manière plus ou moins explicite, la perte de leurs terres et plus largement les expropriations foncières consécutives à Philippes, mais ce n'est pas l'unique cadre dans lequel ils se sont exprimés sur le sujet. Au contraire, le domaine, les terres familiales, et plus largement la question de la garantie de la propriété privée des terres furent souvent au cœur de leurs œuvres². Ainsi, c'est l'ensemble de ces passages qu'il conviendra d'étudier.

Toutefois, il nous faut, dans un premier temps, tenir compte du fait que les vers dans lesquels les poètes de l'époque augustéenne ont traité de la propriété foncière, s'insèrent dans un discours plus général sur le monde rural, l'agriculture, le mode de vie de leurs ancêtres. En définitive, il est même difficile de parler d'un discours produit par les poètes de l'époque augustéenne sur la propriété foncière. Ces auteurs ont avant tout tenu un discours sur le monde rural, sur l'agriculture, et puisque l'agriculture, dans l'Italie de la deuxième moitié du I^{er} siècle avant notre ère, était quasi exclusivement pratiquée dans le cadre de la propriété foncière³, ils ont bien souvent chanté la propriété foncière⁴.

Par conséquent, nous estimons qu'il est préférable, dans le cadre de cette deuxième partie, de concentrer notre analyse sur la manière dont Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont présenté le monde rural et l'agriculture, et même de ne pas aborder la question de la propriété foncière, afin d'une part, de mieux comprendre et de mieux respecter le sens général du discours produit par les poètes, d'autre part, de mieux mettre en valeur, par la suite, ce qu'ils ont indiqué sur la propriété foncière. Autrement dit, nous débuterons notre analyse par une étude générale des vers dans lesquels ils ont traité du monde rural et de l'agriculture. Mais nous ne serons peut être pas si loin de « la sacralisation de la propriété foncière », dans le sens où, en produisant un discours très positif sur ces sujets – nous constaterons que les poètes de l'époque augustéenne ont, d'une manière générale, célébré le monde rural et l'agriculture – ils ont sacralisé le monde rural et l'agriculture – l'éloge répété, constant, peut s'avérer être une certaine forme de sacralisation que l'on pourrait qualifier de profane ou de

¹ Rappelons que dans le cadre d'une étude sur les rapports entre le sacré et la propriété foncière, ces auteurs présentent l'intérêt, d'une part, d'avoir composé leurs œuvres à une période où la question de la propriété des terres se posait avec insistance à travers toute l'Italie du fait des distributions de terres concédées aux vétérans des guerres civiles, d'autre part d'avoir aimé chanter l'action d'un certain nombre de divinités dans la garantie du domaine. A ce sujet *cf.* l'introduction générale de la présente étude.

² Peut-être d'ailleurs en partie du fait des expropriations dont ils ont été victimes. Nous reviendrons sur ce sujet.

³ Au sujet de la situation de l'agriculture italienne durant la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère (notamment le rapport entre la grande propriété et la petite propriété) *cf.* l'introduction générale de la présente étude.

⁴ D'autant qu'ils étaient, rappelons-le, eux-mêmes des propriétaires fonciers.

discursive – et par conséquent, de manière indirecte, le cadre dans lequel elle se déroule, c'est-à-dire la propriété foncière.

D'un point de vue pratique, nous procéderons, dans le premier chapitre, à une présentation, recueil de poèmes par recueil de poèmes, de l'importance que le monde rural et l'agriculture ont eu, en tant que sujets, par rapport aux autres thématiques traitées, par Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide. Puis, dans un deuxième chapitre, nous étudierons de manière systématique, auteur par auteur, œuvre par œuvre, l'ensemble des passages dans lesquels ils ont célébré le monde rural. Enfin dans un troisième chapitre, nous traiterons de l'ensemble des vers dans lesquels ils ont célébré l'agriculture et la pratique de l'agriculture.

Chapitre 1. La propriété foncière, l'agriculture, le monde rural dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne

Les dix-huit poèmes composés par Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide¹ n'offrent pas nécessairement l'image d'un corpus homogène. Dans les présentations générales sur la littérature romaine, ces auteurs ont souvent été classés en deux groupes : d'un côté Virgile et Horace, d'un autre Properce, Tibulle et Ovide. Jean Bayet dans sa *Littérature latine* évoquait l'existence d'un classicisme latin qu'il définissait comme « un équilibre de pensée, de sensibilité et de forme qui assure à l'œuvre d'art un intérêt humain et une diffusion universelle. L'ordre, la clarté, la plénitude, la maîtrise consciente en sont les signes apparents »². D'après lui, Virgile et Horace sont des auteurs classiques, en revanche Properce, Tibulle et Ovide appartiennent à la « littérature augustéenne ». A sa suite, Pierre Grimal, dans sa *Littérature latine*, classa, lui aussi, les cinq poètes selon ces deux groupes. Toutefois, notre propos, en tant qu'historien, n'est pas de juger de la « qualité » artistique de ces œuvres, mais de considérer si elles appartiennent à un même contexte chronologique, à une situation historique homogène. Or la partie précédente fait apparaître que tel était le cas en ce qui concerne les œuvres de Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide.

Cependant, cette homogénéité, pour ainsi dire historique, contextuelle, ne signifie pas une conformité du point de vue de la structure métrique, de la fonction de ses œuvres ou encore – ce qui intéresse en priorité notre recherche – des sujets traités. Parmi ces dix-huit poèmes, certains abordent des sujets mythologiques et s'apparentent à des épopées³, d'autres

¹ Pour mémoire en voici la liste : Virgile (*Bucoliques, Géorgiques, Enéide*), Horace (*Epodes, Satires, Odes, Epîtres, Chant séculaire*), Properce (*Elégies*), Tibulle (*Elégies*) et Ovide (*Héroïdes, Les Amours, L'Art d'aimer, Les Remèdes à l'amour, Les Métamorphoses, Les Fastes, Tristes, Pontiques*).

² Bayet J., *La Littérature latine*, p. 198.

³ C'est évidemment le cas de l'*Enéide*. A l'instar de R. Martin et J. Gaillard (*Les genres littéraires à Rome*, p. 49 ; d'ailleurs précisons que, d'une manière générale, dans ce classement nous nous sommes largement appuyé

tiennent plus de la réflexion philosophique et sont lyriques¹, satiriques² ou de forme épistolaire³. D'autres encore sont composés en distique élégiaque et sont, soit avant tout l'expression des sentiments de leur auteur⁴, soit ont un caractère didactique prépondérant⁵. Quelques autres ont également un caractère didactique tout en traitant d'amour, de toilettes, de fêtes romaines, ou encore d'agriculture. Enfin, les *Bucoliques* renvoient à la fois au genre dramatique, dans le sens où elles sont de « petites scènes » poétiques, et au genre expressif, car elles sont l'expression des sentiments de l'auteur ou des membres de son entourage⁶.

Dans un premier temps notre travail consistera à déterminer quelle est la place de l'univers rural, de l'agriculture dans ces œuvres. Une recherche systématique permet de constater que ces thèmes ne furent pas négligés par les poètes de l'époque augustéenne. Dans l'ensemble des œuvres composées par Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide nous avons répertorié trois cent quarante neuf passages en rapport plus ou moins direct avec la sacralisation de la propriété foncière. La répartition, comme en fait état le graphique

sur les travaux que R. Martin et J. Gaillard ont exposé dans cet ouvrage), nous serions tenté d'y rattacher *Les Métamorphoses* pour trois raisons : c'est une grande composition (quinze chants), le vers utilisé est l'hexamètre dactylique, c'est-à-dire le vers de l'épopée, et Ovide a tenté de créer un lien chronologique en débutant son poème par les métamorphoses les plus « anciennes » pour en venir aux métamorphoses les plus « récentes ».

¹ C'est le cas des *Odes*, des *Epodes* et du *Chant séculaire* d'Horace. Au sens strict, les poèmes lyriques sont destinés à être chantés ou du moins à pouvoir l'être. En dehors de cette caractéristique, cette « forme » poétique est libre. Il n'y a pas de sujets, de thèmes spécifiques, ni même privilégiés. Il n'y a pas non plus de structure métrique particulière aux poèmes lyriques. D'une manière générale au sujet des œuvres lyriques latines cf. Grimal P., *Le lyrisme à Rome*, Paris, 1978.

² Horace a composé deux livres de *Satires*. Brièvement, la satire est caractérisée par le ton employé et les thèmes traités. Le propre d'un satiriste est d'exprimer sa colère vis-à-vis des comportements de ses contemporains, de critiquer, de dénoncer dans ses vers – notons que la structure métrique est libre – les vices, les tares de ceux qui l'entourent. Le tout sur un ton très libre, dans une « langue souvent drue, concrète et volontiers familière », suivant l'expression de R. Martin et J. Gaillard. Ce qui ne signifie pas que le texte n'était pas travaillé. Les satires d'Horace étaient même extrêmement travaillées. Quoi qu'il en soit, ces critiques sont parfois dures, parfois humoristiques, mais elles impliquent toujours de la part du poète une réflexion sur la société de son temps.

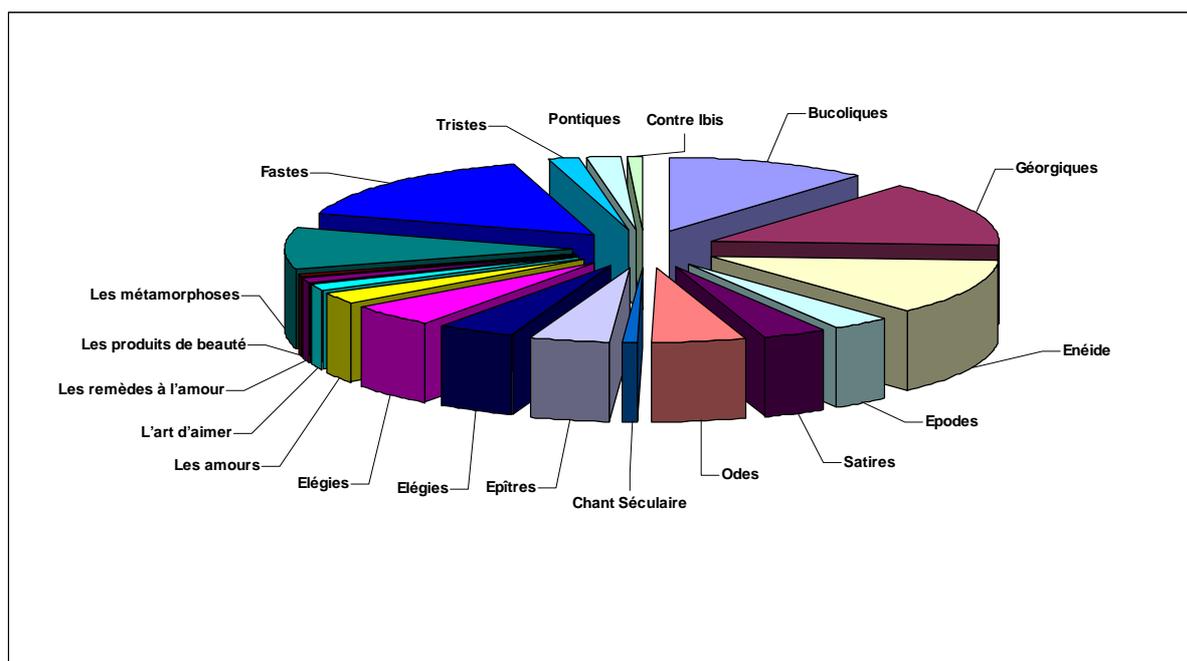
³ Quatre œuvres du corpus se rapportent à cette forme littéraire : les *Epîtres* d'Horace, mais aussi les lettres versifiées écrites par Ovide depuis son lieu d'exil : *Tristes*, *Pontiques*, enfin les *Héroïdes*, du même auteur. Si ces dernières sont des lettres purement fictives, avec un auteur et un destinataire mythologique, elles n'en sont pas moins avant tout des lettres versifiées.

⁴ Ce sont les élégies « traditionnelles ». R. Martin et J. Gaillard rappellent que l'élégie se caractérise d'abord par sa structure métrique : « c'est un « distique » composé d'un hexamètre et d'un pentamètre dactyliques – donc deux vers « apparentés », puisque tous deux présentent un rythme à quatre temps dont la mesure est constituée par le dactyle – une longue et deux brèves, ou, pour utiliser le vocabulaire musical moderne une noire et deux croches ». D'ailleurs, à l'origine, les Grecs et Catulle, le premier poète latin à l'avoir largement utilisée, ne lui ont attribué aucune fonction particulière. En revanche les poètes du siècle d'Auguste – en premier lieu Gallus – en ont fait un genre poétique à part entière, en l'utilisant avant tout pour chanter leurs amours à la première personne. Tel est le cas des deux livres d'élégies de Tibulle, et des quatre de Propertius, ainsi que des *Amours* d'Ovide.

⁵ Parmi les œuvres de notre corpus un certain nombre peut être rattaché à ce type de poème. En premier lieu les *Géorgiques*, qui par de nombreux aspects s'apparentent à un traité d'agriculture (nous reviendrons sur ce point). *Les Fastes*, même si elles sont écrites en distique élégiaque, ont elles aussi un caractère éminemment didactique, la manière dont Ovide introduit son œuvre le démontre. Enfin, *L'Art d'aimer* et *Les Remèdes à l'amour* sont des poèmes didactiques. Ils sont évidemment imprégnés de l'esprit élégiaque, et le premier a été écrit en distique élégiaque, mais leur ton, leur structure, leurs fonctions sont celles des poèmes didactiques, et c'est ainsi qu'Ovide les considère.

⁶ Sur ce point cf. Martin R., Gaillard J., *Les Genres littéraires à Rome*, Paris, 1990, p. 345-356.

ci-dessous, est la suivante : trente neuf dans les *Bucoliques*, quarante neuf dans les *Géorgiques*, quarante et un pour l'*Enéide*, onze dans les *Epodes*, treize dans les *Satires*, dix-sept dans les *Odes*, quinze dans les *Epîtres*, trois dans le *Chant séculaire*, quinze dans les *Elégies* de Properce, dix-sept dans les *Elégies* de Tibulle, neuf dans les *Amours*, cinq dans *L'Art d'aimer*, trois dans *Les Remèdes à l'amour*, deux dans *Les Produits de beauté pour le visage de la femme*, trente et un dans *Les Métamorphoses*, cinquante quatre dans *Les Fastes*, six dans les *Tristes*, six dans les *Pontiques*, trois dans *Contre Ibis*.



Graphique 1 : répartition des passages relatifs à la « sacralisation de la propriété foncière » dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne

Deux tiers des passages sont répartis dans seulement cinq poèmes. Cela s'explique par la dimension des poèmes – *Les Métamorphoses* comptent quinze livres de huit cents vers en moyenne, l'*Enéide* douze livres de même dimension, *Les Fastes* six livres, toujours de huit cents vers en moyenne ; alors que *Les Remèdes à l'amour*, *Les Produits de beauté pour le visage de la femme*, ou encore le *Chant séculaire* ne comptent respectivement que huit cents, cent et soixante-seize vers – mais aussi par les sujets traités. Nous reviendrons sur ces aspects, mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il y ait plus de passages relatifs au monde rural et à l'agriculture dans un poème consacré à l'agriculture comme le sont les *Géorgiques*, que dans des élégies amoureuses ou encore un poème sur les produits de beauté pour le visage de la femme. Toutefois, nous devons relever qu'il y a des passages se rapportant à notre étude dans presque tous les ouvrages. Seul les *Héroïdes* – ce

recueil de vingt-et-une lettres versifiées¹ composées par Ovide au nom de certaines héroïnes mythologiques² et personnages historiques³ – et les poèmes du *corpus Tibullarium* qui n'ont pas été composés par Tibulle, sont dépourvus de références à la « sacralisation de la propriété foncière ». Ainsi, il convient maintenant de présenter brièvement chaque poème du *corpus* et les raisons pour lesquelles chacun d'entre eux intéresse une recherche sur les rapports entre le sacré et la propriété foncière, ainsi que le type d'information qu'il peut apporter sur le sujet.

1. 1. Un traité d'agronomie versifié : les *Géorgiques*

Proportionnellement, ce sont les *Géorgiques* qui fournissent le plus d'indications sur la « sacralisation de la propriété foncière ». Elles comptent quatre livres de cinq cent trente-cinq vers en moyenne⁴, soit seulement un livre de plus que *Les amours* d'Ovide⁵, alors que nous avons répertorié quarante-neuf passages dans le premier, contre neuf pour le second. Cela n'a rien d'étonnant puisque les *Géorgiques* traitent comme leur nom l'indique – « géorgique » signifie littéralement « ouvrage concernant le travail de la terre » – de l'agriculture⁶. Dans ce poème, inspiré en partie des *Travaux et des jours* d'Hésiode⁷, Virgile se place du point de vue des exploitants agricoles. C'est à eux qu'il s'adresse, il leur indique les travaux qu'ils doivent réaliser, à quel moment ils doivent les effectuer. D'une certaine manière, les *Géorgiques* s'apparentent à un traité d'agronomie versifié⁸. Le premier livre est consacré aux travaux des champs proprement dit, c'est-à-dire à la culture des céréales et des légumineuses, le deuxième aux cultures arboricoles dont la vigne, le troisième à l'élevage du grand et du petit bétail⁹ et le

¹ En réalité, les *Héroïdes* d'Ovide ne peuvent pas toutes être considérées comme des lettres dans le sens où elles n'ont pas de destinataire qui soit susceptible de les lire. Déjanire écrit à Hercule après avoir appris sa mort, Pénélope écrit à Ulysse sans savoir où il est, Ariane écrit à Thésée alors qu'elle se trouve sur une île déserte. Il est donc peut-être préférable pour ces lettres de parler de monologues amoureux.

² La majorité sont des lettres écrites par des femmes à des hommes, mais il y a trois exceptions : Pâris écrivant à Hélène, Léandre à Héro et Acontius à Cydippe.

³ *Héroïdes* 15 (Sapho à Phaon).

⁴ Rappelons que le premier en compte cinq cent dix, le deuxième cinq cent quarante-deux, le troisième cinq cent soixante-six et le dernier cinq cent soixante-six également.

⁵ L'ouvrage intitulé *Amores* est un recueil de trois livres d'élégies amoureuses. Le premier livre compte quinze élégies, le deuxième dix-neuf, le troisième quinze; elles font en moyenne une soixantaine de vers.

⁶ N'oublions pas avec A. Deremetz que « tout autant qu'elles sont un poème didactique sur les « Travaux et les jours » des paysans, les *Géorgiques* sont donc un poème métaphorique sur la création poétique et le travail du poète » (*Le miroir des Muses. Poétique de la réflexivité à Rome*, Villeneuve d'Ascq, 1995, p. 92).

⁷ Au sujet des parallèles qu'il est possible d'établir entre les *Travaux et les jours* et les *Géorgiques*, particulièrement du point de vue religieux, cf. notamment Detienne M., *Crise agraire et attitude religieuse chez Hésiode*, Bruxelles-Berchem, 1963 et plus récemment Gargola D., *Man, God, Nature and Farming*, Oxford, 1998.

⁸ Pour une étude minutieuse des données agronomiques fournies par Virgile cf. l'ancien mais toujours instructif Billaird R., *L'agriculture dans l'Antiquité d'après les Géorgiques de Virgile*, Paris, 1928. Précisons également que dans son étude sur les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales, R. Martin a étudié les *Géorgiques*.

⁹ Au sujet de ce livre III et des références au monde des bucoliques qu'il contient cf. Ross O.D., « The pastoral in the Georgics : *si numquam fallit imago* », *Arethusa*, 23, 1990, p. 59-76.

dernier à l'apiculture¹. D'ailleurs, les spécialistes² s'accordent pour reconnaître à Virgile d'excellentes connaissances dans le domaine agronomique. Toutefois, sans que cela n'enlève rien à l'intérêt de l'œuvre pour notre étude, il est peu réaliste d'imaginer l'exploitant agricole romain consultant les *Géorgiques* avant d'effectuer ses travaux. Le manque de développement³, les incertitudes quant au type d'agriculteur auquel s'adresse le poète⁴, sont autant d'éléments qui vont dans ce sens. Les *Géorgiques* sont avant tout un poème. Mais c'est un poème qui a un objectif précis, celui de redonner le goût de l'agriculture aux Romains⁵ – d'ailleurs à plusieurs reprises le poète dénonce et regrette le peu d'estime porté par ses contemporains à l'agriculture –, et sans doute particulièrement à certains riches intellectuels qui étaient les véritables lecteurs des œuvres de Virgile⁶. Le but de Virgile était de stimuler chez ses lecteurs des souvenirs liés au travail agricole, notamment en donnant l'illusion d'un traité d'agronomie, en s'adressant à eux comme à de petits propriétaires terriens, en les mettant en scène sous l'« apparence » de paysans travaillant eux-mêmes leurs terres⁷.

Pour comprendre les motivations de Virgile, il faut se souvenir du contexte historique⁸. A l'époque où il débute la rédaction des *Géorgiques*, soit en 39-38 avant notre

¹ Au-delà de l'aspect proprement agronomique, l'apiculture permet à Virgile d'évoquer la société romaine telle qu'elle est en train de se constituer, d'encourager la domination croissante d'Octave. Les abeilles sont en effet organisées suivant un modèle social très structuré autour d'un roi sans qui rien n'est possible.

² Modernes, comme anciens. Rappelons que Columelle était, il le dit explicitement dans son traité, très admiratif devant l'œuvre de Virgile. Il voulut même dans le livre X de son œuvre traiter de la culture des jardins à la manière de Virgile : « Je vais, Silvanus, t'enseigner aussi l'horticulture et les préceptes que Virgile nous a laissé le soin de traiter après lui, lorsque, jadis prisonnier d'étroites frontières, il chantait les riantes moissons, les présents de Bacchus, et toi, grande Palès, et le miel, don céleste » : *Hortorum quoque te cultus, Silvina, docebo, Atque ea, quae quondam spatiis exclusus iniquis, Quum caneret laetas segetes et munera Bacchi, Et te, magna Pales, nec non coelestia mella, Virgilius nobis post se memoranda reliquit*. Traduction E. de Saint-Denis, Paris, 1969. Par ailleurs, rappelons que R. Billard, dans la première moitié du XX^{ème} siècle, a étudié l'agriculture romaine à partir du deuxième poème de Virgile : Billard R., *L'agriculture dans l'Antiquité d'après les Géorgiques de Virgile*, Paris, 1929.

³ Les cinq cent dix vers du premier livre peuvent notamment sembler insuffisants pour décrire avec exactitude l'ensemble des travaux nécessaires à la culture des céréales et des légumineuses, d'autant qu'au cours de ce chant Virgile fait quelques digressions pour déplorer le manque d'estime avec lequel est traité le travail agricole à son époque.

⁴ Dans de nombreux passages Virgile fait comme s'il s'adressait en priorité aux petits agriculteurs qui cultivent eux-mêmes leur terre. Or, il est peu probable que ceux-ci avaient l'opportunité de s'intéresser à la poésie. De plus, ils devaient connaître mieux que le poète lui-même ce qu'il prétendait leur enseigner.

⁵ D'une manière plus générale, Virgile souhaitait peut-être également à travers les *Géorgiques* encourager à une restaurations des mœurs. Sur ce point cf. notamment Scheid J., *Romulus et ses frères : le collège des frères arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, 1990, p. 722 et suiv.

⁶ Au sujet des lecteurs de Virgile cf. notamment Brisson J.-P., *Virgile, son temps et le nôtre*, Paris, 1980 ; Martin R., *Recherches sur les agronomes latins...*, p. 160 ; Nicolet Cl., *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux Origines de l'Empire romain*, Paris, 1988, p. 41 ; Scheid J., *op. cit.*, p. 716 ; Citroni M., *Poesia e lettori in Roma antica*, Roma, 1995.

⁷ Il y a peut-être un autre aspect dans cet « amalgame » que fait Virgile entre petits et grands propriétaires dans les *Géorgiques* : il est fort probable que la richesse de l'agriculteur et la dimension de ses propriétés importaient peu pour lui. De son point de vue, les propriétaires fonciers sont tous concernés au même niveau par les problèmes de la terre. Ils doivent tous avoir l'amour de la terre, la volonté de la faire produire.

⁸ Sur la manière dont Virgile a inscrit « sa définition de la terre et de la vie parfaites dans la réalité historique immédiate » et le caractère pro-Octavien de l'œuvre cf. notamment Scheid J., *Romulus et ses frères...*, p. 722-723.

ère, l'Italie est confrontée à une famine. D'une part, l'agriculture italienne est totalement déstructurée à cause des guerres civiles, et les bouleversements apportés par les distributions de terres aux vétérans parachèvent cette situation. D'autre part, l'importation des denrées alimentaires fondamentales – dont le blé – des provinces était rendue extrêmement difficile par le blocus organisé par Sextus Pompée depuis les côtes siciliennes¹.

Quoi qu'il en soit, dans leur globalité les *Géorgiques* sont un éloge du monde rural. Virgile le dépeint comme le lieu des antiques vertus, de l'honneur, de la justice, comme le cadre le plus propice à l'épanouissement du genre humain. De plus, les *Géorgiques* sont aussi un éloge du travail agricole. Virgile a prôné dans ce poème le travail, au sens de *labor*², le travail comme un effort acharné et constant³. Enfin, les *Géorgiques* sont une célébration de la terre italienne. Virgile affirme que c'est en Italie que les rendements sont les meilleurs pour les céréales comme pour la vigne, que c'est là où le bétail peut le mieux prospérer. Par conséquent, les *Géorgiques* peuvent être lues comme un éloge indirect de la propriété foncière puisque c'est dans ce cadre qu'était pratiquée l'agriculture romaine⁴.

1. 2. Un poème champêtre : les *Bucoliques*

En ce qui concerne les *Bucoliques*, le rapport entre la longueur du poème et le nombre de passages relatifs à la « sacralisation de la propriété foncière » est encore plus important. Les *Bucoliques* ne comptent que huit cent vingt-neuf vers – elles sont constituées de dix églogues de quatre-vingts vers environ⁵ – mais elles se déroulent dans un cadre champêtre, et nous avons vu précédemment que Virgile consacra deux églogues aux problèmes des expropriations post-Philippe⁶. D'ailleurs, environ un tiers des passages que nous avons retenus dans les *Bucoliques* provient de ces deux églogues. D'un point de vue thématique, ces dix *Bucoliques* peuvent être résumées schématiquement comme la mise en scène d'un groupe de pasteurs poètes. Ceux-ci dialoguent, participent à des joutes poétiques, chantent leurs peines ou leurs espoirs, le tout dans un cadre rural. Même si pour Jean-Paul Brisson ces

¹ Sur ces questions historiques fondamentales pour comprendre l'œuvre de Virgile cf. notamment la partie précédente.

² D'une manière générale au sujet de la notion de *labor* chez Virgile cf. Loupiac A., « Le *labor* chez Virgile : essai d'interprétation », *REL*, 70, 1992, p. 92-106.

³ Sur ce point cf. notamment Fourcade J. « L'homme de la terre d'après les *Géorgiques* de Virgile. Mythe ou réalité ? », *Pallas*, XXIX, 1982, p. 17-38.

⁴ Plus que proprement romain le cadre des *Géorgiques* est gréco-romain. Virgile a certainement souhaité donner un caractère universel à son œuvre. Les problèmes que connaissent les paysans romains sont les mêmes que ceux que peuvent connaître tous les paysans. Les dieux auxquels fait référence Virgile ont des noms romains mais leurs attributs sont souvent ceux de leurs correspondants grecs. Les mythes auxquels se réfère Virgile (le mythe d'Aristée, d'Orphée par exemple) sont grecs. Toutefois, lorsqu'il est question d'un lieu concret, ancré dans le présent, il s'agit d'un lieu italien. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet dans le chapitre 1.1. de la troisième partie.

⁵ La plus longue, la III^{ème} en compte cent onze, la plus courte, la IV^{ème}, en compte soixante-trois.

⁶ Au sujet de ces églogues cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie).

pasteurs poètes sont plus des poètes que des pâtres¹ – il voit en eux les amis poètes de Virgile « travestis » en pâtres² – il n’en demeure pas moins qu’ils se meuvent dans le cadre champêtre.

Il nous faut d’ailleurs nous arrêter un temps sur le problème du « cadre ». Les *Bucoliques* se situent plus dans un milieu pastoral qu’agrange. Nous pensons, à la suite de René Martin, qu’il est « nécessaire, même si cela peut sembler décevant, de revenir à la conception traditionnelle, selon laquelle les personnages des églogues, à l’exception de Ménalque et de Mélibée, sont des bergers ; tout l’indique à chaque instant, et la démonstration du contraire ne peut se solder que par un échec »³. Effectivement, ce n’est pas dans les champs cultivés que se meuvent ces pasteurs poètes, mais dans des zones proches des forêts et des montagnes⁴, excepté lorsqu’ils se rendent avec leurs troupeaux en ville. De plus, cet « univers pastoral », a un caractère fortement idyllique. Virgile ne fait pas allusion aux dangers – par exemple les bêtes sauvages – que l’homme peut rencontrer dans ces lieux où se situent les personnages des *Bucoliques*. Alors que dans la réalité et dans l’imaginaire collectif des Romains, cet univers est au croisement de l’espace civilisé des champs cultivés et du monde sauvage, des forêts et des montagnes⁵. Si les personnages connaissent des souffrances, le cadre, lui, demeure toujours positif, favorable à l’homme. En effet, cet espace particulier, Virgile l’idéalisait. Il est pour lui, notamment par la simplicité qui le caractérise⁶, l’espace dans lequel l’homme peut le mieux s’épanouir⁷, atteindre la quiétude, la sérénité qui mène au bonheur, à la sagesse épicurienne¹.

¹ A. Deremetz affirme même que « cette image du poète vivant dans la nature [...] a dans le contexte de la bucolique, une valeur fondatrice : le poète est nécessairement coupé de la vie sociale, il vit hors des lieux de la civilisation et des affaires des hommes et, loin d’en être honteux (*neque erubuit*), y trouve de la dignité (*dignata est*) » (*Le miroir des Muses...*, p. 296). Nous reviendrons sur cet éloignement volontaire du poète et d’une manière plus générale des personnages des *Bucoliques* dans la présente partie.

² Nous avons déjà développé ce point dans la partie précédente.

³ Martin R., *Recherches sur les agronomes latins...*, p. 172.

⁴ D’une manière générale au sujet de la perception que les Romains avaient de la montagne cf. notamment, Dumas-Acolat D., « Les représentations de la montagne à Rome : vision par l’écrit et figures iconographiques », *La nature et ses représentations dans l’Antiquité*, Paris, 1999 ou encore Goguy D., « Les Romains et la montagne : rôle du relief dans la perception du paysage », *La montagne et ses images*, 1991, p. 43-52.

⁵ Sur la distinction entre les zones civilisées et les zones « sauvages » dans l’antiquité cf. *Les Espaces du sauvage*, Besançon, 2004, ainsi que *La campagne antique : espace sauvage, terre domestiquée*, Paris, 2003.

⁶ Il y a chez Virgile un refus du luxe, or d’une manière générale la ville représente le luxe.

⁷ Il convient également de signaler, avec A. Deremetz, que pour Virgile et Théocrite le monde des bergers renvoie à la poésie primitive. Le philologue a, en effet, écrit que « la muse agreste Thalie, est le genre poétique originel que les mythes rattachent au cadre sylvestre et champêtre des premiers temps », puis quelques lignes plus loin : « pour nos deux poètes, c’est dans ce monde originel, peuplé de bergers errants, que serait née la poésie chantant la nature nouvelle. Or ce monde nous disent les *Idylles* de Théocrite, a été miraculeusement préservé dans les collines isolées de la campagne sicilienne, que parcourent encore des bergers chanteurs. C’est là que Théocrite le premier les a rencontrés, a écouté leurs chants primitifs avant de les consigner sous leur forme native, livrant ainsi à la postérité l’écho des temps bénis où les hommes vivaient encore à l’écoute des dieux et de la nature » (*Le miroir des Muses...*, p. 294-295). En outre, d’une manière générale au sujet de la réflexion poétique dans les *Bucoliques* – notamment en ce qui concerne l’importance que Virgile accorde aux Muses dans son processus d’inspiration – il convient de se référer au chapitre VII (p. 538-611) de Leclercq

Ainsi, c'est avant tout un univers onirique que dépeint Virgile dans les *Bucoliques*, un univers où il rêve de se mouvoir avec ses amis poètes², et qui porte un nom : l'Arcadie heureuse³. D'ailleurs, outre ce rapport étroit avec l'Arcadie, les références à la Grèce sont nombreuses dans les *Bucoliques*. Les noms de tous ces pasteurs poètes, de leurs amantes ou amants sont grecs. Ils proviennent pour la plupart des *Idylles* de Théocrite⁴ dont le Mantouan s'est d'ailleurs largement inspiré pour composer ses églogues⁵. Toutefois, si l'univers des

R., *Recherches sur l'esthétique des Bucoliques de Virgile*, Thèse de doctorat et es-Lettres sous la direction de A. Michel, 1991, ou encore à Bardon H., « Bucolique et poétique », *RhM*, CXXX, 1972. Enfin, pour toute étude sur les *Bucoliques* de Virgile, cf. la bibliographie très complète, mais malheureusement déjà relativement ancienne, de la thèse de R. Leclercq.

¹ Cette conception du bonheur épicurien fondé sur la distance prise par l'individu avec tout ce qui est extérieur, avec tout ce qui peut lui apporter de la souffrance (à ce titre il est intéressant de relever qu'à plusieurs reprises Virgile condamne l'amour excessif dans les *Bucoliques* parce qu'il est avant tout pour lui une source de souffrance ; cf. notamment la II^{ème} églogue où Corydon chante son amour solitaire pour le bel Alexis, et la X^{ème} églogue consacrée aux amours contrariées de Gallus), se rapproche de la notion d'*otium*, chère à de nombreux Romains de cette époque. D'une certaine manière, les *Bucoliques* peuvent apparaître comme un hymne à l'*otium*. Nous verrons que dans les *Géorgiques*, la conception du bonheur véhiculée par Virgile est d'une toute autre nature. D'autre part, Ph. Hardie a relevé que Virgile et plus généralement les poètes de l'époque augustéenne ont emprunté dans leurs manières de transcrire la temporalité à Lucrèce qui lui-même s'est largement inspiré des théories d'Epicure, notamment du point de vue de l'appréhension du temps (« Time in Lucretius and the Augustan Poets : Freedom and Innovation », *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, Heidelberg, 2005, p. 19-42). Enfin, dans le but de comparer la perception épicurienne de la nature et du monde rural avec celle de l'autre principale école philosophie en vogue à Rome durant le I^{er} siècle avant notre ère, il peut être intéressant de consulter Besnier B., « La conception stoïcienne de la nature », *La nature et ses représentations dans l'Antiquité*, Paris, 1999, p. 119-131.

² Certains commentateurs – récemment encore Y. Lehmann dans un article intitulé « Le thème de la campagne heureuse dans la poésie augustéenne », *Caesarodunum XXXVII-XXXVIII*, 2003-2004, p. 11-21 – ont estimé, en s'appuyant sur le naturalisme épicurien, que pour les membres du cercle des poètes cisalpins, les « Arcadiens », l'Arcadie heureuse « ne se réduit pas à un monde de rêve », il est « destiné à prendre consistance, à remplacer l'ordre ancien des choses », à ouvrir sur une « ère nouvelle génératrice de bienfaits sans nombre ». Précisons toutefois que dans les textes des *Bucoliques*, rien ne permet d'aller aussi loin.

³ Ce n'est pas notre point de vue – le développement qui suit le démontrera –, mais signalons que pour certains commentateurs, particulièrement M. Owen Lee, l'Arcadie bucolique est une métaphore, un cadre dans lequel tout est symbolique : « It is possible then to say, that in this composite picture of a past tradition (Sicily), a personal experience (Mantoua), and a mythic memory of primeval innocence ended by an original sin (Arcadia), in this newly fashioned, metaphorical Arcady, everything has symbolic value. If sheperds can be poets, then sheep can be their poems, and cattle, goats, birds and bees stand for varieties of genre. Vines to be tended and apples to be plucked can be poetic ideas yet unshaped or unrealized. Rivers then will be sources of inspiration, caves mouths of oracular utterance, forests the dark unconscious. Mountains will signify limits set to artistic activity » (*Death and rebirth in Virgil's Arcadia*, New York, 1989).

⁴ Au sujet des noms des personnages dans les *Idylles* de Théocrite cf. Kossaiï Ch., « L'onomastique bucolique dans les « Idylles » de Théocrite : un poète face aux noms », *REA*, 104, (3-4), 2002, p. 349-361.

⁵ En effet, celui-ci n'est jamais cité explicitement, mais dans plusieurs églogues (IV, 1 ; VI, 1 ; X, 1 ; X, 51) Virgile évoque la Sicile, la Muse sicilienne, et revendique l'honneur d'avoir le premier adapté le vers syracusain à la littérature latine. Comme l'écrit E. de Saint-Denis : « il [Virgile] ne traduit jamais aucune idylle de Théocrite ; il procède par contamination. Ainsi la deuxième églogue est imitée des idylles III, XI, XXIII, sans compter une épigramme de Méléagre ; la troisième des idylles IV et V ; la cinquième, des idylles I et VII ; la septième, des idylles VI et VIII. [...] Il cimente éléments empruntés et additions personnelles pour ajuster une mosaïque dont l'unité est sienne » (notice aux *Bucoliques*, Paris, 1956, p. 6). Ce type d'emprunt est d'ailleurs valable uniquement pour les premières *Bucoliques*, c'est-à-dire la deuxième, troisième et cinquième ; dans les églogues suivantes Virgile ne conserve plus que les noms et l'univers bucolique des *Idylles*. D'une manière générale au sujet des *Idylles* de Théocrite et notamment des rapprochements qu'il est possible de faire avec les *Bucoliques* de Virgile cf. Blanchard A., « L'architecture secrète des « Bucoliques » de Théocrite », *BAGB*, (1), 2006, p. 100-118 ; Frazier F., « Théocrite « sub tegmine Maronis » : la figure de Daphnis et la création poétique dans les *Idylles* I et VII », *RPh*, 3e sér, 79, (2), 2005, p. 243-266 ; Kossaiï

Idylles et des *Bucoliques* est globalement comparable, il n'est néanmoins pas identique. Du moins, le cadre paysager dépeint par Virgile n'est pas celui de Théocrite, il est celui de sa région. L'Arcadie heureuse ne se situe pas dans le Péloponnèse, ni en Sicile, mais en Cisalpine¹. Nous avons affirmé plus haut que l'univers des *Bucoliques* est avant tout un espace idyllique, rêvé par le poète, cependant cela n'exclut pas le fait que Virgile soit parfois parti d'une base réaliste. Les paysages² qu'il décrit, mis à part le fait qu'il ne mentionne à aucun moment les dangers qui les habitent, sont tout à fait vraisemblables. Ce sont les contreforts des Alpes au sud du lac de Garde, les lisières des forêts autour de Mantoue. D'ailleurs, dans les *Bucoliques*, plus tardives, le poète cite explicitement des éléments géographiques qui se rattachent à la Cisalpine, notamment le Mincio³, le fleuve qui passe près de Mantoue.

Ainsi, les *Bucoliques* prennent un intérêt véritable dans le cadre d'une étude sur le processus de sacralisation de la propriété foncière. Et ce d'autant plus que la notion de territoire est présente dans l'œuvre. En effet, il faut préciser, ou plutôt repréciser, que la propriété foncière – du moins au sens où nous la comprenons⁴ – n'est pas uniquement composée de l'espace cultivé. A travers la notion de propriété foncière, il faut penser à l'ensemble de ce qui compose un domaine, à tout ce qui, dans l'espace rural, appartient à un propriétaire, ce qui inclut notamment les zones de pâturages⁵. Or, dans les *Bucoliques* il est plusieurs fois question de zones de pâturages appartenant à des individus⁶, ou plus spécifiquement d'enclos, *saeptum*⁷. De plus, les références à la propriété des troupeaux sont fréquentes dans

Ch., « Les dieux dans le « Idylles » bucoliques de Théocrite : bonheur et souffrance », *REA*, 104, (1-2), 2002, p. 61-83 ; Cusset Ch., « Nature et poésie dans les « Idylles » de Théocrite », *La nature et ses représentations dans l'Antiquité*, Paris, 1999, p. 147-155.

¹ Ce qui va dans le sens de l'hypothèse de J.-P. Brisson qui voyait dans les pâtres poètes, les amis poètes de Virgile regroupés autour de Pollion, le gouverneur de Cisalpine, travestis en pâtres.

² Sur la notion de paysage et notamment de son existence dans la littérature antique cf. Meitinger S. (dir.), *Espaces et paysages : représentations et inventions du paysage de l'Antiquité à nos jours (histoire, philosophie, esthétique et littérature)*, Cahiers CRLH n°14, Paris, 2006 ; Roger A. (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, 1995 ; Roger A., *Court traité du paysage*, 1997 ; Shipley G., Salmon J. (éd.), *Human Landscapes in Classical Antiquity*, Londres, 1996 ; Siebert G., *Nature et paysage dans la pensée et l'environnement des civilisations antiques*, Paris, 1996 ; Clavel-Lévêque M., Smadja E., Favory F., « Le paysage à l'époque romaine », *Dossiers de l'archéologie*, 1980, n° 43, p. 34-40. De plus, pour une étude comparative sur la description des paysages agraires chez Virgile, Caton et Varron cf. Reggi G., « Catone, Varrone, Virgilio e i paesaggi agrari dell'Italia romana », *AGR*, 44, 3-4, p. 130-146.

³ *Bucoliques* VII, 13.

⁴ Ci-dessus, nous avons pu laisser entendre que l'espace pastoral était exclu de ce que nous appelons la « propriété agraire ». Or ce n'est pas nécessairement le cas. Les espaces où circulent les pasteurs peuvent appartenir à un individu, peuvent faire partie d'une propriété agraire, d'un domaine, et les *Bucoliques* le démontrent. Nous développerons d'ailleurs ce sujet.

⁵ Dans une propriété agraire, les activités peuvent (« peuvent » car il existait à l'époque augustéenne des propriétés spécialisées dans un type particulier de production) être multiples. Il y a la culture proprement dite, mais il peut également y avoir de l'élevage, de l'exploitation forestière. Sur ce point cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

⁶ Il y a un passage très important à ce sujet aux vers 46-57 de la I^{ère} *Bucolique*.

⁷ *Bucoliques* I, 33 ; VIII, 37. Précisons qu'il convient d'être prudent avec l'interprétation qui peut être faite de ces pronoms possessifs : ceux-ci ne réfèrent pas toujours à une propriété réelle.

l'œuvre. Il est souvent question de « mon troupeau » qui rentre « dans mon logis – *domus* – ». Enfin, nous verrons que d'une manière générale les pronoms et adjectifs possessifs sont extrêmement nombreux dans les *Bucoliques*¹.

1. 3. La conquête de la terre promise : l'*Enéide*

L'*Enéide* se place dans un tout autre registre. L'espace n'est plus le même, nous ne sommes plus dans les zones de pâturage autour de Mantoue, ni dans les champs italiens, mais dans l'ensemble de la Méditerranée, puis dans le Latium. De plus, la temporalité n'est plus la même², nous ne sommes plus dans le contemporain, mais dans le temps mythique, quelques siècles avant la fondation de Rome. Enfin, les personnages ne sont plus les mêmes, il n'est plus question de pâtres poètes, ni de cultivateurs anonymes, mais de héros mythologiques. Toutefois, ce n'en est pas moins une œuvre capitale pour notre étude. Les notions de sacré, de territoire, de propriété, de droit, et dans une moindre mesure de borne et de frontière, qui sont véritablement les composantes de notre problématique, ont une importance fondamentale dans le poème. Le récit du long et difficile périple d'Enée et de ses compagnons, de la destruction de Troie à leur implantation sur la terre du Latium, qui constitue la trame de l'épopée Virgilienne, renvoie indéniablement au problème de propriété d'un territoire³. Dans son poème, Virgile ne raconte pas la fondation de la ville de Rome, ni d'Albe, mais la prise de possession du territoire où cinq siècles plus tard s'élèvera Rome⁴. Le destin d'Enée n'est pas de fonder l'*Vrbs*, mais de trouver et de conquérir le territoire de la future Rome. Ainsi,

¹ D'une manière générale, nous reviendrons sur ces sujets dans le chapitre 1 de la troisième partie.

² Au sujet des questions de temporalité dans l'*Enéide* cf. notamment Brisson J.-P., « Temps historique et temps mythique dans l'*Enéide* », *Poeta aeterna*, Leyde, 1971 et Nelis D., « Patterns of time in Vergil. The *Aeneid* and the *Aetia* of Callimachus », *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, Heidelberg, 2005, p. 71-83.

³ Le récit de l'installation d'Enée dans le Latium contient une dimension métaphorique : Virgile établit une adéquation entre l'histoire des premiers temps de Rome, héritière de l'hellénisme et fondée dans l'espace latin, et se place personnellement comme « un Romulus, le *pater*, vrai fondateur de la romanité, qui s'approprie le passé grec en le transformant » (Deremetz A., *Le miroir des Muses...*, p. 120). Mais encore une fois reconnaître ce caractère autoréférentiel de la poésie de Virgile n'interdit pas d'étudier le discours sur le monde rural qu'a produit le poète dans cette œuvre.

⁴ Si l'*Enéide* n'est pas le récit de la fondation de Rome, l'idée de fondation est néanmoins largement présente dans l'œuvre : Didon vient tout juste de fonder Carthage, les Troyens ont voulu fonder une cité en Thrace, une cité est fondée par une partie des Troyens en Sicile, et le but vers lequel tendent Enée et ses compagnons est la fondation d'une nouvelle Troie. De même, si Enée n'est pas celui qui fonde Rome physiquement, il apparaît néanmoins dans le poème de Virgile comme le fondateur par excellence. Lorsqu'une partie de ses compagnons demeurent en Sicile, c'est lui – et non Aceste qui est pourtant désigné comme le roi de cette « sous-communauté » – qui réalise les rites de fondation de la cité qui les accueillera (V, 755-761). D'autre part, d'une manière générale, Enée est présenté par Virgile comme un officiant religieux, comme le « prêtre » de cette communauté d'exilés en quête de terres que sont les Troyens survivants de la guerre de Troie. Après la mort de son père Anchise, c'est lui qui pratique l'ensemble des rites pour la communauté. Il n'y a pas de « prêtre », de spécialiste de la religion dans cette communauté de Troyens, ce qui va dans le sens des études menées par G. Dumézil. Celui-ci a en effet montré que ce qu'il appelle la première fonction qui s'attache à la souveraineté inclut également dans la majorité des cas l'activité religieuse.

le Mantouan rappelle qu'une cité est avant tout un emplacement, des terres qui appartiennent à un groupe d'individus, à un peuple.

Tout le problème d'Enée est d'arriver dans le lieu où il fondera la nouvelle Ilion – les six premiers livres de l'*Enéide* se présentent comme une épopée de voyage, un voyage de sept ans qui aboutit inéluctablement au Latium –, puis de prendre possession de ces terres, et ce par les armes, puisque certains des peuples installés dans le Latium se refusent à les lui céder¹. Les six derniers livres sont consacrés au récit de l'implantation tumultueuse, mais inéluctable, des Troyens – l'arrivée d'Enée et de ses compagnons provoqua le soulèvement armé d'une partie des peuples indigènes – sur le Latium². En effet, dans l'*Enéide* c'est la question de la légitimité de la propriété des terres qui est posée. De quel droit Enée et les siens peuvent-ils prendre par la force possession d'un territoire qui appartient déjà à un peuple ? Pour Virgile la réponse est religieuse ou du moins transcendante. Ce n'est pas sa propre volonté qu'Enée met en œuvre dans la conquête de ce territoire, mais celle des dieux et des destins. Virgile veut en quelque sorte montrer que « si ça n'avait tenu qu'à lui », Enée serait resté avec son peuple auprès de l'aimante Didon, et Rome n'aurait ainsi jamais vu le jour. Les dieux à plusieurs reprises – à travers des oracles, des prodiges et même des discours – sont obligés de rappeler au héros troyen sa mission³. C'est véritablement une tâche sacrée qu'ils ont confiée à Enée qui fait figure d'instrument du destin. Enée est celui qui conduit ceux qui ne sont encore que des embryons de Romains vers leur terre, vers la « terre promise ». Le terme n'est jamais utilisé explicitement mais il y a véritablement dans l'*Enéide* cette idée de conquête d'une « terre promise ». Par ailleurs, la caractéristique majeure d'Enée est d'être pieux. Ce sont les destins qui le commandent mais c'est parce qu'il respecte scrupuleusement les règles du sacré qu'il peut réussir sa « mission ». Autrement dit, c'est parce qu'il est pieux qu'Enée peut être le légitime « propriétaire » du territoire où Rome verra le jour⁴. D'ailleurs, nous verrons que Virgile insiste sur les rites pratiqués par le héros troyen lorsqu'il arrive enfin dans le lieu indiqué par les dieux pour devenir le territoire de Rome. La première chose qu'il fait c'est

¹ Ce problème de l'acquisition d'une terre par un peuple se retrouve dans un autre passage du poème. C'est un aspect secondaire du récit, et Virgile lui accorde peu de vers, mais il démontre néanmoins l'intérêt tout à fait particulier que le poète portait à cette question. Au chant I (I, 365-368) Virgile raconte en effet comment Didon a acquis le territoire de Carthage : la princesse tyrienne a proposé aux indigènes d'acheter « tout le sol qu'on pouvait entourer avec la peau d'un taureau » (I, 368 : *taurino quantum possent circumdare tergo*). Ce qui est une ruse admirable, puisque, coupée très fine, la peau de taureau permet de couvrir un vaste territoire.

² Ce découpage entre une partie de périple maritime et une partie guerrière a fait dire à certains commentateurs que l'*Enéide* était une *Odyssée*, suivit d'une *Iliade*.

³ D'une manière générale, les dieux sont très présents dans le poème, et particulièrement Jupiter, Vénus et Junon. Ce sont eux les maîtres des destins humains, ce sont eux qui insufflent aux hommes la force de réaliser ce qu'ils doivent réaliser, ou qui déchaînent les forces qui les contrarient. En cela l'œuvre de Virgile se rapproche beaucoup des épopées homériques.

⁴ Le discours de propagande pro-augustéen (sur le caractère pro-augustéen de la manière dont Virgile a chanté la geste d'Enée, voir notamment la partie précédente) rejoint ici certains aspects de notre problématique. Car, à travers sa façon de présenter Enée comme le légitime propriétaire du Latium, Virgile érige Octavien en homme providentiel, fait de lui le légitime maître de Rome.

offrir des libations à Jupiter et prier le Génie du lieu, la Terre et les dieux d'une manière générale¹. S'il est difficile de parler ici d'un rite de prise de possession d'un territoire², il est remarquable que, d'une manière générale, Virgile accorde dans l'*Enéide* une grande importance à la relation entre le territoire et le sacré.

Par ailleurs, la notion de propriété privée est très présente dans l'*Enéide*. Dans les sociétés que décrit Virgile tout au long du parcours d'Enée, que ce soit chez les Rutules, chez les Carthaginois, chez les Latins ou chez les compagnons d'Evandre, la propriété privée existe et a une grande importance. Il est plusieurs fois question de propriété de troupeaux, de terres, d'hospitalité, de conflit de voisinage, d'enclos, de limites de territoires, de terrain de louage. Il y a même un long passage consacré à un vol mythique ayant eu lieu sur le territoire de la future Rome³. D'autre part, il y a des riches et des pauvres dans l'œuvre épique de Virgile, et cette richesse se mesure à la quantité de troupeaux et de terres possédés. Enfin, le poème se termine par le déplacement d'une « borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs »⁴. Cette « omniprésence » de la propriété privée dans l'*Enéide* montre à quel point la société romaine est, du moins pour Virgile, fondée sur son existence et son respect. De plus, il ne s'agit pas de n'importe quel type de propriété privée, puisque celle qu'évoque Virgile est de nature exclusivement agraire – terres et troupeaux. C'est sans doute aussi cela que le poète voulait signifier à ses contemporains : le fait que leur société avait pour base l'agriculture au sens large, et que cette activité fondamentale se déroulait dans le cadre de la propriété privée.

Ainsi, le discours des *Géorgiques* n'est pas si éloigné de l'*Enéide*. Si ce n'est plus l'agriculture qui domine dans ce poème mais la quête d'une « terre promise » et le combat armé, il n'en demeure pas moins que le cadre des six derniers livres renvoie directement à une économie agropastorale. Il est tout à fait possible d'imaginer qu'une fois la victoire acquise, les compagnons d'Enée vont cultiver cette terre dans le respect absolu de leurs propriétés. D'ailleurs, la troisième étape du processus de fondation d'une cité décrit par Virgile⁵ renvoie directement à cette question de la garantie de la propriété, et d'une manière générale des règles que se donne une société, puisqu'il s'agit de l'instauration du droit⁶. Comme c'était le cas pour la propriété privée, on constate une grande importance accordée au droit par Virgile dans l'*Enéide*. Et, – chose qui intéresse directement notre recherche – le Mantouan n'a de

¹ *Enéide* VII, 107-147.

² Nous reviendrons plus en détail sur ce passage dans les chapitres 3. 3. de la troisième partie et 4. 7. de la quatrième partie.

³ *Enéide* VIII, 203-306. Il s'agit du vol des taureaux d'Hercule par Cacus.

⁴ *Enéide* XII, 898 : *limes agro positus, litem ut discerneret aruis*.

⁵ Ce schéma est partagé par un grand nombre d'auteurs et il met avant tout en valeur les fondements de la société romaine de l'époque d'Auguste.

⁶ *Enéide* V, 759.

cesse d'établir des liens entre, d'un côté, le droit, la justice, les lois et, de l'autre, le sacré, la religion, les dieux, la piété. Virgile chante que ce sont les dieux de concert avec les hommes qui donnent les lois¹. Il évoque une Cérès législatrice² ainsi que Fides³, et lorsqu'il décrit Didon rendant le droit, c'est sous le porche d'un temple qu'il la place. Ainsi, il ne fait pas de doute que pour Virgile, ou du moins c'est le message qu'il veut faire passer, le droit, les règles de droit ont un caractère sacré. Par ailleurs, nous constatons que les questions de droit, de justice, et particulièrement de propriété des terres, de légitimité de la propriété des terres, ont hanté Virgile tout au long de sa vie. Ce fut même à notre sens – nous tenterons de le démontrer – un des fils conducteurs de son œuvre, à partir des expropriations postérieures à la bataille de Philippes.

1. 4. *Les Fastes* et le sentiment religieux agraire

Les Fastes ne traitent pas spécifiquement du monde rural et de la propriété foncière. Dans cet ouvrage Ovide a, comme il le dit lui-même, chanté « la répartition des fêtes au long de l'année du Latium et leurs origines »⁴. C'est-à-dire qu'il a exposé de manière chronologique chaque fête du calendrier romain, présenté la divinité⁵ honorée et tenté d'expliquer les spécificités liturgiques, le nom, les causes de ces fêtes⁶. Toutefois, étant donné que beaucoup

¹ *Enéide* I, 286-293.

² *Enéide* I, 292.

³ *Enéide* IV, 58.

⁴ *Fastes* I, 1-2 : « La répartition des fêtes au long de l'année du Latium et leurs origines, le lever et le coucher des astres sous la terre, voilà l'objet de mon chant » : *Tempora cum causis Latium digesta per annum Lapsaque sub terras orta que signa canam*.

⁵ D'une manière générale au sujet de la façon dont Ovide a chanté les divinités dans ses différents poèmes cf. la thèse de Mantzilas D., *Les divinités dans l'œuvre poétique d'Ovide*, Villeneuve-d'Ascq, 2002.

⁶ Au sens strict « sont *fasti* les jours où le préteur est autorisé à prononcer les trois paroles rituelles : *do, dico, addico* » suivant la définition de Macrobe (*Saturnales* 1, 16-14). Autrement dit, ce sont les jours où l'activité juridique est autorisée et d'une manière générale « où il est *fas* de vaquer aux affaires ». Cependant, par extension, les *fastes* désignent l'ensemble du calendrier romain, c'est-à-dire la liste sur laquelle les pontifes, qui avaient pour fonction principale d'organiser les cultes publics, inscrivaient le caractère des jours, soit principalement *faste* ou *néfaste*. La structure de l'ouvrage d'Ovide est organisée suivant les mois. A un mois correspond un chant de huit cents vers environ. Ovide débute par le mois de janvier patronné par Janus, et aurait dû clôturer son œuvre par le mois de décembre. Aurait dû, car il n'existe aucune trace des six derniers mois. Il semble que dans la tristesse de son exil – Ovide débuta la rédaction des *Fastes* à la fin de la troisième année de notre ère et fut condamné à la *relegatio* en 8 – Ovide n'ait pas eu la force de continuer ce travail, d'autant qu'il était dédié à Auguste. Par ailleurs, comme il le mentionne lui-même (*Fastes* I, 7-8 : « tu [c'est-à-dire Germanicus le dédicataire du poème] referas connaissance avec un patrimoine sacré que j'ai exhumé des annales antiques et tu sauras pour quel motif chaque jour porte sa marque »), cet ouvrage lui a demandé un important travail de recherche préalable (il convient néanmoins avec D. Porte de prendre également en compte la créativité d'Ovide dans la rédaction de ce poème ; sur ce point cf. le chapitre I. 2. p. 125-196). Outre les « Annales antiques », il est probable qu'il utilisa les *Antiquités divines* de Varron, ainsi que des textes de Cicéron, de Caton l'Ancien, de Valérius Antias et de Cingius, peut être aussi de Denys d'Halicarnasse, et surtout les *Fastes Prénestins* rédigés par le grammairien Verrius Flaccus (sur ce point cf. Porte D., *L'étiologie religieuse dans les Fastes d'Ovide*, Paris, 1985, particulièrement le chapitre I. 2. 4, p. 63-119 ; précisons que cette dernière souligne également la créativité d'Ovide cf. *op. cit.*, p. 125-196). Quoi qu'il en soit, quand Ovide disposait de plusieurs versions, il les indiquait toutes et laissait le choix à ses lecteurs. Pour les présenter, il a créé un jeu de mise en

fêtes romaines sont liées à l'agriculture, l'ouvrage fournit de nombreux et précieux renseignements sur les prérogatives et les cultes rendus à un certain nombre de divinités attachées ou à l'agriculture, ou à la terre, ou au terroir romain, ou à la protection des limites ou encore à la propriété. Il faut bien avoir à l'esprit que l'agriculteur auquel fait allusion Ovide est un propriétaire et que ce sont les rites pratiqués par le *dominus* et sa *familia* qu'il décrit. Agriculture et propriété foncière sont indissociables dans *Les Fastes*.

Par ailleurs, dans ce poème, Ovide reprend à son compte un discours où la *frugalitas* et la pauvreté en terre sont liées, où cette même pauvreté est perçue de manière positive dans le sens où elle est associée au mode de vie agraire, respectueux des traditions, de la justice, attaché à la piété¹, et que tout ceci renvoie au mode de vie des anciens Romains, au temps de Romulus² et de Numa notamment. Il y a ainsi toute une idéalisation des premiers temps de Rome³ et de l'agriculteur qui s'inscrit parfaitement dans « la restauration augustéenne ». Il apparaît clairement à la lecture des *Fastes* que pour les Romains un bon citoyen est nécessairement un agriculteur, un propriétaire agraire⁴, et qu'à son origine Rome était composée exclusivement d'agriculteurs-éleveurs. Enfin, *Les Fastes* intéressent encore une étude sur le rapport entre le sacré et la propriété car ils contiennent des passages où il est question, d'une part de la notion de « terre promise » attachée à la figure d'Enée⁵, et d'autre part du tracé du *pomerium*⁶.

scène habile, par exemple en interrogeant la divinité honorée, comme c'est le cas pour Janus et de Carmenta au livre I, ou encore du Tibre au livre V. Quant à la nature de ces explications, elle est multiple. Ovide se réfère aussi bien à l'étymologie, qu'à l'« histoire » romaine – les actions d'Evandre, d'Enée, de Romulus et Rémus, de Numa sont largement présentes dans le poème –, ou encore à la mythologie grecque. D. Porte défend, dans sa thèse, l'idée qu'« avant même d'être un ouvrage de religion, *Les Fastes* sont un ouvrage d'étiologie, leur poésie est une poésie didactique. [...] Au lieu donc d'accuser Ovide d'avoir introduit dans son livre un trop grand nombre d'étiologies, on devrait plutôt comprendre que la matière même de l'ouvrage, c'est l'étiologie, et féliciter le poète pour les grâces dont il a revêtu cette discipline austère entre toutes » (*L'étiologie religieuse...*, p. 23). Dans le sens de cette analyse cf. également Pfaff-Reydelle M., « Naissance de « maiestas » dans les « Fastes » d'Ovide (F. V, 9-54) », *REL*, 81, 2003, p. 157-171, ou encore Prescendi F., « Des étiologies pluridimensionnelles : observations sur les *Fastes* d'Ovide », *RHR*, 219, (2), 2002, p. 141-159. Enfin notons que les *Fastes* sont écrits en distiques élégiaques, des vers rarement employés pour traiter d'un sujet si important. D'ailleurs Ovide s'est lui-même amusé à plusieurs reprises de cette fausse « incompatibilité ».

¹ *Fastes* IV, 691-698 ; V, 495-506.

² La frugalité de Romulus et de ses compagnons est évoquée à plusieurs reprises par Ovide : *Fastes* III, 187-192 ; II, 133-138.

³ Il y a néanmoins dans les *Fastes* un passage qui va à l'encontre des autres puisque le passé est décrit comme une époque où l'agriculture était de mauvaise qualité, n'était pas bien maîtrisée par les hommes : *Fastes* II, 515-532.

⁴ Cf. notamment *Fastes* I, 203-207 ; III, 771-787.

⁵ Ovide a traité de la geste d'Enée dans les vers suivant : *Fastes* I, 509-514 ; III, 613-616

⁶ Ovide a réalisé une description assez minutieuse du tracé du *pomerium* dans les passages suivants : *Fastes* IV, 811-818 ; IV, 819-848.

1. 5. Les *Métamorphoses* ou lorsque la mythologie défend la propriété foncière

Les Métamorphoses sont plus éloignées de l'univers des agriculteurs romains. Dans ce poème Ovide a tenté de compiler l'ensemble des métamorphoses connues¹, soit deux cent quarante-six fables², dont la majorité est empruntée à la mythologie grecque³. Toutefois, cela n'en fait pas un ouvrage inexploitable dans le cadre d'une étude sur le sacré à Rome et plus particulièrement sur le rapport entre le sacré et la propriété foncière à Rome. Il y a chez Ovide et bon nombre de ses contemporains⁴ l'idée que les deux civilisations sont très proches⁵ et que

¹ F. Pléris a même considéré *Les Métamorphoses* comme un manuel presque complet de mythologie, tant il est vrai, affirma-t-il, qu'« Ovide s'est appliqué à y faire rentrer toutes les fables ne fût que par quelque allusion » (*La Poésie latine*, Paris, 1909, p. 448).

² Pour une étude globale et récente sur les mythes relatés dans les *Métamorphoses* cf. Fabre J., *Mythe et poésie dans les Métamorphoses d'Ovide*, Klincksieck, 1995 ; et pour une étude sur la manière dont Ovide met en scène les différentes métamorphoses cf. Vial H., *La métamorphose dans les Métamorphoses d'Ovide, étude sur l'art de la variation*, thèse dirigée par P. Laurens et soutenue à Paris IV en 2003.

³ Les noms des dieux sont romains mais les légendes qui leur sont attachées sont grecques. Pour prendre quelques exemples, il est question de la passion de Jupiter pour Europe, de Cénéé qui obtient de Neptune de changer de sexe, de Cérès fêtée à Eleusis, de Bacchus qui tente d'imposer son culte à Thèbes. D'autre part, certaines divinités ne sont pas présentées avec leurs prérogatives traditionnellement romaines. Pallas est présentée comme la divinité tutélaire de l'olive, alors que ce n'est pas dans les attributions de la Minerve romaine primitive. Au sujet de Minerve à la fin du I^{er} siècle avant notre ère cf. notamment Girard J.-L., « La place de Minerve dans la religion romaine au temps du principat », *ANRW*, II, 17,1, 1981, p. 203-232.

⁴ En réalité, ce problème d'exploitation de l'information littéraire dépasse largement le cadre du poème. En effet, si c'est peut-être dans les *Métamorphoses* qu'il apparaît de la manière la plus évidente (pour M. Von Albrecht, qui s'est intéressé de près à la religion dans les *Métamorphoses*, « il n'est peut-être pas d'autre poésie romaine qui reflète plus clairement les complexités de l'esprit de la première époque impériale que les *Métamorphoses* d'Ovide. », « Les dieux et la religion dans les *Métamorphoses* d'Ovide », *Res sacrae*, Bruxelles, 1988, p. 1), il est néanmoins présent dans l'ensemble des œuvres de l'époque augustéenne et même d'époques antérieures. Lorsque Varron, qui fut pourtant un des meilleurs connaisseurs de la religion romaine au dernier siècle avant notre ère, ainsi qu'un ardent défenseur de la culture romaine, évoque Pallas dans son traité d'agriculture, c'est en tant que protectrice de l'olive qu'il le fait (cf. notamment son invocation aux divinités agraires au début de son traité d'agronomie).

⁵ La question de l'hellénisation de la société romaine est un problème complexe (d'une manière générale à ce sujet cf. Veyne P., « L'hellénisation de Rome et la problématique des acculturations », *Diogène*, 106, avril-juin, p. 3-29), mais c'est essentiellement un problème pour les commentateurs modernes. Pour comprendre cette situation, il faut réaliser que l'hellénisation de la culture romaine, au sens large, est un phénomène profond, et prendre en considération le mode de fonctionnement des religions antiques (sur ce dernier point cf. notamment Turcan R., *Rome et ses dieux*, Paris, 1998 ; Scheid J., *La religion des Romains*, Paris, 1998 ; Scheid J., *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001). Les religions des Romains, des Grecs, ou encore des Puniques, sont accueillantes vis-à-vis des autres cultes (à ce sujet, le rite d'invocation qui consiste à promettre un asile sur les bords du Tibre aux divinités d'une cité avant de la détruire est largement révélateur) et sont ouvertes aux correspondances entre leurs divinités et les divinités des autres civilisations lorsqu'elles ont des prérogatives communes. Par conséquent, même si dans l'organisation des cultes Rome conserve sa spécificité, dès l'époque tardo-républicaine, dans l'esprit des Romains les divinités des deux panthéons sont les mêmes. Pour Ovide, Cérès et Déméter sont une seule et même déesse (en définitive ce sont les enquêtes minutieuses des historiens modernes qui permettent de déterminer les différences qui existent entre les divinités romaines et les divinités grecques). Le poète sait qu'il y a des distinctions dans le culte mais pour lui cela n'en fait pas deux divinités différentes. D'ailleurs, en I, 90 le poète s'étonne qu'une divinité romaine n'ait pas son « correspondant » chez les Grecs : « la Grèce ne possède aucune divinité qui te soit comparable » : *Nam tibi par nullum Graecia numen habet*. Enfin, précisons que l'idée que la civilisation romaine est issue de la civilisation grecque a été largement encouragée par la restauration augustéenne.

les mythes grecs véhiculent des valeurs qui sont communes aux deux civilisations¹. De plus, on peut supposer qu'Ovide a compris et transcrit ces mythes grecs suivant ses propres normes civilisationnelles. Ainsi, le lien qui apparaît entre la richesse et la possession de la terre dans plusieurs des mythes racontés dans *Les Métamorphoses* est, pour ainsi dire « valable », pour la civilisation romaine, malgré le fait que « l'enveloppe » soit grecque. De même, les mythes où il est question d'hospitalité, de vol, de rite de prise de possession d'un territoire, de « terre promise », de protection des limites, ou encore d'évolution de l'agriculture à travers les âges, du lien étroit entre agriculture et civilisation², des difficultés du travail agricole, d'éloge de la rusticité, peuvent être étudié, d'un point de vue romain. Il apparaît d'ailleurs qu'une part importante des *Métamorphoses* se situe dans un contexte rural, ou du moins naturel. Enfin, il y a dans ce poème des informations sur un certain nombre de divinités³ liées au phénomène de sacralisation de la propriété agraire, tel que Silvain, Saturne, Cérès, Bacchus, Pan, Faunus, Gradivus, Priape, Pomona, Tagès, les Pénates, Tellus.

1. 6. Horace : un *dominus* poète épanoui mais conscient de la fragilité du *dominium*

Les poèmes d'Horace sont caractérisés par leur diversité formelle, métrique – il a composé des épodes⁴, des odes, des satires, des épîtres et le *Chant séculaire* – ainsi que thématique. Les sujets traités par Horace vont du chant amoureux à la recommandation, en passant par des conseils sur la manière de se comporter avec les « grands », le récit de son amitié avec Mécène. Il a composé également des épigrammes sur certains de ses contemporains et mené des réflexions d'ordre moral ou philosophique. Il s'est interrogé notamment sur la manière dont doivent vivre les hommes pour atteindre le bonheur. Comme le dit François Villeneuve, tout au long de son œuvre Horace n'a eu de cesse de rechercher les règles, les manières d'un « art de vivre »⁵. Toutefois, étant donné que cette diversité thématique est commune à l'ensemble de ses poèmes, qu'Horace a pour ainsi dire abordé

¹ En effet, les mythes grecs ne sont pas qu'un divertissement pour Ovide et ses contemporains. Si Ovide et ses contemporains apprécient l'inventivité de ces mythes, ils leur donnent également une valeur culturelle, dans le sens où ils véhiculent des valeurs qui sont communes aux deux civilisations.

² Nous verrons notamment que les passages sur les trois âges de l'homme sont extrêmement intéressants dans le sens où, dans cette évolution de la civilisation, il est largement question de l'agriculture et du cadre dans lequel elle se déroule.

³ Pour une vision plus globale des divinités mentionnées et de la question religieuse dans les *Métamorphoses* cf. Von Albrecht M., « Les dieux et la religion dans les *Métamorphoses* d'Ovide. », *Res sacrae*, Bruxelles, 1988, p. 1-9.

⁴ Les *Epodes* peuvent être définies comme des poèmes lyriques, destinés originellement à être chantés, alternant des vers de longueurs différentes, généralement des octosyllabes et des alexandrins, sur un ton acerbe, voire satirique. Horace a composé dix-sept épodes, comptant entre trente et soixante vers.

⁵ Villeneuve F., Introduction aux *Odes* et *Epodes*, Paris, 2002 (rééd.), p. XLIV.

indifféremment ces thèmes dans ses différents poèmes, nous estimons qu'il convient de les étudier ensemble.

En ce qui concerne les informations sur la sacralisation de la propriété foncière, l'œuvre d'Horace est particulièrement intéressante. Le Vénousien a, comme Virgile, entretenu un rapport à la « propriété agraire » extrêmement intense. Comme le Mantouan, Horace a eu cet amour de l'agriculture, de la terre en général et de ses terres en particulier. Mais il s'est exprimé sur le sujet de manière tout à fait différente. Là où Virgile a manifesté cet amour à travers des poèmes consacrés au monde champêtre, à la pratique agricole, à la conquête d'une « terre promise »¹, Horace l'a affirmé explicitement en faisant à plusieurs reprises l'éloge de la vie à la campagne, en chantant sa joie de vivre à la campagne sur des terres qui lui appartiennent – une des constantes de son œuvre est d'être très personnelle –, d'être le propriétaire d'un petit domaine en Sabine.

Par ailleurs, une part non négligeable des réflexions philosophiques menées par Horace fut relative à la propriété, à la pérennité de la propriété. Il critiqua les excès de richesse, de possession. Il dénonça également le fait que chacun envie le mode de vie de l'autre ou ce que possède autrui. En revanche, il loua ceux qui dans la richesse ou la pauvreté vivent avec la même mesure² et chercha des leçons de sagesse chez les campagnards³. De plus, certainement du fait de son expérience personnelle⁴, Horace mit à plusieurs reprises en garde ses lecteurs contre le fait que la propriété n'est pas, contrairement à ce qu'ils pensaient et à ce qu'indiquait le droit, inaliénable. Il affirma en substance que le propriétaire demeure un usufruitier, car le destin et les dieux décident de sa *dominica potestas*, de son *dominium* sur les choses, et quoi qu'il arrive la mort lui retirera son bien. Accepter cela était pour Horace un passage obligé pour atteindre le bonheur.

D'autre part, certaines *Odes* consistent en des hymnes, des prières, des invocations à des divinités agraires ou encore concernent des rites destinés à protéger les propriétés terriennes. Enfin, le Vénousien inclut dans le *Chant séculaire* une prière à Cérès et Tellus pour qu'elles viennent en aide aux agriculteurs romains. Ainsi, nous constatons que sans être le sujet unique, ni même majeur, la « propriété foncière » fut au cœur de son œuvre et qu'il porta un regard tout à fait intéressant et original sur le sujet, notamment en ce qui concerne le rapport entre l'individu et son patrimoine agraire. Horace met bien en valeur l'importance que pouvait revêtir celui-ci pour un Romain de l'époque d'Auguste, pour lui-même, mais aussi du point de vue de la représentation sociale. En définitive, il y a les deux aspects dans l'œuvre

¹ La part de personnel que Virgile met dans ses œuvres, même si elle n'est pas inexistante – sur ce point cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie) – est minime et toujours « dissimulée ».

² *Satires* II, 2.

³ *Satires* I, 2 et I, 6.

⁴ Rappelons qu'Horace a été exproprié à la suite de la bataille de Philippes. A ce sujet cf. *supra* (chapitre I. 1. 2. 1. 1).

d'Horace : d'une part, les sentiments du propriétaire – sa joie de vivre dans un domaine qui lui appartient, l'amour de la terre qui ne peut, pour ainsi dire, s'épanouir pleinement que s'il est propriétaire de terres –, d'autre part, il apparaît à plusieurs reprises que la propriété agraire est véritablement le « cœur » du patrimoine d'un citoyen romain¹. A la lecture de son œuvre, un homme sans terre dans la Rome du siècle d'Auguste, où le commerce a pourtant déjà une importance capitale dans l'économie, est un homme sans patrimoine et par conséquent n'est pas un citoyen respectable².

1. 7. L'« intrusion » du monde rural jusque dans les poèmes amoureux et les lettres d'exil

Dans les élégies qui traditionnellement sont des poèmes spécifiques aux thématiques amoureuses, nous constatons qu'il existe un nombre non négligeable de références – trente-trois exactement – au monde rural, au bonheur d'être le propriétaire d'un petit domaine, à la piété des agriculteurs. Chez Tibulle, le monde rural³, et plus précisément le domaine familial, est présenté comme le lieu privilégié pour vivre et particulièrement vivre l'amour⁴. Le poète affirme explicitement vouloir vivre dans son domaine et participer activement au travail agricole. Dans la I^{ère} *Élégie* du livre I, l'élégiaque affirme qu'il abandonne les honneurs militaires pour demeurer auprès de celle qu'il aime, Délia, et jouir avec elle d'une vie simple et paisible⁵. Ainsi, les *Élégies* débutent par un éloge de la vie rustique d'une quarantaine de vers. Tibulle y dénonce ceux qui veulent posséder trop de terres, évoque les divinités qui soutiennent le paysan dans sa tâche – à ce titre il évoque notamment les bornes qui garantissent les limites de sa propriété –, chante les pratiques religieuses des paysans – notamment les rites de lustration – et fait l'éloge du travail agricole. De plus, à travers tous ces vers, il évoque la perte d'une partie de son patrimoine foncier. Enfin, dans une autre élégie il décrit des rites agraires en rapport avec la

¹ Même si Horace s'exprime en son nom et que son cas est spécifique, il traduit néanmoins ici une idée générale. Preuve en est qu'elle se retrouve chez les autres auteurs de notre *corpus*.

² Nous retrouverons cette idée chez maints auteurs romains, notamment chez Pétrone. Ce dernier a, en effet, chanté l'histoire de l'affranchi Trimalcion qui, après avoir acquis une fortune considérable dans le commerce, n'a eu de cesse d'acheter des domaines afin d'apparaître comme un véritable citoyen romain. A ce sujet cf. Veyne P., « La vie de Trimalcion », *La société romaine*, Paris, 2001, p. 13-56.

³ D'une manière générale et pour une lecture quelque peu différente des références à la campagne contenu dans les élégies de Tibulle cf. Foulon A., « La campagne dans le *corpus Tibulianum* », *Caesarodunum XXXVII-XXXVIII*, 2003-2004, p. 23-40.

⁴ Certains commentateurs, notamment M.J. Bénéjam (« L'âge d'or de Tibulle », *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, p. 91-103), ont voulu voir dans la manière dont Tibulle a décrit la vie rurale et dans l'affirmation de sa volonté de vivre une vie sereine dans son domaine (nous reviendrons sur ce point tout au long de la présente partie) une image de l'âge d'or, une personnalisation de l'âge d'or.

⁵ D'une manière générale au sujet de la perception de l'amour chez Tibulle et de son rapport avec la campagne cf. Fabre-serris J., « L'amour aux origines : le mythe et l'«histoire» : à propos de quelques élégies de Tibulle », *Mélanges R. Chevallier I*, p. 201-211.

propriété foncière et évoque un mythe mettant en scène une divinité présentée comme la propriétaire de troupeaux.

Propertius quant à lui, s'intéressa moins à la campagne et à la propriété foncière en tant que lieu propre à apporter le bonheur à son époque. Lorsqu'il évoque la propriété foncière dans un contexte contemporain c'est dans le cadre de l'expropriation dont fut victime sa famille à la suite de la guerre de Pérouse. Il semble, que contrairement à Virgile, Horace et peut-être Tibulle, le fait d'avoir été privé de ses terres n'a pas renforcé l'amour porté par Propertius au monde rural et particulièrement au domaine privé. Jamais la campagne n'apparaît comme le lieu privilégié pour vivre l'amour. Au contraire, Propertius semble avoir été profondément urbain et particulièrement attaché à l'*Vrbs*¹ et à ses « dépendances »². Dans l'ensemble de ses trois premiers livres d'épigrammes un seul passage traite explicitement du monde rural, et aucun ne se situe en milieu rural. Propertius s'intéresse uniquement à l'amour³, à la poésie, et à partir du livre III, dans une certaine mesure, à la situation politique. Ceci s'explique certainement par le fait que son père soit mort lors de la guerre de Pérouse – un conflit lié à la propriété des terres – et qu'il n'ait pas disposé d'un domaine familial⁴. Cependant, dans son quatrième livre d'épigrammes, Propertius célébra la Rome des origines. Il la présenta comme une société vertueuse, non pervertie par la recherche de richesse, respectueuse du droit, notamment de la propriété d'autrui, et fondamentalement agricole⁵. C'est en cela qu'il intéresse une recherche sur la « sacralisation de la propriété foncière ». D'autant qu'il évoqua dans ce cadre certaines divinités – Silvain, les Lares, Palès – et des mythes relatifs à l'univers rural ainsi qu'à des questions de propriété.

Par ailleurs, il existe une dizaine de passages relatifs à l'agriculture et au cadre dans lequel se déroule l'agriculture italienne dans les courts poèmes⁶ de didactique amoureuse que sont *L'Art d'aimer*, *Les Remèdes à l'amour* et *Les Produits de beauté pour le visage de la femme*. Il s'agit essentiellement de comparaisons entre l'art d'aimer et le travail agricole ou de présentations du monde rural comme le lieu privilégié pour oublier l'amour.

¹ La présence dans son œuvre de plusieurs éloges de Rome peut le laisser supposer.

² Nous pensons particulièrement aux villes comme Pouzzoles où les Romains avaient l'habitude de se rendre en villégiature.

³ Rappelons que d'une manière générale, sur la façon dont Propertius chante l'amour il convient de se reporter à Arcellaschi A., « Propertius, l'amour et l'argent », *Mélanges H. Zehnacker*, p. 335-342, ou encore Stahl H. P., « Propertius : « Love » and « War » », *Individual and State under Augustus*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1985.

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2. de la première partie).

⁵ Ainsi c'est en majorité dans le livre IV que se trouvent les passages intéressant notre recherche.

⁶ Le premier est constitué de trois livres de sept cents vers environ, le deuxième d'un livre de huit cent quatorze vers, le dernier d'un livre de cent vers uniquement.

De plus, dans *Les Amours*, qui d'une manière générale s'inscrivent dans la continuité des œuvres de Propertius et de Tibulle¹, Ovide chanta bien sûr les sentiments amoureux et l'amour physique – peut-être d'ailleurs plus encore que ses prédécesseurs². Mais il aborda aussi, à travers quelques digressions ou plus exactement comparaisons, le travail agricole, l'univers rural qu'il présenta comme un univers plaisant. Plus encore, il décrivit positivement le mode de vie des agriculteurs, célébra la terre de ses ancêtres, relata des mythes en rapport avec l'invention de l'agriculture et insista sur le lien entre l'agriculture, l'établissement des limites et la civilisation romaine.

Enfin, les lettres d'exil composées par Ovide ne sont pas dénuées d'intérêt dans le cadre d'une recherche sur la propriété foncière, même si les données sont modifiées. Dès qu'il eut connaissance de son exil à la fin de l'année 8 de notre ère, Ovide fut un autre homme – alors qu'il avait été jusque-là très sûr de son talent, de sa séduction, curieux de tout, il devint suppliant, se replia sur lui-même, sur son malheur – et par conséquent devint un tout autre écrivain³. Excepté quelques retouches, il abandonna totalement la poésie didactique⁴, ne retourna pas à la poésie amoureuse, et rédigea des œuvres originales : des lettres versifiées dans lesquelles il décrivait à ses amis sa souffrance de vivre loin de Rome dans un univers barbare. Ainsi, il ne faut pas chercher dans ces recueils de lettres des informations sur les cultes agraires comme dans *Les Fastes*, ou des mythes en rapport avec la propriété, traitant des questions d'hospitalité ou encore de l'évolution de l'agriculture à travers les âges, comme dans *Les Métamorphoses*. C'est la situation d'Ovide en elle-même qui est instructive puisque la question de la propriété se pose nécessairement dans le cadre d'un exil. Dans le cas d'Ovide, elle se pose d'autant plus – c'est lui-même qui le précise dans certaines de ces lettres – qu'Auguste ne l'a pas condamné à l'exil, ce qui l'aurait de fait privé de ses terres et de ses droits, mais à la *relegatio*⁵. Par conséquent, Ovide a conservé les pleins droits sur son patrimoine et c'est, selon son propre témoignage, sa femme, restée à Rome, qui s'en est occupée.

¹ Nombreux sont les thèmes communs. Comme ses prédécesseurs, Ovide dénonce les entremetteuses (I, 8), critique les femmes qui vendent leur amour, évoque les nuits passées devant les portes à attendre qu'une « belle » veuille bien lui ouvrir, décrit certains ébats amoureux. Comme eux encore, Ovide chante l'exceptionnelle beauté d'une femme aimée – Corinne en l'occurrence – puis les souffrances qu'elle lui inflige par ses multiples infidélités. De plus, Ovide ne craint pas de revendiquer cet héritage puisque l'*Élégie* III, 9 est un éloge funèbre de Tibulle. Cependant, l'œuvre d'Ovide diffère sur certains points importants des œuvres des deux autres élégiaques. D'une part, du point de vue de la « sincérité ». Et de manière générale, le lecteur est moins enclin à croire à la réalité des situations que décrit Ovide, celles-ci semblent en effet se conformer à des « canons littéraires ». D'autre part, l'ouvrage est parfaitement structuré. Les trois livres comptent un nombre presque équivalent d'élégies (le premier et le troisième quinze, le deuxième dix-neuf), et chaque livre débute par une élégie « introductive » annonçant le thème traité et se termine par une « élégie conclusive » où il est fait l'éloge de la poésie et des poètes romains.

² Il n'y a dans son recueil aucune élégie dont l'amour ne soit pas le sujet principal.

³ Il convient de préciser qu'il existe néanmoins des correspondances entre les premières œuvres épistolaires d'Ovide que sont les *Héroïdes* et ses missives d'exil. A ce sujet cf. particulièrement Roussel D., « Des « Héroïdes » aux « Pontiques » : jeux et enjeux de l'écriture épistolaire chez Ovide », *Epistulae antiquae*, 3, p. 229-250.

⁴ Nous avons indiqué plus haut qu'il ne termina pas les *Métamorphoses* et les *Fastes*.

⁵ Rappelons que cette mesure assigne le condamné à résidence dans un lieu éloigné de Rome, mais ne le prive pas de ses droits de citoyen et de son patrimoine.

Ainsi, il est souvent question dans les *Tristes* et dans les *Pontiques* de problèmes relatifs à la propriété. Il y a notamment plusieurs occurrences des Pénates et des Lares, ainsi que des passages dans lesquels Ovide a évoqué avec regret ses champs paternels. D'autre part, il est intéressant de remarquer que dans le deuxième recueil de lettres, les *Pontiques*, il semble naître chez Ovide un véritable intérêt pour l'agriculture et particulièrement pour l'agriculture pratiquée dans le cadre de la propriété foncière¹. Cela est d'autant plus remarquable qu'Ovide est à l'origine quelqu'un de profondément attaché à Rome, à la vie dans l'*Vrbs* à l'instar de Properce. Dans les poèmes précédents il fit l'éloge du monde rural mais cela apparaît avant tout comme un *topos*. L'univers rural semble être pour lui² quelque chose de lointain, d'« exotique ». Ce qui n'est plus le cas dans les *Pontiques*. Nous verrons qu'il évoqua dans ces lettres l'agriculture de manière beaucoup plus concrète et il affirma même regretter de ne pouvoir cultiver lui-même un petit domaine dont il serait le propriétaire³. Ainsi, nous constatons à quel point le modèle, l'idéal du petit agriculteur était ancré dans l'imaginaire des Romains. Faut-il voir à travers l'expérience du poète une généralité : dans une situation d'extrême difficulté le Romain, aussi « mondain » soit-il, se rattacherait à la terre et se percevrait en agriculteur ? Enfin, certains passages peuvent encore intéresser une recherche sur le rapport entre le sacré et la propriété, puisqu'Ovide considère les dieux comme responsables de son exil, ce qui d'une certaine manière traduit le fait que seuls les dieux peuvent condamner un homme, de surcroît un citoyen romain, à ne pas vivre sur les terres de ses ancêtres, à ne pas jouir de sa propriété⁴. En outre, cela accroît l'injustice et le caractère exceptionnel de la privation subie par Ovide.

Ainsi, nous pouvons prendre une première mesure de l'importance du monde rural, de l'agriculture, et à travers elle de la question de la propriété des terres dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne. Nous constatons que ces sujets ont été développés à des degrés très différents par les auteurs, suivant leurs prédispositions personnelles, mais qu'ils se sont, en quelque sorte, avérés incontournables. Nous avons notamment pu constater que même dans les poèmes d'amour il est question d'agriculture. Cela s'explique en partie par l'importance de l'agriculture dans la société romaine, mais nous pensons que c'est aussi, et avant tout, une question d'époque. En effet, quelques années auparavant, tout ce qui tournait autour du monde rural était peu apprécié par les poètes romains⁵. Catulle en est un

¹ C'est un point sur lequel nous insisterons, mais précisons dès maintenant que pour Ovide l'agriculture se pratique nécessairement dans le cadre de la propriété privée. D'autre part, à plusieurs reprises le poète a chanté « ses terres ». Il semble donc qu'il possédait des terres à Tomes.

² Cela est particulièrement sensible dans *Les Fastes*.

³ Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 3. 4. de la deuxième partie.

⁴ Ce qui, de fait, place Auguste au niveau d'une divinité, mais sacralise également la propriété, en permettant seulement à un dieu d'attribuer ou de retirer le droit de propriété.

⁵ D'une manière plus générale, D. Gargola a souligné les relations paradoxales que l'« idéal romain » a entretenu avec la pratique de l'agriculture et du changement produit à ce niveau par le fait que Virgile ait choisi de composer un poème agronomique : « Farming had a long and paradoxical relation to the Roman ideal,

bon exemple. Les expropriations massives postérieures à la bataille de Philippes, en remettant en quelque sorte en cause la propriété foncière, sont peut-être à l'origine de ce renouveau, mais Virgile lui-même a également joué un rôle non négligeable en composant les *Bucoliques*. Rappelons d'ailleurs qu'il a composé les premières *Bucoliques* avant Philippes. Enfin, il y a aussi des causes politiques à ce changement. Il était plus prudent de proclamer son amour de la campagne, d'autant que cela allait dans le sens de la restauration augustéenne, que de parsemer ses poèmes d'attaques politiques comme le faisait Catulle par exemple. Quoiqu'il en soit, nous allons maintenant étudier les différents aspects du discours énoncé par les auteurs de l'époque augustéenne sur la propriété foncière, l'agriculture, le monde rural, le mode de vie des agriculteurs romains¹, ainsi que sur la Rome des origines². Nous constaterons que d'une manière générale les poètes ont énoncé un discours positif sur ces différents sujets, et ont établi un lien étroit entre la propriété foncière et la civilisation romano-italienne. Ainsi nous étudierons les éloges du monde rural, du mode de vie des agriculteurs, de l'agriculture, de la terre italienne formulés par Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide. D'autre part, nous analyserons l'affirmation constante d'un rapport étroit entre la propriété foncière et la civilisation romaine dans leurs œuvres, ainsi que la dénonciation du non-respect accordé par leurs contemporains à la propriété des terres et des troupeaux. Enfin, nous aborderons l'affirmation explicite de leur attachement à leurs terres.

a relationship which Vergil fully exploits in the *Georgics* and which was a major reason for his choice of farming as the poem's subject and the *Work and Days* as its model. » (*Man, God, Nature and Farming*, Oxford, 1998, p. 88). Par ailleurs, au sujet de la poésie latine avant Virgile cf. notamment le chapitre I (p. 10 à 86) de Leclercq R., *Recherches sur l'esthétique des Bucoliques de Virgile*, Thèse de doctorat sous la direction de A. Michel, 1991, ainsi que Granarolo J., *D'Ennius à Catulle. Recherche des antécédants romains de la poésie nouvelle*, Paris, 1971.

¹ Pour des données concrètes sur le mode de vie des agriculteurs romano-italiens cf. notamment Robert J.N., *La vie à la campagne dans l'antiquité romaine*, Paris, 1985.

² Nous nous intéressons à la Rome des origines car elle renvoie à la fois à une société fondamentalement rurale et à la personne d'Auguste qui a cherché à se présenter comme un nouveau fondateur, un nouveau Romulus.

Chapitre 2. Le monde rural ou la conception d'un monde favorable à l'homme

Comme nous l'indiquions ci-dessus, Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont, d'une manière générale, produit un discours très favorable sur le monde rural, le mode de vie des agriculteurs – au sens large, c'est-à-dire agriculteur et éleveur –, l'agriculture, le travail agricole. Or, nous estimons qu'ériger ainsi ces différents sujets au rang d'éléments fondamentaux de l'organisation socio-économique romaine relève d'une certaine forme de sacralisation de la propriété foncière. D'autant que, concrètement, le monde rural italien était largement occupé par des territoires assignés, que les agriculteurs italiens évoluaient et travaillaient dans des domaines privés. Toutes ces notions s'entrecroisent dans les discours des différents poètes. Un éloge du mode de vie des agriculteurs peut s'apparenter à un éloge de l'univers rural ou à un éloge de l'agriculture ou encore de la propriété foncière. Un découpage de ces éléments de discours a donc nécessairement un caractère artificiel. Toutefois nous serons, pour des raisons de compréhension¹, contraints de l'opérer. Ainsi, dans un premier temps, nous étudierons les éloges du monde rural, les descriptions quasi idylliques de cet univers qu'ont produites les poètes de l'époque augustéenne.

Il existe évidemment des divergences suivant les poètes et les oeuvres mais il n'en demeure pas moins que, d'une manière générale, le monde rural a été décrit par Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide comme un univers tout à fait favorable à l'homme. Ils ont exprimé explicitement leur amour de la campagne, mais ils ont aussi présenté à leurs lecteurs cet univers comme un cadre esthétique, dans lequel l'homme peut se mouvoir sans danger. En outre, ils ont évoqué une nature qui porte en elle, de manière directe ou indirecte, les éléments dont les hommes ont besoin pour se nourrir². Enfin, au-delà de ces caractéristiques primordiales, ils ont décrit le monde rural comme un cadre qui induit un mode de vie vertueux, qui porte en lui les valeurs traditionnelles romaines, qui procure le bonheur aux hommes qui l'habitent, autrement dit, un univers où règne la simplicité, la modération, la justice, l'hospitalité, la paix également ; un univers dans lequel l'homme peut s'épanouir, sans être tenté par le luxe, la richesse, la corruption.

¹ Sur ce point cf. l'introduction de la deuxième partie de la présente étude.

² Pour une comparaison sur la conception de la nature chez un poète grec – plus particulièrement un poète grec dont Virgile s'est beaucoup inspiré – cf. Bonnafé A., « Hésiode et la représentation de la nature », *La nature et ses représentations dans l'Antiquité*, Paris, 1999. Par ailleurs, d'une manière plus générale sur la perception de la nature à Rome cf. *Le concept de nature à Rome : la physique*, Paris, 1996. Enfin, plus spécifiquement au sujet de la manière dont la nature est traitée dans la poésie romaine cf. Fabre-Serris J., « Nature, mythe et poésie », *Le concept de nature à Rome : la physique*, Paris, 1996.

Encore une fois, nous sommes bien conscients du caractère artificiel d'un découpage de ces éléments de discours, puisqu'ils sont liés le plus souvent, mais cela n'en demeure pas moins nécessaire. Nous avons ainsi classé les différents types d'éloges du monde rural de la manière suivante : en premier lieu, nous étudierons les affirmations explicites d'un amour de la campagne formulées par les poètes, puis les descriptions esthétiques du monde rural qu'ils ont produites, ensuite les vers dans lesquels ils ont chanté une nature fertile et productrice, puis les passages dans lesquels ils ont présenté le monde rural comme un univers protégé, enfin les passages dans lesquels le monde rural apparaît comme un univers vertueux.

2. 1. Des affirmations explicites d'un amour de la campagne

Les affirmations explicites d'un amour de la campagne sont relativement rares dans les poèmes de l'époque augustéenne. Cela provient notamment du fait que les poètes ne s'expriment pas toujours à la première personne du singulier. En ce qui concerne Virgile c'est même très rare, et les poèmes didactiques ainsi que mythologiques – ils représentent en terme de vers plus de la moitié de notre corpus – sont peu propices à ce type d'affirmation personnelle. D'autre part, nous avons exclu de ce chapitre tous les passages où les poètes expriment leur bonheur de vivre dans leur propriété foncière. Nous y reviendrons évidemment, mais ici c'est l'expression évidente d'un goût pour la campagne d'une manière générale que nous avons recherchée. Nous avons néanmoins répertorié six passages, répartis de manière relativement homogène, puisque deux proviennent des poèmes d'Horace, deux de ceux d'Ovide, un des *Géorgiques* et enfin un des *Elégies* de Tibulle.

Bien qu'il se soit, comme nous le signalions précédemment, très rarement exprimé à la première personne du singulier dans ses poèmes, Virgile a utilisé ce procédé pour affirmer explicitement son amour du monde rural. Dans le livre II des *Géorgiques*, après avoir indiqué qu'il souhaitait ardemment que les Muses lui montrent « les routes du ciel et des constellations, les éclipses multiformes du soleil et celles de la lune, d'où viennent les tremblement de terres », il chanta : « Mais si je ne puis accéder à ces mystères de la nature, à cause de la froideur du sang qui coule en ma poitrine, puissent du moins me plaire les campagnes et les fleuves arrosant les vallées ; puissé-je vivre amant sans gloire des cours d'eau et des bois ! »¹. Ainsi, Virgile affirme que ce qui compte avant tout pour lui c'est d'apprécier, de jouir pleinement des campagnes, *rura* – le terme peut aussi être traduit par « les champs » –, des cours d'eau, des bois, soit d'une manière générale du monde rural. Ce qui l'intéresse c'est la nature, les mystères de la nature, rien ne semble plus important à ses yeux que le lien qu'il entretient avec le monde champêtre. Ce qui, pour l'auteur de dix *Bucoliques* et d'un « traité d'agronomie versifié » ne peut être considéré comme une simple gageure littéraire. Toute son

¹ *Géorgiques* II, 483-486 : *Sin, has ne possim naturae accedere partis, frigidus obstiterit circum praecordia sanguis, rura mihi et rigui placeant in uallibus amnes, flumina amem siluasque inglorius.*

œuvre le prouve – nous verrons qu’il a employé bien d’autres procédés pour exprimer son amour de la campagne –, ce qui intéresse Virgile ce ne sont pas les richesses, les splendeurs de la ville, mais le calme de la campagne et les mystères de la nature¹.

Par ailleurs, dans la II^{ème} *Bucoliques*, Virgile proclame : « Nous, plus que tout, nous aimons les bois »². Dans cette églogue, Virgile ne s’exprime pas à la première personne du singulier. Il débute par une courte présentation générale de la situation du point de vue d’un narrateur extérieur (vers 1 à 5). Puis un des personnages dont il est question, Corydon, prend la parole pour exprimer la douleur de l’amour qu’il voue à Alexis (vers 6-73). Le vers 62 que nous venons de citer appartient à cette seconde partie, le « nous » renvoie donc à Corydon et d’autres dont il ne précise pas le nom, mais il est probable qu’il s’agisse des amis pasteurs poètes de ce dernier qu’il évoque au cours de sa plainte : Ménalque, Daphnis, Amyntas, Damète, Thestylis, Amaryllis³. Il est possible – du moins si l’on considère, à l’instar de Jean-Paul Brisson, que les *Bucoliques* sont une transposition fictive du groupe d’amis poètes de Virgile⁴ – que Virgile exprime ici de manière directe son amour pour le monde rural. Il utilise le terme de bois, de forêts – *silua* – mais il est fort probable que ce ne sont pas aux forêts profondes qu’il fait allusion, car il n’est jamais question de telles forêts dans les œuvres de Virgile. Ce sont des zones qui appartiennent au « monde sauvage » non contrôlé par l’homme, alors que dans les *Bucoliques* l’environnement semble toujours maîtrisé⁵. Les *silua* du vers 62 de la II^{ème} églogue sont donc probablement des marges, entre forêts et pâturages, des espaces où se meuvent les pasteurs poètes⁶. Ce passage est moins déterminant que le précédent, néanmoins il s’agit indéniablement d’une affirmation d’un amour profond de l’univers rural à la première personne du singulier.

Contrairement à Virgile, Horace a beaucoup plus employé la première personne du singulier dans ses poèmes. Il s’est, pour ainsi dire, beaucoup confié à ses lecteurs. Ainsi la manière qu’il a le plus utilisée pour affirmer son amour de la campagne est l’expression directe. Toutefois, il convient de signaler que c’est avant tout son plaisir de vivre dans son domaine qu’Horace a chanté dans ses poèmes et non un amour global pour le monde rural. Par conséquent, il n’y a, d’après nos recherches, que dans l’*Epître* I, 14 – une missive d’une

¹ D. Gargola a ainsi affirmé que « Vergil sense of nature is real and immediate » (*Man, god, nature and farming*, Oxford, 1998, p. 93).

² *Bucoliques* II, 62 : *nobis placeant ante omnia siluae*.

³ Le premier au vers 15, le deuxième au vers 26, le troisième au vers 35, le quatrième au vers 37, le cinquième au vers 43, le sixième au vers 52.

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la première partie).

⁵ Pour une perception différente de la présence de la sauvagerie dans les *Bucoliques* cf. Bouquet M., « Le sauvage dans tous ses états : élément primordial des *Bucoliques* de Virgile », *Les Espaces du sauvage...*, p. 53-65.

⁶ C’est également le cas dans le vers 3 de la quatrième églogue : « si nous chantons les bois, que les bois soient dignes d’un consul » : *si canimus siluas, siluae sint consule dignae*. D’ailleurs c’est sans doute ce sens que E. de Saint-Denis veut transmettre en traduisant *silua* par « bois » et non pas par « forêt ».

quarantaine de vers dans laquelle Horace s'adresse, ou du moins, comme l'a bien souligné François Villeneuve, « feint de s'adresser »¹, à son *uilicus*² – que le Vénousien a affirmé avec force son amour global de la campagne, ou plus exactement sa volonté de vivre à la campagne d'une manière générale :

« Quoique je sois retenu à Rome par la pieuse douleur de Lamia, qui pleure un frère, un frère dont la perte l'afflige inconsolablement, cependant c'est là-bas qu'aspirent ma pensée et mon âme, et elles brûlent de prendre leur course en rompant les barrières qui les arrêtent. Je dis, moi, que le bonheur, c'est de vivre à la campagne ; tu dis, toi, que c'est de vivre à la ville³. »

Quelques vers plus loin Horace va encore dans ce sens :

« Là-bas personne ne cherche à entamer mon bonheur d'un regard oblique ni à l'empoisonner d'une haine et d'une morsure secrète⁴. »

Ainsi Horace oppose la ville à la campagne. La campagne semble avant tout lui plaire parce qu'elle n'est pas la ville. Il n'évoque pas la nature, les plaines, les cours d'eau. Il n'est pas question du rapport qu'il entretient avec la nature environnante. Il ne dit pas ce qui le charme à la campagne, si ce n'est que contrairement aux moments où il est en ville, il est exempt du jugement et de l'animosité de ceux qui l'entourent. Il n'en demeure pas moins que pour Horace, comme pour Virgile, le bonheur est de vivre à la campagne. Il l'affirme on ne peut plus clairement : « Je dis, moi, que le bonheur, c'est de vivre à la campagne ». En définitive, nous pouvons seulement supposer que c'est la tranquillité que lui offre la campagne, plus que la beauté de la nature champêtre, qui intéresse Horace.

Tibulle a lui aussi exprimé son goût pour la campagne. Dans la première élégie de son poème, il a introduit les vers suivants :

« Si je pouvais seulement, désormais, si je pouvais vivre content de peu, sans être toujours entraîné en de longues marches, et fuir le lever brûlant de la canicule à l'ombre d'un arbre, sur les bords d'une eau courante⁵. »

Il n'est pas directement question de la campagne ou du monde rural dans ces vers, mais « l'ombre d'un arbre sur les bords d'une eau courante » peut signifier la campagne dans

¹ Horace, *Epîtres*, Paris, 1955, p. 96.

² Ainsi la lettre serait probablement fictive.

³ *Epître I, 14, 6-10 : Me quamuis Lamiae pietas et cura moratur, fratrem maerentis, raptō de fratre dolentis insolabiliter, tamen istuc mens animusque fert et amat spatiis obstantia rumpere claustra. Rure ego uiuentem, tu dicis in urbe beatum.*

⁴ *Epître I, 14, 37-38 : Non istic obliquo oculo mea commoda quisquam limat, non odio obscuro morsuque uenenat.*

⁵ Tibulle, *Elégies I, 1, 25-28 : Iam modo iam possim contentus uiuere paruo nec semper longae deditos esse uiae, sed Canis aestiuos ortus uitare sub umbra arboris ad riuos praetereuntis aquae.*

sa globalité. Par ailleurs, à travers les « longues marches », Tibulle fait référence à la vie militaire qu'il a menée précédemment. Il fut, il l'indique lui-même dans ses élégies, un membre de la cohorte de Messalla en Aquitaine. Il aurait dû suivre à nouveau le général dans sa campagne en Orient, mais il ne le souhaitait pas. D'ailleurs, cette élégie est avant tout destinée à expliquer pourquoi il demeure en Italie. Il affirme ne pas convoiter une vie d'honneurs et de richesses¹, mais rechercher le plaisir d'une vie tranquille² et modeste auprès de la femme aimée, Delia³. Or, les vers que nous venons de citer sous-entendent que pour Tibulle la campagne représente la modestie – « si je pouvais vivre content de peu »⁴ – et la tranquillité. Il s'imagine à l'ombre d'un arbre au bord d'un cours d'eau. Ainsi nous avons ici un « mélange » de ce que nous trouvons chez Virgile et Horace. Tibulle semble apprécier le monde champêtre pour lui-même, d'un point de vue esthétique, mais aussi pour le cadre de vie qu'il peut lui offrir⁵. C'est le lieu où il estime le mieux pouvoir s'épanouir⁶, le mieux pouvoir vivre son amour⁷.

Ovide exprime lui aussi un amour global pour la campagne. Dans le troisième livre des *Amours*, il écrit : « Moi je n'ai rien de commun avec la mer. Ce qui m'enchant, c'est la terre, mon élément »⁸. Ce qui, nous en convenons, est beaucoup moins précis que les affirmations des précédents auteurs. La terre – *terra* – ne renvoie pas nécessairement au monde rural, à la terre cultivée, mais au sol dur, à la terre en tant qu'élément opposé à la mer. Par ces vers, Ovide souhaite probablement affirmer, à l'instar de Tibulle, qu'il ne recherche pas les voyages et la gloire qu'ils apportent, mais qu'il désire demeurer en Italie. D'ailleurs, comme Tibulle, c'est l'amour qui le pousse à ne pas s'éloigner – d'une manière générale, cette élégie est une déclaration d'amour ironique à une amatrice de courses de chevaux. Toutefois,

¹ Le premier vers de l'élégie va tout à fait dans ce sens : *Divitias alius fuluo sibi congerat auro* : « Qu'un autre s'amasse un trésor d'or fauve ». Sur ce thème cf. également *Elégies* I, 1, 51-54.

² Tibulle utilise même le terme de *inerti*, ce que F. Villeneuve traduit par « de loisir ».

³ Cf. notamment *Elégies* I, 1, 55-58.

⁴ La modestie, la tempérance, la simplicité et même la pauvreté semblent d'ailleurs être pour Tibulle des valeurs fondamentales puisque dans les premiers vers il en fit un vibrant éloge.

⁵ Nous verrons que dans d'autres passages Tibulle se fit plus précis quant au cadre de vie idéal. Il évoqua en effet avec insistance son domaine familial.

⁶ J. Hubaux a considéré que « si l'on devait ranger les poètes bucoliques latins d'après l'amour plus ou moins sincère qu'ils ont éprouvé pour l'existence de berger, il n'est pas douteux qu'il faudrait placer Tibulle avant Virgile » (*Les thèmes bucoliques dans la poésie latine*, Bruxelles, 1930, p. 142). Ces propos évidemment n'engagent que leur auteur tant ils sont subjectifs, mais il convient afin d'être fidèle avec sa pensée de citer la suite de sa réflexion : « Mais il faut ajouter que aussitôt que, s'il n'y avait pas eu Valerius Caton d'abord, Gallus peut-être et surtout Virgile. Tibulle n'aurait peut-être pas tenté cette fusion constante de l'élégie avec l'idylle qui donne tant de fraîcheur, tant de vie aussi à ses évocations de la campagne ». Signalons qu'A. Cartault juge différemment le rapport de Tibulle à la campagne : « Tibulle voit la campagne à travers les livres ; la campagne qu'il aime est un mélange de réalité et de convention dans laquelle la convention domine » (*Tibulle et les auteurs du Corpus Tibullianum*, Paris, 1909, p. 42).

⁷ Quelques vers plus loin (*Elégies* I, 45-46) Tibulle chante en effet : *quam iuuat immites uentos audire cubantem et dominam tenero continuisse sinu* : « Quelle joie d'entendre de son lit les vents furieux et de presser tendrement sa maîtresse contre sa poitrine ».

⁸ *Amours* III, 2, 48-49: *Nil mihi cum pelago, me mea terra capit. Plaude tuo Marti, miles.*

ce vers est difficile à traduire malgré sa simplicité apparente. *Me mea terra capit* signifie littéralement : « moi, ma terre me prend », dans le sens de me possède, s'empare de moi. Il y a là une inversion voulue par le poète : ce n'est pas lui qui possède la terre mais sa terre qui le possède. Quoi qu'il en soit, en s'exprimant ainsi, Ovide semble vouloir se classer dans la catégorie de ceux qui sont attachés à la terre en opposition aux marins, aux militaires, aux artisans, aux chasseurs, aux cavaliers, aux lutteurs¹.

Dans une de ses lettres d'exil, Ovide exprime de manière peut-être plus explicite son amour de la campagne. Dans un passage de la huitième lettre des *Pontiques*, adressée à Séverus, il se plaint encore une fois d'avoir quitté Rome et ses plaisirs², puis ajoute :

« Mais peut-être si, dans mon malheur, les plaisirs de la ville me sont ravies, m'est-il permis du moins de jouir de la campagne, quelle qu'elle soit ! Mon cœur ne regrette pas les champs que j'ai perdus ni les admirables campagnes du terroir pélagien ni les jardins posés sur les collines plantées de pins à la jonction de la *via Clodia* et de la *via Flaminia*³. »

Ovide affirme donc bien regretter la campagne d'une manière générale et non pas ses propres terres, ni même la terre italienne. Il est intéressant de noter qu'il utilise le terme de *quolibet* que Jacques André traduit par « quelle qu'elle soit » et qui, dans une traduction plus littérale, renvoie à « où qu'elle soit ». Ce que souhaite Ovide, ou feint de souhaiter⁴, c'est pouvoir profiter de la campagne dans sa globalité. Ce qui pour un urbain tel que lui peut paraître surprenant⁵. Il faut toutefois replacer ces vers dans leur contexte. Lorsqu'il les écrit, Ovide vit depuis quatre ans déjà à Tomes⁶. A cette époque, contrairement au début de son exil, il a abandonné l'idée de retourner un jour à Rome et de retrouver les champs de ses pères. Il ne souhaite qu'une chose : être déplacé dans une contrée suffisamment sûre – dans d'autres vers des *Pontiques* il a, en effet, dénoncé les razzias des peuples barbares qui vivaient à proximité de Tomes et le fait que les hommes vivant à Tomes aient toujours des armes à proximité⁷ – pour

¹ Il cite, en effet, dans le même paragraphe (*Amours* III, 2, 43-62) tous ces « corps de métiers ».

² D'une manière générale, dans ses lettres d'exil Ovide n'eut de cesse de regretter l'*Vrbs* et ses plaisirs. Contrairement à Horace et probablement Virgile et Tibulle, Ovide est un fervent admirateur de la vie dans l'*Vrbs*. Sur ce point cf. notamment Porte D., « Grandeur et « nequitia » : les poètes et la ville », *Rome I^{er} siècle av. J.-C., Ainsi périt la République des vertus...*, p.132-144.

³ *Pontiques* I, 8, 39-44 : *At, puto, sic Vrbs misero est erepta uoluptas, quolibet ut saltem rure frui liceat ! Non meus amissos animus desiderat agros ruraque Paeligno conspicienda solo nec quos piniferis positos in collibus hortos spectat Flaminiae Clodia iuncta uiae.*

⁴ Il ne faut pas nécessairement le croire lorsqu'il affirme ne pas regretter le territoire des pélagiens, étant donné qu'il utilise les mêmes termes pour décrire ce lieu qu'il connaît, qu'un coin de campagne non défini dans *Les Remèdes à l'amour* 169-178.

⁵ Cf. note précédente. D'ailleurs, Ovide l'affirme bien dans ces vers, la campagne est pour lui un « second choix ». Ce sont bien les plaisirs de la ville qu'il cite en premier.

⁶ Il le dit lui-même au vers 28.

⁷ A ce sujet cf. la lecture proposée par A. Barchiesi de cette description des Tomitains en armes dans Barchiesi A., *The poet and the Prince. Ovid and Augustan Discourse*, Berkeley, 1997, p. 15-44. De plus, au sujet de la manière dont Ovide a décrit les peuples barbares qui vivaient à proximité de Tomes cf. Laigneau S., « Le poète face aux barbares : l'utilisation rhétorique du thème du barbare dans les œuvres d'exil d'Ovide », *REL*,

pouvoir vivre à la manière d'un agriculteur romain. Il ne précise pas ce qui lui plaît dans la campagne, mais on peut supposer que, comme ses prédécesseurs, c'est à la fois la tranquillité qu'elle apporte, le mode de vie qui s'y rattache et l'aspect esthétique.

Enfin, nous avons déjà indiqué que Propertius a peu évoqué le monde rural dans ses élégies, qu'il n'en a que rarement fait le cadre des scènes galantes qu'il décrit. Contrairement à Tibulle, la campagne n'a pas semblé pour être lui un cadre privilégié pour vivre l'amour. Il a été probablement plus attiré par la ville et ses plaisirs, les lieux de rencontres, les stations balnéaires. C'est principalement lorsqu'il s'intéresse à la Rome des origines que l'univers rural devient le « décor » de ses poèmes, et c'est en cela que Propertius concernera notre étude par la suite. Ainsi, dans le cadre du chapitre suivant, nous allons nous concentrer sur la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont décrit le monde rural comme un univers vertueux, garant de la modestie, de la tempérance, de la simplicité, des valeurs dont, par ailleurs, ils firent l'éloge d'une manière générale.

2. 2. Un cadre esthétique, nourricier et protégé

Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ne se sont pas contentés d'exprimer explicitement leur amour pour la campagne, ils ont aussi décrit cet univers, ou plus exactement ce cadre, de manière très positive. Ils l'ont, d'une part, dépeint de manière esthétique et plaisante, si bien que leurs lecteurs ont probablement pris plaisir à imaginer s'y mouvoir. D'autre part, ils ont évoqué la capacité de cet univers à fournir aux hommes les éléments nécessaires à leur subsistance. Enfin, ils l'ont présenté comme un cadre exempt de danger, dans lequel les hommes et leur cheptel peuvent vivre sans risque.

2. 2. 1. Des poètes qui célèbrent la beauté du monde rural

Avant d'étudier les différentes composantes du discours produit par Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide sur le monde rural, il convient d'appréhender la manière dont ils ont dépeint cet univers. En tant que poète ce problème de description est essentiel. Le discours qu'ils ont produit a, en effet, nécessairement à voir avec un plaisir sonore lié à la lecture de leurs vers, mais aussi avec une esthétique visuelle. Certains de leurs vers sont destinés à produire chez leurs lecteurs des représentations mentales imagées¹. Ces poètes

80, 2002, p. 115-128, ainsi que Pouille B., « Le regard porté par Ovide sur les Gètes », *BAGB*, 1990, p. 345-355 (ce dernier article a également été publié dans *Le regard des Anciens sur l'étranger*, p. 103-113).

¹ Un certain nombre de commentateurs et/ou d'historiens de l'art, ont d'ailleurs établi des liens entre des vers composés par ces poètes et des représentations figurées produites à la même époque. Récemment G. Sauron a consacré un article aux relations entre la peinture pompéienne et la poésie augustéenne, et il a notamment affirmé dans ce cadre que « la diffusion au début du « troisième style pompéien » du thème du paysage sacro-idyllique, où l'on voit des bergers venir auprès de sanctuaires rustiques ou de tombes pour pratiquer la *pietas*

étaient indéniablement des penseurs, dans le sens où ils ont mené des réflexions approfondies sur les événements marquant de leur temps, la condition de leurs semblables, la manière dont les hommes doivent se comporter pour atteindre le bonheur etc..., mais ce ne furent pas des philosophes. Ils ne doivent, par conséquent, pas être étudiés comme tels. Ils étaient, à n'en pas douter, soucieux de faire comprendre l'état de leurs réflexions, mais leur principale préoccupation n'était pas d'exprimer leurs pensées de la manière la plus claire et structurée possible. Leur technique d'expression était plus volontiers indirecte, axée sur des mises en scène et fondée sur ces problèmes d'esthétique que nous venons d'évoquer. De plus, c'étaient des artistes pleinement conscients du potentiel et des particularités de leur art. Ils avaient la volonté de charmer les oreilles et l'imagination de leurs lecteurs. Ainsi, parallèlement à un discours positif sur le monde rural ils se devaient de décrire cet univers avec art.

Les poètes de l'époque augustéenne ont rarement affirmé explicitement la beauté du monde rural, de la nature champêtre et des êtres qui la peuplent. Ils n'ont pas non plus réalisé des descriptions précises de ces « paysages ». Il n'y a pas dans leurs poèmes de « portrait » particulier d'arbre, de cours d'eau, de chèvre ou encore de chaumière. Ils ont préféré constituer des tableaux très généraux, à partir des différents éléments qui composent cet univers – la nature « champêtre »¹, les arbres, les sous-bois, les forêts, les cours d'eau, les sources, mais aussi la nature « agraire », les terres cultivées, les arbres fruitiers, le bétail, ou encore les activités des habitants de la campagne proprement dite, les travaux des champs, le repos, les festivités religieuses² – en les associant à des notions positives : les arbres apportent l'ombre, les sources sont sacrées, le soleil se couche alors que le paysan vient de terminer les labours. Ainsi, une grande liberté est laissée à l'imagination des lecteurs. Mais puisque le poète a pris soin d'inclure dans ces tableaux ces « notions positives », ces lecteurs sont conduits à visualiser ces paysages comme étant plaisants à l'œil, ainsi qu'à vivre.

Il ne sera pas question de citer dans ce chapitre l'ensemble des passages qui renvoient à la beauté du monde rural, leur nombre étant trop important. Nous nous contenterons, par

erga deos et la *pietas erga parentes*, me semble l'illustration directe et consciente du fameux passage des *Géorgiques* où Virgile décrivait le monde rustique comme celui « où l'on trouve les pacages boisés et les tanières des bêtes sauvages, une jeunesse endurante à l'ouvrage et accoutumée à la sobriété, le culte des dieux et la piété filiale ; c'est là que la justice, en quittant la terre a laissé la trace de ces derniers pas » (Virgile, *Géorgiques* II, 471-474) (« La peinture pompéienne et la poésie augustéenne », *REL*, 82, 2004, p. 149). D'autre part, au sujet de la représentation des paysages dans la peinture romaine cf. Rouveret A., « Pictos ediscere mundos. Perception et imaginaire du paysage dans la peinture hellénistique et romaine », *Ktèma*, 29, 2004, p. 325-344. Par ailleurs, au sujet de l'importance de l'iconographie à l'époque augustéenne cf. Zanker P., *The power of Images in the Age of Augustus*, (traduction Shapiro A.), Ann Arbor, 1988. Enfin, pour une réflexion philosophique sur l'esthétique du paysage cf. Dagognet F. (dir.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, 1982.

¹ Par nature champêtre nous entendons une nature non travaillée par l'homme mais qui n'est pas pour autant sauvage.

² En effet, l'esthétique du monde rural passe par l'esthétique de la nature mais pas seulement. Les cheptels, les travaux agricoles, les acteurs humains participent de cet esthétique. Toutefois, nous évoquerons peu ces derniers car nous étudierons par la suite leurs comportements.

conséquent, de mentionner, pour chaque poète, les passages qui nous sont apparus les plus à même de rendre compte de la manière dont ils ont dépeint cet univers.

2. 2. 1. Virgile, un esthète de la nature et du monde rural

Dans le cadre de cette étude sur la représentation du monde rural, les *Bucoliques* retiendront particulièrement notre attention puisque l'univers rural est le cadre permanent de ce poème. Il en est même, pour ainsi dire, l'essence¹. Il est l'élément qui lie les dix églogues du recueil. Alors que les personnages, les pâtres poètes diffèrent suivant les églogues², l'univers rural est toujours présent. Le nom même de « bucolique » renvoie, d'ailleurs, à l'univers rural et plus particulièrement aux zones en bordure de forêts, souvent quelque peu élevées, qui sont les territoires privilégiés des pâtres. Or, comme nous l'avons indiqué précédemment, ce monde rural a été pensé par Virgile comme un cadre idyllique³ dans lequel il s'est probablement imaginé évoluer avec un groupe d'amis poètes, et qui porte le nom d'« Arcadie heureuse ». Ainsi, il n'y a rien de surprenant à ce que ce cadre soit toujours esthétique⁴, toujours plaisant, sans que cela soit même dit explicitement.

Les premiers vers de la première églogue⁵ sont à ce titre exemplaires. Dès le premier vers, Virgile dispose le « décor ». Un des deux protagonistes de la pièce, Mélibée, indique que son interlocuteur, Tityre, est à la fois dans une position des plus agréables et dans un cadre champêtre – « Toi, Tityre, étendu sous le couvert d'un large hêtre »⁶ –, puis il évoque ses

¹ Au sujet de l'importance du cadre rural et plus largement de la nature dans les *Idylles* de Théocrite et de l'influence que cela a pu avoir sur Virgile cf. en premier lieu l'article en trois parties de Kossaifi Ch., « Un temple aux vivants piliers : la nature dans les « Idylles » bucoliques de Théocrite », *ConnHell*, n° 103, 2005, p. 61-71, *ConnHell*, n° 104, 2005, p. 18-31, *ConnHell*, n° 105, 2005, p. 60-73 ; ainsi que Cusset Ch., « Nature et poésie dans les « Idylles » de Théocrite », *La nature et ses représentations dans l'Antiquité*, Paris, 1999, p. 147-155.

² Notons qu'il existe néanmoins une certaine continuité entre les différentes *Bucoliques* du point de vue des personnages : Daphnis est cité dans la deuxième, la troisième, la cinquième, la septième, la huitième et la neuvième *Bucolique*, Ménalque dans la deuxième, la troisième, la cinquième et la dixième, Mélibée dans la première, la troisième, la cinquième et la septième, etc.

³ Rappelons que ce « cadre idyllique » a cependant des liens avec des lieux réels. A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. de la deuxième partie).

⁴ D'une manière générale, au sujet de l'esthétique dans les *Bucoliques* cf. Leclercq R., *Recherches sur l'esthétique des Bucoliques de Virgile*, 1991, et de manière plus particulière au sujet de l'importance de la nature dans cette construction esthétique cf. le chapitre IX (p. 733-831) de cette thèse (précisons que l'auteur n'a pas opté pour une analyse globale, églogue par églogue, mais pour une étude des différents éléments naturels *silva*, *mons*, *flumen*...), ou encore Pavlovski Z., « Man in a poetic landscape : humanization of nature in Virgil's Eclogues », *Class. Phil.*, LXVII, Juillet, 1971, et Heuzé Ph., « Esthétique du précis et flou dans les « Bucoliques » », *REL*, 84, 2006, p. 103-111.

⁵ Plus précisément encore, au sujet de l'esthétique dans la I^{ère} *Bucolique* cf. Leclercq R., *Recherches sur l'esthétique*..., 1991 p. 687-731. L'auteur a notamment mis en valeur l'importance du tragique – la situation de Mélibée (à ce sujet cf. *supra* chapitre 1. 2. de la présente partie) – dans l'esthétique de cette première bucolique. Par ailleurs, concernant l'importance du cadre pastoral dans cette églogue cf. Dick B.F., « Virgil's pastoral poetic : a reading of the Ist églogue », *AJPh*, XCI, 1970.

⁶ *Bucoliques* I, 1 : *Tityre, tu patulae recubans sub tegmine fagi.*

« chères » campagnes – *dulcia arua* –, relève la nonchalance avec laquelle Tityre est allongé sous l’ombrage¹. Enfin, il fait allusion aux bois auxquels Tityre apprend à redire le nom de la belle Amaryllis². Ainsi, le lecteur est amené à imaginer un paysage³ pastoral plaisant dans lequel il aurait plaisir à évoluer. Il s’imagine aisément à la place de Tityre nonchalamment⁴ allongé à l’ombre d’un hêtre. Pourtant à aucun moment Virgile n’affirme que cette nature est esthétique, et le lecteur dispose finalement de peu d’éléments concernant le « décor »⁵. Il sait qu’il y a un arbre, que c’est un hêtre, qu’il est large, et qu’un peu plus loin, il y d’autres arbres, probablement un sous-bois⁶. Son imagination est donc peu influencée. Toutefois, il est peu probable – d’ailleurs en partie du fait que Virgile fournit peu d’éléments – qu’il imagine une scène, un décor, qui ne soit pas, de son point de vue, esthétique. D’autant que Virgile a tout de même fait allusion à l’ombre de l’arbre et qualifié les campagnes de *dulcia*.

Toujours dans la I^{ère} *Bucolique*, Virgile a dressé un tableau plus général et dont l’esthétique est plus manifeste :

« ici au milieu des cours d'eau familiers et des sources sacrées, tu [Tityre] chercheras l'ombre et le frais. D'un côté, comme toujours à la lisière du voisin, la haie, où les abeilles de l'Hybla butinent la fleur de saule, t'invitera souvent au sommeil par son léger bourdonnement ; de l'autre au pied de la roche élevée, l'émondeur jettera sa chanson en plein vent ; ce qui n'empêchera pas cependant les ramiers, tes préférés, de roucouler, ni la tourterelle de gémir dans les airs, en haut de l'orme⁷. »

Nous reviendrons par la suite sur le caractère familier des cours d’eau, et la référence à la « lisière du voisin »⁸. Pour l’instant concentrons-nous sur la manière dont Virgile a dressé ce « portrait » du monde rural. Comme pour le passage précédent, la description est peu détaillée et peu personnalisée malgré l’allusion, à travers Tityre, à un territoire bien précis. Il est question de cours d’eau, de sources, d’abeilles, de fleurs, d’oiseaux et d’agriculteurs. Tous les « éléments » du monde rural sont en quelque sorte présents. Mais il n’y pas de précision sur la forme que prend le cours d’eau, sa largeur, sa profondeur, pas de précision sur

¹ *Bucoliques* I, 4 : *tu, Tityre, lentus in umbra*.

² *Bucoliques* I, 5 : *formasam resonare doces Amaryllida, siluas*.

³ D’une manière générale, au sujet de la façon dont Virgile a dépeint et mis en scène le paysage dans les *Bucoliques* cf. Winsor Leach E., *Vergil’s Eclogues : Landscapes of Experience*, Ithaca, London, 1974.

⁴ La nonchalance est un terme qui a de nos jours une connotation négative, mais elle renvoie également aux notions de tranquillité, de plaisir, de domination – ici en l’occurrence de l’homme sur la nature – qui peuvent être perçues, particulièrement dans l’antiquité, de manière positive.

⁵ Sur cette méthode de description élaborée par Virgile pour rendre le cadre de ses scènes esthétique cf. notamment Heuzé Ph., *id.*, p. 103-111.

⁶ C’est le terme *silva* qui est utilisé par Virgile au vers 5, mais ce terme ne signifie pas nécessairement « forêt ».

⁷ *Bucoliques* I, 51-58 : *hic inter flumina nota et fontis sacros frigus captabis opacum. Hinc tibi, quae semper, uicino ab limite saepes Hyblaeis apibus florem depasta salicti saepe leui somnum suadebit finire susurro ; hinc alta sub rupe canet frondator ad auras ; nec tamen interea raucae, tua cura, palumbes, nec gemere aerea cessabit turtur ab ulmo*.

⁸ Ces deux éléments renvoient en effet directement à la notion de propriété. A ce sujet cf. *infra* (chapitre 2. 1. de la troisième partie).

le nombre de sources, etc... Ainsi cette description pourrait correspondre à un très grand nombre de lieux. D'autre part, comme pour le passage précédent, Virgile n'a pas employé de terme appartenant au champ lexical de l'esthétique. Il a cependant insisté sur le confort, l'aspect accueillant des lieux. Il évoque l'ombre ainsi que le frais qu'apportent les cours d'eau et les sources, ou encore le bourdonnement des abeilles qui invite au sommeil. Il a également employé le terme « préférés » à propos des ramiers. Cette description est donc plaisante, elle invite le lecteur à s'imaginer dans ce lieu ou d'une manière plus générale à la campagne. En effet, comme il n'y a pas d'indication précise sur le décor et qu'un grand nombre des « éléments » du monde rural sont présents, il peut se référer à la campagne qu'il connaît. L'objectif de Virgile était sans doute de donner envie à ses lecteurs de se trouver dans ces lieux, à la place de Tityre et plus largement d'apprécier le monde rural dans sa globalité.

L'évocation des quatre derniers vers de cette églogue va dans le même sens :

« Ici, du moins, tu aurais pu te reposer avec moi, cette nuit, sur des feuilles vertes ; nous avons des fruits mûrs, des châtaignes moelleuses et du fromage frais en abondance. Déjà, là-bas, les faites des métairies fument, et les ombres, tombant du haut des monts, s'allongent¹. »

La sonorité et le rythme des vers concourent à donner une image harmonieuse de la campagne. Et si nous ne sommes plus dans les sous-bois mais dans les zones d'habitats ruraux, c'est de nouveau en associant, d'une part, des éléments caractéristiques de la campagne – châtaignes, fruits, fromages, habitats ruraux, hauts monts – à des notions positives telles que la fraîcheur, l'abondance, la douceur, en plaçant d'autre part la scène en fin de journée – « et les ombres, tombant du haut des monts, s'allongent » –, soit sans conteste le meilleur moment de la journée lorsque les températures sont élevées², enfin en laissant une grande liberté d'imagination à ses lecteurs, que Virgile a rendu ce tableau esthétique. De plus, le Mantouan a particulièrement insisté sur le caractère accueillant des lieux. Par la voix de Tityre, il évoque le repos sur des feuilles vertes, une nourriture attrayante et abondante, les métairies qui fument. Ainsi, ici encore il conduit son lecteur à souhaiter être dans ces lieux, ou, d'une manière générale, à la campagne.

Cette façon de présenter le monde rural tout au long du poème est d'autant plus remarquable que le dialogue entre les deux protagonistes est consacré aux difficultés qui survinrent dans les campagnes italiennes en 41 avant notre ère³. En décrivant de manière positive le « cadre » rural, Virgile a certainement voulu signifier que les campagnes ne

¹ *Bucoliques* I, 79-83 : *Hic tamen hanc mecum poteris requiescere noctem fronde super viridi. sunt nobis mitia poma, castaneae molles et pressi copia lactis, et iam summa procul villarum culmina fumant maioresque cadunt altis de montibus umbrae.*

² Rappelons en effet que Tityre est nonchalamment allongé à l'ombre d'un hêtre.

³ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. 1. de la première partie).

devaient pas être délaissées, qu'elles pouvaient encore être plaisantes. Ainsi, il y a dans ce discours à la fois un aspect politique et un amour profond et global du monde rural¹.

Cet amour pour le monde rural est également sensible dans la II^{ème} *Bucolique* qui a été composée quelques années – probablement entre 44 et 42 avant notre ère – avant les expropriations consécutives à la défaite des Césaricides. A l'instar de la première, cette églogue débute par une mise en place du décor champêtre : « Il se contentait de venir assidûment dans un fourré de hêtres, cimes ombreuses »². Comme dans la première églogue, il y a peu de détails sur ce décor, cependant, le fait que Virgile ajoute que Corydon s'y rendait souvent et qu'il procurait de l'ombre, en fait probablement un lieu plaisant dans l'imaginaire des lecteurs. D'autre part, la II^{ème} *Bucolique* est en quelque sorte un plaidoyer pour la campagne. En effet, elle consiste en un monologue de soixante-huit vers dans lequel le pâtre Corydon se plaint que le jeune Alexis le dédaigne parce qu'il est un habitant de la campagne, et évoque par conséquent la beauté et les qualités du monde rural. Ainsi, il chante : « Oh si seulement il te plaisait d'habiter auprès de moi la campagne misérable et ses humbles cabanes, de percer les cerfs, et de pousser un troupeau de chevreaux vers la mauve verdoyante ! En ma compagnie dans les bois tu imiteras Pan par tes chansons »³. La campagne est qualifiée de « misérable », d'« insignifiante » – *sordida rura* – mais ces termes ne sont pas nécessairement connotés négativement. Cela irait à l'encontre de tout ce qui est dit dans le poème. Il faut plutôt considérer *sordida* comme un équivalent du terme « humble » et prendre en compte le fait que Corydon s'adresse à quelqu'un qui n'apprécie pas la campagne. Enfin, les quelques indications sur le décor, comme l'allusion aux chevreaux et les références à la chasse, à l'attention portée au cheptel et la pratique de la poésie, suffisent à en faire dans l'imagination des lecteurs un lieu d'agrément.

Quelques vers plus loin, Corydon chante encore :

« Viens ici, ô bel enfant : pour toi, à pleines corbeilles, voici des Nymphes qui t'apportent des lis ; pour toi la blanche Naïade, cueillant les pâles giroflées et les pavots en tiges, assemble le narcisse et la fleur du fenouil odorants ; puis les entrelaçant au garou et à d'autres plantes suaves, elle marie les tendres vaciets au jaune souci. Moi-même je cueillerai les pommes blanchâtres au tendre duvet, et des fruits de châtaignier que mon Amaryllis aimait ; j'ajouterai des prunes couleur de cire ; ce fruit sera, lui aussi, à l'honneur. Et vous, lauriers, je vous cueillerai, et toi, myrte, en leur voisinage, puisqu'ainsi placés vous mêlez vos suaves senteurs⁴. »

¹ L'ensemble de l'ouvrage va dans ce sens mais c'est probablement dans cette églogue que le message est le plus abouti. Ce n'est pas un hasard si cette églogue a été placée en tête du recueil.

² *Bucoliques* II, 3-4 : *Tantum inter densas, umbrosa cacumina, fagos adsidue ueniebat.*

³ *Bucoliques* II, 28-31 : *O tantum libeat mecum tibi sordida rura atque humilis habitare casas et figere cervos haedorumque gregem viridi compellere hibisco! mecum una in silvis imitabere Pana canendo.*

⁴ *Bucoliques* II, 45-55 : *Huc ades, o formose puer : tibi lilia plenis ecce ferunt Nymphae calathis ; tibi candida Nais, narcissum et florem iungit bene olentis anethi ; tum, casia atque aliis intexens suauius herbis,*

Ce condensé des plantes¹ et des fruits qui peuplent la campagne offre lui aussi une image particulièrement idyllique de la nature et du monde rural. Cette diversité et cette abondance, les allusions à la présence de Nymphes et de Naïades², à l'aspect odorant de certaines plantes, enfin l'amour qui ressort de cette scène, en font, en effet, un lieu des plus attirants. Nous avons en quelque sorte ici une liste de ce que la campagne peut apporter à Alexis, et au-delà à tout un chacun.

Enfin, avant de clore son monologue, Corydon s'adresse à Alexis de la manière suivante :

« Vois, les bœufs rapportent les charrues suspendues au joug, et le soleil, à son déclin, double les ombres qui s'allongent³. »

Il n'est pas ici question d'arbre, ni de forêt, ni de cours d'eau, mais ces bœufs qui rapportent les charrues placent le décor dans le cadre rural et, associé au soleil qui allonge les ombres, rend une image très plaisante. Alors que pour la plupart des passages que nous avons cités précédemment, c'est parce qu'elle est plaisante que la campagne est belle, dans le cas présent, c'est parce qu'il offre de belles images que le monde rural est attrayant. C'est la beauté au service de l'attrait de la campagne. Et, comme nous l'indiquions précédemment, la beauté du monde rural ne passe pas seulement par celle de la nature « sauvage » ; elle peut aussi être liée aux travaux des champs. Les *Bucoliques* se situent avant tout dans l'univers pastoral, mais pas seulement. Il y a quelques « intrusions » du monde agricole. C'est notamment le cas dans ces quelques vers de la quatrième *Bucolique* :

« La plaine nue blondira peu à peu sous l'épi ondoyant, la grappe vermeille pendra aux ronces sauvages, et le bois dur des chênes distillera la rosée du miel⁴. »

C'est la magie de la croissance des fruits de la terre et de la confection du miel, la nature travaillée par l'homme que Virgile met ici en exergue⁵. Notons qu'il est néanmoins question de ronces sauvages, de chênes, et que ces éléments sont liés aux produits agricoles – les ronces

mollia luteola pingit uaccinia calta. Ipse ego cana legam tenera lanugine mala, castaneasque nuces, mea quas Amaryllis amabat ; addam cerea pruna ; honos erit huic quoque pomo ; et uos, o lauri, carpam, et te, proxima myrte, sic positae quoniam suavis miscetis odores.

¹ D'une manière générale, au sujet des plantes dans la civilisation romaine cf. André J., *Les noms des plantes dans la Rome antique*, Paris, 1985. Plus spécifiquement au sujet des rapports entre la manière dont les artistes traitent de la végétation et la politique cf. Sauron G., *L'histoire végétalisée. Ornement et politique à Rome*, Paris, 2000. Enfin, sur la manière dont Virgile évoque la végétation et particulièrement la flore dans ses œuvres cf. Maggiulli G., *Incipient silvae cum primum sugere : mondo vegetale e nomenclatura della flora di Virgilio*, Rome, 1995.

² Pour le moment nous ne nous intéresserons pas directement à cette présence de divinités dans le monde rural, nous y reviendrons dans la quatrième partie.

³ *Bucoliques* II, 66-67 : *Aspice, aratra iugo referunt suspensa iuueni, et sol crescentis decedens duplicat umbras.*

⁴ *Bucoliques* IV, 28-30 : *mollis paulatim flavescent campis arista, incultisque rubens pendebit sentibus uua, et durae quercus sudabunt roscida mella.*

⁵ Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect productif de la nature dans le prochain chapitre.

sont accrochées aux vignes, les ruches trouvent refuge dans les chênes – comme pour signifier que ces « deux » natures – « sauvage » et « agraire » – sont indissociables. Ainsi, c’est bien le monde rural sous toutes ses formes – nature, travaux agricoles, cheptels, habitants de la campagne – que Virgile honore et décrit de manière esthétique dans les *Bucoliques*.

A partir de descriptions courtes et relativement peu nombreuses, en employant très peu de termes appartenant au champ lexical de la beauté, en laissant une large place à l’imagination des lecteurs, Virgile a réussi à mettre le monde rural au centre de son poème et à le dépeindre de manière esthétique et attirante.

Géorgiques

Le deuxième poème de Virgile est construit comme un traité d’agronomie versifié. Vraisemblablement en réaction à la famine de 39-38 avant notre ère, le Mantouan souhaitait attirer l’attention de ses contemporains sur l’activité agricole¹. Ainsi, le monde rural est de manière naturelle et permanente à nouveau le « cadre » de l’œuvre de Virgile. Cependant, il ne s’agit pas exactement du même univers rural. Le premier poème de Virgile était centré sur l’univers pastoral² alors que les *Géorgiques* le sont sur les zones de cultures et les plaines d’élevage pour le gros bétail. En outre, ce « déplacement » dans l’univers rural s’accompagne d’un changement d’attitude vis-à-vis du « cadre » de l’action. D’une manière générale, dans son deuxième poème, Virgile a consacré moins d’intérêt au cadre et plus à l’action. Ce qui compte avant tout dans les *Géorgiques*, c’est l’action de l’homme sur la nature ou les risques potentiels que peut représenter la nature sur le travail de l’homme. Virgile n’a pas souhaité écrire un deuxième poème plaisant, offrant une image idyllique du monde rural. Il s’est adressé, ou plutôt a feint de s’adresser aux agriculteurs pour leur indiquer les travaux qu’ils devaient réaliser, la manière dont ils devaient les réaliser. Les *Géorgiques* sont une apologie du travail agricole et du mode de vie des agriculteurs.

Les quelques vers suivants peuvent illustrer cette tendance :

« Avant de fendre avec le fer une plaine qui nous est inconnue, ayons soin d’étudier au préalable les vents, le climat qui varie d’un ciel à l’autre, les modes de cultures traditionnels³. »

Virgile ne décrit pas la plaine, le domaine, les vents, le climat, les modes de cultures. Il ne les associe pas comme il le faisait dans les *Bucoliques* avec des notions positives. Ce qui l’intéresse, c’est le travail que l’homme doit réaliser, ou plus exactement les données que l’homme doit prendre en compte avant de travailler la terre. D’ailleurs, le caractère

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 1. 2. de la première partie).

² Nous avons toutefois signalé précédemment que les *Bucoliques* ne traitent pas exclusivement des zones de sous-bois et de montagnes réservées aux pasteurs et à leurs troupeaux. Elles renvoient également aux lieux d’habitat.

³ *Géorgiques* I, 50-52 : *Ac prius ignotum ferro quam scindimus aequaor, uentos et uarium caeli praediscere morem cura sit ac patrios cultusque habitusque locurum.*

dangereux, imprévisible de la nature est latent¹. Enfin, l'esthétique semble loin de ses préoccupations. Ce n'est pas la beauté de la campagne que Virgile a choisi de mettre en avant pour amener ses lecteurs à y passer plus de temps, à se préoccuper des rendements de leurs domaines, mais le travail, le travail valorisé².

Il existe néanmoins quelques vers des *Géorgiques* qui renvoient une image plaisante du « cadre » rural. C'est notamment le cas des vers 43-46 du livre I :

« Au renouveau, quand la glace fondue coule des montagnes blanches, et que le Zéphyr, désagréant la glèbe, l'émiette, je veux que, sans tarder, le taureau commence à gémir en tirant la charrue qu'on enfonce < dans le sol >, et que le soc respandisse, frotté par le sillon³. »

C'est l'action du taureau tirant la charrue qui domine, mais il y a toutefois un aspect descriptif dans ce passage. Cette scène du taureau qui travaille le sol est aisée à visualiser, et elle a un caractère esthétique indéniable, d'autant que le terme *splendescere* est associé à l'image du soc qui creuse la terre. Par ailleurs, le lecteur peut encore aisément imaginer la fonte des neiges, le vent qui « gifle » les montagnes, et à travers eux la fin de l'hiver. Virgile a employé le même procédé que dans les *Bucoliques* : il est demeuré très général dans ses descriptions de la nature, laissant ainsi le loisir à ses lecteurs d'imaginer les lieux comme ils le souhaitent, et donc probablement à leur goût. C'est également le cas pour le passage suivant :

« En officiant sur l'herbe grasse, quand le déclin de l'hiver est achevé, quand le printemps est déjà serein. Alors les agneaux sont gras, et les vins très moelleux ; alors le sommeil est doux et l'ombre épaisse sur les montagnes⁴. »

Nous avons encore ici une description très générale mais le simple fait d'affirmer que l'herbe est « grasse », que « le printemps est déjà serein », que « les agneaux sont gras », que les vins sont « moelleux », rend une image plaisante et attirante du monde rural. Qui n'aurait pas envie de se reposer à l'ombre épaisse des montagnes auxquelles Virgile fait allusion ?

D'ailleurs, dans les quelques vers qui suivent, l'aspect plaisant du monde rural est à nouveau affirmé :

¹ Particulièrement dans les vers 67-70 ou encore 75.

² D'ailleurs, certains vers offrent une image du travail des agriculteurs, et par conséquent, d'une certaine manière, du monde rural, mais c'est moins le cadre rural que le travail que veut rendre esthétique et attrayant Virgile. Ainsi nous reviendrons sur ces vers lorsque nous étudierons la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont décrit le travail agricole.

³ *Géorgiques* I, 43-46 : *Vere nouo, gelidus canis cum montibus umor liquitur et Zephyro putris se glaeba resoluit, depresso incipiat iam tum mihi taurus arato ingemere, et sulco adtritrus splendescere uomer.*

⁴ *Géorgiques* I, 339-342 : *laetis operatus in herbis, extremae sub casum hiemis, iam uere sereno. Tum pingues agni et tum mollissima uina ; tum somni dulces densaeque in montibus umbrae.*

« Du moins ils [les agriculteurs] ont la tranquillité et de larges horizons, les grottes et les bassins d'eau vive ; du moins ils ont les fraîches vallées, les mugissements des bœufs et les doux sommets sous un arbre. Là on trouve les pacages boisés et les tanières des bêtes¹. »

Nous reviendrons par la suite sur la tranquillité, et d'une manière plus générale, sur la qualité du mode de vie des agriculteurs mis en valeur par Virgile. Pour l'instant intéressons-nous au tableau que le Mantouan a dressé du cadre de vie des agriculteurs. La conjonction *at* au début du passage indique qu'il vante ici ce cadre de vie et établit la liste de ses qualités. Comme à son habitude, il compose un tableau très large. Il évoque les horizons, les grottes, les bassins, les vallées, le cheptel, les arbres, mais en précisant que ces horizons sont « larges », que les bassins sont « d'eau vive », que les vallées sont « fraîches », que les arbres produisent de l'ombre, il élabore un tableau esthétique et plaisant du monde rural. De plus, du point de vue de l'esthétique, l'expression *latis fundis* qu'Etienne de Saint-Denis a traduite par « large horizon » est intéressante parce qu'elle induit l'idée de vision².

De même, dans le passage suivant, il y a l'idée de vision esthétique. Cependant il ne s'agit plus cette fois de la nature « sauvage », mais de la nature travaillée par l'homme :

« Que tous les intervalles soient d'égales dimensions, non seulement pour le vain plaisir dont la perspective repaît l'esprit, mais parce qu'autrement la terre ne distribuera pas à tous les ceps une part égale de forces, et que les rameaux ne pourront pas s'étendre dans l'air libre³. »

Pour Virgile, la raison principale de l'alignement régulier de la vigne est technique, ou plus exactement productive, mais le plaisir esthétique – « le vain plaisir dont la perspective repaît l'esprit » – n'est pas, pour lui, une donnée insignifiante, même si le plaisir est qualifié de « vain ». Ceci s'explique certainement par cette volonté de privilégier l'aspect productif. Cependant le fait qu'il ait conjointement tenu à faire allusion au regard porté par l'homme sur les paysages qu'il construit, démontre toute l'importance qu'il accorde à la beauté du monde rural ; comme du reste le fait qu'il ait dressé plusieurs tableaux plaisants du monde rural dans les *Géorgiques*, alors que l'objectif premier de son ouvrage était de glorifier le travail agricole⁴. En outre, il convient de relever que dans ces vers les questions de rentabilité et d'esthétique sont liées et même associées. Virgile chante la beauté des vignes soigneusement alignées donc d'une nature profondément structurée, d'un paysage élaboré pour et par

¹ *Géorgiques* II, 468-471 : *At latis otia fundis, spelunca, uiuique lacus, et frigida Tempe mugitusque boum mollesque sub arbore sommi non absunt ; illic saltus ac lustra ferarum.*

² La traduction n'est toutefois pas littérale ; *fundus* renvoie à une grande propriété terrienne. Nous nous intéresserons à ce rapport entre la grande propriété et le bonheur des agriculteurs, mais pour l'instant retenons que c'est avant tout l'idée de large espace que traduit cette expression. Comme souvent, il y a plusieurs niveaux d'interprétation possible dans l'œuvre de Virgile, du fait notamment que le poète s'ait plu à jouer avec les mots.

³ *Géorgiques* II, 284-287 : *Omnia sint paribus numeris dimensa uiarum, non animum modo uti pascat prospectus inanem, sed quia non aliter uiris dabit omnibus aequas terra neque in uacuom poterunt se extendere rami.*

⁴ Au sujet des « objectifs » des *Géorgiques* cf. *supra* (chapitre 1.1. de la deuxième partie).

l'homme et dans lequel les lignes droites dominant¹. Ce qui n'est pas toujours le cas dans son poème et notamment dans les vers qui suivent, puisque le Mantouan salue cette fois le plaisir qu'il y a à contempler un cours d'eau « ondoyant » et des champs en friche :

« C'est un plaisir aussi de regarder le Cytore ondoyant sous le buis, et les bois qui donnent la poix de Narycium ; c'est un plaisir de voir des champs insoumis aux houes, insoumis au travail des hommes². »

Notons que le Cytore est un mont d'Asie Mineure. Quoiqu'il en soit, il y a bien, dans les *Géorgiques* un souci d'esthétique, un goût pour le monde rural et la nature en particulier³.

Enéide

Contrairement aux *Géorgiques* et aux *Bucoliques*, le monde rural n'est pas le cadre permanent de l'*Enéide*. Durant les six premiers chants, Enée et ses compagnons sont en mer, ballottés par les vents. Ils ne vont guère plus loin que les zones côtières, et lorsqu'ils les dépassent, c'est pour pénétrer dans des cités⁴ ou dans le monde des morts⁵. Ainsi c'est avant tout une nature qui domine l'homme, qui représente un danger pour l'homme, que Virgile dépeint⁶. En revanche, lorsqu'ils pénètrent en Italie Centrale, Virgile place Enée et ses compagnons dans un contexte rural. Dès les premiers vers du livre VI, il évoque les forêts, les bêtes, les eaux vives : « d'autres parcourent en hâte les forêts, épais abris des bêtes, et montrent les eaux vives qu'ils ont découvertes »⁷. Le rapprochement avec les *Bucoliques* est sensible. Nous nous situons à nouveau dans l'univers des pâtres poètes. D'ailleurs, Virgile a eu le souci de rappeler le contexte rural dans les premiers vers d'autres chants : « Il [Turnus]

¹ D'ailleurs, dans les vers qui précèdent Virgile a établi un parallèle, et ce toujours dans une perspective esthétique, entre la plantation des vignes et l'alignement, pour ainsi dire proverbial, des légions et des cohortes romaines : « Telle souvent, au cours d'une grande guerre, la longue colonne de la légion déploie ses cohortes ; elle a fait halte en rase campagne, les formations de bataille se sont alignées, et la terre n'est au loin qu'une houle de bronze éclatant » (*Géorgiques* II, 279-282 : *ut saepe ingenti bello cum longa cohortis explicuit legio et campo stetit agmen aperto directaeque acies ac late fluctuat omnis aere renidenti tellus necdum horrida*). Au sujet du rapport entre l'ordonnement du paysage et son esthétique dans ce passage des *Géorgiques* et plus généralement dans les traités d'agronomie romaine cf. Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien*, thèse soutenue le 14 décembre 2007, sous la direction de Compantangelo-Soussignan R., vol II, p.352 et suiv. ; ainsi que Zannier M.-P., « La construction d'un paysage par le discours : aspects structurants de la notion de norme chez les agronomes latins », *De la terre au ciel I, paysages et cadastres antiques*, Clavel-Lévêque M., Jouffroy I., Vignot A. (éd.), Paris 1994, p. 197-205.

² *Géorgiques* II, 437-439 : *et iuuat undantem buxo pectare Cytorum Naryciaeque picis lucos, iuuat arua uidere non rastris, hominum non ulli obnoxia curae*.

³ Pour une étude plus technique et chiffrée sur les descripteurs paysagers dans les *Géorgiques* cf. Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien*, 2007, Partie II, chapitre II. Cette étude permet également d'établir, sur le sujet, des comparaisons avec les traités d'agronomie de Caton et de Varron.

⁴ La moitié du chant I, l'ensemble du chant IV se déroulent à Carthage, et le chant II à Troie.

⁵ Livre VI.

⁶ Cf. notamment la description de la tempête aux vers 81-141 du chant I.

⁷ *Enéide* VI, 7-8 : *pars densa ferarum tecta rapit siluas inuentaue flumina monstrat*.

demeurait alors en un vallon sacré, dans le bois de son aïeul Pilumnus »¹. Par ailleurs, les peuples occupant cette zone, les Latins, les Etrusques, les Rutules, sont clairement présentés comme des agriculteurs éleveurs, leur richesse provient avant tout de leurs terres et de leurs troupeaux et qu'ils sont présentés comme des peuples rustiques.

Toutefois, même dans les six derniers livres, l'univers rural est beaucoup plus secondaire que dans les autres poèmes du Mantouan. Il est avant tout le cadre de la guerre qui oppose les Troyens à une partie des peuples italiens². Dans les quatre derniers chants notamment, le cadre rural est peu évoqué : la guerre, l'attitude d'Enée, de Turnus, le traitement des morts dominant. De plus, ce n'est plus la campagne dans son entité globale, mais une campagne très individualisée qui est décrite par Virgile dans l'*Enéide*. La scène se déroule dans le Latium. C'est pour des terres dans la région où s'élèvera la future Rome qu'Enée et les siens luttent. D'ailleurs Virgile rappelle à plusieurs reprises cette spécificité du Latium. Même l'esthétique des lieux en dépend. Cela est particulièrement sensible dans ces quelques vers du livre VIII :

« Enée promenait sur tout le paysage des regards complaisants ; il en admirait la beauté captivante ; il demandait et entendait avec joie l'histoire de ce qui restait du passé³. »

Ainsi, le lieu du site de la future Rome est qualifié d'idyllique, mais le fait que, dans le vers qui suit immédiatement, il soit question de l'histoire de ces lieux, fait penser que cette beauté est également liée à son histoire et à son destin.

Il existe néanmoins dans l'*Enéide* quelques passages qui renvoient une image positive du monde rural dans sa globalité. A commencer par ces deux vers du livre III : « je vois quatre chevaux d'une blancheur de neige, qui paissent le gazon dans une vaste plaine »⁴. Il y a très peu d'éléments, mais la blancheur immaculée des chevaux, la mention du gazon, de la vaste plaine, constituent un tableau imagé du monde rural. La situation est proche pour les quelques vers qui suivent :

¹ *Enéide* IX, 3-4 : *Luco tum forte parentis Pilumni Turnus sacrata ualle sedebat*

² Le passage suivant nous apparaît illustrer cette situation : *Enéide* VII, 793-802 : « Une nuée orageuse de fantassins le suit ; toute la plaine est remplie de bataillons en marche aux boucliers pressés : la jeunesse d'Argos, les troupes Auronces, les Rutules, les anciens Sicanes, l'armée sacranienne, les Labices aux boucliers peints, et ceux qui labourent tes vallées, ô Tibre, et le rivage sacré du Numicus et ceux dont le soc travaille les collines des Rutules, le joug des monts circéens, les champs auxquels président Jupiter Anxurus et Féronie, fière du feuillage de son bois sacré : c'est là que s'étend le sombre marais de Satura et que le froid Ufens cherche sa route à travers les vallées profondes et se cache dans la mer » : *Insequitur nimbus peditum clipeataque totis agmina densentur campis, Argivaque pubes Auruncaequae manus, Rutuli ueteresque Sicani et Sacrae acies et picti scuta Labici ; qui saltus, Tiberine, tuos sacrumque Numici litus arant Rutulosque exercent uomere collis Circaeumque iugum, quis Iuppiter Anxurus aruis praesidet et uiridi gaudens Feronia luco ; qua Saturae iacet atra palus gelidusque per imas quaerit iter uallis atque in mare conditur Vfens.*

³ *Enéide* VIII, 311-312 : *Aeneas capiturque locis et singula laetus exquirique auditque uirum monimenta priorum.*

⁴ *Enéide* III, 537-538 : *Quattuor hic [...] equos in gramine uidi tondentis campum late, candore niuali.*

« Ainsi, lorsque tous liens rompus, enfin libre, en possession de la plaine sans limite, un cheval a fui son enclos, il court vers les pâtis et vers la troupe des cavales ou, coutumier de se baigner dans l'eau d'un fleuve familier¹. »

Ces vers sont avant tout destinés à glorifier le cheval, mais il n'en demeure pas moins que le cadre est évoqué – la plaine et l'eau – et rendu plaisant à travers le fait que la plaine soit qualifiée de « sans limite » et le fleuve de « familier ».

Un autre passage peut être mentionné. Il y est question d'un élément naturel bien déterminé, le Tibre, mais la description demeure très générale. Excepté la référence explicite au Tibre, rien ne distingue cette description d'une description d'un autre cours d'eau. Il est sensible qu'il s'agisse d'une description d'un admirateur de la nature d'une manière générale, et que le Tibre soit pour ainsi dire un prétexte :

« Alors Enée découvre du large un bois immense. Entre ses arbres, en un aimable cours, en tourbillons rapides, Tibérinus, blond d'un sable abondant, s'élanche dans la mer. Autour et dans les airs, familiers des rives et des courants du fleuve, des oiseaux diaprés charmaient l'air de leur chant et volaient dans le bois. Il commande à ses compagnons d'infléchir leur route, de tourner leur proue vers la terre ; joyeux, il pénètre dans le fleuve plein d'ombre². »

Quoi qu'il en soit, à travers la mention des différents éléments relatifs au cours d'eau – les « tourbillons rapides », le « sable blond », l'« élan vers la mer » – mais aussi la joie des compagnons d'Enée, les oiseaux qui chantent, Virgile décrit un paysage charmant, dans lequel bon nombre de ses lecteurs ont pris probablement plaisir à s'imaginer. D'ailleurs, dans un autre passage, Virgile a réalisé une autre description plaisante d'un cours d'eau : « ainsi quand les rochers retardent des torrents rapides, le flot continu tourbillonne et gronde, les rives voisines frémissent au choc des ondes »³.

Nous citerons enfin deux courts passages. Le premier est une brève description d'un lieu dans lequel se trouve Enée : « Dès qu'elle [Vénus] vit son fils dans une vallée retirée, un peu à l'écart auprès des eaux fraîches »⁴. Encore une fois, les lieux ne sont pas qualifiés explicitement d'esthétiques, et il y a très peu d'éléments permettant au lecteur de se faire une idée précise des lieux, mais le fait que les eaux soient « fraîches », que la vallée soit « retirée », renvoie une image apaisée. Le second est, quant à lui, relatif à l'activité agricole pratiquée par les peuples du Latium :

¹ *Enéide* XI, 493-495 : *tandem liber equos campoque potitus aperto aut ille in pastus armentaque tendit equarum aut adsuetus aquae perfundi flumine.*

² *Enéide* VII, 29-34 : *Atque hic Aeneas ingetem ex aequare lucum prospicit. Hunc inter fluuio Tiberinus amoeno uerticibus rapidis et multa flauos harena in mare prorumpit. Varias circumque supraque adsuetas ripas uolucres et fluminis alueo aethera mulcebant cantu lucoque uolabant.*

³ *Enéide* XI, 298-299 : *fit clauso gurgite murmur uicinaeque fremunt ripae crepitantibus.*

⁴ *Enéide* VIII, 609-610 : *namque in ualle reducta ut procul e gelido secretum flumine uidit.*

« Elle [une terre] s'allonge vers le couchant par-delà le pays des Sicanes ; des Auronces, des Rutules y sèment le grain, y fendent avec le soc des collines ingrates, dans les coins les plus âpres ils mènent leurs troupeaux¹. »

Le paysage décrit ici n'apparaît pas particulièrement accueillant pour l'homme. Virgile qualifie les collines d'« ingrates » – *exercent collis* –, évoque les « coins les plus âpres » – *horum asperrima*. Par conséquent, le travail agricole lui-même n'apparaît pas comme étant aisé. Cependant, si l'on se réfère à la vision du travail agricole qu'a développée Virgile dans les *Géorgiques* – une vision très positive malgré la reconnaissance de sa difficulté –, ce tableau devient pour ainsi dire naturellement esthétique. Le fait que la scène soit placée au moment du soleil couchant confirme cette lecture. Nous l'avons constaté, situer la scène à la fin de la journée est un procédé plusieurs fois employé par Virgile pour relever la beauté des activités rurales. Enfin, l'harmonie des vers produit de l'esthétique.

Horace

D'une manière générale, Horace a considéré et dépeint le cadre de ses poèmes d'une manière tout à fait différente de Virgile. Comme il l'a fait globalement dans ses œuvres, le Vénousien est demeuré très proche de la réalité. Il n'a pas ou très peu inventé d'autres univers. Il a utilisé l'univers qui était le sien ou celui de ses proches – les principaux personnages de ses pièces – pour cadre de ses poèmes. Ce qui n'a rien d'étonnant étant donné qu'il s'est souvent exprimé à la première personne et que les scènes qu'il a dépeintes renvoient majoritairement à des situations et à des contextes concrets, réels. Par conséquent, même si Horace affirma explicitement préférer vivre à la campagne plutôt qu'à la ville, le cadre de son œuvre n'est pas exclusivement, ni même majoritairement rural. Un certain nombre de ses poèmes se déroulent à Rome ou dans un cadre urbain non défini, ou encore dans cet espace à la fois concept et réalité qu'est l'Empire romain. D'autres poèmes se déroulent sur les routes d'Italie, sur les sites des batailles de son époque ou encore dans l'univers mythologique des héros et divinités grecs².

Par ailleurs, Horace s'est plus intéressé – nous le verrons en détail par la suite³ – à la campagne du point de vue des valeurs qu'elle véhicule, de la qualité de vie qu'elle procure que d'un point de vue esthétique. Pour lui, le monde rural est incontestablement un univers plaisant. Il a chanté le bonheur de vivre à la campagne, sa joie d'être le petit propriétaire d'un

¹ *Enéide* XI, 317-319 : *fnis super usque Sicanos ; Aurunci Rutulique serunt et uomere duros exercent collis atque horum asperrima pascunt.*

² Précisons que cet univers entretient parfois des liens étroits avec le monde rural.

³ A ce sujet cf. *infra* (chapitre 2. 1. 2. 4. de la présente partie).

domaine en Sabine¹, mais il n'a pas pour autant magnifié cette campagne, et notamment la nature champêtre². Cela est notamment perceptible dans les vers qui suivent :

« C'était mon vœu : un domaine dont l'étendue ne serait pas trop grande, où il y aurait un jardin, une fontaine d'eau vive voisine de la maison, et, au-dessus, un peu de bois³. »

Horace exprime dans cette satire explicitement sa joie de posséder⁴ un « joli morceau de campagne ». La mention de l'eau vive, du bois, du jardin – notons d'ailleurs que ce sont, excepté le jardin, des éléments que nous retrouvons dans les descriptions de la campagne réalisées par Virgile – sous-entend que le lieu est agréable à vivre et à regarder. Pourtant, la manière dont Horace a mentionné ces différents éléments champêtres ne constitue pas en soit, comme c'était le cas chez Virgile, un tableau esthétique de ce lieu, et plus généralement du monde rural. Et ce, malgré le fait qu'à l'instar de Virgile, il n'a pas réalisé une description détaillée des lieux. Comme le Mantouan, il a laissé au lecteur une grande liberté, si bien que celui-ci peut s'imaginer les lieux tels qu'il le souhaite. Peut-être Horace ne possédait-il pas le don de Virgile pour magnifier la campagne, mais il se peut aussi qu'il n'ait pas cherché à rendre une image esthétique de ces lieux. Il est probable que pour le Vénusien affirmer que son domaine était beau, en indiquant qu'il en était heureux et qu'il y avait un bois, un jardin et un cours d'eau, était suffisant pour que le lecteur se l'imagine comme tel.

De plus, Horace était conscient du fait que la vie à la campagne et le travail agricole étaient difficiles avant d'être plaisants. Le passage suivant en rend compte :

« Et cependant il te faut remuer des champs, que le hoyau, depuis longtemps, n'a pas touchés, soigner le bœuf après l'avoir dételé et cueillir des feuilles pour le rassasier. Nouveau travail que le ruisseau donne à ta paresse, s'il vient à pleuvoir et qu'il faille lui enseigner, par un fort barrage, à épargner la prairie que chauffe le soleil⁵. »

Horace a voulu mettre en avant la paresse de son interlocuteur, en l'occurrence le *uilicus* de son domaine à qui la missive est adressée. Mais ce n'est pas tout. A travers l'énumération de ces tâches, l'insistance sur le fait que la terre n'a pas été retournée depuis

¹ Rappelons que pour des recherches sur la localisation précise du domaine d'Horace cf. notamment Frischer B.D., Crawford J.W., De Simone M. (éd.), *The Horace's Villa Project, 1997-2003 : report on new fieldwork and research*, Oxford, 2006.

² D'une manière générale, au sujet de l'importance des paysages dans l'œuvre d'Horace cf. notamment Dang K.T., *The social location of Horace's poems : landscape, literary talks, friendship, and lyric monuments*, Los Angeles, 2005.

³ *Satires* II, 6, 1-3 : *Hoc erat in uotis : modus agri non ita magnus, hortus ubi et tecto vicinus iugis aquae fons et paulum silvae super his foret*. Nous reviendrons sur l'expression de cette joie d'être un propriétaire foncier formulée par Horace, ainsi que sur le caractère modéré de cette propriété.

⁴ Nous reviendrons dans la troisième partie sur le problème de cette possession.

⁵ *Epîtres* I, 14, 26-30 : *et tamen urges iam pridem non tacta ligonibus arua bouemque disiunctum curas et strictis frondibus expies ; addit opus pigro riuus, si decidit imber, multa mole docendus aprico parcere prato*.

longtemps, la référence à la pluie qui peut accroître le travail, il y a aussi une reconnaissance de la difficulté du travail agricole et notamment du nombre de tâches que l'agriculteur doit réaliser. Virgile avait, lui aussi, conscience de la pénibilité du travail agricole mais cette difficulté, et surtout l'intérêt qu'il avait pour la société italo-romaine, rendait ce travail esthétique, ou du moins c'est ce qu'il voulait faire croire à ses lecteurs. Sous la plume de Virgile ces travaux agricoles, ces champs, ce ruisseau seraient certainement devenus un admirable tableau du monde rural. Cependant l'objectif d'Horace lorsqu'il composait cette épître était différent de celui de Virgile. Horace adressait avant tout un remerciement indirect à son protecteur Mécène.

Toutefois, il existe d'après nos recherches cinq passages dans lesquels Horace a dressé un « tableau esthétique » du monde rural. Le premier est extrait de la II^{ème} *Épode*. Il s'agit d'un long passage, puisqu'il compte soixante-six vers¹. Dans cet extrait Horace a, avant tout, composé un vibrant éloge de la vie des agriculteurs, mais nous verrons que certains vers renvoient à une problématique proprement visuelle et esthétique, que le lecteur est explicitement amené à imaginer, à visualiser des scènes agraires plaisantes. Afin de bien mettre cet aspect en valeur, le mieux est certainement de citer le passage dans son ensemble :

« Heureux celui-là qui, loin des affaires, comme la race des mortels aux anciens âges travaille les champs de ses pères avec des bœufs à lui, libre de toute usure, qui n'est point réveillé, soldat, par une sonnerie menaçante ; qui n'a pas à craindre les colères de la mer ; qui se garde du Forum et du seuil orgueilleux des citoyens puissants. Donc il marie les hauts peupliers avec les boutures adultes de la vigne ; ou bien il porte son regard, dans l'enfoncement d'une vallée, sur les troupeaux errants des bêtes mugissantes ; il émonde avec la serpe les rameaux stériles pour en greffer de plus féconds, ou il enferme dans des amphores bien propres le miel exprimé, ou il tond les faibles brebis ; ou bien, quand l'Automne dresse dans les champs sa tête parée de fruits savoureux, quelle joie pour lui de cueillir les poires greffées et un raisin rival de la pourpre pour vous en faire présent, à toi, Priape, à toi, Silvain, ô père, ô protecteur des limites. Il se plaît à s'étendre tantôt sous une yeuse antique, tantôt sur un gazon dru. Cependant les eaux coulent entre des rives hautes, les oiseaux disent leur plainte dans les forêts, et les sources, de leurs ondes ruisselantes, font entendre un murmure qui appelle un sommeil sans lourdeur. Mais quand la saison hivernale de Jupiter tonnante amène pluies et neiges, il pousse d'ici et de là, avec force chiens, les sangliers fougueux contre l'obstacle des filets, ou bien, sur une perche lisse, il tend des rets aux larges mailles, pièges pour les grives voraces, ou bien, avec des lacs, il attrape le lièvre craintif et la grue passagère, agréable butin. Quel homme, au milieu de ces plaisirs, n'oublie les soucis funestes que l'amour porte en lui ? Mais si une chaste épouse se chargeait, pour une part de la maison et des enfants chéris ; si, pareille à une Sabine ou à la femme, brûlée par le soleil, de l'Apulien agile, elle entassait du bois vieux dans le foyer sacré quand approcherait le retour de son mari fatigué ; si, enfermée entre les claies tressées ses brebis grasses, elle épuisait leurs mamelles distendues et, tirant de

¹ Précisons que dans son ensemble cette épode compte soixante-dix vers.

la douce jarre du vin de l'année, préparait un repas sans frais, non, les coquillages du Lucrin ne me donneraient pas plus de plaisir, ni le turbot, ni les scares si la tempête tonnant sur les flots de l'Orient en détournait quelques-uns vers cette mer-ci, non, l'oiseau d'Afrique ni le francolin d'Ionie ne descendraient dans mon estomac plus agréablement que les olives cueillies sur les rameaux les plus féconds des arbres, que l'oseille herbeuse, amante des prés, ou la mauve, salutaire au corps souffrant, que l'agnelle immolée aux fêtes Terminales ou le chevreau arraché au loup. Au milieu de ces repas, quel plaisir de voir les brebis repues se hâter vers le logis, de voir les bœufs fatigués traîner d'un cou languissant le soc renversé, et les esclaves nés dans la riche maison, que peuple leur essaim, attablés autour des Lares resplendissants »¹.

Il y a énormément à dire sur ces vers, notamment en ce qui concerne le lien affirmé par Horace entre la joie de l'agriculteur et la propriété des terres qu'il travaille, ou encore sur les rites agraires mentionnés par Horace ainsi que sur le caractère modeste de la vie des agriculteurs. Pour l'instant, intéressons-nous au caractère visuel des différentes scènes de la vie agricole que nous offre ici Horace. Aux vers 11 et 12, il renvoie explicitement au visuel : « ou bien il [l'agriculteur] porte son regard, dans l'enfoncement d'une vallée, sur les troupeaux errants des bêtes mugissantes »², invitant ainsi le lecteur à « voir » lui aussi ces vallées et ces troupeaux mugissants et, d'une manière plus générale, à traduire en images les scènes qu'il a précédemment évoquées. En effet, les huit premiers vers du poème appartiennent plus au domaine discursif que descriptif. Ils sont une succession de courts éléments distincts, très généraux, et qui ne renvoient pas nécessairement au monde rural. D'une certaine manière, Horace a cherché dans ces vers à opposer le mode de vie des agriculteurs au mode de vie des autres grands groupes socio-professionnels : juriste, soldat, homme politique.

Par ailleurs, à partir des vers 9 et 10 – soit les deux vers précédant le court passage que nous venons de citer – Horace a composé des vers avec lesquels le lecteur peut aisément construire des images – « Donc il marie les hauts peupliers avec les boutures adultes de la

¹ *Epodes II, 1-66 : Beatus ille qui procul negotiis, ut prisca gens mortalium paterna rura bobus exercet suis, solutus omni fenore, neque excitatur classico miles truci neque horret iratum mare, forumque uitat et superba ciuium potentiorum limina. Ergo aut adulta uitium propagiae altas maritat populos, aut in reducta ualle mugientium prospectat errantis greges, inutilisque falce ramos amputans feliciores inserit, aut pressa puris mella condii amphoris, aut tondet infirmas ouis ; uel, cum decorum mitibus pomis caput Autumnus agris extulit, ut gaudet insitua decerpens pira certantem et uuam purpurae, qua muneretur te, Priape, et te, pater Siluane, tutor finium. Libet iacere modo sub antiqua ilice, modo in tenaci gramine ; labuntur altis interim ripis aquae, queruntur in siluis auca, fontesque lymphis obstrepunt manantibus, somnos quod inuitet leuis. At cum tonantis annus hibernus Iouis imbres niuesque comparat, aut trudit acris hinc et hinc multa cane apros in obstantis plagas aut amite leui rara tendit retia, turdis edacibus dolos, pauidumque leporem et aduenam laqueo gruem iucunda captat praemia. Quis non malarum quas amor curas habet haec inter obliuiscitur ? Quodsi pudica mulier in partem iuuat domum atque dulcis liberos, Sabina qualis aut perusta solibus pernicis uxor Apuli, sacrum uetustis exstruat lignis focum lassus sub aduentum uiri claudensque textis cratibus laetum pecus distenta siccet ubera et horna dulci uina promeus dolio dapes inemptas apparet, non me Lucrina iuuerint conchyliis magisque rhombus aut scari, siquos Eois innotata fluctibus hiems ad hoc uertat mare, non Afra auis descendat in uentrem meum, non attagen Ionicus iucundior, quam lecta de pinguis oliua ramis arborum, aut herba lapathi prata amantis et graui maluae salubres corpori, uel agna festis caesa Terminalibus uel haedus ereptus lupo. Has inter epulas ut iuuat pastas ouis uidere properantis domum, uidere fessos uomerem inuersum boues collo trahentis languido positosque uernas, ditis examen domus, circum reidentis Lares. »*

² *Epodes II, 11-12 : aut in reducta ualle mugientium prospectat errantis greges.*

vigne »¹, ou encore « il émonde avec la serpe les rameaux stériles pour en greffer de plus féconds, ou il enferme dans des amphores bien propres le miel exprimé, ou il tond les faibles brebis »² – et il en va ainsi – excepté peut-être les vers 37-38 et 49-55 – jusqu’au vers 66. D’ailleurs, aux vers 61-62 Horace rappelle le caractère visuel de son éloge du mode de vie des agriculteurs : « Au milieu de ces repas, quel plaisir de voir les brebis repues se hâter vers le logis »³.

Horace offre ainsi un tableau positif des différentes activités de l’agriculteur : le travail de la vigne, l’arboriculture d’une manière plus générale, la récolte du miel, la tonte des brebis, la cueillette des fruits, la chasse, mais aussi le repos, la vie de famille, le repas. Il offre également « une image » à la fois « plaisante, accueillante et esthétique » du cadre naturel dans lequel vit l’agriculteur : « Il se plaît à s’étendre tantôt sous une yeuse antique, tantôt sur un gazon dru. Cependant les eaux coulent entre des rives hautes, les oiseaux disent leur plainte dans les forêts, et les sources, de leurs ondes ruisselantes, font entendre un murmure qui appelle un sommeil sans lourdeur »⁴. Comme Virgile, Horace n’affirme pas explicitement la beauté de la nature champêtre et ne réalise pas une description précise. Toutefois, en évoquant les oiseaux qui chantent, les eaux qui coulent, le murmure de l’eau, en établissant un lien étroit entre ce cadre et le repos, le Vénousien encourage le lecteur à s’imaginer dans ces lieux, et plus généralement à les imaginer suivant ses goûts. Enfin, Horace a également fait allusion aux spécificités des saisons – « quand l’Automne dresse dans les champs sa tête parée de fruits savoureux »⁵ ; « quand la saison hivernale de Jupiter tonnante amène pluies et neiges »⁶ – autre manière de prendre en considération la nature, voire de la célébrer.

Dans trois courts passages extraits des *Odes*, Horace a de nouveau fait l’éloge de certains aspects de la vie des agriculteurs et de leur cadre de vie. Le premier concerne la fête de Faunus. Horace présente cette fête comme un moment de joie dans la vie de l’agriculteur et décrit brièvement à cette occasion le monde rural, notamment la nature, comme un cadre favorable à l’homme :

« Tout le bétail joue dans la plaine herbeuse quand pour toi [Faunus] reviennent les nones de décembre, en fête, tout le hameau se repose dans les prés, avec le bœuf inoccupé ; le loup se promène au milieu des

¹ *Epodes* II, 9-10 : *Ergo aut adulta uitium propagie altas maritat populos.*

² *Epodes* II, 13-16 : *inutilisq[ue] falce ramos amputans feliciores inserit, aut pressa puris mella condii amphoris, aut tondet infirmas ouis.*

³ *Epodes* II, 61-62 : *Has inter epulas ut iuuat pastas ouis uidere properantis domum.*

⁴ *Epodes* II, 23-28 : *Libet iacere modo sub antiqua ilice, modo in tenaci gramine ; labuntur altis interim ripis aquae, queruntur in siluis auca, fontesque lymphis obstrepunt manantibus, somnos quod inuitet leuis.*

⁵ *Epodes* II, 17-18 : *uel, cum decorum mitibus pomis caput Autumnus agris extulit.*

⁶ *Epodes* II, 29-30 : *At cum tonantis annus hibernus Iouis imbres niuesque comparat.*

agneaux enhardis ; pour toi la forêt fait pleuvoir ses feuillages agrestes, et l'ouvrier des champs se réjouit de frapper du pied trois fois la terre délestée¹. »

Ces vers renvoient évidemment à un moment particulier. Une cérémonie en l'honneur d'un dieu est notamment destinée à créer un temps durant lequel l'ordre des choses n'est plus : le bétail joue au lieu de travailler, le loup n'attaque pas les agneaux qui n'ont d'ailleurs pas peur de lui, etc... Toutefois il n'en demeure pas moins qu'il émane de ces vers l'impression d'un monde rural globalement plaisant à vivre et à regarder. Ce n'est pas seulement pendant la fête de Faunus que la plaine est herbeuse et la forêt perd ses feuilles en hiver. En outre, le ton lyrique, lié à la nature du poème – il s'agit d'une ode – enjolive ce cadre naturel.

Le deuxième passage est plus général que le précédent. Il ne s'agit pas d'une fête mais d'un « tableau » d'un berger rentrant fatigué avec son troupeau :

« Déjà le berger, avec son troupeau languissant, cherche, fatigué, l'ombre, et le ruisseau, et les buissons du broussailleux Silvain ; et la rive silencieuse ne sent plus errer les vents². »

Comme les autres extraits d'Horace que nous avons cités, ce passage consiste avant tout en un éloge du mode de vie des habitants de la campagne, mais ici c'est le cadre de vie qui semble engendrer la qualité de vie des ruraux. C'est parce que la campagne est un lieu agréable, offrant de l'ombre, de l'eau, des buissons qui protègent du vent et du bruit, que le mode de vie du berger est agréable malgré la fatigue que peut engendrer son travail. Par ailleurs, à l'instar de ce que faisait Virgile, cette courte description est construite pour être aisée et agréable à être visualisée mentalement. Enfin, la mention d'une divinité, en l'occurrence Silvain, et l'expression de son lien direct avec la nature, renforcent le caractère accueillant de l'univers rural.

Dans un troisième passage des *Odes*, Horace a de nouveau offert une image esthétique de la campagne en faisant l'éloge de la manière de vivre de ses habitants :

« Chacun passe le jour sur ses collines et marie la vigne aux arbres veufs, puis s'en retourne, joyeux, vers le vin³. »

Sans disposer de beaucoup de détails, le lecteur peut aisément se faire une image des collines, des vignes et des arbres que mentionne ici Horace. De plus, cette image sera

¹ *Odes* III, 18, 9-16 : *Ludit herboso pecus omne campo, cum tibi Nonae redeunt Decembres, festus in pratis uacat otioso cum boue pagus ; inter audacis lupus errat agnos, spargit agrestis tibi silua frondes, gaudet inuisarn pepulisse fossor ter pede terram.*

² *Odes* III, 29, 21-24 : *iam pastor umbras cum grege languido riuomque fessus quaerit et horridi dumeta Siluani, caretque ripa uagis taciturna uentis.*

³ *Odes* IV, 5, 29-31 : *Condit quisque diem collibus in suis et uitem uiduas ducit ad arbores ; hinc ad uina redit laetus.*

probablement positive étant donné qu'Horace évoque la joie de ceux qui habitent ces lieux¹ et présente la greffe de vigne comme une activité agréable.

Enfin, dans la première *Épître* du livre II, celle destinée à Auguste, Horace a également chanté la beauté du monde rural :

« Les laboureurs d'autrefois, vaillants et heureux à peu de frais, après avoir rentré leur blé, délaissaient, aux jours de fête, leur corps et leur âme même, qui soutenaient les dures fatigues dans l'espérance d'en voir la fin ; et alors avec leurs enfants et leur femme fidèle, compagnons de leurs travaux, ils offraient en sacrifice un porc à la Terre, du lait à Silvain, des fleurs et du vin au Génie qui n'oublie pas la brièveté de la vie². »

Cette image des laboureurs d'autrefois rentrant leur blé, peut avoir un caractère plaisant étant donné qu'Horace évoque les fêtes et le repos qui s'ensuivent. Il reconnaît la grande difficulté de leurs travaux, mais à l'instar de Virgile, il perçoit dans cette difficulté un aspect favorable à l'homme. L'association des termes *fortes* et *beatis* dans le vers 139 pour qualifier les agriculteurs est en cela significatif. Cependant, Horace n'oublie pas le repos et les activités religieuses. Il les présente même comme un objectif pour les agriculteurs. De plus, le fait de mentionner la présence des membres de la famille, de qualifier la femme de « fidèle », de mentionner des offrandes modestes³, conduit le lecteur à imaginer une scène empreinte de religiosité intègre, et par conséquent probablement à son goût et plus largement conforme à la restauration religieuse désirée par Auguste.

Les quelques passages que nous venons de citer vont, d'une certaine manière, à l'encontre de ce que nous évoquions dans la brève introduction, relative à l'esthétique du monde rural chez Horace. Toutefois, il faut tenir compte du fait que ces cinq passages représentent un très faible pourcentage des vers composés qu'il a composés sur le monde rural. D'autre part, il faut reconnaître que c'est avant tout le mode de vie des agriculteurs, et non pas leur cadre de vie qu'Horace a célébré dans ces passages. La nature champêtre a, sans conteste, moins inspiré Horace que Virgile. Cependant, il y a dans certains cas indéniablement un aspect visuel et un souci d'esthétique, dans la manière dont Horace a évoqué le monde rural. Enfin, il ne faut pas oublier qu'il y a un caractère ironique dans sa II^{ème} *Épode*. Les derniers vers de celle-ci sont les suivants :

¹ Il faudrait ajouter : « et de ceux qui les possèdent ». En effet, outre l'aspect esthétique, il y a le fait d'être les propriétaires de ces terres – *collibus in suis* – qui est à l'origine de la joie des agriculteurs, mais c'est dans un prochain chapitre que nous aborderons cet aspect.

² *Épîtres* II, 1, 139-144 : *Agricolae prisca, fortes paruoque beati, condita post frumenta leuantes tempore festo corpus et ipsum animum spe finis dura ferentem, cum sociis operum pueris et coniuge fida Tellurem porco, Siluanum lacte piabant, floribus et uino Genium memorem breuis aevi.*

³ Nous reviendrons sur l'importance de la modestie, de la simplicité, dans la manière des poètes de l'époque augustéenne de percevoir le monde rural.

« Aussitôt que, ayant ainsi parlé, l'usurier Alfius, si pressé de devenir campagnard, a eu fait rentrer aux Ides tout son argent, il en cherche le placement pour les Calendes¹. »

Ce n'est donc pas Horace qui s'exprime dans ces vers mais un usurier, c'est-à-dire un citadin, un individu qui ne sait pas réellement en quoi consiste la vie d'agriculteur, ou du moins qui n'en a pas l'expérience. Cela ne signifie pas pour autant qu'Horace remette en cause tout ce qui est dit dans les soixante-six premiers vers de l'épode. Nous verrons par la suite qu'Horace aimait sincèrement et profondément la vie à la campagne. Mais il souhaitait certainement signifier qu'il faut relativiser ces tableaux esthétiques du monde rural, que tout n'est pas idyllique dans la vie des agriculteurs, enfin que beaucoup de citadins vantent cet univers sans le connaître réellement, contrairement à lui².

Propertius

D'une manière générale, Propertius a produit relativement peu de tableaux esthétiques de la campagne³, et parmi ceux-ci, une part non négligeable renvoie à l'univers idyllique de la poésie grecque⁴. Dans l'*Élégie* III, 1, Propertius a bien fourni quelques indications qui conduisent le lecteur à imaginer un cadre champêtre esthétique. Il a fait notamment référence aux « moelleuses prairies que devaient fouler de petites roues »⁵. Mais dès le premier vers de la pièce, il a précisé que la scène se déroule dans un cadre champêtre bien spécifique, celui de la mythologie grecque, puisqu'il évoque « l'ombre moelleuse de l'Hélicon »⁶. De même, aux vers 27-35, il dépeint une grotte verte, des colombes qui « trempent leurs becs rouges dans des bassins », la cueillette du lierre, tout en précisant que dans la grotte sont suspendus des tambourins – instruments sacrés des Muses –, une représentation en argile de Silène et les chalumeaux de Pan. Enfin, il précise que les colombes boivent dans les bassins de la Gorgone, que le lierre est ramassé par Calliope pour faire des thyrses.

¹ *Epodes* II, 67-70 : *Haec ubi locutus fenerator Alfius, iam iam futurus rusticus, omnem redegit Idibus pecuniam, quaerit Kalendis ponere.*

² Nous reviendrons sur la présence effective d'Horace dans son domaine et sa manière de l'exprimer dans le chapitre 3. 4. de la deuxième partie.

³ Nous l'avons déjà indiqué précédemment, les élégies amoureuses de Propertius ont presque toujours la ville, et Rome en particulier, pour cadre. Par ailleurs, d'une manière générale au sujet de l'esthétique dans les œuvres de Propertius cf. notamment André J.-M., « Politique, dirigisme augustéen et esthétisme chez Propertius », *Mélanges C. Deroux. I*, p. 13-28.

⁴ D'une manière générale, au sujet des emprunts fait par Propertius à la poésie grecque cf. Fedeli P., « Propertius et la tradition hellénistique », *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Actes du colloque international organisé par la faculté des lettres et sciences humaines de Mulhouse en mars 1979 sous la direction d'A. Thill, Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, p. 131-139, ou encore Papanghelis Th.D., *Propertius : A Hellenistic Poet on Love and Death*, Cambridge, 1987.

⁵ *Élégies* III, 3, 18 : *mollia sunt parvis prata terenda rotis* : « ce sont de moelleuses prairies que doivent fouler de petites roues ».

⁶ *Élégies* III, 3, 1 : *Visus eram molli recubans Heliconis in umbra.*

En ce qui concerne l'*Elégie* I, 20, la situation est similaire. Properce a fait une belle description de sources de montagne au-dessus desquelles « pendaient, nés sans soins, des fruits couverts de rosée à des arbres isolés et, autour, dans un pré mouillé poussaient des lis blancs mêlés à des pavots pourpres »¹, mais il précise bien, dès le début du passage, que la scène se déroule en Bithynie, plus exactement au mont Arganthe². Ou encore, dans l'*Elégie* II, 30, Properce a encouragé Cynthie à occuper avec lui « une grotte couverte de rosée sur des collines moussues »³, mais il s'est empressé d'ajouter « de là tu verras les neuf Sœurs se tenir sur les rochers et chanter les doux larcins de l'antique Jupiter »⁴ qui sont beaucoup plus le fait de Zeus que du Jupiter traditionnel romain⁵. D'ailleurs, dans l'*Elégie* III, 1, Properce fait explicitement référence à l'influence alexandrine, dans ses descriptions de la campagne :

« Mânes de Callimaque et rites sacrés de Philétas de Cos, permettez-moi, je vous en prie, de venir dans votre bois. Je suis le premier à m'avancer en prêtre qui puise à une source pure, pour porter les emblèmes mystiques de l'Italie dans les cœurs grecs⁶. »

Il affirme ainsi vouloir entrer dans l'univers « boisé » de Callimaque et de Philétas. Ainsi, c'est avant tout une nature empreinte de mysticisme, une nature en tant que scène des mythes grecs, que cadre de vie des Muses et de Dionysos, qu'il dépeint brièvement. Par ailleurs, il y a peut-être également, comme le pense Pierre Grimal, une influence non négligeable des jardins qu'il pouvait avoir chaque jour sous les yeux à Rome⁷, dans sa manière de considérer et de dépeindre la nature. Properce a avoué dans quelques vers aimer les jardins, le portique des Danaïdes⁸ et celui de Pompée⁹ notamment. Mais ces jardins étaient eux aussi une mise en scène, une réinterprétation de la nature qui devait beaucoup à la Grèce¹⁰.

Il y a toutefois, dans quelques-unes des élégies dites « romaines » composées par Properce, des rapports plus directs avec un univers rural plus concret. Le premier passage que

¹ *Elégies* I, 20 : *Hic erat Arghanti Pege sub uertice montis, grata domus Nymphis umida Thyniasin, quam supra nullae pendebant debita curae roscida desertis poma sub arboribus et circum irriguo.*

² Il fait référence dans cette pièce à un épisode de l'expédition des Argonautes.

³ *Elégies* II, 30, 25-26 : *Libeat tibi, Cynthia, mecum rorida muscosis antra tenere iugis.*

⁴ *Elégies* II, 30, 27-28 : *Illic aspicias scopulis haerere Sorores et canere antiqui dulcia furta Iouis.*

⁵ Properce évoque brièvement quelques-uns de ces larcins et il chante notamment les amours de Zeus avec Sémélé et avec Io.

⁶ *Elégies* III, 1, 1-4 : *Callimachi Manes et Coi sacra Philitae, in uestrum, quaeso, me sinite ire nemus. Primus ego ingredior puro de fonte sacerdos Itala per Graios orgia ferre choros.*

⁷ Grimal P., *Les Jardins romains*, Paris, 1992 (3^{ème} éd.), p. 426-430.

⁸ *Elégies* II, 31.

⁹ *Elégies* II, 32, 12 et suiv.

¹⁰ Sur ce point cf. notamment Grimal P., *Les Jardins romains*, Paris, 1992 (3^{ème} éd.), Roger A., « *Ut pictura hortus*. Introduction à l'art des jardins », *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Dagognet F. (dir.), Seyssel, 1982 p. 95-108 et pour des données archéologiques Barat Y., « Les recherches archéologiques des jardins de l'Antiquité », *L'Archéologie des jardins. Les nouvelles de l'Archéologie*, n°83-84, p. 56-61.

nous avons retenu est extrait de l'élégie consacrée à Vertumne. Properce fait chanter le dieu qui affirme :

« C'est pour moi que le premier raisin met des nuances variées sur ses pampres bleuâtres ; et que la chevelure des épis se gonfle de grains laiteux ; ici tu vois des cerises douces, ici les prunes d'automne et les mûres qui rougissent en été ; c'est ici que le greffeur acquitte ses vœux d'une couronne de fruits quand le poirier malgré sa souche a porté des pommes¹. »

Properce a dressé ici un admirable « portrait » des produits agricoles, et, dans une moindre mesure, des agriculteurs. Pour évoquer les céréales, il a fait référence à « la chevelure des épis [qui] se gonfle de grains laiteux », il a vanté les variantes bleuâtres du raisin, la douceur des cerises, le rougissement des mûres en été, a mentionné les prunes, les poires et les pommes, etc... Le deuxième passage est, quant à lui, plus proche d'un tableau de paysage rural très général, à l'instar de ce que Virgile a fait à plusieurs reprises². Il est extrait des premiers vers de la quatrième élégie du livre IV :

« Il y avait un bois sacré florissant dans une gorge tapissée de lierre et beaucoup d'arbres bruissaient en réponse à des eaux naissantes, rameuse demeure de Sylvain où doucement l'été venu sa flûte invitait les brebis altérées³. »

La beauté du paysage⁴ n'est pas affirmée explicitement, mais en précisant que le bois est sacré, en faisant référence à une cavité recouverte de lierre, en faisant allusion aux bruits des arbres, à une source, au début de l'été, au repos que peut procurer ce lieu⁵, Properce l'a rendu esthétique, voire attirant. Le fait que le poète ait inscrit chronologiquement cette description à l'époque de Romulus – il fait dans cette élégie le récit de la trahison de Tarpéia – n'a que peu d'importance, tant cette dernière est peu précise. Ce qui importe, c'est que Properce ait réalisé une description plaisante d'un coin de campagne romaine⁶. Nous pouvons ainsi considérer que le Pérouzien d'origine ne fut pas insensible aux beautés du monde rural en général, et

¹ *Elégies IV, 2, 13-18 : Prima mihi uariat liuentibus uua racemis et coma lactenti spicea fruge tumet ; hic dulcis cerasos, hic autumnalia pruna cenis et aestivo mora rubere die ; insistor hic soluit pomosa uota corona, cum pirus inuito stipite mala tuluit.*

² A ce sujet cf. notamment *supra*.

³ *Elégies, IV, 4, 3-6 : Lucus erat felix hederoso conditus antro, multaque natiuis obstreperit arbor aquis, Siluani ramosa domus, quo dulcis ab aestu fistula poturas ire iubebat ouis.*

⁴ Au sujet de la manière dont Properce a dépeint les paysages de la Rome des origines cf. notamment Rouveret A., « Paysage des origines et quête d'identité dans l'œuvre de Properce », *Origines gentium*, Fromentin V. (éd.), Gotteland S. (éd.), Bordeaux, 2001, p. 263-270.

⁵ A travers la mention des « brebis altérées ».

⁶ D'ailleurs, les paysages du Latium ont probablement peu évolué entre l'époque de Romulus et celle d'Auguste. Nous savons aujourd'hui que la nature est en constante évolution, qu'elle s'adapte au climat. Mais il est peu probable qu'il y ait eu beaucoup de changements en sept cents ans, et Properce ne devait pas avoir connaissance de cette évolution. De plus, étant donné qu'il souhaitait établir un lien étroit entre Romulus et Auguste, il avait tout intérêt à montrer une constance en ce qui concerne le cadre naturel.

italien en particulier¹. Des vers extraits de l'*Elégie* 19 du livre II peuvent encore aller dans ce sens. Dans ce poème, Propertius a en effet raconté que Cynthia devait aller séjourner dans un domaine proche du Clitumne, et, à cette occasion, il a présenté les montagnes, le bétail, les terres cultivées, les taureaux qui labourent, la taille de la vigne, comme des spectacles dignes du regard de Cynthia :

« Tu seras seule et tu auras uniquement comme spectacle les montagnes, le bétail et les terres d'un pauvre paysan. [...] Là tu auras continuellement comme spectacle les taureaux labourant et la vigne perdant sa chevelure sous la serpe savante². »

C'est pleinement sur l'aspect visuel que Propertius souhaitait que ses lecteurs se concentrent, puisqu'il a utilisé, à deux reprises, le terme « spectacle » – *spectaculum*. Il ressort de ces vers l'assurance que Cynthia, et par conséquent le lecteur, vont contempler ces acteurs et ces activités du monde agricole. Il semble hors de question qu'elle effleure ces taureaux qui labourent ou même la vigne. Elle est comme le lecteur, uniquement spectatrice. D'autre part, il n'émane aucun souci du rendement de ces activités ou de la difficulté du travail réalisé. La vie d'un domaine, les travaux des champs, le « pauvre paysan » lui-même, deviennent sous la plume de Propertius des éléments paysagers au même titre que les montagnes. Ainsi, ce sont des tableaux mouvants, mais avec toute la distance que le terme tableau inclut, que le poète a dépeints. Et s'il n'a pas précisé explicitement que ces représentations du monde rural étaient esthétiques, le simple fait qu'elles soient dignes d'être regardées par Cynthia, prouve qu'elles l'étaient. De plus, quelques vers plus loin, Propertius a qualifié de « beau » – *formosus* – le cours du Clitumne. Enfin, pour parfaire son « tableau », il a évoqué les « bœufs neigeux » – autre référence à la beauté – qui s'y baignent :

« là où le Clitumne couvre son beau cours et où baignent les bœufs neigeux³. »

Il n'en demeure pas moins que, d'une manière générale, Propertius a consacré peu de vers à décrire, ou même à suggérer la beauté de la campagne, qui plus est lorsqu'elle renvoie à une certaine réalité. Il apparaît ainsi indéniable que ce ne fut pas une de ses principales préoccupations. D'ailleurs, dans l'*Elégie* II, 19, c'est bien parce que Cynthia devait se rendre dans un domaine que Propertius s'est intéressé à la campagne, et non pas pour la campagne elle-même.

¹ Nous reviendrons d'ailleurs sur les références à l'Italie comprises dans son œuvre et particulièrement dans ces passages.

² *Elégies* II, 19, 7-12 : *Sola eris et solos spectabis, Cynthia montes, et pecus et fines pauperis agricolae. [...] Illic assidue tauros spectabis arantis, et uitem docta ponere falce comas.*

³ *Elégies* II, 19, 25-26 : *qua formosa suo Clitumnus flumina luco integit, et niueos abluit unda boues.*

Tibulle

La manière dont Tibulle célèbre l'esthétique du monde rural se rapproche de celle d'Horace, d'une part parce qu'il est très personnel, et d'autre part parce que c'est le monde des paysans, leur mode de vie, leurs activités, les valeurs dont ils sont les détenteurs, qui inspirent Tibulle, beaucoup plus que la nature. Ces caractéristiques sont d'ailleurs encore plus accentuées chez Tibulle. La première élégie de son recueil est, comme chacun le sait, une profession de foi en faveur d'une vie simple fondée sur l'amour et la vie champêtre, qui se concrétise par une mise en scène du poète en propriétaire foncier actif. Ainsi, tableau champêtre et autoportrait du poète sont associés, ce qui n'était pas, ou très peu, le cas chez Horace. Quoiqu'il en soit, l'utilisation du pronom personnel « je » n'enlève rien à l'esthétisation globale du monde rural comme le démontre le passage suivant :

« Pourvu que, sans jamais s'éteindre, le feu brille dans mon âtre ; que je plante moi-même, dans la saison propice, les ceps délicats, en vrai paysan, et, d'une main adroite, des arbres fruitiers déjà formés ; et que l'Espérance ne me leurre point, mais qu'elle fasse toujours s'amonceler mes récoltes et remplisse mes cuves d'un vin nouveau bien épais. Car j'honore dévotement et les souches perdues dans les champs et les vieilles pierres des carrefours, qui portent des guirlandes de fleurs ; et, les prémices de tous les fruits que me donne le printemps sont l'offrande que je dépose aux pieds du dieu rustique. Blonde Cérés, pour toi il y aura, de ma propriété, une couronne d'épis, qui pendra à la porte de ton temple ; et, dans mon jardin plein de fruits, je veux placer comme gardien un Priape peint en rouge, dont la faux redoutable fera peur aux oiseaux ; vous aussi, gardiens d'un domaine riche autrefois, maintenant appauvri, vous avez vos présents, dieux Lares ; alors une génisse immolée purifiait d'innombrables taureaux, maintenant une agnelle est la modeste victime offerte pour une petite terre : une agnelle tombera en votre honneur, et qu'autour d'elle la jeunesse rustique s'écrie : " Io ! à nous moissons et bons vins " Si je pouvais seulement, désormais, si je pouvais vivre content de peu, sans être toujours entraîné en de longues marches, et fuir le lever brûlant de la canicule à l'ombre d'un arbre, sur les bords d'une eau courante. Et toutefois je ne rougirais pas de tenir de temps en temps la pioche ou de stimuler avec l'aiguillon des bœufs pesants ; je ne serais pas fâché non plus de rapporter à la maison, dans le pli de ma robe, une agnelle ou le chevreau que sa mère aura laissé en arrière et oublié. Et vous, épargnez, voleurs et loups, mon petit bercail : c'est dans un grand troupeau qu'il faut aller chercher votre proie. Ici, j'ai coutume tous les ans de purifier mon berger et d'arroser de lait la douce Palès. Dieux, assistez-moi, et les dons d'une table pauvre, offerts dans des vases d'argile sans ornements, ne les dédaignez point : c'est d'argile que l'antique paysan fit ses premières coupes, qu'il formait d'une terre maniable. Je ne demande, moi, ni les richesses de mes pères ni les revenus que jadis la moisson mise au grenier rapporta à mon aïeul : une petite terre me suffit, si je puis me reposer sur un lit familial et délasser mes membres sur ma couche accoutumée. Quelle joie d'entendre de son lit les vents furieux et de presser tendrement sa maîtresse contre sa poitrine ou, lorsqu'en hiver l'Auster aura versé ses eaux glacées, de s'endormir tranquillement à la chaleur d'un bon feu !¹ ».

¹ *Elégies I, 1, 6-48 : dum meus adsiduo luceat igne focus, ipse seram teneras maturo tempore uites Rusticus et facili grandia poma manu nec Spes destituat, sed frugum semper aceruos praebeat et pleno pinguia musta lacu. Nam ueneror, seu stipes habet desertus in agris seu uetus in triuio florida sarta lapis, et quodcumque mihi pomum nouus educat annus, libatum agricolae ponitur ante deo. Flaua Ceres, tibi sit nostro de rure corona spicea, quae templi pendeat ante fores, Pomosisque ruber custos ponatur in hortis, terreat ut saeua falce Priapus aues. Vos quoque, felicitis*

Ce passage est extrêmement riche, et nous aurons, à plusieurs reprises, l'occasion d'en citer à nouveau des vers, notamment lorsque nous étudierons les valeurs que les poètes de l'époque augustéenne ont attaché à la campagne, ou certaines pratiques de la religion du propriétaire foncier. Toutefois, pour ce chapitre, nous nous concentrerons sur l'aspect esthétique et visuel de cette description. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une description au sens strict du terme, c'est plutôt une succession de courts éléments de la vie du propriétaire foncier, relevés par son propre enthousiasme que Tibulle propose à ses lecteurs, qui peuvent ainsi imaginer des saynètes. D'une certaine manière, en se mettant en scène, il les encourage à s'imaginer eux-mêmes acteurs dans ce contexte. Il évoque ainsi le feu qui brûle dans l'âtre de sa *uilla*, comme dans toute demeure romaine. Il fait allusion, tout de suite après, à la plantation des ceps, et il ajoute, pour relever le caractère agréable du tableau, que la saison est propice et les ceps « délicats ». Il évoque encore des arbres fruitiers déjà formés, les cuves remplies d'un vin nouveau bien épais, les guirlandes de fleurs, le sacrifice d'une agnelle, la joyeuse jeunesse rustique, etc... Il a produit également les « portraits » d'un paysan – lui en l'occurrence – qui fait paître ses bœufs, qui porte un agneau dans le pli de sa robe, qui se repose « à l'ombre d'un arbre sur les bords d'une eau courante » – il y a d'ailleurs dans ce passage les prémices d'une description plaisante de la nature – ou dans son lit « familial ». Il offre ainsi une succession de courts tableaux de l'environnement et des actions d'un paysan romano-italien modeste qui peuvent conduire le lecteur à souhaiter être à la place de ce *rusticus*.

Dans d'autres élégies, Tibulle a employé le même procédé. Dans le deuxième poème du livre I, il s'est à nouveau mis en scène dans la peau d'un agriculteur modeste, et cette fois, il a inséré sa Délia dans le tableau :

« Moi, je voudrais moi-même ma Délia, pourvu que ce soit avec toi, atteler mes bœufs et faire paître mon troupeau sur la colline familière, et, pourvu qu'il me soit donné de te serrer tendrement dans mes bras, je trouverais doux le sommeil même sur une terre inculte¹. »

Le lecteur est invité à imaginer un agriculteur attelant ses bœufs, faisant paître son troupeau sur une colline qu'on lui dit être familière, et il ressent, probablement, l'envie d'être

quondam, nunc pauperis agri custodes, fertis munera uestra, Lares ; tunc uitula innumeros lustrabat caesa iuuenos, nunc agna exigui est hostia parua soli : agna cadet uobis, quam circum rustica pubes clamat « io messes et bona uina date ». Iam modo iam possim contentus uiuere paruo nec semper longae deditos esse uiae, sed Canis aestiuos ortus uitare sub umbra arboris ad riuos praetereuntis aquae ; nec tarnen interdum pudeat tenuisse bidentem aut stimulo tardos incrcpuisse boues ; non agnamue sinu pigeat fetumuc capellae deserturn oblita matre referre domum. At vos exiguo pecori, furesque lupique, parcite: de magno est praeda petenda grege. Hic ego pastoremque meum lustrare quotannis et placidam soleo spargere lacte Palem. Adsitis, diui, nec vos e paupere mensa dona nec e puris spernite fictilibus : fictilia antiquus primum sibi fecit agrestis pocula, de facili composuitque luto. Non ego diuitias patrum fructusque requiro, quos tulit antiquo condita messis auo : parua seges satis est, noto requiescere lecto si licet et solito membra leuare toro. Quam iuuat immites uentos audire cubantem et dominam tenero continuisse sinu aut, gelidas hibernus aquas cum fuderit Auster, securum sommos igne iuuante sequi !

¹ *Élégies I, 2, 71-74: ipse boues, mea, si tecum modo, Delia, possim iungere et in solito pascere monte pecus, et te dum liceat teneris retinere lacertis, mollis et inculta sit mihi somnus humo.*

lui-même cet agriculteur modeste. Dans l'*Elégie* I, 5, le procédé est identique, et l'implication de Délia est encore plus importante :

« Je cultiverai mes champs ; ma Délia sera là, gardienne de mes récoltes, tandis qu'on battra les épis sur l'aire à l'ardeur du soleil ; ou bien elle veillera sur mes auges remplies de raisins et sur le vin doux bien limpide exprimé par le pied agile. Elle s'habitue à compter le bétail [...] Elle saura offrir au dieu rustique une grappe pour prix du vin, des épis pour la moisson, pour le troupeau un sacrifice¹. »

A travers ces tableaux de la belle², heureuse et rustique Délia, Tibulle cherchait peut-être à toucher le public féminin. Il proposait à ses lectrices de s'imaginer elles aussi en fermière, en gardienne des récoltes et du troupeau, en officiante de cultes agraires. Par ailleurs, dans ce passage, il y a aussi deux tableaux, particulièrement esthétiques, d'activités agricoles. Le premier est relatif au « battage des épis », le second à l'extraction du jus de raisin, soit des scènes très présentes dans l'iconographie romaine.

De même, dans l'*Elégie* II, 3, Tibulle composa un vibrant éloge du monde rural, dans lequel il se mit en scène :

« Oh, alors que j'apercevrais ma maîtresse, comme j'aurais le courage là-bas, de retourner avec la pioche pesante un sol épais et, à la manière du pauvre paysan, de marcher derrière la charrue recourbée, tandis que les bœufs stériles remuent la terre destinée à recevoir les semences ! Et je ne me plaindrais pas si le soleil brûlait ma délicate personne et si une ampoule en crevant abîmait mes tendres mains³. »

Au-delà d'une mise en scène personnelle, Tibulle a ici offert à ses lecteurs deux tableaux du travail de la terre – le premier représente un paysan qui retourne un sol épais avec une pioche, le second un paysan qui passe la charrue avant les semences – et deux détails visuels attachés au physique des agriculteurs : la peau brûlée par le soleil et les ampoules aux mains.

Parallèlement à ces « mises en scène » de lui et de sa belle dans un cadre rustique, Tibulle a décrit, avec quelques détails et une esthétique maîtrisée, le culte traditionnel rendu par les agriculteurs romains à Priape :

¹ *Elégies* I, 5, 21-28 : *Rura colam, frugumque aderit mea Delia custos, area dum messes sole calente teret, aut mihi seruabit plenis in lintribus uuas pressaque ueloci candida musta pede. Consuescet numerare pecus [...]. Illa deo sciet agricolae pro uitibus uuam, pro segete spicas, pro grege ferre dapem.*

² Tibulle n'a pas particulièrement insisté sur la beauté de Délia dans cette élégie. Mais ses lecteurs, et ses lectrices de surcroît, pouvaient difficilement imaginer cette femme tant désirée autrement que séduisante, même dans les vêtements d'une rustique fermière.

³ *Elégies* II, 3, 5-10 : *O ego, cum aspicerem dominam, quam fortiter illic uersarem ualido pingue bidente solum agricolaeque modo curuum sectarer aratum, dum subigunt steriles arua serendes boues ! Nec quererer, quod sol graciles exureret artus, laederet et teneras pussula rupta manus.*

« On l'apaisait en lui offrant une grappe de raisin, ou en ceignant d'une guirlande d'épis sa chevelure sacrée ; et celui dont le vœu était exaucé lui apportait lui-même des gâteaux et, derrière lui, marchait sa fille, toute petite, tenant un pur rayon de miel¹. »

Les indications sur les pratiques sacrificielles qu'apporte ce passage sont importantes pour les historiens de la religion romaine². Toutefois, en composant ces vers Tibulle a également le souci de rendre cette scène esthétique. Il fournit des détails avant tout « visuels », comme celui relatif à la fillette qui marche derrière le *dominus* officiant. Il précise, en effet, qu'elle est « toute petite ». Or il est peu probable que si la fillette du propriétaire foncier n'était pas si petite, elle ne participerait pas au culte. Elle devait certainement être jeune, être une fillette, mais pas nécessairement « toute petite ». Il y a d'ailleurs, dans ce même poème, deux autres passages qui sont aussi des « représentations esthétiques » du monde rural, fondées sur quelques détails visuels. Le premier est le suivant :

« Il [l'agriculteur] va suivant ses brebis, tandis que son fils suit les agneaux, et quand il rentre fatigué, il trouve l'eau chaude qu'a préparée sa femme³. »

L'aspect esthétique n'est pas la seule chose qui ressort de ces vers. C'est la tranquillité, la simplicité, la qualité de vie, l'entente familiale qui règne dans le monde rural que Tibulle a souhaité avant tout mettre en valeur. Toutefois, l'aspect visuel est présent. C'est même par l'intermédiaire du visuel que Tibulle a choisi de célébrer cette « rusticité ». Il y a deux, voire trois tableaux du monde rural dans ces deux vers. Le premier « représente » un homme d'âge mûr⁴ qui suit un troupeau de brebis. Le deuxième, qui peut être rattaché au premier, représente un enfant ou un adolescent, qui suit, quant à lui, un troupeau d'agneaux. Dans le troisième, le lecteur est conduit à imaginer un homme d'âge mûr dans une modeste demeure, qui se repose sur une modeste chaise, alors que sa femme, habillée de manière simple, lui tend une coupe d'eau chaude, récompense de sa journée de travail.

Dans le second passage, l'aspect visuel est encore plus concrètement mis en valeur :

« et de retour du bois sacré, le paysan, un peu gris, lui, ramène en chariot femme et enfant à la maison⁵. »

Ces vers sont un véritable tableau de genre, représentant une famille rurale – avec tout ce que cela induit pour Tibulle de modestie et de simplicité – revenant à la maison après avoir rendu un culte. La référence au paysan « un peu gris », la mention du chariot, sont des

¹ *Elégies* I, 10, 21-24 : *hic placatus erat, seu quis libauerat uua, seu dederat sanctae spicea sarta comae; atque aliquis uoti compos liba ipse ferebat postque comes purum filia parua fauum.*

² Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point dans la quatrième partie.

³ *Elégies* I, 10, 41-42 : *Ipse suas sectatur oues, at filius agnos et qualidam fesso comparat uxor aquam.*

⁴ Dans le vers précédent Tibulle avait évoqué la « vieillesse tardive », de son « personnage ».

⁵ *Elégies* I, 10, 51-52 : *rusticus e lucoque uehit, male sobrius ipse, uxorem plaustro progeniemque domum.*

détails qui servent, avant tout, à donner au lecteur quelques éléments de focalisation, lui permettant ainsi de mieux se représenter la scène.

Les éléments visuels et esthétiques sont également essentiels, dans la fameuse scène de la lustration des champs de l'*Elégie* II, 1. Comme pour le passage sur le culte de Priape, les informations religieuses qui ressortent de ces vers sont fondamentales, et nous les étudierons en détail par la suite, néanmoins il est évident que Tibulle s'est appliqué à rendre cette scène esthétique. Voici le passage :

« Que tous les assistants observent le silence : nous célébrons la purification des moissons et des champs selon le rite antique que nous ont transmis nos aïeux. Bacchus, viens, une grappe savoureuse pendant à tes cornes, et toi, ceins tes tempes d'épis, ô Cérès. En ce jour sacré, que se repose la terre, que se repose le laboureur, que le soc suspendu fasse trêve à son pénible travail. Détachez les liens des jougs : aujourd'hui devant leurs crèches pleines les bœufs doivent rester inactifs, la tête couronnée. Que tout soit au service de la divinité ; qu'aucune femme n'ose mettre la main à la laine qu'elle a pour tâche de filer. Et vous, loin d'ici, je vous l'ordonne, écarter-vous des autels, vous à qui, la nuit dernière, Vénus a apporté le plaisir ; la chasteté plaît aux dieux : venez avec des vêtements purs, et purifiez vos mains dans l'eau d'une source. Voyez comme l'agneau consacré marche aux autels resplendissants, suivi de la foule vêtue de blanc et couronnée d'olivier. Dieux de nos pères, nous purifions nos champs, nous purifions nos campagnards ; vous, chassez les maux de nos sillons, que nos terres ne trompent pas l'espoir de la moisson en se couvrant de pousses qui avortent, et que la brebis restée en arrière n'ait pas à craindre les loups rapides. Alors le paysan dans ses beaux habits, comptant sur une abondante récolte, portera de grandes bûches au foyer ardent, et la troupe des jeunes esclaves, ce signe heureux de la prospérité du cultivateur, jouera devant le feu et dressera des cabanes de feuillage. Mes vœux seront exaucés : voyez-vous comme, dans les viscères propices, la fibre, interprète de la volonté des dieux, annonce leur bienveillance ?¹ »

C'est probablement un des « tableaux agraires » les plus aboutis de l'œuvre de Tibulle. Le poète a pris soin de l'introduire avec art. L'appel au silence de l'auditoire du premier vers a notamment pour fonction de requérir l'attention du lecteur et de lui signifier que Tibulle s'apprête à offrir un admirable tableau de religion rustique. La référence à une manière antique de réaliser le rite, dans le deuxième vers, donne, quant à elle, des indications essentielles sur l'atmosphère globale de ce tableau. Ce n'est qu'alors que la phase réellement descriptive peut débiter. Le poète l'ouvre en invitant prioritairement à sa fête – notons qu'ici

¹ *Elégies* II, 1, 1-26 : *Quisquis adest, faueat : fruges lustramus et agros, ritus ut a prisco traditus extat auo. Bacche, ueni, dulcisque tuis e cornibus uua pendeat, et spicis tempora cinge, Ceres. Luce sacra requiescat humus, requiescat arator, et graue suspenso uomere cesset opus. Solvite uincla iugis: nunc ad praesepia debent plena coronato stare boues capite. Omnia sint operata deo ; non audeat ulla lanificam pensis imposuisse manum. Vos quoque abesse procul iubeo, discedat ab aris, cui tulit hesternae gaudia nocte Venus ; casta placent superis : pura cum ueste venite et manibus puris sumite fontis aquam. Cernite, fulgentes ut eat sacer agnus ad aras uinctaque post olea candida turba comas. Di patrii, purgarnus agros, purgamus agrestes ; uos mala de nostris pellite limitibus, neu seges eludat messem fallacibus herbis, neu timeat celeres tardior agna lupos. Tunc nitidus plenis confisus rusticus agris ingeret ardentis grandia ligna foco, turbaque uernarum, saturi bona signa coloni, ludet et ex uirgis exstruct ante casas. Euentura precor : uiden ut felicibus extis significet placidos nuntia fibra deos ?*

encore Tibulle s'est inclus dans la scène, il s'est même présenté comme l'officiant religieux puisque c'est lui qui prend la parole – les divinités agraires principales que sont Bacchus et Cérès. Il fournit quelques détails « visuels » sur la manière dont sont apprêtées ces divinités. Bacchus porte une grappe de raisin, dite savoureuse, au niveau de ses cornes, et Cérès une couronne d'épis.

Puis, Tibulle dépeint dans ses grandes lignes le monde rural au repos lors d'un jour sacré. Le lecteur est ainsi invité à imaginer une terre cultivée mais sans personne qui la travaille : un soc « suspendu », des bœufs « inactifs couronnés de fleurs devant leurs étables ». Il y a ensuite, du vers 8 au vers 13, une interruption dans la description. Le poète fournit aux lecteurs quelques éléments sur les interdits religieux. Puis, le vers 14 établit une transition entre ces indications religieuses et une nouvelle phase descriptive, en réintroduisant des éléments visuels : « et purifiez vos mains dans l'eau d'une source ».

Au vers 15, le retour à la description ne peut être méconnu du lecteur. Tibulle ordonne – il utilise l'impératif – à ses lecteurs de voir – *cernite* – la scène qu'il va dépeindre, à savoir le moment le plus important de ce jour de fête : le sacrifice. La scène est décrite avec une grande maîtrise esthétique. Tibulle introduit une idée de mouvement, en indiquant que l'agneau, l'animal sacrifié, et le public sont en train d'avancer. Il fournit des indications chromatiques, les vêtements blancs, les couronnes d'olivier, dont les couleurs bois, vert et argenté tranchent avec ces vêtements blancs. Le lecteur peut également imaginer la couleur de la pierre des autels qu'on lui présente comme étant « resplendissants », donc plutôt dans des tons clairs. Enfin, ce dernier dispose d'indications sur l'importance des personnes présentes. Tibulle parle de foule.

Après ces deux vers, la description s'interrompt pour laisser la place à la prière adressée aux divinités honorées¹ et à l'explicitation de la finalité du rite. Toutefois, même dans ce passage, il y a des éléments visuels. Tibulle offre l'image d'une récolte « couverte de pousses » et d'une brebis menacée par des loups. D'ailleurs, par la suite le descriptif reprend encore le dessus. Tibulle dépeint des paysans – « bien habillés », précise-t-il, ce qui démontre l'importance qu'il accorde au visuel – qui nourrissent d'immenses feux de joie – encore un élément visuel et esthétique –, et leurs esclaves qui jouent devant ou construisent des cabanes de feuillage. Ainsi, Tibulle a bien dressé cet admirable tableau de religiosité rustique comme il l'annonçait dans le premier vers, et il a même démontré la grande maîtrise qu'il avait de cet art.

Dans les vers suivants, l'aspect esthétique du monde rural est également important, mais le sujet du tableau est quelque peu différent du passage que nous venons de citer :

¹ Notre sujet dans ce chapitre n'est pas religieux, nous l'avons déjà indiqué, cependant remarquons que Tibulle ne cite pas explicitement ces divinités honorées. Nous reviendrons sur cette question dans la quatrième partie.

« Alors on renonça aux aliments sauvages, alors fut planté l'arbre fruitier, alors le jardin bien arrosé but l'eau qui le fertilisa, alors la grappe dorée, pressée sous les pieds, donna son jus et l'eau des sobres fut mélangée au vin pur qui ôte le souci. Les campagnes produisent les moissons, quand, au fort de la chaleur du soleil, la terre, chaque année, abandonne sa blonde chevelure ; à la campagne, au printemps, l'abeille légère amasse le suc des fleurs dans sa ruche, empressée à remplir du doux miel ses rayons. Le laboureur le premier, fatigué de pousser continuellement la charrue, a chanté des paroles rustiques d'une mesure déterminée et le premier, il modula sur les tuyaux séchés du chalumeau un air destiné à être joué devant les dieux couronnés de fleurs ; et c'est le laboureur qui, la figure rougie de vermillon, conduisit le premier, ô Bacchus, les danses dont l'art était jusqu'alors inconnu ; et on lui donnait en présent mémorable, tiré d'une étable bien pleine, le chef du troupeau, un bouc, grand accroissement pour de minces ressources. C'est à la campagne que pour la première fois l'enfant tressa une couronne de fleurs printanières et en ceignit les antiques dieux Lares.¹ »

Nous étudierons dans un autre chapitre ce discours sur la naissance des arts à la campagne et cette idée que la civilisation apparaît avec l'invention de l'agriculture. Ici, nous nous concentrerons sur les « résonances visuelles » de ces vers. Car au-delà de ce discours, il y a dans ces vers de plaisants tableaux du monde rural, et cette fois, la description n'est pas uniquement centrée sur les actions des hommes, elle concerne aussi la nature. Ce n'est toutefois pas la nature des forêts et des cours d'eau que Tibulle a décrite, mais la nature cultivée, la campagne sous le contrôle des hommes : les arbres fruitiers, le jardin bien arrosé, la grappe de raisin. De plus, il a décrit dans ces vers une campagne en plein été, juste avant et juste après les moissons, ainsi que le travail des abeilles au printemps. Il n'a cependant pas pu éliminer totalement les hommes de ces descriptions. A partir du vers 51, il a réintégré les laboureurs, leur fatigue, la charrue, puis il a, de nouveau, axé sa présentation du monde rural sur le repos, les fêtes, les jeux des habitants de la campagne, les chants rustiques, le tressage des couronnes de fleurs, etc..., le tout de manière très visuelle et esthétique. Il a, en effet, inclus des éléments tels que la figure rougie des danseurs, les tuyaux séchés de l'instrument de musique, le caractère printanier des fleurs tressées. Notons enfin que Tibulle a aussi pris en compte l'aspect acoustique, à travers une allusion au rythme « déterminé » des chants.

Afin peut-être de relever encore un peu plus le caractère positif d'une vie simple à la campagne, Tibulle s'est plu à décrire un Apollon pâtre en s'appuyant sur l'épisode des taureaux d'Admète.

« Ce dieu [Apollon] lui-même s'habitua à faire sortir des étables les vaches... il enseigna dit-on, à mélanger la présure au lait nouveau et, le mélange fait, à cailler le lait. Alors la corbeille a été tressée

¹ *Elégies II, 1, 43-60 : Tum uictus abiere feri, tum consita pomus, tum bibit inriguas fertilis hortus aquas, aurea tum pressos pedibus dedit uua liquores mixtaque securo est sobria lymphæ nero. Rura ferunt messes, calidi cum sideris aestu deponit flauas annua terra comas ; rure leuis uerno flores apis ingerit alueo, compleat ut dulci sedula melle fauos. Agricola adsiduo primum satiatius arato cantauit certo rustica uerba pede et satur arenti primum est modulatus auena carmen, ut ornatos diceret ante deos, agricola et minio suffusus, Bacche, rubenti primus inexperta duxit ab arte choros ; huic datus a pleno, memorabile munus, ouili dux pecoris curtas auxerat hircus opes. Rure puer uerno primum de flore coronam fecit et antiquis imposuit Laribus.*

avec la tige flexible du jonc, dont les nœuds ne laissaient qu'un étroit passage au petit-lait. O que de fois, tandis qu'il portait un veau à travers les champs, sa sœur dit-on rougit en le rencontrant ! O que de fois, tandis qu'il chantait au fond d'un vallon, les génisses osèrent interrompre par leur mugissement ses doctes chansons !¹ »

Le discours de Tibulle est ici encore fondé sur un aspect visuellement esthétique. Il dépeint véritablement Apollon en pâtre. Il le montre faisant sortir les vaches des étables, portant un veau, gardant les vaches au fond d'un vallon, mais aussi mélangeant le lait et la présure, faisant cailler le lait, avant de le désépaissir à l'aide d'une corbeille finement tressée. Tibulle apporte d'ailleurs quelques précisions sur cet objet, il indique notamment qu'il était en jonc et que les noeuds étaient resserrés.

Enfin, dans l'*Elégie* II, 5, à l'instar de ce que Propertius avait fait à plusieurs reprises dans son dernier recueil, Tibulle a dressé un esthétique tableau de la rustique Rome des origines² :

« Mais alors des génisses paissaient l'herbe du Palatin et d'humbles cabanes se dressaient sur l'emplacement du temple de Jupiter ; arrosé de lait, Pan reposait là à l'ombre d'une yeuse, auprès d'une Palès en bois, façonnée avec un fer rustique, et il y avait, suspendue à un arbre, l'offrande votive d'un berger nomade [...] D'un autre côté, à l'endroit où la plaine du Vélabre se déploie, on pouvait voir une barque légère fendre l'eau d'un étang ; cette eau souvent a porté la jeune fille, désireuse de plaire au berger riche par son troupeau [...] et avec elle elle ramenait les présents d'une campagne féconde, le fromage et l'agneau d'une blancheur éclatante comme celle de sa mère³. »

Dépeindre la Rome du temps d'Enée comme un humble site de berger est une manière de célébrer la grandeur de la Rome augustéenne, mais c'est aussi une forme de célébration de la ruralité dans son ensemble. Dans ce passage encore, Tibulle a joué, avec maîtrise, sur le caractère visuel des scènes qu'il a évoquées. Ainsi il a, en quelque sorte, garni le paysage de Rome de génisses, d'humbles cabanes, de divinités champêtres qui se reposent. Et, par l'utilisation d'un terme relatif à la vision dans le vers 34 – « on pouvait *voir* une barque légère fendre l'eau d'un étang » –, ainsi que par l'allusion à l'éclatante blancheur de l'agneau au vers 38, il a ingénieusement encouragé ses lecteurs à reconstruire visuellement les scènes. Il leur a même probablement donné envie de faire eux aussi partie de ce tableau champêtre tout à fait particulier.

¹ *Elégies* II, 3, 14-20 : *Ipse deus solitus stabilis expellere uaccas ... et miscere nouo docuisse coagula lacte, lacteus et mixtis obriguisse liquor. Tunc fiscella leui detexta est uimine iunci raraqae per nexus est uia facta sero. O quotiens illo uitulum gestante per agros dicitur occurrens erubuisse soror ! O quotiens ausae, caneret dum ualle su balta, rumpere mugitu carmina docta boues.*

² D'une manière générale au sujet de la façon dont Tibulle a dépeint la Rome des origines et des ses influences sur ce thème cf. Fabre-Serris J., « L'élégie et les images romaines des origines : les choix de Tibulle », *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, p. 141-157.

³ *Elégies* II, 5, 25-38 : *sed tunc pascebant herbosa Palatia uaccae et stabant humiles in Iouis arce casae ; lacte madens illic suberat Pan ilicis umbrae et facta agresti lignea falce Pales, pendebatque uagi pastoris in arbore uotum, [...] At qua Velabri regio patet, ire solebat exiguus pulsa per uada linter aqua ; illa saepe gregis diti placitura magistro [...] cum qua fecundi redierunt munera ruris caseus et niueae candidus agnus ouis.*

Le nombre et surtout la proportion¹ de vers que Tibulle a consacrés à dépeindre le monde rural peuvent nous permettre de mesurer l'importance qu'il a accordée à ce cadre. C'est du moins – d'autant qu'il s'est, lui-même, mis régulièrement en scène dans ces « tableaux ruraux » – ce qu'il a voulu faire croire à ses lecteurs. Il semble qu'il ait cherché à transmettre à ces derniers son goût pour le mode de vie simple des agriculteurs romano-italiens, à travers des affirmations plus ou moins explicites, mais aussi à travers des descriptions plaisantes de la vie de ces ruraux. Nous touchons d'ailleurs ici à une autre caractéristique des ces tableaux, à savoir le désintéret pour une nature qui n'est pas travaillée par les hommes. Tibulle n'a pas réalisé de beaux tableaux d'une campagne lointaine, composée de cours d'eau inviolés, de sources sacrées, de forêts profondes, ni même de lisières et de clairières. Ce qui l'a intéressé, c'est la manière dont vivaient les hommes dans ce contexte rural et les valeurs que véhiculait ce cadre, la religiosité notamment.

Ovide

Ovide a lui aussi composé des tableaux esthétiques² du monde rural. Proportionnellement à l'ampleur de son œuvre, ceux-ci ne sont pas extrêmement importants, mais leur nombre n'est néanmoins pas insignifiant. Ovide aimait par-dessus tout la ville, mais il savait aussi apprécier la campagne, et, comme les autres poètes de son époque, une des manières qu'il a employées pour exprimer ce goût fut de réaliser des descriptions plaisantes. Il est également probable qu'Ovide, qui connaissait bien les œuvres de ses contemporains et proches prédécesseurs, se soit plu à s'inspirer de leurs travaux. Quoi qu'il en soit, les tableaux qu'il a composés sont variés, certains sont plus axés sur les éléments naturels, sur le paysage, d'autres sur le mode de vie des agriculteurs, certains évoquent un monde rural mythologique, d'autres encore sont plus concrets, plus personnels, comme cette admirable description de sa région d'origine :

« Je suis à Sulmone : c'est un des trois cantons du territoire des Péligniens, un petit endroit, mais les eaux qui l'arrosent le rendent salubre. Les rayons du soleil, plus rapprochés, ont beau fendre la terre, et la constellation du Chien furieux d'Ikaros commencer à briller, les campagnes des Péligniens sont partout baignées de ruisseaux limpides et l'herbe abondante sort vigoureuse du sol amolli. La terre est fertile en blé, plus fertile encore en raisins ; le sol léger porte aussi l'arbre de Pallas, l'arbre qui produit l'olive, et, grâce aux rigoles d'irrigation, le regain couvre d'un tapis de gazon ce sol humide³. »

¹ Il convient de rappeler que l'œuvre de Tibulle est composée uniquement de seize élégies d'une soixantaine de vers en moyenne. Rappelons également que nous n'avons pas visé l'exhaustivité dans ce chapitre.

² Il convient d'ailleurs, avec M. Bonjour (« *Nunc aurea Roma est*. A propos d'une image Ovidienne. », *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, p.221-230), de célébrer, d'une manière générale, les qualités descriptives d'Ovide : « Ce qui est sûr, c'est qu'Ovide sentait en artiste, qu'il avait un regard de peintre, qu'il aimait les jeux de couleurs, d'ombre et de lumière et savait les rendre avec simplicité et vigueur ».

³ *Amours* II, 16, 1-10 : *Pars me Sulmo tenet, Paeligni tertia ruris, Parua, sed inriguis ora salubris aquis. Sol licet admoto tellurem sidere findat, Et micet Ikarii stella proterua canis, Arua pererrantur Paeligna liquentibus*

Ovide était originaire de Sulmone¹. Il a souhaité rendre hommage à cette région en vantant les qualités agricoles du lieu, et pour ce faire il en a réalisé une description très visuelle et esthétique. Pour signifier l'humidité de la terre malgré un ensoleillement puissant, il a évoqué les multiples « ruisseaux limpides », l'« herbe abondante » et « vigoureuse », le « sol amolli », les « rigoles d'irrigation », la couverture du sol par un « tapis de gazon ». Il a ainsi fourni à ses lecteurs les moyens d'imaginer concrètement cette qualité de la terre. De même, il n'a pas simplement signifié l'ensoleillement important, il a utilisé une expression beaucoup plus imagée, en faisant référence aux rayons qui fendent la terre. Ainsi, sa présentation des lieux est à la fois relativement crédible et plaisante. Il amène ses lecteurs à visualiser un tableau global pourvu de quelques détails, et à désirer se rendre dans cette région ou à imaginer les propres spécificités de sa terre natale.

Toutefois, quelques vers plus loin, Ovide a relativisé ce que représentait pour lui l'esthétique de ces lieux, et plus généralement de la campagne :

« Sans toi, au contraire, malgré le charme des champs où la vigne donne tant de peine, malgré cette campagne baignée de ruisseaux, malgré les laboureurs qui appellent l'eau courante vers les rigoles de leurs prés, malgré l'air frais qui caresse la chevelure des arbres, non, je ne crois vraiment pas habiter le pays salubre des Péligniens, habiter le lieu qui m'a vu naître, domaine champêtre de mes aïeux². »

Dans ces vers, Ovide a indiqué, on ne peut plus explicitement, que ce qui lui importait le plus c'était l'amour, la présence de sa bien-aimée, et non pas les beautés de la campagne, ni même celles des terres de ses aïeux. Toutefois, en affirmant cela, il a composé d'autres admirables petits tableaux du monde rural. Il a rappelé la présence de ruisseaux, des conduits d'irrigation mis en place par les agriculteurs, fait allusion à la beauté des arbres et du vent qui fait danser leurs feuilles.

Dans les *Pontiques* Ovide a, de nouveau, employé la première personne du singulier dans le cadre d'une description rurale, et affirmé son attachement à cet univers. Mais sa situation personnelle était toute autre³ et le type de tableau qu'il a composé également. En effet, dans cette missive Ovide s'est, pour ainsi dire, mis personnellement en scène en agriculteur actif :

« Si cela m'était permis, je voudrais moi-même, appuyer sur un bâton, faire paître les chèvres suspendues aux rochers et les brebis. Moi-même, pour arracher mon cœur à ses continuels soucis,

undis Et uiret in tenero fertilis herba solo. Terra ferai Cereris multoque feracior cuis ; Dat quoque baciferam Pallada rarus ager Perque resurgentes nuis labentibus herbas Gramineus rnadidam caespes obumbrat humum.

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 5. de la première partie).

² *Amours* II, 16, 33-40 : *At sine te, quamuis operosi uitibus agri Me teneant, quamuis annibus arua natent Et uocet in riuos currentem rusticus undam Frigidaque arboreas mulceat aura comas, Non ego Paelignos uideor celebrare salubres, Non ego natalem, rura paterna, locura*

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 5. de la première partie).

je placerais sous le joug recourbé les bœufs qui labourent la terre, j'apprendrais les mots que connaissent les taureaux gêtes et j'y ajouterais les menaces auxquelles ils sont habitués. Moi-même, pesant de ma main sur le mancheron de la charrue et le dirigeant, j'apprendrais à répandre la semence sur la terre ameublie. Je n'hésiterais pas à nettoyer les champs avec un long hoyau et à abreuver d'eau le jardin bien vite assoiffé¹. »

Comme c'était le cas pour les descriptions similaires de Tibulle, Ovide a, en se mettant en scène dans les différents travaux, réalisé de brefs tableaux de ces derniers. Il offre ainsi à ses lecteurs l'image d'un pâtre au milieu de ses chèvres et des rochers, puis celle d'un paysan installant le joug sur des bœufs qui s'appêtent à labourer. Après un court rappel de sa situation actuelle aux vers 49-50, il reprend ses différentes descriptions, et se dépeint en paysan tenant les poignées de la charrue, semant dans la terre qui vient d'être retournée, nettoyant les champs, ou encore arrosant son jardin.

En dehors de ces passages relativement personnels, Ovide a réalisé d'autres descriptions plaisantes du monde agricole. Dans *Les Remèdes à l'amour*, il a encouragé ses lecteurs à s'occuper des travaux des champs, et afin de mieux les persuader, il a composé de multiples tableaux, brefs mais esthétiques, de ces travaux et de la nature champêtre :

« La campagne aussi et les soins de la culture occupent agréablement l'esprit ; n'importe quel souci peut céder à celui-là. Force le taureau dompté à placer son col sous le joug, pour que le soc recourbé déchire un sol dur ; cache dans la terre retournée les semences données par Cérès, pour que le champ te les rende à gros intérêts. Vois ces branches courbées sous le poids des fruits ; l'arbre a peine à porter le fardeau qu'il a produit. Vois ces ruisseaux qui coulent avec un doux murmure ; vois ces brebis qui tondent l'herbe abondante. Là les chèvres grimpent sur les pentes et sur les rochers escarpés ; bientôt elles rapporteront à leurs chevreaux des mamelles pleines. Le pâtre accompagne son chant sur sa flûte aux tiges inégales et naturellement il a ses compagnons les chiens, troupe vigilante. Là-bas les forêts profondes retentissent de mugissements et une mère se plaint que son veau s'est éloigné d'elle. Et les essaims fuient la fumée qui, montant sur leurs ruches, permet d'enlever et d'emporter les rayons qui plient sous le poids du miel. L'automne offre ses fruits ; l'été s'embellit de ses moissons ; le printemps donne ses fleurs ; le feu adoucit les rigueurs de l'hiver. A époque fixe, le paysan cueille le raisin mûr, et, sous ses pieds nus, fait jaillir le vin nouveau ; à époque fixe, il lie les herbes coupées, et, d'un râteau aux dents espacées, balaye la terre tondue. Toi-même peux garnir de plantes ton jardin bien arrosé ; toi-même peux y conduire les ruisseaux d'une eau paisible. Vienne la saison des greffes : tâche de faire adopter une branche par une autre et de faire croître un arbre couvert d'un feuillage qui n'est pas le sien. Quand une fois ce plaisir commence à charmer l'esprit, l'Amour, désormais sans pouvoir, s'enfuit d'une aile débile². »

¹ Pontiques I, 8, 41-60 : *Ipse ego pendentis, liceat modo, rupe capellas, ipse uelim baculo pascere nixus oues. Ipse ego, ne solitis insistant pectora curis, ducam ruricolos sub iuga curua boues et discam Getici quae norunt uerba iuueni aduetas illis adiciamque minas. Ipse manu capulum pressi moderatus aratri experiar mota spargere semen humo. Nec dubitem longis purgare lignonibus herbas et dare iam sitiens quas bibit hortus aquas.*

² Remèdes à l'amour 169-198 : *Rura quoque oblectant animos studiumque colendi ; Quaelibet huic curae cedere cura potest. Colla iube domitos oneri supponere tauros, Sauciet ut duram uomer aduncus humum ; Obrue uersata Cerealia semina terra, Quae tibi cum multo faenore reddat ager. Aspice curuatos pomorum*

Dans cette trentaine de vers, Ovide a dépeint la quasi-totalité des activités rurales. Il a évoqué les travaux des champs proprement dits, mais aussi la culture des fruits, dont la vigne, l'élevage du petit et du grand bétail, l'apiculture, les travaux du jardin. En fournissant quelques détails sur chacun de ces aspects de la vie rurale, il a également fait allusion à différents paysages – les herbes abondantes que les brebis paissent, les rochers escarpés sur lesquels grimpent les chèvres, les ruisseaux qui coulent, ou encore les forêts profondes qui bordent les zones de pâturage –, à différentes techniques – l'extraction du miel, l'extraction du jus de raisin, les moissons, l'irrigation –, aux différents acteurs – les pâtres et leurs compagnons canins –, à leurs différentes attitudes – il a notamment évoqué les chants et la musique produite par les pâtres. Enfin, il a dépeint brièvement les quatre saisons, en indiquant pour chacune un des éléments qui les caractérisent. Les indications qu'il a fournies sur les saisons, ainsi que sur chacun des travaux, ont comme spécificité commune d'être visuelles. Pour évoquer les arbres fruitiers, il a décrit les branches qui courbent sous le poids des fruits, pour évoquer l'extraction du miel, il a décrit la fumée que l'apiculteur fait pénétrer à l'intérieur des ruches pour en chasser les abeilles, pour évoquer l'extraction du jus de raisin, il a décrit les pieds nus qui foulent le raisin. D'ailleurs, afin d'affirmer encore un peu plus ce caractère visuel, Ovide a employé à trois reprises, et à l'impératif le verbe *aspice*, à l'intention de ses lecteurs.

Par ailleurs, au livre IV des *Fastes* Ovide a consacré une petite dizaine de vers à décrire la vie d'un couple d'agriculteurs modestes de la région de Carseoli :

« Dans cette plaine, dit-il (et il montra la plaine), une fermière économe possédait avec son fruste mari un petit champ. Lui cultivait la terre, en utilisant soit la charrue, soit la faucille courbe, soit la houe. Tantôt elle balayait la fermette soutenue par des étais ; puis elle faisait couvrir des oeufs sous les plumes de la poule, cueillait des mauves vertes ou des champignons blancs, ou bien entretenait un agréable feu dans le modeste foyer.¹ »

En célébrant le mode de vie de ce couple de *coloni*, Ovide a produit plusieurs tableaux plaisants du monde rural. Il a esquissé les labours, les moissons, et surtout il a mis l'accent sur les activités journalières de la fermière. Il l'a dépeinte nettoyant la demeure, ramassant les œufs, cueillant les légumes, ainsi qu'entretenant le foyer. Afin de rendre ces brèves

pondere ramos, Vt sua, quod peperit, uix ferat arbor onus ; Aspice labentes iucundo murmure riuos ; Aspice tondentes fertile gramen oues. Ecce petunt rupes praeruptaque saxa capellae ; Iam referent haedis ubera plena suis. Pastor inaequali modulatur harundine carmen, Nec desunt comites, sedula turba, canes. Parte sonant alia siluae mugitibus altae Et queritur uitulum mater abesse suum. Quid cum suppositos fugiunt examina fumos, Vt releuent dempti uimina curua faui ? Poma dat autumnus ; formosa est messibus aestas ; Ver praebet flores ; igne leuatur hiemps. Temporibus certis maluram ruslicus uuam Colligit et nudo sub pede musta fluunt ; Temporibus certis desectas alligat herbas. Et tonsam raro pectine uerrit humum. Ipse potes riguis plantam deponere in hortis, Ipse potes riuos ducere lenis aquae. Venerit insitio ; fac ramum ramus adoptet Stetque peregrinis arbor operta comis. Cum semel haec animum coepit mulcere uoluptas, Debilibus pinnis inritus exit, Amor.

¹ *Fastes* IV, 691-698 : « Hoc », ait, « in campo » (campumque ostendit) « habebat Rus breue cum duro parca colona uiro. Ille suam peragebat humum, siue usus aratri, Seu curuae falcis, siue bidentis erat. Haec modo uerbeat stantem tibicine uillam, Nunc matris plumis oua fouenda dabat, Aut uirides maluas aut fungos colligit albos Aut humilem grato calfacit igne focum.

descriptions plus esthétiques et plus aisées à imaginer, il a parsemé celles-ci de quelques éléments visuels, comme ces étais qui soutiennent la petite *uilla* ou la couleur blanche des champignons. Mais au-delà de ces éléments, c'est bien la simplicité du mode de vie des agriculteurs en elle-même qui devient une composante majeure de l'esthétique rural.

Dans d'autres passages encore, Ovide a, comme Tibulle l'avait fait, axé ses descriptions plaisantes du mode de vie des agriculteurs sur les aspects religieux. C'est notamment le cas dans *Les Fastes*, lorsqu'il a chanté la lustration du *pagus* :

« Bouvillons, tenez-vous couronnés devant la crèche pleine : avec le tiède printemps reviendra pour vous le travail. Que le paysan suspende à un poteau la charrue qui a fait son service : pendant le froid la terre redoute toute blessure. Fermier, laisse en repos la terre, une fois les semailles achevées ; laisse en repos les hommes qui ont cultivé la terre. Que le village célèbre la fête : purifiez le village, paysans, et offrez aux foyers du village les galettes annuelles. Qu'on offre aux mères des cultures, à Terre et à Cérès, le froment qui leur revient et les entrailles d'une truie pleine. Cérès et Terre s'occupent d'un office commun : l'une fournit aux cultures leur principe, l'autre leur milieu. Vous qui êtes associées dans la tâche, vous par qui les usages anciens ont été perfectionnés et le gland du chêne surclassé par une nourriture plus profitable, rassasiez les paysans avides par d'immenses récoltes, pour qu'ils obtiennent la juste récompense de leurs efforts. Accordez aux tendres semences de poursuivre leur développement ; puissent les nouvelles pousses ne pas être brûlées par les neiges glaciales. Pendant les semailles, accordez un ciel limpide, des vents amènes ; quand la semence est en terre, aspergez-la de l'eau du ciel. Faites que les oiseaux, redoutables pour les cultures, ne dévastent pas, en formation offensive, les champs de Cérès. Vous aussi, fournis, épargnez les graines enfouies : après la moisson, vous pourrez obtenir un butin plus abondant. Puissent cependant les jeunes pousses se développer à l'abri de la rugueuse rouille, sans subir de pâleur malade par suite de l'inclémence du ciel, sans dépérir de maigreur ni verser dans la luxuriance qui les ferait succomber sous l'excès de leur richesse. Puisse le champ être préservé de l'ivraie, nocive aux yeux ; que la folle avoine ne s'élève pas sur le sol ensemencé. Les grains de froment, l'épeautre qui sera soumis deux fois au feu et l'orge, puisse le champ les restituer au centuple !¹ »

Ce passage comporte de nombreux points communs avec les vers que Tibulle avait consacrés à la lustration des champs, dans la première élégie de son deuxième recueil.

¹ *Fastes* I, 663-694 : *State coronati plenum ad praesaepe iuueni : Cum tepido uestrum uere redibit opus. Rusticus emeritum palo suspendat aratrum : Omne reformidat frigore uolnus humus. Vilice, da requiem terrae semente peracta ; Da requiem terram qui coluere uiris. Pagus agat festum : pagum lustrate, coloni, Et date paganis annua liba focus. Placentur frugum matres, Tellusque Ceresque, Farre suo rauidae uisceribusque suis. Officium commune Ceres et Terra tuentur : Haec praebet causam frugibus, illa locum. Consortes operis, per quas correcta uetustas Quernaque glans uicta est utiliore cibo, Frugibus immensis auidos satiate colonos, Vt capiant cultus praemia digna sui. Vos date perpetuos teneris sementibus auctus, Nec noua per gelidas herba sit usta nives. Cum serimus, caelum uentis aperite serenis ; Cum latet, aetheria spargite semen aqua. Neue graves cultis Cerialia rura cauete Agmine laesuro depopulentur aues. Vos quoque, formicae, subiectis parcite granis : Post messem praedae copia maior erit. Interea crescat scabrae robiginis expers Nec uitio caeli palleat ulla seges, Et neque deficiat macie nec pinguior aequo Diuitiis pereat luxuriosa suis ; Et careant loliis oculos uitiantibus agri Nec sterilis culto surgat auena solo. Triticeos fetus passuraque farra bis ignem Hordeaque ingenti fenore reddat ager.*

A l'instar de Tibulle, Ovide s'est placé en officiant du culte, s'est adressé directement aux paysans, et a alterné descriptions et précisions religieuses. Toutefois, les cultes qu'ils ont décrits ne doivent pas être confondus¹ et le caractère visuel du passage d'Ovide est moins affirmé. Ce dernier n'a, notamment, pas utilisé de terme lié à la vue pour encourager ses lecteurs à visualiser ses descriptions. Mais il n'en demeure pas moins qu'Ovide a produit ici un plaisant tableau de ce jour de fête hivernal et des premières étapes de la vie des cultures. Il a d'abord offert une image du repos du monde agricole, à travers l'allusion à la charrue qui pend à un poteau dans une étable pleine. Il a ensuite évoqué deux moments importants, et particulièrement visuels, de la célébration du *pagus*, en mentionnant les offrandes de galettes aux foyers du village et le sacrifice d'une truie pleine. Puis, en adressant ses prières à Terre et Cérès, il a dépeint les champs recouverts de neige, les vents, les ciels limpides et pluvieux, les fourmis nombreuses, les jeunes pousses qui sortent de terre, les maladies qui menacent ces dernières : la rouille, l'ivraie, la folle avoine.

De même dans le passage suivant, c'est par l'intermédiaire de la description d'un autre culte agraire, qu'Ovide a offert une image plaisante du mode de vie des agriculteurs romains :

« Quand la nuit sera passée, on rendra les honneurs traditionnels au dieu qui par sa marque délimite les champs. Terminus, que tu sois une pierre ou une souche enfoncée dans la terre, tu exerces ta puissance divine depuis l'antiquité. Tu es couronné par deux propriétaires venus de deux côtés différents ; ils t'offrent deux guirlandes et deux galettes. On dresse un autel : la rustique fermière y apporte elle-même sur un tesson le feu qu'elle a pris à la braise de son foyer. Un vieillard débite le bois, assemble le bûcher avec adresse, en s'efforçant de l'affermir avec des branches solidement fichées en terre ; ensuite, il attise les premières flammes avec de l'écorce sèche ; près de lui, un enfant tient en mains une grande corbeille. Puis, quand à trois reprises il y a puisé des grains pour les jeter sur le feu, une petite fille lui présente des tranches de gâteau de miel. D'autres portent le vin : un peu de chaque offrande est livré aux flammes. L'assistance, vêtue de blanc, regarde et observe un silence religieux. La borne commune de Terminus est aspergée par le sang d'un agneau ; le dieu ne se plaint pas si on lui offre un cochon de lait. Tout le voisinage s'associe avec simplicité à la célébration du festin et chante tes louanges, vénérable Terminus.² »

Ovide a décrit ici un des principaux rites de la religion agraire privée, mais il n'est pas encore temps d'étudier cette pratique religieuse. Ce qui nous importe ici, c'est l'aspect descriptif du passage. Ovide a en effet accumulé les détails permettant au lecteur de visualiser

¹ Nous étudierons cette question dans le chapitre 2 de la quatrième partie.

² *Fastes* II, 639-658 : *Nox ubi transierit, solito celebretur honore Separat indicio qui deus arua suo. Termine, siue lapis siue es defossus in agro Stipes, ab antiquis tu quoque numen habes. Te duo diuersa domini de parte coronant Binaque sarta tibi binaque liba ferunt. Ara fit : huc ignem curto fert rustica testo Sumptum de tepidis ipsa colona focis. Ligna senex minuit concisaque construit arte, Et solida ramos figere pugnat humo ; Tum sicco primas inritat cortice flammis ; Stat puer et manibus lata canistra tenet. Inde ubi ter fruges medios immisit in ignes, Porrigit incisos filia parua fauos. Vina tenent alii : libantur singula flammis. Spectant et linguis candida turba fauet. Spargitur et caeso communis Terminus agno, Nec queritur, lactans cum sibi porca datur. Conveniunt celebrantque dapes uicinia simplex Et cantant laudes, Termine sancte, tuas.*

avec précision les différentes étapes du rite, les différentes offrandes et les différents acteurs du culte. Ainsi, en plus de savoir que c'était un agneau qui était sacrifié aux *Terminalia* et que le culte était pratiqué de manière simultanée par les propriétaires voisins, le lecteur est informé du fait que Terminus recevait des guirlandes, des galettes et des tranches de gâteaux de miel, qu'un bûcher était dressé – avec adresse – par un vieillard, que les branches de ce bûcher étaient fichées dans la terre, que ce même vieillard attisait les premières flammes avec de l'écorce sèche, qu'à côté de ce vieillard se tenait un enfant portant une grande corbeille, etc. Malgré le caractère très codifié des pratiques religieuses romaines, il n'est pas exclu que tous ces détails n'aient pas eu de valeur proprement rituelle. Le feu pouvait probablement être attisé avec autre chose que de l'écorce sèche, et peut-être même par quelqu'un qui ne soit pas encore un vieillard. D'ailleurs, Ovide n'a pas précisé qui était ce vieillard. S'agit-il du *dominus* ou d'un de ses esclaves, ou encore d'un de ses *coloni* ?

En définitive, il semble que le poète ait pris plaisir à offrir une image esthétique, mais aussi quasi-complète, du déroulement de ce rite. D'autre part, au-delà de ce qu'Ovide veut présenter comme étant une simple description, il y a un discours, et les détails du tableau sont aussi là pour exprimer ce discours. Les mentions de « galettes », de « corbeille », de feu fait de branches, et l'absence de tout élément faisant allusion à une quelconque richesse, concourent à mettre en valeur la simplicité du culte, et d'une manière plus générale du mode de vie des agriculteurs. Les évocations de la participation de la femme, des enfants et du vieillard, traduisent probablement une volonté de signifier que toute la famille participe au rite, que toute la famille est unie dans la défense de son bien. Enfin, cette image d'une famille unie, l'indication de la présence des deux voisins et de l'association de tout le village à la célébration du rite, peuvent renvoyer à un désir de célébrer la concorde qui émane de ce rite et, d'une manière générale, qui règne dans le monde rural. Ovide a offert dans ces vers sa « version » du culte rendu à Terminus par les propriétaires de domaine le 23 février. Celle-ci est, pour ainsi dire, plausible, mais elle ne peut être considérée comme impérative et totalement objective. Plus qu'une description rigoureuse d'un rite, il s'agit, avant tout, d'un tableau harmonieux de la société rurale.

Parallèlement à ces descriptions d'une campagne romano-italienne et du mode de vie des agriculteurs locaux, Ovide s'est plu à dépeindre de manière charmante une campagne peuplée de divinités et de héros. Ainsi, il a réalisé, en évoquant les prérogatives de Flora, un très beau tableau d'un jardin en fleurs :

« Je possède, parmi mes biens dotaux, un jardin fertile : la brise le caresse, l'eau limpide d'une source l'arrose.
Mon mari l'a rempli de fleurs d'une belle venue et il m'a dit : « Déesse, sois la souveraine des fleurs¹. »

¹ *Fastes* V, 209-212 : *Est mihi fecundus dotalibus hortus in agris : Aura fouet, liquidae fonte rigatur aquae. Hunc meus impleuit generoso flore maritus Atque ait : « Arbitrium tu, dea, fions habe ».*

La description est brève, néanmoins tout dans ce jardin semble plaisant : il est rempli de fleurs qui sont arrosées par l'eau limpide d'une source, et caressées par le vent. De même, dans *Les Métamorphoses*, Ovide s'est appuyé sur les prérogatives d'une divinité agraire pour offrir une agréable description d'une pratique agricole et de la nature concernée par cette pratique :

« Sa main ne porte point de javelot, mais une serpette recourbée, qu'elle emploie tantôt à émonder la végétation luxuriante et à contenir l'élan des pousses vagabondes, tantôt à fendre l'écorce, où elle greffe un bourgeon étranger, que nourrira une sève nouvelle ; toujours attentive à ne point laisser souffrir de la soif les fibres sinueuses des racines avides, elle les abreuve d'eau courante ; c'est là tout son plaisir ; ce sont là tous ses soins¹. »

Dans ces vers, Ovide a ingénieusement et esthétiquement décrit les prérogatives de Pomona, la déesse des fruits, offrant par là même quelques plaisants tableaux de l'arboriculture. Il a, en effet, fait référence à l'émondage en évoquant la végétation luxuriante, au traitement des arbres en évoquant l'extraction de l'écorce, à la greffe des bourgeons en évoquant la sève nouvelle, à l'irrigation nécessaire à travers une allusion à la soif des racines. D'ailleurs, Ovide a pris soin de choisir toutes ces précisions, en fonction de leurs qualités visuelles. La référence à une végétation luxuriante qu'il faut retirer est une image qui marque, de même pour l'écorce qu'il faut fendre et pour les « fibres sinueuses des racines avides » abreuvées d'eau courante.

Il n'est pas question de relever l'ensemble des passages de ce type contenus dans *Les Métamorphoses*, mentionnons seulement ces quelques vers sur l'Apollon Elidien, dans lesquels Ovide a produit un beau portrait de berger musicien – « C'était le temps où tu étais vêtu d'une peau de berger ; ta main gauche tenait un bâton coupé dans les bois, l'autre une flûte de sept roseaux d'inégale longueur »² –, ainsi que cette brève, mais agréable, description de la Rome des premiers siècles :

« Le Capitole était orné de feuillages comme il l'est aujourd'hui de pierres précieuses et le sénateur paissait lui-même ses brebis : on n'avait pas honte de prendre un repos paisible sur de la paille et de poser sa tête sur du foin. Le préteur rendait la justice au peuple en quittant tout juste la charrue³. »

Ainsi, à la suite de Propertius et Tibulle, Ovide s'est plu à consacrer quelques vers à décrire le paysage de la Rome des premiers siècles et la simplicité du mode de vie de ses habitants. Les éléments descriptifs sont peu nombreux, ce qui reflète finalement bien la

¹ *Métamorphoses* XIV, 628-633 : *Nec iaculo grauis est, sed adunca dextera falce, Qua modo luxuriam premit et spatiantia passim Bracchia conpescit, fisso modo cortice lignum Inserit et sucos alieno praestat alumno ; Nec sentire sitim patitur bibulaeque recurvas Radicis, fibras labentibus inrigat undis.*

² *Métamorphoses* II, 680-683 : *Illud erat tempus quo te pastoria pellis Textit onusque fuit baculum siluestre sinistrae, Alterius dispar septenis fistula cannis.*

³ *Fastes* I, 203-207 : *Frondebis ornabant quae nunc Capitolia gemmis Pascebatque suas ipse senator oues ; Nec pudor in stipula placidam cepisse quietem Et faenum capiti supposuisse fuit. Iura dabat populis posito modo praetor aratro.*

simplicité qui caractérisait cette époque aux yeux des Romains de la fin du I^{er} siècle avant notre ère. D'autre part, Ovide a tout de même offert à ses lecteurs l'image concrète d'un Capitole – qu'ils pouvaient aisément se représenter puisqu'ils le connaissaient bien – orné de feuillages, et celle, typique, de l'homme politique-agriculteur quittant la charrue pour faire son office. Ce tableau du préteur qui rend la justice tout de suite après avoir quitté la charrue renvoie, en effet, à celui bien connu de Cincinnatus que les sénateurs étaient venus chercher pour lui offrir la dictature, alors qu'il labourait son champ. Il n'était donc pas nécessaire qu'Ovide fournisse beaucoup de détails. De plus, dans ces vers, Ovide a chanté le repos que ses ancêtres pouvaient s'octroyer sur la paille et le foin, ce qui est une image fondamentalement plaisante et visuelle. Nous avons donc ici, malgré le peu de détails, trois beaux tableaux de la rustique Rome des premiers siècles.

Quoi qu'il en soit, Ovide n'a pas été en reste dans l'élaboration d'agréables « tableaux » du monde rural. Comme ses contemporains et proches prédécesseurs, il a offert à ses lecteurs des vers à partir desquels ils ont pu visualiser la nature champêtre et les différentes activités – travaux agricoles proprement dits, mais aussi élevage et activités religieuses, ainsi que le repos – des habitants de la campagne de manière esthétique et attirante. Dans ce domaine, la particularité d'Ovide est d'avoir fait preuve de variété. Il ne s'est pas concentré sur un type de description. Non seulement il a dépeint à la fois la nature et le mode de vie des agriculteurs romano-italiens, mais il s'est aussi, comme Ovide et Horace l'avaient fait, mis en scène en agriculteur actif, et il a, à plusieurs reprises, magnifié le monde rural mythologique.

Synthèse conclusive du chapitre

Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide se sont attachés à décrire le monde rural de manière esthétique. Ils n'ont pas affirmé explicitement la beauté de ce cadre et leurs descriptions sont généralement peu précises et personnalisées. Cependant, en faisant référence à des éléments caractéristiques de la campagne aisément visualisables – source, cours d'eau, grotte, arbres, etc... –, en chantant les champs cultivés et les travaux des agriculteurs, en évoquant le confort des lieux et la joie de ceux qui les habitent, ils ont composé de plaisants tableaux du monde rural. Ils ont encouragé leurs lecteurs à imaginer des lieux dans lesquels ils auraient plaisir à évoluer.

Ils n'ont toutefois pas accordé la même importance à ce thème et au-delà des convergences que nous venons d'évoquer des différences sont notables dans leur manière de célébrer cette beauté du monde rural. Virgile a fait de ces descriptions l'essence même de son premier poème et un des éléments centraux de son deuxième. Dans les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, il a proposé à ces lecteurs une expérience quasi sensorielle de la campagne, notamment en associant des images à des bruits caractéristiques du monde rural. Par ailleurs, il a autant apprécié décrire une nature champêtre riante, éloignée des hommes et néanmoins accueillante, que le cadre de vie des agriculteurs, leurs champs cultivés, leurs bœufs, leur dur labeur, leurs fêtes. Les descriptions champêtres d'Horace furent moins nombreuses, moins

enchanteresses et moins centrées sur la nature. C'était avant tout les activités des agriculteurs, leur mode de vie, un univers rural plus proche, plus concret que le Vénousien a dépeints et a souhaité rendre plaisants. De même pour Tibulle qui ne s'est pas préoccupé de la nature inculte et s'est présenté, à plusieurs reprises, en agriculteur modeste. Il faut noter cependant qu'à la différence des descriptions du monde rural d'Horace, celles de Tibulle tiennent une place centrale dans son œuvre. Quant à Propertius, il s'est peu préoccupé de dépeindre le monde rural. Cependant lorsqu'il l'a fait, c'est, en majorité, une nature domestiquée mais non cultivée, qui l'a inspiré. Enfin, Ovide ne peut être présenté comme un admirateur forcené de la beauté du monde rural. Toutefois, il a élaboré de plaisants tableaux de cet univers, et contrairement à Propertius, Tibulle et Horace, il s'est autant appliqué à dépeindre la nature inculte que le mode de vie des agriculteurs romano-italiens. Pour une synthèse de ces différentes données, il convient de se reporter au tableau suivant :

Tableau 1 : Des poètes qui célèbrent la beauté du monde rural

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	type de campagne célébrée	procédé
Virgile	23 (<i>Buc.</i> 10 ; <i>Géorg.</i> 6 ; <i>Enéide</i> 7)	majeur	campagne « sauvage » (9) ¹ ; univers des pâtres (11) ; campagne cultivée (8)	indirect (20) ; direct (7)
Horace	9 (<i>Epod.</i> 3 ; <i>Sat.</i> 1 ; <i>Epît.</i> 2 ; <i>Od.</i> 3)	secondaire	univers des pâtres (3) ; campagne cultivée (7)	indirect (8) ; direct (2)
Propertius	L.I : 1 ; L.II : 2 ; L.III : 2 ; L.IV : 3	secondaire	univers des jardins (3) ; univers des pâtres (4) ; campagne cultivée (2)	indirect (7) ; direct (2)
Tibulle	L.I : 8 ; L.II : 7	grande	univers des pâtres (6) ; campagne cultivée (10)	indirect (15) ; direct (2)
Ovide	<i>Amours</i> 3 ; <i>Remèdes...</i> 2 ; <i>Mét.</i> 3 ; <i>Fastes</i> 5 ; <i>Pont.</i> 1	secondaire	campagne « sauvage » (2) ; univers des jardins (2) ; univers des pâtres (4) ; campagne cultivée (10)	indirect (14) ; direct (3)

¹ Ces chiffres entre parenthèse sont destinés à préciser comment sont réparti, du point de vue de leur nombre, les différents éléments du discours sélectionné, dans l'œuvre de chaque poète. Précisons que l'addition des différentes données chiffrées dans chaque cellule, ne correspond pas nécessairement au nombre de passages répertoriés dans les œuvres de chaque poète. En effet, il est fréquent que dans un passage étudié il y ait des références à différents éléments du discours. En l'occurrence, dans le quatrième passage des *Bucoliques* il est à la fois question de l'univers des pâtres et de la campagne cultivée. De telles données chiffrées seront fournies dans l'ensemble des tableaux de la deuxième et de la troisième partie.

Enfin, cette étude visait à montrer qu'il convient d'avoir une idée de la forme – du moins, en ce qui nous concerne, des représentations visuelles mentales que certains vers sont destinés à provoquer chez leurs lecteurs¹ – que ces poètes ont donnée à leur discours avant d'en étudier les différents aspects. Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide avaient un discours, mais ils avaient aussi un art, et pour comprendre le premier, il est nécessaire d'avoir conscience des problèmes que pose le second. En définitive, fond et forme ne peuvent être strictement dissociés. Ces descriptions esthétiques ont pour objectif de charmer leurs lecteurs, mais elles sont aussi une forme de discours, elles sont au service des idées qu'ils souhaitent exprimer. Par conséquent, après avoir présenté l'esthétique avec lequel ces poètes ont décrit le monde rural, il convient d'étudier le discours qu'ils ont produit sur le sujet, à commencer par les passages dans lesquels ils ont chanté la fertilité de la nature.

2. 2. 2. Des poètes qui chantent une nature fertile et productrice

Le fait que le monde rural apparaisse comme un univers fondamentalement accueillant dans l'œuvre des poètes de l'époque augustéenne est, en partie, lié à la présence de plusieurs passages dans lesquels ils ont souligné la fertilité de la nature. Il y a dans les œuvres de Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide plusieurs descriptions de l'âge d'or, cette époque durant laquelle la nature produisait tout d'elle-même. Mais nous ne nous porterons pas notre attention sur ces vers, car ils renvoient à un état tout à fait particulier du monde et de l'agriculture, à une autre ère, dans laquelle d'ailleurs la propriété privée des terres n'avait pas sa place². Ce qui nous intéressera dans ce chapitre ce sont les passages dans lesquels ces poètes ont chanté le travail propre de la nature, la croissance des végétaux, l'œuvre créatrice et bienfaitrice de la nature, sans laquelle tout travail agricole serait vain, mais sous le règne de Jupiter, et même plus précisément à l'époque où ils ont composé leurs vers. Nous verrons, par la suite, qu'ils eurent parfaitement conscience des difficultés du travail agricole et qu'ils ont glorifié ce travail, mais il émane également de leurs œuvres cette idée que, même à leur époque, la nature, et particulièrement la nature italienne, était généreuse et bienfaitrice.

Virgile

Virgile est incontestablement le poète de l'époque augustéenne qui s'est le plus attaché à affirmer la fertilité et le caractère nourricier de la nature³. Il a même semblé fasciné par la croissance spontanée et régulière des végétaux qui est à la base de toute nourriture. C'est dans

¹ Afin d'avoir une vision globale des travaux de ces poètes, il conviendrait d'étudier également les caractéristiques stylistiques et rythmiques de leurs œuvres (en ce qui concerne Virgile sur ce point cf. particulièrement Schilling R., « Virgile poète total », *REL*, 59, 1981, p. 177-192), toutefois cela n'apporterait pas d'indication supplémentaire du point de vue de notre recherche.

² Par conséquent nous avons exclu de ce chapitre les passages sur l'âge d'or, mais nous les étudierons par la suite.

³ Sur ce sujet il convient également de se reporter à l'œuvre de Pline l'Ancien. Environ un siècle après Virgile, Pline l'Ancien a, en effet, défendu avec force la fertilité et le caractère nourricier de la nature.

les *Géorgiques* qu'il a exprimé avec le plus de force ces différents aspects de la générosité universelle de la nature – tout en insistant parfois sur la fertilité particulière de la terre italienne¹ – et c'est peut-être dans les vers suivants qu'il a chanté cette « offrande » faite aux hommes, de la manière la plus explicite :

« O trop heureux les cultivateurs, s'ils connaissaient leur bonheur ! Loin des discordes armées, la terre d'elle-même leur prodigue avec une justice parfaite une nourriture facile.² »

Virgile affirme, en effet, dans ces vers du deuxième livre des *Géorgiques*, que la terre – *tellus*, notons d'ailleurs qu'il ne fait pas référence à Tellus, la divinisation de la terre, mais à la « terre » au sens commun – qui offre – *fundit* – la nourriture aux hommes, ou plus exactement, ce qui n'est pas sans importance nous le verrons, aux cultivateurs. Précisons d'ailleurs d'ores et déjà que cette référence aux cultivateurs permet de se placer incontestablement hors du cadre de l'âge d'or³, puisque, sous le règne de Saturne⁴, il n'y avait pas d'agriculture. D'autre part, Virgile a précisé que cette nourriture était distribuée avec un maximum de justice – *iustissima* –, ce que Etienne de Saint-Denis a traduit par « parfaite ». Il serait également possible de traduire par « totale ». Peut-être Virgile souhaite-t-il dire « de manière égale », ou « suivant les besoins de chacun » ? Ce qui semble assuré, c'est que dans ces trois vers il voulait affirmer que la nourriture était équitablement attribuée et que personne n'en manquerait. Enfin, Virgile a qualifié la nourriture de « facile » : *facilem uictum*. A travers cette expression, il souhaitait probablement signifier que les agriculteurs n'avaient pas à produire un travail trop important pour l'obtenir. Etant donné qu'il indiquait par ailleurs⁵ que la nature était un don fait aux hommes, nous pouvons supposer qu'il sous-entendait que les agriculteurs n'avaient, pour employer une expression familière, qu'à « se servir ».

Quelques vers plus loin, Virgile allait encore dans ce sens, puisqu'il chantait, toujours sans faire référence à l'âge d'or, les campagnes bienveillantes qui produisent spontanément pour le bien des hommes :

« Les fruits que portent les branches et ceux que donnent spontanément les campagnes bienveillantes, il [le paysan] les cueille⁶. »

¹ Nous renviendrons sur cet aspect dans la troisième partie.

² *Géorgiques* II, 458-460 : *O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas ! Quibus ipsa, procul discordibus armis, fundit humo facilem uictum iustissima tellus.*

³ D'une manière générale au sujet de l'âge d'or à Rome cf. Brisson J.-P., *Rome et l'âge d'or : de Catulle à Ovide, vie et mort d'un mythe*, Paris, 1992.

⁴ Sur le rapport entre Saturne et l'âge d'or dans la civilisation romaine cf. Brisson J.-P., « Rome et l'âge d'or : Dionysos ou Saturne ? », *MEFRA*, 100-2, 1988, p. 917-922.

⁵ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 1. 2 de la deuxième partie).

⁶ *Géorgiques* II, 500-501 : *Quos rami fructus, quos ipsa uolentia rura sponte tulere sua.*

Virgile veut probablement rappeler ici qu'avant d'être consommés les fruits doivent être récoltés, mais il indique également que c'est bien la nature qui réalise le principal du travail. C'est elle qui produit les fruits, c'est elle qui les amène à maturité. Il y a, par conséquent, affirme le poète, une forme de production spontanée de la nature, et c'est, pour lui, une des raisons du bonheur de l'agriculteur. Ces vers sont, en effet, inclus dans un passage d'une douzaine de vers dans lequel Virgile a chanté le bonheur des habitants de la campagne. Par ailleurs, dans ce même livre, Virgile a consacré un long passage à vanter la croissance spontanée des arbres, et les avantages que ses contemporains pouvaient tirer de leur exploitation :

De même les arbres fruitiers, dès qu'ils ont senti leurs troncs vigoureux et pris possession de leurs forces, montent rapidement vers les astres par leur propre poussée, sans qu'ils aient besoin de notre aide. Aussi bien il n'est point de bocage qui ne se charge de fruits, d'abris pour les oiseaux, qui, sans culture, ne rougissent de baies sanglantes ; les cytises sont broutés ; la haute forêt fournit des bois résineux, pâture des feux nocturnes qui répandent des flots de lumière. Et l'on hésite à planter des arbres, à leur consacrer des soins ? Pourquoi ne citer que les plus grands ? Les saules et les humbles genêts eux aussi fournissent au bétail du feuillage ou de l'ombre aux bergers, ainsi qu'une clôture aux plantations et des aliments au miel. C'est un plaisir aussi de regarder le Cytore ondoyant sous le buis, et les bois qui donnent la poix de Narycium ; c'est un plaisir de voir des champs insoumis aux houes, insoumis au travail des hommes. Même au sommet du Caucase les forêts sans fruits, que les souffles violents de l'Eurus fracassent et emportent sans cesse, donnent des produits divers, donnent un bois utile : des pins pour les navires, du cèdre et des cyprès pour les maisons. De tel bois les cultivateurs tirent les rayons qu'ils polissent pour les roues, de tel autre des roues pleines pour les chariots, et des carènes pansues pour les nefes. Les saules sont riches en tiges souples, les ormes en feuillage tandis que le myrte est riche en robustes hampes, ainsi que le cornouiller propre à la guerre ; les ifs sont ployés en arcs d'Iturée. De même les tilleuls lisses et le buis qu'on peut polir au tour se laissent façonner et creuser par le fer aiguisé ; de même l'aune léger, lancé sur le Pô, flotte sur l'onde torrentueuse ; de même les abeilles cachent leurs essaims dans les écorces creuses, et dans la cavité d'une yeuse pourrie¹.

Virgile a composé ici un long et vibrant passage pour la défense des arbres. Il a explicitement encouragé ses lecteurs à en planter, à les entretenir et à reconnaître leur utilité².

¹ *Géorgiques* II, 426-453 : *Poma quoque, ut primum truncos sensere ualentis et uiris habuere suas, ad sidera raptim ui propria nituntur opisque haud indiga nostrae. nec minus interea fetu nemus omne grauescit, sanguineisque inculta rubent auaria bacis. tondentur cytisi, taedas silua alta ministrat, pascunturque ignes nocturni et lumina fundunt. et dubitant homines serere atque impendere curam? quid maiora sequar? salices humilesque genistae, aut illae pecori frondem aut pastoribus umbram sufficiunt saepemque satis et pabula melli. et iuuat undantem buxo pectare Cytorum Naryciaeque picis lucos, iuuat arua uidere non rastris, hominum non ulli obnoxia curae. ipsae Caucasio steriles in uertice siluae, quas animosi Euri adsidue franguntque feruntque, dant alios aliae fetus, dant utile lignum nauigiis pinus, domibus cedrumque cupressosque; hinc radios triuere rotis, hinc tympana plaustris agricolae, et pandas ratibus posuere carinas. uiminibus salices fecundae, frondibus ulmi, at myrtus ualidis hastilibus et bona bello cornus; Ituraeos taxi torquentur in arcus. Nec tiliae leues aut torno rasile buxum non formam accipiunt ferroque cauantur acuto ; nec non et torrentem undam leuis innatat alnus missa Pado, nec non et apes examina condunt corticibusque cauis uitiosaeque ilicis alueo.*

² Rappelons que Columelle a poursuivi dans le sens de cette éloge de l'arboriculture, dans le livre X de son traité d'agronomie.

Pour ce faire, il a dressé une « liste » détaillée des multiples « qualités » qu'ils revêtent pour les agriculteurs. Il a évoqué l'alimentation du feu, le feuillage pour le bétail, les clôtures pour les plantations, leur esthétique, leur utilisation dans la fabrication de certains outils, etc.... Mais, surtout, il a placé en tête de son argumentaire le peu de travail que les arbres nécessitent proportionnellement aux bénéfices qu'ils peuvent apporter.

Outre la production des fruits et la croissance des arbres, par le biais de la seule force productrice de la nature, Virgile a vanté, dans les *Géorgiques*, la croissance de l'herbe et les eaux courantes qui permettent au bétail de prospérer, et particulièrement dans les plaines de Tarente et de Mantoue :

« Mais si tu as plutôt le goût d'entretenir du gros bétail et des veaux, des agneaux ou des chèvres qui brûlent les cultures, gagne les défilés boisés et la région lointaine de la grasse Tarente, ou une plaine semblable à celle que Mantoue l'infortunée a perdue, et qui nourrit dans les herbes de son fleuve des cygnes neigeux ; ni les sources limpides ni les gazons ne manqueront à tes troupeaux, et tout ce que tes bestiaux brouteront à longueur de journée, dans le court espace d'une nuit la fraîche rosée le leur rendra¹. »

Dans ce passage Virgile fait référence aux expropriations massives de 41 dont a souffert Mantoue². Mais au-delà cette allusion, il fait l'éloge de la qualité et de la quantité d'herbe que la terre de cette cité, ainsi que celle de Tarente, fournissent au bétail. Il mentionne également la présence, sur les territoires de ces cités, d'importantes quantités d'eau – fleuve, sources limpides – qui permettent au bétail de s'abreuver. Ainsi, encore une fois, Virgile affirme indirectement que la nature est favorable aux hommes, qu'elle leur offre – ici par l'intermédiaire du bétail – les moyens de leur subsistance, voire de leur richesse.

De même, lorsqu'il fournit des conseils aux apiculteurs dans le livre IV sur la manière d'attirer dans leurs ruches les essaims d'abeilles, il insiste sur l'action propre de ces insectes :

« Puis, quand tu verras en levant les yeux l'essaim déjà échappé de la ruche voguer vers les astres du ciel dans l'air limpide de l'été, et que tu l'apercevras avec surprise, nuée sombre emportée par le vent, observe-le : ce sont toujours des eaux douées et un abri de feuillage qu'il veut atteindre. En ces lieux répands les senteurs prescrites : la mélisse broyée et la cérinthe, herbe commune ; fais-y tinter le bronze et agite à l'alentour les cymbales de la Grande Mère ; d'elles-mêmes les abeilles se poseront sur l'empla-

¹ *Géorgiques* II, 195-202 : *Sin armenta magis studium uitulosque tueri aut ouium fetum aut urentis culta capellas, saltus et saturi patito longinqua Tarenti et qualem infelix amisit Mantua campum pascentem niueos herboso flumine cycnos ; non liquidi gregibus fontes, non gramina derunt, et quantum longis carpent armenta diebus, exigua tantum gelidus ros nocte reponet.*

² A ce sujet cf. *supra* chapitres 1. 2. 2. 2. et 1. 2. 2. 3 de la première partie.

cement ainsi imprégné ; d'elles-mêmes elles s'enfermeront, suivant leur habitude, au fond de leur nouveau berceau¹. »

Virgile fait précisément allusion à un changement de ruche, mais ce qui nous importe en priorité, c'est qu'il précise que d'elles-mêmes – *ipsae* – les abeilles se poseront sur l'emplacement souhaité, pour peu que l'apiculteur y ait répandu les « senteurs prescrites » et disposé les cymbales de la Grande Mère², que d'elles-mêmes – *ipsae* – elles s'enfermeront au fond de leur nouveau berceau³. Autrement dit, il indique que la tâche des apiculteurs consiste avant tout à guider les abeilles, et que ce sont elles qui, par leur intelligence – au vers 220, il fait explicitement référence à la *mens* des abeilles – et leur savoir-faire, réalisent le travail, c'est-à-dire produisent le miel. D'ailleurs, dans un autre passage relatif aux abeilles, le Mantouan s'est exalté encore un peu plus devant le travail propre de la nature. Il a en effet relaté la régénérescence des abeilles des entrailles d'un bœuf ou d'une génisse, avant de qualifier de *monstrum* le moment effectif de cette « naissance » :

« Alors, prodige soudain et merveilleux à dire, on voit à travers les chairs liquéfiées des bœufs, des abeilles grouiller dans tout leur ventre en bourdonnant et s'échapper à gros bouillons des flancs éclatés, puis se former en nuées immenses et affluer en masse au sommet d'un arbre dont elles font ployer les branches en y suspendant leur grappe⁴. »

Virgile fait référence à une pratique tout à fait curieuse, probablement d'origine égyptienne⁵. Quoiqu'il en soit, avec cette régénérescence des abeilles, nous dépassons le cadre du « communément admis », et Virgile en était conscient puisqu'il a qualifié cette régénérescence de « prodige ». Mais, finalement, peu importe si le Mantouan et ses contemporains croyaient en la réalisation de ce « prodige ». Ce qu'il convient de retenir, à travers ce récit, et notamment son caractère « spectaculaire »⁶, c'est la fascination de Virgile – à ce titre notons que les

¹ *Géorgiques* IV, 58-66 : "Hinc ubi iam emissum caueis ad sidera caeli nare per aestatem liquidam suspexeris agmen obscuramque trahi uento mirabere nubem, contemplator : aquas dulcis et frondea semper tecta petunt. Huc tu iussos adsperge sapes, trita melisphylla et cerinthae ignobile gramen, tinnitusque cie et Matris quate cymbala circum : ipsae consident medicatis sedibus, ipsae intima more suo sese in cunabula condent."

² Il n'y a pas de certitude concernant cette référence à Cybèle et aux objets de son culte dans ce contexte. Toutefois, on peut supposer qu'elle n'est pas à proprement parler religieuse, du moins Virgile n'insiste pas sur cet aspect. Ainsi, peut-être est-ce simplement le bruit que faisaient ces cymbales qui attirait les abeilles, ou la lumière que projetaient ces objets.

³ Précisons qu'il y a probablement dans ces vers des métaphores de l'expropriation et de la colonisation. Nous y reviendrons d'ailleurs dans la troisième partie.

⁴ *Géorgiques* IV, 554-558 : "Hic uero subitum ac dictu mirabile monstrum adspiciunt, liquefacta boum per uiscera toto stridere apes utero et ruptis efferuere costis immensasque trahi nubes iamque arbore summa confluere et lentis uuam demittere ramis."

⁵ Nous reviendrons sur cette pratique et son origine égyptienne dans la quatrième partie.

⁶ Virgile évoque les « chairs liquéfiées », l'« éclatement des flancs », les « nuées immenses », le ploiement « des branches sous le nombre des abeilles ».

Géorgiques se terminent sur ce passage¹ – pour les mystères de la nature², ainsi que sa volonté de célébrer la fonction productive, nourricière de cette dernière.

Il semble, à la lecture de ce passage et de ceux que nous avons cités précédemment, que Virgile s'était donné pour tâche de faire prendre conscience à ses lecteurs du caractère exceptionnel, fantastique, voire « magique » de la croissance des végétaux, de cette régénérescence périodique de la nature qui est, rappelait-il, également à la base de toute agriculture et même de toute nourriture. Il ne voulait pas que tout cela soit considéré comme un fait, comme un dû qu'il n'était même pas besoin de saluer. C'est probablement dans cet état d'esprit qu'il avait chanté au livre II des *Géorgiques* l'action coordonnée des dieux dans la croissance des végétaux :

« Alors le Père tout-puissant, l'Ether descend en pluies fécondantes dans le sein de son épouse prolifique et, uni dans une puissante étreinte à son corps puissant, vivifie tous les embryons. Alors les oiseaux mélodieux font résonner les buissons écartés, et le bétail réclame Vénus à dates fixes. La terre nourricière est en gésine, et, aux souffles tièdes de Zéphyr, les champs ouvrent leur sein ; partout surabonde une sève tendre ; les pousses nées des germes osent sans crainte se confier aux rayons du soleil nouveau, et le pampre ne redoute pas le lever des Autans, ni l'averse précipitée du ciel par les puissants Aquilons, mais il pousse ses bourgeons et déploie toutes ses feuilles³. »

Dans le cadre de la religion romaine traditionnelle, Jupiter est bien le dieu des phénomènes météorologiques et notamment de la pluie. De même la Terre, Tellus, est bien une divinité du panthéon romain. Néanmoins il y a dans ces vers une grande liberté. Dans les cultes romains, Jupiter et Tellus ne sont pas associés pour célébrer la croissance des végétaux, et le rôle de Vénus dans la reproduction du bétail n'apparaît pas de manière aussi évidente, excepté chez Lucrèce. S'il avait été soucieux d'être rigoureusement conforme à la religion romaine traditionnelle, Virgile aurait été mieux inspiré d'évoquer Lucine ou Palès. Quant à Zéphyr, il est bien le dieu d'un vent tiède, mais d'un vent grec. Enfin, Virgile a offert à ses lecteurs une mise en scène très imagée. Il n'a pas fait référence à une association entre Tellus et Jupiter, il a dépeint leur étreinte, leur union physique, la fertilité mais aussi la joie qui en émanent. Il y a évidemment dans cette manière de procéder une vision allégorique des divinités romaines et une volonté d'exprimer son art, sa virtuosité⁴, mais il y a aussi un

¹ Après ce passage, il n'y a que sept vers dans lesquels Virgile rappelle qu'il a précédemment composé les *Bucoliques*.

² Aux vers 483-485 du livre II des *Géorgiques*, Virgile affirmait vouloir accéder aux mystères de la nature.

³ *Géorgiques* II, 325-335 : *Tum pater omnipotens fecundis imbribus Aether conjugis in gremium laetae descendit et omnis magnus alit magno commixtus corpore fetus. Aia tum resonant auibus uirgulta canoris et Venerem certis repetunt armenta diebus. Parturit almus ager, Zephyrique tepentibus auris laxant arua sinus ; superat tener omnibus umor ; inque novos soles audent se germina tuto credere, nec metuit surgentis pampinus Austros aut actum caelo magnis Aquilonibus imbrem : sed trudit gemmas et frondis explicat omnis.*

⁴ A ce sujet cf. notamment le chapitre 2. 1. 1. de la présente partie.

objectif discursif. De par cette mise en scène, Virgile a tenté une nouvelle fois de faire prendre conscience à ses lecteurs de la « magie » de la croissance des végétaux.

Enfin, dans certains des passages que nous venons de citer, nous avons constaté que, parallèlement à cet argumentaire mystico-religieux relatif à une nature universelle, Virgile a développé un discours beaucoup plus concret et beaucoup plus centré sur la terre italienne. Toutefois, c'est probablement dans les vers suivants qu'il a le plus nettement exprimé les qualités nourricières, agricoles, de la nature italienne :

« mais les épis lourds et la liqueur de Bacchus, le Massique, y donnent à plein ; il est couvert d'oliviers et de gras bétail. D'un côté le cheval de bataille s'élançait, tête haute, dans la plaine ; de l'autre, ô Clitumne, les blancs troupeaux et le taureau, grande victime, ont été souvent baignés dans ton fleuve sacré, avant de conduire aux temples des dieux les triomphes romains. Ici règne un printemps perpétuel, et l'été en des mois qui ne sont pas les siens : deux fois les brebis y sont pleines, deux fois l'arbre y donne des fruits¹. »

Virgile a dressé dans ce passage un tableau extrêmement flatteur des capacités agricoles de la terre italienne. A la lecture de ces vers, l'Italie apparaît comme la terre de toutes les cultures et de tous les types d'élevage. En effet, d'une part Virgile fait référence aux trois éléments majeurs de l'agriculture méditerranéenne, blé, vigne, olive, ainsi qu'à la culture arboricole, d'autre part il mentionne l'élevage des équidés, des bovins, des caprins. De plus, il a spécifié que la productivité dans ces deux domaines était exceptionnelle, puisqu'il a précisé que les arbres fruitiers donnent deux fois par an et que les brebis sont elles aussi pleines deux fois par an. Nous constatons d'ailleurs que la répartition entre culture et élevage est très équilibrée, voire symétrique. Quoi qu'il en soit, il y a de la part de Virgile une volonté d'affirmer avec force que l'Italie est une terre nourricière. Nous ne sommes plus dans la célébration de la croissance des végétaux, mais dans le constat concret de ce que la fertile nature apporte aux agriculteurs italiens. Quelques vers plus loin, il a d'ailleurs qualifié la terre italienne de « grande nourricière de moissons »².

Il est difficile aujourd'hui de juger de la véracité de ces affirmations. Il faut reconnaître que l'Italie dispose d'un climat particulièrement favorable pour la pratique d'une culture méditerranéenne et de zones de pâturage favorables au grand comme au petit bétail³. Du nord au sud de l'Italie – c'est notamment ce que Virgile veut mettre en avant – il y a une grande variété de terres, ainsi que des zones pour la transhumance. Enfin, l'Italie est peu sujette aux problèmes climatiques majeurs ou aux invasions d'insectes. Toutefois, de là à

¹ *Géorgiques* II, 143-150 : *sed grauidae fruges et Bacchi Massicus umor impleuere ; tenent oleae armentaque laeta. Hinc bellator equos campo sese arduos infert ; hinc albi, Clitumne, greges et maxima taurus uictima saepe tuo perfusi flumine sacro Romanos ad templa deum duxere triumphos. Hic uer adsiduom atque alienis mensibus aestas ; bis grauidae pecudes, bis pomis utilis arbor.*

² *Géorgiques* II, 173 : *magna parens frugum.*

³ Au sujet du milieu naturel italien, et de ses qualités pour la pratique d'une agriculture méditerranéenne, à la fin de l'époque Républicaine cf. notamment Vallat J.-P., *L'Italie et Rome, 218-31 av. J.-C.*, Paris, 1995, p. 18-20.

affirmer que tout est favorable à la pratique de l'agriculture en Italie, il y a une exagération. Il faut notamment rappeler l'importance des zones montagneuses dans la péninsule. Il y a assurément de la part de Virgile une volonté de dresser un tableau idyllique du potentiel agricole de l'Italie, et, par là même, un désir d'interpeller ses lecteurs. De plus, il y a aussi un aspect politique dans son discours. Virgile prend le parti d'Octavien dans sa confrontation avec Antoine. En se chargeant des distributions de terres aux vétérans de Philippi et de la lutte contre Sextus Pompée, le premier a démontré son attachement pour l'Italie et le sort de l'agriculture italienne¹. Alors qu'en se rendant en Orient pour prélever les richesses des vaincus – sans d'ailleurs, du moins d'après l'histoire officielle, les restituer au peuple romain –, en se lançant dans des guerres lointaines pour des raisons de prestige personnel, en s'attachant à la reine d'Égypte, le second pouvait sembler désintéressé du sort de l'Italie, et plus encore de son agriculture². D'ailleurs, Virgile a introduit dans les vers qui suivent cet extrait plusieurs références négatives à l'Orient³.

Il est probable qu'au moment où il composait ces vers le souci majeur du Mantouan était la renaissance de l'agriculture italienne qui avait été mise à mal par les guerres civiles. De plus, il cherchait peut-être à encourager l'héritier de César à poursuivre dans la voie d'une politique favorable à la terre italienne. Il est difficile de préciser quelles relations entretenaient Virgile et Octavien à cette époque⁴, et quel impact réel ce dernier pouvait avoir sur l'agriculture italienne⁵. En revanche, il est certain que Virgile était extrêmement soucieux de la santé de cette dernière et qu'il croyait fondamentalement en la qualité de la terre italienne ainsi que, d'une manière générale, en la fertilité de la nature.

Ces différents extraits nous l'ont montré, le discours de Virgile est à la fois concret et abstrait. D'une part, il a explicitement défendu l'agriculture italienne en vantant les mérites de la terre italienne, d'autre part il a souhaité faire prendre conscience à ses lecteurs du caractère extraordinaire de l'autoproduction de la nature, du fait que c'est la nature qui réalise le plus gros du travail, et qu'en définitive les hommes se contentent de l'exploiter pour subvenir à leurs différents besoins, dont le principal est bien sûr la nourriture. Ainsi, en pleine crise

¹ Sur ces sujets *cf. supra* (chapitre 2. 1. 3. de la première partie). Rappelons seulement que Sextus Pompée a fait peser sur l'Italie un blocus de 39 à 36 avant notre ère, entraînant une famine en 38. D'ailleurs, il est probable que ces vers aient été écrits peu de temps après la victoire sur Sextus Pompée.

² De même à ce sujet *cf. supra* (chapitre 2. 1. 3. de la première partie).

³ A ce sujet *cf.* notamment les travaux récents de Trinquier J., « Les animaux sauvages ont-ils un territoire ». Quelques remarques sur les *laudes Italiae* (*Géorg*, II, 151-154) », *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, [sous presse] ; Herzhoff B., « Orient im Okzident : Zitrusfrüchte in Vergils *Georgica* (2, 126-135) », *Corona, coronaria. Festschrift für H.-O. Kröner zum 75. Geburtstag*, Hildesheim-Zurich-New York, Spudasmata, 102, p. 163-187, ou encore Desy P., « Le cédratier, l'aconit, le Larius : quelques traits d'ironie virgilienne (G. 2, 126-130, 152 et 146-175). Avec une note biographique sur M. Antonius Antyllus », *RBPh*, 74-1, p. 61-72, ainsi que, plus globalement, sur le rapport entretenu par Octavien-Auguste avec l'Orient grec *cf.*, Bowersock G. W., *Augustus and the Greek World*, Oxford, 1969.

⁴ A ce sujet *cf.* notamment *supra* (chapitre 2. 2. 1. 2. de la première partie).

⁵ A ce sujet se reporter à Martin R., *Recherches sur les agronomes latins...*, p. 147-150.

politique et économique – les différents passages que nous avons cités proviennent des *Géorgiques*, et en majorité du livre II qui date approximativement de 38-35 avant notre ère – Virgile a rappelé à ses lecteurs combien la nature est favorable à l’homme, et plus encore dans le pays qui est le leur, si tant est qu’ils veuillent bien s’en donner les moyens, individuellement, en se préoccupant de leurs terres, et, politiquement, en assurant la paix interne et externe.

Horace

Horace a, d’une manière générale, peu salué la fertilité et l’autoproduktivité de la nature. Ce n’est que dans le *Chant séculaire* qu’il a qualifié explicitement la terre de « fertile » et salué les bienfaits de la pluie ainsi que des vents, pour l’agriculture :

« Que la Terre, mère fertile des moissons et du bétail, décore Cérès d’une couronne d’épis ; que les eaux et les souffles salubres de Jupiter nourrissent ce qu’elle enfante¹. »

Il est possible d’établir un rapprochement entre ces vers et les vers 325-335 du livre II des *Géorgiques*, dans lesquels Virgile avait dépeint l’étreinte de Jupiter et Tellus. Le passage d’Horace est beaucoup plus bref, beaucoup moins imagé – compte tenu probablement des contraintes discursives liées à la composition du *Chant séculaire* –, néanmoins il en ressort également l’idée que l’union entre les deux divinités produit une nature bienfaisante et nourricière qui permet à l’agriculture de prospérer.

Lorsqu’il composa l’*Ode* III, 23, Horace avait probablement beaucoup moins de contraintes. Or, dans cette ode, il a qualifié la vigne d’une certaine Phidylé de *fecunda* et ses « nourrissons », son bétail, de *dulces* :

« Si tu élèves et renverses tes mains vers le ciel quand renaît la lune, rustique Phidylé, si tu te rends tes Lares propices avec de l’encens, du grain de l’année et une truie vorace², ta vigne féconde ne sentira point l’Africus empoisonné, ni tes épis la nielle stérilisante, ni tes doux nourrissons l’heure malsaine de la saison des fruits³. »

Dans ces vers Horace qualifie bien un élément naturel de fécond, laissant de cette façon entendre que la nature est intrinsèquement féconde. Toutefois, en indiquant que cette vigne ne sera pas empoisonnée – et par conséquent demeurera féconde – uniquement si des rites sont correctement réalisés, il affirme que la nature ne peut être la seule responsable de la

¹ *Chant séculaire* 29-32 : *Fertilis frugum pecorisque Tellus spicea donet Cererem corona ; nutriant fetus et aquae salubres et Iouis aurae.*

² Dans la quatrième partie, nous étudierons en détail ces cultes qu’Horace évoque dans ces vers, car ils semblent avoir pour objectif global de protéger l’ensemble de l’économie d’un domaine.

³ *Odes* III, 23, 1-8 : *Caelo supinas si tuleris manus nascente luna, rustica Phidyle, si ture placaris et horna fruge Laris avidaque porca: nec pestilentem sentiet Africum fecunda vitis nec sterilem seges robiginem aut dulces alumni pomifero grave tempus anno.*

prospérité agricole. Il signifie que la nature, pour bien évoluer, a besoin du soutien des dieux, ainsi que de celui des hommes, puisque ce sont eux qui sollicitent les dieux par l'intermédiaire des rites. Ainsi, c'est la stricte observance des rites, plus que la fertilité de la nature, qu'Horace a célébrée dans ce passage. Il ressort même en priorité de la lecture de ces vers une crainte vis-à-vis des différents dangers naturels et maladies susceptibles d'endommager les cultures.

Quoi qu'il en soit, parallèlement à ces passages Horace a salué certains aspects de la fertilité de la nature, mais toujours par l'intermédiaire de divinités. Dans l'*Ode* IV, 5, il a chanté Cérès et la Félicité qui nourrissent les campagnes et protègent le bétail : « les campagnes ont, pour les nourrir, Cérès et la Félicité bienfaisante »¹. Ce ne sont donc pas les qualités autoproductrices et nourricières de la nature qu'Horace a souhaité mettre en avant, mais bien le pouvoir de la déesse des moissons et la divinisation de la félicité². Il y a dans ce vers une forme de négation de l'action propre de la nature que Virgile, nous avons pu le constater, a louée avec tant d'emphase. Horace affirme en quelque sorte que la nature n'est rien sans le souffle divin. Il ne faut cependant pas considérer Horace comme un polythéiste convaincu et Virgile comme un animiste. C'est probablement avant tout un jeu littéraire entre deux poètes qui se connaissent personnellement et qui se lisent.

De même, dans l'*Ode* III, 18, Horace a chanté la joie et la prospérité du bétail sur son propre domaine³. Cependant, ici encore, ce n'est pas la nature mais une divinité, le bienveillant Faunus, et la stricte observance des rites, qu'il a avant tout célébrés :

« Faunus, amoureux des Nymphes qui te fuient, viens parcourir mon domaine et mes champs ensoleillés, bienveillant quand tu arrives et, quand tu t'en vas, favorable aux petits nourrissons, si, l'année révolue, un tendre chevreau tombe pour le camarade de Vénus, si pour lui des flots de vin ne manquent pas au cratère, si l'autel antique fume d'une profusion de parfums. Tout le bétail joue dans la plaine herbeuse quand pour toi reviennent les nones de décembre, en fête, tout le hameau se repose dans les prés, avec le bœuf inoccupé ; le loup se promène au milieu des agneaux enhardis ; pour toi la forêt fait pleuvoir ses feuillages agrestes, et l'ouvrier des champs se réjouit de frapper du pied trois fois la terre délestée⁴. »

¹ *Odes* IV, 5, 18 : *nutrit rura Ceres almaque Faustitas*.

² Notons que la référence à la Félicité bienfaisante dans ce type de contexte agricole est extrêmement rare.

³ Nous reviendrons sur cette référence explicite à la propriété foncière, notamment parce que dans ces vers Horace pose la question du franchissement des limites. Il affirme, en effet, que Faunus est bienveillant quand il arrive et quand il s'en va : *lenis incedas abeasque*. Sur ce point cf. également Troutier J., « Les limites des propriétés foncières dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne : des frontières entre un univers sauvage et des espaces civilisés ? », *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, Boehm I., Charpentier M.-C. (éd.), [sous presse].

⁴ *Odes* III, 18, 1-16 : *Faune, Nympharum fugientum amator, per meos finis et aprica rura lenis incedas abeasque paruis aequus alumnis, si tener pleno cadit haedus anno larga nec desunt Veneris sodali uina craterae, uelus ara multo fumat odore. Ludit herboso pecus omne campo, cum tibi Nonae redeunt Decembres,*

D'une manière générale, il émane de ces vers une nature joyeuse, bienfaisante, favorable aux hommes, productrice et donatrice. Toutefois, comme dans le passage précédant, ces bienfaits et cette félicité sont déterminés par la réalisation scrupuleuse d'offrandes. Horace sous-entend que la bienveillance de Faunus et la prospérité du troupeau ne sont pas spontanées, qu'elles n'émanent pas de la simple force productrice de la nature.

D'autre part, il semble que pour Horace cette félicité et ces bienfaits soient temporaires. En effet, Horace fait explicitement référence à la fête de Faunus durant les nones de décembre et le vers dans lequel il indique que « le loup se promène au milieu des agneaux enhardis » va dans le sens d'un moment exceptionnel. A travers cette situation improbable, Horace veut certainement signifier que son tableau du monde rural appartient à un âge d'or temporaire.

Cette opposition avec Virgile sur la question d'une nature autoproductrice est encore perceptible dans un passage de l'*Épître* I, 7. Dans ce poème, Horace a raconté l'histoire d'un crieur public, affranchi, du nom de Mena, à qui l'orateur Philippe, « ne cherchant qu'un délassement et toute sorte d'occasions de rire » selon la propre expression d'Horace, avait fourni la possibilité d'acheter un *agellus* :

« et lui met en tête d'acheter un petit bien. Mena l'achète. Bref, car je passe, pour ne pas te retenir trop longtemps, sur le détail des circonstances, de pimpant citadin il devient campagnard, il n'a plus à la bouche que sillons et que vignes, il façonne ses ormeaux, il se tue en soins attentifs, la passion d'acquérir le vieillit. Mais, quand il voit que le vol lui a pris ses brebis et la maladie ses chèvres, que la moisson lui a donné des espérances menteuses, que son bœuf s'est tué à labourer, exaspéré de ses pertes il se lève au milieu de la nuit, enfourche son cheval et court, furieux, chez Philippe. Celui-ci, le voyant malpropre et hirsute : "Volteius, lui dit-il, tu m'as l'air trop dur pour toi-même et trop intéressé. Par Pollux, patron, tu m'appellerais malheureux si tu voulais me donner le nom qui me convient. Aussi, par ton Génie, par ta main droite, par tes dieux Pénates, je t'en prie, je t'en supplie, rends-moi à ma première existence".¹ »

A travers l'histoire de ce citadin voulant devenir agriculteur, Horace n'a pas vanté les mérites d'une nature bienfaitrice et nourricière. Au contraire, il a mis l'accent sur les événements extérieurs, tel que la maladie, qui peuvent anéantir les résultats du travail agricole. De plus, il a dénoncé le manque de fertilité de la terre par rapport aux attentes de

festus in pratis uacat otioso cum boue pagus ; inter audacis lupo errat agnos, spargit agrestis tibi silua frondes, gaudet inuisarn pepulisse fossor ter pede terram.

¹ *Épîtres* I, 7, 81-95 : *persuadet uti mercetur agellum. Mercatur. Ne te longis ambagibus ultra quam satis est morer, ex nitido fit rusticus atque sulcos et uineta crepat mera, praeparat ulmos, inmoritur studiis et amore senescit habendi. Verum ubi oues furto, morbo periere capellae, spem mentita seges, bos est enectus arando, offensus damnis media de nocte caballum arripit iratusque Philippi tendit ad aedis. Quem simul aspexit scabrum intonsumque Philippus : « Durus » ait, « Voltei, nimis attentusque uideris esse mihi. — Pol, me miserum, patrone, uocares, si uelles » inquit « uerum mihi ponere nomen. Quod te per Genium dextramque deosque Penatis obsecro et obtestor, uitae me redde priori. »*

l'agriculteur – « la moisson lui a donné des espérances menteuses » – et l'excès de travail qui pouvait conduire les bêtes de somme jusqu'à la mort : « son bœuf s'est tué à labourer ». Dans l'*Épître* I, 14, Horace a insisté sur la quantité de travail que requiert l'activité agricole. Alors qu'il est retenu en ville, il a établi une liste des travaux que son *uilius* devait accomplir :

« et cependant il te faut remuer des champs, que le hoyau, depuis longtemps, n'a pas touchés, soigner le bœuf après l'avoir dételé et cueillir des feuilles pour le rassasier. Nouveau travail que le ruisseau donne à ta paresse, s'il vient à pleuvoir et qu'il faille lui enseigner, par un fort barrage, à épargner la prairie que chauffe le soleil¹. »

A nouveau, c'est le contraire d'une nature bienveillante et autoproductrice qui émane de ces vers. Horace affirme qu'il faut travailler la terre, s'occuper des animaux de somme, construire des barrages. De plus, en faisant allusion aux inondations, il exprime indirectement l'idée que la nature peut être destructrice.

Quoi qu'il en soit, il ressort de ces passages une toute autre image de la nature que celle qui émanait des *Géorgiques*. Au sujet des vers qu'Horace a consacrés à Mena, René Martin a même affirmé que « Si Horace avait voulu donner en quelque sorte la réplique à Virgile, et tourner en ridicule le thème virgilien du bonheur du paysan, il faut convenir qu'il ne s'y serait pas pris autrement »². Il convient peut-être de nuancer quelque peu cette affirmation. Il est probable qu'Horace cherchait plus à se moquer de ces citadins sans expérience qui se lançaient dans une aventure agricole, que de Virgile lui-même. Le Mantouan avait, d'après ce qu'il a laissé paraître de son histoire personnelle³ et la bonne qualité des conseils agronomiques qu'il a fournis dans les *Géorgiques*⁴, de solides connaissances dans le domaine agricole et des conditions de vie des agriculteurs italiens. D'ailleurs, il serait faux de dire – ce que René Martin n'a bien sûr pas fait – que Virgile a négligé le problème du travail dans les *Géorgiques* et qu'il l'a présenté comme étant aisé. Au contraire, il y a une reconnaissance des difficultés du travail agricole dans ce poème⁵.

Toutefois, il est indéniable qu'il existait entre les deux poètes des divergences de perception importantes vis-à-vis de la nature et de sa fertilité inhérente. Nous l'avons vu précédemment, Horace n'a pas semblé être particulièrement admiratif devant la beauté de la nature. Ici, nous constatons qu'il n'a pas été séduit par la croissance spontanée des végétaux qui est pourtant à l'origine de toute nourriture consommée par les animaux et les hommes. Il a salué la puissance productrice des divinités agraires, mais il était assurément beaucoup plus

¹ *Épîtres* I, 14, 26-30 : *et tamen urges iam pridem non tacta ligonibus arua bouemque disiunctum curas et strictis frondibus expies ; addit opus pigro riuus, si decidit imber, multa mole docendus aprico parcere prato.*

² Martin R., *Recherches sur les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales*, Paris, 1971, p. 336.

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la première partie).

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. de la deuxième partie).

⁵ Nous reviendrons longuement sur ce point.

préoccupé par le résultat agricole, par la situation réelle de l'agriculteur italien. Il était même soucieux de rappeler à ses lecteurs les difficultés du travail agricole et l'existence calamités qui pouvaient anéantir, en très peu de temps, les fruits de ces durs labeurs.

Par ailleurs, il est fort probable qu'Horace n'a pas attendu de lire Virgile pour percevoir les choses de cette manière. En effet, même lorsqu'il composait les *Epodes* – soit avant même que Virgile ait débuté le livre II des *Géorgiques* – Horace ne cherchait pas à mettre particulièrement en valeur le caractère producteur de la nature. Si on relit la II^{ème} épode dans son ensemble¹, on constate qu'Horace a bien chanté les rameaux féconds², les brebis grasses³ et repues⁴, le miel en abondance⁵, etc..., mais c'est encore l'action de l'homme qu'il a célébrée avec le plus d'emphase. Concernant les rameaux, il a évoqué les mérites de l'arboriculture par l'intermédiaire de l'émondage et la greffe de rameaux plus féconds⁶, concernant le miel il a évoqué le travail de stockage par l'intermédiaire de la mise en amphore⁷, etc... Il apparaît donc que, dès ses débuts, Horace n'a pas été porté vers la célébration d'une nature nourricière et bienfaitrice.

Propertius

D'une manière générale, il ressort de l'œuvre de Propertius l'image d'une nature fertile et favorable aux hommes. Dans ses poèmes les bois sont florissants et les gorges tapissées de lierre⁸, le raisin possède de belles couleurs⁹, les épis sont « gonflés de grain laiteux »¹⁰, les cerises sont « douces »¹¹. Toutefois, comme nous l'avons précisé dans le chapitre précédent, Propertius a surtout dépeint une nature empreinte de mysticisme, une nature qui tient lieu de « scène » pour un univers peuplé de divinités¹². C'est dans un bois sacré appartenant à Silvain que les gorges sont tapissées de lierre et les arbres florissants. De même, c'est pour Vertumne que le raisin prend de si belles couleurs, que les épis sont « gonflés de grain laiteux » et les cerises « douces ».

Il est par conséquent difficile d'établir des liens concrets entre ces tableaux métonymiques d'une nature fertile et la situation des agriculteurs. D'ailleurs, dans ces passages

¹ Pour le passage complet cf. *supra* (chapitre 2. 1. 2. de la deuxième partie).

² *Epodes* II, 13 : *ramos feliciores*.

³ *Epodes* II, 45 : *laetum pecus*.

⁴ *Epodes* II, 61 : *pastas ouis*.

⁵ *Epodes* II, 15.

⁶ *Epodes* II, 13-14 : *inutilis que falce ramos amputans feliciores inserit*.

⁷ *Epodes* II, 15 : *aut pressa puris mella condii amphoris*.

⁸ *Elégies* IV, 4, 3 : *Lucus erat felix hederoso conditus antro*.

⁹ *Elégies* IV, 2, 13 : *uariat liuentibus uua racemis*.

¹⁰ *Elégies* IV, 2, 14 : *et coma lactenti spicea fruge tumet*.

¹¹ *Elégies* IV, 2, 15 : *hic dulcis cerasos*.

¹² A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 2. 1. 2. de la présente partie).

Properce fait, consciemment ou inconsciemment, référence à l'âge d'or, car, lorsqu'il évoque concrètement le monde des agriculteurs romains, ce n'est pas la fertilité de la terre qu'il met en avant, mais le travail assidu que l'agriculture nécessite. Souvenons-nous que lorsque, dans l'*Elégie* II, 19, il imaginait le séjour que Cynthie avait projeté de faire dans un domaine agricole, il ne chantait pas une nature généreuse, réalisant le plus gros du travail, mais le dur labeur des bêtes de somme, et indirectement le travail plus technique des vendangeurs : « Là tu auras continuellement comme spectacle les taureaux labourant et la vigne perdant sa chevelure sous la serpe savante »¹.

Il y a, cependant, un vers dans lequel Properce a affirmé avec force la richesse et la fertilité d'une terre, ou plus exactement d'une région d'Italie : « l'Ombrie où je suis né, pays riche et fertile »². Il faut noter que cette affirmation est la conclusion d'une courte élégie dans laquelle Properce avait indiqué qu'il était originaire d'Ombrie, et avoué que son père était mort lors de la guerre de Pérouse³. Ainsi, ce vers sonne quelque peu comme l'expression générale du regret d'avoir perdu son père, ses terres, sa richesse, de surcroît dans le cadre d'une guerre civile. D'autre part, il faut reconnaître que l'élégiaque n'a en aucun cas cherché, à l'instar de ce qu'avait fait Virgile, à célébrer la fertilité universelle de la nature. Il a affirmé la fertilité d'un terroir qu'il connaissait puisque, de son propre aveu, sa famille possédait des terres dans cette région depuis des décennies⁴. Rappelons d'ailleurs que, quelques années après avoir été privé de son patrimoine foncier sur le territoire de Mantoue, Virgile avait, lui aussi, vanté les qualités agricoles de sa terre d'origine.

Tibulle

Le sujet est moins souvent abordé que dans les *Géorgiques*, cependant il émane de certains vers de Tibulle l'idée d'une nature favorable aux hommes et plus spécifiquement aux agriculteurs. Il y a, d'après nos recherches, deux passages où cette idée s'exprime particulièrement. Le premier appartient à l'*Elégie* I, 1 et le second à l'*Elégie* II, 1. Dans la première *Elégie* de son recueil, Tibulle a, en effet, évoqué les arbres fruitiers « déjà formés »⁵, les fruits que lui « donne le printemps »⁶, les « récoltes qui s'amoncellent »⁷, ses « cuves remplies d'un vin nouveau bien épais »⁸ :

¹ *Elégies* II, 19, 12 : *Illic assidue tauros spectabis arantis, et uitem docta ponere falce comas*

² *Elégies* I, 22, 10 : *Vmbria campo me genuit terris fertilis uberibus.*

³ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2 de la première partie).

⁴ De même, à ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2 de la première partie).

⁵ *Elégies* I, 1, 8 : *grandia poma*. Notons qu'il y a dans le terme *grandia grandio grandis* l'idée de grand mais aussi de pousser.

⁶ *Elégies* I, 1, 13 : *quodcumque mihi pomum nouus educat annus*. Le verbe *educare* est intéressant parce qu'il y a l'idée d'« élever », de « nourrir », d'« avoir soin », mais aussi de « faire sortir », « mettre dehors ».

⁷ *Elégies* I, 1, 9 : *frugum semper aceruos.*

⁸ *Elégies* I, 1, 10 : *pleno pinguia musta lacu.*

« pourvu que, sans jamais s'éteindre, le feu brille dans mon âtre ; que je plante moi-même, dans la saison propice, les ceps délicats, en vrai paysan, et, d'une main adroite, des arbres fruitiers déjà formés ; et que l'Espérance ne me leurre point, mais qu'elle fasse toujours s'amonceler mes récoltes et remplisse mes cuves d'un vin nouveau bien épais. Car j'honore dévotement et les souches perdues dans les champs et les vieilles pierres des carrefours, qui portent des guirlandes de fleurs ; et, les prémices de tous les fruits que me donne le printemps sont l'offrande que je dépose aux pieds du dieu rustique¹. »

L'utilisation du verbe *educare*, et des deux syntagmes *grandia poma*, *frugum aceruos*, renvoie bien à l'idée d'une nature qui offre, qui produit pour les agriculteurs. De plus, à travers la mention d'« un vin nouveau bien épais », Tibulle indique que la nature fournit des produits de qualité. Toutefois, en affirmant qu'il plante les arbres fruitiers d'une main adroite il fait allusion à une maîtrise technique et sous-entend que sans cet apport humain la nature n'offrirait pas les mêmes rendements. Par ailleurs, il a décrit les rites qu'il célèbre en l'honneur des divinités agraires pour qu'elles lui soient favorables, c'est-à-dire que la nature produise suivant ses souhaits. A propos des récoltes qui s'amoncellent et du vin nouveau dans ses cuves, Tibulle a, en effet, exprimé le souhait que l'Espérance ne le leurre pas : *Spes destituat*².

Il affirme donc que la nature peut tromper les attentes du paysan, et que la production agricole dépend du bon vouloir de divinités telles que l'Espérance. Cependant, dans les vers suivants, il précise que si les agriculteurs offrent consciencieusement aux divinités appropriées les offrandes qui leur reviennent, leurs attentes seront, en principe, comblées : « Car j'honore dévotement... ». Ainsi, il ressort de ce passage que la production agricole est le résultat de trois actions : le travail propre de la nature, le travail des hommes et la stricte observance des rites. Il semble d'ailleurs que Tibulle ait souhaité créer dans ce passage un équilibre entre ces trois actions, peut-être pour signifier qu'aucun de ces aspects ne doit être négligé ou privilégié.

En revanche, dans la première élégie du livre II, Tibulle a affirmé le rôle crucial de la nature dans la production agricole :

« Les campagnes produisent les moissons, quand, au fort de la chaleur du soleil, la terre, chaque année, abandonne sa blonde chevelure ; à la campagne, au printemps, l'abeille légère amasse le suc des fleurs dans sa ruche, empressée à remplir du doux miel ses rayons³. »

Nous avons déjà cité ces vers dans le chapitre précédent parce qu'ils offrent de plaisants tableaux du monde rural, mais parallèlement à cet aspect descriptif, il y a l'affirmation explicite

¹ *Elégies I, 1, 6- 14 : dum meus adsiduo luceat igne focus, ipse seram teneras maturo tempore uites Rusticus et facili grandia poma manu nec Spes destituat, sed frugum semper aceruos praebeat et pleno pinguia musta lacu. Nam ueneror, seu stipes habet desertus in agris seu uetus in triuio floridaserta lapis, et quodcumque mihi pomum nouus educat annus, libatum agricolae ponitur ante deo.*

² *Elégies I, 1, 9.*

³ *Elégies II, 1, 47-50 : Rura ferunt messes, calidi cum sideris aestu deponit flauas annua terra comas ; rure leuis uerno flores apis ingerit alueo, compleat ut dulci sedula melle fauos.*

d'une nature fertile et nourricière. Concernant la production des céréales, Tibulle chante les campagnes qui produisent les moissons – *Rura ferunt messes* –, et non pas l'action conjuguée de la nature, du travail des hommes et la bonne réalisation des rites agraires. De même, pour la production du miel, il n'évoque pas le travail des apiculteurs. Il décrit joliment, mais uniquement, l'activité des abeilles. Par conséquent, il émane de ces vers l'idée que la nature produit d'elle-même, que les hommes n'ont qu'à jouir de ses biens¹. Une lecture attentive des trois vers précités laisse cependant apparaître que cette manière de chanter la fertilité de la nature est une forme d'encouragement à la pratique de l'agriculture, telle qu'on pouvait la percevoir dans les *Géorgiques*. Notons cependant que Tibulle s'est empressé de nuancer ce rôle exclusif de la nature dans la production agricole, puisque dans le vers qui suit il a chanté les labeurs et les fatigues de l'agriculteur.

Ovide

Enfin, Ovide a lui aussi salué la fertilité et la production spontanée de la nature. Dans le passage des *Remèdes à l'amour* déjà cité, il a chanté l'arbre qui « peine à porter le fardeau qu'il a produit », « l'herbe abondante », les chèvres aux « mamelles pleines » :

« Vois ces branches courbées sous le poids des fruits ; l'arbre a peine à porter le fardeau qu'il a produit. Vois ces ruisseaux qui coulent avec un doux murmure ; vois ces brebis qui tondent l'herbe abondante. Là les chèvres grimpent sur les pentes et sur les rochers escarpés ; bientôt elles rapporteront à leurs chevreaux des mamelles pleines². »

Ovide a consacré ces cinq beaux vers à décrire une nature universellement – il ne fournit aucune précision de lieu – généreuse, dans le sens où elle produit en abondance et offre sa production aux hommes. Il ne l'affirme pas explicitement, mais ces fruits qui pèsent sur les branches – *pondere ramos* – sont destinés aux hommes. De même, indirectement, l'herbe abondante dont se nourrissent les brebis et le lait que les chèvres offrent à leurs petits, seront consommés par les hommes qui n'ont finalement qu'à puiser dans ces ressources. Quelques vers plus loin, Ovide a encore exprimé cette générosité de la nature envers les hommes :

« Et les essaims fuient la fumée qui, montant sur leurs ruches, permet d'enlever et d'emporter les rayons qui plient sous le poids du miel. L'automne offre ses fruits ; l'été s'embellit de ses moissons ; le printemps donne ses fleurs ; le feu adoucit les rigueurs de l'hiver³. »

¹ Précisons qu'il n'y a pas d'allusion à l'âge d'or puisque ces vers sont extraits d'un passage dans lequel Tibulle fait l'éloge de la naissance de l'agriculture. Le passage débute, en effet, par : *Tum uictus abiere feri* : « Alors on renonça aux aliments sauvages » (*Elégies* II, 1, 43).

² *Remèdes à l'amour* 175-180 : *Aspice curuatos pomorum pondere ramos, Vt sua, quod peperit, uix ferat arbor onus ; Aspice labentes iucundo murmure riuos ; Aspice tondentes fertile gramen oues. Ecce petunt rupes praeuptaque saxa capellae ; Iam referent haedis ubera plena suis.*

³ *Remèdes à l'amour* 185-187 : *Quid cum suppositos fugiunt examina fumos, Vt releuent dempti uimina curua faui ? Poma dat autumnus ; formosa est messibus aestas ; Ver praebet flores ; igne leuatur hiemps.*

Les allusions à la fumée et à la récolte du miel renvoient à l'idée d'une action humaine qui n'existait pas dans le passage précédent. Mais, Ovide a d'une part cherché à minimiser cette action puisqu'il n'évoque pas directement la présence humaine, d'autre part, il a sous-entendu que l'homme ne fait que prendre ce que la nature lui offre, qu'il ne produit rien personnellement. D'ailleurs, comme les fruits sur la branche des vers précédents, le miel est ici tellement abondant qu'il fait plier son « support ». De plus, les verbes *dare* et *praeberere*, et cette formulation – *formonsa est messibus aestas* – qui sous-entend que c'est l'été qui s'embellit des moissons et non les moissons qui embellissent l'été¹, sont trois manières sensiblement équivalentes de signifier que la nature est active et productive. Enfin, il émane de la succession des bienfaits de ces trois saisons une impression d'abondance.

Ainsi, comme dans certains passages des *Géorgiques*², il ressort de ces vers l'idée que les hommes n'ont pas ou très peu d'efforts à fournir dans la production agricole, que c'est la nature qui réalise le gros du travail. Rappelons que dans ce passage Ovide a cherché à convaincre ses lecteurs, anéantis par une déception amoureuse, qu'ils pouvaient trouver le salut dans l'activité agricole. Par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il ait développé un discours très proche de celui que Virgile avait produit dans le deuxième livre des *Géorgiques*. Dans cet ouvrage, ce dernier cherchait, lui aussi, mais pour d'autres raisons³, à convaincre ses lecteurs de se préoccuper d'agriculture. Il y a peut-être ici de la part d'Ovide un jeu littéraire, un rappel de l'œuvre de son glorieux prédécesseur.

De même, à l'instar de Virgile et Properce, Ovide a célébré avec enthousiasme la fertilité de sa région natale :

« Je suis à Sulmone : c'est un des trois cantons du territoire des Péligniens, un petit endroit, mais les eaux qui l'arrosent le rendent salubre. Les rayons du soleil, plus rapprochés, ont beau fendre la terre, et la constellation du Chien furieux d'Ikaros commencer à briller, les campagnes des Péligniens sont partout baignées de ruisseaux limpides et l'herbe abondante sort vigoureuse du sol amolli. La terre est fertile en blé, plus fertile encore en raisin ; le sol léger porte aussi l'arbre de Pallas, l'arbre qui produit l'olive⁴. »

Au-delà d'une description esthétique, Ovide a, en effet, affirmé ici avec force que la terre et le climat de cette cité d'Italie étaient particulièrement favorables à l'agriculture. Il définit explicitement cette partie du territoire des Péligniens comme étant salubre – *salubris* – et il étaye son propos en évoquant les eaux qui l'arrosent, ses ruisseaux limpides, son ensoleillement. Par

¹ Précisons que H. Bornecque a, d'ailleurs, bien rendu cette idée dans sa traduction.

² D'une manière générale, au sujet des similitudes entre les œuvres d'Ovide et de Virgile cf. Lamacchia R., « Ovidio interprete di Virgilio », *Maia*, 12, 1960, p. 310-330.

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. de la deuxième partie).

⁴ *Amours* II, 16, 1-10 : *Pars me Sulmo tenet, Paeligni tertia ruris, Parua, sed inriguis ora salubris aquis. Sol licet admoto tellurem sidere findat, Et micet Ikarii stella proterua canis, Arua pererrantur Paeligna liquentibus undis Et uiret in tenero fertilis herba solo. Terra ferai Cereris multoque feracior cuis ; Dat quoque baciferam Pallada rarus ager.*

ailleurs, il mentionne la qualité de ses pâturages, affirme – toujours de manière explicite, il a utilisé les termes *fertilis* et *ferax* à deux reprises – que la qualité de la terre est favorable à la culture du blé, de la vigne et de l’olivier, soit les trois produits majeurs de l’agriculture méditerranéenne. Ovide affirme donc à nouveau, mais cette fois pour une région particulière, la fertilité intrinsèque de la nature, dont les bénéficiaires principaux sont les hommes.

Enfin, comme ses prédécesseurs, le poète de Sulmone a salué la fertilité universelle et spontanée de la nature par l’intermédiaire de la célébration de divinités agraires. Dans *Les Métamorphoses*, il a qualifié la Terre ainsi que Cérès, de nourricière, bienfaisante – *alma Tellus*¹ ; *alma Ceres*² – et dans *Les Fastes*, il a chanté le jardin fertile de Flora – « Je possède, parmi mes biens dotaux, un jardin fertile : la brise le caresse, l’eau limpide d’une source l’arrose »³ –, la déesse des fleurs, mais aussi de toute la floraison, soit une divinité majeure dans la croissance des végétaux.

Synthèse conclusive du chapitre

Cette étude nous amène à constater qu’à de nombreuses reprises les poètes de l’époque augustéenne ont chanté une nature intrinsèquement fertile et généreuse dans le sens où elle produit abondamment mais aussi où elle produit pour offrir aux hommes. Virgile a semble avoir été particulièrement fasciné par la croissance autonome des végétaux et il souhaitait que ses lecteurs partageassent sa fascination, ou soient du moins sensibilisés au caractère exceptionnel du phénomène. Au-delà de cette prise de conscience quasi mystique, il souhaitait également susciter chez les propriétaires fonciers italiens l’idée que l’agriculture était une activité rentable. C’est même un des principaux arguments qu’il a employés dans les *Géorgiques*⁴ pour tenter de convaincre ces derniers de mieux se préoccuper de leurs terres.

Quant aux autres poètes, Propertius, Tibulle et Ovide, ils ont peut-être été moins fascinés que Virgile par l’autoproduktivité de la nature – ils l’ont, c’est certain, moins chantée – mais ils ont été probablement touchés par le discours de ce dernier. Ils ont peut-être eu cette prise de conscience que le Mantouan recherchait et peut-être ont-ils souhaité, en reproduisant ce discours, lui rendre hommage. Par ailleurs, ils avaient, eux aussi, des raisons de vouloir présenter la nature comme étant bienfaisante et nourrissante. Dans bon nombre de ses élégies, Propertius a voulu dépeindre un univers globalement favorable aux hommes et à l’amour. Quant à Tibulle, ses préoccupations étaient moins économiques, mais il souhaitait lui aussi chanter une nature spontanément nourrissante et encourager ses lecteurs à se rendre sur leurs

¹ *Métamorphoses* II, 272. Par ailleurs, rappelons que Virgile et Horace avaient eux aussi chanté la fonction fertilisante et maternelle de Tellus.

² *Métamorphoses* V, 572.

³ *Fastes* V, 209-210 : *Est mihi fecundus dotalibus hortus in agris : Aura fouet, liquidae fonte rigatur aquae.*

⁴ D’ailleurs, il faut souligner que c’est uniquement dans les *Géorgiques* que nous avons repéré les passages relatifs à cette question.

domaines, à s'impliquer personnellement dans l'activité agricole. Enfin, dans *Les Remèdes à l'amour*, Ovide cherchait lui aussi à convaincre ses lecteurs que pratiquer l'agriculture était un bon moyen pour oublier un amour déçu.

En revanche, Horace n'a pas été séduit par ce discours. Il a même semblé opposé à cette manière de présenter la nature comme étant spontanément et nécessairement favorable aux agriculteurs. Son discours est, en effet, marqué par le souhait de rappeler à ses lecteurs que la production agricole exigeait un dur labeur et que la nature pouvait ne pas être bienveillante. Elle pouvait ne pas toujours offrir ce que l'agriculteur attendait d'elle, ou pire encore, à travers des incidents météorologiques ou autres déconvenues, elle pouvait provoquer la destruction des récoltes et anéantir le travail des hommes. Il a toutefois laissé entendre que si les agriculteurs étaient scrupuleux dans la réalisation des rites agraires, les divinités impliquées devaient leur être favorables et, par conséquent, rendre la nature fertile. Pour une synthèse de ces différentes données il convient de se reporter au tableau suivant :

Tableau 2 : Des poètes qui chantent une nature fertile et productrice

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	expression de la fertilité de la nature
Virgile	10 (<i>Géor.</i> 10)	grande	chante une nature nourricière (5) ; célèbre l'autoproduction de la nature (6) ; décrit une nature favorable à l'agriculture et/ou à l'élevage (2)
Horace	4 (<i>Od.</i> 3 ; <i>Chant sec.</i> 1)	secondaire	chante une nature nourricière (1) ; évoque l'importance des rites agraires pour rendre la nature fertile (3)
Propertius	1 (L.I : 1)	secondaire	décrit une nature favorable à l'agriculture et/ou à l'élevage (1)
Tibulle	5 (L.I : 2 ; L.II : 3)	moyenne	chante une nature nourricière (1) ; évoque l'importance des rites agraires pour rendre la nature fertile (1) ; célèbre l'autoproduction de la nature (1)
Ovide	5 (<i>Amours</i> 1 ; <i>Remèdes...</i> 1 ; <i>Mét.</i> 2 ; <i>Fastes</i> 1)	faible	décrit une nature favorable à l'agriculture et/ou à l'élevage (3) ; chante une nature nourricière (1) ; célèbre l'autoproduction de la nature (2)

2. 2. 3. Des poètes qui chantent un univers rural protégé

Outre le fait de dépeindre la campagne de manière esthétique et de chanter une nature nourricière, Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont exprimé l'idée que le monde rural était un univers particulièrement favorable à l'homme, en mettant l'accent sur son caractère protecteur. En effet, dans un nombre important de vers, ils ont présenté le monde rural comme un refuge, un cadre dans lequel les hommes peuvent trouver la tranquillité, la paix, le repos, loin non seulement des zones de conflit, mais aussi des turpitudes, des soucis, des tentations de la ville et de la vie politique. Quant aux dangers propres à la campagne, tels que les loups, les sangliers¹, ils ne sont pas niés, mais les poètes ont néanmoins cherché à en minimiser l'importance et surtout l'impact négatif. Nous constaterons que certains de ces auteurs ont même chanté l'espoir d'une relation harmonieuse entre ces animaux sauvages et les hommes, le bétail, les cultures. Enfin, nous accorderons une attention particulière aux passages dans lesquels ces poètes ont établi un lien entre la tranquillité qui règne dans le monde rural et l'action pacificatrice d'Auguste. Il y a un aspect incontestablement politique dans cette manière de présenter la campagne comme un univers de paix.

Ces différents éléments ont souvent été évoqués simultanément par ces poètes, mais il est tout de même possible de les distinguer. Nous estimons d'ailleurs que la compréhension de ces discours est plus aisée et de meilleure qualité s'ils sont traités séparément. Ainsi, ce chapitre sera divisé en six sous-parties. La première sera consacrée à l'étude des passages dans lesquels les poètes ont chanté un univers rural, et notamment une nature qui invite à la tranquillité, au repos, la deuxième aux passages dans lesquels ils ont célébré les divinités champêtres et agraires qui veillent sur les paysans, la troisième aux passages dans lesquels ils ont établi une opposition monde rural/ville, la quatrième aux vers dans lesquels émerge une opposition monde rural/guerre, la cinquième concernera quant à elle la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont minimisé les dangers propres au monde rural et la dernière les passages dans lesquels ces poètes ont affirmé explicitement le rôle d'Auguste dans cette « pacification » des campagnes.

¹ Des loups et des sangliers peuvent parfois pénétrer à l'intérieur des villes, mais cela était rare et était considéré par les Romains, du moins en ce qui concerne les loups, comme un prodige. En revanche, il est évidemment impossible que la présence d'un loup à l'intérieur d'une propriété foncière, ou le fait qu'il dévore du bétail, puissent être considérées comme des prodiges. Nous reviendrons brièvement sur ce sujet dans la troisième partie, mais indiquons d'ores et déjà que sur la présence des loups à l'intérieur des villes il convient de consulter Trinquier J., « Les loups sont rentrés dans la ville », *Les espaces du sauvage dans le monde antique*, Besançon, 2003, p. 85-118 ; ainsi que Detienne M., Svenbro J., « Les loups au festin, ou la cité impossible », *La cuisine du sacrifice*, Detienne M., Vernant J.-P. (éd.), Paris, 1979, p. 215-237, pour le monde grec. D'une manière plus générale, au sujet la manière dont les hommes percevaient les loups dans l'antiquité il peut être intéressant de consulter Toynbee J.M.C., *Animals in Roman Life and Art*, London, 1973, p. 101 et suiv.

2. 2. 3. 1. *Des poètes qui chantent un univers rural qui invite à la tranquillité et à la sérénité*

Dans bon nombre de vers, Virgile, Horace, Tibulle et Ovide ont chanté la tranquillité et la sérénité dont jouissent les hommes dans le monde rural. Ils ont dépeint une nature accueillante, confortable, et parfois consolatrice. Ils ont évoqué les doux sommets sous les arbres, les murmures de l'eau, le confort de l'herbe grasse et le réconfort que les activités agricoles peuvent apporter à ceux qui les pratiquent.

D'une manière générale, les *Bucoliques* offrent l'image d'un monde rural protégé et consolateur. Les pasteurs poètes, sont parfois tristes, ils ont notamment des chagrins d'amour, mais la nature et les activités rurales sont là pour les consoler. Même dans les églogues où il est question des expropriations foncières consécutives à la bataille de Philippes, la campagne est protectrice et propice au repos. La tranquillité de Tityre est largement mise en valeur dans la 1^{ère} *Bucolique* qui pourtant évoque avec compassion le cas des expropriés de 41 avant notre ère¹. Dès le vers 4, Tityre est présenté comme étant installé nonchalamment – *lentus*² – sous l'ombrage³, et au vers 6 ce même Tityre affirme explicitement jouir de l'*otium*⁴. Par ailleurs, aux vers 53-55, Mélibée fait encore référence à la tranquillité de son interlocuteur :

D'un côté, comme toujours à la lisière du voisin, la haie, où les abeilles de l'Hybla butinent la fleur de saule, t'invitera souvent au sommeil par son léger bourdonnement⁵.

Toute la nature semble être là pour permettre à Tityre de se reposer sereinement. La haie⁶ produit de l'ombre, les abeilles produisent un son agréable qui invite – c'est le verbe *suadere* qu'a utilisé Virgile – au sommeil. D'autre part, cette tranquillité n'est pas présentée comme étant temporaire, au contraire Virgile a employé l'adverbe *semper*. Enfin, le confort des lieux, et à travers lui le monde rural d'une manière générale, est rappelé à la fin de l'églogue :

« Ici, du moins, tu aurais pu te reposer avec moi, cette nuit sur des feuilles vertes⁷. »

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 2. de la première partie).

² Ce terme peut aussi avoir une connotation négative : lent, paresseux, insensible, indifférent.

³ *Bucoliques* I, 4 : *tu, Tityre, lentus in umbra* : « toi, Tityre, nonchalant sous l'ombrage ».

⁴ *Bucoliques* I, 6 : *O Meliboee, deus nobis haec otia fecit* : « O Mélibée, c'est à un dieu que nous devons ces loisirs ». Nous reviendrons sur ce vers car il y a probablement ici une référence à l'action bienfaitrice d'Octavien sur la situation dans les campagnes.

⁵ *Bucoliques* I, 53-55 : *Hinc tibi, quae semper, uicino ab limite saepes Hyblaeis apibus florem depasta salicti saepe leui somnum suadebit finire susurro*.

⁶ Nous reviendrons sur le fait qu'il s'agit d'une haie qui fait figure de limite entre la propriété de Tityre et celle de son voisin. La tranquillité de Tityre est également liée au fait qu'il conservera son patrimoine, que les limites de ses terres demeureront.

⁷ *Bucoliques* I, 79-83 : *Hic tamen hanc mecum poteris requiescere noctem fronde super viridi*.

C'est Tityre qui prononce ce vers à l'intention de Mélibée. De cette façon, il l'invite à se reposer chez lui. Il lui signifie qu'il aurait pu, lui aussi, profiter de ce confort frugal suggéré par le lit de feuilles vertes. Notons toutefois qu'il semble que pour Mélibée ce repos potentiel n'aurait pu être que provisoire. Peut-être ce dernier n'est-il pas suffisamment sensible à la simplicité du mode de vie des agriculteurs, aux beautés de la nature. Comme nous le suggérons dans la première partie, Mélibée faisait peut-être partie d'une classe de propriétaires fonciers avant tout préoccupés par la rentabilité économique de leurs exploitations, souhaitant jouir d'un confort raffiné dans leurs *villae* et qui ne furent pas enclins à partager leurs richesses lors des expropriations massives consécutives à Philippes. Quoi qu'il en soit, Virgile semble vouloir signifier que la tranquillité et la sérénité sont immanentes au monde rural, mais que seuls ceux qui sont attentifs aux beautés de la nature, qui aspirent au repos et qui ne sont pas attachés à un confort trop raffiné peuvent y accéder¹.

Dans la V^{ème} *Bucolique*, Virgile a chanté l'attention que la campagne dans son ensemble peut porter à ceux qu'elle apprécie le plus. Au cours de leur dialogue, Mopsus et Ménalque célèbrent une nature qui les invite à se reposer, à échanger, à faire ce qu'il y a de plus agréable et de plus important, c'est-à-dire de la poésie. Dès les trois premiers vers, le premier invite le second à s'asseoir dans un lieu ombragé qui semble particulièrement confortable, pour jouer de la musique et composer des vers :

« Mopsus, puisque nous voici réunis, habiles tous les deux, toi à souffler dans les chalumeaux légers, moi à dire les vers, pourquoi ne pas nous asseoir ici, au milieu des ormeaux mêlés de coudriers ?² »

Le second approuve en évoquant explicitement l'ombrage créé par les ormeaux et les coudriers. Il surenchérit même en faisant allusion au vent qui caresse les feuilles des arbres. Mais il propose également un autre lieu, tout aussi agréable :

« Tu es l'aîné ; à toi, Ménalque, je dois obéissance, que nous pénétrions sous les ombrages mobiles, agité par les Zéphyrus, ou plutôt dans la grotte. Vois comme une lambruche sauvage a, çà et là, tapissé la grotte de ses grappes.³ »

L'utilisation du terme *siluestris* est intéressante : à travers elle Virgile affirme que ce qui vient des bois, soit ce qui est le plus éloigné des hommes, le plus sauvage – c'est ainsi que Etienne de Saint Denis a traduit *siluestris* – est aussi accueillant. Par ailleurs, en proposant un autre lieu, tout en vantant les qualités de celui proposé par Ménalque, Mopsus sous-entend que la campagne est parsemée de lieux plus agréables les uns que les autres.

¹ Rappelons qu'il y a probablement ici des rapports avec la philosophie épicurienne. Sur ce point et notamment pour des indications bibliographiques sur ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. de la troisième partie).

² *Bucoliques* V, 1-3 : *Cur non, Mopse, boni quoniam conuenimus ambo tu calamos inflare leuis, ego dicere uersus, hic corylis mixtas inter consedimus ulmos ?*

³ *Bucoliques* V, 4-6 : *Tu maior ; tibi me est aequom parere, Menalca, siue sub incertas Zephyris motantibus umbras, siue antro potius succedimus. Aspice ut antrum siluestris raris sparsit labrusca recemis.*

De plus, dans cette bucolique, le plaisir d'un confortable repos pris dans la nature est érigé au rang de plaisir le plus élevé, au même titre que l'écoute des plus beaux vers :

« Tes vers sont pour nous, divin poète, comme un somme sur le gazon pour qui est harassé ; comme en pleine chaleur, le plaisir d'étancher sa soif à l'eau délicieuse d'un ruisseau bondissant¹. »

En effet, par l'intermédiaire de Ménélaque, Virgile a comparé le plaisir immense que procure l'écoute des vers de Daphnis à un repos pris sur le gazon ou à l'étanchement d'une soif à l'eau d'un ruisseau. Notons qu'il n'a pas fait l'inverse, c'est-à-dire comparé la jouissance procurée par le confort de la nature à l'écoute de la meilleure poésie. Ainsi, c'est bien le confort de la nature champêtre et le repos qu'il engendre qui sont présentés par Virgile comme le plaisir de référence.

Enfin, dans cette églogue, Virgile a chanté une nature compatissante, qui souffre au même titre que les hommes, qui souffre de voir un homme disparaître :

« Daphnis sur ta mort ont gémi même les lions puniques : les montagnes sauvages et les forêts le disent². »

C'est une nature active, vivante qu'a dépeinte Virgile, une nature dont l'action dépasse le simple rôle de cadre favorable au repos des hommes. Elle est présentée comme un personnage, un acteur à part entière, et de tout premier ordre. Il faut tenir compte du fait que Virgile a traduit dans cette églogue une vision idyllique de la nature, du rapport des hommes à la nature et du rapport de la nature aux hommes. Il a présenté Daphnis comme un être tout à fait particulier³, il est pasteur poète parmi les pasteurs poètes, Arcadien parmi les Arcadiens. Virgile n'a pas chanté une nature qui pleure tous les hommes, mais une nature qui regrette l'un des siens. C'est peut-être dans ces vers que Virgile a exprimé le plus clairement son idéal d'harmonie entre la nature, la campagne et l'être humain. Il semble vouloir signifier que le monde rural est pour lui plus qu'un univers protégé, il est protecteur, il peut être un soutien dans les moments difficiles de la vie d'un homme. Enfin, comme pour le passage précédent, l'utilisation d'un terme faisant référence à une nature sauvage – ici c'est le terme *ferus* qu'a employé Virgile pour qualifier les montagnes⁴ – signifie que pour Virgile c'est bien la nature dans son ensemble, et non pas seulement celle qui est contrôlée par les hommes, qui est favorable à ces derniers. Virgile a insisté sur cet aspect en affirmant que même les lions

¹ *Bucoliques* V, 45-47 : *Tale tuom carmen nobis, diuine poeta, quale sopor fessis in gramine, quale per aestum dulcis aquae saliente sitim restinguere riuo.*

² *Bucoliques* V, 27-28 : *Daphni, tuom Poenos etiam ingemuisse leones interitum montesque feri siluaeque loquuntur.*

³ Au sujet du Daphnis de la V^{ème} *Bucolique* et de ce qu'il représente cf. Perret J., « Daphnis, pâtre et héros : perspectives sur un âge d'or (Virgile, *Buc.* V) », *REL*, 60, 182, p. 216-234.

⁴ Notons d'ailleurs que d'après les recherches de D. Conso (« *Ferus* et la sauvagerie des hommes. Etude sur les critères de la polysémie », *Mélange à Pierre Lévêque, VIII. Religion antropologie et société*, Paris, 1994, p. 89-105), l'association du terme *ferus* à un élément naturel est, du moins pour la période qui nous intéresse, propre aux poètes.

puniques – des animaux réputés pour être des plus farouches et des plus dangereux – ont pleuré la mort de Daphnis.

Dans la septième églogue, le discours de Virgile est plus classique, dans le sens où il dépeint une nature champêtre confortable, favorable au repos. Néanmoins il convient de mentionner ces quelques passages, et nous verrons que dans un vers il est également question d'« apprivoiser » des animaux dangereux. Au vers 10, Daphnis invite Mélibée à venir se reposer près de lui à l'ombre d'un arbre : « et, si tu as quelques loisirs, repose-toi sous l'ombrage »¹. D'autre part, aux vers 45-47 Corydon évoque les sources, le confort du gazon, l'ombre des arbousiers, le sommeil, et demande explicitement à cette nature de protéger son troupeau :

« Sources moussues, gazon plus moelleux que le sommeil, et toi, vert arbousier qui répands sur vous ton ombre clairesemée, protégez mon troupeau contre le solstice². »

Sous la plume de Virgile la nature champêtre est ainsi décrite non seulement comme un univers protégé mais aussi comme un univers protecteur. Par ailleurs, dans les vers 49-52, Virgile chante le confort de la maison de l'habitant des campagnes :

« Ici j'ai un foyer et des bûches résineuses ; ici, une grande flambée, toujours, et, sans cesse, la fumée noircit les chambranles ; ici, nous n'avons cure des froids de Borée, autant que le loup du nombre des moutons, ou les torrents de leurs rives³. »

Dans ces vers Virgile s'est, dans un premier temps, concentré sur le cadre de vie des agriculteurs. Ce n'est pas la nature champêtre qu'il dépeint comme étant agréable mais l'intérieur de la maison de l'agriculteur ou du berger. Pour conférer à cet intérieur un aspect plaisant, il évoque la chaleur du foyer et l'impossibilité pour les vents d'y pénétrer. Enfin, pour ce qui est des comparaisons avec, d'une part, le loup et les moutons, d'autre part les torrents et leurs rives, elles sont difficiles à interpréter. Virgile, par l'intermédiaire du pasteur poète Thyrsis, voulait-il signifier que les moutons sont protégés à l'intérieur des bergeries et les torrents à l'intérieur des rives, ou considérait-il que l'harmonie existe dans la campagne quoi qu'il arrive, que la perte d'un agneau ou une crue excessive sont des événements naturels, qu'il n'y a rien de catastrophique à ce qu'un loup dévore un mouton, ou qu'un fleuve déborde ?

Enfin, dans la dixième *Bucolique* qui rappelons-le fait, en quelque sorte, figure de condensé des « valeurs bucoliques », Virgile évoque une nouvelle fois le caractère protecteur

¹ *Bucoliques* VII, 10 : *et, si quid cessare potes, requiesce sub umbra.*

² *Bucoliques* VII, 45-47 : *Mucosi fontes, et sommo mollior herba, et quae uos rara uiridis tegit arbutus umbra, solstitium pecori defendite.*

³ *Bucoliques* VII, 49-52 : *Hic focus et taedae pingues, hic plurimus ignis semper, et adsidua postes fuligine nigri ; hic tantum boreae curamus frigora, quantum aut numerum lupo aut torrentia flumina ripas.*

du monde rural. Aux vers 42-43, il chante les sources fraîches, les prairies moelleuses et, à travers elles, le temps qui passe sereinement. Il sous-entend que l'univers rural est le lieu le plus approprié pour vivre l'amour :

« Ici des sources fraîches, ici de moelleuses prairies, Lycoris ; ici un bocage ; ici près de toi c'est l'âge qui me consumerait¹. »

De plus, dans cette même églogue Virgile dépeint de nouveau une campagne consolatrice :

« Sur lui [Gallus] les lauriers eux-mêmes, les tamaris eux-mêmes ont pleuré ; sur lui, tandis qu'il gisait au pied d'une roche solitaire, le Ménale lui-même, avec ses pins, a pleuré, ainsi que les rochers du froid Lycée. Immobiles, tout autour se tiennent les brebis (elles ne vous dédaignent pas ; ne les méprise pas non plus, divin poète : lui aussi le bel Adonis a fait paître des brebis au bord des cours d'eau) ; vint aussi le berger ; à pas lents vinrent les porchers ; [...] Il est aussi venu, Silvain, la tête ornée d'une parure champêtre, brandissant des fêrules en fleurs et de grands lis. Pan, le dieu d'Arcadie, est venu ; nous l'avons vu, de nos yeux². »

Dans ces vers Virgile chante les pleurs de compassion qu'ont spontanément versés les « éléments » constitutifs de l'univers bucolique à la suite de la peine amoureuse vécue par son ami Gallus³. Il mentionne des végétaux, des arbres, des animaux domestiques, des membres du personnel agricole et des divinités champêtres⁴. Ainsi, il signifie que la campagne est un agrégat d'éléments divers, mais qu'elle est une entité, qu'elle forme un tout homogène – il n'a pas établi de hiérarchie, entre les lauriers, les bergers et même Pan – et solidaire dans le sens où les différents « habitants » de la campagne sont extrêmement soucieux de leurs semblables, dont Gallus et Virgile, en tant que poètes amateurs de pastoral, font pleinement partie⁵. En fournissant quelques indications géographiques – il mentionne le Ménale, le Lycée, l'Arcadie – Virgile inscrit cette perception de la campagne dans l'ensemble de l'espace gréco-romain.

¹ *Bucoliques* X, 42-43 : « *Hic gelidi fontes, hic mollia prata, Lycori ; hic nemus ; hic ipso tecum consumerer aevo.* »

² *Bucoliques* X, 13-26 : *Illium etiam lauri, etiam fleure myricae ; pinifer illum etiam sola sub rupe iacentem Maenalus et gelidi fleuerunt saxa Lycaeï. Stant ert oues circum (nostri nec paenitet illas, nec te paeniteat pecoris, diuine poeta : et formosus ouis ad flumina pauit Adonis) ; venit et upilio ; tardi uenere subulci ; [...] Venit et agresti capitis Siluanus honore, florentis ferulas et grandis lilia quassans. Pan deus Arcadiae uenit, quem uidimus.*

³ Cette églogue est d'une manière générale consacrée à Gallus et plus particulièrement à la peine amoureuse de Gallus. Au sujet de Gallus et de son amitié avec Virgile cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 1. 2. de la première partie).

⁴ Nous reviendrons sur ces derniers dans la quatrième partie.

⁵ En chantant la compassion des habitants de la campagne envers les douleurs de Gallus, Virgile a souhaité affirmer que Gallus et lui-même étaient des membres à part entière de cet univers. D'ailleurs, d'une manière générale, dans les *Bucoliques*, Virgile n'a eu de cesse d'affirmer que les membres de son groupe, les Arcadiens, les pasteurs poètes, étaient des membres du monde rural.

Dans les *Géorgiques* Virgile présente également l'univers rural comme un univers protégé et il tente également de convaincre ses lecteurs du bien-fondé de sa perception. Mais son « argumentaire » est différent. Il axe davantage son discours sur l'opposition entre vie rurale et vie urbaine, et, en définitive, nous n'avons détecté qu'un passage dans lequel il fait explicitement référence au doux repos – *somni dulces* – que la nature offre aux agriculteurs :

« alors [maintenant que le printemps est serein¹] le sommeil est doux et l'ombre épaisse sur les montagnes². »

La mention de l'ombre et les précisions concernant sa teneur – elle est dense, épaisse, *densae* –, sa « provenance » – elle vient des montagnes –, la référence au printemps – une saison des plus agréables – dans le vers précédent évoquent une offrande de la nature faite aux agriculteurs. Quant à l'absence d'autres références au repos dans les *Géorgiques*, elle s'explique par le ton général du poème. Contrairement aux *Bucoliques*, Virgile n'a pas fait dans les *Géorgiques* l'éloge de la tranquillité, du repos, de l'*otium*, mais du travail, de la capacité des hommes à persévérer dans le travail et à s'épanouir par le travail. Il y a probablement là une évolution dans la pensée de Virgile. Cependant il n'est pas question de l'analyser ici³, et il convient, avant tout, pour notre étude, de souligner que le cadre est identique dans les deux poèmes, que la campagne demeure et son caractère « protégé » également, mais Virgile a opté pour d'autres procédés pour l'affirmer⁴.

La situation est relativement proche dans l'*Enéide*. Nous avons déjà souligné l'importance du cadre rural dans ce poème épique⁵. Cependant comme dans les *Géorgiques*, le discours général de l'*Enéide* se prête mal à ce type d'éloge du repos, de la sérénité, et Virgile a choisi un autre moyen pour glorifier la terre, la campagne ainsi que le mode de vie des agriculteurs⁶. Il existe toutefois, d'après nos recherches, deux vers dans lesquels Virgile a chanté le monde rural comme un univers confortable :

« Enée, les principaux chefs et le bel Iule se reposent sous la ramure d'un grand arbre⁷. »

Ce n'est pas à l'intérieur des murs d'une ville qu'Enée, Iule et leurs compagnons se reposent, mais bien à la campagne, à l'abri, sous la protection, pourrait-on dire, d'« un grand arbre ». Ainsi, nous constatons que le discours de Virgile concernant la campagne a évolué. Il insiste de moins en moins sur le repos que ce cadre offre aux hommes, sur la protection

¹ Au vers 340 (*Géorgiques* I) Virgile a en effet employé l'expression *iam uere sereno*

² *Géorgiques* I, 342 : *tum somni dulces densaeque in montibus umbrae*.

³ A ce sujet cf. notamment Brisson J.-P., *Virgile, son temps, le nôtre*, Paris, 1966.

⁴ Nous étudierons ces autres procédés dans les chapitres suivants.

⁵ A ce sujet cf. *supra* (chapitres 1. 3. de la deuxième partie).

⁶ Nous reviendrons sur le sujet dans la présente partie.

⁷ *Enéide* VII, 107-108 : *Aeneas primique duces et pulcher Iulus corpora sub ramis deponunt arboris altae*.

qu'il procure, sur la sérénité qu'on peut y trouver. Toutefois, la présence de ces passages dans les *Géorgiques* et l'*Enéide* montre qu'il devait toujours considérer que le monde rural était un univers accueillant, protégé, dans lequel l'homme pouvait trouver la sérénité.

Horace a, lui aussi, composé de beaux vers pour chanter la tranquillité qu'offre le monde rural à ses occupants. Il s'est notamment appliqué à le faire dans les vers 23-28 de sa deuxième épode :

« Il [le paysan] se plaît à s'étendre tantôt sous une yeuse antique, tantôt sur un gazon dru. Cependant les eaux coulent entre des rives hautes, les oiseaux disent leur plainte dans les forêts, et les sources, de leurs ondes ruisselantes, font entendre un murmure qui appelle un sommeil sans lourdeur¹. »

Au cours de ces six vers, Horace a évoqué explicitement le repos des agriculteurs. Il insiste même sur le caractère plaisant de ce repos. Il ne fait pas allusion à la fatigue du travailleur, au contraire il parle de *somnos leuis* et utilise le verbe *libere* pour qualifier la détente que s'offre le paysan sous le chêne ou sur le gazon. Par ailleurs, Horace mentionne plusieurs éléments de la nature qui peuvent inviter au repos, tels que le chêne qui produit une ombre importante, le gazon qui procure une couche confortable, les eaux pour les bruits agréables qu'elles produisent, les oiseaux dont les chants charment les oreilles, les forêts pour leur ombre et leur fraîcheur, les sources pour leur pureté et parce qu'elles apaisent la soif. Ce sont d'ailleurs des éléments que l'on retrouve chez Virgile.

Toujours dans cette épode, deux vers qui renvoient l'image d'un univers rural protecteur :

« Quel homme, au milieu de ces plaisirs, n'oublie les soucis funestes que l'amour porte en lui ?² »

Ces plaisirs auxquels Horace fait allusion sont les travaux agricoles, le repos, la chasse. Dans les vers qui précèdent et ceux qui suivent, il établit, en quelque sorte, une liste des activités des agriculteurs et présente d'une manière générale la vie à la campagne comme un plaisir, mais c'est ici qu'il est le plus explicite. Par ailleurs, la référence à un oubli des soucis amoureux offert par la campagne traduit l'idée d'un lieu refuge, d'un univers consolateur. Horace n'a pas chanté les différents éléments du monde rural qui viennent consoler un de leurs membres, comme Virgile l'avait fait dans la X^{ème} *Bucolique*, mais il y a peut-être une allusion à l'œuvre du Mantouan, et il y a assurément l'expression d'une idée similaire. Enfin, l'utilisation du mode interrogatif est une manière de prendre à partie ses lecteurs et de les inviter à considérer la qualité de vie du monde rural, ce qui est également le cas chez Virgile. Toutefois, rappelons que la II^{ème} épode se termine par un retournement de situation inattendu : dans les derniers vers, Horace dévoile le locuteur, qui n'est autre qu'un usurier qui, plutôt que

¹ *Epodes* II, 23-28 : *Libet iacere modo sub antiqua ilice, modo in tenaci gramine ; labuntur altis interim ripis aquae, queruntur in siluis auca, fontesque lymphis obstrepunt manantibus, somnos quod inuitet leuis.*

² *Epodes* II, 37-38 : *Quis non malarum quas amor curas habet haec inter obliuiscitur ?*

d'appliquer son discours, s'en va vaquer à ses activités financières dès qu'il a terminé de s'exprimer. Par conséquent, il est difficile d'interpréter l'opinion d'Horace sur le sujet.

Nous constatons pourtant qu'il a, de nouveau, exprimé un discours similaire dans les *Odes*¹. Dans l'*Ode* III, 29, qui est, en quelque sorte, un plaidoyer adressé à Mécène pour qu'il vienne habiter la campagne, Horace chante le repos pris par un berger au bord d'un ruisseau et à l'ombre des buissons :

« Déjà le berger, avec son troupeau languissant, cherche, fatigué, l'ombre, et le ruisseau, et les buissons du broussailleux Silvain ; et la rive silencieuse ne sent plus errer les vents². »

Il ressort de ces vers l'idée que la nature est par essence confortable, qu'elle offre le repos à ceux qui l'habitent. Ainsi, à l'instar Virgile, Horace utilise l'image d'un univers rural confortable et protégé comme un argument pour convaincre ses lecteurs – ici Mécène en particulier –, de quitter plus régulièrement Rome pour se rendre dans leurs domaines. Quant à la référence au « broussailleux Silvain », à un type de végétation dont ce dernier serait la divinité tutélaire. Quoi qu'il en soit, nous constatons qu'Horace a produit sur le sujet un discours relativement proche de celui de Virgile. Même si dans la deuxième épode, il a introduit un aspect ironique, il semble qu'il ait considéré que l'univers champêtre était propice au repos, à la sérénité ou du moins que c'était une « image-argument » qui fonctionnait pour encourager ses lecteurs à mieux apprécier les plaisirs de la campagne. Il faut toutefois souligner qu'Horace a moins utilisé l'« argument » que le Mantouan.

Quant à Tibulle, il a lui aussi, parfois, dépeint un monde rural qui appelle au repos et à la sérénité. Dans la première élégie de son recueil, comme nous l'avons déjà souligné, il affirme vouloir abandonner son poste dans l'état major de Messalla³, pour vivre à la manière des paysans modestes, et à ce titre, il évoque le souhait de se reposer à l'ombre d'un arbre, au bord d'un cours d'eau :

« Si je pouvais seulement, désormais, si je pouvais vivre content de peu, sans être toujours entraîné en de longues marches, et fuir le lever brûlant de la canicule à l'ombre d'un arbre, sur les bords d'une eau courante⁴. »

Ainsi, Tibulle présente le monde rural comme un univers peuplé d'arbres et de cours d'eau qui invite au repos. Il est remarquable que ses références en termes de confort naturel –

¹ Sur ce point cf. particulièrement Michel A., « Poétique et sagesse dans les *Odes* d'Horace », *REL*, LXX, 1992, p. 126-137. L'auteur a notamment mis en valeur l'influence de l'épicurisme sur la manière dont Horace a perçut le repos, l'*otium*, l'amitié.

² *Odes* III, 29, 21-24 : *iam pastor umbras cum grege languido riuomque fessus quaerit et horridi dumeta Siluani, caretque ripa uagis taciturna uentis.*

³ Au sujet des liens entre V. Messalla et Tibulle cf. notamment *supra* (chapitre 3. 3. 2. de la première partie).

⁴ *Élégie* I, 1, 25-28 : *Iam modo iam possim contentus uiuere paruo nec semper longae deditos esse uiae, sed Canis aestiuos ortus uitare sub umbra arboris ad riuos praetereuntis aquae.*

il évoque l'ombre créée par les arbres et la fraîcheur des cours d'eau – sont les mêmes que celles de ses prédécesseurs. Ainsi, outre l'aspect personnel et l'opposition avec le monde militaire, sa manière de présenter le monde rural est proche de celle de Virgile et Horace. En revanche, dans cette même élégie, Tibulle a fait preuve d'originalité dans sa manière d'évoquer le confort du monde rural, puisqu'il chante le plaisir que le paysan a de dormir dans son lit familial – « si je puis me reposer sur un lit familial et délasser mes membres sur ma couche accoutumée »¹ – et à proximité d'un bon feu : « de s'endormir tranquillement à la chaleur d'un bon feu ! »². Tibulle affirme, en quelque sorte, que le confort du monde rural et la sérénité qui en découle, n'émanent pas seulement d'une nature généreuse, ils peuvent aussi provenir de l'intérieur des demeures.

Enfin, Ovide a souligné la sérénité qui émane du monde rural dans *Les Remèdes à l'amour* puisqu'il a affirmé que « n'importe quel souci » – *quaelibet curae* – pouvait céder à celui qui vivait à la campagne et pratiquait l'agriculture³. Par ailleurs, dans *Les Fastes*, il a évoqué ce repos paisible, propre aux habitants de la campagne, que pouvaient s'offrir les Romains, à l'époque où le Capitole était un lieu de pâture⁴. Enfin, alors qu'il était exilé aux confins de l'Empire, il affirmait regretter le repos qu'il aurait dû goûter dans son domaine paternel, maintenant qu'il avait atteint un âge relativement avancé⁵ :

« C'est maintenant que, ayant mis un terme à mes travaux, je devrais vivre sans être tourmenté par la crainte, goûter les loisirs qui ont toujours charmé mon esprit, me laisser aller mollement à mes goûts, vivre dans ma petite maison auprès de mes vieux Pénates et dans les champs paternels maintenant privés de leur maître, et vieillir dans l'affection de mon épouse, au milieu de mes amis, en sûreté dans ma patrie⁶. »

Il semble par conséquent que pour Ovide la vie à la campagne soit synonyme de concentration sur l'essentiel – *otia* –, de laisser aller – *studiis molliter esse meis* –, de tranquillité, dans le sens d'absence de travail contraint – *fine laborum* – mais aussi d'absence de tourments, de soucis – *metu*. C'est, d'une manière générale, un lieu de protection physique et morale. Il a,

¹ *Elégie I, 1, 44* : *si licet et solito membra leuare toro.*

² *Elégie I, 1, 48* : *securum sommos igne iuuante sequi !*

³ *Remèdes à l'amour 169-170* : « La campagne aussi et les soins de la culture occupent agréablement l'esprit ; n'importe quel souci peut céder à celui-là. » : *Rura quoque oblectant animos studiumque colendi ; Quaelibet huic curae cedere cura potest.*

⁴ *Fastes I, 203-206* : « Le Capitole était orné de feuillages comme il l'est aujourd'hui de pierres précieuses et le sénateur paissait lui-même ses brebis : on n'avait pas honte de prendre un repos paisible sur de la paille et de poser sa tête sur du foin. » : *Frondebis ornabant quae nunc Capitolia gemmis Pascebatque suas ipse senator oues ; Nec pudor in stipula placidam cepisse quietem Et faenum capiti supposuisse fuit.*

⁵ On peut estimer qu'il avait une soixantaine d'années lorsqu'il composa cette missive.

⁶ *Tristes IV, 8, 5-12* : *Nunc erat, ut posito deberem fine laborum vivere cor nullo sollicitante metu, quaeque meae semper placuerunt otia menti carpere et in studiis molliter esse meis, et parvam celebrare domum veteresque Penates et quae nunc domino rura paterna carent, inque sinu dominae carisque sodalibus inque securus patria consenuisse mea.*

en effet, employé à la fin du passage le terme *securus* et évoqué l'affection de son épouse, ainsi que la présence de ses amis. Dans la même missive, Ovide a, de nouveau, exprimé son dépit de ne pouvoir profiter d'un repos bien mérité dans ses jardins :

« Ainsi donc, alors que la vieillesse ralentissait et diminuait mes forces, le moment était venu de m'octroyer désormais mon congé ; c'était l'heure non de respirer un air étranger ni d'étancher ma soif à une source Gète, mais tantôt de me retirer dans les jardins solitaires que je possédais, tantôt de jouir au contraire de la vue de la foule et de Rome¹. »

Le discours d'Ovide est très proche de ce qu'il avait affirmé dans le passage précédent. Encore une fois, il associe sa présence dans ses jardins aux notions de congé, de repos, de calme, de détente, de retrait. Il faut toutefois relever qu'Ovide a mentionné, au même titre que le retrait dans ses jardins, le souhait de jouir de la vue de Rome et de sa foule. Ainsi, ces notions de repos, de calme, de détente, de retrait sont également reliées au milieu urbain et à la foule. Nous l'avons déjà indiqué, Ovide était très attiré par la ville et Rome en particulier. Toutefois, il n'a pas affirmé vouloir participer directement aux activités urbaines, il s'imaginait en simple spectateur, et, surtout, cette référence au monde de la ville n'enlève rien au fait qu'il considérait les jardins comme un lieu protégé et porteur de sérénité².

Tableau 3 : Des poètes qui chantent un univers rural accueillant

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	expressions du caractère accueillant du monde rural
Virgile	12 (<i>Buc.</i> 10 ; <i>Géor.</i> 1 ; <i>En.</i> 1)	grande	un univers confortable (7) ; un univers réconfortant (2) ; un univers qui invite au repos (5)
Horace	3 (<i>Epod.</i> 2 ; <i>Od.</i> 1)	moyenne	un univers confortable (2) ; un univers réconfortant (1) ; un univers qui invite au repos (2)
Propertius	0	nulle	
Tibulle	3 (L.I : 3)	relativement grande	un univers confortable (3) ; un univers qui invite au repos (3)
Ovide	5 (<i>Remèdes</i> 1 ; <i>Méta.</i> 1 ; <i>Fastes</i> 1 ; <i>Tristes</i> 2)	moyenne	un univers réconfortant (2) ; un univers qui invite au repos (2)

¹ *Tristes* IV, 8, 23-28 : *Sic igitur tarda uires minuente senecta Me quoque donare iam rude tempus erat ; Tempus erat nec me peregrinum ducere caelum Nec siccam Getico fonte leuare sitim, Sed modo, quos habui, uacuos secedere in hortos, Nunc hominum uisu rursus et urbe frui.*

² Notons que dans ces deux passages, Ovide a insisté sur la notion de propriété. Le caractère attirant, plaisant, serein du monde rural semble, à la lecture de ces vers, être pour lui intimement lié à la propriété. Ce n'est pas dans l'ensemble du monde rural qu'il affirmait souhaiter vivre, mais sur ses terres, dans sa demeure. Nous reviendrons sur cette relation entre propriété, monde rural et bien-être du propriétaire dans un prochain chapitre, mais signalons d'ores et déjà que, d'une manière générale, Ovide avait une vision restreinte du monde rural dans le sens où elle était, du moins s'il se plaçait dans une situation concrète, quasi indissociable de la notion de propriété foncière.

Ainsi, il apparaît à la lecture des vers cités dans cette étude, et du tableau de synthèse présenté ci-dessus, que les poètes de l'époque augustéenne se sont, d'une manière générale, appliqués à présenter le monde rural comme un univers particulièrement confortable, et par conséquent propice au repos, à la tranquillité, à la sérénité. De cette manière, ils ont mis en valeur, à un niveau plus global, un aspect de son caractère protégé. Or, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de ce chapitre, et comme cette dernière phrase le laisse entendre, le fait que l'on puisse affirmer que le monde rural apparaît, dans leurs œuvres, comme un univers protégé, ne se limite pas aux passages dans lesquels ils vantent le repos et la sérénité qu'il offre. Il convient par conséquent d'étudier à présent ces autres aspects, et, en premier lieu, les passages dans lesquels ils ont chanté la protection particulière que les divinités champêtres et agraires accordent aux hommes qui vivent dans ces campagnes.

2. 2. 3. 2. Des poètes qui chantent les divinités protectrices des habitants de la campagne

Il ressort de la lecture des œuvres de Virgile, Horace, Tibulle et Ovide, une volonté de mettre en valeur l'action protectrice des divinités rurales en faveur des habitants de la campagne. Dans la deuxième *Bucolique*, Virgile a chanté les louanges de Pan qui « veille sur les brebis et leurs maîtres »¹ et dans la troisième *Bucolique*, il a évoqué l'indulgence des Nymphes à l'égard des larcins de Ménélaque :

« Plus de retenue quand tu adresses à des hommes des reproches ! Ne l'oublie pas. Nous savons qui t'a, sous les regards obliques des boucs, et dans quelle chapelle... ; mais les Nymphes indulgentes ont ri². »

Sous la plume de Virgile les Nymphes sont, en effet, favorables au pâtre poète, malgré son attitude négative. Il est même possible de se demander, étant donné qu'il ne précise pas quel est ce larcin, si Virgile ne semble pas vouloir signifier que les Nymphes veillent sur son personnage en toute circonstance. Enfin, à travers l'attitude de ces habitantes des forêts et de Pan, le Mantouan ne désire-t-il pas faire allusion à une campagne unie dans le souci de protéger ceux qui l'habitent et la respectent ?

Quant à Horace, il a chanté la bienveillance de Faunus à l'égard des troupeaux et de leurs propriétaires :

« Faunus, amoureux des Nymphes qui te fuient, viens parcourir mon domaine et mes champs ensoleillés, bienveillant quand tu arrives et, quand tu t'en vas, favorable aux petits nourrissons [...]. Tout le bétail joue dans la plaine herbeuse quand pour toi reviennent les nones de décembre, en fête, tout le hameau se repose

¹ *Bucoliques* II, 33 : *Pan curat ouis ouiumque magistros.*

² *Bucoliques* III, 7-9 : *Parcius ista uiris tarnen obicienda memento. Nouimus et qui te, transuersa tuentibus hircis, et quo (sed faciles Nymphae risere) sacello...*

dans les prés, avec le bœuf inoccupé [...] ; pour toi la forêt fait pleuvoir ses feuillages agrestes, et l'ouvrier des champs se réjouit de frapper du pied trois fois la terre délestée¹. »

Dans cette prière à Faunus Horace a utilisé le terme *aequus* pour qualifier l'attitude du dieu à l'égard du bétail naissant et, d'une manière plus générale, de ce qui lui appartient en tant que propriétaire foncier. Car c'est pleinement comme un propriétaire foncier que le poète se présente dans ces vers. Il invite Faunus à parcourir son domaine, ou plus littéralement à pénétrer à l'intérieur des limites de ses terres – il utilise l'expression *per meos finis* –, et il lui demande d'être bienveillant lorsqu'il est à l'intérieur mais aussi lorsqu'il est à l'extérieur. Le Vénousien fait probablement référence aux troupeaux, qui eux-mêmes entraînent et sortaient des propriétés, et que Faunus avait pour charge de protéger en tous lieux. D'ailleurs, en chantant le don de feuillage fait par la forêt à Faunus² et ses liens avec les Nymphes³, Horace sous-entend que Faunus est partout à l'aise dans le monde rural, que c'est une divinité de l'ensemble du monde rural⁴. Enfin, en mentionnant la joie de l'ouvrier des champs⁵, il cherchait probablement à indiquer que la protection du dieu s'appliquait à tout le personnel agricole. Il n'a pas fait référence aux pâtres – les bénéficiaires naturels de la protection de Faunus –, mais au *fossor*, qui littéralement est celui qui travaille la terre. Ainsi, à l'instar de ce que nous avons remarqué dans les *Bucoliques*, il ressort de cette ode l'image d'une campagne solidaire, soucieuse de protéger – ici par l'intermédiaire de Faunus – l'ensemble de ses membres.

Tibulle, dans sa fameuse *Elégie* II, 1, a formulé une prière dans laquelle il a sollicité la bienveillance des dieux sur ses terres et son troupeau :

« Dieux de nos pères, nous purifions nos champs, nous purifions nos campagnards ; vous, chassez les maux de nos sillons, que nos terres ne trompent pas l'espoir de la moisson en se couvrant de pousses qui avortent, et que la brebis restée en arrière n'ait pas à craindre les loups rapides. [...]. Mes vœux seront exaucés : voyez-vous comme, dans les viscères propices, la fibre, interprète de la volonté des dieux, annonce leur bienveillance ?⁶ »

La prière formulée par Tibulle est très générale. Le poète n'a notamment pas fourni de précision sur les divinités qu'il sollicite, et sa demande semble volontairement large. Il évoque le travail de la terre par l'intermédiaire des moissons, et l'élevage par l'intermédiaire des brebis. En outre, cette demande de protection ne concerne pas directement

¹ *Odes* III, 18, 1-16 : *Faune, Nympharum fugientum amator, per meos finis et aprica rura lenis incedas abeasque paruis aequus alumnis [...]. Ludit herboso pecus omne campo, cum tibi Nonae redeunt Decembres, festus in pratis uacat otioso cum boue pagus [...]; spargit agrestis tibi silua frondes, gaudet inuisam pepulisse fossor ter pede terram.*

² *Odes* III, 18, 14 : *spargit agrestis tibi silua frondes.*

³ *Odes* III, 18, 1 : *Faune, Nympharum fugientum amator.*

⁴ Nous reviendrons sur cet aspect et d'une manière générale sur la fonction de ce dieu dans la quatrième partie.

⁵ *Odes* III, 18, 15-16 : *gaudet inuisam pepulisse fossor ter pede terram.*

⁶ *Elégies* II, I, 17-26 : *Di patrii, purgamus agros, purgamus agrestes ; uos mala de nostris pellite limitibus, neu seges eludat messem fallacibus herbis, neu timeat celeres tardior agna lupos [...]. Euentura precor : uidem ut felicibus extis significet placidos nuntia fibra deos ?*

les travailleurs agricoles ou les propriétaires fonciers. C'est l'action des dieux, en faveur des travaux agricoles au sens large, qu'il sollicite. Cependant, en formulant cette prière à la première personne du pluriel, il se place de fait en tant que propriétaire foncier et c'est, par conséquent, le soutien des dieux pour son activité et l'ensemble des autres propriétaires fonciers, voire l'ensemble des travailleurs agricoles¹, qu'il sollicite. Enfin, puisque Tibulle affirme avec force, dans le dernier vers de ce passage, que ses « vœux seront exaucés », le monde rural apparaît comme un univers protégé, dans lequel les hommes peuvent évoluer en toute sérénité parce qu'ils bénéficient de la bienveillance des dieux.

Enfin, Ovide a, lui aussi, évoqué l'action bienfaisante des dieux, en faveur d'un univers rural propice aux hommes. Dans le livre IV des *Fastes*, il a chanté les louanges de la bienveillante Palès et sollicité sa protection :

« La fête de Palès me requiert : je ne serai pas requis en vain, si la bienveillante Palès m'est propice. Bienveillante Palès, sois propice au chantre de ta fête pastorale². »

Comme Tibulle, dans le passage précédent, Ovide s'est mis en scène dans le rôle du chantre de la fête pastorale, et, à ce titre, il a requis la protection d'une divinité rurale, en l'occurrence Palès, la déesse des bergers et des pâturages. Toutefois, à ce stade de sa présentation des *Parilia* – c'est par ces vers qu'il entame sa présentation de cette fête de la fin du mois d'avril –, Ovide n'a pas souhaité apporter de précision sur les prérogatives de la divinité. Il a préféré insister sur sa bienveillance générale et indéfinie. Il l'a qualifiée à deux reprises d'*alma*, ce qui peut signifier « nourricière », mais aussi « bienfaisante », « bienveillante ». C'est cette seconde version qu'a retenue Robert Schilling dans sa traduction. Quoi qu'il soit, et malgré le fait qu'il demande explicitement la bienveillance de Palès pour lui-même, il semble qu'Ovide ait souhaité signifier, dans ces vers, que Palès veille sur l'ensemble des habitants du monde rural, dont il est un membre important en tant que chantre des *Parilia*.

¹ Dans cette élégie, il a en effet chanté les paysans qui « dans leurs beaux habits, aux jours de fête », jettent de grandes bûches dans des « foyers ardents » et les esclaves qui jouent devant ces mêmes feux. *Elégies* II, 1, 21-24 : *Tunc nitidus plenis confisus rusticus agris ingeret ardenti grandia ligna foco, turbaque uernarum, sature bona signa coloni, ludet et ex uirgibus exstruct ante casas* : « Alors le paysan dans ses beaux habits, comptant sur une abondante récolte, portera de grandes bûches au foyer ardent, et la troupe des jeunes esclaves, ce signe heureux de la prospérité du cultivateur, jouera devant le feu et dressera des cabanes de feuillage ».

² *Fastes* IV, 721-724 : *Parilia poscor ; Non poscor frustra, si fauet alma Pales. Alma Pales, faueas pastoria sacra canenti*.

Tableau 4 : Des poètes qui chantent les divinités protectrices des habitants de la campagne

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	divinité mentionnée	individu(s) protégé(s)
Virgile	2 (<i>Buc.</i> 2)	moyenne	Pan ; Nymphes	propriétaire des brebis ; pâtre
Horace	1 (<i>Od.</i> 1)	secondaire	Faunus	propriétaire du domaine
Propertius	0	nulle		
Tibulle	1 (L.II : 1)	secondaire	« dieux de nos pères »	propriétaire ou locataire du domaine
Ovide	1 (<i>Fastes</i> 1)	secondaire	Palès	propriétaire du domaine

Nous constatons ainsi que les poètes de l'époque augustéenne, Propertius mis à part, ont tenu à souligner le rôle des divinités agraires et champêtres dans ce tableau général qu'ils offrent d'un monde rural protégé, favorable aux hommes. Ces poètes ont composé une multitude d'autres passages dans lesquels ils ont chanté les actions des divinités agraires et champêtres en faveur des activités agricoles, de la croissance des *fruges* notamment. Toutefois, dans le présent chapitre, nous nous sommes attachés à étudier uniquement les passages dans lesquels ils chantent la protection que ces divinités offrent aux habitants de la campagne, où il est explicitement question de la bienveillance des dieux à l'égard du monde rural, où cette bienveillance rejaillit sur l'ensemble du monde rural pour en donner l'image d'un univers protégé.

2. 2. 3. 3. Des poètes qui chantent un univers éloigné des turpitudes et de la perversion de la ville

Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide, ont également affirmé le caractère protégé de l'univers rural, en l'opposant à l'univers urbain. En effet, s'ils ont offert une image positive du monde rural, ces poètes ont, par ailleurs, transmis une image globalement négative de la ville et de ses moeurs. Ils ont, à plusieurs reprises, Propertius et Ovide dans une moindre mesure, chanté les tentations, les turpitudes, les contraintes multiples que la ville, et Rome en particulier, portait en elle. Au cours de ce travail nous avons insisté, et nous insisterons encore, sur le rapport que ces poètes ont entretenu avec le monde rural d'une manière générale et leurs propriétés foncières en particulier. Pour autant, nous ne cherchons pas à nier

les rapports qu'ils ont entretenus avec le monde urbain. C'est même probablement dans l'*Urbs* qu'ils ont vécu la plus grande partie de leur vie¹. Par conséquent, ils étaient à même de d'opposer les deux univers, de préférer l'un à l'autre, de relever leurs différences fondamentales, de manier ces différences dans leur discours².

Dans les *Bucoliques*, Virgile n'a eu de cesse de vanter les plaisirs de la vie rurale, d'encourager ses lecteurs à ne pas dénigrer la campagne. Parallèlement, il n'a accordé que très peu de vers à la ville, il n'a dépeint aucun centre urbain et n'a pas évoqué le mode de vie de ses habitants. Il n'y a que dans la première églogue que quelques vers sont consacrés à Rome, toutefois dans ce passage, la capitale de l'Empire n'est pas présentée de manière négative, elle est glorifiée par la voix d'un Tityre fasciné par sa grandeur³. En définitive, dans les *Bucoliques*, la ville apparaît comme une entité lointaine, que l'on mentionne, dans laquelle les bergers doivent parfois se rendre, mais qui demeure quelque peu mystérieuse⁴. En revanche, dans les *Géorgiques*, Virgile a chanté, avec force, le bonheur des agriculteurs qui vivent dans la tranquillité, la sobriété, le travail, la piété et la justice, à l'inverse des habitants des villes :

« O trop heureux les cultivateurs, s'ils connaissaient leur bonheur ! [...] S'ils n'ont pas une haute demeure dont les portes altières vomissent le matin, hors des salles bondées, un énorme flot de clients venus apporter leurs salutations, s'ils ne désirent pas, bouche bée, des chambranles incrustés de belle écaille, ni des étoffes où l'or se joue, ni des bronzes d'Ephyré, s'ils ignorent l'art de teindre la blanche laine dans la drogue assyrienne et d'altérer par un mélange de cannelle la pureté de l'huile qu'ils emploient, du moins ils ont un repos exempt de soucis, une vie qui ne connaît pas la tromperie, qui est riche en ressources variées ; du moins ils ont la tranquillité et de larges horizons, les grottes et les bassins d'eau vive ; du moins ils ont les fraîches vallées, les mugissements des bœufs et les doux sommes sous un arbre. Là on trouve les pacages boisés et les tanières des bêtes, une jeunesse endurente

¹ Au sujet de la biographie de ces poètes et en particulier de leur rapport à la ville cf. notamment la première partie de la présente étude.

² Relevons avec G. Sauron que l'opposition ville/campagne est également présente dans la peinture du « troisième style pompéien » qui est contemporaine d'Auguste et que pour le philologue il existe, notamment sur ce thème, un lien entre ces peintures et la poésie augustéenne : « je voudrais surtout insister sur la tension entre les thèmes de la *rusticitas* et de l'*urbanitas*, qui traverse les premiers développements du « troisième style pompéien » et qui me semble prolonger le climat qui fut celui de la poésie augustéenne, qui vit se succéder les *Géorgiques* de Virgile et *L'Art d'aimer* d'Ovide. » (Sauron G., « La peinture pompéienne et la poésie augustéenne », *REL*, 82, 2004, p. 149).

³ *Bucoliques* I, 19-25 : « La ville qu'on appelle Rome, Mélibée, je me la figurais dans ma sottise semblable à la nôtre, où nous avons l'habitude nous autres bergers, de mener souvent les petits enlevés à nos brebis. Ainsi je savais les chiots semblables aux chiennes, les chevreaux à leurs mères ; ainsi je comparais les grandes choses aux petites. Mais cette ville parmi les autres, a haussé la tête, autant que les cyprès au milieu des vierges flexibles. » : *Vrbem quam dicunt Romam, Meliboeae, putavi stultus ego huic nostrae similem, quo saepe solemus pastores ouium teneros depellere fetus. Sic canibus catulos similes, sic matribus haedos moram, sic paruis componere magna solebam. Verum haec tantum alias inter uiburna cupressi.*

⁴ Au sujet des rapports entre le monde rural et le monde urbain dans les Idylles de Théocrite cf. notamment Voelke P., « Monde pastoral et monde urbain : du Cyclope d'Euripide aux Boucolistes de Théocrite », *EL*, n°1, 1992, p. 5-22.

à l'ouvrage et accoutumée à la sobriété, le culte des dieux et la piété filiale ; c'est là que la Justice, en quittant la terre, a laissé la trace de ses derniers pas¹. »

Dans cette quinzaine de vers Virgile a, en quelque sorte, établi une double liste comprenant, d'une part, les désagréments de la vie urbaine et les tentations auxquelles sont soumis les habitants des villes, d'autre part, les agréments de la vie rurale et les valeurs positives qu'elle véhicule. Ainsi, sous la plume du Mantouan, la visite quotidienne que les clients rendent à leur patron dans leur *domus* devient, pour ces derniers, un exercice particulièrement éprouvant et ennuyeux. Quant aux objets finement travaillés venus d'Orient auxquels aspirent les citadins, ils sont présentés comme des instruments de luxure. A l'inverse, Virgile a tenu à souligner la tranquillité dont jouissent les habitants des campagnes. Au lieu d'évoquer la difficulté du travail agricole, il a chanté leur repos exempt de soucis – *secura quies* –, l'*otium* dont ils profitent² et les doux sommeils qu'ils s'offrent sous les arbres – *mollesque sub arbore somni*. A ce titre, il a également insisté sur l'aspect plaisant des paysages dans lesquels ils évoluent³. Il a ensuite vanté explicitement les qualités de travailleur des habitants des campagnes – *patiens operum iuuentus* –, leur sobriété – *exiguoque assueta iuuentus* –, leur piété tant du point de vue du culte des dieux que de celui des ancêtres – *sacra deum sanctique patres*. Enfin, il a conclu ce passage en affirmant que la Justice n'était plus présente que « là » – *per illos* –, c'est-à-dire dans l'univers des cultivateurs. Ainsi, le monde rural – Virgile a explicitement fait référence aux agriculteurs, *agricolas*, dans le vers 458, cependant puisqu'il a chanté la présence des pacages boisés et des tanières des bêtes aux vers 471-472, nous pouvons estimer qu'il considérait le monde rural dans son ensemble – apparaît comme un univers protégé de la perversion et des tentations de la ville, dans lequel le poète incite ses lecteurs à se réfugier.

Une vingtaine de vers plus loin, Virgile a, de nouveau, célébré le bonheur et la tranquillité dont jouissaient les habitants des campagnes, en dénonçant certains désagréments du mode de vie urbain :

« Bienheureux aussi celui qui connaît les dieux champêtres, et Pan, et le vieux Sylvain et les Nymphes soeurs ! Celui-là ne se laisse émouvoir ni par les faisceaux que donne le peuple, ni par la pourpre des rois, ni par la discorde qui met aux prises des frères sans foi, ni par le Dace qui descend de l'Ister conjuré, ni par les affaires de Rome et le sort des royaumes destinés à périr. Celui-là ne voit ni pauvre

¹ *Géorgiques* II, 458-474 : *O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas ! [...] Si non ingentem foribus domus alta superbis mane salutantum totis uomit aedibus undam nec uarios inhiant pulchra testudine postis inlusasque auro uestis Ephyreiaque area, alba neque Assyrio fucatur lana ueneno nec casia liquidi corrumpitur usus oliui, at securae quies et nescia fallere uita, diues opum uariarum, at latis otia fundis, speluncae, uiuique lacus, et frigida Tempe mugitusque boum mollesque sub arbore somni non absunt ; illic saltus ac lustra ferarum et patiens operum exiguoque assueta iuuentus, sacra deum sanctique patres ; extrema per illos iustitia excedens terris uestigia fecit.*

² *Géorgiques* II, 468.

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la présente partie).

à plaindre avec compassion ni riche à envier. Les fruits que portent les branches et ceux que donnent spontanément les campagnes bienveillantes, il les cueille, ignorant la rigueur du code, les démenes du forum ou les archives nationales.¹ »

Il y a beaucoup de commentaires à faire sur ces vers, cependant dans le cadre de ce chapitre, nous nous focaliserons sur les éléments qui relèvent de la dichotomie univers rural-univers urbain. A ce sujet, Virgile s'est concentré sur les désagréments que la vie politique faisait peser sur les habitants de Rome. Il a loué la distance avec laquelle les ruraux considéraient les affaires politiques et la puissance que certains individus pouvaient acquérir à la suite des élections. Il a également loué l'ignorance que les habitants de la campagne avaient de la complexité de la loi, de la vie du Forum qu'il a d'ailleurs qualifiée d'insensée – *insanum forum* –, et des archives officielles du peuple romain. Par ailleurs, il a peut-être également dénoncé les guerres civiles, à travers l'allusion à « la discorde qui met aux prises des frères sans foi »². Toutefois, pour ce protégé de Mécène, une condamnation aussi directe et rendant responsables au même niveau les deux camps paraît improbable, qu'il s'agisse d'ailleurs de l'opposition entre Antoine et Octavien, ou de celle entre Pompée et César³. Il est plus vraisemblable qu'il ait fait une référence générale à la « compétition » politique qui oppose de manière régulière des citoyens romains. Mais quoi qu'il en soit, il est probable que la succession des guerres civiles soit à l'origine de cette vision extrêmement négative que Virgile a transmise de la vie politique romaine. Enfin, il faut évoquer les vers 498-499, dans lesquels il a souligné les différences de richesse auxquelles étaient confrontés les citoyens, et qui pouvaient créer chez eux envie ou compassion. De cette façon encore une fois, l'univers rural est présenté dans le deuxième livre des *Géorgiques* comme un refuge face à un univers urbain trop contraignant, trop marqué par les inégalités sociales, trop dominé par une vie politique intense qui pousse à la confrontation entre citoyens romains⁴.

Dans quelques passages, Horace a produit un discours très proche de celui de Virgile. Dans la deuxième épode de son recueil, le Vénousien a salué le bonheur des habitants du monde rural qui vivent loin des affaires, du Forum et des citoyens puissants :

¹ *Géorgiques* II, 493-502 : *Fortunatus et ille deos qui nouit agrestis, Panaque Siluanumque senem Nymphasque sorores ! Illum non populi fascas, non purpura rogam flexit et infidos agitans discordia fratres aut coniurato descendens Dacus ab Histro ; non res Romanae perituraque regna ; neque ille aut doluit miserans inopem aut inuidit habenti. Quos rami fructus, quos ipsa uolentia rura sponte tulere sua, carpsit nec ferrea iura insanumque forum aut populi tabularia uidit.*

² *Géorgiques* II, 496 : *et infidos agitans discordia fratres.*

³ Au sujet des relations entre Mécène et Virgile, et des aspirations politiques de ce dernier cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 3. 2. de la première partie).

⁴ D. Gargola a ainsi affirmé « in the second Georgic farmer and nature are allies, and the city is become the enemy », *Man, god, nature and farming*, Oxford, 1998, p. 154.

« Heureux celui-là qui, loin des affaires, comme la race des mortels aux anciens âges travaille les champs de ses pères avec des bœufs à lui, libre de toute usure [...] ; qui se garde du Forum et du seuil orgueilleux des citoyens puissants¹. »

Horace a opposé clairement le mode de vie des habitants de la campagne et celui des citadins. Il a affirmé, à l'instar de Virgile, que les premiers sont heureux, parce qu'ils échappent à un certain nombre d'activités auxquelles les habitants des villes, ou plus précisément les habitants de Rome, sont contraints. En très peu de vers, Horace a évoqué un nombre non négligeable de ces « contraintes ». Il a notamment joué sur la polysémie du terme *negotium* – ce terme peut signifier occupation, travail, affaire, activité politique ou commerciale –, car sans précision supplémentaire – et tel est le cas ici – le lecteur est amené à prendre en compte toutes ces acceptions, ou du moins la plus large. Horace a d'ailleurs poursuivi sa « liste » des « avantages » du mode de vie des habitants de la campagne en affirmant qu'ils ne contractaient pas de dettes – sous-entendu contrairement aux citadins – parce qu'ils n'étaient pas tentés par une multitude d'achats, parce qu'ils ne se rendaient pas sur le Forum. Cette place centrale de la vie romaine réunissait, en effet, un grand nombre d'activités, et par là même de tentations, propres à la vie citadine. En mentionnant le Forum, Horace faisait, par extension, référence aux affaires judiciaires, politiques qui étaient traitées dans les bâtiments qui jouxtent la place, ainsi qu'aux activités financières – les banquiers étaient largement présents sur le Forum – et aux tentations d'achat auxquelles étaient constamment confrontés ceux qui s'y rendaient. Rappelons, d'ailleurs, que Virgile avait, lui aussi, présenté comme un bienfait, au vers II, 502 des *Géorgiques*, l'ignorance que les agriculteurs avaient du Forum.

Enfin, à travers la référence au « seuil orgueilleux des citoyens puissants », Horace souhaitait probablement faire allusion aux visites quotidiennes que les clients rendaient à leurs patrons. Ainsi prend-il, pour ainsi dire, le « contre-pied » de Virgile qui, dans le passage que nous avons cité ci-dessus, critiquait cette même coutume romaine en se plaçant du point de vue des patrons. D'ailleurs, dans la *Satire* I, 1, Horace a de nouveau fait allusion au bonheur dont les ruraux jouissaient du fait de l'absence de la *salutatio*, mais cette fois en ce qui concerne les visités :

« Le laboureur est vanté de l'homme versé dans la science du droit et des lois, quand celui-ci, vers l'heure où le coq chante, entend frapper à sa porte pour une consultation². »

Ce changement de point de vue trahit peut-être l'évolution sociale d'Horace. Lorsqu'il composait les épodes peu après la bataille de Philippes, il vivait dans le dénuement, alors que lorsqu'il rédigeait son premier recueil de satires, il était devenu un propriétaire foncier

¹ *Epodes* II, 1-8 : *Beatus ille qui procul negotiis, ut prisca gens mortalium paterna rura bobus exercet suis, solutus omni fenore, [...] forumque uitat et superba ciuium potentiorum limina.*

² *Satires* I, 1, 9-10 : *Agricolam laudat iuris legumque peritus, sub galli cantum consultor ubi ostia pulsant.*

respectable et un poète reconnu. Dans cette satire consacrée à l'insatisfaction humaine, il s'adressait directement à Mécène, donc en aucun cas à un client. Quoi qu'il en soit, Horace a de nouveau argumenté en faveur de la vie à la campagne. Et, s'il n'exprime pas cet « argument » comme s'il était convaincu de sa véracité – il précise que ce sont les juristes qui l'emploient –, il est néanmoins assuré qu'il considérait le monde rural comme un univers protégé, puisque dans l'*Épître* I, 14, il chantait, à la première personne du singulier, que lorsqu'il était dans son domaine, il échappait aux critiques de ses concitoyens :

« Là-bas personne ne cherche à entamer mon bonheur d'un regard oblique ni à l'empoisonner d'une haine et d'une morsure secrète¹. »

Ce vers très personnel sonne comme une confession. Horace aimait vivre à la campagne, dans son domaine sabin – il l'a affirmé avec force, notamment dans cette même épître² – parce qu'il appréciait le rôle d'agriculteur, mais aussi, et peut-être même surtout, parce qu'elle lui offrait une tranquillité, une liberté d'action et de pensée qu'il n'avait pas à Rome.

Propertius a, lui aussi, chanté, dans l'une de ses élégies, un monde rural protégé qui s'oppose à un univers urbain perverti :

« Quoique tu quittes Rome contre mon gré, Cynthia, je me réjouis que sans moi tu habites les champs à l'écart. Il n'y aura pas de jeune séducteur dans les chastes campagnes qui par ses flatteries ne te permette pas d'être honnête ; nulle rixe ne naîtra sous tes fenêtres, pas d'appel pour rendre ton sommeil amer. Tu seras seule et tu auras uniquement comme spectacle les montagnes, le bétail et les terres d'un pauvre paysan. Là il n'y aura pas de jeux pour pouvoir te corrompre et aucun sanctuaire ne sera cause de mainte faute³. »

Propertius n'a pas précisément célébré le bonheur dont jouissaient les habitants des campagnes du fait de l'absence d'un certain nombre d'activités auxquelles les habitants de Rome étaient contraints. Toutefois, son discours se rapproche beaucoup de celui de ses prédécesseurs, puisqu'il a dépeint l'univers rural comme un lieu fondamentalement serein, dans lequel la perversion et la tentation sont absentes. Il a, en effet, indiqué qu'à la campagne la fidélité de Cynthia à son égard ne serait pas mise à mal par de jeunes séducteurs, et que cette dernière ne serait pas non plus tentée, dans cet univers où il n'y a personne – il précise qu'elle sera seule, qu'elle aura « uniquement comme spectacle les montagnes, le bétail et les terres

¹ *Épîtres* I, 14, 37-38 : *Non istic obliquo oculo mea commoda quisquam limat, non odio obscuro morsuque uenenat.*

² *Épître* I, 14, 10 : *Rure ego uiuentem, tu dicis in urbe beatum* : « Je dis, moi, que le bonheur, c'est de vivre à la campagne ; tu dis, toi, que c'est de vivre à la ville. »

³ *Élégies* II, 19, 1-10 : *Et si me inuito discedis, Cynthia, Roma, laetor quod sine me deuia rura coles. Nullus erit castis iuuenis corruptor in agris, qui te blanditiis non sinat esse probam nulla neque ante tuas oriatur rixa fenestras, nec tibi clamatae somnus amarus erit. Sola eris et solos spectabis, Cynthia montes et pecus et fines pauperis agricolae. Illic te nulli poterunt corrumpere ludi, fanaque peccatis plurima causa tuis.*

d'un pauvre paysan »¹ –, par des jeux qui risqueraient de la corrompre, laissant entendre que c'était habituellement le cas à Rome.

Quant à Ovide, il a lui aussi fait allusion à un monde rural éloigné des tentations et des perversions de la ville, dans deux vers consacrés à la mésaventure de Midas :

« Midas, dégoûté de la richesse, préférait à tout les forêts et les champs et le dieu Pan qui a pour séjour ordinaire les antres des montagnes². »

Cette manière brève avec laquelle Ovide a évoqué le mythe du roi Midas qui, après avoir constaté que son goût immodéré pour l'or le conduirait à sa perte, avait souhaité quitter sa cité pour vivre à la campagne, traduit bien cette idée d'opposition entre, d'une part, un univers urbain dominé par les richesses et les tentations, et, d'autre part, un univers rural – ici suggéré dans son ensemble par les évocations de Pan, des forêts et des champs – protégé parce que centré sur les choses essentielles.

Enfin, dans un des passages du livre IV des *Tristes*, que nous avons déjà cité, Ovide a également fait allusion au refuge que le monde rural peut constituer, par opposition au monde urbain :

« Ainsi donc, alors que la vieillesse ralentissait et diminuait mes forces, le moment était venu de m'octroyer désormais mon congé ; c'était l'heure non de respirer un air étranger ni d'étancher ma soif à une source Gète, mais tantôt de me retirer dans les jardins solitaires que je possédais, tantôt de jouir au contraire de la vue de la foule et de Rome³. »

Il n'y a pas dans ces vers un rejet de la ville, une description négative du mode de vie urbain, tels que l'ont exprimé Virgile, Horace et Properce, puisque, outre sa volonté de se retirer dans ses jardins, Ovide affirme souhaiter jouir de la vue de l'activité romaine. Toutefois, Ovide a bien exprimé une opposition entre un monde urbain débordant d'activité – Ovide fait référence à la foule – et un univers rural serein qui apporte le repos – Ovide fait référence au congé, *rudis*.

¹ *Elégies* II, 19, 7-8 : *Sola eris et solos spectabis, Cyntia montes et pecus et fines pauperis agricolae.*

² *Métamorphoses* XI, 146-147 : *Ille, perosus opes, siluas et rura colebat Panaque montanis habitantem semper in antris.*

³ *Tristes* IV, 8, 23-28 : *Sic igitur tarda uires minuente senecta Me quoque donare iam rude tempus erat ; Tempus erat nec me peregrinum ducere caelum Nec siccam Getico fonte leuare sitim, Sed modo, quos habui, uacuos secedere in hortos, Nunc hominum uisu rursus et urbe frui.*

Tableau 5 : Des poètes qui chantent un univers éloigné des turpitudes et de la perversion de la ville

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	différents avantages de la campagne par rapport à la ville
Virgile	3 (<i>Géor.</i> 3)	moyenne	absence de la visite quotidienne des clients ; absence de perversion et de corruption (2) ; population travailleuse, sobre et pieuse (2) ; éloignement vis-à-vis des problèmes sociaux et politiques (2)
Horace	3 (<i>Épod.</i> 1 ; <i>Sat.</i> 1 ; <i>Épît.</i> 1)	moyenne	éloignement vis-à-vis des problèmes sociaux et politiques (2) ; absence de la visite quotidienne des clients (2)
Propertius	1 (L.II : 1)	secondaire	absence de perversion et de corruption (1)
Tibulle	0	nulle	
Ovide	2 (<i>Mét.</i> 1 ; <i>Trist.</i> 1)	secondaire	absence de perversion et de corruption (2) ; éloignement vis-à-vis des problèmes sociaux et politiques (1)

Ainsi, nous constatons que les poètes de l'époque augustéenne, Tibulle mis à part, se sont attachés, d'une part à opposer l'univers rural et l'univers urbain, d'autre part à présenter le premier comme un refuge, une alternative protégée, d'un second trop enclin aux vices, aux turpitudes, et aux tentations.

2. 2. 3. 4. Des poètes qui chantent un univers éloigné de la violence et des douleurs de la guerre

Si les poètes de l'époque augustéenne ont opposé un univers rural caractérisé par la sérénité et un univers urbain aux prises avec les vices, ils ont également tenu à souligner, avec force, ce qui distingue le monde rural de l'univers de la guerre. Dans les *Bucoliques*, Virgile a indirectement opposé les deux univers, en rappelant à Varus qu'il était le poète du monde rural et qu'il ne comptait pas, même pour lui, chanter les guerres, qu'il a d'ailleurs qualifiées d'« affreuses » :

« Aujourd'hui (car tu ne manqueras pas de poètes, Varus, pour vouloir dire tes louanges et chanter les affreuses guerres), j'essaierai un air champêtre sur un mince roseau¹. »

¹ *Bucoliques* VI, 6-8 : *Nunc ego (namque super tibi erunt, qui dicere laudes, Vare, tuas cupiant, et trista condere bella) agrestem tenui meditabor harundine musam.*

Mais c'est encore une fois dans les *Géorgiques* qu'il s'est exprimé le plus clairement sur le sujet. En effet, dans le passage que nous citons dans le chapitre précédent Virgile a chanté le bonheur dont jouissent les cultivateurs parce qu'ils ne sont pas concernés par les luttes armées :

« O trop heureux les cultivateurs, s'ils connaissaient leur bonheur ! Loin des discordes armées¹. »

De même, dans le passage qui suit et que nous avons déjà cité, Virgile affirmait que les habitants de la campagne avaient le bonheur de ne pas participer aux guerres contre les ennemis de Rome, en faisant allusion au conflit avec les Daces qui débuta en 32 avant notre ère :

« Bienheureux aussi celui qui connaît les dieux champêtres, et Pan, et le vieux Sylvain et les Nymphes soeurs ! Celui-là ne se laisse émouvoir ni par les faisceaux que donne le peuple [...] ni par le Dace qui descend de l'Ister conjuré². »

Quant à Horace, il a lui aussi présenté comme une des causes majeures du bonheur des habitants de la campagne le fait qu'ils ne participent pas aux guerres. Dans sa deuxième épode, il a évoqué par une heureuse métaphore sur leur réveil les tensions et les menaces constantes auxquelles les soldats sont confrontés, et il a également suggéré – en chantant dans le vers suivant « les colères de la mer » – les dangers liés aux déplacements maritimes que les soldats étaient souvent amenés à faire³ :

« Heureux celui-là qui, [...] n'est point réveillé, soldat, par une sonnerie menaçante ; qui n'a pas à craindre les colères de la mer⁴. »

Enfin, Tibulle a lui aussi opposé, et avec une implication très personnelle, les deux modes de vie, militaire et agraire, et affirmé sa préférence pour le second :

« Si je pouvais seulement, désormais, si je pouvais vivre content de peu, sans être toujours entraîné en de longues marches, et fuir le lever brûlant de la canicule à l'ombre d'un arbre, sur les bords d'une eau courante⁵. »

D'une manière générale, Tibulle a affirmé, dans la première élégie de son recueil, qu'il ne souhaitait plus partir dans des contrées lointaines pour faire la guerre et conquérir des trophées¹,

¹ *Géorgiques* II, 458-459 : *O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas ! Quibus ipsa, procul discordibus armis.*

² *Géorgiques* II, 493-497 : *Fortunatus et ille deos qui nouit agrestis, Panaque Silvanumque senem Nymphasque sorores ! Illum non populi fasces [...], aut coniurato descendens Dacus ab Histro.*

³ A l'époque où Horace a composé cette épode l'essentiel des guerres menées par les Romains se déroulaient depuis des décennies à l'extérieur de la péninsule italienne, rendant ainsi les déplacements maritimes fréquents pour les soldats. Toutefois, il est évident que les soldats n'étaient pas les seuls à voyager sur la mer, et ce n'est pas uniquement à eux qu'Horace a souhaité faire allusion à travers ce vers.

⁴ *Epodes* II, 1-6 : *Beatus ille qui procul negotiis, ut prisca gens mortalium paterna rura bobus exercet suis, solutus omni fenore, neque excitatur classico miles truci neque horret iratum mare.*

⁵ *Élégies* I, 1, 25-28 : *Iam modo iam possim contentus uiuere paruo nec semper longae deditos esse uiae, sed Canis aestiuos ortus uitare sub umbra arboris ad riuos praetereuntis aquae.*

mais préférerait s'occuper de son petit domaine et vivre dans la quiétude avec son amie. Toutefois, c'est dans ces vers que l'opposition entre les univers militaire et agraire est la plus évidente. Il présente le premier comme étant particulièrement pénible, il évoque les longues marches ainsi que la canicule qui peut rendre ces dernières encore plus pénibles, et le second comme un univers accueillant, qui incite au repos, à travers la présence d'arbres et de cours d'eau.

Tableau 6 : Des poètes qui chantent un univers éloigné de la violence
et des douleurs de la guerre

	passages cités	importance du thème dans l'œuvre
Virgile	2 (<i>Géorg.</i> 2)	moyenne
Horace	1 (<i>Ep.</i> 1)	secondaire
Propertius	0	nulle
Tibulle	1 (<i>L.I</i> : 1)	secondaire
Ovide	0	nulle

Ainsi, au-delà d'une opposition entre un univers rural caractérisé par le repos et un univers urbain empli de tentations et de vices, les poètes de l'époque augustéenne, ou plus précisément Virgile, Horace et Tibulle, ont également distingué le mode de vie serein des agriculteurs du mode de vie emprunt de menaces et d'efforts pénibles des militaires.

2. 2. 3. 5. Des poètes qui minimisent les dangers propres au monde rural

Outre le fait de dépeindre le monde rural comme un univers incitant au repos, à la sérénité, d'affirmer avec force que la situation des habitants de la campagne est plus enviable que celle des citadins, des militaires, des marins et des négociants, les poètes de l'époque augustéenne ont pris le parti de peu évoquer les risques propres au monde rural, comme la présence d'animaux sauvages.

Cette présence, dans l'univers rural, d'animaux non domestiqués et potentiellement dangereux n'est pour autant pas niée. Ils font référence aux serpents malfaisants², aux loups

¹ Tibulle a vraisemblablement fait partie de l'état major de Messalla. A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 3. 3. 2. de la première partie).

² *Bucoliques* III, 93 ; *Géorgiques* III, 416-420 (vipère et couleuvre).

qui rapinent¹, aux sangliers destructeurs². Toutefois, dans leurs poèmes, ce potentiel destructeur devient rarement concret. Il y a, d'après nos recherches, quatre passages dans lesquels ces bêtes sauvages passent à l'action, et c'est toujours dans un contexte mythologique. Ovide a évoqué le sanglier *ferus* qui éventra Adonis³, le serpent qui s'est attaqué à la tête tranchée d'Orphée⁴, le loup enragé qui a décimé le troupeau de Pelée⁵ et le sanglier monstrueux qui détruisit l'ensemble des cultures d'Oenée⁶. Il n'y a, du moins à notre connaissance, aucun récit d'agneau dévoré appartenant à un paysan romain, ou de loup pénétrant concrètement à l'intérieur des propriétés foncières.

D'ailleurs, dans les *Bucoliques*, Virgile a parfois chanté la fin des dangers que représentent ces animaux sauvages. Dans la quatrième églogue, il a évoqué la race des serpents décimée⁷, dans la cinquième le loup qui « ne machine plus d'embûches contre le bétail »⁸, ou même, dans la huitième, le loup qui prend « la fuite devant les moutons »⁹. D'autre part, dans la V^{ème} *Bucolique*, il a célébré l'harmonie qui pouvait régner entre les hommes et les bêtes sauvages :

« Tant que le sanglier se plaira sur les faîtes montagneux, et le poisson dans les fleuves, tant que le thym nourrira les abeilles, et la rosée les cigales, toujours ton culte, ton nom, tes louanges dureront¹⁰. »

Le fait d'affirmer qu'un culte – en l'occurrence celui de Daphnis – durera tant que les sangliers se plairont dans leur milieu naturel, peut être compris comme une manière de

¹ *Géorgiques* I, 129-130 : *Ille malum uirus serpentibus addidit atris praedarique lupos iussit pontumque moueri* ; *Bucoliques* II, 63 : *Lupus ipse capellam* ; *Bucoliques* III, 80 : *Triste lupus stabulis* ; *Bucoliques* VII : *hic tantum Boreae curamus frigora, quantum aut numerum lupus aut torrentia flumina ripas* : « ici, nous avons cure des froids de Borée, autant que le loup du nombre des moutons, ou les torrents de leurs rives » ; *Bucoliques* VIII, 97 : « J'ai vu Moeris souvent grâce à eux [des poisons venus du Pont] se changer en loup et s'enfoncer dans les bois » ; une expression dans la *Bucoliques* IX : *lupi moerim uidere priores* : « les loups les premiers ont aperçu Moeris » ; *Géorgiques* III, 264-265 : *Quid lynces Bacchi uariae et genus acre luporum atque canum ?* : « Que dire des lynx tachetés de Bacchus et des loups, violente engeance, et des chiens ? » ; *Géorgiques* III, 407 ; *Géorgiques* III, 537-538 ; *Fastes* IV, 765-766 : *Neue minus multos redigam quam mane fuerunt, Neue gemam referens uellera rapta lupo* : « Fais que je ne déplore pas de ne rapporter que des toisons arrachées au loup ».

² *Bucoliques* VII, 29 ; *Bucoliques* X, 56 : « où je chasserai les sangliers acharnés » ; *Géorgiques* III, 255-256 : *Ipsè ruit dentesque Sabellicus exacuit sus et pede prosuigit terram, fricat arbore costas* : « Lui-même le sanglier sabbellique se rue, il aiguise ses défenses, laboure la terre du pied, frotte ses côtes contre un arbre » ; *Géorgiques* III, 411-413.

³ *Amours* III, 9, 16 : *iuuenis rupit cum ferus inguen aper* : « le jour où un sanglier furieux éventra le jeune homme ».

⁴ *Métamorphoses* XI, 56. D'une manière générale, au sujet de la manière dont Ovide a chanté le mythe d'Orphée cf. Létoublon F. (coord.), *Le mythe d'Orphée dans les « Métamorphoses » d'Ovide*, Paris, 2001.

⁵ *Métamorphoses* XI, 396.

⁶ *Métamorphoses* VIII, 281-297.

⁷ *Bucoliques* IV, 24 : *Occidet et serpens*.

⁸ *Bucoliques* V, 60 : *Nec lupus insidias pecori*.

⁹ *Bucoliques* VIII, 52 : *Nunc et ouis ultro fugiat lupus* : « Désormais que le loup prenne même la fuite devant les moutons ».

¹⁰ *Bucoliques* V, 56-80 : *Dum iuga montis aper, fluuios dum piscis amabit, dumque thymo pascentur apes, dum rore cicadae, semper honos nomenque tuom laudesque manebunt*.

souhaiter que les sangliers demeurent, de considérer que leur présence n'est pas une gêne, ne représentent pas un véritable danger, pour les hommes, que ces derniers et les bêtes sauvages peuvent vivre en harmonie dans le monde rural¹. Dans un vers de la VIII^{ème} *Bucolique*, Virgile a de nouveau exprimé cette idée, à travers l'évocation de daims et de chiens se désaltérant dans le même lieu :

« et le siècle prochain verra les daims craintifs venir avec les chiens au même abreuvoir². »

Par rapport aux vers de la cinquième *Bucolique*, les rôles sont inversés. Ici ce n'est pas l'animal qui est dangereux pour l'homme, mais l'homme qui représente un danger pour les animaux. Les chiens font référence à la chasse que les hommes pratiquent à l'encontre des daims. Néanmoins, c'est bien l'harmonie entre les animaux de la forêt, et par extension entre les hommes et les animaux de la forêt, dont Virgile annonce la venue pour le siècle prochain. D'ailleurs, toujours dans le même état d'esprit, il a composé les deux vers suivants :

« ici, nous avons cure des froids de Borée, autant que le loup du nombre des moutons, ou les torrents de leurs rives³. »

Ces vers sont très difficiles à interpréter. Virgile n'affirme pas que les loups n'attaqueront pas les moutons, que les vents froids ne toucheront pas les hommes ou que les eaux ne dépasseront pas les rives. Il semble vouloir signifier que, même dans ce cas, la vie dans le monde rural peut être agréable pour tous ses habitants, que le caractère plaisant de la vie rurale dépend en définitive de l'attitude de ses habitants, de leur capacité à accepter l'ordre naturel des choses. Enfin, dans un passage qui renvoie à un état des choses plus concret Virgile a exprimé, d'une autre manière, l'absence de dangers qui règne dans le monde des *Bucoliques* :

« En cet endroit, tandis que j'abritais du froid mes tendres myrtes, le mâle du troupeau, mon bouc s'était égaré ; alors j'aperçois Daphnis. Et lui de son côté, dès qu'il me voit : "Vite, dit-il, viens ici, Mélibée ; ton bouc est sauf, ainsi que tes chevreaux ; et, si tu as quelque loisir, repose-toi sous l'ombrage. Tes jeunes taureaux sauront bien traverser les prés pour venir boire ici"⁴. »

Il semble que rien de néfaste ne puisse arriver au troupeau de Mélibée, et ce, même s'il échappe à la surveillance de son gardien. Le bouc et les chevreaux peuvent évoluer en

¹ Nous reviendrons par la suite sur le contexte particulier qui entoure ce vers ainsi que, d'une manière générale, le culte de Daphnis, et qui amène à relativiser quelque peu ces propos.

² *Bucoliques* VIII, 27-28 : *aeuoque sequenti cum canibus timidi uenient ad pocula dammae*.

³ *Bucoliques* VII, 51-52 : *hic tantum Boreae curamus frigora, quantum aut numerum lupus aut torrentia flumina ripas*.

⁴ *Bucoliques* VII, 6-11 : *Huc mihi, dum teneras defendo a frigore myrtos, uir gregis ipse caper deerrauerat ; atque ego Daphnim adspicio. Ille ubi me contra uidet : « Ocius » inquit « huc ades, o Meliboee ; caper tibi saluos et haedi, et, si quid cessare potes, requiesce sub umbra. Huc ipsi potum uenient per prata iuueni.*

liberté dans cet univers protégé, aucun danger ne semble pouvoir entraver le bonheur de ces pasteurs-poètes.

Horace a, lui aussi, présenté un univers rural exempt de dangers. Dans le troisième livre des *Odes*, il a chanté le « loup qui se promène au milieu des agneaux enhardis »¹ lors d'une fête en l'honneur de Faunus – ce qui renvoie directement à ce que Virgile chantait dans les V^{ème} et VIII^{ème} *Bucoliques* – et, dans le quatrième livre du même recueil, il a clairement affirmé que l'univers rural était un univers sans danger : « le bœuf qui peut sans danger aller et venir dans les campagnes »². Quant à Propertius, il n'a pas chanté des agneaux qui ne craignent pas les loups, ou des hommes qui vivent en harmonie avec des bêtes sauvages, mais s'est dépeint en chasseur dans un univers sous contrôle :

« Moi-même, je chasserai, j'ai envie maintenant d'embrasser le culte de Diane et de rompre mes vœux à Vénus. Je commencerai à prendre des bêtes sauvages, à offrir leurs cornes aux pins et à exciter les chiens audacieux ; pas cependant au point d'oser attaquer les grands lions ou d'aller en courant affronter les sangliers agrestes. Que mon audace soit donc de guetter les lièvres timides et de piéger un oiseau avec un roseau préparé, là où le Clitumne couvre de son bois son beau cours et où l'eau baigne les bœufs neigeux³. »

L'idée de danger est présente dans ces vers, le sanglier est présenté par Propertius comme une menace contre sa personne. Cependant, il ressort de ces vers que le chasseur qu'il est devenu, contrôle ce danger et, d'une manière générale, l'ensemble de son terrain de chasse. Il y a cette idée que le sanglier constitue un danger uniquement s'il est provoqué, qu'il ne vient perturber la vie des hommes que s'il y est incité. D'une manière générale, le monde rural apparaît dans ces vers comme un terrain de jeu dont l'homme est le maître.

Enfin, Tibulle, n'a pas non plus chanté un univers rural dans lequel les bêtes sauvages ne représentent plus de danger. Toutefois, dans sa fameuse prière agraire de la première élégie du livre II, il a sollicité les dieux pour « que la brebis restée en arrière n'ait pas à craindre les loups rapides »⁴, tout en affirmant, quelques vers plus loin, que ses « vœux seront exaucés »⁵. Ainsi, il laissait entendre que les loups ne s'en prendront effectivement pas à ses brebis et, d'une manière générale, que le monde rural ne comporte pas de danger majeur, du moins si les hommes prient les dieux.

¹ *Odes* III, 18, 13 : *inter audacis lupus errat agnos.*

² *Odes* IV, 5, 17 : *Tutus bos etenim rura perambulat.*

³ *Elégies* II, 19, 17-26 : *Ipse ego uenabor : iam nunc me sacra Dianae suscipere et Veneri ponere uota iuuat. Incipiam captare feras et reddere pinu cornua et audacis ipse monere canes ; non tamen ut uastos ausim temptare leones aut celer agrestis comminus ire sues. Haec igitur mihi sit lepores audacia mollis excipere et structo figere auem calamo qua formosa suo Clitumnus flumina luco integit, et niueos abluit unda boues.*

⁴ *Elégies* II, 1, 20 : *neu timeat celeres tardior agna lupos.*

⁵ *Elégies* II, 1, 25 : *Euentura precor.*

Tableau 7 : Des poètes qui minimisent les dangers propres au monde rural

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	expressions de l'absence de danger dans le monde rural
Virgile	6 (<i>Buc.</i> 6)	moyenne	harmonie entre tous les habitants du monde rural (4) ; animaux sauvages inoffensifs (2) ; un univers sous contrôle
Horace	2 (<i>Od.</i> 2)	secondaire	animaux sauvages inoffensifs
Propertius	1 (L.II : 1)	secondaire	un univers sous contrôle
Tibulle	1 (L.II : 1)	secondaire	un univers sous contrôle
Ovide	0	nulle	

Il convient de préciser qu'un certain nombre de ces vers ont été composés dans des contextes particuliers, notamment en ce qui concerne Virgile et Horace. Dans la IV^{ème} *Bucolique*, le Mantouan chantait le retour de l'âge d'or, dans la V^{ème} l'harmonie de toute la campagne à la suite de la mort de Daphnis, dans la VIII^{ème} il faisait référence aux résultats d'incantations magiques. Enfin, le Vénusien faisait, dans l'*Ode* III, 18, un récit très personnalisé de la fête de Faunus. Cependant, cette manière de proclamer la victoire de la concorde sur la sauvagerie, et, plus généralement, d'évacuer le « sauvage » du monde rural, n'en dénote pas moins une volonté de magnifier cet univers, d'en transmettre une vision idyllique, exempte de dangers, et, par conséquent, tout à fait favorable à l'homme.

2. 2. 3. 6. Des poètes qui célèbrent Auguste comme le garant de la sérénité du monde rural

Les poètes de l'époque augustéenne ont associé, à plusieurs reprises, la tranquillité dont jouissent les habitants du monde rural à la personne d'Auguste. Plus précisément, ils ont affirmé que la tranquillité et la sérénité qui règnent dans le monde rural, étaient directement liées à l'action du maître de Rome. Dans la I^{ère} *Bucolique*, Virgile a affirmé, par la voix de Tityre, que les Arcadiens devaient leur tranquillité à un « dieu », puis il a chanté la liberté de paître dont jouissaient ses génisses ainsi que lui-même de pratiquer la musique :

« O Mélébée, c'est à un Dieu que nous devons cette tranquillité ; car Il sera pour moi, toujours, un Dieu ; Son autel, une tendre victime, un agneau de nos bergeries, souvent l'ensanglera. Grâce

à Lui, mes génisses ont le droit de paître en liberté, comme tu vois, et moi-même celui de jouer mes airs préférés sur un roseau rustique¹. »

L'identification de ce personnage – le vers 7 permet, en effet, de comprendre qu'il ne s'agit pas d'une véritable divinité, mais d'un homme érigé au rang de divinité – auquel Virgile fait référence, n'est pas assurée. Cependant, il est vraisemblable qu'il s'agisse d'Octavien. A l'époque à laquelle cette bucolique a été composée – probablement à la fin de l'année 40 avant notre ère – Octavien n'était pas encore le maître de Rome, mais il était en charge des distributions de terres en Italie, dont il est question dans cette élégie². Par conséquent, c'est lui qui, en dernière instance, était responsable de la situation dans les campagnes italiennes. Ainsi, Virgile expliciterait cet état de fait en indiquant que la tranquillité dont jouit Tityre, l'habitant des campagnes par excellence, est directement liée à l'action d'Octavien, et sous-entendrait, plus généralement, que pour être effectivement un univers dans lequel les hommes peuvent s'épanouir en toute quiétude, le monde rural avait besoin de la paix et donc d'une protection politique. De plus, le poète avait peut-être besoin de remercier Octavien pour le rôle qu'il avait joué en sa faveur au sujet de la spoliation dont il aurait été victime³.

Dans les *Géorgiques*, Octavien-Auguste fut également glorifié par Virgile. Le Mantouan a qualifié ce dernier à plusieurs reprises de dieu⁴, de plus grand des Romains⁵, enfin il a chanté ses victoires militaires⁶ ; et s'il ne l'a pas de nouveau présenté comme le protecteur des campagnes, il l'a exhorté à prendre avec lui « en pitié les campagnards désorientés »⁷ au début du livre I. Virgile souhaitait probablement que le triumvir en charge de l'Occident fasse tout son possible pour venir en aide aux agriculteurs italiens qui avaient été durement touchés par la première phase de la guerre civile⁸. Cette manière de solliciter Auguste et d'évoquer une situation difficile pour les agriculteurs avait pour conséquence de ne pas offrir une image protégée du monde rural. Toutefois, nous avons pu constater⁹ que Virgile s'est efforcé, dans son poème agronomique, de démontrer que l'univers rural était le lieu le plus favorable à

¹ *Bucoliques* I, 6-10 : *O Meliboee, deus nobis haec otia fecit : namque erit ille mihi semper deus ; illius aram saepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus. Ille meas errare boues, ut cernis, et ipsum ludere quae uellem calamo permisit agresti.*

² A ce sujet *cf. supra* (chapitre 1. 1. 2. de la première partie).

³ Au sujet de la spoliation dont Virgile aurait été victime et du rôle joué par Octavien *cf. supra* (chapitre 1. 2. 2 de la première partie).

⁴ *Géorgiques* I, 503 ; III, 16.

⁵ *Géorgiques* II, 170.

⁶ *Géorgiques* III, 47-48 ; IV, 560.

⁷ *Géorgiques* I, 41 : *ignarosque uiae mecum miseratus agrestis.*

⁸ Au sujet de la situation des agriculteurs italiens après la première phase de la deuxième Guerre Civile *cf. notamment supra* (chapitre 2. 1. 2. de la première partie). Signalons néanmoins que l'assassinat de César a été suivi par des conflits sur le sol italien (guerre de Modène, guerre de Pérouse) et par les expropriations massives consécutives à Philippes.

⁹ Sur ce point *cf. notamment* le chapitre précédent.

l'épanouissement des hommes, qu'il en avait, en quelque sorte, le potentiel et que c'était aux hommes de faire de ce potentiel une réalité.

Quant à Horace, il a lui aussi salué dans un de ses poèmes, et de manière encore plus explicite, le rôle joué par Octavien-Auguste dans la tranquillité dont jouissent les habitants des campagnes italiennes. Dans l'*Ode* IV, 5, il a en effet chanté « Oui, par toi [César]¹, le bœuf peut, sans danger, aller et venir dans les campagnes »², puis quelques vers plus loin :

« Qui redouterait le Parthe, le Scythe transi, les portées que met bas la Germanie hérissée, tant que César est sauf ? Qui prendrait souci de la guerre contre la farouche Hibernie ? Chacun passe le jour sur ses collines et marie la vigne aux arbres veufs puis s'en retourne, joyeux, vers le vin, et, au second service, te convie au titre de dieu³. »

Dans cette *Ode* qui célèbre Auguste, Horace a accordé une place particulière à son rôle dans la pacification des campagnes. Le Vénousien affirme en substance que ce sont les victoires militaires d'Auguste qui permettent aujourd'hui aux habitants de l'Empire de travailler et de vivre en toute quiétude – il évoque l'absence de danger pour les bœufs – ainsi que dans la joie – il qualifie de « joyeux » ceux qui vivent sur les collines et travaillent la vigne – dans les campagnes. De plus, à l'instar de ce que Tityre souhaitait dans la première *Bucolique*, Auguste est ici élevé au rang de divinité – « chacun [...] te convie au titre de dieu » – parce qu'il a apporté la paix dans le monde rural.

Dans *Les Fastes*, Ovide a repris ce thème d'Auguste apportant la tranquillité dans les campagnes, mais en le modifiant quelque peu. En effet, le poète a glorifié l'ensemble de la famille d'Auguste, et il n'a pas parlé d'apporter cet *otium*, mais de le garantir ; enfin, dans deux passages, il n'a pas employé de terme qui renvoie à la tranquillité, à la quiétude, mais à la paix. Tel n'est toutefois pas le cas, en ce qui concerne ce dernier point, dans ce premier passage :

« Janus aux deux visages, toi, par qui débute l'année qui glisse en silence, [...] sois propice à nos princes : grâce à leur labeur la terre féconde ainsi que la mer jouissent en toute sécurité de la paix⁴. »

Robert Schilling a traduit « la terre féconde ainsi que la mer jouissent en toute sécurité de la paix », mais c'est bien le terme d'*otium* qu'Ovide a employé à deux reprises pour qualifier ce dont jouissent la mer et la terre. Ainsi, peut-être plus que la paix – même si nous verrons qu'à d'autres reprises, Ovide a rapproché la *pax* de la situation dans les campagnes, et

¹ D'une manière générale, l'ode est consacrée à César Auguste et, dans le vers qui précède, Horace vient de mentionner explicitement le vainqueur d'Actium.

² *Odes* IV, 5, 17 : *Tutus bos etenim rura perambulat.*

³ *Odes* IV, 5, 25-32 : *Quis Parthum paueat, quis gelidum Scythen, quis Germania quos horrida parturit fetus incolumi Caesare ? Quis ferae bellum curet Hiberiae ? Condit quisque diem collibus in suis et uitem uiduas ducit ad arbores ; hinc ad uina redit laetus et alteris te mensis adhibet deum.*

⁴ *Fastes* I, 65-68 : *Iane biceps, anni tacite labentis origo [...], Dexter ades ducibus quorum segura labore Otia terra ferax, otia pontus habet.*

que la présence de Janus renvoie à la paix : la fermeture des portes du temple de Janus indique l'absence de guerre menée par Rome – c'est l'idée de tranquillité, de quiétude que le futur résident de Tomes a souhaité exprimer ici. Par ailleurs, s'il n'a pas explicitement évoqué les campagnes, le monde rural, ou la situation des agriculteurs, l'expression *terra ferax* qu'il a utilisée au vers 68 renvoie à la production agricole dans son acception la plus large. D'autre part, l'emploi de l'expression *quorum segura* rapproche encore ces vers du discours produit par Virgile, dans la première *Bucolique*, et Horace, dans l'*Ode* IV, 5, puisque ces derniers évoquaient l'absence de danger dans les campagnes. Enfin, les « princes » auxquels le poète fait référence sont très certainement les héritiers d'Auguste : Tibère et Germanicus¹.

A la fin du premier livre des *Fastes*, Ovide a, de nouveau, fait référence au rôle prépondérant d'Auguste, quant aux bonnes conditions de travail, et par extension de vie, qui règnent dans les campagnes, et, cette fois, l'idée de paix est explicitement évoquée :

« Grâces en soient rendues aux dieux et à ta maison : chargées de chaînes, depuis longtemps les guerres gisent sous vos pieds. Que le bœuf vienne sous le joug et la semence sous la terre labourée. La Paix nourrit Cérès, Cérès est la fille de la Paix². »

La *domus* à laquelle Ovide fait allusion est évidemment celle d'Auguste. En outre, c'est au *princeps* que le poète s'adresse ici directement. Quant aux références aux bœufs placés sous le joug et à la semence enfouie sous la terre labourée, elles ne renvoient pas à l'idée de tranquillité, néanmoins elles évoquent un univers rural dans lequel la vie s'écoule agréablement, puisque le travail peut être réalisé sans entrave. En définitive, excepté l'idée de joie, le discours exprimé ici par Ovide est très proche de ce qu'Horace chantait dans l'*Ode* IV, 5. Enfin, dans le dernier vers, l'agriculture, par l'intermédiaire de Cérès – celle-ci est en effet érigée en allégorie de l'agriculture –, et la paix – qui elle-même est présentée comme une divinité puisqu'elle est pourvue d'un « p » majuscule – sont directement associées.

Dans un troisième passage, Ovide a encore établi un lien entre Auguste et la paix dans les campagnes :

« C'est en paix que Cérès est heureuse. Vous, les paysans, priez pour une paix perpétuelle et pour un chef pacifique³. »

La référence à Auguste est plus indirecte que dans les passages précédents, cependant il paraît assuré que le « chef pacifique » n'est autre que le maître de Rome et que, d'une manière

¹ A ce sujet cf. la note n°23 de R. Schilling dans Ovide, *Les Fastes*, Tome I, Paris, 2003, p. 101.

² *Fastes* I, 701-704 : *Gratia dis domuique tuae : religata catenis Iampridem uestro sub pede bella iacent. Sub iuga bos ueniat, sub terras semen aratas. Pax Cererem nutrit, Pacis alumna Ceres.*

³ *Fastes* IV, 393-414 : *Pace Ceres laeta est. Et uos orate, coloni, Perpetuam pacem pacificumque ducem.*

générale, le poète a souhaité rappeler que les paysans peuvent vivre et travailler sans craindre les invasions ennemies grâce à l'action pacificatrice passée et présente d'Auguste.

Tableau 8 : Des poètes qui célèbrent Auguste comme le garant de la sérénité du monde rural

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	expressions de l'action bienfaitrice d'Auguste dans le monde rural
Virgile	2 (<i>Buc.</i> 1 ; <i>Géorg.</i> 1)	moyenne	garant de tranquillité du monde rural (1) ; permet aux agriculteurs d'effectuer leurs travaux sereinement (2)
Horace	1 (<i>Od.</i> 1)		permet aux agriculteurs d'effectuer leurs travaux sereinement (1)
Propertius	0	nulle	
Tibulle	0	nulle	
Ovide	3 (<i>Fastes</i> 3)	moyenne	permet aux agriculteurs d'effectuer leurs travaux sereinement (3)

L'héritier de César, par ses victoires sur Lucius Antonius, Sextus Pompée et Antoine, avait mis fin à une période de troubles – en quelque sorte au règne du sauvage – dans les campagnes italiennes¹. C'est du moins le message que ces auteurs ont souhaité transmettre, en chantant explicitement le rôle bénéfique de la paix apportée par Auguste pour les habitants du monde rural, mais aussi en minimisant la présence du sauvage, principalement des animaux sauvages, et des dangers qu'il représente dans les campagnes romano-italiennes.

Il n'est pas question d'ouvrir à nouveau ici le dossier du caractère propagandiste de leurs poèmes. Il est indéniable que le *princeps* avait intérêt, d'un point de vue économique et politique, à ce que des poètes chantent la quiétude retrouvée du monde rural et encouragent à un éloignement des affaires politiques, symbolisées par la ville². Toutefois, au-delà de ces questions politiques, ces poètes – certes à des niveaux distincts, et de manière sensiblement différente suivant leur histoire individuelle – ont, de manière probablement personnelle et sincère, perçu dans le monde rural³ un univers empreint de tranquillité, de sérénité, protégé

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 3. 1. 2. de la première partie).

² De même, à ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 3. 1. 2. de la première partie).

³ Dans ce chapitre, nous avons traité du monde rural dans sa globalité, mais il est indéniable que l'idée de propriété foncière est souvent présente derrière cette « notion » d'univers rural dans le discours des poètes de l'époque augustéenne. Autrement dit, nous avons pu constater que c'est souvent dans les domaines ruraux, et même bien souvent dans leurs propres domaines, que ces poètes estimaient que leurs concitoyens et eux-mêmes

des turpitudes et des vices de l'*Vrbs*, éloigné des dangers propres à la guerre, et, pour toutes ces raisons, favorable à l'épanouissement de l'homme. D'ailleurs, un autre aspect de leur discours consiste à affirmer que dans l'univers rural, les hommes cultivent un mode de vie vertueux fondé sur la sobriété, l'hospitalité, le respect de la justice et la piété.

2. 2. 4. Des poètes qui chantent un monde rural qui conduit les hommes à la vertu

Parallèlement à son confort, sa beauté, son caractère nourricier et protégé, Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont chanté un monde rural emprunt de vertu, ou plus précisément qui conduit les hommes à adopter un mode de vie vertueux. Dans le chapitre précédent, nous avons constaté que ces poètes avaient salué un univers protégé des vices de la ville, mais ils sont allés plus loin, dans le sens où ils ont évoqué les vertus propres au monde champêtre. Ils ont, en effet, associé, à plusieurs reprises, le monde rural à des notions telles que l'hospitalité, la piété, la chasteté, la pureté. Ils ont également salué la simplicité, la modestie qui animent les habitants des campagnes. Ils ont encore vanté la constance dans le travail des agriculteurs, leur sobriété, leur résistance, leur respect de la justice et de la coutume¹.

Virgile

A priori, il est difficile de parler d'un univers rural qui conduit les hommes à adopter un mode de vie vertueux à partir des *Bucoliques*. Les personnages des églogues n'ont pas toujours une attitude irréprochable. Tityre est présenté dans les premiers vers dans une posture nonchalante². De plus, il ne fait pas preuve d'une grande solidarité envers un Mélibée pourtant chassé de ses terres³. Enfin, Tityre précise lui-même, qu'auparavant il n'avait nul souci de son pécule⁴. Quant à Corydon, il ne s'occupe pas des vignes dont il a la charge, tant

pouvaient le mieux profiter de la tranquillité qui caractérise le monde rural. Nous reviendrons sur cet aspect essentiel de leur discours pour notre étude, dans la troisième partie.

¹ Rappelons que pour des informations à la fois globales et précises sur les agriculteurs romains, il est intéressant de consulter Kolendo J., « Le paysan », Giardina A. (dir.), Paris, 1992, p. 173-219.

² *Bucoliques* I, 4 : *tu, Tityre, lentus in umbra.*

³ Tityre offre l'hospitalité à Mélibée, mais uniquement à la fin de l'églogue, lorsqu'il sait que ce dernier refusera – d'ailleurs Virgile n'a pas composé la réponse de Mélibée. De plus Tityre propose à Mélibée de rester uniquement une nuit : *Bucoliques* I, 79 : « Ici, du moins, tu aurais pu te reposer avec moi, cette nuit sur des feuilles vertes. Plus qu'une véritable proposition, Virgile vante ici les qualités de son logis. » : *Hic tamen hanc mecum poteris requiescere noctem fronde super viridi.*

⁴ *Bucoliques* I, 31-35 : « En effet, je l'avouerai : tant que j'étais aux mains de Galatée, nul espoir de liberté, nul souci de mon pécule ! J'avais beau faire sortir de mes enclos mainte victime, et presser de gras fromages pour la ville, plutôt chiche ! Jamais je ne revenais au logis avec une lourde poignée de monnaie. » : *Namque, fatebor enim, dum me Galatea tenebat, nec spes libertatis erat, nec cura peculi. Quamuis multa mein exiret uictima saeptis, pinguis et ingratae premeretur caseus urbi, non umquam grauis aere domuni mihi dextra redibat.*

il brûle d'amour pour Alexis¹. Par ailleurs, dans la troisième *Bucolique*, il est question des menus, mais multiples, larcins dont Damète et Ménalque ont été les auteurs. Dans la sixième églogue, le personnage principal est un Silène dont les veines sont, bien sûr, remplies de la liqueur de Bacchus. De même, les incantations chantées par Damon, dans la huitième *Bucolique*, trahissent, de la part de ce dernier, une volonté de changer le cours du destin et non d'acceptation de son sort. Enfin, l'attitude de Gallus, dans la dixième *Bucolique*, ne renvoie pas non plus à l'idée de contenance qui caractérise les individus vertueux.

Toutefois, certaines valeurs positives telles que la piété, l'entente entre pasteurs poètes sont mises en valeur dans les *Bucoliques*, et, surtout, le poème renvoie l'image d'un mode de vie simple, modeste, fondé sur les choses essentielles. Tityre ne fait pas preuve de solidarité envers Mélibée, néanmoins il apparaît comme l'image même de l'homme qui accepte des conditions de vie modestes. S'il est nonchalamment assis sous l'ombrage, c'est parce qu'il ne désire rien de plus que de pouvoir jouer ses airs préférés et chanter ses amours à l'ombre d'un arbre. D'un point de vue matériel, il ne manque de rien. Nous l'avons déjà indiqué, il affirme détenir « des fruits mûrs, des châtaignes moelleuses et du fromage frais en abondance »², et il vante le confort de sa couche³, mais cette couche, aussi confortable soit-elle, n'est faite que de « feuilles vertes ». D'autre part, s'il a pu conserver son patrimoine foncier, c'est probablement parce qu'il a accepté de le partager⁴ et qu'en tout état de cause il s'est contenté d'un terrain de modeste qualité. C'est du moins ce qui ressort de ces vers exprimés par Mélibée à l'intention de Tityre :

« Heureux vieillard, ainsi tes champs te resteront ! Et ils te suffisent, bien que la pierre à nu affleure partout et qu'un marécage borde les prés de jonc limoneux⁵. »

Les références à la pierre qui affleure partout et à un marécage tout proche renvoient en effet à des terres de piètre qualité, probablement des *agri relictii*, des « terres de rebut »⁶, qui n'avaient pas de véritable valeur foncière. Du moins, tant que la densité d'agriculteurs n'était pas trop importante. Ce qui, avec les distributions de terres aux vétérans de Philippes,

¹ *Bucoliques* II, 69-70 : « Ah ! Corydon, Corydon, quelle démente t'a saisi ? Ta vigne reste à demi taillée sur l'ormeau trop feuillu. » : « A ! Corydon, Corydon, quae te dementia cepit ? Semiputata tibi frondosa uitis in ulmo est.

² *Bucoliques* I, 80-81 : *Sunt nobis mitia poma, castanae molles et pressi copia lactis.*

³ *Bucoliques* I, 79-80 : *Hic tamen hanc mecum poteris requiescere noctem fronde super viridi.*

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 2. de la première partie).

⁵ *Bucoliques* I, 46-48 : *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt ! Et tibi magna satis, quamuis lapis omnia nudus limosoque palus obducat pascua iunco.*

⁶ D'une manière générale, au sujet des terres de rebut cf. Siculus Flaccus, *Les conditions des terres*, 285 ; Hygin, *L'œuvre gromatique*, 72, 13, ainsi que pour les études modernes : Campbell B., « Surveyors, Topography, and Definitions of Landholding in Ancient Rome », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, Besançon, 2005, p. 176-177 ; Chouquer G., Favory F., *Les arpenteurs romains. Théories et pratiques*, Paris, 1992, p. 30-33 ; Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2001, p. 140-144.

n'était plus le cas¹ – c'est peut-être, d'ailleurs, en partie ce dont Virgile souhaitait faire prendre conscience à ses lecteurs. Quoi qu'il en soit, ce type de terrain n'était pas parmi les plus recherchés. Ainsi, Tityre apparaît comme la figure même du sage épicurien qui se contente du peu dont il dispose et ne se laisse pas submerger par les événements extérieurs.

Enfin, Tityre semble également faire preuve d'une piété exemplaire. Dans les vers 6-8 il promet de rendre un culte – plus précisément de sacrifier souvent un agneau – au dieu² à qui il doit sa tranquillité :

« O Mélibée, c'est à un Dieu que nous devons cette tranquillité ; car Il sera pour moi, toujours, un Dieu ; Son autel, une tendre victime, un agneau de nos bergeries, souvent l'ensanglantera³. »

Quant à Corydon, il ne taille pas les vignes comme il le devrait, mais lui aussi se plaît à vivre dans des conditions modestes. Comme Tityre, il affirme ne manquer de rien, il évoque même sa richesse en troupeaux et en fromage⁴, enfin il chante à l'adresse d'Alexis :

« Oh si seulement il te plaisait d'habiter auprès de moi la campagne misérable et ses humbles cabanes, de percer les cerfs, et de pousser un troupeau de chevreaux vers la mauve verdoyante !⁵ »

Le terme *sordida*, que Etienne de Saint-Denis a traduit par « misérable », associé à la campagne dans la bouche de Corydon, qui par ailleurs glorifie Pan⁶, le dieu de la campagne par excellence, ne semble pas devoir être compris dans sa connotation négative. Nous le lisons plutôt comme l'expression d'une comparaison avec la ville, d'une affirmation que la condition est inférieure à la campagne, qu'on n'y trouve pas toutes les richesses de la ville. D'ailleurs, Virgile a par la suite employé le terme *humilis*, mieux connoté, pour qualifier les cabanes des habitants de la campagne. Enfin, Corydon évoque la chasse et la surveillance des troupeaux, des occupations simples, plaisantes et propres au monde rural. Par conséquent, Virgile, par la voix de Corydon, chante un monde rural empreint de simplicité, de modestie, et

¹ Rappelons que c'est environ cinquante mille vétérans qu'il fallut installer sur le territoire d'une quarantaine de cités italiennes et cisalpines (à ce sujet cf. notamment *supra* chapitre 1. 1. 1. de la première partie).

² Nous avons déjà indiqué qu'il ne s'agissait pas véritablement d'un dieu, mais d'un individu, probablement d'Octavien, érigé par Virgile au statut de divinité. Toutefois, en ce qui concerne cette mise en valeur de la piété de Tityre, le fait qu'il s'agisse d'une véritable divinité ou non est peu important.

³ *Bucoliques* I, 6-8 : *O Meliboee, deus nobis haec otia fecit : namque erit ille mihi semper deus ; illius aram saepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus.*

⁴ *Bucoliques* II, 19-22 : « Tu me dédaignes et tu ne demandes pas, Alexis, qui je suis, quelle est ma richesse en bétail, quelle est mon abondance en lait neigeux. J'ai mille brebis qui paissent en liberté sur les monts de Sicile ; je ne manque de lait frais, ni l'été, ni durant la froidure. » : *Despectus tibi sum, nec qui sim quaeris, Alexi, quam diues pecoris, niuei quam lactis abundans. Mille meae Siculis errant in montibus agnae ; lac mihi non gestate nouom, non frigore deficit.*

⁵ *Bucoliques* II, 28-30 : *O tantum libeat mecum tibi sordida rura atque humilis habitare casas et figere cervos haedorumque gregem viridi compellere hibisco!*

⁶ *Bucoliques* II, 31-33.

des habitants – pas tous, malheureusement pour Corydon – qui s’y plaisent malgré ces caractéristiques.

D’autre part, dans la cinquième *Bucolique*, à travers la description du culte que les Arcadiens rendront à Daphnis et à Phébus, c’est à nouveau la piété du monde rural que Virgile a mise en valeur :

« Voici quatre autels ; ces deux-ci, pour toi, Daphnis ; deux, élevés pour Phébus. Je t’offrirai chaque année deux coupes écumantes de lait frais et deux cratères d’huile onctueuse ; avant tout, égayant les festins d’abondantes libations, devant le foyer, s’il fait froid, si l’on moissonne, sous l’ombrage, je ferai couler des coupes un vin nouveau, de l’Ariusium, un nectar ! Pour moi chanteront Damète et le Lyctien Egon ; Alphésibée reproduira la danse des Satyres. Ces honneurs te seront toujours rendus, et lorsque nous nous acquitterons annuellement de nos vœux aux nymphes, et lorsque nous ferons la lustration des champs. Tant que le sanglier se plaira sur les faîtes montagneux, et le poisson dans les fleuves, tant que le thym nourrira les abeilles, et la rosée les cigales, toujours ton culte, ton nom, tes louanges dureront. Comme à Bacchus et à Cérès, à toi, chaque année, les cultivateurs adresseront leurs vœux ; et toi tu les condamneras à s’en acquitter¹. »

Comme dans le passage de la première *Bucolique*, il ne s’agit pas d’une véritable divinité, ni d’un véritable culte. Virgile a divinisé Daphnis et créé littérairement un nouveau culte² à partir de cultes existants – il a notamment mentionné le culte de Phébus, des Nymphes et la lustration des champs –, mais le fait qu’il s’agisse ou non d’une divinité classique et d’un culte inscrit dans les Fastes romains, n’a finalement que peu d’importance dans le cadre de ce chapitre. Ce qui importe ici c’est, d’une part, que les personnages des *Bucoliques* – Damète et Alphésibée – et les *agricolae* – « à toi, chaque année, les cultivateurs adresseront leurs vœux »³ – pratiquent le culte, ce qui sous-entend que le monde rural dans son ensemble va adorer Daphnis, d’autre part, que le culte sera rendu très longtemps, voire indéfiniment, puisque Ménalque chante : « tant que le sanglier se plaira sur les faîtes montagneux, et le poisson dans les fleuves, tant que le thym nourrira les abeilles, et la rosée les cigales, toujours ton culte, ton nom, tes louanges dureront »⁴, ce qui revient à dire : « tant que le monde rural perdurera ». Ainsi, l’univers rural apparaît-il lui-même comme une entité pieuse, un cadre qui conduit les hommes à être pieux.

¹ *Bucoliques* V, 65-80 : *En quattuor aras : ecce duas tibi, Daphni, duas altaria Phoebos. Pocula bina nouo spumantia lacte quotannis, craterasque duo statuam tibi pinguis oliui, et multo in primis hilarans conuiuia Baccho, ante focum, si frigus erit, si messis, in umbra, uina nouo fundam calathis Ariusia nectar. Cantabunt mihi Damoetas et Lyctius Aegon ; saltantis Satyros imitabitur Alpheisiboeus. Haec tibi semper erunt, et cum sollempnia uota reddemus Nymphis, et cum lustrabimus agros. Dum iuga montis aper, fluuios dum piscis amabit, dumque thymo pascentur apes, dum rore cicadae, semper honos nomenque tuom laudesque manebunt. Vt Baccho Cererique, tibi sic uota quotannis agricolae facient : damnabis tu quoque uotis.*

² Il ne s’agira pas ici de décrire ce culte particulier dans le détail. L’important, dans le cadre de ce chapitre, c’est le sens global que Virgile a voulu donner à ce culte. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux différents aspects de ce culte lorsque nous étudierons la lustration des champs dans la quatrième partie.

³ *Bucoliques* V, 79-80.

⁴ *Bucoliques* V, 76-78.

Par ailleurs, dans la septième *Bucolique*, deux vers peuvent rendre compte de l'entente qui règne entre les pasteurs poètes¹. Alors que le bouc de son troupeau s'était égaré, Mélibée rencontre Daphnis qui l'accueille en ces termes :

« vite, dit-il, viens ici, Mélibée ; ton bouc est sauf, ainsi que tes chevreaux ; et, si tu as quelque loisir, repose-toi sous l'ombrage. Tes jeunes taureaux sauront bien traverser les prés pour venir boire ici². »

Daphnis prodigue un accueil des plus chaleureux à Ménalque. Le premier rassure d'abord le second sur l'état de son troupeau, puis il l'invite à s'asseoir à l'ombre, enfin, vraisemblablement dans l'intention de mieux le convaincre, il tente à nouveau de le rassurer sur la situation de son troupeau. Il y a donc de la part de Daphnis une forme d'hospitalité, même s'il n'invite pas Ménalque chez lui ou à consommer de la nourriture qui lui appartient. Quant à la dixième églogue, elle est tout entière à l'image d'une solidarité, d'une compassion, du monde rural à l'égard de la souffrance d'un de ses membres. Cela est particulièrement perceptible dans les vers suivants :

« Sur lui [Gallus] les lauriers eux-mêmes, les tamaris eux-mêmes ont pleuré ; sur lui, tandis qu'il gisait au pied d'une roche solitaire, le Ménale lui-même, avec ses pins, a pleuré, ainsi que les rochers du froid Lycée. Immobiles, tout autour se tiennent les brebis [...] ; vint aussi le berger ; à pas lents vinrent les porchers ; [...] Il est aussi venu, Silvain, la tête ornée d'une parure champêtre, brandissant des fêrules en fleurs et de grands lis. Pan, le dieu d'Arcadie, est venu ; nous l'avons vu, de nos yeux³. »

Au-delà d'une succession de visiteurs appartenant au monde rural venus consoler Gallus, c'est l'image d'un univers rural uni et solidaire, soucieux du bien-être de ses membres, qui ressort de ces vers. Enfin, quelques vers extraits de la septième églogue peuvent encore aller dans le sens d'une expression d'un univers rural vertueux parce qu'il engendre un mode de vie simple et néanmoins plaisant. Dans cette bucolique, Virgile a chanté, par la voix de Thyrsis, la pauvreté des offrandes faites par cet Arcadien à Priape – « Une jatte de lait et ces gâteaux, Priape, voilà tout ce que, chaque année, tu peux attendre : tu es le gardien d'un pauvre jardin »⁴ – ainsi que le modeste, mais fonctionnel, foyer de ce même Thyrsis : « Ici, j'ai un foyer et des bûches résineuses ; ici, une grande flambée, toujours, et, sans cesse, la

¹ Notons à ce titre, que Mélibée n'est pas présenté par Virgile comme un pasteur poète dans la première *Bucolique*. Le poète n'indique pas qu'il joue de la musique, qu'il chante. En revanche, Mélibée est pleinement un pasteur poète dans la septième églogue, et il semble l'être également dans la troisième.

² *Bucoliques* VII, 8-11 : « *Ocius* » inquit « *huc ades, o Meliboeae ; caper tibi saluos et haedi, et, si quid cessare potes, requiesce sub umbra. Huc ipsi potum uenient per prata iuuenci.* »

³ *Bucoliques* X, 13-26 : *Illium etiam lauri, etiam fleure myricae ; pinifer illum etiam sola sub rupe iacentem Maenalus et gelidi fleuerunt saxa Lycaei. Stant ert oues circum [...] ; venit et upilio ; tardi uenere subulci ; [...] Venit et agresti capitis Siluanus honore, florentis ferulas et grandis lilia quassans. Pan deus Arcadiae uenit, quem uidimus.*

⁴ *Bucoliques* VII, 33-34 : *Sinum lactis et haec te liba, Priape, quotannis exspectare sat est : custos es pauperis horti.*

fumée noircit les chambranles »¹. C'est l'image d'un mode de vie simple, fondé sur les choses essentielles et duquel les vices semblent absents, qui est dépeint par Virgile.

Ainsi, sans que le comportement des personnages soit toujours irréprochable, les *Bucoliques* offrent l'image d'un univers rural dominé par la vertu, notamment à travers des notions telles que la piété, la solidarité, mais aussi telles que la simplicité, la rusticité, qui, nous le verrons, sont d'une manière générale, connotées favorablement dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne.

Dans les *Géorgiques*, il n'y a plus de personnage à proprement parler. Virgile traite des habitants de la campagne, et lorsqu'il se fait plus précis, il évoque les cultivateurs, les viticulteurs, les éleveurs ou les apiculteurs. Autrement dit, il n'y a plus de personnalité complexe comportant à la fois des aspects positifs et négatifs, il n'y a que des catégories d'individus classés suivant leur appartenance au monde rural et leur travail, dont Virgile a la volonté de vanter les qualités et, d'une manière générale, le mode de vie sain et vertueux. Ainsi, il a chanté la piété joyeuse des habitants de la campagne, la régularité et la persévérance dans le travail des agriculteurs, leur aptitude aux exercices physiques, leur résistance, leur modestie, leur faculté à se contenter de peu. Enfin, il y a des passages dans lesquels Virgile a explicitement vanté le caractère vertueux du monde rural, en affirmant notamment que c'était, à son époque, le seul endroit où régnait encore la justice.

Virgile a chanté le goût des habitants de la campagne pour les activités religieuses principalement dans trois passages. Le premier est relatif au culte de Cérès. Le poète s'adresse aux propriétaires fonciers² pour leur expliquer brièvement comment ils doivent honorer la déesse des cultures :

« Avant tout honore les dieux, et, chaque année, renouvelle tes offrandes à la grande Cérès, en officiant sur l'herbe grasse, quand le déclin de l'hiver est achevé, quand le printemps est déjà serein. Alors les agneaux sont gras, et les vins très moelleux ; alors le sommeil est doux et l'ombre épaisse sur les montagnes. Que toute la jeunesse des campagnes, à tes côtés, adore Cérès ; en son honneur délaie des rayons de miel dans le lait et la douce liqueur de Bacchus ; que la victime propitiatoire fasse trois fois le tour des moissons nouvelles, escortée par le chœur au grand complet de tes compagnons en liesse, et que leurs cris appellent Cérès dans ta demeure ; que personne ne passe la faucille sous les épis mûrs avant d'avoir, en l'honneur de Cérès, ceint ses tempes d'une couronne de chêne, exécuté les mouvements d'une danse rustique, et dit les formules sacrées³. »

¹ *Bucoliques* VII, 49-52 : *Hic focus et taedae pingues, hic plurimus ignis semper, et adsidua postes fuligine nigri.*

² Notons que pour que son conseil ait plus d'impact, pour que son lecteur se sente plus directement concerné, Virgile s'est adressé aux propriétaires fonciers à la deuxième personne du singulier.

³ *Géorgiques* I, 338-350 : *In primis uenerare deos atque annua magna refer Cereri laetis operatus in herbis, extremae sub casum hiemis, iam uere sereno. Tum pingues agni et tum mollissima uina ; tum somni dulces densaeque in montibus umbrae. Cuncta tibi Cererem pubes agrestis adoret quod tu lacte fauos et miti dilue Baccho ; terque nouas circum felix eat hostia fruges, omnis quam chorus et socii comitentur ouantes et*

Le Mantouan a, en quelque sorte, composé ici un condensé de religiosité rurale. Il a fait référence non pas à *une* fête, mais probablement à *trois* fêtes consacrées à Cérès, tout au long de la croissance des *fruges*¹. Ainsi, plus que la description précise d'un culte, c'est l'image d'un monde rural empli de sacré, dans lequel les individus participent avec joie aux cultes des dieux, qui émane de ces vers. C'est, en effet, une jeunesse à la fois heureuse et vertueuse qu'il a chantée : « Que toute la jeunesse des campagnes, à tes côtés, adore Cérès »², « escortée par le chœur au grand complet de tes compagnons en liesse, et que leurs cris appellent Cérès dans ta demeure »³.

Le deuxième passage, dans lequel Virgile a particulièrement mis en valeur la piété des habitants de la campagne, est relatif au culte de Bacchus :

« De même les paysans d'Ausonie, race envoyée de Troie, s'amuse à des vers grossiers, à des rires débridés ; ils prennent des masques hideux, creusés dans l'écorce ; ils t'invoquent, Bacchus, en des hymnes joyeux, et en ton honneur ils suspendent en haut d'un pin des figurines d'argile modelée⁴. »

C'est un tout autre type de culte que Virgile a dépeint dans ces vers. Il évoque des pratiques religieuses beaucoup plus proches du théâtre que des fêtes agraires traditionnelles⁵. Cependant, cela ne signifie pas que ces cultes n'avaient pas lieu dans les campagnes romaines⁶. De plus, cette référence à d'autres types de culte agraires est particulièrement intéressante, car elle donne l'impression – probablement recherchée par Virgile – que les habitants de la campagne avaient une vie religieuse des plus intenses. D'ailleurs, en introduisant le passage par « De même les paysans d'Ausonie, race envoyée de Troie », Virgile a sous-entendu que tous les paysans d'Italie rendaient ce culte à Bacchus. Enfin, le Mantouan a de nouveau chanté la joie – « Ils t'invoquent, Bacchus, en des hymnes joyeux »⁷ – avec laquelle ces habitants de la campagne participaient aux activités religieuses. Ainsi, au-delà d'une description d'un culte rendu à Bacchus, Virgile a produit l'image d'un monde rural imprégné de pratiques religieuses, uni dans sa piété et sa joie d'honorer les dieux.

Enfin, le troisième passage des *Géorgiques* qui révèle l'image d'un monde rural particulièrement pieux, concerne également le culte de Bacchus :

Cererem clamore uocent in tecta ; neque ante falcem maturis quisquam supponat aristis, quam Cereri torta redimitus tempora quercu det motus incompósitos et carmina dicat.

¹ Dans le chapitre 2 de la quatrième partie nous reviendrons plus en détail sur les références culturelles précises auxquelles Virgile fait ici allusion.

² *Géorgiques* I, 343.

³ *Géorgiques* I, 346-347.

⁴ *Géorgiques* II, 385-389 : *Nec non Ausonii, Troia gens missa, coloni uersibus incomptis ludunt risuque soluto, oraque corticibus sumunt horrenda cauatis, et te, Bacche, uocant per carmina laeta tibi que oscilla ex alta suspendunt mollia pinu.*

⁵ Telles que celles relatives à Cérès, qu'il avait brièvement décrites dans le passage que nous venons de citer.

⁶ Au sujet de ce type de culte cf. notamment de Saint-Denis E., « A propos du culte de Bacchus », *RBPh*, 1949, p. 702-712.

⁷ *Géorgiques* II, 385.

« Quant à lui [le cultivateur¹], il célèbre les jours de fête : étendu dans l’herbe, tandis qu’on fait cercle autour du brasier et que ses compagnons couronnent le cratère, il t’invoke. Dieu du pressoir, en faisant une libation, puis il invite les gardiens du troupeau à concourir au javelot rapide, un ormeau servant de but, et à dépouiller leurs corps rudes pour les compétitions d’une palestre champêtre². »

Virgile a encore évoqué ici un autre type de culte. Celui-ci consiste en des libations, une invocation du dieu, une réunion des participants autour d’un feu, mais il y a aussi le couronnement du cratère propre à Bacchus, et les compétitions sportives qui voient s’affronter ceux que Virgile nomme les *pecori magistris*, à l’instigation de l’*agricola*³. Il est difficile de savoir à quoi correspond cette description pourtant relativement précise. Robert Turcan⁴ a considéré que cette fête avait lieu lors des vendanges sans fournir plus d’explication. De même, J.-M. Pailler s’est contenté de rattacher cette fête au patronage exercé par Bacchus sur le vin⁵. Quoi qu’il en soit, et telle était probablement la première intention de Virgile, ces vers rendent encore une image pieuse – d’ailleurs le premier vers est, du point de vue religieux, très général : il n’est pas encore question du culte de Bacchus, mais du paysan qui célèbre les « jours de fêtes »⁶, sans plus de précision –, mais aussi dynamique, joyeuse, unie des habitants de la campagne. Par ailleurs, à travers le concours de javelot et les affrontement physiques, Virgile a laissé entendre que la condition physique des bergers était particulièrement bonne – il a qualifié leur corps d’*agresti* – et donc que leur mode de vie était sain.

D’ailleurs, quelques vers auparavant, Virgile a qualifié la demeure de l’*agricola* d’« asile de la pudicité » et évoqué brièvement l’amour qui règne dans son foyer :

« Cependant ses enfants chéris suspendus à son cou quêtent ses baisers ; sa chaste demeure est l’asile de la pudicité⁷. »

En qualifiant les enfants de « chéris », et en évoquant les baisers que ces derniers veulent recevoir de leur père, Virgile rend, en effet, l’image d’une tendresse partagée entre le père agriculteur et ses enfants, et plus largement d’un amour familial qui émane de son foyer. De plus, en chantant l’attention que ces derniers portent à leur père, le poète veut peut-être

¹ Ces vers sont extraits d’un passage dans lequel Virgile chante la vie enviable de l’*agricola*. Il a utilisé ce terme au vers 513 (*Géorgiques* II, 513).

² *Géorgiques* II, 527-531 : *Ipse dies agitat festos fususque per herbam, ignis ubi in medio et socii cratera coronant, te, libans, lienaeae, uocat, pecorisque magistris uelocis iaculi certamina ponit in ulmo, corporaque agresti nudat praedura palaestra.*

³ Virgile a en effet précisé que c’était l’*agricola* qui invitait les *pecori magistris* à pratiquer ces jeux. Faut-il en déduire que l’*agricola* avait un statut plus élevé, que par l’appellation *agricola* Virgile entend le propriétaire foncier ? Ou faut-il considérer que les pasteurs étaient plus à même, parce que plus capables physiquement, de pratiquer ces jeux ?

⁴ Turcan R., *Rome et ses dieux*, Paris, 1998, p. 72.

⁵ Pailler J.-M., *Bacchus. Figure et pouvoir*, Paris, 1995, p. 33.

⁶ *Géorgiques* II, 527.

⁷ *Géorgiques* II, 523-524 : *Interea dulces pendent circum oscula nati, casta pudicitiam seruat domus.*

faire allusion à une valeur fondamentale de la culture romaine : la piété filiale. Par ailleurs, dans le vers suivant, le Mantouan a associé explicitement à la demeure¹ de l'agriculteur deux autres valeurs fréquemment vantées par les Romains : la chasteté et la pudicité. Ainsi, c'est l'image d'un cadre de vie et d'un mode de vie particulièrement vertueux, empreints de pureté – les notions de chasteté, de pudicité, renvoient à la pureté –, mais aussi heureux – l'allusion aux enfants qui se jettent au cou de leur père est indéniablement une représentation de joie – qu'a produite ici Virgile.

Dans d'autres passages des *Géorgiques*, Virgile a vanté les qualités de détermination, de sollicitude, de régularité et de résistance des habitants de la campagne. Au vers 160, il a qualifié ces derniers de « rudes campagnards » – *duris agrestibus* – dans une connotation probablement positive, puisqu'il a ensuite exposé les outils dont ils disposaient pour leurs travaux². En employant cette expression, il a souhaité certainement faire référence à leur résistance, à leurs qualités physiques³. Quoi qu'il en soit, aux vers 401-407 du livre II, il a été plus explicite. Il a chanté l'intensité et la persévérance avec laquelle le cultivateur réalisait son travail tout au long de l'année :

« Le travail revient pour le cultivateur suivant un cycle, et l'année se déroule en repassant sur ses propres traces ; aussi dès que le vignoble a mis bas ses feuilles attardées et que le glacial Aquilon a dépouillé les bois de leur parure ; déjà le paysan actif étend à l'année qui vient sa sollicitude et, armé de la dent recourbée de Saturne, il s'acharne à rogner ce qui reste de la vigne et la façonne en la taillant⁴. »

Dans les trois derniers vers de ce passage, Virgile a insisté sur l'implication totale avec laquelle le *rusticus* conduit son travail. Il a employé trois notions fortes qui se rapportent à l'abnégation, à la dépense physique, mais aussi à la maîtrise technique. Il a d'abord qualifié ce dernier d'*acer*, ce que Etienne de Saint-Denis a traduit par « actif », mais qui peut également signifier « ardent », « impétueux », « énergique », « vif », « violent », « rigoureux », « fougueux ». Par conséquent, si dans ce contexte cette notion peut tout à fait signifier « actif », il faut peut-être considérer que Virgile souhaitait affirmer avec un peu plus de force l'énergie très importante dégagée par celui qui travaille la terre. D'autre part, en plaçant tout de suite après, l'accusatif *curas*, il a voulu signifier que ce dynamisme très important dont fait preuve l'agriculteur est parfaitement maîtrisé, est associé à une maîtrise technique. Puis, en

¹ Notons que Virgile a employé le terme de *domus* et non *villa* pour qualifier la demeure de l'agriculteur.

² *Géorgiques* I, 160 : « Il faut dire aussi quelles sont les armes des rudes campagnards. » : *Dicendum et quae sint duris agrestibus arma.*

³ Rappelons qu'aux vers 530-531, Virgile avait vanté les qualités physiques des pasteurs, en évoquant les jeux qu'ils pratiquaient en l'honneur de Bacchus, et qu'il avait qualifié à cette occasion leur corps d'*agresti*. Nous pouvons par conséquent considérer que pour le Mantouan le terme *agresti* renvoie plus volontiers aux idées de résistance, d'aptitudes physiques, que de grossièreté, d'inculture.

⁴ *Géorgiques* II, 401-407: *Redit agricolis labor actus in orbem atque in se sua per uestigia uoluitur annus. Ac iam olim, seras posuit cum uinea frondis frigibus et siluis Aquilo decussit honorem, iam tum acer curas uenientem extendit in annum rusticus et curuo Sturni dente relictam presequitur uitem attendens fingitque putando.*

employant le verbe *persequor*, il a réaffirmé la dépense d'énergie dont ce dernier fait preuve, tout en soulignant l'obstination avec laquelle il réalise son travail jusqu'au bout. Il y a, en effet, l'idée de mener à bonne fin, d'accomplir de bout en bout, dans *persequor*. Enfin, en indiquant que l'*agricola* débute son travail malgré le froid, dès que les feuilles quittent les ceps, c'est-à-dire dès que c'est nécessaire, Virgile met encore en valeur la rigueur dont ce dernier fait preuve. Ainsi, l'agriculteur apparaît comme l'individu modèle par excellence, et, d'une manière générale, ces vers expriment la vision d'un monde rural qui porte en lui, par l'intermédiaire de la pratique de l'agriculture, les valeurs de détermination, de sollicitude, de régularité, de rigueur qui sont les fondements d'un mode de vie vertueux.

De même, dans le passage suivant, Virgile a salué l'abnégation avec laquelle l'agriculteur remplit sa tâche :

« Le cultivateur, lui, fend la terre de sa charrue cintrée ; de là dépend le travail de l'année ; c'est de là qu'il nourrit sa patrie et ses petits enfants, qu'il nourrit ses troupeaux de bœufs et ses taureaux qui lui rendent tant de services ; point de repos qu'il n'ait vu l'année regorger de fruits, accroître le troupeau, multiplier les gerbes de chaume chères à Cérès, charger les sillons d'une récolte qui fasse s'effondrer les greniers¹. »

Le Mantouan a indiqué que l'*agricola* ne se repose – *nec requies* – que lorsque l'ensemble des récoltes a été réalisé et les semailles effectuées. Autrement dit, lorsque l'ensemble du travail a été accompli, ce qui renvoie directement au verbe *persequor* qu'il a utilisé dans le vers 407, ainsi qu'aux notions de rigueur et de détermination. Par ailleurs, Virgile a chanté dans ces vers une autre qualité dont les agriculteurs font preuve, à savoir leur capacité à supporter de lourdes responsabilités. Il précise que de leurs travaux dépend la nourriture dont disposent leurs animaux de trait, mais aussi leurs enfants et même l'ensemble de leur patrie². D'ailleurs, cette idée qu'ils ne travaillent, avant tout, pas pour eux-mêmes mais pour les autres, accroît l'admiration qu'on peut leur porter, et d'une certaine manière, rend leur détermination, leur sollicitude, leur rigueur, d'autant plus admirables.

Dans un autre passage, Virgile a établi un lien étroit entre la manière dont se comportent les agriculteurs, et des vertus telles que la sérénité, le détachement vis-à-vis des événements extérieurs :

« Bienheureux aussi celui qui connaît les dieux champêtres, et Pan, et le vieux Sylvain et les Nymphes soeurs ! Celui-là ne se laisse émouvoir ni par les faisceaux que donne le peuple, ni par la pourpre des

¹ *Géorgiques* II, 513-518 : *Agricola incuruo terram dimouit aratro : hinc anni labor, hinc patriam paruosque nepotes sustinet, hinc armenta boum meritosque iuuencos ; nec requies, quin aut pomis exuberet annus aut fetu pecorum aut Cerealis mergite culmi, prouentuque oneret sulcos atque horrea uincat.*

² Virgile a effectivement employé le terme *patria*.

rois, ni par la discorde qui met aux prises des frères sans foi, ni par le Dace qui descend de l'Ister conjuré, ni par les affaires de Rome et le sort des royaumes destinés à périr¹. »

Nous n'énumérerons pas à nouveau les préoccupations superflues auxquelles échappent les habitants des campagnes selon Virgile. Ce qui nous importe ici c'est la manière dont le Mantouan a présenté l'attitude retenue mais néanmoins active que le « connaisseur » des dieux champêtres adopte vis-à-vis des affaires politiques, diplomatiques et militaires. Virgile a, en effet, chanté l'habitant des campagnes qui « ne se laisse pas émouvoir », *illum flexit*². Ainsi, il sous-entend que ce dernier a fait un choix, qu'il aurait pu être tenté par ces affaires politiques, diplomatiques et militaires, comme les autres citoyens romains. Le poète n'a pas explicité les raisons de ce choix, il a simplement laissé entendre qu'en tant qu'habitant des campagnes, il n'aurait pas pu en faire d'autre³. Compte tenu des passages précédemment étudiés, nous pouvons supposer qu'en procédant ainsi, Virgile souhaitait affirmer de manière indirecte, mais avec force, que le campagnard n'aurait pas pu faire un autre choix parce qu'il est serein, parce qu'il sait ce qui a vraiment de l'importance et qu'il a conscience du fait que les affaires politiques, diplomatiques et militaires sont guidées par les instincts les plus bas : la recherche du pouvoir, le goût pour la destruction, la domination...

Quoi qu'il en soit, outre la piété, l'abnégation et la sérénité qui règnent dans le monde rural, Virgile a mis en valeur la modestie, la simplicité, cette faculté de se contenter de peu qui, à le lire, caractérise les habitants de la campagne. Or, c'est probablement dans le fameux passage du vieillard de Tarente qu'il a le plus clairement vanté ces vertus :

« Ainsi je me souviens d'avoir vu, au pied des tours de la haute ville d'Oebalos, là où le noir Galèse arrose de bondissantes cultures, un vieillard de Corycus qui possédait quelques arpents d'un terrain abandonné, un fonds qui n'était pas bon pour les bœufs de labour, ni propice au bétail, ni propre à Bacchus. Cependant, notre homme plantait, entre les ronceraies, des légumes en lignes espacées, et en bordure des lis blancs, des verveines et du pavot comestible ; dans sa fierté il égalait ses richesses à celles des rois, et quand, tard dans la nuit, il rentrait au logis, il chargeait sa table de mets qu'il n'avait point achetés. Le premier, au printemps, il cueillait la rose, et des fruits à l'automne, et quand le triste hiver faisait encore par le froid éclater les pierres et de sa glace immobilisait les eaux courantes, lui déjà émondait la chevelure de la souple hyacinthe, en se raillant du retard de l'été et de la lenteur des Zéphyrus. Aussi le premier il avait en abondance abeilles fécondes et nombreux essaims, il pressait les rayons pour en extraire le miel écumant ; pour lui les tilleuls et le pin donnaient à foison, et autant l'arbre fertile, en sa parure de fleurs nouvelles, avait promis de fruits, autant il portait encore de fruits

¹ *Géorgiques* II, 493-498 : *Fortunatus et ille deos qui nouit agrestis, Panaque Siluanumque senem Nymphasque sorores ! Illum non populi fascas, non purpura rogum flexit et infidos agitans discordia fratres aut coniurato descendens Dacus ab Histro ; non res Romanae perituraque regna.*

² *Géorgiques* II, 495.

³ Ce qui n'en fait pas pour autant une obligation.

mûrs à l'automne. Il transplanta aussi pour les mettre en ligne des ormes déjà grands, le poirier déjà dur, des épines donnant déjà des prunelles, et le platane fournissant déjà son ombrage aux buveurs¹. »

Virgile évoque dans ces vers la situation – dont il précise d'ailleurs qu'elle est réelle puisqu'il affirme en avoir été témoin personnellement² – d'un vieillard originaire de Corycus, donc probablement un ancien pirate devenu un temps esclave³, qui cultivait avec abnégation – Virgile précise qu'il terminait son travail tard dans la nuit⁴, qu'il était le premier à cueillir des roses au printemps, des fruits durant l'automne, à émonder les hyacinthes en hiver, et à s'occuper de ses ruches⁵ – et savoir-faire – le Mantouan a mentionné un nombre important de cultures pratiquées par ce dernier⁶, et indiqué le succès qu'il avait rencontré dans ces différentes cultures⁷; enfin, l'indication relative à son origine de Corycus n'est pas anodine, puisque les Corcyens étaient réputés pour être d'habiles horticulteurs⁸ – un petit « terrain abandonné ». L'expression utilisée par Virgile – *pauca relictis iugera raris*⁹ – est d'ailleurs plus précise. Elle renvoie à un terrain non exploité auparavant, à une « terre de rebut », dont la culture avait été encouragée lors des distributions de terres aux vétérans de Philippes¹⁰.

¹ *Géorgiques* IV, 125-146 : *Namque sub Oebalie memini me turribus arcis, qua niger umectat flauentia culta Galaesus, Corycium uidisse senem, cui pauca relictis iugera raris erant, nec fertilis illa iuuenis nec pecori opportunata seges nec commoda Baccho. Hic rarum tamen in dumis olus albaque circum lilia uerbenasque premens uescumque papauer : regum aequabat apes animis, seraque reuertens nocte domum dapis mensas onerabat inemptis. Primus uere rosam atque autumnum carpere poma ; et, cum, tristis hiems etiamnum frigore saxa rumperet et glacie cursus frenaret aquarum, ille comam mollis iam tondebat hyacinthi aestatem increpitans seram Zephyrosque morantis. Ergo apibus fetis idem atque examine multo primus abundare et spumantia cogere pressis mella fauis ; illi tiliae atque uberrima pinus ; quotque in flore nouo pomis se fertilis arbor induerat totidem autumnum matura tenebat. Ille etiam seras in uersum distulit ulmos eduramque pirum et spinos iam pruna ferentis iamque ministrantem platanum potantibus umbras.*

² *Géorgiques* IV, 125.

³ Cette cité se trouvait en Cilicie. E. de Saint Denis, en s'appuyant sur un passage de Servius, émet l'hypothèse que ce vieillard aurait pu être transplanté, au temps de sa jeunesse, dans les environs de Tarente, après la campagne victorieuse de Pompée en Orient et contre les pirates. Sur ce point cf. également Wuilleumier P., « Virgile et le vieillard de Tarente », *REL*, 8, 1930, p.325-340, et plus récemment Marasco G., « Corycius senex (*Verg. Geor.* 4, 127) », *RFIC*, 118, 1990, p. 402-407. Pour G. Marasco, le fait que Virgile précise que le vieillard de Tarente était originaire de Corycus renvoyait pour ses lecteurs à un passé dans la piraterie : « il valore proverbiale del termine Corycius come sinonimo di 'pirata', immediatamente avvertibile dal pubblico contemporaneo e correttamente chiosato dagli scoliasti vale anche a spiegare perché questo solo appellativo basti a Virgilio per delineare la figura del personaggio » (p. 407).

⁴ *Géorgiques* IV, 132-133.

⁵ *Géorgiques* IV, 134-141.

⁶ Il a mentionné la culture des légumes, de diverses fleurs (lis, rose), de diverses plantes (verveine, pavot, hyacinthe), des fruits et plus généralement de l'arboriculture (orme, poirier, platane, tilleul, pin). Pour plus de renseignements sur ces plantations, leur provenance, leur symbolique cf. Wuilleumier P., « Virgile et le vieillard de Tarente », *REL*, 8, 1930, p. 325-340 et d'une manière plus générale cf. Maggiulli G., *Incipient silvae cum primum surgere : mondo vegetale e nomenclatura della flora di Virgilio*, Rome, 1995.

⁷ *Géorgiques* IV, 141-143.

⁸ A ce sujet cf. la note complémentaire de E. de Saint Denis (*Géorgiques*, Paris, 2003, p. 114) qui lui-même renvoie à Servius, Columelle IX, 4 et Martial VIII, 14.

⁹ *Géorgiques* IV, 127-128.

¹⁰ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 6. de la première partie). Rappelons néanmoins que le nombre de vétérans bénéficiaires des distributions de terres s'élevait à cinquante mille environ.

L'attitude du vieillard – de ce point de vue, son âge peut également être un aspect important – de Tarente apparaît, par conséquent, encore plus louable¹ que celle des paysans « traditionnels », dans mesure où ces derniers ne faisaient que s'occuper des terres cultivables. En cultivant une « terre de rebut », le vieillard de Tarente servait l'agriculture romano-italienne et plus largement la concorde dans la société romano-italienne. A ce sujet, rappelons que Virgile avait déjà loué ceux qui avaient accepté de travailler ces terres de mauvaise qualité, par l'intermédiaire de Tityre².

D'ailleurs, par l'intermédiaire du vieillard de Tarente, Virgile a, comme il l'avait fait avec Tityre, salué la faculté de se contenter des choses simples, de vivre modestement tout en étant heureux. Le Mantouan a, en effet, chanté que dans « sa fierté il [le vieillard de Tarente] égalait ses richesses à celles des rois »³ ; ce qui est une manière d'affirmer qu'il acceptait sa pauvreté, la frugalité de son mode de vie avec la plus grande joie, parce qu'il était fier de son travail et de ce qu'il lui rapportait. De plus, Virgile a mis en valeur la sérénité avec laquelle cet homme considérait les éléments extérieurs qui pouvaient pourtant détruire son travail. Dans les vers 137-138, il l'a dépeint « se raillant du retard de l'été et de la lenteur des Zéphyrus », attitude insolite chez les agriculteurs qui sont habituellement prompts à s'inquiéter des moindres caprices du climat.

Enfin, en indiquant qu'il tirait son bonheur du fait qu'il pouvait « charger sa table de mets qu'il n'avait point achetés »⁴, Virgile sous-entend peut-être qu'il souhaitait se suffire à lui-même, qu'il aimait vivre en autarcie. Compte tenu de ces différents éléments, il est impossible de ne pas évoquer la philosophie épicurienne. Jean-Paul Brisson a affirmé, et nous sommes enclins à le rejoindre, que « sous les traits de cet horticulteur, spécialisé sans doute dans la culture des primeurs, on identifie clairement le type du sage épicurien »⁵, retiré du monde, pleinement satisfait de sa condition, imposant sa distance vis-à-vis de tout ce qui peut perturber son équilibre⁶.

Quoi qu'il en soit de ce lien avec l'épicurisme, il est évident que le vieillard de Tarente et Tityre sont présentés par Virgile comme des modèles de vertu. Leur attitude est

¹ Sur ce point cf. particulièrement La Penna A., « *Corcyus senex* », *Encyclopedia Virgiliana*, I, Roma, 1984, p. 903.

² Au sujet du bien-être affiché par Tityre malgré la mauvaise qualité de ses terres cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 1. de la première partie). Par ailleurs, un parallèle entre le vieillard de Tarente et Tityre peut également être établi en ce qui concerne leur statut socio-juridique. L'un comme l'autre semblent en effet être des métayers-esclaves devenus affranchis-esclaves (au sujet du statut juridique de Tityre cf. Veyne P., *La Société romaine*, p. 235 et 245).

³ *Géorgiques* IV, 132.

⁴ *Géorgiques* IV, 132-133.

⁵ Brisson J.-P., *Virgile, son temps, le nôtre*, p. 212.

⁶ Au sujet de l'attirance de Virgile pour l'épicurisme cf. notamment Cristofoli R., « Filodemo in Virgilio e le prospettive socio-politiche dell'epicureismo romano », *Latomus*, 57, (4), 1998, p. 816-827, et d'une manière générale au sujet de cette doctrine philosophique dans la société et dans la littérature romaines cf. Boyancé P., « L'épicurisme dans la société et la littérature romaines », *BAGB*, 19, 1960, p. 499-516, enfin plus récemment Annick M. (éd.), *Le jardin romain : épicurisme et poésie à Rome : mélanges offerts à Mayotte Bollack*, Villeneuve-d'Asq, 2003.

globalement la même que celle des campagnards « traditionnels », mais elle diffère quelque peu en intensité. Ils sont, pour dire les choses simplement, encore plus vertueux que ces derniers. Leur sérénité¹, leur modestie, leur simplicité sont plus grandes, et, en ce qui concerne le vieillard de Tarente, son abnégation également. Toutefois, s'il y a bien un particularisme dans leur manière d'être, le milieu dans lequel ils évoluent a néanmoins une importance capitale. A travers ces modèles, Virgile voulait probablement indiquer que, de son point de vue, les vertus ne pouvaient se cultiver que dans un cadre rural, que le monde rural était porteur de vertu.

D'ailleurs, dans un autre passage des *Géorgiques*, le poète a de nouveau exprimé cette dernière idée :

« O trop heureux les cultivateurs, s'ils connaissaient leur bonheur ! [...] Là on trouve les pacages boisés et les tanières des bêtes, une jeunesse endurente à l'ouvrage et accoutumée à la sobriété, le culte des dieux et la piété filiale ; c'est là que la Justice, en quittant la terre, a laissé la trace de ses derniers pas². »

Ce sont, pour la plupart, des notions qui étaient déjà présentes, mais de manière dispersée et moins explicite dans les passages précédemment cités. Virgile avait déjà chanté la piété religieuse particulièrement développée des habitants de la campagne dans trois passages du deuxième livre des *Géorgiques*, un consacré à Cérès³ et deux consacrés à Bacchus⁴. Il a également fait allusion à la piété filiale qui régnait dans le monde rural dans deux vers du même livre⁵. De même, il a célébré la résistance physique et l'abnégation au travail dont faisaient preuve les agriculteurs dans deux passages du deuxième livre⁶ et dans les vers du quatrième livre, consacrés au vieillard de Tarente. Quant à la notion de sobriété, *exiguum*, elle n'est pas utilisée dans d'autres passages. En revanche, des notions proches, telles que la simplicité, la modestie, ont été exprimées par Virgile, notamment dans le passage relatif au vieillard de Tarente.

Enfin, si le terme de « justice » n'a pas été employé ailleurs en relation directe avec le monde rural, il était déjà question de pureté, de chasteté, dans les vers faisant allusion à la piété filiale. De plus, cette idée de justice émane de toutes ces vertus propres à la campagne, sa

¹ Les agriculteurs traditionnels abordaient sereinement les problèmes politiques et militaires (sur ce point cf. *supra* : chapitre 2. 2. 3. 3. de la deuxième partie), alors que le vieillard de Tarente abordait sereinement les problèmes climatiques – autrement dit ce qui pouvait détruire son propre travail.

² *Géorgiques* II, 458-474 : *O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas ! [...] illic saltus ac lustra ferarum et patiens operum exiguoque assueta iuuentus, sacra deum sanctique patres ; extrema per illos iustitia excedens terris uestigia fecit.*

³ *Géorgiques* I, 338-350.

⁴ *Géorgiques* II, 385-389 et *Géorgiques* II, 527-531.

⁵ *Géorgiques* II, 523-524.

⁶ *Géorgiques* II, 401-407 et *Géorgiques* II, 513-518. Dans le deuxième passage consacré au culte de Bacchus, il est également question des qualités physiques des habitants de la campagne, dans les jeux célébrés en l'honneur du dieu (*Géorgiques* II, 527-531).

présence dans le monde rural peut être lue comme la conséquence d'un mode de vie vertueux. Le dernier vers du passage sonne d'ailleurs comme une conclusion. Enfin, Virgile ne traite pas dans ce vers des qualités des habitants de la campagne, il ne se place pas de leur point de vue mais de celui de leur cadre de vie qu'est le monde rural. Ainsi, au-delà d'une célébration des vertus propres aux agriculteurs et autres habitants de la campagne, c'est bien un monde rural lui-même porteur de valeurs, de vertu, que Virgile a dépeint dans les *Géorgiques*.

Dans l'*Enéide*, Virgile a également dressé un tableau vertueux des habitants de la campagne. Les peuples installés en Italie rencontrés par Enée et les siens sont pour la plupart, présentés comme des peuples d'agriculteurs modestes, particulièrement vertueux, excepté bien sûr les Rutules et leurs plus proches alliés. Il a notamment montré à quel point ces peuples étaient hospitaliers. Dans le livre VII, Latinus, le roi des Latins, a ces mots à l'égard d'Enée et des Troyens :

« Que vous vous soyez trompés de route ou que la tempête vous ait forcés d'entrer dans notre fleuve et de relâcher dans notre port, comme elle éprouve si souvent les marins au large, acceptez notre hospitalité, et n'ignorez pas que les Latins, race de Saturne, pratiquent la justice, non par obligation ou par obéissance aux lois, mais d'eux-mêmes et pour suivre l'exemple des dieux des vieux âges¹. »

Latinus fait plus que proposer l'hospitalité aux Troyens, il demande à ces derniers d'accepter cet accueil, comme si c'était lui et les siens qui étaient redevables. Après les deux premiers vers de cette citation, le roi précise que son peuple offrira cette hospitalité quelles que soient les raisons de la venue des Troyens. Ainsi Virgile fait-il référence à la plus pure hospitalité, il sous-entend que les Latins cultivent cette vertu au plus haut point. Par ailleurs, les précisions que donne Latinus pour expliquer sa générosité, renvoient à un mode de fonctionnement social et individuel des plus vertueux. Ce dernier affirme que ce n'est pas pour se conformer à la justice, à des lois, à une quelconque obligation qu'ils accueillent les Troyens avec autant de sollicitude, mais pour agir comme leur illustre et divin prédécesseur Saturne². Autrement dit, Latinus indique que le respect des lois, de la justice ne sont pas nécessaires dans la société des Latins tant elles sont ancrées dans leur manière de se comporter, dans leurs coutumes³, tant ils sont un peuple vertueux par tradition et par piété. Or, rappelons que dans plusieurs mythes, Saturne est présenté comme le dieu qui apporta l'agriculture en Italie. D'autre part, Virgile a pris soin de présenter les Latins comme un peuple d'agriculteurs éleveurs⁴, issus d'autres héros initiateurs de pratiques agricoles, tel que

¹ *Enéide* VII, 199-204 : *Siue errore uiae seu tempestatibus acti, qualia multa mari nautae patiuntur in alto, fluminis intrastis ripas portuque sedetis, ne fugite hospitium neve ignorete Latinos Saturni gentem, haud uinclo nec legibus aequam, sponte sua ueterisque dei se more tenentem.*

² *Enéide* VII, 202-204.

³ Il y a peut-être ici une référence au *mos maiorum* qu'Auguste souhaitait réinstaurer.

⁴ Cf. notamment *Enéide* VII, 483-486 et VII, 536-539.

Sabinus qui le premier planta la vigne en Italie¹, ou encore intimement liés à des divinités champêtres. Faunus est présenté par Virgile comme un ancêtre des Latins². Par conséquent, dans ces vers, Virgile a, de nouveau, mais de manière indirecte, souligné le lien étroit qui unit la vertu au monde rural.

De même, dans le livre VIII, Enée et les siens sont accueillis avec tous les honneurs par Evandre, le roi des Arcadiens qui avait été conduit sur le site de la future Rome par sa mère, la Nymphe Carmentis³ :

« En parlant ainsi ils s'approchaient de la demeure du pauvre Evandre ; et çà et là, ils voyaient de grands troupeaux mugir sur le Forum romain dans le riche quartier des Carènes. Lorsqu'ils arrivèrent à la maison : "Alcide, après sa victoire, dit-il, a franchi ce seuil ; ce palais l'a reçu. Prends sur toi mon hôte, de mépriser les richesses ; toi aussi montre-toi digne d'un dieu ; entre et sois indulgent à notre pauvreté." Il dit, et dans son étroite demeure il introduisit le grand Enée et il lui fournit pour se coucher un lit de feuillages et la peau d'une ourse de Libye⁴. »

Virgile a mis l'accent dans ces vers sur la modestie d'Evandre et de son peuple. Ainsi, l'hospitalité dont ils font preuve à l'égard des Troyens et d'Enée en particulier⁵ – ce dernier est qualifié d'hôte, *hospes*, au vers 364 – n'en est que plus louable et, par conséquent, leur vertu plus importante. Quant à leurs maigres ressources, elles proviennent de l'élevage. Dans les vers cités ci-dessus, Virgile a pris soin d'évoquer les troupeaux présents sur le Forum et, dans des vers précédents, il avait déjà présenté le Palatin comme un lieu de pâturage⁶. Par conséquent, ici encore Virgile a présenté les ruraux – les Arcadiens vivent dans une citadelle⁷, une cité, mais leur mode de vie est celui des ruraux – comme des individus vertueux, et laisse entendre, si l'on se réfère aux autres passages que nous avons cités ci-dessus, que le monde rural porte en lui la vertu.

¹ *Enéide* VII, 178-179.

² *Enéide* VII, 213.

³ Cf. notamment *Enéide* VIII, 334-336.

⁴ *Enéide* VIII, 359-367 : *Talibus inter se dictis ad tecta subibant pauperis Euandri passimque armenta uidebant Romanoque foro et lautis mugire Carinis. Ut uentum ad sedes : "Haec," inquit, "limina victor Alcides subiit, haec illum regia cepit. Aude, hospes, contemnere opes et te quoque dignum finge deo rebusque ueni non asper egenis." Dixit et angusti subter fastigia tecti ingentem Aenean duxit stratisque locauit effultum foliis et pelle Libystidis ursae.*

⁵ D'ailleurs, plus généralement au sujet des relations « politiques » entretenues par Evandre et Enée, et d'une manière plus générale encore au sujet de l'attitude politique d'Enée dans l'*Enéide* cf. Douglas J. S., « Aeneas the Politician », *Antioch Review*, 32, 1973 réédité dans Bloom H. (éd.), *Virgil, Modern Critical views*, New-York, New Haven, Philadelphia, 1986, p. 108-109.

⁶ *Enéide* VIII, 207-208.

⁷ *Enéide* VIII, 313.

Horace

Le discours d'Horace est relativement proche de celui de Virgile. A l'instar du Mantouan, il a présenté des valeurs telles que la sobriété, la modération, l'abnégation, la piété et la chasteté, comme étant caractéristiques des habitants de la campagne. C'est notamment le cas dans la deuxième épode :

« Mais si une chaste épouse se chargeait pour une part de la maison et des enfants chéris ; si, pareille à une Sabine ou à la femme, brûlée par le soleil, de l'Apulien agile, elle entassait du bois vieux dans le foyer sacré quand approcherait le retour de son mari fatigué ; si, enfermant entre les claies tressées ses brebis grasses, elle épuisait leurs mamelles distendues et, tirant de la douce jarre du vin de l'année, préparait un repas sans frais, non, les coquillages du Lucrin [...] ne descendraient dans mon estomac plus agréablement que les olives cueillies sur les rameaux les plus féconds des arbres, que l'oseille herbeuse, amante des prés, ou la mauve, salutaire au corps souffrant, que l'agnelle immolée aux fêtes Terminales ou le chevreau arraché au loup. Au milieu de ces repas, quel plaisir de voir les brebis repues se hâter vers le logis, de voir les bœufs fatigués traîner d'un cou languissant le soc renversé, et les esclaves nés dans la riche maison, que peuple leur essaim, attablés autour des Lares resplendissants¹. »

Horace a loué la manière dont les agriculteurs acceptent leurs conditions de vie modestes et le travail qui leur est imposé. Il a évoqué les différentes tâches dont se charge l'épouse de l'agriculteur : s'occuper de la maison, des enfants, alimenter le foyer, traire les brebis, préparer le repas. Puisque ces vers sont au conditionnel, nous pouvons estimer qu'il s'agit d'un souhait, qu'il a proposé un modèle. D'autre part, il a dépeint la frugalité du repas, constitué d'olives, d'oseille, d'une agnelle ou d'un chevreau, du vin de l'année. De plus, le repas « sans frais » traduit le participe *inemptas*, c'est-à-dire non-acheté, donc préparé à partir de la production agricole locale. Enfin, il précise que la consommation de viande est exceptionnelle, réservée à l'occasion de sacrifice, en l'occurrence des *Terminalia*.

Par ailleurs, Horace a mentionné le plaisir avec lequel l'agriculteur et les membres de sa famille vivaient malgré cette frugalité. Il a employé le verbe *iuvo* à deux reprises. Il a également sous-entendu que l'amour régnait dans la maison en qualifiant les enfants de « chéris »², et en décrivant l'attention que la femme portait à son mari¹. Dans ce sens, il est

¹ *Epodes* II, 39-66 : *Quodsi pudica mulier in partem iuuet domum atque dulcis liberos, Sabina qualis aut perusta solibus pernicious uxor Apuli, sacrum uetustis exstruat lignis focum lassi sub aduentum uiri claudensque textis cratibus laetum pecus distenta siccet ubera et horna dulci uina promeus dolio dapes inemptas apparet, non me Lucrina iuuerint conchylia magisque rhombus aut scari, siquos Eois intonata fluctibus hiems ad hoc uertat mare, non Afra auis descendat in uentrem meum, non attagen Ionicus iucundior, quam lecta de pinguiissimis oliua ramis arborum, aut herba lapathi prata amantis et graui maluae salubres corpori, uel agna festis caesa Terminalibus uel haedus ereptus lupo. Has inter epulas ut iuuat pastas ouis uidere properantis domum, uidere fessos uomerem inuersum boues collo trahentis languido positosque uernas, ditis examen domus, circum renidentis Lares.*

² Notons que Virgile a employé une expression très proche de celle-ci, dans les vers 523-524 du deuxième livre des *Géorgiques*. Le Mantouan a, en effet, chanté les *dulces nati* suspendus au cou de leur père. D'ailleurs E. de Saint Denis et F. Villeneuve ont traduit ces deux expressions de la même manière. Ajoutons que,

allé jusqu'à qualifier la maison de l'agriculteur, dont il venait de vanter la modestie, de riche, *ditis domus*². L'utilisation du terme *dis*, dans ce contexte *a priori* incongru, montre qu'Horace a manifesté la volonté d'opposer la richesse et le bonheur. Il a souhaité affirmer que le bonheur n'est pas lié à la richesse, mais à l'amour qui règne dans le foyer, à l'acceptation de sa condition, à la pratique d'une piété modeste³. D'ailleurs, le terme « riche » ne doit pas être pris ici au sens économique, mais au sens de la plénitude de cette vie fondée sur l'affection mutuelle et l'acceptation de sa condition. Ainsi, il a présenté l'abnégation, l'attention portée aux proches, la chasteté, la modération, à la fois comme les clefs du bonheur et comme des vertus que l'agriculteur et les membres de sa famille possèdent, pour ainsi dire, naturellement.

Dans un passage du deuxième livre des *Satires*, Horace a, par l'intermédiaire d'un exemple plus personnel, évoqué à nouveau le lien étroit qui unit certaines vertus au mode de vie rural :

« Pour t'inspirer plus de confiance en ces leçons, sache que, petit enfant, j'ai vu moi-même cet Ofellus user de ses biens encore intacts avec autant de modération qu'il fait aujourd'hui du peu qui lui en reste. On peut le voir avec son bétail et ses enfants, devenu, dans son petit domaine mesuré pour un autre, vaillant cultivateur à gages : « Jamais, raconte-t-il, aux jours ouvrables, je n'ai mangé sans motif sérieux autre chose que des légumes avec le jarret d'un jambon fumé. Mais, s'il m'était arrivé un hôte longtemps attendu, si, libéré de mes travaux pendant la saison des pluies, j'avais un voisin pour aimable convive, nous nous régaliions, non point avec des poissons apportés de la ville, mais avec un poulet et un chevreau ; puis du raisin suspendu, des noix, des figues coupées en deux fournissaient le second service. Après cela, c'était un jeu de boire sans autre maître du festin que les fautes commises ; et les libations à Cérés, pour obtenir qu'elle dressât haut ses épis, déridaient les fronts contractés par les soucis. Que la Fortune soit cruelle et déchaîne de nouveaux orages, que pourra-t-elle retrancher de ces biens ? En sommes-nous, moi-même ou vous, enfants, moins luisants d'embonpoint depuis qu'un nouveau possesseur est venu ici ?⁴ »

parallèlement à cette expression relative aux enfants, les deux poètes ont employé dans le vers qui précède ou qui suit le terme *pudicitia* ou l'adverbe *pudice*.

¹ *Epodes* II, 43-44 : *sacrum uetustis exstruat lignis focum lassum sub aduentum uiri*.

² *Epodes* II, 65 : *ditis examen domus* : « les esclaves nés dans la riche maison ».

³ Horace n'a fait dans ces vers que de brèves allusions à des pratiques religieuses. Toutefois, à travers l'évocation de l'agnelle immolée aux Terminalia (II, 59 : *uel agna festis caesa Terminalibus*) et à la proximité des Lares lors des repas (II, 66 : *circum renidentis Lares*), il a fait référence à une piété modeste mais quotidienne, à une piété pleinement intégrée dans la vie de l'agriculteur, à une piété tellement intégrée qu'il n'est nul besoin de la mettre en valeur.

⁴ *Satires* II, 2, 112-128 : *Quo magis bis credas, puer hunc ego paruus Ofellum integris opibus noui non latius usum quam nunc accisis. Videas metato in agello cum pecore et gnatis fortem mercede colonum, « Non ego » narrantem a temere edi luce profesta quicquam praeter holus fumosae cum pede pernae. Ac mihi seu longum post tempus uenerat hospes siue operum uacuo gratos cenuiua per imbrem uicinus, bene erat non piscibus urbe petitis, sed pullo atque haedo ; tunc pensilis uua secundas et nux ornabat mensas cum duplice ficu. Post hoc ludus erat culpa otare magistra ac uenerata Ceres, ita culmo surgeret alto, explicuit uino contractae seria frontis. Saeuiat atque nouos moueat Fortuna tumultus, quantum hinc imminuet ? quanto aut ego parcius aut uos, o pueri, nituistis, ut huc nouus incola uenit ?*

Au-delà des informations qu'il fournit sur les conditions de vie des expropriés de Philippes¹, ce passage a, pour notre étude, l'intérêt d'établir le portrait d'un véritable modèle de vertu. C'est ainsi qu'Horace présente Ofellus, cet ancien propriétaire foncier devenu métayer sur son propre domaine. Il a vanté sa modération présente, notamment à travers la frugalité de ses repas. D'ailleurs, comme il l'avait fait dans le passage précédent, Horace a opposé cette nourriture frugale locale à base de viande aux nourritures importées à base de poisson. Mais Horace a surtout salué la modération dont Ofellus faisait preuve du temps où il était encore propriétaire : « j'ai vu moi-même cet Ofellus user de ses biens encore intacts avec autant de modération qu'il fait aujourd'hui du peu qui lui en reste »². D'ailleurs, lorsqu'il expose la frugalité de ses repas, Ofellus utilise un temps du passé sans toutefois fournir un élément permettant de déterminer s'il s'agit d'un passé récent ou ancien, ainsi nous en déduisons qu'au temps de sa prospérité, il consommait les mêmes mets.

Parallèlement à cette modération, à ce goût pour la simplicité, Horace a loué la manière dont Ofellus a accepté son changement défavorable de situation. Ce dernier – c'est toujours lui qui s'exprime – a présenté son expropriation comme un coup du sort, puisqu'il s'en réfère à la Fortune dans les vers 126-128. La lecture de ce passage amène, en effet, à considérer qu'Ofellus estimait que la Fortune, et non les choix politiques des maîtres de Rome et le verdict des armes, était responsable de son appauvrissement. De plus, ces vers semblent indiquer qu'il n'éprouve aucune amertume vis-à-vis de cette Fortune qui ne l'a pourtant pas favorisé. Au contraire, par sa deuxième question, il tente de convaincre ses lecteurs que sa situation présente n'a rien de désastreuse, qu'elle n'est, en définitive, guère moins bonne que la précédente et que, pour dire les choses simplement, lui et les siens ne sont pas à plaindre, étant donné qu'ils peuvent manger à leur faim. Il faut évidemment tenir compte du fait que lorsqu'il composa cette satire, probablement à la fin des années 30 avant notre ère, Horace était depuis quelques années déjà un proche de Mécène³ et qu'il se devait donc d'aller dans le sens de l'action d'Octavien-Auguste⁴. Toutefois, s'il espérait que cette satire plairait au maître de Rome, Horace ne devait pas être moins admiratif des vertus d'Ofellus. Il devait le considérer comme un modèle, et il souhaitait faire connaître à ses lecteurs cet agriculteur qui était, pour ainsi dire, encore plus vertueux que les autres.

De plus, le Vénousien a fait allusion à la piété d'Ofellus en faisant référence aux libations, en l'honneur, de Cérès que ce dernier pratiquait lors de ses repas⁵. Ainsi, comme

¹ Au sujet de ce que l'on peut déduire de l'expropriation qu'a subie Ofellus à la suite des distributions de terres aux vétérans victorieux de Philippes *cf. supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie).

² *Satires* II, 2, 112-114.

³ Sur les relations entretenues par Horace avec Mécène et Octavien *cf. supra* (chapitre 2. 2. 3. 2 de la première partie).

⁴ Sur l'influence des relations entretenues par Horace et Mécène sur l'œuvre et la pensée politique du premier *cf. supra* (chapitre 2. 2. 3. 2. de la première partie). Par ailleurs, au sujet du rôle joué par Octavien dans la distribution des terres en Italie *cf. supra* (chapitre 1. 1. 2. de la première partie).

⁵ *Satires* II, 2, 123-125.

dans le passage précédent, il a fait l'éloge d'une piété simple et quotidienne. Enfin, dans son portrait d'Ofellus, Horace a évoqué une autre vertu majeure : l'hospitalité¹. A propos des repas, Ofellus précise que lorsqu'il recevait un hôte venu de loin ou un voisin, il se régalait avec ses amis². Il indique néanmoins que c'était avec des produits issus de son domaine et non achetés. Horace signifie ainsi que malgré son goût pour la frugalité Ofellus était un hôte de qualité et que, d'une manière générale, les deux vertus ne sont pas antinomiques.

Enfin, Horace a peu insisté sur les relations entre les vertus d'Ofellus et son activité agricole. Il a fait comme si c'était la personnalité d'Ofellus qui le poussait à autant de vertu. Or, c'est en partie vrai, Ofellus était, comme le vieillard de Tarente, plus vertueux que ses concitoyens, et même que les autres habitants de la campagne. Mais comme ce dernier, Ofellus n'en est pas moins un campagnard, et il ne pourrait en être autrement. Sans insister, Horace a rappelé à quelques reprises que c'était un agriculteur. Il a évoqué son ancien domaine, il l'a explicitement présenté comme un cultivateur à gages³. Au sujet de ses repas, il a, de nouveau, évoqué son domaine et à propos des libations à Cérès, fait allusion à son inquiétude vis-à-vis de la bonne croissance des *fruges*⁴. Ainsi, comme Virgile l'avait fait à propos du vieillard de Tarente, Horace a présenté Ofellus comme un individu particulièrement vertueux, mais vivant dans un milieu qui encourage les conduites vertueuses. D'une certaine manière, il semble que pour Horace également les vertus ne pouvaient se cultiver que dans un cadre rural, que le monde rural est, en quelque sorte, porteur de vertu.

D'ailleurs, dans une autre de ses *Satires*, il affirme avoir fait personnellement le choix de vivre à la campagne dans la modération, la simplicité et la piété :

« C'était mon vœu : un domaine dont l'étendue ne serait pas trop grande, où il y aurait un jardin, une fontaine d'eau vive voisine de la maison, et, au-dessus, un peu de bois. Les dieux ont mieux et plus largement fait les choses. C'est bien. Je ne demande rien de plus, fils de Maïa, sinon que tu donnes à ces avantages la stabilité. Si je n'ai pas augmenté mon avoir par des procédés coupables, si je ne suis pas homme à le diminuer par ma mauvaise conduite ou par ma négligence, si je n'adresse aux dieux, dans ma déraison, aucune de ces prières : " Oh ! si ce coin de terre, tout à côté d'ici, s'ajoutait à mon domaine, que maintenant il écorne ! Oh ! si quelque hasard me faisait découvrir une urne pleine d'argent, comme à cet homme qui, travaillant un champ pour un salaire, y trouva un trésor, acheta la terre et la laboura désormais pour lui, devenu riche par l'amitié d'Hercule " »⁵

¹ Il est intéressant de noter, sans intention d'ailleurs de l'interpréter d'une quelconque façon, que Virgile n'a pas, du moins d'après nos recherches, fait allusion à cette vertu.

² *Satires* II, 2, 118-120.

³ *Satires* II, 2, 114-115.

⁴ *Satires* II, 2, 124.

⁵ *Satires* II, 6, 1-13 : *Hoc erat in uotis : modus agri non ita magnus, hortus ubi et tecto vicinus iugis aquae fons et paulum silvae super his foret. Auctius atque di melius fecere. Bene est. Nil amplius oro, Maia nate, nisi ut propria haec mihi munera faxis. Si neque maiorem feci ratione mala rem nec sum facturus uitio culpaue minorem, si ueneror stultus nihil horum : « O si angulus ille proximus accedat, qui nunc denormat agellum ! O*

Horace débute en effet cette satire en indiquant que le domaine qu'il a acquis est d'une superficie modeste. Puis, il apporte quelques précisions sur ce qui compose ce domaine dans un souci d'esthétique¹, mais aussi dans le but de démontrer qu'il est effectivement de dimensions modestes et qu'il n'est constitué d'aucun élément permettant un enrichissement important. Il tient probablement à affirmer qu'à l'instar d'Ofellus et des agriculteurs dont il avait vanté les vertus dans la deuxième *Epode*, il souhaite vivre de manière simple et frugale. Par la suite, Horace précise – il insiste sur cet aspect puisqu'il y consacre une dizaine de vers – qu'il n'a aucune volonté de s'enrichir. En s'exprimant ainsi, il sous-entend que l'agriculture n'est pas une activité lucrative – Caton et Varron dans leurs traités d'agronomie avaient tenté de démontrer le contraire² –, et il cherche peut-être aussi à affirmer qu'il ne vit pas de manière modeste par nécessité, mais par conviction, parce qu'il est à la recherche de la vertu.

Enfin, dans ces vers, Horace a fait référence à sa piété simple et constante. Il a débuté cette satire en utilisant le terme *votum*³, puis, après avoir décrit brièvement son domaine, il a indiqué que c'était aux dieux qu'il devait cette acquisition⁴. De plus, il s'est adressé à Mercure, le fils de Maïa, pour lui demander de conserver son bien en l'état⁵ et il a fait, une nouvelle fois, référence aux dieux – en particulier à Hercule⁶, le dieu des trésors – pour affirmer qu'il ne leur adresserait pas de prière d'enrichissement⁷. Ainsi, Horace indique à ses lecteurs, et en particulier à Mécène⁸, qu'il s'applique à lui-même les préceptes qu'il a prônés dans l'*Epode* II et la *Satire* II, 2. Son programme est guidé par la simplicité, il souhaite vivre de manière modeste, pieuse, vertueuse, dans son petit domaine sabin. D'ailleurs, par cette référence constante à son domaine, Horace n'a pas uniquement produit une profession de foi ; il a, de nouveau, souligné le lien étroit qui unit la vertu au monde rural.

De même, dans les *Epîtres*, le Vénousien a encore salué la vertu des habitants des campagnes. Dans l'*Epître* I, 14, il a vanté au régisseur de son domaine, l'honnêteté des cinq agriculteurs métayers qui travaillent sur son domaine⁹ :

si urnam argenti fors quae mihi monstret, ut illi, thesauro inuento qui mercennarius agrum illum ipsum mercatus arauit, diues amico Hercule!

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la présente partie).

² A ce sujet cf. Martin R., *Recherches sur les agronomes latins...*, Paris, 1971.

³ *Satires* II, 6, 1.

⁴ *Satires* II, 6, 3-4.

⁵ *Satires* II, 6, 4-5. La référence à Mercure dans ce contexte est liée pour F. Villeneuve (*Satires*, Paris, 2002, note n°2) à sa qualité de protecteur des poètes et des bonnes aubaines. Toutefois, étant donné qu'Horace demande ici à Mercure que son bien demeure tel qu'il est, nous pouvons nous interroger sur un éventuel lien entre Mercure et la conservation des biens (nous reviendrons sur ce point dans la quatrième partie).

⁶ *Satires* II, 6, 13.

⁷ *Satires* II, 6, 8.

⁸ Mécène est cité à trois reprises (vers 31, 38, 41) dans cette satire.

⁹ M. Cébeillac-Gervasoni a voulu voir dans ces « cinq honnêtes pères de familles » des décurions et en aucun cas des domestiques de condition servile (cf. Cébeillac-Gervasoni M., « Les « *boni...patres* » d'Horace (Ép. I, 14) », *Historia testis, Mélanges T. Zawadzki*, Fribourg, 1989, p. 69-78).

« Régisseur de mes bois et du petit domaine qui me rend à moi-même et que tu dédaignes malgré les cinq feux qui le peuplent et les cinq honnêtes pères de famille qu'il envoie, de coutume, à Varia¹. »

Au-delà du cas particulier, nous pouvons comprendre que, pour Horace, un agriculteur, qu'il soit propriétaire de ses terres ou non, ne peut être qu'un homme honnête, et, d'une manière plus générale, un homme vertueux. C'est d'ailleurs, en somme, ce qu'il a affirmé dans l'*Ode* IV, 5, tout en soulignant le rôle majeur joué par Auguste :

« Oui, par toi, le bœuf peut, sans danger, aller et venir dans les campagnes ; les campagnes ont, pour les nourrir, Cérès et la Félicité bienfaisante ; sur la mer pacifiée volent en tous sens les marins ; la bonne foi ne veut pas être soupçonnée ; nul commerce impur ne salit la chasteté du foyer ; la coutume et la loi ont eu raison des souillures criminelles, on loue les accouchées d'avoir des enfants ressemblant à leurs pères ; la faute a la peine pour compagne attachée à ses pas². »

Dans ces vers, Horace a célébré les conséquences de l'action pacificatrice d'Auguste dans les campagnes. Il a chanté un univers rural protégé³, mais aussi dans lequel la vertu règne à nouveau pleinement. Il a fait référence au retour de la chasteté, de la coutume, de la loi, et, à l'inverse, à la fuite de l'impur, de « la faute », des souillures, autrement dit de toutes les dépravations qu'avaient engendrées les guerres civiles. Parmi ces notions employées par Horace, le syntagme *mos et lex* est particulièrement intéressant : dans le *mos*, et spécifiquement le *mos maiorum*, les Romains percevaient un mode de vie vertueux par tous les aspects. Les auteurs romains ont ainsi pu le présenter comme un modèle à suivre, et Auguste, dans sa propagande, a lui-même fait référence à une restauration du *mos maiorum*⁴. Cette restauration se fait d'ailleurs sous forme de loi, et dans ce passage Horace fait probablement référence à la *lex Iulia de adulteris* de 18 avant notre ère.

Par ailleurs, Horace n'a pas directement chanté, dans ces vers, les vertus des agriculteurs⁵. C'est le monde rural dans son ensemble qu'il dépeint comme étant vertueux. Il a exprimé plus explicitement l'idée que le monde rural porte en lui les valeurs de vertu. En définitive, Horace n'a pas chanté un Auguste qui apporte la vertu dans les campagnes, mais un Auguste qui, grâce à son action pacificatrice, permet à ces vertus de se développer à nouveau, à la campagne de faire revivre les vertus qu'elle porte en elle.

¹ *Epîtres* I, 14, 1-3 : *Vilice siluarum et mihi me reddentis agelli, quem tu fastidis habitatum quinque focis et quinque bonos solitum Variam dimittere patres.*

² *Odes* IV, 5, 17-24 : *Tutus bos etenim rura perambulat, nutrit rura Ceres almaque Faustitas, pacatum uolitant per mare nauitae, culpam metuit fides, nullis polluitur casta domus stupris, mos et lex maculosum edomuit nefas, laudantur simili prole puerperae, culpam poena premit comes.*

³ A ce sujet cf. *supra* (2. 2. 3. 6. de la deuxième partie).

⁴ Sur ce point cf. notamment *supra* (chapitre 3. 1. 2. de la première partie).

⁵ Il fait toutefois référence à ces derniers à travers la mention du foyer au vers 21.

Enfin, dans l'*Epître* II, 1, adressée au maître de Rome, il a de nouveau chanté la vaillance, la piété, la capacité à se contenter de leur situation, propre, du moins selon lui, aux *agricolae* :

« Les laboureurs d'autrefois, vaillants et heureux à peu de frais, après avoir rentré leur blé, délassaient, aux jours de fête, leur corps et leur âme même, qui soutenait les dures fatigues dans l'espérance d'en voir la fin ; et alors avec leurs enfants et leur femme fidèle, compagnons de leurs travaux, ils offraient en sacrifice un porc à la Terre, du lait à Silvain, des fleurs et du vin au Génie qui n'oublie pas la brièveté de la vie¹. »

Les qualités qu'Horace a reconnues aux « laboureurs d'autrefois » correspondent aux valeurs que lui et Virgile avaient conférées à l'ensemble des *agricolae*² dans les passages que nous avons précédemment cités. Il a salué dans cette épître leur force physique, leur vigueur, leur robustesse, leur vaillance, ce que Virgile avait déjà fait dans trois passages des *Géorgiques*³. D'autre part, comme il avait lui-même souligné dans la deuxième épode⁴, ainsi que Virgile à plusieurs reprises⁵, il a fait allusion à leur abnégation dans le travail en reconnaissant leurs « dures fatigues »⁶. De même, il a spécifié à nouveau les qualités de la femme de l'agriculteur en la qualifiant de « fidèle ». Dans l'*Epode* II, il avait célébré la « chasteté » de cette dernière⁷.

Ce qui caractérise cet *agricola* idéal, c'est outre sa volonté de travail, sa piété envers les dieux, manifestée par la célébration familiale des cultes agraires et domestiques – la famille étant dans ce vers 142 montrée comme une unité de travail –, écho de la piété du prince auquel l'épître est adressée. De plus, comme Virgile l'avait affirmé dans plusieurs passages⁸, Horace a évoqué le bonheur des *agricolae* et de leur famille, malgré la modestie de leur condition. Il l'a fait de manière explicite en indiquant qu'ils étaient « heureux à peu de frais »⁹, et de manière implicite en faisant allusion à la concorde qui règne dans leur foyer, en chantant la « femme fidèle » et les enfants « compagnons » des travaux. Ainsi, le Vénousien affirme à ses lecteurs, et Auguste en premier lieu, que la vertu et le bonheur ne sont pas antinomiques. Au contraire, sous-entend-il, les habitants des campagnes puisent leur bonheur dans l'acceptation de leur condition et dans la pratique de la vertu. Enfin, en proposant

¹ *Epîtres* II, 1, 139-144 : *Agricolae prisci, fortes paruoque beati, condita post frumenta leuantes tempore festo corpus et ipsum animum spe finis dura ferentem, cum sociis operum pueris et coniuge fida Tellurem porco, Siluanum lacte piabant, floribus et uino Genium memorem breuis aevi.*

² Le terme est utilisé dans la majorité des cas sans précision supplémentaire.

³ *Géorgiques* I, 160 ; *Géorgiques* II, 527-531 ; *Géorgiques* II, 401-407.

⁴ *Epodes* II, 39-44.

⁵ *Géorgiques* II, 513-518 ; *Géorgiques* IV, 125-146.

⁶ *Epîtres* II, 1, 141.

⁷ *Epodes* II, 39.

⁸ *Géorgiques* I, 346-347 ; *Géorgiques* II, 523-524 ; *Géorgiques* II, 493 ; *Géorgiques* IV, 132 ; *Géorgiques* II, 458.

⁹ *Epîtres* II, 1, 139.

l'agriculteur d'autrefois, comme modèle il participait à la réalisation du retour aux « vraies valeurs » désiré par Auguste.

Properce

Properce a, lui aussi, chanté la chasteté des campagnes, la simplicité du mode de vie de ses habitants et leur capacité à se satisfaire de cette simplicité. Dans l'*Elégie* II, 19, il a qualifié les campagnes de « chastes » – *castis agris*¹ – et, par l'intermédiaire des activités que Cynthie pourrait réaliser, il a fait allusion à un univers non corrompu, dépourvu de tentation, appelant à la piété, ainsi qu'à une joie saine :

« Quoi que tu quittes Rome contre mon gré, Cynthie, je me réjouis que sans moi tu habites les champs à l'écart. Il n'y aura pas de jeune séducteur dans les chastes campagnes qui par ses flatteries ne te permette pas d'être honnête ; nulle rixe ne naîtra sous tes fenêtres, pas d'appel pour rendre ton sommeil amer. Tu seras seule et tu auras uniquement comme spectacle les montagnes, le bétail et les terres d'un pauvre paysan. Là il n'y aura pas de jeux pour pouvoir te corrompre et aucun sanctuaire ne sera cause de mainte faute. Là tu auras continuellement comme spectacle les taureaux labourant et la vigne perdant sa chevelure sous la serpe savante : et tu porteras un peu d'encens à une chapelle rustique où le chevreau s'écroulera devant un autel agreste ; alors le mollet nu, tu imiteras les danses des chœurs, pourvu que tout soit à l'abri d'un homme étranger². »

Properce célèbre le monde rural par défaut, citant les vices qui en sont absents, et par là mettant en évidence les vertus qui lui sont propres. L'indication de l'absence de « jeune séducteur », de « rixe » et de « jeux », renvoie à un univers vertueux, honnête – il emploie le terme *probus* à propos de Cynthie³ –, et caractérisé par la simplicité. D'ailleurs, il y a également une allusion à cette simplicité lorsqu'il chante à Cynthie qu'elle aura « uniquement comme spectacle les montagnes, le bétail et les terres d'un pauvre paysan »⁴. De plus, l'agriculteur est explicitement qualifié de *pauper*⁵. Or, nous avons déjà constaté, notamment dans certains passages de l'*Enéide*, ce lien que les poètes de l'époque augustéenne ont établi entre ruralité, pauvreté et vertu.

Par ailleurs, en dépeignant une Cynthie qui se rend dans une chapelle rustique en portant de l'encens⁶, en chantant le sacrifice d'un chevreau devant l'autel agreste¹ – notons

¹ *Elégies* II, 19, 3.

² *Elégies* II, 19, 1-16 : *Et si me inuito discedis, Cynthia, Roma, laetor quod sine me deuia rura coles. Nullus erit castis iuuenis corruptor in agris, qui te blanditiis non sinat esse probam nulla neque ante tuas orietur rixa fenestras, nec tibi clamatae somnus amarus erit. Sola eris et solos spectabis, Cynthia montes et pecus et fines pauperis agricolae. Illic te nulli poterunt corrumpere ludi, fanaque peccatis plurima causa tuis. Illic assidue tauros spectabis arantis, et uitem docta ponere falce comas atque ibi rara feres inculto tura sacello, haedus ubi agrestis corrueat ante focos ; protinus et nuda choreas imitabere sura, omnia ab externo sint modo tuta uiro.*

³ *Elégies* II, 19, 4.

⁴ *Elégies* II, 19, 7-8.

⁵ *Elégies* II, 19, 8.

⁶ *Elégies* II, 19, 12-13.

que le poète a insisté sur les adjectifs qualificatifs se rapportant à la ruralité dans son évocation de ce lieu de culte² –, Properce a fait allusion à un univers rural empreint de piété. Properce semble sous-entendre que lorsqu'elle se trouve à Rome, Cynthia n'est pas particulièrement pieuse. C'est parce qu'elle est dans un contexte vertueux, parce qu'elle n'est pas tentée par des activités dominées par le vice qu'elle peut participer à des pratiques religieuses, qu'elle peut exalter sa piété. D'autre part, il précise, dès le vers suivant, en évoquant une danse des « chœurs », pratiquée par Cynthia³, que cette dernière peut également trouver de la joie en participant à ces activités pieuses. Comme Virgile et Horace l'ont fait dans quelques passages, Properce a tenté de démontrer que la simplicité, la piété, la ruralité d'une part, et le bonheur d'autre part, ne s'opposent pas.

Dans l'*Élégie* 13, du livre III, l'élégiaque a, de nouveau, chanté la manière simple et heureuse dont vivent les habitants des campagnes :

« Heureuse jadis la pacifique jeunesse des champs dont les récoltes et les arbres étaient la seule richesse. Pour eux, c'était un cadeau que des coings pris à même la branche, que de pleins paniers de framboises pourprées ; on cueillait des violettes, on rapportait pêle-mêle des lis transparents dans les corbeilles des vierges avec des raisins vêtus de leur frondaison ou bien quelque oiseau au plumage coloré, brillant comme le verre⁴. »

Properce a traité dans ces vers d'une situation passée. Il a associé le terme *quodam* à son tableau d'une jeunesse pacifique et heureuse. Cet adverbe renvoie à « une époque déterminée », à « un certain moment » qui peut se situer dans le passé ou dans le futur. Mais, étant donné que dans cette élégie Properce a, d'une manière générale, dénoncé le luxe qui pervertit son époque, il est probable que *quodam* soit utilisé ici dans son acception la plus classique à savoir « autrefois », « jadis ». Cependant, comme nous l'avons fait en ce qui concerne la référence au passé introduite par Horace dans l'*Épître* II, 1, nous pouvons, en nous appuyant sur d'autres vers composés par Properce considérer que le discours qu'il a tenu dans ces vers se réfère à une rusticité globale et intemporelle⁵. Quoi qu'il en soit, c'est une

¹ *Élégies* II, 19, 14.

² *Élégies* II, 19, 13 et *Élégies* II, 19, 14.

³ *Élégies* II, 19, 15.

⁴ *Élégies* III, 13, 25-32 : *Felix agrestum quondam pacata iuventus, diuitiae quorum messis et arbor erant ! Illis munus erant decussa Cydonia ramo et dare puniceis plena canistra rubis, nunc uiolas tondere manu, nunc mixta referre lilia uirgineos lucida per calathos et portare suis uestitas frondibus uuas aut uariam plumae uitricoloris auem.*

⁵ C'est comme si Properce sous-entendait dans ces vers que la rusticité, que la campagne simple et modeste n'existait plus à son époque. C'est comme s'il estimait que le luxe avait détruit ces vertus. Peut-être se réfère-t-il à une campagne d'apparat, à la campagne des *villae* de plaisance, qui n'a pas beaucoup à voir avec l'univers du vieillard de Tarente ou d'Ofellus. Toutefois, d'après le discours qu'il a tenu dans l'*Élégie* II, 19, il semble que Properce considère qu'il peut encore exister à son époque une campagne lointaine, pauvre, modeste et vertueuse. Ainsi, le fait de s'en référer à une campagne *jadis* heureuse dans l'*Élégie* III, 13, est peut-être avant tout une manière de dénoncer le développement d'une campagne d'apparat au détriment d'une campagne de

campagne heureuse et simple que le Pérousien a chantée. Il a qualifié la jeunesse de pacifique, paisible, avant de montrer combien les plaisirs simples la rendent heureuse. Ainsi, il ressort de ces vers l'idée que la rusticité, ou, si l'on préfère, la véritable rusticité, porte en elle une simplicité heureuse, un mode de vie vertueux.

Du point de vue de la référence au passé, les vers que nous allons citer renvoient à une situation identique. Properce a évoqué une époque révolue, en l'occurrence les premiers temps de Rome, mais on peut considérer qu'il a traité avant tout d'une rusticité idéale et intemporelle :

« On ne songeait point à chercher des dieux étrangers, mais la foule suspendue aux cultes des aïeux tremblait ; tous les ans, on célébrait par un feu de paille ces fêtes de Palès par lesquelles aujourd'hui on marque un nouveau lustre en mutilant un cheval. Vesta était pauvre et se contentait d'ânonnés couronnés de fleurs ; de maigres génisses portaient en procession des choses sans valeur ; les places publiques étaient petites et on n'avait pour les purifier que des porcs à l'engrais ; le berger offrait en sacrifice les entrailles d'une brebis au son des chalumeaux. Le laboureur vêtu de peaux brandissait et faisait claquer ses lanières velues : ce fut l'origine des Lupercales licencieuses que célèbrent les Fabii¹. »

Dans ce passage, Properce a de nouveau mis en valeur le lien qui unit la piété, la pauvreté, un passé glorieux et le monde rural. Il a fait référence à des cultes publics, célébrés dans l'enceinte de la cité, les *Parilia*, les *Vestalia*, les *Compitalia* et les *Lupercalia*. Néanmoins, la manière dont il a décrit ces fêtes renvoie à un univers avant tout rural et modeste. Les *Parilia* et les *Lupercales* ont un lien direct avec l'agriculture et plus précisément avec la fertilité des troupeaux. D'ailleurs, Properce a évoqué des éléments – les feux de paille brûlés lors de la fête de Palès et les peaux de bêtes dont sont vêtus ceux qui participent aux *Lupercales* – qui renvoient à ces attributions agraires. Par ailleurs, il a donné des détails sur le déroulement des *Vestalia* et des *Compitalia* qui renvoient à la ruralité. Concernant la première fête, il a évoqué la participation d'ânonnés, de génisses, et il a souligné la pauvreté de son culte². Concernant la seconde, il a présenté un berger jouant des chalumeaux et sacrifiant une brebis comme le principal officiant. D'autre part, afin de mettre plus encore en valeur la piété, la dévotion dont faisaient preuve ces ruraux, il a introduit ce passage en indiquant que les Romains de cette époque ne pratiquaient pas de cultes étrangers³, qu'ils participaient en foule aux cultes

petits agriculteurs « contents de peu ». Il sous-entend peut-être également, en faisant référence aux guerres civiles, que le bonheur n'a pas toujours été présent dans les campagnes italiennes durant les dernières décennies.

¹ *Elégies* IV, 1, 17-26 : *Nulli cura fuit externos quaerere diuos, cum tremeret patrio pendula turba sacro, annuaque accenso celebrare Parilia faeno, qualia nunc curto lustra nouantur equo. Vesta coronatis pauper gaudebat asellis, Ducebant macrae uilia sacra boues. Parua saginati lustrabant compita porci pastor et ad calamos exta litabat ouis. Verbera pellitus saetosa movebat arator, unde licens Fabius sacra Lupercus habet.*

² Il indique explicitement que Vesta était pauvre – *Vesta pauper* (IV, 1, 21) – et il précise que les génisses portaient en procession des « choses sans valeur » – *macrae uilia sacra* (IV, 1, 22).

³ *Elégies* IV, 1, 17.

publics et qu'ils étaient animés d'une véritable crainte – *cum tremeret*¹ – envers les dieux et leurs ancêtres. Quoi qu'il en soit, c'est encore une fois l'image d'une ruralité empreinte de religiosité, et d'une manière générale de vertu, qui ressort de ces vers.

Enfin, dans *l'Élégie* IV, 10, Propertius a fait référence aux qualités physiques et à la manière modeste de vivre des ruraux, par l'intermédiaire d'un éloge de Romulus :

« C'est ainsi que le père de notre ville et de notre valeur apprit à vaincre ; la pauvreté de son foyer l'aida à supporter le froid des camps. Il était aussi bon laboureur que bon cavalier et son casque en peau de loup n'avait pour ornement qu'une crinière hérissée². »

Romulus, qui est pourtant le fondateur de ce qui sera à l'époque de Propertius le plus grand centre urbain – ce que rappelle d'ailleurs le poète³ – est indéniablement présenté dans ces vers comme un rural. Il porte une peau de loup et il est explicitement qualifié de bon agriculteur – *aptus aratis*. Par ailleurs, Propertius a souligné la modestie de sa condition, en évoquant la sobriété, la pauvreté, de ses Lares et de son foyer⁴. Cependant, toutes ces caractéristiques sont présentées de manière positive par le Pérousien : cette pauvreté et le fait qu'il soit un bon agriculteur en font, précise-t-il, un adroit cavalier⁵ – soit un valeureux combattant et un individu endurant – ainsi qu'un homme résistant au froid⁶, c'est-à-dire en bonne santé. Ainsi, au-delà d'une célébration de la puissance militaire de Romulus, d'Auguste⁷ et du paysan soldat qui a fait la gloire de Rome, Propertius a chanté dans ces vers une ruralité vertueuse, un monde rural qui conduit les hommes à vivre dans la simplicité, la sobriété et non dans la luxe et la volupté. D'ailleurs, au vers 17, le poète avait présenté Romulus comme le fondateur de la romanité, des valeurs et des qualités morales des Romains⁸.

Ainsi, Propertius a tenu un discours relativement proche de ceux de Virgile et Horace. Il a évoqué la piété, la simplicité, la sobriété dont font preuve les habitants de la campagne. Il a chanté leurs qualités physiques et leur force morale. Il a salué leur bonheur malgré leur condition de vie modeste. Par conséquent, il a sous-entendu que le monde rural était générateur de ces vertus. Cependant, son discours se distingue quelque peu de celui de ses prédécesseurs sur deux points : d'une part, il a plus fait référence au passé que ces derniers, d'autre part, peut-être de ce fait d'ailleurs, il a plus traité de la ruralité que du monde rural à proprement parler.

¹ *Elégies* IV, 1, 18.

² *Elégies* IV, 10, 17-20 : *Urbis uirtutisque parens sic uincere suevit, qui tulit a parco frigida castra lare. Idem eques et frenis, idem fuit aptus aratis et gelea hirsuta compta lupina iuba.*

³ *Elégies* IV, 10, 17.

⁴ *Elégies* IV, 10, 18.

⁵ *Elégies* IV, 10, 19.

⁶ *Elégies* IV, 10, 18.

⁷ D'après Suétone, Auguste avait dans un premier temps souhaité se faire appeler Romulus et non Auguste, mais le nom de Romulus renvoyait trop explicitement à la royauté.

⁸ *Elégies* IV, 10, 17 : *uirtutisque parens.*

Tibulle

Dans la première élégie du livre I, Tibulle a présenté son abandon de la carrière militaire pour la vie d'agriculteur comme un passage vers un mode de vie simple et vertueux, fondé sur la piété, le travail, l'acceptation de conditions de vie modestes, dont serait absente la recherche de richesse et de gloire. Dès les premiers vers, il a établi un lien entre refus de la richesse et vie rurale, il a fait allusion à l'acceptation de sa pauvreté, ainsi qu'à sa participation aux tâches agricoles :

« Qu'un autre s'amasse un trésor d'or fauve et possède des milliers d'arpents d'un sol bien cultivé, pour trembler dans des fatigues perpétuelles au voisinage de l'ennemi, pour que les sonneries guerrières de la trompette chassent loin de lui le sommeil : moi, que ma pauvreté me fasse traverser une vie de loisir, pourvu que, sans jamais s'éteindre, le feu brille dans mon âtre ; que je plante moi-même, dans la saison propice, les ceps délicats, en vrai paysan, et, d'une main adroite, des arbres fruitiers déjà formés¹. »

Tibulle a, en effet, opposé dans ces vers deux univers et deux modes de vie. Il a chanté, d'une part, la vie militaire qui conduit à la richesse – il fait référence à l'acquisition de trésors et à des quantités très importantes de terres – mais aussi à la fatigue, à des situations constamment pénibles et à l'inquiétude. D'autre part, il a évoqué la pauvreté – il a employé le terme de *paupertas*² –, la tranquillité, mais aussi le travail, l'habileté qui caractérisent la pratique de l'agriculture. Ainsi, sans faire réellement référence à un mode de vie rural conduisant à la vertu, Tibulle a laissé entendre que les agriculteurs étaient moins tentés par la richesse, acceptaient plus aisément des conditions de vie modestes, étaient avant tout préoccupés par leur bien-être et leur travail. D'ailleurs, dans les vers suivants, Tibulle a exposé, de manière plus explicite, le caractère vertueux du mode de vie rural, en dépeignant la piété dont il fait ou fera³ preuve en tant que *rusticus* :

« et que l'Espérance ne me leurre point, mais qu'elle fasse toujours s'amonceler mes récoltes et remplisse mes cuves d'un vin nouveau bien épais. Car j'honore dévotement et les souches perdues dans les champs et les vieilles pierres des carrefours, qui portent des guirlandes de fleurs ; et les prémices de tous les fruits que me donne le printemps sont l'offrande que je dépose aux pieds du dieu rustique. Blonde Cérés, pour toi il y aura, de ma propriété, une couronne d'épis, qui pendra à la porte de ton temple ; et, dans mon jardin plein de fruits, je veux placer comme gardien un Priape peint en rouge, dont la faux redoutable fera peur aux oiseaux ; vous aussi, gardiens d'un domaine riche autrefois,

¹ *Elégies* I, 1, 1-8 : *Divitias alius fuluo sibi congerat auro et teneat culti iugera multa soli, quem labor adsidui uicino terreat hoste, Martia cui somnos classica pulsa fugent : me mea paupertas vita traducat inert, dum meus adsiduo luceat igne focus, ipse seram teneras maturo tempore uites Rusticus et facili grandia poma manu.*

² *Elégies* I, 1, 5. La *paupertas* ne signifie pas nécessairement la pauvreté, mais il s'agit de son sens le plus courant et il semble bien, notamment parce qu'il a fait référence dans le vers qui précède à la richesse des militaires, que ce soit dans ce sens que Tibulle ait souhaité l'employer. Néanmoins, il est indéniable que Tibulle ne traite pas de pauvreté au sens le plus strict du terme. Il pense plutôt à une richesse modérée. Il convient de distinguer la pauvreté, au sens où les poètes de l'époque augustéenne l'emploient pour décrire leur situation, des conditions réelles de la pauvreté.

³ Tibulle alterne entre le présent et le futur dans ce passage.

maintenant appauvri, vous avez vos présents, dieux Lares ; alors une génisse immolée purifiait d'innombrables taureaux, maintenant une agnelle est la modeste victime offerte pour une petite terre : une agnelle tombera en votre honneur, et qu'autour d'elle la jeunesse rustique s'écrie : Io ! à nous moissons et bons vins !¹ »

Tibulle a fait référence à un nombre particulièrement important de cultes agraires². Mais, au-delà d'indications sur des cultes intéressants du point de vue de la propriété foncière, il a tenu, par cette succession, à souligner combien il était pieux, combien son statut d'agriculteur le poussait à être pieux. Par ailleurs, en chantant cette « jeunesse rustique » – *rustica pubes* – qui s'écrie : « Io ! à nous moissons et bons vins ! »³, Tibulle a, comme Virgile, Horace et Propertius, fait référence à une jeunesse des campagnes joyeuse, malgré ses faibles richesses et ses loisirs tournés vers des activités vertueuses.

Dans les vers 35-43 de la même élégie, Tibulle a, de nouveau, fait référence à sa piété, ainsi qu'à la modestie de ses offrandes :

« Ici, j'ai coutume tous les ans de purifier mon berger et d'arroser de lait la douce Palès. Dieux, assistez-moi, et les dons d'une table pauvre, offerts dans des vases d'argile sans ornements, ne les dédaignez point : c'est d'argile que l'antique paysan fit ses premières coupes, qu'il formait d'une terre maniable. Je ne demande, moi, ni les richesses de mes pères ni les revenus que jadis la moisson mise au grenier rapporta à mon aïeul : une petite terre me suffit⁴. »

En effet, dans les vers 35-36, Tibulle s'est, à nouveau, mis en scène en tant qu'officiant d'un rite agricole privé, lié cette fois à l'élevage. Par l'intermédiaire de la purification du berger et l'offrande de lait, il a fait référence à deux aspects du culte domestique rendu annuellement par les propriétaires fonciers à Palès, la déesse protectrice des troupeaux, lors des *Parilia*. D'ailleurs, afin de bien mettre en valeur sa piété, le poète a précisé qu'il rendait personnellement ce culte – il est probable qu'à l'instar de la lustration des champs, décrite par

¹ *Elégies* I, 1, 9-24 : *nec Spes destituit, sed frugum semper aceruos praebeat et pleno pinguis musta lacu. Nam ueneror, seu stipes habet desertus in agris seu uetus in triuio florida sarta lapis, et quodcumque mihi pomum nouus educat annus, libatum agricolae ponitur ante deo. Flaua Ceres, tibi sit nostro de rure corona spicea, quae templi pendeat ante fores, Pomosisque ruber custos ponatur in hortis, terreat ut saeua falce Priapus aues. Vos quoque, felicitis quondam, nunc pauperis agri custodes, fertis munera uestra, Lares ; tunc uitula innumeros lustrabat caesa iuuenos, nunc agna exigui est hostia parua soli : agna cadet uobis, quam circum rustica pubes clamat « io messes et bona uina date.*

² En évoquant ce qu'il attendait de l'Espérance, il a sous-entendu qu'il lui rendait un culte. De plus, il a fait allusion au culte de Terminus, il a mentionné les offrandes dont il pourvoyait Cérès et les Lares, il a évoqué la présence d'une statue de Priape dans son jardin, enfin, il a probablement fait allusion à un rite de lustration. Dans la quatrième partie, nous étudierons plus en détail sur ces cultes car ils ont un lien avec la propriété foncière.

³ *Elégies* I, 1, 23-24.

⁴ *Elégies* I, 1, 35-43 : *Hic ego pastoremque meum lustrare quotannis et placidam soleo spargere lacte Palem. Adsitis, diui, nec vos e paupere mensa dona nec e puris spernite fictilibus : fictilia antiquus primum sibi fecit agrestis pocula, de facili composuitque luto. Non ego diuitias patrum fructusque requiro, quos tulit antiquo condita messis auo : parua seges satis est.*

Caton¹, le *dominus* pouvait charger son *uilicus* de célébrer ce rite² – et ce, chaque année³. Puis, dans les vers suivants, il a fait explicitement référence à la pauvreté – c’est à nouveau le terme *pauper* que Tibulle a utilisé – de ses offrandes⁴, et plus généralement de ses possessions. Ainsi, d’une part, il a défendu devant les premiers concernés – c’est aux dieux qu’il s’adresse dans ces vers⁵ – la pratique d’une piété simple et sincère⁶, d’autre part, il a spécifié avec force qu’il acceptait sa condition modeste, puisqu’il indique explicitement qu’il ne désire pas les richesses de ses aïeux⁷, mais qu’au contraire « une petite terre [lui] suffit »⁸.

Dans les vers 25-32, de cette élégie, Tibulle avait d’ailleurs déjà fait allusion à la manière dont il acceptait ses conditions de vie modestes, et au fait qu’il devrait, par conséquent, contribuer lui-même au travail agricole :

« Si je pouvais seulement, désormais, si je pouvais vivre content de peu, sans être toujours entraîné en de longues marches, et fuir le lever brûlant de la canicule à l’ombre d’un arbre, sur les bords d’une eau courante. Et toutefois je ne rougirais pas de tenir de temps en temps la pioche ou de stimuler avec l’aiguillon des bœufs pesants ; je ne serais pas fâché non plus de rapporter à la maison, dans le pli de ma robe, une agnelle ou le chevreau que sa mère aura laissé en arrière et oublié⁹. »

Tibulle a exprimé, d’une autre manière, dans ces vers, le souhait de quitter la vie militaire pour la vie d’agriculteur¹⁰. Or, il est remarquable que l’expression qu’il a employée pour faire référence à la vie d’agriculteur renvoie à l’idée de l’acceptation – il faudrait ajouter « joyeuse » – d’une vie modeste : « si je pouvais vivre content de peu »¹¹. C’est une idée que l’on trouve déjà exprimée chez Virgile, notamment à propos de Tityre et du vieillard de Tarente,

¹ *De l’agriculture* 141.

² A ce sujet cf. notamment *infra* (chapitre 1. 2. de la quatrième partie) et Troutier J., « La lustration des champs à l’époque augustéenne : entre objet d’étude et nature des sources », *Jeux et enjeux de la mise en forme. Aux marges de l’histoire ?*, Guelfucci M.-R. (éd.) [sous presse].

³ *Elégies* I, 1, 35.

⁴ *Elégies* I, 1, 37.

⁵ *Elégies* I, 1, 37-38.

⁶ Il a d’ailleurs appuyé son argumentation en faisant référence à cet idéal, que Propertius avait déjà chanté, des agriculteurs romains des temps anciens, particulièrement pieux et modestes : *fictilia antiquus primum sibi fecit agrestis pocula*. Nous reviendrons d’ailleurs sur cet aspect de leur discours.

⁷ Ce qui est tout à fait en opposition avec le discours romain traditionnel. Par ailleurs, au sujet des causes probables de cet appauvrissement de la famille de Tibulle cf. *supra* (chapitre 1. 2. 3. de la première partie).

⁸ *Elégies* I, 1, 43.

⁹ *Elégies* I, 1, 25-32 : *Iam modo iam possim contentus uiuere paruo nec semper longae deditos esse uiae, sed Canis aestiuos ortus uitare sub umbra arboris ad riuos praetereuntis aquae ; nec tamen interdum pudeat tenuisse bidentem aut stimulo tardos increpuisse boues ; non agnamue sinu pigeat fetumuc capellae deserturn oblita matre referre domum.*

¹⁰ Comme nous l’avons déjà fait remarquer, Tibulle a constamment alterné, dans cette élégie, entre le présent et le futur, soit entre le fait d’affirmer qu’il était un agriculteur et le fait d’affirmer qu’il souhaitait l’être. Quoi qu’il en soit, en ce qui concerne notre étude, le fait qu’il soit effectivement encore un militaire ou non n’a pas grande importance, c’est son discours qui nous intéresse.

¹¹ *Elégies* I, 1, 25 : *iam possim contentus uiuere paruo.*

et l'expression appliquée par Horace aux *agricolae prisca, paruo beati*, en est très proche¹. Quoi qu'il en soit, dans le discours de Tibulle, la vie d'agriculteur est nécessairement liée à des conditions de vie modestes, à des activités simples et vertueuses – telles que le repos à l'ombre d'un arbre², ainsi que la réalisation de tâches agricoles³ – mais aussi au bonheur.

Dans l'*Élégie* I, 10, Tibulle a également chanté un monde rural empli de piété, de modestie et de simplicité :

« Ah ! protégez-moi, Lares de mes pères : c'est vous aussi qui m'avez nourri, lorsque, petit enfant, je courais à vos pieds. Et ne rougissez pas d'être taillés dans un vieux tronc : ainsi vous habitâtes l'antique demeure de mon aïeul. On observait mieux sa foi, quand, objet d'un culte pauvre, le dieu avait sa statue de bois dans une étroite chapelle. On l'apaisait en lui offrant une grappe de raisin, ou en ceignant d'une guirlande d'épis sa chevelure sacrée ; et celui dont le vœu était exaucé lui apportait lui-même des gâteaux et, derrière lui, marchait sa fille, toute petite, tenant un pur rayon de miel. Eh bien ! dieux Lares, écartez de nous les traits d'airain... et < vous aurez > comme victime une truie rustique de mon étable pleine ; je la suivrai avec un vêtement pur et je porterai une corbeille enguirlandée de myrte, ayant aussi des guirlandes de myrte sur la tête⁴. »

Comme dans la première élégie du livre I, Tibulle s'exprime ici à la première personne du singulier, et il évoque sa propriété familiale, en faisant à la fois référence au passé et à l'avenir⁵. Plus précisément, Tibulle s'attache à évoquer ici le culte rendu aux Lares de sa famille. Or, au-delà des indications qu'il fournit sur les attributions de ces dieux et les modalités de leur culte⁶, Tibulle a tenu un discours relatif au lien entretenu par la piété avec la modestie, la ruralité et l'univers du propriétaire foncier.

Il a, en effet, affirmé explicitement que la foi – il a employé le terme *fides*⁷ – est mieux observée lorsque l'objet du culte – en l'occurrence l'effigie des dieux Lares – et le lieu du culte – une chapelle – sont respectivement « pauvre » – il a employé le terme *pauper*⁸ – et « étroite » – *exigua*⁹. D'autre part, il a insisté sur le fait que la représentation des divinités

¹ *Epîtres* II, 1, 139.

² *Élégies* I, 1, 27-28.

³ Dans les vers 29-32, il a en quelque sorte établi une liste des tâches agricoles qu'il se propose de réaliser.

⁴ *Élégies* I, 10, 15-28 : *Sed patrii servate Lares : aluistis et idem, cursarem uestros cum tener ante pedes. Neu pudeat prisco uos esse e stipite factos : sic veteris sedes incoluistis aui. Tunc melius tenuere fidem, cum paupere cultu stabat in exigua ligneus aede deus ; hic placatus erat, seu quis libauerat uua, seu dederat sanctae spicea sarta comae, atque aliquis uoti compos liba ipse ferebat postque comes purum filia parua fauum. At nobis aerata, Lares, depellite tela, [...] hostiaque e plena rustica porcus hara ; hanc pura cum ueste sequar myrtoque canistra uincta geram, myrto uinctus et ipse caput.*

⁵ Tibulle s'exprime dans ces vers à la fois au passé et au futur.

⁶ Nous reviendrons sur ces éléments dans le chapitre 2 de la quatrième partie.

⁷ *Élégies* I, 10, 19.

⁸ *Élégies* I, 10, 19.

⁹ *Élégies* I, 10, 19.

était en bois¹, donc dans un matériau modeste. De plus, à travers la référence à la fille, « toute petite » – *filia parua* – qui accompagne l’officiant², et en qualifiant le rayon de miel de « pur » – *purum fauum*³ – il a fait référence à la pureté du culte mais aussi à la pureté qui règne dans cet univers. Enfin, toutes les offrandes qu’il a mentionnées sont modestes, issues des produits de sa propriété⁴. Ainsi, Tibulle a dressé le tableau d’une piété rurale simple, pure, modeste, joyeuse également – les offrandes de fleurs, les couronnes, la présence des enfants⁵ peuvent, en effet, traduire une idée de joie.

Enfin, l’épisode mythologique d’Apollon adoptant la vie de pâtre, est utilisé par Tibulle a, non peut-être sans humour, pour lier le monde rural à un mode de vie vertueux :

« Il a bien fait pâtre les taureaux d'Admète, le bel Apollon, et ni sa cithare ni ses longs cheveux ne lui ont été utiles et il n'a pu guérir son chagrin par la vertu des herbes : toutes les ressources de l'art médical avaient échoué devant l'amour. Ce dieu lui-même s'habitua à faire sortir des étables les vaches... il enseigna, dit-on, à mélanger la présure au lait nouveau et, le mélange fait, à cailler le lait. Alors la corbeille a été tressée avec la tige flexible du jonc, dont les noeuds ne laissaient qu'un étroit passage au petit-lait. O que de fois, tandis qu'il portait un veau à travers les champs, sa soeur, dit-on, rougit en le rencontrant ! O que de fois, tandis qu'il chantait au fond d'un vallon, les génisses osèrent interrompre par leurs mugissements ses doctes chansons ! Souvent des chefs, en des circonstances critiques, vinrent consulter les oracles et la foule rentra déçue des temples ; souvent Latone souffrit de voir hérissés ces cheveux sacrés qu'avait admirés auparavant sa belle-mère elle-même ; dans cette tête sans ornement, dans ces cheveux en désordre, on chercherait la chevelure de Phoebus. Ta Délos, ô Phoebus, où donc est-elle maintenant, où est ta delphienne Pytho ? Sans doute c'est Amour qui te fait rester dans une humble chaumière⁶. »

Ce mythe d’Apollon devenu pâtre afin d’oublier les douleurs d’un amour déçu réunit les deux sujets favoris de Tibulle : l’amour et la description du mode de vie rural. Ainsi, le poète s’est plu à dépeindre Apollon sous les traits d’un pâtre des plus modestes, conduisant les vaches, travaillant de ses mains à la confection du fromage, à cailler le lait. Il a également

¹ Cf. *Elégies* I, 10, 17 ; 20.

² *Elégies* I, 10, 20.

³ *Elégies* I, 10, 20.

⁴ Cf. la liste des offrandes ci-dessus.

⁵ Outre la « fille, toute petite » (*Elégies* I, 10, 20), Tibulle a chanté sa propre présence auprès des dieux Lares (*Elégies* I, 10, 17).

⁶ *Elégies* II, 3, 11-28 : *Pauit et Admeti tauros formosus Apollo, nec cithara intonsae profueruntue comae, nec potuit curas sanare salubribus herbis : quidquid erat medicae uicerat artis amor. Ipse deus solitus stabulis expellere uaccas et miscere nouo docuisse coagula lacte, lacteae et mixtis obriguisset liquor. Tunc fiscella leui detexta est uimine iunci, raraque per nexus est uia fatta sero. O quotiens illo uitulum gestante per agros dicitur occurrens erubuisse soror ! O quotiens ausae, caneret dum ualle sub alta, rumpere mugitu carmina docta boues Saepe duces trepidis petiere oracula rebus, uenit et a templis inrita turba domum ; saepe horrere sacros doluit Latona capillos, quos admirata est ipsa nouerca prius ; quisquis inornatumque caput crinesque solutos aspiceret, Phoebi quaereret ille comam. Delos ubi nunc, Phoebus, tua est, ubi Delphica Pytho ? Nempe Amor in parua te iubet esse casa.*

chanté ses cheveux « hérissés »¹ et son « humble chaumière »². Or, comme nous avons pu le constater précédemment, lorsque Tibulle chante le mode de vie simple des habitants de la campagne, il pense également à leur vertu. Pour lui, la ruralité, la modestie, semblent nécessairement conduire à la vertu. Ces « notions » induisent, en effet, en premier lieu, une vertu fondamentale, à savoir l'acceptation de sa condition. Les références à la honte de Diane lorsqu'elle voyait Apollon porter un veau³ et aux vaches qui, par leurs mugissements, osèrent à plusieurs reprises interrompre les chants du dieu de la musique⁴, vont dans ce sens.

D'autre part, le fait de vivre comme un agriculteur modeste semble pour le poète nécessairement lié à une vie pieuse – il n'y fait pas référence dans ces vers, mais nous avons pu constater qu'il avait insisté sur ce point dans les *Elégies* I, 1 et I, 10 – et fondé sur le goût pour des activités simples, dénuées de vice. Tibulle n'évoque pas explicitement le plaisir ressenti par Apollon dans la pratique de ses activités de pâtre. Peut-être est-ce, d'ailleurs, avant tout par respect pour la douleur sentimentale du dieu ? Quoi qu'il en soit, en chantant la pleine application d'Apollon dans ces tâches, en soulignant le fait que le dieu les poursuive malgré la désapprobation exprimée par ses proches⁵, en indiquant que c'est grâce à ces activités que sa douleur avait pu s'apaiser, Tibulle sous-entend qu'Apollon appréciait ces activités rurales.

Ainsi, nous retrouvons chez Tibulle un discours relativement proche de ceux de Virgile, Horace et Properce. Le protégé de Messalla s'est mit en scène davantage, s'est impliqué plus personnellement – il s'est dépeint lui-même en modèle de l'agriculteur vertueux. Cependant, il n'en a pas moins chanté les mêmes notions, rapproché le monde rural des mêmes vertus – la piété, la simplicité, la modération, la régularité, l'acceptation de sa condition, le goût pour des activités simples et dénuées de vice, telles que le travail notamment –, tout en faisant allusion au bonheur de ces habitants de la campagne.

Ovide

Ovide a, lui aussi, consacré une partie de ses vers à chanter le lien qui unit le monde rural et les vertus. Dans *Les Remèdes à l'amour*, il a salué la discipline, la régularité avec laquelle le paysan réalise son travail, ainsi que sa maîtrise technique, en mentionnant différentes activités qui jalonnent l'année :

¹ *Elégies* II, 3, 23-24.

² *Elégies* II, 3, 28.

³ *Elégies* II, 3, 17-18 : *O quotiens illo uitulum gestante per agros dicitur occurrens erubuisse soror !*

⁴ *Elégies* II, 3, 19-20 : *O quotiens ausae, caneret dum ualle sub alta, rumpere mugitu carmina docta boues.*

⁵ Il fait référence à sa mère et sa sœur.

« A époque fixe, le paysan cueille le raisin mûr, et, sous ses pieds nus, fait jaillir le vin nouveau ; à époque fixe, il lie les herbes coupées, et, d'un râteau aux dents espacées, balaye la terre tondue¹. »

De même, dans deux vers des *Métamorphoses* relatifs à Midas, Ovide a évoqué l'absence de richesse dans le monde rural, et, plus largement, sous-entendu que cet univers était dépourvu de tentations et de vice :

« Midas, dégoûté de la richesse, préférait à tout les forêts et les champs et le dieu Pan qui a pour séjour ordinaire les antres des montagnes². »

Si Ovide chante bien un Midas qui fuit la ville, les richesses et sa royauté pour vivre dans l'univers « protégé » qu'est le monde rural³, il précise également que ce dernier est un lieu dont les tentations sont absentes. Ces vers, et le mythe de Midas dans son ensemble expriment, en effet, cette idée que la richesse pervertit tout, est à la base de tous les vices ; et à l'inverse, que la pauvreté, la modestie, la simplicité – caractéristiques que possède en propre le monde rural – conduisent à la vertu. C'est un univers rural protégé et vertueux, protégé parce que vertueux, que recherche Midas.

D'autre part, dans le livre I des *Fastes*, on retrouve chez la vision d'un passé rustique de Rome, dénué de richesse et d'apparat où les sénateurs et les magistrats sont de simples agriculteurs comme les autres :

« Le Capitole était orné de feuillages comme il l'est aujourd'hui de pierres précieuses et le sénateur paissait lui-même ses brebis : on n'avait pas honte de prendre un repos paisible sur de la paille et de poser sa tête sur du foin. Le préteur rendait la justice au peuple en quittant tout juste la charrue⁴. »

Au-delà d'un éloge des Romains du début de la République et de la grandeur présente de Rome⁵, Ovide a célébré dans ces vers la ruralité, en dépeignant d'humbles sénateurs paysans⁶, à la fois attachés à leurs activités rurales⁷, à leur repos⁸ et à la pratique de leurs

¹ Remèdes à l'amour 189-192 : *Temporibus certis maluram rusticus uuam Colligit et nudo sub pede musta fluunt ; Temporibus certis desectas alligat herbas, Et tonsam raro pectine uerrit humum.*

² *Métamorphoses* XI, 146-147 : *Ille, perosus opes, siluas et rura colebat Panaque montanis habitantem semper in antris.*

³ Rappelons qu'en mentionnant les forêts, les champs, et de Pan, Ovide signifie qu'il considère le monde rural dans son ensemble, et non simplement les terres cultivées.

⁴ *Fastes* I, 203-207 : *Frondebis ornabant quae nunc Capitolia gemmis Pascebatque suas ipse senator oues ; Nec pudor in stipula placidam cepisse quietem Et faenum capiti supposuisse fuit. Iura dabat populis posito modo praetor aratro.*

⁵ C'est la grandeur passée et présente de Rome qu'incarne le Capitole.

⁶ *Fastes* I, 204.

⁷ Outre la référence à la garde des brebis (*Fastes* I, 204), Ovide a fait allusion aux activités de labour au vers 207 : *Iura dabat populis posito modo praetor aratro.*

⁸ *Fastes* I, 205-206.

charges juridico-politiques, c'est-à-dire à la concorde entre les concitoyens de leur cité¹. De cette manière, il rapproche la pratique d'un mode de vie vertueux, ou plus exactement le *mos maiorum*, de la ruralité.

De même, dans le livre III, il a, de nouveau, fait référence à cette image de l'homme politique romain des anciens temps, vertueux parce que quittant la charrue pour s'occuper des affaires de sa cité :

« Au temps où nos anciens mettaient plus d'ardeur à cultiver les champs, où le sénateur travaillait la terre de ses pères, où le consul prenait les faisceaux du pouvoir en quittant l'araire recourbé, où personne n'était blâmé d'avoir les mains calleuses, les paysans venaient en Ville assister aux jeux (mais la fête était alors célébrée pour les dieux et non pour son propre divertissement)². »

Outre cette référence à ce modèle de vertu qu'est Cincinnatus³, et notamment au fait qu'il incarne l'homme politique dévoué à ses concitoyens, Ovide a célébré l'ardeur des cultivateurs – de manière explicite⁴, mais aussi, par la référence à leurs « mains calleuses » –, l'attention qu'ils portent à leur patrimoine⁵, ainsi que leur piété. Dans ces vers, Ovide s'est constamment référé au passé, néanmoins il a traité du mode de vie des ruraux. Il a établi, à l'instar de Virgile, Horace, Propertius et Tibulle, un parallèle entre les valeurs fondamentales de la romanité et la ruralité.

Etant donné le nombre particulièrement important de fêtes agraires dans le calendrier romain, Ovide n'a eu de cesse de faire référence, dans *Les Fastes*, à la piété des ruraux. Cependant, il a particulièrement mis en exergue cette piété dans certains passages, dont le suivant :

« Tu es couronné par deux propriétaires venus de deux côtés différents ; ils t'offrent deux guirlandes et deux galettes. On dresse un autel : la rustique fermière y apporte elle-même sur un tesson le feu qu'elle a pris à la braise de son foyer. Un vieillard débite le bois, assemble le bûcher avec adresse, en s'efforçant de l'affermir avec des branches solidement fichées en terre ; ensuite, il attise les premières flammes avec de l'écorce sèche ; près de lui, un enfant tient en main une grande corbeille. Puis, quand à trois reprises il y a puisé des grains pour les jeter sur le feu, une petite fille lui présente des tranches de gâteau de miel. D'autres portent le vin : un peu de chaque offrande est livré aux flammes. L'assistance, vêtue de blanc, regarde et observe un silence religieux. La borne commune de Terminus est aspergée par le sang

¹ *Fastes* I, 207.

² *Fastes* III, 779-784 : *cum colerent prisici studiosius agros Et faceret patrio rure senator opus Et caperet fasces a curuo consul aratro Nec crimen duras esset habere manus, Rusticus ad ludos populus ueniebat in Urbem (Sed dis, non studiis ille dabatur honor).*

³ *Fastes* III, 781 : *Et caperet fasces a curuo consul aratro* : « où le consul prenait les faisceaux du pouvoir en quittant l'araire recourbé ». Cette référence au consul travaillant la terre renvoie évidemment à L. Quinctius Cincinnatus, qui d'après Tite Live (III, 26, 6) avait été invité, en 454 avant notre ère, par une délégation sénatoriale à abandonner la charrue pour devenir dictateur.

⁴ *Fastes* III, 779.

⁵ *Fastes* III, 780.

d'un agneau ; le dieu ne se plaint pas si on lui offre un cochon de lait. Tout le voisinage s'associe avec simplicité à la célébration du festin et chante tes louanges, vénérable Terminus¹. »

Au-delà de ce qu'ils enseignent sur le culte de Terminus et de l'image d'un univers esthétique qu'ils produisent, ces vers dépeignent de modestes paysans, rendant un culte simple, avec sincérité, pureté et une grande minutie. Ovide a indiqué que les acteurs principaux du culte étaient des propriétaires, *domini*², mais il a également exprimé leur modestie. Celle qui est probablement la femme du propriétaire est qualifiée de *rustica*³ et Ovide précise qu'elle participe elle-même au rite⁴. Par ailleurs, les autres officiants du culte sont un vieillard – *senex*⁵ –, un enfant⁶ et une petite fille – *filia parua*⁷. De même, l'assistance ne semble pas particulièrement nombreuse, il n'est pas question de foule comme dans la lustration des champs décrite par Tibulle dans *l'Élégie* II, 1. Ovide évoque seulement la tenue et l'attitude de ceux qui assistent au rite⁸. Quant au culte lui-même, il semble particulièrement modeste. Les offrandes sont constituées de guirlandes, de galettes, de grains, de gâteaux de miel, de vin, d'un agneau ou d'un cochon de lait. L'autel consiste en un bûcher de bois et d'écorces sèches. Enfin, Ovide a exprimé explicitement cette simplicité en faisant référence à la manière dont les voisins participent au repas sacrificiel – d'ailleurs, il est intéressant de remarquer que Robert Schilling a traduit *dapes* par festin, alors qu'en établissant la liste des offrandes, Ovide ne souhaitait certainement pas donner l'impression d'un festin – : « Tout le voisinage s'associe avec simplicité [il a utilisé le terme *simplex*] à la célébration du festin »⁹.

Quant à la pureté, elle est liée à cette simplicité globale du rite et à la modestie des participants, mais elle est aussi exprimée par l'intermédiaire de deux *topoi* : la référence à un enfant¹⁰ et à une petite fille¹¹ d'une part, et la couleur blanche des vêtements de ceux qui

¹ *Fastes* II, 643-668 : *Te duo diuersa domini de parte coronant Binaque sarta tibi binaque liba ferunt. Ara fit : huc ignem curto fert rustica testo Sumptum de tepidis ipsa colona focis. Ligna senex minuit concisaque construit arte, Et solida ramos figere pugnat humo ; Tum sicco primas irritat cortice flammis ; Stat puer et manibus lata canistra tenet. Inde ubi ter fruges medios immisit in ignes, Porrigit incisos filia parua fauos. Vina tenent alii : libantur singula flammis. Spectant et linguis candida turba fauet. Spargitur et caeso communis Terminus agno, Nec queritur, lactans cum sibi porca datur. Conveniunt celebrantque dapes uicinia simplex Et cantant laudes, Termine sancte, tuas.*

² *Fastes* II, 643.

³ *Fastes* II, 645.

⁴ *Fastes* II, 645-646.

⁵ *Fastes* II, 647.

⁶ *Fastes* II, 650.

⁷ *Fastes* II, 652. Rappelons que chez Tibulle, (*Élégies* I, 10, 20) il y avait déjà une *filia parua* qui participait à un culte agraire domestique.

⁸ *Fastes* II, 654.

⁹ *Fastes* II, 667.

¹⁰ *Fastes* II, 650.

¹¹ *Fastes* II, 652.

assistent au rite¹ d'autre part. Enfin, le « silence religieux »² dont fait preuve l'assistance, même si c'est la réalité du rite, peut également faire allusion à la pureté, à gravité dont font preuve les participants. D'ailleurs, la gravité plus que la joie domine ces vers. Contrairement à ce qu'ont pu faire ses prédécesseurs et lui-même dans d'autres passages, Ovide n'a pas insisté ici sur la joie avec laquelle les habitants de la campagne célèbrent les rites. Néanmoins, il ressort de sa description du culte domestique rendu à Terminus une impression d'entente dans la *familia* du *dominus* – tous les membres de la *familia* semblent participer au rite et effectuer convenablement les tâches qui leur sont attribuées – et de concorde dans le voisinage. Ovide précise, en effet, que les propriétaires des deux côtés de la borne célèbrent conjointement le rite³ et que tout le voisinage consomme le repas sacrificiel⁴.

Ainsi, il ressort de ces vers l'image d'une famille et, plus largement, d'une société qui fonctionne convenablement, qui agit avec respect, sincérité, et, pour le dire clairement, avec vertu, notamment dans le sens où chaque membre réalise, avec minutie, les tâches qui lui incombent⁵. Les détails fournis par Ovide sur le déroulement du culte ont un objectif esthétique certain⁶, mais ils ont également pour but de montrer que le rite est, en tout point, réalisé convenablement, que chaque officiant remplit minutieusement sa tâche, tel ce vieillard qui débite du bois, fiche des branches en terre pour confectionner le bûcher, avant d'attiser les premières flammes « avec de l'écorce sèche »⁷. Or, cette scrupuleuse réalisation du rituel est à la base de la piété romaine, qui elle-même est à la base de ce « code de conduite » romain qu'est le *mos maiorum*. Ovide semble ainsi signifier, en dépeignant ce rite, que le fait d'être un rural, un propriétaire foncier modeste, conduit l'intéressé – et par conséquent sa famille – à se comporter de manière « pure »⁸, vertueuse, conformément au *mos maiorum*.

Dans un autre passage – relatif, cette fois, au mythe du vieil agriculteur Hyriée accueillant dans son humble demeure Jupiter, Neptune et Mercure – Ovide a, de nouveau, mis en valeur la proximité entre ruralité, modestie, simplicité et conduite vertueuse :

¹ *Fastes* II, 654.

² *Fastes* II, 654.

³ *Fastes* II, 643.

⁴ *Fastes* II, 657.

⁵ Par exemple, le fait qu'Ovide indique que la *rustica* « apporte elle-même sur un tesson le feu qu'elle a pris à la braise de son foyer » (*Fastes* II, 646) laisse supposer qu'elle s'occupe personnellement et avec attention du foyer au sens large, autrement dit, des tâches domestiques. Il faudrait ajouter : « comme il convient pour une fidèle épouse », comme le *mos maiorum* le recommande, du moins si l'on se réfère à la « chaste épouse » dont Horace a vanté le dévouement dans la pratique des activités domestiques (*Epodes* II, 39 et suivantes).

⁶ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la deuxième partie).

⁷ *Fastes* II, 647-649.

⁸ Dans un vers du livre IV des *Fastes*, Ovide a également affirmé l'existence d'un lien étroit entre le monde rural, la modestie, la pureté et la piété : *Fastes* IV, 412 : « Une offrande modeste, pourvu qu'elle soit pure, plaît à la bonne Cérès » : *Parua bonae Cereri, sint modo casta, placent*.

« Jupiter et le souverain de la vaste mer, son frère, cheminaient ensemble en compagnie de Mercure. C'était le temps où l'on ramène, fixé au joug, l'araire renversé et où l'agneau se penche pour boire le lait de la brebis repue. Le vieux Hyriée, qui cultivait un étroit lopin de terre, se tenait par hasard devant sa petite cabane quand il les vit et leur dit : « La route est longue, il ne vous reste plus beaucoup de temps et ma porte est ouverte aux étrangers. » Son bon visage confirmant ses paroles, il réitère son invitation : ils répondent à son offre tout en dissimulant leur divinité. Ils pénètrent dans la demeure du vieillard, tout encrassée de fumée noire. Il ne restait qu'un maigre feu sur une souche de la veille : Hyriée se met à genoux et ranime la flamme de son souffle ; il apporte des bûches de pin qu'il débite en morceaux. Il y avait deux marmites : la plus petite contenait des fèves, l'autre des choux ; toutes deux commençaient à bouillir sous le couvercle. En attendant le vieillard offre du vin d'une main tremblante. Le dieu de la mer reçoit la première coupe. Quand il l'eut vidée, il dit : « Donne c'est maintenant au tour de Jupiter de boire. » Au nom de Jupiter, le vieillard pâlit. Quand il reprend ses esprits, il immole le bœuf qui labourait le pauvre champ et le fait griller dans un grand feu ; et il apporte du vin enfermé dans une jarre noircie par la fumée (il l'y avait transvasé aux premières années de sa jeunesse). Sans tarder, les dieux s'étendent sur un lit qui, bien que rempli d'algues fluviales recouvertes de lin, était assez bas. Tour à tour, les mets, le jus de Lyaeus qu'on y dispose font resplendir la table¹. »

Le vieux Hyriée est présenté par Ovide comme un modèle de vertu, tout à fait comparable, outre le fait qu'il soit un personnage mythologique², au vieillard de Tarente de Virgile ou à l'Ofellus d'Horace³. Comme eux, Hyriée est d'abord un agriculteur modeste. Ovide a, en effet, pris soin d'introduire le mythe dans un contexte agraire – « C'était le temps où l'on ramène, fixé au joug, l'araire renversé et où l'agneau se penche pour boire le lait de la brebis repue »⁴ –, laissant ainsi entendre que la manière dont se comporte son protagoniste est intimement liée à ce contexte. Puis, il a précisé que le vieux Hyriée, « cultivait un étroit lopin de terre »⁵. Par la suite, le poète a rappelé la modestie de la condition du vieillard, en qualifiant sa demeure de « petite cabane »⁶, en indiquant que cette dernière était couverte

¹ *Fastes* V, 495-521 : *Iuppiter et lato qui regnat in aequore frater Carpebant socias Mercuriusque uias. Tempus erat quo uersa iugo referuntur aratra Et pronus saturae lac bibit agnus ouis. Forte senex Hyrieus, angusti cultor agelli, Hos uidet, exiguam stabat ut ante casam, Atque ita : « Longa uia est nec tempora longa supersunt », Dixit, « et hospitibus ianua nostra patet ». Addidit et uoltum uerbis iterumque rogauit : Parent promissis dissimulantque deos. Tecta senis subeunt nigro deformia fumo. Ignis in hesterno stipite paruus erat : Ipse genu nixus flammis exsuscitat aura Et promit quassas comminuitque faces. Stant calices : minor inde fabas, holus alter habebat, Et spumat testo pressus uterque suo. Dumque mora est, tremula dat uina rubentia dextra : Accipit aequoreus pocula prima deus. Quae simul exhausit : « Da, nunc bibat ordine », dixit, « Iuppiter ». Audito palluit ille Ioue. Vt redit animus, cultorem pauperis agri Immolat et magno torret in igne bouem ; Quaeque puer quondam primis diffuderat annis Promit fumoso condita uina cado. Nec mora, flumineam lino celantibus uluam, Sic quoque non altis, incubuere toris. Nunc dape, nunc posito mensae nituere Lyaeo.*

² Virgile et Horace ont en effet bien spécifié qu'ils ont vu, pour le premier, et connu pour le second, ceux qu'ils ont érigés en modèles de vertu.

³ Au sujet du vieillard de Tarente et d'Ofellus cf. notamment *supra* (chapitre 2. 1. 2. 4. de la présente partie).

⁴ *Fastes* V, 497-498 : *Tempus erat quo uersa iugo referuntur aratra Et pronus saturae lac bibit agnus ouis.*

⁵ *Fastes* V, 499 : *Forte senex Hyrieus, angusti cultor agelli.*

⁶ *Fastes* V, 500.

d'une « fumée noire »¹, en qualifiant son foyer de « maigre »², ou encore en mentionnant son « pauvre champ »³.

Quant au caractère vertueux d'Hyriée, il se manifeste, d'après le mythe et le récit qu'en a fait Ovide, avant tout par son hospitalité⁴ spontanée et bien-fondée. Hyriée ne sait pas à qui il s'adresse⁵, il invite trois voyageurs à pénétrer dans sa demeure, et il tente même de les convaincre d'accepter sa proposition en indiquant que leur route est encore longue et que la nuit va bientôt tomber⁶. Ovide ajoute qu'il réitère son invitation et que son « bon visage », confirme ses dires⁷. De plus, dès qu'ils ont accepté, le vieil homme s'empresse⁸ de leur préparer un repas, certes frugal – celui-ci est composé de fèves et de choux⁹ – mais conforme à ses moyens, et de leur offrir du vin¹⁰. D'ailleurs, l'hospitalité du vieil homme n'apparaît que plus importante du fait de la médiocrité de ses moyens. Il semble indéniable qu'en établissant un tel contraste entre sa pauvreté¹¹ et son hospitalité, Ovide souhaitait, avant tout, mettre en valeur le caractère vertueux du personnage.

Enfin, en décrivant l'attitude qu'adopte Hyriée lorsqu'il apprend qu'un de ses hôtes n'est autre que Jupiter – il sacrifie son bœuf de labour¹², c'est-à-dire probablement ce qu'il a de plus précieux, et il offre du vin qu'il conserve, précise le poète, depuis sa jeunesse¹³ –, Ovide a montré combien était grande la piété du vieil homme. Il y a une part d'hospitalité dans son geste, il offre ses mets les plus précieux à ses hôtes, mais la piété domine. Le geste d'Hyriée est un geste de soumission, de respect, d'offrande envers des dieux. Ovide indique que l'animal est sacrifié, *immolat*¹⁴. Quant au vin, il sera bu, mais on peut supposer qu'il sera également utilisé pour faire des libations. Enfin, Ovide raconte que les dieux s'étendent, comme lors d'un repas sacrificiel, sur un lit, avant de consommer ces « offrandes »¹⁵.

¹ *Fastes* V, 505.

² *Fastes* V, 506.

³ *Fastes* V, 515.

⁴ Concernant Ofellus, Horace avait également mis l'accent sur cette vertu. En revanche, Virgile a surtout insisté sur l'abnégation dans le travail dont le vieillard de Tarente faisait preuve.

⁵ Nous pouvons en être assurés, car au vers 514, Ovide montre comment son attitude change lorsqu'il apprend qu'il s'agit de divinités.

⁶ *Fastes* V, 501.

⁷ *Fastes* V, 503.

⁸ Ovide raconte (*Fastes* V, 506-508) que le premier geste d'Hyriée lorsque les dieux sont entrés dans sa demeure fut de ranimer le feu afin de leur offrir un repas.

⁹ *Fastes* V, 509.

¹⁰ *Fastes* V, 511.

¹¹ Nous avons montré ci-dessus comment Ovide a insisté sur les conditions de vie modestes d'Hyriée.

¹² *Fastes* V, 515-516.

¹³ *Fastes* V, 517-518.

¹⁴ *Fastes* V, 516.

¹⁵ *Fastes* V, 519. Ovide précise que ce lit est composé d'algues (*Fastes* V, 520), afin, probablement, de souligner la pauvreté du vieillard. Toutefois le poète précise, que la modestie du lit ne change en rien la posture des dieux.

En définitive, Ovide a souhaité montrer dans ces vers comment l'attitude de ce modeste agriculteur qu'est Hyriée fut en tout point des plus vertueuses. Si ce dernier n'est pas n'importe quel agriculteur – il est érigé au rang de modèle – il n'en demeure pas moins qu'Ovide a encore une fois souligné dans ce passage le lien qui unit le mode de vie rural et les conduites vertueuses. D'ailleurs, étant donné que rien n'imposait au poète de raconter cette phase du mythe, du moins avec autant de détail – ce récit de l'hospitalité d'Hyriée envers Jupiter, Neptune et Mercure sert avant tout à introduire le récit de la mort d'Orion, le fils d'Hyriée, métamorphosé en constellation – nous pouvons supposer que l'objectif premier d'Ovide était de mettre à nouveau en valeur la vertu des habitants des campagnes.

Dans le livre IV des *Fastes*, Ovide a également profité de l'introduction d'une autre fête, les *Cerealia*, pour dépeindre, en quelques vers, la vie simple, vertueuse et heureuse, d'un couple d'agriculteurs modestes de la région de Carseoli :

« Dans cette plaine, dit-il¹ (et il montra la plaine), une fermière économe possédait avec son fruste mari un petit champ. Lui cultivait la terre, en utilisant soit la charrue, soit la faucille courbe, soit la houe. Tantôt elle balayait la fermette soutenue par des étais ; puis elle faisait couvrir des oeufs sous les plumes de la poule, cueillait des mauves vertes ou des champignons blancs, ou bien entretenait un agréable feu dans le modeste foyer². »

A priori, ce couple n'a rien d'exceptionnel. Ovide n'a insisté, les concernant, sur aucune vertu en particulier. Il n'a pas chanté leur piété, ni leur hospitalité, il n'a pas non plus fait référence à leur bonheur. Cependant, en précisant leur situation, notamment la modestie de leurs moyens – le mari est qualifié de fruste, *duro*³, leur foyer de modeste, *humilem*⁴, enfin Ovide a évoqué les étais qui soutiennent leur *uilla*⁵, sous-entendant que leur demeure était construite avec des matériaux légers – et en évoquant leurs activités journalières, le poète a transmis une impression globale de sérénité, de contentement, d'absence d'excès, de vice, de tentation.

Afin certainement de mettre en valeur l'ampleur et la diversité de la tâche du mari, Ovide a mentionné trois des principaux outils – la charrue, la faucille courbe, la houe⁶ – qu'il utilise pour travailler la terre. Quant à la fermière, elle est d'abord explicitement qualifiée

¹ « Il » renvoie à un certain Phébus. C'est-à-dire, aux dires d'Ovide (*Fastes* IV, 685-690), un éleveur de chevaux, qui était son hôte à Carseoli, lorsqu'il se rendait sur le territoire des Pélignes et qui lui racontait toutes sortes d'histoires, dont celle-ci.

² *Fastes* IV, 691-698 : « Hoc », ait, « in campo » (*campumque ostendit*) « habebat Rus breue cum duro parca colona uiro. Ille suam peragebat humum, siue usus aratri, Seu curuae falcis, siue bidentis erat. Haec modo uerrebant stantem tibicine uillam, Nunc matris plumis oua fouenda dabat, Aut uirides maluas aut fungos colligit albos Aut humilem grato calfacit igne focum.

³ *Fastes* IV, 692.

⁴ *Fastes* IV, 698.

⁵ *Fastes* IV, 695.

⁶ *Fastes* IV, 693-694.

d'économe – *parca*¹ –, puis Ovide établit la liste des différentes activités qu'elle accomplit, que ce soit dans le domaine domestique – il mentionne le balayage de la fermette² et l'entretien du foyer³ – ou agricole – il fait référence à la collecte quotidienne des œufs⁴ et à la cueillette de produits d'appoint, tels que les mauves vertes ou les champignons blancs⁵. Tout respire, dans l'attitude de ce couple, dans leur mode de vie, la simplicité, la juste mesure des choses, l'application dans les tâches. Ainsi, sans avoir mis en valeur une quelconque vertu, Ovide a néanmoins chanté des agriculteurs modestes et vertueux, laissant ainsi entendre que le mode de vie rural et la pauvreté relative⁶ conduisent à la vertu.

Enfin, dans ses lettres d'exil, Ovide a encore célébré la vertu qui règne dans le monde rural. Dans un passage de la huitième lettre du livre IV des *Tristes*, Ovide a associé la vie à la campagne avec un mode de vie modeste centré sur les choses essentielles :

« C'est maintenant que, ayant mis un terme à mes travaux, je devrais vivre sans être tourmenté par la crainte, goûter les loisirs qui ont toujours charmé mon esprit, me laisser aller mollement à mes goûts, vivre dans ma petite maison auprès de mes vieux Pénates et dans les champs paternels maintenant privés de leur maître, et vieillir dans l'affection de mon épouse, au milieu de mes amis, en sûreté dans ma patrie⁷. »

Il n'est pas explicitement question de vertu dans ces vers. Cependant, en précisant que sa maison est petite⁸, Ovide fait référence à un univers modeste. D'autre part, dans l'allusion à la possibilité qu'il aurait de se « laisser aller mollement à ses goûts »⁹, et l'affirmation de sa volonté de vivre dans le domaine familial, auprès de ses Pénates¹⁰, de son épouse et de ses

¹ *Fastes* IV, 692.

² *Fastes* IV, 695.

³ *Fastes* IV, 698.

⁴ *Fastes* IV, 696.

⁵ *Fastes* IV, 697-698.

⁶ Concernant ce couple, et, d'une manière générale, les modèles d'agriculteurs modestes et vertueux dont les poètes de l'époque augustéenne ont vanté les vertus, il convient, en effet, de parler de pauvreté relative. Ces personnages sont pauvres dans le sens où ils ne possèdent pas de richesse particulière. Cependant, ils disposent de quoi vivre. Il n'est jamais question, dans un vers des poètes de l'époque augustéenne, d'une faim qui les assaille. Ils ont également toujours un toit et ils sont mêmes souvent propriétaires des petits domaines qu'ils travaillent. Nous reviendrons sur ce dernier point dans la troisième partie. Au sujet de l'application de la notion de pauvreté relative en histoire romaine (Cf. Grosdemouge F., « Les formes de la pauvreté et ses mises en forme dans la littérature dite réaliste sous le Haut Empire », *Les facettes du pouvoir dans l'antiquité romaine* (actes du colloque jeune chercheur du 04 mai 2006 à Besançon), [sous presse] ; Grosdemouge F., *Pauvres et pauvretés sous le Haut Empire : approche épistémologique et méthodologique appliquées à la Satire VIII de Juvénal*, DEA sous la direction d' A. Gonzalès, 2003).

⁷ *Tristes* IV, 8, 5-12 : *Nunc erat, ut posito deberem fine laborum vivere cor nullo sollicitante metu, quaeque meae semper placuerunt otia menti carpere et in studiis molliter esse meis, et parvam celebrare domum veteresque Penates et quae nunc domino rura paterna carent, inque sinu dominae carisque sodalibus inque securus patria consenuisse mea.*

⁸ *Tristes* IV, 8, 9.

⁹ *Tristes* IV, 8, 8.

¹⁰ *Tristes* IV, 8, 9.

amis¹, il y a – après, bien sûr, la plainte d'un exilé² – la production d'une image positive et vertueuse du monde rural, dans le sens où celui-ci offre à ceux qui y vivent la possibilité de se retrouver eux-mêmes, de se recentrer sur les choses essentielles, de ne pas être tentés par le vice. Par ailleurs, la référence aux « vieux Pénates »³ peut renvoyer à la piété.

Enfin, si Ovide n'a pas fait référence, dans ces vers, au travail que doit réaliser tout « agriculteur »⁴, dans une autre missive d'exil, provenant cette fois des *Pontiques*, il a chanté sa volonté de participer aux activités agricoles :

« Si cela m'était permis, je voudrais moi-même, appuyé sur un bâton, faire paître les chèvres suspendues aux rochers et les brebis. Moi-même, pour arracher mon cœur à ses continuels soucis, je placerais sous le joug recourbé les bœufs qui labourent la terre, j'apprendrais les mots que connaissent les taureaux gètes et j'y ajouterais les menaces auxquelles ils sont habitués. Moi-même, pesant de ma main sur le mancheron de la charrue et le dirigeant, j'apprendrais à répandre la semence sur la terre ameublie. Je n'hésiterais pas à nettoyer les champs avec un long hoyau et à abreuver d'eau le jardin bien vite assoiffé⁵. »

Au-delà de l'expression de ses souffrances d'exilé et d'un plaisir à se dépeindre en agriculteur actif, Ovide nous propose le portrait d'un modeste agriculteur, centré sur ses activités et satisfait, malgré la somme de travail qu'il doit réaliser. Ovide a fait référence à un nombre important de tâches. Il a évoqué le travail de pâtre⁶, le travail de la terre, particulièrement les labours⁷, les semailles⁸, l'entretien du champ⁹ et son irrigation¹⁰. Il a ainsi rappelé que le travail, l'abnégation au travail, sont des valeurs de premier ordre. Il semble signifier une nouvelle fois que c'est en grande partie dans le travail agricole au sens large que réside la simplicité qui conduit à la vertu et au bonheur. Or, maintenant qu'il était, par la volonté d'Auguste, empêché de quitter la lointaine Tomes, ce qu'il avait peut-être avant tout exprimé comme des *topoi* littéraires prit pour lui un autre sens. Depuis le lieu de son exil, il se souvint avoir chanté ces modestes ruraux, vertueux et heureux, et souhaita connaître ce type de bonheur. Cependant, cela aussi lui était impossible, tant les peuples barbares étaient proches

¹ *Tristes* IV, 8, 11.

² Lorsqu'il composait cette missive, Ovide était exilé à Tomes, depuis environ trois ans.

³ *Tristes* IV, 8, 9.

⁴ Il a, au contraire, chanté l'*otium*, dont il aurait pu, et même selon lui dû, jouir dans son domaine (*Tristes* IV, 8, 7). Or, nous avons pu constater que les autres poètes du corpus, et lui-même dans les *Fastes*, avaient souvent présenté l'abnégation au travail comme une vertu et une voie impérative vers le bonheur.

⁵ *Pontiques* I, 8, 51-60 : *Ipse ego pendentis, liceat modo, rupe capellas, ipse uelim baculo pascere nixus oues. Ipse ego, ne solitis insistant pectora curis, ducam ruricolae sub iuga curua boues et discam Getici quae norunt uerba iuueni adueta illis adiciamque minas. Ipse manu capulum pressi moderatus aratri experiar mota spargere semen humo. Nec dubitem longis purgare ligonibus herbas et dare iam sitiens quas bibat hortus aquas.*

⁶ *Pontiques* I, 8, 51.

⁷ *Pontiques* I, 8, 52-57.

⁸ *Pontiques* I, 8, 58.

⁹ *Pontiques* I, 8, 59.

¹⁰ *Pontiques* I, 8, 60.

de Tomes¹. Il dut, par conséquent, se contenter d'imaginer, et au lieu de chanter à nouveau des paysans lointains, anonymes ou mythologiques, il se mit lui-même en scène, comme Tibulle et Horace avaient pu le faire².

Comme ses prédécesseurs, Ovide a chanté la piété, l'abnégation, la modestie, la simplicité, l'absence de vice qui caractérisent les habitants de la campagne, laissant ainsi entendre que le monde rural conduit les hommes à la vertu, qu'il est lui-même porteur de vertu. De même, à l'instar de ses prédécesseurs, Ovide a abordé ce sujet avec différents supports thématiques, tels que les mythes grecs, les récits des premiers temps de Rome, les « descriptions » de cultes agraires romains, ou encore des références plus personnelles, étayant ainsi l'idée que, même s'il fait référence à des « modèles », il ne traite pas de cas particulier ; autrement dit que c'est bien le monde rural qui est vecteur de vertu. Enfin, Ovide ne s'est pas cantonné à un seul type d'expression. Il a puisé dans toute la « palette » que ses prédécesseurs avaient créée. Il a chanté, à l'instar de Virgile et d'Horace, la minutie, le respect, mais aussi la joie avec lesquels les habitants de la campagne rendent des cultes. Comme Tibulle et Horace l'avaient fait, il s'est plu à se dépeindre en agriculteur modeste et vertueux. Comme Properce, il a chanté les temps anciens où les citoyens romains étaient tous des ruraux et, de ce fait, se comportaient tous de manière vertueuse. Ainsi, tout en ayant, bien sûr, fait preuve d'originalité, notamment dans le choix des mythes, des histoires qui furent le support de son discours, et dans les détails de son expression – il n'y a aucun de ses vers qui ne soit emprunté à l'un de ses prédécesseurs³ –, le discours produit par Ovide sur la relation entre la vertu et le monde rural n'en est pas moins très proche, sur le fond comme sur la forme, de celui transmis par les autres poètes de l'époque augustéenne.

¹ Dans les *Tristes* et les *Pontiques*, Ovide fait souvent référence aux peuples barbares qui constituaient une menace constante pour les habitants de la région de Tomes et les empêchaient de pratiquer l'agriculture.

² Faisant d'ailleurs ainsi référence à une déclinaison topique du premier *topos*.

³ Notre volonté est de mettre en valeur les aspects communs du discours des poètes de l'époque augustéenne sur le caractère vertueux du monde rural. Toutefois, cela ne signifie pas que nous considérons qu'Ovide n'a pas fait preuve d'originalité, n'a pas été créatif. Néanmoins, étant donné qu'il est le plus jeune, il est naturel qu'il se soit inspiré des œuvres de ses prédécesseurs.

Tableau 9 : Des poètes qui chantent un monde rural qui conduit les hommes à la vertu

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	différents aspects de la vertu des habitants du monde rural
Virgile	22 (<i>Buc.</i> 8 ; <i>Géorg.</i> 12 ; <i>En.</i> 2)	majeur	monde rural = simplicité, modération (6) ; monde rural = concorde, solidarité (5) ; monde rural = piété (5) ; monde rural = hospitalité (3) ; monde rural = constance dans le travail (4) ; monde rural = justice (2) ; monde rural = chasteté (1) ; monde rural = mode de vie sain (3)
Horace	9 (<i>Ep.</i> 1 ; <i>Sat.</i> 5 ; <i>Od.</i> 1 ; <i>Epît.</i> 2)	grande	monde rural = simplicité, modération (8) ; monde rural = concorde, solidarité (3) ; monde rural = constance dans le travail (1) ; monde rural = justice (1) ; monde rural = piété (3) ; monde rural = chasteté (1) ; monde rural = mode de vie sain (3)
Propertius	6 (L.II : 2 ; L.III : 1 ; L.IV 3)	relativement grande	monde rural = simplicité, modération (6) ; monde rural = concorde, solidarité (1) ; monde rural = constance dans le travail (1) ; monde rural = piété (3) ; monde rural = chasteté (1) ; monde rural = mode de vie sain (2)
Tibulle	9 (L.I : 7 ; L.II : 2)	grande	monde rural = simplicité, modération (7) ; monde rural = concorde, solidarité (1) ; monde rural = piété (6) ; monde rural = mode de vie sain (1)
Ovide	12 (<i>Remèdes</i> 1 ; <i>Mét.</i> 1 ; <i>Fastes</i> 8 ; <i>Tristes</i> 1 ; <i>Pont.</i> 1)	relativement grande	monde rural = simplicité, modération (7) ; monde rural = concorde, solidarité (4) ; monde rural = piété (6) ; monde rural = hospitalité (2) ; monde rural = constance dans le travail (4) ; monde rural = justice (1)

D'une manière générale, Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont tenu un discours relativement semblable concernant le rapport entre la vertu et le monde rural¹. Ils ont

¹ Au-delà des rapprochements sur le fond et le sens, que nous allons développer par la suite, il est possible de parler d'un « discours relativement semblable », étant donné que les cinq poètes se sont exprimés dans plusieurs passages sur le sujet. Rappelons que d'après nos recherches, celui qui s'est le moins exprimé sur le sujet est Propertius, avec quatre passages.

chanté, à travers différents « supports » – mythes grecs, réflexions philosophiques, références aux premiers temps de Rome, références à des connaissances ou des expériences personnelles –, la manière vertueuse de vivre des ruraux, l’abnégation, la régularité dont ils font preuve dans leur travail et dans la réalisation de leurs tâches quotidiennes – notamment domestiques en ce qui concerne les femmes. Certains d’entre eux ont relevé leurs qualités physiques, leur manière saine de vivre, d’autres leur hospitalité. En revanche, c’est d’une manière unanime qu’ils ont salué leur piété. Ils ont relevé, d’une part, l’attention, la minutie, la gravité avec laquelle les habitants du monde rural célèbrent les cultes agraires, et, d’autre part, le respect qu’ils portent à leurs ancêtres. D’ailleurs, les poètes de l’époque augustéenne ont globalement offert l’image de familles d’agriculteurs, ou même d’habitants de la campagne¹, unis, vivant dans la concorde, dans la fidélité – la fermière a ainsi été qualifiée de chaste, de fidèle, d’honnête.

Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont également célébré la capacité des habitants de la campagne à se contenter de peu – notamment du point de vue de la nourriture ; ils ont, en effet, précisé à plusieurs reprises que les ruraux consommaient une nourriture frugale, de production locale –, à être conscients de la juste mesure des choses, à se concentrer sur l’essentiel, à s’affranchir des désirs pervers liés à la richesse. Les poètes ont insisté sur le fait que les campagnards n’étaient pas à la recherche de quelconques richesses, que leurs conditions de vie étaient modestes – ils ont évoqué leurs petites demeures, leurs modestes chaumières, leurs pauvres champs – ; plusieurs d’entre eux les ont même qualifiés de « pauvres ». Cet aspect du discours paraît fondamental. Il semble que les poètes de l’époque augustéenne aient souhaité, d’une part, nier l’existence de propriétaires fonciers très riches, possédant parfois plusieurs immenses domaines, d’autre part, affirmer que cette pauvreté relative – il n’est jamais question de faim, d’absence de logis pour les ruraux dans les œuvres des poètes de l’époque augustéenne – qui caractérise les habitants de la campagne, est essentielle dans leur manière de se comporter. Les trois « valeurs-notions » que sont la rusticité, la modestie et la vertu, sont très fréquemment liées, dans leurs œuvres.

Par ailleurs, Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont souvent présenté ces modestes habitants du monde rural comme des personnes heureuses. Ils ont notamment évoqué, à plusieurs reprises, la joie qui anime les agriculteurs lorsqu’ils pratiquent certains cultes agraires, ou le bonheur qu’ils ressentent lorsqu’ils prennent conscience de leur condition. Ainsi, il apparaît que dans le discours de ces poètes, le monde rural, le mode de vie rural, conduisent à la vertu, qui elle-même conduit à la joie. D’ailleurs, au-delà d’un éloge du mode de vie des ruraux, c’est bien cette idée – peut-être plus sensible dans l’œuvre de Virgile – que l’univers rural porte en lui la vertu et la joie, que le monde rural est producteur et vecteur de vertu, qu’ont transmise les poètes de l’époque augustéenne. En effet, s’ils ont traité

¹ Nous pensons particulièrement à ce sujet aux Arcadiens des *Bucoliques*.

de l'attitude des habitants de la campagne, ils ont également considéré le monde rural en tant que cadre « actif ». De la même manière qu'ils ont dépeint une nature esthétique et nourricière, ils ont présenté le monde rural comme un univers créateur de vertu, de simplicité, de modération, et qui, à l'inverse, exclut les tentations, les perversions liées notamment à la richesse. Ainsi, c'est bien un univers rural vertueux, pour ainsi dire par nature, et plus généralement favorable à l'épanouissement de l'homme, qu'ont chanté Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide. Car le problème initial est bien là. Il s'agit de montrer à leurs contemporains en quoi le monde rural est favorable aux hommes. De ce point de vue, mettre en valeur le caractère vertueux de cet univers est un aspect essentiel, mais ce n'est qu'un aspect, et il ne prend tout son sens que relié aux autres éléments positifs que ces poètes ont chantés, tels que son esthétique, son caractère accueillant, nourricier, protégé. D'ailleurs, nous avons pu constater que dans le discours des poètes, ces différents éléments étaient souvent évoqués conjointement.

Conclusion du chapitre 2

Afin de faciliter l'analyse et de permettre une compréhension plus approfondie, nous avons fractionné le discours produit par les poètes de l'époque augustéenne sur le monde rural. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il convient de considérer la signification générale de ce discours. Au cours de ce travail, nous avons d'ailleurs constaté, si ce n'est l'homogénéité, du moins le caractère cohérent et global de la vision qu'ils ont transmise du monde rural, de manière pratique, puisque nous avons souvent eu à analyser les mêmes vers, dans différents chapitres. Ainsi, en définitive, l'étude de l'ensemble des vers que nous avons cités nous amène à conclure que Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide, à des degrés certes différents et avec parfois quelques spécificités, se sont appliqués à dépeindre le monde rural comme un cadre de vie favorable à l'homme.

En mettant leur art de la description au service d'une nature, et plus généralement d'un univers esthétique et accueillant, en chantant une nature nourricière, fertile, productive, en présentant le monde rural comme un univers refuge, protégé des vices, des tentations de la ville, de la guerre, de la politique, ou encore en minimisant les dangers que pouvaient constituer certains animaux sauvages, tels que les loups ou les sangliers, enfin, en établissant un lien étroit entre cet univers et un comportement humain vertueux, fondé sur la simplicité, la modération, le respect du *mos maiorum*, des dieux et des ancêtres, ces poètes sacralisaient, au sens large, au sens profane du terme¹, le monde rural. Ils l'érigeaient au rang de cadre idyllique, d'entité spatiale garante d'un bonheur simple, serein et sincère. En dernier lieu, ils

¹ C'est-à-dire non strictement liée à la religion. Nous verrons dans la quatrième partie qu'il est possible d'étudier, à partir des œuvres des poètes de l'époque augustéenne, une forme plus religieuse de la sacralisation de la propriété agraire.

tentaient probablement de convaincre leurs lecteurs – qui selon toute vraisemblance appartenaient aux classes sociales les plus élevées qui possédaient des terres, mais qui vivaient la plus grande partie de l'année à Rome¹ – que le monde rural était le lieu dans lequel ils pouvaient le mieux s'épanouir.

Il convient de souligner le caractère novateur de ce discours. D'une manière générale, les poètes, et même l'ensemble des auteurs – exceptés les agronomes –, romains antérieurs à la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère, firent peu de cas du monde rural². C'était la ville ou des univers mythologiques lointains, « habillés » par une nature maniérée, maîtrisée, inspirée des jardins, qui servaient le plus souvent de cadre aux fictions de ces auteurs. Enfin, avant de clore ce chapitre, il est nécessaire de revenir sur un choix méthodologique. Dans cette étude, nous avons traité du monde rural comme un ensemble. Nous n'avons pas cherché à faire de distinction entre les vers où les poètes de l'époque augustéenne ont chanté une nature « sauvage » et ceux où ils ont célébré une nature cultivée ; car c'est bien, du moins de notre point de vue, comme une entité que les poètes considéraient le monde rural. Ils avaient conscience du fait que cet univers n'était pas un espace homogène, qu'il y avait des zones qui échappaient au contrôle des hommes, des zones plus favorables aux bêtes sauvages³. Mais ils ne désiraient pas pour autant opposer une campagne des zones de culture à une campagne dominée par la nature. C'est la dichotomie ville/campagne, *rusticitas/urbanitas*⁴, et non campagne civilisée/campagne sauvage qui les a intéressés en priorité. Leur objectif privilégié semble avoir été d'affirmer, du moins en ce qui concerne Virgile, Horace et Tibulle, la supériorité des valeurs rurales, de la campagne pour ainsi dire quelle qu'elle soit. Cela est, d'ailleurs, particulièrement sensible dans les distinctions et les rapprochements constants qu'établit Virgile entre les deux univers ruraux auxquels renvoient les *Bucoliques* et les *Géorgiques*⁵.

¹ Même lorsqu'ils se rendaient dans leurs domaines, ils vivaient dans des *villae* de plaisance, dont le confort était comparable à celui de Rome.

² A ce sujet cf. Grimal P., *Les Jardins romains...*, notamment p. 380-403.

³ Nous avons brièvement abordé cette question lorsque nous avons traité de la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont minimisé les dangers que pouvaient représenter les animaux sauvages. Ajoutons seulement que Virgile, Horace et Ovide sont, avec Catulle, les seuls auteurs romains à employer le terme *ferus* pour qualifier des lieux (sur ce point cf. Conso D., « Ferrus et la sauvagerie des hommes. Etude sur les critères de la polysémie », *Mélanges à Pierre Lévêque, VIII*, Paris, 1994, p. 89-105 ; ainsi que Troutier J., « Les limites des propriétés foncières dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne : des frontières entre un univers sauvage et des espaces civilisés ? », *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, [sous presse].

⁴ D'une manière générale, au sujet de l'opposition des valeurs rurales et urbaines cf. Martin R., « *Rusticitas et urbanitas* : Romains des villes, Romains des champs », *Rome au I^{er} siècle avant J.-C. Ainsi périclita la république des vertus...*, Paris, 1996.

⁵ En posant le cadre des *Bucoliques* et des *Géorgiques*, Virgile a, en effet, parfaitement rendu la complexité et la diversité du monde rural, tout en affirmant avec force que le monde des pâtres, qui vivent dans les zones reculées, aux lisières des forêts, et celui des cultivateurs qui travaillent la terre, à proximité des centres urbains, ne devaient être opposés. Le monde des *Bucoliques* est celui des bois, des sous-bois, des monts, des sources sacrées, des grottes verdoyantes, des roches buissonneuses, du petit bétail, des mets simples, des humbles cabanes, de Pan, Silvain et Palès, alors que les *Géorgiques* dépeignent l'univers d'abondantes moissons, de l'épi gonflé et de la vigne, des plaines, des terres grasses et fertiles, de Cérès et Bacchus. Toutefois, parallèlement à ces éléments distinctifs, Virgile n'a cessé d'établir des liens entre ces deux « mondes », laissant ainsi entendre

Toutefois, c'est avant tout à travers le prisme de l'occupation humaine et de l'exploitation agricole que ces poètes ont pensé et dépeint la campagne. En définitive, Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont principalement chanté une nature travaillée par l'homme, un univers rural composé de terres cultivées, de rustiques chaumières, d'agriculteurs éleveurs vertueux. Même dans les *Bucoliques*, le poids de l'homme et l'idée d'exploitation humaine dominant. Les bergers vivent dans des zones plus reculées, néanmoins ils exploitent ces espaces ; d'autre part, le monde des églogues n'était pas exempt d'agriculteurs, de champs, de moissons, de petits domaines, de vergers, de charrues. D'une manière générale, il y a dans l'image que les poètes de l'époque augustéenne ont produite du monde rural, un lien constant avec l'agriculture au sens large. Le monde rural tel qu'ils le présentent est le cadre de vie le plus favorable aux hommes, mais c'est aussi le cadre de la pratique de l'agriculture. Dans l'optique d'une étude sur la sacralisation de la propriété foncière, cet aspect agraire est essentiel, puisque l'objectif premier d'une telle propriété est évidemment l'exploitation agricole. D'ailleurs, dans la sous-partie suivante, nous allons étudier les nombreux passages dans lesquels les poètes de l'époque augustéenne ont fait l'éloge de l'agriculture ainsi que du travail fourni par les agriculteurs au sens large.

que les deux univers offraient les mêmes dispositions favorables aux hommes. Dans les *Bucoliques*, il est question de champs, de moissons, de petits domaines, de vergers, de charrues ; et à l'inverse, il est question de bergers, de petit bétail, de montagnes, dans les *Géorgiques*. De plus, dans l'invocation aux divinités rurales qu'il a placée au début de son poème agronomique, Virgile convoque en premier lieu Cérès et Bacchus, mais il appelle également les Dryades, Faunus, Pan, Sylvain, soit des divinités plus proches du monde des pasteurs et des forêts que de celui des cultivateurs. A ce sujet cf. notamment Troutier J., « Les limites des propriétés foncières dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne : des frontières entre un univers sauvage et des espaces civilisés ? », *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, [sous presse].

Chapitre 3. Des poètes qui font l'éloge de l'agriculture

Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont chanté un univers rural unifié¹ et favorable à l'homme, toutefois, ils ont aussi célébré l'agriculture et le travail agricole. Au-delà de ces aspects plaisants, esthétiques, nourriciers, protégés, vertueux, le monde rural est le lieu dans lequel est pratiquée l'agriculture, soit les activités qui permettent aux hommes de se nourrir de manière civilisée². Or, si nous avons pu constater, dans le chapitre précédent, que, d'une part, il était fréquemment question de l'agriculture dans les vers composés par les poètes de l'époque augustéenne – le monde rural qu'ils ont chanté étant, avant tout, celui des agriculteurs au sens large – et, d'autre part, qu'ils ont porté – notamment à travers les vertus liées au travail qu'ils ont reconnues aux habitants des campagnes – un regard positif sur ces pratiques, il convient maintenant d'étudier, dans le détail, le discours qu'ils ont produit sur l'agriculture, étant donné que, depuis le V^{ème} siècle avant notre ère, celle-ci se pratiquait à Rome principalement dans le cadre de la propriété foncière³. Autrement dit, en faisant l'éloge de l'agriculture et du travail agricole, les poètes faisaient indirectement l'éloge de la propriété foncière.

Quoi qu'il en soit, Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont fréquemment célébré l'agriculture⁴, et ils l'ont fait de différentes manières. Ils ont, en premier lieu, insisté sur le fait que l'agriculture était un don divin, le don de Cérès, mais ils ont aussi mentionné Bacchus, Jupiter et une pléiade d'autres divinités. Ils ont également chanté les améliorations qu'apportait l'agriculture dans la vie des hommes, le lien qui unit cette dernière à la civilisation, et parfois plus particulièrement à la paix ainsi qu'à la justice. Dans d'autres passages, ces poètes ont explicitement encouragé leurs lecteurs à pratiquer l'agriculture, notamment en la présentant comme un travail, une activité, dont les hommes tirent de la gloire. Dans d'autres vers encore, ils ont sollicité cette envie, de manière plus indirecte, en se dépeignant eux-mêmes comme des agriculteurs actifs. Il est également possible d'interpréter les critiques qu'ils ont formulées, concernant le peu d'intérêt que leurs contemporains manifestaient à l'égard de l'agriculture, comme une certaine forme d'éloge de cette dernière. Enfin, en chantant les difficultés inhérentes aux travaux agricoles, en évoquant les calamités qui peuvent détruire les efforts des agriculteurs en un instant, ils ont célébré encore un peu plus ces travaux, le courage, la vertu de ceux qui les pratiquent concrètement, et même des propriétaires fonciers.

¹ Au sujet de la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont traité du monde rural comme une entité, un tout, au lieu de chercher à distinguer l'univers des bêtes sauvages de celui des hommes, ou encore des agriculteurs et des pâtres cf. le chapitre précédent.

² Nous constaterons, d'ailleurs, que les poètes de l'époque augustéenne ont insisté sur le lien entre l'agriculture et la civilisation.

³ Au sujet de l'historique de la propriété foncière dans la société romaine cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

⁴ Pour une comparaison, sur ce sujet, avec la civilisation grecque cf. Fouchard A., « L'éloge de l'agriculture et des agriculteurs en Grèce au IV^{ème} siècle avant J.-C. », *Mélanges Pierre Lévêque*, 3, Paris, p. 133-147.

Il y a, en effet, des liens constants avec le chapitre précédent. L'éloge de l'agriculture rejaillit directement sur ceux qui la pratiquent, qui en retirent les bénéfices et, d'une manière générale, sur l'image qu'offrent ces poètes du monde rural. Nous l'avons constaté, leur discours ne peut se conformer à un découpage strict, les différents éléments se mêlant constamment. Ainsi, il y aura des passages en commun avec la partie précédente. Cependant, afin d'éviter les répétitions trop nombreuses, nous n'avons pas souhaité citer à nouveau les passages dans lesquels l'abnégation dont font preuve les agriculteurs est l'élément central, ainsi que les descriptions esthétiques, plaisantes qu'ils ont produites des travaux des champs, et qui peuvent également être perçues comme des formes d'éloge de l'agriculture. Précisons par ailleurs, que pour ce qui est des autres passages relatifs à l'éloge de l'agriculture, nous avons choisi, afin de faciliter la compréhension globale du discours, de les classer suivant les six catégories que nous avons esquissées dans le paragraphe précédent, et ce malgré le fait qu'ils renvoient souvent à plusieurs d'entre elles¹.

3. 1. Des poètes qui chantent l'origine divine de l'agriculture

Le travail agricole n'est pas absent des *Bucoliques* mais il est difficile de parler pour autant d'éloge de l'agriculture, et même du travail de pâtre. Ce n'est pas la pratique agricole qui prime dans ce poème. En revanche, les *Géorgiques* peuvent être considérées comme un éloge global de l'agriculture. En composant ce qui peut apparaître comme un traité d'agronomie versifié, Virgile souhaitait avant tout faire prendre conscience à ses lecteurs qui étaient pour la plupart des propriétaires fonciers, de l'importance et du caractère appréciable de l'activité agricole, à une époque où les campagnes italiennes avaient été durement touchées par des années de guerre civile². Or, il existe des passages dans lesquels cette volonté est plus probante, notamment en ce qui concerne la présentation de l'agriculture comme un don divin. Le premier de ces passages apparaît dès les premiers vers du poème. La fameuse invocation aux divinités agraires, des vers 4-23 du livre I, est, en effet, également le chant du don de l'agriculture faite aux hommes :

« O vous, flambeaux éclatants du monde, qui guidez dans le ciel le cours de l'année ; vous, Liber et Cérès nourricière, puisque, grâce à votre don, la terre a remplacé le gland de Chaonie par l'épi gonflé, et mélangé à la boisson de l'Achéloüs le jus des grappes par vous découvertes et vous, divinités tutélaires des campagnards, Faunes, portez ici vos pas, Faunes, ainsi que vous, jeunes Dryades : ce sont vos dons que je chante. Et toi qui, frappant la terre de ton grand trident, en fis jaillir, hennissant, le premier cheval, ô Neptune ; et toi, habitant des bocages, pour qui trois cents taureaux blancs comme neige broutent les gras halliers de Céa ; et toi-même, quittant le bocage de ta patrie et les clairières du Lycée, Pan, gardien des moutons, si ton Ménale t'est cher, viens m'assister et me favoriser, ô Dieu de

¹ Certains passages seront par conséquent mentionnés dans plusieurs chapitres.

² A ce sujet cf. *supra* (notamment chapitre 1. 1. de la présente partie).

Tégée ; et toi, Minerve, créatrice de l'olivier ; et toi, enfant, qui enseignas l'usage de l'araire cintré ; et, Silvain qui portes un jeune cyprès déraciné; vous tous, dieux et déesses, qui avez à coeur de protéger les guérets, qui nourrissez les plantes nouvellement germées sans aucune semence et qui, du haut du ciel, faites tomber sur les emblavures une pluie généreuse¹. »

Au cours de sa présentation introductive des douze divinités qui sont, comme il les appelle lui-même, les « divinités tutélaires des campagnards »², Virgile a spécifié que l'ensemble des pratiques agricoles était le fait de divinités particulières, et rappelé l'emprise des dieux sur les éléments qui permettent aux plantes de croître. Cette énumération des dieux auxquels les hommes doivent les végétaux et les animaux les plus indispensables à la vie est d'ailleurs une réponse, presque point par point, au *De natura rerum* de Lucrèce. Celui-ci en effet voulait démontrer que c'est la nature qui procure la vie aux hommes, et non les dieux, qui, soit n'existent pas, soit sont lointains et indifférents. La prière de Virgile, au contraire, insiste sur le rôle des dieux et sur leurs dons – *munera*³. Il a qualifié Cérès de « nourricière » – *alma*⁴ –, il a employé à deux reprises le terme de « don » – *munus* –, il a fait référence à l'invention du cheval par Neptune⁵, il a présenté Minerve comme la créatrice – *inuentrix* – de l'olivier⁶, et a chanté Triptolème, l'enseignant de l'agriculture⁷, il s'est enfin référé au fait que ce sont les dieux qui nourrissent les *fruges*⁸, enfin il faut souligner l'importance du syntagme *praesentia numina*⁹. Les dieux ont une puissance agissante – *numen* – qui se fait sentir aux hommes, qui en est proche.

De même, lorsqu'il s'est adressé à Octavien-Auguste dans les vers qui suivent pour l'associer à son œuvre et l'inciter à prendre avec lui « en pitié les campagnards désorientés »¹⁰, Virgile a proposé à ce dernier d'être l'auteur des moissons, celui qui permet aux moissons de

¹ *Géorgiques* I, 4-23 : *Vos, o clarissima mundi lumina, labentem caelo quae ducitis annum, Liber et alma Ceres, uestro si munere tellus Chaoniam pingui glandem mutauit arista poculaque inuentis Acheloia miscuit uuis ; et uos, agrestum praesentia numina, Fauni, ferte simul Faunisque pedem Dryadesque puellae : munera uestra cano. Tuque o, cui prima frementem fudit equom magno tellus percussa tridenti, Neptune, et cultor nemorum, cui pinguia Caeae ter centum niuei tondent dumeta, iuuenci ; ipse, nemus linquens patrium saltusque Lycaei, Pan, ouium custos, tua si tibi Maenala curae, adsis, o Tegeaeae, fauens ; oleaeque Minerua inuentrix, uncique puer monstrator aratri ; et teneram ab radice ferens, Siluane, cupressum ; dique deaeque omnes, studium quibus arua tueri, quique nouas alitis non ullo semine fruges quique satis largum caelo demittitis imbrem.*

² *Géorgiques* I, 10.

³ Sur ce point cf. Gale M., *Virgil and the Nature of things: the Georgics, Lucretius and the didactic tradition*, Cambridge, 2000, p. 28 et suiv.

⁴ *Géorgiques* I, 6.

⁵ *Géorgiques* I, 13-14.

⁶ *Géorgiques* I, 18-19.

⁷ *Géorgiques* I, 19. C'est en effet Triptolème, le fils de Célée, qui, après avoir été instruit de l'art de labourer et de semer par Cérès, enseigna ces techniques de par le monde, en dehors de son Attique natale. Nous verrons que d'autres poètes de l'époque augustéenne ont fait référence au mythe de Triptolème.

⁸ *Géorgiques* I, 22-23.

⁹ *Géorgiques* I, 10.

¹⁰ *Géorgiques* I, 41-42.

fructifier – *auctorem frugum*¹. S'il y a évidemment dans cette proposition l'expression d'un éloge de l'héritier de César et la sollicitation d'une action concrète de sa part en faveur de l'agriculture italienne, il y a également l'idée que l'agriculture est le fait des dieux, trouve son origine dans une action divine.

Dans d'autres vers du livre I, Virgile a, de nouveau, exprimé cette idée. Il a évoqué le rôle de Cérès dans l'apprentissage des labours – « La première, Cérès apprit aux mortels à retourner la terre avec le fer »² – et, de manière plus originale, il a célébré l'action indirecte de Jupiter dans l'invention de l'agriculture :

« Le Père des dieux lui-même a voulu rendre l'agriculture difficile ; le premier il a fait méthodiquement remuer les terres, en aiguisant par les soucis l'intelligence des mortels, et il n'a pas permis à son empire de s'engourdir dans une lourde torpeur [...] C'est Jupiter qui donna aux noirs serpents leur venin malfaisant, qui commanda aux loups de rapiner et à la mer de se soulever, qui dépouilla les feuilles de leur miel, cacha le feu, et arrêta les ruisseaux de vin qui couraient çà et là, pour que le besoin créât, à force d'essais, les différents arts, petit à petit, qu'il cherchât dans les sillons la plantule du blé, et qu'il fit jaillir des veines du caillou le feu qu'elles recèlent³. »

Dans ces vers, Virgile n'évoque pas Jupiter en tant que maître des phénomènes météorologiques mais en tant qu'instaurateur d'un nouvel âge après sa victoire sur Saturne. D'après la tradition mythologique, l'avènement de Jupiter marque, en effet, un changement profond des conditions humaines. Jupiter n'est pas le dieu de l'âge d'or, d'une époque où la nature produisait d'elle-même toute la nourriture dont les hommes pouvaient avoir besoin, il préside au contraire à un âge où les hommes sont confrontés à de constantes difficultés, et doivent travailler durement afin d'acquérir la nourriture nécessaire à leur subsistance⁴. En s'appuyant sur la tradition hésiodique, Virgile a exprimé l'idée que les difficultés auxquelles sont confrontés les hommes du fait de la fin de l'âge d'or les a incités à inventer l'agriculture. Ce serait d'après Virgile, les soucis, la nécessité, la diminution de leurs ressources – *per artem*⁵ –,

¹ *Géorgiques* I, 27.

² *Géorgiques* I, 147 : *Prima Ceres ferro mortalis uertere terram instituit*.

³ *Géorgiques* I, 121-135 : *Pater ipse colendi haud facilem esse uiam uoluit primusque per artem mouit agros, curis acuens mortalia corda, nec torpere graui passus sua regna ueterno. [...] Ille malum uirus serpentibus addidit atris praedarique lupos iussit pontumque moueri mellaque decussit foliis ignemque remouit et passim riuis currentia uina repressit, ut uarias usus meditando extunderet artis paulatim et sulcis frumenti quaereret herbam et silicis uenis abstrusum excuderet ignem*. Pour une mise en parallèle de ce passage avec l'idée de Paradis perdu, et notamment du paradis perdu décrit par Milton, cf. Reward S.P., « Vergil's *Georgics* and *Paradise lost* : nature and human nature in a landscape », p. 259-279.

⁴ Relevons à ce titre, avec D. Gargola, qu'Hésiode a lui aussi chanté un âge d'or caractérisé d'une part, par une ère antérieure à Jupiter, d'autre part, par l'absence de nécessité pour les hommes de pratiquer l'agriculture : « For Hesiod the Golden Age was a time before men had the need to farm ; Zeus had not yet hidden our livelihood ; the earth produced grain on its own » (*Man, God, Nature and Farming*, Oxford, 1998, p. 85). Ajoutons que pour D. Gargola, en dernier lieu « The world of the farmer is, for Hesiod, a microcosm of the greater order of Zeus », (*Man...*, p. 169).

⁵ *Géorgiques* I, 122.

le besoin – *usus*¹ –, qui auraient amené les hommes à aiguïser, – *acuere*² –, leur intelligence – *cor*³ –, et à faire des essais – *meditando*⁴ –, pour mettre, petit à petit – *paulatim*⁵ –, au point la culture de la terre : *mouit agros*⁶.

Dès le premier vers, Virgile souligne la volonté – il a employé le verbe *uolo*⁷ – de Jupiter de forcer les hommes à affronter la nature, le besoin et les difficultés développant le travail et l'intelligence. Ainsi, il n'a pas présenté l'agriculture comme un don de Jupiter, ou du moins ce don est indirect, incomplet. Il n'est pas l'équivalent de celui que le poète chantait dans l'invocation aux divinités agraires et dans le vers I, 147, relatif à Cérès. Contrairement à ces passages, l'action propre des hommes est ici évoquée avec force par Virgile. Il a présenté l'agriculture comme l'une des principales œuvres produites par l'homme. À ce titre, il l'a d'ailleurs qualifiée d'« art »⁸ et comparée à la maîtrise du feu⁹. Cette manière de présenter les choses marque une rupture avec la tradition, et même avec ce que Virgile avait chanté dans les *Bucoliques*¹⁰. Elle traduit une conception différente de l'agriculture, du travail d'une manière générale – celui-ci est perçu de manière positive et non pas comme une contrainte –, et par conséquent de l'âge d'or, voire, plus largement, du bonheur. Celui-ci émanerait non pas du repos, d'une jouissance constante des dons divins, mais de la pratique d'un travail, de la stimulation des facultés physiques ainsi qu'intellectuelles des hommes. L'analyse de Jean-Paul Brisson va dans ce sens. Pour lui, « la disparition de l'âge d'or [telle qu'elle est définie par Virgile dans les vers cités ci-dessus] n'est pas symbole de dégradation, mais facteur de progrès. La décision prise par le souverain des dieux de priver l'homme des facilités antérieures de sa subsistance n'apparaît ni comme un caprice ni comme un châtement ; elle vise, en confrontant l'homme à une nature rebelle, à mettre en sa possession les moyens de conquérir un bonheur plus solide que l'oisiveté bienheureuse de l'âge d'or. Parce que les glands ne suffisent plus à sa nourriture, l'homme a appris à vivre de blé et d'orge, c'est-à-dire à dominer la nature au lieu d'en dépendre passivement »¹¹. Cependant, cette conception globalement différente du monde, cette manière de présenter l'agriculture comme un don

¹ *Géorgiques* I, 133.

² *Géorgiques* I, 123.

³ *Géorgiques* I, 123.

⁴ *Géorgiques* I, 133.

⁵ *Géorgiques* I, 134.

⁶ *Géorgiques* I, 123.

⁷ *Géorgiques* I, 121

⁸ *Géorgiques* I, 133.

⁹ *Géorgiques* I, 135 : *et silicis uenis abstrusum excuderet ignem.*

¹⁰ Il convient néanmoins de nuancer quelque peu l'interprétation classique qui voit dans les *Bucoliques* l'éloge de l'*otium*, et dans les *Géorgiques* l'éloge du travail. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, la notion de travail n'est pas totalement exclue des *Bucoliques* et le repos n'est pas non plus absent des *Géorgiques*.

¹¹ Brisson J.-P., *Virgile, son temps, le nôtre*, p. 142-143. D'une manière générale, sur la conception romaine de l'âge d'or durant la fin de la République et au début de l'Empire cf. Brisson J.-P., *Rome et l'âge d'or de Catulle à Ovide : vie et mort d'un mythe*, Paris, 1992.

divin « incomplet », n'en relèvent pas moins la valeur de cette dernière. Virgile semble vouloir signifier que l'agriculture n'en est que plus estimable du fait qu'elle est le fruit d'une alliance entre une volonté divine et l'intelligence humaine.

Dans les vers 7 à 9 de l'*Epître* II, 1, consacrée à Auguste, Horace a, quant à lui, chanté le don de la culture de la terre réalisé par les héros civilisateurs¹ que sont Romulus, Liber Pater, Castor et Pollux, en faveur du genre humain :

« Romulus, Liber Pater, Castor et Pollux, reçus après leurs grandes actions dans les demeures des dieux, ont dû, au temps qu'ils apportaient la culture à la terre et au genre humain². »

L'utilisation du verbe *colere* associé au nom commun *terra*³ renvoie à une idée de transmission de l'agriculture, ou plus précisément de la maîtrise du travail de la terre. D'autre part, Horace a fait référence au genre humain par l'intermédiaire de l'expression *hominum genus*⁴. En rapprochant ainsi la divinisation de ces héros et le fait qu'ils aient offert l'agriculture aux hommes, Horace signifie indirectement qu'enseigner l'agriculture est un geste digne des dieux, qui confère l'immortalité et, par conséquent, révèle toute l'importance de la maîtrise de la culture de la terre. Ainsi, au-delà de la célébration de ces héros, Horace fait l'éloge de l'agriculture elle-même. En revanche, à la différence de Virgile Horace exprime une idée de la divinité proche des thèses d'Evhémère – idée assez répandue à Rome dès la fin de la République, et que l'on retrouve dans l'épicurisme –, selon laquelle les hommes ont divinisé les personnages exceptionnels, ceux qui ont rendu service au genre humain.

Quant à Tibulle, dans la première élégie du livre II de son recueil, il a chanté le présent divin de l'agriculture faite aux hommes :

« Je chante les campagnes et les dieux de la campagne : leurs leçons ont fait perdre à l'homme l'habitude d'assouvir sa faim avec le gland du chêne ; ces dieux lui ont appris les premiers à assembler des charpentes et à couvrir une étroite demeure d'un feuillage verdoyant ; les premiers aussi, dit-on, ils apprirent aux bœufs à le servir et adaptèrent au chariot la roue⁵. »

Tibulle n'emploie pas le terme de « don », mais à travers l'expression de la perte d'habitude contractée par les hommes « d'assouvir leur faim avec le gland du chêne »⁶, il fait

¹ Au sujet des références à la civilisation dans le passage suivant cf. *infra* (chapitre 3. 2. de la présente partie).

² *Epîtres* II, 1, 5-7 : *Romulus et Liber pater et cum Castore Pollux, post ingentia facta deorum in templa recepti, dum terras hominumque colunt genus.*

³ *Epîtres* II, 1, 7 : *terras colunt.*

⁴ *Epîtres* II, 1, 7.

⁵ *Élégies* II, 1, 37-42 : *Rura cano rurisque deos : his uita magistris desueuit querna pellere glande famem ; illi compositis primum docuere tigilli exiguam uiridi fronde operire domum ; illi etiam tauros primi docuisse feruntur seruitium et plaustro supposuisse rotam.*

⁶ *Élégies* II, 1, 38 : *desueuit querna pellere glande famem.*

évidemment référence au passage d'une économie fondée sur la chasse et la cueillette à une société d'agriculteurs éleveurs. Nous verrons que la référence au gland du chêne pour signifier cet état de développement humain a été plusieurs fois utilisée par des poètes de l'époque augustéenne. Quoi qu'il en soit, en spécifiant que c'était grâce aux leçons, aux enseignements – *magistris*¹ – des dieux que les hommes ne se nourrissaient plus de produits prodigués directement par la nature, Tibulle affirme que ce sont eux qui ont enseigné l'agriculture aux hommes. Il insiste d'ailleurs sur la fonction pédagogique de ces derniers dans le domaine agricole, puisqu'il affirme, quelques vers plus loin², qu'ils apprirent – il emploie le verbe *docere*³ – aux bœufs à se mettre au service des hommes, et qu'ils inventèrent la roue, soit deux « outils » fondamentaux de l'activité agricole. Il tente, ainsi, de montrer comment les dieux sont, à tous les niveaux, à l'origine de l'agriculture. Ce discours est beaucoup plus simple et traditionnel que celui prodigué par Virgile dans les vers 121-135 du livre I des *Géorgiques*. Ici les hommes sont passifs, récepteurs, et l'agriculture apparaît véritablement comme un don direct et complet des dieux.

Par ailleurs, rappelons que dans l'*Elégie* II, 3 Tibulle avait chanté Apollon en pâtre modeste. Au-delà d'une mise en valeur du caractère vertueux des modestes ruraux, l'élégiaque a célébré, à travers ce portrait du dieu, une activité agricole puisqu'il a affirmé que celle-ci était digne d'être pratiquée par un des principaux dieux du panthéon. Il a d'ailleurs souligné, particulièrement dans les deux vers suivants, le caractère exceptionnel de cette participation d'Apollon à l'activité de pâtre, mais aussi la manière dont le dieu accepta sa condition : « Il a bien fait pâtre les taureaux d'Admète, le bel Apollon »⁴ ; « Ce dieu lui-même s'habitua à faire sortir des étables les vaches »⁵. L'utilisation du verbe *solere*⁶, dans le deuxième vers, renvoie explicitement à cette idée d'acceptation, d'état de fait assumé.

Dans ce passage Tibulle a présenté également Apollon comme l'inventeur de nouvelles techniques relatives à l'activité de pâtre et des instruments qui lui sont nécessaires :

« il enseigna, dit-on, à mélanger la présure au lait nouveau et, le mélange fait, à cailler le lait. Alors la corbeille a été tressée avec la tige flexible du jonc, dont les noeuds ne laissaient qu'un étroit passage au petit-lait⁷. »

¹ *Elégies* II, 1, 37.

² *Elégies* II, 1, 41-42.

³ *Elégies* II, 1, 41.

⁴ *Elégies* II, 3, 11 : *Pauit et Admeti tauros formosus Apollo.*

⁵ *Elégies* II, 3, 15 : *Ipse deus solitus stabulis expellere uaccas.*

⁶ *Elégies* II, 3, 15.

⁷ *Elégies* II, 3, 16-19 : *et miscere nouo docuisse coagula lacte, lacteus et mixtis obriguisse liquor. Tunc fiscella leui detexta est uimine iunci, raraque per nexus est uia facta sero.*

Ainsi, comme Cérès qui a été plusieurs fois présentée par les poètes de l'époque augustéenne en tant qu'inventrice du travail de la terre, Apollon devient dans cette élégie l'inventeur du fromage et du filtre qui permet d'obtenir le lait caillé. Par conséquent, il émane également de ces vers l'idée que les produits issus de l'agriculture et les techniques agricoles elles-mêmes sont des dons divins.

Enfin, Ovide a, lui aussi, chanté l'agriculture comme un don divin. Dans son court traité sur les produits de beauté, il a employé l'expression « les dons de Cérès », *munera Cerealia*¹. Dans le livre V des *Métamorphoses*, il a chanté la primauté de Cérès dans l'enseignement de l'agriculture :

« La première, Cérès a ouvert la glèbe avec le soc recourbé ; la première, elle a donné aux habitants de la terre le blé et les aliments adoucis par la culture². »

Il y a également, dans ces vers, l'idée que l'agriculture est le don de Cérès – Ovide a employé le verbe *dedere* qui a le sens de « livrer », de « remettre », de « donner sans condition » – fait aux hommes, et, encore une fois, il est question des deux aspects : le travail de la terre³ et les aliments produits⁴. De même, dans le livre I des *Métamorphoses*, Ovide a évoqué le lien entre Cérès et l'invention de l'agriculture, lorsque le règne de Saturne céda la place à celui de Jupiter⁵ :

« Alors, pour la première fois, les semences de Cérès furent enfouies dans de longs sillons et les taureaux gémissaient sous le poids du joug⁶. »

La référence à l'agriculture, en tant que don de Cérès, est ici moins explicite. Ovide a, avant tout, chanté le passage d'un âge à un autre. Dans les deux vers qui précèdent, il a fait référence à l'amélioration de leur habitat⁷. Cependant, étant donné que les semences sont directement associées à Cérès – Ovide chante « les semences de Cérès » : *semina Cerealia*⁸ – il semble que le poète souhaitait signifier que la déesse célébrée lors des *Cerealia* avait un rôle tout à fait particulier dans l'invention de l'agriculture. D'ailleurs, dans *Les Fastes*, il a encore fait référence à ce rôle d'instructrice de l'agriculture tenu par Cérès :

¹ *Produits de beauté pour le visage de la femme*, 3 : *Cultus humum sterilem Cerealia pendere iussit Munera* : « La culture a forcé la terre infertile à produire les dons de Cérès pour la payer de ses soins. »

² *Métamorphoses* V, 341-342 : *Prima Ceres unco glaebam dimouit, aratro, Prima dedit fruges alimenta que mitia terris.*

³ *Métamorphoses* V, 341.

⁴ *Métamorphoses* V, 342.

⁵ Quelques vers plus haut (113-115), Ovide chantait en effet le passage entre ces deux ères : *Postquam, Saturno tenebrosa in Tartara misso, Sub Ioue mundus erat, subiit argentea proles, Auro deterior, fuluo pretiosior aere* : « Quand Saturne eut été précipité dans le Tartare ténébreux, tandis que Jupiter régnait sur l'univers, vint l'âge d'argent, qui ne valait pas l'âge d'or, mais valait mieux que l'âge du bronze aux fauves reflets ».

⁶ *Métamorphoses* I, 123-124 : *Semina tum primum longis Cerealia sulcis Obruta sunt pressique iugo genuere iuueni.*

⁷ Nous reviendrons sur la manière avec laquelle Ovide a ici dépeint ce changement de civilisation.

⁸ *Métamorphoses* I, 113.

« La première, Cérès convia l'homme à se nourrir mieux en remplaçant les glands par une alimentation plus profitable. Elle contraignit les taureaux à courber leur nuque sous le joug ; alors la terre entrouverte vit pour la première fois le soleil¹. »

Dans ces vers, Ovide a employé les mêmes références que dans les passages que nous venons de citer. Il a mentionné le gland, pour évoquer une nourriture fondée sur la cueillette². Il a fait allusion au rôle majeur joué par Cérès dans la domestication des bêtes de somme³. Il a fait indirectement référence à la terre labourée⁴. Enfin, comme dans les livres I et V des *Métamorphoses*⁵, il a précisé que Cérès était l'initiatrice, la première – *prima*⁶ –, en ce qui concerne la pratique de ces activités. D'autre part, concernant le rôle de Cérès, il a employé un verbe relatif à une proposition – *uocare*⁷ – à propos des changements alimentaires des hommes, et un verbe relatif à la contrainte – *cogere*⁸ – pour ce qui est du travail des taureaux.

Dans un autre passage du livre IV des *Fastes*, Ovide a chanté l'agriculture comme un don de Cérès, mais d'une manière quelque peu différente. Alors qu'il raconte dans le détail le mythe de l'enlèvement de Proserpine, le poète insiste sur la souffrance que la perte de sa fille provoqua chez Cérès et la joie proportionnelle qu'elle éprouva lorsque Jupiter lui annonça que celle-ci vivrait six mois de l'année à ses côtés. C'est ce dernier moment que nous avons retenu, car Ovide chante que, pour célébrer sa joie, Cérès provoqua une récolte exceptionnelle :

« Les champs qui étaient restés en friche produisirent une moisson si abondante que l'aire put difficilement contenir le tas de grains⁹. »

Ovide ne fait pas référence au traditionnel don de l'agriculture par Cérès. Cette dernière n'est pas présentée comme l'inventrice de l'agriculture. Cependant, à travers ce mythe et particulièrement ces vers, Ovide exprime l'idée que c'est de l'humeur de Cérès que dépendent les rendements agricoles, et il précise qu'il en est ainsi quel que soit le travail des agriculteurs, puisqu'il chante que même les champs en friche – *cessatus*¹⁰ – ont donné des récoltes exceptionnelles. Par conséquent, l'agriculture semble bien apparaître comme un présent de la déesse.

¹ *Fastes* IV, 401-404 : *Prima Ceres homine ad meliora alimenta uocato Mutauit glandes utiliore cibo. Illa fugo tauros collum praebere coegit ; Tunc primum soles eruta uidit humus.*

² *Fastes* IV, 402 : *Mutauit glandes utiliore cibo.*

³ *Fastes* IV, 403 : *Illa fugo tauros collum praebere coegit.*

⁴ *Fastes* IV, 404 : *Tunc primum soles eruta uidit humus.*

⁵ Cf. commentaires ci-dessus.

⁶ *Fastes* IV, 401.

⁷ *Fastes* IV, 401.

⁸ *Fastes* IV, 403.

⁹ *Fastes* IV, 617-618 : *Largaque prouenit cessatis messis in aruis Et uix congestas area cepit opes.*

¹⁰ *Fastes* IV, 617.

Dans un passage du premier livre des *Fastes*, Ovide a associé Tellus à Cérès, dans son rôle de donatrice de l'agriculture :

« Qu'on offre aux mères des cultures, à Terre et à Cérès, le froment qui leur revient et les entrailles d'une truie pleine. Cérès et Terre s'occupent d'un office commun : l'une fournit aux cultures leur principe, l'autre leur milieu¹. »

Tellus et Cérès sont qualifiées de « mères des cultures » – *frugum matres*². Dans les vers 673-674, le poète a exprimé l'idée que Cérès est l'élément fécondant, qui permet la croissance des *fruges*, et Tellus l'élément récepteur, sans lequel cette croissance serait impossible³. Les offrandes qui leur sont offertes vont dans le sens de cette formule employée par le poète. Les entrailles d'une truie pleine renvoient à une mère porteuse, rôle que semble jouer Tellus selon Ovide. Par ailleurs, le verbe *praebeo*⁴ que le poète a utilisé pour spécifier l'action distincte, mais bienfaitrice et concordante des divinités, renvoie bien aux notions de présentation, d'exposition et même d'offrande. Par conséquent, même si Ovide n'a pas fait directement référence au rôle de ces divinités dans l'invention de l'agriculture, il a exprimé l'idée que l'agriculture, ou plus précisément la pousse des *fruges*, est une offrande des dieux aux hommes. Quelques vers plus loin, il a demandé explicitement aux déesses qu'elles rassasient « les paysans avides par d'immenses récoltes »⁵.

Enfin, dans *Les Métamorphoses* et dans *Les Fastes*⁶, Ovide a fait référence au mythe de Triptolème, le premier homme à qui Cérès enseigna l'agriculture, et dont elle chargea de diffuser la connaissance et la technique de par le monde. Dans *Les Métamorphoses*, le poète a chanté le char ailé sur lequel la déesse se déplace, ainsi que le moment où elle confie celui-ci et les semences au jeune héros avant de le charger effectivement de diffuser ses bienfaits :

« La déesse de la fertilité attelle à son char deux serpents, les oblige à recevoir un frein dans leur bouche, puis elle s'élance dans les airs, entre le ciel et la terre. Elle dirige son char ailé vers la ville aimée de la déesse du Triton ; là elle le confie à Triptolème ; elle donne à celui-ci des semences qu'elle lui prescrit de répandre les unes dans des terres jusque-là incultes, les autres dans des terres remises en culture après un long intervalle⁷. »

¹ *Fastes* I, 669-674 : *Placentur frugum matres, Tellusque Ceresque, Farre suo ravidae uisceribusque suis. Officium commune Ceres et Terra tuentur : Haec praebebet causam frugibus, illa locum.*

² *Fastes* IV, 669.

³ Au sujet des relations entre Cérès et Tellus cf. en particulier Le Bonniec H., *Le Culte de Cérès...*, p. 48-107.

⁴ *Fastes* I, 674.

⁵ *Fastes* I, 677 : *Frugibus immensis avidos satiate colonos.*

⁶ D'une manière générale, au sujet des références à des mythes grecs dans les *Fastes* cf. Porte D., *L'étiologie religieuse dans les Fastes d'Ovide*, Paris, 1985, (particulièrement les pages 514-520).

⁷ *Métamorphoses* V, 642-647 : *Geminos dea fertilis anguis Curribus admouit frenisque coarctat ora Et medium caeli terraeque per aera uecta est Atque leuem currum Tritonida misit in urbem Triptolemo partimque rudi data semina iussit Spargere humo, partim post tempora longa recultae*

Il y a l'idée du don de l'agriculture dans ces vers. Triptolème est présenté comme l'intermédiaire entre la déesse et les hommes dans la diffusion de l'agriculture. Ovide a fait explicitement référence aux dons – le poète a utilisé le verbe *datare*¹ – réalisés par Cérès à l'intention du héros. Il a mentionné le char sur lequel elle se déplace², les semences et, d'une certaine manière, la technique agricole elle-même, par l'intermédiaire de la mise en jachère³. Ovide a bien spécifié que Triptolème devait diffuser ces dons, puisqu'il a indiqué que Cérès avait « prescrit » à ce dernier de répandre – *spargere*⁴ – les semences. Dans les vers qui suivent, Ovide a fait allusion au voyage de Triptolème à travers l'Europe et l'Asie⁵.

Dans *Les Fastes*, Ovide a quelque peu modifié son récit du mythe de Triptolème, il s'est attaché à dépeindre l'immortalité avortée du héros. Cependant, le sens de son discours demeure, il s'agit de présenter Triptolème comme le premier récepteur du don de l'agriculture :

« La déesse prit Triptolème sur ses genoux, le caressa trois fois de la main et prononça trois incantations, des incantations qu'une voix humaine n'a pas le droit de répéter ; puis elle plongea le corps de l'enfant dans la cendre chaude du foyer afin de réduire par le feu le substrat humain. Voici que la mère est tirée de son sommeil ; dans sa sottise tendresse, elle s'écrie, hors d'elle : « Que fais-tu ? » et elle arrache le corps du feu. La déesse lui répond : « Malgré toi, tu es devenue criminelle. Tu as anéanti mes dons par ta frayeur de mère. Mais, bien qu'il doive rester mortel, il sera le premier à labourer, à semer et à recueillir les fruits de la terre cultivée⁶. »

Il est aussi explicitement question des bienfaits de Cérès dans ce passage. Lorsqu'elle s'adresse à la mère de Triptolème, la déesse évoque ses dons – *mea dona*⁷ – que cette mère apeurée vient d'anéantir, ou plus exactement d'amputer. Ovide a utilisé le terme *irritus*⁸, qui renvoie à l'annulation, au vain, à l'inutile, cependant c'est l'idée que les offrandes de Cérès ne seront pas complètes qui prime, puisque – toujours à travers la bouche de la déesse – Ovide indique que Triptolème ne sera pas immortel, mais qu'il sera néanmoins le premier à pratiquer l'agriculture. L'expression « le premier » dans ce contexte renvoie aux passages que nous venons de citer. Tibulle et Ovide ont, en effet, chanté à plusieurs reprises Cérès qui la première pratiqua l'agriculture. Il n'y a cependant pas de concurrence entre la divinité et le héros.

¹ *Métamorphoses* V, 646.

² Plus exactement celui-ci est « confié », le poète a employé le verbe *mittere* (*Métamorphoses* V, 645).

³ *Métamorphoses* V, 646-647.

⁴ *Métamorphoses* V, 647.

⁵ *Métamorphoses* V, 648 : *Iam super Europen sublimis et Asida terram Vectus erat iuuenis* : « Bientôt le jeune homme, dans sa course à travers les airs, avait passé au-dessus de l'Europe et de l'Asie ».

⁶ *Fastes* IV, 550-560 : *Triptolemum gremio sustulit illa suo Terque manu permulsit eum, tria carmina dixit, Carmina mortali non referenda sono, Inque foco corpus pueri uiuente fauilla Obruit, humanum purget ut ignis onus. Excuitur somno stulte pia mater et amens « Quid facis ? » exclamat membraque ab igne rapit. Cui dea : « Dum non es », dixit, « scelerata fuisti : Inrita materno sunt mea dona metu. Iste quidem mortalis erit, sed primus arabit Et seret et culta praemia tollet humo. »*

⁷ *Fastes* IV, 558.

⁸ *Fastes* IV, 558.

Lorsqu'il évoque la primauté de Triptolème dans l'agriculture, Ovide ne fait pas allusion au fait que ce dernier soit l'inventeur de l'agriculture, il signifie qu'il sera le premier *homme* à la pratiquer. Ainsi, nous n'avons pas affaire à un autre discours, mais à une variante de la célébration du don de l'agriculture fait par Cérès aux hommes. Et, s'il n'est pas explicitement question de la diffusion de cette pratique dont Triptolème est le premier utilisateur, le fait même que celui-ci soit qualifié de « premier » indique qu'après lui d'autres la pratiqueront.

Par conséquent, dans ces passages comme dans les précédents, Ovide a célébré l'agriculture et sa déesse tutélaire en indiquant – plus ou moins explicitement – que cette dernière avait offert – plus ou moins directement – l'agriculture aux hommes. Ainsi, il a adopté un discours que Virgile et Tibulle avaient déjà énoncé, et il l'a même exprimé fréquemment. Par ailleurs, il faut signaler qu'Ovide s'est également placé dans la lignée de Tibulle, lorsque celui-ci a célébré l'agriculture en dépeignant une divinité dans un rôle d'agriculteur. Comme Tibulle a chanté Apollon en berger, Ovide a dépeint Pomone dans ses activités de jardinière :

« Déjà Procas gouvernait le peuple du Palatin ; sous son règne vécut Pomone ; parmi les Hamadryades du Latium aucune n'était plus habile dans la culture des jardins, aucune ne montrait un goût plus vif pour les productions des arbres ; de là son nom; ce qu'elle aime, ce ne sont ni les forêts, ni les rivières, mais les champs et les rameaux chargés de fruits abondants. Sa main ne porte point de javelot, mais une serpette recourbée, qu'elle emploie tantôt à émonder la végétation luxuriante et à contenir l'élan des pousses vagabondes, tantôt à fendre l'écorce, où elle greffe un bourgeon étranger, que nourrira une sève nouvelle ; toujours attentive à ne point laisser souffrir de la soif les fibres sinueuses des racines avides, elle les abreuve d'eau courante ; c'est là tout son plaisir ; ce sont là tous ses soins ; de Vénus elle n'a aucun souci¹. »

Au-delà de la confection d'un plaisant tableau des activités arboricoles², Ovide a célébré, par cette description d'une Pomone émondant la végétation³, greffant un bourgeon⁴, arrosant les plantes⁵, l'arboriculture. Il exprime indirectement l'idée que si une divinité est digne de pratiquer cette activité agricole – Ovide va même plus loin puisqu'il insiste sur le fait qu'elle prend plaisir à le faire⁶ – les hommes le sont d'autant plus. Il a, en quelque sorte,

¹ *Métamorphoses* XIV, 622-634 : *Iamque Palatinae summam Proca gentis habebat. Rege sub hoc Pomona fuit, qua nulla Latinas Inter hamadryadas coluit sollertius hortos Nec fuit arborei studiosior altera fetus, Vnde tenet nomen ; non silvas illa nec amnes, Rus amat et ramos felicia poma ferentes. Nec iaculo grauis est, sed adunca dextera falce, Qua modo luxuriam premit et spatiantia passim Brachia conpescit, fisso modo cortice lignum Inserit et sucos alieno praestat alumno ; Nec sentire sitim patitur bibulaeque recurvas Radicis, fibras labentibus inrigat undis. Hic amor, hoc studium, Veneris quoque nulla cupido est.*

² Au sujet de l'intérêt esthétique de ce passage cf. *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la deuxième partie).

³ *Métamorphoses* XIV, 629.

⁴ *Métamorphoses* XIV, 631.

⁵ *Métamorphoses* XIV, 632-633.

⁶ Il précise que « parmi les Hamadryades du Latium », « aucune ne montrait un goût plus vif pour les productions des arbres » – *Métamorphoses* XIV, 623-624 : *qua nulla Latinas Inter hamadryadas ;* cf. également

présenté Pomone comme la divinité tutélaire de la culture des vergers. Par conséquent, s'il n'est pas explicitement question du don de la culture des arbres aux hommes dans ce passage, Ovide a, une nouvelle fois, souligné le lien extrêmement étroit qui unit l'invention et la maîtrise de l'agriculture au divin.

Tableau 10 : Des poètes qui chantent l'origine divine de l'agriculture

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	différentes manières d'évoquer l'origine divine de l'agriculture
Virgile	4 (<i>Géorg.</i> 4)	moyenne	don d'une multitude de divinités agraires (2) ; initiée par Jupiter (2)
Horace	1 (<i>Epît.</i> 1)	secondaire	don de héros civilisateurs (1)
Propertius	0	nulle	
Tibulle	2 (L.II : 2)	moyenne	don d'une multitude de divinités agraires (2)
Ovide	9 (<i>Les Prod.</i> 1 ; <i>Mét.</i> 4 ; <i>Fast.</i> 4)	relativement grande	don de Cérès (7) ; don d'une multitude de divinités agraires (2)

Ainsi, nous devons constater que les poètes de l'époque augustéenne, ou du moins Virgile, Horace, Tibulle et Ovide, se sont plu à chanter le don de l'agriculture fait par les dieux aux hommes. Ils ont ainsi pu glorifier Cérès, ainsi que Jupiter, Apollon et d'autres divinités, tout en célébrant l'agriculture elle-même. Il convient maintenant de nous intéresser aux autres « voies » empruntées par ces poètes pour faire l'éloge de l'agriculture, à commencer par les vers dans lesquels ils ont chanté le lien qui unit cette dernière à la civilisation.

3. 2. Des poètes qui célèbrent le lien entre l'agriculture et la civilisation

Outre le fait de présenter l'agriculture comme un don des dieux, les poètes de l'époque augustéenne ont célébré cette dernière en saluant l'amélioration majeure qu'elle induisait dans la vie des hommes, que ce soit dans le domaine de l'alimentation ou de manière plus globale.

Métamorphoses XIV, 625 : *Nec fuit arborei studiosior altera fetus*. De plus, après avoir décrit succinctement les soins qu'elle procure aux arbres, Ovide a conclu : *Métamorphoses* XIV, 634 : *Hic amor, hoc studium* : « c'est là tout son plaisir ».

Nous constaterons que Virgile, Horace, Tibulle et Ovide ont souvent associé l'agriculture à la civilisation¹, ou à des notions qui lui sont intimement liées telles que la paix et la justice. Précisons qu'un certain nombre des passages que nous étudierons dans ce chapitre ont déjà été cités, du moins partiellement, dans le précédent. Cette convergence s'explique par le discours des poètes. Ces derniers ont, en effet, fréquemment rapproché le don divin de l'agriculture et de la civilisation. Autrement dit, ils ont souvent chanté que par le don de l'agriculture, les dieux apportaient la civilisation.

La référence au lien entre le don de l'agriculture et l'apparition de la civilisation n'est toutefois pas exprimée, du moins de manière explicite, dans l'invocation aux divinités agraires qui ouvre les *Géorgiques*. Dans ce passage, Virgile s'est concentré sur l'évolution alimentaire engendrée par le don de l'agriculture que les dieux – en l'occurrence Liber-Pater et Cérès – ont fait aux hommes :

« Liber et Cérès nourricière, puisque, grâce à votre don, la terre a remplacé le gland de Chaonie par l'épi gonflé, et mélangé à la boisson de l'Achéloüs le jus des grappes². »

Le gland renvoie à une économie fondée sur la cueillette, et l'épi à une économie fondée sur l'agriculture, soit, pour la seconde, à un mode nutritionnel plus élaboré et maîtrisé par l'homme. De même, en chantant « la boisson de l'Achéloüs » et le « jus des grappes », Virgile fait respectivement référence à l'eau – rappelons que l'Achéloüs est un fleuve du Nord de la Grèce ; il séparait l'Étolie de l'Acarnanie et prend sa source au Pinde – et au vin. Ainsi, il évoque une boisson plus complexe, plus sophistiquée – la confection du vin demande une maîtrise technique – mais aussi intimement liée à la civilisation. Le fait que Virgile n'ait pas uniquement mentionné le vin n'est pas anodin. Le vin consommé pur était pour les Grecs et les Romains l'apanage des peuples barbares. En revanche, mélangé avec de l'eau, il était considéré comme la boisson des hommes civilisés par excellence. Ainsi, en célébrant le don du blé et du vin mélangé à l'eau, Virgile chantait le passage d'une alimentation « sauvage » à une alimentation civilisée, et, plus généralement, le passage d'un mode de vie non civilisé à un mode de vie civilisé fondé sur la maîtrise de l'agriculture. De plus, en évoquant le gland de Chaonie et l'Achéloüs, Virgile donne une résonance « mythique » à son tableau des débuts de l'agriculture et présente l'Épire comme le berceau de la civilisation. En effet, le cours supérieur de l'Achéloüs passe à hauteur de Dodone, en Épire, et le gland de Chaonie renvoie, dans les textes littéraires, à la forêt de chênes du sanctuaire fameux de Dodone, consacré à

¹ Il convient de préciser que sur ce point encore, le discours des poètes de l'époque augustéenne s'insère dans un contexte plus global. En effet, Varron, dans son traité d'agronomie, a lui aussi présenté l'agriculture comme un marqueur de la civilisation (*Economie rurale* III, 1, 4-5).

² *Géorgiques* I, 7-9 : *Liber et alma Ceres, uestro si munere tellus Chaoniam pingui glandem mutauit arista poculaque inuentis Acheloia miscuit uuis.*

Zeus et sa parèdre Dioné, considéré, notamment par Hérodote, comme le plus ancien des sanctuaires oraculaires.

De même, lorsqu'il célèbre le don « indirect » de l'agriculture fait par Jupiter aux hommes¹, aux vers 121-135, Virgile reprend ce thème du passage d'un âge à un autre, d'une civilisation à une autre. Le changement auquel il fait allusion est cependant quelque peu différent, notamment parce qu'il ne présente pas l'âge précédent de manière négative. Au contraire, aux vers 127-128, il mentionne « la terre » qui « produisait tout d'elle-même, avec plus de libéralité, sans être sollicitée »², et chante au vers 132 « les ruisseaux de vin qui couraient çà et là »³. Il se réfère donc à l'image traditionnelle de l'âge d'or, et surtout il n'évoque, à aucun moment, les aspects « sauvages » du mode de vie des hommes durant cette ère. De plus, il ne dépeint pas le règne de Jupiter comme une ère exempte de sauvagerie. Il énumère les animaux qui constituent sous le règne de ce dernier des dangers : les serpents sont noirs et disposent d'un « venin malfaisant »⁴, quant aux loups, ils rapinent⁵. Virgile mentionne encore la mer qui se soulève⁶. Le Mantouan semble ainsi inverser le schéma traditionnel du sauvage et du civilisé.

Cependant, son discours comporte un autre niveau. Parallèlement, Virgile affirme que ces dangers, ces difficultés, ont poussé les hommes à utiliser au mieux les ressources dont ils disposaient, à faire preuve d'ingéniosité, de persévérance, pour mettre au point ce qu'il appelle les « différents arts » – *uarias artis*⁷ –, dont évidemment l'agriculture fait partie. En définitive, Virgile indique que ce sont ces difficultés qui sont à l'origine de la civilisation et des inventions agricoles. Car si le sujet d'origine est bien l'agriculture – rappelons que le passage débute par « Le Père des dieux lui-même a voulu rendre l'agriculture difficile »⁸ – il est également question de la civilisation dans son ensemble, puisque le poète fait référence à la maîtrise du feu⁹, à la navigation¹⁰, à la réalisation de pièges permettant d'améliorer la chasse¹, à l'invention du fer².

¹ Précisons, avec M. Detienne que d'après Hésiode la maîtrise de l'agriculture est également la conséquence d'une volonté du maître des dieux de mettre un terme à l'âge d'or. Le poète d'Ascra raconte dans *Les Travaux et les jours* que c'« est pour venger le vol du feu » que « Zeus a caché à l'homme sa vie, c'est-à-dire la nourriture. En conséquence l'homme doit travailler la terre qui lui offrait autrefois une « moisson naturelle ». Ainsi, ajoute quelque lignes plus loin l'historien « par le travail de la terre l'homme se soumet à l'ordre divin » (*Crise agraire et attitude religieuse chez Hésiode*, Bruxelles-Berchem, 1963, p.34).

² *Géorgiques* I, 127-128 : *ipsaque tellus omnia liberius, nullo poscente, ferebat.*

³ *Géorgiques* I, 132 : *passim riuis currentia uina.*

⁴ *Géorgiques* I, 129 : *Ille malum uirus serpentibus addidit atris.*

⁵ *Géorgiques* I, 130 : *praedarique lupos iussit.*

⁶ *Géorgiques* I, 130 : *pontumque moueri.*

⁷ *Géorgiques* I, 133. Il emploie à nouveau l'expression *uariae artes* au vers 145.

⁸ *Géorgiques* I, 121-122 : *Pater ipse colendi haud facilem esse uiam uoluit.*

⁹ *Géorgiques* I, 135 : *et silicis uenis abstrusum excuderet ignem.*

¹⁰ *Géorgiques* I, 136-138 : *Tunc alnos primum fluuii sensere cautas ; nauita tum stellis numeros et nomina ferit, Pleiadas, Hyadas, claramque Lycaonis Areton.*

Ainsi Virgile semble vouloir, d'une part, signifier que l'apparition de l'agriculture et de la civilisation sont concomitantes, d'autre part, exposer sa vision de la civilisation. Il apparaît que pour lui celle-ci ne se définit pas nécessairement par des dichotomies simplistes telles que négatif/positif ou sauvage/civilisé, mais dépend avant tout de la maîtrise des techniques et du travail des hommes³. Par conséquent, au-delà du fait d'être concomitantes, l'agriculture et la civilisation semblent être, pour le Mantouan, interdépendantes.

Enfin, dans le livre IV de l'*Enéide*, Virgile a évoqué la possibilité d'un mariage entre Enée et Didon de la manière suivante :

« D'abord elles [Didon et sa sœur] vont dans les temples, et d'autel en autel cherchent la paix. Elles choisissent et immolent selon l'usage des brebis à Cérès législatrice, à Phébus, au divin Bacchus et avant tout à Junon qui veille aux liens du mariage⁴. »

Le sujet de ces vers se rapporte avant tout au mariage. Toutefois, l'occurrence – d'ailleurs unique dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne – de « Cérès législatrice », *legiferae Cereri*, interpelle. Henri Le Bonniec a montré dans *Le culte de Cérès à Rome* que les prérogatives de la déesse n'étaient pas circonscrites au domaine agricole⁵. Cependant, Cérès n'en est pas moins, avant tout, la déesse tutélaire de l'agriculture, et, par conséquent, sa fonction de législatrice pourrait également avoir un lien avec cette dernière activité. Dans son commentaire Servius a expliqué que cette épiclèse *legisfera* est la traduction du grec *thesmophoros*, « porteur de loi », et était liée au fait que la déesse avait mis fin à la sauvagerie, en donnant aux hommes l'agriculture, et la division des limites qui rend l'agriculture possible : « car on dit d'elle qu'elle a inventé les lois, car ses rites sont appelés *thesmophoria*, ce qui veut dire celle qui porte les lois. Mais on dit ceci pour la raison suivante, parce que, avant que le blé soit découvert par Cérès, les hommes erraient çà et là sans lois. Cette sauvagerie disparut quand l'usage des céréales fut découvert, après que les lois furent nées de la division des terres »⁶. Nous reviendrons dans la quatrième partie sur le rôle de Cérès dans l'invention de la division des terres, dans le présent chapitre nous souhaitons avant tout relever que Virgile a mis en valeur, par l'intermédiaire de cette référence à « Cérès législatrice », le lien qui unit la déesse de l'agriculture, à un aspect majeur de la civilisation : la

¹ *Géorgiques* I, 139-142 : *tum laqueis captare feras et fallere uisco inuentum et magnos canibus circumdare saltus ; atque alius latum funda iam uerberat amnem alta petens, pelagoque alius trahit umida lina.*

² *Géorgiques* I, 143-144 : *tum ferri rigor, atque argutae lammina serrae (nani primi cuneis scindebant fissile lignum).*

³ Au sujet de la notion de travail chez Virgile cf. Loupiac A., « Le labor chez Virgile : essai d'interprétation », *REL*, 70, 1992, p. 92-106.

⁴ *Enéide* IV, 56-59 : *Principio delubra adeunt, pacemque per aras exquirunt ; mactant lectas de more bidentis legiferae Cereri Phoeboque patrique Lyaeo, Iunoni ante omnis, cui uincla iugalia curae.*

⁵ Au sujet des prérogatives non agraires de Cérès cf. notamment Le Bonniec H., *Le culte de Cérès à Rome...*, p. 77-107 p. 165-184. H. Le Bonniec a notamment souligné son rôle dans le domaine de la fécondité.

⁶ *Ad Aeneidos* IV, 58. Traduction littérale.

justice¹. Enfin, il est également possible d'établir un rapprochement entre Cérès et la paix à partir de cet extrait, puisque Virgile a indiqué que Didon et sa sœur allaient d'autel en autel pour chercher la paix.

Horace a, lui aussi, associé l'agriculture et la civilisation, dans son épître à Auguste. Si nous poursuivons la lecture du passage que nous avons cité dans le chapitre précédent, nous constatons que les références à Romulus, Liber Pater, Castor et Pollux étaient destinées à rassurer le *princeps*, sur le peu de reconnaissance qu'il recevait de la part de ses contemporains, en comparaison de l'importance de ses bienfaits :

« Romulus, Liber Pater, Castor et Pollux, reçus après leurs grandes actions dans les demeures des dieux, ont dû, au temps qu'ils apportaient la culture à la terre et au genre humain, qu'ils apaisaient les guerres cruelles, qu'ils distribuaient les champs, qu'ils fondaient les villes, se plaindre que la faveur espérée ne répondît pas aux services rendus. »²

En procédant ainsi, Horace honorait Auguste au plus haut point. Il en faisait un égal de Romulus, de Liber Pater, de Castor et de Pollux, c'est-à-dire les principaux héros civilisateurs. La manière dont Horace a présenté ces héros, et avec eux Auguste, comme les fondateurs de la civilisation est remarquable, de même que la place qu'il a accordée à l'agriculture dans cette présentation. Nous constatons en effet que le Vénousien a évoqué quatre actions réalisées par ces héros qui correspondent à quatre aspects fondamentaux de la civilisation³, que le don de l'agriculture⁴ fait partie de cette courte « liste » – « ils apportaient la culture à la terre et au genre humain »⁵ – et a été placé en tête. Ainsi, il apparaît qu'Horace a présenté l'agriculture comme une composante majeure, voire la composante principale de la civilisation. Par ailleurs, le vers « ils apportaient la culture à la terre et au genre humain »⁶ est significatif. Etant donné que les terres et les hommes sont placés sur le même plan, que le verbe *colere* ne renvoie pas uniquement à la culture de la terre – il peut notamment être utilisé pour signifier la pratique de la vertu –, il ressort que ces héros apportent aux hommes la culture de la terre, mais aussi la culture au sens large, c'est-à-dire la civilisation.

¹ Au sujet des rapports entre Cérès et le droit cf. également Cazanove de, O., « Le sanctuaire de Cérès jusqu'à la deuxième sécession de la plèbe : remarques sur l'évolution d'un culte public », *Crise et transformation des sociétés archaïques de l'Italie antique au V^e siècle av. J.-C.* Paris, 1990, p. 373-399 ; ainsi que Hayne L., « The first Cerialia », *AC*, LX, 1991, p.130-138.

² *Epîtres* II, I, 5-10 : *Romulus et Liber pater et cum Castore Pollux, post ingentia facta deorum in templa recepti, dum terras hominumque colunt genus, aspera bella componunt, agros adsignant, oppida condunt, plorauere suis non respondere fauorem speratum meritis.*

³ Nous reviendrons sur une autre de ces actions, la troisième, celle relative aux distributions des terres – *Epîtres* II, I, 8 : *agros adsignant* – car elle a évidemment un intérêt majeur dans le cadre d'une étude sur la propriété foncière.

⁴ Au sujet des références au don divin de l'agriculture dans ces vers cf. *supra* (chapitre 3. 1. de la présente partie).

⁵ *Epîtres* II, I, 7 : *dum terras hominumque colunt genus.*

⁶ *Epîtres* II, I, 7.

De même, si l'on reprend la lecture de l'*Élégie* II, 1 de Tibulle, nous constatons que le poète a chanté la maîtrise de l'agriculture offerte par les dieux aux hommes, mais aussi le changement majeur qu'induisait ce don dans la vie des hommes :

« Je chante les campagnes et les dieux de la campagne : leurs leçons ont fait perdre à l'homme l'habitude d'assouvir sa faim avec le gland du chêne ; ces dieux lui ont appris les premiers à assembler des charpentes et à couvrir une étroite demeure d'un feuillage verdoyant ; les premiers aussi, dit-on, ils apprirent aux bœufs à le servir et adaptèrent au chariot la roue. Alors on renonça aux aliments sauvages, alors fut planté l'arbre fruitier, alors le jardin bien arrosé but l'eau qui le fertilisa, alors la grappe dorée, pressée sous les pieds, donna son jus et l'eau des sobres fut mélangée au vin pur qui ôte le souci¹. »

Tibulle a célébré le passage, pour l'humanité, d'un « mode de vie sauvage » à un mode de vie civilisé. Le gland, rappelons-le, est le symbole d'une alimentation peu évoluée, fondée essentiellement sur la cueillette. Ainsi, en chantant les leçons des dieux qui avaient fait « perdre à l'homme l'habitude d'assouvir sa faim avec le gland du chêne »², Tibulle sous-entendait que les hommes avaient adopté une alimentation, et même une économie, plus complexe, plus évoluée. Au vers 43, l'élégiaque a été plus explicite, puisqu'il a mentionné le renoncement des hommes aux « aliments sauvages » – *uictus feri*³. De plus, en faisant référence à la domestication des bêtes de somme⁴, à l'invention de la roue⁵, à la plantation d'arbres fruitiers⁶, à l'arrosage des jardins⁷, à la confection du vin et à la consommation de ce dernier avec de l'eau⁸, le poète allait encore dans le sens d'une démonstration d'un changement économique profond. Du point de vue du changement de civilisation la précision sur la consommation du vin mélangé avec de l'eau est particulièrement importante. Car, comme nous l'avons déjà indiqué – rappelons que Virgile dans les vers du livre I des *Géorgiques* avait également fait référence à la consommation du vin sous cette forme, durant le règne de Jupiter –, les Grecs et les Romains considéraient que la consommation du vin pur était l'apanage des peuples barbares, mais que, mélangé avec de l'eau, il était la boisson des hommes civilisés.

Enfin, Tibulle a chanté dans ces vers le don divin du savoir-faire dans la construction de demeures : « ces dieux lui ont appris les premiers à assembler des charpentes et à couvrir

¹ *Élégies* II, 1, 37-46 : *Rura cano rurisque deos : his uita magistris desueuit querna pellere glande famem ; illi compositis primum docuere tigilli exiguam uiridi fronde operire domum ; illi etiam tauros primi docuisse feruntur seruitium et plaustro supposuisse rotam. Tum uictus abiere feri, tum consita pomus, tum bibit inriguas fertilis hortus aquas, aurea tum pressos pedibus dedit uua liquores mixtaque securo est sobria lymphæ mero.*

² *Élégies* II, 1, 37-38.

³ *Élégies* II, 1, 43.

⁴ *Élégies* II, 1, 41-42.

⁵ *Élégies* II, 1, 42.

⁶ *Élégies* II, 1, 43.

⁷ *Élégies* II, 1, 44.

⁸ *Élégies* II, 1, 45-46.

une étroite demeure d'un feuillage verdoyant »¹. Ce qui sous-entend, d'une part, que les hommes vivaient auparavant dans des cabanes, des grottes, ou du moins dans des habitats peu confortables, et, d'autre part, que cette évolution de l'habitat est concomitante de l'invention de l'agriculture, étant donné que l'élégiaque ne fournit aucune précision temporelle. Ainsi, c'est bien un changement de civilisation global impulsé par l'invention des pratiques agricoles que chante Tibulle. En effet, compte tenu de la place qu'il accorde à l'agriculture dans ces vers, le poète semble vouloir affirmer que c'est l'apparition de cette dernière qui a engendré la civilisation, et non l'inverse.

Quant à Ovide, il a lui aussi célébré l'agriculture en chantant le progrès qu'elle engendrait dans la vie des hommes. A l'instar de ses prédécesseurs, il a souvent tenu ce discours, dans des passages où il avait présenté l'agriculture comme un don des dieux. C'est notamment le cas dans ces vers extraits des *Produits de beauté pour le visage de la femme* :

« La culture a forcé la terre infertile à produire les dons de Cérès pour la payer de ses soins ; les ronces piquantes ont disparu. La culture agit aussi sur les fruits ; elle en corrige le goût amer et l'arbre fendu reçoit par la greffe des ressources adoptives². »

Alors qu'il cherche à convaincre ses lectrices de l'importance d'embellir leur visage³, Ovide a consacré trois vers à dépeindre les dons de Cérès comme un progrès majeur pour l'humanité. Il n'est pas explicitement question de cette dernière, mais il est évident que pour le poète les hommes étaient les bénéficiaires des améliorations fondamentales qu'il a mentionnées, et qu'il a souhaité affirmer que l'apparition de l'agriculture correspondait à la naissance de la civilisation. Ovide a, en effet, introduit son discours en chantant une terre qui devient fertile par l'action de la culture. Il a souligné cette action, puisqu'il a utilisé le verbe *pendere*, qui renvoie, comme Henri Bornecque l'a indiqué dans sa traduction, à l'idée de « forcer », d'« aller à l'encontre de ». Ainsi, Ovide sous-entend – contrairement à ce qu'il avait fait dans d'autres passages⁴ – que la terre n'est pas naturellement fertile, mais que c'est le travail agricole qui est à l'origine de la production des *fruges*. En procédant de cette manière, il souhaitait probablement célébrer le travail propre des hommes, l'agriculture en tant qu'action, que pratique.

De plus, en chantant la disparition des ronces⁵, Ovide désirait certainement évoquer plus largement la fin d'une nature hostile, sauvage. En effet, les ronces « piquantes » peuvent

¹ *Elégies* II, 1, 39-40 : *illi compositis primum docuere tigilli exiguam uiridi fronde operire domum.*

² *Produits de beauté pour le visage de la femme* 3-6 : *Cultus humum sterilem Cerealia pendere iussit Munera ; mordaces interiere rubi ; Cultus et in pomis sucos emendat acerbos, Fissaque adoptiuas accipit arbor opes.*

³ *Produits de beauté pour le visage de la femme* 1-2 : « Apprenez, jeunes beautés, les soins qui embellissent le visage et les moyens de défendre votre beauté. » : *Discite, quae faciem commendet cura, puellae, Et quo sit uobis forma tuenda modo.*

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 3. 1. de la deuxième partie).

⁵ *Produits de beauté pour le visage de la femme* 4 : *mordaces interiere rubi.*

apparaître comme des symboles d'une nature non maîtrisée par l'homme, dans laquelle il peut difficilement évoluer. De même, à travers la référence à la culture qui corrige le goût amer des fruits et à la pratique de la greffe¹, c'est probablement l'amélioration qualitative et quantitative de la nourriture qui préexistait à l'agriculture qu'a sous-entendue Ovide. Ainsi, comme Tibulle l'a fait dans l'*Elégie* II, 1, c'est bien le passage d'une économie à une autre, d'un état de l'humanité à un autre, impulsé par l'apparition de l'agriculture qu'a célébré Ovide. Le fait qu'il chante à la fois l'invention de l'agriculture et la naissance de la civilisation est encore perceptible dans son choix d'utiliser le terme *cultus*, dont le sens ne se limite pas au cadre agricole et qui peut, selon Felix Gaffiot, signifier un état de civilisation. Enfin, il est notable qu'il n'y a pas, dans ces vers, l'idée d'un âge d'or qui prévaut à la civilisation². L'image qu'offre Ovide du monde avant l'apparition de l'agriculture est celle d'une terre infertile, d'une nature hostile et dont les fruits sont amers. En procédant ainsi, le poète mettait en valeur l'écart qui séparait le mode de vie des hommes avant et après la naissance de l'agriculture, et célébrait par conséquent encore un peu plus l'apparition conjointe de cette dernière et de la civilisation.

De même dans un passage du livre I des *Métamorphoses*, Ovide a évoqué, quelques vers avant de chanter les premières semences et la domestication des bêtes de somme, le passage de l'âge de Saturne à celui de Jupiter, et dans les vers qui précèdent directement, il a fait référence à une amélioration majeure de l'habitat humain :

« Quand Saturne eut été précipité dans le Tartare ténébreux, tandis que Jupiter régnait sur l'univers, vint l'âge d'argent, qui ne valait pas l'âge d'or, mais valait mieux que l'âge du bronze aux fauves reflets. [...] Alors, pour la première fois, les hommes entrèrent dans des maisons ; ces maisons, ce furent des grottes, d'épais feuillages, et des rameaux entrelacés d'écorce. Alors, pour la première fois, les semences de Cérès furent enfouies dans de longs sillons et les taureaux gémirent sous le poids du joug³. »

Ainsi, au-delà de la naissance de l'agriculture par la volonté de Cérès, c'est le passage pour l'humanité d'un mode de vie à un autre, l'entrée dans la civilisation, qu'a souhaité célébrer Ovide. D'ailleurs, il faut tenir compte du fait que ces vers sont extraits d'un passage⁴ dans lequel Ovide a chanté la succession des quatre âges de l'humanité. Notons que si Ovide a indiqué explicitement que l'âge d'argent qui correspond à la première phase du règne de Jupiter « ne valait pas l'âge d'or »⁵, il n'a pas fourni de précision sur la teneur de cette

¹ *Produits de beauté pour le visage de la femme* 5-6 : *Cultus et in pomis sucos emendat acerbos, Fissaque adoptiuas accipit arbor opes.*

² Ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble des vers produits par Ovide.

³ *Métamorphoses* I, 113-124 : *Postquam, Saturno tenebrosa in Tartara misso, Sub Ioue mundus erat, subiit argentea proles, Auro deterior, fuluo pretiosior aere. [...] Tum primum subiere domos ; domus antra fuerunt Et densi frutices et uinctae cortice uirgae. Semina tum primum longis Cerealia sulcis Obruta sunt pressique iugo gemuere iuueni.*

⁴ *Métamorphoses* I, 89-150.

⁵ *Métamorphoses* I, 115 : *Auro deterior.*

régression, et il semble même indiquer que l'âge de Jupiter marque un progrès pour l'humanité. Son discours est en définitive assez proche de celui que Virgile a tenu lorsqu'il chantait le don indirect de l'agriculture fait par Jupiter. A l'instar du Mantouan, Ovide reconnaît les qualités de l'époque durant laquelle la terre fournissait tout d'elle-même¹, néanmoins il semble considérer que le fait de savoir construire des maisons et pratiquer l'agriculture est plus favorable aux hommes.

Dans un autre passage des *Métamorphoses*, Ovide a procédé d'une manière assez similaire. Il a toutefois placé en tête la référence à Cérès, et il a été à la fois plus large et plus direct, dans sa manière d'évoquer la civilisation :

« La première, Cérès a ouvert la glèbe avec le soc recourbé ; la première, elle a donné aux habitants de la terre le blé et les aliments adoucis par la culture ; la première, elle leur a donné des lois, c'est à Cérès que nous devons tout ; c'est elle qu'il me faut chanter ; puissent mes chants être dignes de la déesse !² »

Après avoir détaillé quelque peu les dons de Cérès dans le domaine agricole, Ovide a évoqué le don des lois que la déesse avait fait aux hommes : « la première, elle leur a donné des lois »³. Ainsi, comme Virgile dans l'*Enéide*, Ovide a fait référence aux prérogatives de Cérès dans le domaine de la justice. Ovide a ajouté que « c'est à Cérès que nous devons tout »⁴. Ainsi, il semble vouloir présenter la déesse de l'agriculture comme étant à l'origine de la civilisation, et donc, d'une certaine façon, sous-entendre que l'agriculture est la base de la civilisation.

Dans un passage du livre IV des *Fastes*, Ovide a centré son discours sur les améliorations alimentaires induites par les dons de Cérès, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'est placé dans une optique, plus large, d'évolution de l'humanité. Il a, en effet, évoqué dans les vers qui précèdent directement ceux où il a chanté Cérès qui « convia l'homme à se nourrir mieux en remplaçant les glands par une alimentation plus profitable »⁵, deux « stades » de l'alimentation humaine avant l'invention de l'agriculture, et dont le second marque, par rapport au premier un progrès important pour les hommes :

« Pour les premiers hommes, le pain ne consistait qu'en herbes vertes que la terre produisait spontanément. Tantôt ils cueillaient les touffes fraîches des prés ; tantôt leurs repas se composaient de

¹ Il a d'ailleurs consacré les vers 89 à 112 à chanter les qualités de l'âge d'or.

² *Métamorphoses* V, 341-345 : *Prima Ceres unto glaebam dimouit, aratro, Prima dedit fruges alimenta que mitia terris, Prima dedit leges ; Cereris sunt omnia munus ; illa canenda mihi est ; utinam modo dicere possim Carmina digna dea !*

³ *Métamorphoses* V, 274 : *Prima dedit leges.*

⁴ *Métamorphoses* V, 274 : *Cereris sunt omnia munus.*

⁵ *Fastes* IV, 401-402 : *Prima Ceres homine ad meliora alimenta uocato Mutauit glandes utiliore cibo.*

pointes tendres de feuillage. Ensuite fut connu le gland : la découverte du gland avait déjà créé un bien-être et les chênes durs fournissaient de magnifiques ressources¹. »

De plus, Ovide a, d'une part, associé ce progrès alimentaire à la notion de « bien-être »² et, d'autre part, mis en relation les métaux que sont le fer et le bronze, avec des indications temporelles – « Le bronze était en vogue ; le minerai de fer était inconnu »³ – faisant ainsi référence aux différents âges de l'humanité. Enfin, il a indiqué que « C'est en paix que Cérès est heureuse »⁴. Or, la paix, au même titre que la justice, est un élément de base de la civilisation. Notons que, dans le livre I des *Fastes*, Ovide avait déjà rapproché explicitement la paix et la déesse de l'agriculture : « La Paix nourrit Cérès, Cérès est la fille de la Paix »⁵, faisant ainsi référence à la nécessité d'un environnement serein pour pratiquer l'agriculture et, par conséquent, à la nécessité d'un fonctionnement social civilisé, autant d'un point de vue interne qu'externe.

Dans le passage du livre I des *Fastes* où il a célébré Cérès et la Terre comme les mères des cultures, Ovide a évoqué les progrès alimentaires que leur association a permis, et fait ainsi allusion à une évolution majeure dans l'histoire de l'humanité :

« Vous qui êtes associées dans la tâche, vous par qui les usages anciens ont été perfectionnés et le gland du chêne surclassé par une nourriture plus profitable⁶. »

La référence au gland du chêne renvoie, comme nous l'avons déjà indiqué, à un type d'alimentation, mais également à un état de l'économie humaine – une économie fondée sur la cueillette – et par conséquent à un état du développement humain.

De la même façon, lorsqu'il a fait le récit du mythe de Triptolème dans *Les Métamorphoses*, Ovide a souligné le lien étroit qui unit l'agriculture et la civilisation. Après avoir dépeint la transmission des semences et de la technique agricole de Cérès au héros, puis fait allusion au voyage en Asie et en Europe de ce dernier, le poète a raconté comment Lyncus, le roi des Scythes, avait tenté de mettre à mort le premier agriculteur :

« Bientôt le jeune homme, dans sa course à travers les airs, avait passé au-dessus de l'Europe et de l'Asie ; il se tourne alors vers le pays des Scythes, où régnait Lyncus ; il entre dans les pénates de ce roi. On lui demande par où il est venu, quel est le but de son voyage, son nom, sa patrie : « Ma patrie, répond-il, est la fameuse Athènes ; mon nom, Triptolème. Pour venir ici, je n'ai point traversé les eaux

¹ *Fastes* IV, 393-400 : *Sponte deae munus promeritumque patet. Panis erat primis uirides mortalibus herbae Quas tellus nullo sollicitante dabat Et modo carpebant uivax e caespite gramen, Nunc epulae tenera fronde cacumen erant. Postmodo glans nota est : bene erat iam glande reperta Duraque magnificas quercus habebat opes.*

² *Fastes* IV, 399 : *bene erat iam glande reperta.*

³ *Fastes* IV, 405 : *Aes erat in pretio, chalybeia massa latebat.*

⁴ *Fastes* IV, 407 : *Pace Ceres laeta est.*

⁵ *Fastes* I, 704 : *Pax Cererem nutrit, Pacis alumna Ceres.*

⁶ *Fastes* I, 675-676 : *Consortes operis, per quas correcta uetustas Quernaque glans uicta est utiliore cibo.*

sur un navire, ni la terre à pied ; je me suis frayé un chemin dans les airs. J'apporte avec moi les dons de Cérès, qui, répandus sur la vaste étendue des champs, produiront de fructueuses moissons et de doux aliments. » Le barbare, jaloux d'être lui-même l'auteur d'un si grand bienfait, lui accorde l'hospitalité; puis, quand il le voit appesanti par le sommeil, il l'attaque, le fer à la main ; au moment où il s'apprêtait à lui percer le sein, Cérès changea le meurtrier en lynx et commanda au jeune héros, né dans la ville de Mopsopus, de lancer de nouveau son attelage sacré dans les airs.¹ »

Le fait que l'assassin soit le roi des Scythes n'est pas un hasard. Ces derniers ont plusieurs fois été présentés par les poètes de l'époque augustéenne comme l'archétype du peuple non civilisé. Horace, dans l'*Ode* III, 24, a notamment insisté sur le fait qu'à son époque les Scythes pratiquaient encore de manière collective une agriculture itinérante². Ainsi, en chantant la tentative d'assassinat de Lyncus – qu'il a, d'ailleurs, explicitement nommé « barbare », *barbarus*³ – sur Triptolème, Ovide sous-entendait que c'est parce qu'ils étaient des barbares que les Scythes ne maîtrisaient pas l'agriculture, et donc, à l'inverse, que l'agriculture est l'apanage des peuples civilisés.

Enfin, dans quatre passages Ovide a encore montré comment l'absence d'agriculture renvoie à la catégorie du non-civilisé. Le premier ouvre le livre XIV des *Métamorphoses*. Alors qu'il fait référence au voyage de Glaucus en Italie pour obtenir de Circé un charme qui lui permette de séduire Scylla, Ovide évoque brièvement la terre des Cyclopes dont il précise qu'elle n'est pas cultivée :

« Déjà l'Etna, entassé sur la gorge d'un géant, et la terre des Cyclopes, qui ne connaît ni la herse ni le travail de la charrue et ne doit rien aux bœufs attelés sous le joug, avaient été dépassés par le dieu qui habite les eaux orageuses de l'Eubée⁴. »

Les Cyclopes sont un symbole de non-civilisation. Ils renvoient à un stade moins avancé de l'évolution du monde. Ils sont les enfants de la terre qui selon certaines versions mythologiques les nourrit encore de manière spontanée sous le règne de Jupiter. Ils ont pris le parti des Géants dans leur lutte contre Jupiter, l'instaurateur de la civilisation. Ainsi, le fait de préciser que les Cyclopes ne pratiquent pas l'agriculture est une manière de rappeler les éléments que nous venons de mentionner, et plus globalement d'associer la civilisation et l'agriculture.

¹ *Métamorphoses* V, 648-661 : *Iam super Europen sublimis et Asida terram Vectus erat iuuenis ; Scythicas aduertitur oras. Rex ibi Lyncus erat ; regis subit ille penates. Qua ueniat causamque viae nomenque rogatus Et patriam : « Patria est clarae mihi » dixit « Athenae, Triptolemus nomen. Veni nec puppe per undas, Nec pede per terras ; patuit mihi peruius aether. Dona fero Cereris, latos quae sparsa per agros Frugiferas messes alimentaue mitia reddant. » Barbarus inuidit tantique ut muneris auctor Ipse sit, hospitio recipit somnoque grauatum Aggreditur ferro ; conantem figere pectus Lynca Ceres fecit rursusque per aera iussit Mopsopium iuuenem sacros agitare iugales.*

² *Odes* III, 24, 9-16.

³ *Métamorphoses* V, 657.

⁴ *Métamorphoses* XIV, 1-4 : *Iamque Giganteis iniectam faucibus Aetnen Aruaque Cyclopum, quid rastra, quid usus aratri Nescia nec quicquam iunctis debentia bubus Liquerat Euboicus tumidarum cuitor aquarum.*

Dans *Les Fastes*, c'est aux Arcadiens qu'Ovide a fait référence. Il s'est plu à dépeindre les mœurs de ce peuple au temps de ses origines, dont il précise qu'elles sont particulièrement lointaines :

« Avant la naissance de Jupiter, les Arcadiens, dit-on, habitaient déjà leur terre, et leur peuple est plus ancien que la Lune. Ils vivaient à la manière des bêtes sauvages, sans se préoccuper d'usages ; c'étaient des hommes ignorants de tout art et grossiers. En guise de demeures ils ne connaissaient que les abris de feuillage, en guise de moissons, les herbes des champs ; l'eau puisée dans le creux des mains était pour eux un nectar. Aucun taureau ne haletait, attelé à la charrue courbe ; aucune terre n'était soumise à la domination d'un cultivateur. Personne ne savait encore se servir du cheval ; chacun se déplaçait par lui-même. La brebis restait couverte de sa laine. On vivait à ciel ouvert, le corps nu et habitué à supporter les pluies et les vents redoutables¹. »

Ovide a encore associé, dans ces vers, le règne de Jupiter, la civilisation et l'agriculture. Il a, en effet, d'une part, présenté explicitement les Arcadiens de l'époque qui précède la naissance de Jupiter comme un peuple vivant « à la manière des bêtes sauvages »², d'autre part, lorsqu'il a détaillé quelque peu leur manière de vivre, il a largement évoqué le fait qu'ils ne connaissaient pas l'agriculture au sens large – il a fait référence au travail de la terre³, à la domestication des bêtes de somme⁴, des chevaux⁵, ainsi qu'à la tonte des brebis⁶ – et à ses produits majeurs que sont les céréales⁷ et le vin⁸. Sur les dix vers qu'il a consacrés à dépeindre le mode de vie non civilisé des antiques Arcadiens, six se rapportent à leur méconnaissance de l'agriculture⁹. Par ailleurs, étant donné qu'il n'y a aucune référence qui puisse être comprise comme étant spécifique à l'Arcadie, mis à part le nom lui-même, il semble qu'au-delà de la description du mode de vie des Arcadiens au temps de leurs origines, c'est celle de tout peuple non civilisé qu'a réalisée Ovide.

Enfin, dans une missive des *Pontiques*, Ovide a déploré l'impossibilité de pratiquer l'agriculture dans l'« inhumaine » région où il est exilé :

¹ *Fastes* II, 289-300 : *Ante Iouem genitum terras habuisse feruntur Arcades et Luna gens prior illa fuit. Vita feris similis, nullos agitata per usus ; Artis adhuc expers et rude uolgens erat. Pro domibus frondes norant, pro frugibus herbas, Nectar erat palmis hausta duabus aqua. Nullus anhelabat sub adunco uomere taurus, Nulla sub imperio terra colentis erat. Nullus adhuc erat usus equi ; se quisque ferebat. Ibat ouis lana corpus amicta sua. Sub Ioue durabant et corpora nuda gerebant.*

² *Fastes* II, 291 : *uita feris similis.*

³ *Fastes* II, 296.

⁴ *Fastes* II, 295.

⁵ *Fastes* II, 297.

⁶ *Fastes* II, 298.

⁷ *Fastes* II, 293.

⁸ *Fastes* II, 294. En indiquant que l'eau était pour eux comme un nectar, c'est probablement au fait qu'ils ne consommaient pas de vin qu'Ovide souhaitait faire allusion.

⁹ Les autres se rapportent à leur méconnaissance d'usages – c'est-à-dire de mœurs, de lois – (II, 291), à leur grossièreté (II, 292), à leur ignorance des arts – c'est-à-dire de toute maîtrise technique – (II, 292), à leur habitat rudimentaire (II, 293), à leur mode vestimentaire des plus élémentaires (II, 300).

« Mais peut-être, privé de la terre où je suis né, ai-je obtenu du moins de vivre en une contrée humaine : je gis abandonné sur le sable au bout du monde, en un lieu où la terre est ensevelie sous des neiges éternelles. Les champs n’y donnent pas de fruits ni de doux raisins, les saules ne verdoyent pas sur les rives, ni les chênes sur les montagnes. La mer ne mérite pas plus d’éloges que la terre : toujours la fureur des vents enfle les flots privés de soleil. Où que l’on regarde, ce sont des plaines que personne ne cultive et des terres désertes que nul ne réclame. L’ennemi est là, redoutable, à droite et à gauche, et cet effrayant voisinage nous terrifie sur nos deux flancs : ici menacent les piques des Bistones, là les traits lancés par la main des Sarmates¹. »

Le contexte est tout à fait différent des passages que nous venons de citer – Ovide ne relate pas un mythe, mais une situation concrète qui le concerne personnellement –, toutefois il exprime une idée similaire. Afin d’expliquer à ses lecteurs et en premier lieu à Rufin, le destinataire de cette missive, le caractère barbare, inhumain², de la terre sur laquelle il vit, le poète a indiqué qu’elle n’avait pas un bon rendement – « Les champs n’y donnent pas de fruits ni de doux raisins, les saules ne verdoyent pas sur les rives, ni les chênes sur les montagnes »³ – et que pour cela, ainsi qu’en raison de la proximité de peuples barbares menaçants⁴, personne ne la cultivait, ni même ne souhaitait la cultiver : « Où que l’on regarde, ce sont des plaines que personne ne cultive et des terres désertes que nul ne réclame »⁵. Ainsi, même lorsqu’il évoquait ses malheurs, Ovide mettait en valeur le lien étroit qui unit l’agriculture, la paix et la civilisation. D’ailleurs, dans une autre *Pontique*, il a encore rappelé, en faisant référence à sa propre situation, combien la paix était nécessaire à la pratique de l’agriculture :

« Je voudrais qu’on me donnât une terre plus proche et que ne menace aucune guerre : ainsi serais-je délivré d’une grande part de mes maux⁶. »

Enfin, Ovide a exprimé – peut-être de manière inconsciente – dans ces vers toute l’importance que peut avoir l’agriculture dans la vie d’un homme, ou plus précisément d’un

¹ *Pontiques* I, 3, 47-60 : *At, puto, qua genitus fueram tellure carenti in tamen humano contigit esse loco : orbis in extremi iaceo desertus harenis, fert ubi perpetuas obruta terra niues. Non ager hic pomum, non dulces educat uvas, non salices ripa, robora monte uirent. Neue fretum laudes terra magis, aequora semper uentorum rabie solibus orba tument. Quocumque aspicias, campi cultore carentes uastaque quae nemo uindicat arua iacent. Hostis adest dextra laeuaque a parte timendus uicinoque lnetu terret utrumque latus : altera Bistonias pars est sensura sarisas, altera Sarmatica spicula missa manu.*

² Dans le vers 48 (*Pontiques* I, 3), il a affirmé souhaiter vivre au moins dans une contrée humaine : *in tamen humano contigit esse loco.*

³ *Pontiques* I, 3, 51-52 : *Non ager hic pomum, non dulces educat uvas, non salices ripa, robora monte uirent.*

⁴ *Pontiques* I, 3, 57-60 : « L’ennemi est là, redoutable, à droite et à gauche, et cet effrayant voisinage nous terrifie sur nos deux flancs : ici menacent les piques des Bistones, là les traits lancés par la main des Sarmates. » : *Hostis adest dextra laeuaque a parte timendus uicinoque metu terret utrumque latus : altera Bistonias pars est sensura sarisas, altera Sarmatica spicula missa manu.*

⁵ *Pontiques* I, 3, 55-56 : *Quocumque aspicias, campi cultore carentes uastaque quae nemo uindicat arua iacent.*

⁶ *Pontiques* I, 8, 73-74 : *Terra uelim propior nullique obnoxia bello detur : erit nostris pars bons dempta matis.*

Romain¹. Ses plaintes peuvent apparaître comme une autre manière de célébrer l’agriculture. Elles laissent entendre qu’au-delà d’un discours poétique parfaitement maîtrisé, il y a l’expression d’un « ressenti ».

Tableau 11 : Des poètes qui célèbrent le lien entre l’agriculture et la civilisation

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	expressions du lien entre l’agriculture et la civilisation
Virgile	3 (<i>Géorg.</i> 2 ; <i>En.</i> 1)	relativement faible	agriculture → ² passage d’une alimentation « sauvage » à une alimentation civilisée (1) ; agriculture → justice (1) ; agriculture → paix (1) ; agriculture → entrée dans le règne de Jupiter (1) ; agriculture = un des principaux éléments constitutifs de la civilisation (1)
Horace	1 (<i>Epît.</i> 1)	secondaire	agriculture = un des principaux éléments constitutifs de la civilisation (1)
Propertius	0	nulle	
Tibulle	1 (<i>L.II</i> : 1)	secondaire	agriculture → passage d’une alimentation « sauvage » à une alimentation civilisée (1) ; agriculture = un des principaux éléments constitutifs de la civilisation (1)
Ovide	12 (<i>Les Prod.</i> 2 ; <i>Mét.</i> 4 ; <i>Fastes</i> 5 ; <i>Pont.</i> 1)	relativement grande	agriculture → passage d’une alimentation « sauvage » à une alimentation civilisée (4) ; agriculture → justice (1) ; agriculture → paix (1) ; agriculture → entrée dans le règne de Jupiter (2) ; agriculture = un des principaux éléments constitutifs de la civilisation (3) ; agriculture = ce qui distingue la barbarie et/ou la sauvagerie de la civilisation (5)

A la suite de cette étude, nous pouvons constater que Virgile, Horace, Tibulle et Ovide ont souvent chanté, parallèlement aux dons de Cérès, le lien étroit qui unit l’agriculture et la civilisation. A plusieurs reprises, pour certains d’entre eux, ils ont affirmé, de manière plus ou moins directe, que l’agriculture est un des fondements majeurs de la civilisation. Il apparaît même à la lecture de leurs œuvres que la civilisation ne peut exister sans une maîtrise de l’agriculture au sens large – ils ont notamment mentionné le travail de la terre, la domestication des bêtes de somme, la maîtrise des techniques arboricoles telles que la greffe, la confection de produits complexes tels que le vin –, que cette dernière est à l’origine de

¹ Nous reviendrons sur ce passage, car s’il est question d’agriculture, il est également question de propriété de terre.

² Ce signe « → » doit être compris comme le terme « entraîne ». Autrement dit, les poètes de l’époque augustéenne ont spécifié que l’agriculture entraîne une amélioration alimentaire majeur.

progrès majeurs pour l'humanité en ce qui concerne l'alimentation, mais aussi dans d'autres domaines. Nous avons pu relever que les quatre poètes évoquent en particulier son lien avec l'instauration des lois et une situation de paix. En définitive, en soulignant ainsi l'importance de l'agriculture, en la présentant comme la base de la civilisation, ils avaient pour objectif de la célébrer.

3. 3. Des poètes qui chantent la gloire et/ou le bonheur des agriculteurs

Dans quelques passages, Virgile, Horace et Ovide ont également célébré l'agriculture en incitant explicitement leurs lecteurs à pratiquer avec abnégation cette « activité ». Dans la partie précédente, nous avons traité de ce qui pourrait être un encouragement de ce type, à savoir la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont chanté le caractère « naturellement » vertueux des agriculteurs¹. Ainsi, dans ce chapitre, nous prendrons en compte uniquement les passages dans lesquels l'incitation est explicite. C'est notamment le cas de ces vers qui mettent un terme à un passage dans lequel Virgile faisait la liste des « armes » dont disposent les « rudes campagnards »² :

« tous objets que longtemps d'avance tu te préoccuperas de mettre en réserve, si tu veux mériter la gloire accordée aux divins travaux des champs³. »

Virgile emploie la deuxième personne du singulier, néanmoins c'est à tous les agriculteurs qu'il s'adresse, et à qui il promet la gloire, *gloria*⁴, s'ils disposent des différents objets nécessaires à la pratique de leurs travaux. Notons qu'il a qualifié les travaux des champs de « divins » – *diuini*⁵ –, ce qui est évidemment une manière de célébrer l'agriculture en tant que pratique, de valoriser le travail des agriculteurs.

De même, dans un vers du livre III des *Géorgiques*, Virgile a chanté la gloire que les cultivateurs pouvaient tirer de la pratique de l'élevage du petit bétail :

« en avant, les troupeaux porte-laine et les chèvres poilues. C'est un travail, mais espérez, vaillants cultivateurs, en retirer de la gloire⁶. »

Le Mantouan n'a pas utilisé le terme *gloria* comme dans le passage précédent, il a fait référence aux louanges que ceux qui pratiquent l'agriculture pouvaient obtenir : *laudem fortes*

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 4. de la deuxième partie).

² *Géorgiques* I, 160 : *Dicendum et quae sint duris agrestibus arma* : « Il faut dire aussi quelles sont les armes des rudes campagnards ».

³ *Géorgiques* I, 167-168 : *omnia quae multo ante memor prouisa repones, si te digna manet diuini gloria ruris*.

⁴ *Géorgiques* I, 168.

⁵ *Géorgiques* I, 168.

⁶ *Géorgiques* III, 287-288 : *lanigeros agitare greges hirtasque capellas. Hic labor ; hinc laudem fortes sperate coloni*.

*sperate coloni*¹. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'il a ainsi célébré, de nouveau, à la fois l'agriculture en elle-même, ou plus exactement un aspect de l'agriculture, et l'action propre des hommes dans ce domaine.

Dans le passage suivant c'est sur l'aspect technique et le plaisir que les hommes peuvent retirer de la pratique de l'agriculture que Virgile a mis l'accent :

« Donc à l'œuvre, cultivateurs ! Apprenez les procédés de culture propres à chaque espèce ; adoucissez en les cultivant les fruits sauvages ; et ne laissez pas de terres oisives : il y a plaisir à planter Bacchus sur l'Ismare et à vêtir d'oliviers le massif du Taburne². »

Le premier vers de ce passage – « Donc à l'œuvre, cultivateurs ! »³ – est particulièrement significatif. Il y a dans les termes qu'a choisis Virgile – de ce point de vue Etienne de Saint-Denis a par conséquent bien fait de les transcrire avec une exclamation – la volonté d'interpeller les agriculteurs, et de les encourager à pratiquer l'agriculture. Par ailleurs, en faisant référence à un apprentissage varié « Apprenez [*discite*] les procédés de culture propres à chaque espèce »⁴, Virgile a rappelé que l'agriculture nécessitait une maîtrise technique à de nombreux niveaux. Enfin, dans le vers 37, le poète a explicitement associé le verbe – *iuuo* – qui renvoie à la notion de plaisir, au travail de la terre. En procédant ainsi, le Mantouan célébrait – comme il le faisait en chantant la gloire que pouvaient retirer les hommes de la pratique des activités agricoles – aussi bien l'agriculture que ceux qui la pratiquent⁵.

Horace s'est exprimé de manière relativement similaire dans l'*Epode* II. Après avoir dépeint de manière esthétique et plaisante les différentes activités agricoles, il a explicitement fait référence à la joie qu'une de ces pratiques pouvait procurer à l'agriculteur :

« quelle joie pour lui de cueillir les poires greffées et un raisin rival de la pourpre pour vous en faire présent, à toi, Priape, à toi, Silvain, ô père, ô protecteur des limites⁶. »

Nous reviendrons par la suite sur ces vers, dans lesquels Horace a présenté Silvain comme le « protecteur des limites ». Dans le cadre de ce chapitre, ce qui nous importera en priorité, c'est l'emploi du verbe *gaudere* associé à une activité agricole, en l'occurrence la cueillette des poires et du raisin. Il faut tenir compte du fait qu'Horace a spécifié que cette

¹ *Géorgiques* III, 288.

² *Géorgiques* II, 35-38 : *Quare agite o proprios generatim discite cultus, agricolae, fructusque feros mollite colendo, neu segnes iaceant terrae : iuuat Ismara Baccho conserere atque olea magnum uestire Taburnum.*

³ *Géorgiques* II, 35 : *Quare agite agricolae.*

⁴ *Géorgiques* II, 35 : *o proprios generatim discite cultus.*

⁵ D'ailleurs, D. Gargola a affirmé que « Virgil's farmer sees farming as Hesiod did, as a way of live » (*Man, god, nature and farming*, Oxford, 1998, p. 91).

⁶ *Epodes* II, 18-22 : *ut gaudet insitiva decerpens pira certantem et uuam purpurae, qua muneretur te, Priape, et te, pater Siluane, tutor finium.*

cueillette était destinée à être offerte à des divinités. Cependant, nous sommes enclins à considérer que la joie à laquelle Horace fait référence n'est pas exclusivement liée à cette finalité religieuse. La manière positive avec laquelle il a dépeint les différentes activités des agriculteurs dans l'ensemble de l'épode – nous pouvons par exemple citer ces quelques vers : « Donc il marie les hauts peupliers avec les boutures adultes de la vigne ; ou bien il porte son regard, dans l'enfoncement d'une vallée, sur les troupeaux errants des bêtes mugissantes »¹ – amène à supposer que cette joie émane de l'agriculture dans son ensemble, que toute activité agricole rend celui qui la pratique heureux. Rappelons d'ailleurs qu'Horace débute son poème par « Heureux celui-là qui, loin des affaires »², c'est-à-dire « heureux l'agriculteur ». Quoi qu'il en soit, en évoquant ainsi la joie qu'un agriculteur pouvait éprouver en pratiquant l'une de ces activités quotidiennes, Horace allait dans le sens du discours tenu par Virgile dans les *Géorgiques*, et célébrait donc l'agriculture en prônant sa pratique.

Ovide, quant à lui, a chanté dans *Les Remèdes à l'amour* combien la pratique de l'agriculture pouvait occuper « agréablement l'esprit »³ :

« La campagne aussi et les soins de la culture occupent agréablement l'esprit ; n'importe quel souci peut céder à celui-là. Force le taureau dompté à placer son col sous le joug, pour que le soc recourbé déchire un sol dur ; cache dans la terre retournée les semences données par Cérés, pour que le champ te les rende à gros intérêts⁴. »

Ovide n'a pas employé dans ces vers de terme qui renvoie aux notions de plaisir, de bonheur. Toutefois, nous comprenons qu'en évoquant « les soins de la culture [qui] occupent agréablement l'esprit »⁵ et le fait que « n'importe quel souci peut céder à celui-là »⁶ – autrement dit n'importe quel souci peut céder à la pratique de l'agriculture – il a exprimé une idée similaire à ce que Virgile et Horace ont indiqué dans les passages que nous venons de citer. Il était, en effet, difficile pour lui de parler de bonheur aux lecteurs visés par son ouvrage, à savoir les femmes et les hommes qui avaient connu une récente déception sentimentale. Avoir l'esprit « agréablement occupé » est, semble vouloir dire Ovide, déjà beaucoup pour quelqu'un qui souffre de ne pas être aimé.

De plus, le poète a, pour ainsi dire, complété son argumentation en faveur de la pratique de l'agriculture en indiquant qu'outre un réconfort moral, celui qui s'y attelait

¹ *Epodes* II, 9-12 : *Ergo aut adulta uitium propagiue altas maritat populos, aut in reducta ualle mugientium prospectat errantis greges.*

² *Epodes* II, 11 : *Beatus ille qui procul negotiis.*

³ *Remèdes à l'amour* 169 : *oblectant animos.*

⁴ *Remèdes à l'amour* 169-174 : *Rura quoque oblectant animos studiumque colendi ; Quaelibet huic curae cedere cura potest. Colla iube domitos oneri supponere tauros, Sauciet ut duram uomer aduncus humum ; Obrue uersata Cerealia semina terra, Quae tibi cum multo faenore reddat ager.*

⁵ *Remèdes à l'amour* 169 : *Rura quoque oblectant animos studiumque colendi.*

⁶ *Remèdes à l'amour* 170 : *Quaelibet huic curae cedere cura potest.*

pouvait trouver un intérêt économique : « cache dans la terre retournée les semences données par Cérès, pour que le champ te les rende à gros intérêts »¹. Notons que sur ce point son discours rejoint la célébration d'une terre intrinsèquement fertile que nous avons étudiée précédemment².

Tableau 12 : Des poètes qui chantent la gloire et/ou le bonheur des agriculteurs

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	célébration des pratiques agricoles
Virgile	3 (<i>Géorg.</i> 3)	moyenne	pratique de l'agriculture → la gloire (2) ; pratique de l'agriculture → le plaisir, la joie (1) ; pratique de l'agriculture = activité divine (1)
Horace	1 (<i>Epod.</i> 1)	secondaire	pratique de l'agriculture → le plaisir, la joie (1)
Properce	0	nulle	
Tibulle	0	nulle	
Ovide	1 (<i>Remèdes...</i> 1)	secondaire	pratique de l'agriculture → le plaisir, la joie (1)

Ainsi, nous constatons que des notions telles que le plaisir et la gloire ont été associées à la pratique de l'agriculture, dans quelques-uns de leurs vers, par Virgile, Horace et Ovide, dans le but de célébrer les acteurs de la vie agricole, mais aussi l'agriculture elle-même. Cette manière de présenter le travail agricole rompait avec le discours traditionnel qui évoquait la pratique de l'agriculture de manière péjorative. Pour les principaux auteurs romains des décennies précédentes – excepté les agronomes –, un Romain de rang pouvait apprécier la nature, surtout celle des jardins³, cependant, il était impensable qu'il pratique directement l'agriculture. Or, comme nous l'avons déjà signalé, à la suite des difficultés très importantes que connut l'agriculture italienne durant les guerres civiles⁴, les poètes de l'époque augustéenne, et à leur tête Virgile, furent animés par la volonté de lutter contre le délaissement de l'agriculture qui caractérisait leur époque et les décennies précédentes. Ces poètes estimaient probablement qu'en chantant le plaisir qu'il était possible d'obtenir par la pratique de l'agriculture, en évoquant la gloire des agriculteurs, ou encore en qualifiant de divins les travaux des champs, ils pourraient redonner le goût de la pratique de l'agriculture à leurs contemporains. Dans le même ordre d'idée et avec probablement, du moins en partie, le

¹ *Remèdes à l'amour* 173-174 : *Obrue uersata Cerealia semina terra, Quae tibi cum multo faenore reddat ager.*

² A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 2. de la deuxième partie).

³ A ce sujet cf. Grimal P., *Les jardins romains*, p. 380-404.

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 1. 2. de la première partie).

même objectif, Horace, Tibulle et Ovide se sont parfois dépeints pratiquant eux-mêmes diverses activités agricoles.

3. 4. Des poètes qui se dépeignent en « agriculteur actif »

Afin de convaincre leurs lecteurs que la pratique de l'agriculture n'avait rien de déshonorant, qu'elle pouvait même être une source de plaisir, la meilleure solution était peut-être celle qu'ont choisie Horace, Tibulle et Ovide dans quelques passages, à savoir se dépeindre en agriculteur actif et heureux. Le fait que nous mettions en avant l'objectif poursuivi par ce discours ne signifie pas que nous rejetons rigoureusement l'idée qu'ils aient pu être en partie sincères. Horace et Tibulle – nous verrons qu'en ce qui concerne Ovide la chose paraît moins assurée – ont peut-être réellement aimé pratiquer quelques activités agricoles, mais il n'en demeure pas moins qu'ils ne furent pas de véritables agriculteurs, et qu'il s'agit avant tout d'une mise en scène.

Horace a évoqué à plusieurs reprises son domaine sabin, il a notamment affirmé y avoir passé beaucoup de temps et dans un passage il a chanté sa propre participation aux activités de son domaine :

« Là-bas [dans mon domaine sabin] personne ne cherche à entamer mon bonheur d'un regard oblique ni à l'empoisonner d'une haine et d'une morsure secrète. Mes voisins, seulement, rient de me voir remuer les mottes de terre et les pierres¹. »

Ces vers sont extraits de l'*Épître* I, 14, dans laquelle Horace, retenu à Rome pour soutenir une amie récemment endeuillée, s'adresse – ou du moins feint de s'adresser² – à son *uilicus*, pour lui dire combien il a hâte de vivre à nouveau dans son domaine. Dans le cadre de ce discours général sur les mérites de la vie à la campagne, il a évoqué la liberté³, le bien-être⁴ que lui procuraient la vie dans son domaine sabin. Or, afin d'illustrer cette situation, il a fait allusion à sa participation au travail de la terre. Il indique, en effet, qu'il remue « les mottes de terre et les pierres »⁵. De plus, il a précisé que l'entretien de sa terre était la seule activité qui lui ait valu de faire rire ses voisins : « Mes voisins, seulement, rient de me voir remuer les mottes de terre et les pierres »⁶. En relatant cette moquerie, Horace indiquait que le fait de

¹ *Épîtres* I, 14, 37-39 : *Non istic obliquo oculo mea commoda quisquam limat, non odio obscuro morsuque uenenat ; rident uicini glaebas et saxa mouentem.*

² Il est peu probable qu'Horace ait effectivement composé une missive à l'intention de son *uilicus*. De plus, il est assuré que le public visé par Horace était plus large. A travers son *uilicus*, c'est à toutes les personnes qui n'aimaient pas vivre à la campagne que le poète s'adressait.

³ A travers l'absence de critique, d'attaque personnelle, c'est à sa tranquillité, à sa liberté d'action qu'Horace fait allusion.

⁴ Il a explicitement employé le terme *commodus* associé à un pronom possessif.

⁵ *Épîtres* I, 14, 39 : *glaebas et saxa mouentem.*

⁶ *Épîtres* I, 14, 39 : *rident uicini.*

participer au travail de la terre était une activité rare pour un Romain de sa condition. En évoquant des témoins, il rendait plus vraisemblable sa réelle participation à un tel travail. Par conséquent, si, d'une manière générale, le vénousien n'a pas insisté sur son rôle d'agriculteur – c'est l'unique passage dans lequel il s'est dépeint en agriculteur actif – il n'en a pas moins été persuasif¹.

Dans la première élégie de son recueil Tibulle s'est quant à lui présenté comme un agriculteur modeste, particulièrement impliqué dans la réalisation des tâches agricoles. Il y a deux passages dans lesquels il a été singulièrement explicite sur le sujet. Le premier concerne les vers 7-8. Après avoir chanté qu'il laissait aux autres les richesses et la gloire militaire, l'élégiaque a, en effet, évoqué la possibilité de planter lui-même des ceps et des arbres fruitiers :

« Que je plante moi-même, dans la saison propice, les ceps délicats, en vrai paysan, et, d'une main adroite, des arbres fruitiers déjà formés². »

Notons que Tibulle a insisté sur sa maîtrise des techniques nécessaires à ses actions. Il a fait référence à la « saison propice »³, laissant ainsi entendre qu'il connaissait avec précision le moment « propice » à la plantation des ceps. Il a également qualifié les ceps de « délicats »⁴, laissant ainsi entendre que leur plantation comporte des risques, nécessite une certaine habileté. D'ailleurs, dans le vers suivant, il a indiqué que c'était « d'une main adroite »⁵ qu'il plantait les arbres fruitiers. D'autre part, il s'est autoproclamé – *rusticus* – « vrai paysan », homme des champs, de la campagne.

Dans le deuxième passage, Tibulle a procédé de manière relativement similaire. Dans les vers qui précèdent, il a encore employé la première personne du singulier, et il a émis le souhait d'abandonner la vie militaire pour pouvoir se reposer sereinement à l'ombre des arbres et vivre « content de peu ». C'est alors que, probablement dans le but de ne pas laisser entendre que seul le repos l'intéressait, il a de nouveau exprimé la volonté de pratiquer un certain nombre d'activités agricoles :

« Et toutefois je ne rougirais pas de tenir de temps en temps la pioche ou de stimuler avec l'aiguillon des bœufs pesants ; je ne serais pas fâché non plus de rapporter à la maison, dans le pli de ma robe, une agnelle ou le chevreau que sa mère aura laissé en arrière et oublié⁶. »

¹ Horace avait conscience du fait que son action était peu importante pour l'économie globale de son domaine. Il savait qu'il n'était en rien un véritable agriculteur. C'est du moins ce qui ressort de ces vers (*Epîtres* I, 14, 4-5) : « luttons pour voir qui arrache les ronces le plus vaillamment, moi de mon âme ou toi [*uilicus*] de ma terre, et lequel est dans le meilleur état, d'Horace ou de son bien » : *certemus spinas animone ego fortius an tu euellas agro, et melior sit Horatius an res.*

² *Elégies* I, 1, 7-8 : *ipse seram teneras maturo tempore uites Rusticus et facili grandia poma manu.*

³ *Elégies* I, 1, 7 : *maturo tempore.*

⁴ *Elégies* I, 1, 7 : *teneras.*

⁵ *Elégies* I, 1, 8 : *facili manu.*

⁶ *Elégies* I, 1, 7-8 : *nec tamen interdum pudeat tenuisse bidentem aut stimulo tardos increpuisse boues ; non agnamue sinu pigeat fetumuc capellae deserturn oblita matre referre domum.*

Ainsi, après s'être dépeint en arboriculteur, Tibulle a évoqué la possibilité de travailler la terre, ou de s'occuper du bétail. Il a, par conséquent, fait référence, si l'on tient compte de ces deux passages, aux trois principales activités agricoles. Autrement dit, il a tenu à se présenter comme un agriculteur actif et accompli. Notons, toutefois, que l'élégiaque s'est placé – cela est d'ailleurs plus aisément perceptible dans le deuxième passage – dans le domaine de l'hypothétique¹. Contrairement à Horace, il ne s'est pas réellement dépeint en « agriculteur actif », il a exprimé le souhait de le devenir. C'est certainement dans le but de montrer à quel point ce souhait lui tenait à cœur qu'il s'est ainsi mis en scène.

De ce point de vue, le cas d'Ovide est assez similaire. C'est dans une *Pontique*, alors qu'il avait pris conscience du fait qu'il ne retournerait plus à Rome, qu'il s'imagina dans le rôle de l'« agriculteur actif », tout en concluant que même cela lui était impossible à cause de la trop grande proximité de Tomes avec des peuplades belliqueuses² :

« Si cela m'était permis, je voudrais moi-même, appuyé sur un bâton, faire paître les chèvres suspendues aux rochers et les brebis. Moi-même, pour arracher mon cœur à ses continuels soucis, je placerais sous le joug recourbé les bœufs qui labourent la terre, j'apprendrais les mots que connaissent les taureaux gètes et j'y ajouterais les menaces auxquelles ils sont habitués. Moi-même, pesant de ma main sur le mancheron de la charrue et le dirigeant, j'apprendrais à répandre la semence sur la terre ameublie. Je n'hésiterais pas à nettoyer les champs avec un long hoyau et à abreuver d'eau le jardin bien vite assoiffé. Mais comment le pourrais-je, moi que séparent seulement de l'ennemi un mur et une porte fermée ?³ »

Il y a une véritable mise en scène dans ces vers. Ovide a fortement insisté sur le fait qu'il souhaiterait participer personnellement aux activités agricoles. Il a constamment employé la première personne du singulier ; de plus, il a précisé, dès le premier vers du passage, « moi-même » – *Iipse ego* –, avant de faire référence à une action agricole. Il a ensuite répété cette formulation deux vers plus loin⁴, et employé *ipse* directement associé cette fois à une action⁵. En outre, il a fait référence à un nombre important d'activités agricoles. Il s'est imaginé en pâtre⁶, en laboureur⁷, en semeur⁸, ou encore s'occupant de l'entretien du champ⁹ et de l'approvisionnement

¹ Comme nous l'avons déjà indiqué, Tibulle a joué tout au long de cette élégie avec le présent et le futur, avec le réel et l'hypothétique.

² *Pontiques* I, 8, 61-62.

³ *Pontiques* I, 8, 51-62 : *Iipse ego pendentis, liceat modo, rupe capellas, ipse uelim baculo pascere nixus oues. Ipse ego, ne solitis insistant pectora curis, ducam ruricolos sub iuga curua boues et discam Getici quae norunt uerba iuuenci adsueta illis adiciamque minas. Ipse manu capulum pressi moderatus aratri experiar mota spargere semen humo. Nec dubitem longis purgare ligonibus herbas et dare iam sitiens quas bibat hortus aquas. Vnde sed hoc nobis minimum quos inter et hostem discrimen murus clausaque porta facit ?*

⁴ *Pontiques* I, 8, 53.

⁵ *Pontiques* I, 8, 57.

⁶ *Pontiques* I, 8, 51-52.

⁷ *Pontiques* I, 8, 53-57.

⁸ *Pontiques* I, 8, 58.

⁹ *Pontiques* I, 8, 59.

en eau du jardin¹. Ainsi, comme Tibulle, il offre de lui l'image d'un agriculteur actif particulièrement accompli, dans le sens où il a sous-entendu qu'il était capable de réaliser l'ensemble des tâches agricoles. Par ailleurs, il a la volonté d'instaurer son propos dans un cadre réaliste, puisqu'il a évoqué la nécessité de parler en gète aux taureaux : « j'apprendrais les mots que connaissent les taureaux gètes ». Toutefois, nous sommes bien dans le cadre de l'hypothétique. Ovide s'est exprimé au conditionnel, et sa conclusion est brutale : « Mais comment le pourrais-je, moi que séparent seulement de l'ennemi un mur et une porte fermée ? ».

Il n'en demeure pas moins qu'en exprimant ainsi son souhait de participer pleinement à des activités agricoles, Ovide a célébré l'agriculture elle-même. Il l'a présentée comme une activité tout à fait digne. Il l'a associée au plaisir, ou, du moins, il a indiqué qu'elle permettait d'oublier les soucis – rappelons qu'il avait déjà exprimé cette idée dans *Les remèdes à l'amour*. Enfin, étant donné son désespoir profond, nous pouvons comprendre qu'il a souhaité affirmer qu'en dernier recours la pratique concrète de l'agriculture était l'ultime vocation pour un Romain.

Tableau 13 : Des poètes qui se dépeignent en « agriculteur actif »

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	différentes manières de se dépeindre en « agriculteur actif »
Virgile	0	nulle	
Horace	1 (<i>Epît.</i> 1)	secondaire	se dépeint travaillant la terre (1) ; exprime sa volonté de participer activement aux différentes activités agricoles (1)
Propertius	0	nulle	
Tibulle	2 (L.II : 2)	relativement grande ²	se définit comme un « vrai paysan » (1) ; exprime sa volonté de participer activement aux différentes activités agricoles (2)
Ovide	2 (<i>Pont.</i> 2)	secondaire (mais grande dans les missives d'exil)	exprime sa volonté de participer activement aux différentes activités agricoles (2)

Du point de vue du sens et de l'impact de leur discours, le fait que Horace, Tibulle et Ovide aient réellement été des « agriculteurs actifs », ou se soient plu à s'imaginer en tant que tels a finalement peu d'importance. En faisant de leur personne des acteurs d'un certain nombre d'activités agricoles, ils ont, avant tout, agi avec force en faveur de la réhabilitation

¹ *Pontiques* I, 8, 60.

² Nous avons indiqué que l'importance de ce thème était « relativement grande », alors que nous n'avons relevé que deux passages. Cela s'explique par le fait que ces deux passages sont extraits de la première élégie de son premier recueil de poèmes et que cette volonté de se définir comme un agriculteur actif, constitue le principal message de cette élégie.

de l'activité agricole. Cette « auto mise en scène » est, en effet, une manière à la fois directe, subtile et marquante d'encourager des lecteurs, souvent peu préoccupés par l'économie agricole, à pratiquer eux aussi concrètement l'agriculture, autrement dit, de « démontrer » de façon pratique que l'agriculture est une activité digne d'un Romain. Ce procédé est un « instrument » destiné à lutter contre le désintérêt que leurs contemporains portaient à l'activité agricole. Nous allons d'ailleurs maintenant nous intéresser aux passages dans lesquels les poètes de l'époque augustéenne ont explicitement critiqué ce délaissement de l'agriculture qui caractérise leur époque.

3. 5. Des poètes qui dénoncent une époque où l'agriculture est délaissée

Parallèlement aux passages dans lesquels ils ont célébré l'agriculture, en chantant son origine divine, les progrès qu'elle engendrait dans la vie des hommes, ou encore en encourageant leurs lecteurs à pratiquer des activités agricoles, Virgile, Horace et Ovide ont dénoncé explicitement le peu d'intérêt que leurs contemporains accordaient à ce qui était pourtant à la base de leur économie et de leur civilisation. C'est notamment le cas dans les vers suivants extraits du premier livre des *Géorgiques* :

« La charrue n'a plus les honneurs qu'elle mérite ; les champs sont laissés en friche, parce qu'on leur prend les cultivateurs, et les faux recourbées sont fondues pour devenir des épées rigides¹. »

Virgile a produit dans ces vers un discours aisément compréhensible. A travers l'image métonymique de la charrue – *aratrum*² –, c'est évidemment au travail de la terre et à l'agriculture tout entière qu'il fait référence, et dont il affirme regretter le délaissement : « La charrue n'a plus les honneurs qu'elle mérite »³. Dans les vers qui suivent il avance une explication – qui, d'après le ton qu'il emploie, ne souffre aucune critique – des causes de ce délaissement. Il s'agit de la guerre : les hommes sont occupés à faire la guerre⁴, et le fer est utilisé pour fabriquer des armes⁵. Ainsi, d'une part, Virgile dénonce la guerre et le délaissement de l'agriculture, d'autre part, il oppose l'agriculture et la guerre. Il indique en substance que la première est l'occupation saine des hommes, celle qui mérite les honneurs, et que la seconde n'est que perversion.

Toutefois, cette « simplicité » du discours ne doit pas faire perdre conscience de l'importance du message. Ces vers résument, pour ainsi dire, le discours que Virgile souhaitait

¹ *Géorgiques* I, 506-508 : *non ullus aratro dignus honos ; squalent abductis arua colonis et curuae rigidum falces conflantur in ensem.*

² *Géorgiques* I, 506.

³ *Géorgiques* I, 506-507 : *non ullus aratro dignus honos.*

⁴ *Géorgiques* I, 507 : *squalent abductis arua colonis.*

⁵ *Géorgiques* I, 508 : *et curuae rigidum falces conflantur in ensem.*

transmettre dans les *Géorgiques*. Etant donné qu'ils sont extraits du premier Livre des *Géorgiques*, il est fort probable que Virgile les ait composés aux alentours de l'année 39 avant notre ère¹, soit peu de temps après les troubles consécutifs aux distributions de terres postérieures à la bataille de Philippes. A cette époque Virgile devait être excédé par les guerres civiles – la lecture des premières *Bucoliques* permet de comprendre que le Mantouan, dont la fin de l'adolescence avait déjà été marquée par l'affrontement entre César et Pompée, était profondément pacifiste² – et il avait pris conscience de la situation de délabrement dans laquelle se trouvait l'agriculture italienne. Enfin, le blocus mis en place par Sextus Pompée³ commençait peut-être déjà à affamer l'Italie. En s'exprimant ainsi, Virgile semblait vouloir affirmer que la solution résidait non pas dans la lutte contre le fils de Pompée, mais dans l'attention portée à l'agriculture. L'importance de ces vers se mesure d'ailleurs également au fait qu'ils soient parmi les derniers du livre I, qu'ils appartiennent, en quelque sorte, à la « conclusion » du premier livre des *Géorgiques*.

Horace a, lui aussi, dénoncé explicitement le peu d'importance qui était accordé à l'agriculture par ses contemporains. Il l'a même fait à deux reprises. Cependant, nous allons constater qu'il a « proposé » une autre explication que le Mantouan. Dans les deux premiers vers de l'*Ode* II, 15 il a, en effet, chanté :

« Voici que nos constructions royales ne vont laisser à la charrue que peu d'arpents⁴. »

Comme Virgile, Horace a chanté la charrue – *aratrum*⁵ –, délaissée, et nous pouvons supposer que lui aussi a souhaité, à travers cet instrument emblématique, faire allusion à l'agriculture dans son ensemble. Toutefois, comme nous le laissons entendre ci-dessus ce n'est pas la guerre que le Vénousien a présentée comme la cause de ce délaissement, mais la volonté des hommes de bâtir des édifices luxueux – il a lui-même employé l'expression « constructions royales », *regiae moles*⁶. D'ailleurs, d'une manière générale, l'ode qu'ouvre ces vers n'est pas centrée sur l'agriculture et le monde rural ; elle est, selon la formulation de François Villeneuve : « une protestation contre le luxe du temps, et surtout contre la manie de bâtir »⁷. Autrement dit, la thématique globale traitée par Horace dans ce poème est tout à fait différente de celle des derniers vers du livre I des *Géorgiques*. Il n'en demeure pas moins qu'Horace a produit ici un vers dans lequel il a affirmé son regret de voir l'agriculture être peu prise en compte par ses contemporains.

¹ Sur les datations des *Géorgiques* cf. notamment E. de Saint-Denis : Virgile, *Géorgiques*, Paris, 2003 (rééd.).

² A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la première partie).

³ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 2. 1. 2. de la première partie).

⁴ *Odes* II, 15, 1-2 : *Iam pauca aratro iugera regiae moles relinquunt.*

⁵ *Odes* II, 15, 1.

⁶ *Odes* II, 15, 1-2.

⁷ Horace, *Odes et Epodes*, Paris, 2002, p. 54.

De même, dans les vers 33-37 de l’*Ode* III, I, Horace a chanté une agriculture délaissée à son époque, par la faute d’individus désireux de construire toujours plus et dans des zones incongrues :

« Les poissons sentent les plaines liquides se rétrécir sous les blocs jetés dans la haute mer : pour y précipiter les pierres brutes s’empresse une foule, entrepreneur, ouvriers, avec le maître qui a pris la terre en dégoût¹. »

A travers « les poissons » qui « sentent les plaines liquides se rétrécir sous les blocs jetés dans la haute mer »², Horace a fait probablement allusion aux constructions très prisées à son époque de somptueuses *villae* de bord de mer et à cette volonté – qui semble, pour lui, être le comble de la démesure – manifestée par certains riches propriétaires de gagner de la place sur la mer. En évoquant la participation d’une foule³ pour « précipiter les pierres brutes »⁴ dans la mer, en mentionnant les entrepreneurs⁵, les serviteurs⁶ et le *dominus*⁷, le Vénousien a certainement souhaité signifier que ceux qui se font construire ces demeures ne sont pas les uniques responsables, que toute la société participait à cette folie.

Enfin, dans le dernier vers de ce passage Horace a dénoncé avec énormément de force la conséquence néfaste qu’avait cette « folie » de la construction sur l’intérêt porté par le *dominus* à ses terres, *terrae*⁸. Le Vénousien a utilisé le terme *fastidiosus* qui renvoie au dégoût, au dédain, au mépris, pour évoquer l’attitude du propriétaire à l’égard de ses terres, ou plus généralement du bon fonctionnement de son, ou ses exploitations agricoles. Nous pouvons effectivement supposer que la référence à « ses terres » renvoie à l’ensemble de ce qui se rapporte aux possessions agricoles du *dominus*. Autrement dit, il a affirmé que la volonté de ses contemporains aisés de vivre dans le luxe, d’exposer leur enrichissement, les détourne de l’essentiel : l’agriculture. En définitive, comme dans le passage précédent, l’objectif premier d’Horace n’était pas de dénoncer le délaissement de l’agriculture, cependant, en critiquant la frénésie de construire des édifices luxueux qui caractérise son époque, il a été amené à évoquer cette conséquence fondamentale.

Quant à Ovide, il a lui aussi traité ce thème du délaissement de l’agriculture, et, de même que ses prédécesseurs, il l’a présenté comme une conséquence néfaste d’un excès dans l’attitude de ses contemporains. Dans l’*Élégie* III, 8 des *Amours*, il a ainsi chanté :

¹ *Odes* III, 1, 33-37 : *Contracta pisces aequora sentiunt iactis in altum molibus : huc frequens caementa demittit redemptor cum famulis dominusque terrae fastidiosus : sed Timor et Minae scandunt eodem quo dominus.*

² *Odes* III, 1, 33 : *Contracta pisces aequora sentiunt iactis in altum molibus.*

³ *Odes* III, 1, 34.

⁴ *Odes* III, 1, 35 : *caementa demittit.*

⁵ *Odes* III, 1, 35. Notons que le terme *redemptor* peut également renvoyer au fermier, au *uilicus*.

⁶ *Odes* III, 1, 36.

⁷ *Odes* III, 1, 36.

⁸ *Odes* III, 1, 36.

« Si nous creusons la terre, c'est pour en tirer des lingots d'or, non des moissons¹. »

Comme Virgile et Horace, Ovide s'est exprimé de manière imagée tout en étant particulièrement explicite. Par cette idée de « creuser la terre pour en tirer des lingots d'or », que l'on peut traduire de manière plus littérale par « faire sortir de terre de solides moissons d'or », il a fait référence aux travaux d'extraction de l'or, le métal le plus précieux. En associant le terme *fruges* à l'or – *frugibus aurum* – c'est-à-dire en qualifiant l'or de produit de la terre, – Henri Borneque a choisi de traduire cette idée en ajoutant « non des moissons » –, il a probablement souhaité faire allusion aux produits de l'agriculture et plus largement à l'agriculture. Ovide a ainsi dénoncé le fait qu'à son époque l'énergie des hommes, le travail de la terre étaient détournés de leur fonction première, à savoir l'agriculture, et, d'une manière plus générale, la cupidité de ses contemporains. Notons que ce vers est extrait d'un passage dans lequel le poète a condamné le fait que la cupidité soit à l'origine de toutes les actions de ses contemporains et qu'elle détermine le rôle politique de chaque citoyen².

Enfin, il est également possible de voir, dans ces vers du livre III des *Fastes* une référence au délaissement de l'agriculture qui caractérise son époque :

« ou parce que, au temps où nos anciens mettaient plus d'ardeur à cultiver les champs, où le sénateur travaillait la terre de ses pères, où le consul prenait les faisceaux du pouvoir en quittant l'araire recourbé, où personne n'était blâmé d'avoir les mains calleuses, les paysans venaient en Ville assister aux jeux³. »

En célébrant ces anciens Romains qui étaient à la fois d'« ardents » agriculteurs et des hommes politiques de premier rang, Ovide a sous-entendu que les Romains de son époque ne mettaient pas d'ardeur, d'application – *studiosius*⁴ –, à cultiver leurs champs. Ce qui signifie que ceux qui à son époque travaillent concrètement la terre le font mal, n'y mettent pas assez d'ardeur, ou, ce qui paraît plus vraisemblable⁵, qu'Ovide a souhaité faire allusion à ses contemporains aisés qui se rendaient très rarement sur leurs terres et qui n'avaient jamais pratiqué concrètement l'agriculture.

¹ *Amours* III, 8, 53 : *Eruimus terra solidum pro frugibus aurum.*

² Cf. notamment *Les Amours* III, 8, 54-56.

³ *Fastes* III, 779-783 : *An quia, cum colerent prisca studiosius agros Et faceret patrio rure senator opus Et caperet fascas a curio consul aratro Nec crimen duras esset habere manus, Rusticus ad ludos populus ueniebat in Urbem.*

⁴ *Fastes* III, 779.

⁵ Cette vraisemblance est liée d'une part au discours globalement positif que le poète a produit sur les agriculteurs (à ce sujet cf. notamment *supra* chapitre II. 2. 2. 4), d'autre part au fait qu'il présente, dans les vers qui suivent, comme tout à fait louable d'avoir « les mains calleuses » (*Fastes* III, 782).

Tableau 14 : Des poètes qui dénoncent une époque où l'agriculture est délaissée

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	le délaissement de l'agriculture
Virgile	1 (<i>Géorg.</i> 1)	relativement grande ¹	- dénonce explicitement les honneurs insuffisants que reçoit l'agriculture (1) ; - terre et/ou outils agricoles utilisé(e)(s) à d'autres fins que l'agriculture (1)
Horace	2 (<i>Od.</i> 2)	relativement grande ²	- terre et/ou outils agricoles utilisé(e)(s) à d'autres fins que l'agriculture (2) ; - désintérêt des propriétaires pour leurs domaines (1)
Propertius	0	nulle	
Tibulle	0	nulle	
Ovide	2 (<i>Amours</i> 1 ; <i>Fastes</i> 1)	moyenne	- terre et/ou outils agricoles utilisé(e)(s) à d'autres fins que l'agriculture (2) ; - désintérêt des propriétaires pour leurs domaines (1)

Ainsi, nous constatons que les poètes de l'époque augustéenne, et plus précisément Virgile, Horace et Ovide, ont, dans quelques passages, dénoncé, de manière imagée mais très explicite, le peu d'attention que leurs contemporains portaient à l'agriculture. Par ailleurs, ils ont associé ce délaissement à un excès d'attention porté par leurs contemporains à d'autres activités. Virgile a évoqué les guerres constantes qui ne permettent pas aux hommes de s'occuper de leurs terres. Horace a dénoncé la folie de construire des édifices somptueux qui anime ses contemporains et prend du terrain sur les terres cultivables. Ovide, enfin, a déploré le fait que la cupidité règne en maître à son époque. En procédant ainsi, ces poètes n'ont pas, à proprement parler, célébré l'agriculture, mais ils ont signifié à leurs lecteurs qu'il est nécessaire de donner la priorité à l'agriculture, ils ont rappelé, avec force, l'importance de cette activité. Nous allons d'ailleurs maintenant nous intéresser à un autre « procédé » indirect employé par

¹ Nous avons indiqué que l'importance de ce thème dans l'œuvre de Virgile était « relativement grande » alors que nous n'avons relevé qu'un seul passage, cela s'explique par le fait que les vers cités sont placés à un endroit fondamental – à la fin du livre II – du deuxième poème de Virgile (sur ce point cf. Martin R., *Les agronomes latins...*, Paris, 1971). D'autre part, si c'est bien dans ces vers que cette idée est exprimée le plus explicitement, les *Géorgiques* sont, dans leur ensemble, un encouragement à une relance de l'agriculture.

² De même que pour Virgile, nous avons indiqué que l'importance de ce thème dans l'œuvre d'Horace était « relativement grande » alors que nous n'avons relevé que deux passages : cela s'explique par la force de cette dénonciation et le fait qu'elle s'insère comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents dans un discours plus global de défense de l'agriculture.

les poètes de l'époque augustéenne pour célébrer la pratique de l'agriculture, à savoir l'évocation des dangers, des difficultés auxquels sont constamment confrontés les agriculteurs.

3. 6. Des poètes qui célèbrent la victoire de l'homme sur les difficultés du travail agricole

Dans un nombre relativement important de passages, Virgile, Horace, Tibulle et Ovide ont chanté les difficultés inhérentes à l'agriculture, les dangers, les calamités qui peuvent détruire le travail des agriculteurs. Ce discours peut sembler être en contradiction avec les passages que nous avons étudiés dans un chapitre précédent, dans lesquels ces mêmes poètes célébraient une nature bienfaitrice, nourricière, protectrice, sous le règne de Jupiter. Cependant, la contradiction n'est peut-être pas aussi importante qu'il n'y paraît, du moins dans la finalité. En effet, comme l'a rappelé Daniel Gargola « farming is both our alliance with nature and our war against her »¹. De plus, dans la majorité des cas, lorsqu'ils ont évoqué ces difficultés et ces dangers inhérents à l'agriculture, les poètes de l'époque augustéenne ont pris soin de préciser qu'ils n'étaient pas insurmontables, ils ont même souvent célébré la victoire de l'homme et de l'agriculture sur cette « adversité ». Ainsi, en chantant les récoltes anéanties par des intempéries ou des invasions d'insectes, ils montraient, avant tout, qu'ils étaient conscients des difficultés liées au travail agricole, qu'ils n'avaient pas une vision idyllique de l'agriculture et, par conséquent, ils célébraient encore un peu plus le travail des agriculteurs.

L'objectif privilégié recherché par Virgile, Horace, Tibulle, Properce et Ovide lorsqu'ils chantaient une nature bienfaitrice, nourricière et protectrice était peut-être d'encourager à la pratique de l'agriculture, en sous-entendant que l'homme était soutenu dans son action par la nature. Ce qui d'ailleurs est tout à fait conforme à la réalité ; la nature peut être destructrice, il n'en demeure pas moins qu'à travers la croissance des végétaux elle est à l'origine de toute production agricole. Ainsi, cette contradiction apparente, dans le discours des poètes, est la conséquence directe d'une nature ambivalente, fondamentalement bénéfique, mais aussi parfois destructrice. En définitive, les poètes de l'époque augustéenne sont demeurés tout à fait cohérents, ils ont eu conscience de cette ambivalence de la nature, et ils ont adapté leur argumentation : d'un côté ils ont chanté une nature « aidante », de l'autre ils ont célébré le travail agricole, l'abnégation dont font preuve les agriculteurs². Cependant, leur objectif était toujours le même : convaincre leurs lecteurs qu'ils devaient pratiquer l'agriculture ou du moins s'intéresser à leurs terres.

¹ Gargola D., *Man, God, Nature and Farming*, Oxford, 1998, p. IX.

² Au sujet de cette capacité d'abnégation des cultivateurs cf. *supra* (chapitre 2. 2. 4. de la deuxième partie).

En amorçant ce travail par les œuvres de Virgile, nous nous intéresserons à nouveau aux vers 121-146 du premier livre des *Géorgiques*¹. Dans ce passage, le Mantouan a présenté explicitement l'agriculture comme une activité difficile : « Le Père des dieux lui-même a voulu rendre l'agriculture difficile »², puis il a étayé son propos en ajoutant : « C'est Jupiter qui donna aux noirs serpents leur venin malfaisant, qui commanda aux loups de rapiner »³. Ainsi, Virgile indiquerait, dans un premier temps, que l'agriculture est en elle-même une activité difficile, puis il ajouterait que les hommes sont confrontés à des difficultés extérieures, à des animaux dangereux, qui peuvent détruire leur travail, en l'occurrence s'attaquer à leurs troupeaux⁴. Excepté les maladies, les loups et les serpents sont, en effet, probablement parmi les plus importantes causes de mortalité du petit bétail.

Quelques vers plus loin, après avoir célébré le rôle de Cérès dans l'invention de l'agriculture⁵, Virgile a insisté sur les dangers qui menacent le travail du cultivateur :

« La première, Cérès apprit aux mortels à retourner la terre avec le fer, lorsque déjà manquaient les glands et les arboises de la forêt sacrée, lorsque Dodone refusait toute nourriture. Puis les blés à leur tour eurent à souffrir : ainsi la nielle malfaisante rongea les chaumes et le chardon stérile hérissa les guérets ; c'est la mort des moissons ; à leur place grandit une épineuse frondaison, bardanes et tribules, et au milieu de brillantes cultures règnent l'ivraie improductive et les folles avoines. Si donc tu ne t'acharnes pas sans relâche, la houe en main, contre les mauvaises herbes, si tu n'effraies pas à grand bruit les oiseaux, si tu n'élagues pas à la serpe les ombrages qui obscurcissent ton champ, et si tu ne pries pas pour appeler la pluie, malheur ! Tu pourras toujours contempler chez autrui un gros tas < de grain >, mais secouer le chêne dans les forêts pour soulager ta faim⁶. »

Virgile a même, en quelque sorte, établi une liste des menaces qui pèsent sur les cultures. Il a mentionné les maladies qui sont susceptibles de rendre stériles les moissons, les mauvaises herbes qui peuvent envahir les cultures et les rendre stériles, les oiseaux qui peuvent détruire les *fruges* avant même qu'elles soient sorties de terre, enfin, il a évoqué l'importance de la pluie, et, à travers elle, il a certainement souhaité faire, plus largement, allusion aux dangers météorologiques. Parallèlement à ce recensement des principales

¹ Nous avons déjà cité à deux reprises ces vers.

² *Géorgiques* I, 121 : *Pater ipse colendi haud facilem esse uiam uoluit.*

³ *Géorgiques* I, 129 : *Ille malum uirus serpentibus addidit atris praedarique lupos iussit.*

⁴ Concernant le rôle de Jupiter, nous renvoyons à D. Gargola lorsqu'il indique « Jupiter is both order and violence, both king and usurper, both the god of rain, who nourishes the earth, and the god of storm, who destroys what has been nourished » (*Man, god, nature and farming*, Oxford, 1998, p. 115).

⁵ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 3. 1. de la présente partie).

⁶ *Géorgiques* I, 150-159 : *Prima Ceres ferro mortalibus uertere terram instituit, cum iam glandes atque arbute sacrae deficerent siluae et uictum Dodona negaret. Mox et frumentis labor additus, ut mala culmos esset robigo segnisque horreret in aruis carduos : intereunt segetes, subit aspera silua, lappaeque tribolique, interque nitentia culta infelix lolium et steriles dominantur auenae. Quod nisi et assiduis herbam insectabere rastris et sonitu terrebus auis et ruris opaci falce premes umbras uotisque uocaueris imbrem, heu ! Magnum alterius frustra spectabis aceruom concussaue famem insiluis solabere quercu.*

menaces de l'agriculture, il a mis en valeur l'importance du rôle de l'homme dans la production agricole. Il a encouragé vivement et explicitement les agriculteurs à s'acharner sans relâche – *nisi et assiduis insectabere*¹ –, il a fait référence au travail de désherbage, mais aussi d'élagage, et il les a incités à prier pour appeler la pluie. Le ton employé par le poète va même dans le sens d'une mise en garde. Il s'adresse directement aux cultivateurs et il les exhorte à agir conformément à ses prescriptions, puisqu'il débute son discours sur les travaux qu'ils doivent réaliser afin de protéger leurs *fruges* par *quod nisi*. Enfin, dans les deux derniers vers de cet extrait, il a fait référence à la possibilité qu'il y ait de vastes récoltes chez ceux qui travaillent avec acharnement et rien chez les autres.

Ainsi, Virgile a rappelé que, parallèlement aux bienfaits de l'enseignement divin des techniques agricoles et de la croissance des végétaux, la nature recèle de multiples dangers. Toutefois, à travers l'évocation « du gros tas de grain » chez les autres, il a laissé entendre également que, si l'homme travaille avec acharnement, il sera récompensé de ses efforts. Les trois passages que nous venons de citer poursuivent ainsi le même objectif : encourager les hommes à pratiquer l'agriculture en mettant en valeur la pratique de l'agriculture elle-même, à travers la démonstration de sa difficulté et de son importance. Virgile a célébré, dans ces passages, à la fois les dieux, les hommes – notamment à travers leur abnégation –, mais aussi l'agriculture elle-même.

Toujours animé par cette volonté de relever la difficulté du travail agricole, le Mantouan a évoqué, dans les *Géorgiques*, un certain nombre de calamités agricoles. Il a chanté l'« immense traînée de pluie, et les nuées qui s'assemblent au large amassant une affreuse tempête chargée d'averses sombres ; les hauteurs de l'éther croulent et noient dans un déluge les emblavures prospères et le travail des bœufs ; les fossés s'emplissent ; les torrents grossissent dans leur lit creux avec fracas, et l'étendue des flots bouillonne et halète »². À l'inverse, dans le livre II, il a mentionné « la Canicule brûlante qui fendille les guérets assoiffés »³. Toujours dans le livre II, il a également fait allusion au venin que « les dents dures » des troupeaux de porcins laissent sur les souches des vignes⁴, et il a encore évoqué les dangers météorologiques qui menacent constamment le viticulteur qui a pourtant déjà travaillé avec rigueur et abnégation : « Voilà les vignes attachées, voilà que la plantation laisse à la serpe du répit, voilà que le vigneron, au bout de ses rangées, chante la fin de ses peines. Pourtant il doit encore remuer la terre, la réduire en

¹ *Géorgiques* I, 155.

² *Géorgiques* I, 322-334 : *Saepe etiam immensum caelo uenit agmen aquarum et foedam glomerant tempestatem imbribus atris collectae ex alto nubes ; ruit arduos aether et pluuiam ingenti sata laeta boumque labores diluit ; implentur fossae et caua flumina crescunt cum sonitu feruetque fretis spirantibus aequor.*

³ *Géorgiques* I, 353 : *ubi hiulca siti findit Canis aestifer arua.*

⁴ *Géorgiques* II, 376-396 : « Ni les froids glacés avec leurs gelées blanches, ni l'été qui s'appesantit sur les rocs calcinés ne font à la vigne autant de mal que ces troupeaux [de porcins], le venin de leur dent dure et la cicatrice marquée sur la souche mordue. » : *Frigora nec tantum cana concreta pruina, aut grauis incumbens scopulis arentibus aesta, quantum illi nocuere greges durique uenenum dentis et admoroso signata in stirpe cicatrix.*

poussière, et déjà redouter Jupiter pour les raisins mûrs »¹. Enfin, dans le livre IV, par l'intermédiaire du mythe d'Aristée, il a fait allusion à la maladie et à la faim qui peuvent anéantir un élevage, en l'occurrence d'abeilles :

« Le berger Aristée fuyait la vallée de Tempé qu'arrose le Pénée, après avoir, dit-on, perdu ses abeilles par la maladie et par la faim ; triste, il s'arrêta près de la source sacrée d'où part le fleuve, se répandant en plaintes et s'adressant à sa mère en ces termes : "Mère, Cyréné ma mère, toi qui habites les profondeurs de ce gouffre, à quoi bon m'avoir fait naître de l'illustre race des dieux (si du moins, comme tu l'affirmes, mon père est Apollon de Thymbra), puisque je suis odieux aux destins ? Ou bien où s'en est allé l'amour que tu avais pour moi ? Pourquoi me faisais-tu espérer le ciel ? Voici que l'honneur même de ma vie de mortel, cet honneur qu'au prix de tant d'efforts je m'étais acquis à grande peine en veillant avec habileté sur les récoltes et sur le bétail, je le perds, et tu es ma mère ! Allons ! Continue et, de ta propre main, arrache mes vergers fertiles ; porte dans mes étables la flamme ennemie et détruis mes moissons ; brûle mes plantations et brandis contre mes vignes la robuste hache à deux tranchants, si tu as pris de ma gloire tant de déplaisir². »

Virgile a, avant tout, raconté la disparition des abeilles d'Aristée « par la maladie et par la faim »³, mais à travers le chant de désespoir de ce dernier, il a également évoqué d'autres calamités qui peuvent détruire le travail des agriculteurs. Dans sa plainte, celui que Virgile a présenté comme un berger – *pastor Aristaeus*⁴ – a fait référence à la possible destruction de ses vergers, au feu qui peut ravager ses étables, ses moissons et ses plantations, aux armes qui peuvent couper ses vignes. La perte de ses abeilles est ressentie par ce personnage mythologique comme une remise en cause de l'ensemble de son travail d'agriculteur. Il insiste d'ailleurs, d'une part sur son statut d'agriculteur polyvalent – outre les différentes activités que nous venons de mentionner, arboriculture, viticulture, élevage, céréaliculture, il a fait allusion au vers 327 à son action conjointe de cultivateur et de pasteur –, d'autre part sur les efforts – il a employé les termes *uix*⁵, *temptanti*⁶, ainsi que le verbe *extundere*⁷ – et l'habileté – il a employé le terme *sollers* – que lui demandent ce travail. Enfin, il a également évoqué l'honneur que lui procure son activité d'agriculteur : *uitae mortalis honorem*⁸.

¹ *Géorgiques* II, 416-419 : *Iam uinctae uites, iam falcem arbusta reponunt, iam canit effectos extremus uinitor antes : sollicitanda tamen tellus, pulisque mouendus, et iam maturis metuendus Iuppiter uuis.*

² *Géorgiques* IV, 317-331 : *Pastor Aristaeus fugiens Peneia Tempe amissis, ut fama, apibus morboque fameque tristis ad extremi sacrum caput adstitit amnis multa querens atque hac affatus uoce parentem : "Mater, Cyrene mater, quae gurgitis huius ima tenes, quid me praeclara stirpe deorum (si modo, quem perhibes, pater est Thymbraeus est Apollo inuisum fati genuisti ? Aut quo tibi nostri pulsus amor ? Quid me caelum sperare iubebas ? En etiam hunc ipsum uitae mortalis honorem, quem mihi uix frugum et pecudum custodia sollers omnia temptanti extuderat, te matre, relinquo. Quin age et ipsa manu felicitis erue siluas ; fer stabulis inimicum ignem atque interfice messis ; ure sata et ualidam in uitis molire bipennem, tanta meae si te ceperunt taedia laudis.*

³ *Géorgiques* IV, 318 : *apibus morboque fameque.*

⁴ *Géorgiques* IV, 317.

⁵ *Géorgiques* IV, 327.

⁶ *Géorgiques* IV, 328.

⁷ *Géorgiques* IV, 328.

⁸ *Géorgiques* IV, 326.

Par ailleurs, au sujet des dangers qui menacent constamment les agriculteurs, le fait que dans sa plainte Aristée rappelle son ascendance divine – sa mère est la Nympe Cyréné et son père Apollon de Thymbra¹ – peut avoir son importance. Cela sous-entend que tout agriculteur est sujet aux calamités agricoles. Précisons toutefois que, pour le héros, le sort reprend un cours favorable, puisque dans les vers qui précèdent Virgile avait raconté comment il était possible de reconstituer une espèce entière d'abeille en abattant un veau, puis en lui meurtrissant les chairs, et dans les vers qui suivent, il a expliqué pourquoi Aristée était l'initiateur de cette technique.

Quoi qu'il en soit, à travers ce mythe comme à travers les descriptions des déluges, de la canicule, des troupeaux qui peuvent détruire les vignes, Virgile a souhaité montrer à quel point l'agriculture était une activité difficile. Son objectif n'était toutefois pas de décourager ses lecteurs à la pratiquer, au contraire, il souhaitait sublimer cette activité, sublimer l'action des cultivateurs. Mettre en valeur les difficultés inhérentes à l'agriculture était une manière de célébrer le travail agricole. D'ailleurs, ces calamités agricoles brièvement décrites par Virgile dans les livres I et II ne renvoient à aucune situation concrète, et le malheur d'Aristée n'est que temporaire et dû à une faute grave – Virgile raconte, dans les vers 453-459 du livre IV qu'Aristée serait la cause de la mort d'Eurydice et par conséquent du malheur d'Orphée. Ainsi, Virgile évoque les difficultés du travail agricole, mais, comme dans le passage sur Cérès – livre I, 150-159 –, il indique d'une part que le résultat dépend de l'attitude des agriculteurs, et il donne, d'autre part, le sentiment que ces difficultés sont lointaines² et ne sont jamais rédhitoires.

Horace a fait référence aux dangers qui menacent constamment les produits agricoles, dans trois passages. Le premier est extrait de l'*Ode* III, 28. Lorsqu'il exhorte la rustique Phidylé à rendre un culte aux Lares, le Vénousien évoque, en effet, les maladies qui peuvent atteindre la vigne, les céréales ou encore le bétail :

« ta vigne féconde ne sentira point l'Africus empoisonné, ni tes épis la nielle stérilisante, ni tes doux nourrissons, l'heure malsaine de la saison des fruits³. »

L'Africus était probablement un vent venu d'Afrique particulièrement néfaste pour la vigne, la nielle est une maladie propre aux céréales ou une plante parasite qui prolifère dans les champs de céréales, et l'« heure malsaine de la saison des fruits » renvoie vraisemblablement à une période délicate du développement du bétail qui avait lieu à la fin de l'été et au début de l'automne. Quoi qu'il en soit, malgré la précision de l'information fournie par

¹ Apollon avait une chapelle dans la vallée de Thymbra, en Troade.

² Nous reviendrons sur cet aspect lorsque nous évoquerons dans la troisième partie la place de l'Italie dans le discours produit par les poètes de l'époque augustéenne sur le monde rural.

³ *Odes* III, 23, 5-8 : *nec pestilentem sentiet Africum fecunda vitis nec sterilem seges robiginem aut dulces alumni pomifero grave tempus anno.*

Horace, ces références sont, avant tout, des exemples choisis pour spécifier à quel point l'agriculture est sujette à une multitude d'éléments destructeurs mais invisibles, et sur lesquels le travail des hommes a peu d'impact. Horace a d'ailleurs insisté sur les dangers que représentaient ces « ennemis invisibles » en employant des termes forts comme *pestilens*¹, *sterilis*², *gravis*³, ou encore en utilisant le nom homonyme de la rouille, *rubigo*⁴, se manifestant par un assèchement des céréales, tellement crainte par les Romains qu'ils l'avaient divinisée⁵.

Ainsi, comme chez Virgile, il y a dans ce passage une mise en valeur globale de la condition d'agriculteur, une prise en compte des incertitudes liées à son travail, qui peut, d'une manière générale, décourager la pratique de l'agriculture. Cependant, puisque parallèlement Horace a indiqué que si Phidylé réalisait scrupuleusement et humblement le rite qu'il « prescrit » ces maladies n'affecteront pas ses vignes, ni ses champs de céréales, ni son bétail⁶, il émane de cette ode, comme des *Géorgiques*, l'idée que la prospérité d'une exploitation dépend, en premier lieu, de l'attitude de ceux qui y travaillent⁷, en l'occurrence de leur piété.

En revanche, Horace a tenu un discours quelque peu différent dans un passage de l'*Épître I, 7* :

« Juché sur le chariot attelé de bidets, il [Mena] vante sans fin le sol et le climat de la Sabine. Philippe voit la chose et s'en amuse ; et, ne cherchant qu'un délassement et toute sorte d'occasions de rire, il lui donne sept mille sesterces, lui en promet sept mille autres en prêt, et lui met en tête d'acheter un petit bien. Mena l'achète. Bref, car je passe, pour ne pas te retenir trop longtemps, sur le détail des circonstances, de pimpant citadin il devient campagnard, il n'a plus à la bouche que sillons et que vignes, il façonne ses ormeaux, il se tue en soins attentifs, la passion d'acquérir le vieillit. Mais, quand il voit que le vol lui a pris ses brebis et la maladie ses chèvres, que la moisson lui a donné des espérances menteuses, que son bœuf s'est tué à labourer, exaspéré de ses pertes il se lève au milieu de la nuit, enfourche son cheval et court, furieux, chez Philippe. Celui-ci, le voyant malpropre et hirsute : "Volteius, lui dit-il, tu m'as l'air trop dur pour toi-même et trop intéressé. – Par Pollux, patron, tu

¹ *Odes III, 23, 5.*

² *Odes III, 23, 6.*

³ *Odes III, 23, 8.*

⁴ *Odes III, 23, 7.*

⁵ A ce sujet cf. particulièrement Ovide, *Fastes IV, 901-954* ; Varron, *Economie rurale I, 1, 4.*

⁶ Rappelons que les vers qui précèdent sont : (*Odes III, 23. 1-4*) : *Caelo supinas si tuleris manus nascente luna, rustica Phidyle, si ture placaris et horna fruge Laris avidaque porca: nec pestilentem sentiet Africum fecunda vitis...* : « Si tu élèves et renverses tes mains vers le ciel quand renaît la lune, rustique Phidylé, si tu te rends tes Lares propices avec de l'encens, du grain de l'année et une truie vorace, ta vigne féconde ne sentira point l'Africus empoisonné... ».

⁷ Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect puisque Phidylé semble être la propriétaire de cette exploitation. Ainsi la prospérité d'une exploitation dépendrait-elle en premier lieu de l'attitude de son propriétaire.

m'appellerais malheureux si tu voulais me donner le nom qui me convient. Aussi, par ton Génie, par ta main droite, par tes dieux Pénates, je t'en prie, je t'en supplie, rends-moi à ma première existence¹. »

Dans ces vers, Horace s'est, avant tout, ri de Mena, mais, à travers l'expérience malheureuse de cet affranchi², il a également tenu un discours sur la pratique de l'agriculture. Afin d'expliquer la tentative avortée de ce citoyen de devenir un agriculteur, le Vénousien a, en effet, fait référence aux difficultés du travail d'agriculteur, aux multiples dangers qui menacent constamment les récoltes et les troupeaux. Il a évoqué, comme dans le passage précédent, la maladie³, mais aussi le vol⁴, l'épuisement des bêtes de somme⁵ ou encore l'espoir déçu quant à l'importance des récoltes⁶. Enfin, en chantant Mena qui « se tue en soins attentifs »⁷, en indiquant qu'il vieillit plus vite⁸, et en mentionnant le bœuf qui est mort en labourant⁹, il a fait allusion à l'immense quantité de travail que demande l'agriculture.

Ainsi, Horace a, d'une part, tenu à mettre en garde ses lecteurs qui sont majoritairement des citoyens, des difficultés du travail agricole, des qualités d'abnégation, de patience que cette activité requiert, d'autre part, il a souhaité démontrer la différence majeure qui existe entre le discours – il a insisté sur la manière dont Mena vante le sol de Sabine¹⁰ – et la pratique. Il a spécifié que tous les citoyens romains ne sont pas capables d'être des agriculteurs. Par conséquent, il semble que, contrairement à Virgile, Horace n'ait pas cherché à encourager tous ses lecteurs à pratiquer l'agriculture. Toutefois, avant de conclure à une opposition entre les deux poètes, il est nécessaire de revenir sur le discours de Virgile. Il est faux de dire que le Mantouan a eu, dans les *Géorgiques*, pour principal objectif d'encourager ses lecteurs à pratiquer l'agriculture. Son message était plus subtil. Il a souhaité encourager ses lecteurs à s'intéresser à l'agriculture, il a exhorté ceux qui possédaient des domaines à s'impliquer davantage dans leur gestion. Et s'il a parfois vanté les mérites d'agriculteurs qui

¹ *Epîtres* I, 7, 77-95 : *Impositus mannis aruum caelumque Sabinum non cessat laudare. Videt ridetque Philippus, et sibi dum requiem, dum risus undique quaerit, dum septem donat sestertia, mutua septem promittit, persuadet uti mercetur agellum. Mercatur. Ne te longis ambagibus ultra quam satis est morer, ex nitido fit rusticus atque sulcos et uineta crepat mera, praeparat ulmos, inmoritur studiis et amore senescit habendi. Verum ubi oves furto, morbo periere capellae, spem mentita seges, bos est enectus arando, offensus damnis media de nocte caballum arripit iratusque Philippi tendit ad aedis. Quem simul aspexit scabrum intonsumque Philippus : « Durus » ait, « Voltei, nimis attentusque uideris esse mihi. — Pol, me miserum, patrone, uocares, si uelles » inquit « uerum mihi ponere nomen. Quod te per Genium dextramque deosque Penatis obsecro et obtestor, uitae me redde priori. »*

² Le fait que Mena soit un affranchi a probablement une importance non négligeable dans la raillerie d'Horace.

³ *Epîtres* I, 7, 86 : *morbo periere capellae* : « la maladie ses chèvres ».

⁴ *Epîtres* I, 7, 86 : *Verum ubi oves furto* : « quand il voit que le vol lui a pris ses brebis ».

⁵ *Epîtres* I, 7, 87 : *bos est enectus arando* : « que son bœuf s'est tué à labourer ».

⁶ *Epîtres* I, 7, 87 : *spem mentita seges* : « que la moisson lui a donné des espérances menteuses ».

⁷ *Epîtres* I, 7, 85 : *inmoritur studiis*.

⁸ *Epîtres* I, 7, 85 : *amore senescit habendi*.

⁹ *Epîtres* I, 7, 87.

¹⁰ *Epîtres* I, 7, 77 : *Impositus mannis aruum caelumque Sabinum non cessat laudare* : « Juché sur le chariot attelé de bidets, il vante sans fin le sol et le climat de la Sabine ».

travaillent eux-mêmes leurs terres¹, il n'a, en aucun cas, incité concrètement des citoyens à utiliser la pioche, à creuser eux-mêmes des canaux d'irrigation : ce n'est pas avec des gens inexpérimentés que l'agriculture italienne aurait pu – et c'est ce qui importait véritablement pour Virgile au moment où il composait les *Géorgiques*² – se relancer.

Ainsi, plutôt que de s'opposer au discours de Virgile, Horace a peut-être souhaité mettre en garde ses contemporains contre des mauvaises interprétations de l'œuvre du Mantouan. Nous savons que le Vénois s'est présenté comme un « agriculteur actif »³ et qu'il a, à plusieurs reprises, affirmé son goût pour la vie dans son domaine⁴. Il est la preuve qu'il est possible, pour un citoyen, de devenir un propriétaire foncier impliqué. De plus, Mena a acheté un domaine en Sabine⁵, la région où Horace a lui-même acquis une propriété. En se raillant de Mena, Horace s'est donc indirectement célébré lui-même, il a relevé sa capacité à devenir un véritable rural. Par conséquent, dans ces vers, il n'a pas désiré indiquer qu'un citoyen ne pouvait devenir un agriculteur, il a voulu spécifier que cette conversion demandait des qualités importantes, que l'agriculture était un travail difficile, constamment perturbé par des éléments extérieurs. Mais, en définitive en tenant ce discours plus pragmatique, il n'en a pas moins célébré l'agriculture et encouragé les plus vaillants à la pratiquer.

De même, dans le passage de l'*Épître* I, 14 Horace a souhaité tenir un discours pragmatique sur la pratique de l'agriculture. Dans les vers 26-30, il a en effet rappelé au régisseur de son domaine combien l'agriculture était difficile, combien les travaux requis étaient nombreux et pénibles :

« et cependant il te faut remuer des champs, que le hoyau, depuis longtemps, n'a pas touchés, soigner le bœuf après l'avoir dételé et cueillir des feuilles pour le rassasier. Nouveau travail que le ruisseau donne à ta paresse, s'il vient à pleuvoir et qu'il faille lui enseigner, par un fort barrage, à épargner la prairie que chauffe le soleil⁶. »

Horace n'a pas offert une image idyllique de l'agriculture. Au contraire, il a composé une liste courte, mais suffisamment suggestive, des pénibles tâches que doit accomplir l'agriculteur. Il a évoqué l'entretien de la terre mais aussi des bêtes de somme. De plus, en faisant référence à la pluie ainsi qu'à la construction du barrage, il a rappelé que les conditions

¹ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 4. de la deuxième partie).

² A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 1. de la deuxième partie).

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 3. 4. de la deuxième partie).

⁴ Nous reviendrons sur cet aspect de son discours dans le chapitre 2. 2 de la troisième partie.

⁵ C'est du moins ce que laisse entendre le fait que Mena vante « le sol et le climat de la Sabine » (*Épîtres* I, 7, 77). Nous reviendrons, dans la troisième partie, sur le fait que Mena devient le propriétaire d'un domaine. Cela est indiqué très explicitement par Horace (*Épîtres* I, 7, 80- 82) : *dum septem donat sestertia, mutua septem promittit, persuadet uti mercetur agellum. Mercatur* : « il [Philippe] lui donne sept mille sesterces, lui en promet sept mille autres en prêt, et lui met en tête d'acheter un petit bien. Mena l'achète ».

⁶ *Épîtres* I, 14, 26-30 : *et tamen urges iam pridem non tacta ligonibus arua bouemque disiunctum curas et strictis frondibus expies ; addit opus pigro riuus, si decidit imber, multa mole docendus aprico parcere prato.*

extérieures appellent constamment de nouveaux travaux. Enfin, en qualifiant son *uilicus* de « paresseux », alors qu'il venait d'évoquer les tâches que ce dernier réalisait quotidiennement, il a insisté encore un peu plus sur l'abnégation que demande le travail agricole.

Ainsi, dans ce passage comme dans les précédents, Horace a tenu à introduire du concret, du pragmatisme dans son discours sur l'agriculture. Il a notamment tenu à souligner à quel point c'est une activité difficile. De plus, il a pris soin de rappeler que des éléments extérieurs peuvent constamment mettre à mal, voire détruire, le travail de l'agriculteur. Son discours n'est pas pour autant décourageant. Il n'affirme en aucun cas qu'il ne faut pas pratiquer l'agriculture. Il précise seulement qu'agriculteur n'est pas qui veut, et que la prospérité de l'exploitation dépend, en définitive, d'une attitude irréprochable de l'agriculteur, de la rigueur avec laquelle il réalise les rites, de son abnégation, de sa patience, de sa capacité à accepter les coups du sort.

Tibulle a, quant à lui, peu traité des difficultés inhérentes à l'agriculture et des dangers qui menacent constamment les *fruges* ou les troupeaux. Toutefois, quelques vers peuvent nous permettre d'être assurés qu'il était conscient de leur existence. Dans la première élégie de son recueil, il a, en effet, exprimé le souhait « que l'Espérance ne [le] leurre point »¹ et que les « voleurs et loups » épargnent son « petit bercail »². Pourtant, ces menaces ne semblent pas inquiéter Tibulle. Dans les deux cas, il a précisé, dans les vers qui suivent, qu'il a réalisé scrupuleusement les rites qui conviennent. Ainsi au sujet de l'Espérance, il a bon espoir qu'elle ne le leurre pas « car », dit-il, « j'honore dévotement et les souches perdues dans les champs et les vieilles pierres des carrefours »³. De même, pour les voleurs et les loups, il chante que c'est dans un plus « grand troupeau qu'il faut » qu'ils aillent « chercher » leur « proie »⁴, puis il précise qu'« Ici », il a « coutume tous les ans de purifier » son « berger et d'arroser de lait la douce Palès »⁵. Par conséquent, de même que Virgile et Horace, Tibulle a exprimé l'idée que la prospérité d'une exploitation dépend, en définitive, de l'attitude des hommes, en l'occurrence de leur modestie et de leur piété.

D'autre part, dans l'*Elégie* II, 1, il a laissé entendre qu'il était conscient de la pénibilité du travail agricole puisqu'il a chanté le repos bienvenu du laboureur, et qu'il a qualifié le travail des bœufs de « pénible » : *graue opus*⁶. Par conséquent, si Tibulle n'a pas souhaité,

¹ *Elégies* I, 1, 9 : *nec Spes destituat.*

² *Elégies* I, 1, 33-34 : *At vos exiguo pecori, furesque lupique, parcite.*

³ *Elégies* I, 1, 11-12 : *Nam ueneror, seu stipes habet desertus in agris seu uetus in triuio florida sarta lapis.*

⁴ *Elégies* I, 1, 33-34 : *de magno est praeda petenda grege.*

⁵ *Elégies* I, 1, 35-36 : *Hic ego pastoremque meum lustrare quotannis et placidam soleo spargere lacte Palem.*

⁶ *Elégies* II, 1, 5-6 : « En ce jour sacré, que se repose la terre, que se repose le laboureur, que le soc suspendu fasse trêve à son pénible travail. » *Luce sacra requiescat humus, requiescat arator, et graue suspensio uomere cesset opus.*

contrairement à Virgile et Horace, célébrer l'agriculture à travers la mise en valeur de ses difficultés propres et des dangers externes qui menacent constamment les résultats du travail des agriculteurs, il n'a pas non plus produit une image idyllique de l'agriculture. Il a pris le parti de mettre directement en avant la bienveillance des dieux à l'égard des agriculteurs¹ dont l'attitude est humble et pieuse. Ce qui, au-delà d'un encouragement à se comporter ainsi, est encore une manière de célébrer l'agriculture.

Enfin, Ovide a produit un grand nombre de vers relatifs à la pénibilité du travail agricole ou aux menaces constantes qui pèsent sur les biens des agriculteurs. Dans ses élégies amoureuses, il a même fait quelques références, plus ou moins explicites, à ces difficultés. Dans *L'Art d'aimer*, il a chanté les « travaux pénibles de la culture »², les « champs trompeurs »³, le « champ stérile [qui] trompe souvent l'espoir de son maître »⁴. Enfin, il a encore fait allusion à la quantité de travail fourni par l'agriculteur en chantant : « Il choque également chez un laboureur, qui, toujours en plein air, retourne la terre avec la charrue au soc recourbé ou avec la lourde herse »⁵. Ces vers ont pour objectif principal d'appuyer les conseils amoureux prodigués par Ovide, mais il n'en demeure pas moins que le poète a ainsi tenu, dans sa jeunesse, un discours relativement proche de ceux de Virgile, Horace et, dans une moindre mesure, de Tibulle. Comme eux, il n'a pas présenté l'agriculture de manière idyllique, il a montré qu'il avait conscience des difficultés qui lui sont inhérentes, même si, par ailleurs, il a pleinement encouragé ses lecteurs à la pratiquer.

Dans *Les Fastes*, Ovide s'est fait plus précis. Il a fait référence à la pénible acquisition de certaines techniques agricoles, aux maladies qui menacent les récoltes et les troupeaux, aux incertitudes quantitatives qui caractérisent les productions, aux multiples événements extérieurs qui peuvent endiguer la maturation des *fruges*. Dans le livre II, il a chanté le laborieux mais bénéfique apprentissage de la torréfaction des grains, par l'intermédiaire de la fête de Fornax :

« Autrefois, la terre n'avait pas de paysans instruits : de rudes guerres épuisaient l'activité des hommes. Le glaive avait plus de prix que la charrue courbe : négligé par son maître, le champ était d'un maigre rapport. Pourtant les anciens semaient le blé, récoltaient le blé, offraient les prémices de la moisson de

¹ Rappelons qu'après avoir évoqué les difficultés inhérentes au travail agricole, Virgile et Horace ont dans un deuxième temps indiqué, ou laissé entendre, que ceux qui travaillaient durement et qui respectaient les dieux étaient protégés par les dieux.

² *Art d'aimer* I, 397 : *Tempora qui salis operosa colentibus arua* : « Croire que seuls ceux qui se livrent aux travaux pénibles de la culture ».

³ *Art d'aimer* I, 399 : *Nec semper credenda Ceres fallacibus aruis* : « Il ne faut pas en tout temps confier Cérès aux champs trompeurs ».

⁴ *Art d'aimer* I, 448 : *Sic dominum sterilis saepe fefellit ager* : « C'est ainsi qu'un champ stérile trompe souvent l'espoir de son maître ».

⁵ *Art d'aimer* I, 723-724 : *Turpis et agricolae, qui uomere semper edunco Et graubus rastris sub Ioue uersat humum*.

blé à Cérès. Instruits par l'expérience, ils se mirent à torréfier les grains sur la flamme, mais subirent par leur faute de nombreuses pertes. En effet, tantôt ils ne recueillaient, au lieu de blé, que des cendres noires ; tantôt ils mettaient le feu à leurs propres paillotes. Fornax devint déesse : tout heureux, les paysans prient Fornax de ménager leur récolte¹. »

Dans ces vers Ovide n'a pas transmis une vision idyllique des premiers temps de l'agriculture. Au contraire, il a évoqué le manque d'instruction des paysans², le peu d'abnégation dont ils faisaient preuve pour travailler leurs champs, les maigres rapports que leur rendaient ces champs³. Puis, il a présenté la torréfaction des grains comme un progrès majeur, tout en insistant sur la difficulté avec laquelle les hommes ont réussi à maîtriser cette technique. Il a chanté les nombreuses pertes⁴, la calcination des grains⁵, les demeures qui prennent feu⁶. En procédant ainsi, Ovide a spécifié que l'agriculture n'était pas un don global, initialement complet, mais qu'elle était issue de progrès techniques successifs, que pour avoir une production importante et de qualité le cultivateur devait maîtriser un certain nombre de procédés.

Par ailleurs, dans un passage du livre IV, Ovide a établi, par l'intermédiaire de ce qu'il présente comme la prière adressée à Palès, une liste des difficultés auxquelles peuvent être confrontées les pâtres :

« Dis : « Veille sur le troupeau et sur les maîtres du troupeau. Repousse tout dommage loin de mes étables. Si j'ai fait paître dans un lieu sacré, si je me suis assis sous un arbre sacré, si une de mes brebis a brouté à son insu sur une tombe, si je suis entré dans un bois interdit, si mon regard a fait fuir les nymphes et le dieu qui est à moitié bouc, si avec ma faucille j'ai coupé dans l'ombre d'un bois sacré un rameau afin d'en faire une corbeille de feuillage pour une brebis malade, pardonne-moi ma faute ; ne me tiens pas rigueur si, pendant la grêle, j'ai abrité mon troupeau dans une chapelle rustique. Ne m'en veux pas d'avoir troublé l'eau des étangs : pardonnez-moi, nymphes, si le sabot d'une bête a sali vos eaux. Toi, déesse, apaise pour nous les sources et les divinités des sources, apaise les dieux dispersés à travers tout le bocage. Puissé-je ne pas porter mes regards sur les dryades, ni sur le bain de Diane, ni sur Faunus, quand il repose dans la campagne au milieu du jour. Chasse au loin les maladies ; puissent les hommes et les troupeaux être en bonne santé ; puissent les chiens, gardiens vigilants et prévoyants, être en bonne santé. Fais que je ne ramène pas moins de moutons qu'il y en avait au matin et que je ne déplore pas de ne rapporter que des toisons arrachées au loup. Fais que la détestable faim nous soit épargnée ; que soient en abondance herbe et feuillage, ainsi que l'eau pour la baignade et pour

¹ *Fastes* II, 515-526 : *Non habuit doctos tellus antiqua colonos : Lassabant agiles aspera bella uiros. Plus erat in gladio quam curuo laudis aratro : Neglectus domino pauca ferebat ager. Farra tamen ueteres iaciebant, farra metebant, Primitias Cereri farra resecta dabant. Vsibus admoniti flammis torrenda dederunt Multaque peccato damna tulere suo. Nam modo uerrebant nigras pro farre fauillas, Nunc ipsas igues corripuere casas. Facta dea est Fornax : laeti Fornace coloni Orant ut fruges temperet illa suas.*

² *Fastes* II, 515 : *Non habuit doctos tellus antiqua colonos.*

³ *Fastes* II, 518 : *Neglectus domino pauca ferebat ager.*

⁴ *Fastes* II, 522 : *Multaque peccato damna tulere suo.*

⁵ *Fastes* II, 523 : *Nam modo uerrebant nigras pro farre fauillas.*

⁶ *Fastes* II, 524 : *Nunc ipsas igues corripuere casas.*

l'abreuvoir. Fais que je presse des mamelles pleines ; que le fromage me rapporte de l'argent ; que le petit-lait puisse s'égoutter à travers la claie d'osier. Que le bélier soit salace, que la brebis fécondée fasse des petits et que les agneaux soient nombreux dans ma bergerie ; qu'il en provienne une laine douce incapable de blesser les jeunes filles, adaptée aux mains les plus délicates. Puisse ma prière être exaucée et puissions-nous offrir chaque année d'énormes galettes à la souveraine des bergers, Palès.¹ »

Dans la première partie de cet extrait, Ovide a mentionné les « erreurs », les actes impies, que pouvaient réaliser les pâtres, et qui pouvaient leur valoir l'inimitié de Palès. La prière, du moins telle que la présente Ovide, a donc pour objectif d'expié ces fautes² qui sont, comme le précise le texte, souvent commises à l'insu du pâtre³. Ainsi, nous avons tenu à citer ces vers, car il en émane l'idée que les difficultés inhérentes aux activités agricoles peuvent provenir, en premier lieu, de la maladresse de ceux qui les pratiquent, ou plus globalement de l'attitude des agriculteurs au sens large.

Dans un deuxième temps, c'est la protection de Palès que demande l'officiant, et c'est alors qu'il est explicitement question des principaux dangers qui menacent les éleveurs. Ovide fait référence aux maladies qui peuvent toucher à la fois les troupeaux et leurs gardiens⁴, aux loups qui peuvent dévorer un mouton⁵, à la faim, à la soif qui assaillent parfois les habitants du monde pastoral⁶, à la stérilité qui peut toucher les béliers et les brebis⁷, aux incertitudes quant à la qualité de la laine⁸ ou à l'abondance du lait nécessaire à la fabrication du fromage⁹.

¹ *Fastes* IV, 747-776 : « *Consule* », *dic*, « *pecori pariter pecorisque magistris. Effugiat stabulis noxa repulsa meis. Siue sacro pauī sēdiue sub arbore sacra Pabulaque e bustis inscia carpsit ouis, Si nemus intraui ueitum nostrisue fugatae Sunt oculis nymphae semicaperque deus, Si mea falx ramo lucum spoliavit opaco, Vnde data est aegrae fiscina frondis oui, Da ueniam culpae ; nec, dum degrandinat, obsit Agresti fano supposuisse pecus. Nec noceat turbasse lacus : ignoscite, nymphae, Mota quod obscuras ungula fecit aquas. Tu, dea, pro nobis fontes fontanaque placa Numina, tu sparsos per nemus omne deos. Nec dryadas, nec nos uideamus labra Dianae, Nec Faunum, medio cum premit arua die. Pelle procul morbos ; ualeant hominesque gregesque Et ualeant uigiles, prouida turba, canes. Neue minus multos redigam quam mane fuerunt, Neue gemam referens uellera rapta lupo. Absit iniqua fames ; herbae frondesque supersint, Quaeque lauent artus, quaeque bibantur, aquae. Vbera plena premam, referat mihi caseus aera Dentque uiam liquido uimina rara sero ; Sitque salax aries conceptaque semina coniunx Reddat et in stabulo multa sit agna meo ; Lanaque proueniat nullas laesura puellas, Mollis et ad teneras quamlibet apta manus. Quae precor eueniant et nos faciamus ad annum Pastorum dominae grandia liba Pali. »*

² En même temps qu'il établit la liste des « fautes » que le pâtre et son troupeau peuvent commettre, il emploie des formules d'excuse, de supplication, telles que *Da ueniam culpae* « pardonne-moi ma faute », *nec, dum degrandinat* « ne me tiens pas rigueur », *Nec noceat turbasse lacus* « Ne m'en veux pas d'avoir troublé l'eau des étangs », *ignoscite, nymphae* « pardonnez-moi, nymphes »...

³ L'exemple le plus probant est celui-ci (*Fastes* IV, 750) : *e bustis inscia carpsit ouis* : « si une de mes brebis a brouté à son insu sur une tombe ». Mais les vers qui précèdent ou qui suivent expriment globalement l'idée que le pâtre ne peut pas toujours savoir si l'arbre sous lequel il s'abrite est sacré ou non, si ses chèvres paissent dans un lieu sacré ou non...

⁴ *Fastes* IV, 763-764 : *Pelle procul morbos ; ualeant hominesque gregesque Et ualeant uigiles, prouida turba, canes.*

⁵ *Fastes* IV, 766 : *Neue gemam referens uellera rapta lupo.*

⁶ *Fastes* IV, 767-768 : *Absit iniqua fames ; herbae frondesque supersint, Quaeque lauent artus, quaeque bibantur, aquae.*

⁷ *Fastes* IV, 771-772 : *Sitque salax aries conceptaque semina coniunx Reddat et in stabulo multa sit agna meo.*

⁸ *Fastes* IV, 773-774 : *Lanaque proueniat nullas laesura puellas, Mollis et ad teneras quamlibet apta manus.*

⁹ *Fastes* IV, 769-770 : *Vbera plena premam, referat mihi caseus aera Dentque uiam liquido uimina rara sero*

Ainsi, il ressort de ces vers que la situation des agriculteurs – ici, en l’occurrence, des pâtres – n’est pas aisée, qu’elle recèle beaucoup de dangers et d’incertitudes, mais que si ces agriculteurs adoptent un comportement pieux, les dieux leur seront favorables et ils ne seront, par conséquent, pas victimes de ces dangers.

Toujours, dans le livre IV, Ovide a évoqué Robigo et, à travers elle, la maladie particulièrement redoutée dont elle est la divinité tutélaire, la rouille :

« Rugueuse Robigo, épargne les plantes de Cérès et laisse frémir leurs pointes lisses à la surface du sol. Permits aux pousses de bénéficier d’influences astrales favorables et de se développer jusqu’à ce qu’elles deviennent mûres pour la faux. Ta puissance n’est pas négligeable : les blés que tu as marqués, le paysan les compte tristement parmi ses pertes. Cérès souffre moins des vents et des pluies, elle pâlit moins sous la brûlure d’un gel de marbre que si le soleil échauffe les chaumes humides : c’est alors que peut s’exercer ta colère, redoutable déesse. Grâce, je te prie, écarte tes mains râpeuses des moissons ; ne nuis pas aux cultures ; c’est assez de pouvoir nuire¹. »

Ovide a insisté sur la dangerosité de Robigo. Il a qualifié explicitement la déesse de « redoutable » – *diua timenda*² –, il a spécifié que sa « puissance n’est pas négligeable »³, il a affirmé que les dégâts qu’elle produit sont plus importants que ceux causés par les vents, la pluie, ou le gel. D’ailleurs, en comparant les dégâts causés par Robigo avec ceux d’autres calamités agricoles, Ovide a fait plus que relever la dangerosité de la maladie que la déesse représente, il a rappelé que les *fruges* sont soumis à d’autres risques importants, et il a ainsi offert une image globalement difficile, risquée, de l’agriculture. Consacrer de tels vers à Robigo est aussi une manière de mettre en valeur l’ensemble des maladies qui peuvent endommager les cultures. Toutefois, ici encore, l’idée que les blés du paysan pieux ne seront pas concernés par la maladie domine puisque Ovide traite avant tout des *Robigalia*.

Dans le même état d’esprit, Ovide a consacré quelques vers à Flora, la déesse des fleurs. Il a insisté sur l’importance de cette déesse et du moment qu’elle patronne dans la croissance des végétaux :

« Tu crois peut-être que je ne règne que sur les molles guirlandes ? Mon pouvoir s’étend jusqu’aux champs. Si le blé fleurit bien, l’aire sera comble ; si la vigne fleurit bien, vive Bacchus ! Si l’olivier fleurit bien, brillante année : les fruits tiendront la promesse des fleurs. La fleur est-elle blessée, c’en est fait des vesces et des fèves, c’en est fait de tes lentilles, Nil étranger. Les vins, aussi, qu’on serre avec soin dans les grandes caves, se couvrent de fleurs et une écume nage à la surface des tonneaux. Le miel

¹ *Fastes* IV, 911-922 : *Aspera Robigo, parcas Cerealibus herbis Et tremat in summa leue cacumen humo. Tu sata sideribus caeli nutrita secundi Crescere dum fiant falcibus apta sinas. Vis tua non leuis est : quae tu frumenta notasti, Maestus in amissis illa colonus habet. Nec uenti tantum Cereri nocuere nec imbres, Nec sic marmoreo pallet adusta gelu, Quantum si culmos Titan incalfacit udos : Tunc locus est irae, diua timenda, tuae. Parce, precor, scabrasque manus a messibus aufer Neue noce cultis ; posse nocere sat est.*

² *Fastes* IV, 920.

³ *Fastes* IV, 915 : *Vis tua non leuis est.*

est mon présent : les insectes qui donneront le miel volent vers la violette, le cytise, le blanc thym, sur mon appel¹. »

En célébrant ainsi Flora et la période où l'ensemble – il a insisté sur la diversité du champ d'action de la divinité, sur la variété des espèces végétales concernées – des *fruges* fleurissent, le poète a également mis en valeur la fragilité de ce moment crucial dans la croissance des végétaux. Il a évoqué explicitement les répercussions dramatiques que peut avoir une floraison entravée pour la production agricole : « La fleur est-elle blessée, c'en est fait des vesces et des fèves, c'en est fait de tes lentilles, Nil étranger »². Ovide sous-entend ainsi que les *fruges* sont fragiles, que la croissance des végétaux comporte des périodes particulièrement délicates, et d'une manière générale, que l'agriculture est un métier risqué. Toutefois, puisque c'est dans le cadre des *Floralia* qu'il évoque ce problème, il sous-entend que l'agriculteur qui célèbre comme il convient la déesse pourra être serein lorsque viendra le moment de la floraison.

Enfin, dans *Les Métamorphoses* et *Les Fastes*, Ovide a relaté des mythes dans lesquels il est question de calamités agricoles, de destructions de productions agricoles. Dans le Livre I de son poème mythologique, il a fait référence aux conséquences agricoles du déluge commandé par Jupiter pour punir la race humaine. Il a chanté : « Les moissons sont couchées à terre, le cultivateur pleure l'objet de ses vœux, jonchant le sol, et le travail d'une longue année périt sacrifié »³ ou encore, quelques vers plus loin : « Débordés, les fleuves s'élancent à travers les plaines découvertes ; avec les récoltes ils emportent les arbres, les troupeaux, les hommes, les maisons, les autels domestiques et leurs objets sacrés »⁴.

De même, dans le livre V, Ovide a consacré une douzaine de vers à relater les destructions engendrées par Cérès lorsqu'elle cherchait désespérément sa fille :

« cependant elle maudit toutes les contrées de la terre, les appelle ingrates, indignes des moissons dues à ses bienfaits, surtout la Trinacrie, où elle vient de trouver les traces de ce qu'elle a perdu. Aussi d'une main impitoyable elle y brise les charrues qui retournaient la glèbe ; dans sa colère, elle fait périr à la fois les cultivateurs et les bœufs de labour, elle interdit aux guérets de rendre le dépôt qu'ils ont reçu et corrompt les semences. La fertilité de ce pays, fameuse dans le monde entier, subit une déchéance qui la dément ; les blés, dès leur naissance, meurent en herbe, attaqués tantôt par un excès de soleil, tantôt par un excès de pluie ; les astres aussi bien que les vents y exercent leurs ravages ; des oiseaux avides

¹ *Fastes* V, 261-272 : *Forsitan in teneris tantum mea regna coronis Esse putes ? Tangit numen et arua meum. Si bene floruerint segetes, erit area diues ; Si bene floruerit uinea, Bacchus erit ; Si bene floruerint oleae, nitidissimus annus, Pomaque prouentum temporis huius habent. Flore semel laeso pereunt uiciaeque fabaeque. Et pereunt lentis, aduena Nile, tuae. Vina quoque in magnis operose condita cellis Florent et nebulae dolia summa tegunt. Mella meum munus : uolucres ego mella daturas Ad uiolam et cytisos et thyma cana uoco.*

² *Fastes* V, 266-267 : *Flore semel laeso pereunt uiciaeque fabaeque Et pereunt lentis, aduena Nile, tuae.*

³ *Métamorphoses* I, 272-273 : *Sternuntur sagetes et deplorata colonis Vota iacent longique perit labor irritus anni.*

⁴ *Métamorphoses* I, 285-287 : *Exspatiata ruunt per apertos flumina campos ; cumque satis arbusta simul pecudesque uirosque Tecta cum suis rapiunt penetralia sacris.*

pillent les grains jetés dans les sillons ; l'ivraie, le chardon et le chiendent inexpugnable étouffent les moissons de froment¹. »

Au-delà du mythe, de l'idée que Cérès annule ses bienfaits – c'est-à-dire le don de l'agriculture –, du récit des destructions qu'elle engendre de ses mains – qui peuvent d'ailleurs faire penser à un déluge –, il y a la référence à des menaces courantes qui pèsent sur les cultures, tels que les excès de soleil² ou de pluie³, les vents, les astres⁴ qui contrarient, voire empêchent, la croissance des *fruges*, les mauvaises herbes – Ovide cite l'ivraie, le chardon et le chiendent⁵ – qui selon les mots du poète « étouffent les moissons de froment »⁶, ou encore les oiseaux qui s'attaquent aux grains avant même qu'ils ne pénètrent la terre⁷.

Dans le livre VIII des *Métamorphoses*, Ovide a fait le récit d'une autre vengeance divine qui consiste en une destruction de productions agricoles. Il a chanté les ravages du sanglier monstrueux envoyé par Diane pour détruire les ressources du roi de Calydon, Oenée :

« Là-dessus la déesse [Diane] envoya dans les champs d'Oenée, pour venger son injure, un sanglier si énorme que l'Épire herbeuse n'a pas de taureaux plus grands, mais que les campagnes de la Sicile en ont de plus petits. [...] Tantôt il foule les blés naissants, encore en herbe, tantôt il les fauche déjà mûrs, et, avec eux, les espoirs du cultivateur, qu'il condamne à pleurer, et il détruit les dons de Cérès en épis. C'est en vain que l'aire, en vain que les greniers attendent les moissons qui leur étaient promises. Il couche à terre les grappes pesantes avec les longs sarments de la vigne et les baies de l'olivier toujours vert avec ses rameaux. Il exerce ses fureurs même contre les moutons; les bergers et les chiens ne peuvent les défendre, ni les taureaux farouches défendre les génisses⁸. »

Ovide a souhaité dépeindre, dans ces vers, un anéantissement complet des ressources agricoles d'Oénée. Il a fait référence à l'ensemble des principales denrées agricoles. Il a mentionné la destruction des blés – il a même précisé « naissants et mûrs »⁹ –, l'absence de

¹ *Métamorphoses* V, 474-486 : *terras tamen increpat omnes Ingratasque uocat nec frugum munere dignas, Trinacriam ante alias, in qua uestigia damni Repperit. Ergo illic saeua uertentia glaebas Fregit aratra manu pariterque irata colonos Ruricolosque boues leto dedit aruaque iussit Fallere depositum uitiatque semina fecit. Fertilitas terrae latum uulgata per orbem Falsa iacet ; primis segetes moriuntur in herbis Et modo sol nimius, nimius modo corripit imber, Sideraque uentique nocent auidaeque uolucres Semina iacta legunt ; lolium tribulique fatigant Triticeas messes et inexpugnabile gramen.*

² *Métamorphoses* V, 783 : *Et modo sol nimius.*

³ *Métamorphoses* V, 783 : *nimius modo corripit imber.*

⁴ *Métamorphoses* V, 784 : *Sideraque uentique nocent.*

⁵ *Métamorphoses* V, 785-786 : *lolium tribulique [...] et inexpugnabile gramen.*

⁶ *Métamorphoses* V, 786 : *fatigant Triticeas messes.*

⁷ *Métamorphoses* V, 784-785 : *auidaeque uolucres Semina iacta legunt.*

⁸ *Métamorphoses* VIII, 281-297 : *Inquit et Oenios ultorem spreta per agros Misit aprum, quanto maiores herbida tauros Non habet Epiros sed habent Sicula arua minores. [...] Is modo crescentes segetes proculcat in herba, Nunc matura metit fleturi uota coloni Et Cererem in spicis intercipit. Area frustra Et frustra expectant promissas horrea messes. Sternuntur grauidi longo cum palmite fetus Bacaque cum ramis semper frondentis olivae. Saeuit et in pecudes ; non has pastorue canisue, Non armenta truces possunt defendere tauri.*

⁹ *Métamorphoses* VIII, 290-292 : *Is modo crescentes segetes proculcat in herba, Nunc matura metit fleturi uota coloni Et Cererem in spicis intercipit.*

récolte¹, il a évoqué le piétinement des vignes et des olives², il a suggéré la mise à mort des moutons et des génisses³. Ainsi, la punition de Diane telle que la présente Ovide ressemble plus aux conséquences d'un déluge, ou d'une catastrophe de ce type, qu'aux ravages que peut produire un sanglier, même si ces animaux étaient assurément capables d'endommager des cultures et d'apeurer les troupeaux⁴. Par ailleurs, rappelons que la cause de ces calamités est l'oubli d'un sacrifice que devait pratiquer Oénée en l'honneur de Diane lors de la fête des moissons – Ovide a d'ailleurs insisté sur cet aspect, puisqu'il a consacré les dix vers qui précèdent au récit des causes de la colère de Diane. Par conséquent, ici encore, un poète de l'époque augustéenne a souhaité mettre en valeur les dangers qui menacent constamment le travail agricole, mais aussi l'idée que l'agriculteur qui honore scrupuleusement les dieux sera épargné par ces calamités agricoles.

Enfin, dans le livre IV des *Fastes*, Ovide a raconté les excès météorologiques, les maladies, les problèmes de reproduction du bétail qui, sous le règne de Numa, mettaient à mal la production agricole des Romains :

« Sous le règne de Numa, la récolte ne répondant pas au labeur, les paysans voyaient avec déception leurs espoirs s'anéantir. En effet, tantôt l'année connaissait la sécheresse du fait des froids aquilons, tantôt les champs regorgeaient d'eau sous une pluie perpétuelle. Souvent Cérès trompait le propriétaire avec les premières pousses, puis une folle avoine envahissait le sol. Le bétail mettait bas avant terme des prématurés et l'agneau, en naissant, provoquait souvent la mort de la brebis⁵. »

Ici encore, au-delà du mythe, il y a l'expression des difficultés inhérentes à l'agriculture – Ovide a mentionné la sécheresse, le froid, les inondations, les maladies qui touchent les végétaux ainsi que les maladies qui concernent les animaux –, une mise en garde contre les incertitudes qui entourent la production agricole, et ce malgré l'abnégation dont peut faire preuve l'agriculteur⁶. Enfin, il y a également l'idée que la solution pour « échapper » à ces calamités agricoles est religieuse, puisque, dans les vers qui suivent, Ovide a raconté

¹ *Métamorphoses* VIII, 293-294.

² *Métamorphoses* VIII, 294-295.

³ *Métamorphoses* VIII, 296-297.

⁴ Au sujet de la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont globalement traité des dangers que représentaient les animaux sauvages cf. *supra* (chapitre 2. 2. 3. 5. de la deuxième partie).

⁵ *Fastes* IV, 641-648 : *Rege Numa, fructu non respondente labori, Inrita decepti uota colentis erant. Nam modo siccus erat gelidis aquilonibus annus, Nunc ager adsidua luxuriabat aqua. Saepe Ceres primis dominum fallebat in herbis Et leuis obsesso stabat auena solo ; Et pecus ante diem partus edebat acerbos Agnaque nascendo saepe necabat ouem.*

⁶ Ovide a été très explicite à ce sujet dans les vers suivants : (*Fastes* IV, 641-642) *fructu non respondente labori, Inrita decepti uota colentis erant* : « la récolte ne répondant pas au labeur, les paysans voyaient avec déception leurs espoirs s'anéantir » et (*Fastes* IV, 645) *Saepe Ceres primis dominum fallebat in herbis* : « Souvent Cérès trompait le propriétaire avec les premières pousses ».

comment les songes avaient dictés à Numa la mise en place du sacrifice de la « fressure d'une vache pleine »¹.

Quoi qu'il en soit, nous constatons que le contexte mythologique introduit une certaine distance vis-à-vis de la situation de l'agriculteur romain de l'époque augustéenne, mais que le sens du discours d'Ovide demeure. Dans ces passages mythologiques, comme dans les précédents, le poète a, d'une part, souhaité rappeler que les productions agricoles – culture et élevage de tout type – sont soumises à des événements extérieurs qui peuvent les endommager, voire les anéantir, d'autre part, il a transmis l'idée que si les agriculteurs remplissent scrupuleusement leurs devoirs religieux ils seront épargnés par les calamités agricoles.

Tableau 15 : Des poètes qui célèbrent la victoire de l'homme sur les difficultés du travail agricole

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	la victoire de l'homme sur les difficultés du travail agricole
Virgile	8 (<i>Géorg.</i> 8)	relativement grande	- évocation des menaces qui pèsent sur les denrées agricoles et le bétail (8) ; - célébration de l'abnégation des agriculteurs (3)
Horace	4 (<i>Od.</i> 1 ; <i>Epît.</i> 1)	moyenne	- évocation des menaces qui pèsent sur les denrées agricoles et le bétail (4) ; - célébration de l'abnégation des agriculteurs (2)
Propertius	0	nulle	
Tibulle	2 (L.I : 1. L.II : 1)	moyenne	- évocation des menaces qui pèsent sur les denrées agricoles et le bétail (2) ; - reconnaissance de la pénibilité du travail agricole (1)
Ovide	14 (<i>Art d'aim.</i> 1 ; <i>Mét.</i> 6 ; <i>Fast.</i> 7)	grande	- évocation des menaces qui pèsent sur les denrées agricoles et le bétail (11) ; - célébration de l'abnégation des agriculteurs (1) ; - célébration des progrès techniques agricoles (1)

Ainsi, il convient de prendre acte du fait que Virgile, Horace, Tibulle et Ovide, ont, parallèlement à leur discours très positif sur le monde rural et l'agriculture, composé des passages dans lesquels ils encouragent leurs lecteurs à prendre conscience des difficultés inhérentes à l'agriculture. Ils montrent ainsi qu'ils ne cherchaient pas à produire une image idyllique de la pratique de l'agriculture, qu'ils ne désiraient pas nier ces éléments extérieurs qui peuvent parfois anéantir les efforts des agriculteurs. En définitive, cet « aveu » donne plus de poids à leur discours, il rend plus crédible l'image globalement positive qu'ils ont transmise du travail agricole. D'autant que, comme nous avons pu le constater, dans la plupart

¹ Voici les vers les plus explicites : *Fastes* IV, 671-672 : « La fressure d'une vache pleine est offerte en sacrifice : l'année retrouve sa fertilité ; terre et bétail portent leurs fruits. » : *Extā bouis grauidae dantur : fecundior annus Prouenit et fructum terra pecusque ferunt.*

des cas ils indiquent que si les agriculteurs sont pieux ils ne seront pas concernés par ces calamités. Par conséquent, en chantant les difficultés agricoles, Virgile, Horace, Tibulle et Ovide poursuivaient le même objectif que lorsqu'ils chantaient le don divin de l'agriculture, lorsqu'ils insistaient sur le lien qui unit l'agriculture et la civilisation, lorsqu'ils se dépeignaient en « agriculteurs actifs », ou encore lorsqu'ils évoquaient explicitement la gloire que les hommes pouvaient retirer de la culture et de l'élevage : célébrer l'agriculture, rendre séduisante la pratique de l'agriculture.

Conclusion du chapitre 3

Cette étude nous permet de prendre conscience de la manière très positive avec laquelle les poètes de l'époque augustéenne ont présenté l'agriculture – notamment le travail agricole – et de l'importance majeure qu'a eu ce thème dans leur oeuvre. En effet, nous avons cité un grand nombre de vers se rapportant au sujet et nous avons constaté d'importantes variations dans la manière dont ces auteurs ont célébré l'agriculture. Virgile, Horace, Tibulle et Ovide ne se sont pas contentés de présenter la pratique de l'agriculture comme une activité dont les hommes pouvaient retirer de la gloire et du bonheur, ou de dénoncer explicitement le délaissement de l'agriculture qui caractérise leur époque. Ils ont également chanté la culture et l'élevage comme des dons divins, ils ont érigé la maîtrise des techniques agricoles en fondement de la civilisation, ils se sont dépeints en « agriculteurs actifs » afin de démontrer que le travail agricole n'était pas une activité indigne d'un Romain cultivé. Enfin ils ont tenu, au sujet des difficultés inhérentes à l'agriculture et notamment des calamités agricoles, un discours pragmatique mais optimiste.

Chacun de ces poètes n'a pas utilisé ces six « arguments » de la même manière et avec la même régularité. Virgile a beaucoup insisté sur le caractère civilisateur de l'agriculture, ainsi que sur le dépassement des difficultés inhérentes à cette dernière. Horace a tenu un discours plus pragmatique, plus proche de la pratique de l'agriculture, et c'est probablement lui qui a initié le thème de « l'agriculteur actif ». Tibulle, quant à lui, s'est essentiellement plu à se dépeindre en « agriculteur actif » et à chanter le lien qui unit l'agriculture à la paix. Ovide a composé des vers qui renvoient à chacune de ces « catégories », mais il s'est, avant tout, attaché à évoquer les progrès qu'apporte l'agriculture dans la vie des hommes et les dangers qui menacent constamment les *fruges* ainsi que le bétail. Enfin, notons que Properce est demeuré en marge sur l'ensemble de ce sujet. Il n'a vraisemblablement pas été attiré par ce qui concerne la pratique de l'agriculture. Comme nous l'avons constaté précédemment, le Pérousien a composé quelques vers sur le monde rural, mais, dans leur majorité, ceux-ci se rapportent à une nature maniérée, esthétique, et même lorsqu'il est question de l'agriculture, celle-ci fait, pour ainsi dire, figure d'élément du décor.

Quoi qu'il en soit, à partir de l'étude des vers cités ci-dessus, il est possible d'affirmer qu'il y a, d'une manière générale, de la part des poètes de l'époque augustéenne – Properce mis à part –, une volonté de célébrer l'agriculture et même d'encourager leurs lecteurs à ne pas considérer la pratique de l'agriculture comme dégradante, à s'intéresser concrètement à leurs terres, à la bonne santé économique de leurs exploitations. Car, derrière la célébration de l'agriculture et du monde rural, il y a, comme nous l'étudierons dans la prochaine partie, un aspect pratique directement lié à la question de la propriété foncière et aux répercussions économiques qui concernent l'ensemble de la société romaine.

Conclusion de la deuxième partie

L'objectif de cette partie était double : d'une part mesurer l'importance qu'ont eu, en tant que sujets, le monde rural et l'agriculture dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne, d'autre part analyser la vision du monde rural et de l'agriculture que ces auteurs ont transmise. Pour ce qui est du premier objectif, le nombre de vers cités nous impose, à lui seul, de considérer l'importance fondamentale de ces sujets dans les œuvres de ces poètes. Ils sont, pour ainsi dire, le cœur des deux premiers poèmes de Virgile – les *Bucoliques* traitent d'amitié, de poésie, de joutes poétiques, à travers les joies et les malheurs de pâtres et de petits agriculteurs ; ainsi, en définitive, c'est le « décor » rural qui crée le lien entre les différentes églogues ; quant aux *Géorgiques*, elles sont, à bien des égards, un poème agronomique¹ –, et leur importance n'est pas négligeable dans l'*Enéide*. Les peuples que rencontrent Enée et ses compagnons tirent, pour la plupart, leurs richesses de leurs cultures et de leurs troupeaux.

L'œuvre d'Horace est caractérisée par sa diversité thématique – ses poèmes vont du chant amoureux à la recommandation, en passant par des conseils sur la manière de se comporter avec les hommes importants, des railleries sur certains de ses contemporains, des réflexions d'ordre moral ou philosophique – cependant il existe une constante. Le Vénousien a été animé tout au long de sa vie par une recherche des règles d'un « art de vivre »² ; or, le monde rural et l'agriculture ont pris toute leur place dans cette réflexion. En revanche, ces sujets, et particulièrement l'agriculture, ont eu une importance moindre dans l'œuvre de Propertius ; l'amour, la poésie, la Rome des origines dans le livre IV, sont les trois thèmes qui dominent largement les poèmes de l'élégiaque ; néanmoins, ce dernier a dépeint à plusieurs reprises des paysages ruraux, et un de ses poèmes se déroule dans un domaine agraire.

Quant à Tibulle, dès la première élégie de son recueil il a tenu à montrer à quel point le monde rural et l'agriculture occupaient une place centrale dans son œuvre, à quel point pour lui l'amour et le monde rural étaient liés. Il a notamment présenté à cette occasion son modeste domaine comme le lieu le plus favorable pour vivre l'amour. Enfin, Ovide a produit une œuvre prolifique et variée, il a composé sur des sujets multiples, et particulièrement sur le monde rural et l'agriculture. Dans ses élégies amoureuses, il a plusieurs fois établi des comparaisons entre l'amour et le travail agricole, il a d'ailleurs à ce propos présenté l'activité agricole comme un des plus sûrs moyens d'oublier une déception sentimentale. Par ailleurs, dans *Les Métamorphoses*, il a souvent fait référence à des mythes se déroulant dans le milieu rural et/ou

¹ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 1. de la présente partie).

² Nous empruntons cette expression à F. Villeneuve : Horace, *Odes et Epodes*, Paris, 2002 (réed.), p. XXXVI.

faisant intervenir des agriculteurs ou des pâtres. Dans *Les Fastes*, bon nombre de fêtes romaines ayant un rapport avec l'agriculture, il n'a eu de cesse d'évoquer le monde rural et le travail agricole. Enfin, dans les *Tristes* et les *Pontiques*, il a plusieurs fois mentionné sa volonté de pouvoir travailler la terre, sans risque d'incursion des peuples barbares.

Par ailleurs, en ce qui concerne la vision que ces poètes ont transmise du monde rural et de l'agriculture, force est de constater qu'elle est des plus positives. L'étude des œuvres de Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide fait apparaître un univers rural esthétique, protégé, invitant au repos ainsi qu'à la vertu, habité par une nature fertile et productrice. De même, ces auteurs ont offert l'image d'une agriculture d'origine divine, à la base même de la civilisation, apportant la gloire et le bonheur à ceux qui la pratiquent, d'une agriculture qui semble digne des poètes eux-mêmes et qui, malgré les risques et les difficultés qui lui sont inhérentes, comble les hommes à condition qu'ils soient pieux. Le discours produit par chacun de ces auteurs sur ces sujets contient certaines spécificités. Virgile a beaucoup composé sur l'esthétique du monde rural, sur le repos et la vertu qu'apporte ce cadre aux hommes. Il a aussi beaucoup célébré le travail agricole, l'abnégation dont font preuve les agriculteurs, ainsi que l'agriculture elle-même, notamment en mettant en valeur son rôle civilisateur majeur. Horace a tenu un discours plus pragmatique et plus personnel, il a souvent évoqué son domaine sabin, son goût pour la vie à la campagne. En outre il a souligné concrètement les difficultés pour un urbain de devenir un agriculteur, enfin il a beaucoup célébré la vertu et la piété du monde rural. Tibulle a lui aussi été très personnel, il s'est à plusieurs reprises présenté en « agriculteur actif ». De plus, il a insisté sur la piété qui émane du monde rural. Quant à Properce, il n'a presque rien écrit sur l'agriculture, il a préféré dépeindre un univers rural avant tout plaisant, « orné » d'une nature maniérée. Enfin, Ovide a porté, semble-t-il, excepté dans ses œuvres d'exil, un regard assez lointain sur ces sujets, néanmoins il les a traités avec art, il a réalisé de beaux tableaux du monde rural. Il a célébré l'origine divine de l'agriculture, il a su magnifier les calamités agricoles à travers le récit de certains mythes. De plus, lorsqu'il comprit qu'il ne quitterait plus Rome, il s'est souvenu de toute l'importance que le monde rural et l'agriculture pouvaient avoir pour un Romain.

Toutefois, c'est bien une volonté globale de présenter le monde rural comme un univers favorable à l'homme, une volonté d'encourager leurs lecteurs à ne pas considérer le travail agricole comme une activité indigne, à ne pas dénigrer les agriculteurs, qui se dégage des œuvres des poètes de l'époque augustéenne. En procédant ainsi, ces poètes allaient à l'encontre de la tradition poétique qui faisait peu de cas du monde rural. Ils allaient même plus loin puisqu'ils érigeaient ce cadre et cette pratique au rang d'idéaux, ils sacralisaient, au sens profane du terme, le monde rural et l'agriculture.

Nous avons, pour des raisons de clarté fait le choix d'étudier le discours produit par ces poètes sur le monde rural et l'agriculture de manière distincte. Cependant, cela ne signifie

pas que nous considérons que pour eux ces deux « sujets » étaient éloignés. Au contraire, le fait que nous ayons cité un nombre important de passages dans les deux parties démontre, de manière pratique, qu'ils sont intimement liés. En définitive, il apparaît que le monde rural tel que l'ont décrit Virgile, Horace, Tibulle, Ovide, et Propertius dans une moindre mesure, est avant tout le cadre d'une exploitation humaine, l'univers des agriculteurs au sens large. Même les *Bucoliques*, qui renvoient à un univers éloigné de la ville, habité par une nature parfois « sauvage », apparaissent avant tout, à travers la pratique de l'élevage, comme un espace exploité par l'homme. D'ailleurs, c'est la place des pâtres poètes dans cette nature, la manière dont ils évoluent dans ce cadre, la façon dont ce cadre agit positivement sur leur état et non la nature elle-même qui semble intéresser le Mantouan en premier lieu. Quant aux autres poèmes où il est question du monde rural et de l'agriculture au sens large, ils renvoient quasi exclusivement à l'univers des cultivateurs, des terres cultivées et des humbles chaumières. Nous avons également pu constater que le caractère vertueux des habitants du monde rural est non seulement lié à la simplicité, à la paix, à la sérénité qui règne dans ce « cadre », mais aussi à la pratique de l'agriculture, dans le sens où le travail agricole nécessite de l'abnégation, de la modération, de la piété. Enfin, nous avons remarqué que le travail agricole a été un élément majeur de l'esthétique du monde rural qu'ont transmis ces poètes.

Partant de ces considérations sur le caractère complexe, multiple, du discours des poètes de l'époque augustéenne sur le monde rural et l'agriculture, il nous faut franchir une nouvelle étape dans l'analyse, pour traiter du lien qui unit le monde rural, l'agriculture, la terre italienne et la propriété foncière, dans les œuvres de ces poètes. En effet, comme nous avons pu le remarquer, Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont pensé et décrit le monde rural à travers le prisme du système d'exploitation agricole romano-italien, c'est-à-dire la propriété foncière¹. Dans cette partie, nous avons volontairement omis de traiter cet aspect, afin, d'une part, de pouvoir mieux le mettre en valeur par la suite, et, d'autre part, de démontrer que les vers composés par les poètes sur le sujet sont directement issus d'un discours plus large. Il serait, effectivement, exagéré d'affirmer que les poètes de l'époque augustéenne ont, à proprement parler, tenu un discours sur la propriété foncière. Ils ont chanté le monde rural et l'agriculture, mais puisque l'agriculture, dans la société à laquelle ils appartenaient, était pratiquée dans le cadre de la propriété foncière, ils ont, de manière plus ou moins explicite, traité du sujet. Il est d'ailleurs, dans quelques cas, difficile de déterminer si ces auteurs pensaient ou non, en termes de propriété foncière, et s'ils considéraient que la scène qu'ils décrivaient se déroulait en Italie. Ainsi, dans la troisième partie, nous nous proposons, d'une part d'étudier les vers dans lesquels les poètes de l'époque augustéenne ont célébré les propriétés agricoles situées en Italie, d'autre part de reprendre certains passages que nous avons cités dans la deuxième partie, pour en « extraire » ce qui concerne la propriété foncière.

¹ Nous avons d'ailleurs insisté dans la première partie sur le fait qu'ils étaient eux-mêmes des propriétaires fonciers.

Troisième partie

**Discours universalisant et univers
foncier italo-romain**

Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont, par bien des aspects, tenu un discours global sur le monde rural et l'agriculture. Ils ont, d'une manière générale, présenté le monde rural comme un univers esthétique, plaisant, favorable à l'homme, et l'agriculture comme une activité qui conduisait les hommes à se conduire de manière vertueuse. A aucun moment ils n'ont cherché à exclure des lieux, des régions de cette représentation positive qu'ils ont transmise. Toutefois, il ne faut pas considérer qu'ils se sont contentés d'offrir une vision idyllique de cet univers, dépourvue de toute référence concrète. Dans la première partie, nous avons évoqué, notamment à partir des indications qu'ils ont fournies dans leurs œuvres, les expropriations foncières de 41 avant notre ère dont vraisemblablement quatre de ces poètes avaient été victimes. Or, à elle seule, cette perte d'un patrimoine foncier indique qu'ils ont entretenu des rapports directs avec le monde rural.

Cependant, dans la présente partie, nous souhaitons partir des œuvres, étudier leur discours, afin d'analyser au plus près la teneur des vers qu'ils ont composés sur le monde rural et l'agriculture. La différence avec la deuxième partie tiendra au fait que nous porterons une attention particulière aux références géographiques, juridiques, sociales, personnelles qu'ils ont fournies. L'objectif est, en effet, de mettre en valeur le caractère concret du discours produit par les poètes de l'époque augustéenne sur le monde rural, et, dans ce contexte, de souligner l'importance qu'ils ont conférée à la propriété foncière, c'est-à-dire au cadre juridique et économique privilégié dans lequel était pratiquée l'agriculture.

Dans un premier temps, il conviendra de relever les références à l'Italie et/ou à des régions situées à l'intérieur des frontières de l'Italie romaine contenues dans les passages où ils ont célébré le monde rural, ainsi que les vers dans lesquels ils ont chanté les qualités agraires de la terre italienne, ou encore ceux où ils ont glorifié la terre romano-italienne par l'intermédiaire de son lointain passé. Puis, nous réaliserons un relevé de l'ensemble des vers dans lesquels ils ont fait référence à la propriété foncière, avant de mettre en valeur le lien qu'ils ont établi entre la propriété foncière et le bonheur, et même plus largement l'importance qu'ils ont accordée à cette dernière du point de vue de la représentation économique et sociale d'un individu. Enfin, dans un troisième chapitre, nous étudierons les passages dans lesquels Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont chanté l'existence de la propriété privée des terres et/ou du bétail à des époques lointaines, ceux où ils ont évoqué avec distance les temps qui précèdent l'apparition de l'agriculture et de la propriété foncière, ainsi que ceux dans lesquels ils ont dénoncé les atteintes à la propriété privée des terres et/ou du bétail.

Chapitre 1. L'Italie romaine au cœur du discours poétique sur le monde rural et l'agriculture

Si Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide eurent la volonté de traiter du monde rural comme un ensemble, d'affirmer qu'il était presque toujours favorable aux hommes, d'indiquer que pour ces derniers la différence majeure en terme de qualité de vie résidait en premier lieu dans une opposition à la ville, il n'en demeure pas moins qu'ils ont introduit des références géographiques concrètes, et qu'un certain nombre d'éléments permettent d'établir le lien avec la sphère géographico-culturelle à laquelle ils appartenaient, c'est-à-dire l'Italie romaine.

Le présent chapitre s'organisera autour de trois sous-chapitres. Nous étudierons d'abord les indications géographiques – régions, fleuves, cités – situées à l'intérieur des frontières de l'Italie, introduites par les poètes de l'époque augustéenne dans les passages où ils chantèrent le monde rural. Puis nous mettrons, d'une part, en valeur les autres éléments qui rattachent leur discours sur le monde rural à l'Italie, d'autre part, nous observerons la manière dont ces auteurs ont célébré les qualités agraires de l'ensemble de l'Italie. Enfin, nous étudierons les passages dans lesquels ces auteurs ont célébré les qualités de la terre italienne, et plus spécifiquement du Latium, par l'intermédiaire de son glorieux, mais rustique passé.

1. 1. Des poèmes pourvus de références géographiques

Certes, les poètes de l'époque augustéenne ont présenté le monde rural comme un lieu universellement favorable aux hommes, et vanté les qualités intrinsèques des agriculteurs éleveurs. Toutefois, leur discours n'est pas dépourvu de références géographiques précises et concrètes. Un nombre non négligeable d'entre elles appartiennent au monde grec. Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont souvent fait référence à des monts, des rivières, des cités, des régions situées en Grande Grèce. Ils ont notamment chanté la montagne thrace du Rhodope, les monts arcadiens d'Aonie, le Ménale, le plus grand fleuve d'Arcadie. Ces poètes étaient fortement imprégnés par cet univers qu'avaient si admirablement célébré leurs prédécesseurs grecs. Mais ce ne sont pas pour autant les seuls lieux qu'ils ont mentionnés dans leurs poèmes. Lorsqu'ils chantèrent le monde rural, ils firent également référence à des toponymes proprement italiens, et souvent à des lieux qu'ils connaissaient personnellement.

Virgile

Bucoliques

Virgile a donné un nom à l'univers des *Bucoliques* : l'Arcadie. Il a mentionné deux fois cette région du centre du Péloponnèse – dans les églogues IV, 58, 59 et X, 26 – et il a appelé à plusieurs reprises « Arcadiens » des pasteurs poètes : Corydon et Thyrsis dans

l'*Eglogue* VII¹, les bergers dans la même églogue, et tous ceux qui pleurent le chagrin d'amour de son ami Gallus dans la X^{ème} *Bucolique*². Enfin, il a fait plusieurs références au principal fleuve d'Arcadie, le Ménale : VIII, 21, 22, 25, 28, 31, 36, 42, 46, 51, 57, 61 ; X, 15, 55. Les commentateurs parlent ainsi traditionnellement d'« Arcadie heureuse » pour évoquer le cadre des *Bucoliques*. Cependant, il y a, dans les différentes églogues, des références à d'autres régions de Grèce – dans la VI^{ème} églogue, Virgile a mentionné le Cynthe, le Parnasse, le Rhodope et l'Ismare³, dans la VIII^{ème} le Timave, le Tmaros et à nouveau le Rhodope⁴ –, de Grande Grèce, à commencer par la Sicile⁵, le lieu des scènes des *Idylles* de Théocrite⁶, mais aussi à la Sardaigne, au Pont, à la mer d'Illyrie⁷, à Troie⁸. D'autre part, il est question dans certaines *Bucoliques* de lieux qui n'appartiennent pas au monde grec et qui ne renvoient pas avant tout à un univers poétique, au monde des Muses et des prédécesseurs grecs. Dans la I^{ère} *Bucolique*, Tityre évoque la Parthie, la Saône, la Germanie, et Mélibée l'Afrique, la Scythie, la Bretagne ; dans VIII^{ème} *Bucolique* il est question du pays des Garamantes⁹, dans la X^{ème} du pays des Ethiopiens, des Sithoniens et de l'Hèbre¹⁰. Enfin, il y a des références à Rome, ainsi qu'à d'autres lieux situés à l'intérieur des frontières de l'Italie romaine.

Ainsi, l'Arcadie des *Bucoliques* n'est pas, au sens strict, la région montagneuse du centre du Péloponnèse, c'est avant tout un type de paysage qui induit un mode de vie. C'est l'univers, le cadre de vie d'une communauté de pasteurs poètes épris d'alexandrinisme, mais qui vivent à l'intérieur des frontières de l'Italie. Nous pouvons observer qu'il émane de

¹ Vers 4.

² Vers 31 et 33.

³ Respectivement vers 29, 30 et 30.

⁴ Respectivement vers 3, 6, 44 et 44.

⁵ Dans la II^{ème} *Bucolique*, Corydon fait explicitement référence à la Sicile : *Bucoliques* II, 19-21 : « Tu me dédaignes et tu ne demandes pas, Alexis, qui je suis, quelle est ma richesse en bétail, quelle est mon abondance en lait neigeux. J'ai mille brebis qui paissent en liberté sur les monts de Sicile » : *Despectus tibi sum, nec qui sim quaeris, Alexi, quam diues pecoris, niuei quam lactis abundans. Mille meae Siculis errant in montibus agnae.*

⁶ D'ailleurs, d'une manière générale, les *Bucoliques* doivent beaucoup aux *Idylles* du poète syracusain. Celui-ci n'est jamais cité explicitement, mais la référence n'est pas contestable, puisque dans plusieurs églogues (IV, 1 ; VI, 1 ; X, 1 ; X, 51) Virgile évoque la Sicile, la Muse sicilienne, et revendique l'honneur d'avoir le premier adapté le vers syracusain à la littérature latine. D'autre part, les noms de tous les pasteurs poètes des *Bucoliques*, de leurs amantes ou amants sont empruntés aux *Idylles*. Toutefois, il ne faut pas exagérer l'influence de ce poème sur Virgile. Les *Bucoliques* ne sont pas une copie de l'œuvre de Théocrite. A ce titre E. de Saint-Denis affirme : « il [Virgile] ne traduit jamais aucune idylle de Théocrite ; il procède par contamination. Ainsi la deuxième églogue est imitée des idylles III, XI, XXIII, sans compter une épigramme de Méléagre ; la troisième, des idylles IV et V ; (id.) la cinquième des idylles I et VII ; la septième, des idylles VI et VIII. [...] Virgile ne copie jamais son modèle. Il cimente éléments empruntés et additions personnelles pour ajuster une mosaïque dont l'unité est sienne » (notice aux *Bucoliques*, Paris, 1956, p. 6). Ce type d'emprunt est d'ailleurs valable uniquement pour les premières *Bucoliques*, c'est-à-dire les II^{ème}, III^{ème}, V^{ème} ; dans les églogues suivantes, Virgile ne conserve plus que les noms et l'univers bucolique des *Idylles* de Théocrite. Nous verrons d'ailleurs que l'étude des références géographiques va dans ce sens, puisqu'il y a des références au monde romain dans les *Bucoliques*.

⁷ *Bucoliques* VIII, 7.

⁸ *Bucoliques* IV, 36.

⁹ *Bucoliques* VIII, 44.

¹⁰ Respectivement vers 68, 66, 65.

certaines églogues¹ une volonté de transposer l'univers rural imaginaire que représente l'« Arcadie heureuse » dans un cadre rural plus concret, plus proche de l'univers dans lequel Virgile évoluait ou qu'il connaissait personnellement. Nous constatons en effet que la majorité des références relatives à l'Italie contenues dans les églogues concernent la Cisalpine. Or, Virgile était originaire de Mantoue².

Il n'y a pas d'indication géographique qui permet de situer incontestablement la I^{ère} *Bucolique* en Cisalpine. En revanche, il existe deux occurrences de Rome, aux vers 19 et 26, qui peuvent être un premier pas dans ce sens. La première est relative à Tityre ; ce dernier raconte qu'il s'est lui-même rendu à Rome et il chante son admiration pour cette ville :

« La ville qu'on appelle Rome, Mélibée, je me la figurais, dans ma sottise, semblable à la nôtre, où nous avons l'habitude, nous autres bergers, de mener souvent les petits enlevés à nos brebis. Ainsi, je savais les chiots semblables aux chiennes, les chevreux à leurs mères, ainsi je comparais les grandes choses aux petites. Mais cette ville, parmi les autres, a haussé la tête, autant que le cyprès au milieu des viornes flexibles³. »

La manière dont Tityre fait l'éloge de Rome montre qu'elle est pour lui la ville où se prennent les décisions, qu'elle est majestueuse par sa dimension, mais aussi par son pouvoir. En 40 avant notre ère, soit à l'époque à laquelle cette bucolique a été composée, la Cisalpine venait tout juste d'être rattachée à l'Italie, les Cisalpins étaient devenus des citoyens romains, c'est donc à Rome que se prenaient pour eux les décisions les plus importantes. Cependant, en tenant uniquement compte de ces indications, il est impossible d'affirmer que Tityre vivait près de Mantoue. Nous pouvons seulement considérer qu'il vivait à proximité d'une ville de moyenne importance qui dépendait directement de Rome. Il s'agit par conséquent soit d'une colonie, soit d'une cité située à l'intérieur des frontières de l'Italie.

La seconde occurrence n'apporte pas d'autre précision. Elle est extraite d'une interrogation formulée par Mélibée sur les raisons pour lesquelles Tityre s'est rendu à Rome – « Et quel motif si grand avais-tu de voir Rome ? »⁴ –, et dans l'explication que donne Tityre il n'y a rien qui permette de mieux situer le lieu où se déroule le dialogue. Nous verrons dans le chapitre suivant qu'il y a d'autres éléments qui permettent de rattacher la première *Bucolique* à la Cisalpine, mais en définitive c'est la mise en relation avec la IX^{ème} *Bucolique* qui est la plus probante.

¹ Nous verrons qu'il y a, en effet, du point de vue du rapport à un cadre concret, des différences notoires entre les différentes *Bucoliques*.

² A ce sujet et d'une manière générale sur la biographie de Virgile cf. *supra* chapitre 1. 2. 2. 3. de la première partie.

³ *Bucoliques* I, 19-25 : *Vrbem quam dicunt Roman, Meliboe, putavi stultus ego huic nostrae similem, quo saepe solemus pastores ouium teneros depellere fetus. Sic canibus catulos similis, sic matribus haedos noram, sic paruis componere magna solebam. Verum haec tantum alias inter caput extulit urbes quantum lenta solent inter uiburna cupressi.*

⁴ *Bucoliques* I, 26 : *Et quae tanta fuit Romam tibi causa uidendi ?*

Au sujet des rapports entre les I^{ère} et IX^{ème} *Bucoliques*, nous renvoyons à la première partie. Dans le cadre du présent chapitre nous nous contenterons d'étudier les références géographiques relatives à la Cisalpine, et plus particulièrement à Mantoue, contenues dans cette IX^{ème} *Bucolique*. Celles-ci sont beaucoup plus explicites que dans la I^{ère} *Bucolique*, mais elles se font, pour ainsi dire, attendre. Il n'y a aucune indication géographique précise avant que Moeris chante durant les vers 27-28¹ :

« Varus, pourvu que Mantoue nous reste, Mantoue trop proche, hélas ! de la malheureuse Crémone². »

Ainsi, Virgile fait allusion à des expropriations qui eurent lieu sur le territoire de la cité de Mantoue, et il précise que ces expropriations sont liées à la proximité de Mantoue avec Crémone. Les territoires des deux cités étaient limitrophes, et des sources épigraphiques étudiées par Lawrence Keppie³ indiquent que Crémone a fait partie des cités choisies par les triumvirs pour installer les vétérans de Philippe. Ainsi, les expropriations qui se déroulèrent sur le territoire de Mantoue, et en particulier celles qu'auraient subies Ménalque et Moeris, seraient le fait de vétérans qui devaient recevoir des terres sur le territoire de Crémone mais qui, probablement parce qu'ils n'avaient pas reçu suffisamment de terres, auraient outrepassé leurs droits en s'attribuant des terres sur le territoire des cités attenantes. Appien et Dion Cassius racontent d'ailleurs que dans plusieurs cas les terres des cités désignées par les triumvirs ne suffirent pas aux vétérans qui, par conséquent, s'attribuèrent par la force des terrains sur les cités limitrophes⁴. Quoiqu'il en soit, les vers 27-28 permettent de déterminer avec assurance que la scène de la IX^{ème} *Bucolique* se déroule à Mantoue et que Ménalque possédait des terres sur le territoire de cette cité. Par conséquent, il semble que Virgile souhaitait dans la première églogue faire également référence aux expropriations survenues sur le territoire de Mantoue.

Outre ces deux églogues, il y a dans les *Bucoliques* d'autres indications géographiques relatives à cette même région. Dans la VII^{ème} églogue, la référence à cette dernière est des plus explicites puisque Virgile, par la voix de Daphnis, chante une nature accueillante dans laquelle le Mincio, le fleuve qui traverse Mantoue, « frange de tendres roseaux ses rives verdoyantes »⁵. Notons d'ailleurs que dans les vers qui précèdent, Virgile a présenté Thyrsis

¹ L'églogue compte 67 vers au total.

² *Bucoliques IX, 27-28* : *Vare, tuom nomen, superet modo Mantua nobis, Mantua uae miserae nimium uicina Cremonae.*

³ Keppie L., *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B.C.*, London, 1983. Pour plus de précisions à ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 3. de la première partie).

⁴ Appien, V, 13 ; V, 14 ; Dion Cassius, 48, 6 ; 48, 8 ; 48, 9. D'une manière générale, pour plus d'informations au sujet des expropriations de 41 avant notre ère cf. *supra* (chapitre 1. 1. de la première partie).

⁵ *Bucoliques VII, 7-13* : « alors j'aperçois Daphnis. Et lui de son côté, dès qu'il me voit : « Vite, dit-il, viens ici, Mélibée ; ton bouc est sauf, ainsi que tes chevreux ; et, si tu as quelque loisir, repose-toi sous l'ombrage. Tes jeunes taureaux sauront bien traverser les prés pour venir boire ici ; ici, le Mincio frange de tendres roseaux ses rives verdoyantes » : *atque ego Daphnim adspicio. Ille ubi me contra uidet : « Ocius » inquit « huc ades, o*

et Corydon, les personnages principaux de cette églogue, comme des Arcadiens¹. Ainsi, il apparaît clairement que pour le poète il était tout à fait possible d'être un Arcadien et de vivre dans la région de Mantoue.

Par ailleurs, dans la quatrième églogue, il est question de Cumes par l'intermédiaire de sa prophétie : « Le voici venu, le dernier âge prédit par la prophétie de Cumes »². Ce lieu appartient au monde grec comme au monde romain³, mais il semble avoir plus d'importance pour ce dernier, dans le sens où il est plus volontiers cité par des auteurs romains⁴ que par des auteurs grecs et, quoi qu'il en soit, Cumes était située sur le sol de l'Italie. Enfin, dans la X^{ème} *Eglogue*, il y a probablement une indication géographique relative aux côtes de la mer Tyrrhénienne. Dans les vers 44-45 de cette églogue, Virgile a chanté son ami Gallus retenu « sous les armes de l'impitoyable Mars, au milieu des projectiles et face à l'ennemi »⁵. Certains commentateurs ont vu dans ces vers une allusion à la présence de Gallus sur les côtes de la mer Tyrrhénienne, dans le cadre du *Bellum Siculum*. Depuis quelques années, Gallus était passé dans le camp d'Octavien, et il est tout à fait vraisemblable qu'en 37 – les philologues considèrent en effet que cette dixième églogue aurait été composée en 37 avant notre ère – il se battait aux côtés de ce dernier contre Sextus Pompée⁶.

Cette indication géographique relative à l'Italie et les précédentes montrent que l'univers rural dépeint par Virgile dans les *Bucoliques* ne renvoie pas uniquement à un univers poétique, dépourvu de contact avec la réalité. Au contraire, elles permettent de considérer que Virgile a également perçu le monde rural à travers sa propre expérience. Comme nous l'avons indiqué dans la première partie, le poète possédait certainement des terres dans le nord du territoire de Mantoue, une zone favorable à l'élevage et non dénuée d'un certain relief, du fait de la présence, plus au nord, des Alpes. Il ne résidait probablement pas avec sa famille sur ces

Meliboee ; caper tibi saluos et haedi, et, si quid cessare potes, requiesce sub umbra. Huc ipsi potum uenient per prata iuueni ; hic uiridis tenera praetexit harundine ripas Mincius.

¹ *Bucoliques* VII, 4.

² *Bucoliques* IV, 4 : *Vltima Cumaei uenit iam carminis aetas.*

³ D'une manière générale, au sujet de Cumes, de la Sibylle de Cumes, des caractéristiques italiennes de cette prophétie et de cette cité cf. notamment Brun J.-P., *et alli, Cumes*, *MEFRA*, 117, (1), 2005, p. 346-359 ; Heurgon J., « Les deux Sibylles de Cumes », *Filologia e forme letterarie. Studi offerti a Francesco della Corte*, Urbino, 1987, p. 153-161 ; Combet Farnoux B., « Cumes, l'Étrurie et Rome à la fin du VI^e siècle et au début du V^e siècle. Un aspect des premiers contacts de Rome avec l'hellénisme », *MEFR*, LXIX, 1957, p. 7-44.

⁴ Au sujet des références faites par les auteurs latins à Cumes et à sa Sibylle cf. Ramires G., « Les additions italiennes dans l'épisode de la Sibylle de Cumes : Servius *Ad Aen.* VI », *La Sibylle : parole et représentation*, Bouquet M. (dir.), Morzadec F. (dir.), Rennes, 2004, p. 119-129 ; Deremetz A., « La Sibylle dans la tradition épique à Rome : Virgile, Ovide et Silius Italicus », *La Sibylle...*, p. 75-83 ; Champeaux J., « Figures romaines de la Sibylle », *La Sibylle...*, p. 43-52 ; Foulon A., « Sibylles élégiaques », *La Sibylle...*, p. 69-74 ; Bouquet M., « La Sibylle servienne, guide de l'exégèse moderne ? », *La Sibylle...*, p. 109-118.

⁵ *Bucoliques* X, 44-45 : *Nunc isanus amor duri me Martis in armis tela inter media atque aduersos detinet hostis.*

⁶ Au sujet du *Bellum Siculum* cf. *supra* (chapitre 2. 1. 2. de la première partie).

terres¹. Ils étaient plus certainement installés dans la cité de Mantoue², mais ils s’y rendaient vraisemblablement de manière régulière pour les visites d’inspection³, pouvaient y passer quelques jours, voire quelques semaines durant certaines périodes cruciales de l’activité agricole ou lorsque la chaleur était trop importante en ville. Quoi qu’il en soit, l’image que Virgile eut du monde rural fut nécessairement imprégnée par cette expérience personnelle. Il est même possible que ce soit de cette expérience concrète que soit née son admiration pour le monde rural.

Partant de ces considérations, certains commentateurs, notamment Jean-Paul Brisson, ont émis l’hypothèse que Virgile aurait un temps souhaité aller plus loin dans le sens de cette expérience, en vivant de manière communautaire avec ses amis poètes cisalpins. A cette époque, Virgile était épris d’épicurisme⁴. Or, le monde rural, par la simplicité, la rusticité qu’il porte en lui, convenait bien à la pratique de la poésie au sein d’une petite société de sages. Etant donné l’importance des tâches que devaient accomplir certains membres de cette communauté, à commencer par Pollion⁵ – rappelons qu’il était le gouverneur de la Cisalpine – la réalisation concrète de cette hypothèse, Jean-Paul Brisson en convient d’ailleurs, semble très peu vraisemblable. Cependant, il est plausible qu’il y ait eu un cercle d’amis unis par les lettres et la philosophie épicurienne⁶, qu’ils se rencontraient le plus souvent à Milan, le centre politique de la Cisalpine, et que Virgile ait transposé ces « personnages » ainsi que leurs joutes poétiques dans un univers champêtre inspiré, d’une part, d’une vision idyllique et poétique de la région du centre du Péloponnèse – l’Arcadie –, d’autre part de la campagne du nord de Mantoue. D’ailleurs, il était possible de trouver des points communs entre les deux régions. Toutes deux étaient pourvues d’un relief relativement escarpé, de nombreux cours d’eau, de zones forestières, toutes deux étaient peu urbanisées, éloignées du centre du

¹ Lorsqu’il vivait en Campanie, c’est Mantoue qu’il regrettait et non pas les terres du sud du lac de Garde (*Géorgiques*, II, 198 ; *Géorgiques*, III, 14-15). D’autre part, la ville correspondait mieux à l’activité principale de son père. Du moins si nous acceptons la version de la *Vita Donati* qui fait de celui-ci un « employé à gages par un certain Magius, appariteur d’un quelconque magistrat municipal de Mantoue ».

² A ce sujet cf. Brisson J.-P., *Virgile : son temps et le nôtre*.

³ C’est du moins ce que les biographes se sont plu à laisser entendre en décrivant assez longuement le domaine qu’avait progressivement acquis son père.

⁴ Sur ce point cf. la partie précédente, ainsi que Cristofoli R., « Filodemo in Virgilio e le prospettive socio-politiche dell’epicureismo romano », *Latomus*, 57, (4), 1998, p. 816-827. Et, d’une manière générale au sujet de la présence de l’épicurisme dans la société romaine et de son impact dans la littérature romaine cf. Boyancé P., « L’épicurisme dans la société et la littérature romaines », *BAGB*, 19, 1960, p. 499-516, et plus récemment Annick M. (éd.), *Le jardin romain : épicurisme et poésie à Rome : mélanges offerts à Mayotte Bollack*, Villeneuve-d’Asq, 2003. Enfin, au sujet du rapport des épicuriens et des stoïciens avec la limite, et plus largement au sujet de l’importance de ces courants philosophique dans la pensée à Rome cf. Thomas J., « Le sens de la limite chez les épicuriens et les stoïciens à Rome (I^{er} s. av. J.C.- I^{er} s. ap. J.C.) », *Frontières terrestres, frontières célestes dans l’Antiquité*, Paris, 1995, p. 297-308.

⁵ Nous reviendrons sur les références à Pollion et aux autres personnages historiques contenues dans les *Bucoliques* dans le chapitre suivant.

⁶ Rappelons que certains commentateurs, notamment D. Voisin (« Le prétendu cercle littéraire des Arcadiens », *Latomus*, 2001, 60, (2), p. 321-344), proposent de rejeter l’idée d’un « cercle de Pollion », pour préférer celle d’un réseau de relations dans le monde littéraire romain entre les différents poètes cités par Virgile dans ses *Bucoliques* : Pollion, Gallus, Alfenus Varus, Cinna, Varius.

pouvoir, économiquement organisées autour de l'élevage. Quoi qu'il en soit, les deux lieux ne s'excluent pas pour Virgile, bien au contraire. L'Arcadie heureuse, ce n'est pas uniquement, mais c'est aussi le nord de la cité de Mantoue¹.

Géorgiques

Les *Géorgiques* renvoient à un monde plus réaliste que les *Bucoliques*. Le poème « agronomique » de Virgile est peuplé d'agriculteurs travailleurs et vertueux, non de pâtres avant tout préoccupés de chanter des vers et qui se meuvent dans les zones éloignées des centres urbains. Toutefois, il y a une volonté forte chez Virgile d'universaliser son discours, de chanter les champs et ceux qui les cultivent d'une manière concrète, mais aussi globale.

Ainsi, il faut attendre le vers 466 du livre I, pour lire la première occurrence de Rome : « C'est lui [le soleil] qui prit Rome en pitié à la mort de César »². Il n'est pas directement question d'agriculture ni de monde rural dans ces vers, néanmoins cette référence à Rome s'inscrit dans le contexte des guerres civiles. De même, quelques vers plus loin, il a poursuivi dans ce sens en appelant la protection des dieux romains, en évoquant les familiers Tibre toscan et Palatin romain, et en faisant référence à l'ascendance troyenne de Rome :

« Dieux nationaux, Dieux indigètes, et toi Romulus, et toi Vesta notre mère, qui veille sur le Tibre toscan et sur le Palatin romain, n'empêchez pas au moins notre jeune héros de porter secours à une génération abattue. Assez longtemps nous avons de notre sang lavé les parjures de la Troie de Laomédon³. »

La succession de ces indications géographiques qui renvoient à Rome met de nouveau en valeur le fait que parallèlement à l'affirmation d'un discours très positif sur le monde rural et l'agriculture, Virgile était soucieux de glorifier Rome lorsqu'il composait les *Géorgiques*. D'autre part, dans un fameux passage du livre II, Virgile a fait référence à différentes régions d'Italie : la Campanie lorsqu'il mentionne le massique, le vin de très bonne qualité qui y était fabriqué – « mais les épis lourds et la liqueur de Bacchus, le massique, y donnent à plein »⁴ –, l'Ombrie lorsqu'il invoque le Clitumne – « de l'autre, ô Clitumne, les blancs troupeaux et le taureau, grande victime, ont été souvent baignés dans ton fleuve sacré »⁵. Le poète a

¹ Il convient toutefois de signaler que certains commentateurs s'opposent à cette lecture et considèrent que l'univers des *Bucoliques* ne correspond en définitive à aucun lieu précis, pas plus à la Sicile, qu'à l'Arcadie, ou qu'à la Gaule Cisalpine. C'est le cas notamment de M. Bouquet (« Le sauvage dans tous ses états : élément primordial des *Bucoliques* de Virgile », *Les espaces du sauvage dans le monde antique*, Besançon, 2004, p. 53-65).

² *Géorgiques* I, 466 : *Ille etiam extincto miseratus Caesare Romam.*

³ *Géorgiques* I, 498-502 : *Di patrii, Indigetes et Romule Vestaque mater, quae Tuscum Tiberim et Romana Palatia seruas, hunc saltem euerso iuuenem succurrere saeclo ne prohibete ! Satis iam pridemsanguine nostro Laomedontae luimus periuria Troiae.*

⁴ *Géorgiques* II, 143-144 : *sed grauidae fruges et Bacchi Massicus umor impleuere.*

⁵ *Géorgiques* II, 146-148 : *hinc albi, Clitumne, greges et maxima taurus uictima saepe tuo perfusi flumine sacro Romanos ad templa deum duxere triumphos.*

également cité des lacs : le Larius – « toi, Larius, le plus grand »¹, l'antique lac de Côme –, le Benacus – « et toi, Benacus, dont les flots se soulèvent et grondent comme une mer »² –, l'antique lac de Garde, le Lucrin – « la digue ajoutée en bordure du Lucrin »³, l'Averne – « et où le flux Tyrrhénien pénètre dans les eaux de l'Averne »⁴ –, et par leur intermédiaire il a fait allusion à des régions, respectivement le nord de l'Italie, la Cisalpine, pour les deux premiers, et le sud-ouest de la péninsule, la Lucanie, pour les deux derniers. Enfin, en vantant les qualités de plusieurs peuples italiens, il a également fait allusion aux régions dont ils proviennent⁵. Il a évoqué la Sabine par l'intermédiaire des Marses et de la jeunesse sabellienne – « Notre pays a produit une race ardente, les Marses et la jeunesse sabellienne »⁶ –, la Ligurie par l'intermédiaire des Ligures – « et le Ligure habitué à la vie dure »⁷ –, la région des monts Apennins par l'intermédiaire des Volsques – « et les Volsques armés de l'épieu »⁸. Ainsi, entre le vers 143 et le vers 169, Virgile a, de manière plus ou moins explicite, fait allusion à une très grande partie des régions italiennes. Il a donc démontré, d'une part, qu'il avait une bonne connaissance des régions italiennes, d'autre part, il a laissé entendre qu'il pensait avant tout l'agriculture et les agriculteurs dans le cadre des régions italiennes.

De même, lorsque quelques vers plus loin Virgile a donné à ses lecteurs un conseil sur les lieux favorables à l'élevage, il a cité la région de Tarente et la plaine de Mantoue :

« Mais si tu as plutôt le goût d'entretenir du gros bétail et des veaux, des agneaux ou des chèvres qui brûlent les cultures, gagne les défilés boisés et la région lointaine de la grasse Tarente, ou une plaine semblable à celle que Mantoue l'infortunée a perdue, et qui nourrit dans les herbes de son fleuve des cygnes neigeux⁹. »

En donnant ces références précises et explicites aux terres qui entourent Tarente et Mantoue, Virgile se souvenait qu'il s'adressait à des lecteurs romano-italiens, et il sous-entendait à nouveau que lorsqu'il pensait concrètement à l'agriculture et au monde rural, il se référait à des régions d'Italie.

¹ *Géorgiques* II, 159 : *Te, Lari maxime.*

² *Géorgiques* II, 160 : *teque, fluctibus et fremitu adsurgens Benace marino.*

³ *Géorgiques* II, 161 : *An memorem portus Lucrinoque addita claustra.*

⁴ *Géorgiques* II, 164 : *Tyrrhenusque fretis immittitur aestus Auernis.*

⁵ D'une manière générale au sujet des références ethnographiques dans les poèmes de Virgile et plus globalement dans la poésie romaine cf. Thomas R.F., *Lands and Peoples in Roman Poetry : the Ethnographical Tradition*, Cambridge, 1982.

⁶ *Géorgiques* II, 166-167 : *Haec genus acre uirum, Marsos pubemque Sabellam.*

⁷ *Géorgiques* II, 168 : *Assuetumque malo Ligurem.*

⁸ *Géorgiques* II, 168-169 : *Volscosque uerutos extulit.*

⁹ *Géorgiques* II, 195-202 : *Sin armenta magis studium uitulosque tueri aut ouium fetum aut urentis culta capellas, saltus et saturi patito longinqua Tarenti et qualem infelix amisit Mantua campum pascentem niueos herboso flumine cygnos.*

Toujours dans le livre II, au vers 452, nous pouvons relever une occurrence du Pô – « de même l'aune léger, lancé sur le Pô, flotte sur l'onde torrentueuse »¹ – dans le cadre d'un éloge des essences d'arbres qui sont utiles aux agriculteurs. Puis, au vers 498, Virgile a évoqué de nouveau Rome lorsqu'il a chanté le bonheur de ceux qui travaillent la terre – « [Celui qui connaît les dieux champêtres ne se laisse émouvoir] ni par les affaires de Rome et le sort des royaumes destinés à périr »². Ainsi, au-delà de l'affirmation de la tranquillité du mode de vie des agriculteurs, Virgile a rappelé la domination de Rome et le fait que ses lecteurs étaient des citoyens romains. De même, lorsque durant les vers 527-542 il a chanté le mode de vie pieux et plaisant du paysan, il l'a situé en Sabine – « Cette vie, jadis les vieux Sabins la menèrent »³ –, dans le Latium – « Rémus et son frère la [cette vie] menèrent »⁴ –, dans « la vaillante Etrurie »⁵, enfin dans la ville de Rome : « Rome devint la merveille du monde et dans une seule enceinte embrassa sept collines »⁶. Notons que ces vers closent le livre II.

D'autre part, dans le livre III, c'est Mantoue et le Mincio, le fleuve qui traverse sa cité d'origine, qu'a chantés à nouveau Virgile : « le premier je te rapporterai, ô Mantoue, les palmes iduméennes, et dans la plaine verte je fonderai un temple de marbre, au bord de l'eau, à l'endroit où l'immense Mincio vagabonde en méandres paresseux, et frange ses rives de tendres roseaux »⁷. Outre la célébration de sa gloire personnelle en tant que poète et son rejaillissement sur la cité dont est issue sa famille, Virgile a précisé une nouvelle fois que lorsqu'il s'agissait de situer précisément le monde rural esthétique et accueillant qu'il dépeignait dans les *Géorgiques*, il pensait avant tout à Mantoue.

Enfin, Virgile a précisé que le modeste propriétaire foncier qu'il érigeait en modèle de vertu dans le livre IV habitait au sud de l'Italie, à Tarente plus précisément :

« Ainsi je me souviens d'avoir vu, au pied des tours de la haute ville d'Oebalos, là où le noir Galèse arrose de bondissantes cultures, un vieillard de Corycus qui possédait quelques arpents d'un terrain abandonné, un fond qui n'était pas bon pour les bœufs de labour, ni propice au bétail, ni propre à Bacchus⁸. »

Dans ce passage Virgile a donné des indications géographiques très précises. La ville d'Oebalos n'est autre que Tarente – d'après la tradition, Tarente avait été fondée par les

¹ *Géorgiques* II, 451-452 : *nec non et torrentem undam leuis innatat alnus missa Pado.*

² *Géorgiques* II, 498 : *non res Romanae perituraque regna.*

³ *Géorgiques* II, 532 : *Hanc olim ueteres uitam coluere Sabini.*

⁴ *Géorgiques* II, 533 : *hanc Remus et frater.*

⁵ *Géorgiques* II, 533-534 : *sic fortis Etruria creuit scilicet.*

⁶ *Géorgiques* II, 534-535 : *et rerum facta est pulcherrima Roma septemque una sibi muro circumdedit arces.*

⁷ *Géorgiques* III, 12-15 : *primus Idumaeas referam tibi, Mantua, palmas ; et uiridi in campo templum de marmore ponam propter aquam, tardis ingens ubi flexibus errat Mincius et tenera praetexit harundine ripas.*

⁸ *Géorgiques* IV, 125-129 : *Namque sub Oebalie memini me turribus arcis, qua niger umectat flauentia culta Galaesus, Corycium uidisse senem, cui pauca relictis iugera ruris erant, nec fertilis illa iuuencis nec pecori opportunata seges nec commoda Baccho.*

Lacédémoniens à l'époque du roi Oebalos – et le Galèse le fleuve qui coule sur le territoire de cette antique cité. D'autre part, il est remarquable que Virgile a fait – chose tout à fait exceptionnelle dans l'ensemble de son œuvre – explicitement référence à son expérience personnelle, en utilisant l'expression que Etienne de Saint-Denis a traduite par : « Ainsi je me souviens d'avoir vu ». En procédant ainsi, le Mantouan souhaitait donner plus de crédit à son portrait – d'ailleurs, il est possible qu'il ait effectivement rencontré le « vieillard de Tarente », puisqu'Horace raconte dans la *Satire I*, 5 que Virgile avait, comme lui-même, fait partie du voyage qui mena, en 37 avant notre ère, Mécène à l'entrevue qui réunit Octavien et Marc Antoine dans un lieu situé entre Tarente et Métaponte –, mais aussi laisser entendre que le discours qu'il avait tenu dans les *Géorgiques* était fondé sur des éléments concrets.

Ainsi, ces différents passages montrent que Virgile a introduit dans son poème quelques références géographiques qui trahissent son appartenance au monde italo-romain, et qui permettent de considérer que lorsqu'il pensait concrètement le monde rural et l'agriculture, il se référait à l'Italie, et plus particulièrement à la campagne de Mantoue, à la Campanie, à la région de Tarente, c'est-à-dire aux régions qu'il connaissait, dans lesquelles il avait vécu ou qu'il avait traversées.

Enfin, il n'est pas question d'étudier l'ensemble des indications géographiques relatives à des villes, des régions d'Italie, des fleuves, des monts italiens contenues dans l'*Enéide*. Elles seraient trop nombreuses, et il ne fait aucun doute que les six derniers chants de l'*Enéide* se déroulent sur le sol italien. En revanche, nous étudierons dans le chapitre 1, 3 de la troisième partie cette manière qu'a eue le Mantouan de glorifier le sol sur lequel sera fondée Rome, et plus largement de présenter l'Italie comme une « terre promise ».

Horace

Dans la deuxième *Epode* Horace a tenu, à l'instar de Virgile dans les *Géorgiques*, un discours globalement positif sur le mode de vie des agriculteurs et, comme Virgile, il a introduit quelques indications géographiques ou ethnographiques qui renvoient à certaines régions d'Italie, et qui laissent entendre qu'il pensait avant tout l'agriculture dans le cadre de ces régions situées à l'intérieur de l'Italie romaine. En effet, lorsque Horace évoqua, dans sa deuxième *Epode*, les caractéristiques de l'épouse idéale de l'agriculteur, il établit un parallèle avec les femmes sabinnes ou apuliennes : « Mais si une chaste épouse se chargeait, pour une part de la maison et des enfants chéris ; si, pareille à une Sabine ou à la femme, brûlée par le soleil, de l'Apulien agile, elle entassait du bois vieux dans le foyer sacré quand approcherait le retour de son mari fatigué »¹. De même, lorsqu'il voulut faire référence à un aliment de luxe,

¹ *Epodes* II, 39-44 : *Quodsi pudica mulier in partem iuuet domum atque dulcis liberos, Sabina qualis aut perusta solibus pernicis uxor Apuli, sacrum uetustis exstruat lignis focum lassus aduentum uiri.*

il mentionna les coquillages du Lucrin : « non, les coquillages du Lucrin ne me donneraient pas plus de plaisir »¹.

Par ailleurs, Horace a fourni des indications géographiques en relation avec l'Italie et le monde rural, lorsqu'il a évoqué ses propres terres. Dans l'*Ode* II, 18, alors qu'il chantait ô combien la modestie de sa condition lui convenait, il précisait que son domaine se trouvait en Sabine :

« je ne harcèle les dieux d'aucun autre souhait, je ne réclame point à mon puissant ami de plus larges dons, heureux assez de mon seul domaine sabin². »

Ainsi, il apparaît que son discours sur le monde rural n'était pas dépourvu d'expérience personnelle et qu'il était, du fait même de cette expérience personnelle, fortement lié à l'Italie et plus particulièrement à la Sabine. Dans la *Satire* II, 6, Horace n'a pas fait explicitement référence à la localisation de son domaine mais il y a fait allusion, puisque, quelques vers après avoir chanté son modeste domaine – « C'était mon vœu : un domaine dont l'étendue ne serait pas trop grande »³ –, il a évoqué sa volonté de quitter la ville pour gagner ses montagnes et sa citadelle⁴. Or, une des particularités majeures de la Sabine est d'être une région montagneuse. De plus, nous comprenons aisément que la « ville » qu'il souhaite quitter n'est autre que Rome, puisque, à partir du vers 23, il déplore les activités contraignantes qu'il doit mener dans l'*Vrbs* : « A Rome tu [Horace s'adresse au dieu du matin, pour signifier que les contraintes commencent très tôt] m'entraînes pour être caution »⁵.

De même, dans l'*Épître* I, 14, Horace ne fait pas directement référence à la Sabine, mais il évoque sa présence à Rome et son désir de retourner dans son domaine :

« Quoique je sois retenu à Rome par la pieuse douleur de Lamia, qui pleure un frère, un frère dont la perte l'afflige inconsolablement, cependant c'est là-bas qu'aspirent ma pensée et mon âme, et elles brûlent de prendre leur course en rompant les barrières qui les arrêtent. Je dis, moi, que le bonheur, c'est de vivre à la campagne ; tu dis, toi, que c'est de vivre à la ville.⁶ »

Horace n'emploie pas un terme qui renvoie à l'idée de « domaine », et il ne fournit, contrairement à la *Satire* II, 6, aucun élément qui permet de situer le lieu rural vers lequel ses pensées aspirent. Il évoque simplement « là-bas », *istuc*. Cependant, grâce aux passages que nous

¹ *Epodes* II, 49 : *non me Lucrina iuuerint conchyliis*.

² *Odes* II, 18, 12-14 : *nihil supra deos lacesso nec potentem amicum largiora flagito, satis beatus unicus Sabinis*.

³ *Satires* II, 6, 1 : *Hoc erat in uotis : modus agri non ita magnus*.

⁴ *Satires* II, 6, 16 : *Ergo ubi me in montis et in arcem ex urbe remoui*.

⁵ *Satires* II, 6, 23 : *Romae sponsorem me rapis*.

⁶ *Épîtres* I, 14, 6-10 : *Me quamuis Lamiae pietas et cura moratur, fratrem maerentis, rapto de fratre dolentis insolabiliter, tamen istuc mens animusque fert et amat spatiis obstantia rumpere claustra. Rure ego uiuentem, tu dicis in urbe beatum*.

venons de citer ses lecteurs savaient que son domaine se trouvait en Sabine. Lorsqu'il composait les *Epîtres*, c'est-à-dire au moins quinze ans après avoir acquis un domaine en Sabine, il n'avait plus besoin de préciser que lorsqu'il évoquait son souhait d'être à la campagne, il pensait à son *agellus*, et il avait encore moins besoin de spécifier que celui-ci se situait en Sabine.

Outre ces indications relatives à son domaine, Horace a évoqué la Sabine par l'intermédiaire de la malheureuse expérience de Mena, cet affranchi qui voulut devenir le propriétaire d'un petit domaine, et qui, après avoir été confronté à un certain nombre de difficultés auxquelles les agriculteurs devaient faire face, fut pris de désespoir et voulut revenir à sa première existence :

« Juché sur le chariot attelé de bidets, il [Mena] vante sans fin le sol et le climat de la Sabine. Philippe voit la chose et s'en amuse ; et, ne cherchant qu'un délassement et toute sorte d'occasions de rire, il lui donne sept mille sesterces, lui en promet sept mille autres en prêt, et lui met en tête d'acheter un petit bien. Mena l'achète¹. »

En effet, Horace a précisé que c'était « le sol et le climat de la Sabine » que vantait sans fin Ména et, puisqu'il n'a plus fourni d'indication géographique, nous pouvons supposer que c'est en Sabine que l'affranchi a effectivement acquis un domaine. Ainsi, nous constatons combien le discours produit par Horace sur le monde rural est imprégné par son expérience personnelle et ancré en Italie. D'ailleurs, Horace a également fourni deux indications qui permettent de situer l'endroit où se trouvait Ofellus – ce campagnard dont il a vanté le mode de vie vertueux dans la *Satire* II, 2 – sur le territoire de la cité de Venouse dont il était lui-même originaire :

« Pour t'inspirer plus de confiance en ces leçons, sache que, petit enfant, j'ai vu moi-même cet Ofellus user de ses biens encore intacts avec autant de modération qu'il fait aujourd'hui du peu qui lui en reste². »

Le fait qu'Horace indique que lorsqu'il était enfant il voyait Ofellus conduit à supposer que ce dernier vivait à Venouse, puisque le poète a indiqué dans la *Satire* I, 6 être originaire de cette cité. Nous pouvons ainsi imaginer les visites qu'Horace rendait avec son père, qu'il présente dans la *Satire* I, 6 comme un autre modèle de vertu, à Ofellus. Ce dernier était peut-être même le voisin d'Horace et de son père. Le poète a, en effet, relaté que son père possédait un petit domaine sur le territoire de Venouse³. D'autre part, Horace a raconté

¹ *Epîtres* I, 7, 77-82 : *Impositus mannis aruum caelumque Sabinum non cessat laudare. Videt ridetque Philippus, et sibi dum requiem, dum risus undique quaerit, dum septem donat sestertia, mutua septem promittit, persuadet uti mercetur agellum. Mercatur.*

² *Satires* II, 2, 112-114 : *Quo magis bis credas, puer hunc ego parvus Ofellum integris opibus noui non latius usum quam nunc accisis.*

³ Dans la *Satire* I, 6, Horace chante : *macro pauper agello* (« il était pauvre d'un maigre petit bien »). Au sujet de ces éléments de la biographie d'Horace cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie).

qu'Ofellus avait été exproprié de ses terres¹. Il n'a pas précisé les conditions, les causes, ni le moment de cette expropriation, mais puisqu'Appien² a indiqué que Venouse était une des cités qui fournissaient des terres aux vétérans de Philippes, il semble légitime de considérer que c'est dans ces circonstances qu'Ofellus passa du statut de *dominus*, à celui de *colonus*³. Quoi qu'il en soit, nous constatons une nouvelle fois que lorsqu'Horace évoque le monde rural c'est souvent dans un cadre connu. D'ailleurs, les vers cités ci-dessus montrent que, de son point de vue, l'expérience personnelle avait une importance fondamentale, il la revendique car il estime qu'elle donne plus de poids à son discours.

Enfin, dans l'*Épître* II, 2, lorsqu'il a tenté de démontrer que la notion de propriété était fragile et qu'il traitait de l'achat des terres, Horace a fait référence à des cités ou à des régions d'Italie :

« En effet un homme qui s'est rendu acquéreur d'une terre cultivable à Aricie ou à Véies dîne de légumes achetés, bien qu'il pense le contraire [...] Ainsi, puisque la jouissance perpétuelle des choses n'est donnée à personne et que l'héritier succède à l'héritier d'un autre héritier comme le flot succède au flot, à quoi servent les métairies en groupe, ou les greniers, ou les pâturages de la Lucanie ajoutés à ceux de la Calabre, si Orcus moissonne les grands biens avec les petits, sans se laisser fléchir par l'or⁴. »

Dans ces vers Horace a esquissé une géographie de l'agriculture italienne. Il a mentionné les terres cultivables d'Aricie et de Véies, les pâturages de la Lucanie et de la Calabre. Par conséquent, ce passage et les précédents montrent que lorsqu'Horace pensait concrètement l'agriculture et le monde rural, il se référait à des régions situées à l'intérieur des frontières de l'Italie romaine. En outre, nous percevons combien la Sabine et le territoire de la colonie de Venouse, c'est-à-dire des régions dans lesquelles il a possédé des terres, ont une place importante dans sa vision du monde rural. Horace a, d'une manière générale, dépeint un monde rural esthétique, favorable à l'homme, des agriculteurs heureux et vertueux, mais il est indéniable que parallèlement à cet aspect universel de son discours, il y a un aspect très concret, très personnel et, de ce point de vue, proprement italo-romain.

Properce

L'univers rural de Properce est emprunt de mythologie grecque et largement inspiré par l'art des jardins. Cependant, lorsqu'il a souhaité faire référence au monde des agriculteurs,

¹ Sur ce point *cf. supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie).

² Appien IV, 3. D'une manière générale, au sujet des expropriations italiennes consécutives à Philippes *cf. supra* (chapitre 1. 1. de la première partie).

³ C'est d'ailleurs ainsi que la plupart des commentateurs, F. Villeneuve notamment, ont interprété ces vers.

⁴ *Épîtres* II, 2, 167-179 : *Emptor Aricini quoniam Veientis et arui emptum cenat holus, quamuis aliter putat [...]* *Sic quia perpetuus nulli datur usus et heres heredem alterius uelut unda superuenit undam, quid uici prosunt aut horrea ? Quidue Calabris saltibus adiecti Lucani, si metit Orcus grandia cum paruis, non exorabilis auro ?*

il a évoqué la région dont il était originaire, dans laquelle sa famille possédait des terres¹ : l'Ombrie. Dans l'*Elégie* I, 22, il a ainsi chanté les qualités agraires de sa région natale : « l'Ombrie où je suis né, pays riche et fertile »². De même, dans la première élégie du livre IV, il a fait référence à son origine ombrienne, et, comme pour prouver qu'il connaissait bien la région, il a multiplié les indications géographiques, tout en évoquant, par l'intermédiaire de l'ancienne richesse agraire de sa famille, les qualités agraires de cette terre :

« C'est l'antique Ombrie qui te donne le jour en d'illustres Pénates : ou je suis un imposteur ou ta patrie est là-bas, près du creux où la brumeuse Mévanie baigne dans la plaine ; près de ce lac ombrien dont l'été attiédit les eaux, sur l'arête où monte et se dresse le mur d'Assise, ce mur que ton génie fait plus illustre encore. Tu recueilles avant l'âge les cendres de ton père et voilà tes dieux Lares réduits à la pauvreté : ces terres que retournaient de nombreux taureaux, autant de cultures, de richesses que t'enlève la sinistre perche de l'arpenteur³. »

Properce a explicitement évoqué l'Ombrie, puis chanté le fleuve qui traverse cette partie de l'Italie, la Mévanie, ainsi que le lac qui occupe cette région – « ce lac ombrien » auquel il fait référence doit être le lac Trasimène –, enfin, il a mentionné une des principales villes de la région : Assise. Quant à la référence à l'agriculture, elle est indirecte mais concrète. Enfin, outre une indication sur la richesse passée de sa famille et l'expropriation dont elle a été victime, le fait qu'Horace évoque les riches cultures enlevées par la « sinistre perche de l'arpenteur » renvoie à l'idée que l'Ombrie est, comme il l'indiquait dans l'*Elégie* I, 22, un « pays riche et fertile ».

D'autre part, c'est encore en Ombrie qu'il plaçait la retraite de Cynthie dans « les chastes campagnes »⁴, puisqu'il a formulé le souhait de :

« guetter les lièvres timides et de piéger un oiseau avec un roseau préparé, là où le Clitumne couvre son beau cours et où baignent les bœufs neigeux⁵. »

Or, le Clitumne est un fleuve qui traverse l'Ombrie. Ainsi, il apparaît qu'à chaque fois que Properce pensait concrètement le monde rural, c'était à l'Ombrie, cette région qu'il connaissait bien pour y avoir habité, qu'il faisait référence.

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2. de la première partie).

² *Elégies* I, 22 : *Vmbria campo me genuit terris fertilis uberibus.*

³ *Elégies* IV, 1, 121-130 : *Vmbria te notis antiqua Penatibus edit : mentior an patriae tangitur ora tuae qua nebulosa cauo rorat Mevania campo et lacus aestiuus intepet Vmber aquis scandentisque Asis consurgit uertice cokus, murus ab ingenio notior ille tuo. Ossaue legisti non illa aetate legenda patris et in tenuis cogere ipse lares : nam tua cum multi uersarent rura iuueni, abstulit excultas pertica tristis opes.*

⁴ *Elégies* II, 19, 3 : *Nullus erit castis iuuenis corruptor in agris.*

⁵ *Elégies* II, 19, 25-26 : *Haec igitur mihi sit Lepores audacia mollis excipere et structo figere auem calamo qua formosa suo Clitumnus flumina luco integit, et niueos abluit unda boues.*

Enfin, dans quelques-unes des élégies dites « romaines », Properce a établi des rapports avec le monde rural et dans une moindre mesure avec l'agriculture au sens large. Toutefois, nous étudierons ces passages dans le chapitre 1. 3 de la troisième partie, puisqu'ils évoquent des temps mythologiques et qu'ils ont avant tout pour objectif de démontrer que le Latium, et plus précisément le site de Rome, étaient prédestinés à un glorieux avenir. Ainsi, outre ces indications relatives à l'Ombrie, nous ne pouvons évoquer qu'une référence à Rome, plus précisément au quartier Esquilies :

« Apprenez ce qui a fait désertier la nuit dernière l'humide quartier des Esquilies et pourquoi les voisins sont accourus en foule jusqu'aux nouveaux jardins¹. »

Le rapport au monde rural est plus probant dans le texte original, puisque Daniel Paganelli a traduit le terme *agris* qui a un sens très large, mais qui renvoie avant tout à l'idée de champ, de terre, de propriété foncière, par « jardin ». Il est effectivement peu probable qu'à l'époque de Properce il y ait eu encore des terres cultivées dans le quartier des Esquilies qui était d'ailleurs le site d'installation privilégié de nouveaux jardins – Mécène et d'autres aristocrates avaient choisi ce lieu pour y faire aménager de somptueux jardins² –, mais il n'en demeure pas moins que l'élégiaque a utilisé un terme dont la signification renvoie plus aux terres cultivées qu'aux jardins d'agrément. Quoi qu'il en soit, ce passage permet encore de constater que l'œuvre de Properce était ancrée géographiquement dans le monde romain.

Tibulle

Il paraît évident qu'il faille rattacher au monde romano-italien les passages dans lesquels Tibulle traite du monde rural, de l'agriculture ou du mode de vie vertueux des agriculteurs – les cultes, les rites auxquels le poète fait référence, les noms des personnages historiques qu'il mentionne vont dans ce sens ; c'est d'ailleurs ce que nous étudierons dans le chapitre suivant –, néanmoins il est remarquable que Tibulle n'a pas fourni d'indication géographique se rapportant à l'Italie ou à une quelconque région d'Italie dans ces passages. La première élégie du livre I et la première du livre II, dont nous avons extrait la plupart des passages, sont dépourvues d'indication géographique. De même, dans l'*Élégie* I, 10, Tibulle n'a pas pris la peine de préciser où se situait « l'antique demeure de son aïeul »³. En définitive, c'est une indication d'Horace dans l'*Épître* I, 4 qui permet de conjecturer que le domaine familial de Tibulle était situé sur le territoire de Pedum⁴. Enfin, s'il y a bien, dans l'*Élégie* II, 5, une référence à Rome dans un contexte agraire, nous l'étudierons dans le chapitre 1. 3. de la troisième partie, puisqu'elle renvoie à la rustique Rome des origines.

¹ *Élégies* IV, 8, 1-2 : *Disce quid Esquilias hac nocte fugarit aquosas, cum uicina nouis turba cucurrit agris.*

² Sur ce point cf. Grimal P., *Les jardins romains...*, p. 143 et suiv.

³ *Élégies* I, 10, 18 : *sic veteris sedes incoluistis aui.*

⁴ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 4. de la première partie).

Ovide

En revanche, Ovide n'a pas hésité à indiquer le lieu de son domaine familial, et d'une manière générale à pourvoir son discours sur le monde rural d'indications géographiques relatives à des régions d'Italie. Dès son premier recueil de poésies, il a indiqué qu'il venait de Sulmone, et c'est ce lieu qu'il connaissait bien dont il s'inspira pour composer l'une de ses plus belles descriptions du monde rural¹ :

« Je suis à Sulmone : c'est un des trois cantons du territoire des Péligniens, un petit endroit, mais les eaux qui l'arrosent le rendent salubre. Les rayons du soleil, plus rapprochés, ont beau fendre la terre, et la constellation du Chien furieux d'Ikaros commencer à briller, les campagnes des Péligniens sont partout baignées de ruisseaux limpides et l'herbe abondante sort vigoureuse du sol amolli. La terre est fertile en blé, plus fertile encore en raisins ; le sol léger porte aussi l'arbre de Pallas, l'arbre qui produit l'olive, et, grâce aux rigoles d'irrigation, le regain couvre d'un tapis de gazon ce sol humide². »

Toujours dans la même élégie, le poète a poursuivi dans ce sens :

« Sans toi, au contraire, malgré le charme des champs où la vigne donne tant de peine, malgré cette campagne baignée de ruisseaux, malgré les laboureurs qui appellent l'eau courante vers les rigoles de leurs prés, malgré l'air frais qui caresse la chevelure des arbres, non, je ne crois vraiment pas habiter le pays salubre des Péligniens, habiter le lieu qui m'a vu naître, domaine champêtre de mes aïeux³. »

Ovide a composé une description esthétique qui pourrait convenir à toute campagne fertile et relativement pourvue en eau⁴. Il n'y a aucun élément paysagé qui puisse être identifié. Toutefois, le poète a fourni des indications géographiques précises et insisté sur sa relation avec les lieux : « Je suis à Sulmone ». Et puisque ce lieu pouvait être inconnu de ses lecteurs, il a précisé immédiatement qu'il se situait dans le territoire des Péligniens – « c'est un des trois cantons du territoire des Péligniens » ; enfin dans le deuxième passage il a rappelé qu'il chantait « le pays salubre des Péligniens », et que là étaient les origines de sa famille : « le lieu qui m'a vu naître, domaine champêtre de mes aïeux ». En procédant ainsi, Ovide a célébré sa région d'origine, mais il a également affirmé qu'il entretenait un rapport concret

¹ Au sujet du caractère esthétique de cette description cf. *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la deuxième partie).

² *Amours II*, 16, 1-10 : *Pars me Sulmo tenet, Paeligni tertia ruris, Parua, sed inriguis ora salubris aquis. Sol licet admoto tellurem sidere findat, Et micet Ikarii stella proterua canis, Arua pererrantur Paeligna liquentibus undis Et uiret in tenero fertilis herba solo. Terra ferai Cereris multoque feracior cuis ; Dat quoque baciferam Pallada rarus ager Perque resurgentes nuis labentibus herbas Gramineus rradidam caespes obumbrat humum.*

³ *Amours II*, 16, 33-40 : *At sine te, quamuis operosi uitibus agri Me teneant, quamuis annibus arua natent Et uocet in riuos currentem rusticus undam Frigidaque arboreas mulceat aura comas, Non ego Paelignos uideor celebrare salubres, Non ego natalem, rura paterna, locura.*

⁴ Au sujet du caractère esthétique de cette description cf. *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la deuxième partie).

avec le monde rural. Enfin, il sous-entendait que dans l'absolu le monde rural le séduisait, mais que c'était avant tout le monde rural qu'il connaissait qui l'inspirait et qui lui importait¹.

C'est d'ailleurs ce qui ressort également de certaines de ses missives d'exil. Lorsqu'il était à Tomes, c'est en effet sa patrie, la campagne italienne, ou plus précisément les terres de ses aïeux qui se trouvaient en Italie qu'il regrettait :

« C'est maintenant que, ayant mis un terme à mes travaux, je devrais vivre sans être tourmenté par la crainte, goûter les loisirs qui ont toujours charmé mon esprit, me laisser aller mollement à mes goûts, vivre dans ma petite maison auprès de mes vieux Pénates et dans les champs paternels maintenant privés de leur maître, et vieillir dans l'affection de mon épouse, au milieu de mes amis, en sûreté dans ma patrie². »

Ce n'est pas dans n'importe quelle petite maison entourée de champs, mais dans *sa* « petite maison » auprès de *ses* « vieux Pénates et dans les champs paternels », « en sûreté dans » *sa* « patrie » qu'il désirait vivre. Ces vers montrent à quel point, nous y reviendrons d'ailleurs dans le chapitre suivant, la propriété familiale avait de l'importance pour Ovide, mais ils indiquent également que lorsqu'Ovide pensait concrètement le monde rural, c'était dans le cadre des régions qu'il connaissait.

Dans le passage suivant, Ovide n'a pas chanté son regret de ne plus pouvoir se rendre dans son domaine familial qui se trouvait dans le pays des Péligniens, mais dans d'autres terres situées en Italie et qu'il connaissait bien puisqu'elles lui appartenaient également³ :

« Ainsi donc, alors que la vieillesse ralentissait et diminuait mes forces, le moment était venu de m'octroyer désormais mon congé ; c'était l'heure non de respirer un air étranger ni d'étancher ma soif à une source Gète, mais tantôt de me retirer dans les jardins solitaires que je possédais, tantôt de jouir au contraire de la vue de la foule et de Rome⁴. »

En effet, après s'être souvenu avec regret de son domaine familial dans les premiers vers de la huitième missive du quatrième livre des *Tristes*, c'est à ses jardins qui se situaient probablement près de Rome qu'Ovide a fait référence dans les vers 23-28. Il a affirmé

¹ Il est même allé plus loin puisqu'en chantant « sans toi, au contraire, malgré le charme des champs où la vigne donne tant de peine [...] non, je ne crois vraiment pas habiter le pays salubre des Péligniens », il a indiqué que ce qui lui importait le plus c'était son amie, et que son rapport au monde rural était déterminé par la présence de son amie.

² *Tristes* IV, 8, 5-12 : *Nunc erat, ut posito deberem fine laborum vivere cor nullo sollicitante metu, quaeque meae semper placuerunt otia menti carpere et in studiis molliter esse meis, et parvam celebrare domum veteresque Penates et quae nunc domino rura paterna carent, inque sinu dominae carisque sodalibus inque securus patria consenuisse mea.*

³ Nous reviendrons sur cet aspect dans la partie suivante.

⁴ *Tristes* IV, 8, 23-28 : *Sic igitur tarda uires minuente senecta Me quoque donare iam rude tempus erat ; Tempus erat nec me peregrinum ducere caelum Nec siccam Getico fonte leuare sitim, Sed modo, quos habui, uacuos secedere in hortos, Nunc hominum uisu rursus et urbe frui.*

souhaiter pouvoir se « retirer dans » ses « jardins solitaires », et puisqu'il a évoqué immédiatement après sa volonté « de jouir au contraire de la vue de la foule et de Rome », nous pouvons estimer que ses jardins se trouvaient dans les faubourgs de Rome.

Par ailleurs, si Ovide affirmait, lorsqu'il composait les *Pontiques*, pouvoir se contenter d'une « campagne quelle qu'elle soit » – « Mais peut-être si, dans mon malheur, les plaisirs de la ville me sont ravis, m'est-il permis du moins de jouir de la campagne, quelle qu'elle soit ! »¹ –, le fait que dans les vers qui suivent il tienne à expliciter son propos en chantant « mon cœur ne regrette pas les champs que j'ai perdus ni les admirables campagnes du terroir pélignien ni les jardins posés sur les collines plantées de pins à la jonction de la via Clodia et de la via Flaminia »², démontre que l'Italie, la campagne romaine plus exactement – il précise, en effet, que ces jardins étaient situés « à la jonction de la via Clodia et de la via Flaminia » ; il s'agissait d'ailleurs, selon toute vraisemblance, des mêmes jardins qu'il évoquait dans *Tristes* IV, 8 –, était encore largement présente dans son esprit.

Enfin, précisons qu'il y a peu d'indications géographiques relatives à des activités agricoles et au monde rural dans *Les Fastes*, ce poème qui de par son sujet offre pourtant une image concrète de l'agriculture et appartient pleinement au monde romano-italien³. Ovide n'a pas fait le choix de situer les cultes qu'il a dépeints dans des lieux précis. Il a opté pour des descriptions souvent détaillées dans l'exécution des rites mais très générales quant à leur localisation. Il n'a pas, à titre d'exemple, situé la lustration du *pagus* dans un village déterminé⁴, ou fourni d'indication de lieu lorsqu'il a décrit avec un grand luxe de détails le culte rendu par les voisins propriétaires à Terminus. Il n'y a qu'un cas où il a fait référence à une localité italienne – en l'occurrence Carseoli, une petite cité dans laquelle il passait lorsqu'il se rendait dans le territoire des Pélignes – alors qu'il traitait des *Cerealia*.

Concernant *Les Métamorphoses*, il y a des indications géographiques relatives à quelques cités ou régions d'Italie dans les deux derniers livres du poème – les treize premiers livres renvoient quant à eux avant tout au monde grec, à la mythologie grecque – mais elles sont peu nombreuses à être en lien avec le monde rural ou avec l'agriculture⁵, et elles ne renvoient

¹ *Pontiques* I, 8, 39-40 : *At, puto, sic Urbis misero est erepta uoluptas, quolibet ut saltem rure frui liceat !*

² *Pontiques* I, 8, 41-44 : *Non meus amissos animus desiderat agros ruraque Paeligno conspicienda solo nec quos piniferis positos in collibus hortos spectat Flaminiae Clodia iuncta uiae.*

³ Nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre suivant.

⁴ Cf. le passage sur la lustration du *pagus* cf. *infra* (chapitre 1. 2. de la quatrième partie).

⁵ Nous en avons repéré uniquement deux. La première concerne l'histoire de Pomone et Vertumne (*Métamorphoses* XIV, 609-697) qu'Ovide a située très clairement dans le Latium : « Déjà Procas gouvernait le peuple du Palatin ; sous son règne vécut Pomone ; parmi les Hamadryades du Latium aucune n'était plus habile dans la culture des jardins » : *Iamque Palatinae summam Proca gentis habebat. Rege sub hoc Pomona fuit, qua nulla Latinas Inter hamadryadas cohiit sollertius hortos* (*Métamorphoses* XIV, 622-624). La seconde concerne Cipus, le sauveur de Rome qui fut exclu de la ville, mais qui reçut des terres sur le territoire de Rome (*Métamorphoses* XV, 547-621).

pas à une conception concrète de l’agriculture. Elles appartiennent à des temps mythiques, elles sont plus une manière de célébrer la gloire future du site de Rome et du Latium – nous les étudierons par conséquent dans le chapitre 1. 3 de la troisième partie – que des images plaisantes, mais aussi vraisemblables, du monde rural. Malgré cela, il n’en demeure pas moins que du fait de son exil et de sa manière très personnelle de s’exprimer, Ovide s’avère être un très bon exemple des difficultés éprouvées par un citoyen romain de son époque et de son statut social – seuls les vétérans et les plus riches propriétaires pouvaient posséder des terres dans les provinces – pour penser concrètement le monde rural en dehors des frontières de l’Italie romaine.

Tableau 16 : Des poèmes pourvus de références géographiques précises relatives à des régions de l’Italie romaine¹

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	localisation
Virgile	25 (<i>Buc.</i> 16 ; <i>Géorg.</i> 9)	relativement grande	Rome et ses environs (4) ; région à l’intérieur de l’Italie (10) ; région d’origine (7) ; région d’accueil (1) ; région visitée (3) ²
Horace	16 (<i>Epod.</i> 3 ; <i>Od.</i> 2 ; <i>Sat.</i> 6 ; <i>Epît.</i> 5)	relativement grande	Rome et ses environs (2) ; région à l’intérieur de l’Italie (6) ; région d’origine (2) ; région d’accueil (5) ; région visitée (1)
Properce	4 (L.I : 1 ; L.II 2 ; L.IV 1)	moyenne (relativement grande pour sa région d’origine)	Rome et ses environs (1) ; région d’origine (3)
Tibulle	0	nulle	
Ovide	6 (<i>Amours</i> 1 ; <i>Mét.</i> 1 ; <i>Fast.</i> 1 ; <i>Trist.</i> 2 ; <i>Pont.</i> 1)	moyenne	Rome et ses environs (2) ; région d’origine (4) ; région visitée (1)

¹ Les références toponymiques précises renvoyant à des lieux en dehors de l’Italie n’ont pas été prises en compte dans ce tableau, étant donné que l’objectif du chapitre 1 de la troisième partie est de mettre en valeur les références à l’Italie et aux différentes régions d’Italie contenues dans les vers de Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide. De plus, les références qui renvoient à un passé lointain, seront comptabilisées dans le tableau 22. Enfin, précisons à nouveau que nous avons pris en compte uniquement les références géographiques lorsqu’elles étaient dans un contexte agraire (ce qui explique notamment pourquoi il y a peu de référence à Rome).

² Par « région visitée » nous entendons les régions que ces poètes ont affirmé avoir visité. Il est probable qu’ils aient fait référence à des régions qu’ils ont effectivement visité sans que nous puissions en avoir connaissance.

Cette étude nous amène à constater que le nombre d'indications géographiques relatives à des lieux italiens, introduites par les poètes de l'époque augustéenne dans les vers où ils traitent du monde rural, n'est pas négligeable. Ce fait traduit d'ailleurs à lui seul l'existence d'un aspect concret dans le discours produit par les poètes de l'époque augustéenne sur le sujet. De plus, il est intéressant de constater qu'excepté Tibulle, ces poètes ont sur ce point fonctionné de manière relativement similaire. Parallèlement à des passages où ils ont chanté le monde rural comme une entité, ils ont fait référence à un certain nombre de régions, de cités, de cours d'eau, de montagnes situés à l'intérieur des frontières de l'Italie romaine¹. Nous constatons d'ailleurs que, la plupart du temps, ils ont mentionné des régions qu'ils connaissaient personnellement. Virgile a ainsi chanté les plaines de Mantoue, sa cité d'origine, et la grasse région de Tarente qu'il avait visitée². Horace a plusieurs fois vanté la Sabine, la région dans laquelle était situé son *agellus*. Properce a, avec une certaine amertume puisqu'il avait été dépossédé des terres que sa famille possédait dans cette région³, célébré les qualités agricoles de l'Ombrie. Ovide a dépeint avec une grande maîtrise de l'esthétique, et à plusieurs reprises, le salubre territoire des Péligniens sur lequel se trouvait son domaine familial. En définitive, il n'y a que Tibulle qui n'a fourni aucune indication géographique explicite lorsqu'il chantait le monde rural, et ce, bien que son discours sur le sujet ait été très personnel⁴. Quoi qu'il en soit, les passages que nous avons relevés dans ce chapitre montrent que le discours des poètes de l'époque augustéenne sur le monde rural et l'agriculture ne fut pas seulement une présentation dépourvue de tout contexte et de toute réalité observable. Certes, Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont célébré le monde rural dans sa globalité, mais ils se sont aussi inspirés des lieux qu'ils connaissaient et qu'ils appréciaient⁵. Or, en tant que citoyens romains issus de cités italiennes, ils ne pouvaient situer ces lieux qu'à l'intérieur des frontières de l'Italie⁶.

¹ Pour une présentation globale et géographique des lieux situés à l'intérieur des frontières de l'Italie mentionnés par Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide il convient de se reporter à la carte 7 (*Occurrences des lieux mentionnés par les poètes de l'époque augustéenne*) présentée ci-dessous *infra* (p. 488).

² Horace, *Satires* I, 5.

³ A ce sujet *cf. supra* (chapitre 1. 2. 1. 2. de la première partie).

⁴ A ce sujet *cf. notamment supra* (chapitres 1. 2. 3. de la première partie et 3. 4. de la deuxième partie).

⁵ D'ailleurs, s'ils avaient la volonté de célébrer le monde rural, ils souhaitaient également honorer ces lieux en tant que tels.

⁶ Précisons enfin qu'en tant que citoyens romains issus de différentes cités italiennes, ces auteurs avaient la volonté d'affirmer l'appartenance de l'Italie dans son ensemble à l'état romain. A ce sujet *cf. Criniti N., Sordi M., Voi G., Zoani G., « L'integrazione dell'Italia nello stato romano attraverso la poesia e la cultura proto-augustea », Contributi dell'Istituto di Storia Antica, 1994, p. 89-105.*

1. 2. Des poètes qui chantent le monde rural et l'agriculture à travers le prisme de l'Italie romaine

Dans le sous-chapitre précédent, nous avons constaté que les poètes de l'époque augustéenne ont, dans un nombre non négligeable de passages où ils chantent le monde rural, introduit des indications géographiques qui se réfèrent à des lieux situés à l'intérieur de l'Italie romaine. Il apparaît ainsi que leur discours sur le monde rural et l'agriculture n'est pas dépourvu de liens avec le monde concret, de références à certaines expériences personnelles. Partant de ces observations, nous souhaitons étudier plus précisément l'importance que Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont conférée à l'Italie, dans le discours qu'ils ont produit sur le monde rural. Outre les indications géographiques, il y a, en effet, d'autres éléments qui permettent de rattacher des passages que nous avons étudiés dans la deuxième partie au monde romano-italien. S'il y a bien dans leur discours une aspiration universelle, ces poètes se sont également exprimés sur le sujet en tant qu'Italiens, ils ont pensé le monde rural à travers les yeux des Romano-Italiens qu'ils étaient. D'ailleurs, nous constaterons que, dans certains passages, ils ont même œuvré pour défendre l'Italie romaine.

Virgile

Bucoliques

En ce qui concerne la première *Bucolique*, outre les occurrences de Rome et l'association avec la IX^{ème} *Bucolique*¹, il y a des éléments qui permettent de situer la rencontre entre Tityre et Mélibée en Cisalpine et qui amènent à penser que Virgile a souhaité affirmer l'appartenance de la Cisalpine à l'Italie romaine. Le fait que Mélibée chante son obligation de quitter son « pays » – « nous quittons notre pays et nos chères campagnes »² –, permet, si l'on tient compte des références à Rome que nous venons d'évoquer, de situer la scène dans une région d'Italie. La notion de patrie renvoie traditionnellement à la cité d'origine, mais étant donné que depuis la guerre Sociale l'ensemble des Italiens avait acquis la citoyenneté romaine, l'Italie pouvait être considérée comme une patrie, un pays³. D'autre part, la manière

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie).

² *Bucoliques* I, 3 : *nos patriae finis et dulcia linquimus arua*.

³ Au sujet de cette « double définition » de la patrie pour les Italo-romains cf. Bonjour M., *Terre natale, Etudes sur une composante affective du patriotisme romain*, Paris 1976, p. 5 et suiv. ; d'un point de vue plus juridique cf. Thomas Y., « Origine » et « commune patrie ». *Etude de droit public romain (89 av. J.-C.-212 ap. J.-C.)*, Rome, 1996, p. 103 et suiv. Y. Thomas remarque qu'il y a pérennité de l'*origo* : les fils et les descendants sont maintenus dans la mouvance de la cité de leurs pères. « Le lien à Rome se fixait dans la patrie héréditaire », et c'est « celle-ci qui constitue l' « origine » d'où chacun, et ses descendants à sa suite, tenait à la commune patrie » (p. 129). Mais en même temps Rome est la *patria* à laquelle revint le monopole d'être « commune » (p. 132). Pendant la guerre sociale, les lois *Iulia* et *Plautia Papiria* incorporent les communautés italiennes qui n'ont pas pris les armes contre Rome ou qui les ont déposées. L'intégration des citoyens de ces communautés se fait collectivement, et par le biais d'un régime où « l'attachement au lieu d'où chacun tient désormais sa qualité de Romain est exclusive » (p. 113). Enfin, l'auteur indique que la loi de *Gallia Cisalpina* conserve le même principe (p. 127).

dont Mélébée expose sa situation d'exilé et précise qu'il n'est pas le seul dans ce cas – « loin du pays nous sommes exilés »¹ – renvoie clairement aux expropriations italiennes massives de 41 avant notre ère². Ce que confirment les vers 64-69 :

« Mais nous, loin d'ici, nous irons les uns chez les Africains assoiffés, les autres en Scythie, vers l'Oaxès, torrent crayeux, ou chez les Bretons isolés au bout du monde. Est-ce que jamais, beaucoup plus tard, je reverrai le pays de mes pères et le faite de ma pauvre chaumière chargé de gazon ?³ »

Mélébée évoque à nouveau la situation des Italiens expropriés au bénéfice des vétérans de Philippe, et encore une fois il fait référence à son pays, à sa patrie. De plus, les références à l'Afrique, à la Scythie, à la Bretagne renvoient à une perception romaine du monde. Enfin, ces vers semblent établir une distinction entre l'Italie et le reste de l'Empire, dans le sens où Virgile présente ces lieux comme étant lointains et par nature inhospitaliers, alors qu'à cette époque une partie de l'Afrique avait été intégrée à l'Empire. D'ailleurs, les vers qui suivent vont également dans ce sens :

« on verra dans un exil vagabond, échangeant l'un et l'autre leur patrie, le Parthe boire l'eau de la Saône ou le Germain celle du Tigre⁴. »

Dans la bouche de Tityre, la Parthie, la Germanie, la Gaule Belgique dans laquelle était située la Saône, et le lointain Orient évoqué par l'intermédiaire du Tigre sont placés sur le même plan, sont utilisés pour symboliser les lieux lointains. Or, les trois Gaules avaient été annexées à l'Empire depuis plus de dix ans. Ainsi, il semble y avoir de la part de Virgile une volonté de bien distinguer l'Italie du reste du monde, y compris des zones qui pouvaient appartenir à l'Empire.

Si l'on réunit maintenant les différentes indications explicites et implicites relatives aux lieux contenues dans la I^{ère} *Bucolique*, il est possible d'interpréter cette façon qu'a eue Virgile de suggérer la situation de ce dialogue entre Tityre et Mélébée en Cisalpine⁵, de présenter Rome comme le centre où se prennent les principales décisions pour les Cisalpins⁶ et de compatir, par la figure de Mélébée, au désespoir des expropriés italiens de 41 sans pour autant condamner ces

¹ *Bucoliques* I, 4 : *nos patriam fugimus*.

² Au sujet du rapport entre la I^{ère} *Bucolique* et les expropriations post-Philippe cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie).

³ *Bucoliques* I, 64-69 : *At nos hinc alii sitientis ibimus Afros, pars Scythiam et rapidum cretae uenimus Oaxen et penitus toto diuisos orbe Britannos. En unquam patrios longo post tempore finis, pauperis et tuguri congestum caespite culmen, post aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas ?*

⁴ *Bucoliques* I, 61-63 : *Ante pererratis amborum finibus exsul aut Ararim Parthus bibet aut Germania Tigrim*.

⁵ Rappelons que les indications géographiques fournies par Virgile dans la I^{ère} *Bucolique* permettent de situer avec certitude la scène en Italie, mais ce n'est qu'en tenant compte des indications biographiques disponibles sur Virgile et en mettant ces dernières en relation avec la IX^{ème} églogue qu'il est possible de supposer que Virgile et Mélébée vivaient en Cisalpine.

⁶ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 1. de la première partie).

expropriations¹, comme une manière d'affirmer que la Cisalpine fait maintenant partie de l'Italie, qu'à la suite des distributions de terres aux vétérans elle devient partie intégrante de l'Italie romaine, que les expropriations de 41 avant notre ère étaient, en quelque sorte, le prix à payer pour cette « intégration ».

Dans la dixième églogue, la Cisalpine n'est pas évoquée, ni même suggérée, en revanche, comme dans la I^{ère} *Bucolique*, il est question de patrie dans cette églogue et cette patrie est opposée à des contrées lointaines :

« Et toi, loin de la patrie (je voudrais douter de tant d'horreur) tu vois seule et sans moi, ah ! cruelle, les neiges des Alpes et les frimas du Rhin². »

Il y a dans ces vers l'expression d'un attachement très fort à la patrie. La souffrance de Gallus est provoquée par l'éloignement de Lycoris, mais c'est comme si cette souffrance était amplifiée du fait que Lycoris est à l'extérieur de la patrie – le premier vers de ce passage est à ce titre significatif. En revanche, Virgile n'a pas précisé ce qu'il entend par patrie. Il n'est à aucun moment question de Rome. De plus, les lieux auxquels il a fait référence pour préciser la situation de Lycoris n'étaient pas nécessairement à l'extérieur des frontières de l'Empire. Durant cette deuxième moitié du I^{er} siècle avant notre ère, une grande partie des Alpes était intégrée à l'Empire. Toutefois, si Virgile souhaitait bien faire allusion à la présence de Gallus sur les côtes de la mer Tyrrhénienne pour lutter contre Sextus Pompée dans les vers suivants : « Au lieu qu'un amour insensé me retient sous les armes de l'impitoyable Mars, au milieu des projectiles et face à l'ennemi »³, il utiliserait le terme de « patrie » en référence à l'Italie. Lutter contre Sextus Pompée c'était lutter aux côtés des césariens contre le fils du Grand Pompée, mais c'était aussi lutter pour la survie de l'Italie, puisque, dans le but de retrouver son rang, Sextus Pompée avait mis en place autour de l'Italie un blocus maritime dont l'efficacité fut telle qu'il provoqua une famine en 38 avant notre ère.

D'autre part, dans les autres églogues – excepté la II^{ème} dont le seul élément permettant une localisation renvoie à la Sicile, et la VIII^{ème}, pour laquelle aucun élément ne permet de situer la pièce dans le monde romain – il y a divers éléments qui renvoient au monde romano-italien. Dans la III^{ème} *Bucolique*, il est possible de percevoir une allusion à la Cisalpine. Il n'y pas d'indication géographique précise dans ce poème, mais il y a plusieurs références à Pollion, l'ami procteur de Virgile⁴ qui gouvernait la Cisalpine avant la guerre de Pérouse. Ces références ne renvoient pas à l'activité politique de Pollion mais à son goût pour

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre I. 1. 2. 2. 3. de la première partie).

² *Bucoliques* X, 46-48 : *Tu procul a patria (nec sit mihi credere tantum) Alpinas, a, dura, niues et frigora Rheni me sine sola uides.*

³ *Bucoliques* X, 44-45 : *Nunc isanus amor duri me Martis in armis tela inter media atque aduersos detinet hostis.*

⁴ Sur les relations entre les deux hommes cf. *supra* (chapitre 2. 2. 2. 1. de la première partie).

le travail poétique de Virgile – « Pollion aime notre Muse, toute champêtre qu'elle est »¹ – et son aptitude à composer lui-même des vers – « Pollion lui aussi fait des vers modernes »² –, cependant il est probable que le lecteur ait connu avant tout Pollion par sa relation avec Antoine et ses activités militaires et politiques liées à la Cisalpine. Par ailleurs, dans cette églogue, il est question d'agriculture et d'élevage, de gras pâturages, d'essences d'arbres qui font plus penser à la Cisalpine³ qu'à la Sicile ou à l'Arcadie. Notons que cette référence au nord de l'Italie est d'autant plus intéressante que la III^{ème} *Bucolique* est considérée par les critiques⁴ comme une des plus anciennes du recueil. Ainsi, Virgile n'aurait pas composé dans un premier temps des églogues siciliennes, puis des églogues mantouannes.

Dans la IV^{ème}, il est de nouveau question de Pollion, du consulat qu'il devait revêtir à la fin de l'année 40 à la suite de la réconciliation de Brindes, ainsi que de l'ère nouvelle que ce consulat devait ouvrir :

« C'est précisément sous ton consulat, oui, sous le tien Pollion, que cette ère glorieuse, et la grande année fera ses premiers pas sous tes ordres⁵. »

Dans ces vers, Pollion ne représente plus la seule Cisalpine, mais l'Italie entière. Il n'est toutefois pas possible, même si théoriquement cela aurait dû être le cas, d'imaginer Pollion en représentant de l'ensemble du monde romain. En tant que consul, ses compétences auraient dû concerner également les provinces, mais puisque, depuis 42 avant notre ère, Octavien, Marc Antoine et Lépide s'étaient partagé l'Empire, seule l'Italie relevait encore des compétences des consuls qui d'ailleurs même sur ce territoire étaient largement réduites. La charge était avant tout honorifique, Virgile le savait probablement, néanmoins il souhaitait chanter son protecteur ainsi que le nouvel espoir que suscitait la réconciliation entre Marc Antoine et Octavien pour l'ensemble du monde romain et avant tout pour l'Italie qui avait largement souffert des divergences entre les deux triumvirs. En effet, depuis la victoire de Philippes, les principales difficultés étaient survenues sur le territoire de l'Italie, et si les causes de la guerre de Pérouse sont complexes, il est certain que si les relations entre Octavien et ce dernier avaient été moins conflictuelles, le soulèvement des expropriés aurait pu être mieux contenu⁶.

¹ *Bucoliques* III, 84 : *Pollio amat nostram, quamuis est rustica, Musam.*

² *Bucoliques* III, 86 : *Pollio et ipse facit noua carmina.*

³ Sur ce point cf. Bonjour M., *Terre natale...*, p. 410-413. En utilisant les travaux de G. Schönbeck, *Der locus amoenus von Homer bis Horaz, Heidelberg*, 1962, p. 14-59, M. Bonjour reprend les caractéristiques du *locus amoenus* (abondance, variété, fécondité, fraîcheur, sieste au bord du ruisseau, (voir aussi Grimal, *Les jardins romains...*, p. 438), elle montre que les auteurs voient leur petite patrie comme un *locus amoenus*, mais aussi qu'ils introduisent des éléments qui la distinguent d'un décor stéréotypé (des arbres typiquement italiens, hêtres, yeuse, il y a des colombes, des tourterelles, des abeilles, mais pas de cigales par exemple).

⁴ Notamment E. de Saint Denis, Cartault, Bayet, Goelzer, Helm, Mancini.

⁵ *Bucoliques* IV, 11-13 : *Teque adeo decus hoc aeui, te consule, inibit, Pollio et incipient magni procedere menses te duce.*

⁶ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 4. de la première partie).

Dans la V^{ème} *Bucolique*, il n’y a pas d’indication géographique qui permette de situer la scène en Italie, ni de référence à des personnages historiques qui pourrait le laisser penser. L’identification de Daphnis est très complexe du fait de l’absence d’élément probant. En revanche, il est question de Palès – « Depuis que les destins t’ont ravi, Palès elle-même, Apollon lui-même ont quitté les champs » –, une divinité proprement romaine dans le sens où cette déesse des troupeaux n’a pas d’équivalent direct dans le monde grec¹, ainsi que d’un rite lui aussi proprement romain : la lustration des champs² : « Ces honneurs te seront toujours rendus, et lorsque nous nous acquitterons annuellement de nos vœux aux nymphes, et lorsque nous ferons la lustration des champs »³.

La VI^{ème} *Bucolique* ouvre sur un univers cosmogonique et mythologique qui renvoie à la tradition grecque. Cependant, dans les premiers vers, Virgile a précisé qu’il dédiait cette églogue à Varus – « Aujourd’hui (car tu ne manqueras pas de poètes, Varus, pour vouloir dire tes louanges et chanter les affreuses guerres), j’essaierai un air champêtre sur un mince roseau [...] nos tamaris, Varus, te chanteront ainsi que tout le bocage ; nulle page n’est plus agréable à Phébus que celle qui porte en tête le nom de Varus »⁴ –, probablement Alfénus Varus, l’homme en charge de la gouvernance de la Cisalpine après la guerre de Pérouse. De même dans la IX^{ème} *Bucolique*, Virgile a mentionné Varus lorsqu’il a évoqué avec désespoir la trop grande proximité de Mantoue avec Crémone⁵. En interpellant ainsi Varus, Virgile a probablement souhaité faire allusion aux responsabilités que celui-ci avait dans les distributions de terres aux vétérans de Philippes situées sur le territoire de la Cisalpine⁶, et c’était peut-être même une manière de solliciter son aide. Par ailleurs, dans cette églogue Virgile a chanté ses amis poètes, originaires comme lui de Cisalpine, Varius et Cinna : « jusqu’à présent, me semble-t-il, aucune de mes œuvres n’est digne de Varius, ni de Cinna »⁷. Enfin, certains commentateurs ont cru reconnaître dans la description du domaine de Ménalque, réalisée par Lycidas – « depuis l’endroit où les coteaux commencent à s’abaisser et à descendre en pente douce jusqu’à l’eau et aux vieux hêtres, maintenant décapités, tout cela votre Ménalque l’avait gardé grâce à ces

¹ Le rapprochement effectué par Virgile entre Palès et le dieu grec Apollon est justifié puisqu’Apollon était lui aussi un protecteur des troupeaux. Toutefois, les attributions du dieu étaient beaucoup plus larges.

² Nous reviendrons sur cette référence à la lustration des champs puisque ce rite était directement lié à la propriété foncière.

³ *Bucoliques* V, 74-75 : *Haec tibi semper erunt, et cum sollemnia uota reddemus Nymphis, et cum lustrabimus agros.*

⁴ *Bucoliques* VI, 6-12 : *Nunc ego (namque super tibi erunt, qui decere laudes, Vare, tuas cupiant, et tristia condere bella) agrestem tenui meditabor harundine musam. [...] te nostrae, Vare, myricae, te nemus omne canet ; nec Phoebus gratior ulla est quam sibi quae Vari praescripsit pagina nomen.*

⁵ *Bucoliques* IX, 27-28 : *Vare, tuom nomen, superet modo Mantua nobis, Mantua uae miserae nimium uicina Cremonae.*

⁶ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la première partie).

⁷ *Bucoliques* IX, 35 : *nam neque adhuc Vario uideor nec dicere Cinna.*

vers »¹ – le paysage des contreforts des Alpes au sud du lac de Garde. Quoi qu'il en soit, c'est l'églogue la plus marquée du point de vue de la localisation en Cisalpine.

D'une manière générale, cette étude ainsi que celle réalisée dans le chapitre précédent conduisent à constater que, parallèlement à une célébration globale du monde rural, Virgile a souhaité chanter dans les *Bucoliques* la Cisalpine et son appartenance à l'Italie romaine.

Géorgiques

Dans un premier temps, il est nécessaire de revenir sur le début des *Géorgiques*. Si l'on considère uniquement les indications géographiques, il faut attendre le vers 466 du livre I pour avoir des références précises à un lieu situé en Italie. Cependant, l'appartenance du poème au monde romano-italien se fait sentir dès les premiers vers. Le fait que Virgile débute son ouvrage en dédicant son œuvre à Mécène, qu'il invoque les divinités agraires gréco-romaines, puis qu'il s'adresse directement à César-Octavien, le nouveau maître de Rome, de l'Italie et de la partie occidentale de l'Empire, ancre avec force son poème dans la sphère romano-italienne. Il apparaît d'ailleurs que le caractère universel de son discours sert également à affirmer la domination de l'Italie romaine sur l'ensemble du monde et à célébrer l'héritier de César. S'il chante la gloire de tous les agriculteurs, c'est parce que tous, exception faite de quelques peuples barbares, sont sous la tutelle de Rome, et qu'ils pratiquent l'agriculture à la manière des Romano-Italiens.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il est indéniable que lorsque Virgile composait les *Géorgiques*, il pensait en tant que Romano-Italien. Lorsqu'il chantait les familiers Tibre toscan et Palatin romain, le Mantouan faisait référence à d'autres éléments qui renvoient à Rome, et il opposait, quelques vers plus loin, cette dernière aux lointaines Germanie et Parthie :

« Dieux nationaux, Dieux indigètes, et toi Romulus, et toi Vesta notre mère, qui veille sur le Tibre toscan et sur le Palatin romain, n'empêchez pas au moins notre jeune héros de porter secours à une génération abattue. Assez longtemps nous avons de notre sang lavé les parjures de la Troie de Laomédon. Depuis longtemps déjà, César, le palais céleste nous envie ta présence, et se plaint que tu te soucies de triomphes humains ; car chez les hommes la loi divine du juste et de l'injuste est ruinée, tant il y a de guerres par le monde, tant de formes prises par le crime. La charrue n'a plus les honneurs qu'elle mérite ; les champs sont laissés en friche, parce qu'on leur prend les cultivateurs, et les faux recourbées sont fondues pour devenir des épées rigides. D'un côté l'Euphrate, de l'autre la Germanie déclenchent la guerre ; des villes voisines, rompant leurs accords, prennent les armes ; Mars impie se déchaîne dans tout l'univers². »

¹ *Bucoliques* IX, 7-10 : *qua se subducere colles incipiunt, mollique iugum demittere cliuo, usque ad aquam et ueteres, iam fracta cacumina, fagos, omnia carminibus uestrum seruasse Menalcan.*

² *Géorgiques* I, 498-511 : *Di patrii, Indigetes et Romule Vestaque mater, quae Tuscum Tiberim et Romana Palatia seruas, hunc saltem euerso iuuenem succurrere saeclo ne prohibete ! Satis iam pridemsanguine nostro Laomedontae*

Au-delà de la dénonciation des guerres et de l'abandon de l'agriculture, Virgile a introduit dans ces vers des éléments qui renvoient à une conception romano-italienne du monde et qui trahissent particulièrement sa perception romano-italienne du monde rural et de l'agriculture. En invoquant les dieux nationaux, les dieux indigètes, mais aussi Romulus, le premier roi de Rome devenu dieu, en qualifiant Vesta de « notre mère » et en évoquant sa protection sur le Tibre toscan et le Palatin romain, enfin en rappelant la paternité troyenne de Rome, en célébrant César et en faisant référence à l'Euphrate ainsi qu'à la Germanie, deux zones aux confins de l'Empire, il a présenté Rome comme le centre du monde. Il a montré qu'il pensait à l'échelle de l'Empire, mais par les yeux du peuple dominant, c'est-à-dire les citoyens romains, soit l'ensemble des habitants de l'Italie et de l'ex-Cisalpine.

Un dernier passage du premier livre peut fournir des indications qui permettent de considérer que, même s'il souhaitait donner un caractère universel à son discours, Virgile pensait avant tout le monde rural à travers le prisme de l'Italie romaine :

« Avant tout honore les dieux, et, chaque année, renouvelle tes offrandes à la grande Cérès, en officiant sur l'herbe grasse, quand le déclin de l'hiver est achevé, quand le printemps est déjà serein. Alors les agneaux sont gras, et les vins très moelleux ; alors le sommeil est doux et l'ombre épaisse sur les montagnes. Que toute la jeunesse des campagnes, à tes côtés, adore Cérès ; en son honneur délaie des rayons de miel dans le lait et la douce liqueur de Bacchus ; que la victime propitiatoire fasse trois fois le tour des moissons nouvelles, escortée par le chœur au grand complet de tes compagnons en liesse, et que leurs cris appellent Cérès dans ta demeure ; que personne ne passe la faucille sous les épis mûrs avant d'avoir, en l'honneur de Cérès, ceint ses tempes d'une couronne de chêne, exécuté les mouvements d'une danse rustique, et dit les formules sacrées¹. »

La référence au monde romano-italien est discrète mais concrète. Virgile a, en effet, décrit un rite agraire proprement romain. Il n'est pas besoin dans le cadre de ce chapitre d'étudier en détail ce rite dédié à Cérès², il convient simplement de relever les aspects qui renvoient à une conception romaine de la célébration des divinités. L'élément le plus probant est une pratique circonvolutoire³ – il est question de faire « trois fois le tour des moissons nouvelles » –, mais il y a aussi les offrandes de rayons de miel, de lait, de vin, ainsi que la

luimus periuria Troiae. Iam pridem nobis caeli te regia, Caesar, inuidet atque hominum queritur curare triumphos, quippe ubi fas uersum atque nefas : tot bella perorbem, tam multae scelerum facies ; non ullus aratro dignus honos ; squalent abductis arua colonis et curuae rigidum falces conflantur in ensem. Hinc mouet Euphrates, illinc Germania bellum ; uicinae ruptis inter se legibus urbes arma ferunt ; saeuit toto Mars impius orbe.

¹ *Géorgiques I, 338-350 : In primis uenerare deos atque annua magnae sacra refer Cereri laetis operatus in herbis, extremae sub casum hiemis, iam uere sereno. Tum pingues agni et tum mollissima uina ; tum somni dulces densaeque in montibus umbrae. Cuncta tibi Cererem pubes agrestis adoret quoui tu lacte fauos et miti dilue Baccho ; terque nouas circum felix eat hostia fruges, omnis quam chorus et socii comitentur ouantes et Cererem clamore uocent in tecta ; neque ante falcem maturis quisquam supponat aristis, quam Cereri torta redimitus tempora quercu det motus incompositos et carmina dicat.*

² Nous le ferons dans la quatrième partie.

³ D'une manière générale, au sujet des rites romains qui consistent en une circonvolutoire cf. la quatrième partie de la présente étude.

couronne de chêne, la danse rustique et les formules sacrées. Ainsi, à travers la description de ce rite et cette manière de le présenter comme étant universel – à aucun moment il ne spécifie explicitement qu’il est romain – Virgile démontre qu’il s’adressait à des lecteurs romano-italiens et qu’il pensait le monde rural et l’agriculture en tant que Romano-Italien.

Dans le livre II, il y a d’autres éléments relatifs à l’Italie, à commencer par une référence à l’Ausonie au vers 385 qui intervient alors que Virgile traite d’un culte rendu à Bacchus :

« De même les paysans d’Ausonie, race envoyée de Troie, s’amusent à des vers grossiers, à des rires débridés¹. »

La référence à l’Italie peut difficilement être plus explicite. L’Ausonie était, en effet, le nom de l’antique Italie. D’autre part, dans un important et dense passage, Virgile a de nouveau, et avec beaucoup de vigueur, célébré l’Italie romaine :

« Mais ni la terre des Mèdes, si riche en forêts, ni le beau Gange, ni l’Hermus, dont l’or trouble les eaux, ne sauraient lutter de mérite avec l’Italie, ni Bactres ni l’Inde ni la Panchaïe, tout entière couverte de sables thurifères. Notre pays n’a pas été labouré par des taureaux soufflant du feu par les naseaux pour recevoir comme semence les dents d’un dragon monstrueux ; il ne s’est pas hérissé d’une moisson belliqueuse de casques et de lances drues ; mais les épis lourds et la liqueur de Bacchus, le Massique, y donnent à plein ; il est couvert d’oliviers et de gras bétail. D’un côté le cheval de bataille s’élance, tête haute, dans la plaine ; de l’autre, ô Clitumne, les blancs troupeaux et le taureau, grande victime, ont été souvent baignés dans ton fleuve sacré, avant de conduire aux temples des dieux les triomphes romains. Ici règne un printemps perpétuel, et l’été en des mois qui ne sont pas les siens : deux fois les brebis y sont pleines, deux fois l’arbre y donne des fruits. Par contre on n’y trouve pas les tigres féroces et la race cruelle des lions, ni les aconits qui trompent les malheureux qui les cueillent, ni de serpent couvert d’écailles qui traîne à terre d’immenses anneaux, ou qui ramasse en spirale un corps si long. Ajoute tant de villes remarquables et de travaux d’art, tant de places fortes bâties par la main de l’homme sur des rochers abrupts, et de fleuves coulant au pied de murailles antiques. Faut-il mentionner les mers qui baignent notre pays, la Supérieure et l’Inférieure ? ou ses grands lacs : toi, Larius, le plus grand, et toi, Benacus, dont les flots se soulèvent et grondent comme une mer ? Faut-il mentionner nos ports, la digue ajoutée en bordure du Lucrin, et la mer indignée qui s’y brise à grand fracas, là où le ressac fait retentir au loin l’onde Julienne, et où le flux Tyrrhénien pénètre dans les eaux de l’Averne ? Notre pays aussi nous a décelé dans ses veines des filons d’argent et des mines de cuivre ; l’or même y a coulé en abondance. Notre pays a produit une race ardente, les Marses et la jeunesse sabellienne, et le Ligure habitué à la vie dure, et les Volsques armés de l’épieu ; il a produit les Décus, les Marius, les Camilles au grand cœur, les Scipions endurcis à la guerre, et toi, le plus grand de tous, César, qui aujourd’hui vainqueur aux ultimes confins de l’Asie, écarter des hauteurs de Rome l’Indien désarmé. Salut, grande nourricière de moissons, terre de Saturne, grande mère de héros : en ton honneur j’entreprends de

¹ *Géorgiques* II, 385-389 : *Nec non Ausonii, Troia gens missa.*

célébrer l'art antique qui a fait ta gloire, j'ose ouvrir les sources sacrées et je chante à travers les villes romaines le poème d'Ascra¹. »

Dès le premier vers du passage – vers 138 –, Virgile a fait explicitement référence à l'Italie ; puis au vers 140, il a utilisé l'expression *haec loca*, qu'Etienne de Saint Denis a traduite par « notre pays ». Il y a en effet dans la manière dont Virgile a employé cette expression l'idée de patrie, de territoire appartenant à un peuple. De plus, au vers 173, il a chanté la « terre de Saturne » ce qui est une autre façon de nommer l'Italie. Par ailleurs, il ressort de ce passage l'idée qu'il y a d'une part l'Italie et d'autre part le reste du monde. Virgile a opposé – vers II, 136-142 – l'Italie à des régions très lointaines, étrangères, extérieures à l'Empire romain². Il a mentionné la Médie, l'Inde par l'intermédiaire du Gange, puis la Bactrie, l'Asie Mineure par l'intermédiaire de l'Hermus, l'Arabie par l'intermédiaire de l'île de Panchaïe, la Colchide par l'intermédiaire du mythe de Jason³. En outre, il est possible de voir, comme l'a proposé récemment Jean Trinquier⁴, dans « les tigres féroces », « la race cruelle des lions », « les aconits qui trompent les malheureux qui les cueillent », le « serpent couvert d'écailles

¹ *Géorgiques* II, 136-176 : *Sed neque Medorum silvae ditissima terra, nec pulcher Ganges atque auro turbidus Hermus laudibus Italiae certent, non Bactra neque Indi totaque turiferis Panchaia pinguis harenis. Haec loca non tauri spirantes naribus ignem inuertere satis immanis dentibus hydri, nec galeis densisque uirum seges horruit hastis ; sed grauidae fruges et Bacchi Massicus umor impleuere ; tenent oleae armentaque laeta. Hinc bellator equos campo sese arduos infert ; hinc albi, Clitumne, greges et maxima taurus uictima saepe tuo perfusi flumine sacro Romanos ad templa deum duxere triumphos. Hic uer adsiduom atque alienis mensibus aestas ; bis grauidae pecudes, bis pomis utilis arbor. At rabidae tigres absunt et saeua leonum semina ; nec miseros fallunt aconita legentis, nec rapit immensos orbis per humum neque tanto squameus in spiram tractu se colligit anguis. Adde tot egregias urbes operumque laborem, tot congesta manu praeruptis oppida saxis fluminaeque antiquos subterlabentia muros. An mare quod supra memorem quodque adluit infra ? Anne lacus tantos ? Te, Lari maxime, teque, fluctibus et fremitu adsurgens Benace marino ? An memorem portus Lucrinoque addita claustra atque indignatum magnis stridoribus aequor, Iulia qua ponto longe sonat unda refuso Tyrrenusque fretis immittitur aestus Auernis ? Haec eadem argenti riuos aersique metalla ostendit uenis atque auro plurima fluxit. Haec genus acre uirum, Marsos pubemque Sabellam assuetumque malo Ligurum Volcosque uerutos extulit ; haec Decios, Marios magnosque Camillos, Scipiadas duos bello et te, maxime Caesar, qui nunc extremis Asiae iam uictor in oris imbellem auertis Romanis arcibus Indum. Salue, magna parens frugum, Saturnia tellus, magna uirum : tibi res antiquae laudis et artis ingredior, sanctos ausus recludere fontis, Ascraeumque cano Romana per oppida carmen.*

² Du moins à l'époque où il composait ces vers.

³ C'est en effet en Colchide que ce dernier laboura un champ avec un attelage de taureaux qui soufflaient du feu par leurs naseaux, avant de semer les dents d'un dragon.

⁴ Au cours de sa communication intitulée « Les animaux sauvages ont-ils un territoire ? Quelques remarques sur les *laudes Italiae* (G., II, 151-154) » présentée dans le cadre du colloque *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, qui a eu lieu les 25-26 octobre 2007 à Besançon. Sur ce point cf. également Herzhoff B., « Orient im Okzident : Zitrusfrüchte in Vergils Georgica (2, 126-135) », *Corona, coronaria. Festschrift für H.-O. Kröner zum 75. Geburtstag*, Hildesheim-Zurich-New York, Spudasmata, 102, p. 163-187, et plus globalement à Bowersock G. W., *Augustus and the Greek World*, Oxford, 1969. Enfin, au sujet des références faites par Virgile aux tigres, aux lions, aux aconits et aux serpents cf. respectivement Rocca S., « Tigre », *Enciclopedia virgiliana*, V, Rome, 1990, p. 176-177 ; Rocca S., « Leone », *Enciclopedia virgiliana*, III, Rome, 1987, p. 179-180 ; Rocca S., « Serpenti », *Enciclopedia virgiliana*, IV, Rome, 1988, p. 798-801 ; Sauvage A., « Le serpent dans la poésie latine », *RPh*, 101, p. 241-254 ; Marggiulli G. « Aconito », *Enciclopedia virgiliana*, I, Rome, 1984, p. 26-27 ; Desy P., « Le cédratier, l'aconit, le Larius : quelques traits d'ironie virgilienne (G. 2, 126-130, 152 et 146-175). Avec une note biographique sur M. Antonius Antyllus », *RBPh*, 74-1, p. 61-72.

qui traîne à terre d’immenses anneaux »¹, des allusions aux provinces orientales gouvernées par Marc Antoine. Or probablement du fait de cette domination de Marc Antoine sur ces provinces, Virgile les présente de manière négative – il est difficile de dater précisément ce passage, mais il semble qu’il ait été composé après qu’Antoine se fut éloigné d’Octavie et se fut définitivement brouillé avec Octavien² – et semble même les rejeter de l’Empire.

Enfin, dans le chapitre précédent nous avons répertorié les différentes régions d’Italie auxquelles Virgile avait fait référence soit de manière directe, soit par l’intermédiaire des peuples qui les habitent, des fleuves qui les traversent, des principales denrées qui y sont produites³. Or, il convient de considérer que si Virgile a fait allusion à une dizaine de régions différentes situées à l’intérieur des frontières de l’Italie, c’était dans le but d’évoquer les particularités de l’Italie, sa diversité mais aussi peut-être son existence en tant qu’entité territoriale, historique et culturelle. En faisant allusion à des régions qui se situent au nord de l’Italie d’autres au sud, en mentionnant les mers qui la bordent, les principaux lacs qui sont en son sein, certains des peuples qui l’habitent, Virgile a, en quelque sorte, réalisé une présentation géographico-culturelle de l’ensemble de l’Italie romaine.

Quoi qu’il en soit, dans ces vers Virgile a explicitement indiqué qu’il pensait le monde rural dans le cadre de l’Italie. Il nous faut, en effet, souligner que dans ce passage le Mantouan a célébré les qualités agricoles de l’Italie avec force. Il a chanté son pays dans lequel « les épis lourds et la liqueur de Bacchus, le Massique, y donnent à plein ; il est couvert d’oliviers⁴ et de gras bétail »⁵, puis son exceptionnelle fertilité : « Ici règne un printemps perpétuel, et l’été en des mois qui ne sont pas les siens : deux fois les brebis y sont pleines, deux fois l’arbre y donne des fruits »⁶. Ce ne sont pas le monde rural dans sa globalité, l’exceptionnelle et universelle productivité de la nature qu’a célébrés ici Virgile, mais bien les qualités agricoles des différentes régions d’Italie. Il n’a pas pour autant dénigré les qualités des terres des autres contrées, il a chanté « la terre des Mèdes, si riche en forêts », « le beau Gange », « l’Hermus, dont l’or trouble les eaux », « la Panchaïe, tout entière couverte de sables thurifères »⁷. Cependant, aucune de ces qualités ne renvoie à la production agricole, et surtout le poète a affirmé, de manière explicite, la supériorité de l’Italie. Il a précisé au vers 138 qu’aucune de ces

¹ *Géorgiques* II, 151-154 : *At rabidae tigres absunt et saeva leonum semina ; nec miseros fallunt aconita legentis, nec rapit immensos orbis per humum neque tanto squameus in spiram tractu se colligit anguis.*

² Sur ce point cf. notamment *supra* (chapitre 2. 1. 3. de la première partie).

³ A ce sujet cf. le chapitre précédent.

⁴ Au sujet de ces références à la qualité et à la fertilité de la vigne et de l’olivier en Italie cf. particulièrement Grimal P., « La vigne et l’olivier. Réflexions sur le chant II des « Géorgiques » », *BAGB*, 1980, p. 171-180.

⁵ *Géorgiques* II, 143-144 : *sed grauidae fruges et Bacchi Massicus umor implevere ; tenent oleae armentaue laeta.*

⁶ *Géorgiques* II, 149-150 : *Hic uer adsiduom atque alienis mensibus aestas ; bis grauidae pecudes, bis pomis utilis arbos.* Rappelons que nous avons déjà cité et commenté ces vers dans le chapitre 2. 1. 2. 2. de la deuxième partie, puisqu’il est directement question dans ces vers d’une nature fertile et productrice.

⁷ *Géorgiques* II, 136-139 : *Sed neque Medorum siluae ditissima terra, nec pulcher Ganges atque auro turbidus Hermus laudibus Italiae certent, non Bactra neque Indi totaque turiferis Panchaia pinguis harenis.*

régions ne saurait « lutter de mérite avec l'Italie »¹. Autrement dit, c'est comme si Virgile affirmait que la nature est universellement favorable, mais que c'est en Italie qu'elle l'est le plus.

Dans d'autres passages, Virgile a de nouveau affirmé son attachement à l'Italie romaine et célébré ses qualités agricoles. C'est notamment le cas lorsqu'il chantait « les défilés boisés et la région lointaine de la grasse Tarente »² et vantait les qualités de la plaine de Mantoue pour l'élevage du gros bétail, des agneaux et des chèvres³. Il s'agit bien là de références à deux régions distinctes et aisément identifiables, mais puisque l'une se situe tout au sud de l'Italie et l'autre tout au nord, il est possible qu'au-delà de la célébration en propre des terres de ces deux cités, Virgile souhaitait sous-entendre que l'Italie était propice à l'élevage du gros bétail. D'ailleurs, il n'indiquait pas que son lecteur qui a « plutôt le goût d'entretenir du gros bétail et des veaux, des agneaux ou des chèvres »⁴ devait choisir entre la grasse Tarente et la plaine de Mantoue, il lui conseillait de s'installer dans « une plaine semblable à celle que Mantoue l'infortunée a perdue »⁵. Le terme « semblable », *qualem*, a une importance majeure. Enfin, lorsque durant les vers 532-542 Virgile faisait référence à la Sabine par l'intermédiaire de ses habitants, au Latium par l'intermédiaire de Romulus et Rémus, à « la vaillante Etrurie »⁶, ainsi qu'à la ville de Rome, il faisait également allusion, de manière indirecte, à toute l'Italie romaine.

Ces différents passages sont significatifs. Ils montrent combien Virgile était attaché à l'Italie romaine. D'autre part, ils conduisent à penser que lorsqu'il chantait un monde rural favorable à l'homme, ainsi qu'une agriculture difficile mais conduisant au bonheur et à la vertu⁷, il pensait avant tout à la terre italienne, aux paysans italiens. Dans les vers 136-176 du livre II, connus sous le nom d'« éloge de l'Italie »⁸, le Mantouan a même indirectement affirmé que la nature était universellement bienfaitrice, nourricière, mais que c'était avec l'Italie qu'elle était la plus généreuse. Il est possible de trouver des explications de cet attachement de Virgile à l'Italie dans son origine cisalpine. Ce dernier était citoyen romain, probablement de naissance⁹, mais ce n'est que peu de temps avant qu'il ne débute la composition des

¹ *Géorgiques* II, 138 : *laudibus Italiae certent*.

² *Géorgiques* II, 197 : *saltus et saturi patito longinqua Tarenti*.

³ *Géorgiques* II, 198 : *et qualem infelix amisit Mantua campum pascentem*. Rappelons que nous avons traité de ces vers dans le chapitre précédent.

⁴ *Géorgiques* II, 195-196 : *Sin armenta magis studium uitulosque tueri aut ouium fetum aut urentis culta capellas*.

⁵ *Géorgiques* II, 198 : *et qualem infelix amisit Mantua campum pascentem*.

⁶ *Géorgiques* II, 533-534 : *sic fortis Etruria creuit scilicet*.

⁷ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 3. 4. de la deuxième partie).

⁸ D'une manière générale au sujet de l'éloge à Rome cf. Pernot L., *La Rhétorique de l'éloge dans le monde greco-romain*, Paris, 1993. Plus spécifiquement au sujet de l'éloge de l'Italie cf. Kytzler B. (éd.), *Laudes Italiae*, Stuttgart, 1988.

⁹ Au sujet de cet aspect de la biographie de Virgile cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la première partie).

Géorgiques que la Cisalpine fut intégrée à l'Italie et que l'ensemble des hommes libres de cette ancienne province accéda à la citoyenneté romaine. Virgile se sentait Romain et il était fier de l'être. Mais plus encore, il se sentait Italo-Romain. Enfin, concernant sa manière de célébrer le potentiel agricole de l'Italie, il convient de se souvenir que, lorsqu'il débuta la rédaction des *Géorgiques*, l'agriculture italienne était totalement désorganisée du fait des expropriations postérieures à la bataille de Philippes et que, de plus, Rome mais aussi une grande partie de l'Italie étaient confrontées à un problème de ravitaillement consécutif au blocus exercé par Sextus Pompée¹. Autrement dit, lorsque Virgile débuta les *Géorgiques*, l'Italie, et particulièrement l'agriculture italienne, avaient besoin d'être défendues.

Pour les mêmes raisons que celles que nous avons évoquées dans le sous-chapitre précédent, nous étudierons les passages de l'*Enéide* dans lesquels Virgile a chanté l'Italie dans le sous-chapitre suivant.

Horace

Outre les références à la Sabine, à l'Apulie et à la Campanie, il y a d'autres éléments qui renvoient à une conception italo-romaine du monde, dans la deuxième *Epode*. Horace a évoqué le cœur même de Rome par l'intermédiaire du Forum², il a chanté une divinité typiquement romaine, Silvain³, ainsi que le sacrifice d'une agnelle lors des *Terminalia*, une fête qui était elle aussi proprement romaine. D'autre part, par l'intermédiaire de produits exotiques, il a fait référence aux provinces romaines d'Orient, d'Afrique et d'Ionie, tout en insistant sur leur éloignement : « ni le turbot, ni les scares si la tempête tonnant sur les flots de l'Orient en détournait quelques-uns vers cette mer-ci, non, l'oiseau d'Afrique ni le francolin d'Ionie ne descendraient dans mon estomac plus agréablement que les olives cueillies sur les rameaux les plus féconds des arbres »⁴. En s'exprimant ainsi, notamment en chantant la migration des turbots et des scares d'Orient « vers cette mer-ci » Horace laissait entendre que sa perception géographique du monde était celle d'un citoyen romain, résidant en Italie.

Enfin, en chantant la femme sabine, l'agile Apuléen et les coquillages du Lucrin, Horace souhaitait peut-être réaliser, comme Virgile dans l'« éloge de l'Italie », une présentation

¹ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 2. 1. 2. de la première partie).

² Il convient de citer de nouveau les premiers vers de l'*Epode* II, 1-8 : « Heureux celui-là qui, loin des affaires, comme la race des mortels aux anciens âges travaille les champs de ses pères avec des bœufs à lui, libre de toute usure, qui n'est point réveillé, soldat, par une sonnerie menaçante ; qui n'a pas à craindre les colères de la mer ; qui se garde du Forum et du seuil orgueilleux des citoyens puissants » : *Beatus ille qui procul negotiis, ut prisca gens mortalium paterna rura bobus exercet suis, solutus omni fenore, neque excitatur classico miles truci neque horret iratum mare, forumque uitat et superba ciuium potentiorum limina.*

³ *Epodes* II, 21-22 : *et te, pater Siluane, tutor finium.* Nous reviendrons sur le rôle de Silvain dans la protection des limites dans la quatrième partie.

⁴ *Epodes* II, 50-56 : *magisue rhombus aut scari, siquos Eois intonata fluctibus hiems ad hoc uertat mare, non Afra aus descendat in uentrem meum, non attagen Ionicus iucundior, quam lecta de pinguissimis oliua ramis arborum*

succincte des différentes ressources de l'Italie. Il vantait à la fois la diversité et l'unité de cette dernière. Il faisait allusion à l'ensemble de l'Italie. Ainsi, nous constatons que le discours sur le monde rural et l'agriculture produit par Horace dans la deuxième épode renvoie pleinement au monde romain. L'agriculteur dont Horace vante le bonheur est un Romano-Italien. D'ailleurs, souvenons-nous que dans les quatre derniers vers Horace a précisé que ce discours a été tenu par un usurier au nom incontestablement romain d'Alfius¹.

En ce qui concerne les passages relatifs au monde rural et à l'agriculture contenus dans les *Odes*, il y a quelques éléments – autres que des indications géographiques précises – qui renvoient à l'Italie romaine. C'est notamment le cas dans les vers 9-16 de l'*Ode* III, 18, puisqu'Horace y décrit une fête romaine dédiée à Faunus :

« Tout le bétail joue dans la plaine herbeuse quand pour toi [Faunus] reviennent les nones de décembre, en fête, tout le hameau se repose dans les prés, avec le bœuf inoccupé ; le loup se promène au milieu des agneaux enhardis ; pour toi la forêt fait pleuvoir ses feuillages agrestes, et l'ouvrier des champs se réjouit de frapper du pied trois fois la terre délestée². »

D'autre part, dans l'*Ode* IV, 5, Horace a célébré la paix garantie par César-Auguste qui permettait à l'agriculteur de travailler en toute sérénité :

« Qui redouterait le Parthe, le Scythe transi, les portées que met bas la Germanie hérissée, tant que César est sauf ? Qui prendrait souci de la guerre contre la farouche Hibernie ? Chacun passe le jour sur ses collines et marie la vigne aux arbres veufs, puis s'en retourne, joyeux, vers le vin, et, au second service, te convie à titre de dieu ; on te comble de prières, en ton honneur on verse des patères de vin pur, on mêle ta divinité à celle des Lares, comme fait pour Castor et du grand Hercule la Grèce qui se souvient d'eux³. »

Il n'est pas explicitement question dans ces vers de l'Italie ou d'un lieu précis situé à l'intérieur des frontières de l'Italie romaine. Horace a été volontairement évasif sur la situation des agriculteurs qui peuvent jouir de la paix augustéenne, puisqu'il a simplement indiqué : « Chacun passe le jour sur ses collines ». Toutefois, étant donné qu'il a, d'une part, fait référence aux zones pacifiées par Auguste – il a mentionné la Parthie, la Scythie, la Germanie – sans distinguer celles qui sont à l'intérieur des frontières de l'Empire de celles qui sont à l'extérieur, d'autre part, qu'il a fait explicitement référence à la Grèce et qu'il l'a présentée

¹ *Epodes* II, 67-70 : « Aussitôt que, ayant ainsi parlé, l'usurier Alfius, si pressé de devenir campagnard, a eu fait rentrer aux Ides tout son argent, il en cherche le placement pour les Calendes » : *Haec ubi locutus fenerator Alfius, iam iam futurus rusticus, omnem redegit Idibus pecuniam, quaerit Kalendis ponere.*

² *Odes* III, 18, 9-16 : *Ludit herboso pecus omne campo, cum tibi Nonae redeunt Decembres, festus in pratis uacat otioso cum boue pagus ; inter audacis lupus errat agnos, spargit agrestis tibi silua frondes, gaudet inuisarn pepulisse fossor ter pede terram.*

³ *Odes* IV, 5, 25-36 : *Quis Parthum paueat, quis gelidum Scythen, quis Germania quos horrida parturit fetus incolumi Caesare ? Quis ferae bellum curet Hiberiae ? Condit quisque diem collibus in suis et uitem uiduas ducit ad arbores ; hinc ad uina redit laetus et alteris te mensis adhibet deum ; te multa prece, te prosequitur mero defuso pateris et Laribus tuum miscet numen, uti Graecia Castoris et magni memor Herculis.*

comme un modèle, nous pouvons considérer que ces collines sur lesquelles « chacun passait le jour » étaient situées en Italie. Toute l'Italie n'est pas vallonnée, néanmoins les collines sont nombreuses dans ce pays, et, comme nous avons pu le constater dans le chapitre précédent, la région qu'Horace connaissait le mieux et appréciait le plus était la Sabine, une zone particulièrement vallonnée.

Dans les *Epîtres* la situation est relativement similaire. Nous avons répertorié deux passages. Le premier renvoie à certaines pratiques religieuses romaines effectuées par les *agricolae* d'autrefois :

« Les laboureurs d'autrefois, vaillants et heureux à peu de frais, après avoir rentré leur blé, délaissaient, aux jours de fête, leur corps et leur âme même, qui soutenait les dures fatigues dans l'espérance d'en voir la fin ; et alors avec leurs enfants et leur femme fidèle, compagnons de leurs travaux, ils offraient en sacrifice un porc à la Terre, du lait à Silvain, des fleurs et du vin au Génie qui n'oublie pas la brièveté de la vie¹. »

C'est un bref mais significatif tableau de la religion agraire romaine qu'Horace a composé. Ce type d'offrandes existe bien sûr dans d'autres religions antiques, mais certaines sources nous indiquent que c'était bien un porc qui était offert à la Terre par les paysans romains², et les deux autres divinités, Silvain et le Génie n'avaient pas d'équivalent direct dans la religion grecque. Le second passage se situe aux vers 166-179 de l'*Epître* II, 2, auxquels nous avons fait référence dans le chapitre précédent car Horace y mentionne des régions – la Lucanie, la Calabre – et des cités – Aricie et Véies – situées en Italie. En effet, nous pouvons supposer qu'en chantant ces différents lieux Horace voulait évoquer l'ensemble de l'Italie. D'autant que si nous tenons compte du contexte dans lequel il a mentionné ces lieux, nous constatons qu'ils ont fait office d'exemples :

« Qu'importe que tu viennes de verser l'argent dont tu vis ou que tu l'aies versé depuis longtemps ? En effet un homme qui s'est rendu acquéreur d'une terre cultivable à Aricie ou à Véies dîne de légumes achetés, bien qu'il pense le contraire [...] Ainsi, puisque la jouissance perpétuelle des choses n'est donnée à personne et que l'héritier succède à l'héritier d'un autre héritier comme le flot succède au flot, à quoi servent les métairies en groupe, ou les greniers, ou les pâturages de la Lucanie ajoutés à ceux de la Calabre, si Orcus moissonne les grands biens avec les petits, sans se laisser fléchir par l'or³. »

¹ *Epîtres* II, 1, 139-144 : *Agricolae prisci, fortes paruoque beati, condita post frumenta leuantes tempore festo corpus et ipsum animum spe finis dura ferentem, cum sociis operum pueris et coniuge fida Tellurem porco, Siluanum lacte piabant, floribus et uino Genium memorem breuis aevi.*

² *Fastes* I, 672.

³ *Epîtres* II, 2, 166-179 : *Quid refert, uiuas numerato nuper an olim ? Emptor Aricini quoniam Veientis et arui emptum cenat holus [...] Sic quia perpetuus nulli datur usus et heres heredem alterius uelut unda superuenit undam, quid uici prosunt aut horrea ? Quidue Calabris saltibus adiecti Lucani, si metit Orcus grandia cum paruis, non exorabilis auro ?*

L'objectif d'Horace dans ces vers était de démontrer à ses lecteurs que tout produit est en définitive acheté par celui qui le consomme, et ce, même s'il provient d'une terre qu'il possède. Ainsi, lorsqu'il a indiqué que ceux qui sont propriétaires d'une terre cultivable à Aricie ou Véies sont dans la même situation¹, il a sous-entendu qu'il aurait très bien pu faire référence à d'autres cités. Il n'y a pas, du moins à notre connaissance, de lien particulier entre les deux cités – la première est située dans le Latium, la seconde au sud de l'Etrurie – mis à part le fait qu'elles sont relativement proches de Rome. De même, lorsqu'Horace a fait référence à la mort qui rattrape toujours le possesseur et qu'il a mentionné « les pâturages de la Lucanie ajoutés à ceux de la Calabre »², il est probable qu'il aurait pu citer d'autres régions réputées pour leurs pâturages, si tant est qu'elles soient situées en Italie. Néanmoins ces indications témoignent aussi de la connaissance précise qu'avait Horace de l'agriculture italienne.

Quoi qu'il en soit, ces différents passages, associés à ceux que nous avons cités dans le chapitre précédent, montrent que malgré une volonté de conférer un caractère universel à son discours, Horace a principalement perçu et chanté le monde rural, les agriculteurs, l'agriculture, en tant qu'Italo-Romain.

Properce

Outre les indications géographiques explicites relatives à l'Ombrie, au quartier des Esquilies³ et les références à l'antique Rome que nous étudierons dans le chapitre suivant, il y a relativement peu d'éléments qui renvoient au monde romain dans les passages où Properce chantait le monde rural et l'agriculture. Comme nous l'avons déjà souligné, il est, pour bon nombre de ces passages, difficile de faire la distinction avec le monde grec⁴. Néanmoins, il y a dans l'*Élégie* IV, 1 quelques indications qui permettent de situer les scènes dans l'univers romano-italien :

« On ne songeait point à chercher des dieux étrangers, mais la foule suspendue aux cultes des aïeux tremblait ; tous les ans, on célébrait par un feu de paille ces fêtes de Palès par lesquelles aujourd'hui on marque un nouveau lustre en mutilant un cheval. Vesta était pauvre et se contentait d'ânonns couronnés de fleurs ; de maigres génisses portaient en procession des choses sans valeur ; les places publiques étaient petites et on n'avait pour les purifier que des porcs à l'engrais ; le berger offrait en sacrifice les entrailles d'une brebis au son des chalumeaux. Le laboureur vêtu de peaux brandissait et faisait claquer ses lanières velues : ce fut l'origine des Lupercales licencieuses que célèbrent les Fabii⁵. »

¹ *Epîtres* II, 2, 167-168 : *Emptor Aricini quoniam Veientis et arui emptum cenat holus.*

² *Epîtres* II, 2, 177-179.

³ Au sujet de ces indications géographiques cf. le chapitre précédent.

⁴ A ce titre un des exemples les plus probants provient certainement des vers 25-46 de l'*Élégie* III, 13.

⁵ *Élégies* IV, 1, 17-26 : *Nulli cura fuit externos quaerere divos, cum tremere patrio pendula turba sacro, annuaque accenso celebrare Parilia faeno, qualia nunc curto lustra nouantur equo. Vesta coronatis pauper*

Dans ces vers, Propertius a précisé qu'il se référait au passé. Il a presque constamment employé l'imparfait, et il a opposé les temps qu'il a dépeints avec l'époque durant laquelle il vivait – « On ne songeait point [sous-entendu comme on le fait aujourd'hui] à chercher des dieux étrangers, mais la foule suspendue aux cultes des aïeux tremblait »¹. Toutefois, il ne s'agit pas d'un passé extrêmement lointain, renvoyant à des temps mythologiques comme dans bon nombre des élégies du livre IV. D'ailleurs, grâce notamment aux *Fastes* d'Ovide, nous sommes assurés que ces rites étaient encore pratiqués à l'époque de Propertius. Ainsi, en faisant référence au passé, ce dernier souhaitait probablement avant tout dénoncer les excès de luxe et le peu de ferveur religieuse qui caractérisaient son époque².

Quoi qu'il en soit, dans ces vers Propertius a fait référence à quatre fêtes à la fois liées à l'agriculture et emblématiques du calendrier romain³. Il a chanté les *Parilia*, la fête de Palès, la déesse des troupeaux, les *Vestalia*, la fête de Vesta, la déesse du foyer mais qui avait également un lien avec la terre⁴, les *Compitalia*, la fête des Lares qui étaient également honorés dans les campagnes au début du mois de janvier, et les Lupercales, une fête consacrée à la fertilité humaine et animale. Le poète a même précisé, concernant cette dernière, qu'elle était placée sous le patronage des *Fabii*, une des principales et des plus anciennes familles patriciennes. Ainsi, nous constatons que lorsque Propertius se réfère à des éléments concrets de la vie religieuse et agraire, il se place dans la sphère culturelle et cultuelle romaine.

Tibulle

Tibulle n'a pas introduit, dans les passages où il chantait le monde rural, d'indication géographique qui permette de situer les scènes en Italie. Toutefois, il existe d'autres éléments qui renvoient au monde romano-italien dans ces vers, à commencer par des références explicites⁵ à ce personnage historique romain de tout premier plan qu'était Valerius Messalla Corvinus, le général romain qui partagea le Consulat avec Octavien en 31 avant notre ère et qui célébra en 27 avant notre ère un triomphe pour ses victoires sur le peuple aquitain.

gaudebat asellis, Ducebant macrae uilia sacra boues. Parua saginati lustrabant compita porci pastor et ad calamos exta litabat ouis. Verbera pellitus saetosa movebat arator, unde licens Fabius sacra Lupercus habet.

¹ *Elégies* IV, 1, 17-18 : *Nulli cura fuit externos quaerere divos, cum tremere patrio pendula turba sacro*

² A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 3. 3. de la deuxième partie).

³ P. Grimal a également bien mis en valeur le fait qu'il s'agisse de fêtes liées aux réformes religieuses d'Auguste : « Remarquons que les quatre fêtes choisies par Propertius comme exemple des *sacra patria* sont des fêtes liées aux réformes religieuses d'Auguste et surtout des fêtes palatines : le fait est évident pour les Lupercales et les *Parilia* ; après l'année 12, il est bien établi pour les *Vestalia* ; il ne l'est pas moins pour les *Compitalia* dont l'origine première est souvent rattachée au sanctuaire palatin des Lares. La coïncidence est trop parfaite pour ne pas avoir été voulue. » (Grimal P., *Les intentions de Propertius et la composition du livre IV des « Elégies »*, Berchem-Bruxelles, 1953).

⁴ A ce sujet cf. notamment dans les *Fastes* VI, 540 et suivant.

⁵ *Elégies* I, 1, 53-54 ; *Elégies* II, 1, 31-36. Au sujet des relations entretenues par Messalla et Tibulle cf. notamment *supra* (chapitre 3. 3. 2. de la première partie).

De plus, des références à des fêtes et des divinités proprement romaines peuvent permettre de situer les *Elégies* I, 1 et II, 1 en Italie. Dans la première, l'élégiaque a chanté les gardiens des carrefours et des propriétés romaines que sont les dieux Lares – « vous aussi, gardiens d'un domaine riche autrefois, maintenant appauvri, vous avez vos présents, dieux Lares »¹ –, fait référence à un rite très proche de la lustration des champs², puisqu'il s'agit d'une purification qui consiste en l'immolation d'une génisse ou d'une agnelle, et qui fait intervenir un public important : « alors une génisse immolée purifiait d'innombrables taureaux, maintenant une agnelle est la modeste victime offerte pour une petite terre : une agnelle tombera en votre honneur, et qu'autour d'elle la jeunesse rustique s'écrie : "Io ! à nous moissons et bons vins" »³. Par ailleurs, il a également fait allusion à la partie privée des *Parilia* : « Ici, j'ai coutume tous les ans de purifier mon berger et d'arroser de lait la douce Palès »⁴. Enfin, dans l'*Elégie* II, 1, il a exhorté ses lecteurs à assister à ce rite romain – la lustration des champs – auquel il avait déjà fait allusion dans l'*Elégie* I, 1 : « Que tous les assistants observent le silence : nous célébrons la purification des moissons et des champs selon le rite antique que nous ont transmis nos aïeux »⁵.

D'autre part, dans l'*Elégie* II, 1, Tibulle a chanté les vins préférés des Romains : le Falerne et celui de Chio. De plus, afin de préciser que le Falerne devait être ancien, il a fait référence aux « vieux consuls » :

« Maintenant mettez devant moi un Falerne bien fumé et marqué du nom d'un de nos vieux consuls, et descellez une jarre de Chio⁶. »

Cette référence aux vieux consuls situe le discours de Tibulle dans la sphère culturelle romaine avec certitude, mais elle ne permet pas de situer la scène en Italie. En définitive, ce sont les références à la terre de ses aïeux qui permettent de rapprocher son discours sur le monde rural et l'Italie. En effet, si nous tenons compte de l'origine italo-romaine de Tibulle – ce dernier était selon toute vraisemblance issu d'une famille italo-romaine de rang équestre⁷ – et du fait qu'il affirme avoir conservé une partie de la terre de ses ancêtres – sur ce point nous renvoyons à la première partie ainsi qu'aux vers 41-44 de l'*Elégie* I, 1 et 15-18 de l'*Elégie* I,

¹ *Elégies* II, 1, 19-20 : *Vos quoque, felicis quondam, nunc pauperis agri custodes, fertis munera uestra, Lares*. Nous reviendrons sur ces vers car l'attitude protectrice des Lares peut être interprétée comme une forme de sacralisation de la propriété foncière.

² Au sujet de la lustration des champs, ce rite attaché aux limites de la propriété foncière cf. le chapitre 2 de la quatrième partie.

³ *Elégies* I, 1, 19-20 : *tunc uitula innumeros lustrabat caesa iuuencos, nunc agna exigui est hostia parua soli : agna cadet uobis, quam circum rustica pubes clamet « io messes et bona uina date »*

⁴ *Elégies* I, 1, 35-36 : *Hic ego pastoremque meum lustrare quotannis et placidam soleo spargere lacte Palem*.

⁵ *Elégies* II, 1, 1-2 : *Quisquis adest, faueat : fruges lustramus et agros, ritus ut a prisco traditus extat auo*.

⁶ *Elégies* II, 1, 27-28 : *Nunc mihi fumosos ueteris proferte Falernos consulis et Chio soluite uincla cado*.

⁷ Au sujet de la biographie de Virgile cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la première partie).

10 déjà cités – nous pouvons considérer que le domaine qu’il célèbre était situé à l’intérieur des frontières de l’Italie.

Enfin, dans la première élégie de son recueil, Tibulle a insisté sur sa volonté de ne plus se rendre dans des lieux lointains, de demeurer là où il était auprès de son amie. Or, pour l’Italo-Romain qu’il était, il est évident que ce lieu qu’il ne voulait pas quitter – d’autant plus qu’il n’a fourni à son sujet aucune précision d’ordre géographique¹ et qu’il l’a associé à la présence de son amie² – était situé à l’intérieur des frontières de l’Italie.

Ainsi, nous pensons qu’il faut comprendre que lorsqu’il chantait sa « joie d’entendre de son lit les vents furieux et de presser tendrement sa maîtresse contre sa poitrine ou, lorsqu’en hiver l’Auster aura versé ses eaux glacées, de s’endormir tranquillement à la chaleur d’un bon feu ! Voilà le bonheur que je voudrais : qu’il soit riche – il en a le droit – celui qui peut braver la fureur de la mer et les sombres orages »³, son souhait de ne plus voyager – « Ah ! puisse tout l’or du monde périr, avec toutes les émeraudes, plutôt que mes voyages fassent pleurer une amie ! A toi, il convient, Messalla, de guerroyer sur terre et sur mer pour que ta maison étale les trophées enlevés à l’ennemi : moi je suis retenu captif dans les chaînes d’une belle amie, et je suis le gardien assis à l’attache devant sa porte insensible »⁴ –, ou encore sa volonté de ne plus « être toujours entraîné en de longues marches »⁵ et de ne pas aller se battre dans des lieux lointains – « Là je suis bon général et bon soldat : vous autres enseignes et trompettes, loin d’ici portez les blessures aux guerriers ambitieux, portez-leur aussi la fortune ; moi à l’abri du souci grâce à mes provisions, je me rirai des riches et je me rirai de la faim »⁶ –, Tibulle formulait indirectement le souhait d’abandonner la vie militaire qu’il menait auprès de Messalla⁷ pour demeurer en Italie auprès de Délia. En outre, il ressort de ces vers une opposition entre ce lieu où se situe Tibulle, qui est dépeint comme étant confortable,

¹ Si ce lieu avait été situé à l’extérieur des frontières de l’Italie, nous pouvons supposer qu’il l’aurait précisé.

² Il y a peu de données sur le sujet, mais il semble, du fait même de l’organisation globale de la société romaine, notamment de la mainmise des hommes sur l’économie, l’attachement de la femme romaine au foyer, à quoi il faut ajouter la proportion des déplacements liés à des activités militaires, que les femmes romaines – la Délia de Tibulle apparaît comme étant une citoyenne romaine – voyageaient beaucoup moins à l’extérieur des frontières de l’Italie que les hommes.

³ *Elégies I, 1, 45-50 : Quam iuuat immites uentos audire cubantem et dominam tenero continuisse sinu aut, gelidas hibernus aquas cum fuderit Auster, securum sommos igne iuuante sequi ! Hoc mihi contingat : sit diues iure, furorem qui maris et tristes ferre potest pluuias.*

⁴ *Elégies I, 1, 51-56 : O quantum est auri pereat potiusque smaragdi, quam fleat ob nostras ulla puella uias. Te bellare decet terra, Messalla, marique, ut domus hostiles praeferat exuias : me retinent uinctum formosae uincla puellae, et sedeo duras ianitor ante fores.*

⁵ *Elégies I, 1, 25-26 : Iam modo iam possim contentus uiuere paruo nec semper longae deditos esse uiae*

⁶ *Elégies I, 1, 75-78 : hic ego dux milesque bonus : uos, signa tubaeque, ite procul, cupidus uulnera ferte uiris, ferte et opes ; ego composito securus aceruo dites despiciam despiciamque famem.*

⁷ Ces vers et les indications des biographes antiques amènent, en effet, à penser que Tibulle fut membre de l’état-major de Messalla, et qu’il l’accompagna, notamment, dans sa campagne d’Aquitaine. Au sujet de la carrière militaire de Tibulle cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 3. de la première partie).

sûr, plaisant, et le reste du monde qui apparaît comme étant un vaste champ de guerre, réservé à ceux qui cherchent la gloire et la richesse.

D'ailleurs, ces notions d'éloignement et de guerre attachées à tout ce qui n'est pas le lieu où souhaitait vivre Tibulle laissent supposer que ce dernier ne pensait pas uniquement à son domaine, ni même à la région de celui-ci, mais à une entité plus grande qui pourrait être l'Italie. Tibulle considérait peut-être qu'en étant imprécis sur le lieu de son bonheur champêtre, son encouragement à vivre l'amour dans le cadre sécurisé d'un petit domaine familial toucherait plus directement ses lecteurs dont les domaines familiaux pouvaient être situés dans toute l'Italie. D'autre part, le fait qu'il n'ait à aucun moment évoqué explicitement l'Italie ou employé de terme qui l'évoque sous-entend que pour lui et ses lecteurs qui, d'ailleurs, avaient probablement déjà lu les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, la chose était évidente : c'était en Italie qu'il était possible de vivre heureux en toute sécurité.

Ovide

Le nom d'Italie est absent des *Amours*, de *L'Art d'aimer*, des *Remèdes à l'amour*, et à aucun moment Ovide n'a mentionné de manière successive plusieurs régions situées à l'intérieur des frontières de l'Italie ce qui aurait permis de suggérer une volonté d'évoquer l'Italie romaine dans son ensemble. Il semble qu'à l'époque où il composait ces poèmes, c'est-à-dire environ entre 25 et l'an I avant notre ère, Ovide souhaitait soit tenir un discours très général sur le monde rural¹, soit le dépeindre dans le cadre de la région des Péligniens qu'il connaissait bien ; quant à Rome, elle apparaît dans ce discours au titre de centre décisionnel.

Il y a néanmoins quelques éléments qui permettent de situer ce discours dans le monde italo-romain. Au vers 444 du livre I de *L'Art d'aimer*, Ovide a chanté *Spes*, la déesse proprement romaine de l'Espérance² – « L'Espérance, du moment qu'on y ajoute foi, dure longtemps »³ – lors d'une des nombreuses métaphores qu'il a faites entre la condition des amoureux et celle des agriculteurs⁴. D'autre part, dans *Les Remèdes à l'amour*, il a fait référence aux Lares et à leurs liens avec la *domus* familiale :

¹ Dans cet état d'esprit cf. notamment les vers 169-198 des *Remèdes à l'amour*.

² Il n'y a pas de strict équivalent, dans le panthéon grec, de cette divinité.

³ *Art d'aimer* I, 444 : *Spes tenet in tempus, semel est si credita, longum*.

⁴ Voici le passage dans son ensemble : *Art d'aimer* I, 440-448 : « L'Espérance, du moment qu'on y ajoute foi, dure longtemps : c'est une déesse trompeuse, mais bien utile. Si tu as fait quelque cadeau, on peut t'éconduire par tactique : on aura profité du passé et l'on n'aura rien perdu. Mais, le cadeau que tu n'as pas fait, tu peux sembler toujours sur le point de le faire. C'est ainsi qu'un champ stérile trompe souvent l'espoir de son maître » : *Spes tenet in tempus, semel est si credita, longum ; Illa quidem fallax, sed tamen apta dea est. Si dederis aliquid, poteris ratione relinqui ; Praeteritum tulerit perdideritque nihil ; At quod non dederis, semper uideare daturus. Sic dominum sterilis saepe fefellit ager.*

« Peut-être quitter les Lares paternels te fera-t-il de la peine, cependant tu les quitteras ; puis tu voudras y revenir, et ce n'est pas le Lare paternel qui t'y rappellera, mais, déguisant ta faute sous des mots magnifiques, l'amour de ton amie. Quand une fois tu les auras quittés, mille soulagements à ta peine seront fournis par la campagne, par tes compagnons et par la longueur de la route¹. »

Les Lares renvoient à une conception pleinement romaine de la religion domestique et, par conséquent, à une situation romaine. De plus, il est question de départ, de « quitter les Lares paternels ». Ovide conseille même d'aller loin – « la longueur de la route » – à l'amoureux éconduit. Toutefois, il ne précise pas s'il devrait dépasser les frontières de l'Italie, et il n'y a aucun élément qui permette de déterminer s'il souhaitait suggérer quelque chose à ce sujet. D'autre part, en introduisant son traité sur *Les Produits de beauté pour le visage de la femme*, en établissant des parallèles entre la culture des champs, l'utilisation de certains produits de luxe et la nécessité de s'« orner » le visage, Ovide a fait référence à la relation entre les Romains et deux régions lointaines :

« Apprenez, jeunes beautés, les soins qui embellissent le visage et les moyens de défendre votre beauté. La culture a forcé la terre infertile à produire les dons de Cérès pour la payer de ses soins ; les ronces piquantes ont disparu. La culture agit aussi sur les fruits ; elle en corrige le goût amer, et l'arbre fendu reçoit par la greffe des ressources adoptives. Tout ce qui est orné plaît ; les toits élevés sont couverts de dorures ; la terre noire disparaît sous un revêtement de marbre ; la laine reçoit souvent plusieurs teintures dans les chaudières tyriennes ; l'Inde, pour les raffinements de notre luxe, fournit son ivoire, scié en morceaux². »

Dans les quatre derniers vers de ce passage, Ovide a évoqué les importations de laine teinte de Tyr et les morceaux d'ivoire d'Inde. Il n'a pas précisé le lieu de ces importations, mais il a utilisé, à propos de l'ivoire, l'expression suivante : « pour les raffinements de notre luxe ». L'adjectif possessif « notre » renvoie à Ovide et à ceux qu'il considère comme ses semblables, soit les citoyens romains. Il y a dans cette expression l'idée d'une domination d'un peuple sur d'autres, mais il est difficile de déterminer si, par ce « notre », Ovide pensait avant tout à l'ensemble des habitants de l'Italie, à l'ensemble des citoyens romains ou uniquement aux habitants de Rome. Le fait que dans les deux vers qui suivent Ovide ait mentionné l'austérité de Tatius et des Sabines – « Peut-être, il y a longtemps, sous le roi Tatius, les Sabines auraient mieux aimé, elles, cultiver les champs paternels que leur beauté »³ – va dans le sens d'une vision

¹ *Remèdes à l'amour* 237-240 : *Forsitan a laribus patriis exire pigebit ; Sed tamen exhibis ; deinde redire uoles, Nec te lar patrius, sed amor reuocabit amicae, Praetendens culpae splendida uerba tuae. Cum semel exieris, centum solatia curae Et rus et comites et via longa dabit.*

² *Produits de beauté pour le visage de la femme* 1-10 : *Discite, quae faciem commendet cura, puellae, Et quo sit uobis forma tuenda modo. Cultus humum sterilem Cerealia pendere iussit Munera ; mordaces interiere rubi ; Cultus et in pomis sucos emendat acerbos, Fissaque adoptiuas accipit arbor opes. Culta placent ; auro sublimia tecta linuntur ; Nigra sub imposito marmore terra latet ; Vellera saepe eadem Tyrio medicantur aeno ; Sectile deliciis India praebet ebur.*

³ *Produits de beauté pour le visage de la femme* 11-12 : *Forsitan antiquae Tatio sub rege Sabinae Maluerint quam se rura paterna coli.*

restrictive des citoyens romains, puisque Tatiüs et les Sabines renvoient aux origines de Rome, au Latium, aux plus proches voisins des Romains.

Par ailleurs, dans ses missives d'exil, outre les références à ses champs paternels à Sulmone et à ses jardins dans les faubourgs de Rome, il y a d'autres éléments qui renvoient au monde romain dans les vers où Ovide a célébré le monde rural. En effet, il a chanté ses Lares et ses Pénates – « Enfin, s'il [Ulysse] chercha ses Pénates, du moins il les retrouva, et ses campagnes longtemps désirées lui furent du moins rendues »¹ ; « C'est maintenant que, ayant mis un terme à mes travaux, je devrais vivre sans être tourmenté par la crainte, [...] vivre dans ma petite maison auprès de mes vieux Pénates »² – ainsi qu'Auguste, le maître de Rome, de l'Italie et de l'Empire.

Toutefois, comme dans ses élégies amoureuses, il ne ressort pas de ses lettres d'exil une volonté de célébrer l'Italie pour la qualité globale de ses terres. Lorsqu'Ovide dénonce la piètre qualité des terres entourant Tomes – « je gis abandonné sur le sable au bout du monde, en un lieu où la terre est ensevelie sous des neiges éternelles. Les champs n'y donnent pas de fruits ni de doux raisins, les saules ne verdoient pas sur les rives, ni les chênes sur les montagnes »³ – il n'affirme pas regretter l'Italie, il se réfère à la terre où il est né et réclame seulement une terre située dans une « contrée humaine »⁴. Il est difficile d'être affirmatif sur le fait que par l'expression « la terre où je suis né » Ovide n'entend pas l'Italie mais le lieu précis où il est né, soit le territoire des Péligniens. Cependant, puisque, d'une part, dans les missives suivantes il a fait référence à ses jardins près de Rome ainsi qu'à son domaine familial dans le territoire des Péligniens⁵ et qu'il n'y a d'autre part aucune occurrence de l'Italie dans les *Pontiques*, nous pouvons le supposer.

D'ailleurs, il y a uniquement deux occurrences de l'Italie dans l'ensemble des lettres d'exil composées par Ovide : « Je vois l'Italie qui m'est interdite »⁶ ; « Rarement un marin venant d'Italie franchit une telle étendue de mer, rarement il aborde à ces rivages privés de ports »⁷. Cette seconde occurrence renvoie probablement au fait que tout transport maritime quittant l'Italie – notamment Rome – pour l'Orient partait du port italien de Brindes. Autrement dit, lorsqu'il pensait le transport maritime, Ovide ne pouvait faire autrement que considérer Rome par l'intermédiaire de l'Italie. En revanche, la première occurrence pourrait

¹ *Tristes* I, 5, 81-82 : *Denique quaesitos tetigit tamen ille penates, Quaeque diu petiit, contigit arua tamen.*

² *Tristes* IV, 8, 5-9 : *Nunc erat, ut posito deberem fine laborum vivere cor nullo sollicitante metu, [...], et parvam celebrare domum veteresque Penates.*

³ *Pontiques* I, 3, 48-49 : *orbis in extremi iaceo desertus harenis, fert ubi perpetuas obruta terra niues. Non ager hic pomum, non dulces educat uuas, non salices ripa, robora monte uirent.*

⁴ *Pontiques* I, 3, 47-48 : *At, puto, qua genitus fueram tellure carenti in tamen humano contigit esse loco.*

⁵ A ce sujet cf. *supra*, particulièrement les vers I, 8, 39-62 des *Pontiques* cités dans le présent chapitre.

⁶ *Tristes* I, 4, 20 : *Interdicta mihi cernitur Italia.*

⁷ *Tristes* III, 12, 37-38 : *Rarus ab Italia tantum mare nauita transit, Litoa rarus in haec portubus orba uenit.*

laisser penser que le poète souhaitait présenter l'Italie comme un ensemble. Toutefois, la *relegatio* d'Ovide consistait non pas en une interdiction de regagner l'Italie ou Rome, mais en une obligation de résider à Tomes. D'autre part, rappelons que ces vers sont en rapport avec le moment où il quittait le port de Brindes. Ainsi, ces deux occurrences permettent de constater que l'Italie ne fut pas absente du vocabulaire de l'exilé, mais elles vont dans le sens de ce que nous avons pu apercevoir dans les passages où il chantait le monde rural, à savoir qu'elles laissent supposer qu'Ovide ne chercha pas dans ces poèmes à présenter l'Italie comme un ensemble et qu'il avait concentré sa perception du monde sur Rome, ses environs, le territoire sur lequel était situé son domaine paternel et plus tard son lieu d'exil. Par conséquent, il est difficile de savoir si lorsqu'il chantait : « mais moi, c'est à jamais que doit me manquer ma patrie, si ne s'apaise la colère du dieu offensé »¹, il entendait par « ma patrie » Rome et ses environs, le territoire des Péligniens, ou l'Italie dans son ensemble.

De même, si dans les deux derniers livres des *Métamorphoses* Ovide a introduit dans son discours sur le monde rural des références à Rome, au Latium ainsi qu'à quelques autres régions d'Italie, nous devons constater qu'il ne ressort pas de ces passages une volonté de « défendre » l'existence d'une Italie romaine et encore moins de célébrer l'exceptionnelle qualité de ce vaste terroir. Dans ces deux livres, Ovide s'est avant tout référé aux anciens temps de Rome, à ceux où le monde romain se limitait au territoire antique de Rome, au Latium et aux terres de ses plus proches voisins qu'étaient les Etrusques ou les Sabins.

En revanche, la situation est différente dans *Les Fastes*. Le peu de références géographiques relatives à des régions romaines dans ce poème, associé aux nombreux éléments qui renvoient au monde romain – particulièrement les rites qui rythment le calendrier romain –, semble trahir une volonté de considérer le monde italo-romain dans son ensemble. En effet, si les fêtes qu'Ovide a décrites dans ce poème concernent Rome et son territoire en priorité, elles intéressent également l'ensemble des citoyens romains. Les bénéfices consécutifs à leur stricte application devaient rejaillir sur l'ensemble des citoyens romains, et pour ce qui est des fêtes qui se déroulaient dans un cadre plus local, comme la lustration du *pagus*, ou dans un cadre privé comme les *Terminalia*, une partie de la fête de Palès ou encore une partie des *Robigalia*, elles devaient être pratiquées dans l'ensemble des territoires occupés par des citoyens romains, donc dans l'ensemble de l'Italie romaine.

¹ *Tristes* I, 5, 83-84 : *At mihi perpetuo patria tellure carendum, Ni fuerit laesi mollior ira dei.*

Tableau 17 : Des poèmes pourvus de références à l'unité territoriale, agraire, politique et culturelle de l'Italie romaine

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	mode de référence à l'unité de l'Italie romaine
Virgile	21 (<i>Buc.</i> 8 ; <i>Géorg.</i> 13)	grande	Italie = patrie (7) ; opposition Italie/reste du monde (10) ; référence aux grands hommes de l'Italie romaine (12) ; référence à l'unité culturelle de l'Italie romaine (5) ; référence aux anciens noms de l'Italie romaine (2) ; références successives à plusieurs régions d'Italie (3)
Horace	14 (<i>Epod.</i> 5 ; <i>Od.</i> 3 ; <i>Epît.</i> 6)	relativement grande	référence à l'unité culturelle de l'Italie romaine (7) ; opposition Italie/reste du monde (4) ; référence aux grands hommes de l'Italie romaine (6) ; références successives à plusieurs régions d'Italie (3)
Properce	1 (L.IV : 1)	secondaire	référence à l'unité culturelle de l'Italie romaine (2)
Tibulle	14 (L.I : 6 ; L.II : 8)	relativement grande	Italie = patrie (4) ; opposition Italie reste du monde (4) ; référence à l'unité culturelle de l'Italie romaine (6) ; référence aux grands hommes de l'Italie romaine (3) ; références successives à plusieurs régions d'Italie (1)
Ovide	13 (<i>L'Art d'aim.</i> 1 ; <i>Remèdes</i> 1 ; <i>Les Prod.</i> 2 ; <i>Trist.</i> 6 ; <i>Pont.</i> 3)	moyenne	Italie = patrie (2) ; opposition Italie reste du monde (4) ; référence à l'unité culturelle de l'Italie romaine (9) ¹

A l'instar du chapitre précédent, cette étude amène à constater que les poètes de l'époque augustéenne ont avant tout pensé le monde rural et l'agriculture dans le cadre de l'Italie romaine. Dans le présent chapitre, nous avons en effet pu remarquer qu'outre des indications géographiques relatives à des lieux situés en Italie, ces auteurs avaient « introduit » d'autres éléments, tels que des références à des divinités et à des rites proprement romains ou encore à des personnages historiques romains, qui rattachent incontestablement leur discours sur le monde rural à l'Italie. Nous avons même pu remarquer que certains de ces auteurs avaient, parallèlement à la célébration du monde rural, « défendu » l'existence d'une entité italo-romaine.

Virgile a probablement présenté l'Italie comme sa patrie et célébré ses qualités agricoles. D'autre part, il est possible d'interpréter les passages dans lesquels il vante les

¹ Précisons que nous avons retenu ce chiffre car il correspond aux passages dans lesquels cette idée est exprimée de manière explicite, mais il convient de considérer, à nouveau, que l'ensemble des *Fastes* va dans ce sens.

qualités de plusieurs régions italiennes comme une volonté de glorifier la diversité, mais aussi l'unité de l'Italie. Ce serait également le cas d'Horace, puisque ce dernier a, lui aussi, dans certains passages, chanté les qualités agricoles de plusieurs régions italiennes. Chez Propertius la notion d'Italie romaine était présente dans son œuvre, notamment par l'intermédiaire de références à des fêtes romaines. Quant à Tibulle, il est possible de considérer que l'absence totale d'indication géographique dans les passages où il s'est présenté en agriculteur actif, combinée à des références qui permettent de situer la scène en Italie, soit une manière d'affirmer que, partout en Italie, il était possible de vivre heureux à la manière d'un agriculteur modeste. Enfin, Ovide a semblé peu préoccupé par la reconnaissance – autant d'ailleurs d'un point de vue agricole que politique – globale de l'Italie. Il s'est concentré sur les deux régions qu'il connaissait personnellement – le Latium et le territoire des Pélagiens – et ce même lorsqu'il était à Tumes. Toutefois, il est possible de considérer que par les descriptions des fêtes romaines ce dernier a célébré la communauté italo-romaine, et par conséquent le territoire italien sur lequel elle vivait.

Cette importance de l'Italie dans leur discours peut s'expliquer par leur origine italienne¹. S'ils ont, pour la plupart d'entre eux, passé la plus grande partie de leur vie à Rome et qu'ils sont nés citoyens romains, ces poètes étaient issus de cités italiennes. En tant qu'Italiens, ils se devaient d'affirmer l'existence de l'Italie romaine, d'autant que l'époque où les Italiens n'avaient pas encore tous accès à la citoyenneté romaine n'était pas si lointaine ; d'ailleurs, pour Virgile qui était originaire de Cisalpine, le rattachement à l'Italie était encore plus récent, donc le besoin de le célébrer plus pressant. Au demeurant, ces poètes s'adressaient à des lecteurs qui pouvaient posséder des terres dans toutes les régions d'Italie. De plus, du fait des distributions de terres aux vétérans de Philippe et du blocus de Sextus Pompée, l'Italie avait été récemment confrontée à de grandes difficultés, notamment du point de vue agricole ; elle avait donc besoin d'être à la fois défendue et célébrée. Enfin, il ne faut pas oublier que cette célébration agricole de l'Italie s'insère dans un cadre discursif plus général. Les agronomes latins² ont eux aussi vanté avec force les qualités agricoles et climatiques exceptionnelles de l'Italie³, les historiens de Rome – en premier lieu Polybe⁴ et Denys d'Halicarnasse⁵ – ont eux aussi célébré la position géographique idéale de l'Italie.

¹ Sur ce sujet cf. Traina G., « Roma e l'Italia : tradizioni locali e letteratura antiquaria (II a. C. – II d. C.) », *RAL*, 9, IV, p. 585-656.

² Varron a fait un véritable éloge de l'Italie en introduction de son traité d'agronomie (I, 2, 3-6), et d'une manière plus globale Columelle et Pline (sur ce point ce dernier s'en réfère d'ailleurs à Caton : « Caton regarde encore comme meilleur terrain celui qui s'étend en plaine, du pied d'une montagne en direction du midi, ce qui est l'exposition de l'Italie entière ») n'ont eu de cesse de rappeler l'excellente qualité de la terre italienne.

³ A ce sujet cf. notamment Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine ...*, p. 249-252 ainsi que Thomas J., « Image de la carte du monde chez les Latins », *Le monde et les mots. Mélanges G. Aujac*, Pallas, 72, p. 97-109.

⁴ *Histoires* II, 15, 1.

⁵ *Antiquités romaines* I, 36-37.

Quoi qu'il en soit, nous constatons qu'outre les régions qu'ils connaissaient, Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont, avant tout, pensé la pratique de l'agriculture et le monde rural à l'intérieur des limites de l'Italie romaine et, d'une manière générale, il apparaît que derrière leur discours souvent général sur le monde rural et l'agriculture, ils ont établi un lien avec une situation concrète, avec une terre qu'ils partageaient avec leurs concitoyens.

1. 3. Des poètes qui célèbrent la terre italienne à travers un passé glorieux et rustique

Après avoir constaté que Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide avaient introduit dans leur discours sur le monde rural des indications géographiques relatives à des lieux situés à l'intérieur des limites de l'Italie, et qu'ils avaient célébré l'Italie romaine, ainsi que ses qualités agraires, nous souhaitons mettre en valeur les vers dans lesquels ces poètes ont glorifié la terre romano-italienne par l'intermédiaire de son lointain passé. En effet, l'observation des passages dans lesquels ils ont célébré le monde rural laisse apparaître une part non négligeable de références aux premiers temps de Rome, aux règnes de Romulus, de Numa et à l'époque encore plus lointaine d'Evandre et d'Enée. D'une manière générale, ces poètes se sont plu à célébrer un passé mythologique romano-italien emprunt de ruralité, offrant un cadre de vie agraire favorable¹, et à le mettre en parallèle avec la grandeur de la Rome et de l'Italie qui leur étaient contemporaines. Par ailleurs, ils ont, probablement dans le but de relever encore un peu plus le destin exceptionnel de cette terre, fait le récit des luttes qu'ont menées d'illustres héros pour la maîtrise de ce territoire. Enfin, nous verrons que dans certains passages, Virgile, Properce et Ovide ont érigé l'Italie en « terre promise ».

Virgile

D'une manière générale, les *Géorgiques* renvoient à une époque contemporaine de leur écriture. Virgile a d'ailleurs probablement débuté la rédaction de ce poème en réaction à la crise majeure que traversait l'agriculture italienne au début des années trente avant notre ère². Néanmoins, il y a quelques références au passé dans les *Géorgiques*, dont la suivante qui transmet l'image d'un passé romano-italien emprunt de ruralité, offrant un cadre de vie pleinement favorable à l'épanouissement d'un peuple d'agriculteurs éleveurs :

« Quant à lui [le paysan], il célèbre les jours de fête : étendu dans l'herbe, tandis qu'on fait cercle autour du brasier et que ses compagnons couronnent le cratère, il t'invoque, dieu du pressoir, en faisant une libation, puis il invite les gardiens du troupeau à concourir au javelot rapide, un ormeau servant de but,

¹ Rappelons qu'au sujet de la manière dont les Romains percevaient les origines de leur cité il convient de se reporter à André J.-M. « Idéologie et traditions sur les origines de Rome », *La Rome des premiers siècles*, p. 9-35.

² Sur ce point cf. notamment *supra* (chapitre 1. 1. de la deuxième partie).

et à dépouiller leurs corps rudes pour les compétitions d'une palestre champêtre. Cette vie, jadis les vieux Sabins la menèrent, Rémus et son frère la menèrent ; oui, c'est ainsi que grandit la vaillante Etrurie, que Rome devint la merveille du monde et dans une seule enceinte embrassa sept collines. Même avant que le roi de Dicté eût pris le sceptre et qu'une race impie se nourrit de bœufs mis à mort, cette vie était celle que Saturne menait sur la terre au temps de l'âge d'or : on n'avait pas encore entendu souffler dans les trompettes, ni crépiter les épées forgées sur les dures enclumes¹. »

Plus qu'une référence au passé, il y a dans ces vers une volonté d'établir une continuité entre un lointain passé mythologique et le présent. Virgile a en effet chanté, durant les vers 527-530, la simplicité, la piété qui caractérisent le mode de vie des paysans romano-italiens², puis il a indiqué que « Cette vie, jadis les vieux Sabins la menèrent, Rémus et son frère la menèrent ». Autrement dit, il a affirmé que les paysans romano-italiens de son époque vivaient de la même manière que leurs lointains ancêtres et même les plus illustres d'entre eux, puisque, outre Rémus et Romulus, les Sabins et les Etrusques qui sont les trois composantes originelles de Rome, il a mentionné Saturne dans le vers 538. En procédant ainsi, Virgile célébrait la Rome des origines, la rusticité et la piété des paysans romains, la ruralité dans son ensemble, mais aussi l'Italie romaine rurale de son époque. Par conséquent, ce passage nous amène à constater qu'il y a différents niveaux dans le discours de Virgile sur le monde rural, que parallèlement à une volonté d'universalité – nous percevons d'ailleurs ici que ce souci d'universalité avait des répercussions autant d'un point de vue temporel que spatial –, ses vers renvoient, en priorité, à la situation concrète de l'agriculture italienne de la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère.

Dans l'*Enéide*, Virgile a également accordé à l'Italie une place fondamentale, mais il l'a célébrée d'une manière quelque peu différente. Il n'a pas chanté explicitement ses qualités agricoles, ni celles de ses différentes régions. En revanche, il a, à plusieurs reprises, célébré la terre italienne, et, dans un nombre non négligeable de passages, il a même érigé l'Italie en « terre promise » pour Enée et les siens qui doivent installer les Pénates de Troie au cœur de ce territoire. D'ailleurs, étant donné que l'*Enéide* est le récit de l'inéluctable installation d'Enée et de ses compagnons dans le Latium, depuis la chute de Troie jusqu'à la mort du principal opposant à cette installation, Turnus, le poème peut être lu comme le récit de la conquête de la « terre promise ». De plus, il est sous-entendu qu'une fois qu'elle sera conquise, la terre italienne sera mise en culture ; les descendants d'Enée deviendront des agriculteurs vertueux, ils adopteront les valeurs « rurales » qui feront d'eux les maîtres du monde. Ainsi, en dernier lieu

¹ *Géorgiques* II, 527-542 : *Ipse dies agit at festos fususque per herbarn, ignis ubi in medio et socii cratera coronant, te, libans, lienaeae, uocat, pecorisque magistris uelocis iaculi certamina ponit in ulmo, corporaque agresti nudat praedura palaestra. Hanc olim ueteres uitam coluere Sabini, hanc Remus et frater ; sic fortis Etruria creuit scilicet et rerum facta est pulcherrima Roma septemque una sibi muro circumdedit arces. Ante etiam sceptrum Dictaei regis et ante impia quam caesis gens est epulata iuuencis, aureus hanc uitam in terris Saturnus agebat ; necdum etiam audierant inflari classica, necdum impositos duris crepitare incudibus ensis.*

² Au sujet de la manière vertueuse dont Virgile a présenté le mode de vie des paysans romano-italiens cf. *supra* (chapitre 2. 2. 4. de la deuxième partie).

l'*Enéide* renvoie au discours des *Géorgiques*, et particulièrement à ce que Virgile chantait dans les vers 527-542 commentés ci-dessus.

D'autre part, il est intéressant d'observer comment Virgile a insisté dans l'*Enéide* sur l'existence de l'Italie. Dès le vers 2 du livre I, il est question de l'Italie. Cette dernière apparaît donc avant Lavinium, avant Rome, avant le Latium et, d'une manière générale, il y a plus d'occurrences de l'Italie – quarante-deux – que de Lavinium, Rome et du Latium réunis – respectivement sept, trois et vingt-neuf. Or, Enée et les siens se sont installés dans le Latium, ils n'ont pas occupé toute l'Italie, ils n'ont pas eu à vaincre l'ensemble des habitants de l'Italie. De plus, s'il y avait peut-être, au XI^{ème} siècle avant notre ère – c'est-à-dire à l'époque traditionnellement admise de la chute de Troie –, une certaine homogénéité dans les différents modes de vie des habitants du centre du Latium, il est certain que dans ces temps reculés qui renvoient à l'âge du bronze, l'unité de l'Italie n'existait pas. Les hommes qui habitaient la région des grands lacs alpins devaient avoir des mœurs bien distinctes de ceux qui vivaient sur le territoire de la Calabre actuelle. D'après M. Pallotino, les premiers appartenaient, au IX^{ème} siècle avant notre ère, à la culture golasecca et les seconds à la culture iapyge. De même, ceux qui vivaient le long des côtes de la mer Tyrrhénienne appartenaient à des cultures différentes de ceux qui résidaient le long des côtes de l'Adriatique. Toujours d'après M. Pallotino, le long de la mer Tyrrhénienne étaient installés au nord les Villanoviens, au centre les Latipaliens et au sud ceux qui appartenaient à la culture dite des Tombes, alors que le long de l'Adriatique c'était la culture picénienne qui dominait¹.

Même s'il n'avait peut-être pas une idée précise du temps qui séparait la guerre de Troie de l'époque où il composait ces vers, Virgile était probablement conscient du fait que dans ces temps reculés – dans les *Géorgiques*, il a d'ailleurs évoqué les aborigènes qui vivaient sur le sol de l'Italie à la manière de bêtes sauvages – cette entité italienne qu'il « défendait » n'existait pas. Le fait même d'employer le nom d'Italie dans ce contexte temporel apparaît donc comme une volonté de donner un fondement à l'Italie romaine, et trahit un attachement personnel – rappelons qu'il était Cisalpin et que la Cisalpine n'avait été rattachée à l'Italie qu'en 41 avant

¹ D'une manière générale, au sujet de l'Italie de l'âge du bronze et de l'âge du fer Cf. Pallotino M., *Histoire de la première Italie*, traduction E. Frézouls, Strasbourg, 1993 (sur les cultures présentes sur le sol de l'Italie au IX^{ème} siècle avant notre ère cf. en particulier la figure 1, p. 62), ou encore les deux premiers chapitres de Heurgon J., *Rome et la Méditerranée Occidentale jusqu'aux guerres puniques*, Nouvelle Cléo, Paris, 1969 et Cornell T.J., *The beginnings of Rome, Italy and Rome from the Bronze Age to the Punic Wars*, Londres-New-York, 1995 ; Bietti Sestieri M., « Roma e il Lazio antico agli inizi dell'età de Ferro », *Roma e il Lazio dall'età pietra alle formazione della città*, Rome, 1985 ; Briquel D., « La lente genèse d'une cité », *Histoire romaine, Tome I, Des origines à Auguste*, Hinarid F. (dir.), Paris, 2000, p. 11-83. Plus spécifiquement au sujet des données historiques sur l'origine de Rome cf. Pallotino M., « Le orini di Roma », *ArC*, 12, 1960, p. 1-36, ainsi que Pallotino M., « Fatti e Leggende moderne sulla più antica storia di Roma », *SE*, 31, 1963, p. 3-37 ; Poucet J., « Archéologie, tradition et histoire : les origines et les premiers siècles de Rome », *EC*, 47, 3, 1979, p. 201-204 ; Poucet J., *Les origines de Rome, tradition et histoire*, Bruxelles, 1985 ; Grandazzi A., *La fondation de Rome. Réflexions sur l'histoire*, Paris, 1995. Par ailleurs au sujet de l'analyse du récit de la fondation de Rome cf. notamment Briquel D., « La triple fondation de Rome », *RHR*, 189, 1976, p. 145-176.

notre ère. Autrement dit, Virgile poursuivait dans l'*Enéide* le « travail » d'affirmation de l'Italie romaine débuté dans les I^{ère} et X^{ème} *Bucoliques* et dans les *Géorgiques*.

Si nous recentrons maintenant notre propos sur la question de la terre italienne, nous pouvons extraire de l'*Enéide* cinq passages, à commencer par le suivant qui renvoie à la première fois où Enée et ses compagnons aperçurent l'Italie :

« Déjà dans la fuite des étoiles l'Aurore rougissait, lorsque nous distinguons au loin d'obscures collines et une terre basse, l'Italie. « L'Italie », Achate est le premier à pousser ce cri ; nos compagnons, d'une clameur joyeuse, saluent l'Italie. Alors mon père Anchise couronna un large cratère, le remplit de vin, et, debout sur la haute poupe, invoqua les dieux : "Dieux puissants, seigneurs de la terre et de la mer, des beaux jours et des tempêtes, rendez-nous la route facile et que vos souffles nous accompagnent."¹ »

Il y a dans ces vers une référence explicite à la terre italienne : « nous distinguons au loin d'obscures collines et une terre basse, l'Italie »². Cette référence, et avant tout l'expression « terre basse », peut être interprétée comme une allusion au caractère favorable de cette terre pour l'amarrage, mais aussi pour la pratique de l'agriculture. C'est, en effet, dans les zones au relief peu élevé que la culture des champs et l'élevage du gros bétail se pratiquent le mieux. Quant aux « collines obscures », elles peuvent faire allusion à des zones de forêt. D'ailleurs, étant donné que Virgile connaît bien le Latium il se pourrait que ce soit une description du paysage tel qu'on le voit en s'approchant de la côte. Par ailleurs, à travers la répétition du nom de l'Italie – dans les vers 523-524 il y a trois occurrences de l'Italie –, la joie avec laquelle les compagnons d'Enée saluent cette terre – « nos compagnons, d'une clameur joyeuse, saluent l'Italie »³ – et la prophétie d'Anchise, Virgile a affirmé qu'il existait un lien inextricable entre l'Italie et les Troyens, alors même qu'au moment de cette scène il n'y a qu'un contact visuel. Enfin, il est question dans les vers qui suivent d'une terre qui accueille les Troyens : « O, terre qui nous reçois »⁴ – *O terra hospita*.

Dans les vers 107-147 du livre VII, Virgile a exprimé de manière plus explicite encore la force du lien qui unit Enée et ses compagnons à la terre italienne, tout en faisant allusion au caractère rural de cette terre :

« Enée, les principaux chefs et le bel Iule se reposent sous la ramure d'un grand arbre. Ils se préparent à manger et, dans l'herbe, ils posent sous leurs plats des galettes de pur froment : l'idée leur en venait de Jupiter lui-même. Ils chargent de fruits sauvages ces plateaux de Cérès. Les autres mets consommés, comme ils avaient encore faim, ils s'attaquèrent à cette pâte légère ; de leur main et de leurs dents

¹ *Enéide* III, 521-529 : *Iamque rubescebat stellis Aurora fugatis, cum procul obscuros collis humilemque uidemus Italiam. Italiam primus conclamat Achates, Italiam laeto socii clamore salutant. Tum pater Anchises magnum cratera corona induit, impleuitque mero, diuosque vocavit stans celsa in puppi: "Di maris et terrae tempestatumque potentes, ferte uiam uento facilem et spirate secundi."*

² *Enéide* III, 522-523 : *cum procul obscuros collis humilemque uidemus Italiam.*

³ *Enéide* III, 524 : *Italiam laeto socii clamore salutant.*

⁴ *Enéide* III, 539 : *O terra hospita*

audacieuses ils profanèrent le gâteau voulu par les destins et n'en épargnèrent pas les larges quartiers. " Hé ! dit Iule en plaisantant, nous mangeons même nos tables ! " Il ne dit rien de plus. On l'entendit, et ce mot, pour la première fois, annonça la fin des malheurs. A peine prononcé, Enée le saisit sur les lèvres de son fils et l'y arrêta, stupéfait de la manifestation divine. Puis il s'écria : "Salut, terre que les destins me devaient! Et vous, fidèles, Pénates de Troie, salut ! Voici votre demeure ; voici votre patrie. Maintenant je me le rappelle, mon père m'a révélé ainsi le secret des destins. "Mon fils, m'a-t-il dit, lorsque sur le rivage inconnu où tu auras été porté, la faim te réduira à terminer ton repas en mangeant tes tables, alors souviens-toi d'espérer que ta fatigue a trouvé une demeure ; souviens-toi d'y jeter les fondements d'une ville et d'en faire un camp retranché." C'était bien là cette faim prédite : elle nous attendait au bout de notre course pour mettre un terme à nos infortunes. Aussi, courage ! Et joyeux, dès les premiers feux du jour, reconnaissons les lieux, les habitants, la ville, et partant du port répandons-nous de tous les côtés. Maintenant faites des libations à Jupiter ; priez et invoquez mon père Anchise, et rapportez le vin sur les tables. " Il parle ainsi, se couronne les tempes d'un rameau vert et prie le Génie du lieu et, avant tout les dieux, la Terre, puis les Nymphes, les Fleuves qu'il ne connaît pas encore, et successivement la Nuit, les étoiles naissantes de la Nuit, Jupiter adoré sur l'Ida, la Mère Phrygienne, et ses parents, Vénus et Anchise, l'une au ciel, l'autre dans l'Erèbe. Alors le Père tout-puissant tonna trois fois du haut d'un ciel clair, et lui-même, de sa main, il déploya en l'agitant une nue éthérée ardente de lumière et de rayons d'or. Et subitement parmi les troupes troyennes le bruit circule que le jour est arrivé où l'on va fonder la ville promise. On s'empresse de recommencer le repas, et joyeux de ce grand présage, on dresse les cratères remplis de vin et couronnés de guirlandes¹. »

Il n'est pas explicitement question de l'Italie dans ces vers, Virgile n'a pas chanté le lien qui unit Enée et ses compagnons à l'ensemble de l'Italie, mais à une localité beaucoup plus précise. Il est, en effet, question de fonder une ville², ainsi que du Génie du lieu, enfin des Troyens qui partent reconnaître « les lieux, les habitants, la ville, et partant du port ». Par conséquent, il apparaît que c'est au territoire d'une cité que fait allusion Virgile et non pas à l'Italie toute entière. Cependant, ce lieu est indéniablement situé en Italie, et la notion d'Italie n'est pas totalement exclue. Dans les vers qui précèdent, Virgile avait chanté l'Ausonie, c'est-à-dire l'antique Italie, qui avait dans son ensemble pris connaissance de l'arrivée des

¹ *Enéide* VII, 107-147 : *Aeneas primique duces et pulcher Iulus corpora sub ramis deponunt arboris altae instituontque dapes et adorea liba per herbam subiciunt epulis (sic Iuppiter ipse monebat) et Cereale solum pomis agrestibus augent. Consumptis hic forte aliis ut uertere morsus exiguam in Cererem penuria adegit edendi et uiolare manu malisque audacibus orbem fatalis crusti patulis nec parcere quadris : "Heus, etiam mensas consumimus," inquit Iulus, nec plura, adludens. Ea uox audita laborum prima tulit finem primamque loquentis ab ore eripuit pater ac stupefactus numine pressit. Continuo: "Salue fati mihi debita tellus uosque" ait "O fidi Troiae saluete penates : hic domus, haec patria est. Genitor mihi talia namque (nunc repeto) Anchises fatorum arcana reliquit : « cum te, nate, fames ignota ad litora uectum accisis coget dapibus consumere mensas, tum sperare domos defessus ibique memento prima locare manu molirique aggere tecta ».* Haec erat illa fames; haec nos suprema manebat, exiliis positura modum. Quare agite et primo laeti cum lumine solis, quae loca, quive habeant homines, ubi moenia gentis, uestigemus et a portu diversa petamus. Nunc pateras libate Ioui precibusque uocate Anchisen genitorem, et uina reponite mensis.

² *Enéide* VII, 145.

Troyens : « mais déjà la Renommée dans son vol les avait divulgués par les villes d'Ausonie lorsque les fils de Laomédon vinrent amarrer leur flotte au talus gazonné de la rive »¹.

Quoi qu'il en soit, il y a dans ces vers l'affirmation de l'inexorable installation des Troyens dans un lieu situé à l'intérieur de l'Italie. Le vers « Salut, terre que les destins me devaient! »², exprimé par Enée, est très fort, il renvoie à l'idée de « terre promise ». De même, la réaction du roi des dieux, Jupiter, en faveur de cette arrivée des Troyens – « Alors le Père tout-puissant tonna trois fois du haut d'un ciel clair, et lui-même, de sa main, il déploya en l'agitant une nue éthérée ardente de lumière et de rayons d'or »³ – doit être interprétée comme le plus haut degré de reconnaissance de la légitimité⁴ des survivants de Troie à vivre dans cette partie de l'Italie.

D'autre part, durant les vers VII, 107-111, Virgile a pris soin de situer la scène dans un cadre éminemment rural. Il a chanté « Enée, les principaux chefs et le bel Iule se reposent sous la ramure d'un grand arbre »⁵, puis il a indiqué qu'ils prirent leur repas dans l'herbe : « Ils se préparent à manger et, dans l'herbe, ils posent sous leurs plats des galettes de pur froment »⁶. De plus, le Mantouan a spécifié que ce repas était composé de produits extraits du monde rural⁷. Virgile a d'ailleurs insisté sur ce caractère « rural » des mets puisqu'il leur a attribué l'adjectif *agrestis* et qu'il les a associés à deux reprises à Cérès⁸. Enfin, il faut relever qu'Enée a explicitement salué cette terre qui lui était destinée : « Salut, terre que les destins me devaient ! »⁹. Ainsi, il ressort bien de ces vers l'idée d'un lien inextricable entre, d'une part, Enée et ses compagnons, et, d'autre part, une partie de la terre italienne qui, si elle est civilisée – rappelons qu'il est question que les Troyens visitent les habitants, la ville, le port¹⁰ – n'en est pas moins avant tout rurale.

Dans les vers 234-240 de ce livre, c'est encore la même absolue nécessité liée à la présence des Troyens sur cette terre que Virgile a mise en valeur par la voix d'Ilonée, un des ambassadeurs envoyés par Enée auprès de Latinus :

¹ *Enéide* VII, 104-106 : *sed circum late uolitans iam Fama per urbis Ausaunias tulerat, cum Laomedontia pubes gramineo ripae religauit ab aggere classem.*

² *Enéide* VII, 120-121 : *Salue fatis mihi debita tellus uosque.*

³ *Enéide* VII, 141-142.

⁴ Nous reviendrons sur cette notion de légitimité.

⁵ *Enéide* VII, 107-108 : *Aeneas primique duces et pulcher Iulus corpora sub ramis deponunt arboris altae.*

⁶ *Enéide* VII, 109-110 : *instituontque dapas et adorea liba per herbam subiciunt epulis.*

⁷ *Enéide* VII, 111 : *et Cereale solum pomis agrestibus augent.* Et il a précisé dans les vers VII, 111-116 qu'ils avaient mangé ces « galettes de pur froment ».

⁸ *Enéide* VII, 111 et 113.

⁹ *Enéide* VII, 120-121 : *Salue fatis mihi debita tellus uosque.*

¹⁰ *Enéide* VII, 131-132 : *Quare agite et primo laeti cum lumine solis, quae loca, quive habeant homines, ubi moenia gentis, uestigemus et a portu diversa petamus.*

« Je le jure par la destinée d'Enée et par sa droite puissante, qu'on l'ait éprouvée dans les traités ou dans les combats et à la guerre : beaucoup de peuples, beaucoup de nations ont sollicité notre alliance et nous ont demandé de nous joindre à eux. Mais c'est votre terre que la volonté des dieux nous a impérieusement demandé de rechercher¹. »

Ces vers sont dans la continuité du passage que nous venons d'étudier. Comme Enée l'avait annoncé, ses compagnons sont allés dans un esprit pacifique visiter les lieux que les destins leur avaient accordés. Or, les premiers occupants qu'ils rencontrèrent furent les Latins qui, par la voix de leur roi, Latinus, leur ont souhaité la bienvenue et leur ont offert l'hospitalité². Ainsi, c'est après avoir entendu ce discours pacifique de Latinus qu'Ilonée expliqua, de manière on ne peut plus évidente les raisons de la présence des Troyens en ces lieux, par la volonté divine : « Mais c'est votre terre que la volonté des dieux nous a impérieusement demandé de rechercher »³. Par conséquent, plus que l'idée d'une relation particulière entre les rescapés de Troie et la terre italienne, plus que la rencontre de ces derniers avec la terre qui leur était « promise », c'est l'idée d'une relation imposée entre les compagnons d'Enée et cette terre qui émane de ces vers. Par ailleurs, le lien avec le monde rural et l'agriculture est latent. Virgile a pris soin dans les vers qui précèdent de présenter les Latins comme un peuple d'agriculteurs. Il a évoqué leurs liens avec Saturne⁴, avec Sabinus qu'il a d'ailleurs présenté comme l'inventeur de la vigne – « l'Auguste Sabinus qui planta la vigne et tient encore dûment sculptée, sa serpe croche »⁵. D'autre part, il y a bien, dans ces vers une référence explicite à la terre⁶.

Dans le passage suivant, le rapport au monde rural est encore indirect puisque c'est dans les vers qui précèdent que Virgile a dépeint brièvement le paysage romain⁷ et évoqué la venue de Saturne dans ces lieux, cependant, il n'est plus question des Troyens, mais des Arcadiens conduits par Evandre :

¹ *Enéide* VII, 234-241 : *Fata per Aeneae iuro dextramque potentem siue fide seu quis bello est expertus et armis : multi nos populi, multae (ne temne, quod ultro praeferimus manibus uittas ac verba precantia) et petiere sibi et uoluere adiungere gentes ; sed nos fata deum vestras exquirere terras imperiis egere suis.*

² Au sujet de l'hospitalité dans l'ancienne Rome il est possible de se reporter à Bolchazy L. J., *Hospitality in Early Rome*, Chicago, 1977. Plus précisément au sujet de l'hospitalité dans l'*Enéide* cf. le chapitre V de Ford Wilshire S., *Public and Private in Vergil's Aeneid*, Amherst, 1989.

³ *Enéide* VII, 240-241 : *sed nos fata deum vestras exquirere terras imperiis egere suis.*

⁴ *Enéide* VII, 180 et 203.

⁵ *Enéide* VII, 178-179 : *paterque Sabinus uitisator curuam seruans sub imagine falcem.*

⁶ *Enéide* VII, 240.

⁷ *Enéide* VIII, 310-311 et 314-315

« Chassé de ma patrie, parcourant les mers lointaines, la toute-puissante Fortune et l'inéluctable Destinée m'ont fixé ici où me poussaient les ordres redoutables de ma mère, la nymphe Carmentis et le dieu qui l'inspirait, Apollon¹. »

A l'instar des passages précédents, il émane de ces vers l'absolue nécessité pour un peuple de se rendre et de s'installer sur cette terre située au centre de l'Italie. Virgile a évoqué « l'inéluctable Destinée», les « ordres redoutables » exprimés par la mère d'Evandre, la nymphe Carmentis. De plus, il a précisé que cette dernière avait reçu ces ordres d'Apollon, faisant, par conséquent, référence à l'idée de « volonté divine ». En établissant ainsi autant de parallèles entre la situation des Arcadiens d'Evandre et des Troyens conduits par Enée – le Mantouan a précisé qu'Evandre avait lui aussi été chassé de sa patrie, qu'il avait lui aussi réalisé un long périple maritime – Virgile valorisait encore un peu plus la terre italienne. Il laissait entendre qu'elle attirait les illustres héros en quête de patrie.

Enfin, il émane des vers suivants l'idée qu'une fois la conquête effectuée, les Troyens et les peuples qui les ont soutenus s'attacheront à cultiver l'Italie :

« Mais si le destin m'accorde de prendre l'Italie, d'en saisir le sceptre en vainqueur, de distribuer les prises de guerre, tu as vu le cheval que montait Turnus, les armes sous lesquelles il allait brillant d'or ; oui ce cheval, son bouclier aussi, ses aigrettes rouges, je les excepterai au tirage ; dès maintenant Nisus, ils sont ta récompense. De plus, mon père te donnera en toute propriété douze des plus nobles femmes, et autant de prisonniers avec leurs armes, et encore ce domaine que le roi Latinus possède personnellement². »

En effet, outre les trophées militaires, Ascagne promet à Nisus, si celui-ci s'associe aux Troyens dans la lutte qui les oppose à Turnus, le domaine du roi Latinus. Dans l'expression *his campi quod rex habet ipse Latinus*, il y a bien sûr l'idée de possession sur laquelle nous reviendrons dans le prochain chapitre, mais il y a aussi une allusion au fait que cette terre était vouée à la culture au sens large. Pourquoi posséder des terres si ce n'est pour les exploiter, les cultiver ou les utiliser comme pâturages ?

Quoi qu'il en soit, les passages cités amènent à constater qu'il se dégage de l'*Enéide* un attachement très fort à la terre italienne, une volonté d'ériger l'Italie – et non pas seulement le Latium – au rang de « terre promise », voire « imposée », « réservée » aux plus grands héros civilisateurs. D'ailleurs, en considérant cet attachement à la terre italienne, Madeleine Bonjour a, en quelque sorte, interprété l'*Enéide* comme le récit de la mère retrouvée³. De plus,

¹ *Enéide* VIII, 334-341 : *Fortuna omnipotens et ineluctabile fatum his posuere locis matrisque egere tremenda Carmentis nymphae monita et deus auctor Apollo.*

² *Enéide* IX, 267-274 : *Si uero capere Italiam sceptrisque potiri contigerit uictori et praedae dicere sortem, uidisti quo Turnus equo, quibus ibat in armis aureus : ipsum illum, clipeum cristasque rubentis excipiam sorti, iam nunc tua praemia, Nise. Praeterea bis sex genitor lectissima matrum corpora captiuosque dabit suaque omnibus arma, insuper his campi quod rex habet ipse Latinus.*

³ Bonjour M., *Terre natale...*, p. 480.

le monde rural et l'agriculture ne sont pas exclus de l'*Enéide*. Si l'objectif final des compagnons d'Enée est de fonder une ville, s'il est plusieurs fois question de tracer le fossé qui délimitera une ville ou même d'ériger les murailles qui la protégeront, le contexte global est souvent rural. Lorsqu'il composait l'*Enéide*, Virgile était encore très préoccupé par le monde rural et l'agriculture. Il nous faut cependant concéder que le Mantouan a relativement peu mis en valeur cet aspect rural, il a préféré le suggérer par l'intermédiaire de descriptions de paysages, de références aux activités des peuples qu'Enée et les siens rencontrèrent, d'indications concernant l'existence de domaines¹. En définitive, la situation est, en quelque sorte, inversée avec les *Géorgiques*. Dans son poème agronomique, Virgile chantait les campagnes, les champs cultivés, les agriculteurs vertueux, et il a introduit quelques éléments pour préciser qu'il pensait avant tout au monde rural situé à l'intérieur de l'Italie. Dans l'*Enéide*, le sujet principal c'est l'installation d'Enée et des siens au centre de la terre italienne, et Virgile a introduit quelques éléments pour signifier que l'Italie dans laquelle Enée et les siens arrivèrent était occupée par des peuples d'agriculteurs éleveurs.

Properce

Si Horace n'a pas chanté un univers rural appartenant à un lointain passé, ce n'est pas le cas de Properce. Ce dernier s'est plu, dans le livre IV de ses *Élégies*, à célébrer la Rome des premiers temps et par son intermédiaire Auguste, la paix augustéenne et la *fides* retrouvée². Or, dans quelques passages, l'élégiaque a combiné ce discours avec des références au monde rural. Il a notamment évoqué l'environnement rural du site de la future Rome et traité de la rusticité de la Rome des premiers temps. C'est d'ailleurs le cas dès les premiers vers de l'*Élégie* IV, 1 :

« Tout ce que tu vois ici, étranger, cette Rome si grande, avant la venue du Phrygien Enée, ce n'était que des collines et de l'herbe et sur le Palatin, à l'endroit où se dresse le sanctuaire en l'honneur de Phébus et de sa Victoire navale, les génisses fugitives d'Evandre se sont couchées. Les dieux étaient d'argile ; ils ont aujourd'hui des temples d'or, eux que ne déshonorait pas jadis une cabane sans art. Jupiter Tarpéien tonnait sur une roche nue et le Tibre où venaient nos bœufs était un fleuve étranger. Sur les gradins, là où s'est élevée la maison de Rémus, jadis là était l'unique foyer des deux frères, tout leur royaume. La Curie qui maintenant s'élève resplendissante, avec son sénat en robe prétexte, avait pour sénateurs des hommes vêtus de peaux, des hommes au cœur rustique. C'était au son de la trompe que se rassemblaient, pour causer, les antiques Quirites : cent d'entre eux dans un pré c'était souvent tout le Sénat. Pas de voiles aux plis sinueux sur le creux d'un théâtre ; pas de scène exaltant une

¹ Nous reviendrons sur ces descriptions auxquelles nous accorderons un intérêt tout particulier dans le chapitre 2 de la présente partie.

² P. Grimal, dans son ouvrage *Les Intentions de Properce et la composition du livre IV des Élégies*, a même cru voir dans la *fides* l'élément essentiel du livre IV : « C'est peut-être en dernière analyse, dans cette notion de *Fides*, d'alliance consentie et gardée, qu'il faut rechercher l'unité la plus profonde du livre IV : *Fides* des dieux envers Rome, et de Rome envers ses dieux, *Fides* de Cynthie envers son amant, des matrones envers leurs devoirs de femme et de mère. C'est l'idée d'un pacte universel dont les formes multiples, aussi bien dans l'ordre de l'histoire que dans celui de l'âme, ne font qu'exprimer la loi essentielle du monde. » (p. 53).

solennelle odeur de safran. On ne songeait point à chercher des dieux étrangers, mais la foule suspendue au culte des aïeux tremblait ; tous les ans, on célébrait par un feu de paille ces fêtes de Palès par lesquelles aujourd'hui on marque un nouveau lustre en mutilant un cheval. Vesta était pauvre et se contentait d'ânonn couronnés de fleurs ; de maigres génisses portaient en procession des choses sans valeur ; les places publiques étaient petites et on n'avait pour les purifier que des pores à l'engrais ; le berger offrait en sacrifice les entrailles d'une brebis au son des chalumeaux. Le laboureur vêtu de peaux brandissait et faisait claquer ses lanières velues : ce fut l'origine des Lupercalia licencieuses que célèbrent les Fabii¹. »

Dans le cadre de ce chapitre nous axerons notre lecture sur la manière et l'insistance avec lesquelles Propertius a chanté la rusticité de la Rome des origines. Il a d'abord évoqué un paysage qui « n'était qu'herbe et colline » à l'époque de l'arrivée d'Enée, présenté un Palatin qui tenait lieu de pâturage aux génisses d'Evandre, célébré l'absence de toute construction sur la roche Tarpéenne², et décrit les abords du Tibre comme des lieux de pâturage. D'autre part, il a présenté les premiers Romains comme un peuple pieux et rustique, adorant « des dieux d'argile », protégés par « une cabane faite sans art », habillés « de peaux de bêtes », pratiquant la politique dans « l'enclos d'un pré », dont la religion consistait principalement en des fêtes agraires, peu onéreuses. Il a fait référence aux *Parilia*, aux *Vestalia*, aux *Compitalia* et aux *Lupercalia*. Enfin, Propertius a explicitement qualifié les premiers Romains d'« âmes rustiques ».

En chantant les origines modestes et rustiques de Rome, Propertius célébrait bien sûr la grandeur de la Rome d'Auguste, mais en situant ainsi des activités agricoles sur le territoire de la cité qui dominerait le monde, il célébrait également ces activités, le monde rural, le mode de vie simple des habitants de la campagne. Il est ainsi possible d'interpréter ces vers comme une volonté d'évoquer le lien « organique » qui unissait Rome à l'agriculture et au monde rural. Nous avons en effet pu constater que dans certains passages les poètes de l'époque augustéenne ont affirmé que c'était la pratique de l'agriculture – dans le sens où la valeur militaire des Romains, leur tempérament, leur force physique étaient en grande partie issus de leurs activités agricoles – qui avait permis à Rome de dominer le monde. Cette projection sur un passé lointain idéalisé renvoie par conséquent à une situation politique mais aussi économique-agaire contemporaine et non dénuée d'une certaine réalité. L'idée sous-jacente pourrait être la suivante : si le Palatin n'était plus un pâturage, les citoyens romains

¹ *Elégies IV, 1, 1-26 : Hoc quodcumque uides, hospes, quam maxima Roma est, ante Phrygem Aenean collis et herba fuit ; atque ubi Nauali stant sacra Palatia Phoebos, Euandri profugae concubuerunt boues. Fictilibus creuere deis haec aurea templa nec fuit opprobrio facta sine arte casa, Tarpeiusque pater nuda de rupe tonabat et Tiberis nostris aduena bubus erat. Qua gradibus domus ista Remi se sustulit, olim unus erat fratrum maxima regna focus. Curia, praetexto quae nunc nitet alta senatu, pellitos habuit, rustica corda, Patres. Bucina cogebat priscos ad uerba Quiritis : centum illi in prato saepe senatus erat. Nec sinuosa cauo pendebant uela theatro, pulpita sollemnis non oliere crocos. Nulli cura fuit externos quaerere diuos, cum tremere patrio pendula turba sacro, annuaque accenso celebrare Parilia faeno, qualia nunc curto lustra nouantur equo. Vesta coronatis pauper gaudebat asellis, Ducebant macrae uilia sacra boues. Parua saginati lustrabant compita porci pastor et ad calamos exta litabat ouis. Verbera pellitus saetosa mouebat arator, unde licens Fabius sacra Lupercus habet.*

² *Elégies IV, 1, 7.*

devaient demeurer des agriculteurs. Enfin, cette description de la rustique Rome des origines permet de constater que lorsque Propertius pensait concrètement le monde rural, c'était en tant que citoyen romain.

Dans les vers qui suivent, Propertius a moins insisté sur le caractère rural de la Rome des origines, en revanche, à l'instar de Virgile dans l'*Énéide*, il reprend le thème troyen en l'associant à l'histoire de Rome, de Rémus à César :

« C'est ici, ô Troie, et tu ne pouvais mieux choisir, que tu as envoyé tes Pénates fugitifs ; c'est ici qu'aborda, sous quels auspices ! le vaisseau dardarien. Le cheval de bois avait eu beau ouvrir ses flancs, la ville n'en devait point souffrir : les présages l'avaient bien dit, lorsque le père tout tremblant se suspendait au cou de son fils et que la flamme respectait les épaules pieuses. Puis ce furent Décimus et sa grande âme, Brutus et sa hache et Vénus elle-même avec les armes de son César, les armes victorieuses de la nouvelle Troie : heureuse la terre, Iule, qui recueillit tes dieux ! S'il est vrai que, sur son trépied de l'Averne, la Sibylle tremblante ait dit que Rémus prendrait les auspices sur l'Aventin, pour se rendre le sol propice ; s'il est vrai que la prophétesse de Pergame ait enfin vu ses prédictions se vérifier et s'accomplir sur la tête du vieux Priam, remportez votre cheval, Grecs : mauvaise victoire que la vôtre ! Ilion vivra et Jupiter armera cette cendre¹. »

Propertius a insisté, par l'intermédiaire de références aux divers auspices², présages³, prophéties⁴, sur l'inéluctabilité de l'installation des Troyens sur la terre – il est explicitement question de terre au vers 48 – romano-italienne⁵, et il a annoncé la revanche sur les Grecs que constitue la conquête romaine. D'autre part, il est remarquable que Propertius a mis en valeur le caractère positif de cette installation troyenne, puisqu'il a chanté que les Pénates de Troie n'auraient pas pu mieux choisir leur lieu⁶, et il a qualifié d'« heureuse » la terre qui avait

¹ *Elégies* IV, 1, 39-54 : *Huc melius profugos misisti, Troia, Penates ; huc quali uecta est Dardana puppis aue ! iam bene spondebant tunc omina quod nihil illam laeserat abiegni uenter apertus equi, cum pater in nati trepidus ceruice pependit et uerita est umeros urere flamma pios. Tunc animi uenere Deci Brutique secures uexit et ipsa sui Caesaris arma Venus, arma resurgentis portans uictricia Troiae Felix terra tuos cepit, Iule, deos ; si modo Auernalis tremulae cortina Sibyllae dixit Auentino rura pianda Remo ; aut si Pergameae sero rata carmina uatis longaeuum ad Priami uera fuere caput, uertite equum, Danaï, male uincitis ! Ilia tellus uiuet et huic cineri Iuppiter arma dabit.*

² *Elégies* IV, 1, 40.

³ *Elégies* IV, 1, 41.

⁴ *Elégies* IV, 1, 49-52.

⁵ Tout au long du passage, Propertius s'est référé à Rome. Il a chanté l'histoire de sa cité – outre l'arrivée des Troyens, il a chanté Décimus, Brutus et César –, il n'a cessé d'établir un parallèle entre cette dernière et Troie – à ce propos notons que Troie est mentionnée deux fois explicitement en une dizaine de vers –, toutefois, excepté à travers les auspices pris par Rémus sur l'Aventin, il n'a pas évoqué explicitement, dans ces vers, la terre romaine ou même le Latium. D'autre part, il ne s'est pas interdit de faire référence à un autre lieu situé en Italie, à l'Averne plus précisément (IV, 1, 46). Par conséquent, nous estimons qu'il nous faut, nous aussi, demeurer imprécis sur la localisation, et préférer évoquer la terre romano-italienne plutôt que la terre romaine. En procédant ainsi, Propertius a probablement voulu signifier, à l'instar de Virgile dans l'*Énéide*, que dès son origine l'histoire de Rome et l'histoire de l'Italie sont intimement liées.

⁶ *Elégies* IV, 1, 39 : *Huc melius profugos misisti, Troia, Penates.*

recueilli les dieux troyens¹. Ainsi, il apparaît que dans la I^{ère} *Élégie* du Livre IV, Propertius a souhaité indiquer qu'il se plaçait dans le sillage de l'*Enéide*, qu'il célébrait l'héritage troyen de Rome, les grands hommes de l'histoire romaine et en premier lieu Auguste, mais aussi une rustique Rome des origines.

Dans l'*Élégie* IV, 4, Propertius a chanté la trahison de Tarpéia, c'est-à-dire un autre moment crucial de l'histoire mythologique de Rome relatif à la lutte pour le territoire, mais plus tardif puisqu'il renvoie à l'époque de Romulus. Or, ce récit offre encore une belle description d'un paysage rural :

« Je dirai le bois de Tarpéius et l'infâme tombe de Tarpéia et comment fut pris l'antique seuil de Jupiter. Blotti dans une grotte de lierre était un heureux bois sacré ; nombreux les arbres y bruissent auprès des eaux naissantes, rameuse demeure de Silvain où doucement l'été venu sa flûte invitait les brebis altérées². »

En chantant une grotte de lierre, un bois sacré composé d'arbres nombreux et d'eaux naissantes, en évoquant l'été, l'hypothétique présence de brebis, en situant la scène dans un contexte champêtre, Propertius souhaitait probablement laisser entendre qu'à l'époque de Romulus et Tarpéia le site de Rome était encore proche du monde rural. L'envie de dépeindre un paysage de manière esthétique et le plaisir d'imaginer une Rome des origines profondément rurale se rejoignent dans l'œuvre de Propertius.

Enfin, dans la IX^{ème} *Élégie* du livre IV, Propertius a de nouveau relaté un événement de l'histoire ou mythologique de Rome lié au monde rural :

« Au temps où le fils d'Amphitryon avait emmené tes taureaux loin de tes étables, Erythée, il vint jusqu'aux collines vierges, au Palatin des troupeaux et il arrêta ses bœufs fatigués, fatigué lui-même, aux Vélabres : le fleuve y formait marais et de la ville on y venait par eau, sur des barques à voiles. Mais les bœufs ne furent point respectés de l'hôte perfide qu'était Cacus, qui, par son vol, outragea Jupiter. Cacus était un habitant de ces lieux, un pillard qui descendait de son antre redoutable et dont la triple gueule rendait un triple son [...]. Et Cacus atteint à sa triple tempe par le bois du Ménale tomba et Alcide s'écria : « Allez, mes bœufs, allez, bœufs d'Hercule, voici le dernier ouvrage de ma massue : je vous ai conquis deux fois, vous êtes deux fois à moi, mes bœufs ; consacrez à jamais d'un long mugissement la Plaine aux bœufs ; votre pâturage deviendra célèbre, ce sera le Forum romain³. »

¹ *Élégies* IV, 1, 48 : *Felix terra tuos cepit, Iule, deos.*

² *Élégies* IV, 4, 1-6 : *Tarpeium nemus et Tarpeiae turpe sepulcrum fabor et antiqui limina capta Iovis. Lucus erat felix hederoso conditus antro, multaue natiuis obstrepit arbor aquis, Siluani ramosa domus, quo dulcis ab aestu fistula poturas ire iubebat ouis.*

³ *Élégies* IV, 9, 1-20 : *Amphitryoniades qua tempestate iuuenos egerat a stabulis, o Erythea, tuis, uenit ad iniuctos pecorosa Palatia montis et statuit fessos fessus et ipse boues, qua Velabra suo stagnabant flumine quoque nauta per urbanas uelificabat aquas. Sed non infido manserunt hospite Caco incolumes : furto polluit ille Iouem. Incola Cacus erat, metuendo raptor ab antro, per tria partitos qui dabat ora sonos. Hic, ne certa forent manifestae signa rapinae, auersos cauda traxit in antra boues nec sine teste deo : furem sonuere iuueni,*

Nous reviendrons sur le sens symbolique de ce vol mythologique perpétré sur le sol de la future Rome, et au rôle joué par Hercule. Dans le cadre de ce chapitre nous souhaitons constater que Properce a de nouveau repris un mythe romain dans lequel le site de la future Rome est présenté comme un lieu de pâture et qu'il a insisté sur ce point. Il a évoqué les « collines vierges »¹, chanté un Palatin qui sert de lieu de pâturage, notamment pour les bœufs d'Hercule², souligné le caractère marécageux des lieux lié aux Vélabres³, enfin il a explicitement nommé le futur Forum romain la « Plaine aux bœufs »⁴ et décrit ce dernier lieu comme une aire de pâturage : « votre pâturage deviendra célèbre, ce sera le Forum romain »⁵.

Il ne ressort pas de l'œuvre de Properce une volonté d'ériger l'Italie en « terre promise ». Properce n'a pas, à l'instar de Virgile, chanté de manière systématique le lien qui unit les Troyens à la partie centrale de l'Italie. Le point de vue n'est pas le même ; l'*Enéide* est le récit d'un périple méditerranéen qui aboutit au Latium, alors que Properce se place directement à Rome. D'ailleurs, l'élégiaque n'a pas cherché, comme son prédécesseur, à rappeler constamment la situation italienne de Rome. Pour autant, il n'a pas refusé toute possibilité d'élargissement de son discours à l'ensemble de l'Italie ; d'autre part, il s'est plu, dans le dernier livre de son recueil, à chanter la Rome des origines, et il n'a pas cherché, bien au contraire, à dissimuler son caractère rural. A ce titre, il a lui aussi fait référence à l'inéluctabilité de la venue d'Enée et de ses compagnons sur le sol de la future Rome, mais ce n'est là qu'un aspect de son discours. Dans d'autres élégies, il a préféré faire référence à d'autres événements historico-mythologiques relatifs aux premiers temps de Rome, comme la trahison de Tarpéia ou le vol des bœufs d'Hercule par Cacus, et, dans les deux cas, il a agrémenté son récit de belles descriptions de paysages ruraux ou de références à la présence de troupeaux dans les principaux lieux de la future Rome. En chantant un site de Rome orné d'une grotte de lierre, d'arbres nombreux et d'eaux naissantes, en dépeignant un Palatin faisant office de pâture, Properce glorifiait par un jeu de contrastes la Rome de son temps et son nouveau maître, mais il célébrait aussi la beauté des paysages romains.

Tibulle

Tibulle n'a pas consacré beaucoup de vers à chanter la rustique Rome des origines. Toutefois, dans l'*Élégie* II, 5, il s'est plu à faire référence à la venue d'Enée sur le sol italien –

fūris et implacidas diruit ira fores. Maenalio incuit pulsus tria tempora ramo Cacus et Alcides sic ait : « Ite boues, Herculis ite boues, nostrae labor ultime clauae, bis mihi quaesitae, bis mea praeda, boues aruaque mugitu sancite Bouaria longo : nobile erit Romae pascua uestra Forum ».

¹ *Élégies* IV, 9, 3 : *inuictos montis*.

² *Élégies* IV, 9, 3-4 : *uenit ad inuictos pecorosa Palatia montis et statuit fessos fessus et ipse boues*.

³ *Élégies* IV, 9, 5 : *qua Velabra suo stagnabant flumine*.

⁴ *Élégies* IV, 9, 19 : *Bouaria*.

⁵ *Élégies* IV, 9, 20 : *nobile erit Romae pascua uestra Forum*.

« Infatigable Enée, frère d'amour ailé, toi qui sur tes vaisseaux fugitifs portes les Pénates de Troie, dès ce jour Jupiter t'assigne les champs de Laurente, dès ce jour une terre hospitalière appelle tes Lares errants »¹ – et à décrire la Rome de Romulus comme un lieu de pâturage, habité par Pan, marécageux par endroits, et entouré d'une campagne féconde :

« Romulus n'avait pas encore tracé le plan des murailles de la ville éternelle, que son frère Rémus ne devait pas habiter avec lui ; mais alors des génisses paissaient l'herbe du Palatin et d'humbles cabanes se dressaient sur l'emplacement du temple de Jupiter ; arrosé de lait, Pan reposait là à l'ombre d'une yeuse, auprès d'une Palès en bois, façonnée avec un fer rustique, et il y avait suspendue à un arbre, l'offrande votive d'un berger nomade [...] D'un autre côté, à l'endroit où la plaine du Vélabre se déploie, on pouvait voir une barque légère fendre l'eau d'un étang ; cette eau souvent a porté la jeune fille, désireuse de plaire au berger riche par son troupeau [...] et avec elle ramenait les présents d'une campagne féconde, le fromage et l'agneau d'une blancheur éclatante comme celle de sa mère². »

Nous retrouvons dans ces vers sensiblement les mêmes éléments qui, chez Properce et dans une moindre mesure Virgile, caractérisaient la Rome des origines : les génisses qui paissent sur le Palatin – chez Properce il était question de bœufs qui paissaient sur le Palatin –, la seule présence d'« humbles cabanes » sur le Capitole – Properce avait quant à lui souligné l'absence de toute construction sur la roche Tarpéienne –, l'existence d'un étang dans la plaine du Vélabre – Properce avait chanté la présence d'un marais dans ce même lieu. Tibulle a ajouté à son tableau de la Rome des origines la présence de Pan, certainement par inspiration hellénistique et dans le but de renforcer le caractère pastoral de la scène. D'ailleurs, c'est l'image d'un paysage champêtre, habité par des hommes rustiques tirant leurs richesses de la pratique de l'élevage qui émane de ces vers. Il n'est à aucun moment question d'un paysage agraire ou de la culture de la terre. De plus, Tibulle a fait référence à Palès, la déesse des troupeaux, et lorsqu'il a chanté une « campagne féconde », il a évoqué le fromage et l'agneau, soit des produits qui proviennent de l'élevage.

Quant aux quelques vers que Tibulle a consacrés à la venue d'Enée et de ses compagnons dans la région de la future Rome, ils rejoignent le discours produit par Virgile et Properce. Il en ressort l'idée d'une « terre promise » à ces derniers. Il n'est pas question d'un Jupiter qui offre des terres aux Troyens mais qui assigne des champs ; c'est le terme *adsignat* qu'a employé Tibulle dans le vers 41, or la notion d'assignation³ renvoie à un contrat passé entre le propriétaire de la terre et cette dernière, à l'idée que celui qui occupe la terre s'est

¹ *Elégies* II, 5, 39-42 : *Impiger Aenea, uolitantis frater Amoris, Troica qui profugis, Troica qui profugis sacra uehis ratibus, iam tibi Laurentes adsignat Iuppiter agros, iam uocat errantes hospita terra Lares.*

² *Elégies* II, 5, 23-38 : *Romulus aeternae nondum formauerat urbis moenia, consorti non habitanda Remo ; sed tunc pascebant herbosa Palatia uaccae et stabant humiles in Iouis arce casae ; lacte madens illic suberat Pan ilicis umbrae et facta agresti lignea falce Pales, pendebatque uagi pastoris in arbore uotum, [...] At qua Velabri regio patet, ire solebat exiguus pulsa per uada linter aqua ; illa saepe gregis diti placitura magistro [...] cum qua fecundi redierunt munera ruris caseus et niueae candidus agnus ouis.*

³ Sur ce point cf. les traités grammatiques et l'introduction générale de la présente étude.

engagé vis-à-vis d'elle. De même, il n'est pas question d'une terre qui propose son hospitalité aux Troyens mais d'une terre hospitalière qui les « appelle », *uocat*, à venir s'installer sur son sol. Quoi qu'il en soit, nous constatons que Tibulle a peu chanté la Rome des origines, mais qu'il a célébré l'inexorable arrivée d'Enée, laissant ainsi entendre que cette terre était promise à un grand destin, tout en offrant l'image d'une contrée champêtre, occupée par des pasteurs modestes.

Ovide

Enfin, dans *Les Fastes* nous retrouvons cette volonté d'unir Evandre, Enée et leurs compagnons respectifs à la partie centrale de l'Italie. De plus, Ovide a offert, dans quelques passages de ce poème ainsi que dans *Les Métamorphoses*, l'image d'une Rome des origines rurale. C'est notamment le cas dans les vers 497-514 du livre I des *Fastes* :

« L'esprit affermi par les paroles de sa mère, Evandre fend les flots avec son navire et atteint l'Hespérie. Il avait déjà engagé sa nef dans le fleuve sur les conseils de la docte Carmentis et remontait les eaux étrusques. Elle aperçoit la rive du fleuve qui est proche des gués de Tarentum et les cabanes éparses dans la solitude des lieux ; alors sans se changer, cheveux au vent, elle se dressa en avant de la poupe et, l'air hagard, maintint la main du pilote ; et tendant ses bras au loin vers la rive droite, elle frappe d'un pied frénétique à trois reprises le plancher de pin ; c'est à grand-peine qu'Evandre arrive à la retenir de la main pour l'empêcher de sauter par-dessus bord dans sa hâte de mettre pied à terre. « Salut, dit-elle, dieux du pays auquel nous avons aspiré et toi-même, terre qui fournira au ciel de nouveaux dieux ; et vous, fleuves et sources qui êtes au service de cette terre hospitalière, et vous, arbres des forêts, chœurs des naïades, offrez-nous de bons augures, à mon enfant et à moi ; puissions-nous toucher cette rive d'un pied bénéfique !¹ »

Tout dans ces vers renvoie à une nécessaire présence d'Evandre et de ses compagnons sur le sol de la future Rome. Tout d'abord, ils sont guidés par un personnage mythologique caractérisé par son don de prophétie, la nymphe Carmentis, qui est d'ailleurs qualifiée de « docte »². Ovide a précisé que c'était sur ses conseils qu'Evandre remontait le Tibre³ et il a même ajouté que c'était elle qui « maintint la main du pilote »⁴ lorsque la destination se fit plus proche. D'autre part, la manière dont Ovide a dépeint l'attitude de la nymphe à partir du moment où elle aperçoit le site de la future Rome traduit également cette notion de nécessité.

¹ *Fastes* I, 497-514 : *Vocibus Euander et firmus mente parentis Naue secat fluctus Hesperiamque tenet. Iamque ratem doctae monitu Carmentis in ammem Egerat et Tuscis obuius ibat aquis. Fluminis illa latus cui sunt uada iuncta Tarenti Aspicit et sparsas per loca casas ; Vique erat, immisis puppem stetit ante capillis Continuitque manum torua regentis iter Et, procul in dextram tendens sua brachia ripam, Pinea non sano ter pede texta ferit ; Neue daret saltum properans insistere terrae, Vix est Euandri uixque renta manu. « Di » que « petitorum », dixit, « saluete locorum Tuque nouos caelo terra datura deos ; Fluminaque et fontes quibus utitur hospita tellus, Et nemorum siluae naiadumque chori, Este bonis auibus uisi natoque mihique Ripaque felici tacta sit ista pede !*

² *Fastes* I, 499.

³ *Fastes* I, 499-500.

⁴ *Fastes* I, 504.

Ovide a accumulé les détails sur ce point. Il a chanté Carmentis dressée « en avant de la poupe »¹, les « cheveux au vent »², « l'air hagard »³, « tendant ses bras au loin vers la rive droite »⁴, frappant « d'un pied frénétique à trois reprises le plancher de pin »⁵, toute proche « de sauter par-dessus bord dans sa hâte de mettre pied à terre »⁶ lorsqu'elle « aperçoit la rive du fleuve qui est proche des gués de Tarentum »⁷. Enfin, les premiers mots que Carmentis formule lorsqu'elle pose le pied sur le sol de la future Rome vont encore dans ce sens, puisqu'elle salue les dieux du pays, la terre elle-même et qu'elle a qualifié cette dernière d'« hospitalière », *hospita tellus*⁸.

Par ailleurs, il est remarquable que la nymphe a salué un *locus* et non pas explicitement le site de Rome. De plus, quelques vers plus haut, Ovide avait, par l'intermédiaire de la nymphe qui tentait de convaincre son fils que l'exil qu'il devait subir n'était pas sans espoir, utilisé la notion de patrie⁹, une notion également imprécise. Cependant, il est difficile de déterminer si Ovide pensait ou non Rome par le prisme de l'Italie, puisque dans le livre II, alors qu'il chantait, de nouveau, la venue d'Evandre sur le sol de la future Rome – « Evandre transporta avec lui ses divinités sylvestres : là où maintenant est la Ville, ne se trouvait alors que l'emplacement pour une ville »¹⁰ – il n'a pas employé de terme large du type *locus*. Au contraire il a fait référence à la Ville et au site de la future capitale du monde. Quelques vers plus haut, Ovide avait évoqué le Latium¹¹, mais là encore nous sommes dans une situation précise et surtout qui exclut le reste de l'Italie. En définitive, nous pouvons difficilement résoudre cette question de la place accordée à l'Italie, ainsi nous retiendrons en priorité de ces vers que le poète a une nouvelle fois fait référence au lien qui unissait les exilés de l'Arcadie à la terre romaine, tout en chantant le caractère rural des lieux à cette époque en évoquant les « divinités sylvestres » ainsi qu'en sous-entendant l'absence de construction urbaine.

Dans le livre III, Ovide a encore présenté le centre de l'Italie comme une « terre promise », mais cette fois par l'intermédiaire de la geste d'Enée :

¹ *Fastes* I, 503.

² *Fastes* I, 503.

³ *Fastes* I, 503.

⁴ *Fastes* I, 505.

⁵ *Fastes* I, 506.

⁶ *Fastes* I, 507-508.

⁷ *Fastes* I, 501.

⁸ *Fastes* I, 511.

⁹ *Fastes* I, 493 : *Omne solum forti patria est.*

¹⁰ *Fastes* II, 279-280 : *Transtulit Euander siluestria numina secum : Hic ubi nunc Vrbs est, tum locus urbis erat.*

¹¹ *Fastes* II, 270.

« Anna, je jure par cette terre dont jadis tu as souvent entendu dire qu'elle m'était accordée par un oracle plus favorable, je jure par les dieux qui m'ont accompagné et qui récemment ont trouvé ici leur demeure, que j'ai souvent subi leurs reproches à cause de mes retards¹. »

Il est question d'Anna², la sœur de Didon-Elissa, qui, errant sur les mers à la recherche d'une terre hospitalière, avait, à la suite d'une violente tempête, accosté sur la côte laurienne. Or, dans ce discours accueillant formulé par Enée à son égard, Ovide a rappelé le lien qui unit le héros troyen au centre de l'Italie. Il évoque le fait que cette terre lui ait été accordée par un « oracle favorable »³, et il ajoute que les dieux lui ont même reproché à plusieurs reprises de ne pas être arrivé plus tôt sur ce lieu⁴.

Ces trois passages montrent qu'Ovide s'est lui aussi plu à rappeler les origines glorieuses de Rome et à présenter le centre de l'Italie comme une « terre promise » aux plus illustres exilés. Par ailleurs, nous avons pu apercevoir qu'Ovide a fait quelques allusions au caractère rural de la Rome des origines dans les passages où il chantait l'arrivée d'Évandre, d'Enée ou encore d'Anna. Toutefois, c'est dans d'autres passages des *Métamorphoses* et des *Fastes*, qu'il a plus développé cet aspect.

Rappelons notamment les vers 622-634 du livre XIV dans lesquels Ovide a chanté l'arboriculture par l'intermédiaire du mythe de Pomone. En effet, Ovide a situé cette belle présentation de l'arboriculture⁵ dans le Latium aux temps de Porcas, c'est-à-dire le roi du Palatin peu après la fondation d'Albe par Ascagne : « Déjà Procas gouvernait le peuple du Palatin ; sous son règne vécut Pomone ; parmi les Hamadryades du Latium aucune n'était plus habile dans la culture des jardins »⁶. Le deuxième passage que nous avons relevé appartient au livre XV, et il est relatif à la découverte de la divinité étrusque Tagès⁷, dans un champ labouré :

« Les nymphes furent émues de ce prodige et le fils de l'Amazone resta aussi étonné que le fut le laboureur tyrrhénien, lorsqu'il vit, au milieu de son champ, la motte de terre désignée par le destin se mouvoir elle-même, sans être poussée par personne, puis échanger sa forme contre celle d'un homme et

¹ *Fastes* III, 613-616 : *Anna, per hanc iuro, quam quondam audire solebas Tellurem fato prosperiore dari, Perque deos comites, hac nuper sede locatos, Saepe meas illos increpuisse moras.*

² D'une manière générale au sujet de la légende d'Anna et des rapports de cette dernière avec Didon et Enée cf. Griset E., « La leggenda di Anna, Didone ed Enea », *RSC*, 9, 1961.

³ *Fastes* III, 613-614 : *quam quondam audire solebas Tellurem fato prosperiore dari.*

⁴ *Fastes* III, 616 : *Saepe meas illos increpuisse moras.*

⁵ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la deuxième partie).

⁶ *Métamorphoses* XIV, 622-624 : *Iamque Palatinae summam Proca gentis habebat. Rege sub hoc Pomona fuit, qua nulla Latinas Inter hamadryadas coluit sollertius hortos.*

⁷ D'une manière générale, au sujet de la religion étrusque cf. notamment Briquel D., « La science religieuse des Étrusques », *Naissance de la science*, p. 53-69 ; Gaultier F. et Briquel D., *Les Étrusques, les plus religieux des hommes*, Paris, 1997. Et plus précisément au sujet de Tagès cf. Wood J.R., « The myth of Tages », *Latomus*, XXXIX, 1980, p. 325-344, ainsi que Borghini A., « La nascita di Tages : una congettura a Isidoro », *Et*, 8, 9, 34-35 », *Athenaeum*, 94, (1), 2006, p. 271-273.

ouvrir sa bouche toute nouvelle pour annoncer l'avenir ; les indigènes appelèrent cet homme Tagès ; il fut le premier qui enseigna aux Etrusques l'art de pénétrer les secrets des temps futurs¹. »

Tagès n'est pas une divinité agraire, c'est une divinité spécialisée dans la prophétie. D'ailleurs, Ovide a insisté sur ce point². Cependant, le fait que le poète ait raconté que le dieu était né dans un champ labouré renvoie une image fondamentalement agraire de l'Etrurie. De même, l'épilogue de l'histoire de Cipus – ce citoyen romain qui préféra l'exil à la royauté – souligne le caractère agraire des premiers temps de la République, puisque le poète a chanté l'acquisition par Cipus, dans les environs de Rome, du terrain qu'il était capable, « avec un attelage de bœufs », d'« enfermer dans le sillon tracé par la charrue depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher »³. Ce qui renvoie aux rites de fondations⁴, mais aussi à la technique de base de la culture de la terre, le labour, et plus largement à l'idée d'exploitation agricole des terres.

Par ailleurs, dans le livre I des *Fastes*, Ovide a célébré un Capitole « orné de feuillages », un sénateur paissant « lui-même ses brebis », le « repos paisible sur de la paille », un préteur rendant « la justice au peuple en quittant tout juste la charrue »⁵. Il n'y a pas de datation précise dans ces vers, toutefois l'existence d'un sénateur et d'un préteur renvoie à l'époque républicaine. Il apparaît ainsi qu'Ovide a dressé un tableau positivement rustique – spécifiquement que ces vers s'insèrent dans le cadre d'une critique globale de la richesse⁶ qui caractérise l'époque à laquelle Ovide vit – de la Rome des premiers temps de la République. Enfin, rappelons que dans le passage d'une trentaine de vers – *Fastes* IV, 649-672 – qu'il a consacrés à l'invention par Numa des *Fordicidia*, Ovide a établi une liste des difficultés auxquelles étaient confrontés les paysans romains⁷, et ainsi, offert une image fondamentalement agraire de Rome à l'époque de son deuxième roi.

¹ *Métamorphoses* XV, 552-559 : *Et nymphas tetigit noua res et Amazone natus Haud aliter stupuit, quam cum Tyrrhenus arator Fatalem glaebam mediis aspexit in aruis Sponte sua primum nulloque agitante moueri, Sumere mox hominis terraeque amittere formam Oraque uenturis aperire recentia fati ; Indigenae dixere Tagen, qui primus Etruscum Edocuit gentem casus aperire futuros.*

² *Métamorphoses* XV, 557 ; 559.

³ *Métamorphoses* XV, 618-619 : *Quantum depresso subiectis bubus aratro Conplecti posses ad finem lucis ab ortu.*

⁴ A ce sujet cf. notamment *infra* (chapitre 4. 7. de la quatrième partie).

⁵ *Fastes* I, 203-207 : *Frondebis ornabant quae nunc Capitolia gemmis Pascebatque suas ipse senator oues ; Nec pudor in stipula placidam cepisse quietem Et faenum capiti supposuisse fuit. Iura dabat populis posito modo praetor aratro.*

⁶ *Fastes* I, 211 : *opum furiosa cupido.*

⁷ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 2. 2. 3. 5. de la deuxième partie).

Tableau 18 : Des poètes qui célèbrent la terre italienne à travers un passé
à la fois glorieux et rustique

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	mode de célébration du passé italo-romain
Virgile	11 (<i>Géorg.</i> 2 ; <i>En.</i> 9)	relativement grande	chante une Italie romaine des origines fondamentalement rustique (6) ; chante le mode de vie vertueux des anciens peuples d'Italie (3) ; célèbre le lien entre la terre italienne et des héros civilisateurs (7)
Horace	0	nulle	
Propertius	8 (L.IV : 8)	relativement grande	chante une Italie romaine des origines fondamentalement rustique (5) ; chante le mode de vie vertueux des anciens peuples d'Italie (3) ; célèbre le lien entre la terre italienne et des héros civilisateurs (5)
Tibulle	1 (L.II : 2)	faible	chante une Italie-romaine des origines fondamentalement rustique (1) ; chante le mode de vie vertueux des anciens peuples d'Italie (1) ; célèbre le lien entre la terre italienne et des héros civilisateurs (1)
Ovide	10 (<i>Fast.</i> 6 ; <i>Mét.</i> 4)	moyenne	chante une Italie romaine des origines fondamentalement rustique (8) ; chante le mode de vie vertueux des anciens peuples d'Italie (1) ; célèbre le lien entre la terre italienne et des héros civilisateurs (7)

Ce chapitre poursuivait un double objectif. Il s'agissait, d'une part, de mettre en valeur la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont célébré la terre italienne – ou pour certains d'entre eux, de manière plus restrictive, le Latium et le territoire de Rome – en chantant la nécessité inexorable qu'eurent d'illustres héros tels qu'Enée et Evandre de venir s'installer avec leur peuple dans ces lieux, en érigeant ainsi cette partie centrale de l'Italie en « terre promise », en sous-entendant que cette terre portait en son sein un destin exceptionnel. D'autre part, il s'agissait de montrer que ces poètes se sont plu à chanter le paysage champêtre du site de la future Rome, qu'ils ont tenu à présenter la Rome des origines et des premiers temps de la République comme une cité rustique, agraire, habitée par des citoyens s'occupant à la fois de l'agriculture et des tâches politiques, judiciaires, militaires.

Ce second aspect amène à considérer que leur discours sur le monde rural, l'agriculture, la rusticité n'est pas abstrait. Il trahit, même s'il renvoie à des temps lointains, une volonté d'appliquer cette vision positive de la ruralité à la société à laquelle ils appartiennent. En procédant de cette manière, Virgile, Propertius, Tibulle et Ovide – rappelons qu'Horace n'a pas repris ce thème de la rustique Rome des origines – valorisaient leurs ancêtres et leurs contemporains, mais aussi ces valeurs, ce mode de vie simple. En définitive, la référence au passé romain participe de la célébration du mode de vie rural, fait pleinement partie de ce discours positif sur le monde rural et l'agriculture.

Conclusion chapitre 1

L'objectif de ce chapitre était de mettre en valeur l'importance qu'ont eue l'Italie et les diverses régions italiennes dans le discours produit par les poètes de l'époque augustéenne sur le monde rural et l'agriculture. Or, il s'avère que Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont fréquemment fourni des indications géographiques relatives à des lieux italiens dans les vers où ils chantaient le monde rural. Ils ont fait référence à bon nombre de régions – à commencer par le Latium et les régions qu'ils connaissaient personnellement –, de cités – à commencer par Rome et les cités dont ils étaient originaires –, de cours d'eau, de montagnes, situés à l'intérieur des frontières de l'Italie romaine. Nous avons d'ailleurs souhaité, dans la carte ci-dessous, répertorier et situer l'ensemble de ces références :

Carte 7 : Occurrences des lieux mentionnés par les poètes de l'époque augustéenne¹



¹ Il convient de préciser que nous avons tenu compte uniquement des occurrences des lieux situés en Italie et mentionnés dans un contexte agricole.

Par ailleurs, nous avons constaté que ces auteurs avaient introduit des éléments – tels que des références à des divinités et à des rites proprement romains, ou à des personnages historiques romains – qui rattachent leur discours sur le monde rural à l'Italie romaine. De plus, ils ont, dans plusieurs de ces passages, célébré explicitement les qualités agraires de l'ensemble de l'Italie romaine – c'est le cas de Virgile dans les *Géorgiques* –, ou de manière implicite, en établissant une liste des qualités agraires de plusieurs régions situées à l'intérieur des frontières de l'Italie romaine – c'est encore le cas de Virgile, mais aussi d'Horace et d'Ovide –, ou encore en combinant une absence totale d'indication géographique avec des références qui permettent de situer la scène en Italie – c'est le cas de Tibulle, et d'Ovide dans *Les Fastes*. Enfin, la manière dont ils ont, d'une part, érigé le centre de l'Italie au rang de « terre promise » – par l'intermédiaire du récit de l'inéluctable venue sur son sol des illustres héros de la mythologie grecque que sont Evandre et Enée –, d'autre part, chanté une Rome des origines fondamentalement agraire, trahit une perception de la ruralité à la fois positive et centrée sur le cœur de l'Italie romaine.

L'importance que ces poètes ont conférée à l'Italie dans leur discours sur le monde rural trouve des explications dans leur propre statut de citoyens romains issus de cités italiennes et dans le fait que, lorsqu'ils composaient leurs vers, l'ensemble de l'Italie n'était devenu romain que depuis peu. Ce n'est qu'à la suite de la Guerre sociale que l'ensemble des Italiens a acquis la citoyenneté romaine et qu'il est par conséquent possible de parler d'Italie romaine. Quoiqu'il en soit, en dernier lieu, il ressort de l'étude des données géographiques implicites et explicites fournies par les poètes de l'époque augustéenne dans les passages où ils chantèrent le monde rural une volonté de ne pas produire uniquement un discours abstrait. Nous percevons chez ces auteurs une volonté de rattacher ce discours très positif sur le monde rural, la ruralité, la pratique de l'agriculture à la société à laquelle ils appartenaient. Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont célébré un monde rural et une agriculture universellement favorables aux hommes, mais il n'en demeure pas moins qu'ils étaient avant tout admiratifs des paysages qu'ils connaissaient, qu'ils étaient avant tout soucieux de l'agriculture italienne, qu'ils percevaient la ruralité par l'intermédiaire de leurs concitoyens, qu'ils ont transmis une vision du monde rural et de l'agriculture qui se référait à l'Italie romaine.

Chapitre 2. Un monde rural pensé et décrit à travers le prisme de la propriété foncière

Après avoir pris conscience de la volonté qu'ont eue Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide de situer fréquemment leur discours sur le monde rural et l'agriculture dans un cadre concret – plus précisément dans l'univers géographico-politique qui était le leur – il convient d'étudier les références relatives à la propriété foncière produites par ces auteurs, dans le sens où cette dernière était le cadre juridique et économique privilégié¹ dans lequel était pratiquée l'agriculture dans l'Italie romaine de la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère et du début du I^{er} siècle de notre ère. Autrement dit, nous avons estimé qu'il était nécessaire de tenir compte du fait que la propriété foncière dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne faisait partie d'un discours plus global sur le monde rural – tel était l'objectif de la deuxième partie – et sur l'agriculture italienne – tel était l'objectif des trois chapitres précédents –, avant d'analyser la manière dont ces poètes ont traité de la propriété de la terre et du bétail.

D'un point de vue pratique la présente étude s'organisera à nouveau autour de trois sous-chapitres. D'abord, nous relèverons l'ensemble des éléments qui renvoient à la propriété de la terre ou des troupeaux contenus dans l'œuvre de Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide. Puis nous mesurerons l'importance que ces poètes ont accordée à la propriété agraire du point de vue du positionnement social, mais aussi du bien-être du citoyen romain vivant à l'époque augustéenne. Enfin nous traiterons des vers dans lesquels ces poètes ont fait référence à la propriété foncière alors qu'ils chantaient des événements se rapportant à un passé éloigné.

2. 1. Des poèmes qui abondent en notions liées à la propriété foncière

Nous avons déjà pu, par la lecture des passages cités précédemment, remarquer que les références à la propriété foncière étaient nombreuses dans les poèmes composés par Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide. Ainsi, cette étude consistera principalement à reprendre les passages que nous avons étudiés dans la partie précédente – sans pour autant les citer à nouveau de manière systématique dans leur ensemble – et à mettre l'accent sur les différents éléments qui renvoient à la propriété foncière ou à la propriété du bétail.

Virgile

D'une manière générale, les *Bucoliques* renvoient à un univers champêtre situé aux lisières des forêts, consacré à l'élevage, dans lequel des pâtres se rencontrent et chantent des vers. Autrement dit, le poème ouvre sur un univers rural éloigné des villes, et même des *villae*,

¹ Sur ce point cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

des terres cultivées, dans lequel les pâtres poètes semblent se mouvoir librement avec leurs troupeaux. En ce qui concerne les I^{ère} et IX^{ème} *Bucoliques*, cette image globale doit être atténuée puisqu'il est question dans ces deux églogues d'expropriation foncière et que la notion de *dominium* a été explicitement employée par Virgile. Nous avons d'ailleurs abordé cette question de l'expropriation dont Mélibée a été victime et le fait que Tityre a pu conserver ses terres, dans la première partie¹. Il conviendra toutefois d'étudier un à un les éléments relatifs à la propriété foncière contenus dans cette églogue en suivant l'évolution du texte, et non plus en se servant du texte pour illustrer une situation personnelle et historique. Un tel recensement permettra d'avoir une vision plus complète, et de ce fait certainement plus proche du message que Virgile a souhaité transmettre. D'autre part, une lecture approfondie de l'ensemble du poème conduit à mettre en valeur, dans plusieurs autres églogues, la présence, si ce n'est de la propriété foncière, du moins de la notion de territoire – il est notamment question d'enclos –, ou de références à la propriété des troupeaux. Il apparaît même que les pronoms et adjectifs possessifs sont nombreux dans les *Bucoliques*.

La première référence à la propriété foncière dans la *Bucolique* I se situe aux vers 3 et 4. Virgile, par la voix de Mélibée, a chanté : « nous autres, nous quittons notre pays et nos chères campagnes ; loin du pays nous sommes exilés »². Etienne de Saint Denis a traduit *arua* par « campagne », cependant, dans son sens le plus usité, c'est l'idée de « terreensemencée » qu'évoque ce terme. Il serait par conséquent peut-être plus approprié – mais certes moins poétique – de traduire *nos patriae finis et dulcia linquimus arua* par « nous quittons notre pays, et nos précieux champs cultivés ». A partir de là, l'idée de propriété de la terre deviendrait plus sensible puisque Virgile a associé un possessif – *nos* – à cette évocation des champsensemencés. Mélibée affirmerait en substance qu'il doit quitter sa patrie, c'est-à-dire vraisemblablement l'Italie³, ainsi que les champs cultivés qui lui appartiennent, ce que l'expression « nos chères campagnes » ne rend pas. Cette dernière expression renvoie, en effet, plus à l'idée de quitter un environnement rural qui est cher à Mélibée, un cadre dans lequel il se plaît à évoluer, qu'à la perte de ses terres, de ses champs.

Dans la réponse que Tityre a prononcée à l'intention de Mélibée, il n'est pas directement question de propriété de terre, en revanche, il y a des éléments qui se rapportent à la propriété du bétail et même du lieu dans lequel était abrité le bétail :

« Son autel, une tendre victime, un agneau de nos bergeries, souvent l'ensanglera. Grâce à Lui, mes génisses ont le droit de paître en liberté⁴. »

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie).

² *Bucoliques* I, 3-4 : *nos patriae finis et dulcia linquimus arua ; nos patriam fugimus.*

³ A ce sujet cf. la sous-partie précédente.

⁴ *Bucoliques* I, 7-9 : *illius aram saepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus. Ille meas errare boues.*

L'interprétation traditionnelle voit en « Lui » Octavien, le tout jeune maître de l'Italie lorsque Virgile composait ces vers¹. Toutefois, ce qui retiendra ici notre attention ce sont les références à « nos bergeries », *nostris ouilibus*, et à « mes génisses », *meas boues*, exprimées par Tityre. Elles permettent, en effet, de faire apparaître Tityre comme un propriétaire de bétail – plus précisément d'ovins et de bovins – et le possesseur du lieu dans lequel étaient abrités ses ovins. Il est d'ailleurs possible de voir dans la référence à « mes génisses », une volonté d'insister sur ce statut de possesseur de bétail. Par ailleurs, il est remarquable que Tityre n'a pas chanté le droit de ses brebis de paître sur les terres qui lui appartiennent, mais de paître en liberté, ou plus littéralement – c'est le verbe *errare* qu'a employé Virgile – d'« errer ». Il est difficile de déterminer si, en s'exprimant ainsi, Virgile souhaitait insister sur le fait que Tityre possédait encore ses bêtes, ou indiquer que ses bêtes paissaient, comme cela était souvent le cas dans l'Italie romaine de la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère, sur des terres communes². Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il émane de ces vers l'idée que Tityre possédait un cheptel et les infrastructures agraires appropriées à ce cheptel.

Dans les vers 12 et 13, il est également question de propriété de bétail, puisqu'il y a de nouveau un possessif associé à un type d'animaux domestiques, des chèvres en l'occurrence : « Vois : mes pauvres chèvres, je les pousse, dolent, droit devant moi »³. Précisons que ce n'est plus Tityre qui s'exprime ici mais Mélébée. Ainsi, il apparaît que si ce dernier a dû quitter « ses champs ensemencés »⁴, il est toujours le propriétaire d'un troupeau de chèvres.

Dans les vers 27-35, c'est Tityre qui reprend la parole et il fait encore référence au fait qu'il possède du bétail et les infrastructures appropriées, puisqu'il évoque ses enclos au vers 33 : « J'avais beau faire sortir de mes enclos mainte victime »⁵. D'ailleurs, le terme « enclos », *saepum*, renvoie à l'idée de propriété sur un territoire – de dimension certes peu importante – délimité. De plus, puisqu'il emploie le pluriel – il est question de *mes* et non pas de *mon* enclos – il indique qu'il possède plusieurs enclos. Par ailleurs, relevons que dans le vers suivant Tityre évoque son logis, sa demeure, *domus* : « jamais je ne revenais au logis avec une lourde poignée de monnaie »⁶. Relevons que Virgile n'a pas utilisé le terme *uilla* qui convient traditionnellement pour désigner les habitations rurales. Cela est probablement dû au fait que le poète souhaitait signifier que le logis de Tityre était modeste, pour lui la *uilla* sous-entendait peut-être une habitation plus grande, composée de nombreux bâtiments annexes, et l'existence

¹ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 1. 2. de la première partie).

² A ce sujet cf. notamment Vallat J.-P. *L'Italie et Rome : 218-31 av. J.-C.*, Paris, 1995 ; Chouquer G. *et alii*, *Structures agraires en Italie centro-méridionale*, Rome, 100, 1987, ou encore l'introduction générale de la présente étude.

³ *Bucoliques* I, 12-13 : *En ipse capellas protinus aeger ago.*

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. 1. de la première partie).

⁵ *Bucoliques* I, 33 : *Quamuis multa mein exiret uictima saeptis.*

⁶ *Bucoliques* I, 35 : *non umquam grauis aere domum mihi dextra redibat.*

d'une véritable exploitation agricole¹. En utilisant ces termes, Virgile semblait vouloir indiquer que Tityre possédait du bétail, des enclos, une demeure, mais qu'en aucun cas il ne vivait dans l'opulence.

Quoi qu'il en soit, une dizaine de vers plus loin, il est clairement question du fait que Tityre possède des terres : « Heureux vieillard, ainsi tes champs te resteront ! »². Virgile a associé un possessif, *tua*, qui renvoie à Tityre, au terme *rus* qui signifie le « champ », le « domaine de campagne », la « propriété foncière ». Néanmoins, au pluriel, comme c'est le cas ici – *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt* –, *rus* signifie le plus souvent les « champs ». Ainsi, Virgile aurait bien décrit Tityre comme le possesseur d'un cheptel et d'enclos, mais aussi d'un domaine. D'ailleurs, dans les vers qui suivent, le Mantouan, par la voix de Mélibée, a indiqué que les champs de Tityre étaient clairement délimités de ceux du voisin. Il a chanté dans un premier temps le bonheur que retirait Tityre du fait que ses bêtes « n'auront pas à subir la contagion du troupeau voisin »³, puis, dans un second temps, il a évoqué la présence d'une haie située « à la lisière du voisin »⁴.

Au sujet de ces vers, nous pouvons ajouter qu'il est probable que les champs de Tityre n'ont pas eu vocation à être cultivés, mais à servir de pâturage. Trois éléments peuvent conduire à cette interprétation : premièrement, Virgile a insisté sur les possessions de Tityre en terme de bétail⁵; deuxièmement, il n'est à aucun moment question du travail de la terre dans cette bucolique ; troisièmement, dans les vers qui suivent, Virgile a chanté le bonheur qu'avait Tityre de ne pas voir ses bêtes errer dans « des pâturages inconnus »⁶. Notons d'ailleurs que c'est le terme *pabulum*, qui renvoie à l'idée de pâturage, qu'a utilisé ici Virgile.

D'autre part, dans les derniers vers de l'églogue, il est question de terres appartenant à Mélibée, c'est même lui qui s'exprime et qui se lamente sur la perte de ses biens fonciers :

« Est-ce que jamais, beaucoup plus tard, je reverrai le pays de mes pères et le faite de ma pauvre chaumière chargé de gazon ? Est-ce que plus tard, revoyant mon royaume, j'y retrouverai, surpris, quelques épis ? Un soldat impie possédera ces terres si soigneusement défrichées ? Un étranger, ces emblavures ! Voilà où la discorde a conduit d'infortunés concitoyens ! Voilà pour qui nous avonsensemencé nos champs !⁷ »

¹ Pour une définition de la *uilla* se reporter notamment à l'introduction générale de la présente étude.

² *Bucoliques* I, 46 : *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !*

³ *Bucoliques* I, 50 : *nec mala uicini pecoris contagia laedent.*

⁴ *Bucoliques* I, 53-54 : *Hinc tibi, quae semper, uicino ab limite saepes Hyblaeis apibus florem.*

⁵ Nous avons pu nous en rendre compte à travers les vers que nous venons de citer.

⁶ *Bucoliques* I, 49 : « des pâturages inconnus ne mettront pas à l'épreuve tes femelles pleines » : *non insueta grauis temptabunt pabula fetas.*

⁷ *Bucoliques* I, 67-72 : *En unquam patrios longo post tempore finis, pauperis et tuguri congestum caespite culmen, post aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas ? Impius haec tam culta noualia miles habebit ? Barbarus has segetes ? En quo discordia ciuis produxit miseros ! His nos consequimur agros !*

Beaucoup d'éléments renvoient à la propriété, et notamment à la propriété foncière, dans ces quelques vers. Le plus explicite est certainement le dernier puisque Mélibée a associé un pronom personnel *nos* au terme *ager*, et il a même précisé qu'il avait ensemencé *ses* champs : *His nos conseuimus agros !* Par ailleurs, Mélibée a chanté sa « pauvre chaumière ». Il est clair qu'à travers cette expression il n'a pas fait référence à une demeure en milieu urbain, mais à une modeste habitation rurale. Il a employé le terme *tugurium*, et il a précisé que cette cabane, cette chaumière était recouverte de gazon¹. Ensuite, Mélibée a regretté « son royaume »² tout en évoquant, immédiatement après, la présence éventuelle d'épis lorsqu'il pourrait y retourner³. Nous comprenons ainsi qu'à travers « son royaume » c'est à ses champs cultivés, à son domaine qu'il a fait référence. D'ailleurs, littéralement, *mea regna* renvoie à l'idée de territoire, d'une domination d'un individu sur un territoire. Enfin, Mélibée a, dans les vers qui suivent, évoqué « ces terres » que possédera peut-être un « soldat impie » – *Impius haec tam culta noualia miles habebit*⁴ – et « ces emblavures » que possédera peut-être un « étranger » – *Barbarus has segetes*⁵. Il n'a pas employé ici de possessif, mais puisque, d'une part, il avait chanté *son* royaume et *ses* champs, et que, d'autre part, il a évoqué cette situation avec regret, il paraît assuré qu'il souhaitait faire référence à des terres, des champs cultivés et ensemencés qu'il possédait.

Par ailleurs, dans la II^{ème} *Bucolique* il est question de richesse en bétail, d'abondance en lait et de propriétaire de troupeau. Désespéré de voir le bel Alexis se refuser à toutes ses avances et à le considérer comme un rustre parce qu'il vit dans les zones éloignées des villes, Corydon a, comme dans un dernier espoir, spécifié, dans les vers 19-24, qu'il n'était pas pauvre, loin de là. Il a affirmé qu'il possédait un grand cheptel : il a dans un premier temps chanté implicitement *sa* « richesse en bétail »⁶, puis il a laissé entendre qu'il possédait beaucoup de lait – « quelle est mon abondance en lait neigeux »⁷ –, enfin il a précisé qu'il possédait – il a employé l'adjectif possessif *meae* – « mille brebis qui paissent en liberté sur les monts de Sicile »⁸. Par ailleurs, aux vers 69-70, Corydon a laissé entendre qu'il possédait une vigne puisqu'il a chanté en s'adressant à lui-même : « Ta vigne reste à demi taillée sur l'ormeau trop feuillu »⁹. Ainsi, il apparaît que Corydon est certes un homme qui aime plus que tout les bois – il l'affirme de manière explicite au vers 62¹⁰ –, qui est éloigné de la civilisation – il a notamment chanté aux vers 25-26 « naguère je me suis miré sur le rivage,

¹ *Bucoliques* I, 68.

² *Bucoliques* I, 69.

³ *Bucoliques* I, 69 : *post aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas.*

⁴ *Bucoliques* I, 70.

⁵ *Bucoliques* I, 71.

⁶ *Bucoliques* II, 20 : *quam diues pecoris.*

⁷ *Bucoliques* II, 20 : *niuei quam lactis abundans.*

⁸ *Bucoliques* II, 21 : *Mille meae Siculis errant in montibus agnae.*

⁹ *Bucoliques* II, 70 : *Semiputata tibi frondosa uitis in ulmo est.*

¹⁰ *Bucoliques* II, 62 : « nous plus que tout aimons les bois » : *nobis placeant ante omnia siluae.*

quand les vents laissaient la mer en repos »¹, laissant ainsi entendre qu'il n'avait jamais utilisé de miroir –, mais il n'est en rien étranger aux notions de possession et de propriété, en particulier en ce qui concerne les terres, puisqu'il a sous-entendu que ses brebis ne paissaient pas sur des terres qui lui appartenaient – rappelons qu'il a chanté au vers 21 qu'elles se déplaçaient à leur guise sur les monts de Sicile ; de plus, étant donné que son objectif était d'impressionner Alexis, il est probable que si les terres lui avaient appartenu il l'aurait spécifié.

La III^{ème} *Bucolique* débute, quant à elle, par un dialogue entre Ménéalque et Damète sur la propriété du troupeau que garde ce dernier :

« Ménéalque : Dis-moi, Damète, à qui le troupeau ? à Mélibée ?

Damète : Non, à Egon ; dernièrement Egon me l'a confié². »

Par ailleurs, dans cette même églogue, il est à nouveau question de propriété de bétail, mais aussi de vergers et de vignes. Durant les vers 10-24³, la joute verbale qui oppose Ménéalque et Damète tourne, en effet, autour de tentatives de mutilations de vergers, de jeunes vignes, de vol, d'appropriation d'un bouc. Cet extrait débute par une référence au non-respect d'une propriété agraire⁴. Ménéalque évoque le moment où il a mutilé un verger et des vignes. De plus, Virgile, par l'intermédiaire de Ménéalque, a insisté sur le rapport à la propriété, puisqu'il a précisé que ce verger et ces jeunes vignes appartenaient à Micon : « verger de Micon et ses jeunes vignes »⁵. D'autre part, dans la réponse que formule Damète, il est à nouveau question de propriété, mais il ne s'agit pas d'une propriété ayant un quelconque lien avec l'activité agricole, puisqu'il est question de l'arc et des flèches de Daphnis. En revanche, dans les vers formulés par la suite par Ménéalque, il est question du « bouc de Damon », *Damonis caprum*⁶. De plus, il est possible de voir une allusion à une tentative de vol de troupeau réalisée par son interlocuteur, lorsqu'il chante : « Et quand je criais : « Où se précipite-t-il, celui-là ? Tityre, rassemble le troupeau ! », toi, tu te cachais derrière les carex »⁷. Il n'y a pas de précision sur le propriétaire de ce troupeau, mais il semble évident qu'il appartient à quelqu'un qui en avait confié la responsabilité à Mélibée ainsi qu'à Tityre⁸.

¹ *Bucoliques* II, 25-26 : *nuper me litore uidi, cum placidum uentis staret mare.*

² *Bucoliques* III, 1-2 : *Menalcas : Dic mihi, Damoeta, cuium pecus ? An Meliboei ?*
Damoetas : Non, uerum Aegonis : nuper mihi tradidit Aegon.

³ Pour une lecture globale du passage cf. les annexes (réf. 0016, p. 18-19).

⁴ Nous reviendrons sur cette idée de dénonciation du non-respect de la propriété dans le chapitre 3. 3.

⁵ *Bucoliques* III, 10-11 : *cum me arbustum uidere Miconis atque mala uitis incidere falce nouellas.*

⁶ *Bucoliques* III, 17.

⁷ *Bucoliques* III, 19-20 : *Et cum clamarem : « Quo nunc se proripit ille ? Tityre, coge pecus », tu post carecta latebas.*

⁸ Il semble que Tityre et Ménéalque aient le statut d'esclave ou du moins de métayer. Cependant, il n'est pas question, dans le cadre de cette étude, d'entrer dans le débat sur le statut social des personnages des *Bucoliques*.

Enfin, dans les vers 23-24 Damète a tenté de s'attribuer la propriété du bouc – « il était à moi ce bouc »¹ –, et en indiquant que « Damon lui-même le reconnaissait, mais se disait incapable de me le remettre »², il a tenté de légitimer et d'affirmer *sa* propriété.

En ce qui concerne la III^{ème} *Bucolique*, il y a encore un vers dans lequel il est clairement question de la propriété d'un objet agricole. Il s'agit en l'occurrence des récoltes de Damète :

« Envoie-moi Phyllis, Iollas ; c'est mon anniversaire ; quand je sacrifierai une génisse pour mes récoltes, viens toi-même³. »

Il s'agit peut-être d'une propriété fictive car c'est dans le cadre d'une joute verbale que Damète s'exprime et surtout, dans les autres vers de l'églogue, il apparaît que Damète était un esclave ou du moins un métayer⁴. Quoiqu'il en soit, il est indéniablement question dans ces vers de propriété de produits agricoles. Par ailleurs, si Damète n'est pas le propriétaire des récoltes, il rêve de l'être, et le sens de son vers n'en est que plus fort.

Dans la cinquième églogue, c'est la référence à un rite, la lustration des champs – « Ces honneurs te [Daphnis] seront toujours rendus et lorsque nous nous acquitterons annuellement de nos vœux aux Nymphes, et lorsque nous ferons la lustration des champs⁵ » – dédié à Daphnis, qui permet d'établir un lien avec l'idée de propriété agraire, puisque, par d'autres sources – principalement le paragraphe 141 du *De Agricultura* de Caton –, nous savons que ce rite avait pour objectif de protéger un domaine, de réaffirmer les limites d'une propriété foncière⁶.

Dans la VII^{ème} *Bucolique*, il y a également quelques références à la propriété de produits agricoles ou du bétail. Les premières proviennent des vers 6-14, dans lesquels Mélibée s'adresse à Corydon pour lui conter un événement relatif à la perte, heureusement temporaire, de son bouc et de ses chevreaux :

A ce sujet cf. notamment Veyne P., « L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX », *La Société romaine*, p. 216-246.

¹ *Bucoliques* III, 23 : *meus ille caper fuit*.

² *Bucoliques* III, 23-24 : *et mihi Damon ipse fatebatur, sed reddere posse negabat*.

³ *Bucoliques* III, 76-77 : *Phyllida mitte mihi, meus est natalis, Iolla ; cum faciam uitula pro frugibus, ipse uenito*.

⁴ Il est en effet très difficile de définir le statut de Damète, comme, du reste, de bon nombre des personnages des *Bucoliques*. Rappelons que P. Veyne (« L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX », *La Société romaine*, p. 216-246) a avancé des hypothèses concernant les personnages de la I^{ère} et de la IX^{ème} *Bucoliques*, il voit notamment en Tityre un esclave-métayer devenu un affranchi-métayer, mais il n'y a pas de preuve déterminantes et rien ne permet d'appliquer cette hypothèse aux autres personnages des *Bucoliques*.

⁵ *Bucoliques* V, 74-75 : *Haec tibi semper erunt, et cum sollemnia uota reddemus Nymphis, et cum lustrabimus agros*.

⁶ Nous étudierons en détail ce rite fondamental dans le cadre d'une étude sur la sacralisation des limites de la propriété foncière dans la partie suivante.

« En cet endroit, tandis que j’abritais du froid mes tendres myrtes, le mâle du troupeau, mon bouc s’était égaré ; alors j’aperçois Daphnis. Et lui de son côté, dès qu’il me voit : "Vite, dit-il, viens ici, Mélibée ; ton bouc est sauf, ainsi que tes chevreaux ; et, si tu as quelque loisir, repose-toi sous l’ombrage. Tes jeunes taureaux sauront bien traverser les prés pour venir boire ici ; ici, le Mincio frange de tendres roseaux ses rives verdoyantes, et, d’un chêne sacré, vient le bourdonnement d’un essaim. "Que faire ? Je n’avais ni Alcippe ni Phyllis pour enfermer au logis mes chevreaux sevrés¹. »

Les adjectifs possessifs sont nombreux dans ces quelques vers. Mélibée a notamment évoqué *ses* tendres myrtes². Il est d’ailleurs intéressant de noter qu’il ne s’agit pas d’une plante cultivée, mais d’un arbuste qui pousse spontanément et donne des baies. Dans ce cas, Mélibée se serait attribué quelques-uns de ces arbustes, ou peut-être fait-il référence à des myrtes situés sur un territoire qu’il possédait, ou il se pourrait encore qu’il se réfère tout simplement aux baies qu’il aurait cueillies. Quoi qu’il en soit, dans le vers qui suit il a évoqué *son* bouc qui s’était égaré – *ipse caper deerrauerat* –, puis il a cité Daphnis qui l’avait rassuré en indiquant qu’il avait vu *son* bouc. Notons que Virgile, par la voix de Daphnis, a bien insisté sur le fait que Mélibée était le propriétaire de ce bouc puisqu’il a chanté : *caper tibi*. En procédant ainsi il confirme, il réaffirme, cette propriété. De plus, ce même Daphnis a fait référence aux chèvres – *tibi haedi* ; le pronom personnel *tibi* renvoie à la fois au bouc et aux chèvres – de Mélibée, ainsi qu’à *ses* taureaux : *ipsi iuueni*. Enfin, Mélibée se demande s’il va participer à une joute poétique ou ramener *ses* chevrettes au logis³. Par ailleurs, nous pouvons encore relever que dans la VII^{ème} *Bucolique*, un autre pâtre poète, Thyrsis, a chanté *ses* taureaux qui rentraient au logis : « Allez au logis, mes taureaux, assez mangé, si vous avez quelque vergogne, allez »⁴.

Dans la VIII^{ème} *Bucolique*, Virgile a sous-entendu que Damon possédait un enclos, puisque ce personnage se remémore que le moment où il avait aperçu pour la première fois son amour c’était dans un enclos qu’il possédait : « Dans notre enclos, je t’ai vue, petite, cueillir avec ta mère des pommes humides de rosée (c’est moi qui vous guidais) »⁵. En associant *nostris* à *saepibus* Virgile a, en effet, souhaité insister sur le fait que Damon était, au moins en partie, le possesseur de cet enclos. De plus, toujours dans la VIII^{ème} églogue, il est question d’un sortilège réalisé par Moeris avec « des herbes et des poisons cueillis dans le

¹ *Bucoliques* VII, 6-14 : *Huc mihi, dum teneras defendo a frigore myrtos, uir gregis ipse caper deerrauerat ; atque ego Daphnim adspicio. Ille ubi me contra uidet : « Ocius » inquit « huc ades, o Meliboeae ; caper tibi saluos et haedi, et, si quid cessare potes, requiesce sub umbra. Huc ipsi potum uenient per prata iuueni ; hic uiridis tenera praetexit harundine ripas Mincius, eque sacra resonant examina quercu. » Quid facerem ? Neque ego Alcippen, nec Phyllida habebam, depulsos a lacte domi quae clauderet agnos.*

² *Bucoliques* VII, 6-7 : *mihi teneras myrtos.*

³ *Bucoliques* VII, 14-15 : *Quid facerem ? Neque ego Alcippen, nec Phyllida habebam, depulsos a lacte domi quae clauderet agnos.*

⁴ *Bucoliques* VII, 44 : *Ite domum pasti, si quis pudor, ite, iuueni.*

⁵ *Bucoliques* VIII, 37-38 : *Saepibus in nostris parvam te roscida mala (dux ego uester eram) uidi cum matre legentem.*

Pont »¹, qui consiste à « transporter dans un autre champ les moissons sur pied »². Il n'y a pas de précision concernant le propriétaire du champ, néanmoins ce sortilège renvoie à l'idée d'un vol de moisson, et par conséquent à la propriété de moissons, soit en dernier lieu de terres.

A l'instar de la I^{ère} *Bucolique*, la IX^{ème} *Bucolique* a été largement interprétée comme faisant référence aux expropriations foncières de 41 avant notre ère. Par conséquent, il ne saurait être question de démontrer la présence de références à la propriété des terres ou des troupeaux dans cette églogue, mais plutôt d'étudier ces références sans les interpréter à la lumière des événements de 41 avant notre ère. D'ailleurs, nous constatons en premier lieu que ces références sont extrêmement explicites mais relativement peu nombreuses, et, pour la plupart, concentrées dans les premiers vers du poème. Ainsi, dès les vers 2-6, Virgile, par la voix de Moeris, a chanté la perte de son *agellus* :

« O Lycidias, avoir vécu jusqu'à maintenant pour entendre un étranger (jamais nous n'avons craint cela !), propriétaire de notre petit domaine, nous dire : "ceci est à moi ; hors d'ici, les anciens cultivateurs." Maintenant évincés, tristes, puisque le sort bouleverse tout, nous lui envoyons ces chevreaux (que la malchance les accompagne !) »³.

Les termes employés sont très clairs. Virgile a évoqué l'*agellus* de Moeris – il a associé *agellus*, littéralement « petit domaine », « petite propriété foncière », à l'adjectif possessif *nostrum* – passé aux mains d'un nouveau propriétaire, ou plus exactement d'un nouveau possesseur. Il est en effet intéressant de noter que Virgile n'a pas chanté le *dominus*, mais le *possessor*, ce qui d'un point de vue juridique n'est pas équivalent chez les Romains⁴. Toutefois, cette préférence de Virgile pour ce second terme est peut-être avant tout liée à des contraintes rythmiques. Le fait qu'il place par la suite dans la bouche de ce *possessor* les expressions suivantes : *Haec mea sunt ; ueteres migrate coloni*, irait dans le sens de cette hypothèse. Ces expressions renvoient, en effet, à l'idée de possession absolue, de droit absolu d'un individu sur un objet, ici en l'occurrence une exploitation agricole. Il y a d'une part, l'association sans équivoque entre *mea* et *sunt*, d'autre part, l'affirmation d'un pouvoir – détenu par celui que Moeris présente deux vers plus haut comme un étranger – de chasser les *coloni*, c'est-à-dire ceux qui travaillent les terres et qui parfois pouvaient être des possesseurs au sens juridique du terme⁵. Enfin, dans le but certainement de préciser encore un peu plus l'emprise de cet étranger – *aduena* – sur son exploitation, en laissant entendre qu'il n'avait

¹ *Bucoliques* VIII, 95 : *Has herbas atque haec Ponto mihi lecta uenena.*

² *Bucoliques* VIII, 98-99 : *saepe animas imis excire sepulcris, atque satas alio vidi traducere messis.*

³ *Bucoliques* IX, 2-6 : *Moeris: O Lycida, uiui peruenimus, aduena nostri (quod numquam veriti sumus) ut possessor agelli diceret : « Haec mea sunt ; ueteres migrate coloni. » Nunc uicti, tristes, quoniam fors omnia uersat, hos illi (quod nec vertat bene) mittimus haedos.*

⁴ Pour une définition de la *possessio* cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

⁵ De même, sur le statut de *coloni* cf. l'introduction générale de la présente étude.

pas uniquement acquis les terres, Moeris raconte dans les deux derniers vers de cet extrait qu'il lui apporte une partie du cheptel, en l'occurrence des chevreaux.

Quant à la réponse de Lycidas, elle est également relative à des questions de propriété agraire. Ce dernier a chanté les limites d'un territoire et indiqué qu'un certain Ménalque avait réussi à le conserver – c'est le verbe *seruare*, avec le suffixe *se* qui renvoie à l'idée d'action propre, que Virgile a utilisé :

On me l'avait dit, pourtant ; depuis l'endroit où les coteaux commencent à s'abaisser et à descendre en pente douce jusqu'à l'eau et aux vieux hêtres, maintenant décapités, tout cela votre Ménalque l'avait gardé grâce à ces vers ?¹

Ainsi, selon toute vraisemblance, c'est la description d'une propriété foncière, plus exactement de la propriété foncière de Ménalque et Moeris, qu'a réalisée ici Virgile. Les coteaux mais aussi les cours d'eau, les arbres, étaient à la lecture des textes gromatiques des éléments souvent utilisés pour délimiter les terres².

Quoi qu'il en soit, nous constatons que le début du poème est centré sur la question de la propriété de la terre et des troupeaux. En revanche, sans que le sujet ne disparaisse, il n'en est plus explicitement question dans les cinquante-sept vers que compte le reste du poème. C'est la poésie qui reprend le dessus, une poésie qui tourne autour de l'idée d'expropriation et de propriété, mais qui ne les nomme plus, excepté lorsque Lycidas chante aux vers 30 et 31 les essaims et les vaches que possède – il a employé l'adjectif possessif *tua* – Moeris – « Eh bien ! puissent tes essaims éviter les ifs de Cyrnos ! puissent tes vaches, en paissant le cytise, gonfler leurs mamelles ! »³ – ou lorsque ce même Lycidas emprunte les vers suivants à Ménalque : « Greffe tes poiriers, Daphnis, tes petits enfants en cueilleront les fruits »⁴. Ce dernier vers est un hymne au travail agricole mais aussi à la propriété agraire. Il exprime l'idée de continuité tant dans les produits agricoles que dans la propriété, de transmission familiale d'un patrimoine agraire, de confiance dans un avenir construit autour d'un patrimoine foncier.

Enfin, la X^{ème} *Bucolique* est entièrement tournée vers les souffrances amoureuses de Gallus, néanmoins nous avons pu relever une référence à la propriété agraire :

¹ *Bucoliques IX, 7-10 : Certe equidem audieram, qua se subducere colles incipiunt, mollique iugum demittere cliuo, usque ad aquam et ueteres, iam fracta cacumina, fagos, omnia carminibus uestrum seruasse Menalcan.*

² Pour un relevé complet des limites référencées par les auteurs gromatiques cf. notamment Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, p. 186-188, et pour une étude sur la notion latine de limite cf. Clavel-Lévêque M., Conso D., Gonzalès A., « Natures et fonctions des limites dans les textes gromatiques », *De la terre au ciel, paysage et cadastres antiques*, Tome II, Clavel-Lévêque M., Tirolagos G. (éd.), Besançon, 2004. Pour une bibliographie plus complète sur ces sujets cf. l'introduction générale de la présente étude.

³ *Bucoliques IX, 30-31 : Sic tua Cyrneas fugiant examina taxos, sic cytiso pastae distendant ubera uaccae.*

⁴ *Bucoliques IX, 50 : Inserere, Daphni, piros : carpent tua poma nepotes.*

« Allez au logis, vous êtes repues, voici Vesper, allez, mes chevrettes¹. »

Comme il l'avait fait dans les I^{ère} et VII^{ème} *Bucoliques*, Virgile a chanté le retour des bêtes au logis. Ici encore il a préféré utiliser le terme *domus* pour évoquer le cœur du domaine, certainement dans le but d'insister sur le rapport à la propriété et de laisser par conséquent entendre que ces chèvres sont bien les siennes. Par ailleurs, cette référence est d'autant plus intéressante qu'il s'agit du dernier vers de l'églogue. Ainsi, les *Bucoliques* se terminent sur cette image de chèvres rentrant au logis de leur propriétaire ou du moins possesseur. Cela confirme toute l'importance qu'ont les notions de possession, de propriété agraire dans les *Bucoliques*. C'est la campagne, le monde agreste, le bonheur des ruraux que Virgile a chantés dans les *Bucoliques*, mais aussi le bonheur d'être le propriétaire d'un petit domaine, de quelques bêtes, de s'occuper de son propre troupeau, de récolter les fruits qui poussent sur ses propres terres.

Géorgiques

Etant donné que dans son deuxième poème Virgile a chanté un monde rural plus proche des villes, des terres cultivées et souvent situé ses scènes dans l'Italie romaine du I^{er} siècle avant notre ère², le lecteur peut légitimement s'attendre à ce que les notions de propriété liées à l'agriculture soient plus présentes dans les *Géorgiques* que dans les *Bucoliques*. Or, le relevé systématique de ces références à la propriété amène à constater que ce n'est pas le cas. Dans les *Géorgiques*, Virgile a souvent fait preuve d'une volonté de considérer la campagne comme un ensemble homogène, il a notamment été souvent attentif à ne pas distinguer les propriétaires des autres habitants de la campagne. Il s'est adressé, ou du moins il a feint de s'adresser, à tous ceux qui travaillent la terre, qu'ils possèdent ou non les terres sur lesquelles ils travaillent. A ce titre il a d'ailleurs beaucoup utilisé le terme d'*agricola*.

Néanmoins, il y a quelques passages dans lesquels Virgile a laissé entendre qu'il s'adressait en priorité à des propriétaires fonciers, qu'il chantait avant tout un monde rural composé de propriétés foncières. Dans les vers 155-159 du livre I, après avoir fait référence à un certain nombre de difficultés agricoles, Virgile s'est adressé à un agriculteur pour lui donner quelques conseils techniques :

« Si donc tu ne t'acharnes pas sans relâche, la houe en main, contre les mauvaises herbes, si tu n'effraies pas à grand bruit les oiseaux, si tu n'élagues pas à la serpe les ombrages qui obscurcissent ton

¹ *Bucoliques* X, 77 : *Ite domum saturae, uenit Hesperus, ite, capellae.*

² A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. de la présente partie).

champ, et si tu ne pries pas pour appeler la pluie, malheur ! Tu pourras toujours contempler chez autrui un gros tas< de grain >, mais secouer le chêne dans les forêts pour soulager ta faim¹. »

Plusieurs éléments permettent de déterminer que Virgile s'adresse à un propriétaire foncier et non pas à un travailleur agricole. Le poète s'est, en effet, exprimé de manière directe à son interlocuteur, et il a fait référence aux récoltes que celui-ci pourrait envier aux autres producteurs, voire au fait qu'il soit obligé de se nourrir de glands, s'il ne travaillait pas suffisamment, laissant ainsi entendre qu'il était directement intéressé par le produit des récoltes, et en dernière analyse qu'il était le propriétaire de ces récoltes. Le statut de propriétaire de l'interlocuteur de Virgile paraît d'ailleurs tellement évident qu'Etienne de Saint Denis, avec une certaine exagération du point de vue littéral, a introduit un possessif lorsqu'il a fait référence aux champs que son lecteur devait élaguer.

Dans les vers 268-270 de ce même livre I, c'est cette fois une référence au droit qu'avait l'agriculteur de « border le champ d'une haie » lors des jours de fête – « Oui, même les jours de fête, les lois divines et humaines autorisent certaines besognes : aucune prescription religieuse n'a jamais interdit de curer les rigoles, de border le champ d'une haie »² – qui permet d'établir une relation avec la propriété foncière. Les haies qui bordent les champs renvoient, en effet, à l'idée de délimitation et donc de propriété des terres.

Toujours dans le livre I, Virgile a brièvement – vers 343-350 – décrit un rite dédié à Cérès³, et dans ce cadre il a fourni plusieurs éléments qui permettent de considérer qu'il s'adressait à un *dominus*. En effet, à l'instar du passage précédent, Virgile a procédé comme s'il s'adressait directement à un lecteur, et il l'a exhorté à mobiliser la « jeunesse des campagnes »⁴ à ses côtés – *cuncta tibi* – ou encore à faire participer au culte ses « compagnons en liesse »⁵, laissant ainsi entendre que son interlocuteur avait une position sociale privilégiée. Mais surtout, dans le vers suivant Virgile a précisé que les cris de ces derniers avaient pour objectif d'appeler Cérès dans la demeure de son lecteur : « et que leurs cris appellent Cérès dans ta demeure »⁶, affirmant ainsi que ce dernier était le premier bénéficiaire du rite et que ceux qu'il nomme « compagnons » étaient ses serviteurs. Enfin, le vers 344 « en son honneur délaie des rayons de miel dans le lait et la douce liqueur de Bacchus »⁷ amène à considérer que, pour Virgile, celui à

¹ *Géorgiques* I, 155-159 : *Quod nisi et assiduis herbam insectabere rastris et sonitu terrebis auis et ruris opaci falce premes umbras uotisque uocaueris imbrem, heu ! Magnum alterius frustra spectabis acruom concussaue famem in siluis solabere quercu.*

² *Géorgiques* I, 268-270 : *Quippe etiam festis quaedam exercere diebus fas et iura sinunt : riuos deducere nulla religio uetuit, segeti praetendere saepem.*

³ Nous étudierons plus en détail ce rite dans la quatrième partie.

⁴ *Géorgiques* I, 343 : *pubes agrestis.*

⁵ *Géorgiques* I, 346 : *omnis quam chorus et socii comitentur ouantes.*

⁶ *Géorgiques* I, 347 : *et Cererem clamore uocent in tecta.*

⁷ *Géorgiques* I, 344 : *quod tu lacte fauos et miti dilue Baccho.*

qui il s'adressait était le principal officiant du rite ; or d'autres sources – notamment le *De Agricultura* de Caton – permettent de savoir que, dans la religion agraire privée romaine, l'officiant traditionnel était le *dominus*.

De même dans les vers 195-202 du livre II, Virgile a feint de s'adresser directement à un lecteur unique, et il lui a fourni des conseils d'ordre agricole. En l'occurrence, il l'a encouragé à gagner « les défilés boisés et la région lointaine de la grasse Tarente, ou une plaine semblable à celle que Mantoue l'infortunée a perdue »¹, s'il avait « plutôt le goût d'entretenir du gros bétail et des veaux, des agneaux ou des chèvres »². En fournissant de tels conseils – il s'agit tout de même du lieu sur lequel l'activité doit être réalisée –, en parlant à la deuxième personne du singulier, Virgile a encore une fois laissé entendre que cet interlocuteur était un propriétaire de troupeaux et non un ouvrier agricole spécialisé. De plus, il émane du premier vers de ce passage l'idée que celui à qui le poète s'adresse peut choisir son activité – « Mais si tu as plutôt le goût d'entretenir du gros bétail »³ –, ce qui place automatiquement le lecteur dans un statut de *dominus*. Enfin, dans un second temps, Virgile a été plus explicite puisqu'il a chanté les troupeaux et les bestiaux qui appartiennent à cet interlocuteur : « ni les sources limpides ni les gazons ne manqueront à tes troupeaux, et tout ce que tes bestiaux brouteront à longueur de journée... »⁴.

Dans les vers 401-413 du livre II, il est difficile de distinguer si Virgile s'adresse à un ouvrier agricole ou à un propriétaire de domaine, en revanche, il apparaît évident qu'il pensait l'agriculture à travers le prisme de la propriété foncière :

« Le travail revient pour les cultivateurs suivant un cycle, et l'année se déroule en repassant sur ses propres traces ; aussi dès que le vignoble a mis bas ses feuilles attardées et que le glacial Aquilon a dépouillé les bois de leur parure, déjà le paysan actif étend à l'année qui vient sa sollicitude et, armé de la dent recourbée de Saturne, il s'acharne à rogner ce qui reste de la vigne et la façonne en la taillant. Sois le premier à fouir la terre, le premier à brûler les sarments charriés à l'écart, et le premier à rentrer les échelas à l'abri ; sois le dernier à vendanger. Deux fois les vignes sont surchargées d'ombrages ; deux fois les herbes encombrant la plantation de leurs broussailles touffues ; dur travail ici et là. Fais l'éloge des vastes domaines ; cultives-en un petit⁵. »

¹ *Géorgiques* II, 197-198 : *saltus et saturi patito longinqua Tarenti et qualem infelix amisit Mantua campum*

² *Géorgiques* II, 195-196 : *Sin armenta magis studium uitulosque tueri aut ouium fetum aut urentis culta capellas.*

³ *Géorgiques* II, 195 : *Sin armenta magis studium uitulosque tueri.*

⁴ *Géorgiques* II, 200-202 : *non liquidi gregibus fontes, non gramina derunt, et quantum longis carpent armenta diebus, exigua tantum gelidus ros nocte reponet.*

⁵ *Géorgiques* II, 401-413 : *Redit agricolis labor actus in orbem atque in se sua per uestigia uoluitur annus. Ac iam olim, seras posuit cum uinea frondis frīgibus et siluis Aquilo decussit honorem, iam tum acer curas uenientem extendit in annum rusticus et curuo Sturni dente relictam presequitur uitem attendens fingitque putando. Primus humum fodito, primus deuecta cremato sarmenta et uallos primus sub tecta referto ; postremus metito. Bis uitibus ingruit umbra, bis segetem densis obducunt sentibus herbae : durus uterque labor. Laudato ingentia rura : exiguum colito.*

Dans les sept premiers vers de cet extrait, Virgile a chanté le travail agricole, les difficultés chroniques auxquelles étaient confrontés les cultivateurs, puis, dans un second temps, il s'est adressé directement à un cultivateur pour l'encourager à faire preuve d'abnégation, à être le premier à travailler la terre et le dernier à vendanger, mais sans fournir de précision sur son statut. Il a d'ailleurs utilisé le terme générique d'*agricola*¹, puis il a évoqué explicitement la situation du *rusticus*, c'est-à-dire de l'habitant des campagnes au sens large². Toutefois, puisque dans le dernier vers de cet extrait Virgile a conseillé, de manière explicite, à son interlocuteur de faire l'éloge des vastes domaines mais d'en cultiver un petit³, il ressort de l'ensemble de ce passage que, pour le Mantouan, l'agriculture ne pouvait exister concrètement en dehors de la propriété privée des terres. Celui à qui il s'adresse est peut-être un *dominus* qui participe activement à l'activité agricole de son domaine ou peut-être un métayer qui dispose de l'usufruit d'un domaine sans en être le détenteur, en revanche, ce qui est assuré, c'est que, pour le poète, l'un comme l'autre travaillent dans le cadre d'une propriété foncière⁴.

De plus, dans les vers 434-436 du livre II, Virgile a fait référence à l'utilisation de certains arbres comme clôture pour les plantations – « Pourquoi ne citer que les plus grands ? Les saules et les humbles genêts eux aussi fournissent au bétail du feuillage ou de l'ombre aux bergers, ainsi qu'une clôture aux plantations et des aliments au miel⁵. » –, or les clôtures servent à diviser les terres et renvoient donc directement à l'idée de propriété foncière. Par ailleurs, durant les vers 513-515 Virgile a chanté le cultivateur qui nourrit sa patrie, ses petits enfants et ses bœufs :

« Le cultivateur, lui, fend la terre de sa charrue cintrée ; de là dépend le travail de l'année ; c'est de là qu'il nourrit sa patrie et ses petits enfants, qu'il nourrit ses troupeaux de bœufs et ses taureaux qui lui rendent tant de services.⁶ »

Virgile a encore employé ici le terme générique d'*agricola*, mais puisqu'il a simultanément fait référence au fait que cet *agricola* nourrissait, de par son travail, « sa patrie », « ses petits enfants » et « ses troupeaux de bœufs »⁷, il a laissé entendre que l'*agricola* dont il parlait était le propriétaire d'un domaine.

¹ *Géorgiques* II, 401.

² *Géorgiques* II, 406.

³ *Géorgiques* II, 412-13 : *Laudato ingentia rura : exiguum colito.*

⁴ Notons également que dans ces vers Virgile est demeuré attaché aux notions de rusticité et de modération. Au sujet du discours produit par Virgile sur ces questions cf. *supra* (chapitres 2. 2. 3. 3 et 2. 2. 4. de la deuxième partie).

⁵ *Géorgiques* II, 434-436 : *Quid maiora sequar ? Salices humilesque genistae aut illae pecori frondem aut pastoribus umbram sufficiunt saepemque satis et pabula melli.*

⁶ *Géorgiques* II, 513-515 : *Agricola incuruo terram dimouit aratro : hinc anni labor, hinc patriam paruosque nepotes sustinet, hinc armenta boum meritosque iuuenos.*

⁷ Notons que Virgile n'a pas employé le possessif, comme la traduction de E. de Saint Denis le laisse penser, toutefois la succession des trois éléments – patrie, descendants, troupeaux – va dans ce sens.

De même, dans les vers qui suivent, il y a des éléments qui permettent de déterminer que le cultivateur auquel se réfère Virgile est un propriétaire foncier et non un métayer :

« Quant à lui [le cultivateur¹], il célèbre les jours de fête : étendu dans l'herbe, tandis qu'on fait cercle autour du brasier et que ses compagnons couronnent le cratère, il t'invoque, Dieu du pressoir, en faisant une libation, puis il invite les gardiens du troupeau à concourir au javelot rapide, un ormeau servant de but, et à dépouiller leurs corps rudes pour les compétitions d'une palestre champêtre². »

En effet, comme pour le culte de Cérès qu'il a brièvement dépeint dans le livre I³, Virgile a chanté un cultivateur officiant d'un rite – « il t'invoque »⁴ –, en l'occurrence dédié à Bacchus – « Dieu du pressoir »⁵ –, suppléé dans son action par *ses* compagnons – *socii*. Or, dans la religion agraire privée romaine, l'officiant traditionnel était le propriétaire du domaine. D'autre part, les *socii* qu'évoque Virgile apparaissent dans ce passage comme des subordonnés de l'*agricola* et non pas comme des compagnons de travail ayant un statut social équivalent.

Par ailleurs, dans les vers 109-111 du livre IV, Virgile a chanté Priape – « Que des jardins embaumés de fleurs safranées les attirent et que, les gardant des voleurs et des oiseaux avec sa faux en bois de saule, Priape, dieu de l'Hellespont, assure leur protection⁶. » –, or en présentant explicitement Priape comme le dieu qui protège les jardins des voleurs⁷, Virgile faisait allusion à l'idée de vol et plus largement de propriété terrienne.

D'autre part, dans la partie précédente nous avons insisté sur le fait que Virgile avait présenté le vieillard de Tarente comme un être heureux parce qu'il menait une vie simple, sereine, loin des turpitudes de la ville et fondée sur la pratique de l'agriculture⁸. Il n'est pas question de remettre ici en cause cette analyse, cependant nous souhaitons mettre en valeur le fait que, dans le portrait réalisé par Virgile de ce personnage, le rapport à la propriété de la terre a une importance fondamentale. Le Mantouan a, en effet, chanté explicitement « un vieillard de Corycus qui possédait quelques arpents d'un terrain abandonné »⁹. De plus, afin de glorifier l'abnégation dont était capable le vieillard mais aussi certainement d'insister sur l'importance qu'avait pour ce dernier le fait d'être le propriétaire, ou du moins le possesseur,

¹ Ces vers sont extraits d'un passage dans lequel Virgile chante la vie enviable de l'*agricola*. Il a utilisé ce terme au vers 513.

² *Géorgiques* II, 527-531 : *Ipse dies agit festos fustusque per herbarn, ignis ubi in medio et socii cratera coronant, te, libans, Lenaeae, uocat, pecorisque magistris uelocis iaculi certamina ponit in ulmo, corporaque agresti nudat praedura palaestra.*

³ A ce sujet cf. *supra*.

⁴ *Géorgiques* II, 529 : *te, libans.*

⁵ *Géorgiques* II, 529 : *Lenaeae.*

⁶ *Géorgiques* IV, 109-111 : *Inuitent croceis halantes floribus horti et custos furum atque auium cum falce saligna Hellespontiaci seruet tutela Priapi.*

⁷ Au sujet de cette fonction du dieu cf. *infra* (chapitre 4. 1. de la quatrième partie).

⁸ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 2. 2. 4. de la deuxième partie).

⁹ *Géorgiques* IV, 127-128 : *Corycium uidisse senem, cui pauca relictis iugera ruris erant.*

d'un petit terrain, Virgile a précisé que ce fond « n'était pas bon pour les bœufs de labour, ni propice au bétail, ni propre à Bacchus »¹. Autrement dit, nous estimons qu'à travers cette allusion à la piètre qualité des terres que possédait et cultivait le vieillard de Tarente, Virgile souhaitait signifier qu'il valait mieux cultiver de mauvaises terres que l'on possédait, que de bonnes terres qui appartenaient à d'autres.

D'ailleurs, dans les vers qui suivent, le Mantouan a indiqué que « dans sa fierté » ce vieillard « égalait ses richesses à celles des rois »², laissant ainsi entendre que l'important pour lui n'était pas de posséder beaucoup mais de posséder, ou encore que le fait de posséder était de son point de vue une grande victoire. A ce titre, un élément – la référence à son origine cilicienne ; Corycus se trouvait en Cilicie, une région d'où, d'après Servius, beaucoup d'habitants avaient été transplantés dans les environs de Tarente après la campagne victorieuse de Pompée – peut amener à considérer que le vieillard de Tarente était un ancien esclave. Par conséquent, pour lui, le fait de posséder ne serait-ce qu'une petite terre difficile à cultiver manifesterait l'aboutissement d'une amélioration de sa condition socio-juridique. Enfin, il convient de relever que, dans le but certainement d'insister sur le statut de possesseur du vieillard de Tarente, Virgile a chanté son retour au logis³ – il a ici une nouvelle fois employé le terme *domus* qui a un caractère plus modeste mais aussi plus intime, plus personnel, dans le cadre agraire, que *uilla* – et le moment où il « chargeait sa table de mets qu'il n'avait point achetés »⁴. Ainsi, par l'intermédiaire du vieillard de Tarente Virgile faisait l'éloge de la simplicité, de l'abnégation des agriculteurs, mais aussi de la propriété foncière.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que le malheur d'Aristée provient de la perte d'une partie de ses richesses agraires, en l'occurrence ses abeilles. D'ailleurs, dès le début de son récit, Virgile a bien spécifié cette cause : « Le berger Aristée fuyait la vallée de Tempé qu'arrose le Pénée, après avoir, dit-on, perdu ses abeilles par la maladie et par la faim »⁵. De plus, le Mantouan a insisté sur l'importance qu'Aristée accordait à ses possessions agraires puisque ce dernier s'était vanté d'avoir acquis son honneur à « grand-peine en veillant avec habileté sur les récoltes et sur le bétail »⁶, puis il a conclu en prenant Cyréné, sa mère, à partie, en lui affirmant que ses vergers, son bétail, ses moissons, ses plantations, ses vignes étaient à l'origine de sa gloire⁷.

¹ *Géorgiques* IV, 128-129 : *nec fertilis illa iuuencis nec pecori opportunata seges nec commoda Baccho.*

² *Géorgiques* IV, 132 : *regum aequabat apes animis.*

³ *Géorgiques* IV, 132-133 : *seraque reuertens nocte domum.*

⁴ *Géorgiques* IV, 133 : *dapis mensas onerabat inemptis.*

⁵ *Géorgiques* IV, 317-318 : *Pastor Aristaeus fugiens Peneia Tempe amissis, ut fama, apibus morboque fameque.*

⁶ *Géorgiques* IV, 326-328 : *En etiam hunc ipsum uitae mortalis honorem, quem mihi uix frugum et pecudum custodia sollers omnia temptanti extuderat.*

⁷ *Géorgiques* IV, 329-332 : *Quin age et ipsa manu felicitis erue siluas ; fer stabulis inimicum ignem atque interfice messis ; ure sata et ualidam in uitis molire bipennem, tanta meae si te ceperunt taedia laudis.*

Quoi qu'il en soit, cette étude amène à constater que si Virgile a souvent tenu dans les *Géorgiques* à ne pas mettre explicitement et constamment en avant la propriété des terres, des troupeaux et des produits agricoles, à considérer le monde rural comme un ensemble, à ne pas réserver ses conseils agronomiques aux *domini*, il a néanmoins parfois introduit des éléments – tels que des références à des objets dont la fonction est de délimiter les terres, des références à des rites qui doivent être réalisés par un *dominus*, des conseils qui renvoient à un statut de propriétaire foncier, ou encore l'utilisation de quelques pronoms et adjectifs possessifs, et même des références à des notions liées au patrimoine foncier – qui indiquent qu'il pensait avant tout l'agriculture et la vie dans le monde rural à travers le prisme de la propriété foncière. Il y a même, dans le IV^{ème} livre, dans la célébration du vieillard de Tarente et le récit des malheurs d'Aristée, une certaine forme d'éloge de la propriété agraire¹.

Horace

Horace a lui aussi tenu un discours global sur le monde rural et l'agriculture. Nous avons constaté dans la partie précédente qu'il avait dépeint une nature champêtre esthétique, célébré le travail agricole, chanté la sérénité et la vertu qui émanent du monde rural. Cependant, à l'instar de Virgile, certains éléments permettent de déterminer qu'il a avant tout pensé l'agriculture et le monde rural à travers le prisme de la propriété privée des terres, des troupeaux et de l'ensemble des produits agricoles.

Dans l'*Epode* II, Horace a effectivement chanté la beauté du monde rural et le bonheur de ceux qui vivent à la campagne, mais il a aussi précisé, et ce dès le troisième vers du poème, que le bonheur de celui qui vit loin des affaires de la ville – « Heureux celui-là qui, loin des affaires » –, provient également du fait qu'il « travaille les champs de ses pères avec des bœufs à lui »², autrement dit, du fait qu'il soit le propriétaire d'un domaine, d'une terre et des instruments qui permettent de l'exploiter. Par ailleurs, dans la même *Epode*, Horace a chanté l'agriculteur qui, chaque automne, offrait des fruits à Priape³ – la divinité protectrice des jardins – et à Silvain qu'il présente comme le protecteur des limites : « Silvain, ô père, ô protecteur des limites »⁴. Ainsi, c'est à des rites directement liés à la protection du domaine, au renforcement des limites du domaine qu'Horace a fait ici référence. D'ailleurs, le Vénousien a insisté sur cet aspect, puisqu'au vers 59 il a évoqué l'agnelle sacrifiée durant les *Terminalia*⁵, une fête dont on sait – principalement grâce aux vers qu'Ovide lui a consacrés dans *Les Fastes* – qu'elle

¹ Il convient de rappeler que nous étudierons les références à la propriété des terres, des troupeaux et des produits agricoles contenues dans l'*Enéide* dans le chapitre 3. 1. de la présente partie.

² *Epodes* II, 3 : *paterna rura bobus exercet suis*.

³ *Epodes* II, 17-21 : *uel, cum decorum mitibus pomis caput Autumnus agris extulit, ut gaudet insitiva decerpens pira certantem et uiam purpurae, qua muneretur te, Priape*.

⁴ *Epodes* II, 21-22 : *et te, pater Siluane, tutor finium*.

⁵ *Epodes* II, 59 : *uel agna festis caesa Terminalibus*.

avait pour objectif de réaffirmer les limites des propriétés foncières. Enfin, il est remarquable qu'Horace a chanté dans cette épode « le plaisir de voir les brebis repues se hâter vers le logis »¹, « les esclaves nés dans la riche maison »², les « Lares resplendissants »³, c'est-à-dire des éléments qui renvoient à la notion de *dominium* agraire.

D'autre part, dans l'*Ode* I, 22, Horace a raconté qu'il avait rencontré un loup monstrueux dans la forêt sabine alors qu'il s'était aventuré à l'extérieur des limites qui semblent être celles de son domaine :

« En effet, devant moi, dans la forêt sabine, comme je chantais ma Lalagé et que, débarrassé de soucis je me fourvoyais hors des limites, un loup a fui⁴. »

Horace n'a pas explicitement indiqué qu'il s'était rendu à l'extérieur des limites de son domaine, mais étant donné qu'il a fait référence à la forêt sabine et que son domaine se trouvait en Sabine, il est probable que les limites qu'il affirme avoir franchies étaient celles de son *agellus*. Par ailleurs, à partir du livre II des *Odes*, le Vénousien a, dans un nombre non négligeable de vers, précisé qu'il était le propriétaire d'un petit domaine. Si l'on tient compte de la structure de l'œuvre, la première de ces références se rencontre dans l'*Ode* II, 13. Dans ce poème Horace a raconté comment un arbre situé dans son propre champ avait, de par sa chute, failli causer sa mort : « à toutes les horreurs qui se peuvent, en quelque endroit, concevoir, celui qui t'a dressé dans mon champ, bois de malheur, fait pour tomber sur la tête d'un maître innocent... »⁵. Dans les *Odes* 16 et 18 du même livre, Horace a de nouveau fait référence à son statut de propriétaire foncier. En effet, dans le premier poème il a chanté : « Pour moi, un petit domaine et le souffle délicat de la Camène grecque, voilà ce que m'a donné la Parque véridique »⁶. Et dans le second poème, il a narré : « je ne harcèle les dieux d'aucun autre souhait, je ne réclame point à mon puissant ami de plus larges dons, heureux assez de mon seul domaine sabin »⁷.

Par ailleurs, dans l'*Ode* III, 1, alors qu'il dénonce l'excès de constructions fastueuses qui caractérise son époque et qui empiète même sur la mer – « Les poissons sentent les plaines liquides se rétrécir sous les blocs jetés dans la haute mer : pour y précipiter les pierres

¹ *Epodes* II, 61-62 : *Has inter epulas ut iuuat pastas ouis uidere properantis domum.*

² *Epodes* II, 65 : *ditis examen domus.*

³ *Epodes* II, 66 : *circum renidentis Lares.*

⁴ *Odes* I, 22, 9-12 : *Namque me silua lupus in Sabina, dum meam canto Lalagen et ultra terminum curis uagor expeditis, fugit inermem.*

⁵ *Odes* II, 13, 9-12 : *quidquid usquam concipitur nefas tractauit, agro qui statuit meo te, triste lignum, te, caducum in domini caput inmerentis.*

⁶ *Odes* II, 16, 37-40 : *mihi parua rura et spiritum Graiae tenuem Camenae Parca non mendax dedit.*

⁷ *Odes* II, 18, 11-14 : *nihil supra deos lacesso nec potentem amicum largiora flagito, satis beatus unicus Sabinis.*

brutes s'empresse une foule, entrepreneurs, ouvriers »¹ –, Horace a écrit ce vers qui renvoie directement à l'idée qu'à son époque – il faudrait certainement ajouter « et dans sa patrie » – la terre était une juxtaposition de propriétés privées : « avec le maître qui a pris la terre en dégoût »². De plus, dans l'*Ode* III, 18, Horace a certes chanté un monde rural rempli de joie et dépourvu de danger sous l'égide de Faunus³, mais il a également indiqué que l'action de Faunus concernait en priorité son domaine et ses champs. Il faut, en effet, rappeler que c'est en invitant Faunus à pénétrer à l'intérieur des limites de son domaine – *per meos finis* –, à parcourir ses champs ensoleillés – *et aprica rura* – qu'il a débuté ce poème : « Faunus, amoureux des Nymphes qui te fuient, viens parcourir mon domaine et mes champs ensoleillés »⁴. Enfin, dans l'*Ode* II, 23 certains éléments permettent de considérer que Phidylé était une propriétaire foncière. Horace s'est en effet adressé directement à cette dernière – il a débuté ainsi ce poème : « Si tu élèves et renverses tes mains vers le ciel quand renaît la lune, rustique Phidylé »⁵ – et il lui a conseillé de *se rendre ses* « Lares propices » pour que *sa* vigne, *ses* épis, *ses* « doux nourrissons » se portent bien⁶. De plus, comme nous l'avons déjà souligné, l'officiant traditionnel dans la religion privée romaine était le *dominus*. Enfin, étant donné que ce rite avait pour objectif de protéger toutes les activités fondamentales de l'exploitation de Phidylé – rappelons qu'Horace a fait allusion à la céréaliculture, la viticulture et l'élevage –, il était lié à la propriété foncière⁷.

Enfin, précisons que dans les vers 25-36 de l'*Ode* IV, 5⁸, Horace a, d'une part, chanté la joie de l'agriculteur qui, grâce à la paix apportée par Auguste, travaille la vigne sur *ses* collines, c'est-à-dire sur les terres « dont la possession lui est désormais assurée »⁹ – « Chacun passe le jour sur ses collines et marie la vigne aux arbres veufs »¹⁰ –, d'autre part indiqué que ceux qui travaillent la vigne sur leurs collines mêlent la divinité d'Auguste à celle des Lares – « on mêle ta divinité à celle des Lares »¹¹. Or, comme nous le verrons dans la quatrième partie, les Lares renvoient directement à l'idée de propriété.

¹ *Odes* III, 1, 33-36 : *Contracta pisces aequora sentiunt iactis in altum molibus : huc frequens caementa demittit redemptor cum famulis.*

² *Odes* III, 1, 36-37 : *dominusque terrae fastidiosus.*

³ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 3. 5. de la deuxième partie).

⁴ *Odes* III, 18, 1-2 : *Faune, Nympharum fugientum amator, per meos finis et aprica rura.*

⁵ *Odes* III, 23, 1-2 : *Caelo supinas si tuleris manus nascente luna, rustica Phidyle.*

⁶ *Odes* III, 23, 3-8 : *si ture placaris et horna fruge Laris avidaque porca : nec pestilentem sentiet Africum fecunda vitis nec sterilem seges robiginem aut dulces alumni pomifero grave tempus anno.*

⁷ Nous reviendrons sur cet aspect de manière plus approfondie dans la partie suivante.

⁸ Cf. le passage dans son ensemble *supra* (chapitre 2. 2. 3. 6. de la deuxième partie) ou dans les annexes (p. 98).

⁹ Sur ce point cf. Horace, *Odes et Epodes*, texte établi et traduit par F. Villeneuve (2^{ème} éd.), Paris, 2002, p. 168, note 4.

¹⁰ *Odes* IV, 5, 29-30 : *Condit quisque diem collibus in suis et uitem uiduas ducit ad arbores.*

¹¹ *Odes* IV, 5, 34 : *defuso pateris et Laribus tuum miscet numen.*

Dans les *Satires*, il y a également deux passages relatifs à la propriété agraire. Le premier concerne la *Satire* II, 2 et l'agriculteur Ofellus dont Horace a vanté la modération¹ et la capacité à accepter l'expropriation dont il a été victime. Or, si le sens profond du discours d'Horace est d'affirmer qu'Ofellus était tout aussi heureux d'être un métayer qu'un *dominus* – deux passages traduisent cette idée : « On peut le [Ofellus] voir avec son bétail et ses enfants, devenu, dans son petit domaine mesuré pour un autre, vaillant cultivateur à gages »² ; « En sommes-nous, moi-même [c'est Ofellus qui s'exprime ici] ou vous, enfants, moins luisants d'embonpoint depuis qu'un nouveau possesseur est venu ici ? »³ –, il n'en demeure pas moins qu'il est question de propriété foncière dans ces vers et qu'il semble que, pour Horace, il soit impossible de penser le monde rural et l'agriculture en dehors du cadre de la propriété foncière. Le domaine d'Ofellus n'a pas disparu, il est passé aux mains d'un nouveau propriétaire.

Le second passage est extrait de la *Satire* II, 6. Au-delà du fait d'avoir dépeint un univers rural esthétique et plaisant⁴, Horace a, dans les treize premiers vers de ce poème, mené, à partir de sa propre situation, une réflexion sur la propriété foncière. Il a dans un premier temps évoqué sa volonté de n'agrandir en aucun cas son petit domaine et plus largement son souhait de voir sa propriété demeurer stable⁵ :

« C'était mon vœu : un domaine dont l'étendue ne serait pas trop grande, où il y aurait un jardin, une fontaine d'eau vive voisine de la maison, et, au-dessus, un peu de bois. Les dieux ont mieux et plus largement fait les choses. C'est bien. Je ne demande rien de plus, fils de Maïa, sinon que tu donnes à ces avantages la stabilité. Si je n'ai pas augmenté mon avoir par des procédés coupables, si je ne suis pas homme à le diminuer par ma mauvaise conduite ou par ma négligence, si je n'adresse aux dieux, dans ma déraison, aucune de ces prières : " Oh ! Si ce coin de terre, tout à côté d'ici, s'ajoutait à mon domaine, que maintenant il écorne ! »⁶ »

Puis, dans un second temps, il a raconté l'histoire d'un métayer ou d'un ouvrier agricole qui, grâce au trésor qu'il trouva dans la terre qu'il cultivait, put acheter cette terre et la labourer « désormais pour lui » :

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. 4. de la deuxième partie).

² *Satires* II, 2, 114-115 : *Videas metato in agello cum pecore et gnatis fortem mercede colomum.*

³ *Satires* II, 2, 127-128 : *quanto aut ego parcius aut uos, o pueri, nituistis, ut huc nouus incola uenit ?*

⁴ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. de la deuxième partie).

⁵ Notons d'ailleurs que la stabilité est un aspect fondamental de la propriété foncière.

⁶ *Satires* II, 6, 1-9 : *Hoc erat in uotis : modus agri non ita magnus, hortus ubi et tecto vicinus iugis aquae fons et paulum silvae super his foret. Auctius atque di melius fecere. Bene est. Nil amplius oro, Maïa nate, nisi ut propria haec mihi munera faxis. Si neque maiorem feci ratione mala rem nec sum facturus uitio culpaue minorem, si ueneror stultus nihil horum : « O si angulus ille proximus accedat, qui nunc denormat agellum !*

« Oh ! Si quelque hasard me faisait découvrir une urne pleine d'argent, comme à cet homme qui, travaillant un champ pour un salaire, y trouva un trésor, acheta la terre et la laboura désormais pour lui, devenu riche par l'amitié d'Hercule.¹ »

Ainsi, c'est bien le passage d'un statut de non-proprétaire à celui de propriétaire foncier qu'Horace a relaté ici. D'autre part, nous constatons que la propriété foncière est omniprésente dans le début de ce poème – les termes ou les expressions qui renvoient directement à la notion de « domaine » sont au nombre de quatre – alors qu'Horace a chanté ici le monde rural de manière à la fois personnelle, concrète et pragmatique. Par conséquent, il apparaît encore une fois que, pour ce dernier, le monde rural était un agrégat de propriétés foncières et qu'il percevait avant tout cet univers à partir de son propre domaine ou des domaines d'individus qu'il connaissait.

Dans les *Epîtres*, les références à la propriété foncière sont nombreuses. Horace a plusieurs fois chanté sa situation de propriétaire foncier et il a, de plus, évoqué l'expérience foncière de quelques individus qu'il connaissait. C'est notamment le cas dans l'*Epître* I, 7 où Horace a relaté l'histoire de l'affranchi Mena qui débuta, pour l'abandonner rapidement, une « carrière » de propriétaire foncier actif. Par l'intermédiaire de l'expérience de Mena, Horace a certes chanté les difficultés inhérentes au travail agricole², mais il a aussi traité de la question de la propriété foncière et notamment de l'acquisition d'un domaine. Le poète a, en effet, indiqué explicitement que Mena avait acheté un petit domaine, et il a même précisé comment il avait acquis les fonds nécessaires à cet investissement :

« Juché sur le chariot attelé de bidets, il vante sans fin le sol et le climat de la Sabine. Philippe voit la chose et s'en amuse ; et, ne cherchant qu'un délassement et toute sorte d'occasions de rire, il lui donne sept mille sesterces, lui en promet sept mille autres en prêt, et lui met en tête d'acheter un petit bien. Mena l'achète.³ »

De plus, quelques vers plus loin, Horace a indiqué que la « passion d'acquérir » avait fait « vieillir » Ména⁴, et il a chanté « le vol qui lui a pris ses brebis et la maladie ses chèvres »⁵, faisant ainsi référence au fait qu'au-delà des maladies et des intempéries, les questions de propriété – notamment de respect de la propriété d'autrui, que ce soit d'ailleurs dans le sens de « la passion d'acquérir » ou du vol – faisaient également partie des difficultés auxquelles les agriculteurs étaient régulièrement confrontés.

¹ *Satires* II, 6, 10-13 : *O si urnam argenti fors quae mihi monstret, ut illi, thesauro inuento qui mercennarius agrum illum ipsum mercatus arauit, diues amico Hercule!*

² Sur ce point cf. *supra* (chapitre 3. 6. de la deuxième partie).

³ *Epîtres* I, 7, 77-81 : *Impositus mannis aruum caelumque Sabinum non cessat laudare. Videt ridetque Philippus, et sibi dum requiem, dum risus undique quaerit, dum septem donat sestertia, mutua septem promittit, persuadet uti mercetur agellum. Mercatur.*

⁴ *Epîtres* I, 7, 85 : *et amore senescit habendi.*

⁵ *Epîtres* I, 7, 86 : *Verum ubi oues furto, morbo periere capellae.*

Dans l'*Épître* I, 12, vers 12, c'est aux champs et aux cultures du philosophe Démocrite qu'Horace a fait explicitement référence : « Nous nous étonnons que le bétail ravage les champs et les cultures de Démocrite pendant que son esprit voyage avec agilité »¹. Puis, dans l'*Épître* I, 14, c'est de nouveau sa situation de propriétaire foncier qui est au cœur de son discours sur l'amour du monde rural. En effet, au-delà de son désir de vivre à la campagne alors qu'il est à Rome pour soutenir son amie Lamia, Horace a chanté ses bois, son petit domaine et les cinq métayers qui travaillent sur ses terres² :

« Régisseur de mes bois et du petit domaine qui me rend à moi-même et que tu dédaignes malgré les cinq feux qui le peuplent et les cinq honnêtes pères de famille qu'il envoie, de coutume, à Varia³. »

Dans ces vers, Horace a explicitement précisé que son « petit domaine » le rendait à lui-même – *mihi me reddentis agelli*⁴ –, autrement dit, lui permettait de s'épanouir pleinement. Ainsi, il apparaît que ce n'est pas la campagne dans son ensemble mais le petit morceau de campagne dont il est propriétaire qu'Horace appelle de ses vœux dans cette épître, d'autant que ces vers introduisent le poème. D'ailleurs, d'autres éléments du poème vont dans ce sens. Dans les vers 37-39, il a notamment chanté ses voisins qui rient de le voir travailler la terre – « Mes voisins, seulement, rient de me voir remuer les mottes de terre et les pierres »⁵ –, faisant ainsi allusion à son statut de *dominus*. Le rire de ses voisins doit naître du fait qu'il était rare qu'un propriétaire foncier travaille personnellement sa terre.

Dans l'*Épître* I, 16, Horace annonce de manière tout à fait explicite qu'il va décrire « la situation » de son « domaine » : « je vais te décrire tout au long l'aspect et la situation de mon domaine⁶ ». Et c'est effectivement ce qu'il a fait. Dans les vers 5 à 17, il a chanté le relief, l'ensoleillement, la végétation, la qualité de l'eau qui traverse son domaine, sans toutefois utiliser de nouveau des termes qui renvoient directement à la propriété foncière ou à son statut de *dominus*. En définitive, ce n'est qu'aux vers 73-79, alors qu'il est engagé dans une réflexion sur la liberté dont jouit l'homme de bien, qu'Horace a, de nouveau, fait référence à la possession des troupeaux et des terres. En effet, à travers un dialogue, inspiré des *Bacchantes* d'Euripide, entre l'homme de bien et Penthée, le poète a chanté les troupeaux et les terres du premier :

¹ *Épîtres* I, 12, 12-13 : *Miramur, si Democriti pecus edit agellos cultaque, dum peregre est animus sine corpore uelox.*

² Au sujet des informations qu'il est possible d'obtenir sur l'organisation d'un domaine de superficie moyenne et sur le statut de *uilicus* et de *coloni* à partir de ce passage cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

³ *Épîtres* I, 14, 1-3 : *Vilice siluarum et mihi me reddentis agelli, quem tu fastidis habitatum quinque focis et quinque bonos solitum Variam dimittere patres.*

⁴ *Épîtres* I, 14, 1.

⁵ *Épîtres* I, 14, 39 : *rident uicini glaebas et saxa mouentem.*

⁶ *Épîtres* I, 16, 4 : *scribetur tibi forma loquaciter et situs agri.*

« L'homme de bien, le sage osera dire : " Penthée, roi de Thèbes, quel traitement indigne m'obligeras-tu à supporter et à souffrir ? - Je t'enlèverai tes biens. - Mes troupeaux, n'est-ce pas ? Mes terres, mes meubles, mon argenterie ? Prends-les, tu le peux¹. »

C'est essentiellement pour évoquer la capacité de l'homme de bien à s'affranchir de ses troupeaux et de ses terres, comme de l'ensemble de ses biens, qu'Horace a évoqué ces derniers. Toutefois, il n'en demeure pas moins que ces références indiquent que le Vénousien ne pouvait penser concrètement le monde rural en dehors du cadre de la propriété foncière.

Par ailleurs, dans l'*Epître* I, 18, alors qu'il menait une réflexion sur les choses qui comptent vraiment pour lui, Horace a fait référence au blé qu'il possédait : « Quels sont, penses-tu, mes sentiments ? Quelles sont, crois-tu, mes prières ? D'avoir ce que j'ai en ce moment [...] d'avoir ma bonne provision de livres et de blé mis en réserve pour l'année »². Or le blé sert souvent à évoquer de manière plus générale les produits agricoles. De plus, dans l'*Epître* II, 1, il est possible de percevoir une allusion à la propriété foncière, dans le sens où Horace a chanté ces laboureurs d'autrefois, *agricolae prisca*³, qui offraient « en sacrifice un porc à la Terre, du lait à Silvain, des fleurs et du vin au Génie qui n'oublie pas la brièveté de la vie »⁴. Or, comme nous l'avons déjà signalé, celui qui, dans la religion agraire romaine, réalisait le sacrifice, était traditionnellement le propriétaire du domaine. De plus, Horace a affirmé dans la deuxième *Epode* que Silvain avait un lien avec la protection des limites⁵.

Il convient encore de relever qu'aux vers 50-51 de l'*Epître* II, 2, Horace a chanté le Lare et le domaine paternels – *paterni et laris et fundi*⁶. Enfin, dans les vers 158-180 de cette même *Epître*, Horace a présenté ses réflexions sur la propriété, or, à cette occasion, il a évoqué la propriété de la terre :

« Si l'on devient propriétaire de ce que l'on achète, la balance et le bronze à la main, mais si, dans certains cas, l'usage, à en croire les jurisconsultes, crée la propriété, la terre qui te nourrit est à toi, et le régisseur d'Orbius, quand il herse les semences qui te donneront ensuite du blé, te reconnaît pour maître. Tu donnes des écus, tu reçois du raisin, des poulets, des œufs, une jarre de vin, et de cette façon, n'est-ce pas ? tu achètes en détail une terre qui a été payée trois cent mille sesterces peut-être, ou même davantage. Qu'importe que tu viennes de verser l'argent dont tu vis ou que tu l'aies versé depuis longtemps ? En effet un homme qui s'est rendu acquéreur d'une terre cultivable à Aricie ou à Véies dîne de légumes achetés, bien qu'il pense le contraire, et c'est du bois acheté qui, quand vient la nuit froide,

¹ *Epîtres* I, 16, 73-79 : *Vir bonus et sapiens audebit dicere* : « *Pentheu, rector Thebarum, quid me perferre patique indignum coges ? — Adimam bona. — Nempe pecus, rem, lectos, argentum ; tollas licet.*

² *Epîtres* I, 18, 6-10 : *quid sentire putas, quid credis, amice, precari ?* « *Sit mihi quod nunc est, etiam minus, et mihi uivam quod superest aevi, siquid superesse uolunt di ; sit bona librorum et prouisae frugis in annum copia.*

³ *Epîtres* II, 1, 139.

⁴ *Epîtres* II, 1, 143-144 : *Tellurem porco, Siluanum lacte piabant, floribus et uino Genium memorem breuis aevi.*

⁵ Nous reviendrons sur cette fonction du dieu dans le chapitre 1. 3. de la quatrième partie.

⁶ *Epîtres* II, 2, 50-51. Nous reviendrons plus en détail sur ce passage puisqu'Horace y a exposé l'expropriation dont il a été victime à la suite de Philippes.

chauffe sa marmite ; mais il appelle sienne toute la surface que des peupliers plantés sur des limites déterminées protègent contre les contestations du voisin : comme si jamais l'on était vraiment propriétaire de ce qui peut en un seul instant de l'heure mobile, soit par prière, soit à prix d'argent, soit par la force, soit par la mort où tout finit, changer de maître et passer sous la loi d'un autre ! Ainsi, puisque la jouissance perpétuelle des choses n'est donnée à personne et que l'héritier succède à l'héritier d'un autre héritier comme le flot succède au flot, à quoi servent les métairies en groupe, ou les greniers, ou les pâturages de la Lucanie ajoutés à ceux de la Calabre, si Orcus moissonne les grands biens avec les petits, sans se laisser fléchir par l'or ?¹»

Horace n'a pas célébré ici la propriété foncière. Au contraire, il a souhaité démontrer que toute idée de propriété absolue était un leurre. Toutefois, en évoquant la propriété de la terre de manière aussi systématique – il a chanté « la terre qui te nourrit est à toi », puis il a fait référence à « un homme qui s'est rendu acquéreur d'une terre cultivable à Aricie ou à Véies », à des questions de contestation des limites de propriété : « appelle sienne toute la surface que des peupliers plantés sur des limites déterminées protègent contre les contestations du voisin » ; enfin, il a chanté « l'héritier qui succède à l'héritier » – et technique – « Si l'on devient propriétaire de ce que l'on achète, la balance et le bronze à la main » renvoie, d'après François Villeneuve, à « la transmission de la propriété par mancipation dont les formes rappelaient le temps où Rome n'ayant pas encore d'argent monnayé la mancipation était l'échange d'une chose contre un certain poids de métal »² ; de même, lorsqu'il évoque le fait que « l'usage, à en croire les jurisconsultes, crée la propriété », il veut parler de l'*usucapio*, c'est-à-dire l'acquisition de la propriété par la possession prolongée et non contestée – Horace a, d'une part, démontré qu'il avait une bonne connaissance des procédés d'acquisition, d'autre part, laissé entendre qu'il ne pouvait concevoir le monde rural sans l'existence de la propriété foncière.

Ainsi, ce relevé amène à considérer que, parallèlement à la production d'un discours globalement positif sur le monde rural, Horace a pensé cet univers et la pratique de l'agriculture à travers le prisme de la propriété foncière. Comme nous l'avons déjà constaté, le Vénousien s'est plu à traiter du monde qui l'entourait, à célébrer en priorité le monde rural qu'il connaissait, qu'il avait habité ou du moins visité. Or, la présente étude nous conduit à ajouter que lorsqu'il chantait ainsi sa relation au monde rural ou qu'il traitait des expériences agraires

¹ *Epîtres* II, 2, 158-180 : *Si proprium est quod quis libra mercatus et aere est, quaedam, si credis consultis, mancipat usus, qui te pascit ager, tuus est, et uilicus Orbi, cum segetes occat tibi mox frumenta daturas, te dominum sentit. Das nummos, accipis uuam, pullos, oua, cadum temeti ; nempe modo isto paulatim mercaris agrum, fortasse trecentis aut etiam supra nummorum milibus emptum. Quid refert, uiuas numerato nuper an olim ? Emptor Aricini quoniam Veientis et arui emptum cenat holus, quamuis aliter putat, emptis sub noctem gelidam lignis calefactat aenum, sed uocat usque suum, qua populus adsita certis limitibus uicina refugit iurgia ; tamquam sit proprium quicquam, puncto quod mobilis horae nunc prece, nunc pretio, nunc ui, nunc morte suprema permutet dominos et cedat in altera iura. Sic quia perpetuus nulli datur usus et heres heredem alterius uelut unda superuenit undam, quid uici prosunt aut horrea ? Quidue Calabris saltibus adiecti Lucani, si metit Orcus grandia cum paruus, non exorabilis auro ?*

² Horace, *Epîtres*, Paris, 2002 (rééd.), note 1, p. 175.

d'individus qu'il connaissait, Horace construisait son discours autour de son propre domaine, de sa propre situation de *dominus* agraire, et consacrait de nombreux vers à évoquer le rapport à la propriété que ses connaissances entretenaient vis-à-vis des terres qu'ils cultivaient.

Propertius

Une lecture minutieuse des vers composés par Propertius sur le monde rural et l'agriculture révèle également l'existence de quelques éléments qui renvoient à la propriété foncière. Nous en étudierons certains dans le chapitre suivant, car d'un point de vue temporel ils appartiennent à une époque reculée. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà mentionner les vers 7-8 de l'*Élégie* II, 19, dans lesquels Propertius a chanté Cynthie observant les « terres d'un pauvre paysan » : « Tu seras seule et tu auras uniquement comme spectacle les montagnes, le bétail et les terres d'un pauvre paysan »¹. Il est difficile d'être affirmatif quant au statut de ce « pauvre paysan », il pourrait être un propriétaire ou un métayer. L'expression *finis pauperis agricolae* conduit à penser que les terres lui appartenaient, mais si ce paysan était bien le *dominus* et donc l'hôte de Cynthie, il était peu probable que Propertius l'eût qualifié de « pauvre ». Quoi qu'il en soit, dans ces vers Propertius a souhaité faire référence à la présence de Cynthie dans une propriété foncière et il a indiqué que de son point de vue le « domaine » faisait pleinement partie de l'esthétique du monde rural. D'ailleurs, c'est le monde rural, perçu à la fois dans le cadre d'un domaine et par les yeux de la classe dominante, qui émane de ces vers. Précisons, en effet, que dans les vers qui suivent – vers 16-24 – Propertius a évoqué la possibilité qu'il pratiquât la chasse pendant que Cynthie profiterait du spectacle d'un paysage rural ou danserait dans une chapelle rustique.

Par ailleurs, nous pouvons mentionner ces vers extraits de l'*Élégie* IV, 1, dans lesquels Propertius a fait explicitement référence à son domaine familial et au fait qu'un arpenteur avait retiré ses droits sur une grande partie des terres qui avaient appartenu à ses ancêtres :

« voilà tes dieux Lares réduits à la pauvreté : ces terres que retournaient de nombreux taureaux, autant de cultures, de richesses que t'enlève la sinistre perche de l'arpenteur.² »

Nous avons déjà mis en relation ces vers avec les expropriations foncières de 41 avant notre ère³. Ainsi, dans le cadre de ce chapitre, nous nous contenterons d'ajouter que l'élégiaque a d'une part évoqué, par l'intermédiaire d'une expression relative aux dieux Lares et au travail de labour, la ou peut-être les – il a insisté sur la richesse de ce patrimoine – propriétés foncières de ses ancêtres, d'autre part utilisé un vocabulaire technique se rapportant à la division des terres. La *pertica* est, comme l'a indiqué Daniel Paganelli, la perche de

¹ *Élégies* II, 19, 7-8 : *Sola eris et solos spectabis, Cynthia montes et pecus et fines pauperis agricolae.*

² *Élégies* IV, 1, 128-130 : *in tenuis cogeris ipse lares : nam tua cum multi uersarent rura iuueni, abstulit excultas pertica tristis opes.*

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2. de la première partie).

l'arpenteur, c'est-à-dire l'instrument principal dont se servaient ces spécialistes de la division des terres¹ pour réaliser leurs travaux sur le terrain².

Le relevé des éléments se rapportant à la fois à la propriété foncière et à la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère, dans l'œuvre de Propertius, se limite à ces deux passages. Toutefois, cette « carence » de données doit, d'une part, être mise en parallèle avec le nombre global de passages dans lesquels l'élégiaque a chanté le monde rural – rappelons que Propertius a moins traité du monde rural que les autres membres de ce *corpus* –, d'autre part, ne pas être considérée comme une entrave à toute analyse. En effet, ces deux passages conduisent à considérer que Propertius ne pouvait concevoir le monde rural de manière concrète en dehors du cadre de la propriété foncière.

Tibulle

Contrairement aux autres poètes de l'époque augustéenne, Tibulle n'a pas fourni d'indication explicite concernant la situation italienne de l'univers rural qu'il célébrait³. Cependant, il n'en a pas moins dépeint un univers rural réaliste et organisé autour de la propriété des terres, du bétail et des produits agricoles. Dans l'*Elégie* I, 1, les références à ces différents « objets » de propriété sont même nombreuses. Dès les premiers vers Tibulle a évoqué les grandes propriétés foncières et fait indirectement – en se présentant en agriculteur actif et en créant une opposition entre ceux qui possèdent de grands domaines et sa situation personnelle – référence au fait qu'il était le propriétaire d'un petit domaine : « Qu'un autre s'amasse un trésor d'or fauve et possède des milliers d'arpents d'un sol bien cultivé, [...] moi, que ma pauvreté me fasse traverser une vie de loisir, pourvu que, sans jamais s'éteindre, le feu brille dans mon âtre ; que je plante moi-même, dans la saison propice, les ceps délicats, en vrai paysan »⁴.

Dans les vers qui suivent, Tibulle a d'ailleurs affirmé de manière plus explicite son statut de *dominus*. Il a chanté *ses* récoltes et *ses* cuves – « qu'elle [l'Espérance] fasse toujours s'amonceler mes récoltes et remplisse mes cuves d'un vin nouveau bien épais »⁵ –, *sa* propriété – « Blonde Cérès, pour toi il y aura, dans ma propriété, une couronne d'épis qui pendra à la porte de ton temple »⁶, – *son* jardin – « dans mon jardin plein de fruits »⁷, *son* berger – « Ici, j'ai

¹ Au sujet des techniques d'arpentage cf. l'introduction générale de la présente étude.

² Les arpenteurs avaient également pour fonction de relever sur des cartes, puis des cadastres, les différentes limites existant sur le terrain et ces documents faisaient foi du point de vue juridique. A ce sujet cf. particulièrement Moatti Cl., *Archives et partage de la terre dans le monde romain (I^{er} siècle avant- I^{er} siècle après J.-C.)*, Rome, 1993.

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. de la présente partie).

⁴ *Elégies* I, 1, 1-8 : *Divitias alius fuluo sibi congerat auro et teneat culti iugera multa soli, [...] me mea paupertas vita traducat inertī, dum meus adsiduo luceat igne focus, ipse seram teneras maturo tempore uites rusticus.*

⁵ *Elégies* I, 1, 9-10 : *nec Spes destituat, sed frugum semper aceruos praebeat et pleno pinguia musta lacu.*

⁶ *Elégies* I, 1, 15-16 : *Flaua Ceres, tibi sit nostro de rure corona spicea, quae templi pendeat ante fores.*

⁷ *Elégies* I, 1, 17 : *Pomosisque ruber custos ponatur in hortis.*

coutume tous les ans de purifier mon berger »¹. Enfin, il a présenté les Lares comme les gardiens de son domaine – « gardiens d'un domaine riche autrefois, maintenant appauvri, vous avez vos présents, dieux Lares »². Par ailleurs, il a de nouveau évoqué sa volonté de participer activement aux activités agricoles et il a même ajouté qu'il le ferait sans rougir – « Et toutefois je ne rougirais pas de tenir de temps en temps la pioche ou de stimuler avec l'aiguillon des bœufs pesants »³. Cette référence à l'absence de honte, exprimée par l'intermédiaire de la rougeur, peut être interprétée comme l'affirmation de son statut de propriétaire foncier, dans le sens où si honte il doit y avoir, elle provient du fait que les *domini* d'un certain rang ne devaient pas participer personnellement aux activités agricoles. Rappelons d'ailleurs qu'Horace avait procédé de manière similaire en évoquant le rire de ses voisins lorsqu'ils l'apercevaient alors qu'il remuait les blocs de terre.

Enfin, dans cette *Élégie* I, 1, Tibulle s'est plusieurs fois présenté en tant qu'officiant de cultes agraires privés. Il s'est toujours exprimé à la première personne du singulier lorsqu'il a fait référence aux activités religieuses de son domaine. Il a ainsi indiqué sa volonté d'honorer personnellement les souches des champs et les pierres des carrefours – « Car j'honore dévotement et les souches perdues dans les champs et les vieilles pierres des carrefours »⁴ – ainsi que celle de placer à l'entrée de son jardin un Priape rouge – « et, dans mon jardin plein de fruits, je veux placer comme gardien un Priape peint en rouge ». Quelques vers plus loin, il a également spécifié son habitude de purifier son berger et d'offrir du lait à Palès – « Ici, j'ai coutume tous les ans de purifier mon berger et d'arroser de lait la douce Palès »⁵. De plus, dans le vers qui suit, Tibulle s'est directement adressé aux dieux pour implorer leur soutien : « Dieux, assistez-moi »⁶. Or, le fait de s'adresser directement aux dieux, d'entrer en contact avec eux en leur faisant des offrandes est, d'après le fonctionnement traditionnel de la religion romaine privée, le propre du *dominus*. Enfin, précisons que par d'autres sources – essentiellement le paragraphe 141 du *De Agricultura* de Caton – nous pouvons estimer que le culte rendu aux « souches perdues dans les champs » et aux « vieilles pierres des carrefours » auquel Tibulle a fait allusion avait pour objectif de renforcer les limites du domaine⁷.

Dans l'*Élégie* I, 2, Tibulle a également fait référence à la propriété dans un cadre agricole. Aux vers 71-72, il a en effet chanté une nouvelle fois sa volonté de participer aux activités agricoles, tout en spécifiant – par l'utilisation d'adjectifs possessifs – qu'il était le

¹ *Elégies* I, 1, 35 : *Hic ego pastoremque meum lustrare quot annis.*

² *Elégies* I, 1, 19-20 : *Vos quoque, felicitis quondam, nunc pauperis agri custodes, fertis munera uestra, Lares.*

³ *Elégies* I, 1, 29-30 : *nec tamen interdum pudeat tenuisse bidentem aut stimulo tardos increpuisse boues.*

⁴ *Elégies* I, 1, 11-12 : *Nam ueneror, seu stipes habet desertus in agris seu uetus in triuio florida sarta lapis.*

⁵ *Elégies* I, 1, 35-36 : *Hic ego pastoremque meum lustrare quot annis et placidam soleo spargere lacte Palem.*

⁶ *Elégies* I, 1, 37 : *Adsitis, diui.*

⁷ Nous reviendrons sur ce passage et les interprétations qui peuvent en être faites dans la partie suivante.

propriétaire, ou du moins le possesseur des bœufs qu'il souhaitait atteler et des troupeaux qu'il désirait faire paître : « Moi, je voudrais moi-même ma Délia, pourvu que ce soit avec toi, atteler mes bœufs et faire paître mon troupeau sur la colline familière »¹. De même, dans l'*Elégie* I, 5, Tibulle a chanté sa volonté de cultiver *ses* champs et que Délia garde *ses* récoltes – « Je cultiverai mes champs ; ma Délia sera là, gardienne de mes récoltes »² – ou que cette dernière veille sur *ses* auges – « ou bien elle veillera sur mes auges remplies de raisins »³ – ou encore qu'elle offre au « dieu rustique », c'est-à-dire à Terminus, le dieu des limites et notamment des limites entre les propriétés foncières, « une grappe pour prix du vin, des épis pour la moisson, pour le troupeau un sacrifice »⁴. D'ailleurs, le fait que Tibulle précise que les différentes offrandes au « dieu rustique » ont pour objectif de stimuler son rôle protecteur sur les trois activités traditionnellement principales d'une exploitation agricole – la viticulture, la céréaliculture et l'élevage – renvoie bien à cette idée du rôle protecteur de Terminus sur l'ensemble de l'activité du domaine⁵.

Dans l'*Elégie* I, 10, l'élégiaque a, une nouvelle fois, insisté sur l'importance de son statut de propriétaire foncier dans son rapport au monde rural. Il a notamment débuté sa célébration de la ruralité en s'adressant aux Lares de ses ancêtres – « Ah ! Protégez-moi, Lares de mes pères »⁶ –, c'est-à-dire au principal symbole de sa propriété familiale, puis il a tenu à spécifier qu'il avait toujours entretenu un rapport étroit avec ces derniers – « c'est vous aussi qui m'avez nourri, lorsque, petit enfant, je courais à vos pieds »⁷. De plus, dans les vers qui suivent, il a fait référence à son domaine familial en chantant « l'antique demeure de mon aïeul »⁸ ou encore « mon étable pleine »⁹. Par ailleurs, dans les vers 25-28, Tibulle a réaffirmé son statut de *dominus* puisqu'il s'est encore présenté comme l'officiant des cultes agraires relatifs à la protection de son domaine : « Eh bien ! dieux Lares, écarter de nous les traits d'airain... et < vous aurez > comme victime une truie rustique de mon étable pleine ; je la suivrai avec un vêtement pur et je porterai une corbeille enguirlandée de myrte, ayant aussi des guirlandes de myrte sur la tête »¹⁰. Enfin, dans les vers 41-42, Tibulle a chanté le bonheur de l'« agriculteur », au sens impersonnel du terme, qui « va suivant ses brebis »¹¹. L'élégiaque

¹ *Elégies* I, 2, 71-72 : *ipse boues, mea, si tecum modo, Delia, possim iungere et in solito pascere monte pecus.*

² *Elégies* I, 5, 21 : *Rura colam, frugumque aderit mea Delia custos.*

³ *Elégies* I, 5, 23 : *aut mihi seruabit plenis in lintribus uuas.*

⁴ *Elégies* I, 5, 27-28 : *Illa deo sciet agricolae pro uitibus uuam, pro segete spicas, pro grege ferre dapem.*

⁵ Encore une fois, nous reviendrons sur cet aspect dans la partie suivante.

⁶ *Elégies* I, 10, 15 : *Sed patrii servate Lares.*

⁷ *Elégies* I, 10, 15-16 : *aluistis et idem, cursarem uestros cum tener ante pedes.*

⁸ *Elégies* I, 10, 18 : *sic veteris sedes incoluistis aui.*

⁹ *Elégies* I, 10, 26 : *plena rustica.*

¹⁰ *Elégies* I, 10, 25-28 : *At nobis aerata, Lares, depellite tela, < ... > hostiaque e plena rustica porcus hara ; hanc pura cum ueste sequar myrtoque canistra uincta geram, myrto uinctus et ipse caput.*

¹¹ *Elégies* I, 10, 41 : *Ipse suas sectatur oues.*

a bien précisé *suas oues* laissant ainsi entendre que cet agriculteur était le propriétaire des brebis dont il s'occupait et, en dernier lieu, que le fait d'être ou non propriétaire avait un impact fondamental sur le bonheur de ceux qui vivaient à la campagne.

Quant à l'*Elégie* II, 1, elle renvoie également aux notions de propriété des terres et des troupeaux. Dans ce poème, Tibulle s'est présenté en propriétaire officiant d'un rite agraire. Il a débuté en s'adressant à tous les assistants pour leur demander le silence¹. Puis, il a précisé que le culte qu'il allait célébrer avec ses assistants était la purification des moissons et des champs², soit un rite qui, si l'on se réfère au paragraphe 141 du *De Agricultura*, doit être interprété comme étant lié à la protection des limites de la propriété foncière³. De plus, toujours au sujet de la lustration des moissons et des champs, Tibulle a indiqué qu'elle serait célébrée « selon le rite antique que nous ont transmis nos aïeux »⁴. Or ces notions de transmission et de glorification des aïeux renvoient à un statut de *dominus*. Par ailleurs, dans les vers 17-20, Tibulle s'est adressé directement aux dieux, renforçant ainsi son rôle d'officiant principal du rite, et par conséquent son statut de *dominus* – rappelons que dans la religion romaine privée l'officiant traditionnel des cultes était le *dominus*. De plus, il s'est adressé aux dieux de ses pères – « Dieux de nos pères »⁵ –, renvoyant encore une fois aux notions de transmission et de patrimoine familial. A ce titre, il faut noter que Tibulle a inclus dans son interpellation aux Dieux de ses pères ses assistants – il les a intégrés à l'action puisque, dans les vers qui suivent, il a employé la première personne du pluriel⁶ –, laissant ainsi entendre qu'ils faisaient partie de la *familia* et qu'ils étaient à son service. D'ailleurs, dans ces vers Tibulle a chanté la purification des champs de sa famille au sens large – « nous purifions nos champs »⁷ –, mais aussi la purification des « campagnards » – « nous purifions nos campagnards »⁸ –, c'est-à-dire probablement des membres de sa *familia* qui font juridiquement partie de son patrimoine. A ce sujet, il faut encore relever que dans les vers 23-24 l'élegiaque a présenté, comme faisant partie intégrante du rite, « la troupe des jeunes esclaves » jouant « devant le feu » et dressant « des cabanes de feuillage »⁹. Il a d'ailleurs indiqué que la présence de ces esclaves était un « signe heureux de la prospérité du cultivateur »¹⁰.

Mais c'est peut-être lorsqu'il s'est adressé aux dieux de ses pères pour leur demander de chasser « les maux de nos sillons, que nos terres ne trompent pas l'espoir de la moisson »¹¹ que

¹ *Elégies* II, 1, 1 : *Quisquis adest, faueat.*

² *Elégies* II, 1, 1 : *fruges lustramus et agros.*

³ Nous reviendrons sur ce rite et l'interprétation que nous pouvons faire de ces quelques vers.

⁴ *Elégies* II, 1, 2 : *ritus ut a prisco traditus extat auo.*

⁵ *Elégies* II, 1, 17 : *Di patrii.*

⁶ Cf. vers 18-19 cités ci-dessous.

⁷ *Elégies* II, 1, 17 : *purgamus agros.*

⁸ *Elégies* II, 1, 17 : *purgamus agrestes.*

⁹ *Elégies* II, 1, 23-24 : *turbaque uernarum [...] ludet et ex uirgis exstruct ante casas.*

¹⁰ *Elégies* II, 1, 23 : *saturi bona signa coloni.*

¹¹ *Elégies* II, 1, 18-19 : *uos mala de nostris pellite limitibus, neu seges eludat messem fallacibus herbis.*

Tibulle a le plus explicitement fait référence à son statut de propriétaire foncier, puisqu'il a associé le possessif *nostris à limitibus* qui signifie « sillon » mais renvoie aussi aux notions de limites, de bornes et qui pourrait, par conséquent, faire référence aux limites du domaine. Quoiqu'il en soit, nous constatons que les notions de domination et de propriété, qui sont d'ailleurs intimement liées, ont une place fondamentale dans ce poème où Tibulle a offert une image à la fois joyeuse et pieuse de la vie rurale. Enfin, dans l'*Élégie* II, 3 Tibulle a célébré le travail agricole par l'intermédiaire d'un Apollon tentant d'oublier l'amour en s'occupant de taureaux, de chèvres et de la confection de fromages¹, mais qu'il a aussi, d'une certaine manière, célébré la propriété agraire. Il a, en effet, spécifié dès le début de son passage que les taureaux dont Apollon s'était occupé appartenaient à Admète – « Il a bien fait paître les taureaux d'Admète, le bel Apollon »² –, laissant ainsi entendre que le dieu avait été un pâtre au service d'Admète.

Ce relevé permet de prendre conscience de l'importance de la propriété foncière et de tout ce qui se rapporte à la propriété agricole dans les vers où Tibulle a chanté le monde rural et la pratique de l'agriculture. Il apparaît que l'élégiaque a certes dépeint un univers rural emprunt de sérénité, de piété, de joie, mais aussi célébré l'existence de la propriété privée des terres, du bétail et de l'ensemble des produits agricoles, dans le sens où il n'a eu de cesse de se présenter comme un propriétaire foncier – certes actif mais *dominus* avant tout –, et que, lorsqu'il a chanté les activités agricoles d'autres individus ou personnages, c'était toujours dans le cadre d'un domaine. Il semble même qu'il était pour lui impensable de concevoir le monde rural ainsi que l'agriculture en dehors du cadre de la propriété foncière, et, d'un point de vue personnel, de ne pas avoir le statut de *dominus*.

Ovide

Le relevé des vers renvoyant à la propriété des terres et des troupeaux dans l'œuvre d'Ovide se révèle lui aussi fructueux. Nous constaterons que ce dernier a plusieurs fois fait référence aux terres qu'il possédait, à son statut de propriétaire d'exploitation agricole, exprimé des réflexions relatives à ce type de propriété, associé des pronoms et adjectifs possessifs à des termes renvoyant aux terres, aux produits agricoles, au bétail, ou chanté des divinités dont la fonction est de protéger les limites des domaines.

Dans ses élégies amoureuses, Ovide a alterné entre un discours global dans lequel il est difficile de déterminer s'il s'adresse à l'ensemble des agriculteurs ou aux propriétaires fonciers – c'est notamment le cas de ce long passage des *Remèdes à l'amour* dans lequel le Péligien encourageait vivement ses lecteurs à pratiquer l'agriculture³ – et des passages dans lesquels il a explicitement fait référence aux terres qu'il possédait ou évoqué l'existence de

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitres 3. 1 et 3. 2. de la deuxième partie).

² *Élégies* II, 3, 11 : *Pauit et Admeti tauros formosus Apollo*.

³ *Remèdes à l'amour* 169-198. Nous avons commenté ces vers dans un précédent chapitre.

telles propriétés. C'est notamment le cas dans *Les Amours* II, 16. Dans les premiers vers de ce poème, Ovide a réalisé une belle description du pays des Péligniens¹ avant d'indiquer que c'était le lieu qui l'avait « vu naître » et surtout le lieu dans lequel se trouvait son domaine familial, le « domaine champêtre de pries aïeux »². Par ailleurs, dans *L'Art d'aimer*, Ovide a établi, à deux reprises, un parallèle entre la « chasse amoureuse » et la situation du propriétaire d'un domaine. Dans les vers 349-350 du livre I, il a fait référence à la tendance quasi irrémédiable qu'ont ces derniers à considérer que leurs homologues sont mieux pourvus qu'eux – « La moisson est toujours plus riche dans le champ d'autrui, et le troupeau du voisin a les mamelles plus gonflées »³ – et évoqué, dans le vers 448 du même livre, les espoirs souvent déçus des propriétaires de domaines – « C'est ainsi qu'un champ stérile trompe souvent l'espoir de son maître »⁴ –, afin d'illustrer le fait que l'amoureux doit promettre de somptueux cadeaux à sa belle sans jamais les lui offrir.

Pour ce qui est des *Métamorphoses* et des *Fastes*, les références à la propriété foncière sont nombreuses. Cependant, à l'instar de ce que nous ferons pour l'*Enéide*, nous traiterons celles qui renvoient à des temps anciens dans le chapitre 3.1. de la présente partie. Dans le cadre du présent chapitre, il convient néanmoins de mentionner trois passages extraits des *Fastes*. Le premier provient des vers 669-696 du livre I dans lesquels Ovide a chanté la lustration du *pagus*. Après avoir précisé que le rite se déroulait lors de la saison hivernale et faisait référence à l'arrêt de tout travail, Ovide a ordonné au fermier – il a employé le terme *uilicus* – de laisser la terre en repos, une fois les semailles achevées⁵. Or, l'existence même d'un *uilicus* renvoie à l'existence d'un *dominus*, et plus largement à la notion de propriété foncière. Quant au deuxième passage, il est extrait du livre II, et il traite de la fête de Terminus, le dieu qui « par sa marque délimite les champs »⁶. Outre ce vers explicite quant au rôle de Terminus vis-à-vis de la propriété foncière, nous pouvons citer celui dans lequel le poète a indiqué que le dieu était « couronné par deux propriétaires venus de deux côtés différents »⁷, ou encore celui où il précise que si la borne de Terminus était heurtée « par un soc ou par un hoyau », le dieu devait déclarer : « ce champ-ci est à toi et ce champ-là, à toi ! »⁸, c'est-à-dire assurer la garantie des limites des propriétés foncières⁹. Enfin, le troisième passage est extrait du livre IV. Alors

¹ Au sujet de ces vers et de leur caractère esthétique cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la deuxième partie).

² *Amours* II, 16, 40 : *Non ego natalem, rura paterna, locura.*

³ *Art d'aimer* I, 349-350 : *Fertilior seges est alienis semper in agris, Vicinumque pecus grandius uber habet.*

⁴ *Art d'aimer* I, 448 : *Sic dominum sterilis saepe fefellit ager.*

⁵ *Fastes* I, 667 : « Fermier, laisse en repos la terre, une fois les semailles achevées » : *Vilice, da requiem terrae semente peracta.*

⁶ *Fastes* II, 640 : *Separat indicio qui deus arua suo.*

⁷ *Fastes* II, 643 : *Te duo diuersa domini de parte coronant.*

⁸ *Fastes* II, 677-678 : *Et seu uomeribus seu tu pulsabere rastris, Clamato « Tuus est hic ager, ille tuus. »*

⁹ Nous reviendrons évidemment sur l'ensemble de ces vers se rapportant à Terminus car ils renvoient directement à la question de la sacralisation de la propriété foncière. D'autre part, rappelons que dans la partie

qu'il traite des *Parilia*, Ovide s'est mis dans la peau d'un propriétaire de troupeaux. Il s'est adressé directement à Palès pour lui demander de protéger ses étables – « Repousse tout dommage loin de mes étables »¹ –, de l'excuser si lui-même ou un membre de son troupeau commettait un acte impie : « si une de mes brebis a brouté à son insu sur une tombe [...] pardonne-moi ma faute »², ou encore « ne me tiens pas rigueur si, pendant la grêle, j'ai abrité mon troupeau dans une chapelle rustique »³. Enfin, il a exprimé le souhait que sa bergerie soit largement occupée : « que les agneaux soient nombreux dans ma bergerie »⁴.

Dans les missives d'exil, les références à la propriété foncière sont relativement nombreuses. En effet, si nous reprenons les vers 5-12 de *Triste* IV, 8, Ovide a certes chanté une campagne qui offre des loisirs, qui charme son esprit, qui le laisse aller mollement à ses goûts⁵, mais il a également précisé que c'était dans sa « petite maison » auprès de ses « vieux Pénates et dans les champs paternels maintenant privés de leur maître »⁶ qu'il souhaitait jouir de tout ce que le monde rural pouvait lui offrir. Ainsi, il apparaît que depuis Tomes c'est la campagne italienne qu'il regrettait, mais aussi, et même avant tout, son domaine familial. De même, dans les vers 23-28 de cette missive, il a évoqué son désir de se retirer dans « les jardins solitaires » qu'il possédait – il a utilisé le verbe *habere*⁷ – au lieu de vivre dans une contrée lointaine et étrangère⁸. Par ailleurs, nous avons relevé précédemment qu'Ovide avait, dans les vers 51-60 de la *Pontique* I, 8, exprimé son désir d'être un agriculteur actif, de faire paître les chèvres, de labourer la terre, de semer. Il n'y a pas d'élément dans ces vers qui renvoie explicitement à la propriété foncière, ni au fait qu'Ovide se présente comme le propriétaire des chèvres qu'il souhaite faire paître et de la terre qu'il compte labourer. Cependant, le caractère exceptionnel qu'il confère à sa volonté de participer personnellement à l'activité agricole – il chante « je voudrais *moi-même* [*ipse ego*], appuyé sur un bâton, faire paître les chèvres... »⁹ –, laisse entendre – d'autant plus si l'on s'appuie sur les passages dans lesquels Horace et Tibulle se sont également dépeints en agriculteurs actifs¹⁰ –, qu'il ne pouvait se considérer autrement qu'en tant que propriétaire du bétail qu'il gardait et des terres qu'il cultivait.

précédente nous avons étudié le passage qu'Ovide a consacré aux *Terminalia* du point de vue de l'image à la fois pieuse et heureuse du monde rural qui en émane.

¹ *Fastes* IV, 747 : *Effugiat stabulis noxa repulsa meis.*

² *Fastes* IV, 751 : *Si nemus intraui uetitem nostrisue fugatae.*

³ *Fastes* IV, 755-756 : *nec, dum degrandinat, obsit Agresti fano supposuisse pecus.*

⁴ *Fastes* IV, 772 : *in stabulo multa sit agna meo.*

⁵ *Tristes* IV, 8, 6-8.

⁶ *Tristes* IV, 8, 9 : *et parvam celebrare domum veteresque Penates.*

⁷ *Tristes* IV, 8, 27.

⁸ *Tristes* IV, 8, 23-28. Cf. ce passage *supra* (chapitre 2. 2. 3. 1. de la deuxième partie) ou dans les annexes (p. 185).

⁹ *Pontiques* I, 8, 51-52 : *Ipse ego pendentis, liceat modo, rupe capellas, ipse uelim baculo pascere nixus oues.*

¹⁰ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 3. 4. de la deuxième partie).

D'autre part, dans la *Pontique* I, 3, Ovide a évoqué le fait que l'agriculture était très peu pratiquée et même que beaucoup de terres n'étaient la propriété d'aucun individu dans la région de Tomes : « Où que l'on regarde, ce sont des plaines que personne ne cultive et des terres désertes que nul ne réclame »¹. Ainsi, il apparaît, d'autant que dans les vers qui précèdent il a dépeint cette région comme étant peu favorable à l'homme et à la civilisation, qu'Ovide a exprimé indirectement l'idée que l'agriculture ne pouvait exister concrètement en dehors du cadre de la propriété privée des terres. Enfin, dans la *Pontique* I, 5, Ovide a établi un parallèle entre sa pratique constante de l'écriture et la nécessité que la terre qu'il possède lui rende les moissons qu'il mérite : « Si tu réfléchis bien à ce que je puis faire, rien n'est plus utile que ces exercices [d'écriture] dénués de toute utilité. J'y trouve l'oubli de mon malheur : il me suffit que ma terre me rende cette moisson »².

Ces différents passages nous amènent à constater qu'Ovide a, avant tout, pensé et chanté l'univers rural dans le cadre de la propriété foncière. Il a établi des parallèles entre la situation des amoureux et les propriétaires de domaine. Il a dépeint des rites directement liés à la protection des limites des propriétés foncières. Il a présenté une divinité comme étant la propriétaire d'un domaine. Il a plusieurs fois fait référence à son statut de propriétaire foncier. Enfin, depuis le lieu de son exil, il a certes chanté la campagne italienne mais aussi son regret de ne pouvoir jouir des terres qu'il possédait dans les faubourgs de Rome ou de son domaine familial dans la région des Péligniens.

¹ *Pontiques* I, 3, 55-56 : *Quocumque aspicias, campi cultore carentes uastaque quae nemo uindicat arua iacent.*

² *Pontiques* I, 5, 54-56 : *Cum bene quaesieris quid agam, magis utile nil est artibus his quae nil utilitatis habent. Consequor ex illis casus obliuia nostri : hanc messe[m] satis est si mea reddit humus.*

Tableau 19 : Des poèmes qui abondent en notions liées à la propriété de la terre et/ou du bétail

	nombre de passages cités	importance du thème dans les œuvres	type de référence à la propriété agraire
Virgile	31 (<i>Buc.</i> 19 ; <i>Géorg.</i> 12)	majeure	pronom et/ou adjectif possessif + terre et/ou bétail et/ou denrées agricoles (11) ; réf. ¹ à des délimitations foncières (6) ; réf. directe à un patrimoine foncier (9) ; réf. directe à un cheptel privé (10) ; réf. à des atteintes à la propriété agraire (6) ; réf. au <i>dominium</i> ² (5) ; réf. à des divinités protectrices des propriétés agraires (3)
Horace	23 (<i>Epod.</i> 2 ; <i>Od.</i> 7 ; <i>Sat.</i> 4 ; <i>Epît.</i> 10)	majeure	pronom et/ou adjectif possessif + terre et/ou bétail et/ou denrées agricoles (4) ; réf. à des délimitations foncières (3) ; réf. directe à un patrimoine foncier (13) ; réf. directe à un cheptel privé (2) ; réf. à des atteintes à la propriété agraire (2) ; réf. au <i>dominium</i> (6) ; réf. à des divinités protectrices des propriétés agraires (3)
Propertius	2 (L.I : 1 ; L.II : 1)	faible	réf. à des délimitations foncières (1) ; réf. directe à un patrimoine foncier (2) ; réf. à des atteintes à la propriété agraire (1) ; réf. à des divinités protectrices des propriétés agraires (1)
Tibulle	20 (L.I : 14 ; L.II : 6)	majeure	pronom et/ou adjectif possessif + terre et/ou bétail et/ou denrées agricoles (11) ; réf. à des délimitations foncières (2) ; réf. directe à un patrimoine foncier (7) ; réf. directe à un cheptel privé (2) ; réf. à des atteintes à la propriété agraire (2) ; réf. au <i>dominium</i> (6) ; réf. à des divinités protectrices des propriétés agraires (2)
Ovide	15 ³ (<i>Amours</i> 1 ; <i>Remèdes</i> 1 ; <i>L'Art d'aimer</i> 2 ; <i>Fast.</i> 5 ; <i>Trist.</i> 3 ; <i>Pont.</i> 3)	relativement grande	pronom et/ou adjectif possessif + terre et/ou bétail et/ou denrées agricoles (2) ; réf. à des délimitations foncières (2) ; réf. directe à un patrimoine foncier (7) ; réf. directe à un cheptel privé (3) ; réf. à des atteintes à la propriété agraire (2) ; réf. au <i>dominium</i> (4) ; réf. à des divinités protectrices des propriétés agraires (4)

¹ Réf. = référence.

² Afin d'être précis, il conviendrait d'ajouter « dans un contexte agraire ».

³ Précisons qu'une part non négligeable des références à la propriété privée dans un contexte agraire contenues dans les œuvres d'Ovide et de Propertius n'ont pas été comptabilisées, car elles renvoient à des temps anciens.

Ce relevé des différents éléments qui se rapportent à la propriété de la terre, du bétail ou des produits agricoles a été fructueux. Nous avons pu répertorier de telles références dans l'ensemble des poèmes composés par Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide. Rappelons d'ailleurs que les références à la propriété foncière qui renvoient aux premiers temps de Rome n'ont pas été évoquées dans le cadre de ce chapitre, car elles seront l'objet d'une étude spécifique réalisée dans le chapitre 3. 1 de la présente partie. Quoi qu'il en soit, la présente étude nous permet de constater que les questions de propriété de terres, de troupeaux, de produits agricoles font pleinement partie du discours produit par les poètes de l'époque augustéenne sur le monde rural et l'agriculture. Il y a eu de la part de ces poètes une volonté de traiter de l'agriculture sans préciser qui était le propriétaire des terres, d'indiquer que toute personne vivant dans le monde rural était heureuse, de chanter les qualités de celui qui travaille la terre ou qui s'occupe du bétail sans préciser s'il était le *dominus*, le *uilicus* ou un ouvrier agricole – pour cela ils ont souvent employé des termes généraux tels qu'*agricola* ou *pastor* –, toutefois, dans la plupart des cas, certains éléments – tels que des références à des objets dont la fonction est de délimiter les terres, à des rites qui doivent être réalisés par un *dominus*, à des conseils qui renvoient automatiquement à un statut de propriétaire foncier – permettent de considérer qu'ils s'adressaient avant tout à des propriétaires fonciers¹, et même qu'ils célébraient avant tout le bonheur des *domini*. D'autre part, s'ils chantent les louanges d'un *uilicus*, il n'en est pas moins question d'une agriculture qui se déroule dans le cadre de la propriété foncière. Ofellus, le vieil ami d'Horace, est certes aussi heureux dans son statut de métayer que dans celui de *dominus*, mais il n'en pratique pas moins l'agriculture dans un domaine.

Par ailleurs, dans certains vers les poètes de l'époque augustéenne ont abordé plus explicitement ces questions de propriété de la terre et du bétail. C'est notamment le cas dans les *Bucoliques*. Si dans ce poème Virgile a bien chanté un univers rural éloigné des villes, habité par des pasteurs poètes aux noms grecs, il n'en a pas moins évoqué à de multiples reprises – principalement par l'utilisation de pronoms et d'adjectifs possessifs – la question de la propriété du bétail, mais aussi des enclos, des vergers, des terres. D'autre part, dans certains poèmes, Horace et Ovide ont mené des réflexions sur la propriété des terres, la transmission du patrimoine foncier, ou traité des modes d'acquisition des terres. Dans d'autres vers, ils se sont moqués, en particulier Horace, des citoyens qui, sans précautions ni connaissances, avaient acheté des terres. Dans quelques passages encore ils ont célébré des divinités dont la fonction principale était de protéger le domaine², fait référence à des rites destinés à réaffirmer les limites d'une propriété foncière ou présenté une divinité comme la propriétaire d'un domaine.

¹ D'ailleurs, il faut tenir compte du fait que leurs lecteurs appartenaient assurément pour une majorité d'entre eux à la classe des propriétaires fonciers.

² Nous reviendrons évidemment en détail sur ces passages dans la IV^{ème} partie.

Enfin, lorsqu'ils ont traité de leur propre rapport à la terre, ils se sont, de manière plus ou moins explicite mais constante, dépeints sous les traits de *domini*, et ce même lorsqu'ils ont évoqué leur volonté de participer pleinement aux activités agricoles. Ainsi, il serait plus juste de les considérer comme des propriétaires fonciers actifs que comme des « agriculteurs actifs ». D'ailleurs, ce relevé met également en valeur le fait que ces poètes, Virgile mis à part, ont largement chanté le monde rural et l'agriculture par l'intermédiaire de leur propre expérience de propriétaire de domaine ou de l'expérience de connaissances proches. Tous ces éléments amènent à considérer que Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont avant tout pensé et décrit le monde rural ainsi que l'agriculture dans le cadre de la propriété foncière. Dans le chapitre précédent, nous avons spécifié qu'ils avaient célébré le monde rural et le mode de vie des agriculteurs en tant que citoyens romains issus de cités italiennes. Or, à la suite de la présente étude, il faudrait ajouter que c'était aussi en tant que membres d'une classe sociale qui n'était pas nécessairement la plus aisée¹ mais qui avait accès à la propriété privée des terres.

2. 2. Des poètes qui associent le bonheur et la propriété foncière

Après avoir relevé les références à la propriété des terres et/ou du bétail contenues dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne, il convient d'analyser la manière dont ces poètes ont considéré et présenté la propriété foncière et le statut de propriétaire foncier. Plus précisément, nous nous attacherons, dans un premier temps, à traiter du lien qu'ils ont établi entre la propriété des terres et le sentiment de bonheur ressenti par ceux qui sont concernés. Ce travail s'inscrit dans la continuité de la deuxième partie. Dans cette dernière, nous avons constaté que Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide avaient, d'une manière générale, dépeint un monde rural favorable à l'homme, apportant le bonheur à ceux qui l'habitent. Or, nous souhaitons maintenant confronter ces données aux références relatives à la propriété foncière recueillies dans le chapitre précédent, afin de mesurer la place accordée par ces auteurs à la propriété foncière dans cette vision globalement positive du monde rural.

Virgile

Bucoliques

Dans les *Bucoliques* la notion de bonheur est largement présente, et si elle se rapporte, d'une manière générale, à la présence de pasteurs épris de poésie dans un cadre rural accueillant, elle n'en est pas moins parfois liée à la propriété de la terre ou des troupeaux. C'est notamment le cas dans la I^{ère} *Eglogue*. Virgile, par la voix de Mélibée, a explicitement chanté dans le vers 46 le bonheur ressenti par Tityre de pouvoir conserver ses terres :

¹ Au sujet de la biographie de ces poètes cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. de la première partie).

« Heureux vieillard, ainsi tes champs te resteront ! »¹, et, deux vers plus loin, il a ajouté qu'ainsi « des pâturages inconnus ne mettront pas à l'épreuve tes femelles pleines ; elles n'auront pas à subir la contagion du troupeau voisin »². Par conséquent, ce n'est pas uniquement parce qu'il est « étendu sous un large hêtre » et qu'il peut essayer « un air sylvestre sur un mince pipeau »³, ou parce qu'il a la chance de vivre « au milieu des cours d'eau familiers et des sources sacrées », de jouir de l'ombre, du frais, d'écouter le bourdonnement des abeilles ou les chants de ses oiseaux préférés⁴, que Tityre est heureux. Dans les quelques vers que nous venons de citer, il apparaît que son bonheur est en grande partie lié au fait qu'il demeure le propriétaire, ou du moins le possesseur, des terres sur lesquelles ses bêtes paissent. D'ailleurs, durant les vers 51-58, Virgile a précisé que c'était sous la haie qui était « comme toujours à la lisière du voisin »⁵ que Tityre aimait se reposer en écoutant les abeilles, sous-entendant ainsi que sa tranquillité, sa sérénité émanaient de l'ombre que procurait cette haie et des abeilles qui y butinaient la fleur de saule, mais aussi de son statut réaffirmé de limite avec la propriété du voisin.

Dans les vers qui suivent, la notion de bonheur n'est pas exprimée explicitement, mais c'est l'impression qui en ressort puisqu'il est à nouveau question de l'*otium* de Tityre ; d'autre part, il apparaît que cette « tranquillité », cette « plénitude » dont jouit Tityre sont là aussi liées au fait qu'il dispose de génisses et de bergeries :

« O Mélébée, c'est à un dieu que nous devons cette tranquillité [...]. Grâce à Lui, mes génisses ont le droit de paître en liberté, comme tu vois⁶. »

Dans ces vers, Tityre a affirmé en substance qu'il vivait de manière sereine parce que, grâce à un individu qu'il considère comme un dieu⁷, il ne craignait pas de voir les génisses qu'il possédait, ni ses bergeries, lui être ravies. La référence aux génisses qui paissent en liberté renvoie bien à l'absence de risque, et donc, puisque Tityre se présente comme le possesseur de ces génisses – rappelons qu'il a signalé que ces génisses étaient à lui étant donné qu'il a associé l'adjectif possessif *meas* à *boues* –, à l'idée que ce dernier conserve ses droits sur ses bêtes.

¹ *Bucoliques* I, 46 : *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !*

² *Bucoliques* I, 49-50 : *non insueta grauis temptabunt pabula fetas, nec mala uicini pecoris contagia laedent.*

³ *Bucoliques* I, 1-2 : *Tityre, tu patulae recubans sub tegmine fagi siluestrem tenui musam meditaris auena.*

⁴ *Bucoliques* I, 51-58 : *Fortunate senex, hic inter flumina nota et fontis sacros frigus captabis opacum. Hinc tibi, quae semper, uicino ab limite saepes Hyblaeis apibus florem depasta salicti saepe leui somnum suadebit finire susurro ; hinc alta sub rupe canet frondator ad auras ; nec tamen interea raucae, tua cura, palumbes, nec gemere aeria cessabit turtur ab ulmo.*

⁵ *Bucoliques* I, 53 : *Hinc tibi, quae semper, uicino ab limite saepes.*

⁶ *Bucoliques* I, 6-10 : *O Meliboee, deus nobis haec otia fecit : namque erit ille mihi semper deus ; illius aram saepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus. Ille meas errare boues, ut cernis.*

⁷ Au sujet de l'identification de cet individu cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. 3. de la première partie).

A l'inverse, Virgile a, dans cette églogue, chanté le malheur engendré par la perte d'une partie d'un patrimoine agraire. Dans le vers 16, Mélibée a fait brièvement référence à son malheur – il a employé le terme *malum*¹ –, puis, dans les vers 64-73, il a exprimé tout son désespoir de devoir quitter « le pays de » ses « pères et le faite de » sa « pauvre chaumière chargé de gazon »², et de voir, s'il revenait, « un soldat impie » posséder « ces terres si soigneusement défrichées »³ ou « un étranger, ces emblavures »⁴, enfin, d'avoir ensemencé ses champs pour ces derniers⁵. L'importance que Virgile a accordée au rapport entre Mélibée et les terres qu'il possédait est renforcée par le fait que ce dernier a indiqué qu'il n'avait pas tout perdu. Mélibée a évoqué les poiriers et les vignes qu'il cultiverait – « Et maintenant, Mélibée, greffe des poiriers, aligne des vignes ! »⁶ –, laissant entendre qu'il acquerrait des terres dans d'autres lieux⁷. De plus, il a mentionné les chèvres qu'il possédait encore, même s'il a précisé qu'il en possédait beaucoup moins qu'auparavant : « Allez, troupeau jadis prospère, allez, mes pauvres chèvres »⁸. Ainsi, il apparaît que c'est la perte de son domaine que Mélibée déplorait ici.

D'autre part, par la voix de Ménélaque, Virgile évoque, dans la III^{ème} *Bucolique*, une situation inverse de celles qu'il avait dépeintes dans la I^{ère} *Eglogue*. Ici, ce n'est pas le maître qui est malheureux parce qu'il a perdu ses brebis, mais les brebis qui sont malheureuses parce que leur maître les néglige et qu'elles sont exploitées par un tiers : « Malheureuses brebis, troupeau toujours malheureux ! Tandis que le maître courtise Néère et redoute qu'elle ne me préfère à lui, ce gardien étranger les trait deux fois par heure, sèche les mères, et soustrait leur lait aux agneaux. »⁹. Il apparaît ainsi que la propriété n'est pas uniquement la domination d'un individu sur un objet, mais un rapport d'implication réciproque.

Dans la V^{ème} *Eglogue*, Virgile a cette fois chanté : « une allègre jouissance possède les bois et toute la campagne, ainsi que Pan, les bergers et les jeunes Dryades. Le loup ne machine plus d'embûches contre le bétail »¹⁰. Il n'est pas directement question de la propriété du bétail dans ce passage, mais par l'intermédiaire de la référence au loup qui devient inoffensif pour ce

¹ *Bucoliques* I, 16 : *Saepe malum hoc nobis.*

² *Bucoliques* I, 67-68 : *En unquam patrios longo post tempore finis, pauperis et tuguri congestum caespitem culmen.*

³ *Bucoliques* I, 70 : *Impius haec tam culta noualia miles habebit ?*

⁴ *Bucoliques* I, 71 : *Barbarus has segetes ?*

⁵ *Bucoliques* I, 72 : *His nos consequimur agros !*

⁶ *Bucoliques* I, 73 : *Inserere nunc, Meliboeae, pios, pone ordine uitas !*

⁷ Précisons que, dans les vers qui précèdent, Mélibée s'est présenté comme un exilé en partance pour des contrées lointaines : *Bucoliques* I, 64-66 : « Mais nous, loin d'ici, nous irons les uns chez les Africains assoiffés, les autres en Scythie, vers l'Oaxès, torrent crayeux, ou chez les Bretons isolés au bout du monde » : *At nos hinc alii sitientis ibimus Afros, pars Scythiam et rapidum cretae uenimus Oaxen et penitus toto diuisos orbe Britannos.*

⁸ *Bucoliques* I, 74 : *Ite meae, felix quondam pecus, ite, capellae.*

⁹ *Bucoliques* III, 3-6 : *Infelix o semper, ovis, pecus ! Ipse Neaeram dum fouet, ac, ne me sibi praeferat illa, ueretur, hic alienus ouis custos bis mulget in hora ; et suscus pecori, et lac subducitur agnis.*

¹⁰ *Bucoliques* V, 58-60 : *Ergo alacris siluas et cetera rura uoluptas Panaeque pastoresque tenet Dryadasque puellas. Nec lupus insidias pecori.*

dernier et la référence aux bergers, il apparaît que le propriétaire n'aura pas à déplorer la perte d'une bête et, plus globalement, que le bonheur dans les campagnes vient aussi du fait que la propriété est hors de danger. D'autre part, dans la VII^{ème} *Bucolique*, Virgile a évoqué le bonheur que pourrait ressentir le berger Thyrsis si son troupeau prospérait :

« Une jatte de lait et ces gâteaux, Priape, voilà tout ce que, chaque année, tu peux attendre : tu es le gardien d'un pauvre jardin. Jusqu'à présent nous t'avons, suivant notre situation, figé dans le marbre ; mais si les naissances repeuplent notre troupeau, je veux que tu sois d'or¹. »

La notion de bonheur n'est pas explicitement exprimée, cependant, la promesse que fait Thyrsis à son Priape de le « transformer » en or si les naissances sont nombreuses dans son troupeau renvoie indéniablement à l'idée de joie, de satisfaction. Quant aux « naissances qui repeuplèrent le troupeau » de Thyrsis, elles évoquent la prospérité du bétail de ce dernier et, de manière plus concrète, l'augmentation de son patrimoine agraire. Par ailleurs, dans la même églogue et toujours par la voix de Thyrsis, Virgile a de nouveau évoqué une forme de bonheur :

« Allez au logis, mes taureaux, assez mangé, si vous avez quelque vergogne, allez². »

Ce vers ne renvoie pas nécessairement une image de bonheur intense, en revanche, il s'en dégage une impression de plénitude, de bonheur serein et constant. Or, celui-ci est lié à l'esthétique de cette scène de taureaux rentrant dans leur étable à la fin d'une journée de repos, mais aussi au fait que Thyrsis précise qu'il s'agit de *ses* taureaux. Autrement dit, il ressort de ce vers l'image d'une propriété qui n'est pas mise en danger, dans laquelle règne la sérénité.

Dans la IX^{ème} *Bucolique*, il n'est pas question de bonheur, bien au contraire. Mais puisque le malheur ressenti par Moeris est lié à l'expropriation du domaine sur lequel il travaillait et qui appartenait à Ménalque, il convient de traiter des passages dans lesquels les deux éléments apparaissent le plus clairement. Or, c'est le cas dans les premiers vers de l'églogue :

« O Lycidas, avoir vécu jusqu'à maintenant pour entendre un étranger (jamais nous n'avons crainc cela !), propriétaire de notre petit domaine, nous dire : "Ceci est à moi ; hors d'ici, les anciens cultivateurs." Maintenant évincés, tristes, puisque le sort bouleverse tout, nous lui envoyons ces chevreaux (que la malchance les accompagne !)³. »

Le terme de malheur n'a pas été employé par Virgile. Toutefois, c'est bien ce sentiment qu'il a exprimé, notamment lorsque Moeris a chanté son désespoir d'« avoir vécu

¹ *Bucoliques VII, 33-36 : Sinum lactis et haec te liba, Priape, quotannis exspectare sat est : custos es pauperis horti. Nunc te marmoreum pro tempore fecimus, at tu, si fetura gregem suppleuerit, aureus esto.*

² *Bucoliques VII, 44 : Ite domum pasti, si quis pudor, ite, iuuenti.*

³ *Bucoliques IX, 2-6 : Moeris: O Lycida, uiui peruenimus, aduena nostri (quod numquam veriti sumus) ut possessor agelli diceret : « Haec mea sunt ; ueteres migrate coloni. » Nunc uicti, tristes, quoniam fors omnia uersat, hos illi (quod nec vertat bene) mittimus haedos.*

jusqu'à maintenant »¹ pour être chassé des terres sur lesquelles il travaille, sa tristesse – c'est le terme *tristis* qu'a employé Virgile – d'être ainsi évincé², ou encore lorsqu'il a déploré que « le sort bouleverse tout »³. D'autre part, la référence à une expropriation foncière ne peut guère être plus explicite. Virgile a chanté un étranger s'attribuant le petit domaine de Moeris – rappelons que le Mantouan a insisté, en employant un adjectif possessif, sur la propriété ou du moins la possession de Moeris sur cet *agellus*⁴. De plus, par la référence aux chevreaux que Moeris amène à ce nouveau propriétaire, Virgile a ajouté que cette expropriation concernait également le bétail.

Enfin, la X^{ème} et dernière *Bucolique* se termine par un vers – « Allez au logis, vous êtes repues, voici Vesper, allez, mes chevrettes »⁵ – qui rappelle beaucoup le vers 44 de la septième églogue. Le seul changement concerne les taureaux qui sont remplacés par des chèvres. La présence d'un tel vers – dont il se dégage une impression de plénitude, de bonheur serein, durable, émanant du fait que la propriété de celui qui s'exprime ne saurait être mise à mal – à la toute fin des *Bucoliques* pourrait ainsi être interprétée comme une volonté de la part de Virgile d'affirmer l'importance de la garantie de la propriété des terres et du bétail dans l'épanouissement humain.

Géorgiques

Dans les *Géorgiques*, il y a deux passages dans lesquels Virgile a explicitement chanté le bonheur des agriculteurs – « O trop heureux les cultivateurs, s'ils connaissent leur bonheur ! »⁶ – ou plus généralement de ceux qui vivent à la campagne – « Bienheureux aussi celui qui connaît les dieux champêtres, et Pan, et le vieux Sylvain et les Nymphes sœurs ! »⁷ – , mais dans les deux cas, il est demeuré imprécis sur le fait que ces bienheureux étaient ou non propriétaires des terres qu'ils cultivaient ou sur lesquelles ils pouvaient établir un lien avec les divinités champêtres. De plus, lorsque dans les vers suivants Virgile a indiqué les raisons pour lesquelles ces derniers devaient être heureux, il n'a jamais évoqué la propriété des biens agraires⁸.

¹ *Bucoliques IX, 2 : uiui peruenimus.*

² *Bucoliques IX, 5 : Nunc uicti, tristes.*

³ *Bucoliques IX, 5 : quoniam fors omnia uersat.*

⁴ Au sujet de la manière dont Virgile a précisé le rapport entretenu par Moeris avec ce domaine cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 2. 1. de la première partie).

⁵ *Bucoliques X, 77 : Ite domum saturae, uenit Hesperus, ite, capellae.*

⁶ *Géorgiques II, 458 : O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas !*

⁷ *Géorgiques II, 493-494 : Fortunatus et ille deos qui nouit agrestis, Panaque Siluanumque senem Nymphasque sorores !*

⁸ Il a, en effet, mis en avant le fait que les habitants de la campagne ne participaient pas à la guerre, qu'ils n'avaient pas les contrariétés d'une vie à Rome, qu'ils n'étaient pas pervertis par le goût du luxe... D'une manière générale, au sujet de ces causes cf. *supra* (chapitre 2. 2. 3. de la deuxième partie). Ce sont, en effet, deux passages que nous avons étudiés dans le cadre de la deuxième partie car ils renvoient à une vision positive de l'ensemble du monde rural.

Par ailleurs, lorsque Virgile chante que les agriculteurs étaient heureux parce qu'ils n'avaient pas de « hautes demeures dont les portes altières vomissent le matin, hors des salles bondées, un flot énorme de clients venus apporter leurs salutations »¹, il laisse penser qu'il s'adressait avant tout à des *patroni*, et par conséquent que les *agricolae* auxquels il faisait référence étaient des *domini*. Si l'on associe cette « donnée » au fait que dans les vers qui suivent Virgile a célébré la justice qui règne dans le monde rural – « c'est là que la Justice, en quittant la terre, a laissé la trace de ses derniers pas »² – il est possible d'établir un lien entre le bonheur des *agricolae* et le respect accordé aux objets de propriété relatifs à l'agriculture – le respect de la propriété d'autrui et particulièrement de ce qui se rapporte à l'agriculture était, en effet, un des fondements de la justice romaine³. Toutefois, ce n'est pas cet aspect que Virgile a souhaité mettre en avant dans ce passage où il a chanté le bonheur des agriculteurs. De même, lorsque Virgile a célébré le culte que chaque année le propriétaire d'un domaine⁴ devait rendre à Cérès, il est possible d'établir un lien entre le bonheur des participants – il a évoqué le « chœur au grand complet de tes compagnons en liesse »⁵ – et la propriété foncière, étant donné que ce culte avait pour objectif de protéger le domaine et les récoltes. Mais encore une fois, ce n'est pas ce lien que Virgile a souhaité mettre le plus en valeur.

En revanche, Virgile a insisté sur le rôle fondamental de la propriété de la terre lorsqu'il a chanté le bonheur du vieillard de Tarente. Le terme même de « bonheur » ou les termes qui s'en rapprochent directement sont absents de la vingtaine de vers que Virgile a consacrés à ce vieillard. Cependant, à travers la description esthétique du paysage dans lequel il vit – « là où le noir Galèse arrose de bondissantes cultures »⁶ –, l'image de son retour au logis après une journée de travail – « et quand, tard dans la nuit, il rentrait au logis, il chargeait sa table de mets qu'il n'avait point achetés »⁷ –, la référence aux différentes activités qu'il pratiquait à chaque saison⁸, ou encore à sa capacité de ne pas s'inquiéter des caprices du temps – « en se raillant du retard de l'été et de la lenteur des Zéphyr »⁹ –, c'est l'idée si ce n'est d'un bonheur, du moins d'une sérénité, d'une plénitude qui émane de ces vers.

¹ *Géorgiques* II, 458-462 : *O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas ! [...] Si non ingentem foribus domus alta superbis mane salutantum totis uomit aedibus undam.*

² *Géorgiques* II, 474 : *extrema per illos iustitia excedens terris uestigia fecit.*

³ Sur ce point cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

⁴ Nous avons montré dans le chapitre précédent que celui à qui Virgile conseille de réaliser le rite devait être un *dominus*.

⁵ *Géorgiques* I, 345-346 : *terque nouas circum felix eat hostia fruges, omnis quam chorus et socii comitentur ouantes.*

⁶ *Géorgiques* IV, 126 : *qua niger umectat flautentia culta Galaesus.*

⁷ *Géorgiques* IV, 132-133 : *seraque reuertens nocte domum dapis mensas onerabat inemptis.*

⁸ *Géorgiques* IV, 134-137 : « Le premier, au printemps, il cueillait la rose, et des fruits à l'automne, et quand le triste hiver faisait encore par le froid éclater les pierres et de sa glace immobilisait les eaux courantes, lui déjà émondait la chevelure de la souple hyacinthe » : *Primus uere rosam atque autumnum carpere poma ; et, cum, tristis hiems etiamnum frigore saxa rumperet et glacie cursus frenaret aquarum, ille comam mollis iam tondebat hyacinthi.*

⁹ *Géorgiques* IV, 138 : *aestatem increpitans seram Zephyrosque morantis.*

D'autre part, le poète a spécifié l'*animus* avec lequel le vieillard considérait sa condition de propriétaire foncier. Il a chanté : « dans sa fierté il égalait ses richesses à celles des rois »¹, après avoir précisé que « ses richesses » étaient faites de « quelques arpents d'un terrain abandonné »², d'« un fond qui n'était pas bon pour les bœufs de labour, ni propice au bétail, ni propre à Bacchus »³ ou encore de ronceraies, de légumes, de lis blancs, de verveines et de pavots comestibles⁴. Ainsi, c'est bien l'idée d'une forme de bonheur profond, serein, constant, ressenti par le vieillard de Tarente, du fait d'être le propriétaire d'une petite terre, qui émane du portrait que Virgile a réalisé de ce dernier.

Enfin, il apparaît, à la lecture des vers 321-332 du livre IV⁵ que pour Aristée le plus grand des malheurs est de perdre ses propriétés agricoles ; par conséquent, il ressort de ces vers l'idée que le bonheur, la gloire naissent du fait de posséder un domaine, des troupeaux, des vergers, des vignes... Dans ce contexte, l'intensité avec laquelle Virgile a dépeint le profond désespoir d'Aristée – rappelons que ce dernier a accusé sa mère, la nymphe Cyréné, de ne pas le soutenir malgré son essence divine⁶, de lui avoir promis de devenir un dieu sans être capable de lui assurer sa dignité de mortel⁷, puis il l'a encouragée à détruire ses vergers, ses étables, ses moissons, ses plantations, ses vignes, si elle avait pris à sa « gloire tant de déplaisir »⁸ – peut être interprétée comme une volonté de rendre encore plus probante cette idée d'un bonheur immanent de la possession d'une exploitation agricole.

En définitive, cette étude nous amène à constater que Virgile a peu insisté sur le lien qui unit le bonheur des habitants de la campagne à la propriété des terres dans les *Géorgiques*, mais que cet aspect de son discours, qu'il avait développé dans les *Bucoliques*, est également présent dans ce poème agronomique, notamment dans le dernier livre⁹.

Horace

Horace a lui aussi souligné le lien qui existe entre le bonheur de l'agriculteur et le fait qu'il possède les terres sur lesquelles il travaille et/ou le troupeau dont il s'occupe. Dans la II^{ème} *Epode*, il a, d'une manière générale, dressé une liste des raisons pour lesquelles

¹ *Géorgiques* IV, 132 : *regum aequabat apes animis*.

² *Géorgiques* IV, 127-128 : *cui pauca relictis iugera ruris erant*.

³ *Géorgiques* IV, 128-129 : *nec fertilis illa iuuencis nec pecori opportunata seges nec commoda Baccho*.

⁴ *Géorgiques* IV, 130-131 : « Cependant, notre homme plantait, entre les ronceraies, des légumes en vignes espacées, et en bordure des lis blancs, des verveines et du pavot comestible » : *Hic rarum tamen in dumis olus albaque circum lilia uerbenasque premens uescumque papauer*.

⁵ Cf. le passage dans son ensemble dans le chapitre 3. 6. de la deuxième partie et dans les annexes (p. 54).

⁶ *Géorgiques* IV, 321-324.

⁷ *Géorgiques* IV, 324-328.

⁸ *Géorgiques* IV, 329-332.

⁹ Rappelons que les passages extraits de l'*Enéide* dans lesquels le lien entre le bonheur des agriculteurs et la propriété des terres et/ou du bétail apparaît, seront étudiés dans le chapitre suivant car ils renvoient à des temps anciens, et qu'ils ont pour cela un sens quelque peu différent.

l'agriculteur est heureux – la condition de l'agriculteur est le sujet unique du poème, d'autre part, les termes qui se rapportent directement aux notions de bonheur, de joie, de plaisir sont au nombre de cinq et sont répartis de manière relativement régulière¹. Or, rappelons qu'il a introduit dans cette liste une référence au fait qu'est « heureux », *beatus*, celui qui « travaille les champs de ses pères avec des bœufs à lui »², autrement dit celui qui possède un domaine, voire plus précisément qui a hérité du domaine familial. Horace a d'ailleurs insisté sur cette notion de propriété puisqu'il a précisé que celui qui est heureux possède la terre qu'il travaille, mais aussi les bœufs avec lesquels il travaille : « avec des bœufs à lui ».

Dans les autres vers du poème, il n'y a aucun passage dans lequel le bonheur de l'agriculteur est associé de manière aussi explicite au fait qu'il est le propriétaire des terres sur lesquelles il travaille. Cependant, il convient de rappeler, d'une part, que dans le chapitre précédent nous avons pu observer que d'autres éléments renvoyaient à l'idée de propriété foncière – Horace a chanté les dons que l'agriculteur faisait à Silvain pour son action protectrice sur les limites du domaine³ ou fait référence aux *Terminalia*, la fête dont la finalité était de réaffirmer la fixité des limites des propriétés foncières⁴ –, d'autre part, qu'il y a quatre autres références au bonheur des agriculteurs, réparties de manière relativement régulière dans l'ensemble du poème. Ainsi, il apparaît que le bonheur de l'agriculteur et la notion juridique de propriété de la terre sont liés dans cette épode. Horace a certes réalisé un éloge du monde rural, de l'agriculture, du mode de vie des agriculteurs⁵, mais il a aussi affirmé que la seule pratique de l'agriculture ne suffit pas au bonheur, il faut également être le propriétaire des terres qu'on cultive, il faut être un propriétaire foncier.

Dans les *Odes* II, 16 et II, 18, Horace a cette fois exprimé sa joie d'être le propriétaire d'un petit domaine en Sabine. Dans la première, il a chanté : « Pour moi, un petit domaine et le souffle délicat de la Camène grecque, voilà ce que m'a donné la Parque véridique, avec le dédain du vulgaire malveillant »⁶, laissant ainsi entendre qu'il était heureux de ce que les destins lui avaient offert, et dans la seconde il a été encore plus explicite puisqu'il a indiqué qu'il était « heureux assez de mon seul domaine sabin »⁷.

¹ Le premier terme est *beatus* dès le vers 1, le deuxième est le verbe *gaudere* au vers 19, le troisième est l'expression *non malarum* au vers 37, le quatrième et le cinquième sont le verbe *iuvo* qui renvoie à la notion de plaisir.

² Les trois premiers vers sont construits de la manière suivante : *Beatus ille qui procul negotiis, ut prisca gens mortalium paterna rura bobus exercet suis.*

³ Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet dans le chapitre 1. 3. de la quatrième partie.

⁴ Au sujet de cette fête cf. *infra* (chapitre 1. 1. de la quatrième partie).

⁵ A ce sujet cf. la deuxième partie de la présente étude.

⁶ *Odes* II, 16, 37-40 : *mihi parua rura et spiritum Graiae tenuem Camenae Parca non mendax dedit et malignum spernere uolgens.*

⁷ *Odes* II, 18, 14 : *satis beatus unicus Sabinis.*

Par ailleurs, dans la *Satire* I, 1, Horace a mené une réflexion sur le bonheur humain et à ce titre, il a chanté :

« Le laboureur est vanté de l'homme versé dans la science du droit et des lois, quand celui-ci, vers l'heure où le coq chante, entend frapper à sa porte pour une consultation ; et cet autre, qu'une caution donnée arrache à son champ et amène à la ville, proclame qu'on n'a de bonheur qu'en vivant à la ville¹. »

Etant donné que le Vénousien a précisé que le laboureur auquel il se référait était un propriétaire foncier – il a indiqué : « cet autre, qu'une caution donnée arrache à son champ »² –, il apparaît que cet agriculteur envié par « l'homme versé dans la science du droit et des lois » possède nécessairement le champ qu'il travaille. Autrement dit, pour « l'homme versé dans la science du droit et des lois », le bonheur est lié non seulement au fait d'être éloigné de la ville, mais aussi d'être le propriétaire des terres qu'on cultive. D'autre part, rappelons que dans les vers 1-4 de la *Satire* II, 6³, Horace a exprimé, comme il l'avait fait dans les *Odes* II, 16 et II, 18, son bonheur d'être le propriétaire d'un petit domaine. Il n'y a pas le terme « bonheur », ou un terme qui s'en rapproche directement, dans ces vers. Toutefois, il y a des expressions qui, associées à la description plaisante qu'Horace a réalisée de son domaine – le jardin, la fontaine d'eau vive, le petit bois⁴ –, y renvoient. Le Vénousien a débuté ce poème en indiquant que son vœu était – *Hoc erat in uotis*⁵ – de posséder un tel domaine, puis il a indirectement remercié les dieux de ce bienfait – « Les dieux ont mieux et plus largement fait les choses »⁶ – avant d'indiquer explicitement que tout est bien ainsi – *Bene est*⁷ – et qu'il ne souhaite rien de plus – « Je ne demande rien de plus »⁸. Ainsi, c'est bien cette impression qu'Horace chante son bonheur de posséder un petit domaine qui se dégage de cet extrait.

De même, dans l'*Épître* I, 14, Horace a chanté toute l'importance qu'avait son domaine pour son équilibre personnel : « Régisseur de mes bois et du petit domaine qui me rend à moi-même »⁹. Puis, dans la même épître, il a évoqué son bonheur de vivre à la campagne : « Je dis, moi, que le bonheur, c'est de vivre à la campagne »¹⁰. Il n'y a pas de référence explicite à la propriété foncière dans ce vers. Mais puisqu'il s'adressait à son *uilicus*, qu'il venait de chanter combien son domaine le rendait à lui-même et que dans d'autres poèmes il a souvent célébré la

¹ *Satires* I, 1, 9-12 : *Agricolam laudat iuris legumque peritus, sub galli cantum consultor ubi ostia pulsat ; ille, datis uadibus qui rure extractus in urbem est, solos felices uiuentis clamat in urbe.*

² *Satires* I, 1, 11 : *ille, datis uadibus qui rure extractus in urbem est.*

³ Cf. le passage dans son ensemble dans le chapitre 2. 2. 4. de la deuxième partie.

⁴ Au sujet de cette description plaisante et notamment de son aspect esthétique cf. *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la deuxième partie).

⁵ *Satires* II, 6, 1.

⁶ *Satires* II, 6, 3-4 : *Auctius atque di melius fecere.*

⁷ *Satires* II, 6, 4.

⁸ *Satires* II, 6, 4 : *Nil amplius oro.*

⁹ *Épîtres* I, 14, 1 : *Vilice siluarum et mihi me reddentis agelli.*

¹⁰ *Épîtres* I, 14, 10 : *Rure ego uiuentem, tu dicis in urbe beatum.*

campagne à travers le prisme de son domaine, il est possible qu'en affirmant ainsi son goût pour la vie à la campagne Horace pensait concrètement à son petit domaine sabin. D'ailleurs, dans les vers 37-39 de cette épître, le poète a de nouveau exprimé son bonheur, ou plus exactement le confort – il a en effet chanté *mea commoda* – que lui procurait le fait de vivre dans son domaine : « Là-bas personne ne cherche à entamer mon bonheur d'un regard oblique ni à l'empoisonner d'une haine et d'une morsure secrètes. Mes voisins, seulement, rient de me voir remuer les mottes de terre et les pierres¹. »

Enfin, sans revenir sur l'implication d'Horace dans la bataille de Philippes et l'expropriation dont il a par la suite été victime², il convient de rappeler que, dans l'*Epître* II, 2, ce dernier a associé un terme – *durus*³ – qui s'approche de la notion de malheur, ainsi qu'une comparaison – « retombé à terre comme un oiseau dont on a coupé les ailes »⁴ – qui évoque elle aussi l'idée de malheur ou du moins renvoie à une situation difficile, à la perte de son domaine familial : « dépouillé du Lare et du domaine paternels »⁵. Ainsi, ce passage et les précédents font apparaître que pour Horace le bonheur dépendait, dans une mesure non négligeable, du fait de pouvoir vivre à la campagne mais aussi d'être le propriétaire d'un petit domaine. Avant de clore cette étude, il faut toutefois préciser le caractère mesuré de la propriété dont Horace a vanté les mérites et associée au bonheur. En effet, ce dernier n'a pas célébré la propriété foncière dans l'absolu, il n'a pas chanté le bonheur de tous les propriétaires fonciers mais celui des propriétaires de petits domaines. Il a même indiqué explicitement, dans les vers 49-51 de la *Satire* I, 1, que ceux qui possédaient d'immenses domaines n'étaient en rien plus heureux que ceux qui possédaient un domaine de dimension modeste : « Ou bien cela fait-il une différence, dis-moi, pour qui renferme sa vie dans les bornes de la nature, d'avoir cent arpents ou mille à labourer »⁶.

Properce

Properce n'a pas chanté le bonheur de ceux qui possèdent des terres et/ou du bétail, en revanche, dans les vers 120-130 de l'*Elégie* IV, 1⁷, il a fait référence au malheur de celui qui est exproprié de ses terres. Il n'est pas question d'évoquer de nouveau l'expropriation dont la

¹ *Epîtres* I, 14, 37-39 : *Non istic obliquo oculo mea commoda quisquam limat, non odio obscuro morsuque uenenat ; rident uicini glaebas et saxa mouentem.*

² A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie).

³ *Epîtres* II, 2, 51 : « Mais le malheur des temps m'éloigna d'un lieu qui m'était cher » : *Dura sed emouere loco me tempora grato*. Rappelons qu'étant donné qu'Horace précise dans le dernier vers que ses voisins rient de le voir travailler lui-même ses terres, il est assuré qu'*istic* ne renvoie pas à la campagne d'une manière générale mais à son domaine sabin.

⁴ *Epîtres* II, 2, 50 : *decisis humilem pinnis.*

⁵ *Epîtres* II, 2, 50-51 : *inopemque paterni et laris et fundi.*

⁶ *Satires* I, 1, 49-51 : *Vel dic, quid referat intra naturae finis uiuenti, iugera centum an mille aret ?*

⁷ Cf. le passage dans son ensemble *supra* (chapitre 1. 1 de la présente partie) et dans les annexes (p. 112).

famille de Propertius a été victime¹. Nous souhaitons uniquement, dans le cadre de ce chapitre, mettre en valeur la manière dont Propertius a mis en scène le malheur que cette expropriation avait engendré. Nous constatons, en effet, que le poète a d'abord demandé à ses lecteurs « du calme et du courage » avant de faire référence aux larmes : « car je vois encore des larmes »². Puis il a chanté la beauté des paysages ombriens, comme pour mettre plus en valeur le caractère regrettable de cette expropriation³. Par la suite, il a évoqué la mort de son père – « Tu recueilles avant l'âge les cendres de ton père »⁴ –, sa pauvreté présente – « voilà tes dieux Lares réduits à la pauvreté »⁵ –, avant de dépeindre, certainement dans le but d'attiser encore un peu plus les regrets, l'image esthétique des nombreux taureaux qui retournent la terre⁶. Enfin, il a utilisé le terme *tristis*⁷ pour qualifier la *pertica*, l'instrument avec lequel l'arpenteur a en dernier lieu rendu concrète cette expropriation.

Tibulle

Tibulle a, quant à lui, exprimé à plusieurs reprises son bonheur d'être le propriétaire d'un petit domaine. Dans l'*Élégie* I, 1, après avoir évoqué sa volonté de vivre une « vie de loisir » dans son petit domaine, de participer lui-même aux activités agricoles et de rendre les cultes nécessaires aux divinités protectrices de son domaine, il a chanté explicitement la « joie »⁸, puis le bonheur – « Voilà le bonheur que je voudrais »⁹ – que lui procurait le fait de posséder une petite terre – « une petite terre me suffit »¹⁰ –, de vivre dans son petit domaine, de se reposer dans sa couche familière auprès de sa maîtresse¹¹. De même, dans la deuxième élégie du recueil, Tibulle a suggéré le bonheur qu'il avait de travailler sa terre, de s'occuper de ses bêtes auprès de sa Délia :

« Moi, je voudrais moi-même, ma Délia, pourvu que ce soit avec toi, atteler mes bœufs et faire paître mon troupeau sur la colline familière¹². »

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2. de la première partie).

² *Élégies* IV, 1, 120 : *incipit tu lacrimis aequus adesse nouis*.

³ *Élégies* IV, 1, 123-126. Au sujet de cette description et de son caractère esthétique cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la deuxième partie).

⁴ *Élégies* IV, 1, 127-128 : *Ossaque legisti non illa aetate legenda patris*.

⁵ *Élégies* IV, 1, 128 : *et in tenuis cogeris ipse lares*.

⁶ *Élégies* IV, 1, 129 : *nam tua cum multi uersarent rura iuuenci*.

⁷ *Élégies* IV, 1, 130.

⁸ *Élégies* I, 1, 45.

⁹ *Élégies* I, 1, 49 : *Hoc mihi contingat*.

¹⁰ *Élégies* I, 1, 43 : *parua seges satis est*.

¹¹ *Élégies* I, 1, 43-47 : *noto requiescere lecto si licet et solito membra leuare toro. Quam iuuat immites uentos audire cubantem et dominam tenero continuisse sinu aut*.

¹² *Élégies* I, 2, 71-74 : *ipse boues, mea, si tecum modo, Delia, possim iungere et in solito pascere monte pecus*.

Tibulle n'a pas utilisé le terme de bonheur ou de terme proche, cependant c'est bien cette idée qui ressort de ces vers, puisqu'il a fait référence à la présence de l'amour à travers l'évocation de Délia et qu'il a chanté les « collines familières »¹. Notons d'ailleurs que, dans le passage précédent où Tibulle a explicitement exprimé sa joie, le terme *solitum* était déjà présent. D'autre part, si ce bonheur émane en grande partie de la présence de Délia, du fait de vivre avec elle à la campagne, il est également lié au fait que Tibulle possède les bœufs avec lesquels il souhaite travailler la terre, le troupeau dont il projette de s'occuper².

Enfin, dans l'*Élégie* I, 5, la notion de bonheur n'est pas explicitement employée par Tibulle, mais c'est encore cette impression qui émane des vers 21-28 où le poète a dépeint la vie qu'il souhaiterait mener avec Délia dans son petit domaine. Il a, en effet, chanté qu'il cultiverait ses champs – « Je cultiverai mes champs »³ – pendant qu'elle garderait ses récoltes – « ma Délia sera là, gardienne de mes récoltes »⁴ –, veillerait sur la confection du vin – « ou bien elle veillera sur mes auges remplies de raisins et sur le vin doux bien limpide exprimé par le pied agile »⁵ –, s'occuperait du bétail – « Elle s'habituera à compter le bétail »⁶ –, ou participerait aux cultes rendus aux divinités protectrices du domaine : « Elle saura offrir au dieu rustique une grappe pour prix du vin, des épis pour la moisson, pour le troupeau un sacrifice »⁷.

Ainsi, encore une fois, c'est le cumul de trois éléments, la présence de Délia, la participation aux activités simples de la vie champêtre et la propriété des terres sur lesquelles ces activités sont pratiquées – l'élégiaque a d'ailleurs insisté dans les vers 21-28 de l'*Élégie* I, 5, par l'emploi d'adjectifs possessifs, sur le fait que Délia s'occuperait de denrées qui lui appartenaient⁸ ; de plus, le culte qu'elle rendrait au « dieu rustique » a un lien avec la protection du domaine de son amant, puisque ce « dieu rustique » n'est autre que Terminus, le dieu des limites⁹ – qui constitue le socle du bonheur chanté par Tibulle. D'ailleurs, d'une manière générale, l'insistance avec laquelle ce dernier a précisé, dans ces passages, qu'il était le propriétaire des terres qu'il souhaitait cultiver, des troupeaux qu'il désirait garder en compagnie de Délia, indique qu'il ne pouvait concevoir concrètement la vie à la campagne, et par conséquent le bonheur qui en émane, en dehors de son domaine et de son statut de propriétaire foncier.

¹ *Elégies* I, 2, 74 : *solito monte*.

² Sur ce dernier point cf. *supra* (chapitre 2. 1. de la présente partie).

³ *Elégies* I, 5, 21 : *Rura colam*.

⁴ *Elégies* I, 5, 21 : *frugumque aderit mea Delia custos*.

⁵ *Elégies* I, 5, 22-23 : *aut mihi seruabit plenis in lintribus uuas pressaque ueloci candida musta pede*.

⁶ *Elégies* I, 5, 25 : *Consuescet numerare pecus*.

⁷ *Elégies* I, 5, 27-28 : *Illa deo sciet agricolae pro uitibus uuam, pro segete spicas, pro grege ferre dapem*.

⁸ A ce sujet cf. le chapitre précédent.

⁹ Au sujet de Terminus cf. notamment *infra* (chapitre 1. 1. de la quatrième partie).

Ovide

Ovide n'a pas chanté sa joie d'être le propriétaire d'un domaine ou le bonheur de ceux qui possèdent des terres. Cependant, puisque depuis son lieu d'exil il s'est plaint de ne pouvoir profiter de ses terres près de Rome ou dans le pays des Péligniens, il a, à l'instar de Properce lorsqu'il dénonçait « la sinistre perche de l'arpenteur », traduit une idée assez similaire. En effet, Ovide a explicitement chanté dans ses missives d'exil son regret de ne pouvoir jouir de la tranquillité que lui apportait la vieillesse sur les terres qui lui appartenaient. Ainsi, dans la huitième missive du livre IV des *Tristes*¹, ce dernier a exprimé sa volonté de « vivre dans ma petite maison auprès de mes vieux Pénates et dans les champs paternels maintenant privés de leur maître »², ou de se mettre à l'écart dans des jardins qu'il possédait plutôt que de vivre sur une terre étrangère : « c'était l'heure non de respirer un air étranger ni d'étancher ma soif à une source gête, mais tantôt de me retirer dans les jardins solitaires que je possédais »³. Il n'y a pas de terme qui se rapporte à la notion de bonheur néanmoins c'est l'idée qu'Ovide serait heureux de vivre sur ses terres qui ressort de ces vers, à travers les références à la sérénité, à la quiétude que lui apporterait ce cadre de vie.

De même, lorsqu'il comprit qu'il ne rentrerait plus en Italie, Ovide exprima, dans les vers 51-60 de la *Pontique* I, 8, sa volonté de participer aux activités agricoles s'il lui était permis⁴ de vivre sur une terre éloignée des peuples barbares établis à proximité de Tomes⁵ et dont il serait le propriétaire⁶. Il n'a pas fait référence à son bonheur mais il a laissé entendre qu'il serait beaucoup moins malheureux qu'il ne l'était. D'ailleurs, dans les deux derniers vers de cette pontique, Ovide a été plus explicite : « Je voudrais qu'on me donnât une terre plus proche et que ne menace aucune guerre : ainsi serais-je délivré d'une grande part de mes maux. »⁷. Les deux notions sont bien présentes dans ces vers et elles sont même intimement liées. En évoquant son souhait d'avoir une terre qui lui appartienne – il a utilisé l'expression *terra propior*⁸ –, Ovide a clairement fait référence à son statut de *dominus*. D'autre part, en chantant qu'il serait « délivré d'une grande part de » ses « maux », il a évoqué si ce n'est son bonheur, du moins une éventualité que son malheur s'apaise. Ainsi, il apparaît que dans son isolement le plus complet, dans l'acceptation de sa situation d'exilé à vie, Ovide voyait comme une lueur d'espoir le fait d'être le propriétaire d'une terre, pourvu qu'elle soit propre à l'exploitation agricole et qu'elle soit située dans une région sécurisée. En dernière analyse, cet

¹ Cf. le chapitre dans son ensemble *supra* (chapitre 2. 2. 3. 1. de la deuxième partie).

² *Tristes* IV, 8, 9-10 : *et parvam celebrare domum veteresque Penates et quae nunc domino rura paterna carent.*

³ *Tristes* IV, 8, 26-27 : *Nec siccam Getico fonte leuare sitim, Sed modo, quos habui, uacuos secedere in hortos.*

⁴ *Pontiques* I, 8, 51 : *Ipse ego pendentis.*

⁵ Il a fait référence à ces dangers aux vers 5-6, 25-26, ou encore dans les deux derniers vers du poème (73-74).

⁶ Sur sa manière d'exprimer son statut de propriétaire dans ces vers cf. le chapitre précédent.

⁷ *Pontiques* I, 8, 73-74 : *Terra uelim propior nullique obnoxia bello detur : erit nostris pars bona dempta malis.*

⁸ *Pontiques* I, 8, 73.

espoir qui apparaît comme des plus sincères, parce qu’exprimé à un moment tout à fait particulier de l’existence d’Ovide, amène à penser que, pour un citoyen romain du début de notre ère – et même un amoureux de la ville¹ –, un des fondements du bonheur résidait dans le fait d’être le propriétaire d’une exploitation agricole et de pouvoir travailler cette terre dans des conditions convenables.

Tableau 20 : Des poètes qui associent le bonheur et la propriété foncière

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	différentes manières d’associer le bonheur et la propriété foncière
Virgile	19 (<i>Buc.</i> 10 ; <i>Géorg.</i> 9)	grande	affirmation explicite du bonheur de celui qui possède des terres et/ou du bétail (10) ; absence de propriété foncière → malheur (6) ; propriété foncière assurée = sérénité (5)
Horace	6 (<i>Od.</i> 2 ; <i>Sat.</i> 2 ; <i>Epît.</i> 2)	moyenne	affirmation explicite du bonheur de celui qui possède des terres et/ou du bétail (2) ; célèbre sa propre joie d’être le propriétaire d’un domaine (4) ; absence de propriété foncière → malheur (1) ; propriété foncière assurée = sérénité (1)
Propertius	1 (L.IV : 1)	secondaire	absence de propriété foncière → malheur (1)
Tibulle	6 (L.I : 6)	relativement grande	célèbre sa propre joie d’être le propriétaire d’un domaine (6) ; propriété foncière assurée = sérénité (1)
Ovide	3 (<i>Trist.</i> 2 ; <i>Pont.</i> 1)	secondaire	absence de propriété foncière → malheur (3)

L’étude menée dans ce chapitre permet de constater qu’au-delà d’une utilisation importante de références à la propriété foncière dans leurs œuvres, Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont tenu un discours très positif sur le sujet. Il apparaît qu’ils ont souvent établi un lien entre la propriété des terres, des troupeaux, des produits agricoles, et le bonheur de ceux qui les possèdent. Ils ont chanté des pâtres poètes satisfaits de se mouvoir dans une nature champêtre mais aussi de posséder les bêtes dont ils s’occupent, des agriculteurs heureux de travailler les terres de leurs ancêtres avec des bœufs dont ils sont propriétaires. Ils ont aussi célébré le bonheur de ceux qui, à la suite d’une vie d’abnégation, ont pu acquérir une petite terre

¹ Si tout au long de cette étude nous avons mis l’accent sur le lien qui unit Ovide à la campagne, il ne faut pas pour autant oublier à quel point ce dernier a apprécié la vie urbaine et particulièrement la vie à l’intérieur de l’*Vrbs*.

pour y produire les quelques denrées nécessaires à leur subsistance. A l'inverse, ils ont évoqué le malheur de ceux qui ne possèdent pas de terre, ou qui n'en possèdent plus.

Enfin, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont largement célébré leur propre statut de propriétaire foncier, leur propre joie de pouvoir jouir du monde rural dans leurs petits domaines, ou au contraire leur propre malheur d'avoir été expropriés de leurs terres, ou de ne pas avoir toujours pu jouir des terres qu'ils possédaient. Ainsi, il apparaît d'une part que c'est avant tout dans leurs domaines qu'ils souhaitaient profiter de la quiétude, de la sérénité, de la beauté du monde rural, et d'autre part que la propriété des terres, des troupeaux et des produits agricoles avait une importance majeure dans l'image positive qu'ils ont transmise du monde rural et de l'agriculture. En définitive, c'est principalement dans le cadre de la propriété foncière qu'ils concevaient, pour eux et pour leurs lecteurs concitoyens, le bonheur rural.

2. 3. Des poètes qui font de la propriété foncière la base de l'existence économique et sociale d'un citoyen romain

Au-delà du fait d'avoir associé la propriété des terres, des troupeaux et des produits agricoles au bonheur des agriculteurs, Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont accordé une importance majeure à la propriété foncière du point de vue de la représentation économique et sociale du citoyen romain. Il apparaît, en effet, que dans un certain nombre de passages, les poètes de l'époque augustéenne ont présenté la propriété des terres, du bétail, des produits agricoles comme étant à l'origine de la richesse patrimoniale d'un individu et/ou de sa position, de son existence sociale.

Virgile

Dans la 1^{ère} *Bucolique*, Tityre est explicitement présenté comme quelqu'un d'heureux car il a su conserver ses terres¹, mais il apparaît également comme un individu existant avant tout – et cette idée même de son bonheur y participe – par l'intermédiaire de son bétail et de ses terres. Dès le premier vers où il s'est exprimé, Tityre a évoqué sa tranquillité², et le premier élément auquel il fait référence afin d'illustrer cette dernière ce sont ses génisses qui pouvaient paître en liberté³. Par ailleurs, dans les vers 33-35 Tityre a évoqué la difficulté qu'il avait à amasser des richesses malgré le bétail qu'il possédait et le travail qu'il fournissait : « J'avais beau faire sortir de mes enclos mainte victime, et presser de gras fromages pour la

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitres 1. 2. 2. 1. de la première partie et 2. 1. de la troisième partie).

² *Bucoliques* I, 6 : *O Meliboe, deus nobis haec otia fecit.*

³ *Bucoliques* I, 9 : *meas errare boues.*

ville, plutôt chiche ! jamais je ne revenais au logis avec une lourde poignée de monnaie »¹. De plus, lorsque Mélibée évoque le bonheur de son interlocuteur dans les vers 46-48, il précise immédiatement que c'est parce qu'il conservera ses terres, et il ajoute même que celles-ci lui suffisent, bien qu'elles ne soient pas de bonne qualité². Ainsi, il apparaît, au-delà des questions d'expropriation qui dominent ces vers³, que le fait d'être propriétaire d'une terre rend heureux, mais aussi, en seconde analyse, qu'un individu existe économiquement et socialement par les terres qu'il possède. Il émane en effet de cet extrait l'idée que Tityre est indissociable de son petit domaine. Son petit terrain est à la fois à l'origine de son bonheur, de sa subsistance économique et de son existence sociale. Enfin, puisque la mauvaise qualité de ses terres – Virgile a dépeint une terre à la fois pierreuse et marécageuse – ne réduit en rien l'attachement que Tityre a pour elles, il semble que le Mantouan n'a pas souhaité mettre en avant l'aspect économique. A la lecture de ces vers, la pauvreté des terres n'apparaît pas comme un obstacle au bonheur et à une position sociale valorisante.

De même, la manière dont Virgile a exposé la situation de Mélibée conduit à penser la propriété foncière en terme de ressource économique fondamentale, mais aussi et avant tout en terme de valorisation sociale. En effet, ce dernier s'est présenté à Tityre non pas simplement comme un exproprié mais comme un exilé : « nous autres, nous quittons notre pays et nos chères campagnes ; loin du pays nous sommes exilés »⁴, et dans les derniers vers il a fait référence à tous ceux qui, privés de leurs terres, quitteront l'Italie : « Mais nous, loin d'ici, nous irons les uns chez les Africains assoiffés, les autres en Scythie, vers l'Oaxès, torrent crayeux, ou chez les Bretons isolés au bout du monde »⁵. Or, dans les faits, si la situation de l'exproprié n'était en rien enviable, elle n'était pas comparable à celle d'un exilé. Un grand nombre des expropriés de 41 avant notre ère n'ont pas quitté l'Italie, beaucoup sont allés à Rome, d'autres, à l'instar de l'Ofellus d'Horace⁶, sont demeurés sur leurs terres en tant que métayers. De plus, il semble qu'ils aient souvent pu conserver – à l'inverse d'un exilé – quelques biens agricoles⁷. C'est d'ailleurs le cas de Mélibée qui pousse, dolent, droit devant lui ses pauvres chèvres⁸, ou qui annonce qu'il va greffer des poiriers et aligner des vignes¹,

¹ *Bucoliques* I, 33-35 : *Quamuis multa mein exiret uictima saeptis, pinguis et ingratae premeretur caseus urbi, non umquam grauis aere domuni mihi dextra redibat.*

² *Bucoliques* I, 46-48 : *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt ! Et tibi magna satis, quamuis lapis omnia nudus limosoque palus obducatur pascua iunco.*

³ Au sujet du rapport entre les expropriations et ces vers cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie).

⁴ *Bucoliques* I, 3-4 : *nos patriae finis et dulcia linquimus arua ; nos patriam fugimus.*

⁵ *Bucoliques* I, 64-66 : *At nos hinc alii sitientis ibimus Afros, pars Scythiam et rapidum cretae ueniamus Oaxen et penitus toto diuisos orbe Britannos.*

⁶ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie).

⁷ D'une manière générale, au sujet de la situation des expropriés de 41 avant notre ère cf. *supra* (chapitre 1. 1. 6. de la première partie).

⁸ *Bucoliques* I, 13 : *En ipse capellas protinus aeger ago* : « Vois : mes pauvres chèvres, je les pousse, dolent, droit devant moi ».

laissant ainsi entendre qu'il va acquérir de nouvelles terres. Ainsi, le fait que Mélibée quitte l'Italie doit être considéré comme un choix de sa part, et, d'une manière plus générale, il apparaît que ce dernier est désespéré parce qu'il a perdu une grande partie de ses ressources, mais aussi parce qu'à travers l'expropriation de son domaine situé en Italie², son statut social a largement été mis à mal.

Dans la II^{ème} *Bucolique*, la question de l'importance du patrimoine agraire a été également abordée par Virgile. Dans les vers 19-24, Corydon, blessé par le dédain que le bel Alexis cultive à son égard parce qu'il vit aux lisières des forêts, a, en quelque sorte, procédé à un inventaire des biens agraires qu'il possède :

« Tu me dédaignes et tu ne demandes pas, Alexis, qui je suis, quelle est ma richesse en bétail, quelle est mon abondance en lait neigeux. J'ai mille brebis qui paissent en liberté sur les monts de Sicile ; je ne manque de lait frais ni l'été, ni durant la froidure³. »

Dans ces quelques vers, Corydon plaide en faveur de l'idée que sa propre valeur, en tant qu'individu, doit être mesurée à la hauteur de sa richesse agraire. Il affirme en substance que ce n'est pas parce qu'il ne jouit pas du confort urbain qu'il est nécessairement pauvre – au contraire il évoque explicitement sa richesse en bétail, son abondance en lait, la possession de mille brebis –, et qu'il n'a pas, par conséquent, un statut social valorisant. Ainsi, dans cet extrait, Virgile n'a pas, comme il l'a fait dans la I^{ère} *Bucolique*, mis en avant l'aspect social, il l'a mis au même niveau que l'aspect économique, le second découlant directement du premier. Toutefois, c'est bien l'idée qu'un individu existe avant tout par l'intermédiaire de ses biens et particulièrement de ses biens agraires qui émane de ces vers.

Enfin, le fait que Moeris emploie l'expression « avoir vécu jusqu'à maintenant »⁴, lorsqu'il chante son désespoir d'être exproprié de son petit domaine, dans les vers 2-4 de la IX^{ème} *Bucolique*⁵, indique que, pour lui, être le propriétaire d'un domaine est à la base de son existence. Il n'y a rien qui permette de déterminer s'il est plus désespéré par les conséquences économiques ou par les conséquences sociales de cette expropriation. En revanche, il est assuré que pour Moeris le problème n'est pas uniquement économique. Par cette expropriation, c'est toute son existence sociale qui est transformée et ce de manière négative.

¹ *Bucoliques* I, 73 : « Et maintenant, Mélibée, greffe des poiriers, aligne des vignes ! » : *Inserere nunc, Meliboeae, piros, pone ordine uitis !*

² Sur la situation italienne de la scène cf. *supra* (chapitre 1. 1. de la présente partie).

³ *Bucoliques* II, 19-22 : *Despectus tibi sum, nec qui sim quaeris, Alexi, quam diues pecoris, niuei quam lactis abundans. Mille meae Siculis errant in montibus agnae ; lac mihi non gestate nouom, non frigore deficit.*

⁴ *Bucoliques* IX, 2 : *uiui peruenimus.*

⁵ *Bucoliques* IX, 2-4 : *O Lycida, uiui peruenimus, aduena nostri (quod numquam veriti sumus) ut possessor agelli diceret : « Haec mea sunt ; ueteres migrate coloni. »*

D'une manière générale, il y a relativement peu de vers consacrés à l'importance du patrimoine agraire dans les *Bucoliques*. Cependant, ils permettent de dégager le sens du discours produit par Virgile, de comprendre que pour ce dernier les richesses agraires n'ont rien à envier aux richesses urbaines et que la propriété foncière a une importance fondamentale concernant l'existence, voire la valeur sociale d'un individu. Par ailleurs, l'étude menée dans le chapitre 2. 1 de la présente partie a permis de relever un nombre relativement important de références à la propriété foncière dans les *Géorgiques*. Cependant, puisque celles-ci sont pour la plupart implicites, la question de l'importance du patrimoine foncier du point de vue de la situation économique et sociale d'un individu est latente, du moins dans les trois premiers livres du poème. Comme nous l'avons constaté, les agriculteurs auxquels Virgile s'adresse, ou dont il évoque la situation dans son poème agronomique, sont avant tout des propriétaires fonciers. Lorsqu'il chante leurs mérites, leur abnégation au travail, il célèbre également le fait qu'ils soient propriétaires des terres sur lesquelles ils travaillent, qu'ils jouissent des produits de leur pénible labeur. Or, en procédant ainsi, il sous-entend que leur existence sociale est liée à leur travail mais aussi à leur statut de propriétaire foncier. Les vers 513-515 du livre II sont probablement ceux qui permettent le mieux d'illustrer ce discours :

« Le cultivateur, lui, fend la terre de sa charrue cintrée ; de là dépend le travail de l'année ; c'est de là qu'il nourrit sa patrie et ses petits enfants, qu'il nourrit ses troupeaux de bœufs et ses taureaux qui lui rendent tant de services¹. »

C'est l'importance du travail de l'agriculteur qui est mise en avant dans ces vers, toutefois, l'importance de la propriété ne doit pas être négligée. Virgile a certes chanté la richesse et la position sociale valorisantes – il a présenté l'agriculteur comme quelqu'un qui nourrit sa patrie et sa *familia* au sens le plus large – que l'agriculteur retirait de son travail, mais puisqu'il a également spécifié que cet agriculteur était le propriétaire des terres qu'il travaillait², il a sous-entendu que si ce dernier n'était pas un propriétaire foncier, il n'avait pas de richesse, et, par conséquent, pas ce statut social si valorisant de nourricier de la patrie.

Dans le livre IV, Virgile a abordé cette question de manière plus explicite dans les vers qu'il a consacrés au vieillard de Tarente et à la tristesse d'Aristée. En effet, si Virgile a bien fait allusion au bonheur que le vieillard de Tarente tirait de la petite terre qu'il possédait, il a également indiqué qu'il en retirait de la fierté – c'est le terme *animus* qu'il a utilisé au vers 132 –, laissant ainsi entendre qu'au-delà de son bonheur cette petite terre lui procurait un statut social qu'il jugeait comme étant des plus favorables. D'autre part, à l'instar de ce qu'il a fait dans la I^{ère} *Bucolique*, Virgile a souhaité mettre en valeur la prédominance des répercussions sociales sur l'aspect économique, puisqu'il a insisté sur la faible dimension et la

¹ *Géorgiques* II, 513-515 : *Agricola incuruo terram dimouit aratro : hinc anni labor, hinc patriam paruosque nepotes sustinet, hinc armenta boum meritosque iuuenos.*

² A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 1. de la troisième partie).

mauvaise qualité de la terre que possédait le vieillard de Tarente¹. Ainsi, comme pour Tityre, Virgile n'a pas chanté un vieillard de Tarente heureux et fier parce qu'il était riche de denrées agricoles, mais parce qu'il possédait un petit domaine, parce que grâce à son petit domaine il produisait les éléments nécessaires à sa subsistance et surtout il accédait à un statut de propriétaire foncier et, par là même, à un statut social valorisant. De plus, rappelons que ces deux personnages étaient vraisemblablement des affranchis². Pour Tityre et le vieillard de Tarente, la propriété d'une petite terre apparaît dès lors comme la base d'une reconnaissance sociale, comme l'aboutissement d'un affranchissement, qu'il soit juridique ou symbolique³. Notons toutefois que le message a ici un caractère plus global puisqu'il n'y a pas en toile de fond de référence aux expropriations foncières de 41 avant notre ère.

Quant au profond désespoir d'Aristée, il est bien lié à la perte d'un bien agraire – plus exactement à l'anéantissement de ses abeilles par la maladie et par la faim⁴ –, mais plus que les conséquences économiques que cette perte induit, ce sont ses répercussions sociales qui semblent en être la cause. Par la perte de ses abeilles, Aristée a certes été privé de ressources non négligeables, mais puisque, d'une part, le héros a indiqué, dans les vers qui suivent, qu'il possédait des vergers fertiles, des troupeaux, des moissons, des vignes et d'autres plantations encore⁵, et que, d'autre part, il a affirmé lui-même que la disparition de ses abeilles a entraîné la perte de son honneur – il a employé le terme *honor*⁶ –, de sa gloire – il a employé le terme *laus*⁷ –, il apparaît clairement que ce n'est pas des répercussions économiques dont il souffre principalement, mais de la manière dont les autres vont percevoir cette perte.

Ainsi, dans les *Géorgiques* Virgile a, comme dans les *Bucoliques*, souligné, à quelques reprises, l'importance du patrimoine agraire d'un point de vue économique mais aussi et surtout social. Il a présenté, par l'intermédiaire de la fierté du vieillard de Tarente, la tristesse d'Aristée et, de manière plus latente dans l'ensemble du poème, la propriété des terres, des troupeaux, des produits agricoles comme étant des éléments fondamentaux du statut social d'un individu.

¹ *Géorgiques* IV, 127-129.

² Tityre fait explicitement référence à son affranchissement dans les vers 27-35 et 40-45. Il est difficile de déterminer si l'affranchissement de Tityre doit être considéré comme un acte juridique ou de manière symbolique, c'est-à-dire comme le symbole d'une évolution majeure dans la manière de Tityre d'appréhender le monde et les événements, mais il est indéniable que Virgile a utilisé ce terme. Au sujet de cet affranchissement cf. particulièrement Veyne P., « L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX », *La Société romaine*, p. 216-246. Par ailleurs, au sujet de l'origine servile du vieillard de Tarente, liée à son origine corycienne, cf. Wuilleumier P., « Virgile et le vieillard de Tarente », *REL*, 8, 1930, p.325-340 et plus récemment Marasco G., « Corycius senex (*Verg. Geor.* 4, 127) », *Rivista di filologia e di istruzione classica*, 118, 1990, p. 402-407.

³ Au sujet de cette distinction entre affranchissement juridique et symbolique, se reporter au précédent chapitre.

⁴ *Géorgiques* IV, 317-320 : *Pastor Aristaeus fugiens Peneia Tempe amissis, ut fama, apibus morboque fameque tristis ad extremi sacrum caput adstitit amnis multa querens*

⁵ *Géorgiques* IV, 329-331 : *Quin age et ipsa manu felicitis erue siluas ; fer stabulis inimicum ignem atque interfice messis ; ure sata et ualidam in uitis molire bipennem.*

⁶ *Géorgiques* IV, 326-328 : *En etiam hunc ipsum uitae mortalis honorem, quem mihi uix frugum et pecudum custodia sollers omnia temptanti extuderat, te matre, relinquo.*

⁷ *Géorgiques* IV, 332 : *tanta meae si te ceperunt taedia laudis.*

Horace

Dans un certain nombre de vers Horace a, lui aussi, évoqué l'importance qu'avait la propriété des terres dans le patrimoine global d'un citoyen romain. Dans d'autres, il a laissé entendre qu'un individu existait avant tout par son patrimoine foncier et particulièrement les terres dont il avait héritées. Par ailleurs, s'il n'est pas question de remettre en cause le fait qu'Horace ait chanté son bonheur d'être le propriétaire d'un petit domaine en Sabine, il convient de préciser qu'il est souvent allé plus loin que cette idée de bonheur, qu'il a indiqué que son existence était pleinement comblée par son petit domaine sabin. Enfin, nous remarquerons qu'Horace, à l'instar de Virgile, n'a pas mis en avant l'aspect économique mais les répercussions sociales qu'engendre la possession de terres.

C'est probablement dans les *Satires* I, 6, II, 3 et dans l'*Epître* II, 2 qu'Horace s'est le plus explicitement exprimé sur le sujet. Dans la *Satire* I, 6, alors qu'il relate durant les vers 56-62 sa première rencontre avec Mécène¹, il a précisé qu'il ne s'était pas présenté à ce dernier en se vantant « de faire le tour de mes domaines porté sur un cheval de Saturium »², c'est-à-dire de posséder beaucoup de terres – Saturium renvoie à la région de Tarente dans laquelle les riches Romains possédaient de très grands domaines³ –, mais en expliquant qui il était⁴. En s'exprimant ainsi, il laissait entendre que la manière traditionnelle de se présenter était de mettre en valeur ses possessions foncières et par conséquent que les possessions foncières étaient symboliques de l'ensemble du patrimoine d'un individu, et même, en dernière analyse, qu'un individu existait socialement à travers la propriété foncière.

Dans la *Satire* II, 3, il a relaté l'histoire d'un père –Servius Oppidius de Canusium – qui souhaitait interdire à ses fils de dilapider son patrimoine et en particulier ses terres :

« En outre pour que le désir de la gloire ne vous chatouille point je vous lierai tous les deux par un serment : que celui de vous qui serait édile ou préteur soit inapte à tester et maudit ". Quoi ! Tu irais perdre tes biens en pois chiches, en fèves et en lupins, pour te promener au large dans le Cirque et te dresser en bronze sur un piédestal, dépouillé, insensé, des terres de ton père, dépouillé de ses écus⁵. »

¹ *Satires* I, 6, 56-62 : « Quand je fus venu devant toi, alors, prononçant quelques mots entrecoupés, car la timidité, qui arrête la langue, m'empêchait d'en dire davantage, je ne me vante point d'être né d'un père illustre, ni de faire le tour de mes domaines porté sur un cheval de Saturium, mais j'explique ce que j'étais » : *Vt ueni coram, singultim pauca locutus (infans namque pudor prohibebat plura profari), non ego me claro natum patre, non ego circum me Satureiano vectari rura caballo, sed quod eram narro ; respondes, ut tuus est mos, pauca ; abeo, et reuocas nono post mense iubesque esse in amicorum numero.*

² *Satires* I, 6, 58-59 : *non ego circum me Satureiano vectari rura caballo.*

³ A ce sujet cf. notamment la note 2, p. 81, de F. Villeneuve, *Satires*, Paris, 2002.

⁴ *Satires* I, 6, 60 : *sed quod eram narro.*

⁵ *Satires* II, 3, 179-184 : « *Praeterea, ne uos titillet gloria, iure iurando obstringam ambo ; uter aedilis fueritue uestrum praetor, is instabilis et sacer esto* ». *In cicere atque faba bona tu perdasque lupinis, latus ut in circo spatiere et aeneus ut stes, nudus agris, nudus nummis, insane, paternis ?*

Cet exemple qu'Horace a mis en exergue renvoie, dans un premier temps, à l'idée que le patrimoine d'un individu consiste avant tout en biens fonciers, puisque, pour définir le sien, Servius Oppidius a fait uniquement référence à ses terres et à ses écus, et qu'il a mentionné en priorité les premières¹. Puis dans un second temps, il apparaît qu'être le propriétaire des terres de son père est plus valorisant que de revêtir des charges politiques – Servius Oppidius a fait référence aux charges d'édile et de préteur – et de recevoir les honneurs qui leur sont attachés, tels qu'une statue de bronze à son effigie.

Enfin, dans l'*Epître* II, 2, Horace a chanté toute l'importance du patrimoine foncier dans deux passages. Le premier concerne les vers 46-52 dans lesquels le poète a relaté l'expropriation qu'il a subie à la suite de la défaite des césaricides à la bataille de Philippes². Il n'est pas question de revenir sur la participation d'Horace à cette bataille du côté des vaincus³, mais de relever qu'il a chanté la confiscation de son patrimoine en faisant référence à la perte « du Lare et du domaine paternels »⁴, c'est-à-dire en sous-entendant que son patrimoine était uniquement composé de ce domaine familial. Ce qui, malgré son origine modeste⁵, est peu probable. Peut-être le domaine familial était-il la principale richesse d'Horace, mais il possédait certainement d'autres biens. Par conséquent, en présentant la perte de ses biens à travers la confiscation du domaine paternel, il faisait un choix ; un choix qui signifie que, de son point de vue, un patrimoine est avant tout constitué d'un domaine familial. D'autre part, le fait qu'Horace se compare, dans le vers 50, à un oiseau qui a perdu ses ailes⁶, est significatif de l'importance qu'il conférait à son domaine paternel.

Le second passage concerne les vers 158-160. Dans cet extrait, Horace a traité de l'acquisition d'un bien par l'usage. Or, puisqu'il a jugé bon de ne fournir qu'un seul exemple et que celui-ci est relatif à la propriété foncière – « Si l'on devient propriétaire de ce que l'on achète, la balance et le bronze à la main, mais si, dans certains cas, l'usage, à en croire les

¹ *Epîtres* II, 2, 184 : *nudus agris, nudus nummis, insane, paternis ?*

² *Epîtres* II, 2, 46-52 : « Mais le malheur des temps m'éloigna d'un lieu qui m'était cher et la tempête politique me jeta, sans l'expérience de la guerre, dans une armée qui ne pouvait tenir contre le bras de César Auguste. Aussitôt que Philippes m'eût donné mon congé, retombé à terre comme un oiseau dont on a coupé les ailes et dépouillé du Lare et du domaine paternels, je trouvais dans la pauvreté l'audace de fabriquer des vers » : *Dura sed emouere loco me tempora grato ciuilisque rudern belli tulit aestus in arma Caesaris Augusti non responsura lacertis. Vnde simul primum me dimisere Philippi, decisis humilem pinnis inopemque paterni et laris et fundi paupertas impulit audax ut uersus facerem.*

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie).

⁴ *Epîtres* II, 2, 50-51 : « dépouillé du Lare et du domaine paternels » : *inopem paterni et laris et fundi.*

⁵ Au sujet de la biographie d'Horace et, d'une manière plus spécifique, de son origine sociale cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie).

⁶ *Epîtres* II, 2, 50 : « retombé à terre comme un oiseau dont on a coupé les ailes » : *decisis humilem pinnis inopemque paterni.*

jurisconsultes, crée la propriété, la terre qui te nourrit est à toi »¹ –, il a de nouveau mis en valeur la prédominance du patrimoine foncier sur les autres biens patrimoniaux.

Outre ces passages, il est intéressant d'étudier la manière dont Horace a célébré son statut de propriétaire foncier. Dans le chapitre précédent nous avons relevé combien le protégé de Mécène avait chanté son bonheur de posséder un petit domaine en Sabine. Or, sans que cela remette en cause ces conclusions, il convient de remarquer qu'il est parfois allé au-delà de l'idée de bonheur, qu'il a parfois associé son existence à sa propriété foncière. C'est notamment le cas dans la *Satire* II, 6 où il a employé le terme religieux de « vœu » – *votum* – pour faire référence à son souhait de posséder un petit domaine² – ce qui sous-entend qu'il entretenait un rapport quasi religieux avec son domaine –, puis précisé qu'il ne demandait rien de plus³. En s'exprimant ainsi, il indiquait qu'il était comblé par sa possession, que ce bien foncier était ce qui avait le plus de valeur à ses yeux.

De même, dans l'*Ode* II, 18, Horace a indiqué qu'il ne désirait rien de plus que son petit domaine – « je ne harcèle les dieux d'aucun autre souhait, je ne réclame point à mon puissant ami de plus larges dons, heureux assez de mon seul domaine sabin »⁴ –, et dans l'*Ode* II, 16, il s'est, pour ainsi dire, identifié à celui-ci, puisqu'il a chanté que c'était la seule chose, avec ses dons de poète et sa capacité à s'éloigner des gens peu recommandables, que lui avaient donnée les destins : « Pour moi, un petit domaine et le souffle délicat de la Camène grecque, voilà ce que m'a donné la Parque véridique, avec le dédain du vulgaire malveillant »⁵. Enfin, dans l'*Epître* I, 18, il a exprimé toute l'importance qu'avait pour lui son petit domaine, de manière moins explicite mais néanmoins probante. Il a spécifié qu'il ne souhaitait rien de plus que ce qu'il avait déjà – précisons que, pour exprimer la notion de désir, il a encore utilisé un terme religieux : il est question ici de prière, *precatio*. Cependant, outre son bien foncier, il a mentionné ses livres, et au lieu d'évoquer directement son petit domaine, il a fait référence au blé qu'il produisait, plus précisément à la quantité de blé mise en réserve pour l'année : « Quels sont, penses-tu, mes sentiments ? Quelles sont, crois-tu, mes prières ? D'avoir ce que j'ai en ce moment, et même moins, de vivre pour moi ce qui me reste de jours, si les dieux veulent qu'il m'en reste ; d'avoir ma bonne provision de livres et de blé mis en réserve pour l'année »⁶.

¹ *Epîtres* II, 2, 158-160 : *Si proprium est quod quis libra mercatus et aere est, quaedam, si credis consultis, mancipat usus, qui te pascit ager, tuus est.*

² *Satires* II, 6, 1 : *Hoc erat in uotis : modus agri non ita magnus.*

³ *Satires* II, 6, 4 : *Bene est. Nil amplius oro.*

⁴ *Odes* II, 18, 11-14 : *nihil supra deos lacesso nec potentem amicum largiora flagito, satis beatus unicus Sabinis.*

⁵ *Odes* II, 16, 37-40 : *mihi parua rura et spiritum Graiae tenuem Camenae Parca non mendax dedit et malignum spernere uolgens.*

⁶ *Epîtres* I, 18, 106-112 : *quid sentire putas, quid credis, amice, precari ? « Sit mihi quod nunc est, etiam minus, et mihi uiuam quod superest aeui, siquid superesse uolunt di ; sit bona librorum et prouisae frugis in annum copia.*

Enfin, il est remarquable qu'Horace, à l'instar de Virgile, a plus insisté sur les répercussions sociales qu'engendre la possession de terres que sur ses conséquences économiques. Il a laissé entendre à plusieurs reprises que la valeur de l'individu n'était en rien proportionnelle à la superficie de sa propriété foncière, et même, au contraire, qu'il valait mieux avoir des domaines aux dimensions raisonnables. Dans la *Satire I*, 1, il a ainsi chanté qu'il n'y avait pas de différence entre le fait « d'avoir cent arpents ou mille à labourer »¹, et, dans la *Satire II*, 6, il a spécifié qu'il souhaitait « un domaine dont l'étendue ne serait pas trop grande »², et qu'il ne désirait aucunement l'agrandir :

« je n'adresse aux dieux, dans ma déraison, aucune de ces prières : " Oh ! Si ce coin de terre, tout à côté d'ici, s'ajoutait à mon domaine que maintenant il écorne ! Oh ! Si quelque hasard me faisait découvrir une urne pleine d'argent, comme à cet homme qui, travaillant un champ pour un salaire, y trouva un trésor, acheta la terre et la laboura désormais pour lui, devenu riche par l'amitié d'Hercule"³. »

D'ailleurs, au-delà de la référence explicite à son désir de n'augmenter en aucun cas les dimensions de son domaine et des résonances philosophiques, notamment épicuriennes, que ce passage comporte, Horace a exprimé une nouvelle fois – par l'intermédiaire de l'histoire de cet homme devenu propriétaire des terres qu'auparavant il cultivait en tant que métayer – cette idée qui semble pour lui tout à fait fondamentale, à savoir que le fait d'être propriétaire foncier est à l'origine de la représentation sociale d'un individu.

Propertius et Tibulle

Propertius et Tibulle ont également dépassé, dans certains passages, la simple expression d'un lien entre le bonheur et la propriété foncière, dans le sens où ils ont eux aussi présenté les biens fonciers comme étant la base de la représentation sociale d'un individu, et d'eux-mêmes en particulier.

Le premier s'est particulièrement exprimé sur le sujet, dans un passage que nous avons déjà cité puisqu'il s'agit des vers 120-130 de l'*Élégie IV*, 1 dans lesquels il a relaté l'expropriation dont sa famille avait été victime. En chantant ses « Lares réduits à la pauvreté »⁴, « ces terres que retournaient de nombreux taureaux, autant de cultures, de richesse que t'enlève la sinistre perche de l'arpenteur »⁵, Propertius a certes exprimé son appauvrissement et son malheur⁶, mais il a également évoqué les répercussions négatives, d'un point de vue social,

¹ *Satires I*, 1, 49-51 : *Vel dic, quid referat intra naturae finis uiuenti, iugera centum an mille aret ?*

² *Satires II*, 6, 1 : *modus agri non ita magnus.*

³ *Satires II*, 6, 8-13 : *si ueneror stultus nihil horum : O si angulus ille proximus accedat, qui nunc denormat agellum ! O si urnam argenti fors quae mihi monstret, ut illi, thesauro inuento qui mercennarius agrum illum ipsum mercatus arauit, diues amico Hercule!*

⁴ *Élégies IV*, 1, 128 : *in tenuis cogeris ipse lares.*

⁵ *Élégies IV*, 1, 129-130 : *nam tua cum multi uersarent rura iuuenti, abstulit excultas pertica tristis opes.*

⁶ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2. de la première partie).

que cette perte de ses biens fonciers engendrait. Les trois éléments – appauvrissement, malheur, déchéance sociale – sont évidemment liés, et s’il apparaît que Propertius a insisté sur le premier aspect, il n’en demeure pas moins que les conséquences sociales sont aussi à l’origine de son profond malheur.

Quant à Tibulle, il a principalement souligné l’importance qu’avait pour lui la propriété foncière d’un point de vue économique et social dans l’*Élégie* I, 1. Dans ce poème, il a célébré sa joie d’être le propriétaire d’une petite terre, mais il est aussi allé plus loin puisqu’il a associé toute sa personne, toute son existence à son petit domaine. C’est l’abandon d’une vie militaire, tournée vers le lointain et la recherche de gloire, au profit d’une autre vie beaucoup plus tranquille centrée sur son petit domaine et sa douce Délia qu’a chanté Tibulle dans ce poème. Par conséquent, parallèlement à l’emploi de termes se rapportant au bonheur¹, il a indiqué que son petit domaine symbolisait un choix de vie², le comblait entièrement – « une petite terre me suffit, si je puis me reposer sur un lit familial et délasser mes membres sur ma couche accoutumée »³ –, lui apportait les moyens de sa subsistance ainsi qu’un statut social valorisant : « Moi, à l’abri du souci grâce à mes provisions, je me rirai des riches et je me rirai de la faim »⁴. Par ailleurs, Tibulle, à l’instar de Virgile et Horace, a essentiellement mis en avant l’importance sociale du bien foncier, puisqu’il a plusieurs fois fait référence à sa pauvreté⁵, à son refus de la richesse, à la dimension réduite de son domaine⁶.

Ovide

Ovide a lui aussi, dans quelques passages, présenté la propriété foncière comme l’élément fondamental du patrimoine de tout individu, et souligné, dans certains vers, l’importance des biens fonciers du point de vue de la représentation sociale d’un individu. Dans le premier livre de *L’Art d’aimer*, il a assimilé la notion de patrimoine à la propriété foncière. Alors qu’il conseillait à l’amoureux de ne jamais renoncer par peur d’être éconduit – « Mais pourquoi serais-tu repoussé, quand on trouve toujours du plaisir à une volupté nouvelle, et que

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 2. de la présente partie).

² A ce titre, les huit premiers vers sont particulièrement significatifs : *Élégies* I, 1, 1-8 : « Qu’un autre s’amasse un trésor d’or fauve et possède des milliers d’arpents d’un sol bien cultivé, pour trembler dans des fatigues perpétuelles au voisinage de l’ennemi, pour que les sonneries guerrières de la trompette chassent loin de lui le sommeil : moi, que ma pauvreté me fasse traverser une vie de loisir, pourvu que, sans jamais s’éteindre, le feu brille dans mon âtre ; que je plante moi-même, dans la saison propice, les ceps délicats, en vrai paysan, et, d’une main adroite, des arbres fruitiers déjà formés » : *Divitias alius fuluo sibi congerat auro et teneat culti iugera multa soli, quem labor adsiduus uicino terreat hoste, Martia cui somnos classica pulsa fugent : me mea paupertas vita traducat inerti, dum meus adsiduo luceat igne focus, ipse seram teneras maturo tempore uites Rusticus et facili grandia poma manu.*

³ *Élégies* I, 1, 43-44 : *parua seges satis est, noto requiescere lecto si licet et solito membra leuare toro.*

⁴ *Élégies* I, 1, 74-75 : *ego composito securus aceruo dites despiciam despiciamque famem.*

⁵ Au sujet de ces références cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 3. de la première partie).

⁶ *Élégies* I, 1, 19 ; 22 ; 33 ; 41-42.

l'on est plus séduit par ce qu'on n'a pas que par ce qu'on a ? »¹ – , il a étayé son propos en indiquant que « la moisson est toujours plus riche dans le champ d'autrui, et le troupeau du voisin a les mamelles plus gonflées »². Or, en choisissant cet exemple et en ne fournissant aucune indication sur ces personnes qui enviaient systématiquement les denrées agricoles que possédaient leurs voisins, il laissait entendre que ses lecteurs étaient nécessairement des propriétaires fonciers et que leur domaine était à la base de leur patrimoine.

Mais c'est surtout dans ses lettres d'exil qu'Ovide a traité de l'importance des biens fonciers. Dans les vers 5-14 de la huitième missive du livre IV, il a chanté sa souffrance de ne pas pouvoir jouir de sa maison et de son domaine familial : « C'est maintenant que, ayant mis un terme à mes travaux, je devrais [...] vivre dans ma petite maison auprès de mes vieux Pénates et dans les champs paternels maintenant privés de leur maître »³. Or, puisqu'il n'a fait référence à aucun autre de ses biens, nous pouvons considérer que son domaine familial était le bien qui avait le plus de valeur à ses yeux. De même, dans les vers 83-84 des *Tristes* I, 5, en comparant sa propre situation à celle d'Ulysse, c'est une nouvelle fois son domaine – il a utilisé le terme *arua* que Jacques André a traduit par « campagne » mais qui signifie plus précisément « terreensemencée » et donc renvoie à la notion de propriété foncière – qu'Ovide affirmait regretter amèrement – « Enfin, s'il [Ulysse] chercha ses Pénates, du moins il les retrouva, et ses campagnes longtemps désirées lui furent du moins rendues ; mais moi, c'est à jamais que doit me manquer ma patrie, si ne s'apaise la colère du dieu offensé »⁴ –, comme si celui-ci représentait tout ce qu'il avait perdu en étant relégué à Tomes.

Enfin, dans la *Pontique* I, 3, Ovide a indirectement signifié que pour lui la propriété foncière représentait plus que la base d'un patrimoine ou même d'une position sociale. Alors qu'il avait compris qu'il ne reverrait jamais l'Italie et donc ses terres, il a en effet exprimé, durant les vers 47-60, sa volonté de pouvoir posséder des terres dans une région sûre et au climat moins défavorable que celui des bords de la mer Noire⁵, présentant ainsi le fait de posséder une terre dans une contrée sécurisée comme le fondement de toute humanité.

¹ *Art d'aimer* I, 347-348 : *Sed cur fallaris, cum sit noua grata uoluptas, Et capiant animos plus aliena suis ?*

² *Art d'aimer* I, 349-350 : *Fertilior seges est alienis semper in agris, Vicinumque pecus grandius uber habet.*

³ *Tristes* IV, 8, 5-10 : *Nunc erat, ut posito deberem fine laborum vivere cor nullo sollicitante metu, quaeque meae semper placuerunt otia menti carpere et in studiis molliter esse meis, et parvam celebrare domum veteresque Penates et quae nunc domino rura paterna carent.*

⁴ *Tristes* I, 5, 83-84 : *Denique quaesitos tetigit tamen ille penates, Quaeque diu petiit, contigit arua tamen ; At mihi perpetuo patria tellure carendum, Ni fuerit laesi mollior ira dei.*

⁵ Cf. le passage dans son ensemble dans le chapitre 3. 2. de la deuxième partie ou dans les annexes (p. 187).

Tableau 21 : Des poètes qui présentent la propriété foncière comme la base de l'existence économique et sociale d'un citoyen romain

	nombre de passages cités	importance du thème dans les œuvres	mode d'expression de l'importance économique et sociale de la propriété foncière
Virgile	8 (<i>Buc.</i> 5 ; <i>Géorg.</i> 3)	moyenne	propriété foncière représentative de l'ensemble du patrimoine d'un citoyen (5) ; propriété foncière = principale ressource économique d'un citoyen (4) ; propriété foncière = base de l'existence sociale d'un citoyen (5) ; absence de propriété foncière → déshonneur (3)
Horace	7 (<i>Sat.</i> 3 ; <i>Od.</i> 3 ; <i>Epît.</i> 1)		propriété foncière représentative de l'ensemble du patrimoine d'un citoyen (5) ; propriété foncière = principale ressource économique d'un citoyen (2) ; propriété foncière = base de l'existence sociale d'un citoyen (5) ; absence de propriété foncière → déshonneur (1)
Propertius	1 (L.IV : 1)	moyenne ¹	propriété foncière représentative de l'ensemble du patrimoine d'un citoyen (1) ; absence de propriété foncière → déshonneur (1)
Tibulle	3 (L.I : 3)	moyenne	propriété foncière représentative de l'ensemble du patrimoine d'un citoyen (2) ; propriété foncière = base de l'existence sociale d'un citoyen (3)
Ovide	4 (<i>L'Art d'aim.</i> 1 ; <i>Trist.</i> 2 ; <i>Pont.</i> 1)	moyenne (relativement grande si l'on prend uniquement en compte les <i>Tristes</i> et les <i>Pontiques</i>)	propriété foncière représentative de l'ensemble du patrimoine d'un citoyen (4) ; propriété foncière = base de l'existence sociale d'un citoyen (2)

Cette étude permet de constater qu'au-delà de simples références à la propriété des terres, du bétail ou d'autres biens agricoles, et d'allusions au bonheur que de tels biens engendrent, les poètes de l'époque augustéenne ont conféré à la propriété foncière une importance capitale. Ils l'ont présentée comme étant la base du patrimoine, voire comme étant représentative de l'ensemble du patrimoine d'un individu. De plus, dans un nombre non

¹ Nous avons indiqué « moyenne » et non « faible », car dans ce passage Propertius a évoqué avec force son cas personnel.

négligeable de passages, ils l'ont érigée en élément majeur de la représentation et même de l'existence sociale d'un individu. Autrement dit, ils ont exprimé l'idée qu'un individu existe avant tout à travers son patrimoine foncier, que la valeur sociale d'un individu se mesure à l'aune de son statut de propriétaire foncier.

Virgile a ainsi chanté toute la fierté que retirait le vieillard de Tarente des quelques arpents qu'il possédait, et, à l'inverse, il a évoqué le déshonneur d'Aristée provoqué par la disparition d'une partie de ses biens agraires. Horace et Tibulle se sont, en quelque sorte, assimilés à leur petit domaine, dans le sens où ils n'ont eu de cesse de le célébrer et de chanter leur volonté de vivre sur leur terre. Properce, quant à lui, a spécifié que l'expropriation dont sa famille avait été victime s'était accompagnée d'une véritable déchéance sociale. Enfin, Ovide, depuis son lieu d'exil, a plusieurs fois laissé entendre que les seuls biens dont il regrettait de ne pouvoir jouir étaient les terres qu'il possédait dans les environs de Rome et son domaine familial qui se trouvait sur le territoire des Péligniens ; de plus, lorsqu'il comprit qu'il ne rentrerait jamais en Italie, il implora un changement de lieu d'exil, afin de pouvoir posséder une terre dans une contrée sécurisée et au climat moins difficile, comme si le fait de posséder des terres dans un lieu favorable était la garantie de son existence sociale, voire de son humanité.

Enfin, il convient de remarquer que Virgile, Horace et Tibulle ont largement insisté sur la nécessité d'une certaine modestie concernant la dimension des terres possédées. Il apparaît que, de leur point de vue, il est plus gratifiant d'être le propriétaire d'une petite terre que d'immenses domaines. La pauvreté du patrimoine foncier n'a rien de déshonorant, ne diminue en rien la valeur sociale de l'individu, l'essentiel étant que ce patrimoine existe.

Conclusion du chapitre 2

L'objectif de ce chapitre était, d'une part, de mesurer l'importance que les poètes de l'époque augustéenne ont accordée à la propriété foncière dans le discours global qu'ils ont produit sur le monde rural, d'autre part, de prendre connaissance de la manière dont ils ont considéré cette dernière. En ce qui concerne le premier aspect, le relevé des références relatives à la propriété de la terre, du bétail ou des produits agricoles amène à constater que les questions de propriété sont au cœur des vers que Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont consacrés au monde rural et à l'agriculture. Il convient même de considérer que ces poètes ont avant tout perçu le monde rural et la pratique de l'agriculture dans le cadre de la propriété foncière.

Ainsi, malgré le fait qu'il ait situé ses personnages dans un monde rural éloigné des villes et des terres cultivées, Virgile a, dans les *Bucoliques*, fait fréquemment référence à la propriété des troupeaux, des enclos dans lesquels ils sont enfermés et des terres sur lesquelles ils paissent. Par ailleurs, si Virgile a souvent tenté de produire un discours global sur l'agriculture et ceux qui travaillent la terre dans les *Géorgiques*, son poème agronomique renvoie à un univers de propriétaires fonciers, de travaux réalisés dans le cadre de domaines. Quant à Horace, il a

beaucoup chanté le monde rural par l'intermédiaire de son petit domaine, et lorsqu'il n'a pas traité de celui-ci, il a souvent fait référence aux relations qu'entretenaient certains de ses contemporains avec la propriété des terres. En ce qui le concerne, Properce a, lui aussi – outre les passages dans lesquels il a chanté une nature idyllique renvoyant à l'univers des poètes grecs – pensé et décrit le monde rural dans le cadre de la propriété foncière. Dans l'*Élégie* II, 19, il a notamment spécifié que Cynthie séjournerait à la campagne dans le domaine d'une de ses connaissances. Tibulle, à l'instar d'Horace, a célébré conjointement le monde rural, son petit domaine et son statut de propriétaire foncier. Enfin, Ovide a alterné, dans ses élégies amoureuses, entre des passages où il a traité du monde rural dans son ensemble et d'autres où il a introduit des références explicites à la propriété des terres. Par ailleurs, dans ses missives d'exil, il a certes regretté ne pouvoir jouir de la campagne italienne, mais il a également précisé que les terres qu'il possédait lui manquaient.

Quant au ton du discours produit par Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide sur la propriété des terres, des troupeaux et des produits agricoles, il apparaît comme étant des plus favorables. Nous verrons par la suite que ces poètes ont pu évoquer de manière positive les temps où la propriété des terres n'existait pas¹. Toutefois, lorsqu'ils ont traité d'un contexte concret, comme c'est le cas dans les passages cités ci-dessus – rappelons que nous avons exclu de cette analyse les poèmes dans lesquels ils chantaient un univers lointain, autant d'un point de vue spatial que temporel –, ils ont célébré l'existence de la propriété des terres, du bétail et des autres produits agricoles. Ils ont d'ailleurs à plusieurs reprises chanté le bonheur de ceux qui possèdent des terres et, pour certains, évoqué leur joie de posséder un petit domaine. Dans un nombre non négligeable de passages, ils sont même allés plus loin puisqu'ils ont présenté la propriété foncière comme l'élément fondamental du patrimoine d'un individu et souligné son importance du point de vue de la représentation sociale d'un citoyen romain.

Virgile a chanté le bonheur et la fierté de ceux qui, comme Tityre et le vieillard de Tarente, disposent de petits domaines, ou, au contraire, le malheur et le déshonneur de ceux qui, à l'instar de Mélibée, Moeris et Aristée, ont été privés de leurs terres ou d'une partie de leurs biens agraires. Horace s'est comparé après son expropriation à un oiseau dont on a coupé les ailes, puis il a chanté, avec beaucoup d'enthousiasme, la joie et même la plénitude que lui conférait la possession d'un petit domaine en Sabine. Properce, quant à lui, a relaté la déchéance sociale qui a accompagné l'expropriation des terres familiales. Tibulle a beaucoup chanté son souhait de mener une vie sereine, portée vers l'amour, dans son petit domaine, et souligné le caractère valorisant de son statut de petit propriétaire foncier. Enfin, Ovide, dans ses lettres d'exil, a largement évoqué son désespoir de ne pouvoir jouir des terres qu'il possédait en Italie et le cruel manque personnel, mais aussi social, que lui procurait le fait de vivre dans une contrée où il était impossible de travailler les terres que l'on possédait, tant la pression des barbares était constante et le climat défavorable.

¹ A ce sujet cf. *infra* (chapitre 3. 2. de la présente partie).

Chapitre 3. La propriété foncière érigée en fondement de la civilisation

Dans le présent chapitre, nous souhaitons, par d'autres questionnements, mieux comprendre l'importance que Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont conférée à la propriété foncière, notamment d'un point de vue civilisationnel. Ainsi, dans un premier temps, nous nous intéresserons aux passages dans lesquels ils ont chanté des temps lointains, avec la volonté de savoir s'ils ont considéré l'existence de la propriété foncière à des époques où, d'un point de vue historique, son existence n'est pas assurée. Puis, dans le même but, nous traiterons des passages dans lesquels ils ont évoqué les peuples qui pratiquent l'agriculture en dehors de la propriété privée des terres. Enfin, dans un troisième temps, nous étudierons la manière dont ils ont dénoncé les atteintes à la propriété des biens agraires et particulièrement fonciers.

3. 1. Des poètes qui ne peuvent concevoir la civilisation sans la propriété foncière

Dans le chapitre précédent, nous avons étudié l'ensemble des références à la propriété des terres, du bétail ou de tout autre bien agricole, contenues dans les œuvres de Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide, excepté celles extraites des passages dans lesquels ces auteurs traitaient de temps anciens. Nous estimons, en effet, que les références à la propriété privée à des époques reculées renvoient à une problématique différente, dans le sens où ces auteurs ne pouvaient être assurés de l'existence de la propriété privée, notamment en ce qui concerne la terre, à de telles époques. Autrement dit, les références qu'ils ont faites à la propriété foncière dans ces contextes renvoient plus à une conception – certes fondée sur des mythes ainsi que des écrits d'auteurs plus anciens, et qu'ils partageaient parfois avec des auteurs contemporains dont les œuvres ont un objectif didactique¹ – d'un univers qu'ils imaginent, qu'à des descriptions – certes subjectives – d'un monde qui les entoure². D'ailleurs, les dernières recherches sur le sujet ne font pas état d'une diffusion importante de la propriété privée des terres aux temps de l'éventuelle arrivée d'Enée en Italie, ou même à

¹ Varron, dans le *De lingua latina* (V, 34) et dans le *Res rusticae* (I, 10, 2), a relaté la tradition selon laquelle le premier roi de Rome avait distribué à chacun de ses compagnons un lot de deux *jugera* appelé *heredium*. Au sujet de cette tradition cf. également Plinius l'Ancien XVIII, 7 ; Denys d'Halicarnasse II, 7, 4 (précisons que la version de Denys diffère sur certains points de celle de Varron) et pour des études contemporaines sur le sujet cf. en priorité Gabba E., « Per un'interpretazione storica della centuriatione romana », *Misurare la terra*, 1984, p. 20-27 ; Capogrossi Colognesi L., « La città e la sua terra », *Storia di Roma I*, Turin, 1988, p. 263-289. Plus spécifiquement, au sujet de la manière dont Varron a relaté et utilisé cette tradition cf. Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine...*, 2007, vol. II, p. 102 et suiv., ainsi que Dilke O.A.W., « Varro and the Origins of Centuriation », *Atti del congresso internazionale di studi varroniani II*, Rieti, 1976, p. 353-358.

² Sur ce point cf. notamment Brisson J.-P., « Temps historique et temps mythique dans l'*Enéide* », *Poeta aeterna*, Leyde, 1971 et d'une manière plus générale Schwindt J.-P. (dir.), *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, Heidelberg, 2005, p. 71-83.

l'époque où Romulus aurait fondé Rome¹. Janine Cels-Saint-Hillaire², Ella Hermon³, Luigi Capogrossi Colognesi⁴, font état d'une agriculture au VIII^{ème} siècle avant notre ère qui s'organise essentiellement autour de la propriété collective des terres sous l'égide des chefs de *gens*⁵, avec peut-être des petites parcelles individuelles qui correspondraient aux terrains de deux jugères, distribués d'après la tradition par Romulus⁶. Quoiqu'il en soit, ces passages relatifs à la propriété des biens agraires dans des temps reculés seront essentiellement extraits de l'*Enéide*, des *Métamorphoses* et des *Fastes*, néanmoins quelques-uns proviennent des œuvres d'Horace, du livre IV de Propertius ou des élégies amoureuses d'Ovide.

L'*Enéide*

Dans le chapitre 1. 3. de la présente partie nous avons évoqué l'importance que Virgile avait accordée à la propriété collective des terres – particulièrement en ce qui concerne la légitimité d'Enée et de ses compagnons à s'installer dans le centre de l'Italie – dans l'*Enéide*. Or, il convient de constater que les références à la propriété privée des terres, ainsi qu'à d'autres éléments liés à l'agriculture, ne sont pas rares dans ce poème épique. Il apparaît à plusieurs reprises que lorsque Virgile a traité de l'agriculture ou de la richesse des individus, dans l'*Enéide*, c'est-à-dire à l'époque des prémices de la civilisation romaine, il a fait référence à ces notions de propriété agraire⁷.

¹ A ce sujet cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

² Cels-Saint-Hillaire J., *La république des tribus...*, Toulouse, 1995 ; ainsi que Cels-Saint-Hillaire J., Feuvrier-Prevotat Cl., « Guerres, échanges, pouvoir à Rome à l'époque archaïque », *DHA*, 3, 1979, p. 103-143.

³ Hermon E., *Habiter et partager les terres avant les Gracques*, Rome, 2001.

⁴ Cf. notamment Capogrossi Colognesi L., « Le régime de la terre à l'époque républicaine », *Terre et paysans dépendants dans les sociétés antiques*, Besançon, 1974 ; Capogrossi Colognesi L., « Per la storia della proprietà romana, à propos de G. Diosdi, "Ownership in Ancient and Preclassical Roman Law", Budapest, Ak Kiado, 1970, 193 p. », *Laetio*, 1972 ; Capogrossi Colognesi L., « la città e la sua terra », *Storia di Roma I*, p. 263-289.

⁵ Au sujet des *gentes*, de leur pouvoir lors des premiers siècles de Rome et des transformations sociales, économiques et politiques qui interviennent durant cette période cf. également Torelli M., « Dalle aristocrazia gentilizia alla nazita della plebe », *Storia di Roma I*, p. 241-261 ; De Martino, « La costituzione della città-stato », *Storia di Roma I*, p. 345-365 ; Gabba E., Pasquinucci M., *Strutture agrarie e allevamento transumante nell'Italia romana (III-I sec. a. C.)*, (App. I, per la tradizione dell'*heredium* Romuleo) », Pise, 1979, p.55-63 ; Briquel D., « La lente genèse d'une cité », *Histoire romaine, Tome I*, Paris, 2000, p. 11-83 ; Humbert M., *Institutions sociales et politiques de l'Antiquité*, Paris, 1997 (6^e éd.), p. 176-188 ; Heurgon J., *Rome et la méditerranée occidentale jusqu'aux guerres puniques*, Nouvelle Clio, Paris, 1969 ; Bietti Sestieri M., « Roma e il Lazio antico agli inizi dell'età de Ferro », *Roma e il Lazio dall'età pietra alle formazioni della città*, Rome, 1985 ; Cébeillac-Gervasoni M., « La royauté et la République », *Histoire romaine*, Martin J. P., Chauvot A., Cébeillac-Gervasoni M. (éd.), Paris, 2001, p. 10-191. Enfin au sujet des plus anciennes divisions agraires romaines cf. Castagnoli F., « I piu antichi esempi conservati di divisioni agrarie romane », *BCAR*, 75, 1953-1955, p. 3-9 ; Castagnoli F., « Sulle più antiche divisioni agrarie romane », *RAL*, 39, n°8, fasc. 7-12, p. 1-17 ; Castagnoli F., « Resti di divisioni agrarie nel territorio dell'odierno Lazio », *Misurare la terra*, 1985, p. 38-40.

⁶ D'une manière générale à ce sujet cf. les références bibliographiques mentionnées dans les notes précédentes et en dernier lieu l'introduction générale de la présente étude.

⁷ D'une manière plus générale au sujet de la répartition entre le public et le privé dans l'*Enéide* cf. Ford Wiltshire S., *Public and Private in Vergil's Aeneid*, Amherst, 1989.

Il faut néanmoins attendre les vers 485-486 du livre VII pour trouver une telle référence. Alors qu'il traitait des causes de la guerre entre les Troyens et les peuples italiens, Virgile a chanté l'« assassinat » par Ascagne du cerf apprivoisé par Tyrrhus et ses enfants, or il précise : « Tyrrhus était le maître des troupeaux du roi [Latinus] et son pouvoir de surveillance s'étendait au loin dans la campagne »¹. Il est possible de considérer que Virgile a fait référence à des troupeaux appartenant au peuple latin, mais il est plus probable qu'il ait souhaité évoquer les troupeaux que le roi Latinus possédait personnellement. Si les rois sont en charge du patrimoine de l'Etat, ils sont également des propriétaires privés. Les deux patrimoines peuvent être difficiles à distinguer. Le roi peut s'enrichir personnellement avec les biens qui appartiennent à son peuple, mais il n'en demeure pas moins qu'à l'origine les biens du roi ne se confondent pas avec ceux de son peuple. Quoiqu'il en soit, quelques vers plus loin, Virgile a raconté la mort du vieux Galésus qu'il présente de la manière suivante : « il était le plus juste des Ausoniens et aucun d'eux n'était aussi riche en terres ; cinq troupeaux de brebis, cinq troupeaux de bœufs revenaient le soir dans ses étables ; et il retournait la terre avec cent charrues »². Ainsi, Galésus est présenté comme un riche propriétaire de terres et de bétail.

Par ailleurs, dans le livre VIII, Virgile a, par la voix d'Evandre, fait le récit du mythe du vol des taureaux et des génisses d'Hercule réalisé par le perfide Cacus sur le sol de la future Rome. S'il n'est pas question de citer les quatre-vingt-trois vers que Virgile a consacrés à ce récit – *Enéide* VIII, 184-267³ – il convient de relever les quelques vers dans lesquels Virgile a explicitement fait référence à la propriété d'Hercule sur un troupeau : « Alcide était là, ce vainqueur conduisait par nos champs ses immenses taureaux ; et son troupeau s'était répandu dans la vallée et aux bords du fleuve »⁴ ; ou encore : « Cependant, comme le fils d'Amphitryon rassemblait son troupeau rassasié et se préparait au départ »⁵.

Dans le livre IX, il y a une mention explicite à la propriété des terres. Alors qu'il tente de convaincre Nisus de combattre à ses côtés, Iule promet à ce dernier des femmes, des prisonniers mais aussi des terres :

« De plus, mon père te donnera en toute propriété douze des plus nobles femmes, et autant de prisonniers avec leurs armes, et encore ce domaine que le roi Latinus possède personnellement⁶. »

¹ *Enéide* VII, 485-486 : *Tyrrhusque pater, cui regia parent armenta et late custodia credita campi.*

² *Enéide* VII, 535-539 : *Corpora multa uirum circa seniorque Galaesus, dum paci medium se offert, iustissimus unus qui fuit Ausoniisque olim ditissimus aruis : quinque greges illi balantum, quina redibant armenta, et terram centum uertebat aratris."*

³ Cf. le passage dans son ensemble dans les annexes (p. 67-69).

⁴ *Enéide* VIII, 203-204 : *Alcides aderat taurosque hac victor agebat ingentis, uallemque boues annemque tenebant.*

⁵ *Enéide* VIII, 213-214 : *Interea, cum iam stabulis saturata moueret Amphitryoniades armenta abitumque pararet*

⁶ *Enéide* IX, 272-274 : *Praeterea bis sex genitor lectissima matrum corpora captiuosque dabit suaque omnibus arma, insuper his campi quod rex habet ipse Latinus.*

Il est question des terres que possède un roi, en l'occurrence Latinus, mais comme nous l'indiquons à propos des vers 485-486 du livre VII, Virgile fait référence à des terres que possédait personnellement Latinus, d'ailleurs il le précise ici explicitement.

Dans les vers 561-564 du livre X, à l'instar de ce qu'il avait fait dans les vers 535-539 du livre VII, Virgile a présenté un combattant en évoquant sa richesse en terres :

« le fauve Camers, fils du magnanime Volcens le plus riche de terres qui fut en Ausonie, roi en son temps de la silencieuse Amyclées¹. »

Il y a encore dans ces vers une association entre la richesse en terres et la royauté. Toutefois, Virgile a indiqué que Volcens n'était plus roi, et laissé entendre que Camers n'avait pas hérité de la royauté. Ainsi la richesse en terres de ce dernier apparaît comme étant personnelle. D'autre part, dans les vers 739-741, du livre X, Virgile n'a pas évoqué la richesse en terres de celui qui est tombé au combat. En revanche, il a fait référence, par la voix du Troyen Orodès abattu² par Mézence, à la notion de possession de terres :

« Mais le mourant : "je serai vengé ; qui que tu sois, mon vainqueur, tu ne te réjouiras pas longtemps ; toi aussi un semblable destin te guette et bientôt tu entreras en possession de la même terre."³ »

Cette référence à la possession de la terre est avant tout une manière allégorique d'évoquer la mort, mais elle renvoie aussi à une certaine réalité, dans le sens où les tombeaux et la terre dans laquelle était enterré un mort, étaient sacrés⁴. De plus, elle indique que, pour Virgile, la propriété privée de la terre était courante à l'époque d'Enée.

Par ailleurs, dans le livre XI, le roi Latinus prononce devant son peuple un discours dans le but de convaincre ses sujets de mettre un terme à la guerre qui les oppose aux Troyens. Or, afin d'entériner cette paix, il propose d'offrir des terres qu'il possède à ces derniers :

« Je possède une ancienne terre, toute proche du fleuve étrusque, elle s'allonge vers le couchant par-delà le pays des Sicanes ; des Auronces, des Rutules y sèment le grain, y fendent avec le soc des collines ingrates, dans les coins les plus âpres ils mènent leurs troupeaux. Toute cette région, la bande des pins sur le sommet de la

¹ *Enéide* X, 562-564 : *fuluomque Camertem, magnanimo Volcente satum, ditissimus agri qui fuit Ausonidum et tacitis regnavit Amyclis.*

² D'une manière générale, au sujet de la mort dans l'*Enéide* il peut être intéressant de consulter Gillis D., *Eros and death in the Aeneid*, Rome, 1983.

³ *Enéide* X, 739-741 : *Ille autem exspirans : "Non me, quicumque es, inulto, uictor, nec longum laetabere : te quoque fata prospectant paria atque eadem mox arua tenebis."*

⁴ Sur ce point cf. Gaius, *Institutes* 4-6 et pour les études contemporaines cf. notamment Souza M., *La question de la tripartition des catégories du droit divin dans l'Antiquité romaine*, Saint-Etienne, 2004 ; Talamanca G., « Diritti reali », *Istituzioni di diritto Romano*, Milan, 1990 ; Fugier H., *Recherches sur l'expression du sacré dans la langue latine*, Paris, 1963.

montagne, donnons-la aux Troyens en échange de leur amitié, trouvons les termes d'un traité équitable, appelons-les dans nos royaumes à titre d'alliés : qu'ils s'y installent s'ils le désirent tant, et y fondent une ville¹. »

Il est encore possible de se demander si Virgile a souhaité faire référence à des terres publiques ou privées, en l'occurrence s'il a voulu évoquer des terres qui appartenaient au peuple latin ou des terres que possédait personnellement le roi Latinus. Toutefois, pour les mêmes raisons que celles évoquées au sujet des vers 535-539 du livre VII et 561-564 du livre X, nous estimons qu'il s'agit de la seconde solution. D'autant qu'au vers 316 Virgile a insisté, par l'intermédiaire de l'association dans la bouche de Latinus du pronom personnel singulier *mihi* et du terme *ager*², sur le caractère personnel de cette propriété. Par ailleurs, il est remarquable que Virgile a insisté sur le fait que les terres que possède le roi étaient d'une part, propres à l'agriculture – « des Aurunces, des Rutules y sèment le grain »³ –, d'autre part clairement délimitées : « toute proche du fleuve étrusque, elle s'allonge vers le couchant par-delà le pays des Sicanes »⁴ ; « Toute cette région, la bande des pins sur le sommet de la montagne »⁵.

Il convient également de citer les vers 492-493 du livre XI, car en comparant l'attitude de Turnus avant le combat et un cheval en liberté – « Ainsi, lorsque tous liens rompus, enfin libre, en possession de la plaine sans limite, un cheval a fui son enclos »⁶ –, Virgile a fait référence aux notions de possession, de limite, de clôture qui ont toutes un lien direct avec la propriété et même, dans le cas présent, avec la propriété de biens agraires puisqu'il est question de cheval, de plaine et d'enclos. A l'instar des vers 739-741 du livre X, les notions attachées à la propriété sont employées dans un sens métaphorique, néanmoins le fait que Virgile les utilise ainsi signifie que, pour lui, elles existaient concrètement et couramment à l'époque d'Enée.

Relevons également les vers 516-520 du livre XII, dans lesquels Virgile a de nouveau présenté un combattant en se référant à ses possessions foncières :

« Turnus s'en prend aux frères venus de la Lycie et des champs d'Apollon, et à un homme que ne sauva point sa haine de la guerre, Ménétès, - un Arcadien qui avait eu son gagne-pain aux courants poissonneux de Lerne, une pauvre maison ; il ignorait les travaux des puissants, son père ensemencait un terrain de louage⁷. »

¹ *Enéide* XI, 316-323 : *Est antiquus ager Tusco mihi proximus amni, longus in occasum, finis super usque Sicanos ; Aurunci Rutulique serunt et uomere duros exercent collis atque horum asperrima pascunt. Haec omnis regio et celsi plaga pinea montis cedat amicitiae Teucrorum, et foederis aequas dicamus leges sociosque in regna uocemus.*

² *Enéide* XI, 316 : *Est antiquus ager Tusco mihi proximus amni.*

³ *Enéide* XI, 318 : *Aurunci Rutulique serunt.*

⁴ *Enéide* XI, 316-317 : *Tusco mihi proximus amni, longus in occasum, finis super usque Sicanos.*

⁵ *Enéide* XI, 320 : *Haec omnis regio et celsi plaga pinea montis.*

⁶ *Enéide* XI, 492-493 : *qualis ubi abruptis fugit praesepia uinclis tandem liber equos campoque potitus aperto.*

⁷ *Enéide* XII, 516-520 : *hic fratres Lycia missos et Apollinis agris et iuuenem exosum nequiquam bella Menoeten, Arcada, piscosae cui circum flumina Lernae ars fuerat pauperque domus nec nota potentum munera conductaque pater tellure serebat.*

Virgile n'a pas chanté dans ces vers les terres que Ménétes possédait. Au contraire il a laissé entendre que ce dernier tirait sa richesse de la pêche dans un fleuve, soit de l'exploitation d'une denrée naturelle qui ne peut faire l'objet d'une propriété individuelle. De plus, Virgile a indiqué que le père de Ménétes « ensemençait un terrain de louage »¹ – c'est-à-dire qu'il louait les terres qu'il cultivait², qu'il avait été un agriculteur métayer –, comme pour signifier que le compagnon d'Enée n'avait pu hériter d'aucune terre. Ainsi, d'après ces vers, Ménétes n'est pas un propriétaire foncier. Il ne possède *a priori* que sa maison et un savoir-faire – Virgile a employé le terme *ars*³ – de pêcheur. Toutefois, il n'en demeure pas moins que c'est à travers son rapport à la propriété de la terre que Virgile a souhaité présenter celui que vient de tuer Turnus. De plus, la notion de location renvoie nécessairement à la notion de propriété, et même à un état développé de la propriété, dans le sens où d'un point de vue juridique, la location induit plus de complexité que l'exploitation directe par celui qui possède les terres. Enfin, notons que la location de terre, telle que la présente Virgile, renvoie à un statut social peu enviable, inférieur – « il ignorait les travaux des puissants »⁴, chante Virgile avant d'indiquer que son père cultivait un terrain de louage – à celui de *dominus*.

Enfin, à une soixantaine de vers de la fin du poème, au moment crucial de l'affrontement entre Enée et Turnus, Virgile a fait référence à une borne dont le rôle est de marquer la limite entre les champs des propriétaires. Après avoir consacré une dizaine de vers aux paroles outrageantes qu'Enée a adressées à Turnus pour l'exciter au combat, Virgile a, en effet, chanté de la manière suivante la réponse du Rutule :

« Mais lui [Turnus], secouant la tête : « tes bavardages ne m'effraient pas, sauvage ; ce sont les dieux qui m'effrayent et Jupiter ennemi. » Sans en dire plus long, il remarque près d'eux une pierre énorme, une pierre antique, énorme, qui se trouvait là dans la plaine, borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs⁵. »

Il n'y a ici aucun doute sur la nature et la fonction de l'objet que soulève Turnus. Virgile l'a qualifié de *limes agro positus, litem ut discernet aruis*, ce que Jacques Perret a traduit par « borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs » et Alain Bellessort par « borne dressée entre les champs pour en écarter les procès ». Si la première traduction est la plus proche du texte original, les deux ont un sens équivalent et renvoient à ces

¹ *Enéide* XII, 520 : *conductaque pater tellure serebat*.

² Au sujet de la location des terres et du statut de métayer à Rome cf. notamment Finley M.I., « Private farm-tenancy in Italy before Diocletian », *Studies in Roman Property*, Cambridge, 1976, p. 103-121 ; Vallat J.-P., *L'Italie et Rome : 218-31 av. J.-C.*, Paris, 1995, p. 56-57 ; Neeve P.W., *Colonus. Private farm-tenancy in Roman Italy during the Republic and the Early Principate*, Amsterdam, 1984.

³ *Enéide* XII, 519.

⁴ *Enéide* XII, 518 : *nec nota potentum munera*.

⁵ *Enéide* XII, 894-898 : *Ille caput quassans : « Non me tua feruida terrent dicta, ferox ; di me terrent et Iuppiter hostis. » Nec plura effatus saxum circumspicit ingens, saxum antiquom ingens, campo quod forte iacebat, limes agro positus, litem ut discerneret aruis.*

bornes en pierre, parfois agrémentées d'un système de codage¹, bien attestées à l'époque historique de manière archéologique, mais aussi par les textes des auteurs gromatiques². Rappelons que ces *agrimensores*³ étaient chargés de délimiter les terres et de disposer ces bornes à l'endroit des limites des propriétés lorsqu'il n'y avait pas de limites naturelles ou lorsque celles-ci n'étaient pas suffisamment significatives⁴. Ainsi, ces bornes avaient pour fonction de matérialiser les limites entre les propriétés foncières, afin de parer à toute contestation des propriétaires, et donc d'éviter tout conflit de voisinage. Cette fonction fait par conséquent de ces bornes un objet essentiel dans l'organisation économique et sociale de la société romaine. Par ailleurs, le fait que Virgile précise que cette borne était une pierre antique et énorme – *saxum antiquom ingens*⁵ –, peut être interprété comme une manière de conférer à cet objet une valeur à la fois physique et symbolique. Quoiqu'il en soit, il apparaît que Virgile s'est plu à dépeindre les premiers temps de sa civilisation avec l'existence d'une division des terres complexe et d'un système destiné à garantir le droit des propriétaires.

D'autre part, il est intéressant de remarquer que dans les vers suivants Virgile a conféré à cette borne, un rôle fondamental dans la défaite de Turnus :

« A peine douze hommes à cette fin choisis la pourraient-ils charger sur leurs épaules, de ceux dont maintenant la terre produit les corps ; lui, l'arrache d'une main fiévreuse et il la faisait tourner contre son ennemi, se dressant de toute sa hauteur et dans l'élan de sa course, le héros. Mais qu'il coure, qu'il marche, il ne se reconnaît plus ou qu'il soulève la pierre colossale, essaie de lui imprimer un mouvement ; ses genoux chancellent, son sang glacé s'est figé de froid. Alors la pierre même qu'il tient en mains, roulant par l'air vide, n'acheva la distance ni ne porta le coup⁶. »

Après avoir insisté de nouveau sur l'énormité, sur le poids de cette borne, et mis en valeur la force extraordinaire de Turnus, Virgile a, en effet, indiqué, dans un second temps, que l'esprit du Rutule s'était troublé, que sa force l'avait abandonné, et finalement qu'il n'avait pu lancer la pierre sur Enée. Il apparaît ainsi que c'est le poids physique de la borne,

¹ Rappelons qu'au sujet de ces bornes il convient de se reporter aux traités d'arpentage de l'époque impériale, ainsi qu'à Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005 ; Guillaumin J.-Y., *Les arpenteurs romains. Hygin le gromatique, Frontin*, Paris, 2005 ; ou encore à la figure 3 des annexes.

² Pour une présentation succincte de ce *corpus* cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

³ Rappelons que ce nom provient de la *groma*, l'appareil de mesure qu'ils utilisaient pour délimiter les terres.

⁴ Ajoutons qu'à partir du II^{ème} siècle avant notre ère au plus tard l'emplacement des limites des propriétés foncières, et d'une manière générale les données relatives aux dimensions, aux emplacements et aux propriétaires de ces domaines étaient consignés dans des documents écrits et graphiques. Ces documents appelés *formae* devinrent progressivement de véritables cartes cadastrales. Ils étaient consignés dans des archives et pouvaient ainsi servir lors de litiges entre propriétaires. D'une manière générale, sur l'archivage des propriétés terriennes à la fin de la République et au début du Principat cf. Moatti Cl., *Archives et partage de la terre dans le monde romain (II^e siècle avant- I^{er} siècle après J.-C.)*, Rome, 1993.

⁵ *Enéide* XII, 897.

⁶ *Enéide* XII, 899-907 : *Vix illud lecti bis sex cervice subirent, qualia nunc hominum producit corpora tellus : ille manu raptum trepida torquebat in hostem altior insurgens et cursu concitus heros. Sed neque currentem se nec cognoscit euntem tollentemque manu saxumue immane mouentem ; genua labant, gelidus concrevit frigore sanguis. Tum lapis ipse uiri, uacuum per inane volutus nec spatium euasit totum neque pertulit ictum.*

mais aussi, et peut-être même avant tout, son poids symbolique, sa valeur propre de borne destinée à séparer les propriétés, qui cause la perte de Turnus. En dernier lieu, il semble par conséquent, que ce soit son irrespect du droit des possesseurs qui condamne le Rutule, puisque, son ennemi étant ainsi affaibli, Enée n'a aucune difficulté à le mettre à mort¹.

Comment faut-il interpréter ce rôle majeur que Virgile a conféré à une borne destinée à séparer les limites des propriétés foncières dans la victoire d'Enée sur Turnus ? Et, en premier lieu, comment faut-il interpréter ce geste de Turnus d'arracher une borne ? Il est attesté par d'autres sources – les textes de droit, des traités d'arpentage – que, d'une part, le propre d'une borne est de demeurer en toute circonstance immobile – elle est même un symbole d'immobilité ; d'ailleurs la référence de Virgile à l'antiquité de la borne peut être interprétée comme une allusion à ce principe d'immobilité –, d'autre part – notamment grâce aux textes relatifs à Terminus, le dieu des limites –, que les bornes avaient un caractère sacré². Ainsi déplacer une borne doit être considéré comme un acte impie et la défaite de Turnus peut alors être interprétée comme une punition divine. Cette scène représentant le chef des Rutules arrachant dans sa rage une borne serait là pour rappeler, par contraste, la piété d'Enée, et légitimer, d'une certaine manière, l'installation des Troyens sur un sol occupé par un autre peuple.

Toutefois, Virgile aurait pu faire allusion à la notion de piété en évoquant d'autres éléments. Pourquoi a-t-il choisi la borne ? Il y a de sa part une volonté de mettre en valeur l'importance de cet objet. Il est difficile de savoir si Virgile considérait réellement l'existence de bornes, c'est-à-dire d'un système élaboré de division des terres, dans une Italie pré-énéenne. En revanche, il est indéniable qu'il souhaitait affirmer l'importance fondamentale de ces bornes destinées à marquer les limites dans le fonctionnement d'une société, et *a fortiori* de la société romaine. En chantant la mort de Turnus, Virgile indiquait que le respect des propriétés foncières qu'induit l'existence des bornes permettait la concorde entre les citoyens, rendait possible la paix civile³, permettait à l'économie d'une société de fonctionner, à chaque agriculteur de faire son travail et de nourrir sa famille et sa patrie comme il le chantait dans

¹ Après avoir encore évoqué l'égarement de Turnus pendant une dizaine de vers (XII, 908-918), Virgile a consacré les trente-trois derniers vers de son poème (XII, 919-952) au récit de la mise à mort du Rutule. Il a relaté la supplication de ce dernier, l'hésitation d'Enée et finalement son geste meurtrier motivé par la vision des dépouilles de Pallas portés en trophée par Turnus.

² Nous reviendrons dans le détail sur ce rapport de la borne au sacré en général et à Terminus en particulier dans la quatrième partie.

³ R. Hornsby (*Patterns of action in the Aeneid*, Iowa City, 1970, p. 140) et à sa suite J.S. Huskley (« Turnus and Terminus in Aeneid 12 », *Mnemosyne*, 52, 4, 1999, p. 80) ont également mis en valeur le fait qu'à travers ce jet d'une pierre comme point de départ de la mort de Turnus, Virgile avait voulu faire allusion à l'*Illiade* et notamment au combat qui avait opposé Enée et Diomède. Homère a en effet raconté que Diomède avait lui aussi jeté une pierre sur Enée. Ainsi, du point de vue de R. Hornsby et J.S. Huskley, en racontant la victoire d'Enée sur Turnus, Virgile célébrait la victoire d'Enée sur Diomède et plus largement la fin du monde rempli de lutte et de colère que dépeint l'*Illiade*. Enfin, d'une manière générale, au sujet des rapports qu'il est possible d'établir entre ces derniers vers de l'*Enéide* et l'*Illiade* cf. Conington J., Nettleship H., *The Works of Vergil*, Hildesheim, 1963 ; Maguinness W.S., *Aeneid Book XII*, London, 1960 ; Fowler W., *The death of Turnus*, Oxford, 1919 ; Nehr Korn H., « A Homeric Episode in Vergil's Aeneid », *AJPh*, 92, 1971, p. 566-584.

les vers 513-515 du livre II des *Géorgiques*¹. Il apparaît ainsi que pour le Mantouan, la borne est à la base de sa civilisation et, d'une manière générale, de *la* civilisation.

Il est d'ailleurs possible d'aller plus loin dans le sens d'un rapprochement souhaité par Virgile entre le respect des bornes et la civilisation, puisque qu'il a utilisé le terme *ferox* qui renvoie à la sauvagerie la plus extrême, dans la réponse que formule Turnus à l'encontre d'Enée : « tes bavardages ne m'effraient pas, sauvage ; ce sont les dieux qui m'effrayent et Jupiter ennemi »². Certes ce n'est pas Enée qui qualifie Turnus de « sauvage » pour avoir soulevé la borne. Toutefois, étant donné que les deux éléments sont rapprochés – c'est immédiatement après que Virgile décrit Turnus arrachant la borne – il est probable que le poète a souhaité montrer que les actes du Rutule sont en totale contradiction avec ses paroles et, à un autre niveau, établir un lien entre la sauvagerie et le non-respect d'une borne. Quant à Turnus, en qualifiant Enée de *ferox*, il procéderait à ce que dans le langage psychiatrique courant on nomme transfert. Il se voit pieux, civilisé, alors qu'il est tout le contraire, qu'il est ce qu'il dénonce, et qu'en revanche son interlocuteur, lui, est à la fois pieux et civilisé³. Quoi qu'il en soit, sous la plume de Virgile, arracher une borne devient un acte de sauvagerie, un geste impie, voire le geste impie par excellence. Par la mise en scène du combat final qui oppose Enée à Turnus, le Mantouan a, en quelque sorte, invité ses lecteurs à considérer le non-respect des limites des propriétés foncières comme un geste contraire à toute règle sociale, à toute organisation civilisée⁴.

D'une manière générale, cette étude permet de constater que les références à la propriété des terres et/ou des troupeaux sont relativement nombreuses dans l'*Enéide*⁵. Dans l'Italie où Enée doit installer les Pénates troyennes, du moins l'Italie telle que la décrit Virgile, la richesse des

¹ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 2. 3. de la troisième partie).

² *Enéide* XII, 894-895 : *Non me tua feruida terrent dicta, ferox ; di me terrent et Iuppiter hostis.*

³ Il convient de signaler que J.S. Huskley a proposé une interprétation différente des derniers mots prononcés par Turnus. Pour J.S. Huskley « in the final battle scene in the *Aeneide*, Turnus' taunts reveals that he knows that the gods are against him (12. 894-895) : Having acknowledged that Jupiter is his enemy, he then crosses Terminus, the god who would not move even for Jupiter » (« Turnus and Terminus in *Aeneid* 12 », *Mnemosyne*, 52, 4, 1999, p. 79).

⁴ A propos de ces vers relatifs au combat d'Enée et de Turnus, et de la mise à mort du second par le premier, il convient de préciser que de nombreuses études ont dénoncé la colère d'Enée. Pour un grand nombre de critiques, à commencer par Augustin (*Les institutions divines* 5, 10-11) (pour les critiques contemporains nous pouvons citer Williams G.W., *Technique and Ideas in the Aeneid*, New Haven, 1983 ; Burrell P., « The Death of Turnus and Roman Morality », *GER*, 34, 1987 ; pour une liste plus complète se référer à K. Galinsky, « The anger of Aeneas », *AJPh*, 109, n°3, 1988, p. 321), Enée aurait dû laisser la vie sauve à Turnus. De plus, certains de ces critiques ont pensé que Virgile avait souhaité dénoncer cette colère, soit, du fait des rapprochements entre Enée et Octavien-Auguste, dénoncer certains aspects de la politique augustéenne. Toutefois, à partir d'une analyse précise de la notion de colère dans l'Antiquité (notamment dans le cadre de la guerre), K. Galinsky (« The anger of Aeneas », *AJPh*, 109, n°3, 1988, p. 321-348) a mis en valeur le fait que cette colère n'était probablement pas perçue de manière négative à l'époque où Virgile a composé ces vers, et ce, même pour un personnage aussi attaché à la paix que l'auteur de l'*Enéide*. Ainsi, l'élément central de la scène demeure l'irrespect de Turnus, matérialisé une dernière fois par son acte impie de déplacer une borne destinée à marquer les limites de propriétés foncières.

⁵ Précisons que cela est d'ailleurs d'autant plus remarquable que, comme nous avons pu le constater dans la deuxième partie, ce n'est pas un poème dans lequel l'agriculture est très présente.

individus se mesure à leurs possessions foncières et/ou à leur cheptel, le métayage existe, les propriétés foncières sont délimitées par des bornes qu'il est rigoureusement défendu de déplacer. Il est difficile de savoir si Virgile avait des notions précises du temps qui séparait son époque de la mythique guerre de Troie, s'il avait des connaissances sur l'évolution économique des sociétés italiennes et en particulier sur l'instauration chez les peuples du Latium de la propriété privée des terres. Il est toutefois probable qu'il disposait de peu de documentation sur ces sujets et qu'il considérait cette époque lointaine comme étant l'émanation des premiers temps de sa civilisation, comme une version plus rurale mais portant déjà en son sein les éléments fondamentaux de la société à laquelle il appartenait. Enfin, il s'est certainement donné une assez grande liberté dans la manière de décrire les mœurs des peuples rencontrés par Enée. Ainsi, il n'apparaît pas singulier qu'il ait dépeint les peuples du centre de l'Italie comme étant organisés économiquement autour de la propriété privée des terres et disposant des instruments nécessaires à la garantie de ces propriétés. Il semble même qu'il était impossible pour Virgile de concevoir les premiers temps de sa civilisation sans l'existence de la propriété foncière.

Horace

Horace n'a pas composé de poème se déroulant à une époque où Rome n'existait pas encore. En revanche, dans quelques vers de ses poèmes lyriques ou satiriques, il a chanté ces temps reculés, et, dans quelques-uns de ces vers, il a fait référence à l'existence de la propriété privée des terres. Dans l'*Ode* II, 15, le Vénousien a dépeint l'époque de Romulus et de l'« hirsute » Caton comme étant particulièrement heureuse parce que la superficie des terres publiques était supérieure à celle des terres privées : « les particuliers, chez ceux-là, avaient un cens vite décompté, la fortune publique était grande ; la perche de dix pieds ne mesurait chez les particuliers nul portique recevant l'ombre que donne l'Ourse »¹. S'il y a bien dans ces vers la célébration d'une haute époque où les propriétés privées avaient une surface raisonnable, il n'en demeure pas moins qu'Horace a spécifié que la propriété privée des terres était courante sous le règne de Romulus et durant la Haute République.

D'autre part, rappelons que dans l'*Épître* II, 1 Horace a fait référence, entre autres actions majeures, aux champs qu'avaient distribués Romulus, Liber Pater², Castor et Pollux :

« Romulus, Liber Pater, Castor et Pollux, reçus après leurs grandes actions dans les demeures des dieux, ont dû, au temps qu'ils apportaient la culture de la terre et au genre humain, qu'ils apaisaient les guerres

¹ *Odes* II, 15, 10-15 : *Non ita Romuli praescriptum et intonsi Catonis auspiciis ueterumque norma. Priuatus illis census erat breuis, commune magnum ; nulla decempedis metata priuatis*

² Au sujet de la manière dont les Romains considéraient Liber Pater et sur le développement de son culte cf. Bruhl A., *Liber Pater, origine et expansion du culte dionysiaque à Rome et dans le monde romain*, Paris, 1953.

cruelles, qu'ils distribuèrent les champs, qu'ils fondaient les villes, se plaindre que la faveur espérée ne répondît pas aux services rendus¹. »

Or, même si ce n'est pas dit explicitement, ces champs devaient être distribués à des particuliers. Ainsi, dans ce passage, Horace laisse entendre qu'à l'instar de Virgile il ne pouvait concevoir les premiers temps de sa civilisation et même de toute civilisation – Romulus, Liber Pater, Castor et Pollux ont en commun d'être des héros fondateurs, des héros civilisateurs et c'est d'ailleurs bien ainsi qu'Horace les présente – sans l'existence de la propriété privée des terres. Enfin, il est remarquable qu'Horace place au même niveau parmi les quatre principaux actes civilisateurs, la maîtrise de « la culture de la terre » et l'existence de terres privées, comme s'il ne pouvait concevoir la pratique de l'agriculture sans la propriété privée des terres. Par conséquent, si Horace a peu traité des temps anciens et moins encore de la pratique de l'agriculture à des époques reculées, il semble, à partir des quelques éléments dont nous disposons, qu'il avait une vision du passé relativement similaire à celle de Virgile, qu'il ne concevait les premiers temps de sa civilisation, et d'une manière plus générale l'existence d'un mode de vie civilisé, sans la présence de la propriété foncière.

Propertius

Propertius s'est plu à chanter la rustique Rome des origines dans le IV^{ème} livre de ses élégies, or dans ce contexte il a parfois fait référence à la propriété privée des troupeaux. Ainsi, dans la première élégie du livre IV, il a indiqué qu'au temps de la royauté, la richesse des individus était avant tout constituée par le bétail qu'ils possédaient, puisqu'il a spécifié que « la richesse de Tatius était en grande partie dans ses brebis »².

Par ailleurs, à l'instar de Virgile, Propertius a consacré de nombreux vers au vol des taureaux d'Hercule sur le site de la future Rome par le monstrueux Cacus. Ainsi, il convient de mentionner les vers 1-4 de l'*Élégie* IV, 9, dans lesquels Propertius a rappelé que les taureaux avaient été la propriété d'Erythée, avant de préciser, par l'utilisation d'un adjectif possessif se rapportant à la fois à Hercule et à ces taureaux³, que le fils d'Amphitryon était maintenant le propriétaire de ces derniers – « Au temps où le fils d'Amphitryon avait emmené tes taureaux loin de tes étables, Erythée, il vint jusqu'aux collines vierges, au Palatin des troupeaux et il arrêta ses bœufs fatigués »⁴ –, ainsi que les vers dans lesquels Hercule célèbre lui-même sa

¹ *Epîtres* II, 1, 5-10 : *Romulus et Liber pater et cum Castore Pollux, post ingentia facta deorum in templa recepti, dum terras hominumque colunt genus, aspera bella componunt, agros adsignant, oppida condunt, plorare suis non respondere fauorem speratum meritis.*

² *Élégies* IV, 1, 4 : *magna pars Tatius rerum ereat inter ouis.*

³ Il est néanmoins remarquable qu'il n'est plus question de taureaux mais de bœufs. Toutefois, ce changement de dénomination doit être avant tout lié à un souci du poète de ne pas répéter le même terme plutôt qu'à une volonté d'indiquer qu'il ne s'agit plus des mêmes animaux ou au fait qu'Hercule les aurait castrés.

⁴ *Élégies* IV, 9, 1-4 : *Amphitryoniades qua tempestate iuencos egerat a stabulis, o Erythea, tuis, uenit ad iniuctos pecorosa Palatia montis et statuit fessos fessus et ipse boues.*

propriété sur ces bœufs, après avoir vaincu Cacus : « Allez, mes bœufs, allez, bœufs d'Hercule, voici le dernier ouvrage de ma massue : je vous ai conquis deux fois, vous êtes deux fois à moi, mes bœufs »¹. Enfin, de nombreux vers plus loin, après avoir fait le récit du refus que les Vestales avaient adressé à Hercule d'étancher sa soif dans la source du bois sacré², Properce rappelle, par la voix du héros, la propriété de ce dernier sur ces bœufs : « Le Grand Autel que j'ai fait vœu d'élever, pour avoir retrouvé mes troupeaux »³. Ainsi, à l'instar d'Horace, Properce a relativement peu développé la question de la propriété privée des biens agraires à haute époque, néanmoins il apparaît, dans les quelques passages que nous venons de citer, que l'élégiaque ne pouvait concevoir les premiers temps de sa civilisation sans la propriété privée du bétail.

Tibulle

Quant à Tibulle, nous disposons d'un unique passage dans lequel il a fait référence à la pratique de l'agriculture dans un passé lointain ou mythologique. Il s'agit des vers 11-28 de l'*Elégie* II, 3, dans lesquels le poète a chanté Apollon qui à la suite d'un chagrin d'amour s'est réfugié dans la pratique des activités pastorales⁴. Le poète raconte que le dieu « s'habitua à faire sortir des étables les vaches », qu'« il enseigna, dit-on, à mélanger la présure au lait nouveau et, le mélange fait, à cailler le lait »⁵... Or, il convient de préciser que dans les vers qui précèdent, Tibulle avait spécifié que le bétail dont Apollon s'occupait était à Admète – « Il a bien fait paître les taureaux d'Admète, le bel Apollon »⁶ –, laissant ainsi entendre qu'Admète était le propriétaire de ces bêtes et, par conséquent, que la propriété du bétail était fréquente à l'époque où Apollon s'était réfugié dans la pratique des activités pastorales.

Ovide

Ovide a composé deux longs poèmes dont la plupart des scènes se situent dans des temps anciens : *Les Métamorphoses* et *Les Fastes*. Le premier traite essentiellement de l'univers de la mythologie grecque, toutefois, puisqu'il a été écrit par un Romain, il traduit des valeurs, des modes de fonctionnement, des perceptions romaines. Il renvoie à la manière dont

¹ *Elégies* IV, 9, 16-18 : « *Ite boues, Herculis ite boues, nostrae labor ultime clauae, bis mihi quaesitae, bis mea praeda* ».

² D'une manière générale, au sujet des rapports entretenus par Hercule avec les femmes cf. Smadja E., « Héraclès, les femmes et le féminin », *DHA*, 19, 1 (Hommage à Lucien Lerat), p. 323-325.

³ *Elégies* IV, 9, 67 : *Maxima quae gregibus deuota est Ara repertis*.

⁴ Au sujet de ces vers et notamment de l'interprétation qu'il est possible d'en faire du point de vue d'une idéalisation de la pratique de l'agriculture et plus généralement de la vie dans le monde rural cf. les chapitres 2 et 3 de la deuxième partie. D'autre part, au sujet de l'exploitation de mythes grecs – c'est le cas ici – dans le cadre de la présente étude cf. l'introduction de la quatrième partie.

⁵ *Elégies* II, 3, 15-17 : *Ipse deus solitus stabulis expellere uaccas et miscere nouo docuisse coagula lacte, lacteus et mixtis obriguisse liquor*.

⁶ *Elégies* II, 3 11 : *Pauit et Admeti tauros formosus Apollo*.

un Romain de la deuxième moitié du I^{er} siècle avant notre ère concevait la civilisation¹, ou plus précisément les premiers temps de la civilisation². D'ailleurs, il apparaît que la manière dont Ovide a présenté la pratique de l'agriculture et l'existence de la propriété privée des terres, dans *Les Métamorphoses* et dans *Les Fastes*, sont relativement similaires.

Avant d'aborder la présentation des passages relatifs à la propriété foncière contenus dans *Les Métamorphoses* et *Les Fastes*, il convient de mentionner les vers 11-12 du poème composé par Ovide sur *Les Produits de beauté pour le visage de la femme*, car, en chantant la rusticité des Sabines, le jeune poète a fait allusion à l'existence de la propriété privée des terres à l'époque de Romulus : « Peut-être, il y a longtemps, sous le roi Tatius, les Sabines auraient mieux aimé, elles, cultiver les champs paternels que leur beauté »³. L'expression « champs paternels », *rura paterna*, renvoie en effet à la notion de propriété privée des terres et même à celle d'héritage, de transmission de patrimoine foncier.

Le premier passage des *Métamorphoses* qui renvoie à la notion de propriété agraire est extrait des vers 683-694 du livre II. Ovide a réalisé dans ces vers le récit du vol des troupeaux que gardait Apollon effectué par Mercure :

« Tandis que tu [Apollon] t'abandonnais aux soucis de l'amour et que ta flûte les charmaient, des génisses que tu ne gardais plus pénétrèrent, dit-on, dans les champs de Pylos ; le dieu né de Maia, fille d'Atlas, les ayant aperçues, les détourne avec son adresse ordinaire et les cache dans les forêts. Ce larcin n'avait eu aucun témoin, sauf un vieillard connu dans ces campagnes ; tout le voisinage lui donnait le nom de Battus. Il surveillait les bois confiés à sa garde par le riche Nélée, ses pâturages herbeux et les troupeaux de ses nobles cavales. Le dieu eut peur de lui ; d'une main caressante il le tira à part et lui dit : « Qui que tu sois, étranger, si par hasard on réclame ces troupeaux, réponds que tu ne les as pas vus ; afin que ce service ne reste pas sans récompense, reçois pour prix de ton silence cette belle génisse »⁴. »

¹ D'ailleurs, il faut prendre en compte le fait que, d'une part, l'hellénisation de la société romaine, de la pensée romaine, était un phénomène déjà profond à l'époque où Ovide composait les *Métamorphoses* et d'autre part que les deux civilisations avaient des valeurs communes, des modes de fonctionnement économiques et sociaux communs. Sur ce point et pour des indications bibliographiques sur le sujet cf. *supra* Partie II, chapitre I.

² Rappelons, en effet, que *Les Métamorphoses* traitent des temps mythologiques. D'ailleurs à ce sujet précisons également que du point de vue de notre étude, le fait que les personnages des *Métamorphoses* soient des dieux, des héros et non pas de personnages de l'histoire mythologique, tels que les Annales romaines en contiennent, n'entraîne pas de répercussion majeure, car les Grecs ont globalement dépeint la société divine comme le reflet de leur propre société. A ce sujet cf. notamment Vernant J.-P., *Mythe et société en Grèce ancienne*, Paris, 1974, Vernant J.-P., *Mythe et Pensée chez les Grecs. Etudes de la psychologie historique*, Paris, 1965, Vernant J.-P., *Mythe et religion en Grèce ancienne*, Paris, 1990, Vernant J.-P., Vidal-Naquet P., *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, Paris, 1972 ou encore Veyne P., *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, 1983.

³ *Produits de beauté pour le visage de la femme* 11-12 : *Forsitan antiquae Tatio sub rege Sabinae Maluerint quam se rura paterna coli.*

⁴ *Métamorphoses* II, 683-694 : *Dumque amor est curae, duro te tua fistula mulcet, Incustoditae Pylios memorantur in agros Processisse boues ; uidet has Atlantide Maia Natus et arte sua siluis occultat abactas. Senserat hoc furtum nemo nisi notus in illo Rure senex ; Battum uicinia tota uocabant. Diuitis hic saltus herbosaque pascua Nelei Nobiliumque greges custos seruabat equarum. Hunc timuit blandaque manu seduxit et illi : « Quisquis es, hospes, » ait e si forte armenta requireret Haec aliquis, uidisse nega ; neu gratia facto Nulla rependatur, nitidam cape praemia uaccam ».*

Les notions qui renvoient à la propriété privée dans un cadre agraire sont nombreuses dans ce passage. Il est d'abord question des génisses que gardait ou plus exactement que ne gardait plus Apollon¹. Ovide ne précise pas pour le compte de qui le dieu gardait ces génisses, mais le simple fait qu'il indique qu'il les « gardait » sous-entend que ces bêtes faisaient l'objet d'une propriété. Le propriétaire était d'ailleurs probablement Admète. La tradition mythologique veut en effet qu'après un échec amoureux Apollon ait été le pâtre d'Admète. Rappelons que Tibulle a chanté cette époque où Apollon faisait paître les taureaux d'Admète². D'autre part, le vol réalisé par Mercure – « le dieu né de Maïa, fille d'Atlas, les ayant aperçues, les détourne avec son adresse ordinaire et les cache dans les forêts »³ – confirme cette idée de propriété. Puis, il est question d'un gardien, nommé Battus, des bois, des pâturages et des troupeaux de chevaux du riche Nélée : « Il surveillait les bois confiés à sa garde par le riche Nélée, ses pâturages herbeux et les troupeaux de ses nobles cavales ». Notons d'une part qu'outre l'idée de propriété des bêtes, il est explicitement question, par le biais des pâturages et des bois, de propriété des terres, d'autre part, que le poète à cette fois fourni le nom du propriétaire. Enfin, dans les derniers vers de cet extrait Ovide a encore fait référence à la notion de propriété, en évoquant toute la ruse qu'employait Mercure pour entériner son vol.

Dans les vers 582-591 du livre III, Ovide a fait référence à l'existence de la propriété privée des terres et du bétail dans des temps mythologiques, en présentant un certain Acétés, un disciple du culte de Bacchus sous les traits duquel le dieu s'était dissimulé alors qu'il avait été fait prisonnier par les pirates tyrrhéniens :

« L'étranger lui répond sans crainte : « Mon nom est Acétés ; ma patrie, la Méonie ; mes parents sont d'une humble condition. Mon père ne m'a laissé ni champs à faire cultiver par des taureaux vigoureux, ni bêtes à laine, ni troupeaux de bœufs ; il était pauvre lui-même ; il s'occupait à tendre des pièges aux poissons avec des filets et des hameçons et à les tirer de l'eau tout frétilants au bout d'un roseau. Son métier faisait toute sa fortune, quand il m'enseigna ce métier : « Reçois, me dit-il, les richesses que je possède, toi qui dois être le successeur et l'héritier de mes travaux. » Et en mourant il ne me laissa d'autre bien que les eaux ; c'est là tout ce que je peux appeler mon patrimoine⁴. »

Même si Ovide précise qu'Acétés ne possédait « ni champs à faire cultiver », « ni bêtes à laine, ni troupeaux de bœufs », il est indéniable, étant donné le lien qui est établi entre la pauvreté du personnage et le fait qu'il ne possède que les instruments nécessaires à la pratique de la pêche,

¹ *Métamorphoses* II, 684-685 : *Incustoditae boues*.

² *Elégies* II, 3, 11-28. A ce sujet cf. *supra* (chapitre 3. 1. de la deuxième partie).

³ *Métamorphoses* II, 685-686 : *uidet has Atlantide Maia Natus et arte sua siluis occultat abactas*.

⁴ *Métamorphoses* III, 582-591 : *Ille metu uacuis* : « *Nomen mihi* » dixit « *Acoetes, Patria Maeonia est, humili de plebe parentes. Non mihi quae duri colerent, pater arua iuenci, Lanigerosue greges, non ulla armenta reliquit ; Pauper et ipse fuit linoque solebat et hamis Decipere et calamo salientis ducere pisces. Ars illi sua census erat. Cum traderet artem : « Aecipe quasi habeo, studii successor et heres, » Dixit « opes ; » moriensque mihi nihil ille reliquit Praeter aquas ; unum hoc possum appellare, paternum.*

ou encore la manière dont sont mises en valeur les notions de patrimoine et d'héritage, que le poète ne pouvait concevoir ces temps où les pirates tyrrhéniens avaient capturé Bacchus sans la diffusion courante de la propriété privée des terres et des différents biens agraires. Il émane même de ces vers que le fait de ne pas être propriétaire renvoie à un statut social dévalorisant dans la société à laquelle appartenait Acétés¹.

Dans le livre IV, Ovide a cette fois chanté les possessions agraires du géant Atlas, sa richesse en bétail, la dimension extraordinaire de son patrimoine foncier : « Là vivait ce souverain qui surpassait tous les hommes par sa taille gigantesque, Atlas, fils d'Iapétus [...]. Mille troupeaux de brebis et autant de troupeaux de bœufs erraient dans ses pâturages ; il n'y avait près de ses terres aucun voisin pour en limiter l'espace »². Puis dans les vers qui suivent, le poète a fait référence à la notion d'hospitalité qui est directement liée à celle de propriété, ainsi qu'à la question de la protection des limites d'une terre, en l'occurrence d'un verger :

« "Étranger, lui dit Persée, si tu es sensible à la gloire d'une illustre naissance, je suis né de Jupiter ; si tu admires les grandes actions, tu admireras les miennes ; je te demande l'hospitalité et le repos." Le roi [Atlas] se souvenait de ce vieil oracle que Thémis avait rendu sur le Parnasse : "un temps viendra, Atlas, où tes arbres seront dépouillés de leur or, et un fils de Jupiter recueillera l'honneur d'en avoir fait sa proie." Dans cette crainte, Atlas avait enfermé ses vergers entre de solides murailles, il en avait confié la garde à un énorme dragon et il repoussait de ses frontières tous les étrangers³. »

Atlas est un Géant, néanmoins il craint au plus haut degré que sa propriété sur certains biens agraires – le fait que ses pommes soient d'or confère à ses possessions un caractère extraordinaire, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de biens originaires agraires – ne soit pas respectée et que les limites de ses terres soient franchies contre son gré. La société à laquelle il appartient, du moins telle que la décrit Ovide, s'organise principalement autour de la propriété privée des biens agraires et des moyens de protéger cette propriété.

Dans le livre V des *Métamorphoses*, Ovide, à l'instar de Virgile dans les derniers livres de l'*Enéide*, a présenté un combattant des temps anciens en faisant référence à la richesse de ses possessions foncières et agraires : « Alors sont aussi couchés sans vie Mélanée, qui avait suivi le parti de Persée, et Dorylas, le plus fortuné parmi les Nasamons, Dorylas, riche en terres ; aucun d'eux ne possédait de plus vastes domaines et n'entassait d'aussi belles

¹ D'une manière générale, au sujet de l'importance conférée par les poètes de l'époque augustéenne à la propriété agraire dans la représentation sociale d'un individu cf. *supra* (chapitre 2. 3. de la présente partie).

² *Métamorphoses* IV, 631-636 : *Hic hominum cunctos ingenti corpore praestans Iapetionides Atlas fuit [...]. Mille greges illi totidemque armenta per herbas Errabant et humum uicinia nulla premebat. Errabant et humum uicinia nulla premebant.*

³ *Métamorphoses* IV, 639-648 : "*« Hospes, » ait Perseus illi « seu gloria tangit Te generis magni, generis mihi Iuppiter auctor ; Sive es mirator rerum, mirabere nostras ; Hospitium requiemque peto. » Memor ille uetustae sortis erat ; Themis hanc dederat Parnasia sortem : « Tempus, Atlas, ueniet, tua quo spoliabitur auro Arbor et hunc praedae titulum Iove natus habebit. » Id metuens solidis pomaria clauserat Atlas moenibus et vasto dederat servanda draconi Arcebatque suis externos finibus omnes.*"

récoltes de blé »¹. Puis, quelques vers plus loin, toujours à l’instar de Virgile, Ovide a chanté le mort qui rentre en possession de la terre qui le recouvre :

« Celui qui l'a blessé, le Bactrien Halcyonée, en le voyant expirer dans un râle, en voyant ses yeux se renverser : "Prends pour toi, lui dit-il, l'espace que tu couvres, c'est tout ce qui te restera de tes immenses domaines" »².

Le fait d'utiliser ainsi de manière allégorique la notion de propriété foncière au moment de la mort de ce combattant révèle toute l'importance qu'Ovide conférait à cette dernière dans l'organisation économique et sociale de cette société ancienne – signalons que ce passage renvoie au mythe de Persée – qu'il dépeignait.

Dans le livre VII, Ovide a fait allusion aux distributions de terres, en faisant le récit de la naissance du peuple des Myrmidons, et plus spécifiquement en relatant le moment où Eaque, en tant que roi, a procédé aux actes fondateurs : « Je m'acquitte de mes vœux envers Jupiter ; à ce peuple nouveau je partage la ville et les campagnes, veuves de ceux qui les cultivaient autrefois ; je les appelle Myrmidons, afin que le souvenir de leur origine reste attaché à leur nom »³. Ovide ne le précise pas explicitement, mais il est vraisemblable que le partage des campagnes auquel il fait allusion – « je partage la ville et les campagnes » – correspond à une distribution de terres cultivables à chaque Myrmidon qui devient ainsi propriétaire foncier. Par conséquent, ici encore la propriété privée des terres est présentée par un poète de l'époque augustéenne comme un des fondements principaux d'une société.

Dans les vers 281-297 du livre VIII, Ovide a chanté la destruction des blés, des vignes, des oliviers et même du bétail, provoquée par un sanglier monstrueux envoyé par Diane. Or, au début de son récit, il a spécifié que les champs dans lesquels la déesse avait envoyé le sanglier étaient ceux d'Oenée – « Là-dessus la déesse [Diane] envoya dans les champs d'Oenée, pour venger son injure, un sanglier si énorme que l'Epire herbeuse n'a pas de taureaux plus grands »⁴ –, laissant ainsi entendre qu'Oenée était le propriétaire des cultures que le sanglier avait détruites et des bêtes qu'il avait massacrées.

Par ailleurs, dans le livre X, Ovide a de nouveau chanté les propriétés foncières d'une divinité, en l'occurrence celles de Vénus sur l'île de Chypre :

¹ *Métamorphoses* V, 127-131 : *Sternitur et Melaneus, Perseia castra secutus, Et Nasamoniaci Dorylas ditissimus agri, Diues agri Dorylas, quo non possederat alter Latius aut totidem tollebat tuns aceruos.*

² *Métamorphoses* V, 133-136 : *Quem postquam uulneris auctor Singultantem animam et uersantem lumina uidit Bactrius Halcyoneus « Hoc quod premis » inquit « habeto De tot agris terrae ».*

³ *Métamorphoses* VII, 652-654 : *Vota Ioui soluo populisque recentibus urbem Partior et uacuos priscis cultoribus agros Myrmidonasque uoco nec origine nomina fraudo.*

⁴ *Métamorphoses* VIII, 281-283 : *Inquit et Oenios ultorem spreta per agros Misit aprum, quanto maiores herbida tauros Non habet Epiros sed habent Siculo arua minores.*

« Il est un champ que les gens du pays appellent champ de Tamasus ; c'est le plus riche territoire de l'île de Chypre ; leurs aïeux me l'ont consacré jadis et ont ajouté ce don aux propriétés de mes temples¹. »

Ovide n'a pas évoqué dans ces vers la propriété privée des terres. Il a fait référence aux territoires qui étaient consacrés aux dieux dans les environs de leurs temples, à ce que le droit romain à l'époque historique nomme *res sacrae*². Cependant, la manière dont cette présentation des terres consacrées à Vénus sur l'île de Chypre est mise en scène, notamment le fait que ce soit la divinité qui présente elle-même sa possession, renvoie à l'idée de propriété privée, trahit une volonté de considérer les terres consacrées aux dieux comme des propriétés privées divines. De même, dans le livre XIV des *Métamorphoses*, Ovide a consacré quelques vers³ à Pomone, la déesse des fruits qui vivait sous le règne de Porcas⁴. Or, il a laissé entendre qu'elle était la propriétaire de vergers et que ses vergers étaient clairement délimités puisqu'il a chanté : « Mais, comme elle redoute les violences des dieux champêtres, elle ferme ses vergers en dedans »⁵. Ainsi, plus qu'une déesse propriétaire de terres et de fruits, c'est une déesse confrontée à la protection de ses propriétés agraires qu'a dépeint Ovide.

Par ailleurs, dans le livre XV, Ovide a fait le récit de la naissance du dieu étrusque de la divination, Tagès, dans un champ⁶, et il a indiqué que ce champ appartenait à un laboureur tyrrhénien – « le fils de l'Amazone resta aussi étonné que le fut le laboureur tyrrhénien, lorsqu'il vit, au milieu de son champ, la motte de terre désignée par le destin se mouvoir elle-même »⁷ –, laissant ainsi entendre que la propriété privée des terres existait avant l'invention de la divination. Enfin, rappelons que dans les vers 616-619 du même livre, Ovide a raconté que les Romains avaient offert à leur illustre concitoyen Cipus – relevons qu'avec cet épisode nous nous situons d'un point de vue temporel à une époque « historique »⁸ et d'un point de vue culturel dans la société romaine –, une importante superficie de terre dans la campagne romaine :

¹ *Métamorphoses* X, 644-647 : *Est ager, indigenae Tamasenum nomine dicunt, Telluris Cypriae pars optima, quam mihi prisca Sacrae senes templisque accedere dotem Hanc iussere meis.*

² Au sujet des *res sacrae* cf. Gaius, *Institutes* 4 et pour des études modernes cf. notamment Gaudemet J., « Res sacrae », *Année canonique*, 15, 1970, p. 299-316 ; Talamanca G., « Diritti reali », *Istituzioni di diritto Romano*, Milan, 1990, chapitre 7 ; Rousset D., *Terres sacrées, terres publiques et terres privées à Delphes*, CRAI, 1, 2002, p.215-241 ; ainsi que Isager S., « Sacred and Profane Ownership of Land », *Agriculture in Ancient Greece*, Stockholm, 1992, p. 119-122.

³ *Métamorphoses* XIV, 622-650.

⁴ *Métamorphoses* XIV, 622-625. Cf. le passage dans les annexes (p. 149-150).

⁵ *Métamorphoses* XIV, 635 : *Vim tamen agrestum metuens pomaria claudit intus.*

⁶ *Métamorphoses* XV, 552-559.

⁷ *Métamorphoses* XV, 552-555 : *Amazone natus Haud aliter stupuit, quam cum Tyrrhenus arator Fatalem glaebam mediis aspexit in aruis Sponte sua primum nulloque agitante moueri.*

⁸ Nous avons mis des guillemets à « historique » car l'histoire de Cipus renvoie aux premiers temps de la République romaine, c'est-à-dire à une époque où l'écriture existe et les actions majeures sont compilées dans l'Annalistique romaine, mais il y a indéniablement des aspects mythologiques dans ce récit, et les Romains de l'époque augustéenne n'avaient pas une vision « historique » du fonctionnement social de cette époque.

« Pour les grands, comme il t'était interdit, Cipus, d'entrer à l'intérieur des murs, ils te font hommage à la campagne de tout le terrain que tu pourrais avec un attelage de bœufs, enfermer dans le sillon tracé par la charrue depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher¹. »

Ainsi, ces quelques vers révèlent que, pour Ovide, et vraisemblablement ceux qui avant lui ont fait le récit de la royauté avortée de Cipus, la propriété foncière existait à l'époque des premiers temps de la République romaine, et même que la terre était la plus grande richesse qu'un individu pouvait posséder à cette époque. Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'Ovide a assimilé la manière dont Cipus a pris possession de ses terres – le poète a raconté que Cipus avait établi les limites de son domaine en traçant un sillon à l'aide d'une charrue tirée par des bœufs – au geste du héros fondateur qui trace les limites d'une nouvelle ville – c'est particulièrement le cas du tracé du *pomerium*² – et, plus généralement, à un rite de prise de possession d'un territoire. Ce qui d'une certaine manière tend à conférer un caractère sacré aux limites de la propriété foncière de Cipus³.

D'autre part, dans les vers 203-207 du livre I des *Fastes*, alors qu'il dépeint la rustique Rome des débuts de la République, Ovide a précisé, par l'emploi d'un adjectif possessif, que les sénateurs étaient les propriétaires des bêtes dont ils s'occupaient : « le sénateur paissait lui-même ses brebis »⁴. Par ailleurs, toujours dans le livre I des *Fastes*, Ovide a fait le récit, à l'instar de Virgile et de Propertius, du vol des taureaux d'Hercule, sur le site de la future Rome. Or, comme ces auteurs, Ovide a spécifié que ces taureaux avaient été la propriété d'Erythée – « Voici que le héros porteur de la massue aborde ici avec les bovins d'Erythée »⁵ –, et étaient maintenant celle d'Hercule : « N'ayant pas su garder une partie de son troupeau, le fils de Jupiter allait partir »⁶.

Dans le livre II, il convient de mentionner les vers 641-642 dans lesquels Ovide a indiqué que Terminus, le dieu des limites, et particulièrement de celles qui séparent les propriétés foncières privées, était respecté depuis l'Antiquité – « Terminus, que tu sois une pierre ou une souche enfoncée dans la terre, tu exerces ta puissance divine depuis l'Antiquité »⁷ –, sous-entendant ainsi que la propriété privée des terres existait depuis les débuts de la

¹ *Métamorphoses* XV, 616-619 : *At proceres, quoniam muros intrare uetaris, Ruris honorati tantum tibi, Cipe, dedere, Quantum depresso subiectis bubus aratro Conplecti posses ad finem lucis ab ortu*

² Relevons qu'Ovide a d'ailleurs relaté dans le détail le tracé du *pomerium* réalisé par Romulus dans les vers 819-848, du livre IV des *Fastes* et qu'il y a de nouveau fait allusion dans les vers 635-636 de son pamphlet *Contre Ibis*. D'une manière générale au sujet du *pomerium* cf. notamment Magdelain A., « Le *pomerium* archaïque et le *mundus* », *REL*, LIV, 1976, p. 71-109, Desideri P., « *Pomerium, terra Italia, limen* : confini e sconfinamenti dei Romani », *Itineraria*, 5, 2006, p. 81-93, ainsi que Liou-Gille B., « Le *pomerium* », *MH*, 40, 1993, p. 94-106 ; Liou-Gille B., *Une Lecture religieuse de Tite-Live I. Cultes, rites, croyances de la Rome archaïque*, Paris, 1998, p. 343-356.

³ Nous étudierons plus en détail cet aspect dans la quatrième partie.

⁴ *Fastes* I, 204 : *Pascebatque suas ipse senator oues.*

⁵ *Fastes* I, 543 : *Ecce boues illuc Erytheidas applicat heros.*

⁶ *Fastes* I, 559 : *Seruata male parte boum Ioue natus abibat.*

⁷ *Fastes* I, 641-642 : *Termine, siue lapis siue es defossus in agro Stipes, ab antiquis tu quoque numen habes.*

civilisation¹. D'autre part, dans les vers 667-670 Ovide a indiqué que, lors de la construction du temple de Jupiter sur le Capitole, Terminus avait été le seul dieu à demeurer sur la colline, et son temple avait été incorporé à celui de Jupiter : « Qu'advint-il quand on construisit le nouveau Capitole ? Si les dieux, dans un bel ensemble, s'inclinèrent devant Jupiter en cédant leur emplacement, Terminus, lui, demeura, selon le récit des Anciens, à l'intérieur du sanctuaire, là où il fut trouvé »². Ce qui indique que les Romains vouaient un culte depuis au moins le V^{ème} siècle avant notre ère – la construction du temple de Jupiter sur la Capitole est traditionnellement datée du V^{ème} siècle avant notre ère³ – à une divinité dont la fonction principale était de garantir le respect des limites des propriétés foncières. Si ces données ne peuvent être vérifiées, malgré le fait qu'Ovide se targue d'avoir collecté cette information dans les récits des « Anciens », il est en revanche assuré qu'à l'époque augustéenne il y avait un autel voué à Terminus dans le temple de Jupiter Capitolin⁴.

Enfin, dans le livre II, Ovide a chanté au sujet des *Fornicalia* l'époque où les agriculteurs ne maîtrisaient pas encore la technique de la torréfaction des grains, tout en indiquant qu'ils étaient les propriétaires – il a d'ailleurs employé le terme de *dominus* – des champs qu'ils exploitaient : « Autrefois, la terre n'avait pas de paysans instruits : de rudes guerres épuisaient l'activité des hommes. Le glaive avait plus de prix que la charrue courbe : négligé par son maître, le champ était d'un maigre rapport »⁵. Autrement dit, Ovide raconte que la propriété privée des terres était antérieure au développement de techniques agricoles majeures.

Dans les vers 61-64 du livre III, Ovide a cette fois évoqué l'époque où peu de temps avant la fondation de Rome, Romulus et Rémus rendaient la justice aux laboureurs et aux pâtres des environs : « A tous les laboureurs et à tous les maîtres de troupeaux, les deux fils d'Ilia rendaient justice sur leur demande »⁶. Or afin d'illustrer son propos, il a donné l'exemple des nombreuses fois où ils ramenèrent « les bœufs volés à leurs légitimes propriétaires »⁷, laissant ainsi entendre que la propriété privée du bétail était courante à l'époque de Romulus et Rémus, et, plus largement, que le respect de cette propriété était à la base de l'organisation

¹ Rappelons que nous avons présenté dans la sous-partie précédente les références à la propriété foncière contenues dans ce passage car excepté dans ces deux vers, Ovide se place dans le présent lorsqu'il traite du culte rendu à Terminus.

² *Fastes* II, 667-670 : *Quid, noua cum fierent Capitolia ? Nempe deorum Cuncta Ioui cessit turba locumque dedit ; Terminus, ut ueteres memorant, inuentus in aede Restitit et magno cum Ioue templa tenet.*

³ Sur ce point cf. notamment Hinard F. (dir.), *Histoire romaine. Tome 1 Des origines à Auguste*, Paris, 2000 ; Piganiol A., *La conquête romaine*, Paris, 1995 (7^{ème} éd.) ; Massa-Pairault F.-H. (dir.), *Crise et transformation des sociétés archaïques de l'Italie antique au V^{ème} siècle av. J.-C.*, Rome, 1990.

⁴ Nous reviendrons sur ce sujet dans la quatrième partie.

⁵ *Fastes* II, 515-518 : *Non habuit doctos tellus antiqua colonos : Lassabant agiles aspera bella uiros. Plus erat in gladio quam curuo laudis aratro : Neglectus domino pauca ferebat ager.*

⁶ *Fastes* III, 61-62 : *Omnibus agricolis armentorumque magistris Iliadae fratres iura petita dabant.*

⁷ *Fastes* III, 63-64 : *Saepe domum ueniunt praedonum sanguine laeti Et redigunt actos in sua iura boues.*

juridique et sociale des peuples d'agriculteurs pasteurs qui vivaient dans le centre de l'Italie peu avant la fondation de Rome.

Dans le livre IV des *Fastes*, Ovide a fait référence à l'importance de la propriété privée des terres à l'époque de Numa, en évoquant cette période où l'agriculture italienne, et plus particulièrement les propriétaires de domaines, furent touchés par de nombreuses calamités¹ : « Souvent Cérès trompait le propriétaire avec les premières pousses »². Puis, toujours dans le livre IV, il a laissé entendre que la propriété privée des terres était antérieure à l'instauration d'un rite mettant en scène des renards enflammés, puisqu'il a indiqué que ce rite avait été mis en place, lors des *Cerealia*, à la suite d'un incident survenu, dans la région de Carseoli, à « une fermière économe » qui « possédait avec son fruste mari un petit champ »³.

Par ailleurs, dans le livre V, Ovide a célébré la propriété de Flora sur un jardin, puis sur un domaine. En effet, au vers 209, par la voix de la déesse il a indiqué qu'elle possédait un jardin – « Je possède, parmi mes biens dotaux, un jardin fertile »⁴ –, et, aux vers 373-374, après avoir demandé à la déesse pourquoi on lui offrait des chèvres et des lièvres lors de sa fête, il a affirmé qu'elle possédait un domaine dont les limites étaient bien établies : « Elle répondit que son domaine ne comprenait pas les forêts mais les jardins et les champs interdits aux bêtes agressives »⁵. De plus, il a chanté à propos de l'instauration des jeux dédiés à Flora⁶ :

« Les autres moyens de la prospérité n'étaient pas encore en vigueur ; l'homme riche possédait des troupeaux ou des étendues de terre - d'où l'expression " être en fonds " ("locuples"), et le mot "argent" ("pecunia") - mais déjà chacun se préparait à s'enrichir de façon illicite. La coutume s'était établie de faire paître sur le domaine commun ; cette tolérance existait depuis longtemps, sans aucune sanction. Le peuple n'avait personne pour défendre ses droits sur le bien public ; bientôt faire paître en terrain privé passait pour une preuve de sottise. Ce genre d'abus fut porté devant les édiles de la plèbe, les *Publicii* ; jusqu'alors, les gens avaient manqué de courage. Le peuple recouvre son bien, une amende est infligée aux coupables. Les défenseurs reçurent des éloges pour leur dévouement à l'intérêt public. Une partie de l'amende me fut donnée et les vainqueurs instituèrent de nouveaux jeux dans l'allégresse générale⁷. »

¹ Au sujet de ce passage et notamment de la « liste » des calamités agricoles fournit par Ovide *cf. supra*.

² *Fastes* IV, 645 : *Saepe Ceres primis dominum fallebat in herbis*.

³ *Fastes* IV, 691-692 : *habebat Rus breue cum duro parca colona uiro*.

⁴ *Fastes* V, 209 : *Est mihi fecundus dotalibus hortus in agris*.

⁵ *Fastes* V, 373-374 : *Non sibi respondit siluas cessisse, sed hortos Aruaque pugnaci non adeunda ferae*.

⁶ D'une manière générale au sujet du culte que les Romains rendaient à Flora *cf.* Cels Saint-Hilaire J., « Le fonctionnement des *Floralia* sous la République », *DHA*, 3, 1977, p. 253-286.

⁷ *Fastes* V, 277-292 : « *Dic, dea* », *respondi* « *ludorum quae sit origo* ». *Vix bene desieram, rettulit illa mihi : « Cetera luxuriae nondum instrumenta vigeant : Aut pecus aut latam diues habebat humum (Hinc etiam locuples, hinc ipsa pecunia dicta est), Sed iam de uetito quisque parabat opes. Venerat in morem populi depascere saltus, Idque diu licuit, poenaeque nulla fuit. Vindice seruabat nullo sua publica uolgus ; Iamque in priuato pascere inertis erat. Plebis ad aediles perducta licentia talis Publicios ; animus defuit ante uiris. Rem populus recipit, multam subiere nocentes. Vindicibus laudi publica cura fuit. Multa data est ex parte mihi magnoque fauore Victores ludos instituere nouos.*

Dans la première partie de ce passage, Ovide a dépeint une société romaine des premiers temps de la République organisée économiquement et socialement autour de la propriété privée des terres et du bétail – « l'homme riche possédait des troupeaux ou des étendues de terre »¹ –, il a même spécifié que les termes renvoyant à la richesse utilisés à son époque étaient issus de ces temps où le patrimoine privé était uniquement composé des biens agraires – « d'où l'expression "être en fonds" ("locuples"), et le mot "argent" ("pecunia") »² –, ce qui révèle toute l'importance qu'avait, du moins de son point de vue, la propriété privée des terres à cette époque. Puis dans la deuxième partie, Ovide a fait référence à la lutte qui opposa les Plébéiens et les Patriciens au sujet d'une exploitation privée des terres publiques par ces derniers. Il n'est pas question d'étudier ici ce conflit social extrêmement long – il s'étire sur presque toute la durée de la République – et complexe dans le sens où il comporte des aspects économiques, mais aussi sociaux, politiques, juridiques et religieux³. Cependant il convient de relever d'une part l'importance du respect de la propriété foncière, en l'occurrence publique, dans le fonctionnement de la Rome républicaine, d'autre part la volonté d'exploitation par des privés d'un patrimoine public. Enfin, il est remarquable qu'Ovide disposait d'informations relativement précises sur la question.

Enfin, lorsqu'il a fait le récit de l'accueil prodigué par le vieux Hyriée à Jupiter, Neptune et Mercure, Ovide n'a pas manqué d'indiquer qu'Hyriée, était le propriétaire des biens d'une petite exploitation agricole à l'époque où les dieux venaient encore régulièrement sur terre : « Le vieux Hyriée, qui cultivait un étroit lopin de terre, se tenait par hasard devant sa petite cabane »⁴ ou encore « Quand il reprend ses esprits, il immole le bœuf qui labourait le pauvre champ et le fait griller dans un grand feu »⁵. Dans ces vers, Ovide n'a pas présenté explicitement Hyriée comme le propriétaire de l'étroit lopin de terre qu'il cultivait ou du bœuf avec lequel il labourait cette terre. Cependant, puisque le poète a précisé que le vieil homme avait accueilli les trois dieux chez lui – « ma porte est ouverte aux étrangers »⁶ – et qu'il a indiqué qu'Hyriée avait décidé seul de sacrifier le bœuf, il est probable qu'Ovide considérait ce dernier comme le propriétaire du petit domaine qu'il exploitait.

Quoi qu'il en soit, nous constatons qu'Ovide, à l'instar de ses prédécesseurs, a introduit beaucoup de références à la propriété privée des terres et du bétail dans les passages où il a chanté le monde rural et/ou la pratique de l'agriculture dans des temps reculés.

¹ *Fastes* V, 280 : *Aut pecus aut latam diues habebat humum.*

² *Fastes* V, 281 : *Hinc etiam locuples, hinc ipsa pecunia dicta est.*

³ A ce sujet cf. notamment Hinard F. (dir.), *Histoire romaine. Tome I*, Paris, 2000 ; Momigliano A., Schiavone A., *Storia di Roma I*, Turin, 1988 ; Nicolet Cl., *Rome et la conquête du monde méditerranéen, Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 1977.

⁴ *Fastes* V, 499 : *Forte senex Hyrieus, angusti cultor agelli, Hos uidet, exiguam stabat ut ante casam*

⁵ *Fastes* V, 513-516 : « *Iuppiter* ». *Audito palluit ille Ioue. Vt redut animus, cultorem pauperis agri Immolat et magno torret in igne bouem.*

⁶ *Fastes* V, 502 : « *et hospitibus ianua nostra patet* ».

Tableau 22 : Des poètes qui ne peuvent concevoir les premiers temps d'une humanité civilisée sans l'existence de la propriété foncière

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	expressions du lien entre la propriété foncière et les premiers temps des sociétés civilisées
Virgile	10 (<i>En.</i> 10)	relativement grande	<ul style="list-style-type: none"> - réf. à la richesse d'un individu en terre et/ou en bétail à l'ép. des héros civilisateurs¹ (5) ; - réf. à des délimitations foncières (3) ; - réf. à des atteintes à la propriété des terres et/ou du bétail (4) ; - réf. à des locations de terres et/ou à un statut de métayer (1) ; - réf. à une acquisition de terres et/ou de bétail (3)
Horace	2 (<i>Od.</i> 1 ; <i>Epît.</i> 1)	secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - réf. à des délimitations foncières (1) ; - réf. à une acquisition de terres et/ou de bétail (1)
Propertius	4 (L.IV : 4)	moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - réf. à la richesse d'un individu en terre et/ou en bétail à l'ép. des héros civilisateurs (3) ; - réf. à des atteintes à la propriété des terres et/ou du bétail (2) ; - réf. à une acquisition de terres et/ou de bétail (2)
Tibulle	2 (L.II : 2)	secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - réf. à la richesse d'un individu en terre et/ou en bétail à l'ép. des héros civilisateurs (2) ; - réf. à des locations de terres et/ou à un statut de métayer (2)
Ovide	22 (<i>Les Prod.</i> 1 ; <i>Mét.</i> 11 ; <i>Fast.</i> 10)	grande	<ul style="list-style-type: none"> - réf. à la richesse d'un individu en terre et/ou bétail à l'ép. des héros civilisateurs (12) ; - réf. à des délimitations foncières (7) ; - réf. à des atteintes à la propriété des terres et/ou du bétail (9) ; - réf. à une acquisition de terres et/ou de bétail (6) ; - absence de propriété foncière perçue négativement (1)

¹ Il convient d'ajouter pour ce cas, ainsi que pour les quatre autres cas de ce tableau : « à l'époque des héros civilisateurs ».

L'ensemble des vers cités dans cette étude amène à considérer que Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ne pouvaient concevoir les premiers temps de leur civilisation¹ et même, d'une manière générale, la civilisation, sans l'existence de la propriété privée de la terre, du bétail et des biens agricoles. Ils racontent, en effet, qu'un des premiers actes réalisés par Romulus fut de distribuer les champs à ses compagnons, qu'une des principales tâches de Numa fut de mettre un terme aux calamités agricoles qui affectaient le travail des propriétaires. De même, lorsqu'ils chantèrent les temps où le site de la future Rome n'était que prairies, ils firent référence, notamment par l'intermédiaire d'indications sur un certain nombre de personnages rencontrés par Enée lors de son arrivée en Italie ou le récit du mythe des taureaux d'Hercule dérobés par le perfide Cacus, à l'existence de la propriété privée des terres et du bétail. Ils ont même souligné l'importance fondamentale du respect de la propriété privée des biens pour le fonctionnement des sociétés rencontrées en Italie par Enée et Hercule. D'ailleurs, lorsqu'ils ont, sous l'influence de la poésie grecque, chanté la société des dieux ou les temps durant lesquels les dieux se rendaient sur terre, ils ont encore évoqué la propriété foncière. Ils ont présenté plusieurs divinités comme des *domini* fonciers, d'autres comme des métayers, et ils ont relaté des mythes dans lesquels des divinités bénéficiaient de l'hospitalité de propriétaires fonciers humains généreux.

Il apparaît ainsi que les poètes de l'époque augustéenne ont érigé la propriété foncière en élément fondateur de la civilisation. Ils ont d'ailleurs mentionné la distribution des champs parmi les actes réalisés par les héros fondateurs, au même titre que le tracé des limites de la ville ou l'invention de l'agriculture. Il semble que, de leur point de vue, la pratique de l'agriculture était indissociable de l'existence de la propriété privée des terres, que cette dernière était même antérieure à certaines techniques agricoles fondamentales, telles que la torréfaction des grains, ou à la mise en place de certains cultes agraires. De plus, ce n'est pas seulement l'existence de la propriété privée des terres à une époque reculée qu'ils ont chantée, c'est, d'une part, une propriété privée des terres largement diffusée, présentée comme étant le cadre autour duquel s'organise l'économie d'une société, d'autre part, c'est une propriété privée des terres développée, dans le sens où ils ont fait référence à l'existence de la location de terres, du métayage, de techniques de division des terres ainsi qu'à des garanties juridiques et religieuses attachées à ces biens fonciers et agraires.

¹ C'est également le constat que M.-P. Zannier a fait de son étude sur le texte dans lequel Varron a relaté la distribution par Romulus des *bina iugera* aux *Quirites* : « il faut croire que l'imputation au premier roi de Rome d'une assignation viritim de lots en pleine propriété – qui selon le schéma de Denys concerne en toute rigueur les chefs de famille réunis dans les curies – relève surtout la représentation qu'un auteur de la fin de la République comme Varron souhaitait donner du type de rapport à la terre qui, d'après lui, était contemporain et pour ainsi dire consubstantiel à la fondation de la cité. En vertu de ce modèle, d'emblée (dès sa « fondation »), la terre avait été objet d'appropriation privée, objet d'appartenance exclusive à un sujet – pas n'importe lequel : le citoyen par excellence, membre d'une curie, seul détenteur d'un tel droit » (Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine...* 2007, vol. II, p.107-108). A ce sujet cf. également Capogrossi Colognesi L., « La città e la sua terra », *Storia di Roma I*, Turin, 1988, p. 263-289.

En dépeignant ainsi les sociétés du passé comme étant organisées autour de la propriété foncière, Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont certainement hérité d'une tradition littéraire. De plus, il leur était difficile d'imaginer ces civilisations fonctionnant différemment de celle dans laquelle ils vivaient. Toutefois, il est possible que, sur ce point, leur discours ait un lien avec les expropriations foncières dont ils ont été victimes en 41 avant notre ère¹. A ce titre, la place fondamentale qu'a accordée Virgile à la fin de l'*Enéide* à une « borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs »² est peut-être significative.

3. 2. Des poètes qui chantent l'« exotisme » des sociétés exemptes de propriétés foncières

Après avoir étudié, d'une part, les passages dans lesquels Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont chanté le bonheur des propriétaires fonciers, l'importance fondamentale de la propriété des terres, des troupeaux et des biens agraires, d'autre part, les poèmes dans lesquels ils ont fait référence à l'existence de la propriété foncière aux origines de leur civilisation ou des civilisations dont ils se sentaient proches, il convient de s'intéresser aux vers dans lesquels ces poètes ont traité des peuples qui, à leur époque, pratiquaient l'agriculture en dehors du cadre de la propriété privée des terres, ainsi qu'aux passages dans lesquels ils ont évoqué les temps durant lesquels la division des terres n'existait pas. Une telle étude permettra de mieux comprendre comment ils percevaient la propriété foncière et notamment la manière dont ils l'ont associée à la civilisation.

3. 2. 1. Des poètes qui chantent les peuples pratiquant l'agriculture ou l'élevage en dehors de toute propriété des terres

Il n'y a que deux passages qui se réfèrent aux peuples qui pratiquent l'agriculture ou l'élevage en dehors de toute propriété des terres, dans les œuvres composées par les poètes de l'époque augustéenne, néanmoins ils sont instructifs. Le premier est extrait du livre III des *Géorgiques*. Dans les vers 343-348, Virgile a établi un parallèle entre le bouvier africain qui pratique un élevage nomade et le soldat romain qui se déplace sans cesse :

« Le bouvier Africain emmène tout avec soi : maison, dieu Lare, armes, chien d'Amyclées et carquois de Crète, de même que le vaillant Romain, revêtu des armes nationales, marche sous l'énorme fardeau de son paquetage et devançant l'attente de son ennemi, se présente en bon ordre après avoir établi son camp³. »

¹ Au sujet des expropriations foncières de 41 avant notre ère et de l'implication personnelle de Virgile, Horace, Propertius et Tibulle cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. de la première partie).

² *Enéide* XII, 898 : *limes agro positus, litem ut discerneret aruis.*

³ *Géorgiques* III, 343-348 : *Omnia secum armentaribus Afer agi, tectumque laremque armaque Amyclaeumque canem Cressamque pharetram ; non secus ac patriis acer Romanus in armis iniusto sub fasce uiam quom carpit et hosti ante expectatum positus stat in agmine castris.*

Il n'y a pas de jugement de valeur dans ces vers, seulement une description succincte du mode de vie des soldats romains et d'un peuple de pasteurs nomades. Néanmoins, il est perceptible que Virgile a tenu à signifier que les Africains pratiquaient l'élevage des bovidés de manière fondamentalement différente des peuples dont il était proche¹, et que cette différence consistait principalement dans le rapport aux terres sur lesquelles ils faisaient paître leurs bêtes. En effet, en chantant le bouvier africain qui transporte avec lui sa maison et ses dieux Lares, Virgile a transmis l'idée que ce dernier se déplace où il veut, fait paître ses bêtes où il le souhaite comme si toutes les terres lui appartenaient puisque ces deux éléments – la maison et les dieux Lares – renvoient aux notions de foyer et de protection du foyer, qui elles-mêmes renvoient à la notion de propriété².

Le second passage est extrait de l'*Ode* III, 24. A l'instar de Virgile, Horace a brièvement chanté la vie de peuples d'agriculteurs nomades, mais, à l'inverse de ce dernier, il a émis un jugement de valeur, et celui-ci s'avère positif :

« Meilleure est la vie des Scythes habitants des steppes, dont c'est la coutume nationale de traîner sur des chariots leurs maisons errantes, meilleure celle des Gètes austères, pour qui des arpents ignorant le partage portent des moissons libres et une libre Cérès, et à qui il ne plaît point de cultiver plus d'un an, mais que relève, au bout de leurs travaux, un successeur recevant tâche égale³. »

Ces vers renvoient directement à la question de la propriété des terres cultivées. Horace n'a pas traité des éleveurs nomades africains, mais des Scythes et des Gètes qu'il a présentés comme étant des cultivateurs itinérants. Le Vénousien a, en effet, précisé, d'une part, qu'ils traînent « sur des chariots leurs maisons errantes »⁴, d'autre part, à travers des expressions évocatrices, qu'ils cultivent la terre de manière collective – en chantant des « arpents ignorant le partage »⁵, il a fait référence à des terres qui ne sont ni découpées, ni distribuées à des particuliers⁶ – et en toute liberté. D'ailleurs, cette notion de liberté exprimée dans les expressions « moissons libres » et « libre Cérès »⁷ renvoie elle-même à l'idée de pratique collective de l'agriculture et d'absence de propriété foncière individuelle. Enfin, il a

¹ Il n'y a pas explicitement dans ces vers de comparaison entre la manière dont les Africains et les peuples romano-italiens pratiquent l'élevage, cependant la différence est telle que cette comparaison est implicite. D'ailleurs, la mise en parallèle entre la vie des soldats romains et la vie du bouvier africain invite à la comparaison.

² Au sujet du rapport entre les Lares et la notion de propriété cf. la quatrième partie de la présente étude.

³ *Odes* III, 24, 9-16 : *Campestris melius Scythae, quorum plaustra uagas rite trahunt domos uiuunt et rigidi Getae, inmetata quibus iugera liberas fruges et Cererem ferunt nec cultura placet longior annua defunctumque laboribus aequali recreat sorte vicarius.*

⁴ *Odes* III, 24, 10 : *quorum plaustra uagas rite trahunt domos.*

⁵ *Odes* III, 24, 12 : *inmetata quibus iugera.*

⁶ D'ailleurs, Horace a utilisé le terme de *iugere* qui appartient avant tout au vocabulaire technique des arpenteurs. Au sujet des connaissances agronomiques d'Horace cf. notamment Guillaumin J.-Y., « Realtà gromatiche nell'opera di Orazio », colloque du 14^{ème} *Certamen Horatianum*, Venosa, 28-30 avril 2000, Venosa, 2001, p. 15-22.

⁷ *Odes* III, 24, 12-13 : *liberas fruges et Cererem.*

spécifié que ces peuples ne cultivaient pas plus d'un an la même terre¹, et que s'il y avait bien un successeur², celui-ci n'était en rien un héritier³, soulignant ainsi, encore une fois, une organisation économique et sociale dépourvue de la propriété privée des terres.

Ainsi, il apparaît que du point de vue d'Horace, outre le fait que les Scythes et les Gètes soient nomades, ce qui les distingue fondamentalement des Romano-italiens – la volonté de comparer la situation des Scythes et des Gètes à celle des Romano-italiens est probante par l'expression « Meilleure est la vie des Scythes »⁴ – c'est le fait de ne pas pratiquer l'agriculture dans le cadre de la propriété privée des terres. Pour autant, il apparaît – toujours par l'expression « Meilleure est la vie des Scythes » – que le Vénousien ne considère pas ces peuples nomades comme ayant des mœurs sauvages, comme étant extérieurs à la civilisation. Il semble même avoir considéré que leur organisation économique et sociale est préférable à celle qui prévaut dans la société romano-italienne. Il semble toutefois qu'il ne faille pas prendre Horace au mot. Il convient, en effet, de préciser que dans cette ode, le poète a vivement critiqué le désir de bâtir en tout lieu, qui caractérise sa société. D'autre part, il est probable que par ces quelques informations sur les Scythes et les Gètes, Horace a, avant tout, souhaité indiquer à ses lecteurs qu'il y a d'autres organisations socio-économiques, d'autres manières de vivre, et qu'elles ne sont pas toutes indignes de considération. De plus, si l'on tient compte des nombreux passages dans lesquels Horace a chanté explicitement son bonheur d'être le propriétaire d'un petit domaine en Sabine, il semble peu probable qu'il ait concrètement souhaité vivre à la manière des Scythes et des Gètes. Le Vénousien a vraisemblablement été séduit intellectuellement par ce mode de vie plus libre, moins matérialiste et dont sont exclus les conflits liés à la propriété, mais il n'était pas pour autant prêt à abandonner concrètement son domaine sabin.

Quoi qu'il en soit, ce passage et le précédent mettent en valeur toute l'importance de la propriété privée des terres dans la manière dont Virgile et Horace pensaient une société. Ils ne considéraient pas nécessairement les peuples qui ne pratiquaient pas l'agriculture dans le cadre de la propriété foncière de manière négative, ils ne les présentaient pas comme étant rigoureusement en dehors de la civilisation. Cependant, il est assuré que Virgile et Horace percevaient les différences de modes de vie qui existaient entre ces peuples et les Romains. Enfin, il est probable que ce qui les séduisait dans l'organisation socio-économique des Scythes et des Gètes tenait avant tout à cette distance, à ce caractère « exotique » que revêtaient pour eux ce nomadisme et cette absence de la propriété privée des terres.

¹ *Odes* III, 24, 14 : *nec cultura placet longior annua*.

² *Odes* III, 24, 15-16 : *defunctumque laboribus aequali recreat sorte vicarius*.

³ Il a, en effet, employé le terme de *vicarius*, celui qui remplace, le remplaçant, de plus il a mis l'accent sur le travail et non sur un échange juridique.

⁴ *Odes* III, 24, 9 : *Campestres melius Scythae*. A ce titre il convient d'ajouter que dans les vers qui précèdent Horace traite de la détérioration des mœurs qui caractérise la société romano-italienne de son époque.

3. 2. 2. Des poètes qui chantent l'époque où la propriété des terres n'existait pas

Il convient maintenant de s'intéresser aux passages dans lesquels les poètes de l'époque augustéenne ont chanté les temps qui précèdent la mise en place de la division des terres et, par conséquent, l'absence de la propriété privée des terres. Nous constaterons qu'ils ont souvent apparenté cette absence à des temps de plénitude pour l'humanité, à des temps où la terre produisait tout d'elle-même et où les hommes n'avaient qu'à puiser dans ses ressources pour se nourrir. Il ne s'agira pas pour autant d'étudier l'âge d'or dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne. Lorsque Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont chanté les temps bienheureux qui précéderent la nécessité du travail humain, ils n'ont pas toujours fait référence à l'absence de la propriété privée des terres¹, néanmoins il est remarquable que cette « caractéristique » fut fréquemment citée.

Ainsi, dans les vers 125-128 du livre I des *Géorgiques*, Virgile a chanté, alors qu'il évoquait la naissance de l'agriculture, l'interdiction de « placer des bornes ou de diviser la campagne par une limite »² à l'époque qui précède le règne de Jupiter :

« Avant Jupiter, point de cultivateur qui travaillât les champs ; il eût été même sacrilège de placer des bornes ou de diviser la campagne par une limite : on mettait en commun les récoltes, et la terre produisait tout d'elle-même, avec plus de libéralité, sans être sollicitée³. »

Cette absence de division de terre, de borne ou de quelconque limite destinées à mettre en valeur la division des terres renvoie évidemment à une absence de propriété privée des terres. Par conséquent, un des éléments majeurs qui caractérise, selon Virgile, l'époque qui précède le règne de Jupiter – c'est-à-dire l'organisation cosmogonique qui prévaut encore à son époque ou, autrement dit, le règne de la civilisation –, c'est l'absence de propriété privée des terres. D'ailleurs, le Manoutan a précisé, dans le vers suivant, qu'à cette époque les récoltes étaient communes⁴. De plus, il est remarquable que Virgile a présenté dans ces vers les temps où la propriété privée des terres n'existait pas de manière positive. Il a, en effet, indiqué que cela correspondait à une époque où « la terre produisait tout d'elle-même, avec plus de libéralité, sans être sollicitée »⁵, et il a précisé que, dans ce contexte, il aurait été sacrilège – il a utilisé le terme religieux de *fas* – de procéder à une division des terres. Ainsi, il a établi un rapport entre les règles religieuses et l'existence de la propriété privée.

¹ C'est notamment le cas dans les *Bucoliques* IV et V.

² *Géorgiques* I, 126-127 : *ne signare quidem aut partiri limite campum fas erat.*

³ *Géorgiques* I, 125-128 : *Ante Iouem nulli subigebant arua coloni ; ne signare quidem aut partiri limite campum fas erat : in medium quaerebant ; ipsaque tellus omnia liberius, nullo poscente, ferebat.*

⁴ *Géorgiques* I, 127 : *in medium quaerebant.*

⁵ *Géorgiques* I, 128 : *ipsaque tellus omnia liberius, nullo poscente, ferebat.*

Enfin, il convient de relever que, pour Virgile, la pratique de l'agriculture et la division des terres sont intimement liées. Dans les trois premiers vers de cet extrait, le poète évoque les deux éléments l'un après l'autre, il les place sur un même plan, si bien qu'il apparaît que, de son point de vue, l'agriculture ne peut exister en dehors de la propriété privée des terres. Il semble y avoir pour lui un avant et un après, d'une part, un temps où l'agriculture est inventée et pratiquée dans le cadre de la propriété privée des terres, d'autre part, un temps où ni l'un ni l'autre n'existent. Ce qui, au-delà du fait qu'il dépeint de manière positive les temps où la propriété foncière était interdite¹, relève toute l'importance qu'il confère à cette dernière du point de vue du fonctionnement d'une société, et même de l'existence de la civilisation.

Horace n'a pas chanté ces temps où la propriété n'existait pas, en revanche, Tibulle a célébré le règne de Saturne, durant lequel, a-t-il précisé, les champs n'étaient pas délimités :

« Qu'on vivait heureux sous le règne de Saturne [...] Ce temps-là n'a pas vu le taureau vigoureux subir le joug, le cheval mordre le frein de sa mâchoire domptée ; les maisons n'avaient point de porte, on n'enfonçait pas de pierre dans les champs pour marquer exactement les limites des propriétés. D'eux-mêmes les chênes donnaient du miel, et spontanément les brebis venaient offrir le lait de leurs mamelles aux hommes qui n'avaient pas de souci². »

Le sens de ces vers est très proche de ceux composés par Virgile dans les *Géorgiques*. Tibulle a, lui aussi, opposé deux temps civilisationnels, deux ordres cosmogoniques – à l'inverse de Virgile, il a fait référence au règne de Saturne, mais ce dernier renvoie par antagonisme au règne suivant, c'est-à-dire à celui de Jupiter –, et les éléments qu'il a retenus pour évoquer cette opposition sont avant tout liés à l'existence conjointe de l'agriculture et de la propriété des terres. Il a chanté le règne de Saturne comme un temps où la nature produisait d'elle-même, et spontanément, les produits dont les hommes se nourrissaient³, où les hommes ne pratiquaient pas l'agriculture⁴, n'avaient pas domestiqué les animaux⁵, enfin, où les terres n'étaient pas délimitées, ne faisaient pas l'objet d'une propriété, sous-entendu individuelle : « on n'enfonçait pas de pierre dans les champs pour marquer exactement les limites des propriétés »⁶. Ainsi, il semble que pour Tibulle la pratique de l'agriculture et l'existence de la propriété privée des terres soient également indissociables et particulièrement représentatives de l'ordre, à la fois cosmogonique et civilisationnel, dans lequel il vivait.

¹ Nous reviendrons sur cet aspect dans la conclusion de ce chapitre.

² *Elégies* I, 3, 35-46 : *Quam bene Saturno uiuebant rege [...] Illo non ualidus subiit iuga tempore taurus, non domito frenos ore momordit equus, non domus ulla fores habuit, non fixus in agris, qui regeret certis finibus arua, lapis ; ipsae mella dabant quercus, ultroque ferebant obvia securis ubera lactis oves.*

³ *Elégies* I, 3, 45-46 : *ipsae mella dabant quercus, ultroque ferebant obvia securis ubera lactis oves.*

⁴ *Elégies* I, 3, 41 : *Illo non ualidus subiit iuga tempore taurus.*

⁵ *Elégies* I, 3, 42 : *non domito frenos ore momordit equus.*

⁶ *Elégies* I, 3, 43-44 : *non fixus in agris, qui regeret certis finibus arua, lapis.*

D'autre part, à l'instar de Virgile, Tibulle a indiqué que les hommes vivaient heureux durant ces temps où ils ne pratiquaient pas l'agriculture et où les terres n'étaient pas divisées. Il a, en effet, introduit son discours en chantant « Qu'on vivait heureux sous le règne de Saturne »¹, et il a ajouté, par la suite, qu'à cette époque les hommes « n'avaient pas de soucis »². Enfin, Tibulle a cité un autre élément qui caractérise le règne de Saturne, l'absence de porte dans les maisons³ qui renvoie aussi – certes dans un contexte non agraire – aux notions de limite et de propriété.

Quant à Properce, il n'a pas explicitement chanté l'époque où la division des terres n'existait pas. Toutefois, il a tenu, dans un court passage de l'*Elégie* III, 13, un discours relativement proche puisqu'il a célébré les temps où la terre produisait d'elle-même les denrées que les hommes consommaient et il a précisé que ces biens produits spontanément par la nature « étaient la seule richesse » de la « pacifique jeunesse des champs »⁴ – « Heureuse jadis la pacifique jeunesse des champs dont les récoltes et les arbres étaient la seule richesse. Pour eux, c'était un cadeau que des coings pris à même la branche, que de pleins paniers de framboises pourprées »⁵ –, laissant ainsi entendre que les hommes ne pratiquaient pas l'agriculture, et que la propriété privée des terres n'existait pas.

Enfin, Ovide a, dans trois passages, chanté ces temps où la division des terres n'était pas pratiquée. Dans *Les Amours*, il a célébré l'époque où « quand le vieux Saturne régnait sur les cieux »⁶, « la terre donnait des biens plus précieux : des moissons sans le secours du soc recourbé, des fruits et du miel découvert dans le creux d'un chêne. Personne ne déchirait la terre à grand renfort de charrues ; aucun arpenteur ne délimitait les parcelles du sol »⁷. Ainsi, il a, lui aussi, dépeint le règne de Saturne comme un temps où la terre produisait d'elle-même les aliments dont les hommes se nourrissaient et, par conséquent, durant lequel ces derniers ne pratiquaient pas l'agriculture, et où la propriété privée des terres n'existait pas. L'expression « aucun arpenteur ne délimitait les parcelles du sol »⁸ est sur ce dernier point significative. Il est d'ailleurs intéressant de relever que, pour Ovide, l'arpenteur, le *mentor*, apparaît comme le symbole même de la division des terres et, plus largement, de la propriété privée des terres.

¹ *Elégies* I, 3, 35 : *Quam bene Saturno uiuebant rege.*

² *Elégies* I, 3, 45-46 : *ultrouque ferebant obvia securis ubera lactis oves.*

³ *Elégies* I, 3, 43 : *non domus ulla fores habuit.*

⁴ *Elégies* III, 13, 25-26 : *Felix agrestum quondam pacata iuuentus, diuitiae quorum messis et arbor erant !*

⁵ *Elégies* III, 13, 25-28 : *Felix agrestum quondam pacata iuuentus, diuitiae quorum messis et arbor erant ! Illis munus erant decussa Cydonia ramo et dare puniceis plena canistra rubis.*

⁶ *Amours* III, 8, 35 : *At cum regna senex caeli Saturnus haberet.*

⁷ *Amours* III, 8, 39-42 : *At meliora dabat, curuo sine uomere fruges Pomaque et in quercu mella reperta caua. Nec ualido quisquam terram scindebat aratro, signabat nullo limite mentor humum.*

⁸ *Amours* III, 8, 42 : *signabat nullo limite mentor humum.*

Dans le premier livre des *Métamorphoses*, Ovide a chanté la succession des différents âges de l'humanité. Or pour définir l'âge du fer, il a notamment évoqué l'invention de la culture et de la propriété de la terre :

« sur la terre jusque-là commune à tous aussi bien que l'air ou la lumière du soleil, l'arpenteur défiant traça de longs sillons pour limiter les champs. L'homme ne se contenta plus de demander à la terre féconde les moissons et les aliments qu'elle lui devait, mais il pénétra jusque dans ses entrailles¹. »

En effet, l'expression « l'arpenteur défiant traça de longs sillons pour limiter les champs »² renvoie à la division des terres qui, elle-même, renvoie à la propriété privée des terres. Il est d'ailleurs remarquable que pour signifier cette division des terres, Ovide a de nouveau fait référence à l'arpenteur, et qu'afin de faire allusion à la finalité de cette division il a indiqué qu'auparavant la terre était un bien commun à tous³. De plus, dans ces vers, la pratique de l'agriculture et la division des terres sont encore présentées comme étant indissociables et particulièrement caractéristiques de l'état de la civilisation de l'époque. Relevons enfin qu'il y a un aspect négatif dans la manière dont Ovide a présenté ce changement, et notamment la mise en place de limites destinées à diviser les terres. Il est question de l'arpenteur qui, défiant, *cautus*, « traça de longs sillons pour limiter les champs »⁴. De plus, il est possible de percevoir un ton de regret lorsqu'Ovide a chanté la terre qui n'est plus un bien commun à tous au même titre que l'air ou la lumière⁵.

Enfin, dans le livre II des *Fastes*, Ovide a chanté les temps où les Arcadiens « vivaient à la manière des bêtes sauvages, sans se préoccuper d'usages »⁶, et il a précisé qu'à cette époque, qu'il situe « avant la naissance de Jupiter »⁷, « aucun taureau ne haletait, attelé à la charrue courbe ; aucune terre n'était soumise à la domination d'un cultivateur »⁸. Ainsi encore une fois, la culture et la propriété des terres sont associées et présentées comme des éléments fondamentaux du passage d'un état de l'humanité à un autre. En revanche, dans ces vers, Ovide a présenté ce changement de manière positive, comme un progrès pour l'humanité. Il a, en effet, indiqué que les Arcadiens « vivaient à la manière des bêtes sauvages, sans se préoccuper d'usages »⁹, laissant ainsi entendre que ceux qui habitaient la terre sous le règne de Jupiter, et donc pratiquaient l'agriculture dans le cadre de la propriété privée des terres, vivaient de manière civilisée.

¹ *Métamorphoses* I, 135-138 : *Communemque prius, ceu lumina solis et auras, Cautus humum longo signavit limite mentor. Nec tantum segetes alimenta que debita diues Poscebatur humus.*

² *Métamorphoses* I, 136 : *Cautus humum longo signavit limite mentor.*

³ *Métamorphoses* I, 135 : *Communemque prius, ceu lumina solis et auras.*

⁴ *Métamorphoses* I, 136 : *Cautus humum longo signavit limite mentor.*

⁵ *Métamorphoses* I, 135 : *Communemque prius, ceu lumina solis et auras.*

⁶ *Fastes* II, 291 : *Vita feris similis, nullos agitata per usus.*

⁷ *Fastes* II, 289-290 : *Ante Iouem genitum terras habuisse feruntur Arcades.*

⁸ *Fastes* II, 295-296 : *Nullus anhelabat sub adunco uomere taurus, Nulla sub imperio terra colentis erat.*

⁹ *Fastes* II, 291 : *Vita feris similis, nullos agitata per usus.*

Tableau 23 : Des poètes qui chantent l'exotisme des sociétés dans lesquelles la propriété foncière n'existe pas

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	manières d'évoquer les sociétés dans lesquelles la propriété foncière n'existe pas
Virgile	2 (<i>Géorg.</i> 2)	relativement faible	<ul style="list-style-type: none"> - réf. aux peuples nomades pratiquant une agriculture itinérante et/ou commune (1) ; - réf. à la communauté des terres et/ou des denrées comestibles durant l'âge d'or (1) ; - réf. à l'absence de propriété individuelle durant l'âge d'or (1) ; - réf. à l'interdiction de délimitation foncière durant l'âge d'or (1)
Horace	1 (<i>Od.</i> 1)	secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - réf. aux peuples nomades pratiquant une agriculture itinérante et/ou commune (1)
Propertius	1 (L.III : 1)	relativement faible	<ul style="list-style-type: none"> - réf. à la communauté des terres et/ou des denrées comestibles durant l'âge d'or (1) ; - réf. à l'absence de propriété individuelle durant l'âge d'or (1)
Tibulle	1 (L.I : 1)	relativement faible	<ul style="list-style-type: none"> - réf. à la communauté des terres et/ou des denrées comestibles durant l'âge d'or (1) ; - réf. à l'interdiction de délimitation foncière durant l'âge d'or (1)
Ovide	3 (<i>Amours</i> 1 ; <i>Mét.</i> 1 ; <i>Fast.</i> 1)	relativement faible	<ul style="list-style-type: none"> - réf. à la communauté des terres et/ou des denrées comestibles durant l'âge d'or (2) ; - réf. à l'absence de propriété individuelle durant l'âge d'or (1) ; - réf. à l'interdiction de délimitation foncière durant l'âge d'or (2)

Cette étude permet de constater que Virgile, Propertius, Tibulle et Ovide se sont plu à chanter les temps où la propriété privée des terres n'existait pas, et qu'ils ont tenu sur le sujet un discours relativement similaire. En premier lieu, il convient de constater qu'ils ont évoqué cette « préexistence » de la propriété foncière – excepté Ovide qui dans le livre I des *Métamorphoses* l'a traitée à travers la succession des quatre âges de l'humanité – dans le cadre d'une opposition entre le règne de Saturne et celui de Jupiter. Ils ont, en effet, opposé une époque – le règne de Saturne – où la terre produisait spontanément tous les aliments dont les hommes se nourrissaient, où tout était en commun, où la propriété privée n'existait pas, et une époque – le règne de Jupiter – où les hommes pratiquaient l'agriculture afin de produire les

aliments nécessaires à leur subsistance et où les terres étaient divisées, autrement dit où l'agriculture était pratiquée dans le cadre de la propriété privée des terres.

Ainsi, il apparaît d'une part, que ces poètes ont conféré à la propriété privée des terres une importance capitale, puisque le passage entre le règne de Saturne et celui de Jupiter renvoie à un changement cosmogonique qui correspond lui-même à un état de l'évolution humaine – autrement dit, ils ont présenté la propriété privée des terres comme étant un élément fondamental de l'évolution du mode de vie humain –, d'autre part, qu'ils ont considéré l'apparition de la propriété privée des terres comme étant rigoureusement contemporaine de l'invention de l'agriculture.

Par ailleurs, il est remarquable qu'excepté dans le passage du livre II des *Fastes* sur les Arcadiens, Virgile, Properce, Tibulle et Ovide ont présenté l'apparition de la propriété privée des terres de manière négative. Ils ont souligné le fait que cette apparition correspondait à la fin d'un temps où la nature produisait tout d'elle-même, où les hommes n'avaient à lutter ni avec les éléments naturels, ni entre eux, pour se nourrir, autrement dit à la fin de l'âge d'or¹. Ils ont d'ailleurs parfois utilisé explicitement cette expression. Toutefois, cette présentation négative de la propriété privée des terres doit être nuancée. Dans les vers qui suivent ceux dans lesquels il a chanté ces temps où « il eût été même sacrilège de placer des bornes ou de diviser la campagne par une limite »², Virgile a fait l'éloge du travail agricole et, d'une manière plus générale, de l'époque où les hommes, du fait que la terre ne leur donnait plus spontanément les moyens de leur subsistance, ont inventé les différents arts, ont aiguisé leur intelligence³.

En définitive, Virgile, Properce, Tibulle et Ovide ont transmis une vision ambivalente de ce passage du règne de Saturne à celui de Jupiter. Ils l'ont perçu à la fois comme un mal car il oblige les hommes à travailler et à lutter entre eux pour subvenir à leurs besoins, mais aussi comme un bien car le règne de Jupiter correspond à l'ordre cosmogonique dans lequel ils vivaient, à un état de l'évolution humaine qui était le leur. Quoi qu'il en soit, il est fort probable qu'ils aient considéré ces temps où la propriété privée des terres n'existait pas avec la même distance, et donc

¹ Relevons également que dans *Phèdre*, Sénèque (vers 528-529) a lui aussi chanté les temps où les bornes n'existaient pas : « Dans la plaine, nulle borne inviolable ne servait de juge pour la répartition des terres entre les peuples » : ... *nullus in campo sacer diuisit agros arbiter populis lapis*. Enfin, les arpenteurs, en particulier Hygin, ont également souligné le fait que la *limitatio* marquait un changement majeur dans l'histoire de l'humanité. Il y a pour Hygin, selon l'expression de J.-Y. Guillaumin, « un avant et un après la *limitatio* ». Mais il est évident que pour ces spécialistes de la division des terres, le bornage renvoie à la « perfection de l'organisation des terres », traduit indéniablement « un progrès sur la situation antérieure de l'humanité » (« L'origine du terme *occupatorius* d'après Hygin », *Paysages intégrés et ressources naturelles dans l'Empire romain*, Besançon, 2004, p. 46). De même, d'après Cassiodore (*Institutions* 2, p. 1511. 2 sq), Varron a affirmé que « l'établissement de bornes a garanti à des populations qui n'avaient rien de fixe et qui étaient dans la discorde les avantages de la paix » (sur ce point cf. encore Guillaumin J.-Y., « L'origine du terme *occupatorius* d'après Hygin », p. 46, la traduction est d'ailleurs de ce dernier).

² *Géorgiques* I, 126-127 : *ne signare quidem aut partiri limite campum fas erat*.

³ Au sujet de la manière dont Virgile a célébré l'invention des différents arts humains et particulièrement de l'agriculture cf. *supra* (chapitre 3. 2. de la deuxième partie).

le même attrait « exotique » qu'ils ont perçu les peuples d'agriculteurs itinérants qui vivaient à leur époque. Autrement dit, il est peu vraisemblable qu'ils aient été concrètement prêts à changer leur mode de vie, à abandonner leurs droits sur les terres qu'ils possédaient, pour vivre comme les Scythes, les Gètes ou leurs lointains ancêtres de l'époque de Saturne.

En dernier lieu, il convient, en effet, de replacer les extraits étudiés dans le présent chapitre dans le contexte général du discours que les poètes de l'époque augustéenne ont produit sur la propriété privée des terres, pour s'apercevoir que, comparativement aux nombreux passages dans lesquels ils ont chanté leur joie d'être les propriétaires de petits domaines, ou à ceux dans lesquels ils ont insisté sur l'importance du respect de la propriété privée des terres et des autres biens agraires, ces quelques vers où ils ont célébré les temps durant lesquels la propriété privée des terres n'existait pas, représentent une part minime. Enfin, si l'on observe très précisément les textes, il s'avère que c'est moins de l'existence de la propriété privée des terres qu'ils ont transmis une image négative que de l'action même de la division des terres, du travail propre aux arpenteurs. Ovide a, en effet, évoqué l'acte de défiance de l'arpenteur¹, et Virgile a présenté le fait de placer une borne ou de diviser la campagne par une limite comme un acte sacrilège². Cette aversion pour le travail des arpenteurs pourrait trouver une explication dans le fait que ces derniers ont joué un rôle central dans les expropriations italiennes de 41 avant notre ère, auxquelles, rappelons-le, plusieurs de ces poètes ont été confrontés³.

3. 3. Des poètes qui dénoncent et/ou regrettent les atteintes faites à la propriété foncière

Il convient, afin de mieux mesurer l'attachement des poètes de l'époque augustéenne à la propriété privée des terres et des biens agraires, de revenir sur un aspect plus concret de leur discours et de s'intéresser aux passages dans lesquels ils ont dénoncé les différentes atteintes à la propriété foncière. Il apparaît en effet que, dans un nombre non négligeable de vers, ces poètes ont vivement critiqué le non-respect du droit de la propriété des biens agraires, et notamment le non-respect des limites des propriétés foncières, que, dans d'autres vers, ils ont dénoncé les vols de troupeaux et/ou de moissons, enfin que, dans quelques passages, ils ont exprimé leur crainte d'être personnellement victimes de vols de biens agraires.

¹ *Métamorphoses* I, 136 : *Cautus humum longo signavit limite mensor.*

² *Géorgiques* I, 126-127 : *ne signare quidem aut partiri limite campum fas erat.*

³ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. de la première partie). Signalons toutefois que le fait que ce soit Ovide qui ait le plus explicitement condamné le travail des arpenteurs peut paraître surprenant, étant donné qu'il est certainement le seul, parmi les cinq poètes, à ne pas avoir été personnellement concerné par les expropriations consécutives à la bataille de Philippes. Cette aversion pour le travail des arpenteurs et même leur fonction – il convient de signaler qu'au même titre que le soldat, l'arpenteur est connoté négativement dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne – serait ainsi devenu un *topos* littéraire.

D'un point de vue pratique, nous procéderons à une répartition auteur par auteur, œuvre par œuvre, excepté pour les passages qui concernent le récit du vol des taureaux d'Hercule sur le site de la future Rome, car, comme nous avons pu le constater dans le chapitre 3. 1 de la présente partie, Virgile, Properce et Ovide ont tous trois relaté cet épisode fondateur de l'« historio-mythologie » romaine. Ainsi il apparaît plus opportun de les étudier simultanément à la fin de ce chapitre.

Virgile

Nous débuterons notre étude par les vers 69-71 de la I^{ère} *Bucolique*. Rappelons que dans ce passage, Mélibée a exprimé toute sa tristesse de voir d'autres individus être les propriétaires des terres qu'il possédait, or il a qualifié d'« impie » le soldat qui possédera les terres qu'il avait si soigneusement défrichées¹. Le terme *impius* est intéressant parce que c'est un terme religieux qui renvoie au non-respect des règles sacrées. Ainsi, au-delà d'une dénonciation des expropriations de 41 avant notre ère², Virgile, par la voix de Mélibée, a présenté la prise de possession d'un territoire d'autrui comme un acte contraire aux règles religieuses.

Dans le dialogue de Damète et Ménalque qui constitue le cadre de la III^{ème} *Bucolique*, Virgile a également introduit des éléments qui renvoient au non-respect des biens agraires. En effet, dans les vers 10-11, Ménalque a fait référence au jour où il avait mutilé le verger et les vignes de Micon. Or, Ménalque a lui-même qualifié la serpe avec laquelle il avait œuvré de « mal-faisante », *mala falce* – « Le jour, apparemment, où elles m'ont vu mutiler le verger de Micon et ses jeunes vignes avec une serpe mal-faisante »³ – comme pour dénoncer son geste. Puis, quelques vers plus loin, Ménalque a accusé Damète d'être un voleur, plus précisément d'avoir tenté de dérober le bouc de Damon ainsi que des bêtes dont il avait la responsabilité : « Que peuvent faire les maîtres, quand les voleurs ont pareille audace ? Je ne t'ai pas vu, vaurien, tendre des pièges au bouc de Damon, malgré les aboiements de Lycisca ? Et quand je criais : « Où se précipite-t-il, celui-là ? Tityre, rassemble le troupeau ! », toi, tu te cachais derrière les carex »⁴.

De même, dans la VIII^{ème} églogue, Virgile, par la voix de Damon, a évoqué les poisons cueillis dans le Pont grâce auxquels Moeris était capable de « se changer en loup et s'enfoncer dans les bois », d'« évoquer les âmes du fond des tombeaux » et, ajoute-t-il, de « transporter

¹ *Bucoliques* I, 69-71 : « Est-ce que plus tard, revoyant mon royaume j'y retrouverai, surpris quelques épis ? Un soldat impie possédera ces terres si soigneusement défrichées ? Un étranger, ces emblavures ! » : *post aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas ? Impius haec tam culta noualia miles habebit ? Barbarus has segetes ?*

² Sur ce point cf. notamment *supra* (chapitre I. 2. 2. de la première partie).

³ *Bucoliques* III, 10-11 : *Tum, credo, cum me arbustum uidere Miconis atque mala uitis incidere falce nouellas.*

⁴ *Bucoliques* III, 16-20 : *Quid domini faciant, audent cum talis fures ? Non ego teuidi Damonis, pessime, caprum exipere insidiis, multum latrante Lycisca ? Et cum clamarem : « Quo nunc se proripit ille ? Tityre, coge pecus », tu post carecta latebas.*

dans un autre champ les moissons sur pied »¹. Par conséquent, Virgile a établi un lien entre des actions qui renvoient à la sauvagerie – le loup est en effet un des principaux symboles de la sauvagerie à l'époque romaine² – ainsi qu'au monde des morts, et le vol des moissons sur pied, plaçant ainsi cette dernière au rang des actes hors norme, voire des plus transgressifs.

Enfin, dans la IX^{ème} *Bucolique*, Virgile a explicitement évoqué la tristesse – il a employé le terme *tristis*³ – ressentie par Moeris du fait d'être exproprié de son petit domaine au profit d'un étranger : « O Lycidias, avoir vécu jusqu'à maintenant pour entendre un étranger (jamais nous n'avons craint cela !), propriétaire de notre petit domaine, nous dire : "Ceci est à moi ; hors d'ici, les anciens cultivateurs" Maintenant évincés, tristes, puisque le sort bouleverse tout, nous lui envoyons ces chevreaux (que la malchance les accompagne !) »⁴. De plus, Virgile a insisté sur le caractère hors norme et particulièrement négatif de l'expropriation en employant, pour la commenter, l'expression « le sort bouleverse tout »⁵ et en plaçant dans la bouche d'un Moeris qui devait apporter des chevaux au nouveau propriétaire « que la malchance les accompagne ! »⁶. Précisons également que Virgile a encore, dans la IX^{ème} *Bucolique*, dénoncé indirectement l'expropriation dont ont été victimes Moeris et Ménalque, voire, plus largement, l'ensemble des expropriations de 41 avant notre ère, en qualifiant Crémone – cité dont les sources épigraphiques indiquent qu'elle a été distribuée aux vétérans de Philippes⁷ – de « malheureuse ». Enfin, il a exprimé ses craintes de voir l'ensemble des habitants de Mantoue être eux-mêmes, du fait de leur proximité avec la malheureuse Crémone, expropriés : « Varus, pourvu que Mantoue nous reste, Mantoue trop proche, hélas ! de la malheureuse Crémone »⁸.

Dans les *Géorgiques*, il n'y a pas de dénonciation d'atteinte à la propriété privée des terres ou des biens agraires, excepté lorsque Virgile a chanté, au sujet des terres favorables à l'élevage des troupeaux : « une plaine semblable à celle que Mantoue l'infortunée a perdue »⁹. Ce

¹ *Bucoliques* VIII, 95-99 : *Has herbas atque haec Ponto mihi lecta uenena ipse dedit Moeris (nascuntur plurima Ponto) ; his ego saepe lupum fieri et se condere siluis Moerim, saepe animas imis excire sepulcris, atque satas alio vidi traducere messis.*

² A ce sujet cf. notamment Trinquier J., « Les loups sont entrés dans la ville : de la peur du loup à la hantise de la cité ensauvagée », *Les espaces du sauvage dans le monde antique*, Besançon, 2003, p. 85-118 ; ainsi que Detienne M., Svenbro J., « Les loups au festin, ou la cité impossible », *La cuisine du sacrifice*, Detienne M. (éd.), Vernant J.-P., Paris, 1979, p. 215-237, pour le monde grec, ou encore Toynbee J.M.C., *Animals in Roman Life and Art*, London, 1973, p. 101 et suiv.

³ *Bucoliques* IX, 5.

⁴ *Bucoliques* IX, 2-6 : *O Lycida, uiui peruenimus, aduena nostri (quod numquam veriti sumus) ut possessor agelli diceret : « Haec mea sunt ; ueteres migrate coloni. » Nunc uicti, tristes, quoniam fors omnia uersat, hos illi (quod nec vertat bene) mittimus haedos.*

⁵ *Bucoliques* IX, 5 : *quoniam fors omnia uersat.*

⁶ *Bucoliques* IX, 6 : *quod nec vertat bene.*

⁷ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 1. 3. de la première partie).

⁸ *Bucoliques* IX, 27-29 : *Vare, tuom nomen, superet modo Mantua nobis, Mantua uae miserae nimium uicina Cremonae.*

⁹ *Géorgiques* II, 198 : *qualem infelix amisit Mantua campum.*

vers renvoie, en effet, directement aux vers 27-29 de la IX^{ème} *Bucolique* et, plus largement, aux expropriations foncières de 41 avant notre ère, auxquelles Mantoue a été confrontée¹. En ravivant ce souvenir et en qualifiant Mantoue d'« infortunée », le poète exprimait à nouveau son regret d'avoir vu des habitants de Mantoue être dépossédés de leurs terres.

Dans l'*Enéide*, il y a deux passages dans lesquels Virgile a dénoncé des atteintes à la propriété privée des terres ou du bétail. Le premier renvoie aux vers 203-265 du livre VIII dans lesquels le Mantouan a chanté le vol, par le perfide Cacus, des taureaux d'Hercule, mais nous l'étudierons à la fin de ce chapitre. Le second passage est extrait des vers 896-907 du livre XII. Rappelons que dans ces vers Virgile a raconté comment Enée avait aisément pu mettre à mort Turnus parce que ce dernier avait perdu ses esprits et sa force², après avoir soulevé « une pierre énorme, une pierre antique, énorme, qui se trouvait là dans la plaine, borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs »³. Or, il convient de spécifier, parallèlement à ce que nous avons pu indiquer sur l'importance fondamentale que Virgile a conférée aux bornes destinées à délimiter les propriétés foncières en mettant ainsi en scène cet objet dans le combat final qui oppose Enée à Turnus⁴, que le poète a indirectement, mais clairement et avec beaucoup de conviction, dénoncé, dans ces vers, toute atteinte aux limites des propriétés foncières. En s'exprimant ainsi Virgile a, en quelque sorte, affirmé que c'était son irrespect du droit des possesseurs qui avait coûté la vie à Turnus.

Horace

Horace a, quant à lui, dénoncé à quelques reprises des atteintes faites à la propriété foncière par l'intermédiaire de références à son expérience personnelle, à celles de ses connaissances, ou à des événements dont on lui avait fait le récit. La première de ces « dénonciations » renvoie aux vers 17-20 de l'*Epode XVI*, dans lesquels Horace a chanté les habitants de Massilia abandonnant les terres qu'ils possédaient :

« La décision à toute préférable, c'est de faire comme la cité phocéenne dont les membres, après s'être liés par des exécutions, s'exilèrent de leurs champs et de leurs Lares paternels et laissèrent leurs temples pour habitation aux sangliers et aux loups rapaces⁵. »

¹ Sur ce point cf. notamment *supra* (chapitre I. 2. 2. de la première partie).

² *Enéide* XII, 903-905 : « Mais qu'il coure, qu'il marche, il ne se reconnaît plus ou qu'il soulève la pierre colossale, essaie de lui imprimer un mouvement ; ses genoux chancellent, son sang glacé s'est figé de froid » : *Sed neque currentem se nec cognoscit euntem tollentemque manu saxumue immane mouentem ; genua labant, gelidus concreuit frigore sanguis.*

³ *Enéide* XII, 896-898 : *Nec plura effatus saxum circumspicit ingens, saxum antiquom ingens, campo quod forte iacebat, limes agro positus, litem ut discerneret aruis.*

⁴ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 3. 1. de la troisième partie).

⁵ *Epodes XVI*, 17-20 : *nulla sit hac potior sententia, Phocaeorum uelut profugit execrata ciuitas agros atque Lares patrios habitandaque fana apris reliquit et rapacibus lupis.*

En définitive, Horace n'a pas dénoncé dans ces vers une atteinte à la propriété foncière. Toutefois, en indiquant que les habitants de la cité phocéenne avaient, en s'exilant de leurs champs, laissé la place aux « sangliers et aux loups rapaces »¹, il a sous-entendu que l'abandon de la propriété foncière conduisait à la sauvagerie, il a exprimé l'idée que l'absence de propriété foncière renvoyait à la sauvagerie².

Dans l'*Ode* II, 18, Horace a cette fois dénoncé explicitement et sévèrement les riches propriétaires fonciers qui, animés par la passion de posséder toujours plus de terres, ne respectaient pas les limites des domaines :

« N'arraches-tu pas, sans discontinuer, les bornes des champs contigus aux tiens, ton avarice ne saute-t-elle point par-dessus les limites de tes clients ? On les expulse, femme et mari, portant dans un pli de leur robe les dieux de leurs pères et leurs enfants en haillons³. »

Horace a particulièrement insisté sur la négation des limites. L'attitude de celui à qui il s'adresse pourrait être légale. Il n'y rien qui interdit à un citoyen romain d'accumuler un patrimoine foncier très important. Mais en exprimant cette idée forte d'arracher les bornes⁴, en faisant allusion à une violation des liens d'entraide sacrés qui régissaient les relations entre patron et client⁵, en décrivant brièvement des expulsés, en faisant référence aux « dieux de leurs pères » que ces derniers emportent avec eux, Horace a voulu montrer que la cupidité peut conduire au non-respect des limites des propriétés et plus largement du droit de propriété des terres⁶. Ce qui, sous-entend-il, est un acte impie, de son point de vue, vraisemblablement, une des formes les plus extrêmes du non-respect d'autrui, et, par extension, de la civilisation⁷.

Dans le vers 86 de l'*Épître* I, 7, Horace a fait référence de manière ironique – ce vers est extrait du passage dans lequel le Vénousien s'est raillé de Mena, cet affranchi qui avait

¹ *Epodes* XVI, 20 : *habitandaque fana apris reliquit et rapacibus lupis*.

² Sur le rapport entre la propriété foncière et la sauvagerie dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne cf. notamment Troutier J., « Les limites des propriétés foncières dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne : des frontières entre un univers sauvage et des espaces civilisés ? », *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, Boehm I., Charpentier M.-C. (éd.) [sous presse].

³ *Odes* II, 18, 23-28 : *Quid quod usque proximos reuellis agri terminus et ultra limites clientium salis auarus ? pellitur paternos in sinu ferens deos et uxor et uir sordidosque natos*.

⁴ Il a en effet associé le verbe *revelere* à l'expression *agri terminus*

⁵ La loi des XII Tables, 8, 21, précisait, en effet, que si un patron agissait à l'encontre de l'intérêt de ses clients c'était un sacrilège : *Patronus si clienti fraudem fecerit, sace resto*.

⁶ J.-Y. Guillaumin, a émis l'hypothèse qu'Horace aurait pu se souvenir de la « prophétie de Vegoia », un texte rédigé autour de 90 avant notre ère, lorsqu'il a composé ces vers. Cette prophétie promet, en effet, à celui qui déplace les bornes que ses conditions de servitude empireront si c'est un esclave, et « si c'est un homme libre, l'extinction de sa famille ; plus généralement à tous les *motores*, les pires maladies, infirmités et blessures ». Et surtout « le mot *auaritia* apparaît deux fois dans cette prophétie : si Jupiter a voulu l'institution des bornages en Etrurie, c'est parce qu'il était *sciens hominum auaritiam* (p. 350 l. 20 Lachman) ; si les hommes déplacent les bornes c'est par cupidité : *quos (sc. Terminos)... ob auaritiam... homines... mouebunt (ibid.)* » (Guillaumin J.-Y., « Realtà gromatiche nell'opera di Orazio », Venosa, 2001, p. 15-22).

⁷ Notons que c'est avant tout d'un point de vue moral, éthique, que le Vénousien se place.

acquis un petit domaine et avait rapidement renoncé, constatant à son insu les difficultés du travail agricole¹ –, mais concrète, au vol de bétail dont peut constamment être victime le propriétaire d'un domaine : « Mais, quand il voit que le vol lui a pris ses brebis »².

Enfin, dans l'*Épître* II, 2, Horace a évoqué l'expropriation qu'il a subie à la suite de la bataille de Philippes. S'il n'a pas dénoncé cette atteinte à son patrimoine foncier – sa situation personnelle ne le lui permettait pas ; rappelons que, lorsqu'il composait cette épître il était un proche d'Auguste qui était, lui-même, un des principaux responsables des expropriations de 41 avant notre ère³ –, il a en revanche exprimé un sentiment de profonde amertume : « Mais le malheur des temps m'éloigna d'un lieu qui m'était cher et la tempête politique me jeta, sans l'expérience de la guerre, dans une armée qui ne pouvait tenir contre le bras de César Auguste. Aussitôt que Philippes m'eût donné mon congé, retombé à terre comme un oiseau dont on a coupé les ailes et dépouillé du Lare et du domaine paternels »⁴. La référence au malheur des temps, le fait qu'il se compare à un oiseau « retombé à terre » « dont on a coupé les ailes », l'emploi du terme « dépouillé » – *inops* –, permettent de comprendre que la perte de son patrimoine foncier a été pour Horace un événement des plus traumatisants.

Ainsi, il apparaît que, si Horace n'a pas largement dénoncé les atteintes au respect de la propriété de la terre et/ou du bétail, il a néanmoins rapproché l'absence de propriété foncière et la sauvagerie, pris en compte l'importance du vol dans les « calamités » agricoles, évoqué sa douleur d'avoir été exproprié du domaine paternel et surtout, dans l'*Ode* II, 18, il a érigé le non-respect des limites des propriétés foncières en acte des plus irrespectueux, voire des plus impies.

Properce

Quant à Properce, il a consacré quelques vers au récit du vol des taureaux d'Hercule par Cacus que nous étudierons à la fin de ce chapitre ; d'autre part, dans l'*Élégie* I, 22, il a déploré la guerre de Pérouse et indirectement son expropriation foncière⁵. En effet, il qualifié Pérouse de « tombeau de la patrie »⁶, spécifié que, pour lui en particulier, ce « sol n'était que douleur »⁷, et exprimé sa profonde tristesse d'avoir en même temps perdu son père⁸ et ses

¹ Au sujet de ce passage cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 3. 3. de la deuxième partie).

² *Épîtres* I, 7, 86 : *Verum ubi oues furto.*

³ Au sujet des rapports entre Horace et les hommes de pouvoir cf. notamment *supra* (chapitre 3. 2. 1. 2. de la première partie).

⁴ *Épîtres* II, 2, 51-55 : *Dura sed emouere loco me tempora grato ciuilisque rudern belli tulit aestus in arma Caesaris Augusti non responsura lacertis. Vnde simul primum me dimisere Philippi, decisis humilem pinnis inopemque paterni et laris et fundi.*

⁵ Au sujet de l'expropriation foncière dont Properce a été victime cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2. de la première partie).

⁶ *Élégies* I, 22, 3 : *Si Perusina tibi patriae sunt nota sepulcra.*

⁷ *Élégies* I, 22, 6 : *sic mihi praecipue puluis Etrusca dolor.*

⁸ Dans l'*Élégie* I, 22, 7-8 : Properce a, en effet, précisé que son père était décédé lors de la bataille de Pérouse : « Étrurie, c'est toi qui as laissé à l'abandon les membres de mon proche parent, sans même recouvrir les

terres. Cette « dénonciation » n'était pas agressive. Elle ne pouvait l'être étant donné le rôle qu'avait joué Auguste dans la Guerre de Pérouse¹ et les liens qui unissaient Properce à Mécène², néanmoins elle était concrète.

Tibulle

Tibulle, quant à lui, a exprimé dans l'*Élégie* I, 1 ses craintes de voir quelques-unes des bêtes qu'il possédait être volées. Dans les vers 33-34, il a chanté : « Et vous, épargnez, voleurs et loups, mon petit bercail »³. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'il a placé sur un même plan le vol et les attaques des loups qui renvoient directement à la sauvagerie⁴. Par ailleurs, dans l'*Élégie* II, 3, Tibulle a dénoncé, à l'instar d'Horace, les cupides propriétaires qui se constituaient d'immenses domaines : « l'homme cupide désire envahir d'immenses plaines, pour faire brouter des milliers d'arpents par une multitude de brebis »⁵. Il convient, d'une part, de replacer ces vers dans le cadre de la polémique, largement développée dans la littérature agronomique, relative à la trop grande place accordée à l'élevage au détriment de la culture de la terre⁶, d'autre part, de constater que Tibulle n'a pas, contrairement à Horace, fait explicitement référence à une violation des limites des propriétés foncières. Néanmoins, le ton du discours de Tibulle est très proche de celui du Vénoisien. L'élégiaque a, lui aussi, dénoncé la cupidité – une notion qui renvoie à toute forme d'irrespect des biens d'autrui –, pour ainsi dire intrinsèque, de ces individus qui possédaient d'immenses domaines – il les a, en effet, qualifiés de *praedator cupit* –, et il a, par ailleurs, employé le verbe *obsidere* qui renvoie à l'idée de s'emparer, d'occuper et même d'assiéger, de tenir sous sa dépendance, pour évoquer la manière avec laquelle ils acquéraient leurs

ossements du malheureux d'un peu de poussière » : *Tu proiecta mei perpessa es membra propinqui, tu nullo miseri contegis ossa solo.*

¹ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 1. 5. de la première partie).

² A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 3. 3. 2. de la première partie).

³ *Élégies* I, 1, 33-34 : *At vos exiguo pecori, furesque lupique, parcite.*

⁴ Au sujet de la place des loups dans la symbolique du sauvage dans la civilisation romaine cf. notamment Trinquier J., « Les loups sont entrés dans la ville : de la peur du loup à la hantise de la cité ensauvagée », *Les Espaces du sauvage*, p. 85-118. Plus précisément, concernant la figure de l'agresseur, du transgresseur, que représente le loup dans l'imaginaire romain et des risques qu'il représente pour la propriété foncière, il convient de mentionner avec J. Trinquier « un prodige célèbre survenu sur le site de l'ancienne Carthage, peu de temps après la fondation de la colonie Iunonia par C. Gracchus et M. Fluvius Flaccus. Selon un rapport envoyé au Sénat par les commissaires restés sur place pour mener à bien les opérations de cadastration, des loups auraient arraché et emporté au loin les cippes servant de bornes à la future colonie ». Or « selon les sources romaines, ces bornes, liées à la centuriation du territoire, délimitaient les différentes parcelles » (« Les loups sont entrés dans la ville : de la peur du loup à la hantise de la cité ensauvagée », p. 92). Par conséquent, les loups se seraient directement attaqués aux garants de la propriété privée des terres, rendant pour ainsi dire impossible, inconcevable, l'installation de colons sur le territoire de cette cité. D'ailleurs, l'histoire de cette manœuvre, de cette « grossière manipulation », comme l'a qualifiée J. Trinquier, a obtenu les résultats escomptés. La fondation de la colonie a été un échec, et, à Rome le consul Opimus a pu faire voter un sénatus consul ultime et mettre à mort Caius Gracchus ainsi qu'une partie de ses partisans.

⁵ *Élégies* II, 3, 41-42 : *praedator cupit immensos obsidere campos, ut multa innumera iugera pascat ovis.*

⁶ A ce sujet cf. Martin R., *Recherches sur les agronomes latins...*, Paris, 1971.

terres. Autrement dit, il a laissé entendre que ces *praedator cupit* ne respectaient pas les limites des propriétés existantes, et donc les droits des petits propriétaires fonciers.

Ovide

Ovide a, lui aussi, dénoncé à quelques reprises le non-respect de la propriété foncière, ou exprimé des craintes relatives à de telles atteintes. Il l'a fait principalement en relatant des vols mythologiques – dont celui des taureaux d'Hercule par le monstrueux Cacus que nous étudierons à la fin de ce chapitre – dans *Les Métamorphoses* et *Les Fastes*, mais aussi dans des mises en scène de son expérience personnelle dans un pamphlet intitulé *Contre Ibis* et une référence à un acte magique relatif au vol des moissons dans *Les Remèdes à l'amour*.

Dans les vers 253-255 des *Remèdes à l'amour* Ovide a chanté, alors qu'il précisait qu'il était opposé à la pratique de la magie¹ : « Sur mes pas, les ombres ne seront point forcées de quitter leur tombeau ; une vieille femme ne fendra pas la terre par d'infâmes enchantements ; les moissons ne seront pas transplantées d'un champ dans un autre »². Il n'est pas directement question d'une dénonciation d'un vol de moisson réalisé grâce à la magie. Cependant, il est intéressant de constater que parmi les quelques exemples d'actions néfastes pouvant être réalisées grâce à la magie qu'Ovide a cités, il a mentionné la transplantation des moissons d'un champ à un autre³. D'ailleurs, rappelons que dans la VIII^{ème} *Bucolique*, Virgile avait aussi fait référence au transport « des moissons sur pied » dans un autre champ grâce à des poisons cueillis dans le Pont. Ainsi, il apparaît que le vol des moissons sur pied par des procédés magiques était considéré par Ovide et Virgile comme un acte des plus répréhensibles et faisait probablement partie des principales peurs collectives des Romains.

De même, dans les vers 643-648 du livre IV des *Métamorphoses* Ovide n'a pas, à proprement parler, dénoncé un vol de biens agraires. Mais il a fait allusion aux pommes d'or que Persée avait dérobées à Atlas, et particulièrement à la crainte constante qu'avait ce dernier d'être spolié de ses fruits, depuis qu'un oracle lui avait annoncé qu'un fils de Jupiter déroberait ses pommes d'or⁴. Au-delà du fait que les pommes soient en or, qu'elles appartiennent au géant Atlas et qu'elles soient gardées par un dragon, ce mythe renvoie à la crainte de tout propriétaire foncier d'être dépouillé de ses biens agricoles et à sa volonté de protéger les limites de son domaine.

¹ Les vers qui précèdent sont en effet les suivants : *Remèdes à l'amour* 249-252 : « A d'autres de croire que les herbes nuisibles de l'Hémonie et les arts de magie peuvent être de quelque utilité. Cette méthode des maléfices est interdite : Apollon, notre dieu, dans ces vers sacrés qu'il inspire, n'offre que des secours innocents » : *Viderit, Haemoniae siquis mala pabula terrae Et magicas artes posse iuuare putat ; Ista ueneficii uetita est uia ; noster Apollo Innocuam sacro carmine monstrat opem.*

² *Remèdes à l'amour* 253-255 : *Me duce non tumulo prodire iubebitur umbra, Non anus infami carmine rump et humum, Non seges ex aliis alios transibit in agros.*

³ *Remèdes à l'amour* 255 : *Non seges ex aliis alios transibit in agros.*

⁴ Cf. ces vers *supra* (chapitre 3. 1. de la troisième partie) ou dans les annexes (p. 143).

D'autre part, au vers 439 du livre VII, Ovide a évoqué la mort du voleur légendaire Cercyon survenue à Eleusis, la patrie de Cérès : « Eleusis, chère à Cérès a vu la mort de Cercyon »¹. En s'exprimant ainsi, il établissait, d'une part, un rapprochement entre Cérès et la punition du vol², d'autre part, il sous-entendait que le vol de biens agricoles, symbolisés par Cérès, était un des plus répréhensibles. Par ailleurs, rappelons que dans le livre XIV des *Métamorphoses* Ovide a chanté de manière ironique – c'est-à-dire en faisant allusion au fait qu'elle était elle-même un objet de convoitise pour les dieux champêtres – la crainte de Pomona de voir ses propres vergers être dépouillés de leurs fruits : « Mais, comme elle redoute les violences des dieux champêtres, elle ferme ses vergers en dedans »³. Enfin, dans le livre III des *Fastes*, Ovide a fait référence à l'existence de vols ou du moins à des tentatives de vols, de bétail dans l'Italie centrale peu avant la fondation de Rome puisqu'il a célébré ces temps où Romulus et Rémus ramenaient souvent « des bœufs volés à leurs légitimes propriétaires » après avoir puni les brigands⁴.

Enfin, Ovide a composé depuis Tomes un pamphlet, intitulé *Contre Ibis*, destiné à attaquer un individu qui souhaitait profiter de son absence pour usurper son patrimoine. Toutefois, Ovide est demeuré très allusif quant aux causes de son courroux. L'ouvrage consiste principalement en une énumération des malheurs survenus à des personnages historiques ou mythologiques, et qu'il prédit à son ennemi s'il ne se repent pas⁵. Ainsi, il n'y a guère que les vers 635-636 qui renvoient à des atteintes au respect de la propriété des terres. Dans ce court passage, Ovide a établi un lien entre la situation de son ennemi et celle de Romulus dont il rappelle qu'il est mort pour avoir franchi une limite territoriale : « comme Rémus qui osa franchir les murailles nouvelles, qu'une arme rustique te frappe à la tête ! »⁶. En mentionnant ainsi cet épisode majeur de la fondation de Rome, Ovide souhaitait probablement rappeler à celui qu'il appelle Ibis que, comme toutes les limites territoriales, les limites des propriétés foncières – et particulièrement celles de ses domaines – devaient être rigoureusement respectées.

¹ *Métamorphoses* VII, 439 : *Cercyonis letum uidit Cearealis Eleusin.*

² Ce que la Loi des XII Tables et certains épisodes de l'histoire mythologique romaine confirme. A ce sujet cf. notamment Le Bonniec H., *Le culte de Cérès à Rome*, Paris, 1957.

³ *Métamorphoses* XIV, 439 : *Vim tamen agrestum metuens pomaria claudit intus.*

⁴ *Fastes* III, 63-64 : *Saepe domum ueniunt praedonum sanguine laeti Et redigunt actos in sua iura boues.*

⁵ Sur les six cent quarante vers que compte l'ensemble du poème trois cent quatre-vingt-quinze sont en effet consacrés à cette « liste ». Le poème se compose de la manière suivante : il débute par une présentation de la situation (vers 1-30), ensuite « Ovide l'assure de l'éternité de sa haine » (vers 30-66), suivant l'expression de J. André (introduction à Ovide, *Contre Ibis*, Paris, *Les Belles Lettres*, 1963, p.VIII), « et prononce contre lui une *devotio* conforme aux rites traditionnels (vers 67-107) ». Puis il demande aux dieux de n'accorder aucun soutien à son détracteur (108-208) et enfin vient cette « liste » des malheurs.

⁶ *Contre Ibis* 635-636 : *Vtque Remo muros auso transire recentes, Noxia sint capiti rustica tela tuo.*

Les récits du vol de Cacus

Trois des principaux poètes de l'époque augustéenne, Virgile, Propertius et Ovide, ont traité du vol des taureaux d'Hercule sur le site de la future Rome, par le perfide Cacus¹. Le Manoutan a consacré plus de quatre-vingts vers – 184-267 – dans le livre VIII de l'*Enéide*² à ce sujet, Propertius les vingt premiers vers de l'*Élégie* IV, 9 et Ovide les vers 543-582 du I^{er} Livre des *Fastes*. Les trois versions, malgré cette différence « quantitative » sont proches.

Les trois poètes ont raconté qu'Hercule, en hôte de passage, avait fait paître ses taureaux sur le site de la future Rome. Virgile a chanté « Ce vainqueur conduisait par nos champs ses immenses taureaux ; et son troupeau s'était répandu dans la vallée et aux bords du fleuve »³, Propertius « il [le fils d'Amphitryon] vint jusqu'aux collines vierges, au Palatin des troupeaux et il arrêta ses bœufs fatigués, fatigué lui-même, aux Vélabres »⁴, et Ovide « Voici que le héros porteur de la massue aborde ici avec les bovins d'Erythée, après avoir parcouru une longue route de par le monde ; tandis que la demeure du Tégéen [c'est-à-dire Evandre] lui donne l'hospitalité, ses bovins errent sans gardien à travers l'étendue des champs »⁵. Puis, ils ont indiqué que Cacus, un habitant des lieux qu'ils présentent comme étant un pillard vivant dans une grotte et à l'apparence physique monstrueuse⁶ – Virgile, par la voix d'Evandre, a chanté « Il y eut là⁷, écarté au fond de cette énorme excavation, une caverne que la face épouvantable d'un être à peine humain, Cacus, rendait inaccessible aux rayons du soleil »⁸, puis il a précisé que « Vulcain était le père de ce monstre »⁹ et que de « sa bouche quand il se déplaçait, masse énorme, en soufflait les feux

¹ Précisons que Tite-Live a également consacré quelques paragraphes (I, 7, 9-14) au récit du vol de Cacus. A ce sujet cf. notamment Bréal M., « Hercule et Cacus », *Mélanges de mythologie et de linguistique*, Paris, 1877, ainsi que l'article dans lequel E. Paratore a analysé conjointement les récits de Virgile et de Tite-Live (notons qu'il en a conclu à l'antériorité du texte de Virgile) : « Hercule et Cacus chez Virgile et Tite-Live », *Poeta aeterna*, Leyde, 1971, p. 260-282. Plus précisément, au sujet d'Hercule à Rome cf. Bayet J., *Les origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926 ; Toutain J., « Observations sur le culte d'Hercule à Rome », *REL*, 6, 1928, p. 200-212, ainsi que Piganiol A., « Les origines d'Hercule », *Mélanges A. Grenier*, Paris, 1962 et Levi M.A., « L'Ercole romano », *DHA*, 22, (1), 1996, p. 79-94. Enfin, au sujet de Cacus cf. Davies M., « Some neglected aspects of Cacus », *Eranos*, 102, (1), 2004, p. 30-37.

² Pour des études spécifiques sur ce passage cf. Galinsky G.K., « The Hercules-Cacus episode in Aeneid VIII », *AJPh*, LXXXVII, 1966, p. 18-51 et Duncan G., « The Hercules/Cacus episode in Aeneid VIII : monumentum rerum Augusti », *AH*, 33, (1), 2003, p. 18-30.

³ *Enéide* VIII, 203-204 : *Alcides aderat taurosque hac victor agebat ingentis, uallemque boues amnemque tenebant.*

⁴ *Élégies* IV, 9, 3-6 : *uenit ad iniuctos pecorosa Palatia montis et statuit fessos fessos et ipse boues, qua Velabra suo stagnabant flumine quoque nauta per urbanas uelificabat aquas.*

⁵ *Fastes* I, 543-546 : *Ecce boues illuc Erytheidas applicat heros Emensus longi clauiger orbis iter ; Dumque huic hospitium domus est Tegeaea, uagantur Incustoditae lata per arua boues.*

⁶ Virgile et Ovide précisent qu'il était un fils de Vulcain.

⁷ Auparavant Virgile a raconté (190-192) qu'Evandre avait montré à Enée un « pic suspendu parmi les pierres » situé dans le paysage de la future Rome et l'avait présenté comme étant le lieu de la grotte de Cacus.

⁸ *Enéide* VIII, 193-195 : *Hinc spelunca fuit uasto summota recessu semihominis Caci facies quam dira tegebat solis inaccessam radiis.*

⁹ *Enéide* VIII, 198 : *Huic monstro Volcanus erat pater.*

noirs »¹ ; quant à Properce il a indiqué que « Cacus était un habitant de ces lieux, un pillard qui descendait de son antre redoutable et dont la triple gueule rendait un triple son »², enfin Ovide a présenté Cacus comme « la terreur et la honte de la forêt de l'Aventin, un terrible fléau pour les voisins et les hôtes de passage »³ et il a ajouté « sinistre était la face de l'homme, les forces en proportion du corps, le corps énorme, Mulciber [Vulcain] était le père de ce monstre, en guise de demeure il avait une vaste caverne aux longs détours, si bien cachée qu'elle était difficile à trouver même pour les bêtes sauvages »⁴ –, a dérobé quelques-unes des bêtes du héros⁵. A ce sujet Virgile a chanté « il détourne de leurs pâturages quatre magnifiques taureaux et autant de superbes génisses »⁶, Properce « mais les bœufs ne furent point respectés »⁷, enfin Ovide « C'était le matin ; tiré de son sommeil, le guide tiryinthien constate que deux taureaux manquent au compte. Il a beau chercher, il ne voit aucune trace de ce vol clandestin : l'audacieux Cacus avait tiré les bœufs à reculons dans sa grotte »⁸.

Le récit de ces poètes se poursuit par la victoire d'Hercule qui a mis à mort Cacus et récupéré ses bêtes. Virgile a longuement décrit la manière dont Hercule avait pu pénétrer dans la caverne de Cacus et le combat victorieux qu'il avait mené contre ce dernier⁹, avant de chanter « Aussitôt la porte de la noire demeure est arrachée ; on l'ouvre ; les génisses soustraites, les rapines niées, se montrent au ciel ; et le hideux cadavre est traîné dehors par les pieds »¹⁰. Quant à Properce, il a relaté l'événement de la manière suivante : « les taureaux en mugissant trahirent le voleur et le voleur vit la colère faire éclater ses terribles portes. Et Cacus atteint à sa triple tempe par le bois du Ménale tomba et Alcide s'écria : « Allez, mes bœufs, allez, bœufs d'Hercule, voici le dernier ouvrage de ma massue : je vous ai conquis deux fois, vous êtes deux fois à moi, mes bœufs » »¹¹. Enfin Ovide, à l'instar de Virgile, a dépeint dans le détail le combat qui a opposé Hercule et Cacus ; et, s'il a spécifié la victoire d'Hercule et la mort de Cacus – « Alcides prend les

¹ *Enéide* VIII, 198-199 : *Illus atros ore uomens ignis magna se mole ferebat.*

² *Elégies* IV, 9, 9-10 : *Incola Cacus erat, metuendo raptor ab antro, per tria partitos qui dabat ora sonos.*

³ *Fastes* I, 551-552 : *Cacus, Auentinae timor atque infamia siluae, Non leue finitimis hospitibusque malum.*

⁴ *Dira uiro facies, uires pro corpore, corpus Grande (pater monstri Mulciber huius erat) Proque domo longis spelunca recessibus ingens Abdita, uix ipsis inuenienda feris.* Précisons qu'Ovide (*Fastes* I, 557-558) à l'instar de Virgile (*Enéide* VIII, 195-197) a raconté que le sol de l'antre de Cacus était jonché d'ossements humains.

⁵ Relevons que les versions diffèrent quant au nombre des bêtes, Virgile parle de quatre taureaux et de quatre génisses, Properce ne donne pas de chiffre mais évoque uniquement les bœufs, quant à Ovide il a fait référence à deux taureaux volés. Toutefois, cela ne change rien au problème. Nous verrons qu'ils ont tous trois dénoncé avec la même virulence ce vol.

⁶ *Enéide* VIII, 207-208 : *quattuor a stabulis praestanti corpore tauros avertit, totidem forma superante iuuenas.*

⁷ *Elégies* IV, 9, 7 : *Sed non infido manserunt.*

⁸ *Fastes* I, 547-550 : *Mane erat ; excussus somno Tiryinthius actor De numero tauros sentit abesse duos. Nulla uidet quaerens taciti uestigia furti : Traxerat auersos Cacus in antra ferox.*

⁹ *Enéide* VIII, 219-261.

¹⁰ *Enéide* VIII, 262-265 : *Panditur extemplo foribus domus atra reuolsis, abstractaeque boues abiurataeque rapinae caelo ostenduntur, pedibusque informe cadaver protrahitur.*

¹¹ *Elégies* IV, 9, 13-18 : *sonuere iuueni, furis et implacidas diruit ira fores. Maenaliu incuit pulsus tria tempora ramo Cacus et Alcides sic ait : « Ite boues, Herculis ite boues, nostrae labor ultime clauae, bis mihi quaesitae, bis mea praeda ».*

devants et la massue à trois noeuds qu'il brandit s'abat à trois, quatre reprises sur la figure de son adversaire. Celui-ci s'écroule et vomit pêle-mêle sang et fumées, et en mourant, frappe le sol de sa large poitrine »¹ –, il a uniquement sous-entendu que le héros avait récupéré ses bêtes.

Au-delà de cette convergence dans le récit, il est intéressant de constater que Virgile, Properce et Ovide ont très sévèrement dénoncé ce vol. Virgile a qualifié cette razzia d'accès de folie et même de crime – « Mais Cacus dans ses accès de folie ne voulait pas qu'il y eût un crime, une ruse, que son audace n'eût pas tentés »² –, Properce a indiqué que Cacus « par son vol, outragea Jupiter »³, et Ovide a qualifié le vol de « clandestin »⁴. D'autre part, il est remarquable que Virgile et Ovide, ont établi un lien entre Cacus et la sauvagerie. Nous avons vu ci-dessus qu'ils avaient insisté sur sa monstruosité physique et sur le fait qu'il vivait dans une caverne. Or, il convient d'ajouter que Virgile et Ovide ont associé à Cacus des termes qui appartiennent au champ lexical de la sauvagerie. Virgile a explicitement fait référence à son caractère sauvage en employant le verbe *effero* au vers 205. Quant à Ovide, il a qualifié sa caverne de *ferox* – *in antra ferox*⁵. Puis, il a sous-entendu que Cacus était encore plus sauvage que les bêtes sauvages, puisqu'il a chanté dans les vers 555-556 que sa caverne était « si bien cachée qu'elle était difficile à trouver même pour les bêtes sauvages »⁶. Enfin, il apparaît que ces auteurs ont présenté Hercule comme un libérateur, et la mort de Cacus comme une délivrance pour les habitants des lieux. Par la voix d'Evandre, Virgile a introduit son récit en spécifiant que lui et son peuple avaient été « sauvés de cruels dangers »⁷. De plus, à la fin des vers qu'il a consacrés à cet épisode, il a indiqué qu'une fête avait été instaurée pour commémorer l'événement et honorer Hercule⁸. Ovide, quant à lui, a indiqué qu'après avoir mis Cacus à mort, Hercule avait élevé sous le regard d'Evandre et des siens un autel pour commémorer sa victoire⁹.

En relatant ainsi ce lointain épisode de l'historio-mythologie romaine, Virgile, Properce et Ovide ont probablement souhaité établir un lien entre la mort de Cacus et la fin de la sauvagerie sur le territoire de la future Rome. Hercule aurait joué pleinement son rôle de héros civilisateur sur le sol romain. Grâce à sa victoire sur Cacus, Evandre et les siens, mais aussi ceux qui après eux vivraient sur ce sol, pourraient vaquer à leurs occupations sans craindre constamment l'intrusion du sauvage. Cette interprétation expliquerait d'ailleurs pourquoi trois des cinq principaux poètes

¹ *Enéide* VIII, 205-206 : *At furiis Caci mens effera, nequid inausum aut intractatum scelerisue doliue fuisset.*

² *Fastes* I, 547-550 : *Mane erat ; excussus somno Tiryntius actor De numero tauros sentit abesse duos. Nulla uidet quaerens taciti uestigia furti : Traxerat auersos Cacus in antra ferox.*

³ *Élégies* IV, 9, 7-8 : *Sed non infido manserunt hospite Caco incolumes : furto polluit ille Iouem.*

⁴ *Fastes* I, 549 : *taciti furti.*

⁵ *Fastes* I, 550.

⁶ *Fastes* I, 555-556 : *Proque domo longis spelunca recessibus ingens Abdita, uix ipsis inuenienda feris.*

⁷ *Enéide* VIII, 188-189 : *periclis seruati facimus.*

⁸ *Enéide* VIII, 268-269 : « Depuis lors on célèbre une fête, les générations nouvelles ont conservé ce jour d'allégresse que Potitus fut le premier à instituer » : *Ex illo celebratus honos laetique minores seruauere diem primusque Potitus auctor.*

⁹ *Fastes* I, 578-582.

de l'époque augustéenne ont choisi de composer des vers sur le sujet. Enfin, il apparaît que par cet épisode qui renvoie aux plus lointaines origines de Rome, Virgile, Properce et Tibulle ont érigé – étant donné que ce mythe est le récit de la mise à mort d'un voleur de bétail – le respect de la propriété du bétail en fondement de la civilisation romaine. D'ailleurs, si le vol des taureaux d'Hercule par le perfide Cacus a bien, comme le chante Properce, outragé Jupiter¹, c'est parce que le maître de la foudre était le père d'Hercule, mais peut être aussi parce qu'il était le garant de l'ordre social, de la civilisation et, à ce titre, de la propriété².

Tableau 24 : Des poètes qui dénoncent les atteintes faites à la propriété foncière

	passages cités	importance du thème dans les œuvres	dénonciation des atteintes faites à la propriété foncière
Virgile	9 (<i>Buc.</i> 5 ; <i>Géorg.</i> 1 ; <i>En.</i> 3)	relativement grande (du fait notamment d'une telle dénonciation à la fin de l' <i>Enéide</i>)	dénonciation des vols de troupeaux et/ou de moissons (5) ; dénonciation du non-respect des délimitations foncières (2) ; dénonciation des expropriations foncières (4)
Horace	4 (<i>Epod.</i> 1 ; <i>Od.</i> 1 ; <i>Epît.</i> 2)	moyenne	dénonciation des vols de troupeaux et/ou de moissons (1) ; dénonciation du non-respect des délimitations foncières (1) ; dénonciation des expropriations foncières (2) ; exprime son regret d'avoir été dépossédé de ses terres (1)
Properce	4 (L.I : 2 ; L. IV : 2)	moyenne	dénonciation des vols de troupeaux et/ou de moissons (2) ; exprime son regret d'avoir été dépossédé de ses terres (2)
Tibulle	3 (L.I : 2 ; L. II : 1)	moyenne	dénonciation des vols de troupeaux et/ou de moissons (2) ; dénonciation du non-respect des délimitations foncières (1)
Ovide	12 (<i>Remèdes</i> 1 ; <i>Mét.</i> 4 ; <i>Fast.</i> 6 ; <i>Contre Ib.</i> 1)	relativement grande	dénonciation des vols de troupeaux et/ou de moissons (9) ; dénonciation du non-respect des délimitations foncières (3)

¹ *Elégies* IV, 9, 7-8 : *Sed non infido manserunt hospite Caco incolumes : furto polluit ille Iouem.*

² Nous reviendrons sur cette fonction du dieu dans la partie suivante.

La présente étude amène à constater que les poètes de l'époque augustéenne ont assez largement dénoncé les atteintes à la propriété privée des terres et/ou du bétail. Ils se sont exprimés sur le sujet à propos des expropriations foncières consécutives à la victoire des césariens à Philippes. Toutefois, étant donné le rôle joué par Auguste dans ces événements et les liens que ces poètes entretenaient avec le pouvoir, ils ne pouvaient les dénoncer avec virulence. Virgile, Horace, Propertius et, dans une moindre mesure, Tibulle et Ovide, ont donc avant tout exprimé leurs regrets, leur crainte de voir leurs concitoyens être concernés par ces expropriations, ou encore ont chanté leurs propres malheurs ou ceux de personnages expropriés. D'autre part, ils ont eu la volonté d'aborder le sujet d'une manière plus générale, de dénoncer, notamment par l'intermédiaire de mythes ou de références à leurs expériences personnelles, toute atteinte à des biens agraires, enfin ils ont exprimé des craintes liées à de telles atteintes. Ovide a chanté des dieux qui enfermaient leurs vergers dans d'épaisses murailles. Tibulle a exprimé ses propres craintes de voir quelques-unes de ses bêtes être volées. Virgile, Propertius et Ovide ont fait le récit de vols, ou plus exactement de tentatives de vols mythiques. Enfin Horace et Tibulle ont dénoncé de manière virulente les riches propriétaires qui, animés par la passion de posséder, agrandissaient constamment leurs domaines sans respecter les limites des petites propriétés contiguës aux leurs. En s'exprimant ainsi, Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide dépassaient largement le cadre des expropriations massives de 41 avant notre ère, ils érigeaient le respect de la propriété privée des terres ainsi que du bétail en fondement de la civilisation, et plus particulièrement de la civilisation romaine¹.

Conclusion du chapitre 3

Ce dernier chapitre de la troisième partie amène à constater que les poètes de l'époque augustéenne ont considéré la propriété privée des terres et du bétail, comme un des fondements de leur civilisation et plus largement de *la* civilisation. Le chapitre 3. 1 met en valeur le fait que ces auteurs ont largement évoqué la propriété privée des terres et/ou du bétail lorsqu'ils ont chanté la société des dieux ou les premiers temps de leur civilisation. Il apparaît même, d'une part, qu'ils ont considéré la distribution des champs comme l'un des principaux actes réalisés par les héros fondateurs, au même titre que le tracé des limites de la ville ou l'invention de l'agriculture, d'autre part, qu'ils ne pouvaient concevoir l'époque d'Enée ou de Romulus sans une propriété privée des terres largement diffusée et élaborée puisqu'ils ont fait référence à l'existence, pour cette époque, de la location de terres, du métayage, de techniques de division des terres ainsi qu'à des garanties juridiques et religieuses attachées à ces biens fonciers et agraires.

¹ Plus généralement, au sujet des éléments qui dans la culture gréco-romaine définissent la vie civilisée cf. notamment Jacob C., *Géographie et ethnographie en Grèce ancienne*, Paris, 1991 ou encore Hartog F., *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 2001 (réed.).

L'étude des passages mentionnés dans le deuxième sous-chapitre laisse apparaître que Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont parfois célébré des sociétés dans lesquelles et des temps durant lesquels la propriété privée des terres n'existait pas. Toutefois, il apparaît que cette séduction est avant tout littéraire, qu'elle renvoie à une vision idyllique des peuples aux mœurs très distinctes et de l'époque qui précède l'invention de l'agriculture. Les études menées dans les chapitres 1 et 2 de la présente partie conduisent à considérer qu'ils étaient profondément attachés à la terre italienne, à la civilisation romano-italienne ainsi qu'à leurs petits domaines. Par conséquent, ils ne souhaitaient vraisemblablement pas vivre concrètement à la manière des Africains, des Scythes, des Gètes ou même de leurs lointains ancêtres qui n'avaient pas besoin de travailler pour se nourrir.

D'ailleurs, dans un certain nombre de vers que nous avons étudiés dans le chapitre 3. 3, ils ont exprimé, par l'intermédiaire de mythes ou de références à leurs expériences personnelles, leur profond attachement au respect des limites des propriétés foncières et à la propriété privée du bétail. En chantant des dieux qui enfermaient leurs vergers dans d'épaisses murailles, en exprimant leurs propres craintes de voir quelques-unes de leurs bêtes être volées, en faisant le récit de mythes relatifs à des tentatives de vols sévèrement punies, en dénonçant de manière virulente les riches propriétaires qui agrandissaient leurs domaines sans respecter les limites des petites propriétés contiguës aux leurs, ils ont même érigé le respect de la propriété privée des biens agraires en fondement de la civilisation, et plus particulièrement de leur civilisation.

Conclusion de la troisième partie

Après avoir constaté, dans la deuxième partie, que Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide avaient globalement, et de multiples manières, célébré l'agriculture et le monde rural, il convenait d'observer si le discours qu'ils avaient produit sur le sujet avait un caractère concret et de prendre conscience de la place qu'ils avaient conférée au cadre privilégié dans lequel se pratiquait l'agriculture et se déroulait la vie rurale dans la société à laquelle ils appartenaient, à savoir la propriété foncière.

Le premier chapitre a permis de mettre en valeur le fait que les poètes de l'époque augustéenne avaient beaucoup évoqué l'Italie dans les vers où ils ont traité du monde rural. Autrement dit, s'ils ont célébré le monde rural dans son ensemble, ils ont avant tout célébré la campagne italienne, le mode de vie des agriculteurs italiens, et parfois même, de manière explicite, les qualités de la terre italienne, ou plus particulièrement de certaines régions situées à l'intérieur des frontières de l'Italie romaine. De plus, il apparaît qu'ils ont, en chantant la nécessité inexorable qu'eurent d'illustres héros tels qu'Énée et Evandre de venir s'installer avec leur peuple dans ces lieux, érigé le site de la future Rome et plus largement l'Italie – nous avons vu que, dans l'*Énéide*, Virgile avait constamment tenté d'élargir son propos à l'ensemble de l'Italie – en « terre promise ».

Quant au deuxième chapitre, il a, dans un premier temps, permis de prendre conscience, grâce à un relevé systématique, que Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide avaient fréquemment fait référence à la propriété foncière. Puis, dans un second temps, l'objectif était d'analyser le sens du discours que ces auteurs ont produit sur ce sujet. Or, il apparaît qu'ils ont, à plusieurs reprises, chanté le bonheur de ceux qui possèdent des terres et, pour certains d'entre eux, fréquemment évoqué leur propre joie de posséder un petit domaine. De plus, dans un nombre non négligeable de passages, ils ont présenté la propriété foncière comme étant l'élément fondamental du patrimoine d'un individu, et laissé entendre qu'un individu existait socialement avant tout à travers son domaine, son statut de propriétaire foncier.

Enfin, dans le troisième chapitre, nous souhaitons poursuivre l'analyse du discours produit par Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide sur la propriété foncière, et plus particulièrement mettre en valeur le lien que ces poètes ont établi entre la propriété privée des terres et/ou du bétail et la civilisation. L'étude d'un nombre non négligeable de vers amène, en effet, à constater qu'ils ont largement évoqué la propriété privée des terres et/ou du bétail lorsqu'ils ont chanté les premiers temps de leur civilisation, comme s'ils ne pouvaient concevoir ces temps et, d'une manière générale, la civilisation sans l'existence de la propriété privée des terres. Par ailleurs, s'il apparaît que, dans quelques passages, ils ont célébré des peuples pratiquant l'agriculture de manière itinérante ou une époque durant laquelle la division des terres était

interdite, il est vraisemblable que, de manière concrète, ces poètes étaient profondément attachés à leur mode de vie, à leur civilisation et au respect des limites des propriétés foncières ainsi qu'à la propriété privée du bétail. L'existence d'un nombre relativement important de vers dans lesquels ils ont dénoncé les atteintes à la propriété foncière, constatée dans le chapitre 3. 3 de la troisième partie, confirme d'ailleurs le profond attachement, d'un point de vue individuel, mais aussi social, que les poètes de l'époque augustéenne ont manifesté à l'égard de la garantie de la propriété privée des terres et du bétail.

Par conséquent, il apparaît que la propriété foncière a eu une grande importance dans le discours que les poètes de l'époque augustéenne ont produit sur le monde rural, que c'est avant tout le monde rural italien perçu à travers le cadre de la propriété foncière que ces auteurs ont célébré. Il est probable que leurs prédécesseurs grecs ou romains aient, eux aussi, introduit des références à la propriété privée des terres dans leurs récits mythologiques ou des premiers temps de l'« histoire » romaine. D'ailleurs, il était assurément difficile, pour un auteur antique, d'imaginer l'origine de sa civilisation dépourvue des éléments fondamentaux qui la caractérisaient à son époque.

D'autre part, il est remarquable que ces auteurs ont souvent manifesté une volonté de dépasser les expropriations italiennes consécutives à Philippes pour évoquer les questions liées à la propriété foncière de manière globale. Étant donné le rôle majeur qu'a joué Auguste dans les expropriations de 41 avant notre ère, il leur était impossible de dénoncer avec trop de virulence ces événements, et notamment les expropriations dont ils avaient été les victimes¹. Néanmoins, il est probable que les expropriations auxquelles Virgile, Horace, Propertius et vraisemblablement Tibulle ont été confrontés après la victoire des Césariens à Philippes ainsi que la *relegatio* à laquelle Ovide a été condamné, sont, en partie, responsables du fait que ces auteurs aient tant écrit sur la propriété foncière, et tant célébré le respect de la propriété des terres et du bétail. Si Virgile a conféré une place si importante à ce qu'il a lui-même appelé une « borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs »², lorsqu'il a fait, à la toute fin de l'*Énéide*, le récit du combat qui opposa Enée à Turnus³, c'est probablement parce qu'il avait été profondément marqué par les spoliations survenues sur le territoire de Mantoue en 41 avant notre ère⁴. À la suite de ces événements, le non-respect des limites des propriétés foncières lui serait apparu comme l'image même de la sauvagerie. Or, qui d'autre que Turnus, l'être impie par excellence, pouvait mieux incarner la transgression des règles sociales les plus essentielles, et

¹ Au sujet des conséquences personnelles qu'ont eues les expropriations italiennes consécutives à Philippes pour les poètes de l'époque augustéenne cf. la première partie de la présente étude.

² *Énéide* XII, 898 : *limes agro positus, litem ut discerneret aruis*.

³ Virgile a, en effet, chanté que Turnus avait dans sa furie soulevé une énorme borne destinée à séparer les limites des propriétés foncières, et qu'à la suite de ce geste il avait perdu ses esprits et sa force, ce qui a permis à Enée de le mettre aisément à mort. À ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 3. 1. et 3. 3. de la présente partie).

⁴ Rappelons d'ailleurs qu'il a très vraisemblablement été lui-même victime de ces spoliations. À ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie).

qu'est-ce qui pouvait le mieux légitimer l'installation des Troyens dans la région de la future Rome que cette défaite infligée au sauvage symbolisée par Turnus et particulièrement son geste contraire au respect des limites des propriétés foncières. Quoiqu'il en soit, il apparaît que Virgile a débuté son œuvre – du moins pour ce qui est des œuvres conservées – en évoquant le cas d'un exproprié et a clos son dernier poème en mettant en scène l'immutabilité d'une « borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs »¹. Enfin, comme nous espérons l'avoir mis en valeur dans cette partie, la question de la propriété privée des terres a été constamment présente dans son œuvre.

Quant à Horace, s'il a si souvent célébré sa joie d'être le propriétaire d'un petit domaine en Sabine, critiqué avec autant de virulence ceux qui acquéraient d'immenses domaines sans se soucier des droits des petits propriétaires, c'est probablement parce qu'il avait, du fait de sa participation à la bataille de Philippes aux côtés des Césaricides, été exproprié du domaine paternel, et ainsi privé un temps de toute terre. De même, si Tibulle a tant chanté son désir de vivre humblement dans son petit domaine en compagnie de Délia, c'est peut-être parce qu'il avait conscience de la valeur de cette vie simple et tranquille, du fait d'avoir été dépossédé d'une grande partie de ses terres. À l'inverse, si Propertius a moins chanté le monde rural et n'a jamais exprimé sa joie d'être le propriétaire d'un petit domaine, c'est peut-être parce que l'expropriation dont il avait été victime s'était révélée plus traumatisante encore – il a, en effet, indiqué que celle-ci avait été accompagnée de la mort de son père² –, annihilant ainsi chez lui le goût pour un monde rural trop concret, une nature extérieure au cadre des jardins. Ce à quoi il faut ajouter qu'il n'était peut-être propriétaire d'aucune terre.

Enfin, Ovide, selon toute vraisemblance n'a pas été concerné par les expropriations foncières de 41 avant notre ère. Ainsi, le fait qu'il tienne un discours très proche de ses prédécesseurs sur les thèmes relatifs à la propriété foncière trouverait une explication dans le fait qu'il ait été influencé par les œuvres de ces derniers³. Il est même possible que, fort de la qualité artistique de Virgile, Horace, Propertius et Tibulle, ces sujets soient rapidement devenus des *topos* littéraires. Par ailleurs, concernant Ovide, il est remarquable que lorsqu'il fut relégué à Tomes, le ton de son discours sur le monde rural se fit plus sincère et qu'il exprima, dans le cadre de cette situation personnelle particulièrement difficile, tout l'attachement qu'il avait pour les terres qu'il possédait dans les environs de Rome et sur le territoire des Péligniens. Enfin, il convient de préciser que lorsqu'il prit conscience du fait qu'il ne rentrerait jamais en Italie, il implora un changement de lieu d'exil, afin de pouvoir posséder une terre dans une contrée sécurisée et au climat moins difficile, comme si le fait de posséder des terres dans un lieu favorable était la garantie de son existence sociale, voire de son humanité.

¹ *Enéide* XII, 898 : *limes agro positus, litem ut discerneret aruis.*

² À ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2. de la première partie).

³ Il est possible d'établir un nombre non négligeable de parallèles entre certains passages composés par Ovide sur le respect de la propriété privée des terres et/ou du bétail et certains vers composés par Virgile, Horace ou Tibulle.

Quatrième partie

**Des dieux et des rites qui protègent les
domaines**

Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont chanté dans un nombre non négligeable de vers, des dieux et/ou des rites dont l'action et/ou la fonction étaient de réaffirmer les limites des domaines, afin de protéger la propriété des terres et, d'une manière générale, tout ce qui appartient au *dominus* à l'intérieur de ses terres¹. Dans le cadre de la présente partie, nous désirons étudier cet aspect particulier de leur discours pour disposer d'informations sur les procédés religieux relatifs à la protection de la propriété privée des terres à l'époque augustéenne. Ce deuxième objectif aura pour conséquence de transformer en source, en document, les œuvres des poètes de l'époque augustéenne et en données ce qu'indiquent ces poètes sur ces pratiques religieuses². D'un point de vue méthodologique, il ne s'agit plus, comme dans les deux parties précédentes, d'analyser le sens de ce que Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide disent, comment ils le disent, pourquoi ils le disent, mais bien de considérer exclusivement ce qu'ils disent. Cette transformation ne va pas de soi, d'autant que les poèmes sont par essence des œuvres de fiction, ou du moins des œuvres dans lesquelles leurs auteurs ne se fixent pas pour objectif de décrire précisément des événements, des faits, des situations, en l'occurrence des comportements socio-religieux. Le souhait des poètes est avant tout d'introduire leurs lecteurs dans un univers, de transmettre un discours. Mais il n'en demeure pas moins qu'une œuvre renvoie nécessairement à des réalités concrètes, sociales, économiques, politiques, religieuses, du fait qu'elle appartient pleinement au cadre socio-économico-politico-religieux dans lequel elle a été créée. Récemment le linguiste Pierre V. Zima a exprimé cette idée en ces termes : « les discours philosophiques, littéraires ou sociologiques ne subissent pas mécaniquement des influences : ils sont sociaux au plus haut degré dans la mesure où ils absorbent (consciemment ou inconsciemment du point de vue des auteurs) des langages non philosophiques, non littéraires et non scientifiques »³.

Autrement dit, même lorsqu'ils relatent des mythes, mettent en scène des personnages fictifs ou encore racontent des faits à leur manière, les poètes font référence à des événements,

¹ A ce titre D. Gargola a indiqué, après avoir souligné le caractère ambivalent de la relation que le propriétaire foncier entretient avec la nature (à ce sujet *cf. supra* dans la deuxième partie de la présente étude), que les dieux étaient un soutien pour l'agriculteur, que ce dernier recherchait constamment l'aide des dieux afin de trouver dans leurs domaines un peu de paix dans un univers inconstant, voire violent : « This ambivalence brings us to the third factor here examined, God's farmers may be seen as embattled beings, attempting to carve out a small area of peace in a violent and irrational cosmos », *Man, God, Nature and Farming*, Oxford, 1998, p. VIII-IX.

² Sur la question de l'utilisation d'un texte comme document *cf.* notamment Veyne P., *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1978, Foucault M., *L'archéologie du savoir*, Paris, 1969, Maingueneau D., « Philologie et analyse du discours », *Sciences du texte et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*, Genève, 2005, p. 37-49, Adam J.-M., « Les sciences de l'établissement des textes et la question de la variation », *Sciences du texte...*, p. 69-96, Adam J.-M., *Linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, 2005, ou encore le *Dictionnaire d'analyse de discours*, sous la direction de Charaudeau P., Maingueneau D., Paris, 2002.

³ Zima P.V., « Le concept de théorie en sciences humaines. La théorie comme discours et sociolecte », *Sciences du texte et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*, Genève, 2005, p. 25.

des pratiques, des situations concrètes. Sans ces références ils ne pourraient d'ailleurs pas être compris de leurs lecteurs. Ainsi, des historiens de l'antiquité – notamment Jean-Pierre Vernant dans *Mythe et société en Grèce ancienne*, Georges Dumézil dans *Mythe et Épopée*, Marcel Detienne, Marie-Madeleine Mactoux, Alain Bresson, Colette Jourdain-Annequin, Bernard Sergent, Nicole Loraux, Claude Calame –, mais aussi des anthropologues – Claude Lévi-Strauss et B. Malinowski en premier lieu –, des sémiologues – Roland Barthes, A.J. Greimas – des sociologues – Emile Durkheim, Marcel Mauss –, des penseurs essayistes – René Girard, Umberto Eco¹ – se sont interrogés sur ces questions d'interprétation des textes, et ont souvent déduit des informations de nature sociale, économique ou religieuse de textes de fictions, de récits mythiques², et fait des hypothèses sur des pratiques sociales, économiques, religieuses à partir de ce types d'œuvres³. Par conséquent, compte tenu du nombre de vers dans lesquels Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont traité de dieux ou de rites liés à la propriété foncière, il s'avère que leurs poèmes font partie des principales sources littéraires dont disposent les historiens pour connaître la religion agraire privée romaine, et particulièrement les moyens religieux mis en œuvre par les Romains pour assurer la garantie des biens des propriétaires fonciers, à l'époque classique⁴.

Dans le cadre de cette partie, nous reviendrons donc sur l'ensemble des passages dans lesquels Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont fait référence au caractère sacré de la propriété foncière et particulièrement de ses limites, et nous les classerons, d'une part, suivant

¹ Cf. notamment Detienne M., « Mythes grecs et analyse structurale », *Il Mito Greco* (Actes du colloque d'Urbino, mai 1973), Roma, 1977 ; Detienne M., *Dionysos à ciel ouvert*, Paris, 1986 ; Mactoux M.-M., *Pénélope. Légende et Mythe*, Besançon, 1975 ; Bresson A., *Mythes et contradictions. Analyse de la VIII^e Olympique de Pindare*, Paris, 1979 ; Jourdain-Annequin C., *Héraclès aux portes du soir. Mythe et Histoire*, Paris, 1989 et Jourdain-Annequin C., « De l'exploit héroïque à la biographie », *Discours religieux dans l'Antiquité*, Paris, 1995, p. 93-114 ; Loraux N., *Les enfants d'Athènes. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, 1981 ; Calame Cl., « Pragmatique de la fiction : quelques procédures de deixis narrative et énonciative en comparaison (poétique grecque) », *Science du texte et analyse du discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*, Genève, 2005, p. 119-143 ; Calame Cl., *Le récit en Grèce ancienne. Énonciations et représentations de poètes*, 2^{ème} (éd.), Paris, 2000 ; Barthes R., *Mythologies*, Paris, 1957, notamment « Le mythe, aujourd'hui » dans ce recueil, ou encore « Introduction à l'analyse structurale des récits », *L'analyse structurale du récit*, Paris, 1981, p. 17-33 ; Greimas A.J., « Éléments pour une théorie de l'interprétation du récit mythique », *L'analyse structurale du récit*, Paris, 1981, p. 34-65 ; Girard R., *La voix méconnue du réel. Une théorie des mythes archaïques et modernes*, Paris, 2004 ; Eco U., *L'œuvre ouverte*, (trad. de l'Italien en français), Paris, 1979 et Eco U., *Le lector infabula, le rôle du lecteur ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*, (trad. de l'Italien en français), Paris, 1989. Par ailleurs, il convient de préciser que cette « liste » d'historiens, de sociologues, d'anthropologues, de penseurs n'est pas exhaustive. Il s'agit d'une énumération des principaux auteurs qui ont nourri notre réflexion sur le sujet.

² Les ouvrages et les articles cités ci-dessus montrent d'ailleurs que les recherches sur le sujet se sont avant tout portées sur le mythe.

³ Au sujet de ces problèmes d'analyse historique à partir des œuvres de fiction, il convient également de citer les études récentes réalisées dans le cadre du colloque *Jeux et enjeux de la mise en forme. Aux Marges de l'histoire* (Besançon, 29 novembre-2 décembre 2006) et particulièrement les interventions de M. Pfaff Reydellet, « Quand l'épique s'aventure à faire l'éloge du prince. Cléopâtre chez Propertius (III, 11) : personnage historique ou domina élégiaque », Marie Ver Eecke, « Ovide entre poésie et histoire » et Marie-Claude Charpentier, « La fable et l'écriture de l'histoire ».

⁴ A ce titre soulignons à nouveau le fait que les œuvres des poètes de l'époque augustéenne constituent un corpus homogène autant d'un point de vue littéraire qu'historique.

les divinités dont ils parlent, d'autre part suivant la nature des rites auxquels ils se réfèrent. Il conviendra d'ajouter à ces passages les vers dans lesquels ces poètes ont fait, de manière plus indirecte, référence au caractère sacré des limites des propriétés foncières. Enfin, dans le but de comprendre au mieux ces pratiques religieuses, nous confronterons les informations qui émanent des œuvres des poètes de l'époque augustéenne avec celles qu'ont fournies les auteurs antiques qui traitaient de ces thèmes et dont les objectifs étaient souvent plus didactiques. Des historiens, des agronomes, des arpenteurs, des linguistes antiques ont en effet parfois écrit sur les divinités protectrices du domaine ou les rites de lustration agraire.

Chapitre 1. Divinisation et sacralisation des limites des propriétés foncières

Des dieux, des fêtes et des rites dont la fonction était de renforcer les limites des propriétés foncières, ont été, nous avons pu le constater, évoqués et décrits par nos poètes. Nous avons notamment pu relever qu'ils ont, d'une part, plusieurs fois évoqué Terminus et qu'ils l'ont fréquemment présenté comme le protecteur des limites des propriétés foncières, d'autre part, qu'ils ont fait référence à des rites de lustration agraire qui consistaient à tourner autour des limites des domaines. Nous souhaitons, dans le présent chapitre, étudier précisément la manière dont ces poètes ont chanté Terminus et le culte qui lui était rendu, ainsi que ces rites de lustration qui sacralisent, eux aussi, les limites des propriétés foncières.

1. 1. Terminus, le dieu des limites

Il y a quatre passages dans lesquels un poète de l'époque augustéenne a fait référence à Terminus ou aux *Terminalia*, la fête consacrée au dieu des limites. D'un point de vue chronologique, Horace est le premier à avoir évoqué explicitement les *Terminalia*. Dans l'*Epodes* II, il a chanté « l'agnelle immolée aux fêtes Terminales »¹, alors qu'il dépeignait les plaisirs simples de la vie rurale². Ainsi, le Vénousien renseigne très peu sur la nature et la fonction de la fête. Toutefois il est possible de retenir de ce vers que le culte de Terminus était pratiqué à l'époque d'Horace, et que c'était une agnelle qui lui était offerte lors de sa fête.

Le deuxième passage est extrait de l'*Elégies* I, 1 de Tibulle. L'amant de Délia a chanté après avoir formulé le souhait que l'Espérance ne le « leurre point », « mais qu'elle fasse toujours s'amonceler » ses récoltes et remplisse ses cuves « d'un vin nouveau bien épais »³ :

¹ *Epodes* II, 59 : *uel agna festis caesa Terminalibus*.

² Au sujet du discours sur le monde rural produit par Horace dans cette *Epodes* cf. *supra*.

³ *Elégies* I, 1, 9-10 : *nec Spes destituat, sed frugum semper aceruos praebeat et pleno pingua musta lacu*.

« Car j'honore dévotement et les souches perdues dans les champs et les vieilles pierres des carrefours, qui portent des guirlandes de fleurs ; et, les prémices de tous les fruits que me donne le printemps sont l'offrande que je dépose aux pieds du dieu rustique¹. »

Cette référence de Tibulle à sa manière d'honorer dévotement « les souches perdues dans les champs » renvoie vraisemblablement au culte de Terminus. En effet, comme l'indique Ovide, dans le livre II des *Fastes* – nous y reviendrons ci-dessous –, Terminus se manifestait dans les bornes qui délimitaient les propriétés foncières. De plus, il est avéré, notamment grâce aux traités d'arpentage rédigés par les *agrimensores* Romains², que celles-ci pouvaient être des souches³. D'autre part, « les vieilles pierres des carrefours, qui portent des guirlandes de fleurs » auxquelles Tibulle a fait allusion, étaient probablement des pierres destinées à marquer la convergence de plusieurs propriétés foncières. Enfin, le dieu rustique auquel Tibulle affirme offrir les prémices des fruits que lui donne le printemps n'est autre que Terminus. Nous verrons d'ailleurs qu'Ovide et les autres auteurs romains qui ont traité du dieu des limites, ont fait référence à son « antiquité ».

Le troisième passage est extrait du vers 50 du livre II des *Fastes*. Ovide a indiqué dans ce vers que février était le mois durant lequel avait lieu la fête de Terminus et qu'il constituait à haute époque le terme des fêtes romaines⁴, c'est-à-dire la fin de l'année : « quant à toi Terminus, tu constituais aussi le terme des fêtes sacrées »⁵. Il est probable qu'Ovide ait précisé « aussi » – *quoque* – en référence au fait que Terminus était avant tout le dieu des limites spatiales.

Enfin, le quatrième passage, que l'on peut subdiviser en trois car il concerne plus d'une quarantaine de vers et qu'il contient des informations fondamentales sur le dieu, est également extrait du livre II des *Fastes*. En effet, comme Ovide l'a indiqué au début de ce livre, les *Terminalia* avaient lieu en février, plus précisément le 23 février. Ainsi, pour entretenir ses lecteurs sur les rites qui avaient lieu à cette date, Ovide a chanté :

¹ *Elégies* I, 1, 11-14 : *Nam ueneror, seu stipes habet desertus in agris seu uetus in triuio florida sarta lapis, et quodcumque mihi pomum nouus educat annus, libatum agricolae ponitur ante deo.*

² Rappelons que le *corpus* des textes gromatiques se compose principalement de quatre traités d'époque impériale : *Les conditions des terres* de Siculus Flacus, *L'établissement des limites* d'Hygin l'arpenteur, *L'œuvre gromatique* de Frontin et *L'œuvre gromatique* d'Hygin le gromatique. Pour une présentation de ce *corpus* et du *corpus agrimensorum* dans sa globalité cf. l'introduction de Guillaumin J.-Y., *Les arpenteurs romains. Hygin le gromatique, Frontin*, Paris, 2005, p. 3-5 ou Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005, p. 21-29.

³ Sur ce point cf. Siculus Flaccus, *Les conditions des terres*, 39-46 ; Hygin, *L'œuvre gromatique*, 90, 135.

⁴ D'une manière générale, au sujet des fêtes romaines cf. Harmon D.P., « The public Festivals of Rome », *Aufstieg*, II, 16, 2, 1978, p. 1440-1468 et p. 1592-1603 (ces pages permettent d'avoir des indications sur la distinction entre fêtes privées et fêtes publiques, mais il convient dans certains cas d'être prudent avec les choix réalisés par l'auteur) ; Schilling R., « Roman Festivals and their Significance », *AcCl*, 7, 1964, p. 44-66 ; Porte D., *Les fêtes romaines antiques*, Toulouse, 2001, et plus spécifiquement au sujet des fêtes des six derniers mois de l'année (auxquels les *Terminalia* n'appartiennent pas) cf. Dumézil G., *Fêtes d'été et d'automne, suivie de dix questions romaines*, Paris, 1975.

⁵ *Fastes* II, 50 : *Tu quoque sacrorum, Termine, finis eras.* Notons, par ailleurs, que cette information est indirectement confirmée par un passage de Varron dans le *De la langue latine* (VI, 13) et Macrobe dans les *Saturnales* (I, XIII). Nous reviendrons d'ailleurs sur le sujet.

« Quand la nuit sera passée, on rendra les honneurs traditionnels au dieu qui par sa marque délimite les champs. Terminus, que tu sois une pierre ou une souche enfoncée dans la terre, tu exerces ta puissance divine depuis l'antiquité. Tu es couronné par deux propriétaires venus de deux côtés différents ; ils t'offrent deux guirlandes et deux galettes. On dresse un autel : la rustique fermière y apporte elle-même sur un tesson le feu qu'elle a pris à la braise de son foyer. Un vieillard débite le bois, assemble le bûcher avec adresse, en s'efforçant de l'affermir avec des branches solidement fichées en terre ; ensuite, il attise les premières flammes avec de l'écorce sèche ; près de lui, un enfant tient en mains une grande corbeille. Puis, quand à trois reprises il y a puisé des grains pour les jeter sur le feu, une petite fille lui présente des tranches de gâteau de miel. D'autres portent le vin : un peu de chaque offrande est livré aux flammes. L'assistance, vêtue de blanc, regarde et observe un silence religieux. La borne commune de Terminus est aspergée par le sang d'un agneau ; le dieu ne se plaint pas si on lui offre un cochon de lait. Tout le voisinage s'associe avec simplicité à la célébration du festin et chante tes louanges, vénérable Terminus : " Toi, tu assures les frontières des peuples, des villes et des royaumes immenses ; sans toi, chaque champ serait exposé aux litiges. Tu ignores les intrigues, tu ne te laisses pas corrompre par l'or, tu protèges avec la bonne foi du droit les champs qui te sont confiés¹. »

Ovide a produit dans ces vers une description très détaillée du culte rendu à Terminus. D'ailleurs, sur certains points cette description apparaît tellement minutieuse et visuelle² qu'il est possible que tous ces éléments n'étaient pas impérativement requis. Néanmoins, ces vers fournissent des informations essentielles sur Terminus, et il convient de les mettre en valeur. Il apparaît, en premier lieu, qu'Ovide a présenté explicitement Terminus comme le « dieu qui par sa marque délimite les champs »³. Ainsi, le poète a laissé entendre que ce dernier se matérialisait physiquement dans les éléments destinés à marquer les limites entre les champs – le terme *arua* utilisé ici par Ovide renvoie aux champs, aux terres cultivées, mais aussi à la notion de propriété –, soit, par conséquent, qu'il était le garant des limites des propriétés foncières. D'ailleurs, quelques vers plus loin, Ovide a, de nouveau, évoqué la fonction du dieu, puisqu'il a chanté qu'il assurait « les frontières des peuples, des villes et des royaumes immenses »⁴, c'est-à-dire qu'il était non seulement le dieu des limites des propriétés foncières mais aussi de toutes les frontières, de toutes les limites. Toutefois, il convient de remarquer qu'immédiatement après, Ovide a rappelé la fonction agraire du dieu. Il a chanté

¹ *Fastes* II, 639-662 : *Nox ubi transierit, solito celebretur honore Separat indicio qui deus arua suo. Termine, siue lapis siue es defossus in agro Stipes, ab antiquis tu quoque numen habes. Te duo diuersa domini de parte coronant Binaque sarta tibi binaque liba ferunt. Ara fit : huc ignem curto fert rustica testo Sumptum de tepidis ipsa colona focis. Ligna senex minuit concisaque construit arte, Et solida ramos figere pugnat humo ; Tum sicco primas iritat cortice flammis ; Stat puer et manibus lata canistra tenet. Inde ubi ter fruges medios immisit in ignes, Porrigit incisos filia parua fauos. Vina tenent alii : libantur singula flammis. Spectant et linguis candida turba fauet. Spargitur et caeso communis Terminus agno, Nec queritur, lactans cum sibi porca datur. Conueniunt celebrantque dapes uicinia simplex Et cantant laudes, Termine sancte, tuas : « tu populos urbesque et regna ingentia finis ; Omnis erit sine te litigiosus ager. Nulla tibi ambitio est, nullo corrumperis auro, Legitima seruas credita rura fide.*

² Au sujet du caractère visuel et esthétique de cette description cf. *supra* (chapitre 2. 2. 1. de la deuxième partie).

³ *Fastes* II, 640 : *Separat indicio qui deus arua suo.*

⁴ *Fastes* II, 659 : *tu populos urbesque et regna ingentia finis.*

successivement « sans toi, chaque champ serait exposé aux litiges »¹ et « Tu ignores les intrigues, tu ne te laisses pas corrompre par l'or, tu protèges avec la bonne foi du droit les champs qui te sont confiés »², comme pour signifier que la principale activité de Terminus se situait dans les champs et pour préciser, encore un peu plus, que ses fonctions étaient liées au droit de propriété privée des terres.

Par ailleurs, Ovide a précisé la nature physique de ce dieu marqueur de limites. Il a indiqué qu'il pouvait être une pierre ou une souche enfoncée dans la terre : « Terminus, que tu sois une pierre ou une souche enfoncée dans la terre »³. De plus, l'auteur des *Fastes* a spécifié que Terminus exerçait sa « puissance divine depuis l'antiquité »⁴, sous-entendant ainsi que le culte du dieu était très ancien, et que les éléments destinés à garantir la propriété privée des terres également. D'ailleurs, cela correspond à ce que nous avons pu constater dans le chapitre 3. 1 de la troisième partie, à savoir que les poètes de l'époque augustéenne ont fait remonter à une haute époque l'existence de la propriété privée des terres et des moyens de la garantir⁵. Enfin, à partir de ces vers, il est possible, malgré le caractère théâtral de la description, de mettre en valeur quelques éléments du culte⁶ qui était rendu à Terminus le 23 février. Tout d'abord, si l'on en croit Ovide, et sur ce point rien ne permet de douter de la véracité de ses affirmations, Terminus était honoré par les deux propriétaires dont il délimitait les terres. Le poète raconte que, dans un premier temps, chacun des *domini* offrait au dieu une guirlande, probablement de fleurs, et une galette⁷. Puis, Ovide a indiqué qu'un autel était dressé en l'honneur du dieu, et que la fermière – au sens probablement de femme du *dominus*

¹ *Fastes* II, 660 : *Omnis erit sine te litigiosus ager.*

² *Fastes* II, 661-662 : *Nulla tibi ambitio est, nullo corrumpere auro, Legitima seruas credita rura fide.*

³ *Fastes* II, 641 : *Termines, siue lapis siue es defossus in agro.*

⁴ *Fastes* II, 642 : *Stipes, ab antiquis tu quoque numen habes.*

⁵ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 3. 1. de la troisième partie).

⁶ Il convient comme D. Porte l'a souligné (contre l'avis de R. Schilling qui dans un recueil de conférences intitulé « Quel crédit faut-il accorder à Ovide, poète des *Fastes* ? » (*Latomus*, 107, 1966, p. 9-24 ; sur ce point cf. également Schilling R., « Ovide, poète des *Fastes* », *Mélanges J. Carcopino*, 1966, p. 863-875 ; Schilling R., « Ovide, interprète de la religion romaine », *REL*, 46, 1968, p. 222-235), affirme qu'il faut remercier Ovide pour certaines exégèses précieuses et que « le déséquilibre que nous ressentons parfois entre la description rituelle et la justification mythique ne doit pas accabler le poète », car explique R. Schilling, il correspond à un « déséquilibre entre traditions romaines et goût hellénistique » ; d'autre part, Schilling affirme qu'« Ovide ne demande qu'à respecter les faits quand ils s'imposent avec la force d'une tradition authentique » (« Quel crédit faut-il accorder à Ovide, poète des *Fastes* ? », p. 18 et 23)), d'être prudent avec les données que l'historien de la religion romaine peut retirer des *Fastes*, de prendre en compte ce que D. Porte appelle les « initiatives et les audaces créatrices » du poète. Toutefois, et D. Porte le concède, cette prudence doit s'appliquer essentiellement aux étymologies. A la question « la liturgie ovidienne a-t-elle quelque chose à voir avec la liturgie traditionnelle ? », la savante répond : « au niveau du rituel, oui. Au niveau de l'étymologie, certainement non. » (*L'étymologie religieuse dans les Fastes d'Ovide*, Paris, 1985, p.190). Au sujet du crédit qu'il faut accorder aux informations religieuses fournies par Ovide dans les *Fastes*, cf. également Le Bonniec H., « Notes critiques sur les *Fastes* d'Ovide », *RPh*, 34, 1960, p. 194-215 ; Le Bonniec H., « Etat présent des études sur les *Fastes* d'Ovide », *Acta conuentus... Tomes*, Bucarest, 1976, p. 407-420 ; Toutain J., « La religion romaine d'après les *Fastes* d'Ovide », *JS*, 1931, p. 105-120.

⁷ *Fastes* II, 643-644 : *Te duo diuersa domini de parte coronant Binaque sarta tibi binaque liba ferunt.*

– allumait cet autel avec le feu de son foyer¹. Le fait que la fermière allume l'autel de Terminus avec le feu de son foyer est intéressant, dans le sens où cela renvoie directement à la question du rapport à la propriété, et plus particulièrement au rapport entre les limites de la propriété et le cœur de la propriété. Cette utilisation du foyer et l'évocation de la femme établissent un lien entre la religion domestique et le culte de Terminus.

Dans les vers qui suivent, Ovide a décrit en détail comment un vieillard – sur ce point le poète a peut-être été trop précis et affirmatif dans le sens où il est possible que ce ne soit pas nécessairement un *vieillard* qui réalisait cette tâche – assemblait et allumait le bûcher destiné à recevoir les offrandes de Terminus². Par la suite le poète a, dans une nouvelle mise en scène, établi la liste des offrandes qui étaient offertes au dieu – à savoir trois poignées de grains, des tranches de gâteau de miel, du vin³, soit des offrandes traditionnelles –, et indiqué que c'était un agneau ou un cochon de lait qui était sacrifié en son honneur⁴. Enfin, Ovide a précisé que le sacrifice⁵ était réalisé sur la borne de Terminus qui sépare les propriétés foncières⁶, et que tout le voisinage participait au repas rituel offert au dieu⁷.

Ainsi, il apparaît que le culte qui était rendu le 23 février à Terminus était de nature privée et qu'il avait pour fonction de réaffirmer les limites des propriétés foncières, et, d'une manière plus générale, de créer la concorde entre les voisins⁸. A travers, la référence à l'ensemble du voisinage qui participe au repas rituel, Ovide a, en effet, transmis l'image d'un groupe social particulièrement solidaire, rassemblé autour de ce dieu qui garantit les limites de leurs domaines.

Par ailleurs, Ovide a traité, quelques vers plus loin, d'une des principales caractéristiques du dieu, à savoir son immuabilité, en indiquant que les auspices permirent, lors de la

¹ *Fastes* II, 645-646 : *Ara fit : huc ignem curto fert rustica testo Sumptum de tepidis ipsa colona focis.*

² *Fastes* II, 647-649 : « Un vieillard débite le bois, assemble le bûcher avec adresse, en s'efforçant de l'affermir avec des branches solidement fichées en terre ; ensuite, il attise les premières flammes avec de l'écorce sèche » : *Ligna senex minuit concisaque construit arte, Et solida ramos figere pugnat humo ; Tum sicco primas inritat cortice flammis.*

³ *Fastes* II, 651-653 : *Inde ubi ter fruges medios immisit in ignes, Porrigit incisos filia parua fauos. Vina tenent alii : libantur singula flammis.*

⁴ *Fastes* II, 555-556 : *Spargitur et caeso communis Terminus agno, Nec queritur, lactans cum sibi porca datur.*

⁵ D'une manière générale, au sujet du sacrifice offert à Terminus cf. Piccaluga G., *Terminus. I segni di confine nella religione romana*, Roma, 1974, p. 293-305.

⁶ *Fastes* II, 555 : *Spargitur et caeso communis Terminus agno.*

⁷ *Fastes* II, 557-558 : *Conveniunt celebrantque dapes uicinia simplex Et cantant laudes, Termine sancte, tuas.*

⁸ A. Gonzalès qui, dans son article « Le dieu Terme se tient en gardien à l'entrée du monde », a mené une réflexion sur le rôle de Terminus à l'échelle de l'Empire romain, a même indiqué que « les *Terminalia* rappellent ainsi annuellement le principe organisateur d'une société de droit rural où la règle de l'autolimitation est garante de la cohésion de la cité devenue matrice et norme de l'empire depuis les temps les plus anciens » (*Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, p. 64).

construction du temple de la triade capitoline par Tarquin l' Ancien, la désaffectation de toutes les chapelles installées sur la colline, excepté celle de Terminus¹ :

« Qu'advint-il quand on construisit le nouveau Capitole ? Si les dieux, dans un bel ensemble, s'inclinèrent devant Jupiter en cédant leur emplacement, Terminus, lui, demeura, selon le récit des anciens, à l'intérieur du sanctuaire, là où il fut trouvé ; ainsi, il partage le temple avec le grand Jupiter. Encore aujourd'hui, pour lui permettre de ne rien voir au-dessus de lui que les étoiles, le toit du temple comporte un étroit orifice. A la suite de cet épisode, Terminus, tu n'es plus libre de te mouvoir : une fois placé, reste à ton poste. Et ne cède absolument rien, si un voisin te sollicite, pour ne pas paraître donner la préférence à un homme sur Jupiter. Et s'il t'arrive d'être heurté par un soc ou par un hoyau, proclame : "Ce champ-ci est à toi et ce champ-là, à toi !" ² »

Cet épisode qu'Ovide a probablement emprunté aux *Annales* – il s'en réfère aux Anciens³ –, faisant le récit d'un Terminus ne cédant pas devant Jupiter, renvoie avec force au caractère immuable du premier et, par son intermédiaire, des bornes destinées à marquer les limites en générale⁴, et des propriétés foncières en particulier. D'ailleurs, il est remarquable qu'après avoir chanté le refus de Terminus de quitter le Capitole en faveur de Jupiter, Ovide a immédiatement rappelé la fonction agraire du dieu, et plus précisément son rôle dans le respect des limites des propriétés foncières, puisqu'il l'a enjoint, d'une part, à ne céder absolument rien, si un voisin le sollicitait, pour ne pas, a-t-il ajouté, « paraître donner la préférence à un homme sur Jupiter »⁵, d'autre part, à proclamer « Ce champ-ci est à toi et ce champ-là, à toi ! » s'il était « heurté par un soc ou par un hoyau »⁶. Ainsi ces vers mettent en valeur le lien qui unit Jupiter et Terminus ainsi que l'importance que les Romains conféraient à ce dernier et, par conséquent, au respect des limites des propriétés foncières⁷. Encore une fois, il apparaît que le respect des limites des propriétés foncières est à la base de la civilisation romaine¹.

¹ Ajoutons que Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ont également fait référence à cet événement. D'après Tite-Live (I, 55, 3-4) ce présage fut interprété comme un gage de stabilité de l'Etat, et Denys d'Halicarnasse (III, 69, 5) a précisé que l'enclos sacré de Terminus avait été incorporé dans le vestibule de la *cella* réservée à Minerve.

² *Fastes* II, 667-678 : *Quid, noua cum fierent Capitolia ? Nempe deorum Cuncta Ioui cessit turba locumque dedit ; Terminus, ut ueteres memorant, inuentus in aede Restitit et magno cum Ioue templa tenet. Nunc quoque, se supra ne quid nisi sidera cernat, Exiguum templi tecta foramen habent. Termine, post illud leuitas tibi libera non est : Qua positus fueris in statione, mane ; Nec tu uicino quicquam concede roganti, Ne uideare hominem praeposuisse Ioui. Et seu uomeribus seu tu pulsabere rastris, Clamato « Tuus est hic ager, ille tuus ».*

³ *Fastes* II, 669 : *ut ueteres memorant.* Précisons à ce sujet que Caton l'ancien, Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ont également fait référence à cet événement.

⁴ Comme A. Gonzalès l'a indiqué : « L'obstination de Terminus rappelait la nécessité de respecter le caractère sacré de l'installation du dieu et garantissait ainsi la pérennité de la propriété du lieu en dessinant des limites à la toute puissance de de Jupiter comme à celle de l'Etat dans la cité » (« Borner et limiter : pré-droit et sacralisation de la propriété aux origines de Rome », *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire Romain*, p. 186).

⁵ *Fastes* II, 675-676 : *Nec tu uicino quicquam concede roganti, Ne uideare hominem praeposuisse Ioui.*

⁶ *Fastes* II, 677-678 : *Et seu uomeribus seu tu pulsabere rastris, Clamato « Tuus est hic ager, ille tuus ».*

⁷ Précisons que G. Piccaluga qui a rédigé un ouvrage sur Terminus – *Terminus. I segni di confine nella religione romana*, Roma, 1974 – a largement insisté sur le caractère mythologique de ce récit relatif à la volonté du dieu des limites de demeurer sur le Capitole lors de la construction du temple de Jupiter (elle a notamment consacré une partie – p. 141 à 262 – à la « dimensione mitica » des informations disponibles sur Terminus), sans toutefois nier une relation

Enfin, Ovide a terminé son exposé sur Terminus et les *Terminalia*, en indiquant que le dieu recevait le sacrifice d'un agneau au niveau de la sixième borne milliaire de la voie laurentine – « Il est une route qui conduit à la campagne laurentine, au royaume convoité jadis par le chef dardanien. Sur cette route, la sixième borne à partir de la Ville te voit offrir en sacrifice, Terminus, la fressure d'un agneau porteur de laine »² –, c'est-à-dire à environ neuf kilomètres de Rome, sur la frontière de l'*ager Romanus* primitif. Ainsi, le poète indique, d'une part, que, parallèlement au culte privé qu'il a décrit ci-dessus, Terminus recevait un culte public, et rappelle, d'autre part, qu'au-delà des limites des propriétés foncières, Terminus était le dieu de l'ensemble des limites, des frontières et particulièrement des frontières de l'ancien territoire de Rome³.

Quoi qu'il en soit, Ovide a transmis dans le livre II des *Fastes*, un grand nombre d'informations sur Terminus et le culte officiel à la fois privé et public qui lui était rendu tous les 23 février. D'ailleurs, ces quelques vers composés par l'auteur des *Fastes* constituent une des principales sources dont les historiens de la religion romaine disposent sur Terminus et les *Terminalia*. Il convient néanmoins, afin de confronter ces informations, de prendre connaissance des autres passages relatifs à Terminus rédigés par des auteurs antiques, à commencer par Plutarque.

En effet, Plutarque, dans *Numa* 16, 2, a écrit quelques lignes sur Terminus et celles-ci vont globalement dans le même sens que les vers composés par Ovide :

« Le dieu Terme, ou dieu des bornes, était honoré par des sacrifices publics et privés qu'on faisait auprès des limites des champs. On y offre aujourd'hui des victimes vivantes ; autrefois ces sacrifices se faisaient sans effusion de sang : Numa, dans sa sagesse, avait compris que le dieu des bornes, veillant sur la paix et témoignant pour la justice, devait être pur de tout meurtre⁴. »

entre les deux divinités ainsi que la présence d'une chapelle propre à Terminus dans le temple de Jupiter Capitolin à l'époque historique. D'ailleurs, d'une manière générale, l'historienne italienne a dénoncé le caractère « absurde » d'une religion « démythifiée » – « Si che si verrebbe così a verificare l'assurdo di una religione demitizzata... », p. 10 – et affirmé qu'un des objectifs majeur de sa recherche était de mettre en valeur les aspects mythologiques dans la religion romaine : « gran parte di questa ricerca su Terminus tenta appunto di contribuire alla raccolta e allo studio del materiale mitico nella religione di Roma » (p. 13).

¹ Pour A. Gonzalès « Terminus scelle le pacte de la cité avec ses habitants en légalisant la propriété, en la justifiant tout en obligeant les propriétaires à coexister selon un principe unique qui est le respect de la fondation que la limite justifie et que la borne scelle dans le sol » (« Le dieu Terme se tient en gardien à l'entrée du monde », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, p. 65).

² *Fastes* II, 679-682 : *Est uia quae populum Laurentes ducit in agros, Quondam Dardanio regna petita duci. Illa lanigeri pecoris tibi, Termine, fibris sacra uidet fieri sextus ab Vrbe lapis.*

³ Précisons que d'autres sanctuaires de confins situés au niveau de l'*ager romanus* primitif sont connus, notamment celui de Dea Dia qu'a longuement étudié J. Scheid., notamment dans *Romulus et ses frères : le collège des frères arvaies, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, 1990.

⁴ *Numa* 16, 2 : ὁ δὲ Τέρμων ὄρος ἄν τις εἴη, καὶ θύουσιν αὐτῷ δημοσίᾳ καὶ ἰδίᾳ κατὰ τοὺς τῶν ἀγρῶν περιορισμούς, νῦν μὲν ἔμψυχα, τὸ παλαιὸν δὲ ἀναίμακτος ἦν ἡ θυσία, Νομᾶ

Au-delà de la question de l'absence de sacrifice sanglant à l'époque de Numa¹ qui est souvent attachée à la sagesse du second roi de Rome – Plutarque raconte, dans le premier chapitre de sa vie de Numa, que ce dernier aurait suivi les enseignements de Pythagore ; si d'un point de vue chronologique ceci est impossible il n'en demeure pas moins que les deux personnes, les deux philosophies sont souvent rapprochées dans la littérature latine –, les informations que nous pouvons extraire de ces quelques lignes sont conformes à la manière dont les poètes de l'époque augustéenne, et plus particulièrement Ovide, ont chanté le dieu. Plutarque a présenté le dieu Terme, autrement dit Terminus, comme le dieu des bornes – « Le dieu Terme, ou dieu des bornes » –, et il a spécifié qu'il recevait des sacrifices publics et privés « auprès des limites des champs ». Ce qui renvoie au culte du 23 février qu'Ovide a longuement décrit, et permet de comprendre que, pour Plutarque, Terminus était avant tout le dieu des limites.

Il convient néanmoins d'ajouter que Plutarque a lié Terminus à la Fides. Dans le paragraphe 16, 1 de *Numa*, soit immédiatement avant les quelques lignes que nous venons de citer, il a écrit que le deuxième roi de Rome fut « le premier qui éleva un temple à la Foi et au dieu Terme » et spécifié, avant de traiter de Terminus, que Numa « fit du serment par la Foi le plus important des serments pour les Romains, qui en usent encore aujourd'hui »². Or, s'il est difficile de savoir, comme l'a indiqué Antonio Gonzalès, « si Numa a construit un temple à la Bonne Foi ou s'il a fallu attendre le III^{ème} siècle avant notre ère pour qu'elle soit honorée d'un temple sur le Capitole »³, ce rapprochement entre Fides et Terminus n'est en rien une invention littéraire. Les deux divinités étaient vraisemblablement, comme le dit Plutarque, adorées dans un même temple⁴. D'ailleurs, les prérogatives de ces divinités sont relativement proches. Elles sont toutes les deux en rapport avec le droit, les règles, le respect des règles. Fides est, d'une manière générale, la divinité du contrat, du droit, la garante des lois⁵,

φιλοσοφήσαντος ὡς χρηὶ τὸν ὄριον θεὸν εἰρήνης φύλακα καὶ δικαιοσύνης μάρτυρα ὄντα φόνου καθαρὸν εἶναι.

¹ D'une manière générale au sujet des réformes religieuses de Numa et de l'interprétation qu'il est possible d'en faire cf. Hooker E.M., « The significance of Numa's Religious Reform », *Numen*, 10, 1963, p. 87-132.

² *Numa* 16, 1 : Πρῶτον δὲ φάσι καὶ Πίστεως καὶ Τέρμονος ἱερὸν ἰδρύσασθαι. καὶ τὴν μὲν Πίστιν ὄρκον ἀποδείξειαι Ῥωμαίοις μέγιστον, ᾧ χρώμενοι μέχρι νῦν διατελοῦσιν.

³ Gonzalès A., « Borner et limiter : pré-droit et sacralisation de la propriété aux origines de Rome », *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire Romain*, p. 185.

⁴ Au sujet de la présence de Terminus auprès de Jupiter sur le Capitole cf. Briquel D., « Jupiter, Saturne et le Capitole. Essai de comparaison indo-européenne », *RHR*, CXCVIII, 1981, p. 131-162, ainsi que Coarelli P., *Guide archéologique de Rome*, Paris, 1980, p. 29.

⁵ Au sujet de *Fides* cf. particulièrement la thèse de G. Freyburger, *Fides, étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, 1986. Il est également intéressant de consulter Bernadette Liou-Gille, *Une lecture « religieuse » de Tite-Live I. Cultes, rites, croyances de la Rome archaïque*, Paris, 1998, p. 185-189 et les articles plus anciens que M.A. Levi, P. Boyancé, J. Gaudemet et J. Imbert ont consacré à Fides : Levi M.A., « Manus, Fides, Fides publica », *La Parola del Passato*, CCXXIII, 1985, p. 308-320 ; Levi M.A., « Fides, Terminus, Familia e le origini della città », *Atti del Centro ricerche e documentazione sull'antichità classica*, XI, 1980-1981, Berlin, 1984, p. 361-402 ; Boyancé P., « Fides et le serment », *Hommages à A. Grenier*, 1962, p. 329-341 ; Boyancé P., « Les Romains, peuple de la fides », *BAGB*, 1964, p. 419-435 ; Boyancé P., « La main de

et Terminus la divinité garante de la propriété terrienne. L'existence de ces divinités émane d'un même souci d'organisation sociale, d'une volonté de renforcer, en les sacralisant, les règles pour lesquelles soient rigoureusement respectées. Ainsi *Fides* apparaît être une divinité à laquelle il est nécessaire de s'intéresser lorsqu'on étudie la sacralisation de la propriété foncière. Toutefois – l'existence même de Terminus le démontre – *Fides* ne devait pas « suffire » à garantir le respect des limites terriennes, il fallait un marqueur physique, visible sur le terrain. Par ailleurs, les poètes de l'époque augustéenne n'ont pas chanté *Fides*, c'est pourquoi nous traiterons peu de cette divinité dans la présente étude. Enfin, pour en revenir au lien qui unit Numa à Terminus, d'après Festus, le deuxième roi de Rome « décida que celui qui arrachait une borne en labourant était *sacer*, lui ainsi que ses bœufs »¹.

D'autre part, Caton l'Ancien, Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ont consacré quelques lignes au récit du refus manifesté par Terminus de quitter le Capitole lors de la construction du temple de *Jupiter Optimus Maximus* et, d'une manière générale, eux aussi sont allés dans le sens des vers composés par Ovide. Ainsi, un des rares fragments conservés de l'ouvrage historique rédigé par Caton, *Les origines*, concerne cet épisode de l'histoire religieuse romaine :

« A cet endroit se dressaient plusieurs temples. Il procéda à leur exauguration sauf pour celui qui était dédié à Terminus ; son exauguration fut impossible². »

Ce passage est particulièrement court et dense. Cela est probablement lié au fait qu'il s'agit d'un fragment, mais aussi au style très concis de Caton³. Quoiqu'il en soit, il apparaît, d'une part, que Caton traite du moment où les Romains, et plus spécifiquement Tarquin le Superbe – comme nous le verrons dans le passage de Tite-Live, le « il » employé par le censeur renvoie probablement à ce dernier –, procédèrent à un rite religieux destiné à transporter les autels installés sur le Capitole afin de construire en ce lieu un temple dédié à *Jupiter Optimus Maximus*, d'autre part, que le peu d'informations que nous pouvons extraire de ce fragment sont conformes à celles fournies par les vers 667-670 du livre II des *Fastes*. Caton a, en effet, spécifié que Terminus n'avait pas accepté d'être exauguré.

Quant à Tite-Live, il a écrit dans le livre I de son *Histoire romaine* :

Fides », *Hommages à J. Bayet*, Bruxelles, 1964, p. 101-113 ; Gaudemet J., « *Fides e bona fides* », *Labeo*, IX, 1963, p. 239-248 ; Imbert J., « De la sociologie au droit. La *fides* romaine », *Mél. Lévy-Bruhl*, 1959, p. 407-415.

¹ Paul-Festus, s.v. Terminus, p. 505 L : *Numa Pompilius statuit eum, qui terminum exarasset, et ipsum et boues sacros esse*. Traduction B. Liou-Gille, *Une lecture « religieuse » de Tite-Live I. Cultes, rites, croyances de la Rome archaïque*, Paris, 1998, p. 134. Au sujet de la consécration de celui qui déplaçait les bornes B. Liou-Gille renvoie à Denys d'Halicarnasse II, 74, 3.

² *Les origines (fragments)* I, 25 : *Fana in eo loco compluria fuere : ea exauguravit praeterquam quod Termino fanum fuit ; id nequitum exaugurari*.

³ L'expression du censeur dans son traité d'agronomie est également caractérisée par son aspect particulièrement didactique et concis.

« Quand il eut Gabies, Tarquin fit la paix avec les Éques et renouvela le traité avec les Etrusques. Après quoi il se consacra aux travaux de Rome. Le premier était le temple de Jupiter sur la colline tarpéienne, destiné à immortaliser son règne et son nom et à rappeler que des deux Tarquins, le père l'avait promis, le fils l'avait bâti. Afin de débarrasser l'emplacement de tout autre culte et de le réserver tout entier à Jupiter et au temple qu'on lui bâtirait, il voulut désaffecter quelques sanctuaires et chapelles que le roi Tadius avait promis aux dieux au plus fort du combat contre Romulus et qu'il avait consacrés et inaugurés en cet endroit un peu plus tard. Au milieu des premiers travaux de l'édifice, les dieux, dit-on, firent un signe pour annoncer la grandeur de l'Empire : en effet, les oiseaux permirent de désaffecter toutes les chapelles, sauf l'enclos de Terme. On prit ce présage et cet augure de cette façon : « Terme ne changeait pas de place ; seul de tous les dieux il ne se laissait pas attirer hors de son emplacement consacré ; c'était un signe de la solidité, de la stabilité de tout l'État¹. »

Il semblerait que Tite-Live et Ovide se sont référés à une même version. L'historien a toutefois apporté quelques précisions supplémentaires. Il a spécifié que c'était Tarquin le Superbe qui avait fait construire le temple de Jupiter Capitolin, que les chapelles et sanctuaires installés sur le Capitole, dont celui de Terminus, avaient été construits par Tadius – ce qui va à l'encontre de ce qu'affirmait Plutarque, puisque ce dernier voyait en Numa l'instaurateur du culte de Terminus ; en revanche, pour Varron également, le culte de Terminus avait été instauré par Tadius, et il serait par conséquent un dieu d'origine sabine² –, et que la volonté de Terminus de demeurer sur le Capitole fut interprétée comme un gage de stabilité de l'Etat.

¹ *Histoire romaine* I, 55, 3-4 : *Gabiis receptis, Tarquinius pacem cum Aequorum gente fecit, foedus cum Tuscis renouavit. Inde ad negotia urbana animum conuertit ; quorum erat primum ut Iouis templum in monte Tarpeio monumentum regni sui nominisque relinqueret : Tarquinius reges ambos patrem uouisse, filium perfecisse. Et ut libera a ceteris religionibus area esset tota Iouis templique eius quod inaedificaretur, exaugurare fana sacellaque statuit quae aliquot ibi, a Tatio rege primum in ipso discrimine aduersus Romulum pugnae uota, consecrata inaugurataque postea fuerant. Inter principia condendi huius operis mouisse numen ad indicandam tanti imperii molem traditur deos : nain, cum omnium sacellorum exaugurationes admitterent aues, in Termini fano non addixere ; idque omen auguriumque ita acceptum est non motam Termini sedem unumque eum deorum non euocatum sacratis sibi finibus firma stabiliaque cuneta portendere.*

² Varron a établi une liste, d'ailleurs relativement importante, des divinités honorées à Rome dont l'origine était sabine, dans le *De la langue latine* (V, 74). Or, le savant a mentionné Terminus parmi les divinités pour qui le roi Tadius avait fait construire un autel à Rome : « Feronia, Minerva, Novensides, sont des noms sabins. Hercule, Vesta, Salut, Fortune, Fors, Fides (foi), sont aussi des noms d'origine sabine. Les autels élevés à Rome par le roi Tadius portent également des noms qui sentent la langue des Sabins. On voit, en effet, dans les Annales, qu'il en éleva à Ops, à Flore, à Vedius, à Jupiter et Saturne, au Soleil, à la Lune, à Vulcain, à Summanus, à Larunda, à Terminus, à Quirinus, à Vertumne, aux Lares, à Diane et Lucine » : *Feronia, Minerva, Novensides a Sabinis. Paulo aliter ab eisdem dicimus Herculem, Vestam, Salutem, Fortunam, Fortem, Fidem. Et arae Sabinum linguam olent quae Tati regis voto sunt Romae dedicaiae; nam ut Annales dicunt, uovit Opi, Flora, Vedio, Jovi Saturnoque, Soli, Lance, Volcano et Summano itemque Larundae, Termino, Quirino, Vortumno, Laribus, Dianae Lueinaeque.* Précisons que les historiens contemporains considèrent souvent que Varron a souhaité, du fait de son origine sabine, mettre en valeur cette composante de la société romaine.

Enfin, Denys d’Halicarnasse, a précisé, dans le paragraphe 69, 5, du livre III de ses *Antiquités romaines*, que l’enclos sacré de Terminus avait été incorporé dans le vestibule de la *cella* réservée à Minerve du temple de Jupiter Capitolin¹ :

« Les augures décidèrent donc de prendre les oracles pour chacun des autels édifiés, et de ne les déplacer que si les dieux y consentaient. Tous les dieux et les divinités leur permirent de transporter leurs autels en d’autres endroits, sauf les dieux Termes et Jeunesse qui n’obéirent pas aux requêtes et demandes insistantes des devins et n’acceptèrent pas de céder leurs emplacements. C’est pourquoi leurs autels furent intégrés dans la construction des édifices sacrés, et maintenant l’un se trouve dans le vestibule du temple d’Athéna, l’autre dans le sanctuaire même, près de la statue². »

Denys d’Halicarnasse s’est également exprimé sur Terminus et les *Terminalia* dans le paragraphe 74 du livre II de ses *Antiquités romaines*, et il s’est référé, à l’instar de Plutarque, à une version qui fait de Numa l’instaurateur du culte de Terminus :

« First, to the end that people should be content with what they had and should not covet what belonged to others, there was the law that appointed boundaries to every man's possessions. For, having ordered every one to draw a line around his own land and to place stones on the bounds, he consecrated these stones to Jupiter Terminalis and ordained that all should assemble at the place every year on a fixed day and offer sacrifices to them ; and he made the festival in honour of these gods of boundaries among the most dignified of all. This festival the Romans call Terminalia, from the boundaries and the boundaries themselves, by the change of one letter as compared with our language, they call *termites*. He also enacted that, if any person demolished or displaced these boundary stones he should be looked upon as devoted to the god, to the end that anyone who wished might kill him as a sacrilegious person with impunity and without incurring any stain of guilt. He established this law with reference not only to private possessions but also to those belonging to the public ; for he marked these also with boundary stones, to the end that the gods of boundaries might distinguish the lands of the Romans from those of their neighbours, and the public lands from such as belonged to private persons. Memorials of this custom are observed by the Romanus down to our times, purely as a religious form. For they look upon these boundary stones as gods and sacrifice to them yearly, offering up no kind of animal (for it is not lawful to stain these stones with blood), but cakes made of cereals and other first-fruits of the earth. But they ought still to observe the motive, as well, which led Numa to regard these boundary stones as gods and content themselves with their own possessions without appropriating those of others either by violence or by fraud ; whereas now there are some who, in disregard of what is best and of the example

¹ Sur la relation entre Terminus et Jupiter cf. Piccaluga G., *Terminus. I segni di confine nella religione romana*, Roma, 1974, p.286-292 ; Gonzalès A., « Le dieu Terme se tient en gardien à l’entrée du monde », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, p. 63-64.

² *Antiquités romaines* III, 69, 5 : ἔδοξε δὴ τοῖς οἰωνοπόλοις ὑπὲρ ἐκάστου βωμοῦ τῶν καθιδρυμένων διαμαντευσαμένοις, εἰὰν παραχωρῶσιν οἱ θεοὶ τότε κινεῖν αὐτούς. οἱ μὲν οὖν ἄλλοι θεοὶ τε καὶ δαίμονες ἐπέτρεψαν αὐτοῖς εἰς ἕτερα χωρία τοὺς βωμούς σφῶν μεταφέρειν, οἱ δὲ τοῦ Τέρμονος καὶ τῆς Νεότητος πολλὰ παραιτουμένοις τοῖς μάντεσι καὶ λιπαροῦσιν οὐκ ἐπέισθησαν οὐδ’ ἠνέσχοντο παραχωρῆσαι τῶν τόπων. τοιγάρτοι συμπεριελήφθησαν αὐτῶν οἱ βωμοὶ τῇ κατασκευῇ τῶν ἱερῶν, καὶ νῦν ὁ μὲν ἕτερός ἐστιν ἐν τῷ προνάῳ τῆς Ἀθηνᾶς, ὁ δ’ ἕτερος ἐν αὐτῷ τῷ σηκῷ πλησίον τοῦ ἔδους. (Traduction Sautel J.-H.)

of their ancestors, instead of distinguishing that which is theirs from that which belongs to others, set as bounds to their possessions, not the law, but their greed to possess everything, — which is disgraceful behaviour. But we leave the considerations of these matters to others¹.»

Denys d’Halicarnasse ne diverge pas avec Ovide sur la manière de définir Terminus, son rôle et la nature de son culte, mis à part le fait qu’il l’appelle Zeus Horios – ce que les commentateurs ont souvent traduit par Jupiter Terminalis –, et qu’il fait remonter l’instauration de son culte à l’époque de Numa – rappelons qu’Ovide a été imprécis sur l’époque de l’instauration du culte, puisqu’il a seulement indiqué que Terminus exerçait sa « puissance divine depuis l’Antiquité »². Denys d’Halicarnasse a, en effet, présenté Zeus Horios, comme le garant divin des limites des propriétés foncières, comme étant présent dans chaque pierre destinée à marquer les limites d’une propriété foncière. De plus, il a décrit sa fête, qu’il appelle d’ailleurs *Terminalia*³, comme un jour durant lequel chaque année les voisins se rassemblaient au niveau des bornes qui marquaient les limites de leurs propriétés pour pratiquer un sacrifice en l’honneur du dieu des bornes.

Par ailleurs, l’historien, à l’instar du poète a, d’une part, insisté sur l’importance du dieu et de son culte – il a indiqué que cette cérémonie consacrée aux dieux des bornes était une fête vénérée entre toutes –, d’autre part, précisé qu’il était le dieu des limites des propriétés foncières mais aussi des limites, des frontières d’une manière plus générale. En revanche, contrairement à Ovide, Denys d’Halicarnasse, a indiqué que les Romains offraient uniquement des gâteaux de céréales et « les prémices de divers autres produits de la terre » au dieu des bornes. Il a même

¹ Dionysius of Halicarnassus II, 74, 2-5 : τῆς μὲν αὐταρκειᾶς καὶ τοῦ μηδένα τῶν ἀλλοτρίων ἐπιθυμῆν ἢ περὶ τοὺς ὀρισμοὺς τῶν κτήσεων νομοθεσίᾳ. Κελεύσας γὰρ ἐκάστῳ περιγράψαι τὴν ἑαυτοῦ κτήσιν καὶ στήσαι λίθους ἐπὶ τοῖς ὄροις ἱερὸς ἀπέδειξεν ὀρίου Διὸς τοὺς λίθους, καὶ θυσίας ἔταξεν αὐτοῖς ἐπιτελεῖν ἅπαντας ἡμέρα τακτῆ καθ’ ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἐπὶ τὸν τόπον συνερχομένους, ἑορτὴν ἐν τοῖς πάνυ τιμίαν {καὶ} τὴν τῶν ὀρίων θεῶν καταστησάμενος. 3. Ταύτην Ῥωμαῖοι Τερμινάλια καλοῦσιν ἐπὶ τῶν τερμόνων καὶ τοὺς ὄρους αὐτοὺς ἐνὸς ἀλλαγῆ γράμματος παρὰ τὴν ἡμετέραν διάλεκτον ἐκφέροντες τέρμινας προσαγορεύουσιν. Εἰ δέ τις ἀφανίσειεν ἢ μεταθεῖη τοὺς ὄρους, ἱερὸν ἐνομοθέτησεν εἶναι τοῦ θεοῦ τὸν τούτων τι διαπραξάμενον, ἵνα τῷ βουλομένῳ κτείνειν αὐτὸν ὡς ἱερόσυλον ἢ τε ἀσφάλεια καὶ τὸ καθαρῷ μιάσματος εἶναι προσῆ. 4. Τοῦτο δ’ οὐκ ἐπὶ τῶν ιδιωτικῶν κατεστήσατο μόνον κτήσεων τὸ δίκαιον, ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τῶν δημοσίων, ὄροις κἀκείνας περιλαβῶν, ἵνα καὶ τὴν Ῥωμαίων γῆν ἀπὸ τῆς ἀστυγείτονος ὄριοι διαιωσῶν θεοὶ καὶ τὴν κοινὴν ἀπὸ τῆς ἰδίας. Τοῦτο μέχρι τῶν καθ’ ἡμᾶς χρόνων φυλάττουσι Ῥωμαῖοι {τοῦ χρόνου} μνημεῖα τῆς ὀσίας αὐτῆς ἕνεκα. Θεοὺς τε γὰρ ἠγοῦνται τοὺς τέρμονας καὶ θύουσιν αὐτοῖς ὅσῃ τῶν μὲν ἐμψύχων οὐδὲν (οὐ γὰρ ὄσιον αἱμάττειν τοὺς λίθους) πελάνους δὲ δημητρίους καὶ ἄλλας τινὰς καρπῶν ἀπαρχάς. 5. Ἐχρῆν δὲ καὶ τὸ ἔργον ἔτι φυλάττειν πιστὸν αὐτοῦς, οὗ χάριν θεοὺς ἐνόμισε τοὺς τέρμονας ὁ Νόμας, ἱκανομένους τοῖς ἑαυτῶν κτήμασι, τῶν δ’ ἀλλοτρίων μήτε βία σφετεριζομένων μηδὲν μήτε δόλω. νῦν δ’ οὐχ ὡς ἄμεινον οὐδ’ ὡς οἱ πρόγονοι παρέδωσαν ὀρίζουσί τινες ἀπὸ τῶν ἀλλοτρίων τὰ οἰκεῖα, ἀλλ’ ἔστιν αὐτοῖς ὄρος τῶν κτήσεων οὐχ ὁ νόμος, ἀλλ’ ἡ πάντων ἐπιθυμία, πρῶγμα οὐ καλόν. Ἀλλ’ ὑπὲρ μὲν τούτων {ἐν} ἐτέροις παρίεμεν σκοπεῖν. (traduction Cary E., *The roman antiquities*, London, 1968 (reprinted)).

² *Fastes* II, 642 : *Stipes, ab antiquis tu quoque numen habes.*

³ *Antiquités romaines* II, 74 : « Les Romains l’appellent *Terminalia*, du mot « termes ».

spécifié qu'il était interdit de lui offrir des espèces vivantes. Or, rappelons qu'Ovide avait chanté que Terminus recevait trois poignées de grains, des tranches de gâteau de miel, du vin, ainsi que le sang d'un agneau ou d'un cochon de lait. Enfin, précisons que Tibulle avait, quant à lui, laissé entendre qu'il offrait uniquement à Terminus des guirlandes de fleurs et les prémices des fruits que lui donnait le printemps¹. Ainsi, au sein même du *corpus* des poètes de l'époque augustéenne, il semble y avoir des divergences importantes du point de vue des offrandes que recevait Terminus.

Enfin, l'historien a spécifié qu'en cas de non-respect des bornes, le coupable pouvait être mis à mort et que la loi prévoyait que le coupable serait dévoué au dieu². Mais puisque, dans ce passage il a employé l'imparfait, nous pouvons supposer qu'il souhaitait se référer à l'époque de Numa. Sur ce point rappelons que Pline l'Ancien, dans le livre XVIII de son *Histoire Naturelle*, a fait référence à un même type de châtiment à l'époque de la Loi des XII Tables, à propos du vol de moissons dans le champ d'autrui, mais le coupable était, dans la version de Pline, sacrifié à Cérès : « Faire paître ou couper furtivement, de nuit, une récolte dans un champ cultivé était, selon les XII Tables, un crime capital pour un adulte : le coupable était suspendu à un gibet et mis à mort pour satisfaire à Cérès – peine plus grave que pour l'homicide »³. Quoiqu'il en soit, Tibulle et Ovide n'ont pas traité de cet aspect.

Au sujet de Terminus, il y a encore un passage dans le traité d'arpentage – *Les conditions des terres* – rédigé par Siculus Flacus, probablement autour de l'année 100 de notre ère⁴. L'arpenteur a traité, dans un premier temps, des éléments, tels que la cendre, le charbon, les débris de poteries ou de verre, les pièces, la chaux ou encore le plâtre, qui étaient parfois – il précise que c'était au bon vouloir de chacun – placés sous les bornes lors de leur installation. Puis, il a spécifié que ces éléments, ainsi que de l'encens, des *fruges*, des rayons de miel, du vin, étaient offerts de manière rituelle. De plus, il a indiqué que ces offrandes étaient brûlées, qu'un sacrifice sanglant était offert et que le sang de l'animal était, lui aussi, déversé dans la fosse destinée à recevoir la borne. Enfin, il a laissé entendre que toutes ces offrandes étaient consacrées à Terminus, puisqu'il a écrit, après avoir établi la liste de ces dernières, qu'il était possible d'offrir encore « d'autres choses qu'on a coutume de consacrer au dieu Terme » :

« Certains estiment et trouvent bon que l'on doive de toute façon, en règle générale, trouver un signe sous toutes les bornes ; ce qui, en soi, est laissé au bon vouloir de chacun. 54. S'il y avait des lois, des coutumes ou des pratiques assurées, on trouverait toujours un signe semblable sous toutes les bornes. En

¹ *Elégies* I, 1, 11-14 : *Nam ueneror, seu stipes habet desertus in agris seu uetus in triuio florida sarta lapis, et quodcumque mihi pomum nouus educat annus, libatum agricolae ponitur ante deo.*

² Denys d'Halicarnasse II, 74, 3.

³ *Histoire Naturelle* XVIII, 12 : *Frugem quidem aratro quaesitam furtim noctu pauisse ac secuisse puberi XII tabulis capital erat, suspensumque Cereri necari iubebant grauius quam in homicidio conuictum.*

⁴ Au sujet de la datation du traité d'arpentage de Siculus Flaccus cf. Guillaumin J.-Y., *Les arpenteurs romains. Tome 1. Hygin le Gromatique, Frontin*, Paris, 2005, p. 41.

réalité, puisque cela a été laissé au bon vouloir de chacun, sous certaines bornes, rien n'a été déposé, mais sous d'autres nous trouvons des cendres, des charbons, ou des débris de poteries ou de verre, des pièces qu'on y a jetées, ou de la chaux ou du plâtre. 55. Cela est laissé, cependant, comme on l'a dit plus haut, au bon vouloir de chacun. 56. Si on trouve du charbon ou de la cendre, c'est pour une règle unique et bien assurée, qui a été observée par les Anciens, et négligée par la suite : c'est pourquoi on peut trouver des signes différents, ou n'en trouver aucun. 57. En effet, dans leurs opérations de bornage, ils plaçaient les pierres elles-mêmes debout sur le sol ferme, tout près de l'endroit où elles seraient posées une fois les fosses réalisées, et ils les couronnaient d'onguent, de bandelettes et de couronnes. 58. Dans les fosses où ils allaient les planter, on faisait un sacrifice, on immolait une victime que l'on brûlait avec des torches ardentes; dans la fosse, la tête couverte, ils versaient goutte à goutte le sang, et ils y jetaient de l'encens et des fruits de la moisson (*fruges*). 59. Ils jetaient aussi dans les fosses des rayons de miel, du vin et d'autres choses qu'on a coutume de consacrer au dieu Terme. 60. Une fois toutes les offrandes consumées par le feu, ils plaçaient les pierres sur les restes incandescents et ils les calaient avec le plus grand soin. 61. De plus, après avoir jeté de la blocaille, ils la foulait tout autour pour que les bornes tiennent plus ferme. 62. Tel était donc le sacrifice que faisaient les propriétaires, quand ils établissaient des limites entre eux. 63. S'il s'agissait de placer des bornes sur un trifinium, c'est-à-dire à l'endroit où se rejoignent trois possesseurs, tous les trois faisaient le sacrifice. Si nombreux que fussent les propriétaires dont les terres étaient contiguës, tous, à partir de leur convergence, plaçaient des bornes, faisaient un sacrifice et la convergence des possesseurs garantissait les bornes¹. »

Avant tout commentaire, il convient de remarquer que Siculus Flaccus n'a pas décrit, à l'instar d'Ovide, le culte qui était rendu chaque année par les différents propriétaires lors des *Terminalia* dans le but de réaffirmer les limites de leurs domaines, mais un rite d'instauration des bornes, un rite pratiqué lors de la mise en place de nouvelles limites. Il l'affirme d'ailleurs de manière explicite : « Tel était donc le sacrifice que faisaient les propriétaires, quand ils établissaient des limites entre eux ». Il n'y a, par conséquent, rien d'anormal à ce que les informations extraites des deux passages ne soient pas identiques, qu'il soit notamment question, dans le texte de Siculus Flaccus et pas dans celui d'Ovide, de la réalisation d'une

¹ Siculus Flaccus, *Les conditions des terres* 53-63 : *Quibusdam autem placet et uidetur utique sub omnibus terminis signum inueniri oportere[t] ; quod ipsud uoluntarium est. 54. Si enim essent certae leges aut consuetudines aut obseruationes, semper simile signum sub omnibus terminis inueniretur; nunc, quoniam uoluntarium est, aliquibus terminis nihil subditum est, aliquibus uero aut cin<er>es aut carbones aut testea aut uitrea fracta aut asses subiectos aut calce<m> aut gypsum in (Th. 105) uenimus. 55. Quae res tamen, ut supra diximus, uoluntaria est. 56. Carbo auteni aut cinis quare inueniatur una certa ratio est, quae apud antiquos est quidem obseruata, postea uero neglecta: unde aut diuersa aut nulla signa inueniuntur. 57. Cum enim terminos disponent, ipsos quidem lapides in solidam terram rectos collocabant, proxime ea loca in quibus fossis factis posituri eos erant, et unguento uelaminibusque et coronis eos coronabant. 58. In fossis autem in quibus eos posituri erant, sacrificio facto hostiaque immolata atque incensa facibus ardentibus, in fossa cooperti sanguinem instillabant eoque tura et fruges iactabant. 59. Fauos quoque et uinum aliaque quibus consuetudo est Termini[s] sacrum fieri in fossis adiciebant. 60. Consumptisque igne omnibus dapibus, super calentes reliquias lapides collocabant atque ita diligenti cura confirmabant. 61. Adiectis etiam quibusdam saxorum fragminibus, circum calcabant, quo firmitus starent. 62. Tale ergo sacrificium domini inter quos fines dirimebantur faciebant. 63. Nam et si in trifinium, id est in eum locum quem tres possessores adstringebant, si termini ponerentur, omnes tres sacrum faciebant; quotque alii in confinio domini erant, omnes ex conuenientia terminos ponebant et sacrum faciebant, terminos autem conuenientia possessorum confirmabat.*

fosse et de consumer les offrandes dans cette fosse, ou encore que les offrandes qu'ils mentionnent ne soient pas rigoureusement les mêmes.

En outre, Siculus Flaccus a fait référence à un nombre beaucoup plus important d'offrandes que l'auteur des *Fastes*. En plus des bandelettes, des couronnes, des rayons de miel, du vin et des fruits de la moisson qu'Ovide a mentionné, Siculus Flaccus a évoqué des offrandes de cendre, de charbon, de débris de poteries ou de verre, des pièces, de la chaux du plâtre, soit des offrandes *a priori* spécifiques à la mise en place des bornes. De plus, l'arpenteur a spécifié que la liste qu'il fournissait n'était pas exhaustive. D'ailleurs, chez Ovide non plus il ne devait pas y avoir une volonté d'exhaustivité. Quant à l'animal sacrifié, Ovide a précisé que la borne de Terminus était « aspergée par le sang d'un agneau » ou d'« un cochon de lait », alors que Siculus Flaccus n'a apporté à ce sujet aucune précision. Peut-être que, dans le cadre du rite d'instauration des bornes, le choix de la victime était laissé au bon vouloir de chacun, ou peut-être que l'arpenteur n'était pas, à ce sujet, suffisamment renseigné, ou, à l'inverse, cette information était peut-être trop évidente de son point de vue pour être indiquée.

Enfin, Siculus Flaccus s'est exprimé au passé composé ou à l'imparfait, et il a même spécifié que le rite qu'il a décrit n'était plus guère pratiqué à son époque, puisqu'il a indiqué que le fait de placer de la cendre ou de la chaux était une règle qui avait « été observée par les Anciens, et négligée par la suite ». Or, rien de tel ne transparaît dans les vers composés par Ovide. A lire ce dernier, il semble que les *Terminalia* étaient encore pratiquées avec assiduité à l'époque augustéenne. Peut-être le poète a-t-il souhaité, dans le cadre d'une politique de restauration religieuse impulsée par Auguste¹, laisser entendre que ce rite était encore largement pratiqué. Ou peut-être y a-t-il eu, entre la fin du I^{er} siècle avant notre ère et la fin du I^{er} siècle de notre ère, un affaiblissement des pratiques religieuses lié à la garantie des limites des propriétés foncières, au profit du droit et des spécialistes laïques – les *agrimensores* et les *arbitri* – du règlement des contentieux entre propriétaires². Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de conserver à l'esprit que Siculus Flaccus et Ovide n'ont pas traité du même rite, et de tenir compte du fait que les *Terminalia* étaient inscrites dans le calendrier religieux romain alors que le rite d'instauration des bornes était, comme l'a plusieurs fois souligné Siculus Flaccus, laissé au bon vouloir de chaque propriétaire. D'ailleurs, rappelons que Plutarque, qui était vraisemblablement contemporain de

¹ Sur la restauration religieuse augustéenne cf. en premier lieu Scheid J., *Romulus et ses frères : le collège des frères arvaies, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, 1990 ; cf. également intéressant de consulter Lambrechts P., « Auguste et la religion romaine », *Latomus*, 6, 1947, p. 177-191 ; Ogilvie R.M., *The Romans and their Gods in the Age of Augustus*, Londres, 1969, Schilling R., « La politique religieuse d'Auguste », *Mélanges L. Senghor*, 1977, p. 453-464.

² A ce sujet cf. particulièrement Gonzalès A., « Borner et limiter : pré-droit et sacralisation de la propriété aux origines », *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire romain*, p. 183. Précisons néanmoins que ce dernier perçoit une telle évolution sur une période beaucoup plus longue.

Siculus Flaccus¹, a indiqué dans *Numa* 16, 1-2, qu'à son époque, des sacrifices sanglants étaient toujours offerts à Terminus².

En définitive, il est difficile de comparer les informations contenues dans ces deux passages. Néanmoins, il y a, de la part de l'arpenteur et du poète, une volonté commune de dépeindre minutieusement un rite consacré à Terminus et d'offrir à leurs lecteurs une image représentative et vivante de ce dernier. Ce souci d'une certaine mise en scène a d'ailleurs conduit Jean-Yves Guillaumin à supposer que Siculus Flaccus s'était inspiré des vers qu'Ovide avait composés dans le livre II des *Fastes*. Dans sa traduction d'Hygin l'arpenteur et de Siculus Flaccus³, le philologue a mis en valeur le fait que Siculus Flaccus, à l'instar d'Ovide, avait évoqué l'antiquité du rite, la solidité du sol sur lequel reposait la borne, les couronnes qui décoraient ces mêmes bornes, ou encore les grains, les rayons de miel et les libations de vin qui étaient offerts à Terminus.

Enfin, concernant Terminus il convient de mentionner quelques lignes *De la langue latine* et des *Saturnales*. Macrobe et Varron ont, à l'instar d'Ovide dans les vers 47-50 du livre II des *Fastes*, indiqué que les *Terminalia* avaient lieu le 23 février, et qu'à haute époque la fête du dieu des bornes constituait la fin de l'année. Le premier a, en effet, spécifié « "Terminalia", fête du dernier jour de l'année ; car le douzième mois était février, dont on retranchait les cinq derniers jours dans les années bissextiles, pour former un mois intercalaire »⁴, et le second : « Les Romains différaient des Grecs en un point : en effet, ceux-ci intercalaient à la fin de leur dernier mois, et les Romains le vingt-troisième jour de février, après la célébration des Terminalia; et ils plaçaient ensuite, après l'intercalation, les cinq jours qui étaient restés du mois de février. Je crois qu'il entrerait dans leurs antiques coutumes religieuses que le mois de mars suivît immédiatement celui de février. Mais comme il arrivait souvent que les nundines (jours des marchés publics) tombaient, tantôt le premier jour de l'an, tantôt le jour des nones (deux circonstances réputées pernicieuses à la République), on imagina un moyen de les écarter toutes deux »⁵.

¹ Nous avons précisé « vraisemblablement » car il existe des incertitudes quant à la période durant laquelle a vécu Siculus Flaccus.

² *Numa* 16, 2 : « Le dieu Terme, ou dieu des bornes, était honoré par des sacrifices publics et privés qu'on faisait auprès des limites des champs. On y offre aujourd'hui des victimes vivantes ; autrefois ces sacrifices se faisaient sans effusion de sang » : τῶν ἀγρῶν περιορισμούς, νῦν μὲν ἔμψυχα, τὸ παλαιὸν δὲ ἀναίμακτος ἦν ἡ θυσία, Νομᾶ φιλοσοφήσαντος ὡς χρῆ τὸν ὄριον θεὸν εἰρήνης φύλακα καὶ δικαιοσύνης μάρτυρον ὄντα φόνου καθαρόν εἶναι.

³ A paraître dans la CUF.

⁴ *De la langue latine* VI, 13 : *Terminalia, quod is dies anni extremus constitutus ; duodecimus enim mensis fuit Februarius, et quom intercalatur, inferiores quinque dies duodecimo demuntur mense.*

⁵ *Les saturnales* I, XIII : *Verum una re a Graecis differebant. Nam illi confecto ultimo mense, Romani non confecto februario, sed post vicesimum et tertium diem ejus intercalabant, Terminalibus scilicet jam peractis : diende reliquos Februarii mensis dis, qui errant quinque, post inter clationem subjugebant : credo vetere religionis suae more, ut Februarium omnimodo Martius consequeretur. Sed cum saepe eveniret, ut nundiae*

Ainsi, Horace, Tibulle et Ovide se sont intéressés au culte que les propriétaires de domaines rendaient à Terminus. Ovide a même précisé explicitement la fonction du dieu et décrit dans le détail le culte qui lui était rendu le 23 février. Enfin, Tibulle a spécifié qu'il honorait lui-même le dieu. Par ailleurs, la deuxième partie de cette étude, et notamment le tableau récapitulatif situé à la page suivante, amènent à constater qu'il est possible d'extraire des œuvres de ces poètes des informations essentielles sur le dieu. Si celles-ci ne s'accordent pas toujours rigoureusement entre elles – dans l'*Epode* II il est question du sacrifice d'une agnelle alors qu'Ovide a fait référence à un agneau ou à un cochon de lait ; de même, Tibulle a mentionné comme offrande des guirlandes de fleurs ainsi que les prémices des fruits du printemps, alors qu'Ovide a évoqué deux guirlandes, deux galettes, des grains, un gâteau de miel et du vin –, ni avec celles qui émanent des textes que d'autres auteurs latins et grecs ont écrit sur le dieu – Denys d'Halicarnasse a, par exemple, fait référence à des offrandes de gâteau de céréales et des prémices des *fruges* ainsi qu'à l'absence de sacrifice sanglant à l'origine du culte de Terminus –, il convient de ne pas les négliger, dans le sens où ces autres auteurs, qui sont pourtant des historiens, des philologues, des arpenteurs, des savants, c'est-à-dire des individus animés par un souci de véracité et de didactique, ont eux-mêmes parfois fourni des informations divergentes sur le dieu et son culte. Varron et Tite-Live ont notamment fait remonter l'instauration du culte de Terminus au roi sabin Tatius, alors que Plutarque et Denys d'Halicarnasse ont considéré que c'était Numa.

Toutefois, d'une manière générale, l'image qui émane de Terminus est conforme dans les seize passages de la littérature latine qui le concernent. Terminus est présenté par les poètes de l'époque augustéenne et les autres auteurs qui l'ont évoqué comme le dieu des limites spatiales et temporelles¹, et plus spécifiquement comme le protecteur des limites des domaines, le garant de la propriété privée des terres. En effet, comme l'a indiqué Antonio Gonzalès, « dans la mesure où il [Terminus] garantit la propriété en fixant les limites, il garantit du même coup la légitimité de cette propriété et la protège de toute transgression »². H. Frugier, dans son étude sur l'expression du sacré dans la langue latine, a, elle aussi, souligné cette fonction du dieu, en présentant son rôle de garant comme un excellent exemple du rapport de réciprocité qui existe entre les Romains et leurs dieux : « Il ne faut pas oublier quel rapport de réciprocité le Romain entretient avec ses dieux : on a vu comment la *pietas* de l'homme et la *felicitas* octroyée en retour s'entrecroisent en un échange indéfini. Il s'ensuit en particulier que l'homme est en mesure, en retranchant ce qu'il lui doit, d'affaiblir la divinité – au risque d'en recevoir lui-même le contre-effet. Sous cet éclairage, revenons maintenant à notre

modo in anni principem diem, modo in Nonas caderent, (utrumque autem perniciosum reipublicae putabatur) remedium, quo hoc averteretur, ecogitatum est.

¹ Au sujet des réflexions philosophiques et anthropologiques qu'a inspiré Terminus cf. Guery F., « Le dieu Terme et nous », p. 169-186 ; et de manière plus spécifique cf. Feuerbach L., *Manifestes philosophiques, textes choisis 1839-1845*, trad. Louis Althusser, Paris, 1973, p. 22.

² Gonzalès A., « Le dieu Terme se tient en gardien à l'entrée du monde », *Les vocabulaires techniques...*, p. 69.

problème. Le dieu des limites entre les champs (Terminus) s'accroît de tout le respect porté à celles-ci – ce respect dont il ne figure en dernière analyse que le « coefficient divin ». Quand donc un individu repousse la frontière de sa propriété, il atteint la divinité et retire quelque chose à sa puissance. Pour restaurer son intégrité, cette dernière ne peut faire autrement que se saisir du transgresseur, pour reprendre possession de cette parcelle du groupe humain prête à lui échapper et retrouver par là, avec toute l'étendue de son autorité, comme la plénitude de sa grandeur. C'est là d'ailleurs un résultat qui ne laisse pas indifférent l'ensemble du *populus* – puisque plus le dieu est affaibli, plus on peut craindre que les limites, sur le territoire entier où il est adoré, ne deviennent fragiles et menacées. Aussi prend-il soin d'aider cette mainmise divine sur le coupable : il déclare donc celui-ci « consacré (au dieu intéressé) », et la main du premier venu, qui le met à mort, figure la prise opérée d'en haut sur le condamné. Ce schéma ne veut constituer rien d'autre qu'une interprétation plausible »¹. Par conséquent, si la propriété foncière ne peut être considérée comme sacré du fait qu'elle appartient aux *res in patrimonio*, elle est sacralisée puisque les bornes destinées à marquer ses limites sont quant à elles – de part l'action de Terminus – sacrées.

¹ Fugier H., *Recherches sur l'expression du sacré dans la langue latine*, Paris, 1963, p. 243-244.

Tableau 25 : Informations relatives à Terminus contenues dans la littérature latine

	dénom. ¹	nat. culte ²	type offrande	sacrifice	fonction Term.	passé/présent	instaurateur du culte
Horace <i>Ep.</i> II		<i>Termin.</i> ³		agnelle			
Tibulle I, 1	Dieu rustique	Privé ; bornes ⁴	guirl. fleurs, prém. fruits print. ⁵			présent	
Ovide <i>Fastes</i> II, 47-50		<i>Termin.</i>			<i>Term.</i> = fin année ⁶		
Ovide <i>Fastes</i> II, 639-662	Term. ⁷	<i>Termin.</i> ; privé/public ; bornes	2 guirl., 2 gallettes, grains, gâteau de miel, vin ⁸	agneau ou cochon de lait	Dieu limites ; garant prop. privée terres	présent	
Ovide <i>Fastes</i> II, 667-678	Term.	chapelle Term. Capitole ⁹			Dieu limites ; garant prop. privée terres	passé ; présent	
Ovide <i>Fastes</i> II, 679-682	Term.	public ; borne de l' <i>ager romanus</i> primitif ¹⁰		agneau		présent	
Plutarque <i>Numa</i> 16, 2	Dieu Terme	Privé/public ; bornes		victime non précisée	dieu des limites	présent ; passé	Numa
Caton <i>Les origines</i>		chapelle Term. Capitole				présent ; passé	
Tite-Live I, 55		chapelle Term. Capitole				présent ; passé	Tatius

¹ Dénom. = dénomination, c'est-à-dire le nom que les auteurs ont conféré au dieu des limites.

² Nat. culte = nature du culte.

³ *Terminalia*.

⁴ Culte des bornes.

⁵ Guirlandes de fleurs, prémices des fruits du printemps.

⁶ Référence au fait que les *Terminalia* clôt la fin de l'année.

⁷ Terminus.

⁸ Deux guirlandes, deux gallettes, grains, gâteau de miel, vin.

⁹ Référence au fait que chapelle de Terminus est à l'intérieur du temple de Jupiter Capitolin.

¹⁰ Référence à un sacrifice pratiqué au niveau des limites de l'*ager romanus* primitif.

	dénom. ¹	nat. culte ²	type offrande	sacrifice	fonction Term.	passé/présent	instaurateur du culte
Tite-Live I, 55		chapelle Term. Capitole				présent ; passé	Tatius
Varron L.L, V, 74						présent ; passé	Tatius
Denys III, 69, 5		chapelle Term. Capitole				présent ; passé	
Denys II, 74	Zeus Horios	<i>Termin.</i> ; privé/public ; bornes	gâteaux céréales, prémises <i>fruges</i>	sacrifice sanglant interdit	Dieu limites ; garant prop. privée terres	passé	Numa
Sic. Flacus 53-63	Dieu Terme	Rite d'instauration des bornes	bandelette, couronnes, rayons de miel, vin, <i>fruges</i> , cendre, charbon, débris de poteries ou de verre, pièces, chaux plâtre	victime non précisée	Dieu limites ; garant prop. privée terres	présent (déclin) ; passé	
Varron, L.L. VI, 13		<i>Termin.</i>			<i>Term.</i> = fin année	passé	
Macrobe Sat. I, XIII		<i>Termin.</i>			<i>Term.</i> = fin année	passé	

¹ Dénom. = dénomination, c'est-à-dire le nom que les auteurs ont conféré au dieu des limites.

² Nat. culte = nature du culte.

1. 2. Les rites de lustration des champs

Les œuvres des poètes de l'époque augustéenne comptent deux occurrences d'*agrum lustrare*¹, c'est-à-dire la lustration des champs, un rite dont nous savons grâce à la description précise² que Caton en a fait, durant la première moitié du II^{ème} siècle avant notre ère³ dans le paragraphe 141 de son traité d'agronomie⁴, qu'il renvoie à une forme de sacralisation des limites de la propriété foncière. Dans un style très didactique, le censeur⁵ a indiqué que la lustration des champs consistait à faire le tour d'un domaine, avec les *suouitaurilia*, soit un verrat, un mouton et un bœuf – « je te confie, Manius⁶, le soin de faire la lustration en faisant faire à ces *suouitaurilia* le tour de mon fonds, de mes champs, de ma terre »⁷ –, et à les

¹ Au sujet de l'étymologie du terme *lustrum* qui est relativement imprécise cf. Ernout A., Meillet E., *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, 2001 (rééd.), p. 371-372.

² Caton le censeur a composé une notice d'une trentaine de lignes.

³ Le texte de Caton est difficile à dater précisément. Le *De Agricultura* est un recueil de notices rédigées, à des périodes diverses, au cours de la première moitié du II^{ème} siècle avant notre ère, et il n'y a pas, dans la notice 141, d'élément sur lequel s'appuyer pour tenter de proposer une datation plus précise.

⁴ Pour une étude de ce rite, et plus généralement des rituels agraires chez Caton, cf. notamment Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine...* 2007, vol. II, p. 271-325 ; Martin R., « Agriculture et religion : le témoignage des agronomes latins », *Res sacrae*, Bruxelles, 1998, et Scheid J., *Quand faire c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, 2005.

⁵ Il n'y a pas de digression dans le texte de Caton. La première phrase : *agrum lustrare sic oportet* (« Il faut faire ainsi la lustration des champs »), donne bien le ton du paragraphe 141 du *De Agricultura*. D'ailleurs, ce passage est vraisemblablement une notice (dans son ensemble le *De Agricultura* n'est pas un ouvrage structuré mais un recueil de notices) qui n'a pas été retouchée pour sa publication, rédigée par Caton à l'intention d'un certain Manius, probablement le *uulicus* d'un de ses domaines. Il écrivait en effet : *mando tibi, Mani, uti illace suouitaurilia* : « Je te confie Manius, le soin de faire la lustration ».

⁶ Comme nous l'avons indiqué dans la note précédente, Manius était probablement le *uulicus* d'un des domaines de Caton. Il convient néanmoins de s'interroger, avec M.-P. Zannier, sur le nom même de Manius. Cette dernière a émis l'hypothèse que Manius soit « un nom rituel qui sert à désigner le praticien chargé d'effectuer la circumambulation. L'officiant principal, quant à lui, peut être le chef de famille-propriétaire ou bien son *uulicus* [...]. Quel qu'il soit maître ou *uulicus*, il y a partage des tâches entre le sacrifiant et son assistant Manius » (*Paysage du grand domaine...*, vol. II p. 292). De plus M.-P. Zannier, qui s'appuie sur les données étymologiques de Varron (*De la langue latine*, VI, 4) permettant d'établir un rapprochement entre le nom manius et les mânes, s'interroge sur le fait que « l'invocation à un certain Manius » soit « une référence cryptique aux mânes dans le cadre de la délimitation rituelle d'un *fundus* » (vol. II p. 297). Ainsi, il existerait un lien entre la lustration des champs et une volonté « de confier la protection des limites de l'*ager privatus* aux mânes des ancêtres de la famille » (vol. II p. 292).

⁷ *De l'Agriculture* 141, 1 : *uti illace suouitaurilia fundum, agrum terramque meam*. Précisons que la succession des termes *ager*, *fundus*, *terra mea*, renvoie bien à l'idée que l'*agrum lustrare* n'est pas une lustration des terres cultivées, des champs au sens strict, mais une lustration de tout ce qui se trouve dans les limites du domaine. D'ailleurs, au sujet de ces trois termes, de leur succession et d'une manière plus générale du vocabulaire relatif à la propriété et au pouvoir du *dominus* dans ce paragraphe du *De Agricultura* cf. particulièrement Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine...*, vol. II, p. 319-325. Citons d'ailleurs la conclusion de son étude qui va dans le sens de cet englobement à la fois territorial et juridique que nous évoquions ci-dessus : « il ressort que les trois façons de désigner l'espace magistral [c'est-à-dire l'utilisation successive et répétée des termes *ager*, *fundus*, *terra mea*], dans le contexte des *ambarvalia* privés, se rapporte tout à la fois à une certaine forme d'organisation sociale, à un degré de civilisation, à une (ou des) catégorie(s) du droit, à un mode d'exploitation – qui implique, subsidiairement, des qualités agrologiques –, à une quantité (objet mesurable) et, enfin, à certaines divisions de l'espace sacré, tel que le conçoivent les Romains » (vol. II, p. 323-324).

sacrifier ensuite à Mars. Puis, Caton a spécifié que ce sacrifice avait pour but de solliciter la bienveillance du dieu sur le domaine de celui qui pratique le rite – c'est-à-dire, le *dominus* de manière traditionnelle¹, puisque dans la prière que Caton a transmise, l'officiant s'exprime à la première personne du singulier –, et plus spécifiquement d'inciter Mars à défendre la propriété foncière contre toute intrusion, d'écarter, de repousser, de détourner du domaine les « maladies visibles et invisibles, la stérilité, la dévastation, les calamités agricoles et les intempéries », de permettre « aux récoltes, aux céréales, aux vignes, aux jeunes pousses de grandir et d'arriver à bonne fin », d'assurer « la sauvegarde des bergers et des troupeaux », de procurer « la sauvegarde et la santé » au *dominus*, à sa maison, à ses esclaves². Ainsi, la lustration des champs apparaît comme un rite destiné à renforcer religieusement les limites d'un domaine, à solliciter la protection de Mars, sur tout ce qui est à l'intérieur des limites de la propriété foncière de l'officiant *dominus*³.

¹ Il convient de préciser de « manière traditionnelle », car, comme nous l'avons relevé précédemment, Caton avait confié la pratique de ce rite à son *uilicus*. Le travail ne porte pas sur le même *corpus*, mais au sujet de la pratique rituelle des *uilici* et des *uilicae*, cf. Gonzalès A., « Les sacrifices agricoles par le *uilicus* dans le *De re rustica* de Columelle », *Religión y mundo rural en la Antigüedad*, Université de Huelva, 2000, p. 120-140.

² Caton a, en effet, transmis la prière que l'officiant devait formuler à l'intention de Mars : *De agricultura* 141, 2-3 : « Mars père, je te prie et te demande d'être bienveillant et favorable à moi-même, à notre maison, à nos esclaves ; en raison de quoi j'ai fait mener autour de mes champs, de ma terre et de mon fonds, des *suouitaurilia*, pour que tu écarteres, repousses et détournes les maladies visibles et invisibles, la stérilité, la dévastation, les calamités agricoles et les intempéries, et que tu permettes aux récoltes, aux céréales, aux vignes, aux jeunes pousses de grandir et d'arriver à bonne fin, que tu assures la sauvegarde des bergers et des troupeaux, que tu procures sauvegarde et santé à moi-même, à notre maison, à nos esclaves » : *Mars pater, te precor quaequoque uti sies uolens propitius mihi, domo familiaeque nostrae : quouius rei ergo agrum, terram fundumque meum suouitaurilia circumagi iussi, uti tu morbos uisos inuisosque, uiduertatem uastitudinemque, calamitates intemperiasque prohibebis, defendas auer runcesque, utique tu fruges, frumenta, uineta uirgultaque grandire beneque euenire siris. Pastores pecuaque salua seruassis duisque bonam salutem ualetudinemque mihi, domo familiaeque nostrae.*

³ Précisons que la référence aux bergers et aux troupeaux dans la prière formulée à Mars renvoie à l'idée – dans le sens où ces derniers sont souvent amenés à évoluer en dehors des limites du domaine – que la protection de Mars dépasse les limites physiques du domaine, que le dieu doit protéger tout ce qui est la propriété du *dominus*, tout ce qui fait la prospérité de son domaine. Toutefois, puisque, d'un point de vue pratique, le rite se déroulait au niveau des limites de la propriété et que cette notion de domaine est partout présente dans la notice de Caton, il n'en demeure pas moins que la lustration des champs sacralise les limites d'un domaine. D'ailleurs, il convient de souligner l'importance des limites des domaines pour Caton et plus généralement les agronomes latins. En effet, Caton (5, 2), Varron (I, 17, 5 ; précisons que Varron se réfère sur le sujet au traité des Saserna) et Columelle (I, 8 ; XI, 1) ont notamment indiqué que les esclaves – et même le *uilicus* – n'avaient, sauf cas exceptionnel, pas le droit de franchir les limites du domaine dans lequel ils travaillaient. A ce sujet cf. particulièrement Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine...*, vol. II, p. 250-257. De plus, le fait que les agronomes (Caton 2, 1 ; Columelle I, 8) aient insisté sur la nécessité pour le *dominus* de faire le tour de son domaine lorsqu'il s'y rendait souligne également l'importance des limites des domaines. En effet, cette inspection est à la fois une réaffirmation du pouvoir du maître sur l'ensemble de ce qui est sur ses terres et une réaffirmation des limites de son domaine. Enfin, à ce sujet il convient encore de mentionner la tâche qui est confiée au *uilicus* de veiller à l'intégrité des limites du domaine et notamment à l'intérieur du domaine (Caton 5 ; Columelle I, 8 ; XI, 1). Sur ces trois points cf. que Capogrossi Colognési L., « Le régime de la terre à l'époque républicaine », *Terre et paysans dépendants dans les sociétés antiques*, Besançon, 1979, p. 322-325 ; Compantangelo R., « Un domaine romain en Gaule du Centre-est : Tourmont (Jura) », *DHA*, 11, 1985, p. 40-49 ; Compantangelo R., « Prospection archéologique et domaine : modèles historiques et réalités de terrain », *Du lafundium au latifundio. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Paris, 1995, p. 60-61 ; Kolendo J., *L'agricultura nell'Italia romana. Tecnica agraria e progresso economico dalla tarda Repubblica al Principato*, Rome, 1980, p. 193-198. Tous ces éléments que l'on retrouve chez les agronomes et/ou chez les arpenteurs (il conviendrait encore de mentionner les droits de passages à l'intérieur des domaines

Pour en revenir aux poètes de l'époque augustéenne, les deux occurrences relatives à la lustration des champs contenues dans leurs œuvres se trouvent chez Virgile et Tibulle. La première provient de la V^{ème} *Bucolique*. Au cours de son récit des cultes qui seront rendus à Daphnis par l'ensemble du monde rural, le pasteur poète Ménalque a fait référence à la lustration des champs : « Ces honneurs¹ te seront toujours rendus, et lorsque nous nous acquitterons annuellement de nos vœux aux nymphes, et lorsque nous ferons la lustration des champs »². La seconde occurrence est, quant à elle, extraite de la première élégie du deuxième livre de Tibulle. Ce dernier ouvre son poème en demandant le silence, parce que, dit-il, la lustration des champs et des moissons va être célébrée : « Que tous les assistants observent le silence : nous célébrons la purification des moissons et des champs »³.

D'autre part, en plus de ces deux occurrences, il y a dans le *corpus* de la littérature augustéenne quatre autres passages qui renvoient à la « lustration des champs ». L'un se situe dans la première élégie du livre I du même Tibulle. Dans ce poème, le protégé de Messalla, qui, d'une manière générale, explique combien il honore les dieux concernés par la protection et la prospérité de son domaine⁴, fait référence à la lustration de nombreux taureaux par l'immolation d'une génisse, remplacée à son époque par une agnelle offerte pour une petite terre : « Alors une génisse immolée purifiait d'innombrables taureaux, maintenant une agnelle est la modeste victime offerte pour une petite terre : une agnelle tombera en votre honneur⁵, et qu'autour d'elle la jeunesse rustique s'écrie : "Io ! à nous moissons et bons vins"»⁶. Il semblerait que la mention des nombreux taureaux doive être comprise comme une allusion à la richesse, en l'occurrence passée, de la famille de Tibulle⁷, et non pas comme une référence à un rite de lustration spécifique à ces animaux. Il s'agirait, par conséquent, d'un même rite de lustration qui concerne

qu'évoque Siculus Flaccus, *Les conditions des terres*, Th. 123, Clavel-Lévêque et alii, p. 74-77), participent d'une certaine forme de sacralisation des limites des propriétés foncières.

¹ Ces honneurs que Virgile décrit longuement dans les vers 56-80 (cf. le passage dans les annexes p. 22-23), consistent en un hommage général de la campagne qui se concrétise précisément par la construction de deux autels, d'offrandes de lait et d'huile, de libations, de chants de pasteurs poètes, de danses des Satyres.

² *Bucoliques* V, 74-75 : *Haec tibi semper erunt, et cum sollemnia uota reddemus Nymphis, et cum lustrabimus agros.*

³ *Elégies* II, 1 : *Quisquis adest, faueat : fruges lustramus et agros.*

⁴ Au sujet de ce passage cf. notamment la partie précédente et le chapitre précédent.

⁵ Nous reviendrons sur le problème de l'identification de ces dieux.

⁶ *Elégies* I, 1, 21-24 : *tunc uitula innumeros lustrabat caesa iuuenos, nunc agna exigui est hostia parva soli : agna cadet uobis, quam circum rustica pubes clamet « io messes et bona vina date ».*

⁷ Rappelons que dans cette élégie, qui apparaît à la fois comme une synthèse thématique de l'œuvre et une présentation de l'auteur lui-même, Tibulle a fait, à plusieurs reprises, allusion à sa pauvreté présente en opposition à la richesse passée de sa famille. Les vers les plus explicites sont certainement les suivants : (I, 1, 41-44) *Non ego diuitias patrum fructusque requiro, quos tulit antiquo condita messis auo : parua seges satis est, noto requiescere lecto si licet et solito membra leuare toro.* : « Je ne demande, moi, ni les richesses de mes pères ni les revenus que jadis la moisson mise au grenier rapporta à mon aïeul : une petite terre me suffit, si je puis me reposer sur un lit familial et délasser mes membres sur ma couche accoutumée ». Au sujet de l'appauvrissement de la famille de Tibulle cf. notamment la première partie de la présente étude.

à la fois le cheptel et la terre, donc, par extension, l'ensemble de l'économie du domaine, tout comme le rite décrit par Caton dans le paragraphe 141 de son traité d'agronomie.

Dans les *Odes*, Horace a fait, quant à lui, référence à un rite dont il ne précise pas le nom, mais qui comporte des similitudes importantes avec la lustration des champs décrite par Caton. Il assure, en effet, à une certaine Phidylé que, si elle réalise correctement un rite qui consiste à élever et renverser « les mains vers le ciel quand renaît la lune » et à se rendre « les Lares propices avec de l'encens, du grain de l'année et une truie vorace »¹, sa « vigne féconde ne sentira point l'*Africus* empoisonné, ni [ses] épis, la nielle stérilisante, ni [ses] doux nourrissons l'heure malsaine de la saison des fruits »². L'*Africus*, en sa qualité de vent, renvoie probablement aux dangers météorologiques de manière générale. De plus, il est question de la stérilité – *sterilem* –, de la rouille – *robiginem* – et de la maladie par l'intermédiaire du terme *gravis*. Or, toutes ces notions sont présentes dans la prière de Caton. Par ailleurs, tous les aspects de l'économie d'une exploitation agricole sont évoqués, ou suggérés, dans ce passage d'Horace : la vigne, les céréales et l'élevage.

Par ailleurs, il y a encore dans les *Géorgiques* une allusion à un rite agraire dédié à Cérès qui consiste à faire le tour d'un territoire avant de sacrifier la victime :

« Avant tout honore les dieux, et, chaque année, renouvelle tes offrandes à la grande Cérès, en officiant sur l'herbe grasse, quand le déclin de l'hiver est achevé, quand le printemps est déjà serein. Alors les agneaux sont gras, et les vins très moelleux ; alors le sommeil est doux et l'ombre épaisse sur les montagnes. Que toute la jeunesse des campagnes, à tes côtés, adore Cérès ; en son honneur délaie des rayons de miel dans le lait et la douce liqueur de Bacchus ; que la victime propitiatoire fasse trois fois le tour des moissons nouvelles, escortée par le chœur au grand complet de tes compagnons en liesse, et que leurs cris appellent Cérès dans ta demeure ; que personne ne passe la faucille sous les épis mûrs avant d'avoir, en l'honneur de Cérès, ceint ses tempes d'une couronne de chêne, exécuté les mouvements d'une danse rustique, et dit les formules sacrées³. »

Virgile a bien mis en valeur le caractère lustratoire et circonvolutoire de ce rite dédié à Cérès qui avait lieu au printemps, puisqu'il a chanté « que la victime propitiatoire fasse trois fois le tour des moissons nouvelles »⁴. De plus, ici encore, l'officiant semble être le

¹ *Odes* III, 23, 1-4 : *Caelo supinas si tuleris manus nascente luna, rustica Phidyle, si ture placaris et horna fruge Laris avidaque porca.*

² *Odes* III, 23, 4-8 : *nec pestilentem sentiet Africum fecunda vitis nec sterilem seges robiginem aut dulces alumni pomifero grave tempore anno.*

³ *Géorgiques* I, 338-350 : *In primis uenerare deos atque annua magnae sacra refer Cereri laetis operatus in herbis, extremae sub casum hiemis, iam uere sereno. Tum pingues agni et tum mollissima uina ; tum somni dulces densaeque in montibus umbrae. Cuncta tibi Cererem pubes agrestis adoret quod tu lacte fauos et miti dilue Baccho ; terque nouas circum felix eat hostia fruges, omnis quam chorus et socii comitentur ouantes et Cererem clamore uocent in tecta ; neque ante falcem maturis quisquam supponat aristis, quam Cereri torta redimitus tempora quercu det motus incompressos et carmina dicat.*

⁴ *Géorgiques* I, 345 : *terque nouas circum felix eat hostia fruges.*

propriétaire du domaine étant donné que Virgile s'adresse directement à l'officiant, et qu'il lui enjoint de faire participer ses compagnons au rite¹.

Enfin, Ovide a composé un long passage dans les *Fastes* I, sur un rite dont l'objectif est de protéger les cultures, et qui consiste également en une *lustratio* :

« Que le paysan suspende à un poteau la charrue qui a fait son service : pendant le froid la terre redoute toute blessure. Fermier, laisse en repos la terre, une fois les semailles achevées ; laisse en repos les hommes qui ont cultivé la terre. Que le village célèbre la fête : purifiez le village, paysans, et offrez aux foyers du village les galettes annuelles. Qu'on offre aux mères des cultures, à Terre et à Cérès, le froment qui leur revient et les entrailles d'une truie pleine. Cérès et Terre s'occupent d'un office commun : l'une fournit aux cultures leur principe, l'autre leur milieu. Vous qui êtes associées dans la tâche, vous par qui les usages anciens ont été perfectionnés et le gland du chêne surclassé par une nourriture plus profitable, rassasiez les paysans avides par d'immenses récoltes, pour qu'ils obtiennent la juste récompense de leurs efforts. Accordez aux tendres semences de poursuivre leur développement ; puissent les nouvelles pousses ne pas être brûlées par les neiges glaciales. Pendant les semailles, accordez un ciel limpide, des vents amènes ; quand la semence est en terre, aspergez-la de l'eau du ciel. Faites que les oiseaux, redoutables pour les cultures, ne dévastent pas, en formation offensive, les champs de Cérès. Vous aussi, fournis, épargnez les graines enfouies : après la moisson, vous pourrez obtenir un butin plus abondant. Puissent cependant les jeunes pousses se développer à l'abri de la rugueuse rouille, sans subir de pâleur malade par suite de l'inclémence du ciel, sans dépérir de maigreur ni verser dans la luxuriance qui les ferait succomber sous l'excès de leur richesse. Puisse le champ être préservé de l'ivraie, nocive aux yeux ; que la folle avoine ne s'élève pas sur le sol ensemencé. Les grains de froment, l'épeautre qui sera soumis deux fois au feu et l'orge, puisse le champ les restituer au centuple ! Tels sont mes vœux pour vous, formez ces vœux pour vous, paysans. Que les deux déesses exaucent nos prières². »

Ovide a décrit, dans ces vers, un rite lié aux semailles – il a même précisé, quelques vers plus haut, qu'il chantait la fête des semailles³ –, de plus les divinités honorées dans le

¹ *Géorgiques* I, 343 ; I, 346 ; I, 347.

² *Fastes* I, 665-696 : *Rusticus emeritum palo suspendat aratrum : Omne reformidat frigore uolnus humus. Vilice, da requiem terrae semente peracta ; Da requiem terram qui coluere uiris. Pagus agat festum : pagum lustrate, coloni, Et date paganis annua liba focis. Placentur frugum matres, Tellusque Ceresque, Farre suo rauidae uisceribusque suis. Officium commune Ceres et Terra tuentur : Haec praebet causam frugibus, illa locum. Consortes operis, per quas correcta uetustas Quernaue glans uicta est utiliore cibo, Frugibus immensis auidos satiate colonos, Vt capiant cultus praemia digna sui. Vos date perpetuos teneris sementibus auctus, Nec noua per gelidas herba sit usta nives. Cum serimus, caelum uentis aperite serenis ; Cum latet, aetheria spargite semen aqua. Neue graves cultis Cerialia rura caueate Agmine laesuro depopulentur aues. Vos quoque, formicae, subiectis parcite granis : Post messem praedae copia maior erit. Interea crescat scabrae robiginis expers Nec uitio caeli palleat ulla seges, Et neque deficiat macie nec pinguior aequo Diuitiis pereat luxuriosa suis ; Et careant loliis oculos uitiantibus agri Nec sterilis culto surgat auena solo. Triticeos fetus passuraque farra bis ignem Hordeaque ingenti fenore reddat ager. Haec ego pro uobis, haec uos optate coloni, Efficiatque ratas utraque diua preces.*

³ *Fastes* I, 657-660 : « A trois ou quatre reprises j'ai compulsé les *Fastes* qui indiquent les fêtes ; je n'y ai pas trouvé de jour consacré aux Semailles ; alors la Muse — qui s'en rendit compte — me dit : « Ce jour relève des annonces (orales), pourquoi cherches-tu dans les *Fastes* des fêtes qui ne sont pas fixes ? » : *Ter quater euolui signantes tempora fastos Nec SementiUa est ulla reperta dies, Cum mihi (sensit enim) : « Lux haec indicitur », inquit Musa, « quid a fastis non stata sacra petis ? »*

cadre de cette fête sont Cérès et Tellus. Toutefois, ici encore il s'agit d'un rite de lustration – « purifiez le village, paysans »¹ –, et il a pour objectif de solliciter une protection divine sur l'ensemble des cultures pratiquées par les agriculteurs et contre un très grand nombre d'« ennemis ». Ovide est, en effet, d'une part, demeuré particulièrement vague quant au type de semailles – il a principalement employé le terme générique de *fruges* –, d'autre part, il a mentionné toute une liste d'éléments qui pouvaient détruire les cultures : les neiges glaciales, les vents amènes, le manque de pluie, les oiseaux, les fourmis, la rouille, les mauvaises herbes, l'ivraie, la folle avoine.

A partir de cette présentation succincte il convient, d'une part de comparer les informations propres au rite pouvant être extraites de ces différents passages, afin d'avoir une vision à la fois plus globale et précise de la manière dont ces poètes ont chanté la lustration des champs, d'autre part de comparer ces « informations » avec la description précise que Caton a produit de ce rite dans la notice 141 de son traité d'agronomie². Cette deuxième partie de l'étude permettra, si toutefois la description de Caton est conforme à la réalité du rite, et, qui plus est, à la réalité du rite un siècle et demi plus tard³, de confronter les indications

¹ *Fastes* I, 669 : *pagum lustrate, coloni*.

² Par ailleurs, nous ne traiterons pas du rite suivant, car il est indéniablement distinct et qu'il n'a été relaté par aucun poète de l'époque augustéenne, mais il convient néanmoins d'indiquer que Pline l'Ancien, dans le livre 28 de son *Histoire naturelle* (28, 81, 266), a décrit un rituel destiné à empêcher les loups de pénétrer à l'intérieur d'une propriété qui comporte des similitudes importantes avec la lustration des champs : « Les loups n'entrent pas dans un terrain si, après en avoir pris un, lui avoir brisé les pattes et l'avoir égorgé, on répand peu à peu son sang autour des limites du terrain et qu'ensuite on l'enterre à l'endroit même où on a commencé à le traîner » (traduction A. Ermout, Paris, 1962) : *lupos in agrum non accedere, si capti unius pedibus infractis cultroque adacto paulatim sangis circa fines agri spargatur atque ipse defodiatur in eo loco ex quo coeperit trahi*. En effet, il s'agit également d'un rite de lustration à caractère circumambulatoire, et dont le but est prophylactique. La différence tient au fait que les *suovitaurlia* sont remplacés par un loup et que l'objectif est beaucoup plus précis. Sur ce rite cf. notamment Trinquier J., « Les loups sont entrés dans la ville : de la peur du loup à la hantise de la cité ensauvagée », *Les espaces du sauvage*, 2004, p. 115-116.

³ Le propre du rite étant d'être scrupuleusement pratiqué de la même manière, faire référence à une éventuelle évolution d'un rite peut paraître inapproprié. Le terme « rite » est d'ailleurs aujourd'hui utilisé, dans le langage courant, pour signifier la stabilité, l'invariabilité (dans l'article qu'il consacre au « rite », dans l'*Encyclopaedia Universalis*, J. Cazeneuve affirme que « dans le langage courant, ce terme désigne toute espèce de comportement stéréotypé ». N. Sindzingre, dans l'article « rituel » de la même *Encyclopaedia Universalis*, cite, quant à elle, G. Lewis qui définit le rite comme des « séquences d'actions standardisées et prescrites »). De plus, les spécialistes de la religion romaine s'accordent pour reconnaître l'extrême rigueur des Romains dans la réalisation des rites et leur conservatisme religieux (à ce sujet cf. notamment Boissier G., *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, Paris, 1880 ; Wissowa G., *Religion und Kultus der Römer*, Munich, 1912 (2^{ème} éd.) ; Altheim F., *Römische Religionsgeschichte*, Baden-Baden, 1953, 2^{ème} (éd.) ; Rose H.J., *Ancient Roman Religion*, Londres, 1948 ; Dumézil G., *La religion romaine archaïque*, Paris, 1966 ; Dumézil G., *Rituels indo-européens à Rome*, Paris, 1954 ; Pighi G.B., *La religione romana*, Turin, 1967 ; Shilling, R., « The roman religion », *Hist. Religionum*, 1969, p. 442-494 ; Bianchi I., « Ricenti Studi sulla religione romana », *St.R.*, 19, 1971 ; Bayet J., « La religion romaine de l'introduction de l'hellénisme à la fin du Paganisme », *Mém. E.L.*, 1943, p. 330-373 ; Bayet J., *Croyances et rites dans la Rome antique*, Paris, 1971 ; Boyancé P., *Etude sur la religion romaine*, Paris, 1972 ; Le Gall, *La religion romaine, de l'époque de Caton l'Ancien au règne de l'Empereur Commode*, Paris, 1975 ; North J.A., « Conservatism and Change in Roman Religion », *PBSR*, 44, 1976, p. 1-12 ; ou plus récemment Turcan R., *Rome et ses dieux*, Paris, 1998 ; Scheid J., *La religion des Romains*, Paris, 1998 ; Scheid J., *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001 ; Scheid J., *Quand faire c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, 2005). Toutefois, il ne faut pas négliger le caractère discursif de ces affirmations. Les Romains ont eux-mêmes revendiqué avec force ce conservatisme religieux et des études récentes, notamment celles publiées dans l'ouvrage collectif, *Rites hindous*,

fournies par Virgile, Horace, Tibulle et Ovide à la pratique concrète du rite. Afin d'en faciliter la lecture, ce travail comparatif sera exposé sous la forme du tableau 26 :

transferts et transformations, Paris, 25, 2006), remettent en cause, voire dénoncent, les analyses anhistoriques du rite. Dans le compte rendu qu'il a réalisé de cet ouvrage, l'ethnologue G. Schlemmer a ainsi affirmé que « le rite, du fait qu'il tire une partie de sa légitimité de son ancrage dans une tradition, se doit d'être présenté comme immuable », et que, par conséquent, « décrire le rite comme un objet figé revient à être aveuglé par l'idéologie même du rite » ("Rites en mouvement", *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 19.06.2007, <http://espacestems.net/document2562.html>). Sans nier le caractère conservateur des rites et la « possibilité qu'il existe de véritables pérennités formelles » (introduction à *Rites hindous, transferts et transformations*), il convient de tenir compte du rôle éminemment social des rites, et donc de leur nécessité à s'adapter à des structures socio-économico-politiques qui sont en constante évolution. Ainsi, il est indéniable qu'il a existé, dans la société romaine, comme dans toute société implantée sur un territoire relativement vaste et ayant perduré pendant plusieurs siècles, des adaptations rituelles spatiales, locales – cela est probablement, d'ailleurs encore plus valable pour les rites privés –, ainsi que des évolutions diachroniques, corrélées à des mutations sociales. D'ailleurs, la notice de Caton est elle-même révélatrice d'une probable évolution dans la pratique de la lustration des champs. A la lecture du paragraphe 141 du *De agricultura*, l'officiant naturel, du rite paraît être le *dominus* – comme nous l'avons déjà signalé, la prière est récitée à la première personne du singulier, il est ainsi question « de mon fonds, de mes champs, de ma terre » – mais il apparaît qu'en cas d'absence de celui-ci, le *uilicus* pouvait officier – rappelons que la notice est adressée à Manius, probablement le *uilicus* d'un domaine de Caton, pour lui expliquer comment il doit réaliser le rite. Or, il est probable que cette « possibilité » de faire pratiquer le rite par le *uilicus*, n'ait pas toujours existé, que ce soit les nécessités pratiques – le fait notamment qu'à l'époque de Caton, un certain nombre de *domini* ne vivaient plus en permanence sur leur domaine, qu'ils en possédaient parfois plusieurs – qui aient conduit à « autoriser » ce dernier à réaliser le rite, en nom et place du *dominus*. Sur ce point, A. Gonzalès, qui a étudié le rôle des dépendants dans la religion agraire romaine, a d'ailleurs indiqué que « la concentration foncière et l'absentéisme des propriétaires vont modifier le rapport entre les différents membres de la *familia* vis-à-vis des rites religieux » (*ARYS*, vol. 4, 2001, p. 335). Enfin, les historiens de la religion romaine s'accordent pour évoquer la volonté d'Auguste et de ses proches de restaurer la religion romaine. Or cette volonté même de restauration trahit des évolutions religieuses et probablement rituelles. Si J. Scheid a mis en garde contre l'utilisation des termes de restauration ou de réforme « car pour nous ils ont une signification idéologique et historique trop précise » (*Romulus et ses frères* p. 686), spécifié que l'action religieuse d'Auguste ne pouvait être comparée à la Restauration du fait que « le culte romain ne s'était jamais arrêté au cours de ce demi-siècle appelé Révolution romaine par Syme » (p. 687), et insisté sur la multiplicité des exégèses qu'un culte était susceptible de recevoir à Rome (p. 679), il a également affirmé qu'« elle [la réforme augustéenne] rétablissait les rites et les bâtiments et relançait le recrutement des collèges sacerdotaux » (p. 686-687), et indiqué que durant les années de guerre civile « des abus se produisaient dans la pratique auspicielle, des sacerdoces restaient vacants, certains temples étaient dépouillés des biens dont ils avaient la jouissance, d'autres étaient endommagés voire détruits, et dans l'ensemble les institutions sacrées recevaient moins de soins et de crédits qu'en période de paix intérieure ». De plus, J. Scheid a parfaitement démontré, dans *Romulus et ses frères*, comment Octavien, ses amis et ses anciens ennemis, avaient *ranimé* le culte agraire de Dea Dia. Enfin, la lecture d'agronomes latins postérieurs – en l'occurrence Columelle et Palladius qui respectivement ont rédigés leurs traités au I^{er} et au V^{ème} siècle de notre ère – amène à prendre conscience d'une certaine forme de persistance, dans le cadre des *fundi*, de pratiques religieuses à la fois prophylactiques, circonvolutoire et agraires. Néanmoins, il est nécessaire de préciser le caractère plus magique que religieux de ces pratiques, puisque Columelle a conseillé aux propriétaires de domaines qui lisaient son traité de faire faire à « une femme ayant ses règles », les « cheveux épars et les pieds nus », « trois fois le tour de chacune des planches ensemencées » pour que les chenilles disparaissent (*L'économie rurale* XI, 3 : *has ipsas bestiolas enecari, si mulier, qu' inmenstruis est, solutis crinibus et nudo pede unamquamqueaream ter circumbeat : post hoc enim deciderre omnes vermiculos, et ita emori.* trad. Du Bois L. (éd.), et que Palladius, dans un paragraphe intitulé « recettes pour protéger le jardin ou le domaine », a notamment affirmé : « Il paraît que l'on peut se garantir de la grêle, si on fait le tour de sa propriété en portant une peau de crocodile, d'hyène ou de veau marin, et si on la suspend à l'entrée de la ferme ou de la cour lorsqu'on voit que le fléau est imminent. » (*Traité d'agriculture* XXXV, 14 : *Grandini creditur obuiare, si quis crocodili pellem uel hyaenae uel marini uituli per spatia possessionis circumferat et in uillae aut cortis suspendat ingressu, cum malum uiderit imminere*). Toutefois, entre la lustration des champs décrite par Caton et le procédé magique prescrit par Palladius, R. Martin a relevé un point commun majeur : l'« essence militaire ». En effet, les peaux que Palladius a conseillé d'utiliser à des fins prophylactiques renvoient à des animaux des plus redoutables et le dieu auquel Caton a fait appel n'est autre que Mars (« Agriculture et religion : le témoignage des agronomes latins », *Res sacrae*, Bruxelles, 1998, p. 304).

	Dénom.	pratique du rite	div. inv. et hon. ¹	Offrande	finalité du rite	offic. ²	part. ³	fréq. du rite ⁴
Vir. Buc. V	Lustrat. des champs	chant, danse des Satyres	Daphnis (div. princ. ⁵), Apollon	lait, huile, vin	bienfait, prospérité	<i>agricolae</i>	Pan, bergers, Dryades, nature, Damète, Egon, Alphés. ⁶	annuelle
Tib. II, 1	Lustrat. des champs et des fruges	repos, rite antique	Bacchus, Cérés, « dieux de nos pères »	agneau	purif. champs, habitants de la campagne, protection culture et bétail	Tibulle (<i>dominus</i>)	foule vêtue de blanc, pure et chaste	
Tib. I. 1 21-24				génisse (avant), agnelle	purif. taureau, purif. terre, prospérité agricole	Tibulle (<i>uilicus</i> de Messalla ?)	jeunesse rustique	
Hor. Od. III, 23		élèver et renverser les mains vers le ciel au moment de la nouvelle lune	Lares	encens, grain de l'année, truie	protection cultures et bétail	Phydilé (<i>dominus</i>)		
Virg. Géor. I, 338-350		tourner trois fois autour des moissons nouvelles, danses rustiques, formules sacrées	Cérés	miel, lait, vin, victime non précisée		<i>dominus</i>	toute la jeunesse des campag. ⁷	annuelle (tous les printemps)
Dv. Fast. I, 665-696	Fêtes des sem. ⁸	repos	Cérés, Tellus	froment, truie pleine	purification du <i>pagus</i> , protection des cultures	habitants du <i>pagus</i>	Habitants du <i>pagus</i>	annuelle (ép. semailles)

¹ div. inv. et hon. = divinités invoquées et honorées.

² offic. = officiant.

³ part. = participants.

⁴ fréq. du rite = fréquence du rite

⁵ div. princ. = divinité principale.

⁶ Alphés. = Alphésibée, un pasteur-poète au même titre que Damète ou Egon.

⁷ campag. = campagnes : toute la jeunesse des campagnes.

⁸ fêtes des sem. = fêtes des semailles.

	Dénom.	pratique du rite	div. inv. et hon.	Offrande	finalité du rite	offic.	part.	fréq. du rite
Cat. <i>De l'agr.</i> 141	<i>Lustrat. des champs</i>	tour du domaine	Mars (div. princ.), Janus, Jupiter	vin, <i>strues</i> , <i>fertum</i> , <i>suouit</i> . ¹	bienveillance, protection sur tout ce qui est relatif au domaine	<i>dominus</i> ou <i>uilicus</i>		

Ce tableau comparatif fait apparaître un nombre important de distinctions dans la manière dont Virgile, Horace, Tibulle et Ovide ont décrit la lustration des champs, ainsi qu'avec la notice de Caton. C'est toutefois dans la finalité du rite que ces distinctions sont le moins importantes. Excepté dans le texte des *Géorgiques* et dans celui des *Fastes*, qui concernent uniquement les fruits de la terre², le rite évoqué dans les différents textes de l'époque augustéenne a, comme chez Caton, pour but de protéger l'ensemble de l'économie du domaine. En effet, nous estimons que la référence à la lustration des taureaux formulée par Tibulle ne renvoie pas à un rite de lustration spécifique à ces animaux mais à un rite de lustration qui concerne à la fois le cheptel et la terre, donc, par extension, l'ensemble de l'économie du domaine. Quant au rite décrit par Horace dans l'*Ode* III, 23, il fait référence à tous les aspects de l'économie d'une exploitation agricole : la vigne, les céréales et l'élevage. Par ailleurs, dans la prière qu'il a formulée dans l'*Élégie* II, 1, Tibulle a chanté « chassez les maux de nos sillons, que nos terres ne trompent pas l'espoir de la moisson en se couvrant de pousses qui avortent, et que la brebis restée en arrière n'ait pas à craindre les loups rapides »³. Il est donc à la fois question de culture et d'élevage. Virgile, quant à lui, a demandé à Daphnis d'accorder aux siens « bienfait et prospérité »⁴. La formulation est courte et relativement vague, mais elle rappelle néanmoins la prière de Caton⁵.

En revanche, il y a des divergences importantes en ce qui concerne les divinités invoquées et honorées. Chez Caton, la divinité invoquée est Mars, alors que ce n'est jamais le

¹ *suouit.* = *suouitaurilia*, c'est-à-dire un verrat, un mouton et un bœuf.

² Au vers I, 345 des *Géorgiques*, il est question de faire le tour des moissons nouvelles – « que la victime propitiatoire fasse trois fois le tour des moissons nouvelles » – et non du domaine. D'autre part, dans les quelques vers qui appartiennent au même passage, il n'est pas question d'élevage, d'arboriculture, ni de toute autre « discipline agricole ». Il est, par conséquent, probable que le rite auquel Virgile fait ici allusion concerne uniquement les *fruges*. Pour ce qui est du passage d'Ovide, le problème semble encore plus évident. Dans ces vers, il est uniquement question de semences et de cultures. Ovide a chanté les « tendres semences », les « nouvelles pousses », « les semailles », la « semence en terre », les « cultures », les « champs de Cérés », les « graines enfouies », la « moisson », les « jeunes pousses », « le sol ensemencés », « les grains de froment, l'épeautre » et « l'orge ». C'est, en définitive, une prière pour la protection de ces dernières qu'a formulée Ovide, du vers 679 au vers 694 du premier livre des *Fastes*.

³ *Élégies* II, 1, 20-22 : *uos mala de nostris pellite limitibus, neu seges eludat messem fallacibus herbis, neu timeat celeres tardior agna lupos.*

⁴ *Bucoliques* V, 65 : *Sis bonus o felixque tuis !*

⁵ Si l'on tentait de résumer en quelques mots la demande qui est faite à Mars, ne dirait-on pas qu'il s'agit d'une demande de protection, afin de permettre la prospérité du domaine et, à travers lui, du *dominus* et des siens ?

cas chez les poètes. Dans les *Géorgiques*, Cérès est la bénéficiaire du rite¹, dans *Les Fastes*, ce sont Cérès et Tellus². Chez Horace ce sont les Lares³. Dans la V^{ème} *Bucolique*, il s'agit de Daphnis. Tibulle, quant à lui, est imprécis. Dans l'*Elégie* I, 1, il chante « une agnelle tombera en votre honneur »⁴. Notons qu'il utilise le pluriel. Peut-être fait-il allusion à Janus et à Jupiter qui étaient également honorés dans la lustration des champs décrite par Caton. Ou peut-être fait-il référence aux Lares puisque ce sont les dernières divinités qu'il évoque avant de décrire la lustration : « vous aussi, gardiens d'un domaine riche autrefois, maintenant appauvri, vous avez vos présents, dieux Lares ; alors une génisse immolée purifiait de nombreux taureaux »⁵. Dans l'*Elégie* II, 1, c'est aux *di patrii* que Tibulle adresse sa prière : « Dieux de nos pères, nous purifions nos champs, nous purifions nos campagnards ; vous, chassez les maux de nos sillons »⁶. Peut-être, le poète entend t-il par *di patrii*, Mars et Jupiter qui sont parfois qualifiés de *pater*. Ou peut-être pense-t-il aux *patrii Lares*, les protecteurs du domaine.

Un autre point de divergence se situe au niveau des offrandes, et notamment de la victime. Chez Caton, il est question du sacrifice des *suouitaurilia*, ainsi que de l'offrande d'une *strues* et d'un *fertum*, ce qui n'est jamais le cas dans les passages datant de l'époque augustéenne. Dans l'*Elégies* II, 1 de Tibulle, c'est un agneau qui est sacrifié – « Voyez comme l'agneau consacré marche aux autels resplendissants »⁷ –, dans l'*Elégie* I, 1, une génisse et depuis peu une agnelle⁸. Relevons, par ailleurs, que dans ces deux passages Tibulle n'a fait référence à aucune autre offrande. Chez Horace, il est question d'une truie vorace, d'encens et de grain de l'année. Dans l'apothéose de Daphnis, Virgile a uniquement évoqué des offrandes non animales – lait, huile, vin –, et, dans le passage des *Géorgiques*, il a mentionné le miel, le lait, le vin, et fait référence à un sacrifice sanglant sans préciser la victime. Enfin, dans les *Fastes*, c'est du froment et une truie pleine qui sont offerts, selon Ovide, à Cérès et Tellus⁹.

Concernant la pratique du rite, il y a des incertitudes importantes. Caton avait été précis à ce sujet, puisqu'il avait indiqué que la lustration des champs consistait à faire le tour du domaine avec les victimes avant de les sacrifier. Or, mis à part Virgile dans les *Géorgiques* – le

¹ *Géorgiques* I, 343-344 : « Que toute la jeunesse des campagnes, à tes côtés, adore Cérès » *Cuncta tibi Cererem pubes agrestis adoret.*

² *Fastes* I, 671 : « Qu'on offre aux mères des cultures, à Terre et à Cérès le froment qui leur revient » : *Placentur frugum matres, Tellusque Ceresque.*

³ *Odes* III, 23, 2-3 : « si tu te rends tes Lares propices avec de l'encens, du grain de l'année et une truie vorace » : *si ture placaris et horna fruge Laris avidaque porca.*

⁴ *Elégies* I, 1, 23 : *agna cadet uobis.*

⁵ *Elégies* I, 1, 19-21 : *vos quoque, felicis quondam, nunc pauperis agri custodes, fertis munera uestra, Lares ; tunc uitula innumeros lustrabat caesa iuencos.*

⁶ *Elégies* I, 1, 19-20 : *Di patrii, purgarnus agros, purgamus agrestes ; uos mala de nostris pellite limitibus.*

⁷ *Elégies* I, 1, 17 : *Cernite, fulgentes ut eat sacer agnus ad aras.*

⁸ *Elégies* I, 1, 21-23 : « Alors une génisse immolée purifiait d'innombrables taureaux, maintenant une agnelle est la modeste victime offerte pour une petite terre : une agnelle tombera en votre honneur » : *tunc uitula innumeros lustrabat caesa iuencos, nunc agna exigui est hostia parva soli : agna cadet uobis.*

⁹ *Fastes* I, 671-672 : « Qu'on offre aux mères des cultures, à Terre et à Cérès, le froment qui leur revient et les entrailles d'une truie pleine. » : *Placentur frugum matres, Tellusque Ceresque Farre suo rauidae uisceribusque suis.*

Mantouan a précisé qu'afin d'honorer Cérès la victime devait être menée trois fois autour des moissons nouvelles¹ – les poètes de l'époque augustéenne n'ont pas fait référence à ce caractère circonvolutoire. Dans la V^{ème} *Bucolique*, Virgile a fourni peu d'indication sur le sujet. Il a seulement fait référence à des chants et à une danse des Satyres². Tibulle dans l'*Elégie* II, 1, a spécifié qu'il pratiquait la lustration des *fruges* et des champs suivant la manière antique transmise par ses aïeux – « nous célébrons la purification des moissons et des champs, selon le rite antique que nous ont transmis nos aïeux »³ –, sans détailler précisément en quoi consistait ce « rite antique ». Il s'est contenté de faire référence à la nécessité que les paysans, les bêtes de somme et la terre se reposent, au fait que les bœufs aient la tête couronnée, et de décrire une foule pure, chaste, vêtue de blanc, couronnée d'olivier qui observe le sacrifice de l'agneau en silence⁴. Par ailleurs, dans l'*Elégie* I, 1, il n'a fourni aucune indication sur le sujet. Enfin, Horace a décrit un rite qui, de manière pratique, consiste à élever et à renverser les mains vers le ciel au moment de la nouvelle lune⁵. Ainsi, excepté pour les rites décrits par Horace et par Virgile dans les *Géorgiques*, il est impossible d'affirmer ou d'infirmer que les poètes de l'époque augustéenne ont fait référence à un rite dont la pratique était distincte de celle décrite par Caton.

De même, il y a des incertitudes quant à l'officiant du rite. D'après la notice de Caton, l'officiant traditionnel de la lustration des champs semble être le *dominus*, mais il apparaît également que ce dernier pouvait charger son *uilicus* d'officier à sa place. Or, les poètes de l'époque augustéenne ont été peu explicites à ce sujet. Toutefois, ils ont fourni quelques indications qui peuvent permettre de proposer des hypothèses. Ainsi, il semble que, pour Virgile, ce soit les *agricolae* qui réalisent le rite puisque, dans la V^{ème} *Bucolique*, il a chanté dans les derniers vers qu'il a consacrés aux honneurs que recevra Daphnis : « Comme à Bacchus et à Cérès, à toi, chaque année, les cultivateurs adresseront leurs vœux ; et toi tu les condamneras à s'en acquitter »⁶. Dans les *Géorgiques*, le Mantouan invite à penser qu'il s'agit plus précisément des agriculteurs *domini*, étant donné qu'il s'adresse directement et à la seconde personne du singulier, au propriétaire d'un domaine pour lui enjoindre d'honorer les dieux, et particulièrement Cérès⁷. De même, il émane des vers composés par Horace pour l'*Ode* III, 23 que l'officiant du rite auquel il se réfère est le *dominus*. Le poète s'adresse directement à la personne qui doit réaliser le rite, en l'occurrence Phydilé. Or celle-ci apparaît

¹ *Géorgiques* I, 345 : « que la victime propitiatoire fasse trois fois le tour des moissons nouvelles » : *terque nouas circum felix eat hostia fruges*.

² *Bucoliques* V, 72-73 : « Pour moi chanteront Damète et le lyctien Egon ; Alphésibée reproduira la danse des Satyres » : *Cantabunt mihi Damoetas et Lyctius Aegon ; saltantis Satyros imitabitur Alphesiboëus*.

³ *Elégies* II, 1, 1-2 : *fruges lustramus et agros, ritus ut a prisco traditus exstat auo*.

⁴ *Elégies* II, 1, 5-14.

⁵ *Odes* III, 23, 1-2 : *Caelo supinas si tuleris manus nascente luna, rustica Phidyle*.

⁶ *Bucoliques* V, 79-80 : *Vt Baccho Cererique, tibi sic uota quotannis agricolae facient : damnabis tu quoque uotis*.

⁷ *Géorgiques* I, 338-339 : « Avant tout honore les dieux, et, chaque année, renouvelle tes offrandes à la grande Cérès » : *In primis uenerare deos atque annua magnae sacra refer Cereri*. Au sujet de l'interprétation du statut de celui auquel Virgile s'adresse cf. notamment *supra* (chapitre 2. 1. de la troisième partie).

comme étant la propriétaire de ce modeste domaine, puisqu'Horace a fait référence à *ses Lares, sa vigne, ses épis, son bétail*¹. Quant à Tibulle, dans l'*Elégie* I, 1 il s'est présenté à la fois comme un *dominus*² et comme l'officiant du rite. Il a, en effet, chanté, dans les vers qui précèdent, ses actions dans le domaine religieux : « Car j'honore dévotement et les souches perdues dans les champs et les vieilles pierres des carrefours »³ ou « les prémices de tous les fruits que me donne le printemps sont l'offrande que je dépose aux pieds du dieu rustique »⁴ ou encore « dans mon jardin plein de fruits, je veux placer comme gardien un Priape peint en rouge »⁵. De même, dans l'*Elégie* II, 1, il s'est à nouveau présenté en tant qu'officiant du rite⁶, puisqu'il a lui-même demandé à tous les assistants d'observer le silence⁷, et qu'il s'est explicitement inclus dans la réalisation du rite. Il a employé la première personne du pluriel lorsqu'il a indiqué que la lustration des champs et des *fruges* allait être célébrée : « nous célébrons la purification des moissons et des champs »⁸. En revanche, il est possible que, dans ce poème, Tibulle se soit présenté comme un *uilicus* et non pas comme un *dominus*. En s'appuyant sur le fait qu'il s'est référé à son protecteur Messalla dans la suite du poème⁹, Herbert Musurillo a émis l'hypothèse que le rite décrit par Tibulle dans l'*Elégie* II, 1, avait été, en quelque sorte, « joué » dans un des domaines de ce dernier, et que le poète avait été le principal officiant de ce rite, le maître de cérémonie de cette fête¹⁰. Ainsi, Tibulle aurait joué le rôle d'assistant religieux de Messalla, au même titre, même si c'est dans un cadre très différent, que Manius pour Caton¹¹. Cette hypothèse est invérifiable, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a un aspect théâtral dans la description de Tibulle, et que le poète s'est effectivement présenté en maître de cérémonie. Enfin, Ovide a laissé entendre que les habitants du *pagus* étaient les officiants du culte, ou du moins qu'ils participaient activement au culte, puisqu'il a chanté : « Que le village célèbre la fête : purifiez le village, paysans, et

¹ Au sujet du statut de Phidylé cf. *supra* (chapitre 2. 1. de la troisième partie).

² Sur la manière dont Tibulle s'est présenté en tant que le propriétaire d'un petit domaine dans l'*Elégies* I, 1 cf. *supra* (chapitre 3. 4. de la deuxième partie).

³ *Elégies* I, 1, 11-12 : *Nam ueneror, seu stipes habet desertus in agris seu uetus in triuio florida sarta lapis.*

⁴ *Elégies* I, 1, 13-14 : *et quodcumque mihi pomum nouus educat annus, libatum agricolae ponitur ante deo.*

⁵ *Elégies* I, 1, 17-18 : *pomosisque ruber custos ponatur in hortis, terreat ut saeua falce Priapus aues.*

⁶ En parallèle, précisons qu'A. Deremetz a relevé qu'en se présentant comme un poète prêtre, poète sacrificateur, Tibulle – et probablement les autres poètes qui ont employé ce procédé, tels que Virgile au livre III, 21-25, des *Géorgiques*, Properce, Horace – a défini son poème comme un objet de sacrifice (*Le miroir des Muses...*, p. 139-143). D'ailleurs, au sujet du statut et du rôle des prêtres à Rome cf. Porte D., *Les donneurs de sacré. Le prêtre à Rome*, Paris, 1989, ainsi que Scheid J., « Le prêtre », Giardina (dir.), 1992, p. 71-106.

⁷ *Elégies* II, 1, 1 : « Que tous les assistants observent le silence » : *quisquis adest, faueat.*

⁸ *Elégies* II, 1, 1 : *fruges lustramus et agros.*

⁹ Il a notamment enjoint les participants à porter un toast à Messalla (*Elégies* II, 1, 31-32) : « Mais « à la santé de Messalla », voilà le mot que chacun doit dire la coupe en main, et que le nom de l'absent retentisse dans les propos de tous. » : *Sed « bene Messallam » sua quisque ad pocula dicat, nomen et absentis singula uerba sonent.*

¹⁰ Musurillo H., « A Festival on Messalla's estate : Tibullus II, 1 reconsidered », *A Festschrift in honor of J.M.F. Marique*, 1975, p. 107-117.

¹¹ Au sujet de Manius et Caton cf. notamment *supra*.

offrez aux foyers du village les galettes annuelles »¹. Par conséquent, en ce qui concerne les officiants il y a des incertitudes mais pas de divergence majeure.

En revanche, il y a des dissemblances importantes, concernant les participants du rite, entre les œuvres des poètes de l'époque augustéenne et la notice de Caton. La présence de nombreux participants au rite est, excepté dans le texte d'Horace, une constante chez les poètes. « Que la victime propitiatoire fasse trois fois le tour des moissons nouvelles, escortée par le chœur au grand complet de tes compagnons en liesse »², a chanté Virgile dans les *Géorgiques*. Dans les *Bucoliques*, il a annoncé que toute la campagne célébrera le rite, et il a même mentionné quelques pasteurs poètes ainsi que Pan, les Dryades, les monts chevelus ainsi que les rochers³. Tibulle, quant à lui, a chanté « Voyez comme l'agneau consacré marche aux autels resplendissants, suivi de la foule vêtue de blanc »⁴, ou dans l'autre élégie : « une agnelle tombera en votre honneur, et qu'autour d'elle la jeunesse rustique s'écrie : « Io ! à nous moissons et bons vins » »⁵. Enfin, Ovide a exhorté l'ensemble des paysans du *pagus* à participer : « Que le village célèbre la fête : purifiez le village, paysans »⁶. Or, à l'inverse, dans le texte de Caton, il n'y a aucune précision concernant les participants. L'agronome s'adresse uniquement à celui qu'il charge de réaliser le rite, qui semble ainsi être à la fois l'officiant et le seul participant.

Enfin, il y a encore des divergences en ce qui concerne la fréquence du rite. Tibulle, Horace et Caton ne fournissent aucune indication à ce sujet, alors que Virgile et Ovide ont fait référence à un culte annuel. Le premier a chanté, dans la V^{ème} *Bucolique*, « à toi chaque année les cultivateurs adresseront leurs vœux »⁷, et « avant tout honore les dieux, et, chaque année, renouvelle tes offrandes à la grande Cérès »⁸ dans les *Géorgiques*. Quant au second, il a spécifié que la fête qu'il a décrite devait être réalisée chaque année à l'époque des semailles : « Toutefois si la date de cette célébration est incertaine, la saison en est certaine ; c'est quand le champ a été fécondé par les semences qu'on y a répandues »⁹. Or, s'il n'y a aucune précision concernant la date à laquelle le rite devait être réalisé dans les textes de Caton, Tibulle et Horace, cela ne renvoie pas nécessairement à un « oubli », plus ou moins délibéré, de leur part. Cela signifie peut-être que ce rite n'était pas pratiqué à date fixe mais lorsque les circonstances le

¹ *Fastes* I, 669-670 : *Pagus agat festum : pagum lustrate, coloni, Et date paganis annua liba focis.*

² *Géorgiques* I, 345-346 : *terque nouas circum felix eat hostia fruges, omnis quam chorus et socii comitentur ouantes.*

³ *Bucoliques* V, 58-60 : *Ergo alacris siluas etcetera rura uoluptas Panaque pastoresque tenet Dryadasque puellas. Nec lupus insidias pecori, nec retia ceruis ulla dolum meditantur : Bonus otia Daphnis.*

⁴ *Elégies* II, 1, 17-18 : *Cernite, fulgentes ut eat sacer agnus ad aras uinctaque post olea candida turba comas.*

⁵ *Elégies* I, 1, 23-24 : *agna cadet uobis, quam circum rustica pubes clamet « io messes et bona vina date ».*

⁶ *Fastes* I, 669 : *Pagus agat festum : pagum lustrate, coloni.*

⁷ *Bucoliques* V, 79-80 : *tibi sic uota quotannis agricolae facient.*

⁸ *Géorgiques* I, 338-339 : *In primis uenerare deos atque annua magnae sacra refer Cereri.*

⁹ *Fastes* I, 661-662 : *Vtque dies incerta sacro, sic tempora certa, Seminibus iactis est ubi fetus ager.*

rendaient nécessaire, lorsque le domaine était en danger. C'est du moins ce qui ressort de la manière dont Caton a confié à Manius le soin de réaliser la lustration des champs et de déterminer l'endroit où il était nécessaire de mener plus particulièrement les *suouitaurilia*¹.

Comment expliquer ces divergences ? Doit-on les considérer comme étant liées à des évolutions du rite² ? Doit-on supposer une mauvaise connaissance du rite de la part des poètes ? Ou faut-il envisager des prises de liberté de la part de ces derniers ? Il convient dans un premier temps, de revenir sur la définition même de la lustration des champs. Ce rite a été souvent assimilé à d'autres rites de lustration agraire, particulièrement la lustration des *fruges* et la lustration du *pagus*. Les auteurs anciens les ont d'ailleurs eux-mêmes – de manière volontaire ou non – confondus. Tibulle, dans la première élégie du livre II, emprunte pour sa description certains éléments à la lustration du *pagus*, et fait comme si la lustration des champs et celle des *fruges* était un seul et même rite puisqu'il chante : « nous célébrons la purification des moissons et des champs selon le rite antique que nous ont transmis nos aïeux »³. Macrobe, au V^{ème} siècle de notre ère, regroupait quant à lui les différents rites de lustration agraire sous le terme d'*Ambarualia*⁴ et il affirmait que le rite auquel Virgile a fait allusion dans la V^{ème} *Bucolique* et le rite décrit par le Mantouan aux vers 343-347 du premier livre des *Géorgiques* était un seul et même rite qui avait lieu lors des *Ambarualia*⁵. De même, Servius, dans son commentaire du vers 345 des *Géorgiques* atteste que Virgile a décrit ici les

¹ C'est en effet ainsi que l'agronome s'est adressé à son *uilius* : « Avec la bienveillance des dieux, et que bien en advienne, je te confie, Manius, le soin de faire la lustration en faisant faire à ces *suouitaurilia* le tour de mon fonds, de mes champs, et de ma terre, pour la partie autour de laquelle tu jugeras bon qu'ils soient menés ou doivent être transportés » : *Cum diuis uolentibus quodque bene eueniat, mando tibi, Mani, uti illace suouitaurilia fundum, agrum terramque meam quota ex parte siue circumagi siue circumferenda censeas, uti cures lustrare*. Pour une interprétation différente du texte de Caton sur cette question de la période d'exécution de la lustration des champs cf. Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine...*, vol II., p. 304-309.

² Sur la question de l'évolution d'un rite cf. notamment *supra* (p. 632 note 3).

³ *Élégies* II, 1, 1-2 : *fruges lustramus et agros, ritus ut a prisco traditus extat auo*.

⁴ Sur ce terme et d'une manière générale sur le vocabulaire relatifs aux rites de lustration à caractère circumambulatoire cf. Brachet, J.-P., « *Circus* et *circum* : aperçus historiques », *Revue de philologie de littérature et d'histoire anciennes*, Tome LXXVI, Fasc. 2, 2002, p. 199-215. L'auteur met notamment en valeur le fait que « les rites religieux de purification par circumambulation sont anciens, communs aux latins et aux peuples de langue osco-ombrienne » (p. 207) et que la notion de *circumferre* est très proche de celle de *lustrare*.

⁵ *Saturnales* III, 5 : *Ambarualis hostia est, ut ait Pompeius Festus, quae rei divinae causa circum arva ducitur ab his, qui pro frugibus faciunt. Hujus sacrificii mentionem in Bucolicis habet, ubi de apotheosi Daphnidis loquitur : Haec tibi semper erunt, et cum solemnia vota Reddemus nymphis, et cum lustrabimus agros. ubi lustrare significat circumire. Hinc enim uidelicet et nomen hostiae acquisitum est ab ambiendis arvis. Sed et in Georgicorum libro primo : Terque novas circum felix est hostia fruges.* : « La victime ambaruale est, comme le dit Pompéius Festus, celle que promènent autour des champs ceux qui sacrifient pour les fruits de la terre. Virgile fait mention de cette espèce de sacrifice dans les *Bucoliques*, en parlant de l'apothéose de Daphnis : Tels sont les honneurs qui te seront toujours rendus, soit lorsque nous solenniserons la fête des nymphes, soit lorsque nous ferons le tour (*lustrabimus*) des champs. Dans ce passage, le verbe *lustrare* est synonyme de *circumire* (aller autour), et c'est de là qu'est venu le nom d'ambaruales, *ab ambiendis agis*, aller alentour des champs ; et en effet on trouve dans le I^{er} livre des *Géorgiques* le passage suivant : « Que l'heureuse victime fasse trois fois le tour des champs nouvellement ensemencés » (trad. M. Nissard).

Ambarualia : « *Felix hostia : id est fecunda. Dicit ambaruale sacrificium ? Quod de porca et saepe fecunda et grauida fieri consueuerat* »¹.

Ainsi, à la suite des exégètes antiques, un nombre important de commentateurs modernes, notamment Henri Le Bonniec et Robert Schilling, ou plus récemment R.J. Ball², D. Harmon³ et Marie-Pierre Zannier⁴, ont considéré que ce que Virgile et Tibulle décrivaient était les *Ambarualia*, et que Caton avait consacré une notice à un rite similaire, mais de nature privée. Depuis un peu moins d'une vingtaine d'années, cette interprétation a été remise en cause. Pascal Bennett a mis en valeur l'apparition tardive du terme *Ambarualia*⁵. Il a remarqué qu'en définitive cette appellation avait été utilisée uniquement par Festus-Paulus, Servius et Macrobe⁶. D'autre part, l'étude comparative des textes, conduit à bien distinguer les trois rites de lustration agraire précités⁷, et il convient de donner une définition succincte de chacun d'entre eux :

– à la lecture du texte d'Ovide⁸ et d'un texte de l'arpenteur Siculus Flaccus⁹, la lustration du *pagus* peut être définie comme un rite de lustration de nature publique – les officiants étaient les magistrats du *pagus*¹⁰ – qui consiste à faire le tour des limites du

¹ Sur le sujet cf. notamment Le Bonniec H., *Le culte de Cérès à Rome. Des origines à la fin de la République*, Paris, 1958, note 5, p. 139.

² Ball R.J., *Tibullus the Elegist*, Göttingen, 1983.

³ Harmon D., « Religion in the Latin Elegists », *ANRW II*, 16, 3, Berlin, 1986.

⁴ Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien*, vol II., p. 285 et suiv.

⁵ Bennett P.G., « Tibullus and the Ambarualia », *American Journal of Philology*, Winter, 1988, vol.109, n°4.

⁶ Il affirme en effet : « The most frequently forgotten fact is that there is no holiday which is explicitly called the *Ambarualia* in any of the ancient documents, and that the noun *Ambarualia* exists nowhere in the literature. All that we have are the adjectival forms of *ambovalis -e*, as, for example, the *ambasvale sacrificium* which Servius calls *lustrationes* in Virgil and the *ambarualis hostia* so named by Festus, as quoted by Paulus and Macrobius », p. 531. Ou encore : « In fine, we are faced with the unsettling but inescapable conclusion that the *Ambarualia* is really a latter-day scholarly creation, and the Romans had no single holiday by that name. » (p. 532-533).

⁷ Sur cette distinction cf. Bremmer J., « Tibullus colonus and his 'Ambarualia' », *De agricultura*, Amsterdam, 1993.

⁸ Au vers 669, Ovide évoque le fait qu'il décrit une lustration qui se déroule dans le cadre du *pagus* : *Pagus agat festumpagum lustrate, coloni* : « Que le village célèbre la fête : purifiez le village, paysans ».

⁹ Siculus Flaccus, *Les conditions des terres* 301-305 (trad. Clavel-Lévêque M., Conso D., Favory F., Guillaumin J.-Y., Robin Ph., Napoli, 1993) : « Mais les *pagi* aussi sont délimités de manière significative : mais on enquêtera à ce sujet, je pense, non pour savoir à quels territoires appartiennent les *pagi* en question, mais quelle est l'ampleur de ces territoires. Cependant on peut s'en rendre compte, par exemple, de la manière suivante: puisque les magistrats (*magistri pagi*) ont l'habitude de procéder à une lustration du *pagus*, fixons l'étendue du territoire aux limites de la lustration » : *Sed et pagi saepe significanter finiuntur: de quibus non puto quaestionem futuram quorum territoriorum ipsi pagi sint, sed quatenus territoria. Quod tamen intellegi potest uel ex hoc, magistri pagorum quod pagos lustrare soliti sunt, uti trahamus quatenus lustrarent. [...] Praeterea et regiones solent etiam diuersa sacra facere.*

¹⁰ Siculus Flaccus, *Les conditions des terres* 304 : « Puisque les magistrats (*magistri pagi*) ont l'habitude de procéder à une lustration du *pagus* » : *magistri pagorum quod pagos lustrare soliti sunt.*

pagus. Par ailleurs, c'était un rite spécifique aux cultures, et il avait lieu lors de la fête des semailles, soit en Janvier¹. Enfin, il était consacré à Cérès et à Tellus.

– la lustration des *fruges* telle que la présente, de manière brève, Virgile dans les *Géorgiques*, apparaît également comme un rite de lustration qui consiste à faire le tour d'un territoire² et qui est spécifique aux cultures. En revanche, il était semble-t-il de nature privée³, et avait lieu lors de la maturation des *fruges*, vraisemblablement au mois de mai⁴. Enfin, Cérès semble avoir été la seule bénéficiaire du rite.

– la lustration des champs est un rite qui consiste à faire le tour du domaine, donc de nature privée, et qui, contrairement aux deux précédents, n'est pas spécifique aux cultures, mais tient compte de l'ensemble de l'économie du domaine. Autre particularité : il semble qu'il n'était pas pratiqué à date fixe, mais lorsque le domaine était en danger.

Ainsi, une analyse minutieuse amène à constater qu'il convient, dans le cadre d'une étude sur la lustration des champs et, de manière plus générale, sur la sacralisation des limites des propriétés foncières, de ne pas prendre en compte les vers 338-350 du I^{er} Livre des *Géorgiques*, ni les vers des *Fastes*, car le premier renvoie à la lustration des *fruges* qui consiste à tourner autour des moissons nouvelles, et que le second renvoie à la lustration du *pagus* qui était pratiquée autour des limites du *pagus* et non pas autour des limites du domaine. En dernier lieu, ces rites étaient destinés à favoriser l'activité des agriculteurs *domini*, puisque la lustration des *fruges* était réalisée par le *dominus*, et que, dans les *pagus*, l'agriculture était principalement

¹ Ovide précise que cette fête n'était pas pratiquée à date fixe – « ce jour relève des annonces (orales), pourquoi cherches tu dans les *Fastes* des fêtes qui ne sont pas fixes ? » : *Lux haec indicitur, inquit Musa, quid a fastis non stata sacra petis ?* (*Fastes* I, 659-660) – mais après les semailles : « toutefois si la date de cette célébration est incertaine, la saison en est certaine ; c'est quand le champ a été fécondé par les semences qu'on y a répandues » : *Utque dies incerta sacro, sic tempora certa, Seminibus iactis est ubi festus ager* (*Fastes* I, 661-662) ou encore : « Fermier, laisse en repos la terre, une fois les semailles achevées » : *Rusticus emeritum palo suspendat aratrum* (*Fastes* I, 665). Or, c'est en janvier que les semailles ont lieu en Italie. D'ailleurs, Ovide indique explicitement que la fête avait lieu lors de ce mois puisqu'il l'évoque dans le premier livre des *Fastes*.

² *Géorgiques* I, 345 : *terque nouas circum felix eat hostia fruges* : « que la victime propitiatoire fasse trois fois le tour des moissons nouvelles ».

³ Rappelons que dans les *Géorgiques*, et dans ce passage en particulier, Virgile s'adresse directement aux propriétaires de domaines. Il les interpelle de manière individuelle en employant la deuxième personne du singulier. C'est par exemple le cas au vers I, 343 : *Cuncta tibi Cererem pubes agrestis adoret*. « Que toute la jeunesse des campagnes, à tes côtés, adore Cérès ».

⁴ A ce sujet cf. particulièrement Le Bonniec H., *Le culte de Cérès à Rome*, Paris, 1958. Si un certain nombre de ses analyses sur les vers 343-347 du livre I des *Géorgiques* sont aujourd'hui dépassées – H. Le Bonniec fait partie de ceux qui considéraient, à la suite de Macrobe et Servius, que ce que Virgile décrivait au vers 345 était les *Ambarualia* – son analyse scrupuleuse des données temporelles semble toujours valable. Il estime que, du vers 338 au vers 350 du livre I, Virgile évoque, de manière condensée et chronologique, les principales fêtes consacrées à Cérès, c'est-à-dire trois fêtes distinctes (p. 136) qui correspondent à trois stades de la maturation des *fruges*. Le rite de *circumambulatio*, qui correspondait à la deuxième fête dédiée à Cérès, n'avait pas lieu à la période des moissons comme beaucoup l'ont pensé, mais quelque temps avant, lors d'une période cruciale de la maturation des *fruges*, vraisemblablement au mois de mai. L'hypothèse de H. Le Bonniec serait corroborée par le fait que la fête qui avait lieu juste avant les moissons, n'avait, semble-t-il, pas un caractère lustratoire (à ce sujet cf. le paragraphe 138, concernant le sacrifice de la truie précédante, du *De agricultura* de Caton).

pratiquée dans le cadre de la propriété foncière¹. Toutefois, ils n'avaient pas pour objectif particulier de protéger l'ensemble du domaine, de renforcer les limites du domaine. De même, le texte des *Odes* pose problème. Horace a bien fait allusion à un rite destiné à protéger l'ensemble de l'économie du domaine contre tout ce qui peut l'atteindre. Mais rien n'indique que cette pratique religieuse ait un caractère lustratoire, et encore moins qu'elle soit concrètement liée aux limites du domaine. D'autre part, rappelons que, d'après le poète, ce rite était consacré aux Lares, qui recevaient le sacrifice d'une truie. Il s'agirait donc d'un rite complémentaire à la lustration des champs, les Lares soutenant Mars dans la protection du domaine. Par conséquent, nous reviendrons sur ce passage dans le chapitre suivant.

Par ailleurs, il convient de tenir compte du fait que nous travaillons sur des textes poétiques. Des éléments se rapportant à une réalité rituelle sont nécessairement présents dans les passages que nous avons cités, dans le sens où ce sont des références que les poètes ont en commun avec leurs lecteurs, et qu'il ne peut y avoir de création sans renvoi à des situations réelles. Toutefois, il n'en demeure pas moins que l'objectif de ces poètes n'était pas de décrire précisément des rites de lustration agraire mais d'introduire leurs lecteurs dans un univers, de transmettre un discours². Ainsi, nous sommes enclins à privilégier l'idée que les divergences entre la lustration des champs décrite par Caton et la manière dont Tibulle, et Virgile dans les *Bucoliques* ont dépeint ce rite, sont plus dues à une volonté, de la part de ces derniers, d'adapter le rite à l'image qu'ils avaient de la religion agraire, et plus généralement du monde rural, qu'à une évolution majeure du rite ou à une mauvaise connaissance, de leur part, des rites de lustration agraire.

Par conséquent, il est probable que l'absence de Mars des textes de l'époque augustéenne se rapportant à la lustration des champs soit avant tout liée au fait que, pour ces hommes qui avaient connu les guerres civiles³, il n'était pas pensable d'introduire ce dieu, qui représentait pour eux la guerre, la dévastation, l'impiété, l'orgueil, dans cet univers apaisé qu'était à leurs yeux le monde rural. Cela aurait eu quelque chose de contradictoire, voire de profanatoire. Il n'est pas question d'ouvrir à nouveau le dossier du Mars agraire, encore moins d'argumenter en faveur d'un Mars à l'origine spécialiste de l'agriculture devenant par la suite

¹ Sur ce point cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

² Même lorsque le poème a indéniablement un caractère didactique, ce caractère est, avant tout, un artifice. Il est au service du discours du poète. Les commentateurs antiques et modernes reconnaissent que d'un point de vue agronomique, les informations contenues dans les *Géorgiques*, sont de très bonne qualité. Virgile était certainement très soucieux de la qualité des informations qu'il fournissait dans cette oeuvre. Mais il n'en demeure pas moins qu'il n'a pas écrit les *Géorgiques* pour servir de manuel d'agronomie, et qu'il n'est certainement venu à l'esprit d'aucun de ses contemporains de s'en servir sérieusement comme tel. L'objectif premier du Mantouan était probablement de redonner envie à ses contemporains de se préoccuper de leurs terres, et de ce point de vue la bonne qualité de ses informations servait son propos. D'ailleurs, une lecture attentive amène à constater que, bien souvent, Virgile ne décrit pas avec précision les actions que doit réaliser l'agriculteur. Il se contente de simples allusions, et cela suffit à son propos. C'était notamment le cas pour la lustration des *fruges*.

³ Au sujet de la manière dont ces poètes ont vécu les guerres civiles cf. *supra* (chapitre 1. 2. de la première partie).

dieu de la guerre. Georges Dumézil a démontré, notamment à partir du passage de Caton sur la lustration des champs¹ et des fragments du *carmen arvale*², que le dieu avait les mêmes fonctions dans le cadre agraire et dans le cadre militaire, c'est-à-dire de protéger, de lutter contre tous les dangers³. Toutefois, il n'en demeure pas moins que les poètes de l'époque augustéenne ont, de manière systématique présenté Mars comme le dieu de la guerre, et qu'il était pour eux connoté de manière très négative.

Ainsi, s'expliquerait également l'absence des *suouitaurilia* dans les textes des poètes de l'époque augustéenne, puisque ce sacrifice était spécifique à Mars⁴. Cette non-référence aux *suouitaurilia* dans leurs œuvres pourrait encore être liée au caractère coûteux du sacrifice. Sacrifier un verrat, un mouton et un bœuf nécessite une certaine aisance, alors que, d'une manière générale, l'image que ces poètes souhaitaient donner de la campagne était emprunte de simplicité, de modestie⁵. Cela expliquerait pourquoi ils préféreraient évoquer le sacrifice d'un seul des trois animaux compris dans les *suouitaurilia*⁶. Certains commentateurs⁷ estiment, en effet, que les propriétaires modestes pouvaient se contenter du sacrifice d'un seul animal⁸. Ce serait, par conséquent, à une version modeste des *suouitaurilia* que Tibulle a fait allusion, lorsqu'il a décrit le sacrifice d'un agneau devant la foule vêtue de blanc ou d'une agnelle qui serait la modeste victime offerte pour une petite terre.

De même, les divergences relatives aux participants peuvent, elles aussi, s'expliquer, du moins en partie, par cette image que les poètes ont voulu rendre de la campagne et de ces rites : une image de joie, de fête, de concorde entre tous les acteurs du monde rural. A l'inverse, on peut se demander si Caton n'a pas volontairement omis de traiter le problème des participants. D'une manière générale, dans son traité d'agronomie, le censeur n'évoque

¹ Dumézil G., *La religion romaine archaïque*, Paris, 2000 (réed.) (en particulier p. 241-244). Sur ce point cf. également Schilling R., « Mars », *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique*, 1999, p. 1303.

² Au sujet du *carmen arvale* – ces formules liturgiques antiques prononcées par le collège des frères Arvales à l'intention de Mars et en second lieu des Lares, des Semones (les multiples divinités qui président à la vie des semences et des jeunes pousses) et d'une divinité de la maturation des plantes, pour leurs demander de protéger les champs –, et des relations qu'il est possible d'établir entre ce chant des frères Arvales et le paragraphe 141 du traité de Caton cf. en priorité Scheid J., *Romulus et ses frères...*, Rome, 1990, notamment p. 616-623 et 659-660 ; Scheid J., *Quand faire c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, 2005, p. 319 ; Dumézil G., *La religion romaine archaïque*, Paris, p. 239-241 ; Schilling R., *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique*, Bonnefoy (dir.), 1999, p. 1829.

³ D'une manière générale, concernant le rapport de Mars avec la lustration cf. Rosivach V.J., « Mars, the lustral god », *Latomus*, Tome XLII, Fascicule 3, Juillet-septembre 1983, p. 509-521.

⁴ Qu'il soit d'ailleurs réalisé dans la sphère privée ou dans le domaine public.

⁵ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 3. 4. de la deuxième partie).

⁶ C'est peut-être aussi dans un souci de modestie qu'Horace a choisi, dans l'*Odes* III, 23, de « prescrire » à cette rustique Phidylé, un rite prophylactique consacré aux Lares, plutôt que la lustration des champs.

⁷ Notamment H. Le Bonniec et G. Dumézil.

⁸ Au sujet des substitutions de victimes sacrificielles à Rome cf. Capdeville G., « Substitution de victimes dans les sacrifices d'animaux à Rome », *MEFRA*, 83, 1971, p. 283-323.

jamais cette question, et il ne ressort de ses descriptions de rites aucune impression de joie, ni de bruit. Pour lui, seules semblent compter les prières, les offrandes, la manière dont sont réalisés le sacrifice et le rite. Par conséquent, le fait que Caton ne spécifie pas que les habitants du domaine pouvaient participer au rite ne signifie pas nécessairement que leur présence n'était pas autorisée ni même fréquente.

Ainsi, l'évocation conjointe des différents rites de lustration agraire opérée par Tibulle, dans sa première élégie du livre II, pourrait trouver une explication, sans remettre en cause la capacité de l'élégiaque à distinguer ces rites¹. Au contraire, la manière dont est construit le texte, les allusions qu'il a faites, montrent qu'il avait conscience de leurs spécificités. Cependant, l'objectif principal poursuivi par Tibulle n'était probablement pas de faire étalage de ses bonnes connaissances en matière de rite, mais de décrire, d'imaginer une fête agraire qui symbolise toutes les fêtes agraires, qui soit, en quelque sorte, un condensé des pratiques religieuses dans le monde rural. Or, la lustration des *fruges* et la lustration des champs, ainsi que la description de grands foyers allumés par les paysans et la construction de cabanes de branchages par des esclaves² lui sont apparues bien appropriées. Rappelons d'ailleurs, que Virgile avait lui aussi choisi de mentionner la lustration des champs, dans cet autre « condensé » de religiosité rurale qu'est l'apothéose de Daphnis³, et qu'il avait lui aussi associé la lustration des champs à un autre rite agraire, en l'occurrence consacré aux nymphes : « ces honneurs te seront toujours rendus et lorsque nous nous acquitterons annuellement de nos vœux aux nymphes, et lorsque nous ferons la lustration des champs »⁴.

¹ Les conclusions que R. Schilling a développées dans un article intitulé « Les allusions religieuses de l'Élégie II, 1 de Tibulle » (*L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, p.73-78) vont également dans ce sens. Le savant a affirmé : « Ainsi tout concourt à faire la part prépondérante à l'imagination poétique aux dépens de la fidélité liturgique, dans cette élégie de Tibulle : aussi bien l'absence de datation précise que le caractère disparate des allusions rituelles et que le choix des divinités invoquées par le poète. Il n'est donc pas question de choisir entre les *Feriae Sementivae* de janvier et les *Ambarvalia* de mai pour ancrer en quelque sorte cette élégie dans l'orthodoxie liturgique. Le poète échappe décidément à toute classification rigoureuse dans cette libre improvisation à la gloire des divinités de la campagne, qui, dit-il, nous ont valu une plus grande douceur de vivre » (p. 77).

² *Élégies* II, 1, 21-24 : « Alors le paysan dans ses beaux habits, comptant sur une abondante récolte, portera de grandes bûches au foyer ardent, et la troupe des jeunes esclaves, ce signe heureux de la prospérité du cultivateur, jouera devant le feu et dressera des cabanes de feuillage » : *Tunc nitidus plenis confisus rusticus agris ingeret ardentis grandia ligna foco, turbaque uernarum, saturi bona signa coloni, ludet et ex uirgibus exstruct ante casas*. Étant donné l'absence de référence à ces pratiques dans les autres textes relatifs à la lustration des champs, il est fort probable qu'elles n'aient pas de rapport direct avec la lustration des champs. Nous considérons que Tibulle a, pour ainsi dire, juxtaposé ces rites à la lustration des *fruges* et des champs parce qu'ils sont à ses yeux représentatifs du monde rural, qu'ils symbolisent la joie, qu'ils ont un caractère « esthétique » (sur le caractère esthétique de ces activités cf. *supra*). D'ailleurs, J. Bremmer a ingénieusement rappelé que « the construction of huts was a well-known part of various Roman festivals, such as the Nonae Capratinae, Neptualia, Volcanalia and that of Anna Perenna ; the huts were reminiscent of primitive times and typical of the merry atmosphere of these festivals » (« Tibullus' colonus and his 'Ambarvalia' », Amsterdam, 1993, p. 180).

³ *Bucoliques* V, 56-80. D'ailleurs, pour J. Bremmer (« Tibullus' colonus and his 'Ambarvalia' », *De agricultura*, p. 177-181), Tibulle s'est inspiré de Virgile (la V^{ème} *Bucolique*, mais aussi les *Géorgiques* I. 268-275) lors de la composition de l'Élégie II, 1.

⁴ *Bucoliques* V, 74-75 : *Haec tibi semper erunt, et cum sollemnia uota reddemus Nymphis, et cum lustrabimus agros*.

Quoi qu'il en soit, il ressort de cette étude que Virgile et Tibulle, à deux reprises, ont chanté un rite qui consiste à tourner autour des limites des propriétés foncières dans le but de protéger celles-ci contre tous les dangers susceptibles de les atteindre, soit, par conséquent, un rite destiné à renforcer les limites des domaines, à créer une barrière protectrice autour de ces derniers, à sacraliser les limites des propriétés foncières¹. De plus, le nombre et l'intensité des vers qu'ils ont consacrés à ce rite – si l'on considère l'ensemble du passage où Virgile a évoqué les honneurs qui seront rendus à Daphnis, il convient de dénombrer plus de vingt cinq vers, et ceux-ci sont d'une grande intensité puisqu'ils se rapportent à l'apothéose de Daphnis ; de même, c'est avec vingt six vers relatifs à une lustration des champs dont il est lui-même l'officiant que Tibulle a ouvert son second recueil d'élégies – démontrent que ces poètes étaient particulièrement soucieux de la protection des domaines². Enfin, ces références relatives à la lustration des champs produites par Virgile et Tibulle permettent de supposer que ce rite était encore communément pratiqué à leur époque³.

¹ D'une manière générale, au sujet des rites destinés à sacraliser l'espace cf. notamment Caillois R., *L'homme et le sacré*, Paris, 1988 (rééd.) et Eliade M., *Le sacré et le profane*, Paris, 1987 (rééd.). Par ailleurs, nos conclusions rejoignent ici celles de M.-P. Zannier, qui rappelons-le a étudié minutieusement la lustration des champs décrite par Caton dans le paragraphe 141 du *De agricultura* : « l'un des objectifs des paroles et des gestes prescrits à l'occasion du *lustrum* des suovétauriles est bien de lier la communauté humaine, qui l'occupe et qui l'exploite de façon permanente, à l'espace du *fundus*. Un espace limité religieusement par la procession des suovétauriles et, aussi un espace défini, pourrait-on dire, lexicalement dans les formules de prières employées au cours du rite. Sans doute possible, il existe une profonde cohérence entre le fait d'affirmer, dans le discours liturgique, l'autonomie et le caractère individuel et privé d'une possession et l'acte rituel qui en est le prélude, dans la mesure où on l'interprète comme une forme particulière – matérielle mais éphémère – de la sacralisation des limites de la propriété. » (*Paysage du grand domaine...*, vol. II, p. 319-320).

² De ce point de vue le fait qu'ils aient associé la lustration des champs à d'autres rites destinés à protéger la production agricole a finalement peu d'importance.

³ Le fait que Varron ait évoqué brièvement un rite de lustration du peuple romain, qui consiste en une *circumambulatio* avec les *souautaurilia* – *L'économie rurale* II, 1, 10 : « Lorsque le peuple romain est purifié par le rite des suovétauriles, on mène autour de lui un verrat, un bélier et un taureau » : *Et quod, populus Romanus cum lustratur suovetaurilibus, circumaguntur uerres aries taurus* (trad. C. Guiraud) – au cours d'un passage où il a fait l'éloge du bétail dans son traité d'agronomie, va également dans le sens d'une pratique courante de ces rites de *circumambulatio* avec les *souautaurilia* – même si le rite auquel le savant se rapporte a lieu dans la sphère publique – au cours de la deuxième moitié du I^{er} siècle avant notre ère. De plus, le fait que ni Varron, dans *L'économie rurale*, ni Pliny l'Ancien, dans le livre XVIII de son *Histoire naturelle*, ni Columelle n'aient traité de la lustration des champs, ne peut conduire à penser que ce rite n'était plus pratiqué par les Romains de leur temps, étant donné qu'il n'y a pas de référence aux rites agraires de la religion romaine dans leurs traités d'agronomie. Ces auteurs, à l'inverse de leur prédécesseur Caton, considéraient probablement que la description des rites qui devaient être pratiqués dans les domaines, ne faisait pas partie des tâches qui incombait à un agronome. Sur l'absence de référence aux rites agraires dans les traités d'agronomie de Varron, Pliny l'Ancien, Columelle et même Palladius cf. notamment Martin R., « Agriculture et religion : le témoignage des agronomes latins », *Res sacrae*, Bruxelles, 1998 p. 299-305. Enfin, sur la pensée religieuse de Varron, notamment son caractère « raisonné », cf. Boyance P., *Etudes sur la religion romaine*, 1972, p. 257 et suiv. ; André J.-M., « La philosophie religieuse de Cicéron : dualisme académique et tripartition varronienne », *Ciceronia : Hommages à Kazimierz Kumanięcki*, Leiden, 1975, p. 11-21 (l'auteur a notamment mis en évidence des convergences dans la manière de Varron et de Cicéron de concevoir la religion) ; Moatti Cl., *La raison de Rome. Naissance de l'esprit critique à la fin de la République (II^{ème} s. av. - I^{er} s. ap.)*, Paris, 1997, p. 178 et suiv.

1. 3. Silvain : *pater Siluane, tutor finium*¹

Concernant la sacralisation des limites des propriétés foncières, il convient d'étudier également les passages dans lesquels les poètes de l'époque augustéenne ont chanté Silvain, puisqu'ils ont explicitement présenté cette divinité, du moins dans un passage, comme un protecteur des limites. En effet, alors qu'il chantait, dans l'*Epodes*, la joie du propriétaire d'un petit domaine², lorsque venant l'automne, il offrait les prémises des fruits à Priape et à Silvain, Horace a qualifié ce dernier de protecteur des limites :

« ou bien, quand l'Automne dresse dans les champs sa tête parée de fruits savoureux, quelle joie pour lui de cueillir les poires greffées et un raisin rival de la pourpre pour vous en faire présent, à toi, Priape, à toi, Silvain, ô père, ô protecteur des limites³. »

Etant donné qu'outre la référence explicite à la fonction de protecteur des limites dévouée à Silvain, Horace a chanté les prémises de fruits, notamment de raisin, offerts par le *dominus* au dieu et qu'il a associé ce dernier à Priape, le protecteur des jardins – nous reviendrons sur les fonctions protectrices de Priape par la suite –, il apparaît que c'est bien en tant que protecteur des limites d'un domaine et de la production agricole réalisée à l'intérieur des limites de ce domaine que le Vénousien a souhaité présenter Silvain. Le dieu serait donc un garant des limites des propriétés foncières, et, par cette fonction, il favoriserait la prospérité du domaine.

Il y a sept autres références à Silvain dans les oeuvres des poètes de l'époque augustéenne. Mais tous ces passages ne renvoient pas nécessairement à son rôle de protecteur des limites agraires. Dans la X^{ème} églogue, Virgile a fait référence à Silvain en sa qualité de dieu champêtre, sans plus de précisions. Il a, en effet, chanté « il est aussi venu, Silvain, la tête ornée d'une parure champêtre, brandissant des fêrues en fleurs et de grands lis »⁴, alors qu'il établissait la liste de tous les habitants du monde rural qui étaient venus soutenir Gallus dans son chagrin amoureux. De même, dans le deuxième livre des *Géorgiques*, le Mantouan a évoqué Silvain en même temps que Pan ou encore les Nymphes, et l'a assimilé à un dieu champêtre : « Bienheureux aussi celui qui connaît les dieux champêtres, et Pan, et le vieux Sylvain et les Nymphes soeurs ! »⁵. Le fait que Virgile précise que Silvain était vieux signifie

¹ *Epodes* II, 21-22.

² Au sujet du statut de *dominus* des agriculteurs auquel Horace a fait référence dans la II^{ème} *Epodes* cf. *supra* (chapitre 2. 1. de la troisième partie).

³ *Epodes* II, 18-22 : *Autumnus agris extulit, ut gaudet insitiva decerpens pira certantem et uuam purpurae, qua muneretur te, Priape, et te, pater Siluane, tutor finium.*

⁴ *Bucoliques* X, 24-25 : *Venit et agresti capitis Siluanus honore, florentis ferulas et grandis lilia quassans.*

⁵ *Géorgiques* II, 493-494 : *Fortunatus et ille deos qui nouit agrestis, Panaque Siluanumque senem Nymphasque sorores !*

peut être qu'il s'agit d'une vieille divinité italique. C'est du moins l'hypothèse qu'Etienne de Saint Denis a formulé¹.

Par ailleurs, dans l'*Odes* III, 24, Horace a fait référence au lien entretenu par Silvain avec les buissons, et l'a qualifié de « broussailleux » : « Déjà le berger, avec son troupeau languissant, cherche, fatigué, l'ombre, et le ruisseau, et les buissons du broussailleux »². Ce qualificatif de broussailleux et l'assimilation de Silvain avec les buissons sont probablement à mettre en relation avec les prérogatives forestières du dieu. Rappelons que son nom, *silvanus*, est directement emprunté à la forêt. Dans l'*Epîtres* II, 1, Horace a cette fois simplement indiqué que les « laboureurs d'autrefois »³ offraient « du lait à Silvain »⁴. Enfin, Properce a chanté un bois consacré à Silvain : « blotti dans une grotte de lierre était un heureux bois sacré ; nombreux les arbres y bruissent auprès des eaux naissantes, rameuse demeure de Sylvain où doucement l'été venu sa flûte invitait les brebis altérées »⁵. Ce serait, par conséquent, une nouvelle allusion au lien entretenu par Silvain avec la forêt⁶. Les auteurs anciens et les commentateurs modernes ont d'ailleurs insisté sur le patronage que le dieu exerçait sur un certain nombre de bois sacrés⁷. Par ailleurs, l'indication concernant les brebis qui viennent boire doit être relevée. Elle amène à considérer qu'il ne s'agit pas d'un bois sacré interdit au bétail, ce qui aurait, nous le verrons ci-dessous, été en contradiction avec une autre prérogative du dieu.

En revanche, il y a deux passages de Virgile susceptibles de renvoyer au rôle de protecteur des limites de Silvain. Dans les *Géorgiques*, le poète a mentionné Silvain dans la liste des douze dieux et déesses⁸ qui ont « à cœur de protéger les guérets », qui nourrissent « les plantes nouvellement germées sans aucune semence » et qui, « du haut du ciel », font « tomber sur les emblavures une pluie généreuse »⁹. De plus, il l'a présenté de la manière suivante : « et

¹ Virgile, *Géorgiques*, Paris, 2003 (réed.), p. 77.

² *Odes* III, 24, 21-23 : *iam pastor umbras cum grege languido riuomque fessus quaerit et horridi dumeta Siluani*.

³ *Epîtres* II, 1, 139 : *Agricolae prisci*.

⁴ *Epîtres* II, 1, 144 : *Siluanum lacte piabant*.

⁵ *Élégies* IV, 4, 3-6 : *Lucus erat felix hederoso conditus antro, multa que natiuis obstreperit arbor aquis, Siluani ramosa domus, quo dulcis ab aestu fistula poturas ire iubebat ouis*.

⁶ Relevons avec P.F. Dorcey que « many authors specifically name Silvanus a good of the woods (*deus silvarum*) », et l'historien de la religion romaine a ajouté : « it is precisely Silvanus' absence from the forest that adds to the atmosphere of terror and fear in a passage of Lucan's *Pharsalia* (3.402f.) » (*The cult of Silvanus. A study in roman folk religion*, Leiden-New York-Köln, 1992, p. 18).

⁷ P.F. Dorcey a réalisé un relevé des auteurs anciens qui ont fait référence aux liens entretenus par Silvain avec les bois sacrés (*The cult of Silvanus...*, p. 94-95).

⁸ Au sujet de cette liste, notamment de sa probable inspiration varronnienne et du fait qu'elle traduit une évolution de la religion romaine, cf. Heurgon J., *Varron, Economie rurale* I, Paris, 1978, p. 94-95 ; Schilling R., *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique*, 1999, p. 1815-1821 ; Schilling R., *La religion romaine de Vénus*, Paris, 1954, p. 95-98 et 233-236 ; Bayet J., *Histoire politique et psychologique de la religion romaine*, Paris, 1957 (réed. 1969), p. 149.

⁹ *Géorgiques* I, 21-23 : *dique deaque omnes, studium quibus arua tueri, quique nouas alitis non ullo semine fruges quique satis largum caelo demittitis imbrem*.

Silvain, qui porte un jeune cyprès déraciné »¹. Il est difficile d'interpréter cette relation entre Silvain et un jeune cyprès déraciné². Ce dernier renvoie peut-être à l'idée de déforestation, et son association avec Silvain pourrait signifier que la déforestation est parfois nécessaire à la pratique de l'agriculture mais qu'il est également fondamental de s'accorder avec les dieux avant de pratiquer l'agriculture dans un lieu qui était auparavant un bois. Ainsi, les honneurs rendus par les agriculteurs à Silvain auraient pour objectif de rendre le dieu favorable, en prévention de l'agression que constitue la déforestation. Rappelons d'ailleurs les rites prescrits par Caton dans le cas où le propriétaire d'un domaine souhaitait ouvrir une clairière³ et, par la suite, cultiver cet espace⁴. Par ailleurs, il est également possible de considérer que ce cyprès est une borne. Mais, dans ce cas, pourquoi Virgile aurait-il spécifié qu'il était déraciné ? S'agirait-il d'une borne arrachée ? Cette relation entre Silvain et une borne arrachée serait contradictoire avec la présentation qu'Horace a fait du dieu dans l'*Epodes* II.

Quoi qu'il en soit, cette référence à Silvain au début des *Géorgiques*, permet de classer le dieu parmi les principales divinités agraires, plus précisément parmi les dieux qui favorisent le travail des agriculteurs grâce à une action protectrice sur les terres destinées à la culture – ce qui semble être son cas – ou nourricière, ou encore régulatrice des phénomènes météorologiques. D'ailleurs, dans le livre VIII de l'*Enéide*, Virgile a explicitement présenté Silvain comme un protecteur des guérets : « Silvain, dieu des guérets »⁵. Il n'est pas question

¹ *Géorgiques* I, 20 : *Silvane, cupressum*.

² Précisons, toujours avec P.F. Dorcéy, que, dans ses commentaires, Servius (*Geor.*, 1, 20) « explique Vergil's association of Silvanus and the cypress tree with a story of the god's passion for a certain Cupressus » (*The cult of Silvanus...*, p. 15). Toutefois, cette interprétation mythologique n'exclut pas d'autres types d'interprétations plus concrètes, et notamment celle que nous proposons ci-dessous. Le mythe de l'amour passionné entre Silvain et Cupressus pourrait, en effet, avoir été inventé à la suite de l'existence d'un lien entre Silvain et les cyprès.

³ *De l'agriculture* 139 : « Il faut ouvrir ainsi une clairière dans un bois sacré selon le rite romain : sacrifiez un porc en expiation, formulez ainsi l'invocation : « Qui que tu sois, dieu ou déesse, à qui ce bois est consacré, comme tu as droit que l'on te sacrifie un porc en expiation en raison de l'amputation de ce bois sacré et en raison de ce travail, que ce soit moi ou quelqu'un d'autre sur mon ordre qui le fasse, que cela soit fait justement; en raison de cela, en t'immolant ce porc en expiation, je te prie, par de bonnes prières, d'être bienveillant et favorable à moi-même, à ma maison, à mes esclaves et à mes enfants; en raison de cela, sois honoré par l'immolation de ce porc en expiation » : *Lucum conlucare romano more sic oportet : porco piaculo facito, sic uerba concipito* : « *Si deus, si dea es quoium illud sacrum est, uti tibi ius est porco piaculo facere illiusce sacri coercendi ergo harumque rerum ergo, sine ego siue quis iussu meo fecerit, uti id recte factum siet, eius rei ergo te hoc porco piaculo immolando bonas preces precor uti sies uolens propitius mihi, domo familiaeque meae liberisque meis ; harumce rerum ergo macte hoc porco piaculo immolando esto.* »

⁴ *De l'agriculture* 140 : « Si vous voulez cultiver l'emplacement, faites un second sacrifice expiatoire de la même façon, ajoutez ceci : "Pour mettre en culture"; tant qu'il en est besoin, faites tous les jours une partie du travail ; si vous l'interrompez ou si une fête publique ou domestique intervient, faites un nouveau sacrifice expiatoire. » : *Si fodere uelis, altero piaculo eodem modo facito, hoc amplius dicito : " Operis faciundi causa " ; dum opus, cotidie per partes facito ; si intermiseris aut feriae publicae aut familiares intercesserint, altero piaculo facito*. Au sujet de ce rite et du précédent cf. particulièrement Scheid J., *Romulus et ses frères ...*, Rome, 1990, p. 138 et suiv. et 550 et suiv. ; Scheid J., *Quand faire c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, 2005, p. 145 et suiv. ; Dumézil G., *Fêtes d'été et d'automne*, Paris, 1986 (2^{ème} éd.), p. 45-50 ; Schmitt P., « Le bois sacré », *Le bois et la forêt en Gaule et dans les provinces voisines, Caesarodunum*, XXI, Paris, 1985, p. 310-314 ; ainsi que Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine ...*, vol. II, 278-284.

⁵ *Enéide* VIII, 600-601 : *Silvano [...] aruorum pecorisque deo*.

de limites dans ce vers. Cependant les guérets peuvent renvoyer à l'idée de zone frontière entre les terres cultivées et un monde plus sauvage, dans le sens où ce sont des terres destinées à la culture mais pas encoreensemencées. Silvain serait ainsi le dieu des marges entre, d'une part, un monde forestier et sauvage¹, d'autre part, un univers cultivé et civilisé. Il convient de citer l'ensemble du passage dans lequel Virgile a présenté Silvain comme un dieu des guérets, car le Mantouan a fait référence à d'autres fonctions du dieu, et celles-ci peuvent également renvoyer à la notion de zone frontière :

« le bruit court que les vieux Pélasges, qui jadis occupèrent les premiers confins du Latium, consacrèrent ce bois et un jour par an à Silvain, dieu des guérets et du bétail². »

En indiquant que les Pélasges consacrèrent un bois à Silvain, Virgile a suggéré le lien qui unit le dieu avec un univers que les hommes ne maîtrisent pas totalement mais qui peut se situer à l'intérieur de leurs domaines. Du fait de leurs dimensions réduites les bois, contrairement aux forêts, pouvaient, en effet, être situés à l'intérieur d'une propriété foncière. De plus, en présentant explicitement Silvain comme le dieu du bétail, Virgile engage à considérer ce dernier comme une divinité capable de se situer dans des univers différents du point de vue de la maîtrise humaine, dans la mesure où le bétail se déplace, où il pâture parfois dans des zones proches de lieux sauvages et, à l'inverse, se situe parfois dans des espaces civilisés à l'intérieur des propriétés foncières. Enfin, les guérets, sans appartenir totalement à l'univers des terres cultivées, font partie du monde civilisé. Ce serait donc, d'après les œuvres des poètes de l'époque augustéenne, dans ce vaste univers rural en marge de la civilisation et du sauvage que Silvain exercerait son pouvoir³.

Outre ces vers consacrés à Silvain par les poètes de l'époque augustéenne, il y a relativement peu de passages relatifs à cette divinité dans la littérature latine⁴, et encore moins qui traitent des attributions du dieu. Il existe néanmoins trois courts passages de Martial (X, 92, 4), Servius (*Ad. Georg.* I, 20 ; *Ad Aen.* VIII, 601) et Augustin (*La cité de Dieu*, 6, 9) – ce dernier affirme tenir ses informations des *Antiquités divines* de Varron – qui font référence au rôle de

¹ Nous entendons ici « sauvage » au sens de non maîtrisé par l'homme.

² *Enéide* VIII, 600-602 : *Silvano fama est ueteres sacrasse Pelasgos, aruorum pecorisque deo, lucumque diemque, qui primi finis aliquando habuere Latinos.*

³ P.F. Dorcéy va également dans ce sens. Pour ce dernier, dont l'étude est, rappelons-le, fondée sur les textes mais aussi les sources épigraphiques, les différentes attributions du dieu dans le cadre rural ne s'excluent pas et sont probablement liées à un attachement du dieu à un territoire, au monde rural : « *Silvanus' original jurisdiction over forests, farmland and pastures is not inherently contradictory. Since the silvae (woods) surrounded the archetypal fundus (farm) – and herding took place in both – naturally Silvanus would be concerned with both environments* » (*The cult of Silvanus...*, p. 21). De même, M.-P. Zannier qui a étudié la fonction de Silvanus dans le traité d'agronomie de Caton, affirme que « si la forêt est son domaine propre, c'est d'abord la forêt proche, dont les clairières se prêtent à la pâture. [...] Présidant toutefois aux terres non cultivées du domaine rural, il [c'est-à-dire Silvain] garde un caractère « hirsute » qui le désigne comme un *tutor finium*, garant des limites entre le monde réglé, exploré, divisé et le monde sauvage et informe. Il se tient à l'orée des forêts, marge symbolique contre laquelle se définit parfois l'espace foncier » (*Paysage du grand domaine...*, vol. II, p. 299-300).

⁴ Pour un relevé de ces passages cf. Dorcéy P.F., *The cult of Silvanus...*, Leiden-New York-Köln, 1992.

Silvain dans la protection des limites, ainsi qu'un texte plus élaboré de Dolabella, un auteur grammatique certainement postérieur au II^{ème} siècle de notre ère, qui met en valeur le lien entre Silvain et les limites, voire plus largement le rôle du dieu dans la protection du domaine et de l'activité agricole :

« Pourquoi toute possession honore t-elle Silvain ? Parce qu'il est le premier à avoir placé en terre une borne de délimitation. En effet, toute possession a trois Silvains. L'un dit domestique consacré à la possession. Le second est dit agreste, consacré aux bergers. Le troisième est dit originel : c'est celui pour qui on a installé un bois sacré en limite, d'où partent des limites entre deux ou plusieurs possesseurs. Et c'est pour cela qu'entre deux ou plusieurs possesseurs, le bois est aussi une limite¹. »

Dolabella a associé explicitement Silvain à la notion de possession et aux bornes. Il a en effet indiqué, d'une part, que « toute possession a trois Silvains », et il a présenté, d'autre part, le dieu comme étant le « premier à avoir placé en terre une borne de délimitation »². Dès lors, nous pouvons nous demander ce qui distingue Silvain de Terminus, si ce n'est, d'une part, que Terminus est lié à la propriété et non à la possession, d'autre part, que Terminus était honoré par une fête inscrite dans le calendrier, c'est-à-dire bénéficiait d'un culte officiel et public, ce qui n'était pas le cas de Silvain³. Il y a peut-être de la part de Dolabella une assimilation abusive entre Silvain et Terminus. Ce court passage de l'arpenteur ressemble d'ailleurs à une tentative de synthèse, quelque peu tardive, sur une divinité dont les multiples fonctions n'étaient peut-être pas toujours comprises par ses contemporains⁴. Toutefois, il n'en demeure pas moins que ce passage confirme un certain nombre d'informations qui proviennent des textes des poètes de l'époque augustéenne. A l'instar de Virgile dans le livre VIII de l'*Enéide*, Dolabella a relevé la fonction de protecteur des troupeaux conférée à Silvain : « Le second [sous-entendu Silvain] est dit agreste, consacré aux bergers ». De même, comme le Mantouan et Properce, l'arpenteur a évoqué les bois qui étaient consacrés à Silvain. Enfin, si les poètes de l'époque augustéenne n'ont pas toujours présenté Silvain comme le dieu des bornes, Horace et Virgile ont évoqué son lien avec les limites des propriétés foncières, son

¹ *Ex libris Dolabellae*, La. 302, 13-19 : *Omnis possessio quare Silvanum colit ? quia primus in terram lapidem finalem posuit. Nam omnis possessio tres Silvanos habet. Unus dicitur domesticus, possessioni consecratus. Alter dicitur agrestis, pastoribus consecratus. Tertius dicitur orientalis, cui est in confinio lucus positus, a quo inter duo pluresue fines orientur. Ideoque inter duo pluresue est et lucus finis.*

² *Ex libris Dolabellae*, La. 302, 14 : *quia primus in terram lapidem finalem posuit.*

³ En effet, malgré le fait que Silvain fut considéré à l'époque augustéenne comme une divinité présente dès la fondation de l'état romain, et qu'il fut mentionné dans deux sources littéraires dès le début du II^{ème} siècle avant notre ère (Plaute, *Aulularia* 674f, 766 et Caton, *De l'agriculture*, 83), il n'avait ni temple public, ni flamme, ni fête officielle. D'une manière générale, Silvain était absent de la vie politique et civique. En revanche, il était largement adoré dans le cadre privé. P.F. Dorcey a relevé plus de mille cent dédicaces à Silvain dans l'ensemble de l'Empire (précisons que ces inscriptions sont toutes postérieures à l'époque républicaine). Pour P.F. Dorcey, cette situation s'explique par le fait que Silvain était un dieu populaire, qu'il n'intéressait pas les sénateurs et les chevaliers, qu'il était essentiellement adoré par les classes moyennes et les esclaves (à ce sujet cf. particulièrement l'introduction de *The cult of Silvanus. A study in roman folk religion*).

⁴ Saint Augustin, qui affirme s'appuyer sur un texte de Varron décrivant un culte rendu à Silvain, a lui aussi fait référence à ces trois fonctions du dieu. A ce sujet cf. Dorcey P.F., *The cult of Silvanus...*, p. 23.

rôle de protecteur des limites agraires, et spécifié qu'à ce titre il favorisait les cultures, la prospérité du *dominus* et de sa *familia*¹.

Ce lien entre Silvain et les limites agraires – contrairement à Terminus, il semble que Silvain soit uniquement le protecteur des limites agraires et non pas de toutes les limites – est peut-être dû à la nécessité de créer une limite entre les zones forestières, plus proches du sauvage, et les terres cultivées. Silvain est un dieu qui, de par son nom, vient de la forêt qui renvoie au monde sauvage. Il « maîtrise », pour ainsi dire, ce monde sauvage. Par conséquent, en l'honorant et en le considérant comme un protecteur de ses terres et de son troupeau, le propriétaire d'un domaine tenterait de contenir le sauvage, de créer une limite entre, d'une part, le monde sauvage et, d'autre part, sa propriété et ses troupeaux qui peuvent parfois évoluer à l'extérieur de son domaine. D'autre part, le texte de Dolabella invite à considérer que cette fonction de protecteur des limites du dieu qui porte le nom de la forêt, est lié au patronage qu'il effectue sur les bois². L'arpenteur a, en effet, indiqué : « c'est celui [le troisième Silvain] pour qui on a installé un bois sacré en limite » ou encore « le bois est aussi une limite ». Toutefois, si les bois peuvent être sacré et constituer une limite, les limites des propriétés ne peuvent être systématiquement matérialisées par des bois sacrés. Enfin, la relation entre Silvain et les limites agraires pourrait aussi être liée à la déforestation qui est parfois nécessaire à l'instauration de l'agriculture, et qui a pour conséquence de faire reculer les frontières du sauvage. La référence de Virgile à un Silvain portant un cyprès déraciné, dans son invocation aux divinités agraires au début des *Géorgiques*, pourrait aller dans ce sens.

Conclusion chapitre 1

Cette étude amène à constater que les poètes de l'époque augustéenne se sont plu à chanter les divinités et les rites destinés à renforcer les limites des propriétés foncières. L'importance des vers qu'ils ont consacrés à Terminus, qu'Ovide a présenté comme le garant des bornes, des limites en général et des limites des propriétés foncières en particulier, à Silvain qu'Horace a qualifié de protecteur des limites agraires, à la lustration des champs – un rite qui consiste à tourner autour des limites du domaine dans le but d'empêcher tous les ennemis visibles et invisibles de pénétrer à l'intérieur –, permet de mesurer à quel point ils étaient conscients et

¹ Relevons d'ailleurs, toujours en s'appuyant sur l'étude de P.F. Dorcey (p. 24), que, dans un certain nombre d'inscriptions, Silvain a été associé aux Lares et aux Pénates (sur ces divinités et leur rôle dans la protection du domaine cf. notamment *infra*), et qu'il a même été qualifié, dans une dizaine d'inscriptions, de *Lar Agrestis*. De même, M.-P. Zannier, qui s'appuie notamment sur des études de G. Dumézil (*La religion romaine archaïque*, Paris, 2000 (rééd.), p. 350-351) et Schilling R., *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique*, 1999, p. 1974), considère que « dans le *De agricultura*, Silvanus entre ainsi clairement dans la catégorie des divinités protectrices du fonds familial, à côté des Lares » (*Paysage du grand domaine...*, vol. II, p. 299).

² Compte tenu de ces éléments, P.F. Dorcey, estime même que les diverses fonctions rurales de Silvain sont peut-être liées à son rôle dans la protection des limites des domaines : « the key to understanding Silvanus' dichotomous personality perhaps lies in Horace's notion of him as *tutor finium*, the overseer of the boundaries separating the farm from the woods. As *tutor finium* and *custos* (guardian) Silvanus defended from the untamed wilds the realm of man – that of agriculture and domestic life. », (*The cult of Silvanus...*, p. 22).

soucieux du caractère sacré des limites des propriétés foncières et de la protection du domaine. Enfin, grâce à la mise en parallèle des passages qu'ils ont consacrés à ces dieux ou à ce rite avec ce que d'autres auteurs plus techniques et ayant des contraintes pédagogiques, ont indiqué sur ces sujets, nous pouvons constater que Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide avaient une bonne connaissance des prérogatives de ces dieux et de la finalité de la lustration des champs, même s'ils ont parfois pris la liberté de décrire ce rite conjointement à d'autres rites de lustration agraire¹.

¹ Concernant, d'une manière plus générale, les cultes des limites cf. les parallèles que G. Piccaluga a établi dans *Terminus. I segni di confine nella religione romana*, Rome, 1974, p. 27-93, entre ce qui était pratiqué par les Romains et ce qui était ou est réalisé par d'autres peuples appartenant à des ères géographiques et à des époques très diverses, comme les aborigènes d'Australie, les Peuls d'Afrique subsaharienne, les peuples maritimes du Pacifique occidental, les Babyloniens, les Assyriens, les Sémites de l'Ouest, les Egyptiens, les Chinois antiques. Sur ces sujets, l'historienne italienne s'est notamment appuyée sur les études de B. Spencer, M. Dupiere, B. Malinowski, G. Furlani, Steimmetzer, M. Jastrow, H. Bonnet, A. Wiedemann, Donadoni, S.A.B. Mercer, Ed. Chavannes, H. Maspero, et d'autres chercheurs encore. Précisons toutefois, avec les auteurs des Actes du colloque *Le comparatisme en histoire des religions* (Strasbourg, septembre, 1996), qu'il convient d'être prudent avec le comparatisme (cf. particulièrement les articles suivants : Rivière Cl., « Approches comparatives du sacrifice », *Le comparatisme en histoire des religions*, Paris, 1997 ; Scheid J., Svenbro J., « Le comparatisme, point de départ ou point d'arrivée ? », *Le comparatisme en histoire des religions*, Paris, 1997).

Chapitre 2. Divinités du foyer et sacralisation de la propriété foncière

Après avoir étudié la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont chanté les limites des propriétés foncières, il convient de s'intéresser aux vers dans lesquels ils ont traité d'un autre lieu fondamental dans la religion du domaine, à savoir le foyer. Si les Romains ont sacralisé les limites des propriétés foncières, ils ont également sacralisé les foyers de leurs domaines. Il apparaît même, notamment à la lecture des oeuvres des poètes de l'époque augustéenne, que les divinités du foyer, essentiellement les Lares, avaient une importance majeure dans le phénomène de sacralisation de la propriété foncière et qu'ils pouvaient être à eux seuls représentatifs de l'ensemble du domaine.

La présente étude s'organisera autour de deux chapitres. Le premier concernera les passages dans lesquels Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont traité des dieux Lares dans un contexte agraire, et le second sera consacré aux passages dans lesquels ces poètes ont évoqué les Pénates, dans ce même contexte agraire. Ces deux types de divinités domestiques ont parfois été évoquées conjointement et traitées comme étant interchangeables dans les oeuvres des poètes de l'époque augustéenne. Toutefois ce n'est pas le cas dans une majorité de passages. De plus, si ce sont toutes deux des divinités du foyer, elles ne sont pas identiques, notamment du point de vue de leur rôle dans la protection du domaine.

2. 1. Les Lares protecteurs du domaine

Il y a dans les oeuvres des poètes de l'époque augustéenne seize références aux dieux Lares dans un contexte agraire, et, dans cinq de ces seize passages, ces divinités du foyer ont été explicitement présentées comme étant les protectrices du domaine. Il convient cependant, avant d'étudier en détail ces cinq extraits, de revenir sur les onze autres passages, afin notamment de constater que Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont chanté les honneurs rendus par les agriculteurs aux Lares, fait plusieurs fois référence aux Lares en tant que métaphore de la propriété foncière, et insisté sur le fait que ces divinités étaient au cœur de la propriété foncière.

2. 1. 1. Les Lares, des divinités honorées par les agriculteurs romains

Dans la 1^{ère} *Bucolique*, Virgile a indirectement fait référence aux honneurs que Tityre rendait aux Lares chaque mois, durant douze jours. Dans les vers 42-43, le Mantouan a chanté par l'intermédiaire de ce dernier : « Alors j'ai vu, Mélibée, le jeune héros en l'honneur

de qui, douze jours par an, nos autels fument »¹. Ce « jeune héros » est probablement Octavien², mais il convient de rappeler, à l'instar d'Etienne de Saint-Denis³, que, d'après Servius, les dieux Lares étaient adorés durant douze jours aux ides de chaque mois. Ainsi, au-delà de cette allusion aux honneurs qui, dans chaque domaine, étaient rendus aux Lares, ces vers permettent de comprendre que la volonté d'Auguste d'être assimilé aux Lares remonte aux premiers temps de sa carrière politique.

D'autre part, dans les vers 541-545 du livre VIII de l'*Enéide* Virgile a célébré les honneurs qu'Evandre rendait au dieu Lare ainsi qu'à Hercule et aux « humbles Pénates » :

« Cela dit, il descend de son trône élevé et commence par réveiller sur des autels assoupis les feux d'Hercule, et joyeux il aborde le dieu Lare et les humbles Pénates de la veille. Et tous immolent des brebis choisies selon l'usage, aussi bien Evandre que la jeunesse troyenne⁴. »

Virgile n'a pas mis en valeur la finalité à la fois agraire et protectrice de ce triple culte – il est question des feux d'Hercule, du dieu Lare et des Pénates – rendu par Evandre, mais celle-ci apparaît si l'on tient compte, d'une part de la manière dont le Mantouan a érigé Hercule en protecteur de la propriété agraire dans son récit de la mise à mort du perfide Cacus⁵, d'autre part du fait que les Lares – nous y reviendrons – étaient dans d'autres passages présentés comme les protecteurs de l'ensemble des biens agraires du *dominus*.

Horace, quant à lui, a chanté, à la fin de la II^{ème} *Epode*, les repas pris par les esclaves agricoles devant les Lares, à la fin de chaque journée :

« Au milieu de ces repas, quel plaisir de voir les brebis repues se hâter vers le logis, de voir les bœufs fatigués traîner d'un cou languissant le soc renversé, et les esclaves nés dans la riche maison, que peuple leur essaim, attablés autour des Lares resplendissants⁶. »

Il n'y a pas d'information sur le culte qui était rendu aux Lares par les propriétaires de domaines. Toutefois, il émane de ce passage l'image d'un domaine centré autour des Lares, d'un lien direct et quotidien qui unit aux Lares – qu'Horace a d'ailleurs qualifiés de « resplendissants », *renidentis* –, les différents « instruments »⁷ qui participent à l'activité du domaine – Horace a

¹ *Bucoliques* I, 42-43 : *Hic illum uidi iuuenem, Meliboeae, quotannis bis senos cui nostra dies altaria fumant.*

² Au sujet de cette identification cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie).

³ Virgile, *Bucoliques*, Paris, 2005 (huitième tirage), p. 102.

⁴ *Enéide* VIII, 541-545 : *Haec ubi dicta dedit, solio se tollit ab alto et primum Herculeis sopitas ignibus aras excitat hesternumque larem paruosque penatis laetus adit ; mactat lectas de more bidentis Euandrus pariter, pariter Troiana iuuentus.*

⁵ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 3. 3. de la troisième partie).

⁶ *Epodes* II, 61-66 : *Has inter epulas ut iuuat pastas ouis uidere properantis domum, uidere fessos uomerem inuersum boues collo trahentis languido positosque uernas, ditis examen domus, circum renidentis Lares.*

⁷ Précisons que Varron a utilisé le terme *instrumenta* dans son traité d'agronomie (*Economie rurale* I, 17, 1) pour qualifier les différents outils agricoles. Rappelons également que pour Varron les esclaves sont considérés comme des *instrumenta* (sur ce point cf. en dernier lieu l'introduction générale de la présente étude).

mentionné les bœufs et les esclaves – et même les différents éléments qui constituent la richesse du *dominus* – le poète a également évoqué les brebis. En s'exprimant ainsi, le Vénousien soulignait le caractère sacré de la propriété foncière et, plus largement, le rapport au sacré qu'entretenait, par l'intermédiaire des Lares, tout ce qui appartenait au propriétaire d'un domaine.

De plus, Horace a célébré, dans l'*Ode* IV, 5, la paix dans les campagnes ainsi que les paysans joyeux qui honorent Auguste et les Lares :

« Qui redouterait le Parthe, le Scythe transi, les portées que met bas la Germanie hérissée, tant que César est sauf ? Qui prendrait souci de la guerre contre la farouche Hibernie ? Chacun passe le jour sur ses collines et marie la vigne aux arbres veufs, puis s'en retourne, joyeux, vers le vin, et, au second service, te convie à titre de dieu ; on te comble de prières, en ton honneur on verse des patères de vin pur, on mêle ta divinité à celle des Lares, comme fait pour celles de Castor et du grand Hercule la Grèce qui se souvient d'eux¹. »

C'est avant tout Auguste qu'Horace a célébré dans ces vers. Celui qui est comblé de prières, en l'honneur de qui « on verse des patères de vin pur », qui est érigé en héros civilisateur n'est autre que le *princeps*. Mais, il n'en demeure pas moins qu'Horace a fait explicitement référence aux Lares, et qu'il a, à l'instar de Virgile dans la I^{ère} *Bucolique*, associé le *numen* d'Auguste aux Lares². Enfin, il est possible d'établir un lien entre l'action d'Auguste et des Lares, et la protection de la propriété agraire, étant donné qu'Horace a chanté que, grâce à la paix apportée par Auguste, « chacun passe le jour sur ses collines »³. Ce rapport de possession entre le paysan et les collines, sur lequel le Vénousien a insisté puisqu'il a indiqué *collibus in suis*, peut être interprété comme une allusion au fait que, grâce à la paix augustéenne, la possession de ses terres est maintenant assurée au paysan⁴. Ainsi, Auguste, à l'instar des Lares, est présenté comme une divinité domestique et protectrice de la propriété foncière.

Tibulle a lui aussi évoqué les Lares dans un contexte proprement rural en chantant :

« C'est à la campagne que pour la première fois l'enfant tressa une couronne de fleurs printanières et en ceignit les antiques dieux Lares⁵. »

¹ *Odes* IV, 5, 25-36 : *Quis Parthum paueat, quis gelidum Scythen, quis Germania quos horrida parturit fetus incolumi Caesare ? Quis ferae bellum curet Hiberiae ? Condit quisque diem collibus in suis et uitem uiduas ducit ad arbores ; hinc ad uina redit laetus et alteris te mensis adhibet deum ; te multa prece, te prosequitur mero defuso pateris et Laribus tuum miscet numen, uti Graecia Castoris et magni memor Herculis.*

² *Odes* IV, 5, 34-35 : *Laribus tuum miscet numen.*

³ *Odes* IV, 5, 29 : *Condit quisque diem collibus in suis.*

⁴ Au sujet du rapport entre ce vers et la notion de propriété foncière cf. notamment *supra* (chapitre 2. 1. de la troisième partie).

⁵ *Élégies* II, 1, 59-60 : *Rure puer uerno primum de flore coronam fecit et antiquis imposuit Laribus.*

Il n'y a pas dans ces vers d'information particulière sur la pratique du rite ou sa finalité, mais il y a de la part de Tibulle une volonté de souligner le lien qui unit le monde rural et les dieux Lares.

Enfin, dans *Les Fastes*, Ovide a expliqué que l'habitude prise par les bergers et leurs troupeaux de sauter au-dessus des flammes lors de la fête de Palès est liée au moment où, lors de la fondation de Rome, les compagnons de Romulus et Remus transférèrent leurs Lares et brûlèrent leurs anciennes cabanes :

« N'est-il pas plus vraisemblable que, lors de la fondation de Rome, l'ordre fut donné de transférer les Lares sous de nouveaux toits et que les habitants, en changeant de domicile, ont mis le feu à leurs toits rustiques ainsi qu'à leurs cabanes vouées à l'abandon, et qu'alors leur bétail a sauté et qu'eux-mêmes ont sauté par-dessus les flammes ? C'est ce qui se passe encore aujourd'hui, Rome, au jour de ton anniversaire¹. »

Ici encore, il y a peu d'information sur la pratique et le sens du culte rendu par les agriculteurs romains aux Lares. Néanmoins, il ressort de ces vers l'idée que les Lares représentent à eux seuls la demeure, et en l'occurrence la demeure rurale. Nous allons d'ailleurs étudier à présent les passages dans lesquels les poètes de l'époque augustéenne ont affiché de manière encore plus probante cette unité entre les Lares et la demeure rurale et, plus largement, la propriété foncière.

2. 1. 2. Les Lares ou une métaphore de la propriété foncière

Dans les vers 343-345 du livre III des *Géorgiques*, Virgile a chanté la spécificité du bouvier africain qui est de se déplacer fréquemment. Or, pour exprimer le nomadisme de ce dernier, le Mantouan a notamment affirmé qu'il emmenait avec lui ses dieux Lares – « Le bouvier africain emmène tout avec soi : maison, dieu Lare, armes, chien d'Amyclées et carquois de Crète »² –, comme si ces divinités représentaient à elles seules la demeure et traduisaient l'idée que le bouvier africain possédait les terres sur lesquelles il travaillait pendant le temps où il les travaillaient.

De même, dans l'*Epode XVI*, Horace a fait référence aux dieux Lares pour évoquer le départ des habitants de Marseille après la destruction de leur cité :

¹ *Fastes* IV, 801-806 : *Num tamen est uero propius, cum condita Roma est, Transferrī iussos in noua tecta Lares Mutantesque domum tectis agrestibus ignem Et cessaturae supposuisse casae, Per flammās saluisse pecus, saluisse colonos? Quod fit natali nunc quoque, Roma, tuo.*

² *Géorgiques* III, 343-345 : *Omnia secum armentaribus Afer agi, tectumque laremque armaque Amyclaeumque canem Cressamque pharetram.*

« La décision à toutes préférable, c'est de faire comme la cité phocéenne dont les membres, après s'être liés par des exécration, s'exilèrent de leurs champs et de leurs Lares paternels et laissèrent leurs temples pour habitation aux sangliers et aux loups rapaces¹. »

Les Lares, dont il précise qu'ils sont paternels certainement dans le but de mettre en valeur leur rapport à la pérennité de la propriété, sont utilisés par Horace pour signifier la demeure, et plus largement la propriété foncière. Le Vénousien n'a pas explicitement fait référence à un lien entre les Lares paternels et la propriété foncière, mais ce rapport à la propriété de la terre est mis en valeur du fait que les Lares sont mentionnés tout de suite après les champs : « s'exilèrent de leurs champs et de leurs Lares paternels »².

Dans le même ordre d'idée, Horace a dénoncé les expropriations foncières dont étaient victimes à son époque des citoyens romains du fait de l'avarice de leurs patrons. Or, il a décrit les expulsés emportant avec eux les « dieux de leurs pères »³, c'est-à-dire les Lares – rappelons que, dans le passage précédemment cité, Horace avait chanté les Lares paternels – et le Génie⁴ :

« N'arraches-tu pas, sans discontinuer, les bornes des champs contigus aux tiens, ton avarice ne saute-t-elle point par-dessus les limites de tes clients ? On les expulse, femme et mari, portant dans un pli de leur robe les dieux de leurs pères et leurs enfants en haillons⁵. »

Il convient d'ajouter qu'outre cette assimilation des divinités domestiques à la propriété foncière – soulignons à ce sujet qu'il est question de bornes, de champs, de limites de terres et non de demeure – il ressort de ces vers l'idée que faire déplacer les divinités domestiques contre le gré de leurs propriétaires est un acte de profanation, ce qui, d'une manière globale, met en valeur le caractère sacré du rapport entretenu par un individu avec les terres qu'il possède.

Enfin, Horace a fait référence aux Lares pour évoquer l'ensemble du patrimoine, et particulièrement du patrimoine agraire, d'un individu – le sien en l'occurrence – en chantant, dans l'*Épître* II, 2, la perte de ses biens à la suite de la bataille de Philippes⁶ :

« Aussitôt que Philippes m'eût donné mon congé, retombé à terre comme un oiseau dont on a coupé les ailes et dépouillé du Lare et du domaine paternel, je trouvai dans la pauvreté l'audace de fabriquer des vers¹. »

¹ *Epodes* XVI, 17-20 : *nulla sit hac potior sententia, Phocaeorum uelut profugit execrata ciuitas agros atque Lares patrios habitandaque fana apris reliquit et rapacibus lupis.*

² *Epodes* XVI, 18-19 : *execrata ciuitas agros atque Lares patrios.*

³ *Odes* II, 18, 2-27 : *paternos deos.*

⁴ Dans son étude sur les Pénates, A. Dubourdiou a montré que les *dii patrii* sont les Lares et le Génie, mais pas les Pénates (*Les Origines du développement du culte des Pénates à Rome*, Rome, 1989, p. 97-98).

⁵ *Odes* II, 18, 22-28 : *Quid quod usque proximos reuellis agri terminus et ultra limites clientium salis auarus ? pellitur paternos in sinu ferens deos et uxor et uir sordidosque natos.*

⁶ Au sujet de ces vers et plus largement de l'expropriation subie par Horace à la suite de son engagement du côté des assassins de César lors de la bataille de Philippes cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. 1. 1. de la première partie).

L'expression qu'Horace a employée pour signifier la confiscation de son patrimoine est : « dépouillé du Lare et du domaine paternel »². En rapprochant ainsi de manière littéraire son Lare et son domaine, Horace les a associés d'un point de vue pratique et a souligné le lien sacré qui unit un propriétaire à son domaine familial.

Properce a, lui aussi, exprimé la confiscation qu'il a subie en 41 avant notre ère³, d'une part en mettant en valeur le caractère agraire de cette confiscation et plus largement de son patrimoine, d'autre part en assimilant ses Lares à ses propriétés foncières :

« Tu recueilles avant l'âge les cendres de ton père et voilà tes dieux Lares réduits à la pauvreté : ces terres que retournaient de nombreux taureaux, autant de cultures, de richesses que t'enlève la sinistre perche de l'arpenteur⁴. »

Properce n'a pas dit qu'il avait été exproprié d'une grande partie de ses terres. Il a chanté ses « dieux Lares réduits à la pauvreté » et fait ensuite référence aux terres cultivées que lui avait retirées l'arpenteur chargé de distribuer ses terres aux vétérans victorieux de Philippes et de Pérouse.

Enfin, dans *Les Métamorphoses*, Ovide a assimilé les divinités domestiques, dont font partie les Lares, à tout objet de propriété humaine et particulièrement aux biens agraires – il a évoqué les récoltes, les troupeaux – en chantant, dans le livre I, les destructions provoquées par le déluge :

« Débordés, les fleuves s'élancent à travers les plaines découvertes ; avec les récoltes ils emportent les arbres, les troupeaux, les hommes, les maisons, les autels domestiques et leurs objets sacrés⁵. »

2. 1. 3. Les Lares et la protection du domaine

Il n'y a pas de vers dans lesquels les Lares sont décrits comme étant les protecteurs des domaines dans les œuvres de Virgile et Properce, en revanche, c'est le cas dans les œuvres d'Horace, Tibulle et Ovide.

¹ *Epîtres* II, 2, 54-56 : *Vnde simul primum me dimisere Philippi, decisis humilem pinnis inopemque paterni et laris et fundi paupertas impulit audax.*

² *Epîtres* II, 2, 55-56 : *inopemque paterni et laris et fundi.*

³ Au sujet des conflits agraires qui ont occupé une grande place dans le début de la deuxième Guerre civile et plus particulièrement au sujet de l'expropriation subie par Properce à la suite de la bataille de Pérouse cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 2. de la première partie).

⁴ *Élégies* IV, 1, 127-130 : *Ossaque legisti non illa aetate legenda patris et in tenuis cogeri ipse lares : nam tua cum multi uersarent rura iuueni, abstulit excultas pertica tristis opes.*

⁵ *Métamorphoses* I, 285-287 : *Exspatiata ruunt per apertos flumina campos ; cumque satis arbusta simul pecudesque uirosque Tecta que cumque suis rapiunt penetralia sacris.*

Comme nous l'avons constaté précédemment, Horace a dépeint, dans l'*Ode* III, 23, un rite qu'il a présenté comme étant dédié aux Lares et destiné à protéger le domaine de l'officiant :

« Si tu élèves et renverses tes mains vers le ciel quand renaît la lune, rustique Phidylé, si tu te rends tes Lares propices avec de l'encens, du grain de l'année et une truie vorace, ta vigne féconde ne sentira point l'*Africus* empoisonné, ni tes épis, la nielle stérilisante, ni tes doux nourrissons, l'heure malsaine de la saison des fruits¹. »

Si Horace n'a pas explicitement indiqué que le rite qu'il préconise à Phidylé, c'est-à-dire vraisemblablement au propriétaire d'un domaine², consiste à protéger le domaine de celui-ci, il l'a laissé entendre en faisant succinctement référence aux dangers que pouvait représenter l'*Africus* pour sa vigne, la nielle pour ses épis et les maladies automnales pour son bétail, dans le sens où la vigne, le blé et l'élevage renvoient aux trois principales activités agricoles pratiquées dans l'Italie romaine. Par ailleurs, Horace a bien spécifié que le rite était réalisé à l'intention des Lares de Phidylé puisqu'il a chanté : « rustique Phidylé, si tu te rends tes Lares propices ». Ainsi, il apparaît, d'une part, que les Lares sont des divinités protectrices de la propriété foncière, ou plus précisément des activités pratiquées dans le cadre de la propriété foncière, d'autre part, que nous disposons d'une description relativement précise d'un rite destiné à réactiver cette fonction protectrice des Lares.

Par conséquent, d'après Horace, les Lares étaient adorés par le propriétaire d'un domaine, lors de la nouvelle lune, en pratiquant une gestuelle particulière dirigée vers le ciel – Horace a indiqué que le propriétaire du domaine devait élever et renverser ses « mains vers le ciel quand renaît la lune »³ –, ainsi qu'en offrant de l'encens, des grains de l'année et une truie⁴. En revanche, Horace n'a pas précisé lors de quelle nouvelle lune ce rite devait avoir lieu. S'agissait-il de toutes les nouvelles lunes ou d'une nouvelle lune particulière dans l'année ? En définitive, ces deux hypothèses sont peu vraisemblables. Si tel avait été le cas, pourquoi Horace ne l'aurait-il pas indiqué ? Il se pourrait ainsi que ce rite ait été pratiqué, comme la lustration des champs⁵, lorsque le besoin s'en faisait sentir, lorsque le domaine était menacé par un quelconque danger, à la différence que, pour célébrer le rite décrit par Horace, il était nécessaire d'attendre la nouvelle lune. Quoi qu'il en soit, il émane de ces vers des indications sur le rôle des Lares dans le milieu agraire, mais aussi des interrogations quant à la nature et à la pratique d'un rite qui leur était rendu par les propriétaires fonciers.

¹ *Odes* III, 23, 1-8 : *Caelo supinas si tuleris manus nascente luna, rustica Phidyle, si ture placaris et horna fruge Laris avidaque porca : nec pestilentem sentiet Africum fecunda vitis nec sterilem seges robiginem aut dulces alumni pomifero grave tempus anno.*

² Sur le statut de *dominus* de Phidylé cf. notamment *supra* (chapitre 2. 1. de la troisième partie).

³ *Odes* III, 23, 1-3 : *Caelo supinas si tuleris manus nascente luna, rustica Phidyle.*

⁴ *Odes* III, 23, 4 : *si ture placaris et horna fruge Laris avidaque porca.*

⁵ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 2. de la quatrième partie).

Tibulle, quant à lui, a explicitement présenté dans l'*Elégie* I, 1 les Lares comme les protecteurs d'un domaine, le sien en l'occurrence, puisqu'aux vers 19-20 il a chanté : « vous aussi, gardiens d'un domaine riche autrefois, maintenant appauvri, vous avez vos présents, dieux Lares »¹. Ces vers renseignent peu sur le type de culte que Tibulle rendait aux Lares. En revanche, ils conduisent à considérer que si le domaine de l'élégiaque a été amputé d'une large partie de ses terres – il fait référence à « un domaine riche autrefois, maintenant appauvri »² –, la partie centrale de ce domaine, dans laquelle étaient les Lares, est demeurée la propriété de Tibulle. Par ailleurs, dans l'*Elégie* I, 10, le poète a de nouveau présenté les Lares comme des protecteurs dans un contexte agraire :

« Ah ! Protégez-moi, Lares de mes pères : c'est vous aussi qui m'avez nourri, lorsque, petit enfant, je courais à vos pieds. Et ne rougissez pas d'être taillés dans un vieux tronc : ainsi vous habitâtes l'antique demeure de mon aïeul. On observait mieux sa foi, quand, objet d'un culte pauvre, le dieu avait sa statue de bois dans une étroite chapelle. On l'apaisait en lui offrant une grappe de raisin, ou en ceignant d'une guirlande d'épis sa chevelure sacrée ; et celui dont le vœu était exaucé lui apportait lui-même des gâteaux et, derrière lui, marchait sa fille, toute petite, tenant un pur rayon de miel. Eh bien ! Dieux Lares, écarterez de nous les traits d'airain... et < vous aurez > comme victime une truie rustique de mon étable pleine ; je la suivrai avec un vêtement pur et je porterai une corbeille enguirlandée de myrte, ayant aussi des guirlandes de myrte sur la tête³. »

En effet, Tibulle a introduit ce passage en demandant aux Lares de sa famille de le protéger⁴, puis il les a priés d'écarter de lui et des siens les « traits d'airain », c'est-à-dire les armes et la guerre. Peut-être le poète a-t-il formulé à l'encontre de ses Lares d'autres demandes à caractère prophylactique puisque le ou les vers suivants n'ont pas été conservés. Quoiqu'il en soit, il apparaît que Tibulle a avant tout sollicité la bienveillance des Lares dans un contexte agraire puisque tout dans ces vers renvoie à la modestie, à la simplicité, à la rusticité qui caractérise le monde rural dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne⁵. Par ailleurs, au-delà d'un discours sur la supériorité d'un culte domestique caractérisé par la simplicité – il a affirmé « On observait mieux sa foi, quand, objet d'un culte pauvre, le dieu avait sa statue de bois dans une étroite chapelle »⁶ – Tibulle a fourni des indications sur le culte qui était rendu par les propriétaires de domaines aux Lares. Il a fait référence à des

¹ *Elégies* I, 1, 19-20 : *Vos quoque, felicis quondam, nunc pauperis agri custodes, fertis munera uestra, Lares.*

² Au sujet de cet appauvrissement de Tibulle et de ses causes probables cf. *supra* (chapitre 1. 2. 1. 4. de la première partie).

³ *Elégies* I, 10, 15-28 : *Sed patrii servate Lares : aluistis et idem, cursarem uestros cum tener ante pedes. Neu pudeat prisco uos esse e stipite factos : sic veteris sedes incoluistis aui. Tunc melius tenere fidem, cum paupere cultu stabat in exigua ligneus aede deus ; hic placatus erat, seu quis libauerat uua, seu dederat sanctae spicea sarta comae ; atque aliquis uoti compos liba ipse ferebat postque comes purum filia parua fauum. At nobis aerata, Lares, depellite tela, ... hostiaque e plena rustica porcus hara ; hanc pura cum ueste sequar myrtoque canistrauincta geram, myrto uinctus et ipse caput.*

⁴ *Elégies* I, 10, 15 : *Sed patrii servate Lares.*

⁵ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 2. 4. de la deuxième partie).

⁶ *Elégies* I, 10, 19-20 : *Tunc melius tenere fidem, cum paupere cultu stabat in exigua ligneus aede deus*

offrandes de grappes de raisin, de guirlandes d'épis pour apaiser les Lares¹. Puis il a mentionné l'offrande de gâteaux et d'un rayon de miel par « celui dont le vœu était exaucé »². Enfin, il a promis, si ses Lares le protégeaient des conflits armés, de leur sacrifier une truie de son étable, d'offrir des guirlandes de myrte. Tibulle a ajouté qu'il assisterait au sacrifice dans un vêtement pur et porterait des guirlandes de myrte sur la tête³. Ainsi, plus qu'un rite dédié aux Lares, Tibulle a décrit les différentes offrandes qui étaient faites par le propriétaire d'un domaine à ces dieux, en fonction des demandes qu'il avait à leur formuler.

Enfin, dans le livre V des *Fastes*, Ovide a décrit le culte qui était rendu aux Lares tutélaires lors des calendes de mai. Il ne s'agit pas d'un culte privé, et il n'est pas spécifique au monde rural, néanmoins il renvoie en partie à la protection du domaine puisque Ovide a présenté explicitement les Lares tutélaires comme les protecteurs « de toutes choses », et qu'il a fait référence aux liens étroits qu'entretient le *dominus* avec ses Lares :

« Les Calendes de mai ont vu élever en l'honneur des Lares tutélaires un autel et des statuette de ces dieux : ils avaient fait l'objet d'un vœu de Curius, mais le temps détruit beaucoup de choses ; même la pierre ne résiste pas à une longue durée. La raison du qualificatif qui leur a été accolé est que par leur surveillance ils assurent la sécurité de toutes choses. De plus ils se tiennent prêts pour nous défendre et président à la protection des remparts de la Ville ; ils manifestent toujours leur présence et nous apportent leur aide. J'ajoute qu'un chien, fait de la même pierre, se tenait à leurs pieds : pour quelle raison se tenait-il en compagnie du Lare ? Tous deux protègent la maison et tous deux sont fidèles à leur maître. Les carrefours plaisent au dieu, les carrefours plaisent au chien. Le Lare comme la meute de Diane font fuir les voleurs. Vigilants sont les Lares, vigilants sont les chiens. J'étais à la recherche de deux statuette des dieux jumeaux : elles étaient tombées au fil des années. Mais la Ville possède mille Lares en même temps que le Génie du prince qui nous les a confiés : ce sont trois dieux que les carrefours honorent⁴. »

Etant donné qu'Ovide a précisé que l'instauration du culte rendu aux Lares tutélaires par les Romains lors des calendes de mai était lié à un vœu de Curius⁵, le général romain qui avait vaincu Pyrrhus à Bénévent en 275 avant notre ère, et qu'il a employé le singulier pour évoquer l'autel qui a été élevé en leur honneur pour ce culte⁶, il est assuré qu'il a fait allusion à un culte public. De

¹ *Elégies* I, 10, 21-22 : *hic placatus erat, seu quis libauerat uua, seu dederat sanctae spicea sarta comae.*

² *Elégies* I, 10, 23-24 : *atque aliquis uoti compos liba ipse ferebat postque comes purum filia parua fauum.*

³ *Elégies* I, 10, 25-28 : *At nobis aerata, Lares, depellite tela, ... hostiaque e plena rustica porcus hara ; hanc pura cum ueste sequar myrtoque canistrauincta geram, myrto uinctus et ipse caput.*

⁴ *Fastes* V, 129-146 : *Praestitibus Maiiae Laribus uidere Kalendae Aram constitui paruaque signa deum : Vouerat illa quidem Curius, sed multa vetustas Destruit; et saxo longa senecta nocet. Causa tamen positi fuerat cognominis illis Quod praestant oculis omnia tuta suis. Stant quoque pro nobis et praesunt moenibus Urbis Et sunt praesentes auxiliumque ferunt. At canis ante pedes saxo fabricatus eodem Stabat : quae standi cum Lare causa fuit ? Seruat uterque domum, domino quoque fidus uterque. Compita grata deo, compita grata cani. Exagitant et Lar et turba Diania fures. Peruigilantque Lares, peruigilantque canes. Bina gemellorum quaerebam signa deorum Viribus annosae facta caduca morae ; Mille Lares Geniumque ducis qui tradidit illos Vrbs habet et uici numina terna colunt.*

⁵ *Fastes* V, 131 : *Vouerat illa quidem Curius.*

⁶ *Fastes* V, 129 : *Praestitibus Maiiae Laribus uidere Kalendae Aram constitui.*

plus, Ovide a indiqué que les Lares tutélaires « président à la protection des remparts de la Ville »¹ et que « la Ville possède mille Lares »². Toutefois, puisqu'il a en même temps chanté « que par leur surveillance ils [les Lares tutélaires] assurent la sécurité de toutes choses »³, qu'« ils se tiennent prêts pour nous défendre »⁴, qu'« ils manifestent toujours leur présence et nous apportent leur aide »⁵, qu'à l'instar des chiens⁶ ils « protègent la maison », « sont fidèles à leur maître »⁷, se postent au niveau des carrefours⁸, « font fuir les voleurs »⁹, il est également assuré que ce rite avait des répercussions au niveau de la propriété privée, et notamment du domaine. Autrement dit, ce qu'Ovide a chanté sur les Lares tutélaires, le fait qu'ils se tiennent prêts à défendre leur maître, qu'ils protègent la maison, qu'ils fassent fuir les voleurs etc., est valable du point de vue de l'*Vrbs*, mais aussi de chaque propriété foncière. Enfin, Ovide, à l'instar de Virgile dans la I^{ère} *Bucolique* et Horace dans l'*Ode* IV, 5, a établi un lien étroit entre les Lares et le Génie d'Auguste, puisqu'il a chanté : « la Ville possède mille Lares en même temps que le Génie du prince qui nous les a confiés »¹⁰.

Cette étude amène à constater que nos poètes se sont plu à souligner le lien qui unit les Lares à la propriété foncière. Ils ont chanté les honneurs rendus par les propriétaires fonciers aux Lares, ils ont à plusieurs reprises fait référence aux Lares pour évoquer l'ensemble du domaine, ils ont présenté le lieu où sont exposées les statues des Lares comme le centre du domaine, ils ont qualifié plus ou moins explicitement les Lares de protecteurs du domaine¹¹.

¹ *Fastes* V, 135 : *praesunt moenibus Vrbs*.

² *Fastes* V, 145-146 : *Mille Lares Vrbs habet*.

³ *Fastes* V, 134 : *Quod praestant oculis omnia tuta suis*.

⁴ *Fastes* V, 135 : *Stant quoque pro nobis*.

⁵ *Fastes* V, 136 : *Et sunt praesentes auxiliumque ferunt*.

⁶ Au sujet du rôle conféré par les Romains aux chiens dans la protection des murs et des limites cf. notamment Robert R., « Rites de protection et de défense : à propos des ossements d'un chien découverts au pied du rempart de Paestum », *AION(archeol)*, 1993, 15, p. 119-142. En s'appuyant sur la découverte des restes d'un chien de grande taille enseveli près de la Porta Marina à Paestum, l'auteur revient sur la question des sacrifices de chiens dans les cultes romains dédiés aux divinités assurant la protection des murs et des frontières, notamment les Lares Praestites et Faunus.

⁷ *Fastes* V, 139 : *Seruat uterque domum, domino quoque fidus uterque*.

⁸ *Fastes* V, 140 : *Compita grata deo, compita grata cani*.

⁹ *Fastes* V, 141 : *Exagitant et Lar et turba Diania fures*.

¹⁰ *Fastes* V, 145-146 : *Mille Lares Geniumque ducis qui tradidit illos Vrbs habet*.

¹¹ C'est également ce qui ressort de l'étude menée par M.-P. Zannier sur les Lares dans le *De agricultura*. Pour cette dernière « la mention du Lare au chapitre 2 du *De agricultura* ne dément pas cette interprétation : fixé à un lieu le foyer de la maison, sa vocation est sociale qui est rendue par l'épithète *familiaris*, parce que son culte peut être rendu par tous les membres de la *familia*, libre et non libre. Sa protection, cependant, s'étend potentiellement à tout le domaine du chef de famille, comme le suggère l'hommage que lui rend, avant toute chose, le pater familias quand il arrive sur ses terres, juste avant de faire le tour de sa propriété : « Que le chef de famille, quand il arrive à *villa*, après avoir salué le Lare familial, fasse le tour du *fundus* le jour même, s'il le peut, sinon le lendemain. » [*Pater familias, ubi ad uillam unit, ubi larem familiarem salutacrit fundum eodem die, si potest, circumeat*] » (*Paysage du grand domaine...*, vol. II, p. 301-302). Sur ce point cf. encore Dumézil G., *La religion romaine archaïque*, Paris, 2000 (réed.), p. 347. Par ailleurs, M.-P. Zannier a formulé une hypothèse (l'historienne s'appuie notamment sur des remarques énoncées par J. Bayet dans *Histoire politique et psychologique de la religion romaine*, Paris, 1969 (réed.), p. 64) quant à un lien éventuel entre les Lares et les Mânes « par le biais du rôle qu'ils assument, respectivement, dans les rituels de campagne propres à la vie domestique ou

Il ne faut toutefois pas assimiler les Lares à Terminus. A la lecture des œuvres de Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide, les Lares n'apparaissent pas comme des garants de la propriété privée des terres, mais comme des protecteurs de tout ce qui appartient au *dominus*. Ils luttent, au même titre que le rite de la lustration des champs – en étant moins centrés sur les limites de la propriété –, contre les ennemis visibles et invisibles, les intempéries, les maladies, les voleurs, les guerres, pour protéger tout ce qui appartient au propriétaire. Il est, en effet, question de céréales, d'arboriculture, de vigne, d'élevage – c'est-à-dire les principales activités agricoles pratiquées dans l'Italie romaine durant la seconde partie du I^{er} siècle avant notre ère –, mais aussi d'esclaves, de bêtes de somme, dans les vers que ces auteurs ont consacrés aux éléments que les Lares doivent protéger. En définitive, il apparaît que les Lares entretiennent un lien avec tout ce qui fait la richesse du propriétaire. Là où la lustration des champs et le culte de Terminus tentent de créer une barrière protectrice autour de la propriété foncière afin d'en interdire l'entrée à tout « ennemi » éventuel, les Lares sont directement liés avec le propriétaire du domaine et ce qui lui appartient : ses récoltes, son bétail, ses esclaves¹... C'est d'ailleurs peut-être l'image offerte par Horace à la fin de la II^{ème} *Epode*, des chèvres, des bœufs et des esclaves qui se dirigent, après un dur labeur, vers les Lares lorsque le jour décline, qui exprime le mieux ce rapport protecteur direct et quotidien que les Lares entretiennent avec les « richesses » du *dominus*.

Par ailleurs, du point de vue cultuel, il apparaît en recoupant les informations – à ce sujet voir le tableau ci-dessous – qu'il y avait, d'une part, un rite public rendu aux Lares tutélaires lors des calendes de mai, qu'il était destiné à protéger la Ville mais aussi les propriétés individuelles, d'autre part des cultes privés, rendus notamment dans le cadre de la propriété foncière par le *dominus*, qui consistaient principalement à sacrifier une truie et qui avaient probablement lieu lorsque des dangers pesaient sur le domaine. Enfin, Virgile, Horace et Ovide ont établi un lien entre Auguste et les Lares, notamment en ce qui concerne les prérogatives protectrices. Ainsi, en dernier lieu, le *princeps*, ou plus exactement son *numen* apparaît lui aussi comme un protecteur de la propriété individuelle, et particulièrement un protecteur de la propriété foncière.

à la religion agraire, et dans les cultes des morts, en particulier, avec la propriété du sol » (*Paysage du grand domaine...*, 2007, vol. II, p. 303).

¹ Au sujet des rapports entre les Lares et les esclaves ruraux, en particulier lors des *Compitalia*, cf. Gonzalès A., « *Eam rem diuinam uel seruus uel liber licebit faciat*. La dépendance religieuse à l'épreuve du sacrifice chez les agronomes latins. », *ARYS*, Volumen 4, 2001, p.231-244. A partir notamment d'un passage de Caton, l'auteur a mis en valeur le fait que la « dévotion au *lar familiaris* devait être partagée au moins par le *uulicus* dont nous savons, toujours par Caton, qu'il pouvait le cas échéant remplacer le maître lorsque ce dernier était absent », et estimé qu'« on peut néanmoins penser assez sérieusement que les esclaves étaient également associés à cette dévotion toute particulière qui réunissait en janvier les libres et les esclaves dans un rite de *lustratio* au moment des *Compitalia*. C'est, en effet, lors de cette fête que les propriétaires devaient suspendre à leur porte des figurines (*effigies*) représentant les libres et des balles (*pilae*) symbolisant les esclaves. Ce recensement frustré permettait la réunion des différentes catégories de la *familia* dans une dévotion commune aux *Lares Compitales* qui faisaient suite aux *Saturnalia*. Il ne faut pas oublier qu'à la campagne un des lieux de prédilection pour la dévotion aux lares est le carrefour, lieu symbolique de la coexistence des différentes parties de la société où elles pouvaient se croiser sans toutefois se confondre et sans qu'il puisse y avoir d'inversion même momentanée comme lors des Saturnales. Cette «convivialité» était renforcée par la place que jouait dans la maisonnée le *Lar familiaris*, lare du maître, mais auquel rendaient hommage également les esclaves, le *uulicus* et la *uulica*, cette dernière ayant plus spécialement en charge les prérogatives de la *domina*, cultes du foyer et du lare, en l'absence de cette dernière.», (p. 236-237).

Tableau 27 : Informations relatives aux Lares « agraires »
contenues dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne :

	fonction des dieux	nature du culte (privé/public)	pratiques rituelles	offrandes, sacrifices	lien avec Auguste
<i>Bucoliques</i> I, 42-43			autels fument ; 12 jours par an		implicite
<i>Enéide</i> VIII, 541-545	Lares = domaine		autels fument ; simultanément avec d'autres rites	brebis	
<i>Epodes</i> II, 61-70	larium = centre du domaine		quotidienne		
<i>Epodes</i> XVI, 17-20	Lares = domaine				
<i>Odes</i> II, 18, 17-32	Lares = domaine ; protecteur du domaine				
<i>Odes</i> III, 23, 1-20	protecteur du domaine ; protecteur des cultures et du bétail	privé	gestuelle vers le ciel ; nouvelle lune	encens ; grain de l'année ; trurie	
<i>Odes</i> IV, 5, 25-36	protecteur du domaine		quotidienne	vin ; prières	explicite
<i>Epîtres</i> II, 2, 51-56	Lares = domaine				
<i>Elégies</i> IV, 1, 121-130	Lares = domaine				
<i>Elégies</i> I, 1, 19-20	protecteur du domaine				
<i>Elégies</i> I, 10, 15-28	protecteur du domaine	privé	statue de bois ; pureté des participants	grappe de raisin ; guirlande d'épis ; gâteaux ; rayon de miel ; trurie	
<i>Elégies</i> II, I, 59-60				couronne de fleurs printanières	
<i>Les Métamorphoses</i> I, 283-287	Lares = domaine				
<i>Les Fastes</i> IV, 801-806	larium = centre du domaine		culte de Palès		
<i>Les Fastes</i> V, 129-146	protecteur de l' <i>Vrbs</i> et de la propriété privée	public	autel ; statuette des Lares ; Calendes de mai		explicite

2. 2. Les Pénates dans un rôle de protecteurs du domaine ?

Les Pénates ont beaucoup de points communs avec les Lares. Ce sont elles aussi des divinités du foyer, elles ont aussi été confondues avec les esprits des ancêtres, et elles étaient également adorées à la fois dans le cadre privé et dans le cadre public. Les Lares et les Pénates sont d'ailleurs fréquemment associés dans la littérature et notamment dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne¹. Toutefois, il s'avère que les Pénates ont un rapport très indirect avec l'univers des champs et avec la propriété foncière dans son ensemble.

Il apparaît en effet que les Pénates ont, d'un point de vue spatial, un champ d'action beaucoup plus réduit que les Lares. Là où ces derniers sont « en rapport avec le monde extérieur », protègent les champs, les carrefours et même l'ensemble de ce qui appartient au propriétaire d'un domaine, les Pénates, suivant les termes d'Annie Dubourdieu, « résident uniquement dans la maison, et tirent du reste leur nom d'une partie de cette dernière », « sont les dieux d'un monde clos, celui de la demeure dans le culte privé, celui des temples dans le culte public »². De plus, si les Lares veillent sur l'ensemble de la maisonnée, sur les esclaves, le bétail, le maître, « les Pénates ne veillent que sur les maîtres »³. Autrement dit, les Pénates sont les protecteurs du foyer, de la demeure, des provisions stockées à l'intérieur de la demeure. D'un point de vue étymologique, le terme *penus* renvoie aux provisions, aux denrées consommées par le *dominus* et ses proches⁴. D'ailleurs, les Pénates étaient à l'origine les protecteurs de la pièce dans laquelle les provisions étaient stockées ; cependant malgré ce lien qu'ils entretenaient avec les provisions, qui devaient principalement consister en des produits agricoles, ils semblent étrangers à la pratique de l'agriculture, aux champs et aux « instruments » agricoles.

Cette absence de lien entre les Pénates et tout ce qui est extérieur à la demeure ou au foyer de la cité est d'ailleurs observable à partir des œuvres des poètes de l'époque augustéenne. On dénombre néanmoins douze références relatives aux Pénates dans un contexte agraire dans les poèmes composés par Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide. Trois d'entre elles concernent le domaine public, et les neuf autres le domaine privé.

¹ Au sujet de cette assimilation des Pénates et des Lares ou encore avec le Genius cf. notamment Rescigno R., I « Penates » tra « Lares », « Genius » e « Iuno », *Studi di storia e di geostoria antica*, Napoli, 2000, p. 13-37.

² Dubourdieu A., *Les Origines du développement du culte des Pénates à Rome*, Rome, 1989, p. 106.

³ Dubourdieu A., *Les Origines...*, p. 107. A ce sujet elle ajoute que « la présence d'esclaves sur les fresques pompéiennes représentant le sacrifice aux Pénates, ne doit pas faire illusion : le *camillus* et le *uictimarius* assistent en effet au sacrifice, mais c'est pour aider le maître de maison, lui passer les objets dont il a besoin et lui présenter la victime, non pour prendre eux-mêmes une part vraiment religieuse à la cérémonie qui se déroule, dont ils ne sont que les simples assistants » (p. 107).

⁴ A ce sujet cf. Dubourdieu A., *Les Origines...*, p. 17 et suiv.

Pour les références relatives au domaine public, le rapport au monde rural est avant tout lié au fait qu'il est question de l'arrivée d'Enée ou d'Evandre, c'est-à-dire de l'installation de leurs Pénates à l'époque où le site de Rome n'était que pâturages. Virgile a chanté dans le livre VII de l'*Enéide* le moment où Enée et ses compagnons comprirent, alors qu'ils prenaient un frugal repas dans un cadre agreste – « Enée, les principaux chefs et le bel Iule se reposent sous la ramure d'un grand arbre »¹ –, que c'était là où ils se trouvaient qu'ils devraient installer les Pénates de Troie : « Et vous, fidèles, Pénates de Troie, salut ! Voici votre demeure ; voici votre patrie »². Le Mantouan a également fait référence, dans le livre VIII, aux « humbles » Pénates d'Evandre : « Cela dit, il descend de son trône élevé et commence par réveiller sur des autels assoupis les feux d'Hercule, et joyeux il aborde le dieu Lare et les humbles Pénates de la veille. Et tous immolent des brebis choisies selon l'usage, aussi bien Evandre que la jeunesse troyenne »³. Enfin, Propertius a lui aussi célébré, dans l'*Élégie* IV, 1, la venue des Pénates de Troie sur le site, à cette époque vierge de toute construction, de la future Rome : « C'est ici, ô Troie, et tu ne pouvais mieux choisir, que tu as envoyé tes Pénates fugitifs »⁴.

Quant aux références au monde rural dans certains passages où les poètes de l'époque augustéenne ont chanté des Pénates privés, elles ne signifient pas pour autant une volonté de la part de ces poètes de lier les deux éléments. Virgile a ainsi chanté dans le livre IV des *Géorgiques* l'organisation sociale des abeilles. Or il a salué la manière dont elles s'organisent économiquement et spécifié qu'elles « connaissent une patrie et des pénates fixes »⁵. Horace, quant à lui, a relaté qu'un arbre de son domaine avait manqué de lui tomber dessus, et il a émis l'hypothèse que celui qui l'avait planté avait auparavant « souillé, la nuit, du sang d'un hôte le sanctuaire de ses Pénates »⁶. De même, dans l'*Ode* III, 23, après avoir décrit à Phidylé comment elle pouvait attirer la protection des Lares sur son domaine, Horace a chanté la possibilité d'« apaiser des Pénates hostiles avec un froment pieux et un grain de sel pétillant »⁷. Même s'il est explicitement question du rôle protecteur des Lares sur un domaine dans les vers qui précèdent, lorsque le Vénousien a fait référence aux Pénates dans cette ode il n'était plus question de protection du domaine mais de simplicité dans les cultes domestiques. Enfin, lorsque Horace a relaté la tentative avortée de Mena de devenir le propriétaire d'un petit domaine dans l'*Épître* I, 7, il a fait référence aux Pénates. Mais, étant donné que cette occurrence des Pénates fait partie d'une supplique adressée par Mena à son patron Philippe –

¹ *Enéide* VII, 107-108 : *Aeneas primique duces et pulcher Iulus corpora sub ramis deponunt arboris altae.*

² *Enéide* VII, 121-122 : *O fidi Troiae salvete penates : hic domus, haec patria est.*

³ *Enéide* VIII, 541-545 : *Haec ubi dicta dedit, solio se tollit ab alto et primum Herculeis sopitas ignibus aras excitat hesternumque larem paruosque penatis laetus adit ; mactat lectas de more bidentis Euandrus pariter, pariter Troiana iuventus.*

⁴ *Élégies* IV, 1, 39 : *Huc melius profugos misisti, Troia, Penatis.*

⁵ *Géorgiques* IV, 155 : *et patriam solae et certos nouere Penatis.*

⁶ *Odes* II, 13, 5-7 : *ilium et parentis crediderim sui fregisse ceruicem et penetralia sparsisse nocturno cruore hospitis.*

⁷ *Odes* III, 23, 19-20 : *mollivit aversos Penatis farre pio et saliente mica.*

« Aussi, par ton Génie, par ta main droite, par tes dieux Pénates, je t'en prie, je t'en supplie, rends-moi à ma première existence »¹ –, il apparaît clairement que cette référence n'a pas pour objectif d'établir un lien entre les Pénates et les difficultés propres à la pratique de l'agriculture.

Properce a, quant à lui, assimilé le lieu d'où venait sa famille à l'endroit où sont ses Pénates – « Qui je suis, d'où est ma famille, quels sont mes pénates, tu me le demandes, Tullus, au nom de notre vieille amitié. Tu connais Pérouse [...] pour moi en particulier, ce sol n'est que douleur »² –, mais à aucun moment il n'est question de terre, de propriété foncière, dans ces vers. De même, dans le vers 121 de l'*Élégie* IV, 1, il a chanté : « C'est l'antique Ombrie qui te donne le jour en d'illustres Pénates »³. Toutefois, lorsqu'il a voulu évoquer les terres qu'il possédait, son exploitation agricole, dans les vers 128-130 de cette même élégie, c'est aux Lares et non aux Pénates qu'il a fait référence⁴. Enfin, Ovide a, lors de son récit du don de l'agriculture fait aux hommes par Triptolème dans le livre V des *Métamorphoses*, fait référence aux Pénates du roi des Scythes, Lyncus. Cependant, c'est en tant que métonymie de la demeure de ce roi qu'il a évoqué les Pénates – « il [Triptolème] entre dans les pénates de ce roi »⁵ – et non pas en rapport à la pratique de l'agriculture ou des terres que celui-ci possédait. De même, dans *Triste* I, 5 et *Triste* IV, 8, Ovide a exprimé toute sa tristesse de ne pouvoir être en Italie et jouir de ses biens en faisant référence aux Pénates. Dans la première missive, il a chanté : « Enfin, s'il [Ulysse] chercha ses Pénates, du moins il les retrouva, et ses campagnes longtemps désirées lui furent du moins rendues »⁶, et dans la seconde : « C'est maintenant que, ayant mis un terme à mes travaux, je devrais vivre sans être tourmenté par la crainte [...] vivre dans ma petite maison auprès de mes vieux Pénates et dans les champs paternels maintenant privés de leur maître »⁷. Or, cette double référence, aux Pénates d'une part, et aux champs ou aux campagnes⁸ d'autre part, présente dans les deux passages, n'établit pas un lien entre les deux entités. Au contraire elle conduit à bien distinguer les Pénates qui renvoient à la demeure du foyer et les terres qui appartiennent au *dominus*.

Ainsi, il apparaît que les Pénates ne sont pas présentés par les poètes de l'époque augustéenne comme les protecteurs du domaine et que leurs noms ne sont jamais employés

¹ *Epîtres* I, 7, 94-95 : *Quod te per Genium dextramque deosque Penatis obsecro et obtestor, uitae me redde priori.*

² *Élégies* I, 22, 1-7 : *Qualis et unde genus, qui sint mihi, Tulle, Penates quaeris pro nostra semper amicitia. Si Perusina tibi patriae sunt nota sepulcra, (Italiae duris funera temporibus, cum Romana suos egit discordia ciuis), sic mihi praecipue puluis Etrusca dolor.*

³ *Élégies* IV, 1, 121 : *Vmbria te notis antiqua Penatibus edit.*

⁴ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 2. 1. de la quatrième partie).

⁵ *Métamorphoses* V, 650 : *regis subit ille penates.*

⁶ *Tristes* I, 5, 81-82 : *Denique quaesitos tetigit tamen ille penates, Quaeque diu petiit, contigit arua tamen.*

⁷ *Tristes* IV, 8, 5-10 : *Nunc erat, ut posito deberem fine laborum vivere cor nullo sollicitante metu, quaeque meae semper placuerunt otia menti carpere et in studiis molliter esse meis, et parvam celebrare domum veteresque Penates et quae nunc domino rura paterna carent.*

⁸ Il convient d'ailleurs peut-être, du fait de la notion de propriété, de traduire *arua* par champ et non pas par campagnes.

pour signifier de façon métonymique la propriété foncière. Même dans les passages où Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont chanté les Pénates dans un contexte agraire, ceux-ci renvoient uniquement, comme l'étude globale qu'Annie Dubourdiou a menée sur ces divinités l'a souligné, au foyer, à la demeure. A l'inverse des Lares avec qui les Pénates sont pourtant parfois associés, leurs prérogatives ne dépassent jamais le cadre de l'habitat pour protéger les champs, les troupeaux de celui qui les honore¹.

Quoi qu'il en soit, l'étude menée dans ce chapitre amène à considérer qu'en présentant les Lares comme les protecteurs du domaine, des champs, des « instruments agricoles », du bétail, des récoltes, en montrant que les Lares entretenaient un lien direct avec tout ce qui était lié au domaine, en associant, par un emploi métonymique de leur nom, ces divinités à la demeure mais aussi aux possessions agraires du *dominus*, Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide laissent à nouveau entendre que la propriété foncière était sacrée pour les Romains, et, d'une manière générale, que tout ce qui était lié au domaine entretenait un lien avec le sacré.

¹ D'une manière générale au sujet des assimilations mais aussi des distinctions qu'il convient de réaliser entre les Lares et les Pénates *cf.* Piccaluga G, « Penates e Lares », *SMSR*, 32, 1961, p. 81-97.

Chapitre 3. Des poètes qui chantent des dieux qui protègent le bétail et leurs propriétaires

Dans le cadre d'une étude sur la sacralisation de la propriété foncière, il convient également de s'intéresser aux divinités dont le rôle est de protéger le bétail, de garantir au *dominus* la sauvegarde de ses bêtes. Comme nous avons pu le constater, pour Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide, un domaine c'est évidemment des terres, un territoire clairement délimité, mais aussi une *familia*, des instruments agricoles, et bien souvent du bétail. Nous avons notamment pu observer, dans les passages où les poètes de l'époque augustéenne ont chanté Terminus, les Lares ou la lustration des champs, que les divinités honorées ou les rites pratiqués par les Romains dans le but de solliciter un soutien dans la protection et la prospérité de leur domaine ne concernent pas uniquement les terres, mais aussi le bétail, ceux qui travaillent la terre et ceux qui s'occupent du bétail. Par ailleurs, au-delà des attributions globales de certaines divinités attachées à la protection du domaine, il existe dans le panthéon romain des divinités plus spécialisées dans la protection du bétail et des pasteurs. Il s'agit principalement de Palès, Faunus et Pan. Or, il s'avère que les poètes de l'époque augustéenne ont parfois chanté ces divinités. Ainsi, nous souhaitons, dans le présent chapitre, étudier la manière dont ces poètes ont évoqué ces divinités, en débutant par Palès.

3. 1. Palès, la protectrice des bergers et des ovins

Il y a trois passages relatifs à Palès dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne. Le premier est extrait de l'*Élégie* I, 1 de Tibulle, et les deux suivants du livre IV des *Fastes*.

Alors qu'il chantait son souhait de voir les voleurs et les loups épargner son maigre troupeau¹, l'élégiaque a, en effet, spécifié qu'il purifiait chaque année son berger et qu'il offrait du lait à Palès : « Ici, j'ai coutume tous les ans de purifier mon berger et d'arroser de lait la douce Palès »². Ainsi, cette dernière apparaît comme une divinité protectrice des troupeaux, qu'à cette fin le *dominus* d'un domaine – rappelons que Tibulle s'est présenté comme le propriétaire d'un modeste domaine dans cette élégie³ – honorait chaque année en lui offrant du lait.

Ovide, quant à lui, a longuement évoqué les attributions de Palès et les modalités du culte que pratiquait le propriétaire d'un troupeau – il a notamment indiqué quelle prière devait

¹ *Élégies* I, 1, 33-48 : *At vos exiguo pecori, furesque lupique, parcite: de magno est praeda petenda grege.*

² *Élégies* I, 1, 35-36 : *Hic ego pastoremque meum lustrare quotannis et placidam soleo spargere lacte Palem*

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitres 1. 2. 1. 4 de la première partie et 3. 4. de la deuxième partie).

réciter à trois reprises¹ l'officiant propriétaire – lorsqu'il a traité des *Parilia*, la fête que les Romains rendaient à Palès tous les 21 avril :

« La nuit a passé, l'aurore se lève ; la fête de Palès me requiert : je ne serai pas requis en vain, si la bienveillante Palès m'est propice. Bienveillante Palès, sois propice au chancre de ta fête pastorale, puisque ma tâche consiste à décrire ton action. Oui, j'ai souvent emporté à pleines mains la cendre de veau et les éteules de fèves, éléments purificateurs passés au feu. Oui, j'ai sauté trois fois par-dessus les feux disposés en file et je me suis aspergé d'eau avec du laurier ruisselant. La déesse a été touchée ; elle favorise mon entreprise. Ma nef sort du port ; mes voiles ont le vent en poupe. Peuple, va demander les éléments de lustration à l'autel virginal. Vesta te les fournira, tu seras pur grâce au don de Vesta. Ces éléments seront le sang de cheval, la cendre de veau, et, en troisième lieu, les tiges creuses de la fève dure. Berger, purifie les brebis repues au début du crépuscule ; répands d'abord de l'eau, puis balaye le sol avec une branche; décore la bergerie en y fixant des rameaux de feuillage ; et orne les portes de longs festons de fleurs. Procède à des fumigations bleuâtres de soufre pur : au contact de la vapeur de soufre, la brebis doit bêler. Brûle de l'olivier mâle, du bois de pin et des herbes sables et fais crépiter le laurier roussi au milieu du foyer ; présente ensuite des galettes de millet avec une corbeille de millet : la rustique déesse aime particulièrement cette nourriture. Ajoute un vase de lait et les mets qui lui reviennent de droit ; les parts une fois découpées, invoque, en lui offrant du lait tiède, Palès qui habite les forêts. Dis : « Veille sur le troupeau et sur les maîtres du troupeau. Repousse tout dommage loin de mes étables. Si j'ai fait paître dans un lieu sacré, si je me suis assis sous un arbre sacré, si une de mes brebis a brouté à son insu sur une tombe, si je suis entré dans un bois interdit, si mon regard a fait fuir les nymphes et le dieu qui est à moitié bouc, si avec ma faucille j'ai coupé dans l'ombre d'un bois sacré un rameau afin d'en faire une corbeille de feuillage pour une brebis malade, pardonne-moi ma faute ; ne me tiens pas rigueur si, pendant la grêle, j'ai abrité mon troupeau dans une chapelle rustique. Ne m'en veuille pas d'avoir troublé l'eau des étangs : pardonnez-moi, nymphes, si le sabot d'une bête a sali vos eaux. Toi, déesse, apaise pour nous les sources et les divinités des sources, apaise les dieux dispersés à travers tout le bocage. Puissé-je ne pas porter mes regards sur les dryades, ni sur le bain de Diane, ni sur Faunus, quand il repose dans la campagne au milieu du jour. Chasse au loin les maladies ; puissent les hommes et les troupeaux être en bonne santé ; puissent les chiens, gardiens vigilants et prévoyants, être en bonne santé. Fais que je ne ramène pas moins de moutons qu'il y en avait au matin et que je ne déplore pas de ne rapporter que des toisons arrachées au loup. Fais que la détestable faim nous soit épargnée ; que soient en abondance herbe et feuillage, ainsi que l'eau pour la baignade et pour l'abreuvoir. Fais que je presse des mamelles pleines ; que le fromage me rapporte de l'argent ; que le petit-lait puisse s'égoutter à travers la claie d'osier. Que le bélier soit salace, que la brebis fécondée fasse des petits et que les agneaux soient nombreux dans ma bergerie ; qu'il en provienne une laine douce incapable de blesser les jeunes filles, adaptée aux mains les plus délicates. Puisse ma prière être exaucée et puissions-nous offrir chaque année d'énormes galettes à la souveraine des bergers, Palès ». C'est par ces paroles qu'il faut se concilier la déesse : en te tournant vers l'orient, prononce-les à trois reprises et purifie tes mains à l'eau courante. Ensuite, en te servant d'une écuelle en guise de cratère, tu peux boire

¹ C'est Ovide lui-même qui indique cette nécessité de répéter trois fois la prière, aux vers 777-778 : « C'est par ces paroles qu'il faut se concilier la déesse : en te tournant vers l'orient, prononce-les à trois reprises » : *His dea placanda est : haec tu conuersus ad ortus Dicque ter.*

du lait blanc comme neige et du moût couleur pourpre ; puis, d'un pas vif, saute lestement par-dessus les meules enflammées de paille crépitante¹. »

A la lecture de cette soixantaine de vers qu'Ovide a consacrés à Palès, il apparaît, à l'instar de ceux composés par Tibulle à son sujet, qu'elle est une divinité protectrice des troupeaux au service de leur propriétaire. En effet, comme Tibulle, Ovide s'est mis en scène en tant que poète propriétaire de troupeau honorant Palès. Il a précisé dès le début du passage qu'il participerait activement à la fête de Palès² et il n'a eu de cesse d'employer la première personne du singulier, de s'impliquer personnellement dans le culte – mentionnons par exemple le vers 726 : « Oui, j'ai souvent emporté à pleines mains la cendre de veau »³. De plus, il s'est adressé, dans sa prière, directement à la divinité pour lui demander de veiller sur ses troupeaux, d'éloigner tous les dangers de ses étables⁴. D'autre part, il a insisté sur la prérogative protectrice de la divinité puisqu'il l'a qualifiée à deux reprises et presque successivement de « bienveillante »⁵.

Par ailleurs, étant donné qu'Ovide a été beaucoup plus précis que son prédécesseur, d'autres aspects du rôle de la divinité peuvent être relevés. Il apparaît ainsi que l'action protectrice de Palès consistait à écarter les maladies⁶, à empêcher les prédateurs, au premier rang desquels les loups, de s'en prendre au bétail⁷, à faire en sorte que le bétail ne manque pas

¹ *Fastes IV, 721-782 : Nox abiit oriturque Aurora : Parilia poscor ; Non poscor frustra, si fauet alma Pales. Alma Pales, faueas pastoria sacra canenti, Prosequor officio si tua facta meo. Certe ego de uitulo cinerem stipulasque fabales Saepe tuli plena, februa tosta, manu. Certe ego transilui positas ter in ordine flammis Udaque rotatas laurea misit aquas. Mota dea est operique fauet. Naualibus exit Puppis ; habent uentos iam mea uela suos. I, pete uirginea, populus, suffimen ab ara. Vesta dabit, Vestae munere purus eris. Sanguis equi suffimen erit uitulique fauilla, Tertia res durae culmen inane fabae. Pastor, oues saturas ad prima crepuscula lustra. Vnda prius spargat uirgaque uerrat humum, Frondibus et fixis decorentur ouilia ramis Et tegat ornatas longa corona fores. Caerulei fiant puro de sulphure fumi Tactaque fumanti sulphure balet ouis. Vre mares oleas taedamque herbasque Sabinas Et crepet in mediis laurus adusta focis. Libaque de milio milii fiscella sequatur : Rustica praecipue est hoc dea laeta cibo. Adde dapes mulctramque suas dapibusque resectis Siluicolam tepido lacte precare Palem. « Consule », dic, « pecori pariter pecorisque magistris. Effugiat stabulis noxa repulsa meis. Siue sacro pauu sediue sub arbore sacra Pabulaque e bustis inscia carpsit ouis, Si nemo intraui uetitum nostrisue fugatae Sunt oculis nymphae semicaperque deus, Si mea falx ramo lucum spoliauit opaco, Vnde data est aegrae fiscina frondis oui, Da ueniam culpae ; nec, dum degrandinat, obsit Agresti fano supposuisse pecus. Nec noceat turbasse lacus : ignoscite, nymphae, Mota quod obscuras ungula fecit aquas. Tu, dea, pro nobis fontes fontanaque placata Numina, tu sparsos per nemus omne deos. Nec dryadas, nec nos uideamus labra Dianae, Nec Faunum, medio cum premit arua die. Pelle procul morbos ; ualeant hominesque gregesque Et ualeant uigiles, prouida turba, canes. Neue minus multos redigam quam mane fuerunt, Neue gemam referens uellera rapta lupo. Absit iniqua fames ; herbae frondesque supersint, Quaeque lauent artus, quaeque bibantur, aquae. Vbera plena premam, referat mihi caseus aera Dentque uiam liquido uimina rara sero ; Sitque salax aries conceptaque semina coniunx Reddat et in stabulo multa sit agna meo ; Lanaque proueniat nullas laesura puellas, Mollis et ad teneras quamlibet apta manus. Quae precor eueniant et nos faciamus ad annum Pastorum dominae grandia liba Pali. » His dea placanda est : haec tu conuersus ad ortus Dicque ter et uiuo perlue rore manus. Tum licet, apposita ueluti cratera camella, Lac niueum potes purpureamque sapam ; Moxque per ardentis stipulae crepitantis aceros Traicias celeri strenua membra pede.*

² *Fastes IV, 721 : Parilia poscor.*

³ *Fastes IV, 727 : Saepe tuli plena, februa tosta, manu.*

⁴ *Fastes IV, 747-748 : « Consule », dic, « pecori pariter pecorisque magistris. Effugiat stabulis noxa repulsa meis.*

⁵ *Fastes IV, 722-723 : Non poscor frustra, si fauet alma Pales. Alma Pales, faueas pastoria sacra canenti.*

⁶ *Fastes IV, 763 : Pelle procul morbos.*

⁷ *Fastes IV, 765-766 : Neue minus multos redigam quam mane fuerunt, Neue gemam referens uellera rapta lupo.*

de nourriture¹, ni d'eau². De plus, d'après Ovide, Palès devait permettre aux femelles de donner beaucoup de lait³, au troupeau de prospérer⁴ et même au berger de s'enrichir grâce aux produits confectionnés à partir de son lait ou de sa laine⁵.

D'autre part, il semble, à la lecture de ces vers, que Palès n'était pas la protectrice de l'ensemble du bétail mais qu'elle était spécialisée dans la protection des ovins. Ovide a uniquement fait référence à l'action bienveillante de Palès sur les brebis⁶, les moutons⁷, les agneaux⁸ et les béliers⁹. En revanche, elle protégeait également les hommes qui s'occupent des ovins, particulièrement les bergers – le poète a, en effet, chanté « Veille sur le troupeau et sur les maîtres du troupeau », ou encore « puissent les hommes et les troupeaux être en bonne santé », enfin il a qualifié Palès de « souveraine des bergers » –, et même les chiens qui participaient à cette activité de garde : « puissent les chiens, gardiens vigilants et prévoyants, être en bonne santé » a demandé le poète dans sa prière. Enfin, au sujet des prérogatives de Palès, il convient de relever qu'Ovide a présenté la déesse comme une habitante des forêts : « Palès qui habite les forêts ». Ce lien entre Palès et les forêts s'explique peut-être par le fait que les brebis et les bergers se rendaient fréquemment dans des lieux boisés. Quoi qu'il en soit, il est assuré que les brebis et les bergers étaient souvent à l'extérieur du domaine et qu'ils avaient pour cela besoin de la protection de divinités qui connaissaient bien ce monde extérieur aux propriétés foncières.

La prière qu'Ovide a formulée renvoie d'ailleurs à ce lien entre Palès et un monde que les hommes ne maîtrisent pas. En effet, la prière consiste à demander pardon à Palès pour la présence de brebis et/ou de bergers dans des lieux sacrés – le poète a fait référence aux lieux sacrés, arbres sacrés, aux tombes, aux bois interdits, aux bois sacrés, aux chapelles rustiques – ou d'une éventuelle gêne provoquée par leur présence à l'encontre des divinités des bois. Il y a un aspect assurément poétique dans cette prière, probablement que tous les propriétaires de troupeaux romains ne demandaient pas à Palès de les empêcher de porter leur regard sur les dryades, sur le bain de Diane, sur Faunus, comme l'a fait Ovide. En revanche, ces mêmes propriétaires de troupeaux craignaient le monde des forêts, les multiples divinités qui les

¹ *Fastes IV, 767 : Absit iniqua fames ; herbae frondesque supersint.*

² *Fastes IV, 768 : Quaeque lauent artus, quaeque bibantur, aquae.*

³ *Fastes IV, 769 : Vbera plena premam.*

⁴ *Fastes IV, 771-772 : Sitque salax aries conceptaque semina coniunx Reddat et in stabulo multa sit agna meo.*

⁵ *Fastes IV, 769-770 : referat mihi caseus aera Dentque uiam liquido uimina rara sero ; Fastes IV, 773-774 : Lanaque proueniat nullas laesura puellas, Mollis et ad teneras quamlibet apta manus.*

⁶ *Fastes IV, 735 : Pastor, oues saturas ad prima crepuscula lustra ; Fastes IV, 740 : Tactaque fumanti sulphure balet ouis ; Fastes IV, 750 : e bustis inscia carpsit ouis ; Fastes IV, 771-772 : conceptaque semina coniunx Reddat.*

⁷ *Fastes IV, 765 : Neue minus multos redigam quam mane fuerunt.*

⁸ *Fastes IV, 772 : in stabulo multa sit agna meo.*

⁹ *Fastes IV, 771 : Sitque salax aries.*

habitent et qu'ils avaient besoin, pour les affronter, du soutien d'une divinité, en l'occurrence de Palès.

Enfin, il est possible d'évoquer le culte que les propriétaires de troupeaux rendaient à Palès. Tout d'abord, le poète a spécifié, ce qui correspond bien au sens de la prière qu'il a formulée, que le rite rendu à Palès lors de sa fête par les propriétaires d'ovins consistait avant tout en une lustration en faveur des brebis et des bergers. Ovide a débuté sa description du rite en évoquant la nécessité de jeter dans le feu « la cendre de veau et les éteules de fèves », qu'il a d'ailleurs qualifiés d'« éléments purificateurs », puis il a encore fait référence à ces éléments particuliers auxquels il a ajouté « le sang de cheval » – « ces éléments seront le sang de cheval, la cendre de veau, et, en troisième lieu, les tiges creuses de la fève dure »¹ –, et, de nouveau, a précisé que c'étaient des éléments de lustration : « Peuple, va demander les éléments de lustration à l'autel virginal. Vesta te les fournira, tu seras pur grâce au don de Vesta »². Le fait que chaque propriétaire d'ovin devait se rendre dans le temple de Vesta, la déesse du foyer romain, pour acquérir les éléments nécessaires au rite qu'il pratiquait en l'honneur de Palès, établit, d'une part, un lien fort entre la religion publique et la religion domestique, d'autre part, souligne, étant donné que le foyer renvoie à l'idée de propriété, le fait que ces animaux et ces bergers qui se déplacent souvent à l'extérieur des domaines appartenaient, d'un point de vue économique et religieux, pleinement à ces domaines et plus largement à la société romaine puisqu'il s'agit du foyer de l'*Vrbs*.

De plus, Ovide a explicitement encouragé les bergers à purifier les brebis³. Il a indiqué, dans les vers 734-746, que pour se faire le propriétaire des troupeaux devait sauter « trois fois par-dessus les feux disposés en file » et s'« asperger d'eau avec du laurier ruisselant », puis que le berger devait répandre « d'abord de l'eau », balayer « le sol avec une branche », décorer « la bergerie en y fixant des rameaux de feuillage » et orner « les portes de longs festons de fleurs » ou encore procéder « à des fumigations bleuâtres de soufre pur », brûler « de l'olivier mâle, du bois de pin et des herbes sables » et faire « crépiter le laurier roussi au milieu du foyer », enfin offrir « des galettes de millet avec une corbeille de millet » et du lait, notamment du « lait tiède », à Palès. Ainsi, Ovide semble avoir été très au fait du déroulement de ce culte. Toutefois, étant donné qu'à part ces vers les historiens de la religion romaine disposent de très peu de documentation sur les *Parilia*⁴, il est difficile de savoir si le poète a correctement décrit le rite qui

¹ *Fastes* IV, 733-734 : *Sanguis equi suffimen erit utulique fauilla, Tertia res durae culmen inane fabae*. Au sujet de ces éléments de lustration cf. notamment Dumézil G., *La religion romaine archaïque*, Paris, 2000 (réed.).

² *Fastes* IV, 731-732 : *I, pete uirginea, populus, suffimen ab ara. Vesta dabit, Vestae munere purus eris*.

³ *Fastes* IV, 735 :

⁴ Pour une hypothèse sur l'origine des *Parilia* cf. Gjerstad E., « Pales, Palilia, Parilia », *Studia Romana in hon. P. Krarup*, Odense, 1976, p. 1-5 ; d'une manière générale sur les *Parilia* cf. Vangaard J.H., « On *Parilia* », *Tem.*, 7, 1971, p. 91-103. Par ailleurs, au sujet de Palès cf. Lunelli A., « Le due Pales : (schol. Verg. Veron. Georg. III 1) », *Maia*, 55 (1), 2003, p. 99-103 ; Heurgon J., « Au dossier des deux Palès, Varron R.R. II, 1, 9 », *Latomus* 10, 1951, p. 277 ; et Dumézil G., « Les deux Palès », *REL*, 40, 1963, p.109-117.

était offert à Palès tous les 21 avril par les propriétaires d'ovins. Quoi qu'il en soit, à la suite de ces vers, Palès apparaît, et sur ce point rien ne permet d'en douter, comme une protectrice des troupeaux d'ovins et de ceux qui s'en occupent, comme une divinité destinée à rendre favorable le monde des forêts, des pâturages éloignés des propriétés, dans lequel les brebis et les bergers s'aventuraient fréquemment. Enfin, malgré le fait qu'elle « habite les forêts », son rapport à la propriété est constant. Ce sont les ovins et les bergers d'un propriétaire foncier qu'elle protège. En définitive, en permettant aux bergers et aux troupeaux d'évoluer sereinement en dehors des limites des propriétés foncières, elle garantit le droit de propriété, elle permet au *dominus* d'exercer son pouvoir, de jouir de ses biens, à l'extérieur des limites de son domaine.

Enfin, dans les vers 819-820 du livre IV, Ovide a indiqué que le tracé du *pomerium*¹ avait débuté lors de la fête de Palès :

« Il choisit le jour approprié pour tracer à la charrue les limites des remparts : les fêtes de Palès étaient proches ; elles marquent le début de l'entreprise². »

Comment expliquer ce lien entre Palès et la limite du *pomerium* qui est destinée à matérialiser la propriété sacrée du peuple romain sur le territoire qui est à l'intérieur ? D'ailleurs, Ovide a bien spécifié que la date avait fait l'objet d'un choix et que le jour des fêtes de Palès avait été considéré comme le jour approprié pour débiter la réalisation du tracé. De plus, dans les vers qui suivent, le poète s'est attaché à souligner le caractère sacré de cette limite en indiquant, d'une part, les offrandes qui avaient été jetées dans la fosse et les feux qui avaient été allumés sur des autels une fois la fosse comblée – « On creuse une fosse jusqu'au tuf ; on y jette des fruits et de la terre prélevée sur le sol voisin ; puis la fosse est comblée, on y dresse un autel et on allume le feu dans le nouveau foyer »³ –, d'autre part, en relatant dans le détail comment Remus était mort pour avoir osé franchir cette limite⁴.

Des hypothèses ont été avancées sur le sujet⁵. Peut-être s'agit-il, d'autant qu'ici encore Ovide a mis indirectement en valeur la présence du foyer de l'*Vrbs* et donc de Vesta – il a, en effet, précisé que les autels placés au niveau de la limite du *pomerium* avaient été allumés à partir du foyer de la ville⁶ –, de garantir, au-delà des terres délimitées, considérées comme étant pleinement « civilisées », faisant intégralement partie de la propriété du peuple romain,

¹ Rappelons qu'au sujet du *pomerium* il convient notamment de se reporter à Magdelain A., « Le pomerium archaïque et le mundus », *REL*, LIV, 1976, p. 71-109 ; Desideri P., « *Pomerium, terra Italia, limen* : confini e sconfinamenti dei Romani », *Itineraria*, 5, 2006, p. 81-93 ; ainsi que Liou-Gille B., « Le pomerium », *MH*, 40, 1993, p. 94-106 et Liou-Gille B., *Une Lecture religieuse de Tite-Live I. Cultes, rites, croyances de la Rome archaïque*, Paris, 1998, p. 343-356.

² *Fastes* IV, 819-820 : *Apta dies legitur, qua moenia signet aratro : Sacra Palis suberant ; inde mouetur opus.*

³ *Fastes* IV, 821-824 : *Fossa fit ad solidum ; fruges iaciuntur in ima Et de uicino terra petita solo ; Fossa repletur humo pleneaque imponitur ara Et nouus accenso fungitur igne focus.*

⁴ *Fastes* IV, 837- 844.

⁵ Pour une étude globale sur le rapport entre la fondation de Rome et la fête de Palès cf. Marcos Celestino M., *El aniversario de la fundación de Roma y la fiesta de Palès*, Madrid, 2002.

⁶ *Fastes* IV, 823-824.

le droit de propriété, ou du moins la possibilité de se déplacer en sécurité. Les Romains, à l'instar des bergers dans leurs domaines, n'étaient pas cantonnés à l'intérieur des limites de la Ville, ils devaient se déplacer à l'extérieur pour leurs activités. Il faut d'ailleurs tenir compte du fait qu'Ovide, comme beaucoup d'autres auteurs latins, a décrit Romulus et ses compagnons comme étant avant tout un peuple de bergers.

Quoi qu'il en soit, il émane de ce passage, comme du précédent, que Palès entretenait des liens avec le foyer et la propriété. Elle appartient avant tout à un univers situé à l'extérieur des limites des propriétés foncières, néanmoins elle est une divinité majeure pour le propriétaire d'un domaine – si tant est qu'il ait des ovins –, dans le sens où elle garantit, à l'extérieur de son domaine, les biens qui lui appartiennent.

3. 2. Faunus, le protecteur de l'ensemble du bétail

A l'instar de Palès, Faunus est une divinité protectrice du bétail que les poètes de l'époque augustéenne se sont plu à chanter. Il y a huit occurrences de Faunus dans les œuvres de Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide.

Dans l'*Enéide*, Virgile a fait deux fois référence à Faunus. Dans le livre VII, il a présenté Faunus comme un ancêtre des Latins, plus précisément comme le père de Latinus et le petit-fils de Saturne :

« Le roi Latinus, déjà vieux, gouvernait ses terres et ses cités endormies dans une longue paix. Il était né de Faunus et d'une nymphe laurentine, Marcia, nous dit-on ; Faunus était fils de Picus, et Picus se flatte de t'avoir pour père Saturne¹. »

Par ailleurs, dans le livre XII, Virgile a fait référence, au cours du combat qui a opposé Enée et Turnus, à un olivier sauvage, dont il a précisé qu'il était consacré à Faunus :

« Il y avait eu là un arbre consacré à Faunus, un olivier sauvage aux feuilles amères, bois de tout temps vénérable aux marins : sauvés des flots, ils y fixaient leurs offrandes comme au dieu des Laurentes, y suspendaient leurs vêtements en acquit de leurs vœux². »

Par l'intermédiaire de cet olivier, Faunus apparaît comme un protecteur des marins et une divinité particulièrement attachée à la partie centrale de l'Italie. Si le rapport de Faunus aux marins est difficile à confirmer du fait de l'absence d'autres textes relatifs à cette prérogative

¹ *Enéide* VII, 45-49 : *Rex arua Latinus et urbis iam senior longa placidas in pace regebat. Hunc Fauno et nympha genitum Laurente Marica accipimus, Fauno Picus pater, isque parentem te, Saturne, refert, tu sanguinis ultimus auctor.*

² *Enéide* XII, 766-769 : *Forte sacer Fauno foliis oleaster amaris hic steterat, nautis olim uenerabile lignum, seruati ex undis ubi figere dona solebant Laurenti diuo et uotas suspendere uestis.*

du dieu, en revanche, son lien avec le Latium est assuré¹. Les vers 45-49 du livre VII de l'*Enéide* cités ci-dessus vont dans ce sens, et Ovide, dans le livre III des *Fastes*, a explicitement présenté Faunus et son père Picus comme des dieux du « terroir » – c'est le terme *solum* qui renvoie au sol, à la surface de la terre, mais aussi au pays, à la contrée qu'Ovide a employé – romain :

« Picus et Faunus, qui sont, tous deux, des divinités du terroir romain². »

Par ailleurs, dans le livre IV des *Fastes*, Ovide a mis en valeur le don prophétique de Faunus. Il a raconté que lorsque les Romains avaient été confrontés à de nombreuses calamités agricoles – il évoque notamment les intempéries, la sécheresse, les maladies –, Numa s'était rendu dans une forêt consacrée à Faunus pour consulter les oracles du dieu :

« Il était une forêt antique, que depuis longtemps aucune hache n'avait touchée : elle était consacrée et réservée au dieu du Ménale. Celui-ci donnait des réponses aux dormeurs dans le silence de la nuit ; là, le roi Numa sacrifie deux brebis. La première est offerte à Faunus, la seconde au doux Sommeil. Les deux toisons sont étendues sur le sol dur. Lui-même asperge deux fois sa tête chevelue d'eau de source et se ceint deux fois les tempes de feuillage de hêtre. [...] Vient la nuit, au front paisible couronné de pavot, qui entraîne avec elle les songes noirs. Faunus se présente et, tout en foulant de son pied dur les toisons des brebis, il prononce, à la droite de la couche, ces paroles : « Roi, tu dois te concilier la Terre en offrant deux vaches ; une seule bête doit fournir deux vies au sacrifice. Terrifié, Numa se réveille en sursaut : il revient sur sa vision et réfléchit sur l'énigme de ces mystérieuses instructions. Son épouse, si chère au bois (d'Aricie), le tire de sa perplexité et lui dit : « On te demande la fressure d'une vache pleine ». La fressure d'une vache pleine est offerte en sacrifice : l'année retrouve sa fertilité ; terre et bétail portent leurs fruits³. »

Ainsi, ce serait Faunus qui, en conseillant à Numa d'instaurer les *Fordicidia*, aurait permis de résoudre les difficultés agricoles des Romains et qui aurait, d'une certaine manière, posé les bases de la religion agraire romaine. De plus, il apparaît qu'il intervient dans toutes les activités agricoles : bétail mais aussi culture des terres. Enfin, le don prophétique de

¹ En outre, sur les influences littéraires de cette référence à Faunus à la fin de l'*Enéide* cf. Noonan J.D., « Daunus/Faunus in Aeneid 12 », *ClAnt*, 12, 1993, p. 111-125 et d'une manière plus générale sur le lien entre Enée et Faunus cf. Gagé J., « Énée, Faunus et le culte de Silvain « Pélasge ». A propos de quelques traditions de l'Étrurie méridionale », *MEFR*, LXXIII, 1961, p. 69-138. Enfin, d'une manière générale sur Faunus cf. Smits E.C.H., « Faunus », *Diss. Utrecht*, 1946.

² *Fastes* III, 290-291 : *Picus Faunusque [...], Romani numen utrumque soli.*

³ *Fastes* IV, 649-672 : *Silua uetus nullaque diu uiolata securi Stabat, Maenalia sacra relicta deo. Ille dabat tacitis animo responsa quieto Noctibus ; hic geminas rex Numa mactat oues. Prima cadit Fauno, leni cadit altera Somno. Sternitur in duro uellus utrumque solo. Bis caput intonsum fontana spargitur unda, Bis sua faginea tempora fronde tegit. Vsus abest Veneris, nec fas animalia mensis Ponere, nec digitis anulus ullus inest. Veste rudi tectus supra noua uellera corpus Ponit, adorato per sua uerba deo. Interea placidam redimita papauere frontem Nox uenit et secum somnia nigra trahit. Faunus adest ouiumque premens pede uellera duro Edidit a dextro talia uerba toro : « Morte boum tibi, rex, Tellus placanda duarum ; Det sacris animas una iuuenca duas. » Excutitur terrore quies : Numa uisa reuoluit Et secum ambages caecaque iussa refert. Expedi errantem nemori gratissima coniunx Et dixit : « Grauidae posceris exta bouis. » Exta bouis grauidae dantur : fecundior annus Prouenit et fructum terra pecusque ferunt.*

Faunus¹ semble avant tout lié à son père Picus. Ce dernier est en effet traditionnellement présenté comme une divinité à la fois oraculaire et rurale.

Quoi qu'il en soit, cette fonction oraculaire de Faunus n'exclut pas des prérogatives plus spécifiques, notamment dans le cadre de la protection du bétail. Dans le livre II des *Fastes*, Ovide a présenté Faunus comme l'équivalent romain de Pan et, par conséquent, comme le protecteur du bétail :

« La troisième aurore après les Ides voit les Luperques nus : se déroule alors la fête de Faunus aux deux cornes. Apprenez-moi, Piérides, l'origine de cette fête et le lieu d'où elle est parvenue jusqu'aux habitants du Latium. Les anciens Arcadiens, dit-on, vénéraient Pan comme dieu du troupeau : il était très répandu sur les sommets de l'Arcadie. En témoignent le mont Pholoé, les eaux du lac Stymphale, le Ladon qui de ses eaux rapides se jette dans la mer, les hauteurs du bois de Nonacris avec leur ceinture de pins, l'altière Tricrène ainsi que les cimes neigeuses de Parrhasie. Là, Pan était le dieu du bétail, le dieu protecteur des juments ; il recevait des offrandes pour la sauvegarde des brebis. Evandre transporta avec lui ses divinités sylvestres : là où maintenant est la Ville, ne se trouvait alors que l'emplacement pour une ville. De là viennent notre culte du dieu et les cérémonies empruntées aux Pélasges². »

Ovide a indiqué clairement que la fête des Luperques³ était la fête de Faunus⁴ et que ce culte de Faunus avait été importé par les Arcadiens, dont Evandre était le roi⁵, par l'intermédiaire du culte de Pan⁶. Or, Ovide a présenté Pan, dans le vers 279, comme le « dieu

¹ Sur la fonction oraculaire de Faunus cf. notamment Porte D., « Le devin, son bouc et Junon », *REL*, 51, 1973, p. 171-189, et en ce qui concerne le rapport de cette fonction du dieu aux bois, comme le texte d'Ovide le met en valeur, cf. Briquel D., « Les voix oraculaires », *Les bois sacrés*, Naples, 1993, p. 77-90.

² *Fastes* II, 267-281 : *Tertia post Idus nudos Aurora Luperkos Aspicit et Fauni sacra bicornis eunt. Dicite, Pierides, sacrorum quae sit origo, Attigerint Latias unde petita domos. Pana deum pecoris ueteres coluisse feruntur Arcades ; Arcadii plurimus ille iugis. Testis erit Pholoë, testes Stymphalides undae Quique citis Ladon in mare currit aquis Cinctaque pinetis nemoris iuga Nonacrini Altaque Tricrene Parrhasiaeque niues. Pan erat armenti, Pan illic numen equarum, Munus ob incolumes ille ferebat oues. Transtulit Euander siluestria numina secum : Hic ubi nunc Vrbs est, turn locus urbis erat. Inde deum colimus deuectaque sacra Pelasgis.*

³ Au sujet des *Lupercalia* cf. notamment Martorana G., « Un'ipotesi sui Lupercalia », *Studi E. Manni*, p. 241-258 (à partir d'une étude étymologique, l'auteur a émit l'hypothèse que Junon, en tant que maîtresse des loups et des boucs, *Luperca* et *Caprotina*, jouait un rôle fondamental dans cette fête – elle serait, en vertu de ces caractéristiques, capable de séparer les loups de la sphère des boucs afin que ceux-ci manifestent leur capacité de fécondation – et Faunus était le parèdre de la déesse) ; Duval Y.-M., « Les Lupercales, Junon et le printemps », *AB*, 83, 1976, p. 253-272 ; Foucher L., « Flagellation et rite de fécondité aux Lupercales », *AB*, 83, 2, 1976, p. 273-280 ; Franklin A.M., *The Lupercalia*, New-York, 1921 ; Michels A.K., « Topographie and interpretation of the *Lupercalia* », *TAPhA*, 84, 1953, p. 35-59 ; Nilsson M.P., « Les Luperques », *Latomus*, 15, 1, 1956, p. 133-136 ; Lambrechts P., « Les Lupercales, une fête prédéiste ? », *Mélanges J. Bridez et F. Cumont*, Bruxelles, 1948, p. 167-178 ; Piccaluga G., « L'aspetto agonistico dei Lupercalia », *SMSR*, 33, 1962, p. 41-62. Enfin sur la manière dont Ovide a traité des *Lupercalia* cf. Holleman A.W.J., « Ovid and the Lupercalia », *Hist.*, 22, 1973, p. 260-268 ainsi que Littlewood R.J., « Ovid's Lupercalia, F. II, 267-452 : study in the Artistry of the Fasti », *Latomus*, 34, 1975, p. 1060-1072.

⁴ *Fastes* II, 267-269 : *Tertia post Idus nudos Aurora Luperkos Aspicit et Fauni sacra bicornis eunt.*

⁵ Rappelons que Virgile dans l'*Enéide* et Ovide dans le livre I des *Fastes* ont relaté la venue d'Evandre et des siens sur le sol italien.

⁶ *Fastes* II, 271-272 : *Pana deum pecoris ueteres coluisse feruntur Arcades ; Fastes* II, 279 : *Transtulit Euander siluestria numina secum.*

du troupeau ». De plus, dans les vers qui suivent, il a de nouveau indiqué qu'il était le dieu du bétail et spécifié qu'il protégeait les juments ainsi que les brebis¹. Par conséquent, il apparaît que Faunus était pour les Romains un dieu protecteur du bétail et, contrairement à Palès, de *tout* le bétail, puisque Ovide a évoqué l'action de Pan sur des bêtes aussi différentes que les juments et les brebis. Enfin, Ovide a indiqué que Pan-Faunus aimait évoluer sur les sommets des montagnes², donc des lieux proches du sauvage. Autrement dit, à l'instar de Palès, il permettrait aux hommes et au bétail de se rendre dans des zones qu'ils ne contrôlent pas, dans des lieux où ils ont besoin du soutien d'une divinité.

Horace a, quant à lui, chanté un culte rendu par les propriétaires de domaines à Faunus lors des nones de décembre, et, là encore, le dieu apparaît comme une divinité protectrice des troupeaux :

« Faunus, amoureux des Nymphes qui te fuient, viens parcourir mon domaine et mes champs ensoleillés, bienveillant quand tu arrives et, quand tu t'en vas, favorable aux petits nourrissons, si, l'année révolue, un tendre chevreau tombe pour le camarade de Vénus, si pour lui des flots de vin ne manquent pas au cratère, si l'autel antique fume d'une profusion de parfums. Tout le bétail joue dans la plaine herbeuse quand pour toi reviennent les nones de décembre, en fête, tout le hameau se repose dans les prés, avec le bœuf inoccupé ; le loup se promène au milieu des agneaux enhardis ; pour toi la forêt fait pleuvoir ses feuillages agrestes, et l'ouvrier des champs se réjouit de frapper du pied trois fois la terre délestée³. »

Horace s'est mis en scène dans ces vers en tant que propriétaire d'un domaine⁴. Ainsi, c'est lui qui s'adresse directement à Faunus pour lui demander son soutien. De plus, en chantant qu'il était « favorable aux petits nourrissons »⁵, en indiquant que lorsqu'il était honoré en décembre tout le bétail était joyeux⁶, en spécifiant que lors de sa fête les moutons n'avaient pas à craindre le loup⁷, Horace a présenté Faunus comme un protecteur du bétail ; et il a même précisé de tout le bétail dans le vers 9⁸. D'autre part, Horace a laissé entendre que Faunus entretenait aussi des liens avec le monde de la forêt puisqu'il a chanté « pour toi la

¹ *Fastes* II, 277-278 : *Pan erat armenti, Pan illic numen equarum, Munus ob incolumes ille ferebat oues.*

² *Fastes* II, 272 : *Arcadiis plurimus ille iugis* ; *Fastes* II, 285-286 : *Ipse deus uelox discurrere gaudet in altis Montibus.*

³ *Odes* III, 18, 1-16 : *Faune, Nympharum fugientum amator, per meos finis et aprica rura lenis incedas abeasque paruis aequus alumnis, si tener pleno cadit haedus anno larga nec desunt Veneris sodali uina craterae, uelus ara multo fumat odore. Ludit herboso pecus omne campo, cum tibi Nonae redeunt Decembres, festus in pratis uacat otioso cum boue pagus ; inter audacis lupus errat agnos, spargit agrestis tibi silua frondes, gaudet inuisam pepulisse fossor ter pede terram.*

⁴ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 2. 1. de la troisième partie).

⁵ *Odes* III, 18, 5 : *paruis aequus alumnis.*

⁶ *Odes* III, 18, 9 : *Ludit herboso pecus omne campo, cum tibi Nonae redeunt Decembres.*

⁷ *Odes* III, 18, 13 : *inter audacis lupus errat agnos.*

⁸ Cf. la note 4 de la présente page.

forêt fait pleuvoir ses feuillages agrestes »¹ et qu'il a évoqué ses relations avec les nymphes². Enfin, il est remarquable qu'Horace a lié Faunus au domaine. En effet, le poète a demandé à Faunus de parcourir son domaine³, et il a ajouté que le dieu exerçait sa bienveillance en pénétrant sur le domaine et en en sortant⁴. Nous pensons que cette référence au fait que Faunus pouvait à sa guise franchir les limites de son propre domaine, ne doit pas être compris comme une volonté de la part du poète de nier les limites de son domaine – il a bien fait référence à un espace qui lui appartient et à un espace qui ne lui appartient pas –, mais peut être mis en relation avec son activité de protecteur des troupeaux, dans le sens où ces derniers étaient amenés à franchir fréquemment les limites des propriétés foncières⁵.

En définitive, il ressort de ce passage complexe que Faunus était avant tout un protecteur des troupeaux mais qu'il avait également des prérogatives plus largement agraires – Horace a précisé que, lors de sa fête en décembre, « l'ouvrier des champs » (c'est le terme *fossor* qui, littéralement, renvoie à celui qui bêche, qui retourne la terre, qu'a utilisé le poète) participe également à la fête⁶ – et qu'il pouvait se déplacer dans l'ensemble du monde rural. Enfin, à partir de ces vers, il est possible de relever quelques indications sur les modalités du culte qui était rendu à Faunus lors des nones de décembre. Horace a en effet indiqué que c'était un chevreau qui était sacrifié au dieu, et qu'il recevait des offrandes de vin et de parfums⁷. D'ailleurs, dans l'*Ode* I, 4, alors qu'il chantait l'arrivée du printemps, Horace a indiqué qu'il était temps de sacrifier à Faunus et il a spécifié qu'il fallait offrir au dieu un chevreau ou une agnelle : « maintenant il convient sous l'ombre des bois sacrés⁸, de sacrifier à Faunus avec une agnelle, s'il la réclame, avec un chevreau s'il le préfère »⁹.

¹ *Odes* III, 18, 14 : *spargit agrestis tibi silua frondes.*

² *Odes* III, 18, 1 : *Faune, Nympharum fugientum amator.*

³ *Odes* III, 18, 2 : *per meos finis et aprica rura.*

⁴ *Odes* III, 18, 3 : *lenis incedas abeasque.*

⁵ Au sujet des réflexions sur la nature des limites des propriétés foncières et notamment leur fonction dans une répartition entre un espace sauvage et un espace civilisé que de tels vers peuvent engendrer cf. notamment Troutier J., « Les limites des propriétés foncières dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne : des frontières entre un univers sauvage et des espaces civilisés ? », *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, Boehm I., Charpentier M.-C. (éd.) [sous presse].

⁶ *Odes* III, 18, 15-16 : *gaudet inuisam pepulisse fossor ter pede terram.*

⁷ *Odes* III, 18, 5-8 : *si tener pleno cadit haedus anno larga nec desunt Veneris sodali uina craterae, uelus ara multo fumat odore.*

⁸ Sur ce lien entre le dieu et les bois sacrés cf. notamment Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XII, 1-2, et pour les études modernes Briquel D., « Les voix oraculaires », *Les bois sacrés*, Naples, 1993, p. 77-90, et plus particulièrement dans cette ode cf. Babcock Ch. L., « The role of Faunus in Horace, Carmina I,4 », *TAPhA*, XCII, 1961, p. 13-19. Par ailleurs, d'une manière générale sur l'importance de Faunus dans cette Ode cf. Lee M.O., « Horace, Odes I, 4. « A sonic cycle » », *CQ*, XV, 1965, p. 286-288 (l'auteur développe l'idée que le poème consiste en une série de cercles dont Faunus constitue le centre). Enfin, d'une manière encore plus générale, au sujet de la manière dont Horace a chanté Faunus dans ses œuvres cf. Brevet F.J., « Faunus en Horatius », *Hermeneus*, XLIII, 1971, p. 55-59, et Holleman A.W.J., « Horace and Faunus. Portrait of a Nympharum fugientum amator », *AC*, XLI, 1972, p. 563-572.

⁹ *Odes* I, 4, 10-11 : *nunc et in umbris Fauno decet immolare lucis, seu poscat agna siue malit.*

Enfin, il convient de mentionner deux passages des *Fastes* dans lesquels Ovide a évoqué Faunus, mais sans donner de réelles informations sur la nature de ses attributions. Dans le livre IV, le poète a ainsi chanté « Faunus, quand il repose dans la campagne au milieu du jour »¹, sans fournir plus de précisions, et, dans le livre V, il a indiqué que c'était Romulus qui avait introduit le culte de Faunus, et que celui-ci était honoré par les Luperques : « Il [Romulus] apprit à ces peuples de nombreux cultes, mais en premier lieu celui de Faunus aux deux cornes et celui du dieu aux pieds ailés. Faunus qui es à moitié bouc, tu es honoré par les Luperques court-vêtus, quand ils purifient avec des lanières de peau la foule des badauds »². Ce second passage permet de rappeler, d'une part, qu'un aspect du culte de Faunus consistait à purifier le peuple romain, d'autre part que traditionnellement le dieu était représenté avec des cornes et le bas du corps d'un bouc, certainement en référence à son lien avec le bétail, et plus largement avec un univers en partie sauvage.

Quoi qu'il en soit, à la lecture des œuvres des poètes de l'époque augustéenne Faunus apparaît comme une divinité issue d'un univers que les hommes ne contrôlent pas totalement et qui exerce un rôle protecteur sur le bétail. Si Faunus partage avec Palès cette qualité de divinité protectrice et le fait d'être issu du « monde sauvage », le dieu n'est pas, en revanche, spécialisé dans un type de bétail. Il semble être le dieu de tous les troupeaux pour peu qu'ils appartiennent à un *dominus*, et il apparaît même, à la lecture de l'*Ode* III, 18, qu'il protégeait les bêtes à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du domaine³, enfin qu'il était également honoré par ceux qui cultivent la terre. Ainsi, il semble lui aussi avoir été une divinité fondamentale pour le propriétaire d'un domaine romain, et il participait, de cette manière, pleinement à la sacralisation de la propriété foncière.

3. 3. Pan le dieu des forêts, des sommets et du bétail

Comme Ovide l'a indiqué dans le livre II des *Fastes*, Pan est une divinité grecque, assimilée à Faunus. Il n'y avait donc pas de fête consacrée à Pan dans le calendrier romain. Toutefois, les poètes de l'époque augustéenne se sont plu à l'évoquer. Ils ont d'ailleurs souligné son origine grecque, ses qualités de musicien, mais aussi son appartenance à un monde rural proche des forêts et/ou des sommets, et, dans certains vers, ils ont mis en valeur son rôle de protecteur du bétail.

¹ *Fastes* IV, 762 : *Nec Faunum, medio cum premit arua die.*

² *Fastes* V, 99-102 : *Sacraque multa quidem, sed Fauni prima bicornis Has docuit gentes alipedisque dei. Semicaper, coleris cinctutis, Faune, Lupercis, Cum lustrant celebres uellera secta uias.*

³ Cela n'apparaît pas dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne mais il semble que Faunus jouait un rôle dans la protection des frontières. Sur ce point cf. Robert R., « Rites de protection et de défense : à propos des ossements d'un chien découverts au pied du rempart de Paestum », *AION(archeol)*, 1993, 15, p. 119-142.

Ainsi, dans les *Bucoliques*, Virgile a fait référence à Pan à quatre reprises, et, à chaque fois, il a tenu à montrer que le dieu, en tant que musicien et habitant d'un monde rural reculé, appartenait pleinement à l'univers des *Bucoliques*. Dans la deuxième églogue, le Mantouan a indiqué par la voix du berger Corydon s'adressant au bel Alexis, que Pan vivait dans les bois auprès des bergers, qu'il passait son temps à chanter, et qu'il avait mis au point une flûte particulière : « En ma compagnie, dans les bois, tu imiteras Pan par tes chansons. Pan le premier apprit à souder avec la cire plusieurs chalumeaux »¹. De plus, dans la IV^{ème} *Bucolique*, le poète a rappelé la qualité des chants du dieu poète et son origine arcadienne : « Pan même, devant l'Arcadie prise pour juge, aurait beau se mesurer à moi : Pan même, devant l'Arcadie prise pour juge, s'avouerait vaincu »². Par ailleurs, Virgile a mentionné Pan en bonne place parmi les habitants divins du monde rural qui sont venus rendre hommage à Daphnis dans la V^{ème} *Bucolique* – « Aussi une allègre jouissance possède les bois et toute la campagne, ainsi que Pan, les bergers et les jeunes Dryades »³ –, ou encore, dans la X^{ème} *Bucolique*, parmi ceux qui sont venus soutenir un Gallus dépité d'avoir vu son amour le délaisser pour un autre :

« Pan, le dieu d'Arcadie, est venu ; nous l'avons vu, de nos yeux ; les baies sanglantes de l'hièble et le vermillon l'empourpraient : « Te modèreras-tu ? dit-il, l'Amour n'a cure de telles douleurs ; le cruel Amour n'a jamais assez de larmes, ni la prairie d'irrigation, ni les abeilles de cytise, ni les chèvres de feuillage »⁴. »

Toutefois, dans ce « portrait » de Pan dressé dans les *Bucoliques*, Virgile n'a pas oublié d'indiquer qu'il était le protecteur des brebis, et il a même ajouté qu'il était également le protecteur de leurs maîtres : « Pan veille sur les brebis et leurs maîtres » a-t-il chanté dans la II^{ème} *Bucolique*⁵. Virgile a employé le terme *magister*, ainsi il faut comprendre le « maître » au sens de celui qui guide, qui garde les brebis, c'est-à-dire le berger, et non pas au sens de celui qui les possède, c'est-à-dire le *dominus*.

D'autre part, Virgile a mentionné Pan dans l'invocation aux divinités agraires qui ouvre les *Géorgiques*, et si dans ce contexte il a fait référence à son origine arcadienne en évoquant le Ménale et le Tégée, il l'a également présenté comme un protecteur des moutons : « Pan, gardien des moutons, si ton Ménale t'est cher, viens m'assister et me favoriser, ô Dieu de Tégée »⁶. Par ailleurs, dans le livre II des *Géorgiques*, Virgile a de nouveau mentionné Pan, mais il n'a pas fourni de précision sur sa fonction, il l'a seulement présenté comme un dieu champêtre qu'il était bon que les hommes connaissent : « Bienheureux aussi celui qui

¹ *Bucoliques* II, 31-33 : *Mecum una in siluis imitabere Pana canendo. Pan primus calamos cera coniungere pluris instituit ; Pan curat ouis ouiumque magistros.*

² *Bucoliques* IV, 58-59 : *Pan etiam Arcadia mecum si iudice certet, Pan etiam Arcadia dicat se indice uictum.*

³ *Bucoliques* V, 58-59 : *Ergo alacris siluas et cetera rura uoluptas Panaque pastoresque tenet Dryadasque puellas.*

⁴ *Bucoliques* X, 26-30 : *Pan deus Arcadiae uenit, quem uidimus ipsi sanguineis ebuli batis minioque rubentem : « Ecquis erit modus ? » inquit « Amor non talia curat, nec lacrimis crudelis Amor nec gramina riuis nec cytiso saturantur apes nec fronde capellae. »*

⁵ *Bucoliques* II, 33 : *Pan curat ouis ouiumque magistros.*

⁶ *Géorgiques* I, 17-18 : *Pan, ouium custos, tua si tibi Maenala curae, adsis, o Tegeaeae, fauens.*

connaît les dieux champêtres, et Pan, et le vieux Sylvain et les Nymphes soeurs ! »¹. Enfin, dans le livre VIII de l'*Enéide*, Virgile a évoqué Pan, mais là encore il n'a pas fourni d'indication sur les prérogatives du dieu, il s'est contenté de rappeler, d'une part, son origine grecque en l'appelant Pan Lycéen et en faisant référence à la mode arcadienne, d'autre part, son lien avec les Lupercales² : « Puis il [Evandre qui fait visiter à Enée le site de la future Rome] montre le vaste bois sacré que l'impétueux Romulus appela Asyle, et sous la roche glacée le Lupercal ainsi nommé de Pan Lycéen, selon la mode arcadienne »³.

Properce a lui aussi évoqué Pan⁴, et, à l'instar de ce qu'a souvent fait le Mantouan, il l'a avant tout présenté comme un habitant du monde rural. En effet, alors qu'il chantait les temps heureux où les hommes vivaient uniquement de la cueillette et de la chasse, il a retranscrit les paroles accueillantes que Pan adressait aux chasseurs : « Qui que tu sois étranger, viens et chasse le lièvre ; dans mes sentiers, si tu veux, tu prendras aussi l'oiseau ; appelle-moi et moi, Pan, je serai ton compagnon ; du haut de mes rocs, j'accourrai pour seconder ta chasse, au gluaud comme au chien »⁵. Ainsi, Pan apparaît comme un habitant, voire comme le maître d'un univers rural dans lequel les hommes n'ont pas l'habitude de se rendre – par la voix du dieu, Properce a chanté les sentiers et les rocs que possédait Pan⁶ –, mais qui est tout à fait prêt à accueillir les chasseurs et même à les seconder dans leur chasse⁷. Par conséquent, Pan pourrait avoir été à l'origine un dieu de la chasse, puis serait devenu un dieu des bergers. En revanche, il y a dans ces caractéristiques une constante : le lieu auquel il est attaché. Il est le dieu d'un univers rural éloigné des villes, dans lequel les hommes ne contrôlent pas tout, et, d'une certaine manière, il applique sa qualité de protecteur à l'activité dominante que pratiquent ces derniers.

Quant à Ovide, il a lui aussi chanté, dans le livre XI des *Métamorphoses*, en évoquant la volonté de Midas de s'éloigner du monde des humains, le rapport que Pan entretenait avec les espaces ruraux les plus reculés, puisqu'il l'a associé aux antres des montagnes : « Midas, dégoûté de la richesse, préférerait à tout les forêts et les champs et le dieu Pan qui a pour séjour ordinaire les antres des montagnes »⁸. Enfin, dans le livre II des *Fastes*, Ovide a, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, indiqué que Pan venait d'Arcadie, mis en valeur le lien qu'il entretenait

¹ *Géorgiques* II, 493-494 : *Fortunatus et ille deos qui nouit agrestis, Panaque Siluanumque senem Nymphasque sorores !*

² Au sujet des Lupercales cf. notamment *supra* (chapitre 3. 2. dans la quatrième partie).

³ *Enéide* VIII, 342-344 : *Hinc lucum ingentem, quem Romulus acer Asylum rettulit, et gelida monstrat sub rupe Lupercal, Parrhasio dictum Panos de more Lycaeii.*

⁴ Au sujet de la manière dont Properce a chanté le dieu Pan cf. Tourlidès G., « Le dieu Pan dans les Élégies de Properce », *Platon*, XL, 1988, p. 66-70, et concernant l'importance que le poète a conféré au dieu dans sa réflexion poétique cf. Fabre-Serris J., « Bucolique et Élegie : « et calami, Pan Tegeaeae, tui » (Properce, III, 3) », *Helmantica*, 50, n° 151-153, 1999, p. 361-372.

⁵ *Élégies* III, 13, 43-46 : *Et leporem, quicumque venis, venaberis, hospes, et si forte meo tramite quaeris avem : et me Pana tibi comitem de rupe vocato, sive petes calamo praemia, siue cane.*

⁶ *Élégies* III, 13, 44 : *meo tramite* ; *Élégies* III, 13, 45 : *me rupe.*

⁷ *Élégies* III, 13, 45 : *Pana tibi comitem* ; *Élégies* III, 13, 46 : *calamo praemia.*

⁸ *Métamorphoses* XI, 146-147 : *Ille, perosus opes, siluas et rura colebat Panaque montanis habitantem semper in antris.*

avec Faunus et avec les sommets, mais aussi fait référence à ses qualités de protecteur des troupeaux : « Les anciens Arcadiens, dit-on, vénéraient Pan comme dieu du troupeau : il était très répandu sur les sommets de l'Arcadie »¹. A quoi il a ajouté : « Là, Pan était le dieu du bétail, le dieu protecteur des juments ; il recevait des offrandes pour la sauvegarde des brebis »².

Ainsi, il apparaît que les poètes de l'époque augustéenne ont aimé chanter l'origine arcadienne de Pan, sa relation avec un univers rural dans lequel les hommes pénètrent peu, mais qu'ils ont aussi souligné sa qualité de protecteur des troupeaux et des bergers. Il semble, à la lecture de leurs œuvres, que Pan protégeait ces derniers lorsqu'ils se rendaient dans ces lieux reculés qui constituent son territoire³. Il ne serait donc pas, au contraire de Faunus, avant tout et dans tous les lieux, un protecteur du bétail. Il ne se rendait probablement pas, à l'instar de ce dernier, du moins si l'on en croit ce qu'a chanté Horace dans l'*Ode* III, 18, sur les domaines afin de continuer à exercer son activité protectrice lorsque ceux-ci s'y rendaient. Quoi qu'il en soit, les deux divinités ont été rapprochées par les poètes romains⁴.

Conclusion chapitre 3

L'étude menée dans le cadre de ce chapitre amène à constater que si Palès, Faunus et Pan étaient des divinités spécialisées dans la protection des troupeaux et de leurs gardiens, elles étaient également et intimement liées à la propriété agraire, dans le sens où ce sont les troupeaux et les gardiens qui appartenaient au propriétaire d'un domaine qu'elles protégeaient. Autrement dit, en dernier lieu, c'est le *dominus* que ces divinités favorisaient. Elles assuraient la sauvegarde de ses biens dont la spécificité était d'être amenés à se rendre souvent à l'extérieur des limites des domaines, dans des zones que les hommes ne contrôlaient pas parfaitement. De plus, il apparaît, d'une part, que Palès était liée au foyer, d'autre part, que, d'après Horace, les propriétaires de domaines pouvaient appeler de leurs vœux la venue de Faunus sur leurs terres, enfin, que ce dernier pouvait être honoré par ceux qui cultivent la terre.

¹ *Fastes* II, 271-272 : *Pana deum pecoris ueteres coluisse feruntur Arcades ; Arcadiis plurimus ille iugis.*

² *Fastes* II, 277-278 : *Pan erat armenti, Pan illic numen equarum, Munus ob incolumes ille ferebat oues.*

³ Sur ce rôle de protecteur des bergers dans les lieux éloignés des villes joué par Pan et sur le lien que le dieu établit entre le sauvage et le civilisé cf. notamment Bouquet M., « Le sauvage dans tous ses états : élément primordial des *Bucoliques* de Virgile », *Les espaces du sauvage*, Besançon, 2004, p.53-65.

⁴ Pour une étude globale sur Pan cf. Borgeaud Ph., *Recherches sur le dieu Pan*, Roma, 1979.

Chapitre 4. Des poètes qui chantent d'autres divinités agissant dans la protection des propriétés foncières

Outre les divinités qui garantissent les limites des propriétés foncières, des rites destinés à protéger tout ce qui appartient au *dominus*, l'action des divinités du foyer en milieu rural ou encore l'existence de divinités qui protègent le bétail et les bergers, il apparaît, à la lecture des œuvres des poètes de l'époque augustéenne, qu'il y a d'autres divinités qui participent à la protection des domaines et au phénomène de sacralisation de la propriété foncière. Ces divinités sont les suivantes : Priape, Diane, Cérès, Mars Gradivus, Mercure et Jupiter. Leurs rôles peuvent être variés, voire distincts. Certaines divinités peuvent agir uniquement sur une partie de la propriété, d'autres sur un aspect particulier de l'activité agricole, d'autres encore agissent uniquement sur la propriété. Toutefois, Priape, Diane, Cérès, Mars Gradivus, Mercure et Jupiter ont en commun d'agir en faveur de la garantie d'un domaine, ou plus largement des biens du propriétaire foncier, à la lecture d'au moins un passage des œuvres de Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide.

4. 1. Priape, le protecteur des jardins

Il y a huit références à Priape dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne. Or, dans l'ensemble de ces passages, Priape est présenté, de manière plus ou moins explicite, comme le protecteur des jardins. Dans la VII^{ème} *Bucolique*, Virgile a ainsi chanté, par la voix de Thyrsis :

« Une jatte de lait et ces gâteaux, Priape, voilà tout ce que, chaque année, tu peux attendre : tu es le gardien d'un pauvre jardin. Jusqu'à présent nous t'avons, suivant notre situation, figé dans le marbre ; mais si les naissances repeuplent notre troupeau, je veux que tu sois d'or¹. »

Thyrsis présente explicitement son Priape comme le « gardien d'un pauvre jardin »². De plus, il apparaît que le dieu assurait une protection plus large dans le cadre d'une exploitation agricole, et particulièrement en ce qui concerne le bétail, étant donné que ce même Thyrsis a fait vœu d'acquérir un Priape en or si les naissances repeuplaient son troupeau³. Relevons par ailleurs que le dieu était matérialisé sous la forme d'une statue, située vraisemblablement dans le jardin.

De même, dans le livre IV des *Géorgiques*, Virgile a présenté explicitement Priape comme un protecteur des jardins, et il a ajouté que, dans ce cadre, il protégeait aussi les abeilles, enfin le Mantouan a fait référence à l'origine hellespontine du dieu :

¹ *Bucoliques* VII, 33-36 : *Sinum lactis et haec te liba, Priape, quotannis exspectare sat est : custos es pauperis horti. Nunc te marmoreum pro tempore fecimus, at tu, si fetura gregem suppleuerit, aureus esto.*

² *Bucoliques* VII, 34 : *custos es pauperis horti.*

³ *Bucoliques* VII, 36 : *si fetura gregem suppleuerit, aureus esto.*

« Que des jardins embaumés de fleurs safranées les [les abeilles] attirent et que, les gardant des voleurs et des oiseaux avec sa faux en bois de saule, Priape, dieu de l'Hellespont, assure leur protection¹. »

Ajoutons, d'une part, qu'il semble, à la suite de ces vers, que Priape protégeait essentiellement des voleurs et des oiseaux, d'autre part, qu'il était représenté avec une faux.

Quant à Horace, il a chanté, dans sa deuxième *Epode*, les offrandes de fruits que les propriétaires de domaines faisaient durant l'automne à Priape en même temps qu'à Silvain :

« ou bien, quand l'Automne dresse dans les champs sa tête parée de fruits savoureux, quelle joie pour lui de cueillir les poires greffées et un raisin rival de la pourpre pour vous en faire présent, à toi, Priape, à toi, Silvain, ô père, ô protecteur des limites². »

Le qualificatif de « protecteur des limites » renvoie à Silvain³. Toutefois, étant donné qu'Horace a associé ce dernier à Priape, notamment en indiquant qu'ils recevaient les mêmes offrandes de la part du propriétaire d'un domaine, amène à supposer que le poète a souhaité faire référence à un culte qui était rendu à Priape en sa qualité de protecteur des biens du *dominus*, et peut être, de manière plus précise, à une protection en faveur des arbres fruitiers, puisqu'il est question d'offrandes de fruits.

D'autre part, dans la *Satire* I, 8, Horace a chanté, à la première personne du singulier, les paroles d'un tronc de bois transformé par un artisan en Priape :

« J'étais autrefois un tronc de figuier, bois sans valeur, lorsqu'un artisan, ne sachant ce qu'il allait faire de moi, un escabeau ou un Priape, se décida pour le dieu ; je suis dieu depuis lors, et grand épouvantail pour les voleurs et pour les oiseaux : les voleurs, mon bras droit les écarte, et aussi le pieu rouge qui se dresse, partant de mon aine impudique ; mais les oiseaux impertinents, le roseau fixé au sommet de ma tête les effraie et les empêche de se poser dans les nouveaux jardins⁴. »

Ainsi, le dieu se présente lui-même, à l'instar de ce que Virgile avait indiqué à son sujet dans le livre IV des *Géorgiques*, comme un protecteur contre les voleurs et les oiseaux⁵ dans le cadre des jardins⁶. Par ailleurs, relevons que Priape a précisé qu'il écartait, d'une part,

¹ *Géorgiques* IV, 109-111 : *Inuitent croceis halantes floribus horti et custos furum atque auium cum falce saligna Hellespontiacy seruet tutela Priapi.*

² *Epodes* II, 18-22 : *Autumnus agris extulit, ut gaudet insitiva decerpens pira certantem et uuam purpurae, qua muneretur te, Priape, et te, pater Siluane, tutor finium.*

³ A ce sujet cf. *supra* (chapitre 1. 3. de la présente partie).

⁴ *Satires* I, 8, 1-7 : *Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum, cum faber, incertus scamnum faceretne Priapum, maluit esse deum ; deus inde ego, furum auiumque maxima formido ; nam fures dextra coerces obscaenoque ruber porrectus ab inguine palus, ast inportunas volucres in vertice harundo terret fixa uetatque novis considerare in hortis.* Pour une analyse plus littéraire de ce passage cf. Sharland S., « Priapus' magic marker : literary aspects of Horace, *Satire* 1.8 », *AClass*, 46, 2003, p. 97-109.

⁵ *Satires* I, 8, 3 : *deus inde ego, furum auiumque maxima formido.*

⁶ *Satires* I, 8, 7 : *terret fixa uetatque novis considerare in hortis.*

les voleurs par l'intermédiaire de son bras droit¹, ainsi qu'à l'aide de son membre volumineux², d'autre part, les oiseaux avec un « roseau fixé au sommet de » sa « tête »³.

Tibulle, quant à lui, a chanté, dans la première élégie de son recueil, qu'il souhaitait installer un Priape pour garder son jardin :

« et, dans mon jardin plein de fruits, je veux placer comme gardien un Priape peint en rouge, dont la faux redoutable fera peur aux oiseaux⁴. »

Notons, d'une part, que Tibulle a précisé que Priape était peint en rouge et qu'il était pourvu d'une faux, d'autre part, que son propre jardin était plein de fruits. Ce dernier aspect renvoie à ce qu'Horace avait indiqué sur le dieu dans l'*Epode* II, et plus largement à l'idée que Priape avait comme tâche particulière de protéger les arbres fruitiers qui étaient dans les jardins. Ainsi, le dieu n'apparaît pas comme étant uniquement le protecteur de jardins de plaisance, il avait également, par sa présidence sur les jardins, un rôle agraire essentiel. Son action était importante pour l'économie du domaine. Par ailleurs, dans l'*Élégie* I, 4, Tibulle a fait de Priape le personnage central de son poème. Toutefois, au cours des quatre-vingt-quatre vers de cette élégie, le poète n'a pas fait allusion au rôle de protecteur de Priape, il l'a uniquement présenté comme un dieu de la séduction, plus particulièrement un dieu maîtrisant l'art de séduire les beaux garçons⁵.

Enfin, Ovide a, lui aussi, mentionné Priape dans *Les Amours* II, 4 en faisant allusion, par l'intermédiaire du membre du dieu, aux désirs sexuels d'un de ses amis : « mets Hippolyte à sa place : il deviendra un Priape »⁶. De même, dans le livre I des *Fastes*, il a fait référence au membre du dieu, mais, cette fois, il a également évoqué son statut de protecteur :

« L'ânon de son côté est sacrifié au gardien ithyphallique des champs ; la raison en est, certes, inconvenante, mais conforme à la nature du dieu⁷. »

Ainsi, Ovide nous enseigne que c'était un ânon qui était sacrifié à Priape. Par ailleurs, il est remarquable que le poète a présenté ici Priape comme un protecteur des champs – il a utilisé le terme *rus* qui renvoie à la campagne d'une manière générale, ou de manière plus réduite au domaine, à la propriété rurale – et non pas comme le protecteur des jardins. Peut-

¹ *Satires* I, 8, 5 : *nam fures dextra coercet*.

² *Satires* I, 8, 5-6 : *obscaenoque ruber porrectus ab inguine palus*.

³ *Satires* I, 8, 6 : *ast inportunas volucres in vertice harundo*.

⁴ *Élégies* I, 1, 17-18 : *Pomosisque ruber custos ponatur in hortis, terreat ut saeva falce Priapus aues*.

⁵ *Élégies* I, 4, 3 : « Dis-moi ton art de séduire les beaux garçons ! » : *Quae tua formosos cepit sollertia ?* D'une manière générale, au sujet de cette élégie cf. Bréguet E., « L'*Élégie* I, 4 de Tibulle », *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, 1980.

⁶ *Amours* II, 4, 32 : *Illic Hippolytum pone, Priapus erit*.

⁷ *Fastes* I, 391-392 : *Caeditur et rigido custodi ruris asellus ; Causa pudenda quidem, sed tarnen apta deo*.

être que le dieu pouvait effectivement étendre son activité protectrice à l'ensemble du domaine. Une Priapée attribuée, notamment par Galletier, à Virgile va dans le sens d'un Priape honoré à l'origine comme le protecteur du domaine¹. Ou peut-être, sans que cette hypothèse exclue nécessairement la précédente, Priape pouvait-il faire fuir les voleurs et les oiseaux qui s'approchaient des champs. D'ailleurs, quelques vers plus loin, Ovide a rappelé, dans une « liste » des divinités qui participaient à une fête rendue à Bacchus, que le dieu avait pour fonction d'éloigner les oiseaux : « et le dieu rouge qui, par son membre, terrifie les oiseaux craintifs »². Ici encore, Ovide n'a pas fait allusion au lien qui unit Priape aux jardins, il a seulement évoqué son action contre les oiseaux. Ainsi, Priape aurait, dans certains cas, été placé dans les champs pour effrayer les oiseaux.

Quoi qu'il en soit, Priape apparaît, à la lecture des œuvres de Virgile, Horace, Tibulle et Ovide, comme une divinité majeure pour le propriétaire d'un domaine. Il ne protégeait pas seulement le jardin de plaisance de ce dernier, il s'occupait aussi de ses fruits et peut-être même de ses champs. D'ailleurs, Pierre Grimal a bien montré qu'à l'origine l'*hortus* était « l'enclos de la « maison » et le domaine propre de la *familia* »³, qui devait correspondre aux deux *jugera* qu'un membre de la communauté romaine avait, selon la tradition, le droit de posséder individuellement, le reste des terres étant indivises et exploitées collectivement⁴. Par la suite, note Pierre Grimal, « à mesure que l'enclos privé (*hortus*, ce qui devient peu à peu la *uilla*⁵) grandit et empiète sur le domaine communal, le terrain qui dépend immédiatement de la maison et qui constitue en quelque sorte le noyau de la propriété nouvelle, est réservé à la culture intensive des produits de consommation journalière : c'est le domaine de la fermière et comme un « second garde-manger »⁶ »⁷.

Ainsi, le jardin serait un domaine à l'intérieur du domaine et ne devrait pas être considéré – et ce même à l'époque augustéenne – comme un lieu dépourvu de toute importance agricole. C'était probablement, dans les domaines d'une petite ou d'une moyenne dimension, un des principaux éléments de la production agricole. Il était constitué d'un potager et la plupart du temps d'un verger. Par conséquent, les poètes de l'époque augustéenne ne se trompaient pas, pour ainsi dire, lorsqu'ils précisaient que Priape n'était pas uniquement un protecteur des fleurs et des fontaines qui entouraient la maison, ou encore des lieux dans lesquels le *dominus* aimait à se reposer lorsqu'il se rendait sur son domaine.

¹ Galletier P., Verg. M. Epigram., n°2 : *agellum hunc / erique villulam hortulumque pauperis / tuoer.*

² *Fastes* I, 400 : *Quique ruber pauidas inguine terret aues.*

³ Grimal P., *Les Jardins romains*, Paris, 1992 (3^{ème} éd.), p.44.

⁴ A ce sujet cf. notamment l'introduction générale de la présente étude.

⁵ Il faut entendre ici *villa* au sens de domaine, d'exploitation agricole, de propriété foncière.

⁶ L'expression est de Cicéron (*De Sen.*, 56 : *Hortum agricolae succidiam alteram appellat*).

⁷ Grimal P., *Les Jardins romains*, p. 45.

4. 2. Une Cérès protectrice de la propriété foncière

Il n'est pas question d'étudier l'ensemble des passages dans lesquels les poètes de l'époque augustéenne ont chanté une Cérès protectrice de l'agriculture ou inventrice de l'agriculture¹, et qui, par conséquent, favoriserait indirectement les propriétaires de domaines. Nous concentrerons notre travail sur les quelques vers de Virgile, Tibulle et Ovide dans lesquels la déesse apparaît comme étant une protectrice, une garante, de la propriété foncière.

Le premier de ces passages appartient au livre IV de l'*Enéide*. Alors qu'il a chanté l'amour qu'éprouvait Didon pour Enée, Virgile a fait référence à un sacrifice que cette dernière a offert, avec sa sœur, à plusieurs divinités, dont une Cérès législatrice :

« Elles choisissent et immolent selon l'usage, des brebis à Cérès législatrice, à Phébus, au divin Bacchus et, avant tout à Junon qui veille aux liens du mariage². »

Etant donné que le contexte de ces vers est celui de l'amour et du mariage, il est probable que cette Cérès législatrice soit invoquée par Didon et Anna en sa qualité de garante des droits et des devoirs juridiques qu'implique le mariage³, notamment du point de vue de la fécondité qu'elle patronne. Toutefois, il est possible de supposer, à partir de cette épiclèse, que la divinité du blé avait d'autres prérogatives juridiques, notamment en ce qui concerne la propriété foncière. Elle pourrait jouer un rôle dans la garantie du droit de propriété des terres en tant qu'instauratrice de l'agriculture. Rappelons que c'est d'ailleurs, ce que Servius a affirmé. Après avoir, précisé que cette épithète *legisfera* provenait du grec « thesmophoros » (rappelons que les principales fêtes de Cérès à Athènes étaient les Thesmophories), le commentateur a indiqué que Cérès était la « porteuse des lois » parce que la « sauvagerie disparut quand l'usage des céréales fut découvert, après que les lois soient nées de la division des terres »⁴. Nous retrouvons là une des caractéristiques majeures de la manière dont les poètes de l'époque augustéenne ont considéré l'invention de l'agriculture, c'est-à-dire le fait qu'elle soit indissociable de l'invention de la division des terres⁵ ; Servius est même allé plus loin puisqu'il a présenté Cérès comme étant à la fois l'initiatrice de l'agriculture et de la division des terres, ce qu'aucun poète de l'époque augustéenne n'a fait, ni aucun autre auteur, du moins à notre connaissance. Il se pourrait donc que Servius ait attribué une prérogative à

¹ D'une manière générale, au sujet de Cérès cf. Le Bonniec H., *Le culte de Cérès à Rome. Des origines à la fin de la République*, Paris, 1957, et pour une période un peu plus tardive, cf. Chirassi Colombo I., « Fonzioni politiche ed implicazione culturali nell'ideologia religiosa di Ceres nell'impero romano », *ANRW*, II, 17.1, p. 403-428.

² *Enéide* IV, 57-59 : *mactant lectas de more bidentis legisferae Cereri Phoeboque patrique Lyaeo, Iunoni ante omnis, cui uincla iugalia curae.*

³ Sur les liens qu'entretient Cérès avec le mariage cf. notamment Le Bonniec H., *Le culte de Cérès à Rome...*, p. 77-87, ainsi que Sabbatucci D., « Di alcuni sacrifici romani alla luce del mito di Kore », *Studi e Materiali di Storia delle Religioni*, XXVIII, n° 1, 1957, p. 53-66.

⁴ Servius, *Ad Aeneidos*, IV, 58.

⁵ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 3. 1. de la troisième partie).

Cérès de manière abusive en tentant d'expliquer cette épiclèse. Toutefois, il n'en demeure pas moins que pour les Romains l'agriculture et la *divisio agrorum* étaient liées, et que Cérès avait un rôle dans les questions de liminalité : rites de passage (mariage, initiation, procréation...). De plus, le fait que Servius fonde sa démonstration sur un parallèle entre *legisfera* et « thesmophoros » ne signifie pas que cette fonction de Cérès n'avait aucune réalité en Italie. Barbette Stanley Spaeth¹ pense que ce rôle normatif a des origines italiques. Elle s'appuie notamment sur une déesse liée à Cérès-Kerri qui sur les tables d'Agnone est appelée *Legifera Intera*.

Enfin, notons qu'Horace a chanté une « libre Cérès » pour évoquer la manière dont les Gètes pratiquaient l'agriculture en dehors du cadre de la propriété privée des terres, et de manière itinérante : « meilleure celle des Gètes austères, pour qui des arpents ignorant le partage portent des moissons libres et une libre Cérès, et à qui il ne plaît point de cultiver plus d'un an »². Ainsi s'opposerait une Cérès législatrice protectrice du mariage comme de la propriété des terres, et une libre Cérès qui s'occuperait uniquement d'agriculture. Mais nous sommes là dans des hypothèses qu'il est difficile de vérifier, et il convient de prendre en compte la créativité du poète.

Le deuxième passage dans lequel Cérès peut apparaître comme une protectrice de la propriété foncière provient de l'*Élégie* I, 1 de Tibulle. Alors qu'il sollicitait le soutien des dieux qui protègent les domaines, ce dernier a chanté qu'il offrirait régulièrement une couronne d'épis provenant de son domaine à Cérès : « Blonde Cérès, pour toi il y aura, de ma propriété, une couronne d'épis, qui pendra à la porte de ton temple »³. Ainsi, c'est en tant que propriétaire foncier soucieux de la prospérité de son domaine que Tibulle honore Cérès, ce qui conduit à supposer que la divinité agissait sur l'ensemble du domaine. Cependant, il est également possible de considérer, étant donné l'importance que pouvait revêtir le blé – produit agricole que Cérès patronnait en priorité – dans l'économie d'un domaine, qu'elle était honorée par Tibulle en tant que déesse du blé et plus largement des céréales.

Ovide, quant à lui, a situé, dans le vers 439 du livre VII des *Métamorphoses*, la mort de Cercyon dans la cité d'Eleusis, particulièrement chère à Cérès : « Eleusis, chère à Cérès a vu la mort de Cercyon »⁴. Or Cercyon était un voleur légendaire. Par conséquent, si Cérès ne peut, à partir de ce vers, être présentée comme une protectrice de la propriété foncière, elle doit être considérée comme étant liée à la garantie des biens agraires. Enfin, dans deux passages des *Fastes* Ovide a associé Cérès à la paix. Dans le livre I, il a, en effet, chanté « La

¹ Stanley Spaeth B., *The goddess Ceres*, University of Texas Press, 1996, p. 52-53.

² *Odes* III, 24, 11-15 : *et rigidi Getae, inmetata quibus iugera liberas fruges et Cererem ferunt nec cultura placet longior annua defunctumque.*

³ *Élégies* I, 1, 15-16 : *Flaua Ceres, tibi sit nostro de rure corona spicea, quae templi pendeat ante fores.*

⁴ *Métamorphoses* VII, 439 : *Cercyonis letum uidit Cerealis Eleusin.*

Paix nourrit Cérès, Cérès est la fille de la Paix »¹, et dans le livre IV « C'est en paix que Cérès est heureuse. Vous, les paysans, priez pour une paix perpétuelle et pour un chef pacifique »². Au-delà de la célébration d'Auguste, d'ailleurs explicitement exprimée dans le second passage, en insistant fortement sur le lien entre Cérès et la paix, Ovide n'a pas mis en valeur les conséquences qu'une telle situation engendre du point de vue de la garantie de la propriété foncière. Toutefois, la propriété et, notamment, la propriété foncière sont présentes dans ces vers, dans le sens où, d'une part, dans l'Italie romaine de la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère l'agriculture était principalement pratiquée dans le cadre de la propriété foncière³, d'autre part, où la paix est l'élément de base qui permet de garantir le respect de la propriété foncière. En situation de guerre, la propriété privée et, avant tout, la propriété agraire ne sont plus respectées, les exploitations agricoles sont pillées, parfois réquisitionnées, parfois détruites, parfois même les légitimes propriétaires sont expropriés au profit de nouveaux.

Quoi qu'il en soit, Cérès, à partir des œuvres des poètes de l'époque augustéenne, ne peut être considérée pleinement comme une divinité protectrice de la propriété foncière. Mais force est de constater qu'il y a certains éléments dans leurs poèmes qui conduisent à remarquer qu'elle entretenait des liens étroits avec la garantie de la propriété foncière. Virgile a mis en valeur son rôle de législatrice. Tibulle a indiqué qu'elle était honorée par le propriétaire d'un domaine au même titre que Terminus, Priape ou les Lares. Ovide, quant à lui, a évoqué son rapport au vol – ajoutons à ce sujet que, d'après Pline l'Ancien, à l'époque où la Loi des XII Tables était en vigueur, l'adulte qui faisait paître ou coupait « furtivement, de nuit, une récolte dans un champ cultivé [...] était suspendu à un gibet et mis à mort pour satisfaire à Cérès »⁴ – et, à l'inverse, son association avec la paix.

4. 3. Mercure, le protecteur des biens agraires des voleurs

Mercure, en tant que dieu des voleurs, entretient une relation complexe avec la propriété, dans le sens où il soutient les voleurs dans leurs larcins et devient ensuite le garant de leur propriété. Un passage du livre II des *Métamorphoses* qui met en scène le dieu dans le cadre d'un vol de bétail illustre d'ailleurs bien ce rapport ambivalent que Mercure entretient avec la propriété, et particulièrement avec la propriété agraire. En effet, après avoir relaté le vol de

¹ *Fastes* I, 704 : *Pax Cererem nutrit, Pacis alumna Ceres.*

² *Fastes* IV, 7-8 : *Pace Ceres laeta est. Et uos orate, coloni, Perpetuam pacem pacificumque ducem.*

³ A ce sujet cf. notamment l'introduction générale de la présente étude..

⁴ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* XVIII, 12 : « Faire paître ou couper furtivement, de nuit, une récolte dans un champ cultivé était, selon les XII Tables, un crime capital pour un adulte : le coupable était suspendu à un gibet et mis à mort pour satisfaire à Cérès – peine plus grave que pour l'homicide. S'il était impubère, on le battait de verges, au gré du prêteur, et on le condamnait à payer le dommage ou le double du dommage » : *Frugem quidem aratro quaesitam furtim noctu puiisse ac secuisse puberi XII tabulis capital erat, suspensumque Cereri necari iubebant grauius quam in homicidio conuictum, inpubem praetoris arbitratu uerberari noxiamue duplionemue decerni.*

génisses perpétré par Mercure à l'encontre d'Apollon, Ovide a raconté comment Mercure avait tenté de corrompre le seul témoin du vol – « Le dieu eut peur de lui ; d'une main caressante il le tira à part et lui dit : « Qui que tu sois, étranger, si par hasard on réclame ces troupeaux, réponds que tu ne les as pas vus ; afin que ce service ne reste pas sans récompense, reçois pour prix de ton silence cette belle génisse »¹ –, dont d'ailleurs le travail consistait à surveiller les terres et les troupeaux d'un autre propriétaire – « Il surveillait les bois confiés à sa garde par le riche Nélée, ses pâturages herbeux et les troupeaux de ses nobles cavales »² –, puis avait testé la fidélité de ce témoin – « Le fils de Jupiter feint de s'éloigner ; bientôt il revient, après avoir changé en même temps de voix et de figure : « Toi qui habites ces campagnes, dit-il, si tu as vu des génisses passer par ce chemin, viens à mon aide et dissipe le mystère qui me cache un larcin ; en récompense, je te donnerai une génisse avec son taureau »³ –, afin de garantir le succès de son vol ; autrement dit, afin de s'assurer la propriété de génisses qui appartenaient auparavant à Pylos. De plus, étant donné que le récit se termine par la métamorphose en pierre, sous l'impulsion de Mercure, de ce gardien à la fois corrompu et dénonciateur – « Et il change ce cœur parjure en une pierre dure »⁴ –, il apparaît qu'une fois le vol réalisé le dieu était particulièrement soucieux de la garantie de la propriété du voleur.

Par ailleurs, en chantant son bonheur d'être le propriétaire d'un modeste domaine – « C'était mon vœu : un domaine dont l'étendue ne serait pas trop grande »⁵ –, puis en sollicitant Mercure pour qu'il confère à « ces avantages la stabilité » – « Je ne demande rien de plus, fils de Maïa, sinon que tu donnes à ces avantages la stabilité »⁶ –, Horace a explicitement demandé, dans la *Satire* II, 6, à Mercure de garantir la propriété de son domaine, et, plus largement, présenté le dieu comme un garant de la propriété foncière. Ce lien entre Mercure et la garantie de la propriété foncière pourrait venir du rapport qu'entretient le dieu avec le vol. Toutefois, si l'on se réfère au passage précédent et particulièrement au fait que Mercure assurait la garantie des biens du voleur, Horace sous-entendrait qu'il aurait acquis cette propriété de manière frauduleuse. Ce qui ne peut être le cas. D'ailleurs, rapellons qu'il semble que ce soit Mécène qui ait offert ce domaine au Vénousien⁷. Ainsi, il serait plus probable que ce soit, comme l'a suggéré François Villeneuve⁸, en sa qualité de protecteur des poètes qu'Horace ait invoqué ici Mercure et lui ait demandé de

¹ *Métamorphoses* II, 691-694 : *Hunc timuit blandaque manu seduxit et illi : « Quisquis es, hospes, » ait « si forte armenta requirit Haec aliquis, uidisse nega ; neu gratia facto Nulla rependatur, nitidam cape praemia uaccam ».*

² *Métamorphoses* II, 689-690 : *Diuitis hic saltus herbosaque pascua Nelei Nobiliumque greges custos seruabat equarum.*

³ *Métamorphoses* II, 697-700 : *Simulat Ioue natus abire ; Mox redit et uersa pariter cum uoce figura : « Rustice, uidisti siquas hoc limite » dixit « Ire boues, fer opero furtoque silentia deme.*

⁴ *Métamorphoses* II, 705-706 : *periuraque pectora uertit. In durum silicem.*

⁵ *Satires* II, 6, 1 : *Hoc erat in uotis : modus agri non ita magnus.*

⁶ *Satires* II, 6, 4-5 : *Nil amplius oro, Maia nate, nisi ut propria haec mihi munera faxis.*

⁷ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 2. 2. 3. 2. de la première partie).

⁸ Horace, *Satires*, Paris, 2002 (réed.), p. 191, note n°2.

garantir la propriété de ses terres. Il convient également de rappeler, à la suite de Bernard Combet-Farnoux que l'adoption d'Hermès sous le nom de *Mercurius*, au début du V^{ème} siècle avant notre ère, avait pour objectif de « prendre en charge le mode contractuel d'échange de type mercantile »¹. Dans la conclusion de son chapitre relatif à l'évolution de la religion de Mercure, Bernard Combet-Farnoux a ajouté qu'« à l'origine l'action d'Hermès-*Mercurius* ne consistait pas en un patronage divin, mais en une médiation opérative : il s'agissait de donner le champ libre à l'exercice de la relation contractuelle propre au mode mercantile de l'échange, en neutralisant les choses constituant la matière de l'échange, en annulant la force contraignante, la puissance d'obligation dont elles étaient porteuses, et qui, en liant les partenaires indépendamment de leur volonté, était propre à vicier, paralyser le jeu des dispositions contractuelles convenues au départ d'un commun accord. Quand la notion archaïque d'obligation par les choses fut tombée en désuétude, la fonction de Mercure s'identifia avec la dimension contractuelle qui conditionnait le fonctionnement du processus de l'échange mercantile »². Compte tenu de ces éléments, puisque Horace fait référence à l'acquisition récente de son domaine, il pourrait faire allusion au rôle protecteur du dieu dans l'acquisition d'un bien, en l'occurrence d'un bien foncier et à la faculté du dieu de permettre l'échange.

Quoi qu'il en soit, il apparaît à la lecture des œuvres d'Horace et d'Ovide que Mercure pouvait avoir un rôle dans la garantie de biens agraires, et même dans la garantie de la propriété foncière dans son ensemble. Le dieu agit, dans les deux passages cités ci-dessus, dans des circonstances particulières – il est du côté des voleurs ou il soutient un poète –, mais il n'en demeure pas moins que son intervention en faveur de la sauvegarde d'un bien agricole est incontestable.

4. 4. Diane : un lien avec la protection de la propriété foncière ?

D'une manière générale, Diane apparaît comme une divinité des forêts, voire, dans certains passages, comme une opposante à l'agriculture, dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne. Tibulle a, en effet, chanté la honte qu'elle avait ressentie à l'époque où Apollon s'occupait du bétail d'Admète : « O que de fois, tandis qu'il portait un veau à travers les champs, sa soeur, dit-on, rougit en le rencontrant ! »³. Ovide a raconté dans le détail qu'elle avait envoyé un sanglier énorme détruire les champs et tous les biens agraires

¹ Combet-Farnoux B., *Mercurius romain. Le culte public de Mercure et la fonction mercantile à Rome de la République archaïque à l'époque augustéenne*, Rome, 1980, p. 431. Précisons que, pour B. Combet-Farnoux, cette adoption d'Hermès sous le nom de *Mercurius*, au début du V^{ème} siècle – c'est-à-dire peu de temps avant la rédaction de la Loi des XII Tables – « procédait de l'ordre du sacré et du droit » (p. 431).

² Combet-Farnoux B., *Mercurius romain...*, p. 431-432.

³ *Elégies* II, 3, 20-21 : *O quotiens illo uitulum gestante per agros dicitur occurrens erubuisse soror !*

d'Oenée¹ parce qu'il avait omis de lui offrir le sacrifice qui lui revenait lors des moissons. Horace, quant à lui, l'a explicitement présentée comme la « gardienne des montagnes et des bois vierges »². Toutefois, les vers 5-8 de l'*Ode* III, 22 peuvent conduire à s'interroger sur un éventuel lien de Diane avec la propriété foncière puisque Horace a émis le souhait de consacrer le pin qui domine sa *uilla* à la déesse et de lui offrir chaque année un verrat :

« que le pin qui domine ma *uilla* te soit consacré, pour que, à chaque fin d'année, je vienne, joyeux, l'arroser du sang d'un verrat qui, déjà, s'exerçait à des coups obliques³. »

Peut-être que dans ces vers Horace faisait allusion au fait qu'un propriétaire de domaine devait consacrer un des arbres de sa propriété à Diane et honorer scrupuleusement la déesse, afin d'éviter, à l'instar d'Oenée, d'attirer sur lui et sur ses biens agraires la colère de la déesse et, d'une manière plus générale, du monde sauvage qu'elle patronne. Les quelques vers dont nous disposons ne nous permettent pas d'aller plus loin dans le sens de cette hypothèse, néanmoins il apparaît, à en croire Horace et Ovide, que Diane n'était pas totalement étrangère à l'activité agricole et à la garantie des biens agraires.

4. 5. Mars Gradivus, le protecteur des champs des Gètes

Dans le livre III de l'*Enéide*, Virgile a explicitement présenté Mars Gradivus comme le protecteur des champs des Gètes. Alors qu'il a relaté, par la voix d'Enée, un horrible prodige dont le héros avait été à la fois l'acteur et le témoin – Enée a vu le sang noir couler d'un cornouiller après avoir tenté d'en arracher une branche –, Virgile a chanté :

« L'âme bouleversée, je [Enée] suppliais les nymphes agrestes et le vénérable Mars Gradivus qui protège les champs des Gètes de rendre comme il peut ce prodige favorable et d'en conjurer la signification⁴. »

Ces quelques vers engendrent un certain nombre de questions : que signifie l'épiclèse Gradivus ? Pourquoi Enée invoque-t-il le vénérable Mars Gradivus dans cette circonstance ? Pourquoi Mars Gradivus serait-il spécifiquement le protecteur des champs des Gètes ? Tout d'abord, il convient de préciser que Gradivus est une épiclèse relativement couramment attachée à Mars qui ne semble pas avoir de lien particulier avec l'agriculture. Et ce malgré les approches de certains linguistes⁵ qui présupposaient que le dieu avait été à l'origine particu-

¹ *Métamorphoses* VIII, 281-297.

² *Odes* III, 22, 1 : *Montium custos nemorumque, uirgo.*

³ *Odes* III, 22 5-8 : *imminens uillae tua pinus esto, quam per exactos ego laetus annos verris obliquom meditantis ictum sanguine donem.*

⁴ *Enéide* III, 34-36 : *Multa mouens animo nymphas uenerabar agrestis Gradiumque patrem, Geticis qui praesidet aruis, rite secundarent uisus omenque learent.*

⁵ Sur ce point cf. Ernout A., Meillet A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1967.

lièrement proche des travaux des champs, des cultures céréalières¹. Cette épiclèse signifierait « celui qui s'avance à grand pas », celui qui est « en marche ». D'ailleurs, dans le livre X de l'*Enéide*, Virgile l'a employé dans un contexte exclusivement guerrier².

En outre, la raison pour laquelle Enée a invoqué Mars Gradivus dans ce contexte semble avant tout liée à sa situation. En effet, Virgile a situé ce prodige en Thrace, et il a même présenté, au vers III, 13, cette terre comme la terre de Mars : « Au large s'étend la terre de Mars, aux vastes plaines cultivées par les Thraces »³. D'autre part, les Gètes étaient une tribu thrace. Ainsi, en évoquant la protection de Mars sur les champs des Gètes, Virgile ferait de nouveau référence au fait que la Thrace est la terre de Mars. Ce serait par conséquent en tant que divinité qui patronne la Thrace, en tant que principale divinité des lieux qu'Enée aurait invoqué Mars Gradivus pour qu'il conjure la signification de ce prodige. D'ailleurs, Virgile n'a pas exactement chanté « le vénérable Mars Gradivus qui protège les champs des Gètes », mais qui préside au champ des Gètes : *Geticis qui praesidet aruis*. Le verbe *praesidere* peut avoir le sens de « protéger », mais il a tout de même un sens un peu plus global que ce dernier. M.-C. Deproost, dans la *Bibliotheca Classica Selecta*, a d'ailleurs traduit le vers par « l'auguste Gradivus qui règne au pays des Gètes ».

Enfin, les Gètes – rappelons qu'Horace l'a d'ailleurs indiqué dans l'*Ode* III, 24⁴ – pratiquaient l'agriculture de manière itinérante et collective. Par conséquent, même en tant que protecteur des champs des Gètes, le Mars Gradivus chanté par Virgile ne pourrait être considéré comme un protecteur de la propriété foncière. En revanche, il convient de rappeler que, d'après Caton – paragraphe 141 du *De l'agriculture* –, Mars était le dieu sollicité et honoré dans le cadre de la lustration des champs, un rite destiné à protéger tout ce qui appartient au propriétaire d'un domaine à travers le renforcement de ses limites⁵. De plus, Jean Gagé a cru observer un rapprochement entre Mars Gradivus et les *Terminalia*⁶, à partir du rapport particulier entretenu par le dieu, lorsqu'il est pourvu de cette épiclèse, avec les

¹ Précisons que pour J. Gagé, *Gradivus* provient « d'un objet capable d'utilisation rituelle, un *gradus* », qui « a un sens matériel banal : pas (d'un escalier), marche, etc. Mais il entre facilement aussi dans un vocabulaire architectural, et peut s'appliquer à l'accès d'un autel ». J. Gagé poursuit en indiquant : « le sens que nous supposons irait un peu plus loin, puisque le *gradus* aurait été, en quelque sorte mobile, et employé à quelque forme de sacrifice, particulièrement de libation » (Gagé J., « L'épreuve rituelle du "Gradus" et les origines du Mars Gradivus », "Sodalitas. Scritti in onore di Antonio Guarino", Napoli, 1984, p. 24).

² *Enéide* X, 540-542 : « Enée l'affronte, le poursuit dans la plaine ; l'homme tombe ; dressé sur lui, Enée l'immole, le couvrant de son ombre ; sur ses épaules Séreste emporte les armes recueillies, trophée pour toi, roi Gradivus » : *Quem congeesus agit campo lapsumque superstans immolat ingentique umbra tegit arma Serestus lecta refert umeris, tibi, rex Gradiue, tropaeum*.

³ *Enéide* III, 12-13 : *Terra procul uastis colitur Mauortia campis, Thraces arant*

⁴ Au sujet de ces vers cf. *supra*.

⁵ Au sujet de ce rite et de la notice que lui a consacré Caton cf. notamment *supra*. Par ailleurs, d'une manière plus générale, concernant le rapport de Mars avec la lustration cf. Rosivach V.J., « Mars the lustral god », *Latomus, REL*, XLII, 3, 1983, p. 509-521.

⁶ Au sujet de cette fête cf. *supra* (chapitre 1. 1. de la présente partie).

termes *tular* et *tuder* qui traduisent l'idée de limite, de borne-frontière, respectivement en étrusque et en ombrien¹. Mars Gradivus jouerait par conséquent un rôle de protecteur des limites générales et des limites des domaines en particulier. Il se positionnerait en gardien au niveau des limites de la propriété foncière. Toutefois, les poètes de l'époque augustéenne n'ont pas mis en valeur cette qualité du dieu.

4. 6. Jupiter *Optimus Maximus*, le souverain protecteur de la propriété des terres

Il y a, dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne, quelques passages dans lesquels Jupiter peut apparaître, si ce n'est comme un protecteur de la propriété foncière, du moins comme ayant un rôle dans la protection de cette dernière. Virgile a notamment présenté, dans les vers 60-61 de la III^{ème} *Bucolique*, Jupiter comme un protecteur des terres : « Jupiter est partout ; c'est lui qui veille sur les terres, lui qui a le souci de mes chants »². Il n'est pas explicitement question de domaine, de propriété privée des terres, mais en chantant que Jupiter veillait sur les terres, il est probable que Virgile pensait à des terres qui étaient destinées à l'activité agricole et qui appartenaient à des individus. De plus, le poète a bien spécifié auparavant que Jupiter s'occupait de tout : « Jupiter est partout »³.

Par ailleurs, lorsque dans l'*Elégie* IV, 9, Propertius a relaté le vol des troupeaux d'Hercule par le perfide Cacus, il a indiqué que par son vol Cacus avait outragé Jupiter : « Mais les bœufs ne furent point respectés de l'hôte perfide qu'était Cacus, qui, par son vol, outragea Jupiter »⁴. Ainsi, voler des bœufs, ou plus généralement un bien agricole, serait un affront à Jupiter. Mais il est aussi probable que la référence à Jupiter soit liée au fait qu'il était le père d'Hercule. En définitive, il y a peut-être de ces deux références dans cette affirmation de Propertius.

Enfin, Ovide a indiqué, dans le livre II des *Fastes*, que Jupiter était lié à Terminus, le dieu des limites, et notamment des limites des propriétés foncières. En effet, rappelons que le poète a situé l'enclos sacré de Terminus à l'intérieur du temple de Jupiter Capitolin :

« Qu'advint-il quand on construisit le nouveau Capitole ? Si les dieux, dans un bel ensemble, s'inclinèrent devant Jupiter en cédant leur emplacement, Terminus, lui, demeura, selon le récit des anciens, à l'intérieur du sanctuaire, là où il fut trouvé ; ainsi, il partage le temple avec le grand Jupiter⁵. »

¹ Gagé J., « L'épreuve rituelle du "Gradus" et les origines du Mars Gradivus », "Sodalitas. Scritti in onore di Antonio Guarino", Napoli, 1984, p. 21-38.

² *Bucoliques* III, 60-61 : *Iouis omnia plena ; ille colit terras, illi mea carmina curae.*

³ *Bucoliques* III, 60 : *Iouis omnia plena.*

⁴ *Elégies* IV, 9, 6-7 : *Sed non infido manserunt hospite Caco incolumes : furto polluit ille Iouem.*

⁵ *Fastes* II, 667-671 : *Quid, noua cum fierent Capitolia ? Nempe deorum Cuncta Ioui cessit turba locumque dedit ; Terminus, ut ueteres memorant, inuentus in aede Restitit et magno cum Ioue templa tenet.*

Au-delà de cette « promiscuité physique » entre les deux divinités et de cette immobilité inhérente à Terminus qui a engendré sa présence dans le temple de Jupiter – rappelons que Tite-Live et Denys d’Halicarnasse ont eux aussi consacré quelques lignes au récit du refus manifesté par Terminus de quitter le Capitole lors de la construction du temple de Jupiter *Optimus Maximus*¹ –, il y a probablement un lien en termes de prérogatives entre Terminus et Jupiter. Comme l’a indiqué Antonio Gonzalès « les multiples facettes de Jupiter lui permettent de régner sur un des fondements de la cohésion de la société romaine qui est le respect de la fidélité et du serment »². Or, un des éléments majeurs de la cohésion dans la société romaine réside dans le respect des limites, et notamment des limites des propriétés foncières. Autrement dit, Jupiter participerait, lui aussi, mais de manière générale, avec des prérogatives larges, à la garantie des limites des domaines, alors que Terminus est un spécialiste³.

Indiquons à ce sujet, d’une part, que Platon, dans le livre IV des *Lois*, a fait référence à un Zeus protecteur des bornes dont les prérogatives semblent très proches du Terminus romain – « Que soient donc portées en premier lieu les lois dites agricoles. Formulons ainsi la première, consacrée à Zeus protecteur des bornes : « Que personne ne meuve les bornes de la terre voisine » »⁴ –, d’autre part, que Denys d’Halicarnasse a décrit, dans le paragraphe II, 74 de ses *Antiquités romaines*, l’instauration du culte de Terminus par Numa, et qu’il a appelé ce dieu Zeus Horios, ce que les traducteurs ont souvent traduit par Jupiter Terminalis : « For, having ordered every one to draw a line around his own land and to place stones on the bounds, he consecrated these stones to Jupiter Terminalis »⁵. Enfin, dans la prophétie de Végoia⁶, Jupiter est explicitement présenté comme le garant des bornes, des limites et de la propriété individuelle des terres : « Quand Jupiter a revendiqué pour lui la terre d’Etrurie, il a décidé et ordonné que les champs fussent bornés, et les limites du territoire, marquées. Connaissant la cupidité des hommes et leur avidité en terre, il a voulu que tout fût marqué par des bornes... Celui qui y touchera, les déplacera en agrandissant sa propriété au détriment de la propriété d’autrui, sera pour ce crime condamné par les dieux »⁷. Par conséquent, un lien, en termes de prérogative, entre Terminus et Jupiter, est avéré, et, d’une manière plus générale, le rôle de Jupiter dans la protection et la garantie de la propriété foncière également.

¹ A ce sujet cf. notamment *supra* (chapitre 1. 1. de la quatrième partie).

² Gonzalès A., « Borner et limiter : pré-droit et sacralisation de la propriété aux origines de Rome », *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l’Empire romain*, p. 189.

³ Rappelons que, d’une manière générale, sur le rapport entre Jupiter et Terminus il convient de se rapporter à Piccaluga G., *Terminus. I segni di confine nella religione romana*, Rome, 1974, p. 286-292.

⁴ Platon, *Les Lois*, VI, 761 e.

⁵ Denys d’Halicarnasse, *Antiquités romaines* II, 74.

⁶ Pour une hypothèse concernant la datation de la prophétie de Végoia cf. Heurgon J., « Une datation de la prophétie de Végoia », *REL*, 37, 1959, p. 46-49, ainsi que Turcan R., « Encore la prophétie de Végoia », *Mél. Heurgon*, p. 1009-1019.

⁷ Traduction de Liou-Gille B., *Une lecture religieuse de Tite-Live I...*, p. 394-395.

4. 7. Des poètes qui mettent indirectement en valeur le caractère sacré de la propriété foncière

Outre les vers dans lesquels Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont chanté les dieux qui protègent la propriété foncière, il y a dans leurs œuvres quelques passages desquels émane implicitement le caractère sacré de la propriété foncière par l'intermédiaire notamment, des références à la nécessité d'un soutien divin dans la conservation de la propriété d'un domaine, la mise en valeur de l'impiété de ceux qui ne respectent pas les limites des propriétés, ou encore l'établissement d'un parallèle entre le tracé du *pomerium* et l'instauration des limites d'un domaine.

Dans son ensemble, la I^{ère} *Bucolique* exprime la nécessité d'un soutien divin dans la garantie de la propriété des biens agraires. En effet, Tityre a affirmé, à plusieurs reprises, que le fait qu'il puisse conserver la propriété de ses terres et de son troupeau était dû à un dieu : « O Mélibée, c'est à un dieu que nous devons cette tranquillité ; car Il sera pour moi, toujours, un dieu ; Son autel, une tendre victime, un agneau de nos bergeries, souvent l'ensanglantera. Grâce à Lui, mes génisses ont le droit de paître en liberté, comme tu vois »¹, ou encore : « Alors j'ai vu, Mélibée, le jeune héros en l'honneur de qui, douze jours par an, nos autels fument. Alors il a d'emblée fait cette réponse à ma requête : « Faites paître vos bœufs, comme avant, mes enfants ; élevez des taureaux »². De même, à aucun moment Mélibée n'a contesté cette intervention divine dans la garantie du patrimoine agricole de son interlocuteur³, au contraire, il a demandé à Tityre quel était ce dieu : « Mais au fait, ton dieu, quel est-il ? Tityre, dis-le nous »⁴.

Le dieu dont il est question est probablement Octavien⁵. En érigeant ainsi le jeune héritier de César en dieu Virgile faisait son éloge, mais il y a aussi une part de réalisme. En tant que responsable des distributions de terres aux vétérans de Philippes⁶ et, par conséquent, des expropriations de plusieurs milliers d'Italo-Romains, Octavien disposait d'un pouvoir très important, qui faisait effectivement de lui l'égal des dieux et même un « dieu » dont l'action était

¹ *Bucoliques* I, 6-9 : *O Meliboee, deus nobis haec otia fecit : namque erit ille mihi semper deus ; illius aram saepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus. Ille meas errare boues, ut cernis.*

² *Bucoliques* I, 42-45 : *Hic illum uidi iuuenem, Meliboee, quotannis bis senos cui nostra dies altaria fumant. Hic mihi responsum primus dedit ille petenti : « Pascite, ut alte, boues, pueri ; submitte tauros. »*

³ Relevons que dans les deux passages cités ci-dessus, il est uniquement question de propriété de bétail, des troupeaux que possède Tityre, toutefois, c'est bien aussi de la propriété des terres et de son domaine dans son ensemble que Virgile a traité dans la I^{ère} *Bucolique*. Rappelons, en effet, que Virgile a chanté par l'intermédiaire de Mélibée : « Heureux vieillard, ainsi tes champs te resteront ! » : *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !* (*Bucoliques* I, 46). D'ailleurs, d'une manière générale au sujet du rapport à la propriété privée dans ces vers cf. la première partie de la présente étude.

⁴ *Bucoliques* I, 18 : *Sed tamen iste deus qui sit, da, Tityre, nobis.*

⁵ Sur ce point cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie).

⁶ Au sujet du rôle d'Octavien dans les distributions de terres aux vétérans de Philippes cf. notamment *supra* chapitres 1. 1. 2.-1. 1. 6. de la première partie.

plus concrète que celle de Terminus, Silvain et toutes les divinités ayant un rôle dans la garantie de la propriété foncière.

Enfin, dans un autre registre, mais qui renvoie également au caractère sacré de la propriété foncière, il convient de relever que Virgile, par la voix de Mélibée, a qualifié d'« impie » le soldat qui possédera son domaine :

« Est-ce que plus tard, revoyant mon royaume j'y retrouverai, surpris quelques épis ? Un soldat impie possédera ces terres si soigneusement défrichées ?¹ »

Il ne semble pas qu'il soit question de spoliation dans le cas de Mélibée. Le soldat qui a acquis ses terres ne l'a vraisemblablement pas fait de manière violente, comme Virgile l'a raconté à propos de Moeris et Ménalque dans la IX^{ème} *Bucolique*². En définitive, il semble que Mélibée ait été, comme des milliers d'Italo-Romains, exproprié de ses terres dans le cadre officiel et légal – dans le sens où il a été défini par les triumvirs en exercice³ – des distributions de terres aux vétérans victorieux de Philippes. Ainsi, pour Virgile, le fait de devenir le propriétaire d'un domaine à la suite d'une expropriation, même si le nouveau propriétaire était dans son droit, apparaît comme un acte nécessairement contraire aux règles sacrées – c'est le terme d'*impius* que Virgile a employé. A moins que cette impiété soit principalement liée au fait qu'il s'agit d'un soldat, dans le sens où un soldat était amené à tuer des individus et qu'il se souillait avec le sang de ses victimes. Quoi qu'il en soit, d'une manière générale, il émane de cette églogue que la garantie de la propriété agraire est le fait des dieux.

Par ailleurs, il convient de revenir sur la manière dont Virgile a mis en scène le déplacement d'« une borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs »⁴ lors du combat qui opposa Enée et Turnus, à la toute fin de l'*Enéide*. Il n'est pas question de citer à nouveau l'intégralité du passage, ni de revenir sur tous les aspects de l'interprétation globale qu'il est possible d'en faire⁵. Nous souhaitons ici mettre l'accent sur le caractère impie de l'acte de Turnus. En effet, en insistant tout au long de son poème sur la piété d'Enée⁶, en insistant sur le poids de la pierre – « A peine douze hommes à cette fin choisis la pourraient-ils charger sur leurs épaules »⁷ –, en établissant un lien direct entre ce

¹ *Bucoliques* I, 69-70 : *post aliquot, mea regna uident, mirabor aristas ? Impius haec tam culta noualia miles habebit ?*

² Au sujet de la spoliation dont ont été victimes Moeris et Ménalque cf. *supra* (chapitre 1. 2. 2. de la première partie).

³ Au sujet des décisions prises par les *triumvirs* en faveur des distributions de terres aux vétérans de Philippes cf. notamment *supra* (chapitre 1. 1. 1. de la première partie).

⁴ *Enéide* XII, 898 : *limes agro positus, litem ut discerneret aruis.*

⁵ Pour avoir le passage dans son ensemble et pour plus de commentaires cf. la partie précédente.

⁶ Sur la manière dont Virgile a chanté la piété d'Enée tout au long de l'*Enéide* cf. notamment Perret J., *Virgile : l'homme et l'œuvre*, Paris, 1952 ; Brisson J.-P., *Virgile, son temps, le nôtre*, Paris, 1966 ; Lewuillon S., « La piété d'Enée et Caton le Censeur. Un problème d'idéologie et de propagande impériales », *Latomus*, XXXVIII, 1979, p. 125-146 ; Ogawa M., « Significance of the Aeneas legend in ancient Rome », *Cultura antiqua (Kyoto Palaeol. Assoc. of Japan)*, XXXI, 1, 1979 p. 1-20.

⁷ *Enéide* XII, 899 : *Vix illud lecti bis sex cervice subirent.*

geste et la perte de force qui conduit à la mort de Turnus – « Mais qu’il courre, qu’il marche, il ne se reconnaît plus ou qu’il soulève la pierre colossale, essaie de lui imprimer un mouvement ; ses genoux chancellent, son sang glacé s’est figé de froid. Alors la pierre même qu’il tient en mains, roulant par l’air vide, n’acheva la distance ni ne porta le coup »¹ –, Virgile a laissé entendre qu’en soulevant cette « borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs »², Turnus avait fait preuve d’impiété, et que c’est l’impiété de son acte qui lui avait coûté la victoire et la vie. A l’inverse, Enée apparaît comme le bras armé des dieux, comme celui qui poursuit et concrétise la punition infligée à l’impie que la borne lésée avait elle-même impulsée³. Par cette mise en scène, Virgile a dénoncé avec force l’impiété qui consiste à déplacer une borne destinée à marquer les limites d’un domaine – à la suite de ces vers, déplacer une borne apparaît comme le geste impie par excellence –, et, par conséquent, il a rappelé à ses lecteurs le caractère sacré, inviolable de la propriété foncière. Enfin, il est remarquable que dans la première églogue de son premier poème, du moins pour ce qui est de ses œuvres conservées, et dans les derniers vers de son dernier poème, Virgile a traité du caractère sacré de la propriété privée des terres.

A ces deux passages, il convient d’ajouter quelques vers du livre XV des *Métamorphoses* dans lesquels Ovide a relaté la manière dont Cipus avait pris possession des terres que lui avait offertes les Romains⁴ :

« Pour les grands, comme il t’était interdit, Cipus, d’entrer à l’intérieur des murs, ils te font hommage à la campagne de tout le terrain que tu pourrais, avec un attelage de bœufs, enfermer dans le sillon tracé par la charrue depuis le lever du soleil jusqu’à son coucher⁵. »

Cette manière de tracer les limites d’un domaine – il est, en effet, question que Cipus devienne le propriétaire des terres qu’il sera capable d’enserrer en une journée avec un attelage de bœufs – en passant la charrue renvoie directement au tracé du *pomerium*, c’est-à-dire des limites sacrées de la ville de Rome, effectué par Romulus. En effet, quelques auteurs romains dont Ovide dans le livre IV des *Fastes* ont raconté que Romulus avait tracé les limites de la ville à l’aide d’une charrue tirée par des bovidés. Ovide a ainsi chanté : « Il [Romulus] choisit le jour approprié pour tracer à la charrue les limites des remparts »⁶ ou encore « Ensuite Romulus,

¹ *Enéide* XII, 903-907 : *Sed neque currentem se nec cognoscit euntem tollentemque manu saxumue immane mouentem ; genua labant, gelidus concreuit frigore sanguis. Tum lapis ipse uiri, uacuum per inane volutus nec spatium euasit totum neque pertulit ictum.*

² *Enéide* XII, 898 : *limes agro positus, litem ut discerneret aruis.*

³ Pour une interprétation semblable cf. Huskey S.J. « Turnus and Terminus in Aeneid 12 », *Mnemosyne*, 52, 4, 1999, p. 77-82.

⁴ Au sujet du mythe de Cipus et de la raison pour laquelle les Romains lui ont à la fois offert des terres et interdit de rentrer à l’intérieur de Rome cf. notamment *supra* (chapitre 3. 3. de la troisième).

⁵ *Métamorphoses* XV, 616-619 : *At proceres, quoniam muros intrare uetaris, Ruris honorati tantum tibi, Cipe, dedere, Quantum depresso subiectis bubus aratro Conplecti posses ad finem lucis ab ortu.*

⁶ *Fastes* IV, 819 : *Apta dies legitur, qua moenia signet aratro.*

serrant les mancherons de la charrue, creuse le sillon pour le tracé des remparts. Une vache blanche et un bœuf blanc comme neige portent le joug »¹. De plus, afin de bien mettre en valeur le caractère sacré des limites de la ville, la tradition a retenu que le propre frère de Romulus, Remus, avait été mis à mort pour ne pas avoir respecté ces limites naissantes. Ovide a ainsi relaté, toujours dans le livre IV des *Fastes*², que Romulus avait confié à Celer la tâche de punir de mort quiconque tenterait de franchir les murs naissants, et que ce dernier s'était exécuté lorsque Remus avait sauté par-dessus la base des remparts :

« Celer, voici la tâche que je confie à tes soins : que personne ne franchisse les murs ni le fossé creusé par le soc ; mets à mort quiconque aurait cette audace ». Remus, qui ignorait cette consigne, commence par dédaigner ces murs si bas et par dire : « C'est avec ça que le peuple sera à l'abri? ». Et sans tarder, il sauta : d'un coup de pelle, Celer punit son audace. Remus s'écrase en sang sur le sol dur. Quand le roi apprend cette nouvelle, il a les larmes aux yeux mais il les refoule et enferme sa douleur dans son cœur. Il ne veut pas pleurer publiquement et donne l'exemple du courage, en ajoutant : « Que tel soit le sort de l'ennemi qui franchira mes murs »³.

Il n'est pas question, dans les vers relatifs à Cipus, d'une tentative de non-respect des limites de son domaine et encore moins d'une mise à mort d'un éventuel coupable. Toutefois, le fait qu'Ovide ait précisé que Cipus avait tracé les limites de son domaine avec l'aide d'une charrue rappelle le caractère sacré des limites, et particulièrement de celles qui séparent les propriétés foncières⁴.

Conclusion chapitre 4

Cette étude menée permet de constater qu'au-delà des divinités spécialisées dans la protection des limites, telles que Terminus ou Silvain, des rites de lustration qui consistent à tourner autour des limites du domaine, des Lares qui peuvent jouer un rôle de protecteurs de l'ensemble des biens agraires, les poètes de l'époque augustéenne ont chanté d'autres divinités qui participent à la protection des domaines et mis en valeur, dans quelques autres passages, le caractère sacré de la propriété foncière. Ainsi, il apparaît à la lecture de Virgile, Horace, Tibulle et Ovide que Priape était un protecteur des jardins, et pas exclusivement des jardins de plaisance mais aussi du petit terrain qui entourait la *uilla* et dans lequel il y avait un

¹ *Fastes* IV, 825-826 : *Inde premens stiuam designat moenia sulco. Alba iugum niueo cum boue uacca tulit.*

² Notons qu'Ovide a aussi fait allusion à la cause de la mort de Remus dans les vers 635-636 de son pamphlet *Contre Ibis* : « comme Remus qui osa franchir les murailles nouvelles, qu'une arme rustique te frappe à la tête ! » : *Vtque Remo muros auso transire recentes, Noxia sint capiti rustica tela tuo.* Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'Ovide a ici établi un parallèle entre le franchissement du *pomerium* et le non-respect de son patrimoine.

³ *Fastes* IV, 838-848 : « *Sint* » que, « *Celer, curae* », *dixerat*, « *ista tuae : Neue quis aut muros aut factam uomere fossam Transeat, audentem talia dede neci.* » *Quod Remus ignorans humiles contemnere muros Coepit et « His populus » dicere « tutus erit? » Nec mora, transiluit : rutro Celer occupat ausum. Ille premit duram sanguinolentus humum. Haec ubi rex didicit, lacrimas introrsus obortas Deuorat et clausum pectore uolnus habet. Flere palam non uolt exempla que fortia seruat « Sic » que « meos muros transeat hostis » ait.*

⁴ Et ce, probablement, au-delà du fait que Cipus soit un personnage majeur de l'historio-mythologie romaine.

potager et, bien souvent, un verger. Par ailleurs, il émane de quelques vers composés par Virgile, Tibulle et Ovide que Cérès pouvait jouer un rôle, notamment par son attachement au droit et à la paix, dans la garantie des biens agraires. De plus, quelques vers d'Horace et d'Ovide mettent en valeur le fait que Mercure pouvait, dans certaines circonstances, jouer un rôle dans la protection des biens agraires, et un passage des *Odes* peut conduire à s'interroger sur une éventuelle intervention de Diane dans la garantie des biens agraires. De même, un passage de l'*Enéide* interpelle sur la faculté de Mars, pourvu de l'épée Gradivus, à jouer un rôle dans la protection des champs. Quant à Virgile, Properce et Ovide, ils ont évoqué dans quelques vers l'activité de Jupiter dans la protection des champs, et particulièrement dans la garantie des limites des domaines. Enfin, Virgile, dans la I^{ère} *Bucolique* ainsi qu'à la fin de l'*Enéide*, et Ovide, dans les *Métamorphoses*, ont mis en valeur le caractère sacré de la propriété foncière, et particulièrement des limites des propriétés, en mettant en scène les principaux personnages de l'histoire-mythologie romaine.

Conclusion quatrième partie

Cette quatrième partie met en valeur le fait que les poètes de l'époque augustéenne se sont plu à chanter les divinités qui agissent dans la protection de la propriété foncière, ainsi que les rites destinés à renforcer les limites des domaines. Horace, Tibulle et Ovide ont chanté Terminus, le dieu des limites en général et des limites des propriétés foncières en particulier. Le dernier a même consacré plus d'une cinquantaine de vers à décrire le culte que les Romains lui rendaient tous les 23 février. Par ailleurs, Virgile, Horace et Tibulle ont célébré la lustration des champs, un rite qui consistait à tourner avec des victimes autour des limites du domaine, et dont l'objectif était de réactiver la protection des dieux sur le domaine. Virgile, Horace, Tibulle, Propertius et Ovide ont également fait référence aux Lares, les protecteurs du foyer et de l'ensemble des biens du propriétaire, dans un contexte agraire. Ils les ont même présentés explicitement comme les protecteurs du domaine, et ont plusieurs fois employé leur nom pour faire référence au domaine dans son ensemble. De plus, ces poètes ont chanté les divinités spécialisées dans la protection du bétail, telles que Palès, Faunus et Pan. Enfin, Virgile, Horace, Tibulle et Ovide ont traité d'autres divinités, telles que Cérès, Mercure, Mars, Diane et Jupiter, qui agissent de manière ponctuelle dans la protection du domaine ou qui sont spécialisées dans la protection d'une partie du domaine, à l'instar de Priape.

De plus, il apparaît que ces poètes ont insisté sur les prérogatives protectrices de ces divinités, et plus largement sur le caractère sacré de la propriété foncière. Virgile et Ovide ont mis en scène des personnages de l'« historio-mythologie » romaine dans des situations relatives à la défense des limites des domaines ou à l'instauration de ces limites. Ovide a explicitement présenté Terminus comme le « dieu qui par sa marque délimite les champs »¹, indiqué que sans lui « chaque champ serait exposé aux litiges »² et évoqué le lien qui unit cette divinité à Jupiter. Tibulle a affirmé le souhait de pratiquer la lustration des champs pour protéger son domaine et indiqué qu'il honorait les Lares de ses pères, protecteurs de son domaine. Ovide a encore décrit dans le détail le culte qu'il rendait à Palès la protectrice de ses ovins, ainsi que celui que l'ensemble des Romains rendait à Faunus le protecteur des troupeaux. Horace, quant à lui, a explicitement sollicité le soutien de Mercure et, dans une moindre mesure, de Diane dans la protection de son domaine. Enfin, Virgile a qualifié Mars Gradivus de protecteur des champs et présenté Priape comme le protecteur des jardins.

D'autre part, s'il convient de remarquer que ces poètes se sont octroyé une certaine liberté dans la description des cultes rendus aux divinités qui agissent dans la protection du

¹ *Fastes* II, 640 : *Separat indicio qui deus arua suo.*

² *Fastes* II, 660 : *Omnis erit sine te litigiosus ager.*

domaine – Virgile et Tibulle ont notamment décrit la lustration des champs conjointement avec d’autres fêtes agraires qui n’avaient pas de rapport effectif d’un point de vue religieux –, il apparaît qu’ils n’en étaient pas moins de bons connaisseurs de ces divinités et de ces cultes. La mise en parallèle des informations extraites de leurs œuvres avec des textes produits sur les mêmes sujets par des agronomes, des historiens ou des commentateurs érudits ne révèle pas d’anomalie majeure. Il y a bien certaines divergences, mais elles ne sont pas plus importantes que celles que l’on peut relever entre les spécialistes eux-mêmes, et elles semblent même volontaires.

Comment expliquer cette attention portée par les poètes de l’époque augustéenne à ces divinités et à ces rites relatifs à la protection de la propriété foncière ? Il y a probablement des causes littéraires, ces auteurs se seraient influencés entre eux. Il est en effet possible d’établir des liens entre l’apothéose de Daphnis dans la V^{ème} *Bucolique* et la deuxième *Elégie* du livre II de Tibulle puisque, dans chacune d’entre elles, les auteurs ont chanté la joie de l’ensemble du monde rural ainsi que la lustration des champs, conjointement à d’autres fêtes agraires. De même, il est possible d’établir un lien entre la II^{ème} *Epode* d’Horace et la I^{ère} *Elégie* de Tibulle dans lesquelles chacun de ces poètes a chanté les Lares protecteurs du domaine et la lustration des champs, ou encore entre la manière dont Ovide a chanté la lustration du *pagus* dans les *Fastes* et la manière dont Virgile a chanté la lustration des *fruges* dans les *Géorgiques*. Toutefois, il y a aussi, comme nous avons pu nous en rendre compte dans les deuxième et troisième parties de notre étude, chez ces auteurs, un goût partagé pour le monde rural en général et pour leur propre domaine en particulier. Ainsi, d’une part, ces divinités protectrices du foyer et les fêtes qui leur étaient rendues leur sont apparues comme étant particulièrement représentatives de l’image positive, pieuse et joyeuse qu’ils souhaitaient rendre du monde rural, d’autre part, ils étaient soucieux de la préservation de leur domaine, d’autant qu’ils avaient, pour quatre d’entre eux, été personnellement concernés par les expropriations foncières consécutives à la victoire des césariens à Philippes¹.

D’ailleurs, il convient de s’interroger sur une éventuelle forme de sacralisation de la propriété foncière lorsque les poètes chantent le bonheur des propriétaires fonciers, et en particulier leur bonheur d’être les propriétaires d’un petit domaine, ou encore érigent la propriété foncière en fondement de la civilisation romaine, en élément fondamental de la représentation économique mais aussi sociale d’un individu. Il ne s’agit peut-être pas de sacralisation au sens proprement religieux du terme, mais il y a bien une volonté de placer la propriété foncière à un autre niveau que sa valeur uniquement économique. Enfin, il est également possible de se demander si, à l’inverse, les indications sur ces rites et ces divinités fournies par Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ne font pas partie du discours favorable

¹ Au sujet des expropriations foncières subies par ces auteurs à la suite de la victoire des Césariens à Philippes cf. notamment *supra* (chapitre 1. 2. de la première partie).

qu'ils ont produit sur le monde rural. L'objectif principal poursuivi par Tibulle dans l'*Élégie* II, 1 n'était probablement pas de faire étalage de ses bonnes connaissances en matière de rite, mais de décrire, d'« imaginer » une fête agraire qui symbolise toutes les fêtes agraires, qui soit, en quelque sorte, un condensé des pratiques religieuses dans le monde rural. Or, ces rites relatifs à la protection du domaine, ainsi que la description de grands foyers allumés par les paysans et la construction de cabanes de branchages par des esclaves lui sont apparus bien appropriés. Rappelons, d'ailleurs, que Virgile avait lui aussi choisi de mentionner la lustration des champs, dans cet autre « condensé » de religiosité rurale qu'est l'apothéose de Daphnis¹.

Ces causes convergent certainement et, quoi qu'il en soit, il apparaît que les cinq principaux poètes de l'époque augustéenne se sont plu à chanter les dieux et les rites relatifs à la garantie du domaine, qu'ils ont largement mis en valeur le caractère sacré de la propriété foncière, enfin que la lecture de leurs œuvres permet d'obtenir de précieuses informations sur ces dieux que les *domini* honoraient dans le but de conserver leur patrimoine foncier et de voir leurs exploitations prospérer.

¹ *Bucoliques* V, 56-80.

Conclusion

L'objectif de cette étude était de mettre en valeur les informations concernant le caractère sacré de la propriété foncière contenues dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne, mais aussi de comprendre que les vers que Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide ont écrit sur les divinités qui garantissent les limites des domaines et protègent les biens du propriétaire foncier font partie d'un discours plus large sur la propriété foncière et même sur le monde rural. Enfin, nous souhaitons également montrer que cet amour du monde rural, ce souci de la garantie de la propriété foncière étaient liés à une situation historique particulière vécue par ces poètes – avec néanmoins quelques différences suivant leur âge et leur engagement personnel – qui renvoie à un temps de privation de terres, de vastes expropriations foncières, de guerre civile sur le sol italien, de famine dans la péninsule, puis à une phase de paix favorisée par le *princeps*, qui s'accompagne d'une garantie de la propriété, d'une prospérité agricole, et, pour ces poètes, d'une volonté de jouir de la campagne.

La lecture des œuvres des cinq principaux poètes de l'époque augustéenne permet d'obtenir des informations importantes sur les divinités romaines qui avaient un rôle dans la protection du domaine, ainsi que sur les rites que le *dominus* pratiquait dans le but de renforcer les limites de sa propriété. Etant donné que ce sont des poètes et qu'à ce titre ils n'avaient pas pour objectif de décrire précisément des événements, des faits, des situations, il convient de prendre ces informations avec précaution. Néanmoins, la confrontation des indications qu'ils ont fournies sur chacune des divinités avec les passages rédigés sur les mêmes sujets par des historiens, des agronomes, des savants, des commentateurs érudits – c'est-à-dire des auteurs soucieux de l'exactitude des informations qu'ils fournissent –, laisse apparaître, d'une part, qu'il n'y a pas entre eux plus de contradictions qu'entre les spécialistes, d'autre part, qu'ils ont pris un certain nombre de libertés, notamment dans la description des fêtes. Par conséquent, il est possible d'obtenir à partir des œuvres de Virgile, Horace, Properce, Tibulle et Ovide des informations relativement fiables sur les divinités et les cultes relatifs à la sacralisation de la propriété foncière, du moins dans les limites d'une étude du fait religieux dans l'antiquité romaine qui ne prend pas en compte les sources épigraphiques et archéologiques¹.

¹ Au sujet de l'intérêt de l'archéologie, notamment de l'archéologie des sanctuaires et des nécropoles dans l'étude des rites romains, cf. en particulier Scheid J., « Pour une archéologie du rite », *Annales (HSS)*, 55, (3), 2000, p. 615-622.

En définitive, leurs œuvres, et particulièrement les vers 639-684 du livre II des *Fastes*, sont parmi les sources qui permettent le mieux de définir les prérogatives de Terminus – le dieu des limites en général et des limites des propriétés foncières en particulier –, de connaître la réalisation du culte qui lui était rendu tous les 23 février dans chaque domaine, de comprendre le lien qui unit Terminus à Jupiter. De même, la lecture de leurs œuvres est particulièrement instructive quant à la pratique de la lustration des champs, un rite dont l'objectif était d'attirer la protection divine sur l'ensemble de l'économie du domaine. De plus, les quelques passages dans lesquels ils ont chanté les Lares permettent de mesurer l'importance que ces derniers avaient dans la protection des propriétés foncières et des biens du *dominus*. Par ailleurs, d'autres divinités interviennent de façon plus partielle ou marginale : Priape en tant que protecteur des jardins, des terres qui enserraient la *villa* et faisaient parfois office de potager et de verger, Faunus et Pan en tant que divinités des monts et protecteurs des troupeaux, ou encore Palès en tant que protectrice des ovins. D'ailleurs, bien souvent ces poètes ont insisté sur les prérogatives protectrices mentionnées ci-dessus. Enfin, dans quelques passages, les cinq principaux poètes de l'époque augustéenne ont fait référence à des interventions d'autres divinités, telles que Cérès, Mercure, Mars, Jupiter, dans le domaine de la défense du patrimoine foncier, et ils ont souligné dans quelques vers le caractère sacré de la propriété foncière par des mises en scène de personnages majeurs de l'histoire-mythologie romaine.

Ils auraient encore pu traiter du rôle de protecteurs du domaine que pouvaient jouer quelques autres divinités telles que Fides, une divinité directement liée à la notion de sacré¹ ainsi qu'aux contrats, aux accords, à la loyauté, de Fortuna, une déesse qui assure « la prospérité ainsi qu'en témoignent ses attributs, le gouvernail et la corne d'abondance en particulier », et qui « veille sur la bonne marche des affaires de la maison, à leur heureux succès »². Ils auraient encore pu évoquer l'antique rôle de Vénus dans la protection des jardins³. Toutefois, il convient de reconnaître que ces auteurs ont largement mis en valeur le caractère sacré de la propriété foncière. De plus, il est possible de s'interroger sur une éventuelle forme de sacralisation de la propriété foncière dans la manière dont ils ont accordé une place majeure à cette dernière dans leurs œuvres.

Nous avons, en effet, constaté qu'au-delà des références aux divinités protectrices du domaine, les poètes de l'époque augustéenne avaient beaucoup chanté la propriété foncière –

¹ G. Freyburger a explicité cette idée dans l'introduction de sa thèse : « Fides constitue assurément un fait remarquable de la mentalité romaine. Elle est même susceptible d'éclairer, au-delà de la civilisation de Rome, la fonction du sacré en tant que lien entre les hommes d'une manière générale, de représenter, par sa position charnière entre le social et le religieux, un échantillon révélateur de l'intime interaction de ces deux sphères spirituelles en des époques reculées. » (*Fides : étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, 1986, p.10).

² Dubourdiou A., *Les origines du développement du culte des Pénates à Rome*, Rome, 1989, p. 79.

³ Sur ce point cf. Schilling R., *La religion romaine de Vénus depuis les origines jusqu'au temps d'Auguste*, Paris, 1954.

nous avons dénombré plus de cent cinquante références explicites et implicites à la propriété foncière – et qu'ils avaient, d'une manière générale, tenu un discours très positif sur cette dernière. Ils ont, à plusieurs reprises, chanté le bonheur de ceux qui possèdent des terres et, pour certains d'entre eux – Horace, Tibulle, Ovide –, fréquemment évoqué leur propre joie de posséder un petit domaine – il y a d'ailleurs là un élément important : ils n'ont jamais célébré les grandes propriétés, au contraire ils ont dénoncé l'accumulation excessive de terres. De plus, dans un nombre non négligeable de passages, ils ont présenté la propriété foncière comme étant l'élément fondamental du patrimoine d'un individu, et laissé entendre qu'un individu existait socialement avant tout à travers son domaine, son statut de propriétaire foncier. D'ailleurs, dans un nombre relativement important de passages ils ont dénoncé les atteintes à la propriété foncière. Enfin, il apparaît, dans les vers où ils ont chanté la société des dieux ou les premiers temps de leur civilisation, qu'ils ne pouvaient concevoir leur civilisation et, d'une manière plus générale, la civilisation sans l'existence de la propriété privée des terres.

Par ailleurs ces poètes ont chanté la gloire et le bonheur que les hommes pouvaient retirer de la pratique de l'agriculture, dénoncé avec force le délaissement de l'agriculture qui caractérisait leur époque, chanté la culture et l'élevage comme des dons divins, érigé la maîtrise des techniques agricoles en fondement de la civilisation, tenu au sujet des difficultés inhérentes à l'agriculture, et notamment des calamités agricoles, un discours pragmatique, mais optimiste. Ils se sont même dépeints en agriculteur actif, afin probablement de démontrer que le travail agricole n'était pas une activité indigne d'un Romain cultivé. De plus, ils ont présenté le monde rural comme un univers particulièrement esthétique, accueillant, habité par une nature fertile, productrice, protégé des vices, des tentations de la ville, de la guerre, de la politique, invitant au repos, ainsi qu'à la vertu, à la simplicité, à la modération, au respect du *mos maiorum*, des dieux et des ancêtres. Autrement dit, ils ont dépeint le monde rural comme le lieu dans lequel les hommes pouvaient le mieux s'épanouir, trouver le bonheur, et ils ont même chanté leur envie de jouir personnellement de ce bonheur rural. Or, concrètement c'était dans leur domaine ou ceux de leurs protecteurs qu'ils souhaitaient jouir de ce bonheur rural.

D'une certaine manière, les vers dans lesquels Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont célébré la propriété foncière appartient à un discours plus global, et lui aussi très positif, sur l'ensemble du monde rural. Ainsi, afin de ne pas avoir une vision tronquée de la façon dont les poètes de l'époque augustéenne ont considéré la propriété foncière, il était nécessaire de s'intéresser à l'ensemble des passages dans lesquels ils ont évoqué le monde rural. D'autant qu'il convient de souligner le caractère novateur de leurs discours. D'une manière générale, les poètes et même l'ensemble des auteurs – excepté les agronomes – romains antérieurs à la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère, firent peu de cas du monde

rural¹. C'était la ville ou des univers mythologiques lointains, « habillés » par une nature maniérée, inspirée des jardins, qui servaient le plus souvent de cadre aux fictions de ces auteurs.

Or, ce changement littéraire, cet attachement que Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide ont exprimé à l'égard du monde rural et particulièrement du respect de la propriété foncière, cette manière d'exprimer leur volonté de jouir de la tranquillité et de la paix dans leur domaine, enfin le caractère relativement homogène de leur discours sur tous ces sujets – il n'est pas question de nier toute spécificité chez ces cinq poètes ; d'ailleurs, tout au long de notre étude, nous avons tenu à analyser particulièrement chaque auteur ; ainsi des distinctions apparaissent, certains auteurs ont plus traité d'un sujet² ; par ailleurs, Propertius et Ovide ont été indéniablement moins attirés par le monde rural³, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a une tonalité, une signification proche dans les vers où les cinq principaux poètes de l'époque augustéenne ont chanté le monde rural et la propriété foncière – est probablement, du moins en partie⁴, une conséquence des guerres civiles, et plus spécifiquement des expropriations foncières massives qui ont concerné une quarantaine de cités italiennes en 41 avant notre ère.

En effet, à des degrés différents – liés notamment à des différences d'âge et à des prises de positions politiques personnelles ou familiales – ces cinq auteurs ont subi les guerres civiles et quatre d'entre eux – Virgile, Horace, Propertius et Tibulle – ont vraisemblablement été expropriés d'une part plus ou moins importante de leur patrimoine foncier après la victoire des césariens à Philippes. Afin de mobiliser un maximum de soldats en vue de la lutte contre les assassins de César qui disposaient de forces non négligeables, Marc Antoine, Octavien et Lépide ont, en même temps qu'ils fondaient le second *triumvirat* lors de l'entrevue de Bologne, promis des terres en Italie à leurs vétérans. Une fois la victoire acquise, les historiens contemporains estiment que c'est cinquante mille vétérans qu'il fallut installer sur un territoire italien

¹ A ce sujet cf. Grimal P., *Les Jardins romains*, notamment p. 380-403.

² Virgile a beaucoup composé sur l'esthétique du monde rural, sur le repos et la vertu qu'apporte ce cadre aux hommes, il a aussi beaucoup célébré le travail agricole, l'abnégation dont font preuve les agriculteurs, ainsi que l'agriculture elle-même, notamment en mettant en valeur son rôle civilisateur majeur. Horace a tenu un discours plus pragmatique et plus personnel, il a souvent évoqué son domaine sabin, son goût pour la vie à la campagne. En outre il a souligné concrètement les difficultés pour un urbain de devenir un agriculteur. Enfin il a beaucoup célébré la vertu et la piété du monde rural. Tibulle a lui aussi été très personnel, très concret, il s'est à plusieurs reprises présenté en agriculteur actif. D'autre part, il a insisté sur la piété qui émane du monde rural. Quant à Propertius, il n'a presque rien écrit sur l'agriculture, il a préféré dépeindre un univers rural avant tout plaisant, « orné » d'une nature maniérée. Enfin, Ovide a porté, semble-t-il, excepté dans ses œuvres d'exil, un regard assez lointain, assez littéraire sur ces sujets. Néanmoins il les a traités avec art, il a réalisé de beaux tableaux du monde rural, il a célébré l'origine divine de l'agriculture, il a su magnifier les calamités agricoles à travers le récit de certains mythes. Par ailleurs, lorsqu'il comprit qu'il ne quitterait plus Rome, il s'est souvenu de toute l'importance que le monde rural et l'agriculture pouvaient avoir pour un Romain.

³ A ce sujet cf. notamment la note précédente.

⁴ L'attraction personnelle de ces poètes pour le monde rural, et particulièrement celle de Virgile, a également pu jouer un rôle majeur.

déjà largement occupé. Il y eut par conséquent de nombreuses expropriations. Un grand nombre de cités italiennes furent touchées, une quarantaine selon les estimations d'Emilio Gabba.

Or, les terres familiales de Virgile étaient, semble-t-il, trop proches de Crémone, cité dont le territoire avait été cédé aux vétérans de Philippes. Le Mantouan aurait ainsi été spolié par un vétéran peu scrupuleux. Horace fut privé de l'ensemble du patrimoine que son père avait durement acquis parce qu'il avait participé à la bataille de Philippes du côté des Républicains. Le père de Propertius fut l'un des membres de l'élite de Pérouse qui combattit aux côtés de Lucius Antonius lors du siège de sa cité. Par conséquent, le jeune homme qu'il était fut privé d'une très grande partie de ses terres. Tibulle quant à lui ne fournit pas d'indication précise, mais il évoque à plusieurs reprises l'appauvrissement récent et important de sa famille. Ces citoyens romains apprirent donc à leurs dépens, et pour certains dès leur plus jeune âge, que contrairement à ce qu'indiquait le droit romain, la propriété n'était pas inaliénable. Par ailleurs, Ovide et sa famille n'ont, selon toute vraisemblance, pas été concernés par les expropriations consécutives à Philippes, mais du fait de sa *relegatio*, le poète a connu d'importantes difficultés avec son patrimoine, notamment foncier, et il a dû lui aussi prendre conscience de la non-inaliénabilité de la propriété.

Ces expériences personnelles, auxquelles il faut ajouter le traumatisme social global causé par ce vaste mouvement d'expropriation foncières de 41 avant notre ère et ses conséquences économiques désastreuses¹, expliquent que lorsque leur situation personnelle s'améliora du fait de la reconnaissance de leur talent et de la protection que leur offrirent certains personnages parmi les plus influents de l'époque – Virgile, Horace et Propertius furent soutenus par Mécène et Tibulle fut le chef de file du cercle littéraire patronné par Messalla, le triomphateur des Aquitains –, ces poètes exprimèrent le souhait de s'éloigner de la politique, de la ville, de jouir du monde rural dans les petits domaines qu'ils avaient pu conserver ou que leur protecteur leur avait offert, et d'honorer pieusement les divinités protectrices de leur domaine.

Autrement dit, l'attachement que ces poètes ont manifesté à l'égard du monde rural, de la propriété, et particulièrement de la propriété foncière, et la situation historique, leur situation personnelle, le contexte littéraire ainsi que leur goût pour les divinités qui protègent le domaine, sont intimement liés. Ainsi, au-delà d'un relevé d'informations sur la sacralisation de la propriété foncière, cette étude, d'une part, amène à prendre conscience du discours globalement positif produit par Virgile, Horace, Propertius, Tibulle et Ovide sur le monde rural et la propriété foncière, ainsi que de l'évolution littéraire – du moins en termes de thématique – que ce discours symbolise, d'autre part tend à souligner l'intérêt majeur des œuvres poétiques pour étudier les phénomènes historiques, sociaux et religieux qui leur sont

¹ Rappelons que, du fait des expropriations de 41 avant notre ère et du blocus maritime imposé par Sextus Pompée, l'Italie a subi une famine en 38 avant notre ère.

contemporains. Les poètes, notamment parce qu'ils se placent du point de vue de l'individu, apportent un éclairage particulier sur ces phénomènes. Ils sont d'excellents témoins de leur temps, de très bons « récepteurs-émetteurs ». Ils ne se font pas historiens, ils ne décrivent pas les événements historiques, mais ils les vivent, ils en sont les acteurs, les victimes parfois, et cela se ressent nécessairement dans leurs œuvres. Ainsi, là où le lecteur de Dion Cassius et d'Appien peut croire que, quelques semaines après la victoire d'Octavien sur Lucius Antonius à Pérouse, le problème des distributions de terres aux vétérans de Philippes était réglé¹, les œuvres de Virgile, Horace, Tibulle, Propertius et Ovide permettent de prendre conscience que ces événements eurent des conséquences à beaucoup plus long terme, qu'ils provoquèrent un véritable traumatisme dans la société romaine.

¹ Après les seize chapitres qu'il a consacrés, dans le livre 48 de son *Histoire romaine*, à la guerre de Pérouse, Dion Cassius s'engagea dans un récit alterné de la lutte contre Sextus Pompée et de la guerre menée par Antoine contre les Parthes. A aucun moment, dans ces chapitres et les suivants, il n'est revenu sur le problème des distributions de terres aux vétérans de Philippes. Appien a, quant à lui, privilégié l'accroissement de l'opposition entre Octavien et Antoine, après avoir largement développé les événements consécutifs à la victoire des Césariens, mais, à l'instar de Dion Cassius, il n'a plus évoqué le problème de la distribution des terres de 41. Or, rappelons, que d'après les spécialistes, c'est environ cinquante mille vétérans qu'il fallut installer sur le territoire d'une quarantaine de cités italiennes.

Bibliographie

Sources

Appien, *Les Guerres civiles à Rome*, I, Traduction Combes-Dounous, imprimerie des frères Mame, 1808 <<http://remacle.org/bloodwolf/historiens/appien/civile1.htm>>.

Appien, *Les Guerres civiles à Rome, Livre IV*, Traduction, introduction et notes par Philippe Torrens, Paris, 2008.

Appiani, *Bellorum civilium, Liber quintus*, Texte établi et traduit par Gabba E., Florence, 1970.

Les Arpenteurs romains. Hygin le gromatique, Frontin, Texte établi et traduit par Guillaumin J.-Y., Paris, 2005.

Auguste, *Hauts faits du divin Auguste*, Texte établi et traduit par Scheid J., Paris, 2007.

Augustin, *La Cité de dieu*, Texte établi et traduit par Jephargnon L., Paris, 2000.

Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques*, Tome II, Livres V-X, Texte établi et traduit par Marache R. Paris, 1978.

Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques*, Tome IV, Livres XVI-XX, Texte établi et traduit par Julien Y., Paris, 1998.

Bucoliques grecs, Tome I, Theocrite, Texte établi et traduit par Legrand Ph.-E., Paris, 1972.

Caton, *De l'Agriculture*, Texte établi, traduit et commenté par Goujard R., Paris, 2002 (deuxième tirage).

Caton, *Les Origines, fragments*, Texte établi, traduit et commenté par Chassignet M., Paris, 2002 (deuxième tirage).

Catulle, *Poésies*, Texte établi et traduit par Lafaye G., Paris, 1958 (quatrième édition revue et corrigée).

Cicéron, *Les Devoirs*, Livres II et III, texte établi et traduit par Testard M., Paris, 1970.

Cicéron, *Discours*, Tome I, *Pour Sex Roscius d'Amérie*, texte établi et traduit par H. De La Ville de Mirmont, Paris, 1960.

Cicéron, *Discours*, Tome II, *Pour M. Tullius*, texte établi et traduit par H. De La Ville de Mirmont, Paris, 1960.

Cicéron, *Discours*, Tome VII, *Pour A. Cécina*, texte établi et traduit par A. Boulanger, Paris, 1961.

Cicéron, *Discours*, Tome IX, *Sur la loi agraire*, texte établi et traduit par Boulanger A., Paris, 1960 (deuxième édition).

Cicéron, *Discours*, Tome XX, *Philippiques V à XIV*, texte établi et traduit par Wuilleumier P., Paris, 1973 (troisième tirage).

Cicéron, *Correspondance*, Tome V, texte établi et traduit par Bayet J., Paris, 1967.

- Columelle, *L'Economie rurale*, Traduction Du Bois L., Tome premier, Paris, 1844.
- Columelle, *L'Economie rurale*, Traduction Du Bois L., Tome deuxième, Paris, 1844.
- Columelle, *L'Economie rurale*, Traduction Du Bois L., Tome troisième, Paris, 1844.
- Columelle, *De l'Agriculture*, Livre III, Texte établi, traduit et commenté par Dumont J.-C., Paris, 2002 (deuxième tirage).
- Columelle, *De l'Agriculture*, Livre X (*De l'horticulture*), Texte établi, traduit et commenté par Saint-Denis de E., Paris, 1969.
- Corps de droit civil romain*, traduit par Hulot H., Berthelot J.-F., Tissot P.-A., Berenger A., réimpression de l'édition de Metz 1803, Scientia Verlag, Aalen, 1979, 14 volumes.
- Denys d'Halicarnasse, *Les Antiquités romaines*, Livre III, texte établi et traduit, Sautel J.-H., Paris, 1999.
- Dionysius Of Halicarnassus, Cary E., *The Roman Antiquities*, London, 1968 (reprinted).
- Dion Cassius, *Histoire romaine*, Livres 45-47, Traduction et commentaire historique, Thèse d'histoire ancienne sous la direction de François Hinard, Paris, 1996.
- Dion Cassius, *Histoire romaine*, Livres 48 et 49, Texte établi, traduit et annoté par Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., Paris, 1994.
- Dion Cassius, *Histoire romaine*, Livres 50 et 51, Texte établi, traduit et annoté par Freyburger M.-L., Roddaz J.-M., Paris, 1991.
- Frontin, *L'Œuvre gromatique, Corpus Agrimensorum Romanorum IV*, Texte traduit par Behrends O., Clavel-Lévêque M., Conso D., Von Cranach Ph., Gonzales A., Guillaumin J.-Y., Pena M. J., Ratti St., avec le concours de Capogrossi Colognesi L., Peyras J., Tirologos G., 1998.
- Gaius, *Institutes*, Texte établi et traduit par Reinach J., Paris, 1965 (deuxième tirage revu et corrigé).
- Homère, *Iliade*, XII, Tome II (chants VII-XII), Texte établi et traduit par Mazon P., Paris, 1956 (troisième édition).
- Horace, *Odes et Epodes*, Texte établi et traduit par Villeneuve F., Paris, 2002 (deuxième tirage de l'édition revue et corrigée par Hellegouarc'H J.).
- Horace, *Satires*, Texte établi et traduit par Villeneuve F., Paris, 2002 (treizième tirage).
- Horace, *Epîtres*, Texte établi et traduit par Villeneuve F., Paris, 2002 (dixième tirage).
- Hygin l'arpenteur, *L'Etablissement des limites, Corpus Agrimensorum Romanorum IV*, Texte traduit par Clavel-Lévêque M., Conso D., Gonzales A., Guillaumin J.-Y., Robin Ph., Naples, 1996.
- Hygin le gromatique, *L'Œuvre gromatique, Corpus Agrimensorum Romanorum V*, Texte traduit par Behrends O., Clavel-Lévêque M., Conso D., Gonzales A., Guillaumin J.-Y., Ratti St., avec le concours de Capogrossi Colognesi L., Peyras J., Belgique, 2000.
- Lucilius, *Satires*, Tome I, Livres I-VIII, Texte établi, traduit et annoté par Charpin F., Paris, 1978.
- Lucilius, *Satires*, Tome II, Livres IX-XXVIII, Texte établi, traduit et annoté par Charpin F., Paris, 1978.
- Lucilius, *Satires*, Tome III, Livres XXIX-XXX et fragments divers, Texte établi, traduit et annoté par Charpin F., Paris, 1978.

Lucrèce, *De la Nature*, Tome premier, Texte établi et traduit par Ernout A., Paris, 1959 (dixième édition revue et corrigée).

Lucrèce, *De la Nature*, Tome deuxième, Texte établi et traduit par Ernout A., Paris, 1956 (huitième édition).

Lucrèce, *De la Nature*, Texte établi et traduit par Karny-Turpin J., Manchecourt, 1997.

Macrobe, *Les Saturnales*, Nisard M. éd., Paris, 1863.

Martial, *Epigrammes*, Tome II, I^{ère} partie, Livres VIII-XII, Texte établi et traduit par Izaac H. J. (troisième tirage).

Ovide, *Les Amours*, Texte établi et traduit par Bornecque H., Paris, 2003 (septième tirage).

Ovide, *L'Art d'aimer*, Texte établi et traduit par Bornecque H., Paris, 2002 (troisième tirage de la huitième édition revue et corrigée par Heuzé Ph.).

Ovide, *Les Remèdes à l'amour, Les Produits de beauté pour le visage de la femme*, Texte établi et traduit par Bornecque H., Paris, 1961, (deuxième édition).

Ovide, *Les Métamorphoses*, Tome I, Livres I-IV, Texte établi et traduit par Lafaye G., Paris, 2007 (quatrième tirage de la huitième édition revue et corrigée par Fabre J.).

Ovide, *Les Métamorphoses*, Tome II, Livres VI-X, Texte établi et traduit par Lafaye G., Paris, 2002 (troisième tirage de la septième édition revue et corrigée par Le Bonniec H.).

Ovide, *Les Métamorphoses*, Tome III, Livres XI-XV, Texte établi et traduit par Lafaye G., Paris, 2002 (troisième tirage de l'édition revue et corrigée par Le Bonniec H.).

Ovide, *Les Fastes*, Tome I, Livres I-III, Texte établi, traduit et commenté par Schilling R., Paris, 2003 (troisième tirage).

Ovide, *Les Fastes*, Tome II, Livres IV-VI, Texte établi, traduit et commenté par Schilling R., Paris, 2003 (deuxième tirage).

Ovide, *Héroïdes*, Texte établi par Bornecque H., et traduit par Prévost M., Paris, 2004 (quatrième tirage de la cinquième édition revue, corrigée et augmentée par Porte D.).

Ovide, *Tristes*, Texte établi et traduit par André J., Paris, 2003 (troisième tirage).

Ovide, *Pontiques*, Texte établi et traduit par André J., Paris, 2002 (deuxième tirage).

Ovide, *Contre Ibis*, Texte établi et traduit par André J., Paris, 1963.

Palladius, *Traité d'agriculture*, Tome I, Livres I et II, Texte établi, traduit et commenté par Martin R., Paris, 1976.

Pétrone, *Satiricon*, Texte établi, traduit et commenté par Olivier Sers, Paris, 2001.

Platon, *Œuvres complètes*, Tome XI (2^{ème} partie), *Les Lois*, Livres III-VI, Texte établi et traduit par Places des E., Paris, 1965.

Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, Livre XVII, Texte établi, traduit et commenté par André J., Paris, 1964.

Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, Livre XVIII, Texte établi, traduit et commenté par Le Bonniec H. avec Le Boeuffle A., Paris, 1972.

Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, Livre XIX, Texte établi, traduit et commenté par André J., Paris, 1964.

- Plutarque, *Vies*, Tome I, Thésée-Romulus, Lycurgue-Numa, Texte établi et traduit par Flacelière R., Chambry E., Juneaux M., Paris, 1964.
- Plutarque, *Vies*, Tome 13, *Démétrios-Antoine*, Texte établi et traduit par Flacelière R., Chambry E., Paris, 1977.
- Plutarque, *Vies*, Tome 14. *Dion-Brutus*, Texte établi et traduit par Flacelière R., Chambry E., Paris, 1978.
- Plaute, Tome I, *Amphitryon, Asinaria, Aulularia*, Texte établi et traduit par Ernout A., Paris, 1959.
- Pompeius Festus, *De la Signification des mots*, Texte établi et traduit par Savagner M. A., Paris, 1846.
- Properce, *Elégies*, Texte établi, traduit et commenté par Viarre S., Paris, 2007 (deuxième tirage).
- Properce, *Elégies*, Texte établi et traduit par Paganelli D., Paris, 1961 (deuxième édition).
- Siculus Flacus, *Les Conditions des terres, Corpus Agrimensorum Romanorum I*, Texte traduit par Clavel-Lévêque M., Conso D., Favory F., Guillaumin J.-Y., Robin Ph., Naples, 1993.
- Sidoine Apollinaire (saint), Tome II, Lettres, Livres 1-5, Texte établi et traduit par Loyen A., Paris, 1970.
- Sénèque, *Lettres à Lucilius*, Tome III, Livres VIII-XIII, Texte établi par Préchac F. et traduit par Noblot H., Paris, 1957.
- Servius, Maurus Honoratus, *Servii Grammatici qui feruntur in Vergilii carmina Commentarii*, recensuerunt Georgius Thilo et Hermannus Hagen, I, Aeneidos librorum I-V commentarii, recensuit G. Thilo, Hildesheim, 1961.
- Servius, Maurus Honoratus, *Servii Grammatici qui feruntur in Vergilii carmina Commentarii*, recensuerunt Georgius Thilo et Hermannus Hagen, II, Aeneidos librorum VI-XII commentarii, recensuit G. Thilo, Hildesheim, 1961.
- Servius, Maurus Honoratus, *Servii Grammatici qui feruntur in Vergilii carmina Commentarii*, recensuerunt Georgius Thilo et Hermannus Hagen, III, recensuit G. Thilo Hildesheim, 1961.
- Suétone, *Vie des douze Césars*, Tome I, *César, Auguste*, Texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, 1980.
- Suétone, *Vie des douze Césars*, Tome II, *Tibère, Caligula, Claude, Néron*, Texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, 1981.
- Tacite, *Annales*, Livres I-III, Texte établi et traduit par Wuilleumier P., Paris, 1974.
- Tacite, *Annales*, Livres IV-VI, Texte établi et traduit par Wuilleumier P., Paris, 1975.
- Tetullien et saint Augustin : œuvres choisies, Nisard M. éd., Paris, 1862.
- Tite-Live, *Histoire romaine*, Tome I, Livre I, Texte établi par Bayet J., traduit par Baillet G.. Appendice rédigé par R. Bloch, Paris, 1967.
- Tite-Live, *Histoire romaine*, Tome VI, Livre VI, Texte établi et traduit par Bayet J., Paris, 1966.
- Tibulle et les auteurs du *Corpus Tibullianum, Elégies*, Texte établi et traduit par Ponchont M., Paris, 2003 (onzième tirage).
- Velleius Paterculus, *Histoire Romaine*, Tome II, Livre II, Texte établi et traduit par Hellegouarc'H J., Paris, 1982.

- Varron, *Economie rurale*, Tome I, Livre I, Texte établi, traduit et commenté par Heurgon J., Paris, 2003 (deuxième tirage).
- Varron, *Economie rurale*, Tome II, Livre II, Texte établi, traduit et commenté par Guiraud C., Paris, 2003 (deuxième tirage).
- Varron, *Economie rurale*, Tome III, Livre III, Texte établi, traduit et commenté par Guiraud C., Paris, 2003 (deuxième tirage).
- Varron, *De la Langue latine*, Tome II, Livre VI, Texte établi, traduit et commenté par Flobert P., Paris, 1985.
- Varron, *De la Langue latine*, Nisard M. éd., Paris, 1863.
- Virgile, *Bucoliques*, Texte établi et traduit par Saint-Denis de E., Paris, 2005 (huitième tirage).
- Virgile, *Géorgiques*, Texte établi et traduit par Saint-Denis de E., Paris, 2003 (dixième tirage).
- Virgile, *Enéide*, Tome I, Livres I-IV, Texte établi et traduit par Perret J., Paris, 2006 (quatrième tirage de l'édition revue et corrigée par Lesueur R.).
- Virgile, *Enéide*, Tome II, Livres V-VIII, Texte établi et traduit par Perret J., Paris, 2002 (septième tirage).
- Virgile, *Enéide*, Tome III, Livres IX-XII, Texte établi et traduit par Perret J., Paris, 2002 (troisième tirage).
- Virgile, *Enéide*, Livres I-VI, Texte établi par Goelzer H. et traduit par Bellessort A., Paris, 1966 (douzième tirage).
- Virgile, *Enéide*, Livres I-VI, Texte établi par Durand R. et traduit par Bellessort A., Paris, 1967 (neuvième tirage).
- Vitae Vergilianae*, Textes réunis par Brummer J., Lipsiae, 1933.

Etudes

Adam J.-M., Heidmann U. (éd.), *Science du texte et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*, Genève, 2005.

Adam J.-M., « Les sciences de l'établissement des textes et la question de la variation », *Sciences du texte et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*, Adam J.-M., Heidmann U. (ed.), Genève, 2005, p. 69-96.

Adam J.-M., *Linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, 2005.

Adcock F. « The interpretation of the *Res Gestae Divi Augusti* 34, 1 », *CQ* 45, 1951, p. 130-135.

Africa T.W., « The mask of an Assassin : a Psychohistorical Study of M. Junius Brutus », *JIH*, 8, 1978, p. 599-626.

Aigner Foresti L., « L'uomo Mecenate », *RSA*, 26, 1996, p. 7-26.

Alföldi A., Giard J.-B., « Guerre civile et propagande politique : l'émission d'Octave au nom du Divus Iulius (41-40 av. J.-C.) », *NAC*, 13, 1984, p. 147-161.

Alföldi A., « La divinisation de César dans la politique d'Antoine et d'Octavien entre 44 et 40 avant J.-C. », *RN*, 6^e sér. 15, 1973, p. 99-128.

Altheim F., *Römische Religionsgeschichte*, Baden-Baden, 1953 (2^{ème} éd., 1^{ère} éd. : 1931 ; traduction française 1955).

Amit M., « *Concordia*, Idéal politique et instrument de propagande », *Jura*, 13, 1962, p. 123-169.

André J., *La vie et l'œuvre d'Asinius Pollion*, Paris, 1949.

André J., *Les noms des plantes dans la Rome antique*, Paris, 1985.

André J.-M., *L'otium dans la vie morale et intellectuelle romaine des Origines à l'époque augustéenne*, Paris, 1966.

André J.-M., « L'otium virgilien. De la terre au ciel », *L'otium dans la vie morale et intellectuelle romaine des Origines à l'époque augustéenne*, Paris, 1966, p. 500-527.

André J. M., « L'otium et l'évolution morale à l'époque augustéenne. Les élégiaques entre le libertinage et l'ordre moral », *L'Otium dans la vie morale et intellectuelle romaine, des origines à l'époque augustéenne*, Paris, 1966, p. 285-429.

André J.-M., *Mécène. Essai de biographie spirituelle*, Paris, 1967.

André J.-M., « La philosophie religieuse de Cicéron : dualisme académique et tripartition varronienne », *Ciceronia : Hommages à Kazimierz Kumaniecki*, Michel A., Verdière R. (éd.), Leiden, 1975, p. 11-21.

André J.-M., « Mécène écrivain (avec en appendice les fragments de Mécène) », *ANRW II*, Principat, 30. 3, 1987, p. 1765-1787.

André J. M., « Les Odes romaines. Mission divine, otium et apothéose du chef », *Hommages à Marcel Renard I*, Bibauw J. (éd.), Bruxelles, 1969, p. 31-46.

- André J.-M., « Idéologie et traditions sur les origines de Rome », *La Rome des premiers siècles : légende et histoire : actes de la table ronde en l'honneur de Massimo Pallottino*, Firenze, Olschki, 1992, p. 9-35.
- André J.-M., « Les *Res Gestae* d'Auguste ou les nuances de l'égoïsme politique », *L'invention de l'autobiographie d'Hésiode à Saint-Augustin*, Paris, 1993, p. 97-114.
- André J.-M., « Politique, dirigisme augustéen et esthétisme chez Properce », *Mélanges Carl Deroux. I*, Bruxelles, 2002, p. 13-28.
- Andreau J., « Le monde classique : le monde romain. Agriculture et vie rurale », *Le grand atlas de l'archéologie*, 1990, p. 88-89.
- Andreau J., « Sur les choix économiques des notables », *Mentalités et choix économiques des Romains*, Andreau J., France J., Pittia S. (dir.), Bordeaux, 2004, p. 71-95.
- Annick M. (éd.), *Le jardin romain : épiscurisme et poésie à Rome : mélanges offerts à Mayotte Bollack*, Villeneuve-d'Asq, 2003.
- Arcellaschi A., « Properce, l'amour et l'argent », « *Aere perennius* » : en hommage à Hubert Zehnacker, Champeaux J., Chassignet M. (dir.), Paris, p. 335-342.
- Avallone R. « Mecenate : uomo, scrittore, ispiratore », *RSA*, 25, 1995, p. 133-141.
- Babcock Ch. L., « The role of Faunus in Horace, Carmina I,4 », *TAPhA*, XCII, 1961, p. 13-19.
- Badel C., *La noblesse de l'Empire romain. Les masques et la vertu*, Paris, 2005.
- Badian E., « M. Lepidus and the Second Triumvirate », *Arctos* 25, 1991, p. 5-16.
- Ball R.J., *Tibullus the Elegist*, Göttingen, 1983.
- Balsdon J.P.V.D., *Roman Women : their History and Habits*, Londres, 1962.
- Bane W., *The composition of the Roman Senate in 44 BC*, California, 1971.
- Barat Y., « Les recherches archéologiques des jardins de l'Antiquité », *L'Archéologie des jardins. Les nouvelles de l'Archéologie*, n°83-84, p. 56-61.
- Barchiesi A., *The poet and the Prince. Ovid and Augustan Discourse*, Berkeley, 1997.
- Bardon H., « Les élégies de Cornélius Gallus », *Latomus*, 1949, p. 217-228.
- Bardon H., « Bucolique et poétique », *Rh.M.*, CXXX, 1972.
- Barnes T. D., « The composition of Cassius Dio's *Roman History* », *Phoenix*, 38, 1984, p. 240-255.
- Barra G., « Il crimen di Cornelio Gallo », *Vichiana*, V, 1968, p. 49-58.
- Barthes R., *Mythologies*, Paris, 1957.
- Barthes R., « Introduction à l'analyse structurale des récits », *L'analyse structurale du récit*, Paris, 1981, p. 17-33.
- Bayet J., *Les origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926.
- Bayet J., « Virgile et les triumvirs agris *dividundis* », *REL*, VI, 1928, p. 271-299.
- Bayet J., « La religion romaine de l'introduction de l'hellénisme à la fin du Paganisme », *Mém. E.L.*, 1943, p. 330-373.
- Bayet J., *Histoire politique et psychologique de la religion romaine*, Paris, 1957 (réed. 1969).
- Bayet J., *Croyances et rites dans la Rome antique*, Paris, 1971.
- Bayet J., *Littérature latine*, Paris, 1984 (nouvelle édition, collaboration de L. Nougaret).

- Beaujeu J., « L'enfant sans nom de la IV^{ème} Bucolique », *REL*, LX, 1982, p. 186-215.
- Behrends O., « Le due giurisprudenze romane e le forme delle loro argomentazioni », *Index*, 12, 1983-1984, p. 189-225.
- Behrends O., « Les conditions des terres dans l'Empire romain », *De la terre au ciel, II, paysages et cadastres antiques*, Clavel-Lévêque M., Tirolagos G. (éd.), Besançon, 2004, p. 5-8.
- Behrends O., « Il *fines regere* tra possessori e usufruttuari in Italia e nelle province », *Index*, 32, 2004, p. 13-47.
- Behrends O., « Les rapports entre la terminologie gromatique et celle de la jurisprudence classique, leurs points de contact et leur indépendance fondamentale : l'exemple de l'œuvre de Frontin ; structure, méthode, vocabulaire », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, Besançon, 2005, p. 201-217.
- Bellen H., « La monarchia nella coscienza storica dello stato repubblicano. Un problema di continuità della storia romana », *Athenaeum*, 79, 1991, p. 5-15.
- Benario H.W., « Oktavian's status in 32 B.C. », *Chiron*, 5, 1975, p. 301-309.
- Bénéjam M.J., « L'âge d'or de Tibulle », *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, Paris, 1980, p. 91-103
- Benferhat Y., « *Vita rustica* : un idéal politique et moral ? Réflexions sur le *Pro Roscio Amerino* », *Caesarodunum XXXVII-XXXVIII*, 2003-2004, p. 259-287.
- Bengston H., *Marcus Antonius. Triumvir und Herrscher des Orients*, Munich, 1972.
- Bengston H., « Zu den Proskriptionen der Triumvirn », *SBAW*, 1972, p. 3-38.
- Bennett H., « Sacer esto », *TAPhA*, 61, 1930, p. 43-69
- Bennett P.G., « Tibullus and the Ambarvalia », *American Journal of Philology*, Winter, 1988, vol.109, n°4.
- Benveniste E., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes. I économie, parenté, société*, Paris, 1969.
- Bernardi A., « Le XII Tavole : i contenuti legislativi », *Storia di Roma I, Roma in Italia*, Turin, 1988, p. 415-425.
- Berringan J.R., « Dio Cassius' Defence of Democracy », *CB*, 44, 1968, p. 42-45.
- Bertrand E., « La bataille de Philippes dans l'Histoire romaine de Dion Cassius : un aperçu du travail de l'historien », *Récit et discours historique. Jeux et enjeux de la mise en forme*, Actes du colloque, Besançon 2-3 juin 2005, [sous presse].
- Besnier B., « la conception stoïcienne de la nature », *La nature et ses représentations dans l'Antiquité*, Paris, 1999, p. 119-131.
- Betti E., *La crisi della repubblica e la genesi del Principato*, Rome, 1982.
- Bietti Sestieri M., « Roma e il Lazio antico agli inizi dell'età de Ferro », *Roma e il Lazio dall'età pietra alle formazioni della città*, Rome, Rome, 1985.
- Biffi N., « Le orazioni di Messalla e la propaganda ottaviana contro Antonio », *Sileno*, 20, (1-2), 1994, p. 161-174.
- Billiard R., *L'agriculture dans l'Antiquité d'après les Géorgiques de Virgile*, Paris, 1928.
- Bingen J., « Cléopâtre : l'image et le diadème », *BAB*, 67, 1996, p. 235-248.

- Blanchard A., « L'architecture secrète des « Bucoliques » de Théocrite », *BAGB*, (1), 2006, p. 100-118.
- Boehm I., « Le vocabulaire de la frontière en grec ancien », *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, Boehm I., Charpentier M.-C. (éd.), [à paraître].
- Boissier G., *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, Paris, 1880.
- Bolchazy L.J., *Hospitality in Early Rome*, Chicago, 1977.
- Bonjour M., *Terre natale, Etudes sur une composante affective du patriotisme romain*, Paris 1976.
- Bonjour M., « *Nunc aurea Roma est*. A propos d'une image Ovidienne. », *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, Paris, 1980, p. 221-230.
- Bonnafé A., « Hésiode et la représentation de la nature », *La nature et ses représentations dans l'Antiquité*, Paris, 1999, p. 81-90.
- Bonnefond-Coudry M., *Le Sénat de la République romaine de la guerre d'Hannibal à Auguste*, Rome, 1989.
- Borgeaud Ph., *Recherches sur le dieu Pan*, Roma, 1979.
- Borghini A., « La nascita di Tages : una congettura a Isidoro, Et. 8, 9, 34-35 », *Athenaeum*, 94, (1), 2006, p. 271-273.
- Boucher J.-P., *C. Cornelius Gallus*, Paris, 1966.
- Boucher J.-P., « Le style élégiaque », *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Thill A. (dir.), Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, Paris, 1990.
- Bouquet M., « Le sauvage dans tous ses états : élément primordial des *Bucoliques* de Virgile », *Les Espaces du sauvage*, Besançon, Charpentier M.-C. (éd.), 2004, p. 53-65.
- Bouquet M., « La Sibylle servienne, guide de l'exégèse moderne ? », *La Sibylle : parole et représentation*, Rennes, 2004, p. 109-118.
- Bowersock G. W., *Augustus and the Greek World*, Oxford, 1969.
- Boyancé P., « Les origines de la Vénus romaine », *REA*, 61, 1959, p. 170-198.
- Boyancé P., « Portrait de Mécène », *BAGB*, 4, 1959, p. 333-344.
- Boyancé P., « L'épicurisme dans la société et la littérature romaines », *BAGB*, 19, 1960, p. 499-516.
- Boyancé P., « Fides et le serment », *Hommages à A. Grenier*, 1962, p. 329-341.
- Boyancé P., « Les Romains, peuple de la fides », *BAGB*, 1964, p. 419-435.
- Boyancé P., « La main de Fides », *Hommages à J. Bayet*, Bruxelles, 1964, p. 101-113
- Boyancé P., *Etudes sur la religion romaine*, Paris, 1972.
- Bosworth A.B., « Asinius Pollion and Augustus », *Historia*, 21, 1972, p. 441-473.
- Botteri P., « La définition de l'ager occupatorius », *Cahier du Centre Glotz III*, 1992, p. 45-55.
- Boyer R., *Anthropologie du sacré*, Paris, 1992.
- Brachet, J.-P., « Circus et circum : aperçus historiques », *Revue de philologie de littérature et d'histoire anciennes*, Tome LXXVI, Fasc. 2, 2002, p. 199-215.

- Bradley K., *Discovering the roman family. Studies in Roman social history*, New-York, Oxford, 1991.
- Bradshaw A., « Horace in Sabinis », *Studies in Latin literature and Roman history*, V, Deroux C. éd., Bruxelles, 1989, p. 160-186.
- Bréal M., *Hercule et Cacus étude de mythologie comparée*, Paris, 1863.
- Bréguet E., « L'Élégie I, 4 de Tibulle », *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Thill A. (dir.), Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, Paris, 1980, p. 65-71.
- Bremmer J., « Tibullus' colonus and his 'Ambarvalia' », *De agricultura, in memoriam Pieter Willem de Neeve*, Amsterdam, 1993, p. 177-181.
- Bremmer J., « 'religion', 'ritual' and the opposition 'sacred vs. Profan' : notes towards a terminological 'genealogy' », *Ansichten griechischer Rituale : Geburtstags-Symposium für Walter Burkert*, Stuttgart, 1998, p. 9-32.
- Bresson A., *Mythes et contradictions. Analyse de la VII^e Olympique de Pindare*, Paris, 1979.
- Brevet F.J., « Faunus en Horatius », *Hermeneux*, XLIII, 1971, p. 55-59
- Briquel D., « La triple fondation de Rome », *RHR*, 189, 1976, p. 145-176.
- Briquel D., « La science religieuse des Étrusques », Naissance de la science dans l'Italie antique et moderne : actes du colloque franco-italien des 1er et 2 décembre 2000 (Université de Haute-Alsace), De Poli L., Lehmann Y. (éd.), Bern, Frankfurt am Main, Lang, 2004, p. 53-69.
- Briquel D., « Jupiter, Saturne et le Capitole. Essai de comparaison indo-européenne », *RHR*, CXCVIII, 1981, p. 131-162.
- Briquel D., « Les voix oraculaires », *Les bois sacrés*, Naples, 1993, p. 77-90.
- Briquel D., « La lente genèse d'une cité », *Histoire romaine, Tome I, Des origines à Auguste*, Hinard F. (dir.), Paris, 2000, p. 11-83.
- Brisson J.-P., *Virgile : son temps et le nôtre*, Paris, 1980 (rééd.).
- Brisson J.-P., « Temps historique et temps mythique dans l'Énéide », *Poeta aeterna*, Leyde, 1971, p. 56-69.
- Brisson L., « La première « Bucolique » de Virgile : un débat poétique ? », *Mélanges Carl Deroux*, 1, Bruxelles, 2002, p. 78-83.
- Brisson J.-P., « Rome et l'âge d'or : Dionysos ou Saturne ? », *MEFRA*, 100-2, 1988, p. 917-922.
- Brisson J.-P., *Rome et l'âge d'or de Catulle à Ovide : vie et mort d'un mythe*, Paris, 1992.
- Broggini G., « Regolamento di confini : diritto romano », *Novissimo digesto italiano*, XV, Torino, 1968, p. 247 et suiv.
- Bruhl A., *Liber Pater, origine et expansion du culte dionysiaque à Rome et dans le monde romain*, Athènes-Paris, 1953.
- Brun J.-P. et alli, *Cumes*, *MEFRA*, 117, (1), 2005, p. 346-359.
- Brunt P.A., « The Army and the Land in the Roman Revolution », *JRS*, 52, 1962.
- Brunt P.A., *Social conflicts in the Roman Republic*, London, 1971.
- Brunt P.A., *Italian Manpower. 225 B.C.– A.D. 14*, Oxford, 1971.
- Brunt P.A., « Augustus et la respublica », *Rivoluzione romana inchiesta tra gli antichisti*, Naples, 1982, p.236-244.

- Buckland W.W., « Ritual Acts and Words in Roman Law », *Mélange P. Koschaker*, 1, Leyde, 1939, p. 16-26.
- Burdese A., *Studi sull'ager publicus*, Torino, 1952, p. 112-127.
- Burrell P., « The Death of Turnus and Roman Morality », *Greece and Rome*, 37, 1987, p. 186-200.
- Caillois R., *L'Homme et le sacré*, Paris, 1988 (nouv. éd.).
- Calame Cl., « Pragmatique de la fiction : quelques procédures de deixis narrative et énonciative en comparaison (poétique grecque) », *Science du texte et analyse du discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*, Genève, 2005, p. 119-143.
- Calame Cl., *Le récit en Grèce ancienne. Énonciations et représentations de poètes*, 2^{ème} éd., Paris, 2000.
- Campbell B., « Shapping the rural environment : surveyors in ancient Rome », *JRS*, 86, 1996, p. 74-99.
- Campbell B., « Surveyors, Topography, and Definitions of Landholding in Ancient Rome », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, Conso D., Gonzalès A., Guillaumin J.-Y. (éd.), Besançon, 2005, p. 176-177.
- Canfora L., « Proscrizioni e dissesto sociale nella repubblica romana », *Klio*, 62, 1980, p. 425-437.
- Capdeville G., « Substitution de victimes dans les sacrifices d'animaux à Rome », *MEFRA*, 83, 1971, p. 283-323.
- Capogrossi Colognesi L., « Le régime de la terre à l'époque républicaine », *Terre et paysans dépendants dans les sociétés antiques*, Besançon, 1979, p. 114-118.
- Capogrossi Colognesi L., « Proprietà agraria e lavoro subordinato nei guiristi e negli agromini latini tra repubblica e principato », *Socetà romana e produzione schiavistica, Vol. I : L'Italia. Insedimenti e forme economiche*, Giardina A., Schiavone A. (éd.), Bari, 1981, p. 445-454.
- Capogrossi Colognesi L. (éd.), *L'agricoltura romana, guida storica e critica*, Rome-Bari, 1982.
- Capogrossi Colognesi L., « Le comunità rurali nell'Italia romana », *Les Communautés rurales, deuxième partie*, Paris, 1983.
- Capogrossi Colognesi L., « Per la storia della proprietà romana, à propos de G. Diosdi, "Ownership in Ancient and Preclassical Roman Law", Budapest, Ak Kiado, 1970, 193 p. », *Laebo*, 1972.
- Capogrossi Colognesi L., « la città e la sua terra », *Storia di Roma I, Roma in Italia*, Turin, 1988, p. 263-289.
- Capogrossi Colognesi L., « Alcuni aspetti dell'organizzazione fondiaria romana nella tarda repubblica e principato », *Klio*, 63, 2, 1981, p. 347-357.
- Capogrossi Colognesi L., « Dalla uilla al saltus : continuità e trasformazioni », *Du la fiffundium au latifundio. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Etienne R. (dir.), 1995, p. 191-211.
- Capogrossi Colognesi L., « Proprietari e contadini nell'Italia romana : la preistoria della villa schiavistica (IV-II sec. a.C.) », *Travail. Recherches historiques*, Annequin J., Geny E., Smadja E. (éd.), Paris, 1999, p. 87-100.
- Capogrossi Colognesi L., *Persistanza e innovazione nelle strutture territoriali dell'Italia romana*, Rome, 2002.

- Capogrossi Colognesi L., « Occupatio », *Dictionnaire de l'Antiquité*, Leclant J. (dir.), Paris, 2005.
- Cogrossi C., « Pietà popolare e divinizzazione nel culto di Cesare », *Religione e politica nel mondo antico*, Milan, 1981, p. 141-160.
- Carandini A., *Storia della terra*, Bari, 1981.
- Carandini A. (éd.), *Settefinestre. Una villa schiavistica nell'Etruria romana*, I-III, Modène, 1985.
- Carandini A., « Il latifundo in epoca romana, fra Italia e province », *Du lafundium au latifundio. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Etienne R. (dir.), Paris, 1995, p. 31-36.
- Carcopino J., « L'imminence de la crise : le problème de l'ager publicus », *Histoire romaine II : la République romaine de 133 av. J.-C. à la mort de César*, Bloch G., Carcopino J. (dir.), Paris, 1929, p. 149-170.
- Carcopino J., *Autour des Gracques. Etudes critiques*, Paris, 1967 (rééd.).
- Carbasse J.-M., *Manuel d'introduction historique au droit*, Paris, 2002.
- Carlsen J., « The vilica and the roman estate management », *De agricultura, in memoriam Piter Willem de Neeve*, Amsterdam, 1993.
- Carroll P.D., « Columella the reformer », *Latomus*, 35, 4, 1976, p. 783-790.
- Cartault A., *Tibulle et les auteurs du Corpus Tibullianum*, Paris, 1909.
- Casevitz M., « Les mots de la frontière en grec », *La frontière*, Lyon-Paris, 1993, p. 17-24.
- Cazanove de, O., « Le sanctuaire de Cérès jusqu'à la deuxième sécession de la plèbe : remarques sur l'évolution d'un culte public », *Crise et transformation des sociétés archaïques de l'Italie antique au V siècle av. J.-C.* Paris, 1990, p. 373-399.
- Cébeillac-Gervasoni M., « Les « boni...patres » d'Horace (Ép. I, 14) », *Historia testis, Mélanges T. Zawadzki*, Fribourg, 1989, p. 69-78.
- Cébeillac-Gervasoni M., « La royauté et la République », *Histoire romaine*, Martin J. P., Chauvot A., Cébeillac-Gervasoni M. (éd.), Paris, 2001, p. 10-191.
- Castagnoli F., « I piu antichi esempi conservati di divisioni agrarie romane », *BCAR*, 75, 1953-1955, p. 3-9.
- Castagnoli F., « Sulle più antiche divisioni agrarie romane », *RAL*, 39, n°8, fasc. 7-12, p. 1-17.
- Castagnoli F., « Resti di divisioni agrarie nel territorio dell'odierno Lazio », *Misurare la terra*, 1985, p. 38-40.
- Castelli E. (dir.), *Le Sacré. Études et recherches*, Paris, 1974.
- Catalano P., « Aspetti spaziali del sistema giuridico-religioso romano. Mundus, templum, urbs, ager, Latium, Italia », *ANRW II*, 16, 1, p. 440-553.
- Cels Saint-Hilaire, J., « Le fonctionnement des *Floralia* sous la République », *DHA*, 3, 1977, p. 253-286.
- Cels-Saint-Hilaire J., Feuvrier-Prévotat Cl., « Guerres, échanges, pouvoir à Rome à l'époque archaïque », *DHA*, 3, 1979, p. 103-143.
- Cels-Saint-Hilaire J., *La République des tribus : du droit de vote et de ses enjeux aux débuts de la République Romaine (495-300 av. J.-C.)*, Toulouse, 1995.
- Cels Saint-Hilaire J., *La République romaine, 133-44 av. J.-C.*, Paris, 2005.

- Cha Y.-G., « The function of peculium in the Roman slavery during the first to centuries A. D. », *Form of Control and Subordination in Antiquity*, Leiden, New-York, Kobenhavn, Koeln, 1988.
- Chamoux F., *Marc Antoine, dernier prince de l'Orient grec*, Paris, 1986.
- Champeaux J., « Figures romaines de la Sibylle », *La Sibylle : parole et représentation*, Rennes, 2004, p. 43-52.
- Champeaux J., « Figures du pouvoir dans l'*Enéide* », *Signes et destins d'élection dans l'Antiquité*, Fartzoff M., Geny E., Smadja E., Besançon, 2006, p. 83-101.
- Charaudeau P., Maingueneau D. (dir.), *Dictionnaire d'analyse de discours*, Paris, 2002.
- Charlesworth M.P.M., « Some fragments of the Propaganda of Mark Antony », *CQ*, 27, 1933, p. 172-177.
- Charpentier M.-C. (éd.), *Les Espaces du sauvage dans le monde antique*, Besançon, 2004.
- Chauveau M., *L'Égypte au temps de Cléopâtre : 180-30 av. J.-C.*, Paris, 1997.
- Chauveau M., *Cléopâtre : au-delà du mythe*, Paris, 1998.
- Chilver C.E.F., *Cisalpine Gaul. Social and Economic history from 49 BC to the Death of Hadrian*, Oxford, 1941.
- Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2005.
- Chouquer G., Favory F., *Les paysages de l'antiquité. Terres et cadastres de l'Occident romain, (IV s. avant J.-C. / III s. après J.-C.)*, Paris, 1991.
- Chouquer G., Favory F., *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique*, Paris, 1992.
- Chouquer G., Favory F., *L'arpentage romain*, Paris, 2001.
- Chouquer et *alii*, *Structure agraires en Italie centro-méridionale*, Rome, 100, 1987.
- Chouquer G., Clavel-Lévêque M., Favory F., Vallat J.-P., *Structures agraires en Italie centro-méridionale. Cadastres et paysages ruraux*, Rome, 1987.
- Chouquer G., « Postface. Actualité et développements de l'œuvre de O.A.W. Dilke », *Les arpenteurs de la Rome antique*, Dilke O.A.W., (traduit en français), Sophia Antipolis, 1995, p. 221-229.
- Chouquer G., « Les transformations récentes de la centuriation. Une autre lecture de l'arpentage romain », *Annales HSS*, Juillet-août 2008, n°4, p. 847-874.
- Christ K., Gabba E. (éd.), *Caesar und Augustus*, Côme, 1989.
- Citroni M., *Poesia e lettori in Roma antica*, Roma, 1995.
- Citroni M., « Dedicatari e lettori della poesia di Orazio », *Letture oraziane*, a cura di Giuseppe Bruno, Venosa, 1993, p. 55-81.
- Citroni M., « La condizione sociale di Orazio : documentazione storica e autobiografica poetica », *Latina didaxis : la lingua, la letteratura, la cultura*, Genova, 2000, p. 25-57.
- Citroni M., « Dedicatori e lettori della poesia elegiaca », *Tredici secoli di elegia latina*, Assisi, 1989, p. 93-143.
- Citroni M., « Politica culturale augustea e nuovo assetto dei generi poetici latini », *Atti del convegno nazionale di studi intellettuali e potere nel mondo antico*, Rome, 2005, p. 101-122.
- Cizek E., *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, 1995.
- Clarke M.L., *The noblest Roman : Marcus Brutus and his Reputation*, Londres, 1981.

- Clavel-Lévêque M., Conso D., Gonzalès A., « Nature et fonction des limites dans les textes gromatiques », *De la terre au ciel, paysage et cadastres antiques*, Tome II, Clavel-Lévêque M., Tirologos G. (éd.), Besançon, 2004, p. 121-144.
- Clavel-Lévêque M., Smadja E., Favory F., « Le paysage à l'époque romaine », *Dossiers de l'archéologie*, 1980, n° 43, p. 34-40.
- Clavel-Lévêque M., *Cadastre et espace rural : Approches et réalités antiques*, Table ronde de Besançon 1980, Paris, 1983.
- Clavel-Lévêque M., « Questions de méthode et approches comparatives : cadastres et histoire », *Structures agraires en Italie centro-méridionale. Cadastres et paysages ruraux*, Chouquer G., Clavel-Lévêque M., Favory F., Vallat J.-P. (éd.), Rome, 1987, p. 3-57
- Clavel-Lévêque M., Favory F., « Les *gromatici veteres* et les réalités paysagères : présentation de quelques cas », *Die römische Feldmeßkunst*, Berhends O., Capogrossi Colongnesi L. (éd.), Göttingen, 1992, p. 88-137.
- Clavel-Lévêque M., « Discussion ; du *lafifundium* au *latifundio*, sources écrites », *Du lafifundium au latifundio. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Etienne R. (dir.), Paris, 1995, p. 132-133.
- Coarelli P., *Guide archéologique de Rome*, Paris, 1980.
- Colas G., Tarabout G. (dir.), *Rites hindous, transferts et transformations*, coll. « Purusartha », 25, Paris, 2006.
- Cogitore I., « Auguste et l'ambiguïté du retour à la tradition : Janus dans les « Fastes » d'Ovide », *L'ancienneté chez les Anciens*, 1, Bakhouch B. (éd.), Montpellier, 2003, p. 191-204.
- Coleman R., *Vergil : Eclogues*, Cambridge, 1977.
- Collart J., *Varron, grammairien latin*, Paris, 1954.
- Collart P., « Brutus et Cassius en Thrace », *BCH*, 55, 1931, p. 423-429.
- Collart P., *Philippes, ville de Macédoine*, Paris, 1937.
- Combet Farnoux B., « Cumes, l'Étrurie et Rome à la fin du VI^e siècle et au début du Ve siècle. Un aspect des premiers contacts de Rome avec l'hellénisme », *MEFR*, LXIX, 1957, p. 7-44.
- Combet-Farnoux B., *Mercurus romain. Le culte public de Mercure et la fonction mercantile à Rome de la République archaïque à l'époque augustéenne*, Rome, 1980.
- Compatangelo R., « Un domaine romain en Gaule du Centre-est : Tourmont (Jura) », *DHA*, 11, 1985, p. 40-49.
- Compatangelo R., « Prospection archéologique et domaine : modèles historiques et réalités de terrain », *Du lafifundium au latifundio. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Etienne R. (dir.), Paris, 1995, p. 43-51.
- Compatangelo-Soussignan R., *Sur les routes d'Hannibal. Paysages de Campanie et d'Apulie*, Besançon, 2000.
- Conington J., Nettleship H., *The Works of Vergil*, Hildesheim, 1963.
- Conso D., « Ferrus et la sauvagerie des hommes. Etude sur les critères de la polysémie », *Mélange à Pierre Lévêque, VIII. Religion antropologie et société*, Paris, 1994, p. 89-105.

- Corbier M., « Propriété et gestion de la terre : grand domaine et économie paysanne », *Aspects historiques de la recherche en France et en Allemagne, tendances et méthodes*, Göttingen, 1981, p. 11-29.
- Cornell T.J., *The Beginnings of Rome, Italy and Rome from the Bronze Age to the Punic Wars*, Londres-New-York, 1995.
- Cosme P., *Auguste*, Paris, 2005.
- Cossarini A., « Columella, ideologia della terra », *Giornale Filologico Ferrarese*, I, 1978, p. 35-47.
- Costa A. L., « Cornelius Gallus e a elegia latina », *Romanitas*, III, 1961, p. 331-339.
- Cotton M.A., Metreaux G.P.R., *The San Rocco villa at Francolise*, Rome, 1985.
- Criniti N., Sordi M., Voi G., Zoani G., « L'integrazione dell'Italia nello stato romano attraverso la poesia e la cultura proto-augustea », *Contributi dell'Istituto di Storia Antica*, 1994, p. 89-105.
- Cristofoli R., « Filodemo in Virgilio e le prospettive socio-politiche dell'epicureismo romano », *Latomus*, 57, (4), 1998, p. 816-827.
- Crouzet S., « De la bouillie punique à la destruction de Carthage : Caton, Carthage et l'hellénisme », *L'Hellénisation en méditerranée occidentale au temps des guerres puniques (260-180 av. J.-C.)*, *Pallas*, 70, p. 147 et suiv.
- Crowther N.B., « C. Cornelius Gallus. His importance in the development of Roman Poetry », *ANRW II*, Principat, 30, 3, p. 1622-1648.
- Cusset Ch., « Nature et poésie dans les « Idylles » de Théocrite », *La nature et ses représentations dans l'Antiquité*, Paris, 1999, p. 147-155.
- Dagognet F. (dir.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, 1982.
- Dang K. T., *The social location of Horace's poems : landscape, literary talks, friendship, and lyric monuments*, Los Angeles, 2005.
- D'Anna G., « Virgilio e Tibullo », *Virgilio e gli Augustei*, Gigante M. (éd.), Napoli, 1990.
- Daviault A., « Le *mos maiorum* », *Rome au I^{er} siècle avant J.-C. Ainsi périt la république des vertus...*, Paris, 1996, p. 58-71.
- Daviault A., « Est-il encore possible de remettre en cause la datation néronienne du *Satyricon* de Pétrone ? », *Phoenix*, 55, 3-4, 2001, p. 327-342.
- David J.-M., *La romanisation de l'Italie*, Paris, 1997.
- David J.-M., *La République romaine, de la deuxième Guerre Punique à la bataille d'Actium, 218-31. Crise d'une aristocratie*, Paris, 2000.
- Davies M., « Some neglected aspects of Cacus », *Eranos*, 102, (1), 2004, p. 30-37.
- Debray R., *Le feu sacré. Fonctions du religieux*, Paris, 2005.
- De Bruyn O., Delcourt A., « La bataille d'Actium, mythe fondateur d'un nouveau régime », *Imaginaires de guerre : l'histoire entre mythe et réalité*, actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 mai 2001, textes réunis par Van Ypersele L., Louvain-la-Neuve, 2003, p. 369-392.
- Delbley E., *Poétique de l'épigramme romaine : les âges cicéronien et augustéen*, Paris, 2001.
- Delia D., « Fulvia reconsidered », *Women's history and Ancient History*, Pomeroy (éd.) Chapel Hill, 1991, p. 197-217.

- De Martino, « La constitutione della città-stato », *Storia di Roma, I. Roma in Italia*, Schiavone A. (éd.), Turin, 1988, p. 345-365.
- De Martino F., « Sugli aspetti giuridici del triumvirato », *Il triumvirato costituente alla fine della repubblica romana*, Côme, 1993, p. 67-83.
- De Neeve P.W., « Fundus as economic unit », *Revue d'Histoire du Droit*, 1984, p. 3-19.
- De Neeve P.W., *Colonus. Private farm-tenancy in Roman Italy during the Republic and the Early Principate*, Amsterdam, 1984.
- Deremetz A., *Le miroir des Muses. Poétique de la réflexivité à Rome*, Villeneuve d'Ascq, 1995.
- Deremetz A., « La Sibylle dans la tradition épique à Rome : Virgile, Ovide et Silius Italicus », *La Sibylle : parole et représentation*, Rennes, 2004, p. 75-83.
- Deremetz A., « L'histoire du genre épique dans les catabases de Virgile, d'Ovide et de Silius Italicus », *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, Schwindt J. P. (dir.), Heidelberg, 2005, p. 111-122.
- Deschamps L., « Varron et le sacré », *BAGB*, octobre 1990 (3).
- Desideri P., « *Pomerium, terra Italia, limen* : confini e sconfinamenti dei Romani », *Itineraria*, 5, 2006, p. 81-93.
- Desy P., « Le cédratier, l'aconit, le Larius : quelques traits d'ironie virgilienne (G. 2, 126-130, 152 et 146-175). Avec une note biographique sur M. Antonius Antyllus », *RBPh*, 74-1, p. 61-72.
- Detienne M., *Crise agraire et attitude religieuse chez Hésiode*, Bruxelles-Berchem, 1963.
- Detienne M., Svenbro J., « Les loups au festin, ou la cité impossible », *La cuisine du sacrifice*, Detienne M., Vernant J.-P. (éd.), Paris, 1979, p. 215-237.
- Detienne M., « Mythes grecs et analyse structurale », *Il Mito Greco* (Actes du colloque d'Urbino, mai 1973), Roma, 1977.
- Detienne M., *Dionysos à ciel ouvert*, Paris, 1986.
- Dilke O.A.W., *The roman land Surveyors. An introduction to the Agrimensores*, Newton Abott, 1971.
- Dilke O.A.W., « Varro and the Origines of Centuriation », *Atti del congresso internazionale di studi varroniani II*, Rieti, 1976, p. 353-358.
- Dilke O.A.W., « Religious mystique in the training of Agrimensores », *Hommage à Henri Le Bonniec, Res sacrae*, Bruxelles, 1988. Porte D. et Néraudau J.-P. (éd.) p. 158 et suiv.
- Dion J., « L'architecture de l'œuvre de Properce », *REL*, 75, 1997, p. 155-174.
- Diosdi G., *Ownership in Classical and preclassical Law*, Budapest, 1970.
- D'Ippolito F., « Le XII Table : i testo e la politica », *Storia di Roma I, Roma in Italia*, Turin, 1988, p. 397-413.
- Dorcey P. F., *The cult of Silvanus. A study in roman folk religion*, Leiden-New York-Köln, 1992.
- Doubrovsky S., *Pourquoi la nouvelle critique*, Paris, 1966.
- Douglas J. S., « Aenas the Politician », *Virgil, Modern Critical views*, Bloom H. (éd.), New-York, New Haven, Philadelphia, 1986, p. 108-109.
- Dubourdieu A., *Les Origines du développement du culte des Pénates à Rome*, Rome, 1989.
- Ducos M., *Rome et le droit*, Paris, 1996.

- Ducos M., « Les juristes romains et le domaine agraire », *La Question agraire à Rome : droit romain et société. Perceptions historiques et historiographiques*, Hermon E. (éd.), Como, 1999, p. 121-129.
- Ducos M., « Les fondements sacrés du droit et la tradition cicéronienne », *BAGB*, oct. 1990, 3, p. 262-274.
- Dumas A., Casajus D., « Le sacré », *Encyclopaediae Universalis* [version 10.0].
- Dumas-Acolat D., « Les représentations de la montagne à Rome : vision par l'écrit et figures iconographiques », *La nature et ses représentations dans l'Antiquité*, Paris, 1999.
- Dumézil G., *Rituels indo-européens à Rome*, Paris, 1954.
- Dumézil G., « Méthode comparative et religion romaine », *AC*, 24, 1955, p. 426-430.
- Dumézil G., « Les deux Palès », *REL*, 40, 1963, p.109-117.
- Dumézil G., *La religion romaine archaïque*, Paris, 2000 (rééd.).
- Dumézil G., *Fêtes d'été et d'automne, suivie de dix questions romaines*, Paris, 1975.
- Dumont J.-C., « La villa esclavagiste ? », *Topoi*, 9 (1), 1999, p. 113-125.
- Duncan G., « The Hercules/Cacus episode in Aeneid VIII : *monumentum rerum Augusti* », *AH*, 33, (1), 2003, p. 18-30.
- Duncan-Jones R., *The Economy of the Roman Empire : Quantitative Studies*, Cambridge, 1974, p. 323 et suiv.
- Dupont F., « Comment devenir à Rome un poète bucolique ? : Corydon, Tityre, Virgile et Pollion », *Identités d'auteur dans l'antiquité*, Paris, 2004, p. 171-189.
- Duret L., « Dans l'ombre des plus grands : I. Poètes et prosateurs mal connus de l'époque augustéenne », *ANRW II*, Principat, 30, 3, 1983, p. 1447-1560.
- Durkheim E., *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, 1990, (rééd. ; édition originale 1912).
- Duval Y.-M., « Les Lupercales, Junon et le printemps », *AB*, 83, 1976, p. 253-272
- Eco U., *L'œuvre ouverte*, (trad. de l'Italien en français), Paris, 1979.
- Eco U., *Le lector infabula, le rôle du lecteur ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*, (trad. de l'Italien en français), Paris, 1989.
- El Bouzidi S., « La conception de la villa rustica chez Caton. Entreprise agricole ou simple ferme rurale ? », *Gérion* 2003, 21, p. 167-197.
- Eliade M., *Le Sacré et le profane*, Paris, 1987 (trad. française de *Das Heilige und das Profane*, Hambourg, 1957).
- Eliade M., *Traité d'histoire des religions*, Paris, 1983 (rééd. ; édition originale 1948).
- Ernout A., « Les origines de la Vénus romaine », *Latomus*, 17, 1958, p. 3-26
- Ernout A., Meillet A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, 2001 (rééd.).
- Espinosa Ruiz U., *Debate Agrippa-Mecenas en Dion Cassio : Repuesta senatorial a la crisis del imperio romano en época severiana*, Madrid, 1982.
- Etienne R., Georges J.G., « A propos du *latifundium*, II. Vocabulaire et prospections archéologiques », *Miscellanea di studi classici in honore di E. Manni*, Rome, 1980, p. 891 et suiv.

- Fabre J., *Mythe et poésie dans les Métamorphoses d'Ovide*, Klincksieck, 1995.
- Fabre-Serris J., « Nature, mythe et poésie », *Le concept de nature à Rome : la physique*, actes du séminaire de philosophie romaine de l'Université de Paris XII, Lévy C. éd., Paris, 1996, p. 23-42.
- Fabre-Serris J., « Bucolique et Églogie : « et calami, Pan Tegeae, tui » (Properce, III, 3) », *Helmantica*, 50, n° 151-153, 1999, p. 361-372.
- Fabre-Serris J., « Deux réponses de Tibulle à Virgile », *REL*, 79, 2001, p. 140-151.
- Fabre-Serris J., « Ovide et la naissance du genre pastoral : réflexions sur l'« ars noua » et la hiérarchie des genres (Mét. 2, 668-719) », *MD*, n° 50, 2003, p. 185-194.
- Fabre-Serris J., « L'églogie et les images romaines des origines : les choix de Tibulle », *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, Schwindt J. P. (dir.), Heidelberg, 2005, p. 141-157.
- Fabre-serris J., « L'amour aux origines : le mythe et l'«histoire» : à propos de quelques égloges de Tibulle », *Mélanges offerts à Raymond Chevallier, 1 : Présence des idées romaines dans le monde d'aujourd'hui*, Ternes C.-M. (éd.), p. 201-211.
- Favory F., « La part de l'indigène et du vernaculaire dans les textes des arpenteurs romains », *Etudes rurales*, 2003, 167-168, p. 33-54.
- Favory F., « Proposition pour une modélisation des cadastres antiques », *Cadastre et espace rural : Approches et réalités antiques*, Paris, 1983, p. 51-135.
- Favory F., Vignot A., *Actualité de la recherche en histoire et archéologie agraires*, Besançon, 2003.
- Favuzzi A., « Agrippa e gli atoma della monarchia », *AFLB*, 32, 1989, 99-103.
- Fedeli P., « Properce et la tradition hellénistique », *L'églogie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Thill A. (dir.), Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, Paris, 1980, p. 131-139.
- Ferone Cl., « La guerra navale nel *Siculum bellum* : aspetti tecnico-militari », *MGR*, XIV, 1989, p. 185-204.
- Ferrary, J.-L. « À propos des pouvoirs d'Auguste », *CCG*, 12, 2001, p. 101-154.
- Ferrary J.-L., « *Res publica restituta* et les pouvoirs d'Auguste », *Fondements et crises du pouvoir*, Franchet d'Esperey S., Fromentin V., Gotteland S., Roddaz J.-M. (éd.), Bordeaux, 2003, p. 419-428.
- Ferriès M. C., *Les partisans d'Antoine*, Bordeaux, 2007.
- Feuerbach L., *Manifestes philosophiques, textes choisis 1839-1845*, trad. L. Althusser, Paris, 1973.
- Feuvrier-Prevotat C., *Pecunia, l'argent sous la République. Représentations sociales et idéologiques*, Thèse sous la direction de Clavel-Lévêque M., 1989.
- Feuvrier-Prévotat Cl., « Le concept de la *familia pecuniaque* dans la Loi des XII Tables », Hermon E. (Ed.), *La question agraire à Rome : droit romain et société. Perceptions historiques et historiographiques*, Como, 1999, p. 59-79.
- Finley M.I. (dir.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, 1973.
- Finley M.I., « Private farm tenancy in Italy before Diocletian », *Studies in Roman Property*, Finley M. I. (éd.), Cambridge, 1976, p. 103-121.
- Finley M.I., *Ancient Slavery and Modern Ideology*, London, 1989.

- Fisher J.M., « The Life and Work of Tibullus », *ANRW II*, Principat, 30, 3, 1983, p. 1924-1961.
- Ford Wilshire S., *Public and Private in Vergil's Aeneid*, Amherst, 1989.
- Foucault M., *L'archéologie du savoir*, Paris, 1969.
- Fouchard A., « L'éloge de l'agriculture et des agriculteurs en Grèce au IV^{ème} siècle avant J.-C. », *Mélanges Pierre Lévêque*, 3, Paris, p. 133-147.
- Foucher L., « Flagellation et rite de fécondité aux Lupercales », *AB*, 83, 2, 1976, p. 273-280
- Foulon A., « Sibylles élégiaques », *La Sibylle : parole et représentation*, Rennes, 2004, p. 69-74.
- Fourcade J. « L'homme de la terre d'après les Géorgiques de Virgile. Mythe ou réalité ? », *Pallas*, XXIX, 1982, p. 17-38.
- Fowler W., *The death of Turnus*, Oxford, 1919.
- Franklin A.M., *The Lupercalia*, New-York, 1921.
- Frayn J.M., *Subsistence Farming in the Roman Italy*, Sussex, London, 1979.
- Frazer J.G., *Le Cycle du rameau d'or (The Golden Bough)*, 1^{ère} éd. 1890, rééd. 1911-1915), trad. P. Sayn, L. Frazer et H. Peyre, 12 vol., 3^e éd., Geuthner, Paris, 1925-1935.
- Frazier F., « Théocrite « sub tegmine Maronis » : la figure de Daphnis et la création poétique dans les Idylles I et VII », *RPh*, 3^{ème} série, 79, (2), 2005, p. 243-266.
- Frécaut J.-M., *L'esprit et l'humour chez Ovide*, Grenoble, 1972.
- Frederiksen M., « I cambiamenti delle strutture agrarie nella tarda Repubblica », *Socetà romana e produzione schiavistica, Vol. I : L'Italia. Insediamenti e forme economiche*, Giardina A., Schiavone A. (éd.), Bari, 1981.
- Frischer B.D., Crawford J. W. and De Simone M. (éd.), *The Horace's Villa Project, 1997-2003 : report on new fieldwork and research*, Oxford, 2006.
- Friedricksmeier E. A., « Octavian and the Unity of Virgil's first eclogue », *Hermes* 94-2, 1966, p. 208-218.
- Fugier H., *Recherches sur l'expression du sacré dans la langue latine*, Paris, 1963.
- Gagé J., « L'épreuve rituelle du "Gradus" et les origines du Mars Gradivus », *Sodalitas. Scritti in onore di Antonio Guarino*, Napoli, 1984, p. 21-38.
- Gabba E., « Sulle colonie Triumvirali di Antonio in Italia », *PP*, 8, 1953, p. 101-110.
- Gabba E., « Le origini della Guerra Sociale e la vita politica romana dopo l'89 A.C », *Athenaeum*, XXXII, 1954, p. 41-114.
- Gabba E., « Sulla Storia romana di Cassio Dione », *RSI*, 67, 1955, p. 289-333.
- Gabba E., *Appiano e la storia delle guerre civili*, Florence, 1956.
- Gabba E., « Note sulla polemica anticiceroniana di Asinio Pollione », *RSI* 69, 1957, p. 317-339.
- Gabba E., « Lo svolgimento militare della guerra di Perugia (41-40 av. C.) », *REL*, XLVII bis, p. 215-223.
- Gabba E., « The Perusine war and triumviral Italy », *HSCP*, 71, 1971, p. 139-160.
- Gabba E., « Sulla valorizzazione politica della leggenda delle origini troiane di Roma fra III e II secolo a. C », *CISA*, IV, 1976, p. 84-101
- Gabba E., « Sesto Pompeo a Nauloco », *RCCM*, XIX, 1977, p. 389-392.

- Gabba E., Pasquinucci M., *Strutture agrarie e allevamento transumante nell'Italia romana (III-I sec. a. C.)*, (App. I, per la tradizione dell'*heredium* Romuleo »), Pise, 1979.
- Gabba E., « Per un'interpretazione storica della centuriatione romana », *Misurare la terra*, 1984, p. 20-27.
- Gabba E., « The historians and Augustus », *Caesar Augustus – Seven Aspects*, F. Millar & Segal E. (éd.), Oxford, 1985, p. 61-88.
- Gabba E., « L'età triumvirale », *Storia di Roma* II. 1, Turin, 1990.
- Gabba E., « Miscellanea Triumvirale », *Il triumvirato costituente alla fine della repubblica romana*, Côme, 1993, p. 67-83.
- Gagé J., « Énée, Faunus et le culte de Silvain « Pélasge ». A propos de quelques traditions de l'Étrurie méridionale », *MEFR*, LXXIII, 1961, p. 69-138.
- Gagé J., « Auguste écrivain », *ANRW II*, Principat, 30, 1, 1983, p. 611-623.
- Galinsky K., « The Hercules-Cacus episode in Aeneid VIII », *AJPh*, 87, 1966, p. 18-51.
- Galinsky K., « The anger of Aeneas », *AJPh*, 109, n°3, 1988, 321-348.
- Galinsky K., *Augustan Culture. An Interpretative Introduction*, Princeton, 1996.
- Gandeva R. « Le poète Horace dans son rôle de fermier », *Annales de l'université de Sofia*, 66, 2, Sofia, 1973, p. 1-93 (résumé en français p. 89-93).
- Gargola D., *Lands, Laws and Gods. Magistrates and ceremony in the regulation of public lands in republican Rome*, Chapel Hill-London, 1995.
- Gargola D., *Man, god, nature and farming*, Oxford, 1998.
- Gargola D., « Hyginus Gromaticus and Frontinus on the Installation of Limites : Ritual, Law and Legitimacy », *Caesardunum*, XXXIX, Limoge, 2005, p. 125-152.
- Garnsey P.D.A., « Non-slave Labour in the Roman World », *Non-slave Labour in the Greco-Roman World*, Garnsey P.D.A. (éd.), Cambridge, 1980, p. 34-47.
- Garrido-Hory M., « *Puer et minister* chez Martial et Juvénal », *Schiavi e dipendenti nell'ambito dell' « oikos » e della familia* », Atti del XXII colloquio GIREA, Siena nov. 1995, Pisa, 1997, p. 307-327.
- Garrido-Hory M., « Va nu-pieds et porteurs de litières chez Martial et Juvénal », *DHA*, 24/2, 1998, p. 63-72.
- Gaudemet J., « Fides e bona fides », *Labeo*, IX, 1963, p. 239-248.
- Gaudemet J., « *Res sacrae* », *Année canonique*, 15, 1970, p. 299-316.
- Gaudemet J., *Droit privé romain*, Paris, 2000.
- Gaudemet J. « Tentative de systématisation du droit à Rome », *Index. Hommages à Gérard Boulvert*, 15. 1987, p. 79-96.
- Gaultier F., Briquel D., *Les étrusques, les plus religieux des hommes*, Paris, 1997.
- Geiger J., « An overlooked item of the War of Propaganda between Octavian and Antony », *Historia*, 29, 1980, p. 112-114.
- Gentilcore R. M., « The landscape of desire : the tale of Pomona and Vertumnus in Ovid's *Metamorphoses* », *Phoenix*, 49, (1), 1995, p. 110-120.
- Giangrande G., « Horace, Tibullus and Cassius Parmensis », *Veleia*, 22, 2005, p. 259-261.

- Giardina A., « Appendice : Palladio, il latifondo italico e l'occultamento della società rurale », *società romana e impero tardoantico*, 1, p. 31-36.
- Giardina A. « Allevamento ed economia della selva in Italia meridionale. Trasformazioni e continuità », *Società romana e produzione schiavistica, Vol. I : L'Italia. Insediamenti e forme economiche*, Giardina A., Schiavone A. (éd.), Bari, 1981, p. 87-113.
- Giardina A., « L'économie nel testo », *Lo spazio letterario di Roma antica, vol 1, La produzione del testo*, Cavallo G., Fedeli P., Giardina A. (dir.), 1989, p. 401-431.
- Giardina A., *L'Italia romana. Storie di un'identità incompiuta*, Rome-Bari, 2000.
- Gigante M., « La brigata virgiliana ad Ercolano », *Virgilio e gli Augustei*, Gigante M. (éd.), Napoli, 1990, p. 9-22.
- Gigante M., « Virgilio all'ombra del Vesuvio », *CErc* 31, 2001, p. 5-26.
- Gillis D., *Eros and death in the Aeneid*, Rome, 1983.
- Girard J.L., « La place de Minerve dans la religion romaine au temps du principat », *ANRW*, II, 17,1, 1981, p. 203-232.
- Gillis D., *Eros and death in the Aeneid*, Rome, 1983.
- Girard R., *La voix méconnue du réel. Une théorie des mythes archaïques et modernes*, Paris, 2004.
- Gjerstad E., « Pales, Palilia, Parilia », *Studia Romana in hon. P. Krarup*, Odense, 1976, p. 1-5.
- Glezer M., « Die drei Briefe des Asinius Pollion », *Chiron* 2, 1972, p. 297-312.
- Goguey D., « Les Romains et la montagne : rôle du relief dans la perception du paysage », *La montagne et ses images*, 1991, p. 43-52.
- Gold B.K., *Literary patronage in Greece and Rome*, The university of North Carolina Press, Chapel Hill and London, 1987.
- Gonzalès A., « Par monts et par images. Les paysages d'altitudes dans le *corpus agrimensorum romanorum* », *DHA*, 20, 1, 1994, p. 309-338.
- Gonzalès A., « La figuration des colonies occupations des sols et représentation iconographique », Clavel-Lévêque M., Plana-Mallart R. (éd.), *Cité et territoire*, Colloque Européen de Béziers, 14-16 octobre 1994, Paris, 1995, p. 243-262.
- Gonzalès A., « Les sacrifices agricoles par le *vilicus* dans le *De re rustica* de Columelle », *Religion y mundo rural en la Antigüedad*, Université de Huelva, 2000, p. 120-140.
- Gonzalès A., « *Eam rem diuinam uel seruus uel liber licebit faciat*. La dépendance religieuse à l'épreuve du sacrifice chez les agronomes latins. », *ARYS, Antigüedad : religiones y sociedades*, Volumen 4, 2001.
- Gonzalès A., « Borner et limiter : pré-droit et sacralisation de la propriété aux origines de Rome », *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire Romain*, Québec, Paris, 2003, p. 179-191.
- Gonzalès A., « Le dieu Terme se tient en gardien à l'entrée du monde », *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, Besançon, 2005, p. 63-69.
- Gonzales A., « *Quid faciant leges, ubi sola pecunia regnat*. Affranchis contre pauvres dans le Satiricon de Pétrone ? », *La fin du statut servile ? (affranchissement, libération, abolition...)*, Besançon, 2008, vol. I, p. 273-281.

- Gordon R., « From Republic to Principate : Priesthood, Religion and Ideology », *Pagan Priests. Religion and Power in the Ancient World*, Beard M. (éd.), Londres, 1990, p. 177-198.
- Gosling A., « Augustan Apollo. The Conflation of Literary Tradition and Augustan Propanda », *Pegasus*, 28, 1985, p. 1-6.
- Gosling A., « Octavian, Brutus and Apollon. A note », *AJPh*, 107, 1986, p. 586-589.
- Goyon J.-C., *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance*, actes du colloque organisé à Lyon en 1990, Paris, 1993.
- Goyon J.-C., « Egypte Pharaonique : le roi frontière », *La frontière*, Lyon-Paris, 1993, p. 9-15.
- Granarolo J., *D'Ennius à Catulle. Recherche des antécédants romains de la poésie nouvelle*, Paris, 1971.
- Grandazzi A., *La fondation de Rome. Réflexions sur l'histoire*, Paris, 1995.
- Grandet P., « Les songes d'Atia et d'Octavius. Note sur les rapports d'Auguste et de l'Égypte », *RHR*, 203, 1986, p. 365-379.
- Grattarola P., *I cesarini dalle Idi di Marzo alla costituzione del secondo triumvirato*, Turin, 1990.
- Green R.P.H., « Octavian and the Vergil's Eclogues », *Euphrosyne : Revista de philologia classica*, 24, 1996, p. 225-236.
- Greimas A.J., « Éléments pour une théorie de l'interprétation du récit mythique », *L'analyse structurale du récit*, Paris, 1981, p. 34-65.
- Grenade P., *Essai sur les origines du Principat*, Paris, 1961
- Grilli A., « Virgilio e Orazio », *Virgilio e gli Augustei*, Gigante M. (éd.), Napoli, 1990, p. 71-86.
- Grimal P., « Etudes sur Properce, II, César la légende de Tarpéia », *REL*, XXIX, 1951, p. 201 et suiv.
- Grimal P., *Les intentions de Properce et la composition du livre IV des élégies*, Berchem-Bruxelles, 1953.
- Grimal P., *Horace*, Paris, 1958.
- Grimal P., *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, 1963.
- Grimal P., *Le lyrisme à Rome*, Paris, 1978.
- Grimal P., *Littérature latine*, Paris, 1965.
- Grimal P., « La vigne et l'olivier. Réflexions sur le chant II des « Géorgiques » », *BAGB*, 1980, p. 171-180.
- Grimal P., *Virgile ou la seconde naissance de Rome*, Paris, 1985.
- Grimal P., introduction à *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Thill A. (dir.), Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, Paris, 1980.
- Grimal P., *Les Jardins romains*, Paris, 1992 (3^{ème} éd.).
- Griset E., « La leggenda di Anna, Didone ed Enea », *RSC*, 9, 1961, p. 302-307.
- Grosdemouge F., « Les formes de la pauvreté et ses mises en forme dans la littérature dite réaliste sous le Haut-Empire », *Les facettes du pouvoir dans l'antiquité romaine* (actes du colloque jeune chercheur du 04 mai 2006 à Besançon), [sous presse].
- Grosdemouge F., *Pauvres et pauvretés sous le Haut Empire : approche épistémologique et méthodologique appliquées à la Satire VIII de Juvénal*, DEA sous la direction de Gonzalès A., 2003.

- Guery F., « Le dieu Terme et nous », *Frontières et limites*, Centre Georges Pompidou, Espace international, Philosophie, 1991, p. 169-186.
- Guibert-Sledziewski E., « Comment penser l'idéologie ? », *La pensée*, 1, n°231, 1983, p. 30-49.
- Guillaumin J.-Y., « Realtà gromatiche nell'opera di Orazio », colloque du 14^{ème} *Certamen Horatianum*, Venosa, 28-30 avril 2000, (publié dans les Actes Venosa), 2001, p. 15-22.
- Guillaumin J.-Y., « L'origine du terme *occupatorius* d'après Hygin », *Paysages intégrés et ressources naturelles dans l'Empire romain*, Clavel-Lévêque M. (éd.), Hermon E. (éd.), Besançon, 2004, p. 39-48.
- Guillaumin J. Y., *Les arpenteurs romains. Hygin le gromatique, Frontin*, Paris, 2005.
- Guillaumin J.-Y., *Sur quelques notices des arpenteurs romains*, Besançon, 2007.
- Gummerus H., « L'azienda agricola romana e l'economia agraria nell'opera di Catone », *L'agricoltura romana, guida storica e critica*, Capogrossi Colognesi L. (éd.), Rome-Bari, 1982, p. 5-39.
- Gurval R. A., *Actium and Augustus. The politics and Emotion of Civil War*, Ann Arbor, 1995.
- Haarhoff T.J., « Vergil and Cornelius Gallus », *CPh*, LV, 1960, p. 101-108.
- Hadas M., *Sextus Pompey*, New-York, 1930.
- Haller C., *C. Asinius Pollio als Politiker und zeitkritischer Historiker. Ein Beitrag zur Geschichte des Übergangs von der Republik zum Principat im Rom (60 bis 30 av. Chr.)*, Münster, 1967.
- Hallett J.P., « Perusine Glandes and the Changing Image of Augustus », *AJAH* 2.2, 1977, p. 151-171.
- Hamblenne P., « Réflexions sur le livre I de l'*Opus agriculturae* de Palladius », *Latomus*, 29, 1, 1980, p. 165-172.
- Hardie C.G., « Octavian and Eclogue I », *The ancient historian and his materials. Essays in honour of C.E. Stevens*, Hants, 1975, p. 109-122.
- Hardie P., « Time in Lucretius and the Augustan Poets : Freedom and Innovation », *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, J. P. Schwindt (dir.), Heidelberg, 2005, p. 19-42.
- Harmon D.P., « The public Festivals of Rome », *Aufstieg*, II, 16, 2, 1978, p. 1440-1468.
- Harmon D., « Religion in the Latin Elegists », *ANRW II*, 16, 3, Berlin, 1986, p. 1909-1973.
- Harrington J.D., *Cassius Dio : A Reexamination*, Kentucky-Lexington, 1970.
- Hartog F., *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 2001 (rééd.).
- Havas L., « Asinius Pollio and the Fall of the Roman Republic », *ACD* 16, 1980, p. 25-36.
- Hayne L., « Lepidus role after the ides of March », *AC*, 14, 1971, p. 109-117.
- Hayne L., « The first Cerialia », *AC*, LX, 1991, p.130-138.
- Hermon E. (éd.), *La question agraire à Rome : droit romain et société. Perceptions historiques et historiographiques*, Como, 1999.
- Hermon E., *Habiter et partager les terres avant les Gracques*, Rome, 2001.
- Hermon E., « Le programme agraire de Caius Gracchus », *Athenaeum*, vol. LX, fasc. I-II, p. 258-272.
- Hermon E., « « Intra et extra muros » : le concept de la cité et de son « ager » : pour une relecture des « Libri coloniarum » », *Caesarodunum*, 40, 2006, p. 409-429.

- Herzhoff B., « Orient im Okzident : Zitrusfrüchte in Vergils Georgica (2, 126-135) », *Corona coronaria. Festschrift für H.-O. Kröner zum 75. Geburtstag*, Hildesheim-Zurich-New York, Spudasmata, 102, p. 163-187.
- Heurgon J., « Au dossier des deux Palès, Varron R.R. II, 1, 9 », *Latomus* 10, 1951, p. 277-278.
- Heurgon J., « Une datation de la prophétie de Végoia », *REL*, 37, 1959, p. 46-49.
- Heurgon J., « Tityre, Alfenus Varus et la I^{ère} Eglogue », *Cahiers de Tunisie* 14-15, 1966-1967, p. 39-45.
- Heurgon J., *Rome et la méditerranée occidentale jusqu'aux guerres puniques*, Nouvelle Cléo, Paris, 1969.
- Heurgon J., « Les deux Sibylles de Cumès », *Filologia e forme letterarie. Studi offerti a Francesco della Corte*, Urbino, 1987, p. 153-161
- Heuzé Ph., « Esthétique du précis et flou dans les « Bucoliques » », *REL*, 84, 2006, p. 103-111.
- Hills Ph., *Horace*, London, 2005.
- Hinard F., *Les proscriptions de la Rome républicaine*, Rome, 1985.
- Hinard F., « Les partis pris du jeune Horace », *Kentron* 6, 5, 1990, p. 103-113.
- Hinard F. (dir.), *Histoire romaine, Tome I. Des origines à Auguste*, Paris, 2002.
- Hinard F., « Appien et la logique interne de la crise », *Fondements et crises du pouvoir*, Bordeaux, 2003, p. 317-324.
- Hinrichs F.T., « Das legale Landsversprechen im *Belum Civile* », *Historia*, 18, 1969, p. 521-544.
- Hinrichs F.T., *Histoire des institutions gromatiques. Recherches sur la répartition des terres, l'arpentage agraire, l'administration et le droit fonciers dans l'Empire romain*, (trad. en fr.), Paris, 1989.
- Holleman A.W.J., « Horace and Faunus. Portrait of a Nympharum fugientum amator », *AC*, XLI, 1972, p. 563-572.
- Holleman A.W.J., « Ovid and the Lupercalia », *Hist.*, 22, 1973, p. 260-268.
- Hooker E.M., « The significance of Numa's Religious Reform », *Numen*, 10, 1963, p. 87-132.
- Hornsby R., *Patterns of action in the Aeneid*, Iowa City, 1970.
- Hubbard M., *Propertius*, Londres, 1974.
- Hubert H., Mauss M., « Essais sur la nature et la fonction du sacrifice », *Année sociologique*, 2, p. 29-138, Paris, 1899.
- Hubert H., Mauss M., « Esquisse d'une théorie générale de la magie », *Année sociologique*, 7, p. 1-141, Paris, 1904.
- Hubraux J., *Les thèmes bucoliques dans la poésie latine*, Bruxelles, 1930.
- Hugues-Hallett L., *Cleopatra. Histories, Dreams and Distortions*, Londres, 1990.
- Humbert H., « La crise politique du V^{ème} siècle et la législation décenvirale », *Crise et transformation des sociétés archaïques de l'Italie antique au V^e siècle av. J.-C.*, Paris, 1990, p. 263-287.
- Humbert M., « L'organisation de l'Italie romaine avant la guerre sociale », *Maior viginti quinque annis. Essays in commemoration of the sixth lustrum of the Institute for Legal History of the University of Utrecht*, Assen, 1979, p. 66-84.
- Humbert M., *Institutions sociales et politiques de l'Antiquité*, Paris, 1997 (6^{ème} éd.), p. 176-188.

- Hurlet F., *Les collègues du Prince sous Auguste et Tibère : de la légalité républicaine à la légitimité dynastique*, Rome, 1997.
- Hurlet F., « Les sénateurs dans l'entourage d'Auguste et de Tibère : un complément à plusieurs synthèses récentes sur la cour impériale », *RPh*, 74 (1-2), 2000, p. 123-150.
- Hurlet F., *Le proconsul et le prince d'Auguste à Dioclétien*, Bordeaux, 2006.
- Huskley J.S., « Turnus and Terminus in Aeneid 12 », *Mnemosyne*, 52, 4, 1999, p. 77-80.
- Huzar E.G., *Mark Antony. A Biography*, Minneapolis, 1978.
- Huzar E.G., « Antony. Mariage versus Career », *CJ*, 81, 1986, p. 97-111.
- Imbert J., « De la sociologie au droit. La fides romaine », *Mél. Lévy-Bruhl*, 1959, p. 407-415.
- Isager S., « Sacred and Profane Ownership of Land », *Agriculture in Ancient Greece*, proceeding of the Seventh International Symposium at the Swedish Institute at Athens, 16-17 May, 1990, edited by B. Wells, P. Aströms, Stockholm, 1992, p. 119-122.
- Jacob C., *Géographie et ethnographie en Grèce ancienne*, Paris, 1991.
- Jacques F., Scheid J., *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C., Tome 1, Les structures de l'Empire romain*, Paris, 1997.
- Jal P., « Remarques sur la cruauté à Rome pendant les guerres civiles (de Sylla à Vespasien) », *BAGB*, 20, 1961, p. 475-501.
- Jal P., *La guerre civile à Rome : études littéraire et morale*, Paris, 1963.
- Janan M., *The politics of desire, Propertius IV*, California, 2001.
- Johnston P.A., *Vergil's Agricultural Golden Age : A Study of the Georgics*, Leiden, 1980.
- Jongman W., *The Economy and Society of Pompeii*, Amsterdam, 1988.
- Jourdain-Annequin C., *Héraclès aux portes du soir. Mythe et Histoire*, Paris, 1989.
- Jourdain-Annequin C., « De l'exploit héroïque à la biographie », *Discours religieux dans l'Antiquité*, Paris, 1995, p. 93-114.
- Juge E.A., « *Res Publica Restituta*. A moderne illusion », *Polis and Imperium*, Evans J.A.S. (éd.), Toronto, 1974, p.279-311.
- Juszezak J., *L'Appel du sacré*, Paris, 1988.
- Kaïmaris D., Georgoula O., Karadesos G., « Photo-grammetriki-photoerminevtiki erevna stin pediada ton Philippon », *To archaiologiko ergo sti Makedonia kai sti Thraki*, 16, 2002, p. 119-129.
- Keinast D., *Augustus*, Darmstadt, 1982.
- Keinast D., « Augustus und Alexander », *Gymnasium*, 76, 1969, p. 430-456.
- Keinast D., *Augustus. Princeps und Monarch*, Darmstadt, 1999.
- Keppie L., *The Making of the Roman Army from Republic to Empire*, Londres, 1984, p. 119-122.
- Keppie L., « Virgil, the confiscations and Caesar's tenth legion », *CQ*, 31, 2, p. 367-370.
- Keppie L., *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B.C.*, London, 1983.
- Knight D.W., « The political Acumen of Cicero after the Death of Caesar », *Latomus*, 27, 1968, p. 157-164.
- Kolendo J., *Le traité d'agronomie des Saserna*, Wroclaw, 1973.

- Kolendo J., *L'agricoltura nell'Italia romana. Tecniche agrarie e progresso economico dalla tarda Repubblica al Principato*, Rome, 1980.
- Kolendo J., « Ostentation sociale et grande propriété », *Du latifundium au latifundio. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Etienne R. (dir.), Paris, 1995, p. 425-436.
- Kolendo J., « Le paysan », *L'homme romain*, Giardina A. (dir.), Paris, 1992, p. 173-219.
- Kossaifi Ch., « Les dieux dans le « Idylles » bucoliques de Théocrite : bonheur et souffrance », *REA*, 104, (1-2), 2002, p. 61-83.
- Kossaifi Ch., « L'onomastique bucolique dans les « Idylles » de Théocrite : un poète face aux noms », *REA*, 104, (3-4), 2002, p. 349-361.
- Kossaifi Ch., « Un temple aux vivants piliers : la nature dans les « Idylles » bucoliques de Théocrite. 1 », *ConnHell*, n° 103, 2005, p. 61-71.
- Kossaifi Ch., « Un temple aux vivants piliers : la nature dans les « Idylles » bucoliques de Théocrite. 2 », *ConnHell*, n° 104, 2005, p. 18-31.
- Kossaifi Ch., « Un temple aux vivants piliers : la nature dans les « Idylles » bucoliques de Théocrite. 3 », *ConnHell*, n° 105, 2005, p. 60-73.
- Koster S., « Vergil un Augustus », *Pratum Saraviense. Festschrift für Peter Steinmetz*, Gölder W., Koster S. (éd.), Stuttgart, 1990, p. 127-146.
- Kromayer J., Veith G., *Schlachten-Atlas zur Antiken kriegsgeschichte*, Leipzig, 1922, col. 115-118 et pl. 23.
- Kromayer J., « Zu den Operationen vor der Schlacht von Filippi, 42 v. Chr », *Antike Schlachtfelder*, vol. 4, Berlin, 1931, p. 654-661.
- Krueger P., *Manuel des antiquités romaines XVI, Histoire des sources du droit romain*, Paris, 1894.
- Kubaba association, *La campagne antique : espace sauvage, terre domestiquée*, Paris, 2003.
- Kuziscin V. I., « L'espansione del latifondio in Italia alla fine della Repubblica », Capogrossi-Colognesi (dir.), 1982, p. 41-63.
- Kuziscin V. I., *La grande proprietà agraria nell'Italia romana (II sec. A. C. I. sec. d. C.)*, Rome, 1984, p. 80 et suiv.
- Kytzler B. (éd.), *Laudes Italiae*, Stuttgart, 1988.
- Laffi U., « Poeteri triumvirali e organi repubblicani », *Il triumvirato costituente alla fine della repubblica romana*, Côme, 1993, p. 37-65.
- Lafon X., « A propos des villas maritimes : cadre réel et cadre rêvé », *Nature et paysage dans la pensée et l'environnement des civilisations antiques, Actes du colloque de Strasbourg 11-12 juin 1992*, Siebert G. (dir.), 1996, p. 129-143.
- Laigneau S., « Le poète face aux barbares : l'utilisation rhétorique du thème du barbare dans les œuvres d'exil d'Ovide », *REL*, 80, 2002, p. 115-128.
- Lamacchia R., « Ovidio interprete di Virgilio », *Maia*, 12, 1960.
- Lambrechts P., « Auguste et la religion romaine », *Latomus*, 6, 1947, p. 177-191.
- Lambrechts P., « Les Lupercales, une fête prédéiste ? ». *Mélanges J. Bridez et F. Cumont*, Bruxelles, 1948.

- Lambrechts P., « La politique apollonienne d'Auguste », *Nouvelle Clio*, 5, 1953, p. 65-82.
- La Penna A., « Properzio », *Studi di Lettere, Storia e filosofia pubblicati della Scuola Normale di Pisa*, p. 33 et suiv., 1951.
- La Penna A., *L'integrazione difficile. Un profilo di Properzio*, Turin, 1977.
- La Penna A., « *Corcyicius senex* », *Encyclopedia Virgiliana*, I, Roma, 1984, p. 903.
- La Penna A., « Antonio come personaggio paradossale », *Il Triumvirato costituente alla fine della repubblica romana, Côme*, 1993, p. 93-111.
- Lee M.O., « Horace, Odes I, 4. « A sonic cycle » », *CQ*, XV, 1965, p. 286-288.
- Lee M.O., *Death and rebirth in Virgil's Arcadia*, New York, 1989.
- Le Bonniec H., *Le culte de Cérès à Rome. Des origines à la fin de la République*, Paris, 1958.
- Le Bonniec H., « Notes critiques sur les *Fastes* d'Ovide », *RPh*, 34, 1960, p. 194-215.
- Le Bonniec H., « Les renards aux *Ceriala* », *Mélanges J. Carcopino*, Paris, 1966, p. 605-612.
- Le Bonniec H., « Etat présent des études sur les *Fastes* d'Ovide », *Acta conuentus... Tomes*, Bucarest, 1976, p. 407-420.
- Leclercq R., *Recherches sur l'esthétique des Bucoliques de Virgile*, Thèse de doctorat et es-Lettres sous la direction de Michel A., 1991.
- Leclercq R., *Le divin loisir. Essai sur les Bucoliques de Virgile*, Bruxelles, 1996.
- Le Gall, *La religion romaine, de l'époque de Caton l'Ancien au règne de l'Empereur Commode*, Paris, 1975.
- Le Glay M., « L'évolution des mentalités collectives sous le Second Triumvirat », *Le dernier siècle de la République romaine et l'époque augustéenne*, Strasbourg, 1978, p. 63-73.
- Le Glay M., « A propos des *Res Gestae* d'Auguste : héritage et nouveauté dans la pensée politique d'Auguste », *L'invention de l'autobiographie d'Hésiode à Saint-Augustin*, Paris, 1993, p. 115-122.
- Lehmann Y., « Le thème de la campagne heureuse dans la poésie augustéenne », *Caesarodunum XXXVII-XXXVIII*, 2003-2004, p. 11-21.
- Lepore E., *Il princeps ciceroniano e gli ideali politici della tarda repubblica*, Napoli, 1954.
- Leroux J., « Les problèmes stratégiques de la bataille d' Actium », *RecPhL*, II, 1968, p. 29-61.
- Leroux J., « Le contenu historique de la neuvième Épode d'Horace », *BIBR*, XL, 1969, p. 9-31.
- Le Roux P., *Le Haut Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C. 235 ap. J.-C.)*, Paris, 1998.
- Létoublon F. (coord.), *Le mythe d'Orphée dans les « Métamorphoses » d'Ovide*, Paris, 2001.
- Letta C. « La composizione dell'opera di Cassio Dione : cronologia e sfondo storico-politico », *Ricerche di Storiografia Antica I*, Pise, 1979, p. 17-189.
- Leveau Ph., Sillieres P., Vallat J.-P., *Campagnes de la méditerranée romaine*, Paris, 1993.
- Levi M.A., « Fides, Terminus, Familia e le origini della città », *ATTI, Estratto dal volume XI (N.S., I), 1980-1981*, Berlin, 1984, p. 361-402.
- Levi M.A., « Manus, Fides, Fides publica », *La Parola del Passato*, CCXXIII, 1985, p. 308-320.
- Levi M.A., « Mecenate e Augusto », *RSA*, 25, 1995, p. 143-147.

- Levi M.A., « L'Ercole romano », *DHA*, 22, (1), 1996, p. 79-94.
- Lévi-Strauss Cl., *Anthropologie structurale*, Paris, 1958.
- Lévi-Strauss Cl., *L'Homme nu*, Paris, 1971.
- Lévi-Strauss Cl., *Anthropologie structurale deux*, Paris, 1973.
- Lévi-Strauss Cl., « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », *M. Mauss, Sociologie et anthropologie*, Paris, 1985, p. IX-LII.
- Lévy-Bruhl H., « Sur la laïcisation du droit à Rome », *RIDA*, t. 6, 1951, p. 81-103.
- Lévy-Bruhl H., *Nouvelles études sur le très ancien droit romain*, Paris, 1947.
- Lewuillon S., « La piété d'Énée et Caton le Censeur. Un problème d'idéologie et de propagande impériales », *Latomus*, XXXVIII, 1979, p. 125-146.
- Lieberg G., « De Vertumno et Pomona apud Ovidium (Met. 14, 622-771) », *Latinitas*, 45, (4), 1997, p. 283-290.
- Linderski J., « Rome, Aphrodisias and the *Res Gestae* : the genera militia and the status of Octavian », *JRS*, 74, 1984, p. 74-80.
- Liou-Gille B., « Le pomerium », *MH*, 40, 1993, p. 94-106.
- Liou-Gille B., *Une Lecture religieuse de Tite-Live I. Cultes, rites, croyances de la Rome archaïque*, Paris, 1998.
- Lirb Huib J., « Partners in agriculture. The pooling of resources in rural societates in Roman Italy », *De agricultura, in memoriam Piter Willem de Neeve*, Amsterdam, 1993, p. 263-295.
- Little D., « Politics in Augustan Poetry », *ANRW II, Principat*, 30. 1, p. 254-370.
- Littlewood R.J., « Ovid's Lupercalia, F. II, 267-452 : study in the Artistry of the Fasti », *Latomus*, 34, 1975, p. 1060-1072.
- Lo Cassio E., « Considerazioni sulla struttura e sulla dinamica dell'affitto agrario in età imperiale », *De agricultura, in memoriam Piter Willem de Neeve*, Amsterdam, 1993, p. 296-316.
- Lo Cassio E., Storchi Marino A. (éd.), *Modalità insediative e strutture agrarie nell'Italia meridionale in età romana*, Bari, 2001.
- Lo Cassio E., « Il rapporto uomini-terra nel paesaggio dell'Italia romana », *Index*, 32, 2004, p. 107-121.
- Loraux N., *Les enfants d'Athènes. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, 1981.
- Loupiac A., « Le labor chez Virgile : essai d'interprétation », *REL*, 70, 1992, p. 92-106.
- Loupiac A., « La trilogie d'Actium et l'épode IX d'Horace : document historique ou *carmen symposiacum* ? », *BAGB*, (3), 1998, p. 250-259.
- Loupiac A., « Orphée-Gallus », *REL*, 79, 2001, p. 93-103.
- Loupiac A., « *Quis te perdidit, Orpheu ?* (Virgile, Georg. IV, 494) », « Liber amicorum » : *Mélanges sur la littérature antique et moderne à la mémoire de Jean-Pierre Néraudau*, Paris, 2005, p. 49-51.
- Lucot R., « Mécène et Properce », *REL*, 35, 1957.
- Lunelli A., « Le due Pales : (schol. Verg. Veron. Georg. III 1) », *Maia*, 55 (1), 2003, p. 99-103.

- Luther A., *Historische Studien zu den Bucolica Vergils*, (AAWW, 698), Vienne, 2002.
- Lyne R. O.A.M., *The Latin Love Poets*, Oxford, 1980.
- Mactoux M.M., *Pénélope. Légende et Mythe*, Besançon, 1975.
- Mackie N.K., « *Res Publica Restituta*. A Roman Myth », *Studies in Latin Literature and Roman History*, IV, Deroux C. (éd.), Bruxelles, 1986, p. 302-340.
- Madjarian G., *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*, Paris, 1991.
- Maganzani L., *Gli agrimensori nel processo privato romano*, Rome/Milan, 1997.
- Maganzani L., « Arpenter la terre pour le procès : la consultation technique en droit romain », *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, LIII, 2006, p. 283-298.
- Magdelain A., « Le *ius* archaïque », *MEFRA*, 98, 1986, p. 265-358.
- Magdelain A., « Le pomerium archaïque et le mundus », *REL*, LIV, 1976, p. 71-109.
- Maggiulli G., *Incipient silvae cum primum sugere : mondo vegetale e nomenclatura della flora di Virgilio*, Rome, 1995.
- Magnino D., « Le Guerre Civili di Appiano », *ANRW* II, 34. 1, 1993, p. 523-554.
- Magrini P., « Cornelio Gallo : tra neoterici ed elegiaci », *Anazetesis*, IV-V, 1981, p. 1-14.
- Maguinness W.S., *Aeneid Book XII*, London, 1960.
- Maingeneau D., « Philologie et analyse du discours », *Sciences du texte et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*, Adam J.-M., Heidmann U. (éd.), Genève, 2005, p. 37-49.
- Malaspina E., « Orazio e Messalla : per una rilettura di Carm. III 21 », *Bollettino di Studi Latini*, 23, 1993, p. 34-50.
- Maleuvre J.-Y., « Virgile est-il mort d'insolation ? », *AC*, LX, 1991, p. 171-181.
- Maleuvre J.-Y., « Ovide revisité : la satire politique dans les deux derniers livres des Métamorphoses », *Pallas*, XXXVII, 1991, p. 89-103.
- Maleuvre, J.-Y., « Iccius et Pompéius ou Horace a-t-il vraiment jeté son bouclier à Philippes ? : (*Odes* I, 29, II, 7 et 16, *Epist.* I, 12) », *RBPh*, 70, (1), 1992, p. 93-108.
- Maleuvre J.-Y., « Porte d'ivoire et Rameau d'Or : éléments de cacozélie dans le sixième livre de l'*Énéide* », *REA*, 98, (1-2), 1996, p. 91-107.
- Maleuvre J.-Y., *La mort de Virgile d'après Horace et Ovide*, Paris, 1999 (2e éd.).
- Maleuvre J.-Y., « Au cœur de l'épigramme romaine : l'auteur et ses éclipses », *Présence de Catulle et des épigrammatistes latins : actes du colloque tenu à Tours (28-30 novembre 2002) : à Raymond Chevallier in memoriam*, Tours, 2005, p. 51-64.
- Maleuvre J.-Y., *Violence et ironie dans les « Bucoliques » de Virgile*, Paris, 2000.
- Maleuvre J.-Y., « Le quatrième livre de Properce ou Le prince contre le poète », *RBPh*, 79, (1), 2001, p. 69-118.
- Maleuvre J.-Y., *Vrais et faux héros dans les « Métamorphoses » d'Ovide*, Paris, 2005.
- Malinowski B., « Le mythe dans la psychologie primitive », *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*, rééd. 1980.
- Manfredi V., « Le operazioni militari intorno a Modena nell'aprile del 43 a. C., I », *Contributi dell'Istituto di storia antica, I, a cura di Sordi M*, Milano, 1972, p. 126-145.

- Mantzilas D., *Les divinités dans l'œuvre poétique d'Ovide*, Villeneuve-d'Ascq, 2002.
- Marasco G., *Aspetti della lotta di Marco Antonio in Oriente*, Florence, 1987.
- Marasco G., « Corycius senex (*Verg. Geor.* 4, 127) », *Rivista di filologia e di istruzione classica*, 118, 1990, p. 402-407.
- Marasco G., « Marco Anotnio « Nuevo Dionisio » e il De sua ebrietate », *Latomus*, 51, 1992, p. 538-548.
- Marchand C., « Des centuriations plus belles que jamais ? Proposition d'un modèle dynamique d'organisation des formes », *Etudes Rurales*, 167-168, 2003, p. 93-114.
- Marcien (Frère Léon), « L'interprétation de la bataille d'Actium par les poètes latins de l'époque augustéenne », *LEC*, XXIV, 1956, p. 330-348.
- Marcos Celestino M., *El aniversario de la fundación de Roma y la fiesta de Palès*, Madrid, 2002.
- Marggiulli G. « Aconito », *Enciclopedia virgiliana*, I, Rome, 1984, p. 26-27.
- Martin R., *Recherches sur les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales*, Paris, 1971.
- Martin R., « Etat présent des études sur Columelle », *ANRW*, 2. 32, 3, 1985, p. 1959-1979.
- Martin R., « Pline le Jeune et les problèmes économiques de son temps », *REA*, 62, 1967, p. 69-97.
- Martin R., « *Rusticitas et urbanitas* : Romains des villes, Romains des champs », *Rome au I^{er} siècle avant J.-C. Ainsi périt la république des vertus...*, Paris, 1996, p. 120-131.
- Martin R., « Agriculture et religion : le témoignage des agronomes latins », *Hommage à Henri Le Bonniec, Res sacrae*, Bruxelles, 1998, p. 294-305.
- Martin R., « Les sources littéraires de la notion de latifundium », *Du latifundium au latifundio. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Etienne R. (dir.), Paris, p. 97-106.
- Martin R., Gaillard J., *Les genres littéraires à Rome*, Paris, 1990.
- Martin P.-M., « À propos de l'exil d'Ovide... et de la succession d'Auguste », *Latomus*, 45, 1986, p. 609-611.
- Martin P.-M., *Antoine et Cléopâtre : la fin d'un rêve*, Paris, 1990.
- Martin P.-M., *L'idée de royauté à Rome, II. Haine de la royauté et séductions monarchiques (du IV^e s. av. J.-C. au Principat augustéen)*, Paris, 1994.
- Martorana G., « Un'ipotesi sui Lupercalia », *Studi di storia antica offerti dagli allievi a E. Manni*, Roma, 1976, p. 241-258.
- Massa-Pairault F.-H. (dir.), *Crise et transformation des sociétés archaïques de l'Italie antique au V^{ème} siècle av. J.-C.*, Rome, 1990.
- Massa G., « Pollione a Cicerone : le epistole del 43 a. C. come testimonianza di un ideale politico », *Athenaeum*, 81, 1993, p. 499-515.
- Massaro G.D., « A proposito della guerra `piratica ' contro Sesto Pompeo. Nota su Strabone V,4,4 ; VI,1,6 ; VI,2,3 ; VI,2,4 », *AFLPer*, XXII n° 1, 1984-1985, p. 289-299.
- Mastrocinque A. « Propriété foncière archaïque et modèles d'interprétations modernes », Hermon E. (éd.), *La Question agraire à Rome : droit romain et société. Perceptions historiques et historiographiques*, Como, 1999.

- Maurin J., « Remarques sur la notion de *puer* à l'époque classique », *BAGB*, 2, 1975, p. 222-230.
- Mauss M., *Œuvres*, t. I, p. 193-307, Paris, 1968.
- Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, 9e éd. 1985.
- McCarthy, « Octavianus puer », *CPh*, 26, 1931, p. 362-373.
- McKechnie P., « Cassius Dio's Speech of Agrippa : a Realistic Alternative to Imperial Government ? », *GER*, 28, 1981, p. 150-155
- Meitinger S. (dir.), *Espaces et paysages : représentations et inventions du paysage de l'Antiquité à nos jours (histoire, philosophie, esthétique et littérature)*, Cahiers CRLH n°14, Paris, 2006
- Menu B., « Principes fondamentaux du droit égyptien », *Chronique d'Égypte*, LXX, Fasc. 139-140, Bruxelles, 1995.
- Meulder M., « Virgile n'a-t-il pas écrit la IVe Bucolique à la fin de 39 av. J.-C. ? », *Latomus*, 55, (4), 1996, p. 815-828.
- Michel A., « Virgile et la politique impériale : un courtisan ou un philosophe ? », *Poeta aeterna*, Leyde, 1971, p. 212-245.
- Michel A., « Virgile et Gallus », *Virgilio e gli Augustei*, Gigante M. (éd.), Napoli, 1990, p. 57-68.
- Michel A., « Poétique et sagesse dans les *Odes* d'Horace », *REL*, LXX, 1992, p. 126-137.
- Michels A. K., « Topographie and interpretation of the *Lupercalia* », *TAPhA*, 84, 1953, p. 35-59.
- Millar F., *A study of Cassius Dio*, Oxford, 1964.
- Millar F., « Triumvirate and Principate », *JRS*, 63, 1973, p. 50-67.
- Mineo B., *Tite-Live et l'histoire de Rome*, Paris, 2006.
- Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano*, Modena, 1983.
- Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso modenese*, Modena, 1983.
- Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso Mantovano*, Bussi R., Cordibella S., Vezzoni B. (éd.), Mantova, 1984.
- Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Città, agricoltura, commercio : materiali da Roma e dal suburbio*, Bussi R. (éd.), Vandelli V. (éd.), Modena, 1985.
- Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso veneto*, Bussi R. (éd.), Vandelli V. (éd.), Venezia, 1989.
- Moatti Cl., *Archives et partage de la terre dans le monde romain (IIè siècle avant- Ier siècle après J.-C.)*, Rome, 1993.
- Moatti Cl., « Etude sur l'occupation des terres publiques à la fin de la République romaine », *CCG*, III, 1992, p. 57-75.
- Moatti Cl., *La raison de Rome. Naissance de l'esprit critique à la fin de la République (II^{ème} s. av. - I^{er} s. ap.)*, Paris, 1997.
- Noirfalise A., « Horace, chevalier Romain », *Les études classiques*, 18, 1950, p. 16-21.
- Moles J., « Some last words of M. Iunius Brutus », *Latomus*, 42, 1983, p. 763-779.
- Moles J., « Fate, Apollo and M. Iunius Brutus », *AJPh*, 104, 1983, p. 249-256.
- Moles J., « Reconstructing Plancus (Horace, C. 1.7) », *JRS*, 92, 2002, p. 86-109.
- Momigliano A., Schiavone A., *Storia di Roma I*, Turin, 1988.

- Monaco M., « L'ager Campanus », *Atlas historique des cadastres d'Europe*, Italie IV, Clavel-Lévêque M., Vignot A. (dir.), 1998, p. 1-10.
- Monaco M., « Métrologie en Campanie et techniques d'approche », *De la terre au ciel, paysage et cadastres antiques*, Tome II, Clavel-Lévêque M., Tirologos G. (éd.), Besançon, 2004, p. 49-73.
- Monaco M., *La reconstruction d'un paysage antique : l'ager campanus. Application des méthodologies des systèmes d'information géographiques*, thèse soutenue à Besançon en 2003, sous la direction de Clavel-Lévêque M. et Pierobon-Benoit R.
- Monti R.C., *The Dido Episode and the Aeneid : roman Social and Polical Values in the Epic*, Leiden, 1981.
- Morgan L.H., « Le développement de l'idée de propriété », *Un domaine contesté : l'anthropologie économique, Recueil de textes*, Paris, La Haye, 1974, p. 50-76.
- Musurillo H., « A Festival on Messalla's estate : Tibullus II, 1 reconsidered », *A Festschrift in honor of J.M.F. Marique*, 1975, p. 107-117.
- Nadjo L., *Le vocabulaire de l'argent et des affaires à Rome des origines au II^{ème} siècle avant J.-C. Etude d'un vocabulaire technique*, Louvain-Paris, 1989.
- Nageotte E., *Histoire de la littérature latine depuis ses origines jusqu'au VI^e siècle de notre ère*, Paris, 1887.
- Nehrkorn H., « A Homeric Episode in Vergil's Aeneid », *AJPh*, 92, 1971, p. 566-584.
- Nelis D., « Patterns of time in Vergil. The Aeneid and the Aetia of Callimachus », *La représentation du temps dans la poésie augustéenne*, Schwindt J.-P. (dir.), Heidelberg, 2005, p. 71-83.
- Néraudau J.-P., « Asinius Pollion et la poésie », *ANRW II, Principat*, 30, 3, p. 1732-1750.
- Nethercut W.R., « Recent scholarship on Propertius », *ANRW II, Principat*, 30, 3, 1983, p. 1813-1857.
- Nicolet Cl., *L'ordre équestre à l'époque républicaine (321-43 av. J.-C.)*, (Tome I et II), Paris, 1966.
- Nicolet Cl., *Les Gracques ou crise agraire et révolution à Rome*, Paris, 1967.
- Nicolet Cl., *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, 1976.
- Nicolet Cl., *Rome et la conquête du monde méditerranéen. Tome 1. Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 1979.
- Nicolet Cl., *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux Origines de l'Empire romain*, Paris, 1988.
- Nicolet Cl., *Rendre à César. Economie et société dans la Rome antique*, Paris, 1988.
- Nicolet Cl., « Où Antoine et Cléopâtre voulaient-ils aller ? », *Semitica*, XXXIX, 1990, p. 63-66.
- Nilsson M.P., « Les Luperques », *Latomus*, 15, 1, 1956, p. 133-136.
- Noailles P., *Fas et Jus*, Paris, 1948.
- Noailles P., *Du droit sacré au droit civil. Cours de droit romain approfondi 1941-1942*, Paris, 1949.
- Noirfalise A., « Horace et Mécène », *Les Etudes classiques*, 18, 1950, p. 289-303.
- Noonan J.D., « Daunus/Faunus in Aeneid 12 », *ClAnt*, 12, 1993, p. 111-125.

- Norcio G. « Il II. triumvirato », *Annuario 1963-1965 del Liceo-Ginnasio Statale Lodovico Ariosto di Reggio Emilia*, 1963-1965, p. 7-17.
- North J.A., « Conservatism and Change in Roman Religion », *PBSR*, 44, 1976, p. 1-12
- North J.A., « Religion and Politics from Republic to Principate », *JRS*, 76, 1986, p. 251-258.
- Novara A., « Virgile et l'âge d'or à venir », *Virgile n°spécial Europe*, 71, n°765-766, janvier-février, Paris, 1993, p. 24-38.
- Mundubeltz G., « Octavien et son armée au lendemain de la guerre de Sicile (36-35 Av. J.C.) », *Athenaeum*, 88 (1), 2000, p. 169-201.
- Ogawa M., « Significance of the Aeneas legend in ancient Rome », *Cultura antiqua (Kyoto Palaeol. Assoc. of Japan)*, XXXI, 1, 1979 p. 1-20.
- Ogilvie R.M., *The Romans and their Gods in the Age of Augustus*, Londres, 1969.
- O'Hara, James J., « Medicine for the madness of Dido and Gallus : tentative suggestions on Aeneid 4 », *Vergilius*, 39, 1993, p. 12-24.
- Olesti Vila O., « Libertos y propiedad de la tierra en el *ager barcinonensis* », *La fin du statut servile ? (affranchissement, libération, abolition...)*, Gonzalès A. (éd.), Besançon, 2008, p. 361-374.
- Ortmann U., *Cicero, Brutus und Oktavian-Republikaner un Caesarianer, Ihr gegenseitiges Verhältnis im Krisenjahr 44/43 av. Chr*, Bonn, 1988.
- Otto R., *Le Sacré. L'élément non rationnel dans l'idée du divin et sa relation avec le rationnel*, Paris, 1949 (trad. franç. par André Jundt, revue par l'auteur d'après la 18e éd. allemande de *Das Heilige über das Irrationale in der Idee des Göttlichen und sein Verhältnis zum Rationalen*, Munich, 1917).
- Pailler J.-M., *Bacchus. Figure et pouvoir*, Paris, 1995.
- Pallotino M., « Le orini di Roma », *ArC*, 12, 1960, p. 1-36.
- Pallotino M., « Fatti e Leggende moderne sulla più antica storia di Roma », *S.E.*, 31, 1963, p. 3-37.
- Pallotino M., *Histoire de la première Italie*, (traduction E. Frézouls), Strasbourg, 1993.
- Papanghelis Th.D., *Propertius : A Hellenistic Poet on Love and Death*, Cambridge, 1987.
- Paratore E., « Hercule et Cacus chez Virgile et Tite-Live », *Poeta aeterna*, Bardou H., Verdière R. (éd.), Leyde, 1971, p. 260-282.
- Parisaki M.G., « Ta stena tôn Korpilôn kai tôn Sapaïôn. I epanexetasi enos topografikou provlimatos », *Eoros*, 14-16, 2000-2003, p. 345-362.
- Patault A.M., « Réflexions sur les limitations au droit de propriété à Rome jusqu'à la fin de la République », *RD*, LV, 1977, p. 239-256.
- Pavlovski Z., « Man in a poetic landscape : humanization of nature in Virgil's Eclogues », *Class. Phil.*, LXVII, Juillet, 1971, p. 151-166.
- Percival J., « The villa in Italy and the provinces », *The Roman World*, Wachter J. (dir.), 1987, vol. II, p. 527-547.
- Pernot L., *La rhétorique de l'éloge dans le monde greco-romain*, Paris, 1993.
- Perret J., *Virgile*, Paris, 1969.
- Perret J., *Virgile, l'homme et l'œuvre*, Paris, 1952.

- Perret J., « Daphnis, pâte et héros : perspectives sur un âge d'or (Virgile, *Buc.* V) », *REL*, 60, 182, p. 216-234.
- Peyras J., « Statut des villes et territoires des cités : le mot *urbs* et ses dérivés chez les arpenteurs romains », *Cité et territoire*, Colloque Européen de Béziers, Clavel-Lévêque M., Plana-Mallart R. (éd.), 14-16 octobre 1994, Paris, 1995, p. 33-66.
- Pfaff-Reydellet M., « Anna Perenna et Jules César dans les « Fastes » d'Ovide : la mise en scène de l'apothéose », *MEFRA*, 114, 2, p. 937-967.
- Pfaff-Reydellet M., « Une représentation du calendrier romain à la gloire d'Auguste et de sa maison : l'utilisation des phénomènes célestes dans les « Fastes » d'Ovide », *REL*, 77, 1999, p. 14-15.
- Pfaff-Reydellet M., « Naissance de « maiestas » dans les « Fastes » d'Ovide (F. V, 9-54) », *REL*, 81, 2003, p. 157-171.
- Piccaluga G., « Penates e Lares », *SMSR*, 32, 1961, p. 81-97.
- Piccaluga G., « L'aspetto agonistico dei Lupercalia », *SMSR*, 33, 1962, p. 41-62.
- Piccaluga G., *Terminus. I segni di confine nella religione romana*, Roma, 1974.
- Piganiol A., « Les origines d'Hercule », *Mélanges A. Grenier*, Paris, 1962, p. 1261-1264.
- Piganiol A., *La conquête romaine*, Paris, 1995 (7^{ème} éd.).
- Pighi G.B., *La religione romana*, Turin, 1967.
- Pohlenz M., « Die Abfassungzerit von Ovidis Metamorphosen », *Hermes*, XLVIII, 1913, p. 1-13.
- Pollini J., « Man or God : Divine Assimilation and Imitation in the Late Republic and Early Principate », *Between Republic and Empire*, Berkeley-Los Angeles, 1990, p. 334-363.
- Polverini L., « L'aspetto sociale del passaggio della repubblica al principato », *Aevum*, 38, 1964, p. 241-285.
- Poma G., *Tra legislatori e trianni : problemi storici e storiografici sull'eta delle XII Tavole*, Bologne, 1984.
- Porte D., « Le devin, son bouc et Junon », *REL*, 51, 1973, p. 171-189.
- Porte D., *L'étiologie religieuse dans les Fastes d'Ovide*, Paris, 1985.
- Porte D., *Les donneurs de sacré. Le prêtre à Rome*, Paris, 1989.
- Porte D., « Marcus Valerius Messalla », *Orphea voce*, 4, 1992, p. 6-23.
- Porte D., « Grandeur et « nequitia » : les poètes et la ville », *Rome I^{er} siècle av. J.-C., Ainsi périt la République des vertus...*, Paris, 1996, p.132-144.
- Porte D., « L'Apollon d'Auguste, ou La force du destin », « Liber amicorum » : mélanges sur la littérature antique et moderne à la mémoire de Jean-Pierre Néraudau, Paris, 2005, p. 31-48.
- Poucet J., « Archéologie, tradition et histoire : les origines et les premiers siècles de Rome », *EC*, 47, 3, 1979, p. 201-204.
- Poucet J., *Les origines de Rome, tradition et histoire*, Bruxelles, 1985.
- Poulter A., « Twonships and villages », *The roman World*, t. 2, Wachter J. (éd.), Londres, New York, p. 388-411.
- Pouille B., « Le menu épicurien d'Horace », *Nourriture : prescriptions et interdits*, Dijon, 1990, p. 113-124.

- Poulle B., « Le regard porté par Ovide sur les Gètes », *BAGB*, 1990, p. 345-355.
- Pouthier P., « La Guerre Civile à Rome : aux confins de l'histoire et de la littérature », *Annales ESC*, 1965, p. 1216-1221.
- Powell A., Welch E. (éd.), *Sextus Pompeius*, Londres, 2002.
- Prades J.A., *Persistance et métamorphose du sacré*, Paris, 1987.
- Prescendi F., « Des étiologies pluridimensionnelles : observations sur les *Fastes* d'Ovide », *RHR*, 219, (2), 2002, p. 141-159.
- Pucci G., « Schiavitu romana nelle campagne. Il sistema della villa nell'Italia centrale », Garandini A., Ricci A. (dir.), *Settefinestre. Una villa schiavistica nell'Etruria romana*, I, Modène, 1985, p. 15-17.
- Quinn K., « The Poet and his Audience in the Augustan Age », *ANRW II*, Principat, 30, 1, p. 75-180.
- Radin M., *Marcus Brutus*, Oxford, 1939.
- Ramage E. S., « Augustus Treatment of Julius Caesar », *Historia*, 34, 1985, p. 223-245.
- Rambaud M., « L. Munatius Plancus officier de César », *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à J. Carcopino*, Paris, 1966, p. 787-801.
- Rambaux Cl., *Tibulle ou La répétition*, Bruxelles, 1997.
- Ramires G., « Les additions italiennes dans l'épisode de la Sibylle de Cumès : Servius *Ad Aen.* VI », *La Sibylle : parole et représentation*, Bouquet M., Morzadec F. (dir.), Rennes, 2004, p. 119-129.
- Raubitschek A. E., « Brutus in Athens », *Phoenix*, 11, 1957, p. 1-11.
- Rawson E., « The Ciceronian aristocracy and its properties », *Studies in Roman Property*, Finley M. I. (éd.), Cambridge, 1976, p. 85-102.
- Rawson, « Cassius and Brutus : the Memory of the Liberators », *Past Perspectives*, Moxon I. S., Smart J. D., Woodman A. J. (éd.), p. 101-119.
- Reduzzi Merola F., « La fin de l'esclavage chez les comiques latins », *La fin du statut servile ? Affranchissement, libération, abolition*, Gonzalès A. (éd.), Besançon, 2008, Vol. I, p. 213-217.
- Reduzzi Merola F., « *Leges frumentariae*. Da Caio Gracco a Publio Clodio », *Sodalitas, Scritti in onore di Antonio Guarino*, 2, Napoli, p. 533-559.
- Reekmans T., « The motives of the Roman's farmers' economic options », *Hommages à J. Veremans*, Decreus F., Deroux C. (éd.), Bruxelles, 1986, p. 259-273.
- Reggi G., « Catone, Varrone, Virgilio e i paesaggi agrari dell'Italia romana », *AG(changer un signe bizarre en forme de G)R*, 44, 3-4, p. 130-146.
- Rescigno R., I « Penates » tra « Lares », « Genius » e « Iuno », *Studi di storia e di geostoria antica*, Napoli, 2000, p. 13-37.
- Rimóczy-Hamar M., « « Arva beata » and « gens aurea » », *AAnthHung*, 40 (1-4), 2000, p. 381-387.
- Rini A., « La plebe urbana a Roma della morte di Cesare alla sacrosancta potestas di Ottaviano », *Epigrafia e Territorio*, Bari, 1983, p. 161 et suiv.
- Ripoll F., « Le *Bellum ciuile* de Pétrone : une épopée flavienne ? », *REA*, 104, 1-2, 2002, p. 163-184.

- Rivière Cl., « Approches comparatives du sacrifice », *Le Comparatisme en histoire des religions*, Paris, 1997.
- Robert E., *Le siècle d'Auguste*, Paris, 1982 (rééd.).
- Robert J.-N., *La vie à la campagne dans l'antiquité romaine*, Paris, 1985.
- Robert R., « Rites de protection et de défense : à propos des ossements d'un chien découverts au pied du rempart de Paestum », *AION(archeol)*, 1993, 15, p. 119-142.
- Rocca S., « Tigre », *Enciclopedia virgiliana*, V, Rome, 1990, p. 176-177.
- Rocca S., « Leone », *Enciclopedia virgiliana*, III, Rome, 1987, p. 179-180.
- Rocca S., « serpenti », *Enciclopedia virgiliana*, IV, Rome, 1988, p. 798-801.
- Roddaz J.-M., « Un thème de la propagande augustéenne. L'image populaire d'Agrippa », *MEFR*, XCII, 1980, p. 947-956.
- Roddaz J.-M., *Marcus Agrippa*, Paris, 1984.
- Roddaz J.-M., « Lucius Antonius », *Historia*, XXXVII, 1988, p. 317-346.
- Roddaz J.-M., « Les Triumvirs et les provinces », *Pouvoir et « Imperium » (III^e av. J.-C.-I^{er} s. ap. J.-C.)*, Naples, 1996, p. 77-96.
- Roddaz J.-M., « L'héritage », chapitre XX de *Histoire romaine, Tome 1*, Hinard F. (dir.).
- Roddaz J.-M., « La métamorphose : d'Octavien à Auguste », *Fondements et crises du pouvoir*, textes réunis par Franchet d'Espèrey S. et al., Bordeaux, 2003, p. 397-418.
- Roddaz J.-M., « De César à Auguste. L'image de la monarchie chez un historien du siècle des Sévères. Réflexions sur l'œuvre de Dion Cassius à propos d'ouvrages récents », *REA*, 85, 1983, p. 67-87.
- Roger A., « *Ut pictura hortus*. Introduction à l'art des jardins », *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Dagognet F. (dir.), Seyssel, 1982 p. 95-108
- Roger A. (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, 1995.
- Roger A., *Court traité du paysage*, 1997.
- Rosafio P., « Sur quelques aspects du travail en Italie rurale », *Travail. Recherches historiques*, Actes de la table ronde internationale, Besançon, novembre 1997, Annequin J., Geny E., Smadja E. (éd.), Paris, 1999, p. 77-86.
- Rosafio P., « The emergency of tenancy and the *precarium* », *De agricultura, in memoriam Piter Willem de Neeve*, Amsterdam, 1993, p. 182-196.
- Rose H.J., *Ancient Roman Religion*, Londres, 1948.
- Rose H.J., Myth and Ritual in Classical Civilisation, *Mnemosyne*, 8, 1950, p. 553-573
- Rosivach V.J., « Mars the lustral god », *Latomus, R.E.L.*, XLII, 3, 1983, p. 509-521.
- Ross O.D., « The pastoral in the Georgics : *si numquam fallit imago* », *Arethusa*, 23, 1990, p. 59-76.
- Rossi R.F., *Marco Antonio nella lotta politica della tarda repubblica*, Triste, 1959.
- Roth-Congès A., « Modalités pratiques d'implantation des cadastres romains : quelques aspects (*Quintarios Claudere. Perpendere. Cultellare. Varare* : la construction du cadastre sur une diagonale et ses traces dans le *corpus agrimensorum*), *MEFR, Antiquité*, 108-1, 1996, p. 299-422.
- Roth-Congès A., « *Cultellare* et *varare* : simplicité technique et complexité théorique dans la pratique agrimensoriale romaine », *La lettre de Pallas*, n°4, note 11, p. 16, 1996.

- Roussel D., « Des « Héroïdes » aux « Pontiques » : jeux et enjeux de l'écriture épistolaire chez Ovide », *Epistulae antiquae*, 3, Paris, 2004, p. 229-250.
- Rousselle A., Marandet M.-C. (éd.), *Le paysage rural et ses acteurs. Premières journées d'étude du Centre de Recherches Historiques sur les Sociétés Méditerranéennes*, Perpignan, 1995.
- Rousselle A. et alii, *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'antiquité*, Presses Universitaires de Perpignan, 1995.
- Roussel D., *Terres sacrées, terres publiques et terres privées à Delphes*, CRAI, 1, 2002.
- Rouveret A., « Paysage des origines et quête d'identité dans l'œuvre de Properce », *Origines gentium*, Fromentin V., Gotteland S. (éd.), Bordeaux, 2001, p. 263-270.
- Rouveret A., « Pictos ediscere mundos. Perception et imaginaire du paysage dans la peinture hellénistique et romaine », *Ktèma*, 29, 2004, p. 325-344.
- Rubin Z., *Civil-War Propaganda and Historiography*, Bruxelles, 1980.
- Ruelens J., « La répartition de la propriété foncière en Italie au dernier siècle de la République », *Les études classiques*, janv. 43, p. 28-32.
- Rutherford R.B., « Horace, Epistles 2. 2 : introspections and retrospective », *CQ*, 31, 2, 1981, p. 375-380.
- Sabbatucci D., « Sacer », *SMSR*, 23, 1951, p. 90-101.
- Sabbatucci D., « Di alcuni sacrifici romani alla luce del mito di Kore », *Studi e Materiali di Storia delle Religioni*, XXVIII, n° 1, 1957, p. 53-66.
- Sabot A., « Ovide et la société augustéenne », *Mélanges Pierre Lévêque 3, Anthropologie et société*, Paris, 1989, p. 381-391.
- Salles C., *Lire à Rome*, Paris, 1992.
- Salmon E.T., « The cause of the Social war », *Phoenix*, XVI, 1962, p. 107-119.
- Salomon Ph., *Recherches d'histoire économique*, Paris, 1964.
- Sauron G., *L'histoire végétalisée. Ornement et politique à Rome*, Paris, 2000.
- Sauron G., « La peinture pompéienne et la poésie augustéenne », *REL*, 82, 2004, p. 144-166.
- Sauvage A., « Le serpent dans la poésie latine », *RPh*, 101, p. 241-254
- Scarpi P., « Faunus e Venus. Per l'interpretazione di Horat. c. III 18,6 s., tra storia delle religioni e filologia », *Scritti in memoria di Angelo Brelich*, Bari, 1982, p. 547-558.
- Scheid J., *Romulus et ses frères : le collège des frères arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, 1990.
- Scheid J., « Le prêtre », Giardina (dir.), 1992, p. 71-106.
- Scheid J., Svenbro J., « Le comparatisme, point de départ ou point d'arrivée ? », *Le Comparatisme en histoire des religions*, Paris, 1997, p. 295-312.
- Scheid J., *La religion des Romains*, Paris, 1998.
- Scheid J., « Pour une archéologie du rite », *Annales (HSS)*, 55, (3), 2000, p. 615-622.
- Scheid J., *Religion et piété à Rome*, Paris, 2001.
- Scheid J., *Quand faire c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, 2005.
- Schilling R., *La religion romaine de Vénus*, Paris, 1954.

- Schilling R., « Roman Festivals and their Significance », *AcCl*, 7, 1964, p. 44-66.
- Schilling R., « Quel crédit faut-il accorder à Ovide, poète des *Fastes* ? », *Latomus*, 107, 1966, p. 9-24.
- Schilling R., « Ovide, poète des *Fastes* », *Mélanges J. Carcopino*, 1966, p. 863-875
- Schilling R., « Ovide, interprète de la religion romaine », *REL*, 46, 1968, p. 222-235
- Shilling R., « The roman religion », *Hist. Religionum*, Bleeker J., Widengren G. (éd.), 1969, p. 442-494.
- Schilling R., « L'originalité du vocabulaire religieux latin », *Romanitas*, 9, 1970, p. 83-105.
- Schilling R., « La politique religieuse d'Auguste », *Mélanges L. Senghor*, 1977, p. 453-464.
- Schilling R., « Les allusions religieuses de l'*Élégie* II, 1 de Tibulle », *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Thill A., Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, Paris, 1980, p.73-78.
- Schilling R., « Virgile poète total », *REL*, 59, 1981, p. 177-192.
- Schilling R., « Mars », *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique*, Bonnefoy (dir.), 1999, p. 1303.
- Schmitt P., « Le bois sacré », *Le bois et la forêt en Gaule et dans les provinces voisines, Caesarodunum*, XXI, Paris, 1985, p. 310-314.
- Schmitthenner W., *The Armies of the Triumviral Period*, Oxford, 1958.
- Schotter D., «Augustus Caesar, Londres-New-York, 1991.
- Schwentzel Ch.-G., *Cléopâtre*, Paris, 1999.
- Scuderi R., « Marco Antonio nell'opinione pubblica dei militari », *Aspetti dell'opinione pubblica del mondo antico*, Milan, p. 117-137.
- Seaver J.E., « P. Ventidius – neglected Roman military hero », *CJ*, 47, 1952, p. 275-280.
- Sedley, « The Ethics of Brutus and Cassius », *Journal of Roman Studies*, 87, 1997, p. 41-53.
- Senatore F., « Sesto Pompeo tra Antonio e Ottaviano nella tradizione storiografica antica », *Athenaeum*, 79, 1, 1991, p. 103-139.
- Sergent B., « Mythologie et histoire en Grèce ancienne », *DHA*, V, 1979, p. 59-101.
- Setaioli A., « Gli Epodi politici di Orazio : prospettive e problemi », *Atti del convegno nazionale di studi su Orazio* : Torino, 13-14-15 aprile 1992, Torino, 1992, p. 81-91.
- Setaioli A., « Le doute chez Virgile », *CFC(L)*, (1), n° 25, 2005, p. 27-47.
- Setaioli A., « Horace : l'âme et son destin », *CFC(L)*, (2), n° 25, 2005, p. 51-66.
- Setaioli A., « Le Virgile d'Horace », *Prometheus*, 32, (2), 2006, p. 161-184.
- Sharland S., « Priapus' magic marker : literary aspects of Horace, Satire 1.8 », *AClass*, 46, 2003, p. 97-109.
- Shipley G., Salmon J. (éd.), *Human Landscapes in Classical Antiquity*, Londres, 1996.
- Siebert G., *Nature et paysage dans la pensée et l'environnement des civilisations antiques*, Paris, 1996.
- Sirago V., « Tyrannus. Teoria e prassi antitirannico in Cicerone e suoi contemporanei », *RAAN*, 31, 1956, p. 179-225.

- Sirks A.J.B., « Ne colonus inscio domino suum alienet peculium », *Mélanges F. Sturm, droit romain, histoire du droit, droit civil, droit comparé, droit international privé*, I, Liège, 1999.
- Skygaards J.E., « Transhumance in Ancient Italy », *Analecta Romana Instituti Danici VII*, Copenhagen, 1974, p. 7-36.
- Slitano N., « Contributi all'interpretazione dell'error di Ovidio », *Il mondo classico*, 1941, p. 254-271.
- Sordi M., « La guerra di Perugia e la fonte del l. V dei Bella Civilia », *Latomus*, 44, 1985, p. 301-316.
- Souza de M., *La question de la tripartition des catégories du droit divin dans l'Antiquité romaine*, Saint-Etienne, 2004.
- Smadja E., « Héraclès, les femmes et le féminin », *DHA*, 19, 1, p. 323-325.
- Smits E.C.H., « Faunus », *Diss. Utrecht*, 1946.
- Stahl H.P., *Propertius : « Love » and « War » : individual and State under Augustus*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1985.
- Stanley Spaeth B., *The goddess Ceres*, University of Texas Press, 1996.
- Stockton D.L., *Cicero. A political Biography*, Oxford, 1971.
- Storchi Marino A., « Riti e cerimonie: per una sociologia della distribuzione agraria », *Index, Quaderni camerti di studi romanistici, International Survey of Roman Law*, 32, 2004, p. 83-91.
- Subias-Konofal V., « Poésie, politique et rhétorique rituelle : l'hymne à Germanicus dans les *Fastes* d'Ovide (I, 3-26) », *BAGB*, (1), 2003, p. 107-129.
- Sullivan J.P., *Propertius, a Critical Introduction*, Cambridge, 1976.
- Syme R., *La révolution romaine*, Paris, 1967 (traduit de l'anglais par Roger Stuveras).
- Syme R., « Who was Decidius Saxa ? », *JRS*, 27, 1937, p. 127-137.
- Syme R., « No son for Caesar ? », *Historia*, 29, 1980, p. 431-437.
- Syme R. « The Year 33 in Tacitus and Dio », *Athenaeum* 61, 1983, p. 3-23.
- Syme R., *The Augustan Aristocracy*, Oxford, 1986.
- Talamanca M., *Istituzioni di diritto Romano*, Milan, 1990.
- Tchernia A. « Les dimensions de quelques vignobles romains », *Du lafundium au latifundio. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Etienne R. (dir.), Paris, p. 383-394.
- Teitler H.C., « Free-born estate managers in the Graeco-Roman world », *De agricultura, in memoriam Piter Willem de Neeve*, Amsterdam, 1993, p. 206-213.
- Tessier R., *Le Sacré*, Paris, 1991.
- Testart A., « Propriété et non propriété de la terre (1^{ère} partie). L'illusion de la propriété collective », *Etudes rurales*, 165-166, 2003, p. 209-242.
- Testart A., « Propriété et non propriété de la terre (2^{ème} partie). La confusion entre souveraineté politique et propriété foncière », *Etudes rurales*, 169-170, 2004, p. 149-178.
- Thill A. (dir.), *L'élégie romaine : enracinement, thèmes, diffusion*, Actes du colloque international organisé par la faculté des lettres et sciences humaines de Mulhouse en mars 1979, Bulletin de la faculté des lettres de Mulhouse, Fascicule X, Paris, 1980.

- Thomas J., « Image de la carte du monde chez les Latins », *Le monde et les mots. Mélanges G. Aujac, Pallas*, 72, p. 97-109.
- Thomas J., « Le sens symbolique de la bataille d'Actium : (Énéide VIII, 671-728) », *Euphrosyne*, XIX, 1991, p. 303-308.
- Thomas J., « Le sens de la limite chez les épicuriens et les stoïciens à Rome (I^{er} s. av. J.C.- I^{er} s. ap. J.C.) », *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'antiquité*, Paris, 1995, p. 297-308.
- Thomas J., « Virgile et Tite-Live : la célébration du destin romain », *Rome au I^{er} siècle avant J.-C. Ainsi périt la république des vertus...*, Paris, 1996, p. 162-175.
- Thomas J., « L'*otium* dans les *Bucoliques* : temps suspendu et temps de l'éclair », *Euphrosyne : Revista de philologia classica*, 28, 2000, p. 213-220.
- Thomas R.F., *Lands and Peoples in Roman Poetry: the Ethnographical Tradition*, Cambridge, 1982.
- Thomas Y., « *Sanctio*, les défenses de la loi », *L'écrit du temps*, 19, 1988, p. 61-84.
- Thomas Y., « Res, chose et patrimoine (note sur le rapport sujet-objet en droit romain) », *La loi, Archive de philosophie du droit*, 25, Paris, 1980, p. 413-426.
- Thomas Y., « *Origine* » et « *commune patrie* ». *Etude de droit public romain (89 av. J.-C.- 212 ap. J.-C.)*, Coll. Ecole française de Rome, 221, Rome, 1996.
- Thompson J., « Pastoralism and transhumance in Roman Italy », *Pastoral economies in Classical Antiquity*, Whittaker C. R. (éd.), Cambridge, 1998, p. 213-215.
- Thornton A., *The Living Universe : Gods and Men in Virgil's Aeneid*, Dunedin, 1976.
- Tibiletti G., « Il possesso del *ager publicus* e le norme de *modo agrorum* sino ai Gracchi », *Athenaeum*, 26, 3-4, 1948, p. 173-236.
- Tirolagos G., « Appien et la bataille de Philippes : récit historique et réalités archéologiques », *Actes du colloque Jeux et enjeux de la mise en forme. Aux marges de l'histoire ?*, III, Guelfucci M.-R. (éd.), [sous presse].
- Torelli M., « Dalle aristocrazie gentilizie alla nazita della plebe », *Storia di Roma, I. Roma in italia*, Schiavone A. (éd.), Turin, 1988, p. 241-261.
- Tourlidès G., « Le dieu Pan dans les Élégies de Propertius », *Platon*, XL, 1988, p. 66-70.
- Toutain J., « Observations sur le culte d'Hercule à Rome », *REL*, 6, 1928, p. 200-212.
- Toutain J., « La religion romaine d'après les *Fastes* d'Ovide », *JS*, 1931, p. 105-120.
- Toynbee A.J., *Hannibal's Legacy. The Hannibalics War's Effects on Roman Life*, 1 et 2, Oxford, 1965.
- Toynbee J.M.C., *Animals in Roman Life and Art*, London, 1973.
- Tozzi P., *Storia Padana Antica*, Milan, 1972.
- Traina G., *Paludi e bonifiche del mondo antico. Saggio di archeologia geografica*, Rome, 1988.
- Traina G., « Roma e l'Italia : tradizioni locali e letteratura antiquaria (II a. C. – II d. C.) », *RAL*, 9, IV, p. 585-656.
- Traina G., *Ambiente e paesaggi di Roma antica*, Roma, 1990.
- Traina G., *Marco Antonio*, Bari-Rome, 1994.
- Traina G. (éd.), *Studi sull'età di Marco Antonio*, Lecce, 2006.

- Treggiari S., « How holy was the House », *Roman social history*, London New-York, 2002, p. 74-108.
- Trinquier J., « Les animaux sauvages ont-ils un territoire ». Quelques remarques sur les laudes Italiae (G., II, 151-154) », *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, Boehm I., Charpentier M.-C. (éd.), [sous presse].
- Troutier J., *L'intervention agraire des divinités du panthéon romain*, 2004, (DEA sous la direction d'A. Gonzalès).
- Troutier J., « Les limites des propriétés foncières dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne : des frontières entre un univers sauvage et des espaces civilisés ? », *Marges, limites, frontières du sauvage dans l'Antiquité*, Boehm I., Charpentier M.-C. (éd.), [sous presse].
- Troutier J., « La lustration des champs à l'époque augustéenne : entre objet d'étude et nature des sources », *Jeux et enjeux de la mise en forme. Aux marges de l'histoire ?, II*, Guelfucci M.-R., (éd.) [sous presse].
- Trousset P., « La frontière romaine et ses contradictions », *La frontière, Séminaire de recherche sous la direction d'Yves Roman*, Lyon-Paris, 1993, p. 25-33.
- Turcan R., « Encore la prophétie de Végoia », *L'Italie préromaine et la Rome républicaine. Mélanges offerts à Jacques Heurgon*, Paris, 1976, p. 1009-1019.
- Turcan R., *Rome et ses dieux*, Paris, 1998.
- Vallat J.-P., « Architecture rurale en Campanie septentrionale du IV^{ème} siècle av. J.-C. au I^{er} ap. J.-C. », *Architecture et société. De l'archaïsme grec à la fin de la République romaine*, Paris-Rome, Rome, 1980, p. 247-263.
- Vallat J.-P., « Centuriazioni, assegnazioni, regime della terra in Campania alla fine della Repubblica e all'inizio dell'Impero », *Socetà romana e produzione schiavistica, Vol. I : L'Italia. Insediamenti e forme economiche*, Giardina A., Schiavone A. (éd.), Bari, 1981, p. 289-298.
- Vallat J.-P., « *ager publicus*, colonies et territoire agraire en Campanie du Nord à l'époque républicaine », *Cadastre et espace rural : Table ronde de Besançon*, 1980, Paris, 1983, p. 187-198.
- Vallat J.-P., « De la prospection à la synthèse d'histoire rurale : document de la recherche et problèmes d'interprétation », *Actes du colloque organisé à l'université de Toulouse en décembre 1985*, 1989, p. 101-127.
- Vallat J.-P., « Archéologie et économie : la quantification dans l'histoire économique du monde romain », *Mélanges Pierre Lévêque 5*, Paris, 1990, p. 431-446.
- Vallat J.-P., *L'Italie et Rome : 218-31 av. J.-C.*, Paris, 1995.
- Vallat J.-P., « Prospections, fouilles, perspectives d'histoire économique et sociales : l'exemple de l'Italie antique », *Pallas*, 64, 2004, p. 35-61.
- Vallat J.-P., « Bail et contrats à l'époque romaine », *Exploiter la terre. Les contrats agraires de l'antiquité à nos jours*, Arnoux A., Béaur G., Varet-Vitu A. (éd.), Caen, 2003, p. 20-45.
- Valvo A., « M. Valerio Messalla Corvino negli studi più recenti », *ANRW II, Principat*, 30, 3, 1983, p. 1663-1680.
- Vangaard J.H., « On *Parilia* », *Tem.*, 7, 1971, p. 91-103.

- Veremans J., « L'élégie 1, 10 de Tibulle : un poème *sui generis* ? », *Studia varia Bruxellensia ad orbem graeco-latinum pertinentia*, 3, Leuven, 1994, p. 201-213.
- Vernant J.-P., *Mythe et société en Grèce ancienne*, Paris, 1974.
- Vernant J.-P., *Mythe et Pensée chez les Grecs. Etudes de la psychologie historique*, Paris, 1965.
- Vernant J.-P., *Mythe et religion en Grèce ancienne*, Paris, 1990.
- Vernant J.-P., Vidal-Naquet P., *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, Paris, 1972.
- Veyne P., *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1978.
- Veyne P. « L'histoire agraire et la biographie de Virgile dans les *Bucoliques* I et IX », *La Société romaine*, Paris, 2001, p. 216-246.
- Veyne P., *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, 1983.
- Veyne P., « L'hellénisation de Rome et la problématique des acculturations », *Diogène*, 106, 1979, p. 3-29
- Veyne P., « La vie de Trimalcion », *La société romaine*, Paris, 2001, p. 13-56.
- Vial H., *La métamorphose dans les Métamorphoses d'Ovide, étude sur l'art de la variation*, thèse dirigée par Laurens P., soutenue à Paris IV en 2003.
- Viarre S. « Le livre IV des « Élégiés » de Propertius est-il sérieux ? », *Mélanges Carl Deroux. I*, Bruxelles, 2002, p. 507-514.
- Villers R., *Rome et le droit privé*, Paris, 1977.
- Virilouvet C., « Fulvia, la passionaria », *Roma al femminile*, Frascetti A. (éd.), Rome-Bari, 1994, p. 71-94.
- Voci P., « Diritto sacro romano in età arcaica », *SDHI*, 19, 1953, p. 38-103.
- Voelke P., « Monde pastoral et monde urbain : du Cyclope d'Euripide aux Boucolistes de Théocrite », *EL*, n°1, 1992, p. 5-22.
- Voisin D., « Le prétendu cercle littéraire des Arcadiens », *Latomus*, 60, (2), 2001, p. 321-344.
- Voisin D., « Ovide et Valerius Messalla Messallinus », *Mélanges C. Deroux. I*, Bruxelles, 2002, p. 515-524.
- Volponi M., *Lo sfondo italico della lotta triumvirale*, Gênes, 1975.
- Volterra E., *Istituzioni di diritto privato romano*, Rome, 1993.
- Von Albrecht M., « Les dieux et la religion dans les *Métamorphoses* d'Ovide », *Hommage à Henri Le Bonniec, Res sacrae*, Bruxelles, 1988, Porte D., Néraudau J.-P. (éd.), p. 1-9.
- Walter G., *Brutus et la fin de la République*, Paris, 1938.
- Warde Fowler W., « Country Festival in Tibullus, II, 1 », *CR*, 22, 1908, p. 36-40.
- Warde Fowler W., « The Original Meaning of the Word sacer », *JRS*, 1, 1911, p. 57-63.
- Watson A., *Agriculture and law in Rome of the XII Tables, Les Communautés rurales. 2e partie, Antiquité*, Paris, 1983, Recueils de la société Jean Bodin, XLI, 1983, p. 403-409.
- Watson A., *Rome of the Twelve Table*, Princeton, 1975.
- Weigel R.D., « Lepidus reconsidered », *ACD*, 17, 1974, p. 67-78.
- Weigel R.D., *Lepidus the tarnished Triumvir*, Londres-New-York, 1992.
- Weinstock S., *Divus Julius*, Oxford, 1971.

- White K.D., « Latifundia. A critical review of the evidence of large estates in Italy and Sicily up to the end of the first century A.D. », *BICS*, XIV, 1967 p. 62-79.
- White K.D., « Roman agricultural writers I : Varro and his predecessors », *ANRW*, I, 4, 1974, p. 439-497.
- Williams G., « Poetry in the Moral Climate of Augustan Rome », *JRS*, 52, 1962.
- Williams G., *Technique and Ideas in the Aeneid*, New Haven, 1983.
- Winniczuk L., « Cornelius Gallus poet and statesman », *Eos*, n° 1, 1959-1960, p. 127-145.
- Winsor Leach E., *Vergil's Eclogues : Landscapes of Experience*, Ithaca, London, 1974.
- Wissowa G., *Religion und Kultus der Römer*, Munich, 1912 (2^{ème} éd.).
- Wistrand E., *Miscellanea Propertiana*, Göteborg, 1977.
- Wistrand E., *The policy of Brutus the Tyrannicide*, Göteborg, 1981.
- Wood J.R., « The myth of Tages », *Latomus*, XXXIX, 1980, p. 325-344.
- Wooten C.V., *Cicero's Philippics and their Demosthenic Model. The Rhetoric of Crisis*, Chapel Hill-Londres, 1983.
- Wuilleumier P., « Virgile et le vieillard de Tarente », *REL*, 8, 1930, p. 325-340.
- Wunenberger J.J., *Le Sacré*, 2e éd. 1990.
- Wylie G.J., « P. Ventidius. From *homo nouus* to Military hero », *Acta Classica*, 36, 1993, p. 129-142.
- Yavetz Z., « The Res Gestae and Augustus' Public Image », *Caesar Augustus. Seven Aspects*, Millar F., Segal E. éd., Oxford, 1985, p. 1-36.
- Zaganiaris N.J., « Sacrifices de chiens dans l'antiquité classique », *Platon*, 27, 1975, p. 322-328.
- Zanker P., *The power of Images in the Age of Augustus*, Ann Arbor, 1988.
- Zannier M.-P., « La construction d'un paysage par le discours : aspects structurants de la notion de norme chez les agronomes latins », *De la terre au ciel I, paysages et cadastres antiques*, Clavel-Lévêque M., Jouffroy I., Vignot A. (éd.), Paris 1994, p. 197-205.
- Zannier M.-P., *Paysage du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien*, thèse soutenue le 14 décembre 2007, sous la direction de Compatangelo-Soussignan R.
- Zeber I., *A study of the Peculium of a Slave in Pre-classical and Classical Roman Law*, Wroclaw, 1981.
- Zecchini G., « Asinio Pollione : Dall'attività politica alla riflessione storiografica », *ANRW II, Principat*, 30, 2, p. 1265-1296.
- Zima P. V., « Le concept de théorie en sciences humaines. La théorie comme discours et sociolecte », *Sciences du texte et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*, Adam J.-M., Heidmann U. (éd.), Genève, 2005, p. 25-34.
- Zucchelli B., « Letterati e potere politico nell'antica Roma in età repubblicana ed augustea », *AARoy*, XXII, 1982, p. 109-122.

Index

INDEX DES NOMS

- Adonis, 284, 303
Africains, 78, 445, 527, 540, 577, 599
Agrippa, 54, 55, 56, 96, 101, 103, 104, 109, 110, 120, 121, 145, 155, 729, 730, 743, 748
Ahenobarbus, 39, 100, 101, 109
Alcide, 326, 479, 555, 595
Alexis, 197, 214, 223, 224, 312, 313, 425, 494, 495, 541, 682
Alphésibée, 314, 634, 637
Amaryllis, 80, 214, 221, 223, 224
Admète, 248, 342, 365, 519, 564, 566, 693
Amyntas, 214
Anchise, 159, 199, 471, 472
Anthyllus, 103
Antoine, 33, 38, 39, 40, 42, 43, 46, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 56, 58, 59, 60, 61, 67, 69, 76, 84, 86, 87, 88, 90, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 117, 119, 121, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 146, 148, 149, 152, 153, 154, 158, 159, 160, 179, 180, 181, 183, 185, 267, 296, 310, 433, 447, 453, 710, 712, 716, 718, 725, 730, 734, 742, 744
Apollon, 42, 154, 159, 167, 169, 172, 244, 248, 249, 257, 342, 343, 365, 366, 370, 371, 401, 402, 448, 475, 519, 557, 564, 565, 566, 592, 634, 693, 734, 746
Appien, 21, 23, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 61, 71, 72, 76, 78, 82, 85, 99, 100, 101, 427, 436, 712, 713, 736, 752
Aristée, 195, 401, 402, 506, 531, 542, 543, 551, 552
Atlas, 23, 565, 566, 567, 592, 738, 744
Auguste, 5, 18, 22, 26, 33, 37, 38, 54, 58, 61, 65, 71, 72, 88, 96, 97, 116, 132, 133, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 184, 185, 191, 201, 202, 206, 209, 210, 237, 240, 267, 279, 294, 306, 307, 308, 309, 310, 325, 329, 332, 333, 337, 352, 361, 364, 375, 456, 459, 464, 470, 474, 476, 477, 508, 545, 561, 571, 573, 590, 591, 598, 601, 621, 632, 655, 656, 664, 665, 691, 708, 713, 716, 719, 721, 722, 726, 727, 730, 732, 734, 736, 737, 738, 739, 742, 746, 748, 750
Bacchus, 116, 154, 194, 204, 205, 246, 247, 248, 266, 303, 312, 314, 316, 317, 318, 319, 321, 324, 357, 359, 374, 386, 410, 411, 430, 432, 450, 451, 453, 501, 504, 505, 531, 566, 567, 630, 634, 637, 688, 689, 745
Brutus, 39, 40, 41, 42, 65, 66, 67, 115, 154, 478, 716, 718, 725, 726, 734, 743, 745, 747, 750, 754, 755
Cacus, 201, 479, 480, 555, 563, 570, 575, 588, 590, 592, 594, 595, 596, 655, 696, 722, 727, 729, 732, 745
Canidius, 140
Carmentis, 326, 475, 482, 483
Cassius, 41, 42, 43, 65
Castor, 158, 364, 375, 456, 562, 563, 656
Caton, 20, 21, 24, 331, 340, 496, 502, 516, 562, 615, 627, 628, 630, 632, 635, 636, 637, 638, 639, 641, 643, 644, 649, 695
Catulle, 135, 156, 161, 162, 163, 183, 191, 210, 211, 261, 357, 363, 713, 722, 734, 741

Cérés, 6, 31, 177, 202, 204, 205, 206, 242, 246, 247, 252, 254, 255, 268, 269, 277, 309, 314, 316, 317, 320, 324, 328, 329, 330, 332, 339, 347, 357, 359, 360, 361, 362, 363, 366, 367, 368, 369, 371, 372, 374, 377, 378, 379, 380, 381, 384, 387, 388, 399, 402, 407, 408, 410, 411, 412, 413, 450, 463, 471, 501, 504, 515, 530, 572, 577, 593, 619, 630, 631, 632, 634, 635, 636, 637, 639, 641, 642, 685, 689, 690, 691, 702, 703, 708, 724, 739
 Césarion, 108, 109, 110, 141
 Cicéron, 7, 11, 23, 24, 25, 26, 28, 39, 40, 50, 54, 65, 145, 202, 646, 688, 713, 718
 Cincinnatus, 18, 258, 345
 Cipus, 172, 177, 441, 485, 569, 570, 700, 701
 Cléopâtre, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 123, 141, 152, 154, 180, 606, 720, 725, 742, 744, 750
 Clodius, 144
 Corydon, 102, 197, 214, 223, 224, 283, 311, 312, 313, 424, 425, 428, 494, 496, 541, 682, 729
 Cynthie, 162, 239, 241, 273, 298, 334, 437, 476, 514, 552
 Cyréné, 401, 402
 Cythéris, 120
 Damète, 214, 312, 314, 495, 496, 586, 634, 637
 Danaïdes, 239
 Daphnis, 83, 86, 120, 197, 214, 220, 282, 283, 303, 304, 306, 314, 315, 427, 448, 495, 496, 497, 499, 629, 634, 635, 636, 637, 639, 640, 645, 646, 682, 704, 705, 731, 746
 Délie, 162
 Denys, 467, 615, 617, 618, 623, 697
 Diane, 6, 154, 305, 343, 408, 412, 413, 568, 616, 662, 671, 673, 685, 693, 694, 702, 703
 Didon, 151, 169, 199, 200, 202, 374, 484, 689
 Dion Cassius, 38, 43, 44, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 66, 72, 76, 77, 80, 82, 85, 99, 100, 103, 104, 107, 108, 110, 111, 119, 135, 141, 145, 149, 179, 427, 712, 714, 720, 748
 Donat, 87, 121, 161
 Dryades, 134, 358, 360, 527, 634, 639, 682
 Enée, 151, 152, 153, 154, 167, 169, 173, 199, 200, 201, 203, 228, 229, 230, 249, 285, 325, 326, 374, 417, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 480, 481, 482, 483, 484, 487, 489, 553, 554, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 575, 588, 594, 598, 600, 601, 667, 676, 677, 683, 689, 694, 695, 699
 Erythée, 479, 563, 570, 594
 Eurydice, 402
 Evandre, 173, 201, 203, 326, 468, 474, 475, 476, 477, 482, 483, 484, 487, 489, 555, 594, 596, 600, 655, 667, 678, 683
 Faunus, 6, 205, 235, 269, 270, 290, 291, 293, 306, 326, 358, 408, 456, 508, 663, 670, 671, 673, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 684, 703, 708, 719, 722, 732, 736, 744, 749, 751
 Festus, 16, 17, 615, 640, 641, 716
 Fides, 614
 Flora, 256, 277, 410, 411, 572
 Fulvie, 46, 49, 50, 51, 56, 59, 60, 69, 101, 107, 141
 Gaius, 28, 29
 Gallus, 53, 86, 87, 88, 89, 120, 121, 122, 124, 137, 138, 140, 145, 150, 152, 162, 163, 191, 197, 216, 284, 312, 315, 425, 428, 429, 446, 499, 647, 682, 719, 721, 727, 735, 740, 743, 745, 755
 Germanicus, 96, 171, 177, 202, 309, 751
 Gètes, 577, 578, 585, 599, 690, 694, 695
 Gracques, 17, 18, 20, 22, 23, 144, 554, 724, 735, 744
 Hamadryades, 370, 441, 484
 Hannibal, 21
 Hercule, 158, 169, 193, 201, 330, 331, 456, 479, 480, 510, 547, 555, 563, 564, 570, 575, 586, 588, 590, 592, 594, 595, 596, 616, 655, 656, 667, 696, 719, 722, 745, 746, 752
 Hérode, 141
 Hygin l'arpenteur, 622
 Hyriée, 347, 348, 349, 350, 573
 Iule (Ascagne), 151, 285, 471, 473, 475, 478, 479, 555, 555, 667
 Janus, 143, 154, 173, 202, 308, 309, 635, 636, 726
 Jules César, 38, 39, 40, 41, 42, 57, 72, 86, 138, 172, 173, 176, 746

Jupiter, 6, 66, 108, 153, 155, 157, 171,
 172, 174, 178, 200, 201, 204, 229, 233,
 235, 239, 249, 260, 265, 268, 347, 348,
 349, 350, 359, 362, 366, 367, 371, 373,
 376, 378, 381, 382, 384, 398, 399, 401,
 411, 471, 473, 476, 478, 479, 481, 558,
 561, 567, 568, 570, 571, 573, 579, 580,
 582, 583, 584, 589, 592, 596, 597, 612,
 614, 615, 616, 617, 618, 625, 635, 636,
 685, 692, 696, 697, 702, 703, 708, 722
 Lares, 6, 68, 72, 92, 158, 208, 210, 234,
 242, 243, 248, 268, 327, 328, 337, 339,
 341, 342, 402, 403, 437, 456, 459, 460,
 462, 463, 464, 481, 507, 508, 514, 516,
 517, 535, 547, 577, 588, 616, 630, 634,
 636, 638, 643, 644, 652, 654, 655, 656,
 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664,
 665, 666, 667, 668, 669, 670, 691, 701,
 703, 704, 708, 746, 747
 Latinus, 325, 473, 474, 475, 555, 556, 557,
 676
 Lavinium, 470
 Lépide, 40, 42, 53, 99, 101, 104, 183, 447,
 710
 Liber Pater, 158, 169, 364, 375, 562, 563,
 722
 Livie, 176, 177
 Lucius Antonius, 3, 46, 48, 49, 50, 51, 53,
 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 69, 71,
 124, 183, 310, 711, 712, 748
 Lycidas, 75, 76, 81, 83, 87, 88, 89, 133,
 448, 499, 528
 Macrobe, 84, 171, 202, 608, 622, 626, 640,
 641, 642, 715
 Maïa, 276, 330, 331, 509, 566, 692, 738
 Manius, 627, 640
 Marius, 144, 149, 451
 Mars, 76, 120, 169, 428, 446, 449, 628,
 635, 636, 643, 644, 694, 695, 702, 703,
 708
 Mars Gradivus, 6, 694, 695, 696, 703, 731
 Mécène, 69, 84, 100, 101, 102, 112, 113,
 114, 115, 116, 117, 129, 130, 131, 132,
 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 145,
 146, 148, 149, 153, 154, 155, 159, 160,
 164, 165, 177, 179, 184, 205, 233, 287,
 296, 298, 329, 331, 433, 449, 544, 546,
 591, 692, 711, 718, 721, 740, 744
 Mélibée, 68
 Mena, 270, 271, 403, 404, 405, 435, 510,
 589, 593, 667
 Ménalque, 75, 76, 81, 82, 83, 84, 87, 88,
 133, 196, 214, 220, 281, 282, 290, 312,
 315, 427, 448, 495, 499, 527, 528, 586,
 587, 629, 699
 Ménas, 103
 Mercure, 6, 66, 69, 331, 347, 348, 350,
 565, 566, 573, 685, 691, 692, 693, 702,
 703, 708, 726
 Messalla, 93, 95, 109, 115, 145, 146, 165,
 166, 167, 177, 178, 184, 216, 287, 302,
 343, 459, 461, 629, 634, 638, 711, 720,
 741, 744, 746, 753, 754
 Mézence, 556
 Midas, 299, 344, 683
 Minerve, 204, 361, 612, 617, 733
 Moeris, 75, 76, 81, 82, 83, 84, 88, 303,
 427, 497, 498, 499, 528, 529, 541, 552,
 586, 587, 699
 Mopsus, 281
 Muses, 34, 116, 120, 122, 133, 179, 180,
 185, 193, 196, 199, 213, 238, 239, 425,
 638, 728
 Myrmidons, 568
 Nélée, 565, 566, 692
 Neptune, 117, 118, 204, 347, 350, 360,
 361, 573
 Numa, 144, 173, 178, 180, 203, 413, 414,
 468, 572, 575, 613, 614, 615, 616, 617,
 618, 619, 622, 623, 625, 626, 677, 697,
 716, 736
 Nymphes, 314, 408, 409, 448, 484, 629,
 640, 645, 671, 694
 Octavie, 101, 103, 105, 106, 107, 453
 Octavien, 5, 33, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44,
 46, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58,
 59, 60, 61, 66, 67, 69, 71, 72, 73, 76, 77,
 78, 79, 80, 84, 87, 88, 89, 90, 91, 94, 95,
 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106,
 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115,
 117, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125,
 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133,
 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142,
 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151,
 152, 153, 154, 158, 159, 160, 161, 164,
 165, 167, 178, 179, 180, 181, 183, 184,
 185, 194, 200, 267, 280, 296, 307, 308,
 313, 329, 361, 428, 433, 447, 449, 453,

459, 492, 561, 633, 655, 698, 710, 712,
 718, 745, 748
 Oenée, 303, 412, 568, 694
 Ofellus, 70, 71, 82, 98, 115, 328, 329, 330,
 331, 335, 348, 349, 435, 509, 524, 540
 Orphée, 150, 195, 303, 402, 739, 740
 Palès, 6, 93, 194, 208, 242, 249, 265, 292,
 293, 336, 339, 357, 406, 408, 409, 448,
 458, 459, 465, 477, 481, 516, 521, 657,
 665, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676,
 679, 681, 684, 703, 708, 729, 736, 742
 Pallas, 11, 20, 22, 27, 172, 195, 204, 250,
 276, 439, 467, 560, 727, 731, 741, 748,
 752, 753
 Pan, 6, 205, 223, 238, 249, 284, 290, 293,
 295, 299, 301, 313, 315, 320, 344, 357,
 360, 361, 481, 527, 529, 634, 639, 647,
 670, 678, 679, 681, 682, 683, 684, 703,
 708, 721, 730, 752
 Pelée, 303
 Péligniens, 250, 251, 276, 439, 440, 443,
 464, 465, 467, 520, 522, 537, 551
 Pénates, 6, 72, 158, 172, 205, 210, 270,
 288, 351, 352, 404, 437, 440, 464, 469,
 472, 478, 481, 521, 537, 549, 561, 652,
 654, 655, 658, 666, 667, 668, 669, 708,
 728
 Persée, 567, 568, 592
 Phébus, 314, 350, 374, 448, 476, 689
 Phidylé, 268, 402, 403, 630, 638, 644, 660,
 667
 Phoebus, 342
 Plancus, 54, 56, 57, 86, 100, 110, 159, 743,
 747
 Pline l' Ancien, 9, 10, 14, 16, 24, 31, 228,
 260, 553, 619, 628, 632, 641, 646, 650,
 652, 680, 691, 715, 755
 Plutarque, 38, 43, 65, 104, 107, 108, 110,
 141, 613, 614, 616, 617, 621, 623, 625,
 716
 Pollion, 54, 56, 57, 77, 86, 87, 89, 91, 100,
 101, 102, 108, 115, 119, 124, 125, 135,
 136, 184, 198, 429, 446, 447, 718, 721,
 729, 733, 744
 Pollux, 158, 270, 364, 375, 403, 562, 563
 Pomona, 205, 257, 370, 441, 484, 593,
 732, 740
 Pompée, 37, 38, 40, 41, 43, 44, 48, 59, 60,
 62, 83, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105,
 107, 112, 116, 117, 118, 120, 122, 123,
 130, 132, 137, 138, 139, 149, 181, 195,
 239, 267, 296, 310, 322, 394, 428, 446,
 455, 467, 505, 711, 712
 Priape, 6, 205, 233, 234, 242, 244, 246,
 315, 338, 339, 386, 504, 506, 516, 528,
 638, 647, 685, 686, 687, 688, 691, 701,
 703, 708
 Robigo, 410
 Romulus, 16, 126, 158, 167, 169, 172, 173,
 178, 182, 194, 199, 203, 240, 337, 364,
 375, 430, 449, 450, 454, 468, 469, 479,
 481, 554, 562, 563, 565, 570, 571, 575,
 593, 598, 613, 616, 621, 633, 644, 649,
 657, 676, 681, 683, 700, 716, 749
 Salvidienus Rufus, 53
 Saserna, 24
 Saturne, 101, 122, 205, 261, 319, 325, 362,
 366, 378, 451, 452, 469, 474, 502, 580,
 581, 583, 584, 614, 616, 676, 722
 Satyres, 314, 634, 637
 Scipions, 130, 451
 Scylla, 381
 Scythes, 380, 381, 577, 578, 585, 599, 668
 Servius, 84, 86, 87, 88, 115, 116, 121, 136,
 150, 322, 428, 505, 544, 545, 640, 641,
 642, 649, 655, 716, 747
 Sextus Pompée, 41, 100, 103, 107, 117,
 118, 119, 120, 181, 267, 394, 446
 Siculus Flaccus, 12, 46, 312, 608, 619, 620,
 621, 622, 629, 641
 Silvain, 6, 205, 208, 233, 236, 237, 272,
 284, 287, 315, 333, 357, 361, 386, 455,
 457, 479, 506, 512, 532, 647, 648, 649,
 650, 651, 652, 677, 686, 699, 701, 732
 Sosius, 109
 Suétone, 38, 56, 57, 58, 59, 61, 66, 67, 72,
 84, 121, 141, 160, 161, 337, 716
 Sylla, 38, 58, 144, 149, 737
 Tagès, 205, 484, 485, 569
 Tarpéia, 162, 240, 479, 480, 734
 Tarquin l' Ancien, 612
 Tatius, 463, 563, 565, 616, 623, 625, 626
 Tellus (Terre), 14, 16, 201, 205, 206, 237,
 254, 255, 261, 265, 268, 277, 333, 368,
 457, 472, 512, 554, 628, 631, 632, 634,
 636, 642, 677, 723
 Terminus, 6, 16, 255, 256, 339, 345, 346,
 347, 441, 517, 520, 536, 560, 561, 570,
 571, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613,
 614, 615, 616, 617, 618, 619, 621, 622,

623, 625, 651, 652, 653, 664, 670, 691,
 696, 697, 699, 700, 701, 703, 708, 737,
 739, 746
 Thèbes, 169, 204, 512
 Théocrite, 76, 196, 197, 220, 294, 425,
 721, 727, 731, 738, 754
 Thestylis, 214
 Thyrsis, 283, 315, 424, 427, 497, 528, 685
 Tibère, 59, 97, 142, 155, 158, 171, 177,
 309, 716, 737
 Tiberius Claudius Nero, 58
 Tite-Live, 23, 151, 570, 594, 612, 614,
 615, 616, 623, 625, 626, 675, 697, 716,
 740, 743, 745, 752
 Tityre, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 88, 89,
 90, 92, 98, 102, 150, 220, 221, 222, 280,
 281, 294, 306, 307, 308, 311, 312, 313,
 323, 340, 425, 426, 444, 445, 491, 492,
 493, 495, 496, 525, 526, 539, 540, 543,
 552, 586, 654, 698, 729, 736
 Trimalcion, 182, 183, 754
 Triptolème, 361, 368, 369, 380, 381, 668
 Turnus, 151, 228, 229, 469, 475, 557, 558,
 559, 560, 561, 588, 601, 676, 699, 700,
 723, 731, 737
 Tyrrhénienne, 428, 470
 Varius Rufus, 153
 Varron, 8, 14, 16, 24, 25, 77, 198, 202,
 204, 228, 331, 372, 403, 467, 553, 575,
 584, 608, 616, 622, 623, 626, 627, 628,
 646, 648, 651, 655, 674, 717, 726, 728,
 736
 Varus, 14, 76, 77, 82, 83, 86, 87, 116, 119,
 124, 300, 427, 448, 587
 Ventidius, 54, 56, 57, 100, 121, 750, 755
 Vénus, 159, 200, 230, 246, 265, 269, 305,
 370, 472, 478, 568, 569, 648, 679, 708,
 721, 729, 749
 Vertumne, 240, 272, 441, 616
 Zeus, 239, 362, 373, 618, 626, 697

INDEX DES LIEUX

- Adriatique, 100, 470
Afrique, 7, 40, 43, 101, 104, 109, 111, 141, 152, 234, 402, 425, 445, 455, 653
Alexandrie, 107, 108, 110, 141, 143
Apennins, 431
Apulie, 19, 22, 65, 66, 455, 726
Arabie, 452
Arcadie, 113, 197, 198, 220, 284, 315, 382, 424, 425, 426, 429, 430, 447, 483, 678, 682, 683, 684
Arménie, 107, 138
Asie, 66, 67, 69, 115, 121, 143, 147, 228, 369, 380, 451, 452
Athènes, 42, 60, 65, 100, 106, 107, 380, 722
Ausonie, 317, 451, 472, 556
Benacus, 431, 451
Bologne, 17, 37, 40, 41, 43, 44, 46, 48, 77, 132, 183, 710, 746
Brindes, 5, 43, 60, 99, 100, 101, 102, 104, 106, 112, 113, 114, 116, 118, 119, 122, 125, 127, 128, 129, 133, 135, 181, 447
Calabre, 436, 457, 458, 470, 513
Campanie, 12, 19, 21, 23, 58, 90, 91, 137, 138, 150, 184, 429, 430, 433, 455, 726, 744, 753
Capua, 41, 47, 105
Carseoli, 253, 350, 572
Cisalpine, 42, 76, 77, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 125, 135, 136, 137, 198, 426, 427, 429, 430, 431, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 455, 467, 470, 725
Crémone, 47, 48, 76, 77, 84, 85, 86, 87, 90, 91, 116, 125, 183, 427, 448, 587, 711
Cumes, 103, 428, 722, 726, 736, 747
Dalmatie, 108, 119
Egypte, 7, 106, 108, 110, 121, 133, 141, 142, 143, 145, 147, 150, 164, 267, 734, 743
Eleusis, 204, 593, 690
Éphèse, 69
Etrurie, 54, 432, 454, 458, 469, 485, 589, 697
Forum, 233, 296, 297, 326, 455, 479, 480
Gabies, 51, 616
Gaule, 40, 42, 53, 93, 99, 101, 103, 104, 141, 430, 445, 628, 649, 726, 750
Germanie, 121, 308, 425, 445, 449, 450, 456, 656
Grèce, 8, 20, 29, 42, 67, 126, 133, 135, 140, 143, 156, 197, 204, 239, 359, 424, 425, 456, 565, 598, 606, 656, 723, 730, 731, 737, 750, 754
Italie, 3, 5, 6, 9, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 29, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 49, 52, 58, 59, 60, 62, 68, 70, 72, 76, 77, 78, 86, 87, 88, 91, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 111, 112, 115, 119, 121, 122, 123, 125, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 135, 138, 139, 141, 142, 147, 149, 151, 153, 158, 163, 165, 180, 181, 183, 185, 189, 195, 216, 228, 231, 239, 241, 266, 267, 273, 276, 307, 317, 325, 329, 375, 381, 394, 419, 423, 424, 425, 426, 428, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 475, 478, 480, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 491, 492, 500, 537, 540, 541, 549, 551, 552, 553, 554, 558, 560, 561, 562, 571, 572, 573, 575, 593, 600, 602, 642, 660, 664, 668, 676, 691, 710, 711, 722, 724, 725, 726, 727, 736, 742, 744, 745, 748, 749, 753
Larius, 267, 431, 451, 452, 728
Latium, 29, 113, 151, 152, 171, 199, 200, 202, 229, 230, 240, 370, 424, 432, 438, 441, 442, 454, 458, 464, 465, 467, 469, 470, 475, 478, 483, 484, 487, 562, 650, 677, 678, 724
Lucanie, 431, 436, 457, 458, 513
Lucrin, 234, 327, 431, 434, 451, 455
Mantoue, 76, 77, 83, 84, 85, 86, 88, 90, 91, 92, 119, 121, 150, 184, 198, 199, 263, 273, 426, 427, 428, 429, 431, 432, 433, 443, 454, 502, 587, 601
Massilia, 588

Ménale, 284, 315, 360, 424, 425, 479, 595, 677, 682
 Mincio, 147, 198, 427, 432, 497
 Modène, 19, 24, 39, 40, 164, 174, 307, 724, 747
 Narbonnaise, 40, 42
 Nauloque, 104, 105
 Nursia, 53, 54, 58
 Ombrie, 53, 72, 73, 273, 437, 438, 443, 458, 668
 Palatin, 126, 165, 249, 326, 370, 430, 441, 449, 450, 476, 477, 479, 480, 481, 484, 563, 594
 Pedum, 94, 438
 Pérouse, 47, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 69, 70, 71, 72, 73, 87, 94, 95, 98, 99, 102, 105, 116, 125, 151, 164, 167, 183, 208, 273, 307, 446, 447, 448, 514, 590, 659, 668, 711, 712
 Philippes, 5, 33, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 54, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 76, 77, 79, 80, 86, 88, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 104, 105, 113, 115, 116, 121, 123, 124, 125, 127, 129, 130, 131, 132, 137, 138, 141, 150, 152, 158, 160, 164, 165, 167, 180, 183, 184, 189, 195, 202, 206, 211, 267, 280, 281, 297, 307, 312, 322, 329, 394, 427, 436, 445, 447, 448, 455, 467, 512, 534, 545, 587, 590, 598, 601, 602, 658, 659, 698, 699, 704, 711, 712, 720, 726, 741, 752
 Rome (*Vrbs*), 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 34, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 49, 51, 52, 53, 54, 58, 59, 61, 63, 65, 67, 68, 69, 73, 75, 77, 78, 79, 80, 84, 86, 88, 90, 96, 97, 102, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 116, 118, 122, 123, 126, 127, 128, 131, 133, 135, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 190, 191, 193, 194, 196, 197, 199, 200, 201, 203, 204, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 215, 217, 218, 224, 229, 231, 238, 239, 240, 249, 257, 261, 266, 287, 289, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 301, 306, 307, 309, 311, 312, 318, 321, 322, 323, 326, 329, 333, 334, 335, 336, 337, 344, 353, 355, 357, 359, 363, 368, 374, 389, 391, 417, 425, 426, 428, 429, 430, 432, 433, 434, 438, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 449, 450, 451, 452, 454, 455, 458, 463, 464, 465, 467, 468, 469, 470, 474, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 487, 489, 492, 511, 513, 514, 515, 522, 524, 529, 537, 538, 540, 551, 553, 554, 555, 556, 558, 559, 562, 563, 570, 571, 573, 575, 586, 591, 593, 594, 596, 600, 602, 608, 612, 613, 614, 615, 616, 621, 628, 632, 638, 641, 642, 644, 646, 653, 657, 658, 662, 663, 665, 666, 675, 678, 683, 689, 693, 697, 699, 700, 708, 713, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 751, 752, 753, 754, 755
 Sabine, 113, 139, 184, 206, 233, 327, 403, 404, 405, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 443, 454, 455, 457, 507, 510, 532, 544, 546, 552, 578, 602
 Scythie, 78, 425, 445, 456, 527, 540
 Sentinum, 53, 56, 58, 61
 Sicile, 14, 22, 40, 43, 59, 100, 101, 103, 104, 105, 109, 111, 115, 118, 129, 141, 164, 197, 198, 199, 313, 412, 425, 430, 446, 447, 494, 495, 541, 745
 Sulmone, 95, 96, 250, 251, 276, 277, 439
 Syrie, 42, 60, 106, 107, 143
 Tarente, 92, 103, 105, 107, 133, 263, 321, 322, 323, 324, 330, 335, 340, 348, 349, 431, 432, 433, 443, 454, 502, 505, 506, 530, 531, 542, 543, 544, 551, 552, 755
 Thrace, 41, 199, 695, 726
 Tibre, 126, 203, 204, 229, 230, 430, 449, 450, 476, 477, 482
 Tomes, 96, 97, 171, 174, 176, 210, 217, 309, 352, 353, 391, 418, 440, 464, 467, 521, 522, 537, 549, 593, 602, 610, 710, 739
 Troie, 67, 121, 126, 151, 169, 199, 200, 228, 317, 425, 430, 449, 451, 469, 470, 472, 473, 474, 478, 481, 562, 667
 Véies, 436, 457, 458, 512, 513
 Vénétie, 100
 Venouse, 65, 71, 435, 436

INDEX DES NOTIONS ET DES CONCEPTS

- âge d'or, 69, 90, 101, 122, 185, 207, 260, 261, 270, 273, 275, 282, 306, 362, 363, 373, 378, 379, 469, 579, 583, 584, 720, 722, 745, 746
agellus, 66, 90, 270, 435, 443, 498, 507, 529
 cercle littéraire, 86, 133, 134, 136, 164, 165, 177, 184, 429, 711, 754
Cerealia, 252, 350, 366, 377, 378, 387, 388, 441, 463, 572
colonus, 25, 26, 70, 78, 81, 82, 84, 87, 88, 253, 256, 385, 410, 436, 641, 645, 498, 722, 751
 division des terres, 8, 11, 18, 27, 514, 559, 560, 575, 576, 579, 580, 581, 582, 584, 585, 598
dominium, 5, 12, 16, 17, 27, 205, 206, 491, 507, 523
dominus, 5, 13, 14, 20, 21, 23, 24, 25, 81, 203, 205, 245, 255, 256, 340, 346, 347, 395, 436, 498, 501, 502, 503, 506, 507, 508, 509, 511, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 524, 525, 530, 537, 558, 571, 575, 586, 605, 609, 610, 620, 627, 628, 633, 634, 635, 637, 642, 647, 652, 655, 656, 660, 662, 664, 668, 669, 670, 675, 676, 681, 682, 684, 685, 686, 688, 705, 707, 708
fruges, 246, 255, 266, 293, 316, 317, 330, 346, 361, 366, 368, 377, 379, 396, 399, 406, 407, 408, 410, 411, 412, 415, 430, 450, 452, 453, 460, 518, 530, 577, 581, 609, 611, 619, 620, 623, 626, 628, 629, 630, 632, 634, 635, 637, 638, 639, 640, 642, 643, 645, 648, 675, 690, 704
 hospitalité, 80, 128, 201, 205, 209, 212, 311, 315, 325, 326, 330, 349, 350, 354, 355, 381, 474, 482, 567, 575, 594
Lupercalia, 336, 458, 459, 477, 678, 683, 729, 731, 736, 738, 740, 742, 743, 746
 Lustration (rite), 6, 207, 246, 254, 314, 339, 340, 346, 441, 448, 460, 465, 496, 518, 520, 607, 627, 628, 629, 630, 632, 633, 635, 636, 637, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 652, 660, 664, 670, 671, 674, 695, 701, 703, 704, 705, 708, 753
mos maiorum, 180, 325, 332, 345, 347, 709, 727
otium, 122, 154, 166, 197, 280, 285, 287, 295, 308, 352, 363, 526, 718, 752
pagus, 236, 254, 255, 270, 291, 441, 456, 465, 520, 634, 638, 639, 640, 641, 642, 679, 704
 paix augustéenne, 185, 456, 476, 656
 piété, 8, 151, 152, 155, 176, 178, 202, 203, 204, 219, 294, 295, 311, 312, 313, 314, 316, 317, 319, 321, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 341, 342, 343, 345, 347, 349, 350, 352, 353, 354, 355, 403, 406, 418, 419, 469, 519, 560, 632, 699, 710, 740, 749
pomerium, 203, 570, 675, 698, 700, 701, 740, 741
relegatio, 3, 95, 96, 97, 170, 173, 174, 202, 209, 465, 601, 711
Res Publica Restituta, 140, 143, 144, 172, 180, 185, 737, 741
 Rome des origines, 163, 438, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 484, 487
 rusticité, 155, 160, 205, 245, 316, 335, 336, 355, 429, 469, 476, 477, 487, 503, 565, 661
 sauvagerie, 214, 282, 306, 357, 373, 384, 561, 587, 589, 590, 591, 596, 601, 726
suovitaurlia, 627, 628, 632, 635, 636, 640, 644
Terminalia, 256, 328, 455, 465, 506, 521, 532, 607, 608, 611, 613, 617, 618, 620, 621, 622, 625, 695
 terre promise, 5, 199, 200, 201, 203, 205, 206, 433, 468, 469, 473, 475, 480, 481, 483, 484, 487, 489, 600
vilicus, 14, 19, 21, 26, 215, 232, 271, 340, 389, 390, 395, 406, 511, 520, 524, 627, 628, 633, 634, 635, 637, 640, 664, 733

INDEX DES SOURCES

- APPIEN
Guerres civiles
I : 21
IV : 44, 46, 71, 436
V : 38, 41, 46, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 56,
57, 59, 60, 72, 76, 78, 82, 99, 100, 427,
712
- AUGUSTE
Hauts faits du divin Auguste : 111, 115, 141,
142, 144, 145
- AUGUSTIN
Les Institutions divines : 561
La Cité de Dieu : 8, 650-651
- CATON L'ANCIEN
De l'agriculture : 8, 20, 21, 22, 496, 502,
516, 627-628, 633, 642, 650-651
Les Origines (fragments) : 615
- CICERON
Les Devoirs II : 7, 23
Pour Roscio Amerino : 25
Pour A. Cécina : 28
Pour M. Tullius : 28
Lettres à Atticus : 39
- COLUMELLE
L'Economie rurale
I : 628
IX : 322
X : 194, 262
XI : 628, 633
- DENYS D'HALICARNASSE
Antiquités romaines
I : 523
II : 553, 615, 617-619, 697
III : 612, 617

Digeste : 14
- DION CASSIUS
Histoire romaine
47 : 66
- 48 : 38, 43, 46, 48-59, 61-62, 72, 76, 82,
100, 113, 427, 712
49 : 108
50 : 107, 110-111
51 : 141
52 : 135
53 : 145
- DOLABELLA : 651-652
- FLORUS
II : 119
- FRONTIN
L'Œuvre grammatique : 9, 12
- GAIUS
Institutes : 28-29, 556, 569
- HOMERE
Iliade : 10, 560
- HORACE

Epodes
1 : 117, 129-130
2 : 233-235, 237-238, 272, 286, 297, 301,
327-328, 333, 386-387, 433-434, 455-456,
506-507, 607, 623, 647, 655, 686, 704
3 : 116
4 : 117, 119
6 : 116
7 : 116, 118
9 : 117, 119, 137, 153
10 : 116
11 : 116
12 : 116
13 : 66-67, 116
14 : 116
15 : 116
16 : 64, 68-69, 71, 588-589, 658
17 : 116
- Odes*
I, 2 : 154
I, 3 : 153

I, 4 : 680
 I, 12 : 154
 I, 15 : 154
 I, 21 : 154
 I, 28 : 153
 I, 35 : 154
 I, 37 : 154
 I, 38 : 155
 II, 1 : 136, 184
 II, 6 : 153
 II, 7 : 66, 68-69, 71
 II, 9 : 153
 II, 12 : 154-155
 II, 13 : 507, 667
 II, 15 : 394, 562
 II, 16 : 507, 532, 546
 II, 18 : 291, 434, 507, 532, 546, 589, 658
 II, 20 : 153
 III, 1 : 155, 395, 508
 III, 2 : 155
 III, 3 : 155
 III, 4 : 68, 155
 III, 5 : 155
 III, 6 : 155
 III, 7 : 160
 III, 9 : 160
 III, 10 : 160
 III, 14 : 154
 III, 18 : 236, 269, 305, 456, 508, 679-680
 III, 21 : 184
 III, 22 : 694
 III, 23 : 268, 402-403, 508, 630, 635-637, 640, 644, 660, 667
 III, 24 : 577-578, 648, 690
 III, 29 : 155, 236, 287
 IV, 4 : 154
 IV, 5 : 236, 269, 305, 308, 332, 456, 508, 656, 663
 IV, 6 : 154
 IV, 14 : 155
 IV, 15 : 156

Satires

I, 1 : 297, 533-534, 547
 I, 2 : 114, 131, 206
 I, 3 : 114, 117, 128
 I, 5 : 114, 128, 129, 134, 136, 443
 I, 6 : 64-67, 133, 206, 435, 544
 I, 7 : 66, 113, 114-115
 I, 8 : 686-687

I, 10 : 116
 II, 1 : 130
 II, 2 : 64, 70-71, 114-115, 206, 328-330, 435, 509
 II, 3 : 114, 544
 II, 5 : 114
 II, 6 : 115-116, 129, 232, 330-331, 434, 509-510, 533, 546-547, 692

Epîtres

I, 1 : 156, 562
 I, 2 : 157
 I, 3 : 157
 I, 4 : 94, 157
 I, 5 : 157
 I, 7 : 157, 270, 435, 510, 590, 668
 I, 12 : 157, 511
 I, 14 : 26, 157, 214-215, 232, 271, 298, 332, 389-390, 405, 434, 511, 533-534
 I, 15 : 157
 I, 16 : 157, 511-512
 I, 17 : 156
 I, 18 : 512, 546
 I, 19 : 113, 157
 II, 1 : 158-159, 237, 333, 375-377, 457, 512, 563, 648
 II, 2 : 64-65, 67-68, 158, 436, 457-458, 512-513, 534, 545-546, 590, 659
 II, 3 : 157, 160

Chant séculaire : 159-160, 268

HYGIN L'ARPEUTEUR

L'établissement des limites : 9

HYGIN LE GROMATIQUE

L'Œuvre gromatique : 9, 12, 343

Lex Iulia : 26, 332

Loi des XII Tables : 17-18, 31, 589, 593, 619, 691, 693

Lois Licinio-Sextiennes : 18

Lex Titia : 41, 48

LUCRECE

De la nature : 120, 197, 361

MACROBE
Saturnales : 171, 202, 608, 622, 640-641

MARTIAL 332, 650

OVIDE

Héroïdes

15 : 168, 193

Les Amours

I, 2 : 169

II, 4 : 687

II, 16 : 250-251, 276, 439

II, 18 : 168

III, 2 : 216

III, 8 : 169, 396, 581

III, 9 : 168, 303

III, 12 : 169

III, 15 : 96

L'Art d'aimer

I : 169-170, 407, 462, 520, 549

Les Remèdes à l'amour : 168, 217, 252-253, 275, 344, 387, 462-463, 519, 592

Les Produits de beauté pour le visage de la femme : 378, 463, 565

Les Métamorphoses

I : 171, 366, 378-379, 411, 582, 585, 659

II : 257, 277, 565-566, 692

III : 566

IV : 567

V : 277, 366, 368-369, 379, 381, 412, 568, 668

VII : 413, 568, 593, 690

VIII : 568, 694

X : 569

XI : 299, 303, 344, 683

XIV : 177, 257, 370, 381, 441, 484, 569, 593

XV : 172, 441, 485, 569-570, 700

Les Fastes

I : 171, 173-174, 177, 202-203, 253-254, 257, 288, 308-309, 344-345, 368, 380, 457, 482-483, 485, 570, 594-596, 631-632, 636, 639, 641-642, 687-688, 691

II : 255, 346-347, 382, 408, 520, 571, 582, 608-612, 618, 622, 678-679, 684, 696, 703

III : 173, 178, 203, 345, 396, 484, 571, 593, 677

IV : 177, 178, 203, 253, 292, 309, 350-351, 367, 368, 369, 379-380, 409-410, 413, 521, 572, 657, 671-675, 677, 681, 691, 700-701

V : 203, 256, 277, 348-349, 411, 572-573, 662-663, 681

VI : 459

Tristes

I, 1 : 175

I, 2 : 175

I, 3 : 464

I, 4 : 464

I, 5 : 174, 464-465, 668

I, 6 : 97

I, 7 : 171

II : 96, 171, 175

III, 1 : 175

III, 8 : 175

III, 12 : 464

III, 14 : 171

IV, 4 : 175, 177

IV, 8 : 288-289, 299, 352, 440-441, 464, 521, 537, 549, 668

IV, 9 : 97

IV, 10 : 37, 93, 96

V, 1 : 175

V, 2 : 175

V, 7 : 175

V, 9 : 175

V, 12 : 175

V, 10 : 168

Pontiques

I, 1 : 176

I, 2 : 176

I, 3 : 383, 522

I, 4 : 176

I, 5 : 522

I, 6 : 176

I, 7 : 176-177

I, 8 : 217, 252, 352, 383, 391, 441, 521, 537

I, 10 : 176

II, 2 : 177

II, 8 : 175-176

IV, 8 : 96

IV, 9 : 176

Contre Ibis : 97, 593

PALLADIUS

Traité d'agriculture : 9, 633

PAUL-FESTUS

16-17, 615

PLATON

Les Lois : 697

PLINE L'ANCIEN

Histoire Naturelle

XII : 680

XVIII : 16, 553

XXVIII : 632, 646

XIX : 16

PLUTARQUE

Brutus : 65

Antoine : 43, 104, 107-108, 110, 141

Numa : 613-614, 622

POLYBE

Histoires II : 467

PORPERCE

Elégies

I, 20 : 239

I, 21 : 163

I, 22 : 71-72, 272, 437, 590

II, 1 : 164

II, 10 : 163

II, 16 : 170

II, 19 : 241, 272, 298-299, 305, 334-335, 437, 514

II, 22 : 668

II, 30 : 239

II, 31 : 239

II, 32 : 239

II, 34 : 163

III, 1 : 239

III, 3 : 238

III, 4 : 163

III, 8 : 170

III, 9 : 165

III, 13 : 163, 335, 581, 683

III, 21 : 163

IV, 1 : 72, 336, 437, 458-459, 476-479, 514, 534-535, 547, 563, 659, 667-668

IV, 2 : 240, 272

IV, 3 : 163

IV, 4 : 240, 272, 479

IV, 5 : 163

IV, 6 : 162

IV, 7 : 163

IV, 8 : 163, 438

IV, 9 : 479-480, 563-564, 594-596, 696

IV, 10 : 337

SÉNÈQUE

Lettres à Lucilius, LXXXVI : 19

Phèdre : 584

SERVIUS :

Commentaires aux Bucoliques : 86-88, 121

Commentaires aux Géorgiques : 322, 649, 650

Commentaires à l'Enéide: 136; 374; 642, 689, 650

SICULUS FLACUS

Les conditions des terres : 9; 15, 312, 608, 619-621, 629, 641

SIDOINE APOLLINAIRE : 96

STRABON

V : 117

VI : 117

SUÉTONE

Auguste : 56, 58, 61, 72

Tibère : 59

Vita Horati : 66-67

THÉOCRITE

Idylles : 76, 88, 196-198, 425

TIBULLE

Elégies

I, 1: 92-94, 215-216, 242-243, 273-274, 287-288, 301, 338-340, 390-391, 406, 459-461, 515-516, 535, 548, 591, 607-608, 619, 629, 636, 638-639, 661, 670, 687, 690, 704

I, 2 : 243, 517, 535-536
I, 3 : 166, 693
I, 4 : 687
I, 5 : 244, 517, 536
I, 7 : 165
I, 10 : 166, 245, 341-342, 438, 517, 661-662
II, 1 : 246-248, 274, 291, 305, 341, 364-365, 407, 459-460, 518, 629, 635, 637-639, 645, 656
II, 3 : 244, 249, 342-343, 365, 519, 564, 580-581, 591
II, 4 : 166
II, 5 : 167, 249, 438, 481

TITE-LIVE

I : 594, 612, 615-616, 623, 697
VI : 16, 23
XV : 19
XXII : 19
XXVIII : 19

VALLEIUS PATERCULUS

II : 56

VARRON

Antiquités divines : 8, 650

Economie rurale :

I : 8, 14, 16, 24, 628, 655

II : 646, 674

De la langue latine

616, 622, 627

VIRGILE

Bucoliques

I : 74-75, 77-80, 83, 89, 91, 124-125, 135, 199, 220-222, 280, 294, 306-307, 311-313, 425-427, 444-445, 449, 491-494, 526-527, 539-541, 586, 655, 682, 698-699

II : 86, 214, 223-224, 290, 313, 446, 494-495, 541, 576, 682

III : 86, 290, 302, 446, 447, 495-496, 527, 586, 696

IV : 90, 101, 127, 197, 224, 303, 424, 428, 447, 469, 682

V : 86, 281-282, 303, 314, 448, 496, 527, 629, 635, 637, 639, 645, 682, 704-705

VI : 112, 119, 300, 425, 448

VII : 86, 198, 283, 303-304, 315-316, 425, 427, 428, 497, 528, 685

VIII : 91, 112, 119, 120, 138, 199, 303-304, 425, 446, 497-498, 586-587

IX : 75-77, 81-83, 84-85, 87-89, 119, 133, 427, 444, 448-449, 498-500, 528-529, 541, 587

X : 91, 112, 120, 122, 197, 284, 286, 315, 424-425, 428, 446, 529, 647, 682

Géorgiques

I : 121, 126, 225-226, 285, 303, 307, 316-317, 319, 324, 333, 360-363, 372-374, 385, 393, 399-400, 430, 450, 501, 579, 584-585, 630-631, 636-637, 639, 642, 648-649

II : 92, 121-122, 127-128, 147, 227-228, 261-263, 265-266, 295-296, 301, 307, 317-321, 324, 333, 386, 400-401, 429-432, 451-454, 502-504, 529-530, 542, 587, 647, 683

III : 134, 148, 151, 303, 307, 385-386, 429, 432, 576, 657

IV : 92, 121-122, 148-150, 264, 307, 322-323, 333, 401-402, 432, 504-505, 530-531, 543, 667, 686

Enéide

I : 200, 202

II : 136

III : 229, 471, 694-695

IV : 136, 202, 374, 689

V : 202

VI : 136, 228

VII : 201, 230, 285, 325-326, 472-474, 555, 667, 676

VIII : 151, 201, 229, 230, 326, 474-475, 555, 594-596, 649-650, 655, 667, 683

IX : 229, 475, 555

X : 556, 695

XI : 136, 230-231, 557

XII : 151, 201, 557-560, 588, 601-602, 676, 699-700

Tables

TABLE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

Graphique 1 : Répartition des passages relatifs à la « sacralisation de la propriété foncière dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne.....	192
Tableau 1 : Des poètes qui célèbrent la beauté du monde rural.....	259
Tableau 2 : Des poètes qui chantent une nature fertile et productrice.....	278
Tableau 3 : Des poètes qui chantent un univers rural accueillant.....	289
Tableau 4 : Des poètes qui chantent les divinités protectrices des habitants de la campagne.....	293
Tableau 5 : Des poètes qui chantent un univers éloigné des turpitudes et de la perversion de la ville.....	300
Tableau 6 : Des poètes qui chantent un univers éloigné de la violence et des douleurs de la guerre.....	302
Tableau 7 : Des poètes qui minimisent les dangers propres au monde rural.....	306
Tableau 8 : Des poètes qui célèbrent Auguste comme le garant de la sérénité du monde rural.....	310
Tableau 9 : Des poètes qui chantent un monde rural qui conduit les hommes à la vertu.....	354
Tableau 10 : Des poètes qui chantent l'origine divine de l'agriculture.....	371
Tableau 11 : Des poètes qui célèbrent le lien entre l'agriculture et la civilisation.....	384
Tableau 12 : Des poètes qui chantent la gloire et/ou le bonheur des agriculteurs.....	388
Tableau 13 : Des poètes qui se dépeignent en « agriculteur actif ».....	392
Tableau 14 : Des poètes qui dénoncent une époque où l'agriculture est délaissée.....	397
Tableau 15 : Des poètes qui célèbrent la victoire de l'homme sur les difficultés du travail agricole.....	414
Tableau 16 : Des poèmes pourvus de références géographiques précises relatives à des régions de l'Italie romaine.....	442

Tableau 17 : Des poèmes pourvus de références à l'unité territoriale, agraire, politique et culturelle de Italie-romaine.....	466
Tableau 18 : Des poètes qui célèbrent la terre italienne à travers un passé à la fois glorieux et rustique.....	486
Tableau 19 : Des poèmes qui abondent en notions liées à la propriété de la terre et/ou du bétail.....	523
Tableau 20 : Des poètes qui associent le bonheur et la propriété foncière.....	538
Tableau 21 : Des poètes qui présentent la propriété foncière comme la base de l'existence économique et sociale d'un citoyen romain.....	550
Tableau 22 : Des poètes qui ne peuvent concevoir les premiers temps d'une humanité civilisée sans l'existence de la propriété foncière.....	574
Tableau 23 : Des poètes qui chantent l'exotisme des sociétés dans lesquelles la propriété foncière n'existe pas.....	583
Tableau 24 : Des poètes qui dénoncent les atteintes faites à la propriété foncière.....	597
Tableau 25 : Informations relatives à Terminus contenues dans la littérature latine.....	625
Tableau 26 : Informations relatives à la lustration des champs contenues dans la littérature latine.....	634-635
Tableau 27 : Informations relatives aux Lares « agraires » contenues dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne.....	665

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Cités concernées par les distributions de terres aux vétérans de Philippes.....	45
Carte 2 : <i>L'installation des vétérans après Philippes selon L. Keppie.....</i>	47
Carte 3 : <i>La Guerre de Pérouse : la position des armées au début des conflits.....</i>	52
Carte 4 : <i>La guerre de Pérouse : le mouvement des armées.....</i>	55
Carte 5 : <i>Les principaux lieux de la seconde guerre civile</i>	Annexes fig. 1
Carte 6 : <i>Distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne.....</i>	Annexes fig. 2
Carte 7 : <i>Occurrences des lieux mentionnés par les poètes de l'époque augustéenne.....</i>	488

TABLE DES MATIERES

Première partie : Des poètes au cœur de l’histoire	35
Chapitre 1. Les expropriations consécutives à Philippes : entre récit historique et témoignages des poètes.....	38
1. 1. Un vaste changement de propriétaires terriens en Italie	38
1. 1. 1. Les <i>triumvirs</i> et la promesse de terres en Italie.....	39
1. 1. 2. La victoire des césariens à Philippes et les craintes des propriétaires fonciers italiens	42
1. 1. 3. Les assignations de terres aux vétérans de Philippes	44
1. 1. 4. Lucius Antonius et la révolte des expropriés	48
1. 1. 5. La guerre de Pérouse	52
1. 1. 6. La victoire d’Octavien à Pérouse et le sort des expropriés	58
1. 2. Des poètes témoins et victimes d’expropriations foncières	63
1. 2. 1. Quand les poètes appartiennent au camp des Républicains : les expropriations de 41-40 avant notre ère du côté des vaincus.....	64
1. 2. 1. 1. Un tribun dans l’armée des Césaricides : Horace	64
1. 2. 1. 2. Le fils d’un membre de l’élite de Pérouse : Properce	71
1. 2. 2. Une expropriation illégitime : Virgile.....	74
1. 2. 2. 1. Présentation générale de la I ^{ère} et de la IX ^{ème} Bucoliques	74
1. 2. 2. 2. Les personnages de la I ^{ère} et de la IX ^{ème} Bucolique face aux expropriations post-Philippes	76
1. 2. 2. 3. La I ^{ère} et la IX ^{ème} Bucolique et la biographie de Virgile	83
1. 2. 3. Un poète appauvri : Tibulle.....	92
1. 2. 4. En marge des guerres civiles : la <i>relegatio</i> d’Ovide	95
Chapitre 2. De la paix de Brindes à Actium. Des poètes qui se rapprochent d’Octavien 99	99
2. 1. La deuxième guerre civile vécue depuis l’Italie.....	99
2. 1. 1. Un moment d’espoir : la paix de Brindes.....	99
2. 1. 2. L’Italie en difficulté	102
2. 1. 3. La lutte pour l’image : l’Italie derrière Octavien	105
2. 2. Virgile et Horace face aux événements de 40 à 31	112
2. 2. 1. Des poèmes et des événements politiques, militaires, économiques et sociaux	112
2. 2. 1. 1. Horace ou la volonté de s’écarter du politique	113
2. 2. 1. 2. Virgile ou la préoccupation de l’Italie.....	119
2. 2. 2. Des poètes face à des choix politiques et diplomatiques	123
2. 2. 2. 1. Un partisan précoce d’Octavien : Virgile.....	124
2. 2. 2. 2. Une neutralité affichée : Horace.....	128
2. 2. 3. Entre histoire personnelle, protectorat et propagande.....	131
2. 2. 3. 1. Virgile et Horace, résidents italiens	131
2. 2. 3. 2. Virgile et Horace sous la protection de Mécène	133
2. 2. 3. 3. L’histoire personnelle face aux choix politiques et diplomatiques	137
Chapitre 3. La fin des guerres civiles : un nouvel idéal politique et poétique	140
3. 1. D’Octavien à Auguste	140
3. 1. 1. La victoire d’Octavien sur Antoine.....	140

3. 1. 2. L'instauration du Principat ou l'émergence d'un idéal fondé sur le bonheur individuel.....	142
3. 2. Des poètes sous le Principat d'Auguste : Paix et quiétude après les guerres civiles .	146
3. 2. 1. Entre adhésion, célébration et volonté d'indépendance : Virgile et Horace	147
3. 2. 1. 1. Virgile célèbre le Princeps mais n'en n'oublie pas l'agriculture italienne	147
3. 2. 1. 2. Horace célèbre le Princeps et sa politique mais n'en devient pas pour autant un serviteur.....	153
3. 3. 2. Des élégiaques impliqués : Tibulle et Propertius	161
3. 3. 3. Un partisan exilé : Ovide.....	167

Deuxième partie : Eloge du monde rural et de l'agriculture 187

Chapitre 1. La propriété foncière, l'agriculture, le monde rural dans les œuvres des poètes de l'époque augustéenne 190

1. 1. Un traité d'agronomie versifié : les <i>Géorgiques</i>	193
1. 2. Un poème champêtre : les <i>Bucoliques</i>	195
1. 3. La conquête de la terre promise : l' <i>Enéide</i>	199
1. 4. <i>Les Fastes</i> et le sentiment religieux agraire	202
1. 5. <i>Les Métamorphoses</i> ou lorsque la mythologie défend la propriété foncière.....	204
1. 6. Horace : un <i>dominus</i> poète épanoui mais conscient de la fragilité du <i>dominium</i>	205
1. 7. L'« intrusion » du monde rural jusque dans les poèmes amoureux et les lettres d'exil	207

Chapitre 2. Le monde rural ou la conception d'un monde favorable à l'homme 212

2. 1. Des affirmations explicites d'un amour de la campagne	213
2. 2. Un cadre esthétique, nourricier et protégé	218
2. 2. 1. Des poètes qui célèbrent la beauté du monde rural	218
2. 2. 2. Des poètes qui chantent une nature fertile et productrice	260
2. 2. 3. Des poètes qui chantent un univers rural protégé	279
2. 2. 3. 1. Des poètes qui chantent un univers rural qui invite à la tranquillité et à la sérénité	280
2. 2. 3. 2. Des poètes qui chantent les divinités protectrices des habitants de la campagne	290
2. 2. 3. 3. Des poètes qui chantent un univers éloigné des turpitudes.....	293
et de la perversion de la ville.....	293
2. 2. 3. 4. Des poètes qui chantent un univers éloigné de la violence et des douleurs de la guerre.....	300
2. 2. 3. 5. Des poètes qui minimisent les dangers propres au monde rural	302
2. 2. 3. 6. Des poètes qui célèbrent Auguste comme le garant de la sérénité du monde rural	306
2. 2. 4. Des poètes qui chantent un monde rural qui conduit les hommes à la vertu	311

Chapitre 3. Des poètes qui font l'éloge de l'agriculture..... 359

3. 1. Des poètes qui chantent l'origine divine de l'agriculture	360
3. 2. Des poètes qui célèbrent le lien entre l'agriculture et la civilisation	371
3. 3. Des poètes qui chantent la gloire et/ou le bonheur des agriculteurs	385
3. 4. Des poètes qui se dépeignent en « agriculteur actif »	389
3. 5. Des poètes qui dénoncent une époque où l'agriculture est délaissée.....	393
3. 6. Des poètes qui célèbrent la victoire de l'homme sur les difficultés du travail agricole	398

Troisième partie : Discours universalisant et univers foncier italo-romain	421
Chapitre 1. L'Italie romaine au cœur du discours poétique sur le monde rural et l'agriculture	424
1. 1. Des poèmes pourvus de références géographiques	424
1. 2. Des poètes qui chantent le monde rural et l'agriculture à travers le prisme de l'Italie romaine.....	444
1. 3. Des poètes qui célèbrent la terre italienne à travers un passé glorieux et rustique	468
Chapitre 2. Un monde rural pensé et décrit à travers le prisme de la propriété foncière	490
2. 1. Des poèmes qui abondent en notions liées à la propriété foncière.....	490
2. 2. Des poètes qui associent le bonheur et la propriété foncière	525
2. 3. Des poètes qui font de la propriété foncière la base de l'existence économique et sociale d'un citoyen romain	539
Chapitre 3. La propriété foncière érigée en fondement de la civilisation.....	553
3. 1. Des poètes qui ne peuvent concevoir la civilisation sans la propriété foncière	553
3. 2. Des poètes qui chantent l'« exotisme » des sociétés exemptes de propriétés foncières	576
3. 2. 1. Des poètes qui chantent les peuples pratiquant l'agriculture ou l'élevage en dehors de toute propriété des terres.....	576
3. 2. 2. Des poètes qui chantent l'époque où la propriété des terres n'existait pas	579
3. 3. Des poètes qui dénoncent et/ou regrettent les atteintes faites à la propriété foncière	585
Quatrième partie : Des dieux et des rites qui protègent les domaines	603
Chapitre 1. Divinisation et sacralisation des limites des propriétés foncières.....	607
1. 1. Terminus, le dieu des limites.....	607
1. 2. Les rites de lustration des champs.....	627
1. 3. Silvain : <i>pater Siluane, tutor finium</i>	647
Chapitre 2. Divinités du foyer et sacralisation de la propriété foncière.....	654
2. 1. Les Lares protecteurs du domaine.....	654
2. 1. 1. Les Lares, des divinités honorées par les agriculteurs romains	654
2. 1. 2. Les Lares ou une métaphore de la propriété foncière	657
2. 1. 3. Les Lares et la protection du domaine	659
2. 2. Les Pénates dans un rôle de protecteurs du domaine ?	666
Chapitre 3. Des poètes qui chantent des dieux qui protègent le bétail et leurs propriétaires.....	670
3. 1. Palès, la protectrice des bergers et des ovins	670
3. 2. Faunus, le protecteur de l'ensemble du bétail	676
3. 3. Pan le dieu des forêts, des sommets et du bétail	681
Chapitre 4. Des poètes qui chantent d'autres divinités agissant dans la protection des propriétés foncières	685
4. 1. Priape, le protecteur des jardins	685
4. 2. Une Cérès protectrice de la propriété foncière.....	689
4. 3. Mercure, le protecteur des biens agraires des voleurs.....	691
4. 4. Diane : un lien avec la protection de la propriété foncière ?.....	693

4. 5. Mars Gradivus, le protecteur des champs des Gètes.....	694
4. 6. Jupiter <i>Optimus Maximus</i> , le souverain protecteur de la propriété des terres.....	696
4. 7. Des poètes qui mettent indirectement en valeur le caractère sacré de la propriété foncière.....	698
Bibliographie.....	712
Sources.....	712
Etudes.....	718
Index.....	756
Index des noms	756
Index des lieux.....	761
Index des notions et des concepts.....	763
Index des sources.....	764
Tables.....	769
Table des graphiques et des tableaux.....	769
Table des cartes.....	771
Table des matières.....	772

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
ECOLE DOCTORALE « LANGAGE, ESPACES, TEMPS, SOCIETES »

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en
Histoire

La sacralisation de la propriété foncière.
Le phénomène et ses manifestations chez les poètes de l'époque augustéenne

Annexes

Présentée et soutenue publiquement par

Julien TROUTIER

Le 16 octobre 2009

Sous la direction de Monsieur le Professeur Antonio GONZALES

Membres du jury :

Monsieur Antonio GONZALES, Professeur à l'université de Franche-Comté
Monsieur Jean-Yves GUILLAUMIN, Professeur à l'université de Franche-Comté
Madame Sylvie PITTIA, Professeur à l'université de Reims
Madame Francesca REDUZZI MEROLA, Professeur à Università di Napoli Federico II
Monsieur Giusto TRAINA, Professeur à l'université de Rouen

ANNEXES 1

Cartes et illustrations

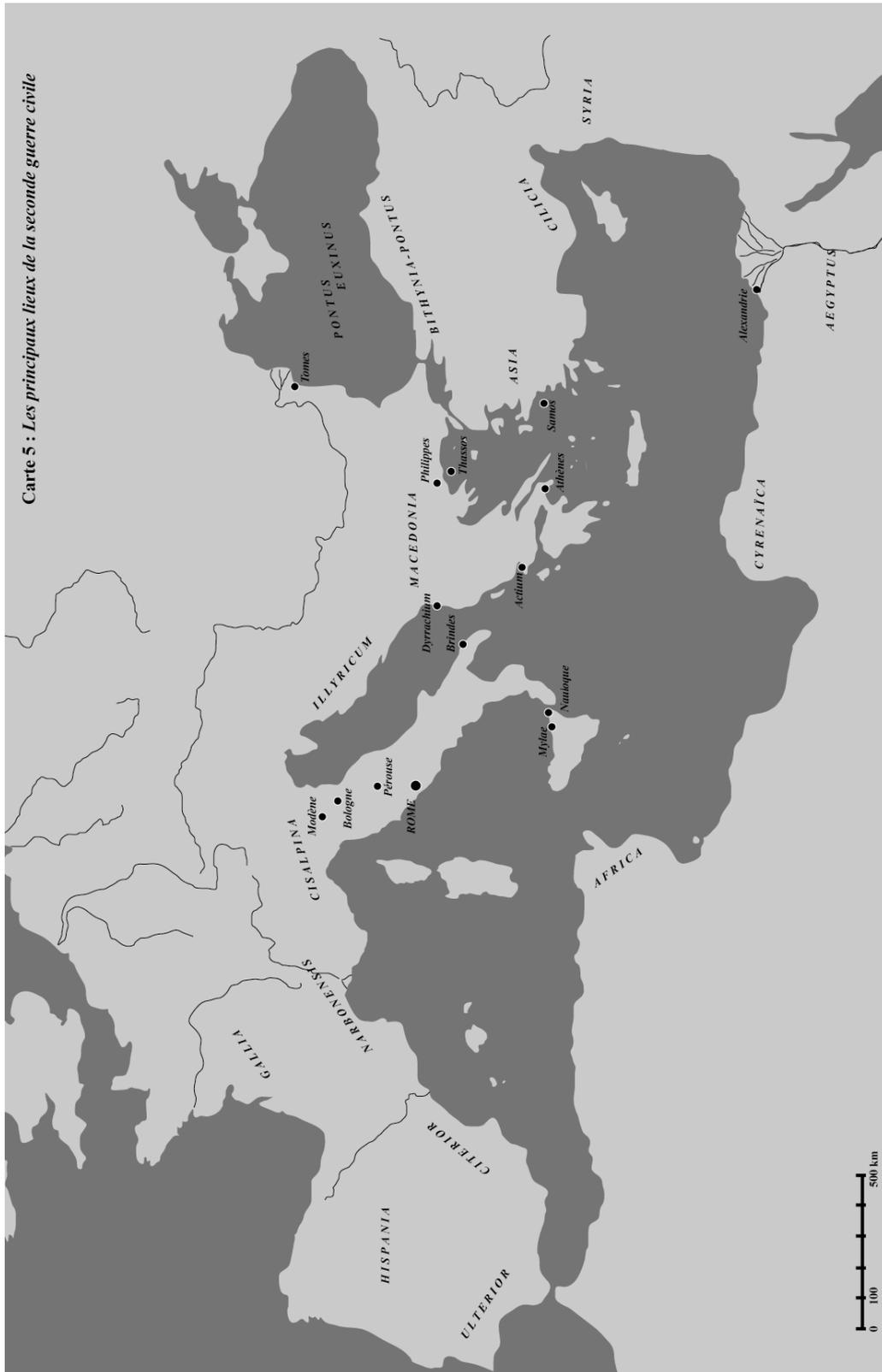


Fig. 1 : carte 5 : Les principaux lieux de la seconde guerre civile

Carte 6 : Distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne

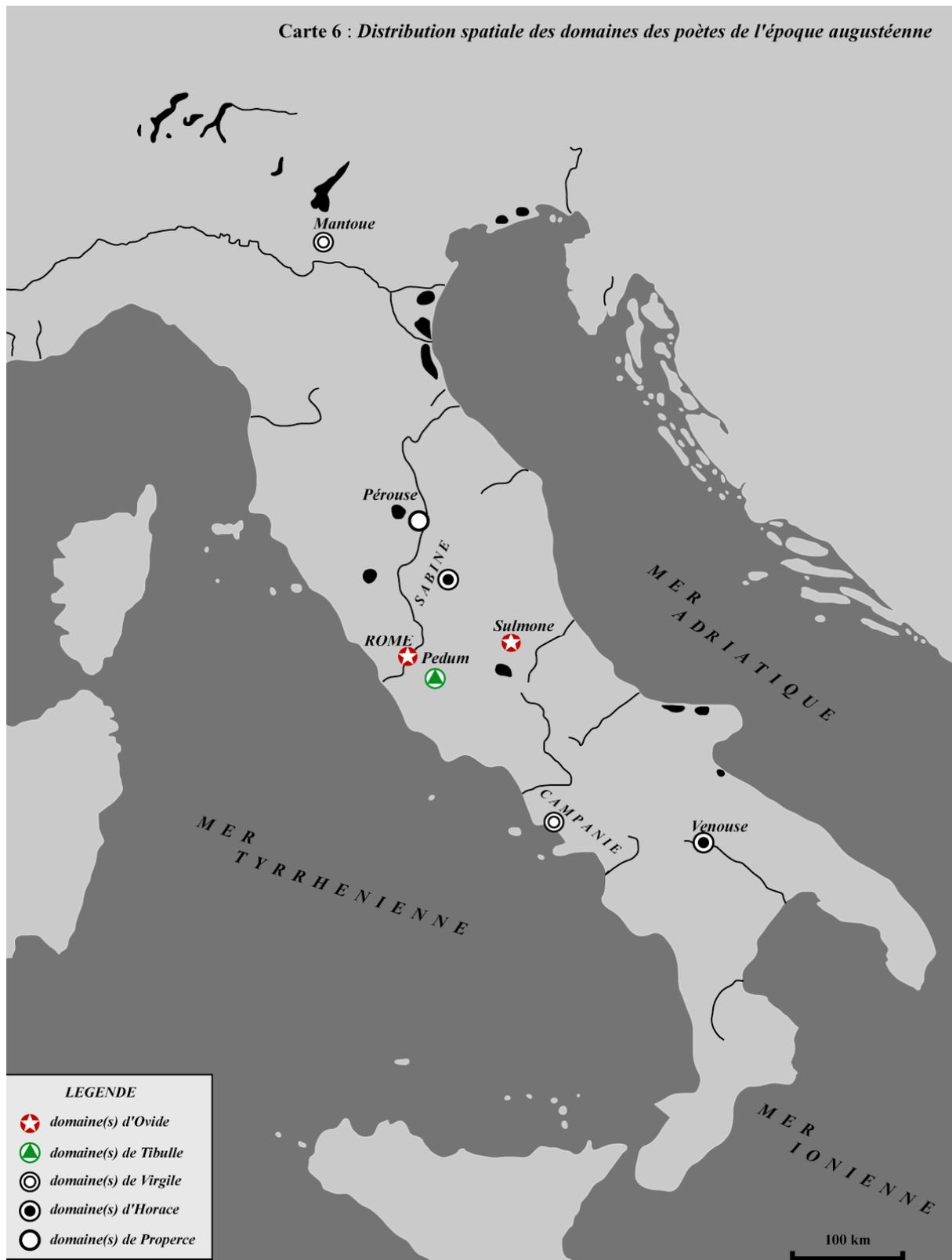


Fig. 2 : carte 6 : Distribution spatiale des domaines des poètes de l'époque augustéenne

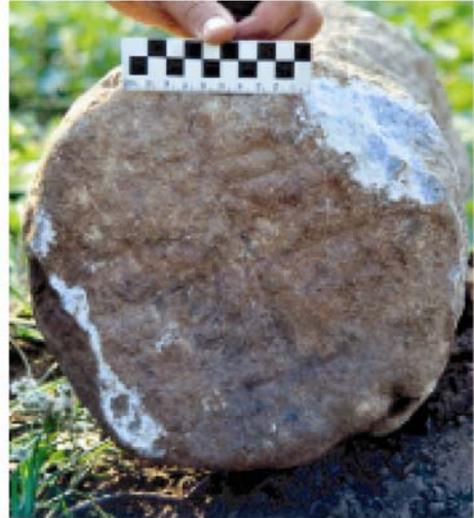


Fig. 3 : Images de la borne gromatique de Phlippes contenant les informations relative à sa position dans la trame cadastrale. Extrait de *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 28, 1, 2002, p.152-153.

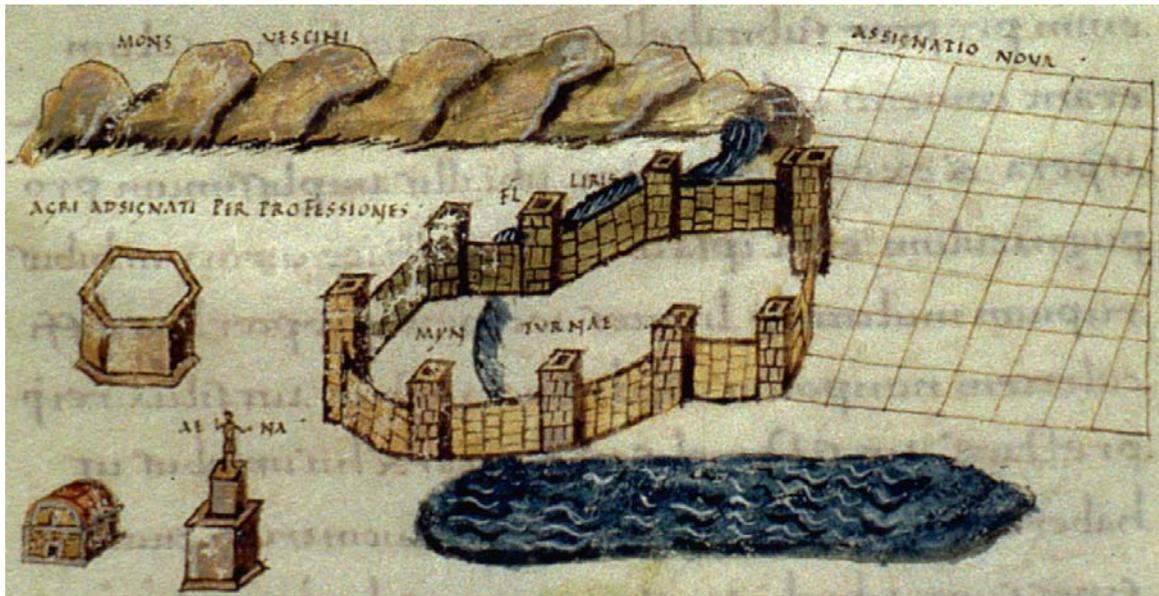


Fig. 4 : Vignette gromatique représentant le territoire de la colonie de Minturnae (Campanie). Voir notamment l'opposition entre le territoire nouvellement centurié (*assignatio noua*) à droite et les monuments servant de bornage dans le secteur livré à la possession de type arcifinal (*agri adsignati per ueterum possessorum*). En arrière plan, les monts *vescini*. Miniature du manuscrit Palatinus 1564, Bibliothèque Vaticane.

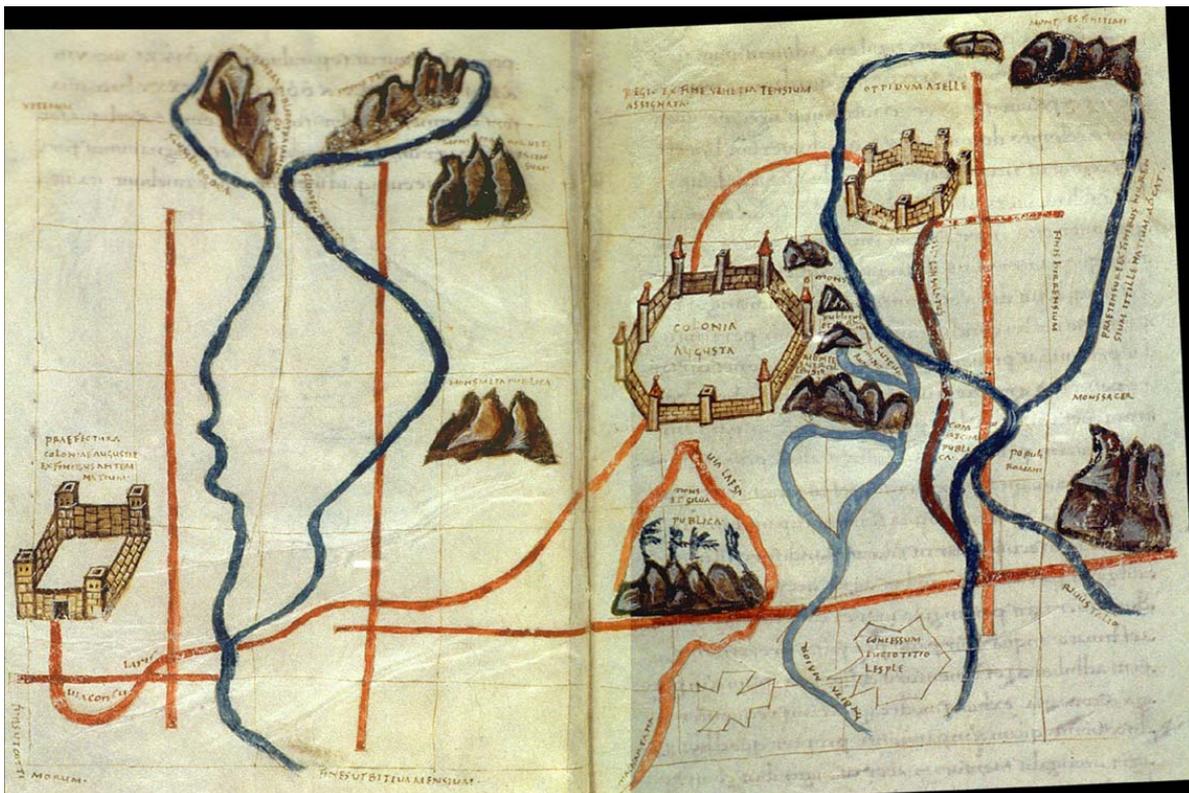


Fig. 5 : Vignette gromatique représentant une *colonia Augusta*. La ville coloniale est localisé au centre d'une centuriation continue composée de trois systèmes d'axes majeurs qui correspondent à trois *periticae* relativement autonomes. La carte mentionne deux autres villes englobées dans la centuriation : l'oppidum Atelle, en haut à droite, et à gauche, une préfecture anonyme prise sur le territoire des Antemmates et rattaché à la colonie. En fond, les voies de circulation, les fleuves et les domaines ruraux sont répertoriés. Miniature du manuscrit Palatinus 1564, Bibliothèque Vaticane.

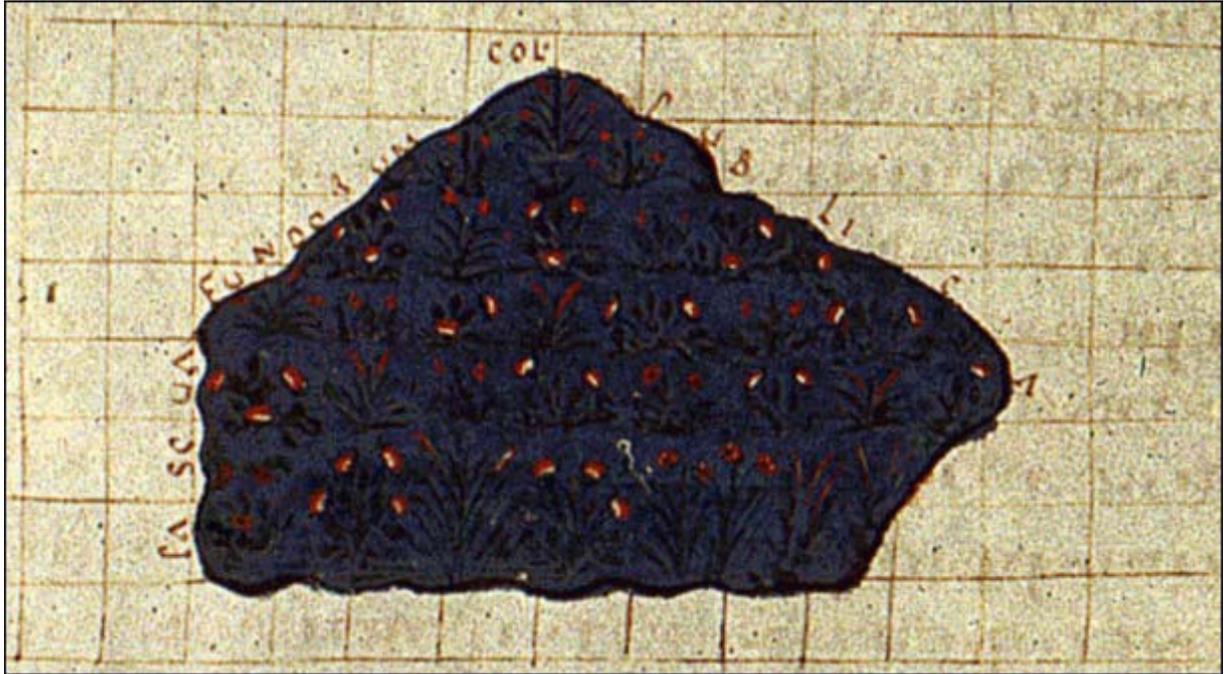


Fig. 6 : Vignette gromatique représentant une zone de pâturage commun inséré dans une trame centuriée. Miniature du manuscrit Arcerianus A, Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek.

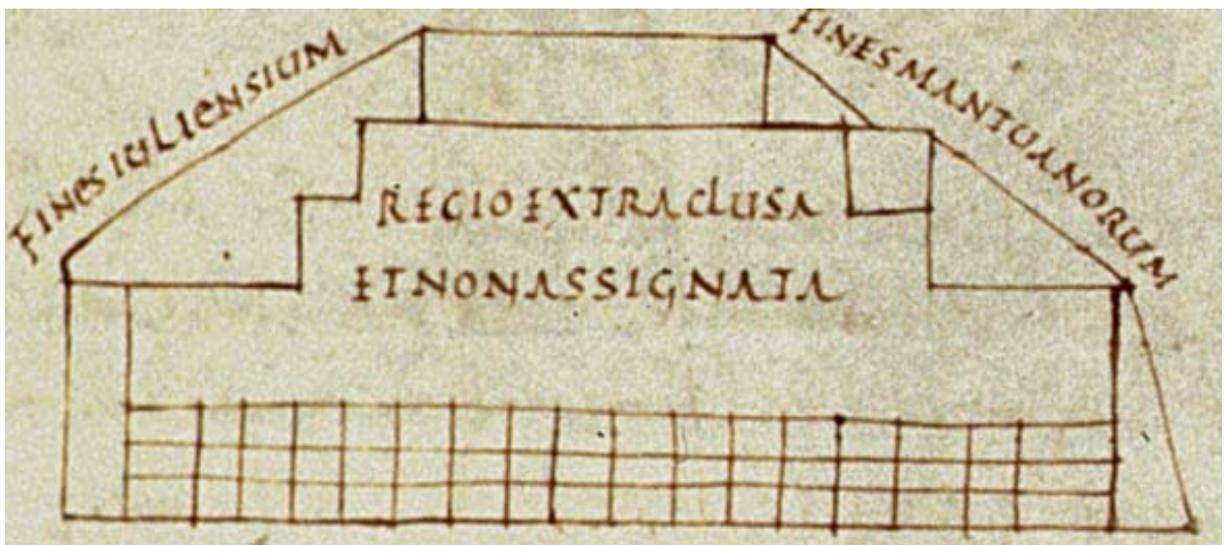


Fig. 7 : Vignette gromatique représentant une zone non délimitée et non assignée (*ager exclusus et non assignatus*) en périphérie d'un territoire centurié. Miniature du manuscrit Gudianus, Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek.

ANNEXES 2

Présentation du *corpus*

Les passages relatifs à la propriété foncière dans les œuvres des poètes de l'époque
augustéenne

Répartition du *Corpus* :

Auteur	Virgile	Horace	Propertius	Tibulle	Ovide
Œuvre 1	<i>Bucoliques</i> I : 9 II : 6 III : 3 IV : 4 V : 2 VI : 1 VII : 4 VIII : 3 IX : 4 X : 5 total : 39	<i>Epodes</i> I : 1 II : 4 IV : 1 VII : 1 IX : 1 XIII : 1 XVI : 2 total : 11	<i>Elégies</i> I : 1 II : 2 III : 2 IV : 10 total : 15	<i>Elégies</i> I : 10 II : 7 total : 17	<i>Les Amours</i> II : 4 III : 5 total : 9
Œuvre 2	<i>Géorgiques</i> I : 17 II : 18 III : 5 IV : 9 total : 49	<i>Satires</i> I : 9 II : 4 total : 13			<i>L'Art d'aimer</i> I : 4 II : 1 total : 5
Œuvre 3	<i>Enéide</i> I : 6 II : 1 III : 2 IV : 1 V : 3 VI : 2 VII : 11 VIII : 10 IX : 1 X : 2 XI : 2 XII : 5 total : 41	<i>Odes</i> I : 2 II : 7 III : 6 IV : 2 total : 17			<i>Les Remèdes à l'amour</i> : 3
Œuvre 4		<i>Chant Séculaire</i> 3			<i>Les Produits de beauté pour le visage de la femme</i> : 2
Œuvre 5		<i>Epîtres</i> I : 10 II : 4 III : 1 total : 15			<i>Les Métamorphoses</i> : I : 5 II : 2 III : 3 IV : 2 V : 6 VI : 1 VII : 2 VIII : 1 X : 1 XI : 1 XIV : 2

					XV : 5 total : 31
Œuvre 6					<i>Les Fastes</i> I : 12 II : 8 III : 6 IV : 12 V : 9 VI : 7 total : 54
Œuvre 7					<i>Tristes</i> = 6
Œuvre 8					<i>Pontiques</i> = 6
Œuvre 9					<i>Contre Ibis</i> = 3
Total auteur	129	59	15	17	119

Total passages : 349.

Présentation fiche (fiche-type) :

Réf. (référence, le code chiffré de la fiche)

Auteur (nom de l'auteur de l'œuvre)

Aut-sec (le ou les auteurs secondaires, c'est-à-dire le plus souvent ceux qui ont traduit, établi ou commenté le texte)

AdBib (adresse bibliographique au sens des bibliothécaires, ce sont les références de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, date d'édition, collection)

Titre (titre de l'œuvre)

RéfInt (référence interne, c'est-à-dire la position du passage dans le texte)

Texte (texte dans sa version originale)

Trad (le texte dans sa traduction française)

Divinité (liste des divinités mentionnées dans le passage)

MC (mot-clé ; liste des thèmes traités dans le passage)

Liste des mots-clés (MC) : éloge du monde rural ; monde rural = justice = vertu ; monde rural protecteur ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; éloge de la nature ; éloge de l'Italie ; éloge du site de Rome ; éloge du travail ; éloge d'Auguste ; poète = agriculteur actif ; éloge du passé romain ; propriété foncière = bonheur ; propriété = sacré (explicite) ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; propriété foncière = patrimoine ; propriété = position (existence) sociale ; agriculture = civilisation ; utilisation concrète (contemporaine) de la propriété foncière ; mélange droit divin droit humain ; difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; calamités agricoles (risques, destruction) ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; patronage ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; privation de la propriété ; critique du non respect de la justice (critique de la cupidité) ; richesse agricole ; atteintes à la propriété foncière ; rite de lustration ; rite de circonvolution ; rite de protection des récoltes ; rite agraire ; rite de prise de possession d'un territoire ; distribution de terres ; âge d'or ; arpentage = négatif ; agriculture = négatif ; foyer ; vol (vol de troupeaux) ; vol de moisson ; protection-protecteur ; lien agriculture-religion ; dieu propriétaire ; agriculture commune ; propriété commune ; limite (+borne) ; protection des limites ; nomadisme ; acquisition d'une propriété ; hospitalité (+relations de voisinage) ; terre promise ; passé romain (lointain)-propriété ; territoire = sacré ; conflit autour de la propriété ; insatisfaction ; bonheur ; ironie ; souhait de prospérité ; critique du délaissement de l'agriculture ; intrusion du sauvage (risques) ; description du sauvage ; pauvreté négative ; magie ; société romaine contemporaine = société agraire ; repos ; bataille de Philippes ; divinité champêtre ; divinité protectrice ; guerre contre Sextus Pompée ; guerre de Pérouse ; relation poète-homme de pouvoir

ref. 0001

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. I. 1-5

Texte. *Tityre, tu patulae recubans sub tegmine fagi
siluestrem tenui musam meditaris auena ;
nos patriae finis et dulcia linquimus arua ;
nos patriam fugimus ; tu, Tityre, lentus in umbra,
formosam resonare doces Amaryllida, siluas.*

Trad. Toi, Tityre, étendu sous le couvert d'un large hêtre, tu essaies un air silvestre sur un mince pipeau ; nous autres, nous quittons notre pays et nos chères campagnes ; loin du pays nous sommes exilés ; toi, Tityre, nonchalant sous l'ombrage, tu apprends aux bois à redire le nom de la belle Amaryllis.

MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge de la tranquillité

ref. 0002

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. I. 6-10

Texte. *O Meliboee, deus nobis haec otia fecit :
namque erit ille mihi semper deus ; illius aram
saepe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus.
Ille meas errare boues, ut cernis, et ipsum
ludere quae uellem calamo permisit agresti.*

Trad. O Mélibée, c'est à un dieu que nous devons cette tranquillité ; car Il sera pour moi, toujours, un dieu ; son autel, une tendre victime, un agneau de nos bergeries, souvent l'ensanglantera. Grâce à Lui, mes génisses ont le droit de paître en liberté, comme tu vois, et moi-même celui de jouer mes airs préférés sur un roseau rustique.

MC : éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge de la tranquillité ; propriété foncière = bonheur ; mélange droit divin droit humain

ref. 0003

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. I. 11-18

Texte. *Non equidem inuideo, miror magis : undique totis
usque adeo turbatur agris ! En ipse capellas
protinus aeger ago ; hanc etiam uix, Tityre, duco :
hic inter densas corylos modo namque gemellos,
spem gregis, a ! silice in nuda conixa reliquit.
Saepe malum hoc nobis, si mens non laeua fuisset,
de caelo tactas memini praedicere quercus.
Sed tamen iste deus qui sit, da, Tityre, nobis.*

Trad. Je ne suis point jaloux, mais étonné plutôt ; partout, dans les campagnes, il y a tant de désordre ! Vois : mes pauvres chèvres, je les pousse, dolent, droit devant moi ; et celle-ci, Tityre, j'ai peine à la tirer : ici, dans une touffe de coudriers, elle vient de mettre bas deux bessons, espoir du troupeau, hélas ! laissés sur le roc nu. Souvent ce malheur – ah ! si mon esprit n'avait pas été aveugle ! – nous fut annoncé, je m'en souviens, par la chute du feu céleste sur les chênes. Mais au fait, ton dieu, quel est-il ? Tityre, dis-le nous.

MC : mélange droit divin droit humain ; difficulté du travail agricole ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; atteintes à la propriété foncière

ref. 0004

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. I. 31-35

Texte. *Namque, fatebor enim, dum me Galatea tenebat,
nec spes libertatis erat, nec cura peculi.*

*Quamuis multa meis exiret uictima saeptis,
pinguis et ingratae premeretur caseus urbi,
non umquam grauis aere domum mihi dextra redibat.*

Trad. En effet, je l'avouerai : tant que j'étais aux mains de Galatée, nul espoir de liberté, nul souci de mon pécule ! J'avais beau faire sortir de mes enclos mainte victime, et presser de gras fromages pour la ville, plutôt chiche ! jamais je ne revenais au logis avec une lourde poignée de monnaie.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; patronage ; difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole)

ref. 0005

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. I. 40-45

Texte. *Quid facerem ? Neque seruitio me exire licebat,
nec tara praesentis alibi cognoscere diuos.*

*Hic illum uidi iuuenem, Meliboeae, quotannis
bis senos cui nostra dies altaria fumant.*

Hic mihi responsum primus dedit ille petenti :

« *Pascite, ut alte, boues, pueri ; submittite tauros.* »

Trad. Qu'aurais-je fait ? Je ne pouvais ni sortir autrement d'esclavage, ni connaître ailleurs des dieux si bienveillants. Alors j'ai vu, Mélibée, le jeune héros en l'honneur de qui, douze jours par an, nos autels fument. Alors il a d'emblée, fait cette réponse à ma requête : « Faites paître vos bœufs, comme avant, mes enfants ; élevez des taureaux ».

MC : éloge du travail ; mélange droit divin droit humain ; propriété foncière = bonheur

ref. 0006

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"

RefInt. I. 46-58

Texte. *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !*

*Et tibi magna satis, quamuis lapis omnia nudus
limosoque palus obducat pascua iunco ;
non insueta grauis temptabunt pabula fetas,
nec mala uicini pecoris contagia laedent.*

*Fortunate senex, hic inter flumina nota
et fontis sacros frigus captabis opacum.*

Hinc tibi, quae semper, uicino ab limite saepes

*Hyblaeis apibus florem depasta salicti
saepe leui somnum suadebit finire susurro ;*

*hinc alta sub rupe canet frondator ad auras ;
nec tamen interea raucae, tua cura, palumbes,
nec gemere aera cessabit turtur ab ulmo.*

Trad. Heureux vieillard, ainsi tes champs te resteront ! Et ils te suffisent, bien que la pierre à nu affleure partout et qu'un marécage borde les prés de jonc limoneux ; des pâturages inconnus ne mettront pas à l'épreuve tes femelles pleines ; elles n'auront pas à subir la contagion du troupeau voisin. Heureux vieillard, ici au milieu des cours d'eau familiers et des sources sacrées, tu chercheras l'ombre et le frais. D'un côté, comme toujours à la lisière du voisin, la haie, où les abeilles de l'Hybla butinent la fleur de saule, t'invitera souvent au sommeil par son léger bourdonnement ; de l'autre au pied de la roche élevée, l'émondeur jettera sa chanson en plein vent ; ce qui n'empêchera pas cependant les ramiers, tes préférer de roucouler, ni la tourterelle de gémir dans les airs, en haut de l'orme.

MC : propriété foncière = bonheur ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; difficulté du travail agricole ; atteintes à la propriété foncière

ref. 0007

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Bucoliques"

RefInt. I. 61-63

Texte. *Ante pererratis amborum finibus exsul
aut Ararim Parthus bibet aut Germania Tigrim.*

Trad. on verra dans un exil vagabond, échangeant l'un et l'autre leur patrie, le Parthe boire l'eau de la Saône ou le Germain celle du Tigre.

MC : atteintes à la propriété foncière ; propriété foncière = civilisation

ref. 0008

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Bucoliques"

RefInt. I. 64-73

Texte. *At nos hinc alii sitientis ibimus Afros,
pars Scythiam et rapidum cretae ueniamus Oaxen
et penitus toto diuisos orbe Britannos.*

*En unquam patrios longo post tempore finis,
pauperis et tuguri congestum caespate culmen,
post aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas ?*

*Impius haec tam culta noualia miles habebit ?
 Barbarus has segetes ? En quo discordia ciuis
 produxit miseros ! His nos consequimur agros !
 Inserere nunc, Meliboee, puros, pone ordine uitis !
 Ite meae, felix quondam pecus, ite, capellae : non ego uos posthac, uiridi proiectus in antro,
 dumosa perdere procul de rupe uidebo ;
 carmina nulla canam ; non, me pascente, capellae,
 florentem cytisum et salices carpetis amaras.*

Trad. Mais nous, loin d'ici, nous irons les uns chez les Africains assoiffés, les autres en Scythie, vers l'Oaxès, torrent crayeux, ou chez les Bretons isolés au bout du monde. Est-ce que jamais, beaucoup plus tard, je reverrai le pays de mes pères et le faîte de ma pauvre chaumière chargé de gazon ? Est-ce que plus tard, revoyant mon royaume j'y retrouverai, surpris, quelques épis ? Un soldat impie possédera ces terres si soigneusement défrichées ? Un étranger, ces emblavures ! Voilà où la discorde a conduit d'infortunés concitoyens ! Voilà pour qui nous avons ensemencé nos champs ! Et maintenant, Mélibée, greffe des poiriers, aligne des vignes ! Allez, troupeau jadis prospère, allez, mes pauvres chèvres : je ne vous verrai plus désormais, allongé dans une grotte verdoyante, vous accrocher au loin à la roche buissonneuse ; plus de chansons ; non, mes pauvres chèvres, je ne vous ferai plus brouter le cytise en fleurs et les saules amers.

MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; atteintes à la propriété foncière

ref. 0009

Auteur. Virgile
 Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
 Titre. "Bucoliques"
 RefInt. I. 79-83

Texte. *Hic tamen hanc mecum poteris requiescere noctem
 fronde super uiridi. Sunt nobis mitia poma,
 castaneae molles et pressi copia lactis ;
 et iam summa procul villarum culmina fumant,
 maioresque cadunt altis de montibus umbrae.*

Trad. Ici, du moins, tu aurais pu te reposer avec moi, cette nuit sur des feuilles vertes ; nous avons des fruits mûrs, des châtaignes moelleuses et du fromage frais en abondance. Déjà, là-bas, les faîtes des métairies fument, et les ombres, tombant du haut des monts, s'allongent.

MC : protection des limites ; propriété divine ; mythe relatif à la propriété ; richesse agricole ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge de la tranquillité

ref. 0010

Auteur. Virgile
 Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
 Titre. "Bucoliques"
 RefInt. II. 19-24

Texte. *Despectus tibi sum, nec qui sim quaeris, Alexi,
 quam diues pecoris, niuei quam lactis abundans.
 Mille meae Siculis errant in montibus agnae ;
 lac mihi non aestate nouom, non frigore defit.
 Canto, quae solitus, si quando armenta uocabat,
 Amphion Dircaeus in Actaeo Aracyntho.*

Trad. Tu me dédaignes et tu ne demandes pas, Alexis, qui je suis, quelle est ma richesse en bétail, quelle est mon abondance en lait neigeux. J'ai mille brebis qui paissent en liberté sur les monts de Sicile ; je ne manque de lait frais, ni l'été, ni durant la froidure. Je chante les airs qu'affectionnait, lorsqu'il rappelait son troupeau, Amphion de Dircé sur l'Aracynthe Actéen.
MC : richesse agricole ; propriété foncière = patrimoine (pas ici question de foncier mais de propriété d'animaux, mais le principe est le même)

ref. 0011

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. II. 28-30

Texte. *O tantum libeat mecum tibi sordida rura
atque humilis habitare casas et figere ceruos
haedorumque gregem viridi compellere hibisco!*

Trad. Oh ! si seulement il te plaisait d'habiter avec moi la campagne misérable et ses humbles cabanes, de percer les cerfs, et de pousser un troupeau de chevreaux vers la mauve verdoyante !

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge du monde rural

ref. 0012

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. II. 31-33

Texte. *Mecum una in silvis imitabere Pana canendo.
Pan primus calamos cera coniungere pluris
instituit ; Pan curat ouis ouiumque magistros.*

Trad. En ma compagnie, dans les bois, tu imiteras Pan par tes chansons. Pan le premier apprit à souder avec la cire plusieurs chalumeaux ; Pan veille sur les brebis et leurs maîtres.

Divinité : Pan

MC : divinité protectrice

ref. 0013

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. II. 45-55

Texte. *Huc ades, o formose puer : tibi lilia plenis
ecce ferunt Nymphae calathis ; tibi candida Nais,
narcissum et florem iungit bene olentis anethi ;
tum, casia atque aliis intexens suauius herbis,
mollia luteola pingit uaccinia calta.*

*Ipse ego cana legam tenera lanugine mala,
castaneasque nuces, mea quas Amaryllis amabat ;
addam cerea pruna ; honos erit huic quoque pomo ;*

*et uos, o lauri, carpam, et te, proxima myrte,
sic positae quoniam suavis miscetis odores.*

Trad. Viens ici, ô bel enfant : pour toi, à pleines corbeilles, voici des Nymphes qui t'apportent des lis ; pour toi la blanche Naïade, cueillant les pâles giroflées et les pavots en tiges, assemble le narcisse et la fleur du fenouil odorants ; puis, les entrelaçants au garou et à d'autres plantes suaves, elle marie les tendres vaciets au jaune souci. Moi même je cueillerai les pommes blanchâtres au tendre duvet, et des fruits de châtaignier que mon Amaryllis aimait ; j'ajouterai des prunes couleur de cire ; ce fruit sera, lui aussi, à l'honneur. Et vous, lauriers, je vous cueillerai, et toi, myrte, en leur voisinage, puisqu'ainsi placés vous mêlez vos suaves senteurs.

MC : éloge du monde rural ; monde rural = bonheur ; esthétisation du monde rural

ref. 0014

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. II. 66-67

Texte. *Aspice, aratra iugo referunt suspensa iuuenci,
et sol crescentis decedens duplicat umbras.*

Trad. Vois, les bœufs rapportent les charrues suspendues au joug, et le soleil, à son déclin, double les ombres qui s'allongent.

MC : éloge du monde rural ; monde rural = bonheur ; esthétisation du monde rural

ref. 0015

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. II. 69-70

Texte. *A ! Corydon, Corydon, quae te dementia cepit ?
Semiputata tibi frondosa uitis in ulmo est.*

Trad. Ah ! Corydon, Corydon, quelle démence t'a saisi ? Ta vigne reste à demi taillée sur l'ormeau trop feuillu.

MC : difficulté du travail agricole ; éloge du travail

ref. 0016

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. III. 3-24

Texte. *Menalcas : Infelix o semper, oeus, pecus ! Ipse Neaeram
dum fouet, ac, ne me sibi praeferat illa, ueretur,
hic alienus ouis custos bis mulget in hora ;
et sucus pecori, et lac subducitur agnis.*

Damoetas : Parcius ista uiris tamen obicienda memento.

*Nouimus et qui te, transuersa tuentibus hircis,
et quo (sed faciles Nymphae risere) sacello...*

Menalcas : Tum, credo, cum me arbustum uidere Miconis

atque mala uitis incidere falce nouellas.

Damoetas : Aut hic ad ueteres fagos cum Daphnidis arcum

fregisti et calamos ; quae tu, peruerse Menalca,

et, cum uidisti puero donata, dolebas, et, si non aliqua nocuisses, mortuos esses.

Menalcas : Quid domini faciant, audent cum talis fures ?

Non ego te uidi Damonis, pessime, caprum

exipere insidiis, multum latrante Lycisca ?

Et cum clamarem : "Quo nunc se proripit ille ?

Tityre, coge pecus", tu post carecta latebas.

Damoetas : An mihi, cantando uictus, non redderet ille

quem mea carminibus meruisset fistula caprum ?

Si nescis, meus ille caper fuit, et mihi Damon

ipse fatebatur, sed reddere posse negabat.

Menalcas : Cantando tu illum ? aut umquam tibi fistula cera

iuncta fuit ? Non tu in triuiis, indocte, solebas

stridenti miserum stipula disperdere carmen ?

Trad. Ménéalque : Malheureuses brebis, troupeau toujours malheureux ! Tandis que le maître courtise Néère et redoute qu'elle ne me préfère à lui, ce gardien étranger les trait deux fois par heure, sèche les mères, et soustrait leur lait aux agneaux.

Damète : Plus de retenue quand tu adresses à des hommes des reproches ! Ne l'oublie pas. Nous savons qui t'a, sous les regards obliques des boucs, ... et dans quelle chapelle... ; mais les Nymphes indulgentes ont ri.

Ménéalque : Le jour, apparemment, où elles m'ont vu mutiler le verger de Micon et ses jeunes vignes avec une serpe mal-faisante.

Damète : Ou plutôt ici, près des vieux hêtres, quand tu as brisé l'arc de Daphnis et ses flèches ; quand tu as vu ces présents offerts à l'enfant, vicieux Ménéalque, tu t'affligeais, et, si tu n'avais eu aucun moyen de lui faire du mal, tu en serais mort.

Ménéalque : Que peuvent faire les maîtres, quand les voleurs ont pareille audace ? Je ne t'ai pas vu vaurien, tendre des pièges au bouc de Damon, malgré les aboiments de Lycisca ? Et quand je criais : « Où se précipite-t-il, celui-là ? Tityre rassemble le troupeau ! », toi, tu te cachais derrière les carex.

Damète : Alors, après avoir été vaincu au chant, il ne m'aurait pas remis le bouc que les airs de ma flûte aient gagné ! Si tu ne le sais pas, il était à moi ce bouc ; et Damon lui-même le reconnaissait, mais se disait incapable de me le remettre.

Ménéalque : Au chant ? Toi, lui ? As-tu jamais eu une flûte soudée à la cire ? Ce n'est pas toi qui, dans les carrefours, maladroit, massacrais souvent un air piteux sur un aigre de pipeau ?

MC : atteintes à la propriété agraire

ref. 0017

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Bucoliques"

RefInt. III. 60-61

Texte. *Ab Ioue principium, Musae : Iouis omnia plena ; ille colit terras, illi mea carmina curae.*

Trad. Commençons par Jupiter, ô Muses ; Jupiter est partout ; c'est lui qui veille sur les terres, lui qui a le souci de mes chants.

Divinité : Jupiter

MC : divinité protectrice

ref . 0018

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. III. 76-77

Texte. *Phyllida mitte mihi, meus est natalis, Iolla ;
cum faciam uitula pro frugibus, ipse uenito.*

Trad. Envoie-moi Phyllis, Iollas ; c'est mon anniversaire ; quand je sacrifierai une génisse pour mes récoltes, viens toi-même.

MC : rite de lustration ; rite de circonvulation

ref . 0019

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. IV. 6-13

Texte. *Iam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna ;
iam noua progenies caelo demittitur alto.*

*Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
desinet ac toto surget gens aurea mundo,
casta, faue, Lucina : tuus iam regnat Apollo.
Teque adeo decus hoc aeui, te consule, inibit,
Pollio, et incipient magni procedere menses te duce.*

Trad. Voici que revient aussi la Vierge, que revient le règne de Saturne ; voici qu'une nouvelle génération descend des hauteurs du ciel. Daigne seulement, chaste Lucine, favoriser la naissance de l'enfant qui verra, pour commencer, disparaître la race de fer, et se lever, sur le monde entier, la race d'or ; voici le règne de ton frère Apollon. C'est précisément sous ton consulat, oui, sous le tien, Pollion, que cette ère glorieuse débutera, et la Grande Année fera ses premiers pas sous tes ordres.

Divinité : Apollon

MC : âge d'or

ref. 0020

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. IV. 18-25

Texte. *At tibi prima, puer, nullo munuscula cultu
errantis hederas passim cum baccare tellus
mixtaque ridenti colocasia fundet acantho.
Ipsae lacte domum referent distenta capellae
ubera, nec magnos metuent armenta leones ;
ipsa tibi blandos fondent cunabula flores.
Occidet et serpens, et fallax herba ueneni
occidet ; Assyrium uolgo nascetur amomum.*

Trad. Cependant, comme premiers cadeaux enfant, la terre, sans culture, te prodiguera les lierres exubérants ainsi que le baccar, et les colocasies mariées à l'acanthé riante. Spontanément, les chèvres ramèneront au logis leurs mamelles gonflées de lait, et les troupeaux ne redouteront pas les grands lions ; spontanément, ton berceau foisonnera d'une séduisante floraison. Périra le serpent, et la perfide plante vénéneuse périra ; partout poussera l'amome assyrien.

MC : âge d'or ; éloge de la nature

ref. 0021

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. IV. 26-30

Texte. *At simul heroum laudes et facta parentis
iam legere et quae sit poteris cognoscere uirtus,
molli paulatim flauescet campus arista,
incultisque rubens pendebit sentibus uua,
et durae quercus sudabunt roscida mella.*

Trad. Cependant, dès que tu seras capable de lire les exploits des héros, les hauts faits de ton père, et d'apprendre ce qu'est la valeur, la plaine nue blondira peu à peu sous l'épi ondoyant, la grappe vermeille pendra aux ronces sauvages, et le bois dur des chênes distillera la rosée du miel. Néanmoins quelques traces de l'ancienne malice subsisteront, pressant les hommes d'affronter Thétis sur des nefs, de ceindre les places de murailles, d'ouvrir dans la terre des sillons.

MC : âge d'or ; éloge de la nature ; agriculture = négatif

ref. 0022

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. IV. 58-59

Texte. *Pan etiam Arcadia mecum si iudice certet,
Pan etiam Arcadia dicat se indice uictum.*

Trad. Pan même, devant l'Arcadie prise pour juge, aurait beau se mesurer à moi : Pan même, devant l'Arcadie prise pour juge, s'avouerait vaincu.

Divinité : Pan

MC : divinité champêtre

ref. 0023

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. V. 34-39

Texte. *Postquam te fata tulerunt,
ipsa Pales agros atque ipse reliquit Apollo.
Grandia saepe quibus mandauimus hordea sulcis,
infelix lolium et steriles nascuntur auenae ;*

*pro molli uiola, pro purpureo narcisso
carduos et spins surgit paliurus acutis.*

Trad. Depuis que les destins t'ont ravi [Daphnis], Palès elle-même, Apollon lui-même ont quitté les champs. Les sillons auxquels nous avons souvent confié des grains d'orge magnifiques donnent naissance à l'ivraie stérile et à la folle avoine ; au lieu de la tendre violette, au lieu du narcisse pourpré, surgissent le chardon et l'épine aux piquants aigus.

Divinité : Apollon

MC : difficulté du travail agricole ; calamités agricoles

ref. 0024

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. V. 56-80

Texte. *Candidus insuetum miratur limen Olympi
sub pedibusque uidet nubes et sidera Daphnis.
Ergo alacris siluas et cetera rura uoluptas
Panaque pastoresque tenet Dryadasque puellas.
Nec lupus insidias pecori, nec retia ceruis
ulla dolum meditantur : amat bonus otia Daphnis.
Ipsi laetitia uoces ad sidera iactant
intonsi montes ; ipsae iam carmina rupes,
ipsa sonant arbusta : « Deus, deus ille, Menalca ! »
Sis bonus o felixque tuis ! En quattuor aras :
ecce duas tibi, Daphni, duas altaria Phoebo.
Pocula bina nouo spumantia lacte quotannis,
craterasque duo statuam tibi pinguis oliui,
et multo in primis hilarans conuiuia Baccho,
ante focum, si frigus erit, si messis, in umbra,
uina nouom fundam calathos Ariusia nectar.
Cantabunt mihi Damoetas et Lyctius Aegon ;
saltantis Satyros imitabitur Alphisiboeus.
Haec tibi semper erunt, et cum sollemnina uota
reddemus Nymphis, et cum lustrabimus agros.
Dum iuga montis aper, fluuios dum piscis amabit,
dumque thymo pascentur apes, dum rore cicadae,
semper honos nomenque tuom laudesque manebunt.
Vt Baccho Cererique, tibi sic uota quotannis
agricolae facient : damnabis tu quoque uotis.*

Trad. Radieux, Daphnis admire — spectacle nouveau ! — le seuil de l'Olympe ; il voit sous ses pieds les nuages et les astres. Aussi une allègre jouissance possède les bois et toute la campagne, ainsi que Pan, les bergers et les jeunes Dryades. Le loup ne machine plus d'embûches contre le bétail, ni les rets de piège pour les cerfs : la paix agréée au bienfaisant Daphnis. Des cris d'allégresse, eux-mêmes les monts chevelus en lancent jusqu'aux astres ; eux-mêmes les rochers résonnent d'échos poétiques, eux-mêmes les vergers : « Un dieu ! C'est un dieu, Ménalque ! ». Accorde aux tiens bienfaits et prospérité ! Voici quatre autels ; ces deux-ci, pour toi, Daphnis ; deux, élevés, pour Phébus. Je t'offrirai chaque année deux coupes écumantes de lait frais et deux cratères d'huile onctueuse ; avant tout, égayant les festins d'abondantes libations, devant le foyer, s'il fait froid, si l'on moissonne, sous l'ombrage, je

ferai couler des coupes un vin nouveau, de l'Ariusium, un nectar ! Pour moi chanteront Damète et le Lyctien Egon ; Alphésibée reproduira la danse des Satyres. Ces honneurs te seront toujours rendus, et lorsque nous nous acquitterons annuellement de nos vœux aux nymphes, et lorsque nous ferons la lustration des champs. Tant que le sanglier se plaira sur les faîtes montagneux, et le poisson dans les fleuves, tant que le thym nourrira les abeilles, et la rosée les cigales, toujours ton culte, ton nom, tes louanges dureront. Comme à Bacchus et à Cérès, à toi, chaque année, les cultivateurs adresseront leurs vœux ; et toi tu les condamneras à s'en acquitter.

Divinité : Daphnis ; Bacchus ; Cérès

MC : âge d'or (mais un âge d'or où la propriété des terres est garanti) ; éloge de la nature ; rite de lustration ; bonheur ; mélange droit divin droit humain ; éloge du monde rural

ref. 0025

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. VI. 6-8

Trad. *Nunc ego (namque super tibi erunt, qui dicere laudes, Vare, tuas cupiant, et trista condere bella) agrestem tenui meditabor harundine musam.*

Texte. Aujourd'hui (car tu ne manqueras pas de poètes Varus, pour vouloir dire tes louanges et chanter les affreuses guerres), j'essaierai un air champêtre sur un mince roseau.

MC : monde rural protecteur ; éloge de la tranquillité

ref. 0026

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. VII. 6-14

Texte. *Huc mihi, dum teneras defendo a frigore myrtos, uir gregis ipse caper deerrauerat ; atque ego Daphnim adspicio. Ille ubi me contra uidet : « Ocius » inquit « huc ades, o Meliboee ; caper tibi saluos et haedi, et, si quid cessare potes, requiesce sub umbra.*

Huc ipsi potum uenient per prata iuuenci ;

hic uiridis tenera praetexit harundine ripas

Mincius, eque sacra resonant examina quercu. »

Quid facerem ? Neque ego Alcippen, nec Phyllida habebam, depulsos a lacte domi quae clauderet agnos.

Trad. En cet endroit, tandis que j'abritais du froid mes tendres myrtes, le mâle du troupeau, mon bouc s'était égaré ; alors j'aperçois Daphnis. Et lui de son côté, dès qu'il me voit : "vite, dit-il, viens ici, Mélibée ; ton bouc est sauf, ainsi que tes chevreaux ; et, si tu as quelque loisir, repose toi sous l'ombrage. Tes jeunes taureaux sauront bien traverser les près pour venir boire ici ; ici, le Mincio frange de tendres roseaux ses rives verdoyantes, et, d'un chêne sacré, vient le bourdonnement d'un essaim. « Que faire ? Je n'avais ni Alcippe ni Phyllis pour enfermer au logis mes chevreaux sevrés. »

Divinité : Daphnis

MC : éloge du monde rural ; éloge de la tranquillité ; bonheur ; âge d'or ; d'or ; éloge de la nature ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; limite (+borne) ; calamités agricoles (risques, destruction) ; éloge de l'Italie ; repos
ref. 0027

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. VII. 33-36

Texte. *Sinum lactis et haec te liba, Priape, quotannis
expectare sat est : custos es pauperis horti.*

*Nunc te marmoreum pro tempore fecimus, at tu,
si fetura gregem suppleuerit, aureus esto.*

Trad. Une jatte de lait et ces gâteaux, Priape, voilà tout ce que, chaque, année tu peux attendre : tu es le gardien d'un pauvre jardin. Jusqu'à présent nous t'avons, suivant notre situation, figé dans le marbre ; mais si les naissances repeuplent notre troupeau, je veux que tu sois d'or.

Divinité : Priape

MC : Priape ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; souhait de prospérité ; rite agraire lié à la propriété

ref .0028

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. VII. 44

Texte. *Ite domum pasti, si quis pudor, ite, iuuenci.*

Trad. Allez au logis, mes taureaux, assez mangé, si vous avez quelque vergogne, allez.

MC : description positive du mode de vie de l'agriculteur ; propriété foncière = bonheur

ref. 0029

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. VII. 49-52

Texte. *Hic focus et taedae pingues, hic plurimus ignis
semper, et adsidua postes fuligine nigri ;
hic tantum Boreae curamus frigora, quantum
aut numerum lupus aut torrentia flumina ripas.*

Trad. Ici, j'ai un foyer et des bûches résineuses ; ici, une grande flambée, toujours, et, sans cesse, la fumée noircit les chambranles ; ici, nous avons cure des froids de Borée, autant que le loup du nombre des moutons, ou les torrents de leurs rives.

MC : foyer ; description positive du mode de vie de l'agriculteur

ref. 0030

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Bucoliques"
RefInt. VIII. 27-28
Texte. *aeuoque sequenti
cum canibus timidi uenient ad pocula dammae.*
Trad. et le siècle prochain verra les daims craintifs venir avec les chiens au même abreuvoir.
MC : monde rural protecteur ; âge d'or

ref. 0031
Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. VIII. 36-38
Texte. *Incipe Maenalius mecum, mea tibia, uersus.
Saepibus in nostris parvam te roscida mala
(dux ego uester eram) uidi cum matre legentem.*
Trad. Commence avec moi, ô ma flûte, les vers du Ménale. Dans notre enclos, je t'ai vue, petite, cueillir avec ta mère des pommes humides de rosée (c'est moi qui vous guidais).
MC : description positive du mode de vie de l'agriculteur ; délimitation de terres

ref. 0032
Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. VIII. 95-99
Texte. *Has herbas atque haec Ponto mihi lecta uenena
ipse dedit Moeris (nascuntur pluruma Ponto) ;
his ego saepe lupum fieri et se condere siluis
Moerim, saepe animas imis excire sepulcris,
atque satas alio uidi traducere messis.*
Trad. Ces herbes et ces poisons cueillis dans le Pont, Moeris en personne me les a donnés (il en vient beaucoup dans le Pont) ; j'ai vu Moeris souvent grâce à eux se changer en loup et s'enfoncer dans les bois, souvent évoquer les âmes du fond des tombeaux et transporter dans un autre champ les moissons sur pied.
MC : vol de moisson

ref. 0033
Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. IX. 2-6
Texte. *O Lycida, uiui peruenimus, aduena nostri
(quod numquam veriti sumus) ut possessor agelli
diceret : « Haec mea sunt ; ueteres migrate coloni. »
Nunc uicti, tristes, quoniam fors omnia uersat,
hos illi (quod nec uertat bene !) mittimus haedos.*
Trad. O Lycidias, avoir vécu jusqu'à maintenant pour entendre un étranger (jamais nous n'avons craint cela !), propriétaire de notre petit domaine, nous dire : "ceci est à moi ; hors

d'ici, les anciens cultivateurs." Maintenant évincés, tristes, puisque le sort bouleverse tout, nous lui envoyons ces chevreaux (que la malchance les accompagne !).

MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; atteintes à la propriété foncière
ref. 0034

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. IX. 7-10

Texte. *Certe equidem audieram, qua se subducere colles
incipiunt, mollique iugum demittere cliuo,
usque ad aquam et ueteres, iam fracta cacumina, fagos,
omnia carminibus uestrum seruasse Menalcan.*

Trad. On me l'avait dit, pourtant ; depuis l'endroit où les coteaux commencent à s'abaisser et à descendre en pente douce jusqu'à l'eau et aux vieux hêtres, maintenant décapités, tout cela votre Ménalque l'avait gardé grâce à ses vers ?

MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; atteintes à la propriété foncière

ref. 0035

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. IX. 11-16

Texte. *Audieras, et fama fuit ; sed carmina tantum
nostra valent, Lycida, tela inter Martia, quantum
Chaonias dicunt aquila ueniente columbas.
Quod nisi me quacumque nouas incidere litis
ante sinistra caua monuisset ab ilice cornix,
nec tuos hic Moeris, nec uiueret ipse Menalcas.*

Trad. On te l'avait dit, et le bruit en a couru ; mais nos vers, Lycidas, n'ont pas plus de pouvoir, parmi les armes de Mars, que les colombes de Chaonie, dit-on, à l'approche de l'aigle. Et si du creux d'une yeuse, à ma gauche, une corneille ne m'avait averti de couper court n'importe comment à de nouveaux démêlés, ni ton vieux Moeris ni Ménalque lui-même ne serait en vie.

MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; atteintes à la propriété foncière

ref. 0036

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. IX. 27-29

Texte. « *Vare, tuom nomen, superet modo Mantua nobis,
Mantua uae miserae nimium uicina Cremonae,
cantantes sublime ferent ad sidera cycni.* »

Trad. « Varus, pourvu que Mantoue nous reste, Mantoue trop proche, hélas ! de la malheureuse Crémone, les cygnes en chantant porteront ton nom très haut : jusqu'aux astres. »

MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; atteintes à la propriété foncière

ref. 0037

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. X. 13-19

Texte. *Illum etiam lauri, etiam fleure myricaе ;
pinifer illum etiam sola sub rupe iacentem
Maenalus et gelidi fleuerunt saxa Lycaei.
Stant ert oues circum (nostri nec paenitet illas,
nec te paeniteat pecoris, diuine poeta :
et formosus ouis ad flumina pauit Adonis) ;
uenit et upilio ; tardi uenere subulci ;*

Trad. Sur lui [Gallus] les lauriers eux-mêmes, les tamaris eux-mêmes ont pleuré ; sur lui, tandis qu'il gisait au pied d'une roche solitaire, le Ménale lui-même, avec ses pins, a pleuré, ainsi que les rochers du froid Lycée. Immobiles, tout autour se tiennent les brebis (elles ne vous dédaignent pas ; ne les méprise pas non plus, divin poète : lui aussi le bel Adonis a fait paître des brebis au bord des cours d'eau) ; vint aussi le berger ; à pas lents vinrent les porchers

Divinité : Pan

MC : divinités champêtres ; monde rural protecteur ; éloge de la nature ; éloge du monde rural ; éloge de l'Italie

ref. 0038

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. X. 24-30

Texte. *Venit et agresti capitis Siluanus honore,
florentis ferulas et grandis lilia quassans.
Pan deus Arcadiae uenit, quem uidimus ipsi
sanguineis ebuli batis minioque rubentem :
« Ecquis erit modus ? » inquit « Amor non talia curat,
nec lacrimis crudelis Amor nec gramina riuis
nec cytiso saturantur apes nec fronde capellae.*

Trad. Il est aussi venu, Silvain, la tête ornée d'une parure champêtre, brandissant des fêrules en fleurs et de grands lis. Pan, le dieu d'Arcadie, est venu ; nous l'avons vu, de nos yeux ; les baies sanglantes de l'hièble et le vermillon l'empourpraient : « Te modéreras-tu ? dit-il, l'Amour n'a cure de telles douleurs ; le cruel Amour n'a jamais assez de larmes, ni la prairie d'irrigation, ni les abeilles de cytise, ni les chèvres de feuillage. »

Divinité : Silvain, Pan

MC : divinités champêtres ; monde rural protecteur ; éloge de la nature ; éloge du monde rural

ref. 0039

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Bucoliques"
RefInt. X. 42-43

Texte. *Hic gelidi fontes, hic mollia prata, Lycori ;
hic nemus ; hic ipso tecum consumerer aeuo.*

Trad. Ici des sources fraîches ; ici de moelleuses prairies, Lycoris ; ici un bocage ; ici, près de toi, c'est l'âge qui me consumerait.

MC : monde rural protecteur ; éloge de la nature ; éloge du monde rural

ref. 0040

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Bucoliques"

RefInt. X. 46-48

Texte. *Tu procul a patria (nec sit mihi credere tantum)*

Alpinas, a, dura, niues et frigora Rheni

me sine sola uides.

Trad. Et toi, loin de la patrie (je voudrais douter de tant d'horreur) tu vois seule et sans moi, ah ! cruelle, les neiges des Alpes et les frimas du Rhin.

MC : éloge de l'Italie

ref. 0041

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Bucoliques"

RefInt. X. 77

Texte. *Ite domum saturae, uenit Hesperus, ite, capellae.*

Trad. Allez au logis, vous êtes repues, voici Vesper, allez, mes chevrettes.

MC : description positive du mode de vie de l'agriculteur ; propriété foncière = bonheur

ref. 0042

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. I. 4-23

Texte. *Vos, o clarissima mundi*

lumina, labentem caelo quae ducitis annum,

Liber et alma Ceres, uestro si munere tellus

Chaoniam pingui glandem mutauit arista

poculaque inuentis Acheloia miscuit uuis ;

et uos, agrestum praesentia numina, Fauni,

ferte simul Faunique pedem Dryadesque puellae :

munera uestra cano. Tuque o, cui prima frementem

fudit equom magno tellus percussa tridenti,

Neptune, et cultor nemorum, cui pinguia Ceae

ter centum niuei tondent dumeta, iuuenci ;

ipse, nemus linquens patrium saltusque Lycae,

Pan, ouium custos, tua si tibi Maenala curae,

adsis, o Tegeae, fauens ; oleaeque Minerua

inuentrix, uncique puer monstrator aratri ;

*et teneram ab radice ferens, Siluane, cupressum ;
dique deaeque omnes, studium quibus arua tueri,
quique nouas alitis non ullo semine fruges
quique satis largum caelo demittitis imbrem.*

Trad. O vous, flambeaux éclatants du monde, qui guidez dans le ciel le cours de l'année ; vous, Liber et Cérès nourricière, puisque, grâce à votre don, la terre a remplacé le gland de Chaonie par l'épi gonflé, et mélangé à la boisson de l'Achéloüs le jus des grappes par vous découvertes ; et vous, divinités tutélaires des campagnards, Faunes, portez ici vos pas, Faunes, ainsi que vous, jeunes Dryades : ce sont vos dons que je chante. Et toi qui, frappant la terre de ton grand trident, en fis jaillir, hennissant, le premier cheval, ô Neptune ; et toi, habitant des bocages, pour qui trois cents taureaux blancs comme neige broutent les gras halliers de Céa ; et toi-même, quittant le bocage de ta patrie et les clairières du Lycée, Pan, gardien des moutons, si ton Ménale t'est cher, viens m'assister et me favoriser, ô Dieu de Tégée ; et toi, Minerve, créatrice de l'olivier ; et toi, enfant, qui enseignas l'usage de l'araire cintré ; et Silvain qui portes un jeune cyprès déraciné ; vous tous, dieux et déesses, qui avez à coeur de protéger les guérets, qui nourrissez les plantes nouvellement germées sans aucune semence et qui, du haut du ciel, faites tomber sur les emblavures une pluie généreuse.

Divinité : Liber, Cérès, Faunes, Neptune, Aristé [pas cité explicitement], Pan, Minerve, Triptolème [pas cité explicitement], Silvain

MC : difficulté du travail agricole ; calamités agricoles ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; souhait de prospérité ; lien agriculture-religion

ref. 0043

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 24-42

Texte. *Tuque adeo, quem mox quae sint habitura deorum
concilia incertum est, urbisne inuisere, Caesar,
terrarumque uelis curam, et te maximus orbis
auctorem frugum tempestatumque potentem
accipiat, cingens materna tempora myrto,
an deus immensi uenias maris ac tua nautae
numina sola colant, tibi seruiat ultima Thule
teque sibi generum Tethys emat omnibus undis,
anne nouom tardis sidus te mensibus addas,
qua locus Erigonen inter Chelasque sequentis
panditur (ipse tibi iam breocchia contrahit ardens
Scorpios et caeli iusta plus parte reliquit) :
quidquid eris (nam te nec sperant Tartara regem,
nec tibi regnandi ueniat tam dira cupido,
quamuis Elysios miretur Graecia campos,
nec repetita sequi curet Proserpina matrem),
da facilem cursum atque audacibus adnue coeptis,
ignarosque uiae mecum miseratus agrestis
ingredere et uotis iam nunc adsuesce uocari.*

Trad. Et toi, oui toi. César, qui dois un jour siéger dans les conseils des dieux, dans lesquels ? On ne sait : voudras-tu visiter les villes et prendre soin des terres, et le vaste univers t'accueillera-t-il comme l'auteur des moissons et le seigneur des saisons, en te couronnant les

tempes du myrte maternel ? Ou bien deviendras-tu dieu de la mer immense ? Est-ce que les marins révéreront ta seule divinité ? Est-ce que Thulé, la plus lointaine des terres, te sera soumise ? Est-ce que Téthys, au prix de toutes ses ondes, paiera l'honneur de t'avoir pour gendre ? Ou bien viendras-tu, constellation nouvelle, te ranger à la suite des mois lents, dans le vide qui s'ouvre entre Erigone et les Pincés qui la poursuivent (spontanément pour te faire place, l'ardent Scorpion rétracte déjà ses bras, et t'a cédé dans le ciel plus qu'une juste part) ? Quel que doive être ton rôle < céleste > (car le Tartare ne s'attend pas à te recevoir pour roi, et tu ne saurais être accessible à un désir de régner tellement sinistre, bien que la Grèce admire les Champs Elysées, et que Proserpine n'ait cure de répondre aux appels répétés de sa mère), accorde-moi une course aisée, et favorise mon entreprise audacieuse ; avec moi prends en pitié les campagnards désorientés, montre-moi le chemin, et dès maintenant accoutume-toi à être invoqué par des prières.

Divinité : César [Auguste] ; Proserpine

MC : difficulté du travail agricole ; calamités agricoles ; mélange droit divin droit humain ; atteintes à la propriété foncière

ref. 0044

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 43-46

Texte. *Vere nouo, gelidus canis cum montibus umor
liquitur et Zephyro putris se glaeba resoluit,
depresso incipiat iam tum mihi taurus arato
ingemere, et sulco adtritrus splendescere uomer.*

Trad. Au renouveau, quand la glace fondue coule des montagnes blanches, et que le Zéphyr, désagrégeant la glèbe, l'émiette, je veux que, sans tarder, le taureau commence à gémir en tirant la charrue qu'on enfonce < dans le sol >, et que le soc resplendisse, frotté par le sillon.

MC : éloge du travail ; esthétisation du monde rural

ref. 00045

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 50-52

Texte. *Ac prius ignotum ferro quam scindimus aequaor,
uentos et uarium caeli praediscere morem
cura sit ac patrios cultusque habitusque locurum.*

Trad. Avant de fendre avec le fer une plaine qui nous est inconnue, ayons soin d'étudier au préalable les vents, le climat qui varie d'un ciel à l'autre, les modes de cultures traditionnels.

MC : éloge du travail

ref. 0046

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 94-96

Texte. *Multum adeo, rastris glaebas qui frangit inertis uimineaque trahit cratis, iuuat arua, neque illium flaua Ceres alto nequiquam spectat Olympo.*

Trad. En outre, celui qui brise à la houe les mottes paresseuses et qui traîne sur elles les herses d'osier fait grand bien aux guérets, et ce n'est pas en vain que la blonde Cérés le regarde des hauteurs de l'Olympe.

Divinité : Cérés

MC : éloge du travail ; lien agriculture-religion

ref. 0047

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 100-101

Texte. *Vmida solstitia atque hiemes orate serenas, Agricolae.*

Trad. Laboureurs, demandez par vos prières des solstices humides et des hivers sereins.

MC : lien agriculture-religion

ref. 0048

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 121-128

Texte. *Pater ipse colendi haud facilem esse uiam uoluit primusque per artem mouit agros, curis acuens mortalia corda, nec torpere graui passus sua regna ueterno. Ante Iouem nulli subigebant arua coloni ; ne signare quidem aut partiri limite campum fas erat : in medium quaerebant ; ipsaque tellus omnia liberius, nullo poscente, ferebat.*

Trad. Le Père des dieux lui-même a voulu rendre l'agriculture difficile ; le premier il a fait méthodiquement remuer les terres, en aiguisant par les soucis l'intelligence des mortels, et il n'a pas permis à son empire de s'engourdir dans une lourde torpeur. Avant Jupiter, point de cultivateur qui travaillât les champs ; il eût été même sacrilège de placer des bornes ou de diviser la campagne par une limite : on mettait en commun les récoltes, et la terre produisait tout d'elle-même, avec plus de libéralité, sans être sollicitée.

Divinité : Jupiter

MC : arpentage = négatif ; âge d'or ; agriculture commune ; éloge du travail ; difficulté du travail agricole

ref. 0049

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 129-146

Texte. *Ille malum uirus serpentibus addidit atris
 praedarique lupos iussit pontumque moueri
 mellaque decussit foliis ignemque remouit
 et passim riuus currentia uina repressit,
 ut uarias usus meditando extunderet artis
 paulatim et sulcis frumenti quaereret herbam
 et silicis uenis abstrusum excuderet ignem.
 Tunc alnos primum fluuii sensere cauatas ;
 nauita tum stellis numeros et nomina ferit,
 Pleiadas, Hyadas, claramque Lycaonis Areton ;
 tum laqueis captare feras et fallere uisco
 inuentum et magnos canibus circumdare saltus ;
 atque alius latum funda iam uerberat amnem
 alta petens, pelagoque alius trahit umida lina ;
 tum ferri rigor, atque argutae lammina serrae
 (nam primi cuneis scindebant fissile lignum),
 tum uariae uenere artes : labor omnia uicit
 improbus, et duris urgens in rebus egestas.*

Trad. C'est Jupiter qui donna aux noirs serpents leur venin malfaisant, qui commanda aux loups de rapiner et à la mer de se soulever, qui dépouilla les feuilles de leur miel, cacha le feu, et arrêta les ruisseaux de vin qui couraient çà et là, pour que le besoin créât, à force d'essais, les différents arts, petit à petit, qu'il cherchât dans les sillons la plantule du blé, et qu'il fût jaillir des veines du caillou le feu qu'elles recèlent. Alors, pour la première fois, les fleuves sentirent les troncs creusés des aunes ; alors le navigateur dénombra et dénomma les étoiles : Pléiades, Hyades, et Arctos la brillante, fille de Lycaon. Alors on imagina de prendre les bêtes sauvages avec des lacs, de les tromper avec de la glu, et de cerner avec une meute les grands halliers. Et puis un autre fouette avec l'épervier le vaste fleuve, dont il gagne le large ; un autre traîne dans la mer ses filets humides. Alors on connaît la rigidité du fer et la lame de la scie criarde (car les premiers hommes fendaient le bois au moyen de coins) ; alors parurent les différents arts. Un travail acharné vint à bout de tout, ainsi que le besoin pressant dans une dure condition.

MC : éloge du travail ; difficulté du travail agricole ; âge d'or ; description positive du mode de vie de l'agriculteur

ref. 0050

Auteur. Virgile
 Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
 Titre. "Géorgiques"
 RefInt. I. 147-159

Texte. *Prima Ceres ferro mortalis uertere terram
 instituit, cum iam glandes atque arbuta sacrae
 deficerent siluae et uictum Dodona negaret.
 Mox et frumentis labor additus, ut mala culmos
 esset robigo segnisque horreret in aruis
 carduos : intereunt segetes, subit aspera silua,
 lappaeque tribolique, interque nitentia culta
 infelix lolium et steriles dominantur auenae.
 Quod nisi et assiduis herbam insectabere rastris
 et sonitu terrebis auis et ruris opaci*

*falce premes umbras uotisque uocaueris imbrem,
heu ! Magnum alterius frustra spectabis aceruom
concuassaque famem in siluis solabere quercu.*

Trad. La première, Cérès apprit aux mortels à retourner la terre avec le fer, lorsque déjà manquaient les glands et les arbouses de la forêt sacrée, lorsque Dodone refusait toute nourriture. Puis les blés à leur tour eurent à souffrir : ainsi la nielle malfaisante rongea les chaumes et le chardon stérile hérissa les guérets ; c'est la mort des moissons ; à leur place grandit une épineuse frondaison, bardanes et tribules, et au milieu de brillantes cultures règnent l'ivraie improductive et les folles avoines. Si donc tu ne t'acharnes pas sans relâche, la houe en main, contre les mauvaises herbes, si tu n'effraies pas à grand bruit les oiseaux, si tu n'élagues pas à la serpe les ombrages qui obscurcissent ton champ, et si tu ne pries pas pour appeler la pluie, malheur ! Tu pourras toujours contempler chez autrui un gros tas< de grain >, mais secouer le chêne dans les forêts pour soulager ta faim.

MC : éloge du travail ; difficulté du travail agricole ; âge d'or ; calamités agricoles

ref. 0051

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 160-168

Texte. *Dicendum et quae sint duris agrestibus arma,
quis sine nec potuere seri nec surgere messes :
uomis et inflexi primum graue robur aratri
tardaue Eleusinae matris uoluentia plaustra
tribulaque traheaeque et iniquo pondere rastris ;
uirgea praeterea Celei uilisque supellex,
arbutae crates et mystica uannus Iacchi :
omnia quae multo ante memor prouisa repones,
si te digna manet diuini gloria ruris.*

Trad. Il faut dire aussi quelles sont les armes des rudes campagnards, sans quoi les moissons n'auraient pu être semées ni levées : d'abord le soc et le bois pesant de l'araire cintré, les chariots, à la marche lente, de la Mère Eleusinienne, les rouleaux, les traîneaux et les houes au poids énorme ; puis l'attirail de Celée, outils d'osier qui coûtent peu : les claies d'arbusier et le van mystique d'Iacchus ; tous objets que longtemps d'avance tu te préoccuperas de mettre en réserve, si tu veux mériter la gloire accordée aux divins travaux des champs.

MC : éloge de la rusticité ; éloge du travail ; lien agriculture-religion ; éloge de l'agriculture

ref. 0052

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 268-272

Texte. *Quippe etiam festis quaedam exercere diebus
fas et iura sinunt : riuos deducere nulla
religio uetuit, segeti praetendere saepem,
insidias auibus moliri, incendere uepres
balantumque gregem fluuio mersare salubri.*

Trad. Oui, même les jours de fête, les lois divines et humaines autorisent certaines besognes : aucune prescription religieuse n'a jamais interdit de curer les rigoles, de border le champ d'une haie, de tendre des pièges aux oiseaux, de brûler les épines, et de plonger le troupeau bêlant dans le cours d'eau guérisseur.

MC : mélange droit divin droit humain ; éloge du travail

ref. 0053

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 276-283

Texte. *Ipsa dies alios alio dedit ordine Luna
felicis operum. Quintam fuge : pallidus Orcus
Eumenidesque satae ; tum partu Terra nefando
Coeumque Iapetumque creat saeuomque Typhoea
et coniuratos caelum rescindere fratres.
Ter sunt conati imponere Pelio Ossam
scilicet, atque Ossae frondosum inuoluere Olympum ;
ter Pater exstructos disiecit fulmine montis.*

Trad. La Lune elle-même a rangé les différents jours favorables aux différents travaux. Evite le cinquième : le pâle Orcus et les Euménides naquirent ce jour-là ; c'est alors que la Terre, dans un abominable enfantement, mit au monde Céus et Japet, le cruel Typhée, et les frères conjurés en vue de forcer le ciel. Trois fois ils s'efforcèrent de mettre Ossa sur Pélion, bien sûr ! et de rouler sur Ossa l'Olympe avec ses frondaisons ; mais trois fois le Père des dieux disloqua de sa foudre cet amas de montagnes.

Divinité : La Lune, Orcus, les Euménides, Cens, Japet, Typhée, Ossa

MC : lien agriculture-religion

ref. 0054

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. I. 322-334

Texte. *Saepe etiam immensum caelo uenit agmen aquarum
et foedam glomerant tempestatem imbribus atris
collectae ex alto nubes ; ruit arduos aether
et pluuiam ingenti sata laeta boumque labores diluit ;
implentur fossae et caua flumina crescunt
cum sonitu feruetque fretis spirantibus aequor.
Ipse Pater media nimborum in nocte corusca
fulmina molitur dextra, quo maxima motu
terra tremit, fugere ferae, et mortalia corda
per gentis humilis strauit pauor ; ille flagranti
aut Atho aut Rhodopen aut alta Ceraunia telo
deicit ; ingeminant Austri et densissimus imber ;
nunc nemora ingenti uento, nunc litora plangunt.*

Trad. Souvent aussi vient dans le ciel une immense traînée de pluies, et les nuées, qui s'assemblent du large amassent une affreuse tempête chargée d'averses sombres ; les hauteurs

de l'éther croulent et noient dans un déluge les emblavures prospères et le travail des bœufs ; les fossés s'emplissent ; les torrents grossissent dans leur lit creux avec fracas, et l'étendue des flots bouillonne et halette. Jupiter lui-même, au milieu de la nuit des nuages, lance la foudre de sa dextre flamboyante ; du coup l'immensité de la terre tremble, les bêtes ont fui, et les cours des mortels, à travers le monde, sont abattus, terrassés par l'effroi ; quant au dieu, de son trait brûlant, il décapite l'Athos, ou le Rhodope, ou les cimes cérauniennes ; redoublent les autans et l'averse très drue; tour à tour, dans le vent déchaîné, les bocages, les rivages gémissent.

Divinité : Jupiter

MC : calamités agricoles

ref. 0055

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. I. 338-350

Texte. *In primis uenerare deos atque annua magnae
sacra refer Cereri laetis operatus in herbis,
extremae sub casum hiemis, iam uere sereno.*

*Tum pingues agni et tum mollissima uina ;
tum somni dulces densaeque in montibus umbrae.*

*Cuncta tibi Cererem pubes agrestis adoret
quoi tu lacte fauos et miti dilue Baccho ;
terque nouas circum felix eat hostia fruges,
omnis quam chorus et socii comitentur ouantes
et Cererem clamore uocent in tecta ; neque ante
falces maturis quisquam supponat aristis,
quam Cereri torta redimitus tempora quercu
det motus incompósitos et carmina dicat.*

Trad. Avant tout honore les dieux, et, chaque année, renouvelle tes offrandes à la grande Cérès, en officiant sur l'herbe grasse, quand le déclin de l'hiver est achevé, quand le printemps est déjà serein. Alors les agneaux sont gras, et les vins très moelleux ; alors le sommeil est doux et l'ombre épaisse sur les montagnes. Que toute la jeunesse des campagnes, à tes côtés, adore Cérès ; en son honneur délaie des rayons de miel dans le lait et la douce liqueur de Bacchus ; que la victime propitiatoire fasse trois fois le tour des moissons nouvelles, escortée par le choeur au grand complet de tes compagnons en liesse, et que leurs cris appellent Cérès dans ta demeure ; que personne ne passe la faucille sous les épis mûrs avant d'avoir, en l'honneur de Cérès, ceint ses tempes d'une couronne de chêne, exécuté les mouvements d'une danse rustique, et dit les formules sacrées.

Divinité : Cérès, Bacchus

MC : éloge de la rusticité ; bonheur ; souhait de prospérité ; éloge du monde rural ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; rite de lustration ; rite de circonvolution

ref. 0056

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. I. 351-355

Texte. *Atque haec ut certis possemus discere signis,
aestusque pluuiasque et agentis frigoras uentos,
ipse Pater statuit quid menstrua Luna moneret,
quo signo caderent Austri, quid saepe uidentes
agricolae propius stabulis armenta tenerent.*

Trad. Pour nous permettre de connaître à des signes certains les chaleurs et les pluies et les vents qui poussent devant eux les frimas, le père <des dieux> a lui même établi quels avertissements donneraient les phases mensuelles de la Lune, quel signe annoncerait la chute des autans, quel pronostic souvent observé inciterait les cultivateurs à tenir leurs troupeaux plus près des étables.

Divinité : Jupiter

MC : calamités agricoles

ref. 0057

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. I. 489-492

Texte. *Ergo inter sese paribus concurrere telis
Romanas acies iterum uidere Philippi ;
nec fuit indignum superis bis sanguine nostro
Emathiam et latos Haemi pinguscere campos.*

Trad. C'est ainsi que Philippe a vu les troupes romaines pour la seconde fois s'affronter, pareillement armées ; et les dieux acceptèrent que deux fois notre sang engraisât l'Emathie et les larges plaines de l'Hémus.

MC : bataille de Philippe

ref. 0058

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. I. 498-511

Texte. *Di patrii, Indigetes et Romule Vestaque mater,
quae Tuscum Tiberim et Romana Palatia seruas,
hunc saltem euerso iuuenem succurrere saeclo
ne prohibete ! Satis iam pridemsanguine nostro
Laomedontae luimus periuria Troiae.
Iam pridem nobis caeli te regia, Caesar,
inuidet atque hominum queritur curare triumphos,
quippe ubi fas uersum atque nefas : tot bella perorbem,
tam multae scelerum facies ; non ullus aratro
dignus honos ; squalent abductis arua colonis
et curuae rigidum falces conflantur in ense.
Hinc mouet Euphrates, illinc Germania bellum ;
uicinae ruptis inter se legibus urbes
arma ferunt ; saeuit toto Mars impius orbe.*

Trad. Dieux nationaux, Dieux indigètes, et toi Romulus, et toi Vesta notre mère, qui veille sur le Tibre toscan et sur le Palatin romain, n'empêchez pas au moins notre jeune héros de

porter secours à une génération abattue. Assez longtemps nous avons de notre sang lavé les parjures de la Troie de Laomédon. Depuis longtemps déjà, César, le palais céleste nous envie ta présence, et se plaint que tu te soucies de triomphes humains ; car chez les hommes la loi divine du juste et de l'injuste est ruinée, tant il y a de guerres par le monde, tant de formes prises par le crime. La charrue n'a plus les honneurs qu'elle mérite ; les champs sont laissés en friche, parce qu'on leur prend les cultivateurs, et les faux recourbées sont fondues pour devenir des épées rigides. D'un côté l'Euphrate, de l'autre la Germanie déclenchent la guerre ; des villes voisines, rompant leurs accords, prennent les armes ; Mars impie se déchaîne dans tout l'univers.

MC : éloge du travail ; éloge de l'agriculture ; éloge de l'Italie

ref. 0059

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 35-38

Texte. *Quare agite o proprios generatim discite cultus,
agricolae, fructusque feros mollite colendo,
neu segnes iaceant terrae : iuuat Ismara Baccho
conserere atque olea magnum uestire Taburnum.*

Trad. Donc à l'œuvre, cultivateurs ! Apprenez les procédés de culture propres à chaque espèce ; adoucissez en les cultivant les fruits sauvages ; et ne laissez pas de terres oisives : il y a plaisir à planter Bacchus sur l'Ismare et à vêtir d'oliviers le massif du Taburne.

MC : éloge du travail ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur

ref. 0060

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 136-176

Texte. *Sed neque Medorum siluae ditissima terra,
nec pulcher Ganges atque auro turbidus Hermus
laudibus Italiae certent, non Bactra neque Indi
totaque turiferis Panchaia pinguis harenis.
Haec loca non tauri spirantes naribus ignem
inuertere satis immanis dentibus hydri,
nec galeis densisque uirum seges horruit hastis ;
sed grauidae fruges et Bacchi Massicus umor
impleuere ; tenent oleae armentaue laeta.
Hinc bellator equos campo sese arduos infert ;
hinc albi, Clitumne, greges et maxima taurus
uictima saepe tuo perfusi flumine sacro
Romanos ad templa deum duxere triumphos.
Hic uer adsiduom atque alienis mensibus aestas ;
bis grauidae pecudes, bis pomis utilis arbor.
At rabidae tigres absunt et saeua leonum
semina ; nec miseros fallunt aconita legentis,*

*nec rapit immensos orbis per humum neque tanto
squameus in spiram tractu se colligit anguis.
Adde tot egregias urbes operumque laborem,
tot congesta manu praeruptis oppida saxis
fluminaque antiquos subterlabentia muros.
An mare quod supra memorem quodque adluit infra ?
Anne lacus tantos ? Te, Lari maxime, teque,
fluctibus et fremitu adsurgens Benace marino ?
An memorem portus Lucrinoque addita claustra
atque indignatum magnis stridoribus aequor,
Iulia qua ponto longe sonat unda refuso
Tyrrhenusque fretis immittitur aestus Auernis ?
Haec eadem argenti riuos aerisque metalla
ostendit uenis atque auro plurima fluxit.
Haec genus acre uirum, Marsos pubemque Sabellam
assuetumque malo Ligurem Volcosque uerutos
extulit ; haec Decios, Marios magnosque Camillos,
Scipiadas duos bello et te, maxime Caesar,
qui nunc extremis Asiae iam uictor in oris
imbellem auertis Romanis arcibus Indum.
Salue, magna parens frugum, Saturnia tellus,
magna uirum : tibi res antiquae laudis et artis
ingredior, sanctos ausus recludere fontis,
Ascraeumque cano Romana per oppida carmen.*

Trad. Mais ni la terre des Mèdes, si riche en forêts, ni le beau Gange, ni l'Hermus, dont l'or trouble les eaux, ne s'auraient lutter de mérites avec l'Italie, ni Bactres ni l'Inde ni la Panchaïe, tout entière couverte de sables thurifères. Notre pays n'a pas été labouré par des taureaux soufflant du feu par les naseaux pour recevoir comme semence les dents d'un dragon monstrueux ; il ne s'est pas hérissé d'une moisson belliqueuse de casques et de lances drues ; mais les épis lourds et la liqueur de Bacchus, le Massique, y donnent à plein ; il est couvert d'oliviers et de gras bétail. D'un côté le cheval de bataille s'élance, tête haute, dans la plaine ; de l'autre, ô Clitumne, les blancs troupeaux et le taureau, grande victime, ont été souvent baignés dans ton fleuve sacré, avant de conduire aux temples des dieux les triomphes romains. Ici règne un printemps perpétuel, et l'été en des mois qui ne sont pas les siens : deux fois les brebis y sont pleines, deux fois l'arbre y donne des fruits. Par contre on n'y trouve pas les tigres féroces et la race cruelle des lions, ni les aconits qui trompent les malheureux qui les cueillent, ni de serpent couvert d'écailles qui traîne à terre d'immenses anneaux, ou qui ramasse en spirale un corps si long. Ajoute tant de villes remarquables et de travaux d'art, tant de places fortes bâties par la main de l'homme sur des rochers abrupts, et de fleuves coulant au pied de murailles antiques. Faut-il mentionner les mers qui baignent notre pays, la Supérieure et l'Inférieure ? ou ses grands lacs : toi, Larius, le plus grand, et toi, Benacus, dont les flots se soulèvent et grondent comme une mer ? Faut-il mentionner nos ports, la digue ajoutée en bordure du Lucrin, et la mer indignée qui s'y brise à grand fracas, là où le ressac fait retentir au loin l'onde Julienne, et où le flux Tyrrhénien pénètre dans les eaux de l'Averne ? Notre pays aussi nous a décelé dans ses veines des filons d'argent et des mines de cuivre ; l'or même y a coulé en abondance. Notre pays a produit une race ardente, les Marses et la jeunesse Sabellienne, et le Ligure habitué à la vie dure, et les Volsques armés de l'épieu ; il a produit les Décies, les Marius, les Camilles au grand coeur, les Scipions endurcis à la guerre, et toi, le plus grand de tous, César, qui aujourd'hui vainqueur aux ultimes confins de l'Asie, écarter des hauteurs de Rome l'Indien désarmé. Salut, grande nourricière de moissons, terre

de Saturne, grande mère de héros : en ton honneur j'entreprends de célébrer l'art antique qui a fait ta gloire, j'ose ouvrir les sources sacrées et je chante à travers les villes romaines le poème d'Ascra.

Divinité : Bacchus, Saturne [Cérès]

MC : éloge de l'Italie ; éloge de l'agriculture ; éloge du monde rural

ref. 0061

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. II. 184-194

Texte. *At quae pinguis humus dulcique uligine laeta,
quique frequens herbis et fertilis ubere campus
(qualem saepe caua montis conualle solemus
despicere ; huc summis liquontur rupibus amnes
felicemque trahunt limum) quique editus Austro
et filicem curuis inuisam pascit aratris,
hic tibi praeualidas olim multoque fluentis
sufficiet Baccho uitis, hic fertilis uuae,
hic laticis, qualem pateris libamus et auro,
inflauit cum pinguis ebur Tyrrhenus ad aras
lancibus et pandis fumantia reddimus exta.*

Trad. Au contraire une terre grasse et fertilisée par une douce humidité, une plaine abondante en herbe et riche en végétation naturelle (telle que nous en voyons souvent dans un creux de vallée, là où les eaux affluent du haut des rochers et charrient un limon fécondant), ou bien une plaine exposée à l'Auster et qui nourrit la fougère détestée des charrues cintrées, voilà le fonds qui te fournira un jour des vignes entre toutes robustes et donnant à flots le jus de Bacchus, le fonds fertile en grappes, fertile en cette liqueur que nous offrons en libations dans les patères d'or, lorsqu'un gros Tyrrhénien a soufflé dans l'ivoire auprès des autels, et que nous offrons les entrailles fumantes dans les plats évasés.

Divinité : Bacchus

MC : fertilité-pratiques religieuses ; difficulté du travail agricole ; éloge du travail ; souhait de prospérité

ref. 0062

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. II. 195-202

Texte. *Sin armenta magis studium uitulosque tueri
aut ouium fetum aut urentis culta capellas,
saltus et saturi patito longinqua Tarenti
et qualem infelix amisit Mantua campum
pascentem niueos herboso flumine cynnos ;
non liquidi gregibus fontes, non gramina derunt,
et quantum longis carpent armenta diebus,
exigua tantum gelidus ros nocte reponet.*

Trad. Mais si tu as plutôt le goût d'entretenir du gros bétail et des veaux, des agneaux ou des chèvres qui brûlent les cultures, gagne les défilés boisés et la région lointaine de la grasse Tarente, ou une plaine semblable à celle que Mantoue l'infortunée a perdue, et qui nourrit dans les herbes de son fleuve des cygnes neigeux ; ni les sources limpides ni les gazons ne manqueront à tes troupeaux, et tout ce que tes bestiaux brouteront à longueur de journées, dans le court espace d'une nuit la fraîche rosée le leur rendra.

MC : calamités agricoles ; atteintes à la propriété foncière ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; éloge de l'Italie

ref. 0063

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 273-287

Texte. *Collibus an plano melius sit ponere uitem
quaere prius. Si pinguis agros metabere campi,
densa sere : in denso non segnior ubere Bacchus ;
sin tumulis adcliue solum collisque supinos,
indulge ordinibus ; nec setius omnis in unguem
arboribus positis secto uia limite quadret :
ut saepe ingenti bello cum longa cohortis
explicuit legio et campo stetit agmen aperto
drectaeque acies ac late fluctuat omnis
aere reudenti tellus necdum horrida, miscent
proelia, sed dubius mediis Mars errat in armis.
Omnia sint paribus numeris dimensa uiarum,
non animum modo uti pascat prospectus inanem,
sed quia non aliter uiris dabit omnibus aequas
terra neque in uacuom poterunt se extendere rami.*

Trad. Vaut-il mieux planter la vigne sur des coteaux ou dans la plaine ? Première question. Si tu traces l'emplacement du vignoble dans une plaine grasse, plante serré ; quand la plantation est serrée Bacchus n'est pas moins agissant ; mais si tu choisis le versant d'une côte mamelonnée ou des pentes douces, espace généreusement les rangées ; dans un cas comme dans l'autre, aligne les plants en les séparant par des sentiers qui se coupent exactement à angle droit. Telle souvent, au cours d'une grande guerre, la longue colonne de la légion déploie ses cohortes ; elle a fait halte en rase campagne, les formations de bataille se sont alignées, et la terre n'est au loin qu'une houle de bronze éclatant ; l'horrible mêlée n'est pas encore engagée, mais entre les deux armées Mars erre, hésitant. Que tous les intervalles soient d'égales dimensions, non seulement pour le vain plaisir dont la perspective repaît l'esprit, mais parce qu'autrement la terre ne distribuera pas à tous les ceps une part égale de forces, et que les rameaux ne pourront pas s'étendre dans l'air libre.

Divinité : Bacchus ; Mars

MC : difficulté du travail agricole ; description positive du mode de vie de l'agriculteur

ref. 0064

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"

RefInt. II. 325-345

Texte. *Tum pater omnipotens fecundis imbribus Aether
conjugis in gremium laetae descendit et omnis
magnus alit magno commixtus corpore fetus.
Auia tum resonant auibus uirgulta canoris
et Venerem certis repetunt armenta diebus.
Parturit almus ager, Zephyrique tepentibus auris
laxant arua sinus ; superat tener omnibus umor ;
inque novos soles audent se germina tuto
credere, nec metuit surgentis pampinus Austros
aut actum caelo magnis Aquilonibus imbrem :
sed trudit gemmas et frondis explicat omnis.
Non alios prima crescentis origine mundi
illuxisse dies aliumue habuisse tenorem
crediderim ; uer illud erat, uer magnus agebat
orbis et hibernis parcebant flatibus Euri,
cum primae lucem pecudes hausere uirumque
terrea progenies duris caput extulit aruis
immissaeque ferae siluis et sidera caelo.
Nec res hunc tenerae possent perferre laborem,
si non tanta quies iret frigusque caloremque
inter et exciperet caeli indulgentia terras.*

Trad. Alors le Père tout-puissant, l'Ether descend en pluies fécondantes dans le sein de son épouse prolifique et, uni dans une puissante étreinte à son corps puissant, vivifie tous les embryons. Alors les oiseaux mélodieux font résonner les buissons écartés, et le bétail réclame Vénus à dates fixes. La terre nourricière est en gésine, et, aux souffles tièdes de Zéphyr, les champs ouvrent leur sein ; partout surabonde une sève tendre ; les pousses nées des germes osent sans crainte se confier aux rayons du soleil nouveau, et le pampre ne redoute pas le lever des Autans, ni l'averse précipitée du ciel par les puissants Aquilons, mais il pousse ses bourgeons et déploie toutes ses feuilles.

Divinité : Vénus

MC : éloge de la nature ; âge d'or ; éloge de l'agriculture

ref. 0065

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. II. 350-353

Texte. *Iamque reperti
qui saxo super atque ingentis pondere testae
urgerent : hoc effusos munimen ad imbris,
hoc, ubi hiulca siti findit Canis aestifer arua.*

Trad. Il s'est aussi trouvé des gens pour recouvrir la terre d'une pierre ou la charger d'une grande tuile : c'est une protection contre les averses torrentielles, et aussi contre la Canicule brûlante qui fendille les guérets assoiffés.

Divinité : Canicule

MC : rite de protection des récoltes ; calamités agricoles

ref. 0066

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 376-396

Texte. *Frigora nec tantum cana concreta pruina,
aut grauis incumbens scopulis arentibus aestas,
quantum illi nocuere greges durique uenenum
dentis et admoroso signata in stirpe cicatrix.
Non aliam ob culpam Baccho caper omnibus aris
caeditur et ueteres ineunt proscaenia ludi,
praemiaque ingeniis pagos et compita circum
Thesidae posuere atque inter pocula laeti
mollibus in pratis unctos saluere per utres.
Nec non Ausonii, Troia gens missa, coloni
uersibus incomptis ludunt risuque soluto,
oraque corticibus sumunt horrenda cauatis,
et te, Bacche, uocant per carmina laeta tibi que
oscilla ex alta suspendunt mollia pinu.
Hinc omnis largo pubescit uinea fetu,
complentur uallesque cauae saltusque profundi
et quocumque deus circum caput egit honestum.
Ergo rite suum Baccho dicemus honorem
carminibus patriis lancesque et liba feremus ;
et ductus cornu stabit sacer hircus ad aram,
pinguiaque in ueribus torrebimus exta columnis.*

Trad. Ni les froids glacés avec leurs gelées blanches, ni l'été qui s'appesantit sur les rocs calcinés ne font à la vigne autant de mal que ces troupeaux, le venin de leur dent dure et la cicatrice marquée sur la souche mordue. Ce n'est pas pour un autre méfait qu'on immole un bouc à Bacchus sur tous ses autels, que des jeux antiques prennent possession de la scène, que les descendants de Thésée proposèrent des prix aux talents, de bourgade en bourgade et de carrefour en carrefour, et que joyeux, entre deux rasades, ils sautèrent dans les prés moelleux sur des outres graissées. De même les paysans d'Ausonie, race envoyée de Troie, s'amuse à des vers grossiers à des rires débridés; ils prennent des masques hideux, creusés dans l'écorce ; ils t'invoquent, Bacchus, en des hymnes joyeux, et en ton honneur ils suspendent en haut d'un pin des figurines d'argile modelée. Alors tout le vignoble se couvre d'une foisonnante production ; elle emplit le creux des vallons et les profondeurs des gorges boisées, partout où le dieu a tourné son chef vénéré. Donc, conformément au rite, nous dirons les honneurs dus à Bacchus dans les hymnes de nos pères et nous lui porterons plats et gâteaux sacrés ; conduit par la corne, le bouc voué au sacrifice sera debout près de l'autel, et nous rôtirons ses viscères gras sur des broches de coudrier.

Divinité : Bacchus

MC : rite agraire ; calamités agricoles ; difficulté du travail agricole ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; souhait de prospérité

ref. 0067

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. II. 401-407

Texte. *Redit agricolis labor actus in orbem
atque in se sua per uestigia uoluitur annus.
Ac iam olim, seras posuit cum uinea frondis
frigibus et siluis Aquilo decussit honorem,
iam tum acer curas uenientem extendit in annum
rusticus et curuo Sturni dente relictam
presequitur uitem attendens fingitque putando.
Primus humum fodito, primus deuecta cremato
sarmenta et uallos primus sub tecta referto ;
postremus metito. Bis uitibus ingruit umbra,
bis segetem densis obducunt sentibus herbae :
durus uterque labor. Laudato ingentia rura :
exiguum colito.*

Trad. Le travail revient pour les cultivateurs suivant un cycle, et l'année se déroule en repassant sur ses propres traces ; aussi dès que le vignoble a mis bas ses feuilles attardées et que le glacial Aquillon a dépouillé les bois de leur parure ; déjà le paysan actif étend à l'année qui vient sa sollicitude et, armé de la dent recourbée de Saturne, il s'acharne à rogner ce qui reste de la vigne et la façonne en la taillant. Sois le premier à fouir la terre, le premier à brûler les sarments charriés à l'écart, et le premier à rentrer les échelas à l'abri ; sois le dernier à vendanger. Deux fois les vignes sont surchargées d'ombrages ; deux fois les herbes encombrant la plantation de leurs broussailles touffues ; dur travail ici et là. Fais l'éloge des vastes domaines ; cultives-en un petit.

Divinité : Saturne

MC : difficulté du travail agricole ; éloge de la rusticité ; éloge de la simplicité ; éloge du travail

ref. 0068

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. II. 416-419

Texte. *Iam uinctae uites, iam falcem arbusta reponunt,
iam canit effectos extremus uinitor antes :
sollicitanda tamen tellus, pulisque mouendus,
et iam maturis metuendus Iuppiter uuis.*

Trad. Voilà les vignes attachées, voilà que la plantation laisse à la serpe du répit, voilà que le vigneron, au bout de ses rangées, chante la fin de ses peines. Pourtant il doit encore remuer la terre, la réduire en poussière, et déjà redouter Jupiter pour les raisins mûrs.

Divinité : Jupiter

MC : difficulté du travail agricole ; calamités agricoles

ref. 0069

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. II. 434-436

Texte. *Quid maiora sequar ? Salices humilesque genistae,
aut illae pecori frondem aut pastoribus umbram
sufficiunt saepemque satis et pabula melli.*

Trad. Pourquoi ne citer que les plus grands ? Les saules et les humbles genêts eux aussi fournissent au bétail du feuillage ou de l'ombre aux bergers, ainsi qu'une clôture aux plantations et des aliments au miel.

MC : limite ; description positive du monde rural

ref. 0070

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 437-439

Texte. *Et iuuat undantem buxo pectare Cytorum
Naryciaeque picis lucos, iuuat arua uidere
non rastris, hominum non ulli obnoxia curae.*

Trad. C'est un plaisir aussi de regarder le Cytore ondoyant sous le buis, et les bois qui donnent la poix de Narycium ; c'est un plaisir de voir des champs insoumis aux houes, insoumis au travail des hommes.

MC : esthétisation du monde rural ; éloge de l'Italie

ref. 0071

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 449-457

Texte. *Nec tiliae leues aut torno rasile buxum
non formam accipiunt ferroque cauantur acuto ;
nec non et torrentem undam leuis innatat alnus
missa Pado, nec non et apes examina condunt
corticibusque cauis uitiosaeque ilicis alueo.
Quid memorandum aeque Baccheia dona tulerunt ?
Bacchus et ad culpam causas dedit ; ille furentis
Centauros leto domuit, Rhoetumque Pholumque
et magno Hylaeum Lapithis cratera minantem.*

Trad. De même les tilleuls lisses et le buis qu'on peut polir au tour se laissent façonner et creuser par le fer aiguisé ; de même l'aune léger, lancé sur le Pô, flotte sur l'onde torrentueuse ; de même les abeilles cachent leurs essaims dans les écorces creuses, et dans la cavité d'une yeuse pourrie. Quel avantage comparable nous ont apporté les dons de Bacchus ? Sans compter que Bacchus a même fourni des prétextes au crime ; c'est lui qui, allumant leur fureur, soumit au Joug du trépas les Centaures, Rhoetus, Pholus et Hylaeus qui, d'un cratère énorme, menaçait les Lapithes.

Divinité : Bacchus

MC : éloge de la nature ; éloge de l'Italie

ref. 0072

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 458-474

Texte. *O fortunatos nimium, sua si bona norint,
agricolas ! quibus ipsa, procul discordibus armis,
fundit humo facilem uictum iustissima tellus.
Si non ingentem foribus domus alta superbis
mane salutantum totis uomit aedibus undam
nec uarios inhiant pulchra testudine postis
inlusasque auro uestis Ephyreiaque area,
alba neque Assyrio fucatur lana ueneno
nec casia liquidi corrumpitur usus oliui,
at secura quies et nescia fallere uita,
diues opum uariarum, at latis otia fundis,
speluncae, uiuique lacus, et frigida Tempe
mugitusque boum mollesque sub arbore somni
non absunt ; illic saltus ac lustra ferarum
et patiens operum exiguoque assueta iuuentus,
sacra deum sanctique patres ; extrema per illos
iustitia excedens terris uestigia fecit.*

Trad. O trop heureux les cultivateurs, s'ils connaissaient leur bonheur ! Loin des discordes armées, la terre d'elle-même leur prodigue avec une justice parfaite une nourriture facile. S'ils n'ont pas une haute demeure dont les portes altières vomissent le matin, hors des salles bondées, un énorme flot de clients venus apporter leurs salutations, s'ils ne désirent pas, bouche bée, des chambranles incrustés de belle écaille, ni des étoffes où l'or se joue, ni des bronzes d'Ephyré, s'ils ignorent l'art de teindre la blanche laine dans la drogue assyrienne et d'altérer par un mélange de cannelle la pureté de l'huile qu'ils emploient, du moins ils ont un repos exempt de soucis, une vie qui ne connaît pas la tromperie, qui est riche en ressources variées ; du moins ils ont la tranquillité et de larges horizons, les grottes et les bassins d'eau vive ; du moins ils ont les fraîches vallées, les mugissements des bœufs et les doux sommes sous un arbre. Là on trouve les pacages boisés et les tanières des bêtes, une jeunesse endurente à l'ouvrage et accoutumée à la sobriété, le culte des dieux et la piété filiale ; c'est là que la Justice, en quittant la terre, a laissé la trace de ses derniers pas.

MC : éloge de l'Italie ; éloge de l'agriculture ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; description positive du mode de vie de l'agriculteur

ref. 0073

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 483-502

Texte. *Sin, has ne possim naturae accedere partis,
frigidus obstiterit circum praecordia sanguis,
rura mihi et rigui placeant in uallibus anmes,
flumina amem siluasque inglorius. O ubi campi
Spercheosque et uirginibus bacchata Lacaenis*

*Taugeta ! O qui me gelidis in uallibus Haemi
sistat et ingenti ramorum protegat umbra !
Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
atque metus omnis et inexorabile fatum
susbiecit pedibus strepitumque Acheruntis auari !
Fortunatus et ille deos qui nouit agrestis,
Panaque Siluanumque senem Nymphasque sorores !
Illum non populi fascēs, non purpura regum
flexit et infidos agitans discordia fratres
aut coniurato descendens Dacus ab Histro ;
non res Romanae perituraque regna ; neque ille
aut doluit miserans inopem aut inuidit habenti.
Quos rami fructus, quos ipsa uolentia rura
sponte tulere sua, carpsit nec ferrea iura
insanumque forum aut populi tabularia uidit.*

Trad. Mais si je ne puis accéder à ces mystères de la nature, à cause de la froideur du sang qui coule en ma poitrine, puissent du moins me plaire les campagnes et les fleuves arrosant les vallées ; puisse-je vivre amant sans gloire des cours d'eau et des bois ! Oh ! Où sont les plaines et le Sperchius et le Taygète parcouru par le cortège bachique des vierges laconiennes ? Oh ! Qui pourrait m'installer dans les fraîches vallées de l'Hémus, à l'abri d'ombrages immenses ? Heureux qui a pu connaître les principes des choses, qui a foulé aux pieds toutes les craintes, l'inexorable destin et tout le bruit fait autour de l'insatiable Achéron ! Bienheureux aussi celui qui connaît les dieux champêtres, et Pan, et le vieux Sylvain et les Nymphes soeurs ! Celui-là ne se laisse émouvoir ni par les faisceaux que donne le peuple, ni par la pourpre des rois, ni par la discorde qui met aux prises des frères sans foi, ni par le Dace qui descend de l'Ister conjuré, ni par les affaires de Rome et le sort des royaumes destinés à périr. Celui-là ne voit ni pauvre à plaindre avec compassion ni riche à envier. Les fruits que portent les branches et ceux que donnent spontanément les campagnes bienveillantes, il les cueille, ignorant la rigueur du code, les démenes du forum ou les archives nationales.

Divinité : Sylvain, les Nymphes

MC : éloge de l'Italie ; éloge de l'agriculture ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; description positive du mode de vie de l'agriculteur

ref. 0074

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 513-518

Texte. *Agricola incuruo terram dimouit aratro :
hinc anni labor, hinc patriam paruosque nepotes
sustinet, hinc armenta boum meritosque iuuenos ;
nec requies, quin aut pomis exuberet annus
aut fetu pecorum aut Cerealis mergite culmi
prouentuque oneret sulcos atque horrea uincat.*

Trad. Le cultivateur, lui, fend la terre de sa charrue cintrée ; de là dépend le travail de l'année ; c'est de là qu'il nourrit sa patrie et ses petits enfants, qu'il nourrit ses troupeaux de bœufs et ses taureaux qui lui rendent tant de services ; point de repos qu'il n'ait vu l'année regorger de fruits, accroître le troupeau, multiplier les gerbes de chaume chères à Cérès, charger les sillons d'une récolte qui fasse s'effondrer les greniers.

Divinité : Cérès

MC : description positive du mode de vie de l'agriculteur ; éloge du travail ; souhait de prospérité

ref. 0075

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 523-524

Texte. *Interea dulces pendent circum oscula nati,
casta pudicitiam seruat domus.*

Trad. Cependant ses enfants chéris suspendus à son cou quêtent ses baisers ; sa chaste demeure est l'asile de la pudicité.

MC : monde rural = justice = vertu ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; bonheur

ref. 0076

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. II. 527-542

Texte. *Ipse dies agitat festos fususque per herbam,
ignis ubi in medio et socii cratera coronant,
te, libans, lienae, uocat, pecorisque magistris
uelocis iaculi certamina ponit in ulmo,
corpora que agresti nudat praedura palaestra.
Hanc olim ueteres uitam coluere Sabini,
hanc Remus et frater ; sic fortis Etruria creuit
scilicet et rerum facta est pulcherrima Roma
septemque una sibi muro circumdedit arces.
Ante etiam sceptrum Dictaei regis et ante
impia quam caesis gens est epulata iuuencis,
aureus hanc uitam in terris Saturnus agebat ;
necdum etiam audierant inflari classica, necdum
impositos duris crepitare incudibus ensis.*

Trad. Quant à lui [le paysan], il célèbre les Jours de fête : étendu dans l'herbe, tandis qu'on fait cercle autour du brasier et que ses compagnons couronnent le cratère, il t'invoque. Dieu du pressoir, en faisant une libation, puis il invite les gardiens du troupeau à concourir au javelot rapide, un ormeau servant de but, et à dépouiller leurs corps rudes pour les compétitions d'une palestre champêtre. Cette vie, jadis les vieux Sabins la menèrent, Rémus et son frère la menèrent ; oui, c'est ainsi que grandît la vaillante Etrurie, que Rome devint la merveille du monde et dans une seule enceinte embrassa sept collines. Même avant que le roi de Dicté eût pris le sceptre et qu'une race impie se nourrît de bœufs mis à mort, cette vie était celle que Saturne menait sur la terre au temps de l'âge d'or : on n'avait pas encore entendu souffler dans les trompettes, ni crépiter les épées forgées sur les dures enclumes.

Divinité : [Bacchus], Saturne

MC : âge d'or ; éloge du passé romain ; éloge de la rusticité ; rite agraire

ref. 0077

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. III. 10-39

Texte. *Primus ego in patriam mecum, modo uita superit,
Aonio rediens deducam uertice Musas ;
primus Idumaeas referam tibi, Mantua, palmas ;
et uiridi in campo templum de marmore ponam
propter aquam, tardis ingens ubi flexibus errat
Mincius et tenera praetexit harundine ripas.
In medio mihi Caesar erit templumque tenebit.
Illi uictor ego et Tyrio conspectus in ostro
centum quadriugos agitabo ad flumina currus.
Cuncta mihi Alpheum linquens lucosque Molorchi
cursibus et crudo decernet Graecia caestu.
Ipsae caput tonsae foliis ornatus oliuae
dona feram. Iam nunc sollempnis ducere pompas
ad delubra iuuat caesosque uidere iuuenos,
uel scaena ut uersis discedat frontibus utque
purpurea intexti tollant aulaea Britanni.
In foribus pugnam ex auro solidoque elephanto
Gangaridum faciam uictorisque arma Quirini
atque hic undantem bello magnumque fluentem
Nilum ac nauali surgentia aere columnas.
Addam urbes Asiae domitas pulsumque Niphatem
fidentemque fuga Parthum uersisque sagittis
et duo rapta manu diuerso ex hoste tropaea
bisque triumphatas utroque ab litore gentis.
Stabant et Paru lapides, spirantia signa,
Assaraci proles demissaeque ab Ioue gentis
nomina Trosque parens et Troiae Cynthius auctor.
Inuidia infelix Furias amnemque seuerum
Cocytus metuet tortosque Ixionis anguis
immanemque rotam et non exsuperabile saxum.*

Trad. Le premier, pourvu que ma vie soit assez longue, je ramènerai les Muses avec moi, du sommet aonien, dans ma patrie ; le premier je te rapporterai, ô Mantoue, les palmes iduméennes, et dans la plaine verte je fonderai un temple de marbre, au bord de l'eau, à l'endroit où l'immense Mincio vagabonde en méandres paresseux, et frange ses rives de tendre roseau. Au milieu du temple je placerai César et il en sera le dieu. En son honneur je ferai, victorieux et bien en vue sous la pourpre tyrienne, courir cent quadriges près du fleuve. Toute la Grèce, à mon appel, quittant l'Alphée et les bois de Molorchus, disputera le prix de la course et du ceste brut. Moi-même, la tête ornée d'un rameau d'olivier au feuillage égal, j'apporterai les offrandes. Dès à présent je me plais à conduire vers les sanctuaires les processions rituelles et à voir les jeunes bœufs immolés, ou bien à voir comment le décor, au fond de la scène s'ouvre et disparaît, tandis que les panneaux latéraux pivotent, et comment les Bretons lèvent le rideau de pourpre où ils sont tissés. Sur les battants de la porte je représenterai en or et en ivoire massif la bataille contre les Gangarides et les armes de Quirinus victorieux ; d'autre part le cours puissant du Nil agité par les vaisseaux de guerre, et

les colonnes érigées avec le bronze des navires. J'ajouterai les villes d'Asie domptées, le Niphate ébranlé le Parthe confiant dans sa fuite et dans les flèches qui lance en se retournant, les deux trophées conquis sur des ennemis situés aux extrémités du monde, et le double triomphe remporté sur les peuples de l'un et l'autre rivage. Debout aussi des blocs de Paros se tiendront, statues vivantes, descendants d'Assaracus, glorieuse lignée de Jupiter, Tros père de la race, et le dieu du Cynthe, fondateur de Troie. La Haine mise en déroute tremblera devant les Furies et les flots sombres du Cocyte, et les serpents enroulés autour d'Ixion et la roue monstrueuse et l'invincible rocher.

Divinité : Quirinus, Jupiter

MC : éloge de l'Italie ; éloge d'Auguste ; référence à Mantoue

ref. 0078

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. III. 286-294

Texte. *Hoc satis armentis : superat pars altera curae,
lanigeros agitare greges hirtasque capellas.*

Hic labor ; hinc laudem fortes sperate coloni.

*Nec sum animi dubius, uerbis ea uincere magnum
quam sit et angustis hunc addere rebus honorem ;*

sed me Parnasi deserta per ardua dulcis

raptat amor ; iuuat ire iugis, qua nulla priorum

Castaliam molli deuertitur orbita cliuo.

Nunc, ueneranda Pales, magno nunc ore sonandum.

Trad. J'ai assez parlé du gros bétail ; reste la seconde partie de ma tâche : en avant, les troupeaux porte-laine et les chèvres poilues. C'est un travail, mais espérez, vaillants cultivateurs, en retirer de la gloire. Je n'ignore pas en moi-même combien il est difficile de traiter victorieusement un tel sujet et de donner du lustre à de minces objets ; mais un doux penchant m'entraîne à travers les escarpements déserts du Parnasse ; j'aime à parcourir les sommets où, avant moi, aucune roue n'a laissé sa trace sur la pente douée qui descend à Castalie. Maintenant, vénérable Palès, maintenant il faut enfler la voix.

Divinité : Palès

MC : éloge du travail ; éloge de l'agriculture ; difficulté du travail agricole

ref. 0079

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. III. 343-348

Texte. *Omnia secum*

armentaribus Afer agi, tectumque laremque

armaque Amyclaeumque canem Cressamque pharetram ;

non secus ac patriis acer Romanus in armis

iniusto sub fasce uiam quom carpit et hosti

ante expectatum positus stat in agmine castris.

Trad. Le bouvier Africain emmène tout avec soi : maison, dieu Lare, armes, chien d'Amyclées et carquois de Crète, de même que le vaillant Romain, revêtu des armes

nationales, marche sous l'énorme fardeau de son paquetage et devançant l'attente de son ennemi, se présente en bon ordre après avoir établi son camp.

Divinité : dieu Lare

MC : nomadisme ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière

ref. 0080

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. III. 452-456

Texte. *Non tanem ulla magis praesens fortuna laborum est
quam si quis ferro potuit rescindere summum
ulceris os : alitur uitium uiuitque tegendo,
dum medicas adhibere manus ad uolnera pastor
abnegat aut meliora deos sedet omnia poscens.*

Trad. Cependant il n'y a pas de traitement plus efficace que de débrider avec le fer les lèvres de l'ulcère : à demeurer latent le mal se développe et vit, tant que le berger refuse de recourir à la main du médecin pour soigner les plaies, ou que, sans bouger, il demande aux dieux que tout aille mieux.

Divinité : Les dieux

MC : lien agriculture-religion ; souhait de prospérité

ref. 0081

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. III. 525-528

Texte. *Quid uomere terras
inuertisse grauis ? Atqui non Massica Bacchi
munera, non illis epulae nocuere repostae :
frondibus et uictu pascuntur simplicis herbae.*

Trad. Que leur sert d'avoir retourné avec le soc la terre pesante ? Pourtant ce n'est pas le Massique, présent de Bacchus, ni l'abondance des mets qui a causé leur perte : ils ont pour seule nourriture des feuilles et des herbes.

MC : calamités agricoles

ref. 0082

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. IV. 58-66

Texte. *Hinc ubi iam emissum caueis ad sidera caeli
nare per aestatem liquidam suspexeris agmen
obscuramque trahi uento mirabere nubem,
contemplator : aquas dulcis et frondea semper
tectata petunt. Huc tu iussos adsperge sapes,
trita melisphylla et cerinthae ignobile gramen,*

*tinnitusque cie et Matris quate cymbala circum :
ipsae consident medicatis sedibus, ipsae
intima more suo sese in cunabula condent.*

Trad. Puis, quand tu verras en levant les yeux l'essaim déjà échappé de la ruche voguer vers les astres du ciel dans l'air limpide de l'été, et que tu l'apercevras avec surprise, nuée sombre emportée par le vent, observe-le : ce sont toujours des eaux douées et un abri de feuillage qu'il veut atteindre. En ces lieux répands les senteurs prescrites : la mélisse broyée et la cérinthe, herbe commune ; fais-y tinter le bronze et agite à l'entour les cymbales de la Grande Mère ; d'elles-mêmes les abeilles se poseront sur l'emplacement ainsi imprégné ; d'elles-mêmes elles s'enfermeront, suivant leur habitude, au fond de leur nouveau berceau.

Divinité : Cybèle

MC : éloge de la nature

ref. 0083

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. IV. 109-111

Texte. *Inuitent croceis halantes floribus horti
et custos furum atque auium cum falce saligna
Hellespontiaci seruet tutela Priapi.*

Trad. Que des jardins embaumés de fleurs safranées les attirent et que, les gardant des voleurs et des oiseaux avec sa faux en bois de saule, Priape, dieu de l'Hellespont, assure leur protection.

Divinité : Priape

MC : protection-protecteur ; vol

ref. 0084

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. IV. 125-146

Texte. *Namque sub Oebalie memini me turribus arcis,
qua niger umectat flauentia culta Galaesus,
Corycium uidisse senem, cui pauca relict
iugera ruris erant, nec fertilis illa iuuenis
nec pecori opportunata seges nec commoda Baccho.*

*Hic rarum tamen in dumis olus albaque circum
lilia uerbenasque premens uescumque papauer :
regum aequabat apes animis, seraque reuertens
nocte domum dapis mensas onerabat inemptis.*

Primus uere rosam atque autumnno carpere poma ;

*et, cum, tristis hiems etiamnum frigore saxa
rumperet et glacie cursus frenaret aquarum,
ille comam mollis iam tondebat hyacinthi*

aestatem increpitans seram Zephyrosque morantis.

*Ergo apibus fetis idem atque examine multo
primus abundare et spumantia cogere pressis*

*mella fauis ; illi tiliae atque uberrima pinus ;
quotque in flore nouo pomis se fertilis arbos
induerat totidem autumnu matura tenebat.
Ille etiam seras in uersum distulit ulmos
eduramque pirum et spinos iam pruna ferentis
iamque ministrantem platanum potantibus umbras.*

Trad. Ainsi je me souviens d'avoir vu, au pied des tours de la haute ville d'Oebalos, là où le noire Galèse arrose de bondissantes cultures, un vieillard de Corycus qui possédait quelques arpents d'un terrain abandonné, un fond qui n'était pas bon pour les bœufs de labour, ni propice au bétail, ni propre à Bacchus. Cependant, notre homme plantait, entre les ronceraies, des légumes en vigne espacées, et en bordure des lis blancs, des verveines et du pavot comestible ; dans sa fierté il égalait ses richesses à celles des rois, et quand, tard dans la nuit, il rentrait au logis, il chargeait sa table de mets qu'il n'avait point achetés. Le premier, au printemps, il cueillait la rose, et des fruits à l'automne, et quand le triste hiver faisait encore par le froid éclater les pierres et de sa glace immobilisait les eaux courantes, lui déjà émondait la chevelure de la souple hyacinthe, en se raillant du retard de l'été et de la lenteur des Zéphyrus. Aussi le premier il avait en abondance abeilles fécondes et nombreux essaims, il pressait les rayons pour en extraire le miel écumant ; pour lui les tilleuls et le pin donnaient à foison, et autant l'arbre fertile, en sa parure de fleurs nouvelles, avait promis de fruits, autant il portait encore de fruits mûrs à l'automne. Il transplanta aussi pour les mettre en ligne des ormes déjà grands, le poirier déjà dur, des épines donnant déjà des prunelles, et le platane fournissant déjà son ombrage aux buveurs.

Divinité : Bacchus

MC : éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge du travail ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; éloge de la nature

ref. 0085

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. IV. 149-157
Texte. *Nunc age, naturas apibus quas Iuppiter ipse
addidit expediam, pro qua mercede canoros
Curetum sonitus crepitantiaque aera secutae
Dictaeo caeli regem pauere sub antro.
Solae communis natos, consortia tecta
urbis habent magnisque agitant sub legibus aeuom
et patriam solae et certos nouere Penatis
uenturaeque hiemis memores aestate laborem
experiuntur et in medium quaesita reponunt.*

Trad. Maintenant allons ! Je vais exposer l'instinct dont Jupiter lui-même a doté les abeilles pour les récompenser d'avoir, attirées par la musique bruyante des Curètes et le crépitement de l'airain, nourri le roi du ciel sous l'antre de Dicté. Seules elles élèvent en commun une progéniture ; seules elles possèdent en commun les abris d'une cité et passent leur vie sous des lois imposantes ; seules elles connaissent une patrie et des pénates fixes ; pensant à la venue de l'hivers, elles se livrent l'été au travail et mettent en réserve pour la communauté ce qu'elles ont butiné.

Divinité : Jupiter, les Pénates

MC : éloge du travail ; agriculture commune

ref. 0086

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. IV. 210-218

Texte. *Praeterea regem non sic Aegyptus et ingens
Lydia nec populi Parthorum aut Medus Hydaspes
observant. Rege incolumi mens omnibus una est ;
amisso rupere fidem constructaque mella
diripuerunt ipsae et Gratis soluere fauorum.
Ille operum custos, illum admirantur et omnes
circumstant fremitu denso stipantque frequentes
et saepe attollunt umeris et corpora bello
objectant pulchramque petunt per uulnera mortem.*

Trad. Ajoutons que ni l'Égypte ni la vaste Lydie ni les Parthes ni le Mède de l'Hydaspe n'ont autant de respect pour leur roi. Tant que le roi est sauf, elles n'ont toutes qu'une âme ; l'ont-elles perdu ? le pacte est rompu, elles saccagent elles-mêmes les amas de miel, elles brisent le clayonnage des rayons. C'est le roi qui surveille leurs travaux, qui est l'objet de leur admiration ; elles l'entourent toutes d'un bourdonnement soutenu et lui font une escorte nombreuse ; souvent elles l'élèvent sur leurs épaules, lui font à la guerre un bouclier de leurs corps, et vont à travers les coups au-devant d'une belle mort.

MC : relation poète-homme de pouvoir ; monde rural protecteur

ref. 0087

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. IV. 219-227

Texte. *His quidam signis atque haec exempla secuti
esse apibus partem diuinæ mentis et haustus
aetheros dixere : deum namque ire per omnis
terrasque tractusque maris caelumque profundum ;
hinc pecudes, armenta, uiros, genus omne ferarum,
quemque sibi tenuis nascentem arcessere uitas ;
scilicet huc reddi deinde ac resoluta referri
omnia, nec morti esse locum, sed uiua uolare
sideris in numerum atque alto succedere caelo.*

Trad. D'après ces signes et en s'attachant à ces exemples, on a dit que les abeilles avaient en elles une parcelle de l'intelligence divine et des émanations de l'empyrée ; en effet Dieu se répandrait partout, dans les terres, dans les espaces de la mer et dans les profondeurs du ciel ; c'est de lui que le petit et le gros bétail, les hommes, toute la race des bêtes sauvages, que chaque être emprunterait en naissant les subtils éléments de la vie ; c'est à lui naturellement que retourneraient et seraient rendus après leur dissolution tous les êtres ; il n'y aurait pas de place pour la mort, mais toujours vivants ils s'envoleraient vers la masse sidérale et monteraient en haut du ciel.

Divinité : Dieu

MC : âge d'or

ref. 0088

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. IV. 317-331

Texte. *Pastor Aristaeus fugiens Peneia Tempe amissis, ut fama, apibus morboque fameque tristis ad extremi sacrum caput adstitit amnis multa querens atque hac affatus uoce parentem :*
« *Mater, Cyrene mater, quae gurgitis huius ima tenes, quid me praeclara stirpe deorum (si modo, quem perhibes, pater est Thymbraeus Apollo inuisum fatis genuisti ? Aut quo tibi nostri pulsus amor ? Quid me caelum sperare iubebas ? En etiam hunc ipsum uitae mortalis honorem, quem mihi uix frugum et pecudum custodia sollers omnia temptanti extuderat, te matre, relinquo. Quin age et ipsa manu felicitis erue siluas ; fer stabulis inimicum ignem atque interfice messis ; ure sata et ualidam in uitis molire bipennem, tanta meae si te ceperunt taedia laudis. »*

Trad. Le berger Aristée fuyait la vallée de Tempé qu'arrose le Pénéé, après avoir, dit-on, perdu ses abeilles par la maladie et par la faim ; triste, il s'arrêta près de la source sacrée d'où part le fleuve, se répandant en plaintes et s'adressant à sa mère en ces termes ; "Mère, Gyréné ma mère, qui habites les profondeurs de ce gouffre, à quoi bon m'avoir fait naître de l'illustre race des dieux (si du moins, comme tu l'affirmes, mon père est Apollon de Thymbra), puisque je suis odieux aux destins ? Ou bien où s'en est allé l'amour que tu avais pour moi ? Pourquoi me faisais-tu espérer le ciel ? Voici que l'honneur même de ma vie de mortel, cet honneur qu'au prix de tant d'efforts je m'étais acquis à grande peine en veillant avec habileté sur les récoltes et sur le bétail, je le perds, et tu es ma mère ! Allons ! Continue et, de ta propre main, arrache mes vergers fertiles ; porte dans mes étables la flamme ennemie et détruis mes moissons ; brûle mes plantations et brandis contre mes vignes la robuste hache à deux tranchants, si tu as pris de ma gloire tant de déplaisir ! »

MC : difficulté du travail agricole ; calamités agricoles

ref. 0089

Auteur. Virgile
Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Géorgiques"
RefInt. IV. 530-558

Texte. *At non Cyrene ; namque ultro affata timentem :*
« *Nate, licet tristis animo deponere curas. Haec omnis morbi causa ; hinc miserabile Nymphae, cum quibus illa choros lucis agitabat in altis, exitium misere apibus. Tu munera supplex tende petens pacem, et facilis uenerare Napaeas ; namque dabunt ueniam uotis irasque remittent. Sed, modus orandi qui sit, prius ordine dicam.*

*Quattuor eximios praestanti corpore tauros,
qui tibi nunc uiridis depascunt summa Lycaei,
delige et intacta totidem ceruice iuuenas.
Quattuor his aras alta ad delubra dearum
constitue et sacrum, iugulis demitte cruorem
corporeaque ipsa boum frondoso desere luco.
Post, ubi nona suos aurora ostenderit ortus,
inferias Orphei Lethaea papauera mittes ;
placatam Eurydicen uitula uenerabere caesa ;
et nigram mactabis ouem lucumque reuises. »
Haud mora ; continuo matris praecepta facessit :
ad delubra uenit, monstratas excitat aras,
quattuor eximios praestanti corpore tauros
ducit et intacta totidem ceruice iuuenas.
Post, ubi nona suos aurora induxerat ortus,
inferias Orphei mittit lucumque reuisit.
Hic uero subitum ac dictu mirabile monstrum
adspiciunt, liquefacta boum per uiscera toto
stridere apes utero et ruptis efferuere costis
immensasque trahi nubes iamque arbore summa
confluere et lentis uuam demittere ramis.*

Trad. Mais Cyréné ne s'éloigna pas ; au contraire, s'adressant à son fils tremblant, elle lui dit : « Mon fils, tu peux bannir de ton coeur les soucis qui l'attristent. Voilà toute la cause de la maladie ; voilà pourquoi les Nymphes, avec qui Eurydice menait les chœurs de danse dans les profondeurs des bois sacrés, ont infligé à tes abeilles une fin lamentable. Va, en suppliant, leur porter des offrandes et demander grâce ; adore les Népées pour les rendre indulgentes ; elles accorderont leur pardon à tes prières et relâcheront leur courroux. Mais je vais d'abord te dire point par point la manière de les invoquer. Choisis quatre taureaux remarquables, d'une forme parfaite, parmi ceux que tu fais paître à présent sur les sommets du Lycée verdoyant, et autant de génisses dont la nuque n'ait pas encore été touchée par le Joug ; pour ces victimes dresse quatre autels devant les hauts sanctuaires des déesses, fais couler de leurs gorges un sang consacré, et abandonne leurs cadavres tels quels sous les frondaisons du bois. Puis, quand la neuvième aurore se sera levée, tu offriras en expiation aux Mânes d'Orphée des pavots du Léthé ; pour apaiser Eurydice, tu l'honoreras en lui sacrifiant une génisse ; enfin tu immoleras une brebis noire et tu retourneras au bois sacré. » Point de retard ; sur-le-champ il exécute les prescriptions de sa mère : il se rend aux sanctuaires, dresse les autels prescrits, y conduit quatre taureaux remarquables, d'une forme parfaite, et autant de génisses dont la nuque n'a pas encore été touchée par le joug. Puis, au lever de la neuvième aurore, il offre à Orphée les présents expiatoires et retourne au bois sacré. Alors, prodige soudain et merveilleux à dire, on voit à travers les chairs liquéfiées des bœufs, des abeilles grouiller dans tout leur ventre en bourdonnant et s'échapper à gros bouillons des flancs éclatés, puis se former en nuées immenses et affluer en masse au sommet d'un arbre dont elles font ployer les branches en y suspendant leur grappe.

Divinité : Cyréné ; Mânes

MC : calamités agricoles ; rite agraire ; souhait de prospérité

ref. 0090

Auteur. Virgile

Aut-Sec. E. de Saint-Denis trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Géorgiques"

RefInt. IV. 559-562

Texte. *Haec super aruorum cultu percorumque canebam
et super arboribus, Caesar dum magnus ad altum
fulminat Euphraten bello uictorque uolentis
per populos dat iura uiamque affectat Olympo.*

Trad. Voilà ce que je chantais sur la culture des champs, l'élevage du bétail et sur les arbres, tandis que le grand César lançait contre l'Euphrate profond les foudres de la guerre, et que victorieux il imposait ses lois aux peuples consentants et se frayait un chemin vers l'Olympe.

MC : relation poète-homme de pouvoir ; éloge d'Auguste

ref. 0091

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Enéide"

RefInt. I. 276-279

Texte. *Romulus excipiet gentem, et Mauortia condet
moenia, Romanosque suo de nomine dicet.*

*His ego nec metas rerum nec tempora pono :
imperium sine fine dedi.*

Trad. Romulus, gorgé de lait à l'ombre fauve de sa nourrice la louve, continuera la race d'Enée, fondera la ville de Mars et nommera les Romains de son nom. Je n'assigne de borne ni à leur puissance ni à leur durée : je leur ai donné un empire sans fin.

MC : limite ; éloge du passé romain

ref. 0092

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Enéide"

RefInt. I. 286-293

Texte. *Nascetur pulchra Troianus origine Caesar,
imperium Oceano, famam qui terminet astris,
Iulius, a magno demissum nomen Iulo.*

*Hunc tu olim caelo, spoliis Orientis onustum,
accipies segura ; uocabitur hic quoque votis.*

*Aspera tum positis mitescent saecula bellis ;
cana Fides, et Vesta, Remo cum fratre Quirinus,
iura dabunt.*

Trad. De cette belle race naîtra le Troyen César dont l'Océan seul bornera l'empire et les astres, la renommée : son nom de Jules viendra du grand nom d'Iule. Un jour, chargé des dépouilles de l'Orient, tu le recevras au ciel en toute tranquillité ; et à lui aussi les hommes adresseront leurs prières. Alors les durs siècles renonceront aux guerres et s'adouciront. La Bonne Foi aux cheveux blancs et Vesta, Quirinus, de concert avec son frère Rémus, donneront des lois.

Divinité : Bonne Foi ; Vesta ; Quirinus

MC : limite ; éloge d'Auguste ; éloge du passé romain

ref. 0093

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. I. 365-368

Texte. *Deuenero locos ubi nunc ingentia cernes
moenia surgentemque nouae Karthaginis arcem,
mercatique solum, facti de nomine Byrsam,
taurino quantum possent circumdare tergo.*

Trad. Ils [les compagnons de Didon-Elisa] arrivèrent dans ce pays où tu verras dès aujourd'hui surgir d'énormes remparts et la citadelle d'une nouvelle ville, Carthage. Ils achetèrent tout le sol qu'on pouvait entourer avec la peau d'un taureau, d'où son nom de Byrsa.

MC : acquisition d'une propriété ; limite

ref. 0094

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. I. 540-543

Texte. *Hospitio prohibemur harenae ;
bella cient, primaque vetant consistere terra.
Si genus humanum et mortalia temnitis arma
at sperate deos memores fandi atque nefandi.*

Trad. On nous refuse l'hospitalité du rivage. On pousse des cris de guerre ; on nous défend de mettre le pied sur une bande de sable. Si vous méprisez le genre humain et les armes des mortels, comptez du moins que les Dieux ont la mémoire de leurs lois obéies ou violées.

MC : hospitalité

ref. 0095

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. I. 562-564

Texte. « *Solvite corde metum, Teucri, secludite curas.
Res dura et regni novitas me talia cogunt
moliri, et late finis custode tueri.* »

Trad. « Rassurez-vous Troyens : bannissez vos alarmes. De dures circonstances et la nouveauté de mon empire m'imposent ces rigueurs et m'obligent à garder ainsi [c'est-à-dire par les armes] toutes mes frontières. »

MC : limite

ref. 0096

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"

RefInt. I. 731-735

Texte. « *Iuppiter, hospitibus nam te dare iura loquuntur, hunc laetum Tyriisque diem Troiaque profectis esse uelis, nostrosque huius meminisse minores.*

Adsit laetitiae Bacchus dator, et bona Iuno ; et vos, O, coetum, Tyrii, celebrate fauentes. »

Trad. « Jupiter prononça t-elle, – car c’est à toi que nous devons les lois de l’hospitalité, – veuille que ce jour soit un jour de fête pour les Tyriens et pour les hommes partis de Troie et qu’il reste dans la mémoire de nos arrière-neveux ! Que Bacchus donneur de joie et que la bonne Junon nous assistent ! Et vous, Tyriens, pressez-vous à ce banquet d’un coeur favorable ! »

MC : hospitalité

ref. 0097

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Enéide"

RefInt. II. 484-486

Texte. *apparent Priami et ueterum penetralia regum, armatosque uident stantis in limine primo.*

Trad. On voit, jusqu’en ses profondeurs sacrées, la demeure de Priam et de nos anciens rois, et des hommes en armes debout sur le premier seuil.

MC : propriété = sacré (explicite)

ref. 0098

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Enéide"

RefInt. III. 19-36

Texte. *Sacra Dionaeae matri diuisque ferebam auspibus coeptorum operum, superoque nitentem caelicolum regi mactabam in litore taurum.*

Forte fuit iuxta tumulus, quo cornea summo uirgulta et densis hastilibus horrida myrtus.

Accessi, uiridemque ab humo conuellerem siluam conatus, ramis tegerem ut frondentibus aras, horrendum et dictu uideo mirabile monstrum.

Nam, quae prima solo ruptis radicibus arbor uellitur, huic atro liquuntur sanguine guttae, et terram tabo maculant. Mihi frigidus horror membra quatit gelidusque coit formidine sanguis.

Rursus et alterius lentum conuellerem uimen insequor, et causas penitus temptare latentis : ater et alterius sequitur de cortice sanguis.

Multa mouens animo nymphas uenerabar agrestis Gradiumque patrem, Geticis qui praesidet aruis, rite secundarent uisus omenque leuant.

Trad. J'offrais un sacrifice à ma mère la Dionéenne et aux dieux dont nos murs naissants sollicitaient les auspices, et sur le rivage j'immolais un taureau éclatant de blancheur au souverain roi des habitants du ciel. Il y avait, par hasard, tout près un tertre et, sur le sommet, un cornouiller et un myrte dru hérissé de tiges comme des hampes. Je m'en approchai, et lorsque j'essayai d'arracher du sol ces branches vertes pour couvrir l'autel de rameaux feuillus, je vis un incroyable, un horrible prodige. La première branche que j'arrache en brisant ses racines laisse égoutter un sang noir et corrompu qui souille la terre. Une froide horreur secoue mes membres, et, d'épouvante mon sang se fige, glacé. Je recommence ; je veux arracher une autre branche flexible et pénétrer les causes de ce mystère. Un sang noir s'échappe encore de cette autre écorce. L'âme bouleversé je suppliais les nymphes agrestes et le vénérable Mars Gradivus qui protège les champs des Gètes, de rendre comme il peu ce prodige favorable et d'en conjurer la signification.

Divinité : Mars Gradivus

MC : protection-protecteur ; nomadisme

ref. 0099

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Enéide"

RefInt. III. 521-547

Texte. *Iamque rubescebat stellis Aurora fugatis,
cum procul obscuros collis humilemque uidemus
Italiam [...] Tum pater Anchises magnum cratera corona
induit, impleuitque mero, diuosque uocauit
stans celsa in puppi :*

« *Di maris et terrae tempestatumque potentes,
ferte uiam uento facilem et spirate secundi.* » [...]

*Quattuor hic, primum omen, equos in gramine uidi
tondentis campum late, candore niuali.*

*Et pater Anchises: « Bellum, o terra hospita, portas :
bello armantur equi, bellum haec armenta minantur.*

*Sed tamen idem olim curru succedere sueti
quadrupes, et frena iugo concordia ferre :*

spes et pacis » ait. Tum numina sancta precamur

Palladis armisonae, quae prima accepit ouantis,

et capita ante aras Phrygio uelamur amictu ;

praeceptisque Heleni, dederat quae maxima, rite

Iunoni Argiuae iussos adolemus honores.

Trad. Déjà dans la fuite des étoiles l'Aurore rougissait, lorsque nous distinguons au loin d'obscures collines et une terre basse, l'Italie. [...] Alors mon père Anchise couronna un large cratère, le remplit de vin, et, debout sur la haute poupe, invoqua les dieux : « Dieux puissants, seigneurs de la terre et de la mer, des beaux jours et des tempêtes, rendez-nous la route facile et que vos souffles nous accompagnent. » [...] Premier présage : je vois quatre chevaux d'une blancheur de neige, qui paissent le gazon dans une vaste plaine ; et mon père Anchise s'écrie : « O, terre qui nous reçois, tu nous annonces la guerre : c'est pour la guerre qu'on arme les chevaux, c'est de la guerre que nous menace ces bêtes puissantes. Mais parfois on a les habitudes à s'atteler à un char et à se mettre d'accord sous le joug qu'on leur impose. Il y a donc aussi espoir de paix. » Alors nous prions la sainte divinité de Pallas aux armes sonores qui, la première, nous accueille dans notre joie triomphante, et, devant les autels, la tête couverte du

voile Phrygien selon les prescriptions qu'Hélénus nous avait données comme étant les plus graves, nous brûlons rituellement des offrandes ordonnées en l'honneur de l'Argienne Junon.
MC : rite de prise de possession d'un territoire ; éloge de l'Italie ; terre promise

ref. 0100

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. IV. 56-59

Texte. *Principio delubra adeunt, pacemque per aras
exquirunt ; mactant lectas de more bidentis
legiferae Cereri Phoeboque patrique Lyaeo,
Iunoni ante omnis, cui uincla iugalia curae.*

Trad. D'abord elles vont dans les temples et d'autel en autel cherchent la paix. Elles choisissent et immolent selon l'usage, des brebis à Cérès législatrice, à Phébus, au divin Bacchus et, avant tout à Junon qui veille aux liens du mariage.

Divinité : Cérès ; Apollon ; Bacchus ; Junon

MC : rite agraire ; protection-protecteur ; monde rural = justice = vertu (Cérès législatrice)
éloge de l'agriculture

ref. 0101

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. V. 129-131

Texte. *Hic uiridem Aeneas frondenti ex ilice metam
constituit signum nautis pater, unde reuerti
scirent et longos ubi circumflectere cursus.*

Trad. Le divin Enée y fait dresser, comme une borne, un chêne verdoyant et feuillu : c'est le but dont les matelots devront revenir quand ils auront tourné par un large circuit.

MC : limite

ref. 0102

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. V. 169-171

Texte. *Ille inter nauemque Gyae scopulosque sonantis
radit iter laeuom interior, subitoque priorem
praeterit, et metis tenet aequora tuta relictis.*

Trad. Cloanthe glisse à gauche entre le navire de Gyas et les rochers sonores, dépasse tout à coup le vainqueur, laisse la borne derrière lui et court maintenant sur la mer libre.

MC : limite

ref. 0103

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. V. 755-761

Texte. *Interea Aeneas urbem designat aratro
sortiturque domos ; hoc Ilium et haec loca Troiam
esse iubet. Gaudet regno Troianus Acestes
indicitque forum et patribus dat iura uocatis.
Tum uicina astris, Erycino in uertice sedes
fundatur Veneri Idaliae, tumuloque sacerdos
ac lucus late sacer additur Anchiseo.*

Trad. Cependant Enée trace avec la charrue l'enceinte de la ville et tire au sort l'emplacement des demeures. « Ceci, dit-il, sera Ilium, et ces lieux seront Troie ». Le Troyen Aceste se réjouit d'en être le roi : il fixe les jours des tribunaux et donne les règles de droit aux sénateurs convoqués. Puis on fonde en l'honneur de Vénus Idaliennne sur le sommet du mont Eryx un temple voisin des étoiles ; et désormais le tombeau d'Anchise aura son prêtre et son vaste bois sacré.

Divinité : Vénus

MC : éloge du passé romain ; mélange droit divin droit humain ; rite de prise de possession d'un territoire ; distribution de terres

ref. 0104

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VI. 622

Texte. *fixit leges pretio atque refixit.*

Trad. L'autre a tour à tour affiché et retiré des lois pour de l'argent.

MC : critique du non respect de la justice ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière

ref. 0105

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VI. 791-796

Texte. *Hic uir, hic est, tibi quem promitti saepius audis,
Augustus Caesar, diui genus, aurea condet
saecula qui rursus Latio regnata per arua
Saturno quondam, super et Garamantas et Indos
proferet imperium ; iacet extra sidera tellus,
extra anni solisque uias, ubi caelifer Atlas
axem umero torquet stellis ardentibus aptum.*

Trad. Le voici, c'est lui cet homme qui, tu le sais, t'as été si souvent promis, César Auguste, fils d'un dieu. Il fera renaître l'âge d'or dans les champs du Latium où jadis régna Saturne, il reculera les limites de son empire plus loin que le pays des Garamantes et des indiens, jusqu'à

ces contrées qui s'étendent au-delà des signes du zodiaque, au delà des routes de l'année et du soleil, là où Atlas, qui porte le ciel, fait tourner sur son épaule la voûte parsemée d'étoiles étincelantes.

MC : limite ; éloge de l'Italie ; âge d'or ; éloge d'Auguste

ref. 0106

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VII. 29-34

Texte. *Atque hic Aeneas ingetem ex aequore lucum
prospicit. Hunc inter fluuio Tiberinus amoeno
uerticibus rapidis et multa flauos harena
in mare prorumpit. Varias circumque supraque
adsuetas ripis uolucres et fluminis alueo
aethera mulcebant cantu lucoque uolabant.*

Trad. Alors Enée découvre du large un bois immense. Entre ses arbres, en un aimable cours, en tourbillons rapides, Tibérinus, blond d'un sable abondant, s'élance dans la mer. Alentour et dans les airs, familiers des rives et des courants du fleuve, des oiseaux diaprés charmaient l'air de leur chant et volaient dans le bois. Il commande à ses compagnons d'infléchir leur route, de tourner leur proue vers la terre ; joyeux il pénètre dans le fleuve plein d'ombre.

MC : esthétisation du monde rural

ref. 0107

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VII. 45-49

Texte. *Rex arua Latinus et urbis
iam senior longa placidas in pace regebat.
Hunc Fauno et nymphe genitum Laurente Marica
accipimus, Fauno Picus pater, isque parentem
te, Saturne, refert, tu sanguinis ultimus auctor.*

Trad. Le roi Latinus, déjà vieux, gouvernait ses terres et ses cités endormies dans une longue paix. Il était né de Faunus et d'une nymphe Laurentine, Marcia, nous dit-on ; Faunus était fils de Picus, et Picus se flatte de t'avoir pour père, Saturne.

Divinité : Faunus, Picus, Saturne

MC : éloge du passé romain ; éloge de la rusticité ; propriété foncière = bonheur ; passé romain-propriété

ref. 0108

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VII. 107-147

Texte. *Aeneas primique duces et pulcher Iulus
corpora sub ramis deponunt arboris altae*

*instituontque dapes et adorea liba per herbam
 subiciunt epulis (sic Iuppiter ipse monebat)
 et Cereale solum pomis agrestibus augent.
 Consumptis hic forte aliis ut uertere morsus
 exiguam in Cererem penuria adegit edendi
 et uiolare manu malisque audacibus orbem
 fatalis crusti patulis nec parcere quadris :*
*« Heus, etiam mensas consumimus, » inquit Iulus,
 nec plura, adludens. Ea uox audita laborum
 prima tulit finem primamque loquentis ab ore
 eripuit pater ac stupefactus numine pressit.
 Continuo : « Salue fatis mihi debita tellus
 uosque » ait « O fidi Troiae salvete penates :
 hic domus, haec patria est. Genitor mihi talia namque
 (nunc repeto) Anchises fatorum arcana reliquit :
 « cum te, nate, fames ignota ad litora uectum
 accisis coget dapibus consumere mensas,
 tum sperare domos defessus ibique memento
 prima locare manu molirique aggere tecta ».*
*Haec erat illa fames ; haec nos suprema manebat,
 exiliis positura modum.
 Quare agite et primo laeti cum lumine solis,
 quae loca, quive habeant homines, ubi moenia gentis,
 uestigemus et a portu diversa petamus.
 Nunc pateras libate Ioui precibusque vocate
 Anchisen genitorem, et vina reponite mensis. »*

Trad. Enée, les principaux chefs et le bel Iule se reposent sous la ramure d'un grand arbre. Ils se préparent à manger et, dans l'herbe, ils posent sous leurs plats des galettes de pur froment : l'idée leur en venait de Jupiter lui-même. Ils chargent de fruits sauvages ces plateaux de Cérès. Les autres mets consommés, comme ils avaient encore faim, ils s'attaquèrent à cette pâte légère ; de leur main et de leurs dents audacieuses ils profanèrent le gâteau voulu par les destins et n'en épargnèrent pas les larges quartiers. « Hé ! dit Iule en plaisantant, nous mangeons même nos tables ! » Il ne dit rien de plus. On l'entendit, et ce mot, pour la première fois, annonça la fin des malheurs. A peine prononcé, Enée le saisit sur les lèvres de son fils et l'y arrêta, stupéfait de la manifestation divine. Puis il s'écria : « Salut, terre que les destins me devaient ! Et vous, fidèles, Pénates de Troie, salut ! Voici votre demeure ; voici votre patrie. Maintenant je me le rappelle, mon père m'a révélé ainsi le secret des destins. « Mon fils, m'a-t-il dit, lorsque sur le rivage inconnu où tu auras été porté, la faim te réduira à terminer ton repas en mangeant tes tables, alors souviens-toi d'espérer que ta fatigue a trouvé une demeure ; souviens-toi d'y jeter les fondements d'une ville et d'en faire un camp retranché. » C'était bien là cette faim prédite : elle nous attendait au bout de notre course pour mettre un terme à nos infortunes. Aussi, courage ! Et joyeux, dès les premiers feux du jour, reconnaissons les lieux, les habitants, la ville, et partant du port répandons-nous de tous les côtés. Maintenant faites des libations à Jupiter ; priez et invoquez mon père Anchise, et rapportez le vin sur les tables. » Il parle ainsi, se couronne les tempes d'un rameau vert et prie le Génie du lieu et, avant tous les dieux, la Terre, puis les Nymphes, les Fleuves qu'il ne connaît pas encore, et successivement la Nuit, les étoiles naissantes de la Nuit, Jupiter adoré sur l'Ida, la Mère Phrygienne, et ses parents, Vénus et Anchise, l'une au ciel, l'autre dans l'Erèbe. Alors le Père tout-puissant tonna trois fois du haut d'un ciel clair, et lui-même, de sa main, il déploya en l'agitant une nue éthérée ardente de lumière et de rayons d'or. Et

subitement parmi les troupes troyennes le bruit circule que le jour est arrivé où l'on va fonder la ville promise. On s'empresse de recommencer le repas, et joyeux de ce grand présage, on dresse les cratères remplis de vin et couronnés de guirlandes.

Divinité : Jupiter, Cérés, Génie du lieu, Tellus, les Nymphes, les Fleuves, la Nuit, Cybèle, Vénus

MC : terre promise ; éloge de l'Italie ; rite de prise de possession d'un territoire ; passé romain-proprété

ref. 0109

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Enéide"

RefInt. VII. 148-159

Texte. *Postera cum prima lustrabat lampade terras
orta dies, urbem et finis et litora gentis
diuersi explorant ; haec fontis stagna Numici,
hunc Thybrim fluuium, hic fortis habitare Latinos.
Tum satus Anchisa delectos ordine ab omni
centum oratores augusta ad moenia regis
ire iubet, ramis uelatos Palladis omnis,
donaque ferre uiro pacemque exposcere Teucris.
Haud mora, festinant iussi rapidisque feruntur
passibus. Ipse humili designat moenia fossa
moliturque locum primasque in litore sedes
castrorum in morem pinnis atque aggere cingit.*

Trad. Le lendemain, comme le jour naissant éclairait la terre de ses premières lueurs, ils se dispersent pour aller reconnaître la ville, les frontières du pays, les côtes. Voici la source aux eaux dormantes du Numicus et le fleuve du Tibre et la contrée habitée par les rudes Latins. Le fils d'Anchise décide alors de choisir dans tous les rangs cent, ambassadeurs et de les envoyer vers les murs sacrés du roi : ils seront voilés des rameaux de Pallas, lui apporteront des présents et lui demanderont la paix pour les Troyens. Aussitôt ceux qui en ont reçu l'ordre se hâtent et se mettent rapidement en route. Lui-même, il trace par un fossé peu profond l'emplacement des murs ; il bâtit les premières demeures, et il ceint d'un retranchement crénelé, à la façon d'un camp, la ville qui commence à s'élever sur la rive.

Divinité : Minerve

MC : limite ; rite de prise de possession d'un territoire ; éloge de l'Italie ; hospitalité ; terre promise

ref. 0110

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956

Titre. "Enéide"

RefInt. VII. 170-182

Texte. *Tectum augustum ingens, centum sublime columnis,
urbe fuit summa, Laurentis regia Pici,
horrendum siluis et religione parentum.
Hic scepra accipere et primos attollere fasces
regibus omen erat ; hoc illis curia templum,*

*haec sacris sedes epulis ; hic ariete caeso
perpetuis soliti patres considerare mensis.*

*Quin etiam ueterum effigies ex ordine auorum
antiqua e cedro, Italusque paterque Sabinus
uitisator, curvam servans sub imagine falcem,
Saturnusque senex Ianique bifrontis imago
vestibulo astabant, aliique ab origine reges
Martiaque ob patriam pugnando uolnera passi.*

Trad. Il y avait, au sommet de la ville, un auguste palais énorme et très haut, soutenu par cent colonnes. C'était la résidence royale du Laurente Picus, que les bois et la vénération héritée des ancêtres entouraient d'une horreur sacrée. Un usage solennel voulait que chaque nouveau roi y reçût le sceptre et fît porter devant lui les premiers faisceaux. Le sénat siégeait dans ce temple ; les festins sacrés s'y tenaient ; c'était là que le bouc immolé, les sénateurs avaient accoutumé de s'asseoir à de longues tables. On y voyait même dans leur ordre les statues des ancêtres taillées en du vieux cèdre : Italius, et, avec une serpe recourbée gravée dans le socle, le vénérable Sabinus qui planta la vigne, et l'antique Saturne et Janus au double front ; ils se dressaient dans le vestibule, eux et les autres rois qui, depuis l'origine, avaient souffert des blessures de Mars en combattant pour la patrie.

Divinité : Picus ; Saturne ; Janus ; Mars

MC : territoire = sacré ; éloge de la rusticité ; éloge du passé romain ; éloge de l'Italie ; hospitalité

ref. 0111

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VII. 199-204

Texte. *Siue errore uiae seu tempestatibus acti,
qualia multa mari nautae patiuntur in alto,
fluminis intrastis ripas portuque sedetis,
ne fugite hospitium neue ignorete Latinos
Saturni gentem, haud uincolo nec legibus aequam,
sponte sua ueterisque dei se more tenentem.*

Trad. Que vous vous soyez trompés de route ou que la tempête vous ait forcés d'entrer dans notre fleuve et de relâcher dans notre port, comme elle éprouve si souvent les marins au large, acceptez notre hospitalité, et n'ignorez pas que les Latins, race de Saturne, pratiquent la justice, non par obligation ou par obéissance aux lois, mais d'eux-mêmes et pour suivre l'exemple des dieux des vieux âges.

Divinité : Picus

MC : éloge de la rusticité ; éloge du passé romain ; éloge de l'Italie ; hospitalité

ref. 0112

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VII. 234-240

Texte. « *Fata per Aeneae iuro dextramque potentem
siue fide seu quis bello est expertus et armis :*

*multi nos populi, multae (ne temne, quod ultro
praeferimus manibus uittas ac verba precantia)
et petiere sibi et uoluere adiungere gentes ;
sed nos fata deum vestras exquirere terras
imperiiis egere suis. »*

Trad. « Je le jure par la destinée d'Enée et par sa droite puissante, qu'on l'ait éprouvée dans les traités ou dans les combats et à la guerre : beaucoup de peuples, beaucoup de nations ont sollicité notre alliance et nous ont demandé de nous joindre à eux. Mais c'est votre terre que la volonté des dieux nous a impérieusement demandé de rechercher. »

MC : Terre promise ; éloge de l'Italie

ref. 0113

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VII. 483-486

Texte. *Ceruos erat forma praestanti et cornibus ingens,
Tyrhidae pueri quem matris ab ubere raptum
nutribant Tyrhusque pater, cui regia parent
armenta et late custodia credita campi.*

Trad. Il y avait un cerf d'une remarquable beauté et d'une immense ramure que les enfants de Tyrhus et leur père avaient pris à la mamelle même de la mère et nourrissaient. Tyrhus était le maître des troupeaux du roi et son pouvoir de surveillance s'étendait au loin dans la campagne.

MC : passé romain-propriété

ref. 0114

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VII. 531-539

Texte. *Hic iuuenis primam ante aciem stridente sagitta,
natorum Tyrhi fuerat qui maximus, Almo,
sternitur ; haesit enim sub gutture uolnus et udae
uocis iter tenuemque inclusit sanguine uitam.
Corpora multa uirum circa seniorque Galaesus,
dum paci medium se offert, iustissimus unus
qui fuit Ausoniisque olim ditissimus aruis :
quinque greges illi balantum, quina redibant
armenta, et terram centum uertebat aratris.*

Trad. Là, au premier rang, le jeune Almon, l'aîné des fils de Tyrhus, est couché par terre sous une flèche stridente. La pointe cruelle est restée dans la gorge ; le sang a fermé l'humide chemin de la voix et arrêté le souffle de la vie. Autour de lui de nombreux hommes tombent, et le vieux Galésus au moment où il offrait sa pacifique médiation : il était le plus juste des Ausoniens et aucun d'eux n'était aussi riche en terres ; cinq troupeaux de brebis, cinq troupeaux de bœufs revenaient le soir dans ses étables ; et il retournait la terre avec cent charrues.

MC : passé romain-propriété

ref. 0115

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VII. 678-681

Texte. *Nec Praenestinae fundator defuit urbis,
Volcano genitum pecora inter agrestia regem
inuentumque focus omnis quem credidit aetas Caeculus.*

Trad. Le fondateur de la ville de Préneste n'a pas manqué d'accourir, ce roi que tous les âges ont cru fils de Vulcain, né parmi les champs et les troupeaux et trouvé sur un foyer, Céculus.

Divinité : Vulcain

MC : territoire = sacré ; passé romain-propriété ; lien agriculture-religion

ref. 0116

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VII. 793-802

Texte. *Insequitur nimbus peditum clipeataque totis
agmina densentur campis, Argivaque pubes
Auruncaeque manus, Rutuli ueteresque Sicani
et Sacrae acies et picti scuta Labici ;
qui saltus, Tiberine, tuos sacrumque Numici
litus arant Rutulosque exercent uomere collis
Circaeumque iugum, quis Iuppiter Anxurus aruis
praesidet et uiridi gaudens Feronia luco ;
qua Saturae iacet atra palus gelidusque per imas
quaerit iter uallis atque in mare conditur Ufens.*

Trad. Une nuée orageuse de fantassins le suit ; toute la plaine est remplie de bataillons en marche aux boucliers pressés : la jeunesse d'Argos, les troupes de Auronces, les Rutules, les anciens Sicanes, l'armée sacranienne, les Labices aux boucliers peints, et ceux qui labourent les vallées, ô Tibre, et le rivage sacré du Numicus et dont le soc travaille les collines des Rutules, le joug des monts circéens, les champs auxquels président Jupiter Anxurus et Féronie, fière du feuillage de son bois sacré : c'est là que s'étend le sombre marais de Satura et que le froid Ufens cherche sa route à travers les vallées profondes et se cache dans la mer.

Divinité : Jupiter

MC : protection-protecteur ; territoire = sacré ; passé romain-propriété

ref. 0117

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VIII. 172-189

Texte. « *Interea sacra haec, quando huc uenistis amici,
annua, quae differre nefas, celebrate fauentes
nobiscum et iam nunc sociorum adsuescite mensis.* »
Haec ubi dicta, dapes iubet et sublata reponi

*pocula gramineoque uiros locat ipse sedili
 praecipuomque toro et uillosi pelle leonis
 accipit Aenean solioque invitat acerno.
 Tum lecti iuuenes certatim araeque sacerdos
 uiscera tosta ferunt taurorum onerantque canistris
 dona laboratae Cereris Bacchumque ministrant.
 Vescitur Aeneas simul et Troiana iuuentus
 perpetui tergo bouis et lustralibus extis.
 Postquam exempta fames et amor compressus edendi,
 rex Euandrus ait : « Non haec sollemnia nobis,
 has ex more dapes, hanc tanti numinis aram
 uana superstitio veterumque ignara deorum
 inposuit : saeuis, hospes Troiane, periclis
 seruati facimus meritosque nouamus honores.*

Trad. « En attendant, puisque vous êtes venus ici en amis, célébrez d'un coeur favorable avec nous ce sacrifice annuel qu'il serait impie de différer ; et dès maintenant asseyez-vous aux tables de vos alliés. » Cela dit, il ordonne qu'on rapporte les plats et les coupes qui avaient été enlevés ; il place lui-même ses hôtes sur des sièges de gazon ; il prend Enée et, l'honorant d'un siège particulier recouvert de la peau velue d'un lion, il l'invite à s'asseoir sur un trône d'érable. Alors des jeunes gens choisis et le prêtre de l'autel s'empresment d'apporter les chairs rôties des taureaux et les corbeilles chargées des dons travaillés de Cérès ; et ils versent celui de Bacchus. Enée et la jeunesse troyenne mangent le dos d'un bœuf entier et les entrailles lustrales. Lorsqu'ils eurent satisfait leur faim et que leur appétit fut rassasié, le roi Evandre prit la parole : « Cette solennité, ce banquet traditionnel, cet autel élevé à une divinité considérable, ne nous ont pas été imposés par une vaine superstition et l'ignorance des anciens dieux. Nous avons été sauvés d'un affreux péril, mon hôte troyen, et rendant hommage à notre libérateur, nous instituons un nouveau culte.

Divinité : Cérès ; Bacchus

MC : hospitalité ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; rite de lustration ; éloge de l'Italie ; éloge du passé romain

ref. 0118

Auteur. Virgile
 Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
 Titre. "Enéide"
 RefInt. VIII. 203-211

Texte. *Alcides aderat taurosque hac uictor agebat
 ingentis, uallemque boues amnemque tenebant.
 At furiis Caci mens effera, nequid inausum
 aut intractatum scelerisue doliue fuisset,
 quattuor a stabulis praestanti corpore tauros
 auertit, totidem forma superante iuencas.
 Atque hos, nequa forent pedibus uestigia rectis,
 cauda in speluncam tractos uersisque uiarum
 indiciis raptos saxo occultabat opaco.*

Trad. Ce vainqueur conduisait par nos champs ses immenses taureaux ; et son troupeau s'était répandu dans la vallée et aux bords du fleuve. Mais Cacus dans ses accès de folie ne voulait pas qu'il y eût un crime, une ruse, que son audace n'eût pas tentés : il détourne de leurs

pâturages quatre magnifiques taureaux et autant de superbes génisses et, pour qu'on ne puisse suivre leurs empreintes directes, il les traîne par la queue vers sa caverne.

Divinité : Hercule

MC : passé romain-propriété ; vol ; intrusion du sauvage (risques) ; description du sauvage

ref. 0119

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VIII. 256-265
Texte. *Non tulit Alcides animis seque ipse per ignem
praecipiti iecit saltu, qua plurimus undam
fumus agit nebulaque ingens specus aestuat atra.
Hic Cacum in tenebris incendia uana uomentem
corripit in nodum complexus et angit inhaerens
elisos oculos et siccum sanguine guttur.
Panditur extemplo foribus domus atra reuolsis
abstractaeque boues abiurataeque rapinae
caelo ostenduntur, pedibusque informe cadauer
protrahitur.*

Trad. Alcide, dans sa rage, ne le supporta pas. D'un bond, la tête la première, il s'est jeté lui-même à travers le feu, là où la fumée roulait ses flots les plus épais et où l'immense caverne n'était qu'un bouillonnement de noires vapeurs. Cacus a beau vomir son incendie dans les ténèbres, Hercule le saisit, noue ses bras autour de lui, lui fait en le serrant saillir les yeux hors de la tête ; et sa gorge se dessèche de sang. Aussitôt la porte de la noire demeure est arrachée ; on l'ouvre ; les génisses soustraites, les rapines niées, se montrent au ciel ; et le hideux cadavre est traîné dehors par les pieds.

MC : vol ; protection-protecteur ; passé romain-propriété

ref. 0120

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VIII. 311-323
Texte. *Aeneas capiturque locis et singula laetus
exquirique auditque uirum monimenta priorum.
Tum rex Euandrus, Romanae conditor arcis :
« Haec nemora indigenae Fauni Nymphaeque tenebant
gensque uirum truncis et duro robore nata,
quis neque mos neque cultus erat, nec iungere tauros
aut componere opes norant aut parcere parto,
sed rami atque asper uictu uenatus alebat.
Primus ab aetherio venit Saturnus Olympo,
arma Iouis fugiens et regnis exsul ademptis.
Is genus indocile ac dispersum montibus altis
composuit legesque dedit Latiumque uocari
maluit, his quoniam latuisset tutus in oris.
Aurea quae perhibent, illo sub rege fuere*

*saecula : sic placida populos in pace regebat,
deterior donec paulatim ac decolour aetas
et belli rabies et amor successit habendi.*

Trad. Enée promenait sur tout le paysage des regards complaisants ; il en admirait la beauté captivante ; il demandait et entendait avec joie l'histoire de ce qui restait du passé. Et le roi Evandre, fondateur de la citadelle romaine, lui disait : « Ces bois, les Faunes et les Nymphes indigènes les occupaient et une race humaine née du tronc dur des chênes : elle n'avait ni règles morales ni culture ; elle ne savait ni mettre sous le joug les taureaux, ni amasser des provisions, ni ménager les biens acquis. Mais ils se nourrissaient du fruit des arbres et d'une pénible chasse. Le premier, Saturne vint de l'Olympe éthéré, fuyant la victoire de Jupiter, exilé privé de son royaume. Il rassembla ces hommes indociles et dispersés sur les hautes montagnes, leur donna des lois et choisit le nom de Latium pour le pays où il s'était caché (*latuisset*) en sûreté. On appelle âge d'or les siècles durant lesquels il fut roi : il gouvernait ainsi les peuples dans la tranquillité et la paix. Mais peu à peu à cet âge en succéda à un autre, terne et de métal moins pur, avec la rage de la guerre et la fureur de posséder. Alors une troupe d'Ausonie, des peuples de Sicile survinrent ; et la terre de Saturne changea plusieurs fois de nom.

Divinité : Saturne

MC : limite ; âge d'or ; arpentage = négatif ; éloge de l'Italie ; passé romain-propriété

ref. 0121

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VIII. 334-341
Texte. *Fortuna omnipotens et ineluctabile fatum
his posuere locis matrisque egere tremenda
Carmentis nymphae monita et deus auctor Apollo.
Vix ea dicta, dehinc progressus monstrat et aram
et Carmentalem Romani nomine portam
quam memorant, Nymphae priscum Carmentis honorem,
uatatis fatidicae, cecinit quae prima futuros
Aeneadas magnos et nobile Pallanteum.*

Trad. « Chassé de ma patrie, parcourant les mers lointaines, la toute puissante Fortune et l'inéluctable destinée m'ont fixé ici où me poussaient les ordres redoutables de ma mère, la nymphe Carmentis et le dieu qui l'inspirait, Apollon. » Il dit ; puis, en avançant, il montre l'autel et la porte que les Romains, en souvenir ont nommée Carmentale, antique honneur rendu à la nymphe Carmentis, la prophétesse dont les prédictions annoncèrent, les premières, l'avenir des grandes Enéades et la gloire de Pallantée.

Divinité : Apollon

MC : terre promise

ref. 0122

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VIII. 342-358
Texte. *Hinc lucum ingentem, quem Romulus acer asylum*

*rettulit, et gelida monstrat sub rupe Lupercal,
 Parrhasio dictum Panos de more Lycaei.
 Nec non et sacri monstrat nemus Argileti
 testaturque locum et letum docet hospitis Argi.
 Hinc ad Tarpeiam sedem et Capitolia ducit,
 aurea nunc, olim siluestribus horrida dumis.
 Iam tum religio pauidos terrebat agrestis
 dira loci, iam tum silvam saxumque tremebant.
 « Hoc nemus, hunc » inquit « frondoso vertice collem
 (quis deus incertum est) habitat deus ; Arcades ipsum
 credunt se uidisse Iouem, cum saepe nigram
 aegida concuteret dextra nimbosque cieret.
 Haec duo praeterea disiectis oppida muris,
 reliquias ueterumque uides monimenta uirorum.
 Hanc Ianus pater, hanc Saturnus condidit arcem ;
 Ianiculum huic, illi fuerat Saturnia nomen. »*

Trad. Puis il montre le vaste bois sacré que l'impétueux Romulus appela Asyle, et sous la roche glacée le Lupercal ainsi nommé de Pan Lycéen, selon la mode arcadienne. Il leur montre encore le bois sacré d'Argilète, prend le lieu à témoin et raconte la mort (*letum*) de son hôte, Argus. Puis il les conduit à la roche Tarpéienne et au Capitole, aujourd'hui étincelant d'or, jadis hérissé de ronces et de broussailles. Déjà les pâtres craintifs y éprouvaient une terreur superstitieuse ; déjà cette forêt et cette roche les faisaient trembler. « Ce bois, dit-il, cette colline à la verte crête sont habités par un dieu. Lequel ? On ne sait. Les Arcadiens croient y avoir vu Jupiter en personne, souvent, secouant de sa droite la noire égide et rassemblant les nuages. Tu vois maintenant les ruines dispersées de ces deux fortifications : ce sont les restes de monuments d'autrefois. Celle-ci fut élevée par le divin Janus, celle-là par Saturne. La première s'appelait Janicule ; la seconde, Saturnie. »

Divinité : Jupiter, Janus, Saturne, Pan

MC : éloge de l'Italie ; éloge du site de Rome ; éloge du passé romain ; éloge de la rusticité

ref. 0123

Auteur. Virgile
 Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
 Titre. "Enéide"
 RefInt. VIII. 359-368
 Texte. *Talibus inter se dictis ad tecta subibant
 pauperis Euandri passimque armenta uidebant
 Romanoque foro et lautis mugire Carinis.
 Vt uentum ad sedes : « Haec » inquit, « limina victor
 Alcides subiit, haec illum regia cepit.
 Aude, hospes, contemnere opes et te quoque dignum
 finge deo rebusque ueni non asper egenis. »
 Dixit et angusti subter fastigia tecti
 ingentem Aenean duxit stratisque locauit
 effultum foliis et pelle Libystidis ursae.
 Nox ruit et fuscis tellurem amplectitur alis.*

Trad. En parlant ainsi ils s'approchaient de la demeure du pauvre Evandre ; et ça et là, ils voyaient de grands troupeaux mugir sur le forum romain et dans le riche quartier des Carènes. Lorsqu'ils arrivèrent à la maison : « Alcide, après sa victoire, dit-il a franchi ce seuil ; ce

palais l'a reçu. Prends sur toi mon hôte, de mépriser les richesses ; toi aussi montre-toi digne d'un dieu ; entre et soit indulgent à notre pauvreté. » Il dit, et dans son étroite demeure il introduisit le grand Enée et il lui offrit pour se coucher un lit de feuillage et la peau d'une ourse de Libye.

MC : éloge de la rusticité ; éloge de l'Italie ; éloge du site de Rome ; éloge du passé romain

ref. 0124

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VIII. 541-545

Texte. *Haec ubi dicta dedit, solio se tollit ab alto
et primum Herculeis sopitas ignibus aras
excitat hesternumque larem paruosque penatis
laetus adit ; mactat lectas de more bidentis
Euandrus pariter, pariter Troiana iuuentus.*

Trad. Cela dit, il descend de son trône élevé et commence par réveiller sur des autels assoupis les feux d'Hercule, et joyeux il aborde le dieu Lare et les humbles Pénates de la veille. Et tous immolent des brebis choisies selon l'usage, aussi bien Evandre que la jeunesse troyenne.

Divinité : dieu Lare ; Pénates ; Hercule

MC : protection-protecteur ; rite agraire ; hospitalité ; éloge de la rusticité ; éloge de l'Italie ; éloge du passé romain

ref. 0125

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VIII. 568-571

Texte. *non ego nunc dulci amplexu diuellerer usquam,
nate, tuo, neque finitimo Mezentius umquam
huic capiti insultans tot ferro saeua dedisset
funera, tam multis uiduasset ciuibus urbem.*

Trad. Alors aucune violence ne m'enlèverait à tes doux embrassements mon fils ; et jamais Mézence m'insultant, moi son voisin, n'eût fait avec son épée tant de cruelles funérailles et n'eût dépeuplé la ville de tous ces citoyens.

MC : hospitalité (+relations de voisinage) ; passé romain-propriété

ref. 0126

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Bellessort A. trad., Goelzer H. ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1956
Titre. "Enéide"
RefInt. VIII. 600-602

Texte. *Silvano fama est ueteres sacrasse Pelasgos,
aruorum pecorisque deo, lucumque diemque,
qui primi finis aliquando habuere Latinos.*

Trad. le bruit court que les vieux Pélasges, qui jadis occupèrent les premiers confins du Latium, consacrèrent ce bois et un jour par an à Silvain, dieu des guérets et du bétail.

Divinité : Silvain

MC : divinité champêtre ; divinité protectrice

ref. 0127

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Perret J. trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002

Titre. "Enéide"

RefInt. IX. 267-274

Texte. *Si uero capere Italiam sceptrisque potiri
contigerit uictori et praedae dicere sortem,
uidisti quo Turnus equo, quibus ibat in armis
aureus : ipsum illum, clipeum cristasque rubentis
excipiam sorti, iam nunc tua praemia, Nise.
Praeterea bis sex genitor lectissima matrum
corpora captiuosque dabit suaque omnibus arma,
insuper his campi quod rex habet ipse Latinus.*

Trad. Mais si le destin m'accorde de prendre d'Italie, d'en saisir le sceptre en vainqueur, de distribuer les prises de guerre, tu as vu le cheval que montait Turnus, les armes sous lesquelles il allait brillant d'or ; oui ce cheval, son bouclier aussi, ses aigrettes rouges, je les excepterai au tirage ; dès maintenant Nisus, ils sont ta récompense. En plus, mon père te donnera en toute propriété douze des plus nobles femmes, et autant de prisonniers avec leurs armes, et encore ce domaine que le roi Latinus possède personnellement.

MC : terre promise ; passé romain-propriété ; conflit autour de la propriété

ref. 0128

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Perret J. trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002

Titre. "Enéide"

RefInt. X. 561-564

Texte. *Protinus Antaeum et Lucam, prima agmina Turni,
persequitur fortemque Numam fuluomque Camertem,
magnanimo Volcente satum, ditissimus agri
qui fuit Ausonidum et tacitis regnauit Amyclis.*

Trad. D'un seul élan, il [Enée] poursuit Antée et Lucas, au premier rang des bataillons de Turnus, le valeureux Numa, le fauve Camers, fils du magnanime Volcens, le plus riches de terres qui fut en Ausonie, roi en son temps de la silencieuse Amyclée.

MC : passé romain-propriété ; conflit autour de la propriété

ref. 0129

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Perret J. trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002

Titre. "Enéide"

RefInt. X. 739-741

Texte. *Ille autem exspirans : « Non me, quicumque es, inulto,
uictor, nec longum laetabere : te quoque fata*

prospectant paria atque eadem mox arua tenebis. »

Trad. Mais le mourrant : « je serai vengé ; qui que tu sois, mon vainqueur, tu ne te réjouiras pas longtemps ; toi aussi un semblable destin te guette et bientôt tu entreras en possession de la même terre. »

MC : passé romain-propriété ; conflit autour de la propriété

ref. 0130

Auteur. Virgile

Aut-Sec. Perret J. trad.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002

Titre. "Enéide"

RefInt. XI. 305-323

Texte. *Bellum importunum, ciues, cum gente deorum
inuictisque uiris gerimus, quos nulla fatigant
proelia nec uicti possunt absistere ferro.*

*Spem si quam adscitis Aetolum habuistis in armis,
ponite ; spes sibi quisque. Sed haec quam angusta uidetis ;
cetera qua rerum iaceant perculsa ruina :
ante oculos interque manus sunt omnia uestras.*

*Nec quemquam incuso : potuit quae plurima uirtus
esse, fuit ; toto certatum est corpore regni.*

*Nunc adeo, quae sit dubiae sententia menti
expediam et paucis (animos adhibete) docebo.*

*Est antiquos ager Tusco mihi proximus amni,
longus in occasum, finis super usque Sicanos ;*

*Aurunci Rutulique serunt et uomere duos
exercent collis atque horum asperrima pascunt.*

*Haec omnis regio et celsi plaga pinea montis
cedat amicitiae Teucrorum, et foederis aequas
dicamus leges sociosque in regna uocemus.*

Trad. "Citoyens, nous faisons une guerre sans issue contre des fils de dieux, des hommes invincibles que nul combat ne lasse et qui, même vaincus, ne peuvent déposer le fer. Si vous avez mis quelque espoir dans les armes des Etoliens appelés à nos côtés, il faut y renoncer. Le seul espoir qu'on ait, c'est soi-même. Mais vous voyez comme ici nous sommes serrés, et, quant au reste, dans quel écroulement ce reste s'est abattu : tout est là devant vos yeux et entre vos mains. Je n'accuse personne ; du courage, nous en avons eu, et à la limite du possible ; nous avons engagé dans la lutte toute la substance du royaume. Maintenant donc le parti où incline mon esprit partagé, je vais vous l'exposer, vous en instruire en peu de mots, prêtez-moi votre attention. Je possède une ancienne terre, toute proche du fleuve étrusque, elle s'allonge vers le couchant par-delà le pays des Sicanes ; des Auronces, des Rutules y sèment le grain, y fendent avec le soc des collines ingrates, dans les coins les plus âpres ils mènent leurs troupeaux. Toute cette région, la bande des pins sur le sommet de la montagne, donnons-la aux Troyens en échange de leur amitié, trouvons les termes d'un traité équitable, appelons-les dans nos royaumes à titre d'alliés : qu'ils s'y installent s'ils le désirent tant, et y fondent une ville."

MC : terre promise ; passé romain-propriété ; conflit autour de la propriété ; limite ; hospitalité (+relations de voisinage)

ref. 0131

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Perret J. trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002
Titre. "Enéide"
RefInt. XI. 493-497

Texte. *tandem liber equos campoque potitus aperto
aut ille in pastus armentaque tendit equarum
aut adsuetus aquae perfundi flumine noto
emicat arrectisque fremitu ceruicibus alte
luxurians, luduntque iubae per colla, per armos.*

Trad. Ainsi, lorsque tous liens rompus, enfin libre, en possession de la plaine sans limite, un cheval a fui son enclos, il court vers les pâtis et vers la troupe des cavales ou, coutumier de se baigner dans l'eau d'un fleuve familier, bondit comme une flamme, redresse haut sa tête, hennit, ivre de ses excès ; sur son col, sur ses épaules sa crinière joue.

MC : limite

ref. 0132

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Perret J. trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002
Titre. "Enéide"
RefInt. XII. 197-201

Texte. « *Haec eadem, Aenea, terram mare sidera, iuro
Latoniaeque genus duplex Ianumque bifrontem
uimque deum infernam et duri sacraria Ditis ;
audiat haec genitor, qui foedera fulmine sancit.
Tango aras, medios ignis et numina testor :
nulla dies pacem hanc Italiam nec foedera rumpet,
quo res cumque cadent ; nec me uis ulla uolentem
auertet, non, si tellurem effundat in undas
diluuio miscens caelumque in Tartara soluat, [...] »
*Talibus inter se firmabant foedera dictis
conspectu in medio procerum. Tum rite sacratas
in flammam iugulant pecudes et uiscera uiuis
eripiunt cumulantque oneratis lancibus aras.**

Trad. Sur ces mêmes conventions, Enée, je m'engage moi-même devant la terre, la mer, les astres, les deux enfants de Latone, Janus au double front, la force infernale des dieux, les sanctuaires de Dis l'impitoyable. Que le Père entende ces paroles, lui qui de sa foudre sanctionne les traités. Je touche ces autels, j'atteste ces feux placés entre nous, ces puissances divines : aucun jour, du côté des italiens, ne rompera cette paix ni ce traité, quoi qu'il arrive ; moi-même, aucune force n'en détournera mon vouloir, dut-elle emporter la terre dans les flots en les mêlant par un déluge ou fondre le ciel dans le Tartare. [...] Telles étaient les paroles par lesquelles l'un et l'autre ils scellaient le traité, à la vue des premiers de leurs peuples. Alors ils égorgent au-dessus de la flamme les bêtes rituellement consacrées, ils arrachent les entrailles encore vives et accumulent sur les autels des plateaux lourdement chargés."

MC : terre promise ; mélange droit divin droit humain

ref. 0133

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Perret J. trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002
Titre. "Enéide"
RefInt. XII. 468-478

Texte. *Hoc concussa metu mentem Iuturna uirago
aurigam Turni media inter lora Metiscum
excudit et longe lapsum temone reliquit :
ipsa subit manibusque undantis flectit habenas,
cuncta gerens, uocemque et corpus et arma Metisci.
Nigra uelut magnas domini cum diuitis aedis
peruolat et pinnis alta atria lustrat hirundo,
pabula parua legens nidisque loquacibus escas,
et nunc porticibus uacuis, nunc umida circum
stagna sonat : similis medios Iuturna per hostis
fertur equis rapidoque uolans obit omnia curru.*

Trad. Vivement effrayée devant cette menace, la virile Juturne jette à bas parmi ses rênes le cocher de Turnus, Métiscus ; tombé loin du timon, elle l'a laissé par derrière ; elle-même prend sa place, saisît, manoeuvre les guides ondoyantes, ayant toute l'apparence, la voix, le corps et les armes de Métiscus. Comme une noire hirondelle vole à travers la vaste demeure d'un riche propriétaire, parcourt à tire-d'aile les hautes salles en quête de petites proies, pâture de sa nichée babillarde, tantôt on l'entend sous les portiques déserts, tantôt autour des frais bassins : ainsi, Juturne au milieu des ennemis passe avec ses chevaux ; sur son char rapide, elle vole, elle est partout.

Divinité : Juturne

MC : passé romain-propriété

ref. 0134

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Perret J. trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002
Titre. "Enéide"
RefInt. XII. 516-520

Texte. *hic fratres Lycia missos et Apollinis agris
et iuuenem exosum nequiquam bella Menoeten,
Arcada, piscosae cui circum flumina Lerna
ars fuerat pauperque domus nec nota potentum
munera conductaque pater tellure serebat.*

Trad. Turnus s'en prend aux frères venus de la Lycie et des champs d'Apollon, et à un homme que ne sauva point sa haine de la guerre, Ménétès, – un Arcadien qui avait eut son gagne-pain aux courants poissonneux de Lerne, une pauvre maison ; il ignorait les travaux des puissants, son père ensemençait un terrain de louage.

MC : passé romain-propriété ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; territoire = sacré ; propriété foncière = patrimoine ; acquisition d'une propriété

ref. 0135

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Perret J. trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002
Titre. "Enéide"
RefInt. XII. 766-783

Texte. *Forte sacer Fauno foliis oleaster amaris
hic steterat, nautis olim uenerabile lignum,
seruati ex undis ubi figere dona solebant
Laurenti diuo et uotas suspendere uestis ;
sed stirpem Teucris nullo discrimine sacrum
sustulerant, puro ut possent concurrere campo.
Hic hasta Aeneae stabat, huc impetus illam
detulerat fixam et lenta radice tenebat.
Incubuit uoluitque manu conuellere ferrum
Dardanides teloque sequi quem prendere cursu
non poterat. Tum uero amens formidine Turnus
« Faune, precor, miserere » inquit « tuque optima ferrum
terra tene, colui vestros si semper honores,
quos contra Aeneadae bello fecere profanos. »
Dixit opemque dei non cassa in uota uocauit.
Namque diu luctans lentoque in stirpe moratus
uiribus haud ullis ualuit discludere morsus
roboris Aeneas.*

Trad. Il y avait eu là un arbre consacré à Faunus, un olivier sauvage aux feuilles amères, bois de tout temps vénérable aux marins : sauvés des flots, ils y fixaient leurs offrandes comme au dieu des Laurentes, y suspendaient leurs vêtements en acquit de leurs vœux. Mais les Troyens, sans le distinguer, avaient coupé ce tronc sacré pour que les adversaires eussent un champ net où s'affronter. La pique d'Enée était là, un jet impétueux l'y avait portée, fixée ; elle restait prisonnière d'une racine tenace. Le Dardanide se pencha en avant, voulut de sa main arracher le fer et atteindre avec cette arme l'homme qu'il ne pouvait saisir à la course. Mais alors Turnus, éperdu de terreur : "Faunus, je t'en prie, aie pitié, et toi. Terre, toute bonne, retiens ce fer, si toujours je vous ai rendu vos honneurs, ces honneurs qu'au contraire les Enéades ont profanés pour leur guerre." Il dit et son appel à l'aide du dieu ne fut pas vain. Car en dépit d'une longue lutte où Enée s'attarde auprès de cette souche rebelle, toute sa force fut incapable de desserrer la morsure du bois.

MC : territoire = sacré ; conflit autour de la propriété

ref. 0136

Auteur. Virgile
Aut-Sec. Perret J. trad.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 2002
Titre. "Enéide"
RefInt. XII. 894-907

Texte. *Ille caput quassans : « Non me tua feruida terrent
dicta, ferox ; di me terrent et Iuppiter hostis. »
Nec plura effatus saxum circumspicit ingens,
saxum antiquom ingens, campo quod forte iacebat,
limes agro positus, litem ut discerneret aruis.
Vix illud lecti bis sex ceruice subirent,*

*qualia nunc hominum producit corpora tellus :
ille manu raptum trepida torquebat in hostem
altior insurgens et cursu concitus heros.
Sed neque currentem se nec cognoscit euntem
tollentemque manu saxumue immane mouentem ;
genua labant, gelidus concreuit frigore sanguis.
Tum lapis ipse uiri, uacuum per inane uolutus
nec spatium euasit totum neque pertulit ictum.*

Trad. Mais lui, secouant la tête « tes bavardages ne m’effraient pas, sauvage ; se sont les dieux qui m’effrayent et Jupiter ennemi. » Sans en dire plus long, il remarque près d’eux une pierre énorme, une pierre antique, énorme, qui se trouvait là dans la plaine, borne dressée entre des champs pour établir distinctement le droit des possesseurs. A peine douze hommes à cette fin choisis la pourraient-ils charger sur leurs épaules, de ceux dont maintenant la terre produit les corps ; lui, l’arrache d’une main fiévreuse et il la faisait tournoyer contre son ennemi, se dressant de toute sa hauteur et dans l’élan de sa course, le héros. Mais qu’il coure, qu’il marche, il ne se reconnaît plus ou qu’il soulève la pierre colossale, essaie de lui imprimer un mouvement ; ses genoux chancellent, son sang glacé s’est figé de froid. Alors la pierre même qu’il tient en mains, roulant par l’air vide, n’acheva la distance ni ne porta le coup.

MC : conflit autour de la propriété ; propriété = sacré (explicite) ; limite

ref. 0137

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Epodes"
RefInt. I. 1-6

Texte. *Ibis Liburnis inter alta nauium,
amice, propugnacula,
paratus omne Caesaris periculum
subire, Maecenas, tuo.*

*Quid nos, quibus te uita si superstile
iucunda, si contra, grauis ?*

Trad. Tu iras, ami, sur nos liburnes, au milieu des hautes forteresses navales, prêt, ô Mécène, pour braver tous les périls de César, à te mettre en péril. Que faire, moi à qui la vie est douce si j’en jouis toi vivant et n’est, sans cela, qu’un fardeau ?

MC : relation poète-homme de pouvoir

ref. 0138

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Epodes"
RefInt. II. 1-17

Texte. « *Beatus ille qui procul negotiis,
ut prisca gens mortalium
paterna rura bobus exercet suis,
solutus omni fenore,
neque excitatur classico miles truci
neque horret iratum mare,
forumque uitat et superba ciuium*

*potentiorum limina.
Ergo aut adulta uitium propagiue
altas maritat populos,
aut in reducta ualle mugientium
prospectat errantis greges,
inutilisue falce ramos amputans
feliciores inserit,
aut pressa puris mella condii amphoris,
aut tondet infirmas ouis ;
uel, cum decorum mitibus pomis caput.*

Trad. « Heureux celui-là qui, loin des affaires, comme la race des mortels aux anciens âges travaille les champs de ses pères avec des bœufs à lui, libre de toute usure qui n'est point réveillé, soldat, par une sonnerie menaçante ; qui n'a pas à craindre les colères de la mer ; qui se garde du Forum et du seuil orgueilleux des citoyens puissants. Donc il marie les hauts peupliers avec les boutures adultes de la vigne ; ou bien il porte son regard, dans l'enfoncement d'une vallée, sur les troupeaux errants des bêtes mugissantes ; il émonde avec la serpe les rameaux stériles pour en greffer de plus féconds, ou il enferme dans des amphores bien propres le miel exprimé, ou il tond les faibles brebis.

MC : éloge du monde rural ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; propriété foncière = bonheur ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural

ref. 0139

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Epodes"
RefInt. II. 18-36

Texte. *Autumnus agris extulit,
ut gaudet insitiva decerpens pira
certantem et uuam purpurae,
qua muneretur te, Priape, et te, pater
Siluane, tutor finium.
Libet iacere modo sub antiqua ilice,
modo in tenaci gramine ;
labuntur altis interim ripis aquae,
queruntur in siluis auca,
fontesque lymphis obstrepunt manantibus,
somnos quod inuitet leuis.*

*At cum tonantis annus hibernus Iouis
imbres niuesque comparat,
aut trudit acris hinc et hinc multa cane
apros in obstantis plagas
aut amite leui rara tendit retia,
turdis edacibus dolos,
pauidumque leporem et aduenam laqueo gruem
iucunda captat praemia.*

Trad. ou bien, quand l'Automne dresse dans les champs sa tête parée de fruits savoureux, quelle joie pour lui de cueillir les poires greffées et un raisin rival de la pourpre pour vous en faire présent, à toi, Priape, à toi, Silvain, ô père, ô protecteur des limites. Il se plaît à

s'étendre tantôt sous une yeuse antique, tantôt sur un gazon dru. Cependant les eaux coulent entre des rives hautes, les oiseaux disent leur plainte dans les forêts, et les sources, de leurs ondes ruisselantes, font entendre un murmure qui appelle un sommeil sans lourdeur. Mais quand la saison hivernale de Jupiter tonnant amène pluies et neiges, il pousse d'ici et de là, avec force chiens, les sangliers fougueux contre l'obstacle des filets, ou bien, sur une perche lisse, il tend des rets aux larges mailles, pièges pour les grives voraces, ou bien, avec des lacs, il attrape le lièvre craintif et la grue passagère, agréable butin.

Divinité : Priape, Silvain

MC : éloge du monde rural ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; propriété foncière = bonheur ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; limite

ref. 0140

Auteur. Horace

Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967

Titre. "Epodes"

RefInt. II. 37-60

Texte. *Quis non malarum quas amor curas habet
haec inter obliuiscitur ?*

*Quodsi pudica mulier in partem iuuuet
domum atque dulcis liberos,*

Sabina qualis aut perusta solibus

pernicis uxor Apuli,

sacrum uetustis exstruat lignis focum

lassi sub aduentum uiri

claudensque textis cratibus laetum pecus

distenta siccet ubera

et horna dulci uina promeus dolio

dapes inemptas apparet,

non me Lucrina iuuerint conchylia

magisue rhombus aut scari,

siquos Eois intonata fluctibus

hiems ad hoc uertat mare,

non Afra auis descendat in uentrem meum,

non attagen Ionicus

iucundior, quam lecta de pinguissimis

oliua ramis arborum,

aut herba lapathi prata amantis et graui

maluae salubres corpori,

uel agna festis caesa Terminalibus

uel haedus ereptus lupo.

Trad. Quel homme, au milieu de ces plaisirs, n'oublie les soucis funestes que l'amour porte en lui ? Mais si une chaste épouse se chargeait, pour une part de la maison et des enfants chéris ; si, pareille à une Sabine ou à la femme, brûlée par le soleil, de l'Apulien agile, elle entassait du bois vieux dans le foyer sacré quand approcherait le retour de son mari fatigué ; si, enfermante entre les claies tressées ses brebis grasses, elle épuisait leurs mamelles distendues et, tirant de la douce jarre du vin de l'année, préparait un repas sans frais, non, les coquillages du Lucrin ne me donneraient pas plus de plaisir, ni le turbot, ni les scares, si la tempête tonnant sur les flots de l'Orient en détournait quelques-uns vers cette merci, non,

l'oiseau d'Afrique ni le francolin d'Ionie ne descendraient dans mon estomac plus agréablement que les olives cueillies sur les rameaux les plus féconds des arbres, que l'oseille herbeuse, amante des prés, ou la mauve, salutaire au corps souffrant, que l'agnelle immolée aux fêtes Terminales ou le chevreau arraché au loup.

MC : éloge du monde rural ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; propriété foncière = bonheur ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; foyer

ref. 0141

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Epodes"
RefInt. II. 61-70

Texte. « *Has inter epulas ut iuuat pastas ouis uidere properantis domum, uidere fessos uomerem inuersum boues collo trahentis languido positosque uernas, ditis examen domus, circum renidentis Lares.* »

Haec ubi locutus fenerator Alfius, iam iam futurus rusticus, omnem redegit Idibus pecuniam, quaerit Kalendis ponere.

Trad. « Au milieu de ces repas, quel plaisir de voir les brebis repues se hâter vers le logis, de voir les bœufs fatigués traîner d'un cou languissant le soc renversé, et les esclaves nés dans la riche maison, que peuple leur essaim, attablés autour des Lares resplendissants. » Aussitôt que, ayant ainsi parlé, l'usurier Alfius, si pressé de devenir campagnard, a eu fait rentrer aux Ides tout son argent, il en cherche le placement pour les Calendes.

Divinité : Les Lares

MC : éloge du monde rural ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; propriété foncière = bonheur ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; foyer ; ironie ; insatisfaction

ref. 0142

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Epodes"
RefInt. IV. 17-20

Texte. *Quid attinet tot ora nauium graui rostrata duci pondere contra latrones atque seruilem manum, hoc, hoc, tribuno militum ?*

Trad. Que sert de mener tant de pesants navires, avec le bec menaçant de leur proue, contre les pirates, contre une bande d'esclaves.

MC : guerre contre Sextus Pompée

ref. 0143

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Epodes"
RefInt. VII.

Texte. *Quo, quo scelesti ruitis ? aut cur dexteris
aptantur enses conditi ?*

*parumne campis atque Neptuno super
fusum est Latini sanguinis,*

non ut superbas inuidae Carthaginis

Romanus arces ureret,

intactus aut Britannus ut descenderet

sacra catenatus uia,

sed ut secundum nota Parthorum sua

urbs haec periret dextera ?

Neque hic lupis mos nec fuit leonibus

umquam nisi in dispar feris.

Furorne caecus an rapit uis acrior

an culpa ? responsum date.

Tacent, et albus ora pallor inficit

mentesque percussae stupent.

Sic est : acerba farta Romanos agunt

scelusque fraternae necis,

ut inmerentis fluxit in terram Remi

sacer nepotibus cruor.

Trad. Où vous ruez-vous, dans votre impiété ? Où ? pourquoi s'attachent-ils à vos mains, ces glaives naguère remis au fourreau ? Est-ce que les campagnes, est-ce que Neptune n'ont pas vu assez de sang latin ruisseler sur eux ? Et pourquoi ? pour que le Romain brûlât les citadelles orgueilleuses de la jalouse Carthage ? pour que le Breton, jusqu'ici vierge du joug, descendît, enchaîné, la Voie Sacrée ? non, mais pour que, selon les vœux des Parthes, cette ville pérît de sa propre main. Jamais, dans leur férocité, ni les loups ni les lions n'en usèrent ainsi, sinon contre une espèce différente. Est-ce une fureur aveugle, une force irrésistible qui vous entraînent, un mouvement coupable ? Répondez. Ils se taisent, une blême pâleur décolore leur visage, leurs âmes bouleversées sont dans la stupeur. Il est donc vrai : d'amères destinées poursuivent sur les Romains le meurtre impie d'un frère, depuis le jour où le sang innocent de Rémus a coulé sur la terre pour la malédiction de ses neveux.

MC : guerre contre Sextus Pompée ; intrusion du sauvage (risques)

ref. 0144

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Epodes"
RefInt. IX. 7-10

Texte. *ut nuper, actus cum freto Neptunius*

dux fugit ustis nauibus,

minatus urbi uincla, quae detraxerat

seruis amicus perfidis.

Trad. Ainsi avons nous fait naguère lorsque, chassé sur la mer, le chef fils de Neptune s'enfuit, ses navires en feu, lui qui menaçait la ville, des chaînes qu'il avait, en ami, ôtées à des esclaves perfides.

MC : guerre contre Sextus Pompée

ref. 0145

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Epodes"
RefInt. XIII.

Texte. *Horrida tempestas caelum contraxit et imbres
Nivesque deducunt louem ; nunc mare, nunc silvae
Threicio Aquilone sonant ; rapiamus, amici,
occasionem de die, dumque uirent genua
et decet, obducta soluaturs fronte senectus.
Tu uina Torquato moue consule pressa meo,
cetera mitte loqui ; deus haec fortasse benigna
reducet in sedem uice. Nunc et Achaemenio
perfundi nardo iuuat et fide Cyllenea
leuare diris pectora sollicitudinibus,
nobilis ut grandi cecinit Centaurus alumno :
« Inuicte mortalis dea nate puer Thetide,
te manet Assaraci tellus quam frigida parui
findunt Scamandri flumina, lubricus et Simois,
unde tibi reditum certo subtemine Parcae
rupere nec mater domum caerulea te reuehet.
Illic omne malum uino cantuque leuato,
deformis aegrimoniae dulcibus alloquiis. »*

Trad. La saison rude a rétréci le ciel ; les pluies et les neiges font descendre Jupiter ; tour à tour la mer et les forêts grondent sous l'Aquilon thrace. Saisissons, amis, l'occasion sur le jour présent, et, tant que nos genoux ont leur verdure, tant qu'il sied à notre âge que le pli de la vieillesse s'efface notre front obscurci. Toi, fais sortir un vin pressé sous Torquatus, le consul de ma naissance. Le reste abstiens-toi d'en parler : peut-être un dieu, par un généreux retour, remettra-t-il les choses en l'état. Aujourd'hui, il nous plaît de nous inonder du nard achéménien et d'alléger nos coeurs, au son des cordes cylléniennes, du poids des sinistres soucis. « C'était l'oracle du Centaure illustre à son élève de belle taille : Invincible enfant, fils mortel de la déesse Thétis, la terre d'Assaracus t'attend, que fendent le courant froid du petit Scamandre et le fuyant Simois. Mais le retour, les Parques à la trame immuable te l'ont coupé, et ta mère azurée ne te ramènera point dans ta patrie. Là-bas, donc, allège tous les maux par le vin et le chant, douces consolations du chagrin qui défigure. »

MC : bataille de Philippes (?)

ref. 0146

Source. Littéraire
Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Epodes"
RefInt. XVI. 17-20

Texte. *nulla sit hac potior sententia, Phocaeorum
uelut profugit execrata ciuitas
agros atque Lares patrios habitandaque fana
apris reliquit et rapacibus lupis.*

Trad. La décision à toutes préférable, c'est de faire comme la cité phocéenne dont les membres, après s'être liés par des exécutions, s'exilèrent de leurs champs et de leurs Lares paternels et laissèrent leurs temples pour habitation aux sangliers et aux loups rapaces.

Divinité : Lares

MC : foyer ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; conflit autour de la propriété ; atteintes à la propriété foncière

ref. 0147

Source. Littéraire

Auteur. Horace

Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967

Titre. "Epodes"

RefInt. XVI. 35-43

Texte. *Haec et quae poterunt reditus absciendere dulcis
eamus omnis execrata ciuitas
aut pars indocili melior grege ; mollis et exspes
inominata perpremat cubilia.*

*Vos, quibus est uirtus, muliebrem tollite luctum,
Etrusca praeter et uolate litora.*

*Nos manet Oceanus circumuagus ; arua, beata
petamus arua, diuites et insulas,
reddit ubi Cererem tellus inarata quotannis.*

Trad. Après ces exécutions, et toutes celles qui pourront nous couper le doux chemin du retour, partons, nous, la cité tout entière, ou, du moins, la portion des citoyens meilleure que le troupeau rebelle aux conseils : que celui-ci, énervé et sans espoir, foule jusqu'au bout ces repaires condamnés des augures. Mais vous qui avez un cœur viril, bannissez des plaintes des femme et volez par-delà les rivages étrusques. Oui nous, l'Océan qui erre autour du monde nous attend. Gagnons les campagnes, les riches campagnes, les Iles fortunées ; où la terre chaque année, rend à l'homme Cérès sans labour.

MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; privation de la propriété ; bataille de Philippes

ref. 0148

Auteur. Horace

Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1966

Titre. "Satires"

RefInt. I, I, 1-12

Texte. *Qui fit, Maecenas, ut nemo, quam sibi sortem
seu ratio dederit seu fors obiecerit, illa
contentus uiuat, laudet diuersa sequentis ?*

*« O fortunati mercatores ! » grauis annis
miles ait, multo iam fractus membra labore.*

Contra mercator nauim iactantibus Austris :

« Militia est potior. Quid enim ? concurritur ; horae

momento cita mors uenit aut uictoria laeta. »
Agricolam laudat iuris legumque peritus,
sub galli cantum consultor ubi ostia pulsat ;
ille, datis uadibus qui rure extractus in urbem est,
solos felices uiuentis clamat in urbe.

Trad. D'où vient, Mécène, que jamais l'homme, soit qu'un dessein raisonné lui ait fait choisir sa part, soit que le hasard l'ait jetée devant lui, ne vit content d'elle, que toujours il vante ceux dont la voie est différente ? « Bien-heureux les marchands ! » dit le soldat lourd d'années, les membres tout cassés par une longue fatigue. En revanche le marchand, sur son navire que ballottent les vents du Sud : « Le métier militaire vaut mieux ; car, enfin, on s'entre-choque, et, dans la faible durée d'une heure, vient une prompte mort ou une victoire fructueuse. » Le laboureur est vanté de l'homme versé dans la science du droit et des lois, quand celui-ci, vers l'heure où le coq chante, entend frapper à sa porte pour une consultation ; et cet autre, qu'une caution donnée arrache à son champ et amène à la ville, proclame qu'on n'a de bonheur qu'en vivant à la ville.

MC : éloge du monde rural ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; propriété foncière = bonheur ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; ironie ; insatisfaction

ref. 0149

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1966
Titre. "Satires"
RefInt. I, I, 49-51

Texte *Vel dic, quid referat intra*
naturae finis uiuenti, iugera centum an
mille aret ?

Trad Ou bien cela fait-il une différence, dis-moi, pour qui renferme sa vie dans les bornes de la nature, d'avoir cent arpents ou mille à labourer.

MC : éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité ; insatisfaction ; propriété foncière = patrimoine

ref. 0150

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1966
Titre. "Satires"
RefInt. I, III, 99-106

Texte. *Cum prorepserunt primis animalia terris,*
mutum et turpe pecus, glandem atque cubilia propter
unguibus et pugnibus, dein fustibus, atque ita porro
pugnabant armis quae post fabricauerat usus,
donec uerba, quibus uoces sensusque notarent,
nominaque inuenere. Dehinc absistere bello,
oppida coeperunt munire et ponere leges,
nequis fur esset, neu latro, neu quis adulter.

Trad. Lorsque les premiers vivants furent sortis en rampant de la terre encore nouvelle, bétail sans parole encore et hideux, ils se disputaient du gland et des tanières en luttant avec leurs ongles et leurs poings, puis avec des bâtons, et ainsi de suite, avec les armes qu'avait

plus tard fabriquées l'expérience : cela dura jusqu'au moment où ils eurent trouvé les verbes et les noms pour fixer les sons de leur voix et leurs idées ; alors, ils commencèrent ; à renoncer à la guerre, à fortifier des places, à établir des lois défendant à quiconque d'être voleur, brigand, adultère.

MC : vol ; passé romain-propriété

ref. 0151

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1966
Titre. "Satires"
RefInt. I, III, 111-117

Texte. *Iura inuenta metu iniusti fateare necesse est,
Tempora si fastosque iuelis euoluere mundi.
Nec natura potest iusto secernere iniquum,
diuidit ut bona diuersis, fugienda petendis ;
nec uincet ratio hoc, tantundem ut peccet idemque,
qui teneros caules alieni fregerit horti
et qui nocturnus sacra diuum legerit.*

Trad. La crainte de subir l'injuste a fait inventer le droit, tu es contraint d'en convenir si tu consens à dérouler la succession des temps et les fastes du monde. Non, la nature ne peut séparer le juste de l'injuste comme elle sépare ce qui est bon de ce qui ne l'est pas, ce qu'il faut fuir de ce qu'il faut rechercher ; et le raisonnement ne démontrera jamais que la faute soit également grave ni qu'elle soit la même si l'on brise des choux encore tendre dans le jardin d'autrui et si l'on vole de nuit les objets sacrés des dieux.

MC : vol ; passé romain-propriété

ref. 0152

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1966
Titre. "Satires"
RefInt. I, V, 27-29

Texte. *Huc uenturus erat Maecenas optimus atque
Cocceius, missi magnis de rebus uterque
legati, auersos soliti componere amicos.*

Trad. Là devaient venir l'excellent Mécène et Coccéius, envoyés tous deux en ambassade pour de grands intérêts et accoutumés à rapprocher des amis divisés.

MC : relation poète-homme de pouvoir

ref. 0153

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1966
Titre. "Satires"
RefInt. I. VI. 56-62

Texte. *Vt ueni coram, singultim pauca locutus
(infans namque pudor prohibebat plura profari),
non ego me claro natum patre, non ego circum
me Satureiano vectari rura caballo,*

*sed quod eram narro ; respondes, ut tuus est mos,
pauca ; abeo, et reuocas nono post mense iubesque
esse in amicorum numero.*

Trad. Quand je fus venu devant toi, alors, prononçant quelques mots entrecoupés, car la timidité, qui arrête la langue, m'empêchait d'en dire davantage, je ne me vante point d'être né d'un père illustre, ni de faire le tour de mes domaines porté sur un cheval de Saturium, mais j'explique ce que j'étais.

MC : éloge de la simplicité ; propriété position sociale ; propriété foncière = patrimoine

ref. 0154

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Satires"
RefInt. I. VIII. 1-7

Texte. *Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,
cum faber, incertus scamnum faceretne Priapum,
maluit esse deum ; deus inde ego, furum auiumque
maxima formido ; nam fures dextra coercet
obscenoque ruber porrectus ab inguine palus,
ast inportunas volucres in vertice harundo
terret fixa uetatque novis considerare in hortis.*

Trad. J'étais autrefois un tronc de figuier, bois sans valeur, lorsqu'un artisan, ne sachant ce qu'il allait faire de moi, un escabeau ou un Priape, se décida pour le dieu ; je suis dieu depuis lors, et grand épouvantail pour les voleurs et pour les oiseaux : les voleurs, mon bras droit les écarte, et aussi le pieu rouge qui se dresse, partant de mon aîne impudique ; mais les oiseaux impertinents, le roseau fixé au sommet de ma tête les effraie et les empêche de se poser dans les nouveaux jardins.

MC : vol ; protection-protecteur ; éloge de la simplicité (pauvreté) ; éloge de la rusticité

ref. 0155

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Satires"
RefInt. I. X. 42-43

Texte. *Pollio regum
facta canit pede ter percusso.*

Trad. Pollion chante les actions des rois dans le vers à triple mesure.

MC : relation poète-homme de pouvoir

ref. 0156

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Satires"
RefInt. I. X. 84-90

Texte. *Ambitione relegata te dicere possum,
Pollio, te, Messalla, tuo cum fratre, simulque
uos, Bibule et Serui, simul his te, candide Furni,*

*compluris alios, doctos ego quos et amicos
prudens praetereo quibus haec, sint qualiacumque,
adridere uelim, doliturus, si placeant spe
deterius nostra.*

Trad. Je puis, sans aucun esprit d'intrigue, te nommer, Pollion, toi aussi, Messalla, ainsi que ton frère ; vous, en même temps, Bibulus et Servius, et, avec ceux-ci, toi, sincère Furnius, et plusieurs autres, hommes savants et mes amis, que je passe sous silence, mais non par oubli : je voudrais qu'à tous ceux-là mes vers, tels qu'ils sont, pussent sourire ; et je serais malheureux s'ils leur plaisaient moins que je ne l'espère.

MC : relation poète-homme de pouvoir

ref. 0157

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Satires"
RefInt. II. I. 16-20

Texte. « *Attamen et iustum poteris et scribere fortem,
Scipiadam ut sapiens Lucilius.* »

Haud mihi dero

*cum res ipsa feret ; nisi dextro tempore, Flacci
uerba per attentam non ibunt Caesaris aurem,
cui male si palpere, recalcitrat undique tutus.*

Trad. Trébatius : Du moins pourrais-tu célébrer la justice et la force d'âme de César, comme le sage Lucilius a chanté le fils des Scipions.

Horace : « Je ne me ferai pas défaut à moi-même, quand l'occasion viendra s'offrir : mais, sauf au moment favorable, les paroles d'un Flaccus n'iront point s'insinuer dans l'oreille préoccupée de César : si on le caresse mal à propos, il se cabre, car il se garde de tout côté. »

MC : relation poète-homme de pouvoir

ref. 0158

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Satires"
RefInt. II. II. 112-136

Texte. *Quo magis his credas, puer hunc ego paruus Ofellum
integris opibus noui non latius usum*

*quam nunc accisis. Videas metato in agello
cum pecore et gnatis fortem mercede colonum,
« Non ego » narrantem a temere edi luce profesta
quicquam praeter holus fumosae cum pede pernae.
Ac mihi seu longum post tempus uenerat hospes
siue operum uacuo gratus cenuiua per imbrem
uicinus, bene erat non piscibus urbe petitis,
sed pullo atque haedo ; tunc pensilis uua secundas
et nux ornabat mensas cum duplice ficu.*

*Post hoc ludus erat culpa otare magistra
ac uenerata Ceres, ita culmo surgeret alto,
explicuit uino contractae seria frontis.*

« *Saeuiat atque nouos moueat Fortuna tumultus,
quantum hinc imminuet ? quanto aut ego parcius aut uos,
o pueri, nituistis, ut huc nouus incola uenit ?
Nam propriae telluris erum natura nec illum
nec me nec quemquam statuit ; nos expulit ille,
illum aut nequities aut uafri inscitia iuris,
postremum expellet certe uiuacior heres.
Nunc ager Vmbreni sub nomine, nuper Ofelli
dictus, erit nulli proprius, sed cedit in usum
nunc mihi, nunc alii. Quocirca uiuite fortes
fortiaque aduersis opponite pectora rebus. »*

Trad. Pour t'inspirer plus de confiance en ces leçons, sache que, petit enfant, j'ai vu moi-même cet Ofellus user de ses biens encore intacts avec autant de modération qu'il fait aujourd'hui du peu qui lui en reste. On peut le voir avec son bétail et ses enfants, devenu, dans son petit domaine mesuré pour un autre, vaillant cultivateur à gages : « Jamais, raconte-t-il, aux jours ouvrables, je n'ai mangé sans motif sérieux autre chose que des légumes avec le jarret d'un jambon fumé. Mais, s'il m'était arrivé un hôte longtemps attendu, si, libéré de mes travaux pendant la saison des pluies, j'avais un voisin pour aimable convive, nous nous régaliions, non point avec des poissons apportés de la ville, mais avec un poulet et un chevreau ; puis du raisin suspendu, des noix, des figues coupées en deux fournissaient le second service. Après cela, c'était un jeu de boire sans autre maître du festin que les fautes commises ; et les libations à Cérès, pour obtenir qu'elle dressât haut ses épis, déridaient les fronts contractés par les soucis. Que la Fortune soit cruelle et déchaîne de nouveaux orages, que pourra-t-elle retrancher de ces biens ? En sommes-nous, moi-même ou vous, enfants, moins luisants d'embonpoint depuis qu'un nouveau possesseur est venu ici ? Oui, la nature n'a institué personne maître d'une terre en toute propriété, ni lui, ni moi ni aucun autre. Il nous a chassés ; lui, l'inconduite, l'ignorance des subtilités du droit, à la fin tout au moins un héritier plus riche de vie le chassera. Maintenant le domaine est sous le nom d'Umbrenus il était naguère sous celui d'Ofellus ; il ne sera le bien propre de personne, mais l'usufruit en écherra tantôt à moi, tantôt à un autre. »

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de la tranquillité ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; atteintes à la propriété foncière ; conflit autour de la propriété ; mélange droit divin droit humain ; hospitalité (+relations de voisinage)

ref. 0159

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1966
Titre. "Satires"
RefInt. II. III. 176-184

Texte. « *Quare per diuos oratus uterque Penatis,
tu caue ne minuas, tu ne maius facias id
quod satis esse putat pater et natura coerces.
Praeterea, ne uos titillet gloria, iure
iurando obstringam ambo ; uter aedilis fueritue
uestrum praetor, is intestabilis et sacer esto ».
*In cicere atque faba bona tu perdasque lupinis,
latus ut in circo spatiere et aeneus ut stes,
nudus agris, nudus nummis, insane, paternis ?**

*Scilicet ut plausus, quos fert Agrippa, feras tu
astuta ingenuum uolpes imitata leonem.*

Trad. « C'est pourquoi, je vous en prie, l'un et l'autre, prenez garde, toi de diminuer, toi d'augmenter un bien que votre père estime suffisant et qui est dans les bornes de la nature. En outre, pour que le désir de la gloire ne vous chatouille point, je vous lirai tous les deux par un serment : que celui de vous qui serait édile ou préteur soit inapte à tester et maudit ». Quoi ! Tu irais perdre tes biens en pois chiches, en fèves et en lupins, pour te promener au large dans le Cirque et te dresser en bronze sur un piédestal, dépouillé, insensé, des terres de ton père, dépouillé de ses écus. Mais peut-être voudrais-tu enlever les mêmes applaudissements qu'Agrippa, toi, rusé renard imitant le lion généreux.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; limite (+borne) ; propriété foncière = patrimoine

ref. 0160

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Satires"
RefInt. II. VI. 1-15

Texte. *Hoc erat in uotis : modus agri non ita magnus,
hortus ubi et tecto uicinus iugis aquae fons
et paulum silvae super his foret. Auctius atque
di melius fecere. Bene est. Nil amplius oro,
Maia nate, nisi ut propria haec mihi munera faxis.
Si neque maiorem feci ratione mala rem
nec sum facturus uitio culpaue minorem,
si ueneror stultus nihil horum : « O si angulus ille
proximus accedat, qui nunc denormat agellum !
O si urnam argenti fors quae mihi monstret, ut illi,
thesauro inuento qui mercennarius agrum
illum ipsum mercatus arauit, diues amico
Hercule! » si quod adest, gratum iuuat, hac prece te oro.
« Pingue pecus domino facias et cetera praeter
ingenium, utque soles, custos mihi maximus adsis ! »*

Trad. C'était mon vœu : un domaine dont l'étendue ne serait pas trop grande, où il y aurait un jardin, une fontaine d'eau vive voisine de la maison, et, au dessus, un peu de bois. Les dieux ont mieux et plus largement fait les choses. C'est bien. Je ne demande rien de plus, fils de Maia, sinon que tu donnes à ces avantages la stabilité. Si je n'ai pas augmenté mon avoir par des procédés coupables, si je ne suis pas homme à le diminuer par ma mauvaise conduite ou par ma négligence, si je n'adresse aux dieux, dans ma déraison, aucune de ces prières : « Oh ! Si ce coin de terre, tout à côté d'ici, s'ajoutait à mon domaine, que maintenant il écorne ! Oh ! Si quelque hasard me faisait découvrir une urne pleine d'argent, comme à cet homme qui, travaillant un champ pour un salaire, y trouva un trésor, acheta la terre et la laboura désormais pour lui, devenu riche par l'amitié d'Hercule », si ma fortune présente me plaît et me suffit, voici la prière que je te fais : « Engraisse chez moi le bétail et tout le reste, sauf mon esprit et veille sur moi, selon ton habitude, comme un puissant gardien. »

MC : éloge du monde rural ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; propriété foncière = bonheur ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; patronage ; acquisition d'une propriété ; mélange droit divin droit humain

ref. 0161

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. I. XXII. 9-12

Texte. *Namque me silua lupus in Sabina,
dum meam canto Lalagen et ultra
terminum curis uagor expeditis,
fugit inermem.*

Trad. En effet, devant moi, dans la forêt sabine, comme je chantais ma Lalagé et que, débarrassé de soucis je me fourvoyais hors des limites, un loup a fui, et j'étais sans arme.

MC : intrusion du sauvage (risques) ; description du sauvage ; limite

ref. 0162

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. I. XXXV. 1-6

Texte « *O diua, gratum quae regis Antium,
praesens uel imo tollere de gradu
mortale corpus uel superbos
uertere funeribus triumphos,
te pauper ambit sollicita prece ruris colonus.* »

Trad. O déesse qui gouvernes l'aimable Antium, toi dont l'intervention élève du plus bas degré un être mortel ou change en funérailles les triomphes orgueilleux c'est toi qu'entourent d'une prière inquiète le pauvre colon dans la campagne.

Divinité : La Fortune

MC : protection-protecteur ; calamités agricoles (risques)

ref. 0163

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. II. VII. 9-14

Texte. *Tecum Philippos et celerem fugam
sensi relictam non bene parmula,
cum fracta uirtus et minaces
turpe solum tetigere mento ;
sed me per hostis Mercurius celer
denso pauentem sustulit aere.*

Trad. Avec toi j'ai connu Philippes, et la fuite rapide, ayant sans gloire abandonné mon petit bouclier, lorsque la valeur eut été brisée et que les visages menaçants eurent touché du menton un sol indigne. Mais moi, l'agile Mercure m'enleva, effrayé, à travers les ennemis, sous un nuage opaque.

MC : bataille de Philippes

ref .0164

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. II. XIII. 1-12

Texte. *Ille et nefasto te posuit die,
quicumque primum, et sacrilega manu
produxit, arbos, in nepotum perniciem obprobriumque pagi ;
illum et parentis crediderim sui
fregisse ceruicem et penetralia
sparsisse nocturno cruore
hospitis, ille uenena Colcha
et quidquid usquam concipitur nefas
tractauit, agro qui statuit meo
te, triste lignum, te, caducum
in domini caput inmerentis.*

Trad. Celui-là, quel qu'il soit, qui te planta le premier, t'a planté en un jour néfaste et il t'a fait croître, ô arbre, d'une main sacrilège pour la perte de ses neveux et l'opprobre du hameau ; celui-là, je le croirais, avait broyé la nuque de son propre père et souillé, la nuit, du sang d'un hôte le sanctuaire de ses Pénates, celui-là mit la main aux poisons de la Colchide et à toutes les horreurs qui se peuvent, en quelque endroit, concevoir, celui qui t'a dressé dans mon champ, bois de malheur, fait pour tomber sur la tête d'un maître innocent.

MC : foyer ; hospitalité ; calamités agricoles (risques)

ref. 0165

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. II. XV. 1-2

Texte. *Iam pauca aratro iugera regiae
moles relinquunt.*

Trad. Voici que nos constructions royales ne vont laisser à la charrue que peu d'arpents.

MC : atteintes à la propriété foncière ; passé romain-propriété ; critique du délaissement de l'agriculture ; passé romain-propriété ; conflit autour de la propriété ; insatisfaction

ref. 0166

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. II. XV. 10-20

Texte. *Non ita Romuli
praescriptum et intonsi Catonis
auspiciis ueterumque norma.
Priuatus illis census erat breuis,
commune magnum ; nulla decempedis
metata priuatis opacam
porticus expiebat Arcton,*

*nec fortuitum spernere caespitem
leges sinebant, oppida publico
sumptu iubentes et deorum
templa nouo decorare saxo.*

Trad. Tels n'étaient point les usages prescrits sous les auspices de Romulus et de l'hirsute Caton et par la règle des anciens. Les particuliers, chez ceux-là, avaient un cens vite décompté, la fortune publique était grande ; la perche de dix pieds ne mesurait chez les particuliers nul portique recevant l'ombre que donne l'Ourse ; et les lois défendaient de mépriser un gazon ramassé au hasard, réservant l'usage nouveau de la pierre pour orner aux frais du trésor les villes et les temples des dieux.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge du passé romain ; atteintes à la propriété foncière ; agriculture commune ; critique du non respect de la justice ; critique du délaissement de l'agriculture ; propriété foncière = patrimoine ; passé romain (lointain)-propriété

ref. 0167

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. II. XVI. 37-40

Texte. *mihi parua rura et
spiritum Graiae tenuem Camenae
Parca non mendax dedit et malignum
spernere uolgens.*

Trad. pour moi, un petit domaine et le souffle délicat de la Camène grecque, voilà ce que m'a donné la Parque véridique, avec le dédain du vulgaire malveillant.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; mélange droit divin droit humain ; propriété foncière = bonheur

ref. 0168

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. II. XVIII. 5-14

Texte *neque Attali
ignotus heres regiam occupauit,
nec Laconicas mihi
trahunt honestae purpuras clientae.
At fides et ingeni
benigna uena est pauperemque diues
me petit ; nihil supra
deos lacesso nec potentem amicum
largiora flagito,
satis beatus unicus Sabinis.*

Trad. je n'ai pas, héritier inconnu d'Attale, pris possession de son palais, et des clientes bien nées ne tissent point pour moi de pourpres laconiennes : mais j'ai de la loyauté, mais la veine de mon esprit est féconde et, pauvre, je suis recherché du riche : je ne harcèle les dieux

d'aucun autre souhait, je ne réclame point à mon puissant ami de plus larges dons, heureux assez de mon seul domaine sabin.

Divinité : les dieux

MC : patronage ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; propriété foncière = bonheur

ref. 0169

Auteur. Horace

Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967

Titre. "Odes"

RefInt. II. XVIII 17-32

Texte. *tu secanda marmora
locas sub ipsum funus et sepulcri
inmemor struis domos
marisque Bais obstrepentis urges
summouere litora,
parum locuples continente ripa.
Quid quod usque proximos
reuellis agri terminos et ultra
limites clientium
salis auarus ? pellitur paternos
in sinu ferens deos
et uxor et uir sordidosque natos.
Nulla certior tamen
rapacis Orci fine destinata
aula diuitem manet erum.*

Trad. Toi, tout près du tombeau, tu fais tailler des marbres à l'entreprise, et, sans songer à ton sépulcre, tu bâtis des maisons, tu t'acharnes à reculer les bords de la mer qui gronde devant Baïes, t'estimant trop peu riche de n'avoir que la terre ferme du rivage. Mais que dis-je ? N'arraches-tu pas, sans discontinuer, les bornes des champs contigus aux tiens, ton avarice ne saute-t-elle point par-dessus les limites de tes clients ? on les expulse, femme et mari, portant dans un pli de leur robe les dieux de leurs pères et leurs enfants en haillons. Et cependant, pas plus qu'eux, le riche propriétaire n'a l'assurance de trouver, où a été marqué le terme de l'avidé Orcus, un palais qui l'attend.

MC : patronage ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; conflit autour de la propriété ; insatisfaction ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; arpentage = négatif ; foyer ; limite (+borne) ; acquisition d'une propriété ; hospitalité (+relations de voisinage)

ref. 0170

Auteur. Horace

Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967

Titre. "Odes"

RefInt. III. I. 33-37

Texte. *Contracta pisces aequora sentiunt
iactis in altum molibus : huc frequens
caementa demittit redemptor
cum famulis dominusque terrae
fastidiosus : sed Timor et Minae
scandunt eodem quo dominus.*

Trad. Les poissons sentent les plaines liquides se rétrécir sous les blocs jetés dans la haute mer : pour y précipiter les pierres brutes s'empresse une foule, entrepreneur, ouvriers, avec le maître qui a pris la terre en dégoût.

MC : critique du délaissement de l'agriculture

ref. 0171

Auteur. Horace

Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967

Titre. "Odes"

RefInt. III. XVIII. 1-16

Texte. *Faune, Nympharum fugientum amator,
per meos finis et aprica rura
lenis incedas abeasque paruis
aequus alumnis,
si tener pleno cadit haedus anno
larga nec desunt Veneris sodali
uina craterae, uetus ara multo
fumat odore.*

*Ludit herboso pecus omne campo,
cum tibi Nonae redeunt Decembres,
festus in pratis uacat otioso*

cum boue pagus ;

*inter audacis lupus errat agnos,
spargit agrestis tibi silua frondes,
gaudet inuisam pepulisse fossor
ter pede terram.*

Trad. Faunus, amoureux des Nymphes qui te fuient, viens parcourir mon domaine et mes champs ensoleillés, bienveillant quand tu arrives et, quand tu t'en vas, favorable aux petits nourrissons, si, l'année révolue, un tendre chevreau tombe pour le camarade de Vénus si pour lui des flots de vin ne manquent pas au cratère, si l'autel antique fume d'une profusion de parfums. Tout le bétail joue dans la plaine herbeuse quand pour toi reviennent les nones de décembre, en fête, tout le hameau se repose dans les prés, avec le bœuf inoccupé ; le loup se promène au milieu des agneaux enhardis ; pour toi la forêt fait pleuvoir ses feuillages agrestes, et l'ouvrier des champs se réjouit de frapper du pied trois fois la terre délestée.

Divinité : Faunus

MC : rite agraire ; propriété foncière = bonheur ; mélange droit divin droit humain ; éloge du monde rural ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; éloge de la nature ; éloge de l'Italie ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; patronage ; intrusion du sauvage

ref. 0172

Auteur. Horace

Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967

Titre. "Odes"

RefInt. III. XXII 1-8

Texte. *Montium custos nemorumque, uirgo, quae laborantis utero puellas ter uocata audis adimisque leto, diua triformis, imminens uillae tua pinus esto, quam per exactos ego laetus annos verris obliquom meditantis ictum sanguine donem.*

Trad. Gardienne des montagnes et des bois, vierge qui, trois fois invoquée, entends les jeunes femmes dans les douleurs de l'enfantement et les arraches à la mort, déesse à la triple forme, que le pin qui domine ma villa te soit consacré, pour que, à chaque fin d'année, je vienne, joyeux, l'arroser du sang d'un verrat qui, déjà, s'exerçait à des coups obliques.

Divinité : Diane

MC : protection-protecteur ; rite de lustration (?) ; bonheur

ref. 0173

Auteur. Horace

Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967

Titre. "Odes"

RefInt. III. XXIII. 1-20

Texte. *Caelo supinas si tuleris manus
nascente luna, rustica Phidyle,*

si ture placaris et horna

fruge Lares auidaue porca

nec pestilentem sentiet Africum

fecunda uitis nec sterilem seges

robiginem aut dulces alumni

pomifero grave tempus anno.

Nam quae niuali pascitur Algido

deuota quercus inter et ilices

aut crescit Albanis in herbis

uictima, pontificum securis

ceruice tinguet ; te nihil attinet

temptare multa caede bidentium

paruos coronantem marino

rore deos fragilique myrto.

Inmunis aram si tetigit manus,

non sumptuosa blandior hostia,

molluiit aversos Penatis

farre pio et saliente mica.

Trad. Si tu élèves et renverses tes mains vers le ciel quand renaît la lune, rustique Phidylé, si tu te rends tes Lares propices avec de l'encens, du grain de l'année et une truie vorace, ta vigne féconde ne sentira point l'Africus empoisonné, ni tes épis, la nielle stérilisante, ni tes doux nourrissons, l'heure malsaine de la saison des fruits. Car la bête qui paît, victime promise, sur l'Albide neigeux, parmi les chênes et les yeuses, ou grandit dans les herbages albains, teindra la hache des pontifes de son cou sanglant ; mais toi, ce n'est pas ton affaire de massacrer force bêtes dans leur deuxième année pour solliciter les humbles dieux que tu couronnes de romarin et de myrte cassant. Si une main qui n'a rien à expier a touché l'autel, elle a pu, sans qu'une victime somptueuse l'eût rendue plus agréable, apaiser des Pénates hostiles avec un froment pieux et un grain de sel pétillant.

Divinité : Lares ; Pénates

MC : rite de lustration ; rite de protection des récoltes ; rite agraire ; foyer ; protection-protecteur ; éloge du monde rural (à travers la description d'un rite agraire) ; éloge de la

simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; difficulté du travail agricole ; calamités agricoles (risques)

ref. 0174

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. III. XXIV. 9-16

Texte. *Campestres melius Scythae,
quorum plaustra uagas rite trahunt domos,
uiuunt et rigidi Getae,
inmetata quibus iugera liberas
fruges et Cererem ferunt
nec cultura placet longior annua
defunctumque laboribus
aequali recreat sorte vicarius.*

Trad. Meilleure est la vie des Scythes habitants des steppes, dont c'est la coutume nationale de traîner sur des chariots leurs maisons errantes, meilleure celle des Gètes austères, pour qui des arpents ignorant le partage portent des moissons libres et une libre Cérès, et à qui il ne plaît point de cultiver plus d'un an, mais que relève, au bout de leurs travaux, un successeur recevant tâche égale.

MC : nomadisme ; agriculture commune ; arpentage = négatif

ref. 0175

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. III. XXIX. 21-24

Texte. *iam pastor umbras cum grege languido
riuomque fessus quaerit et horridi
dumeta Siluani, caretque
ripa uagis taciturna uentis.*

Trad. Déjà le berger, avec son troupeau languissant, cherche, fatigué, l'ombre, et le ruisseau, et les buissons du broussailleux silvain ; et la rive silencieuse ne sent plus errer les vents.

MC : description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; éloge du monde rural ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de la tranquillité ; limite (+borne) ; éloge de la nature ; repos

ref. 0176

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. IV. V. 17-24

Texte. *Tutus bos etenim rura perambulat,
nutrit rura Ceres almaque Faustitas,
pacatum uolitant per mare nauitae,
culpari metuit fides,*

*nullis polluitur casta domus stupris,
mos et lex maculosum edomuit nefas,
laudantur simili prole puerperae,
culpam poena premit comes.*

Trad. Oui, par toi, le bœuf peut, sans danger, aller et venir dans les campagnes ; les campagnes ont, pour les nourrir, Cérès et la Félicité bienfaisante ; sur la mer pacifiée volent en tous sens les marins ; la bonne foi ne veut pas être soupçonnée ; nul commerce impur ne salit la chasteté du foyer ; la coutume et la loi ont eu raison des souillures criminelles, on loue les accouchées d'avoir des enfants ressemblant à leurs pères ; la faute à la peine pour compagne attachée à ses pas.

Divinité : Cérès ; Félicité

MC : protection-protecteur ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; éloge du monde rural ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; foyer ; éloge du passé romain ; monde rural = justice = vertu

ref. 0177

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Odes"
RefInt. IV. V. 25-36

Texte. *Quis Parthum paueat, quis gelidum Scythen,
quis Germania quos horrida parturit
fetus incolumi Caesare ? quis ferae
bellum curet Hiberiae ?*

*Condit quisque diem collibus in suis
et uitem uiduas ducit ad arbores ;
hinc ad uina redit laetus et alteris
te mensis adhibet deum ;
te multa prece, te prosequitur mero
defuso pateris et Laribus tuum
miscet numen, uti Graecia Castoris
et magni memor Herculis.*

Trad. Qui redouterait le Parthe, le Scythe transi, les portées que met bas la Germanie hérissée, tant que César est sauf ? qui prendrait souci de la guerre contre la farouche Hibernie ? Chacun passe le jour sur ses collines et marie la vigne aux arbres vœufs, puis s'en retourne, joyeux, vers le vin, et, au second service, te convie à titre de dieu ; on te comble de prières, en ton honneur on verse des patères de vin pur, on mêle ta divinité à celle des Lares, comme fait pour celles de Castor et du grand Hercule la Grèce qui se souvient d'eux.

MC : protection-protecteur ; rite agraire ; bonheur ; éloge du monde rural ; description positive du monde rural

ref. 0178

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Chant Séculaire"
RefInt. 9-12

Texte. *Alme Sol, curru nitido diem qui
promis et celas aliusque et idem
nascaris, possis nihil urbe Roma
uisere maius.*

Trad. Soleil nourricier, qui sur ton char brillant, fais surgir le jour et le caches, qui renais nouveau et pareil, puisses-tu ne rien visiter de plus grand que la ville de Rome !

MC : éloge de Rome

ref. 0179

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Chant Séculaire"
RefInt. 29-32

Texte. *Fertilis frugum pecorisque Tellus
spicea donet Cererem corona ;
nutriant fetus et aquaee salubres
et Iouis aerae.*

Trad. Que la Terre, mère fertile des moissons et du bétail, décore Cérès d'une couronne d'épis ; que les eaux et les souffles salubres de Jupiter nourrissent ce qu'elle enfante.

Divinité : Cérès ; Jupiter

MC : protection-protecteur ; souhait de prospérité

ref. 0180

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1967
Titre. "Chant Séculaire"
RefInt. 57-60

Texte. *iam Fides et Pax et Honor Pudorque
priscus et neglecta redire Virtus
audet apparetque beata pleno
Copia cornu*

Trad. déjà la Bonne Foi, la Paix, l'Honneur, la Pudeur antique et la Vertu délaissée osent revenir, et l'on voit paraître la bienheureuse Abondance avec sa corne pleine.

Divinité : Bonne Foi ; Paix ; Honneur ; Pudeur ; Vertu

MC : relation poète-homme de pouvoir ; monde rural = justice = vertu ; éloge de l'Italie

ref. 0181

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. I, II, 44-53

Texte. *Quaeritur argentum puerisque beata creandis
uxor, et incultae pacantur uomere silvae ;
quod satis est cui contingit, nil amplius optet.
Non domus et fundus, non aeris aceruus et auri
aegroto domini deduxit corpore febris,
non animo curas ; ualeat possessor oportet,*

*si comportatis rebus bene cogitat uti.
Qui cupit aut metuit, iuuat illum sic domus et res
ut lippum pictae tabulae, fomenta podagram,
auriculas citharae collecta sorde dolentis.
Sincerum est nisi uas, quodcumque infundis acescit.*

Trad. On veut de l'argent, on veut, pour procréer des enfants, une femme riche, on soumet au soc des forêts incultes. Quand on a en partage ce qui suffit, on ne devrait souhaiter rien de plus. Jamais une maison, une terre, le bronze et l'or en monceau n'ont fait sortir la fièvre du corps malade de leur propriétaire, ni, de son âme malade, les soucis : il faut que le possesseur soit en bonne santé s'il entend jouir à son aise des biens amassés. Pour celui qui désire ou qui craint, sa maison et son avoir n'ont pas plus de charme que des tableaux pour un ophtalmique, des fomentations pour un goutteux, des cithares pour les oreilles que des impuretés accumulées rendent douloureuses. Si le vase n'est pas propre, tout ce qu'on y verse s'aigrit.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; agriculture = négatif ; critique du non respect de la justice

ref. 0182

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. I, VII, 72-95

Texte. *Vt uentum ad cenam est, dicenda tacenda locutus*

*tandem dormitum dimittitur. Hic ubi saepe
occultum uisus decurrere piscis ad hamum,
mane cliens et iam certus conuiuia, iubetur
rura suburbana indictis comes ire Latinis.
Impositus mannis aruum caelumque Sabinum
non cessat laudare. Videt ridetque Philippus,
et sibi dum requiem, dum risus undique quaerit,
dum septem donat sestertia, mutua septem
promittit, persuadet uti mercetur agellum.*

*Mercatur. Ne te longis ambagibus ultra
quam satis est morer, ex nitido fit rusticus atque
sulcos et uineta crepat mera, praeparat ulmos,
inmoritur studiis et amore senescit habendi.*

*Verum ubi oues furto, morbo periere capellae,
spem mentita seges, bos est enectus arando,
offensus damnis media de nocte caballum
arripit iratusque Philippi tendit ad aedis.*

Quem simul aspexit scabrum intonsumque Philippus :

« Durus » ait, « Voltei, nimis attentusque uideris
esse mihi. — Pol, me miserum, patrone, uocares,
si uelles » inquit « uerum mihi ponere nomen.

*Quod te per Genium dextramque deosque Penatis
obsecro et obtestor, uitae me redde priori. »*

Trad. Dès qu'on est à table, Mena parle à tort et à travers, jusqu'à ce qu'enfin on l'envoie se coucher. Notre homme donc, quand on l'eut vu souvent, comme le poisson, s'élancer sur l'hameçon caché, devenu, le matin, client fidèle, et le soir, convive assidu, est invité, après la notification des fêtes latines, à accompagner Philippe dans son domaine suburbain. Juché sur

le chariot attelé de bidets, il vante sans fin le sol et le climat de la Sabine. Philippe voit la chose et s'en amuse ; et, ne cherchant qu'un délassement et toute sorte d'occasions de rire, il lui donne sept mille sesterces, lui en promet sept mille autres en prêt, et lui met en tête d'acheter un petit bien. Mena l'achète. Bref, car je passe, pour ne pas te retenir trop longtemps, sur le détail des circonstances, de pimpant citadin il devient campagnard, il n'a plus à la bouche que sillons et que vignes, il façonne ses ormeaux, il se tue en soins attentifs, la passion d'acquérir le vieillit. Mais, quand il voit que le vol lui a pris ses brebis et la maladie ses chèvres, que la moisson lui a donné des espérances menteuses, que son bœuf s'est tué à labourer, exaspéré de ses pertes il se lève au milieu de la nuit, enfourche son cheval et court, furieux, chez Philippe. Celui-ci, le voyant malpropre et hirsute : " Volteius, lui dit-il, tu m'as l'air trop dur pour toi-même et trop intéressé. – Par Pollux, patron, tu m'appellerais malheureux si tu voulais me donner le nom qui me convient. Aussi, par ton Génie, par ta main droite, par tes dieux Pénates, je t'en prie, je t'en supplie, rends-moi à ma première existence. MC : éloge du monde rural ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; ironie ; vol ; difficulté du travail agricole ; calamités agricoles (risques) ; patronage ; foyer ; mélange droit divin droit humain ; acquisition d'une propriété

ref. 0183

Auteur. Horace
 Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
 Titre. "Epîtres"
 RefInt. I, XII, 12-20

Texte. *Miramur, si Democriti pecus edit agellos
 cultaque, dum peregre est animus sine corpore uelox,
 cum tu inter scabiam tantam et contagia lucri
 nil paruum sapias et adhuc sublimia cures ;
 quae mare compescant causae, quid temperet annum,
 stellae sponte sua iussaene uagentur et errent,
 quid premat obscurum lunae, quid proferat orbem,
 quid uelit et possit rerum concordia discors,
 Empedocles an Stertinium deliret acumen ?*

Trad. Nous nous étonnons que le bétail ravage les champs et les cultures de Démocrite pendant que son esprit voyage avec agilité, séparé de son corps, lorsque toi, au milieu de cette lèpre et de cette contagion générale du gain, tu n'as pas une seule pensée petite et t'occupes encore des plus hautes recherches : quelles causes retiennent la mer dans ses limites, ce qui règle le cours de l'année, si les planètes, dans leur marche errante, vont d'un mouvement spontané ou obéissent à des lois, ce qui obscurcit et fait disparaître le disque de la lune et ce qui le découvre de nouveau, quels sont la signification et le pouvoir de l'harmonie dissonante des choses, si c'est Empédocle qui délire ou l'esprit subtil de Stertinus.

MC : critique du délaissement de l'agriculture ; difficulté du travail agricole ; calamités agricoles (risques) ; éloge du travail agricole

ref. 0184

Auteur. Horace
 Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
 Titre. "Epîtres"
 RefInt. I, XIV, 1-5

Texte. *Vilice siluarum et mihi me reddentis agelli,*

*quem tu fastidis habitatum quinque focis et
quinque bonos solitum Variam dimittere patres,
certemus spinas animone ego fortius an tu
euellas agro, et melior sit Horatius an res.*

Trad. Régisseur de mes bois et du petit domaine qui me rend à moi-même et que tu dédaignes malgré les cinq feux qui le peuplent et les cinq honnêtes pères de famille qu'il envoie, de coutume, à Varia, luttons pour voir qui arrache les ronces le plus vaillamment, moi de mon âme ou toi de ma terre, et lequel est dans le meilleur état, d'Horace ou de son bien.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; critique du délaissement de l'agriculture ; foyer

ref. 0185

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. I, XIV, 6-12

Texte. *Me quamuis Lamiae pietas et cura moratur,
fratrem maerentis, raptō de fratre dolentis
insolabiliter, tamen istuc mens animusque
fert et amat spatiis obstantia rumpere claustra.*

*Rure ego uiuentem, tu dicis in urbe beatum ;
cui placet alterius, sua nimirum est odio sors,
stultus uterque locum inmeritum causatur inique*

Trad. Quoique je sois retenu à Rome par la pieuse douleur de Lamia, qui pleure un frère, un frère dont la perte l'afflige inconsolablement, cependant c'est là-bas qu'aspirent ma pensée et mon âme, et elles brûlent de prendre leur course en rompant les barrières qui les arrêtent. Je dis, moi, que le bonheur, c'est de vivre à la campagne ; tu dis, toi, que c'est de vivre à la ville. Gens à qui plaît la condition d'autrui et qui, naturellement, prennent la leur en aversion, dans notre déraison nous accusons injustement, l'un et l'autre, un lieu qui n'en peut mais.

MC : propriété foncière = bonheur

ref. 0186

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. I, XIV, 26-30

Texte. *et tamen urges
iam pridem non tacta ligonibus arua bouemque
disiunctum curas et strictis frondibus explēs ;
addit opus pigro riuus, si decidit imber,
multa mole docendus aprico parcere prato.*

Trad. et cependant il te faut remuer des champs, que le hoyau, depuis longtemps, n'a pas touchés, soigner le bœuf après l'avoir dételé et cueillir des feuilles pour le rassasier. Nouveau travail que le ruisseau donne à ta paresse, s'il vient à pleuvoir et qu'il faille lui enseigner, par un fort barrage, à épargner la prairie que chauffe le soleil.

MC : éloge du travail ; difficulté du travail agricole

ref. 0187

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. I, XIV, 37-39

Texte. *Non istic obliquo oculo mea commoda quisquam limat, non odio obscuro morsuque uenenat ; rident uicini glaebas et saxa mouentem.*

Trad. Là-bas personne ne cherche à entamer mon bonheur d'un regard oblique ni à l'empoisonner d'une haine et d'une morsure secrète. Mes voisins, seulement, rient de me voir remuer les mottes de terre et les pierres.

MC : éloge du travail ; difficulté du travail agricole ; poète = agriculteur actif ; hospitalité (+relations de voisinage)

ref. 0188

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. I, XVI, 1-4

Texte. *Ne perconteris, fundus meus, optime Quincti, aruo pascat erum an bacis opulentet oliuae, pomisne et pratis an amicta uitibus ulmo, scribetur tibi forma loquaciter et situs agri.*

Trad. Pour t'épargner la peine de me demander, excellent Quinctius, si mon bien nourrit son propriétaire avec des terrains arables ou l'enrichit avec des baies d'olivier, des arbres fruitiers, des prairies, des ormeaux revêtus de vignes, je vais te décrire tout au long l'aspect et la situation de mon domaine.

MC : richesse agricole ; propriété foncière = bonheur

ref. 0189

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. I, XVI, 73-79

Texte. *Vir bonus et sapiens audebit dicere : « Pentheu, rector Thebarum, quid me perferre patique indignum coges ? — Adimam bona. — Nempe pecus, rem, lectos, argentum ; tollas licet. — In manicis et compedibus saeuo te sub custode tenebo. — Ipse deus, simul atque uolam, me soluet. » Opinor, hoc sentit : « Moriar ». Mors ultima linea rerum est.*

Trad. L'homme de bien, le sage osera dire : « Penthée, roi de Thèbes, quel traitement indigne m'obligeras-tu à supporter et à souffrir ? – Je t'enlèverai tes biens. – Mes troupeaux, n'est-ce pas ? Mes terres, mes meubles, mon argenterie ? Prends-les, tu le peux. – Je te tiendrai, chargé de menottes et d'entraves, sous la garde d'un dur geôlier. – Le dieu lui-même, dès que je le voudrai, me délivrera ». Il veut dire, je pense : « Je mourrai. » La mort marque la ligne où tout finit.

MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; limite (+borne) ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération)

ref. 0190

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. I, XVIII. 106-112

Texte. « *quid sentire putas, quid credis, amice, precari ?
« Sit mihi quod nunc est, etiam minus, et mihi uiuam
quod superest aevi, siquid superesse uolunt di ;
sit bona librorum et prouisae frugis in annum
copia, neu fluitem dubiae spe pendulus horae. »
Sed satis est orare Iouem quae ponit et aufert ;
det uitam, det opes ; aequum mi animum ipse parabo.*

Trad. « Quels sont pense-tu, mes sentiments ? Quelles sont, crois-tu, mes prières ? D'avoir ce que j'ai en ce moment, et même moins, de vivre pour moi ce qui me reste de jours, si les dieux veulent qu'il m'en reste ; d'avoir ma bonne provision de livres et de blé mis en réserve pour l'année, et de ne point flotter dans l'attente de l'heure incertaine. Mais c'est assez de demander à Jupiter ce qu'il met à la disposition de l'homme et ce qu'il lui retire : qu'il me donne la vie, qu'il me donne des ressources ; pour l'égalité d'âme, c'est à moi-même de me l'assurer. »

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la tranquillité ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; souhait de prospérité ; propriété foncière = bonheur ; mélange droit divin droit humain

ref. 0191

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. II. I. 5-10

Texte. *Romulus et Liber pater et cum Castore Pollux,
post ingentia facta deorum in templa recepti,
dum terras hominumque colunt genus, aspera bella
componunt, agros adsignant, oppida condunt,
plorauere suis non respondere fauorem
speratum meritis.*

Trad. Romulus, Liber Pater, Castor et Pollux, reçus après leurs grandes actions dans les demeures des dieux, ont dû, au temps qu'ils apportaient la culture de la terre et au genre humain, qu'ils apaisaient les guerres cruelles, qu'ils distribuaient les champs, qu'ils fondaient les villes, se plaindre que la faveur espérée ne répondît pas aux services rendus.

MC : propriété foncière = civilisation ; critique du délaissement de l'agriculture ; distribution de terres ; passé romain-propriété

ref. 0192

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964

Titre. "Epîtres"

RefInt. II. I. 139-155

Texte *Agricolae prisci, fortes paruoque beati,
condita post frumenta leuantes tempore festo
corpus et ipsum animum spe finis dura ferentem,
cum sociis operum pueris et coniuge fida
Tellurem porco, Siluanum lacte piabant,
floribus et uino Genium memorem breuis aeuī.
Fescennina per hunc inuenta licentia morem
uersibus alternis opprobria rustica fudit,
libertasque recurrentis accepta per annos
lusit amabiliter, donec iam saeuos apertam
in rabiem coepit uerti iocus et per honestas
ire domos impune minax. Doluere cruento
dente lacessiti, fuit intactis quoque cura
condicione super communi ; quin etiam lex
poenaeque lata, malo quae nollet carmine quemquam
describi ; uertere modum, formidine iustis
ad bene dicendum delectandumque redacti.*

Trad. Les laboureurs d'autrefois, vaillants et heureux à peu de frais, après avoir rentré leur blé, délassaient, aux jours de fête, leur corps et leur âme même, qui soutenait les dures fatigues dans l'espérance d'en voir la fin ; et alors avec leurs enfants et leur femme fidèle, compagnons de leurs travaux, ils offraient en sacrifice un porc à la Terre, du lait à Silvain, des fleurs et du vin au Génie qui n'oublie pas la brièveté de la vie. A la faveur de cette coutume naquit la licence fescennine, déversant en vers alternés de rustiques sarcasmes ; et les aimables jeux de cette liberté, revenant chaque année, se firent bien accueillir, jusqu'au jour où, désormais cruelle, la plaisanterie en vint à se changer en fureur déclarée et à promener impunément ses menaces à travers les maisons honorables. Ceux qu'avait blessés sa dent sanglante se plainquirent ; ceux même qu'elle n'avait pas touchés s'alarmèrent du danger commun ; bien mieux, on porta une loi et une peine pour interdire que personne ne fût dessiné en des vers méchants. Les poètes changèrent leur manière par crainte du bâton, réduits à ne plus médire et à charmer.

Divinité : Tellus ; Silvain ; Génie

MC : éloge de la rusticité ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; rite agraire ; éloge du travail ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération)

ref. 0193

Auteur. Horace

Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964

Titre. "Epîtres"

RefInt. II. II. 46-56

Texte. *Dura sed emouere loco me tempora grato
ciuilisque rudem belli tulit aestus in arma
Caesaris Augusti non responsura lacertis.
Vnde simul primum me dimisere Philippi,
decisis humilem pinnis inopemque paterni
et laris et fundi paupertas impulit audax
ut uersus facerem.*

Trad. Mais le malheur des temps m'éloigna d'un lieu qui m'était cher et la tempête politique me jeta, sans l'expérience de la guerre, dans une armée qui ne pouvait tenir contre le bras de César Auguste. Aussitôt que Philippes m'eut donné mon congé, retombé à terre comme un oiseau dont on a coupé les ailes et dépouillé du Lare et du domaine paternels, je trouvais dans la pauvreté l'audace de fabriquer des vers.

Divinité : Lare

MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; atteintes à la propriété foncière ; propriété foncière = patrimoine ; bataille de Philippes ; relation poète-homme de pouvoir

ref. 0194

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Epîtres"
RefInt. II. II. 158-180

Texte. *Si proprium est quod quis libra mercatus et aere est, quaedam, si credis consultis, mancipat usus, qui te pascit ager, tuus est, et uilicus Orbi, cum segetes occat tibi mox frumenta daturas, te dominum sentit. Das nummos, accipis uuam, pullos, oua, cadum temeti ; nempe modo isto paulatim mercaris agrum, fortasse trecentis aut etiam supra nummorum milibus emptum. Quid refert, uiuas numerato nuper an olim ? emptor Aricini quoniam Veientis et arui emptum cenat holus, quamuis aliter putat, emptis sub noctem gelidam lignis calefactat aenum, sed uocat usque suum, qua populus adsita certis limitibus uicina refugit iurgia ; tamquam sit proprium quicquam, puncto quod mobilis horae nunc prece, nunc pretio, nunc ui, nunc morte suprema permutet dominos et cedat in altera iura. Sic quia perpetuus nulli datur usus et heres heredem alterius uelut unda superuenit undam, quid uici prosunt aut horrea ? Quidue Calabris saltibus adiecti Lucani, si metit Orcus grandia cum paruus, non exorabilis auro ?*

Trad. Si l'on devient propriétaire de ce que l'on achète, la balance et le bronze à la main, mais si, dans certains cas, l'usage, à en croire les jurisconsultes, crée la propriété, la terre qui te nourrit est à toi, et le régisseur d'Orbius, quand il herse les semences qui te donneront ensuite du blé, te reconnaît pour maître. Tu donnes des écus, tu reçois du raisin, des poulets, des oeufs, une jarre de vin, et de cette façon, n'est-ce pas ? tu achètes en détail une terre qui a été payée trois cent mille sesterces peut-être, ou même davantage. Qu'importe que tu viennes de verser l'argent dont tu vis ou que tu l'aies versé depuis longtemps ? En effet un homme qui s'est rendu acquéreur d'une terre cultivable à Aricie ou à Véies dîne de légumes achetés, bien qu'il pense le contraire, et c'est du bois acheté qui, quand vient la nuit froide, chauffe sa marmite ; mais il appelle sienne toute la surface que des peupliers plantés sur des limites déterminées protègent contre les contestations du voisin : comme si jamais l'on était vraiment propriétaire de ce qui peut en un seul instant de l'heure mobile, soit par prière, soit à prix

d'argent, soit par la force, soit par la mort où tout finit, changer de maître et passer sous la loi d'un autre ! Ainsi, puisque la jouissance perpétuelle des choses n'est donnée à personne et que l'héritier succède à l'héritier d'un autre héritier comme le flot succède au flot, à quoi servent les métairies en groupe, ou les greniers, ou les pâturages de la Lucanie ajoutés à ceux de la Calabre, si Orcus moissonne les grands biens avec les petits, sans se laisser fléchir par l'or ?
MC : remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; acquisition d'une propriété

ref. 0195

Auteur. Horace
Aut-Sec. F. Villeneuve trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1964
Titre. "Art poétique"
RefInt. 323-330
Texte. *Grais ingenium, Grais dedit ore rotundo
Musa loqui, praeter laudem nullius auaris ;
Romani pueri longis rationibus assem
discunt in partis centum diducere. « Dicat
filius Albini : si de quincunce remota est
uncia, quid superat ?... Poteras dixisse. — Triens. — Eu !
Rem poteris seruare tuam. Redit uncia, quid fit ? —
Semis ».*

Trad. Aux Grecs, la Muse a accordé le génie, accordé de parler d'une bouche harmonieuse, aux Grecs avides de la gloire seule. Chez les Romains les enfants apprennent à diviser par de longs calculs un as en cent parties : « Au fils d'Albinus de répondre : si, de cinq onces, on en retranche une, que reste-t-il ? tu pourrais avoir déjà répondu. – Un tiers d'as. – Très bien ! tu sauras conserver ton patrimoine. On ajoute une once ; qu'a-t-on ? - Un demi as. »

MC : propriété foncière = civilisation (romaine)

ref. 0196

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. I. XXII.
Texte. *Qualis et unde genus, qui sint mihi, Tulle, Penates
quaeris pro nostra semper amicitia.
Si Perusina tibi patriae sunt nota sepulcra,
(Italiae duris funera temporibus,
cum Romana suos egit discordia ciuis),
sic mihi praecipue, puluis Etrusca, dolor.
tu proiecta mei perpessa es membra propinqui,
tu nullo miseri contegis ossa solo.
Proxima supposito contingens Umbria campo
me genuit terris fertilis uberibus.*

Trad. Qui je suis, d'où est ma famille, quels sont mes pénates, tu me le demandes, Tullus, au nom de notre vieille amitié. Tu connais Pérouse, le tombeau de la patrie (durs et lugubres temps pour l'Italie que ceux où la guerre civile arma les Romains !) : pour moi en particulier, ce sol n'est que douleur. Étrurie, c'est toi qui as laissé à l'abandon les membres de mon proche parent, sans même recouvrir les ossements du malheureux d'un peu de poussière. Toute proche, étalant sa plaine au pied de la montagne, l'Ombrie où je suis né, pays riche et fertile.

MC : éloge de l'Italie ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; atteintes à la propriété foncière ; foyer ; guerre de Pérouse

ref. 0197

Auteur. Properce
Aut-Sec. S. Viarre trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. II. XIX. 1-10

Texte. *Etsi me inuito discedis, Cynthia, Roma,
laetor quod sine me deuia rura coles.*

*Nullus erit castis iuuenis corruptor in agris,
qui te blanditiis non sinat esse probam
nulla neque ante tuas orietur rixa fenestras,
nec tibi clamatae somnus amarus erit.*

*Sola eris et solos spectabis, Cynthia montes
et pecus et fines pauperis agricolae.*

*Illic te nulli poterunt corrumpere ludi,
fanaque peccatis plurima causa tuis.*

*Illic assidue tauros spectabis arantis,
et uitem docta ponere falce comas
atque ibi rara feres inculto tura sacello,
haedus ubi agrestis corruet ante focos ;
protinus et nuda choreas imitabere sura,
omnia ab externo sint modo tuta uiro.*

Trad. Quoique tu quittes Rome contre mon gré, Cynthia, je me réjouis que sans moi tu habites les champs à l'écart. Il n'y aura pas de jeune séducteur dans les chastes campagnes qui par ses flatteries ne te permette pas d'être honnête ; nulle rixe ne naîtra sous tes fenêtres, pas d'appel pour rendre ton sommeil amer. Tu seras seule et tu auras uniquement comme spectacle les montagnes, le bétail et les terres d'un pauvre paysan. Là il n'y aura pas de jeux pour pouvoir te corrompre et aucun sanctuaire ne sera cause de mainte faute. Là tu auras continuellement comme spectacle les taureaux labourant et la vigne perdant sa chevelure sous la serpe savante : et tu porteras un peu d'encens à une chapelle rustique où le chevreau s'écroulera devant un autel agreste ; alors le mollet nu, tu imiteras les danses des chœurs, pourvu que tout soit à l'abri d'un homme étranger.

MC : monde rural = justice = vertu ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité

ref. 0198

Auteur. Properce
Aut-Sec. S. Viarre trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. II. XIX. 17-26

Texte. *Ipse ego uenabor : iam nunc me sacra Dianae
suscipere et Veneri ponere uota iuuat.*

*Incipiam captare feras et reddere pinu
cornua et audacis ipse monere canes ;
non tamen ut uastos ausim temptare leones
aut celer agrestis comminus ire sues.*

*Haec igitur mihi sit lepores audacia mollis
excipere et structo figere auem calamo,
qua formosa suo Clitumnus flumina luco
integit, et niueos abluit unda boues.*

Trad. Moi-même, je chasserai, j'ai envie maintenant d'embrasser le culte de Diane et de rompre mes vœux à Vénus. Je commencerai à prendre des bêtes sauvages, à offrir leurs cornes aux pins et à exciter les chiens audacieux ; pas cependant au point d'oser attaquer les grands lions ou d'aller en courant affronter les sangliers agrestes. Que mon audace soit donc de guetter les lièvres timides et de piéger un oiseau avec un roseau préparé, là où le Clitumne couvre de son bois son beau cours et où l'eau baigne les bœufs neigeux.

Divinité : Diane

MC : esthétisation du monde rural ; monde rural protecteur ; éloge de la simplicité ; éloge de la rusticité

ref. 0199

Auteur. Properce

Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Elégies"

RefInt. III. XIII. 25-46

Texte. *Felix agrestum q-uondam pacata iuuentus,
diuitiae quorum messis et arbor erant !*

Illis munus erant decussa Cydonia ramo

et dare puniceis plena canistra rubis,

nunc uiolas tondere manu, nunc mixta referre

lilia uirgineos lucida per calathos

et portare suis uestitas frondibus uuas

aut uariam plumae uitricoloris auem.

His tum blanditiis furtiua per antra puellae

oscula siluicolis empta dedere uiris.

Hinnulei pellis totos operibat amantis

altaque natiuo creuerat herba toro

pinus, et incumbens lentas circumdabat umbras ;

nec fuerat nudas poena uidere deas ;

corniger atque dei uacuum pastoris in aulam

dux aries saturas ipse reduxit ouis :

dique deaeque omnes, quibus est tutela per agros,

praebebant uestris uerba benigna focus :

« Et leporem, quicumque venis, venaberis, hospes,

et si forte meo tramite quaeris auem :

et me Pana tibi comitem de rupe uocato,

siue petes calamo praemia, siue cane. »

Trad. Heureuse jadis la pacifique jeunesse des champs dont les récoltes et les arbres étaient la seule richesse. Pour eux, c'était un cadeau que des coings pris à même la branche, que de pleins paniers de framboises pourprées ; on cueillait des violettes, on rapportait pêle-mêle des lis transparents dans les corbeilles des vierges avec des raisins vêtus de leur frondaison ou bien quelque oiseau au plumage coloré, brillant comme le verre. C'étaient les offrandes d'amour que les femmes d'alors, par les grottes furtives, payaient de leurs baisers aux hommes des campagnes. La peau d'un jeune faon recouvrait les amants, l'herbe haute leur faisait un lit naturel et, sur eux penché, un pin répandait tout autour de molles ombres. Ce n'était point un

crime alors de voir les déesses nues ; le pâtre était dieu et, cornes hautes, prenant la tête du troupeau, à la bergerie vide le bélier ramenait seul les brebis rassasiées. Et les dieux et les déesses qui protègent les champs n'avaient pour vous et vos foyers que paroles accueillantes, ils vous disaient : « Qui que tu sois étranger, viens et chasse le lièvre ; dans mes sentiers, si tu veux, tu prendras aussi l'oiseau ; appel-moi et moi, Pan, je serai ton compagnon ; du haut de mes rocs, j'accourrai pour seconder ta chasse, au gluaou comme au chien. »

Divinité : Pan

MC : éloge du monde rural ; monde rural = justice = vertu ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; foyer ; bonheur ; âge d'or ; protection-protecteur

réf. 0200

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. III. XIII. 47-50

Texte. *At nunc desertis cessant sacraria lucis :
aurum omnes uicta iam pietate colunt.
auro pulsa fides, auro uenalia iura,
aurum lex sequitur, mox sine lege pudor.*

Trad. Aujourd'hui les bois sacrés sont déserts et les sanctuaires abandonnés ; la piété est vaincue, l'or seul est adoré. L'or a chassé la bonne foi ; l'or a rendu la justice vénale ; l'or commande la loi et bientôt la pudeur ne connaît plus de loi.

MC : insatisfaction ; critique du non respect de la justice ; éloge du passé romain ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération)

ref. 0201

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. I. 17-26

Texte. *Nulli cura fuit externos quaerere diuos,
cum tremere patrio pendula turba sacro,
annuaque accenso celebrare Parilia faeno,
qualia nunc curto lustra nouantur equo.
Vesta coronatis pauper gaudebat asellis,
Ducebant macrae uilia sacra boues.
Parua saginati lustrabant compita porci
pastor et ad calamos exta litabat ouis.
Verbera pellitus saetosa mouebat arator,
unde licens Fabius sacra Lupercus habet.*

Trad. On ne songeait point à chercher des dieux étrangers, mais la foule suspendue aux cultes des aïeux tremblait ; tous les ans, on célébrait par un feu de paille ces fêtes de Palès par lesquelles aujourd'hui on marque un nouveau lustre en mutilant un cheval. Vesta était pauvre et se contentait d'ânes couronnés de fleurs ; de maigres génisses portaient en procession des choses sans valeur ; les places publiques étaient petites et on n'avait pour les purifier que des porcs à l'engrais ; le berger offrait en sacrifice les entrailles d'une brebis au son des chalumeaux. Le laboureur vêtu de peaux brandissait et faisait claquer ses lanières velues : ce fut l'origine des Lupercales licencieuses que célèbrent les Fabii.

MC : rite de lustration ; éloge du passé romain ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; rite agraire ; souhait de prospérité

réf. 202

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. I. 30

Texte. *magnaue pars Tatio rerum ereat inter ouis.*

Trad. et la richesse de Tattius était en grande partie dans ses brebis.

MC : richesse agricole ; passé romain-propriété

réf. 0203

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. I. 39-54

Texte. *Huc melius profugos misisti, Troia, Penatis ;*

huc quali uecta est Dardana puppis aue !

Iam bene spondebant tunc omina quod nihil illam

laeserat abiegni uenter apertus equi,

cum pater in nati trepidus ceruice pependit

et uerita est umeros urere flamma pios.

Tunc animi uenere Deci Brutique secure

uexit et ipsa sui Caesaris arma Venus,

arma resurgentis portans uictricia Troiae :

felix terra tuos cepit, Iule, deos ;

si modo Auernalis tremulae cortina Sibyllae

dixit Auentino rura pianda Remo ;

aut si Pergameae sero rata carmina uatis

longaeuum ad Priami uera fuere caput,

uertite equum, Danaï, male uincitis !

Ilia tellus uiuet et huic cineri Iuppiter arma dabit.

Trad. C'est ici, ô Troie, et tu ne pouvais mieux choisir, que tu as envoyé tes Pénates fugitifs ; c'est ici qu'aborda, sous quels auspices ! Le vaisseau dardanien. Le cheval de bois avait eu beau ouvrir ses flancs, la ville n'en devait point souffrir : les présages l'avaient bien dit, lorsque le père tout tremblant se suspendait au cou de son fils et que la flamme respectait les épaules pieuses. Puis ce furent Décius et sa grande âme, Brutus et sa hache et Vénus elle-même avec les armes de son César, les armes victorieuses de la nouvelle Troie : heureuse la terre, Iule, qui recueillit tes dieux ! S'il est vrai que, sur son trépied de l'Averne, la Sibylle tremblante ait dit que Rémus prendrait les auspices sur l'Aventin, pour se rendre le sol propice ; s'il est vrai que la prophétesse de Pergame ait enfin vu ses prédictions se vérifier et s'accomplir sur la tête du vieux Priam, remportez votre cheval, Grecs : mauvaise victoire que la vôtre ! Ilion vivra et Jupiter armera cette cendre.

MC : éloge de l'Italie ; éloge du site de Rome ; terre promise

ref. 0204

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. I. 121-130

Texte. *Vmbria te notis antiqua Penatibus edit :
mentior an patriae tangitur ora tuae
qua nebulosa cauo rorat Meuania campo
et lacus aestiuus intepet Vmber aquis
scandentisque Asis consurgit uertice murus,
murus ab ingenio notior ille tuo.
Ossaue legisti non illa aetate legenda
patris et in tenuis cogeris ipse lares ;
nam tua cum multi uersarent rura iuueni,
abstulit excultas pertica tristis opes.*

Trad. Mais laissons là l'histoire ; à toi maintenant, à ce que dit ton étoile ; du calme et du courage, car je vois encore des larmes. C'est l'antique Ombrie qui te donne le jour en d'illustres Pénates : ou je suis un imposteur ou ta patrie est là-bas, près du creux où la brumeuse Mévanie baigne dans la plaine ; près de ce lac ombrien dont l'été attiédit les eaux, sur l'arête où monte et se dresse le mur d'Assise, ce mur que ton génie fait plus illustre encore. Tu recueilles avant l'âge les cendres de ton père et voilà tes dieux Lares réduits à la pauvreté : ces terres que retournaient de nombreux taureaux, autant de cultures et de richesses que t'enlève la sinistre perche de l'arpenteur.

MC : arpentage = négatif ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; foyer ; éloge de l'Italie ; protection-protecteur ; atteintes à la propriété foncière ; conflit autour de la propriété ; pauvreté négative

ref. 0205

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. II. 13-18

Texte. *Prima mihi uariat liuentibus uua racemis et coma lactenti spicea fruge tumet ; hic
dulcis cerasos, hic autumnalia pruna cenis et aestivo mora rubere die ; insistor hic soluit
pomosa uota corona, cum pirus inuito stipite mala tuluit.*

Trad. C'est pour moi que le premier raisin met des nuances variées sur ses pampres bleuâtres ; et que la chevelure des épis se gonfle de grains laiteux ; ici tu vois des cerises douces, ici les prunes d'automne et les mûres qui rougissent en été ; c'est ici que le greffeur acquitte ses vœux d'une couronne de fruits quand le poirier malgré sa souche a porté des pommes.

MC : esthétisation du monde rural

ref. 0206

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. IV. 1-6

Texte. *Tarpeium nemus et Tarpeiae turpe sepulcrum
fabor et antiqui limina capta Iouis.*

*Lucus erat felix hederoso conditus antro
multaque natiuis obstrepit arbor aquis,
Siluani ramosa domus, quo dulcis ab aestu
fistula poturas ire iubebat ouis.*

Trad. Je dirai le bois de Tarpéius et l'infâme tombe de Tarpéia et comment fut pris l'antique seuil de Jupiter. Blotti dans une grotte de lierre était un heureux bois sacré ; nombreux les arbres y bruissent auprès des eaux naissantes, rameuse demeure de Sylvain où doucement l'été venu sa flûte invitait les brebis altérées.

MC : description positive du monde rural ; éloge du site de Rome ; éloge du passé romain ; limite

ref. 0207

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. VIII. 1-2

Texte. *Disce quid Esquilias hac nocte fugarit aquosas,
cum uicina nouis turba cucurrit agris.*

Trad. Apprenez ce qui a fait désertier la nuit dernière l'humide quartier des Esquilies et pourquoi les voisins sont accourus en foule jusqu'aux nouveaux jardins.

MC : jardin

ref. 0208

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. IX. 1-20

Texte. *Amphitryoniades qua tempestate iuuenos
egerat a stabulis, o Erythea, tuis,
uenit ad inuictos pecorosa Palatia montis
et statuit fessos fessus et ipse boues,
qua Velabra suo stagnabant flumine quoque
nauta per urbanas uelificabat aquas.*

*Sed non infido manserunt hospite Caco
incolumes : furto polluit ille Iouem.*

*Incola Cacus erat, metuendo raptor ab antro,
per tria partitos qui dabat ora sonos.*

*Hic, ne certa forent manifestae signa rapinae,
auersos cauda traxit in antra boues
nec sine teste deo : furem sonuere iuueni,
furis et implacidas diruit ira fores.*

Maenaliu incuit pulsus tria tempora ramo

*Cacus et Alcides sic ait : « Ite boues,
Herculis ite boues, nostrae labor ultime clauae,
bis mihi quaesitae, bis mea praeda, boues
aruaque mugitu sancite Bouaria longo :*

nobile erit Romae pascua uestra Forum. »

Trad. Au temps où le fils d'Amphitryon avait emmené tes taureaux loin de tes étables, ô Erythée, il vint jusqu'aux collines vierges, au Palatin des troupeaux et il arrêta ses bœufs fatigués, fatigué lui-même, aux Vélabres : le fleuve y formait marais et de la ville on y venait par eau, sur des barques à voiles. Mais les bœufs ne furent point respectés de l'hôte perfide qu'était Cacus, qui, par son vol, outragea Jupiter. Cacus était un habitant de ces lieux, un pillard qui descendait de son antre redoutable et dont la triple gueule rendait un triple son. Afin de ne pas laisser de traces qui l'auraient dénoncé, c'est à rebours, en les tirant par la queue qu'il emmena les bœufs dans l'antre. Un dieu veillait : les taureaux en mugissant trahirent le voleur et le voleur vit la colère faire éclater ses terribles portes. Et Cacus atteint à sa triple tempe par le bois du Ménale tomba et Alcide s'écria : « Allez, mes bœufs, allez, bœufs d'Hercule, voici le dernier ouvrage de ma massue : je vous ai conquis deux fois, vous êtes deux fois à moi, mes bœufs ; consacrez à jamais d'un long mugissement la Plaine aux bœufs ; votre pâturage deviendra célèbre, ce sera le Forum romain. »

MC : vol ; passé romain-propriété ; protection-protecteur ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; éloge de l'Italie ; éloge du site de Rome ; éloge du passé romain ; hospitalité (+relations de voisinage)

ref. 0209

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. IX. 67-70

Texte. *Maxima quae gregibus deuota est Ara repertis,
ara per has » inquit, « maxima facta manus,
haec nullis umquam pateat ueneranda puellis,
Herculis exclusi ne sit inulta sitis ».*

Trad. Le Grand Autel que j'ai fait vœu d'élever, pour avoir retrouvé mes troupeaux, ce grand autel, dit-il, que mes mains auront bâti, je veux que jamais, sous peine de sacrilège, il ne s'ouvre à nulle femme : ce sera la vengeance d'Hercule que l'on a chassé, quand il mourait de soif.

Divinité : Hercule

MC : propriété foncière = civilisation (romaine) ; propriété = sacré (explicite)

ref. 0210

Auteur. Properce
Aut-Sec. D. Paganelli trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Elégies"
RefInt. IV. X. 17-20

Texte. *Vrbis uirtutisque parens sic uincere sueuit,
qui tulit a parco frigida castra lare.
Idem eques et frenis, idem fuit aptus aratis
et gelea hirsuta compta lupina iuba.*

Trad. C'est ainsi que le père de notre ville et de notre valeur apprit à vaincre ; la pauvreté de son foyer l'aida à supporter le froid des camps. Il était aussi bon laboureur que bon cavalier et son casque en peau de loup n'avait pour ornement qu'une crinière hérissée.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge du travail ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; foyer ; monde rural = justice = vertu

ref. 0211

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. I. 1. 1-11

Texte. *Divitias alius fuluo sibi congerat auro
et teneat culti iugera multa soli,
quem labor adsiduus uicino terreat hoste,
Martia cui somnos classica pulsa fugent :
me mea paupertas vita traducat inerti,
dum meus adsiduo luceat igne focus,
ipse seram teneras maturo tempore uites
rusticus et facili grandia poma manu.*

Trad. Qu'un autre s'amasse un trésor d'or fauve et possède des milliers d'arpents d'un sol bien cultivé, pour trembler dans des fatigues perpétuelles au voisinage de l'ennemi, pour que les sonneries guerrières de la trompette chassent loin de lui le sommeil : moi, que ma pauvreté me fasse traverser une vie de loisir, pourvu que, sans jamais s'éteindre, le feu brille dans mon âtre ; que je plante moi-même, dans la saison propice, les ceps délicats, en vrai paysan, et, d'une main adroite, des arbres fruitiers déjà formés.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge du travail ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; foyer ; monde rural = justice = vertu ; propriété foncière = bonheur ; souhait de prospérité ; propriété foncière = patrimoine ; poète = agriculteur actif ; hospitalité (+relations de voisinage)

ref. 0212

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. I. 1. 11-24

Texte. « *nec Spes destituat, sed frugum semper aceruos
praebeat et pleno pinguia musta lacu.
Nam ueneror, seu stipes habet desertus in agris
seu uetus in triuio florida sarta lapis ;
et quodcumque mihi pomum nouus educat annus,
libatum agricolae ponitur ante deo.
Flaua Ceres, tibi sit nostro de rure corona
spicea, quae templi pendeat ante fores ;
pomosisque ruber custos ponatur in hortis,
terreat ut saeua falce Priapus aues ;
uos quoque, felicitis quondam, nunc pauperis agri
custodes, fertis munera uestra, Lares ;
tunc uitula innumeros lustrabat caesa iuuencos,
nunc agna exigui est hostia parua soli :
agna cadet uobis, quam circum rustica pubes*

clamet « io messes et bona vina date. »

Trad. « et que l'Espérance ne me leurre point, mais qu'elle fasse toujours s'amonceler mes récoltes et remplisse mes cuves d'un vin nouveau bien épais. Car j'honore dévotement et les souches perdues dans les champs et les vieilles pierres des carrefours, qui portent des guirlandes de fleurs ; et, les prémices de tous les fruits que me donne le printemps sont l'offrande que je dépose aux pieds du dieu rustique. Blonde Cérés, pour toi il y aura, de ma propriété, une couronne d'épis, qui pendra à la porte de ton temple ; et, dans mon jardin plein de fruits, je veux placer comme gardien un Priape peint en rouge, dont la faux redoutable fera peur aux oiseaux ; vous aussi, gardiens d'un domaine riche autrefois, maintenant appauvri, vous avez vos présents, dieux Lares ; alors une génisse immolée purifiait d'innombrables taureaux, maintenant une agnelle est la modeste victime offerte pour une petite terre : une agnelle tombera en votre honneur, et qu'autour d'elle la jeunesse rustique s'écrie : « Io ! à nous moissons et bons vins ».

Divinité : Espérance, [Terminus], Cérés, Priape, Lares

MC : foyer ; protection-protecteur ; souhait de prospérité ; limite (+borne) ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; rite agraire ; atteintes à la propriété foncière ; conflit autour de la propriété ; rite de lustration

ref. 0213

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. I. 1. 25-32

Texte. *Iam modo iam possim contentus uiuere paruo
nec semper longae deditus esse uiae,
sed Canis aestiuos ortus uitare sub umbra
arboris ad riuos praetereuntis aquae ;
nec tamen interdum pudeat tenuisse bidentem
aut stimulo tardos incrcpuisse boues ;
non agnamue sinu pigeat fetumue capellae
desertum oblita matre referre domum.*

Trad. Si je pouvais seulement, désormais, si je pouvais vivre content de peu, sans être toujours entraîné en de longues marches, et fuir le lever brûlant de la canicule à l'ombre d'un arbre, sur les bords d'une eau courante. Et toutefois je ne rougirais pas de tenir de temps en temps la pioche ou de stimuler avec l'aiguillon des bœufs pesants ; je ne serais pas fâché non plus de rapporter à la maison, dans le pli de ma robe, une agnelle ou le chevreau que sa mère aura laissé en arrière et oublié.

MC : poète = agriculteur actif ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération)

ref. 0215

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. I. 1. 33-48

Texte. *At vos exiguo pecori, furesque lupique,
parcite: de magno est praeda petenda grege.
Hic ego pastoremque meum lustrare quotannis
et placidam soleo spargere lacte Palem.*

*Adsitis, diui, nec vos e paupere mensa
dona nec e puris spernite fictilibus :
fictilia antiquus primum sibi fecit agrestis
pocula, de facili composuitque luto.
Non ego diuitias patrum fructusque requiro,
quos tulit antiquo condita messis auo :
parua seges satis est, noto requiescere lecto
si licet et solito membra leuare toro.
Quam iuuat immites uentos audire cubantem
et dominam tenero continuisse sinu
aut, gelidas hibernus aquas cum fuderit Auster,
securum sommos igne iuuante sequi !*

Trad. Et vous, épargnez, voleurs et loups, mon petit bercail : c'est dans un grand troupeau qu'il faut aller chercher votre proie. Ici, j'ai coutume tous les ans de purifier mon berger et d'arroser de lait la douce Palès. Dieux, assistez-moi, et les dons d'une table pauvre, offerts dans des vases d'argile sans ornements, ne les dédaignez point : c'est d'argile que l'antique paysan fit ses premières coupes, qu'il formait d'une terre maniable. Je ne demande, moi, ni les richesses de mes pères ni les revenus que jadis la moisson mise au grenier rapporta à mon aïeul : une petite terre me suffit, si je puis me reposer sur un lit familial et délasser mes membres sur ma couche accoutumée. Quelle joie d'entendre de son lit les vents furieux et de presser tendrement sa maîtresse contre sa poitrine ou, lorsqu'en hiver l'Auster aura versé ses eaux glacées, de s'endormir tranquillement à la chaleur d'un bon feu !

Divinité : Palès

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; poète = agriculteur actif ; protection-protecteur ; souhait de prospérité ; difficulté du travail agricole ; calamités agricoles (risques) ; rite de lustration ; vol

ref. 0216

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. I. 2. 71-74

Texte. *ipse boues, mea, si tecum modo, Delia, possim
iungere et in solito pascere monte pecus,
et te dum liceat teneris retinere lacertis,
mollis et inculta sit mihi somnus humo.*

Trad. moi, je voudrais moi-même, ma Délia, pourvu que ce soit avec toi, atteler mes bœufs et faire paître mon troupeau sur la colline familière, et, pourvu qu'il me soit donné de te serrer tendrement dans mes bras, je trouverais doux le sommeil même sur une terre inculte.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; poète = agriculteur actif ; propriété foncière = bonheur

ref. 0217

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"

RefInt. I. 3. 35-52

Texte. *Quam bene Saturno uiuebant rege, priusquam tellus in longas est patefacta uias !*

*Nondum caeruleas pinus contempserat undas,
effusum uentis praebueratque sinum,
nec uagus ignotis repetens conpendia terris
presserat externa nauita merce ratem.*

*Illo non ualidus subiit iuga tempore taurus,
non domito frenos ore momordit equus,
non domus ulla fores habuit, non fixus in agris,
qui regeret certis finibus arua, lapis ;
ipsae mella dabant quercus, ulstroque ferebant
obuia securis ubera lactis oues.*

*Non acies, non ira fuit, non bella, nec ensem
immiti saeuus duxerat arte faber.*

*Nunc Ioue sub domino caedes et uulnera semper,
nunc mare, nunc leti mille repente uiae.*

*Parce, pater : timidum non me periuria terrent,
non dicta in sanctos inopia uerba deos.*

Trad. Qu'on vivait heureux sous le règne de Saturne, avant le temps où de longues routes se sont ouvertes sur la terre ! Le pin n'avait pas encore bravé les ondes azurées ni présenté aux vents le gonflement de la voile déployée ; errant à la poursuite du gain en des terres inconnues, un nautonnier n'avait pas encore chargé son vaisseau de marchandises étrangères. Ce temps-là n'a pas vu le taureau vigoureux subir le joug, le cheval mordre le frein de sa mâchoire domptée ; les maisons n'avaient point de porte, on n'enfonçait pas de pierre dans les champs pour marquer exactement les limites des propriétés. D'eux-mêmes les chênes donnaient du miel, et spontanément les brebis venaient offrir le lait de leurs mamelles aux hommes qui n'avaient pas de souci. Il n'y avait pas d'armée, pas de colère, pas de guerres, et l'art inhumain du forgeron cruel n'avait pas façonné l'épée. Aujourd'hui, sous la domination de Jupiter, ce sont des meurtres et des blessures toujours, aujourd'hui c'est la mer, aujourd'hui mille voies s'ouvrent brusquement qui conduisent à la mort.

MC : bonheur ; âge d'or ; arpentage = négatif ; limite (+borne) ; agriculture = négatif ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; éloge de la nature ; éloge de la tranquillité

ref. 0218

Auteur. Tibulle

Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Elégies"

RefInt. I. 5. 21-28

Texte. *Rura colam, frugumque aderit mea Delia custos,
area dum messes sole calente teret,
aut mihi seruabit plenis in lintribus uuas
pressaue ueloci candida musta pede.*

Consuescet numerare pecus [...].

*Illa deo sciet agricolae pro uitibus uuam,
pro segete spicas, pro grege ferre dapem.*

Trad. Je cultiverai mes champs ; ma Délia sera là, gardienne de mes récoltes, tandis qu'on battrà les épis sur l'aire à l'ardeur du soleil ; ou bien elle veillera sur mes auges remplies de raisins et sur le vin doux bien limpide exprimé par le pied agile. Elle s'habituera à compter le

bétail [...] Elle saura offrir au dieu rustique une grappe pour prix du vin, des épis pour la moisson, pour le troupeau un sacrifice.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; poète = agriculteur actif ; propriété foncière = bonheur

ref. 0219

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. I. 10. 15-28

Texte. *Sed patrii seruate Lares : aluistis et idem,
cursarem uestros cum tener ante pedes.*

*Neu pudeat prisco uos esse e stipite factos :
sic ueteris sedes incoluistis aui.*

*Tunc melius tenuere fidem, cum paupere cultu
stabat in exigua ligneus aede deus ;*

*hic placatus erat, seu quis libauerat uua,
seu dederat sanctae spicea sarta comae ;*

*atque aliquis uoti compos liba ipse ferebat
postque comes purum filia parua fauum.*

At nobis aerata, Lares, depellite tela,

... ..

hostiaque e plena rustica porcus hara ;

hanc pura cum ueste sequar myrtoque canistra

uincta geram, myrto uinctus et ipse caput.

Trad. Ah ! Protégez-moi, Lares de mes pères : c'est vous aussi qui m'avez nourri, lorsque, petit enfant, je courais à vos pieds. Et ne rougissez pas d'être taillés dans un vieux tronc : ainsi vous habitâtes l'antique demeure de mon aïeul. On observait mieux sa foi, quand, objet d'un culte pauvre, le dieu avait sa statue de bois dans une étroite chapelle. On l'apaisait en lui offrant une grappe de raisin, ou en ceignant d'une guirlande d'épis sa chevelure sacrée ; et celui dont le vœu était exaucé lui apportait lui-même des gâteaux et, derrière lui, marchait sa fille, toute petite, tenant un pur rayon de miel. Eh bien ! dieux Lares, écarterez de nous les traits d'airain... et < vous aurez > comme victime une truie rustique de mon étable pleine ; je la suivrai avec un vêtement pur et je porterai une corbeille enguirlandée de myrte, ayant aussi des guirlandes de myrte sur la tête.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; poète = agriculteur actif ; protection-protecteur ; souhait de prospérité ; rite de lustration ; rite agraire ; éloge du monde rural ; monde rural = justice = vertu ; propriété foncière = patrimoine

ref. 0220

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. I. 10. 41-42

Texte. *Ipsae suas sectatur oves, at filius agnos,
et calidam fesso comparat uxor aquam.*

Trad. Il [l'agriculteur] va suivant ses brebis, tandis que son fils suit les agneaux, et quand il rentre fatigué, il trouve l'eau chaude qu'a préparée sa femme.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; monde rural = justice = vertu

ref. 0221

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. I. 10. 51-52

Texte. *rusticus e lucoque uehit, male sobrius ipse,
uxorem plaustro progeniemque domum.*

Trad. et de retour du bois sacré, le paysan, un peu gris, lui, ramène en chariot femme et enfant à la maison.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; monde rural = justice = vertu

ref. 0222

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. II. I. 1-26

Texte. *Quisquis adest, faueat : fruges lustramus et agros,
ritus ut a prisco traditus extat auo.*

*Bacche, ueni, dulcisque tuis e cornibus uua
pendeat, et spicis tempora cinge, Ceres.*

*Luce sacra requiescat humus, requiescat arator,
et graue suspensio uomere cesset opus.*

*Soluite uincta iugis : nunc ad praesepia debent
plena coronato stare boues capite.*

*Omnia sint operata deo ; non audeat ulla
lanificam pensis imposuisse manum.*

*Vos quoque abesse procul iubeo, discedat ab aris,
cui tulit hesternae gaudia nocte Venus ;*

*casta placent superis : pura cum ueste venite
et manibus puris sumite fontis aquam.*

*Cernite, fulgentes ut eat sacer agnus ad aras
uinctaque post olea candida turba comas.*

*Di patrii, purgamus agros, purgamus agrestes ;
uos mala de nostris pellite limitibus,*

*neu seges eludat messem fallacibus herbis,
neu timeat celeres tardior agna lupos.*

*Tunc nitidus plenis confisus rusticus agris
ingeret ardenti grandia ligna foco,*

*turbaque uernarum, saturi bona signa coloni,
ludet et ex uirgis exstruct ante casas.*

*Euentura precor : uiden ut felicibus extis
significet placidos nuntia fibra deos ?*

Trad. Que tous les assistants observent le silence : nous célébrons la purification des moissons et des champs selon le rite antique que nous ont transmis nos aïeux. Bacchus, viens, une grappe savoureuse pendant à tes cornes, et toi, ceins tes tempes d'épis, ô Cérés. En ce jour sacré, que se repose la terre, que se repose le laboureur, que le soc suspendu fasse trêve à son pénible travail. Détachez les liens des jougs : aujourd'hui devant leurs crèches pleines les bœufs doivent rester inactifs, la tête couronnée. Que tout soit au service de la divinité ; qu'aucune femme n'ose mettre la main à la laine qu'elle a pour tâche de filer. Et vous, loin d'ici, je vous l'ordonne, écarterez-vous des autels, vous à qui, la nuit dernière, Vénus a apporté le plaisir ; la chasteté plaît aux dieux : venez avec des vêtements purs, et purifiez vos mains dans l'eau d'une source. Voyez comme l'agneau consacré marche aux autels resplendissants, suivi de la foule vêtue de blanc et couronnée d'olivier. Dieux de nos pères, nous purifions nos champs, nous purifions nos campagnards ; vous, chassez les maux de nos sillons, que nos terres ne trompent pas l'espoir de la moisson en se couvrant de pousses qui avortent, et que la brebis restée en arrière n'ait pas à craindre les loups rapides. Alors le paysan dans ses beaux habits, comptant sur une abondante récolte, portera de grandes bûches au foyer ardent, et la troupe des jeunes esclaves, ce signe heureux de la prospérité du cultivateur, jouera devant le feu et dressera des cabanes de feuillage. Mes vœux seront exaucés : voyez-vous comme, dans les viscères propices, la fibre, interprète de la volonté des dieux, annonce leur bienveillance ?

Divinité : Bacchus, Cérés

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; poète = agriculteur actif ; protection-protecteur ; souhait de prospérité ; rite de lustration ; propriété foncière = bonheur ; rite de circonvolution ; rite de protection des récoltes ; rite agraire

ref. 0223

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. II. I. 27-60

Texte. *Nunc mihi fumosos ueteris proferte Falernos
consulis et Chio soluite uincla cado.*

*Vina diem celebrent : non festa luce madere
est rubor, errantes et male ferre pedes.*

*Sed « bene Messallam » sua quisque ad pocula dicat,
nomen et absentis singula uerba sonent.*

*Gentis Aquitanae celebr Messalla triumphis
et magna intonsis gloria uictor auis,
huc ados aspira que mihi, dum carmine nostro
redditur agricolis gratia caelitibus.*

*Rura cano rurisque deos : his uita magistris
desueuit querna pellere glande famem ;
illi compositis primum docuere tigillis
exiguam uiridi fronde operire domum ;
illi etiam tauros primi docuisse feruntur
seruitium et plaustro supposuisse rotam.*

*Tum uictus abiere feri, turn consita pomus,
 tum bibit inriguas fertilis hortus aquas,
 aurea tum pressos pedibus dedit uua liquores
 mixtaque securo est sobria lymphamero.
 Rura ferunt messes, calidi cum sideris aestu
 deponit flauas annua terra comas ;
 rure leuis uerno flores apis ingerit alueo,
 compleat ut dulci sedula melle fauos.
 Agricola adsiduo primum satiatus aratro
 cantauit certo rustica uerba pede
 et satur arenti primum est modulatus auena
 carmen, ut ornatos diceret ante deos,
 agricola et minio suffusus, Bacche, rubenti
 primos inexperta duxit ab arte choros ;
 huic datus a pleno, memorabile munus, ouili
 dux pecoris curtas auxerat hircus opes.
 Rure puer uerno primum de flore coronam
 fecit et antiquis imposuit Laribus,
 rure etiam teneris curam exhibitura puellis
 molle gerit tergo lucida uellus ouis :
 hinc et femineus labor est, hinc pensa colusque,
 fusus et adposito pollice uersat opus,
 atque aliqua adsidue textrix operata mineruam
 cantat, et appulso tela sonat latere.*

Trad. Maintenant mettez devant moi un Falerne bien fumé et marqué du nom d'un de nos vieux consuls, et descellez une jarre de Chio. Du vin, pour célébrer ce jour ! Non, s'arroser un jour de fête et aller d'un pas vacillant, ce n'est pas pour faire rougir. Mais « à la santé de Messalla », voilà le met que chacun doit dire la coupe en main, et que le nom de l'absent retentisse dans les propos de tous. Messalla, célèbre par ton triomphe sur le peuple aquitain, toi dont les victoires font brillamment honneur à tes ancêtres à la longue barbe, viens m'inspirer, tandis que mon chant rend grâces aux divinités rustiques. Je chante les campagnes et les dieux de la campagne : leurs leçons ont fait perdre à l'homme l'habitude d'assouvir sa faim avec le gland du chêne ; ces dieux lui ont appris les premiers à assembler des charpentes et à couvrir une étroite demeure d'un feuillage verdoyant ; les premiers aussi, dit-on, ils apprirent aux bœufs à le servir et adaptèrent au chariot la roue. Alors on renonça aux aliments sauvages, alors fut planté l'arbre fruitier, alors le jardin bien arrosé but l'eau qui le fertilisa, alors la grappe dorée, pressée sous les pieds, donna son jus et l'eau des sobres fut mélangée au vin pur qui ôte le souci. Les campagnes produisent les moissons, quand, au fort de la chaleur du soleil, la terre, chaque année, abandonne sa blonde chevelure ; à la campagne, au printemps, l'abeille légère amasse le suc des fleurs dans sa ruche, empressée à remplir du doux miel ses rayons. Le laboureur le premier, fatigué de pousser continuellement la charrue, a chanté des paroles rustiques d'une mesure déterminée et le premier, mangé, il modula sur les tuyaux séchés du chalumeau un air destiné à être joué devant les dieux couronnés de fleurs ; et c'est le laboureur qui, la figure rougie de vermillon, conduisit le premier, ô Bacchus, les danses dont l'art était jusqu'alors inconnu ; et on lui donnait en présent mémorable, tiré d'une étable bien pleine, le chef du troupeau, un bouc, grand accroissement pour de minces ressources. C'est à la campagne que pour la première fois l'enfant tressa une couronne de fleurs printanières et en ceignit les antiques dieux Lares.

MC : rite agraire ; éloge de l'agriculture ; éloge du travail ; protection-protecteur ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; richesse agricole ; âge d'or ; éloge de la rusticité ; passé romain-propriété ; utilisation concrète (contemporaine) de la propriété foncière

ref. 0224

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. II. I. 83-86

Texte. *Vos celebrem cantate deum pecorique uocate
uoce ; palam pecori, clam sibi quisque uocet,
aut etiam sibi quisque palam : nam turba iocosa
obstrepit et Phrygio tibia curua sono.*

Trad. Et vous, chantez le dieu tant célébré, pour vos troupeaux invoquez-le à haute voix ; oui, en public pour vos troupeaux, mais qu'en secret chacun l'invoque pour soi-même, ou même encore pour soi en public, car les éclats de joie de la foule et les sons de la flûte phrygienne au bout recourbé empêchent d'entendre.

MC : rite agraire ; protection-protecteur ; bonheur

ref. 0225

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. II. 3. 5-10

Texte. *O ego, cum aspicerem dominam, quam fortiter illic
uersarem ualido pingue bidente solum
agricolaeque modo curuum sectarer aratum,
dum subigunt steriles arua serendes boues !
Nec quererer, quod sol graciles exureret artus,
laederet et teneras pussula rupta manus.*

Trad. Oh, alors que j'apercevais ma maîtresse, comme j'aurais le courage, là-bas, de retourner avec la pioche pesante un sol épais et, à la manière du pauvre paysan, de marcher derrière la charrue recourbée, tandis que les bœufs stériles remuent la terre destinée à recevoir les semences ! Et je ne me plaindrais pas si le soleil brûlait ma délicate personne et si une ampoule en crevant abîmait mes tendres mains.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; poète = agriculteur actif ; propriété foncière = bonheur

ref. 0226

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. II. 3. 11-28

Texte. *Pauit et Admeti tauros formosus Apollo,
nec cithara intonsae profueruntue comae,
nec potuit curas sanare salubribus herbis :*

*quidquid erat medicae uicerat artis amor.
 Ipse deus solitus stabulis expellere uaccas*

*et miscere nouo docuisse coagula lacte,
 lacteus et mixtis obriguisset liquor.
 Tunc fiscella leui detexta est uimine iunci,
 raraque per nexus est uia fatta sero.
 O quotiens illo uitulum gestante per agros
 dicitur occurrens erubuisse soror !
 O quotiens ausae, caneret dum ualle sub alta,
 rumpere mugitu carmina docta boues
 Saepe duces trepidis petiere oracula rebus,
 uenit et a templis inrita turba domum ;
 saepe horrere sacros doluit Latona capillos,
 quos admirata est ipsa nouerca prius ;
 quisquis inornatumque caput crinesque solutos
 aspiceret, Phoebi quaereret ille comam.
 Delos ubi nunc, Phoebus, tua est, ubi Delphica Pytho ?
 Nempe Amor in parua te iubet esse casa.*

Trad. Il a bien fait paître les taureaux d'Amète, le bel Apollon, et ni sa cithare ni ses longs cheveux ne lui ont été utiles et il n'a pu guérir son chagrin par la vertu des herbes : toutes les ressources de l'art médical avaient échoué devant l'amour. Ce dieu lui-même s'habitua à faire sortir des étables les vaches... il enseigna, dit-on, à mélanger la présure au lait nouveau et, le mélange fait, à cailler le lait. Alors la corbeille a été tressée avec la tige flexible du jonc, dont les noeuds ne laissaient qu'un étroit passage au petit-lait. O que de fois, tandis qu'il portait un veau à travers les champs, sa soeur, dit-on, rougit en le rencontrant ! O que de fois, tandis qu'il chantait au fond d'un vallon, les génisses osèrent interrompre par leur mugissement ses doctes chansons ! Souvent des chefs, en des circonstances critiques, vinrent consulter les oracles et la foule rentra déçue des temples ; souvent Latone souffrit de voir hérissés ces cheveux sacrés qu'avait admirés auparavant sa belle-mère elle-même ; dans cette tête sans ornement, dans ces cheveux en désordre, on chercherait la chevelure de Phoebus. Ta Délos, ô Phoebus, où donc est-elle maintenant, où est ta delphienne Pytho ? Sans doute c'est Amour qui te fait rester dans une humble chaumière.

MC : propriété foncière = civilisation (romaine) ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; protection-protecteur ; lien agriculture-religion ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture

ref. 0227

Auteur. Tibulle
 Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
 Titre. "Elégies"
 RefInt. II. 3. 35-46

Texte. *ferrea non uenerem sed praedam saecula laudant ;
 praeda tamen multis est operata malis ;
 praeda feras aties cinxit discordibus armis ;
 hinc cruor, hinc caedes mors propiorque uenit ;
 praeda uago iussit geminare pericola ponto,
 bellica cum dubiis rostra dedit ratibus ;
 praedator cupit immensos obsidere campos,*

*ut multa innumera iugera pascat oue ;
cui lapis externus curae est, urbisque tumultu
portatur ualidis mille columna iugis,
claudit et indomitum moles mare, lentus ut intra
neglegat hibernas piscis adesse minas.*

Trad. Ce siècle de fer célèbre non point Vénus mais la cupidité ; la cupidité cependant a travaillé à bien des maux : c'est la cupidité qui a mis aux mains des combattants farouches les armes de la discorde ; elle qui fait couler le sang, qui produit le meurtre, qui hâte la mort ; c'est la cupidité qui a poussé à doubler les périls sur la mer agitée lorsqu'elle adapta le rostre guerrier aux bateaux incertains ; l'homme cupide désire envahir d'immenses plaines, pour faire brouter des milliers d'arpents par une multitude de brebis ; il recherche la pierre étrangère, et, par la ville, à grand bruit, mille couples de robustes bœufs traînent pour lui une colonne ; pour lui une digue enferme la mer indomptable, afin que, tranquille en son vivier, le poisson puisse mépriser les menaces de la tempête proche.

MC : critique du non respect de la justice (critique de la cupidité) ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; propriété foncière = patrimoine

ref. 0228

Auteur. Tibulle
Aut-Sec. Max Ponchont trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Elégies"
RefInt. II. 5. 23-38

Texte. *Romulus aeternae nondum formauerat urbis
moenia, consorti non habitanda Remo ;
sed tunc pascebant herbosa Palatia uaccae
et stabant humiles in Iouis arce casae ;
lacte madens illic suberat Pan ilicis umbrae
et facta agresti lignea falce Pales,
pendebatque uagi pastoris in arbore uotum, [...]
At qua Velabri regio patet, ire solebat
exiguus pulsa per uada linter aqua ;
illa saepe gregis diti placitura magistro
ad iuuemnem festa est uecta puella die,
cum qua fecundi redierunt munera ruris,
caseus et niueae candidus agnus ouis.*

Trad. Romulus n'avait pas encore tracé le plan des murailles de la ville éternelle, que son frère Rémus ne devait pas habiter avec lui ; mais alors des génisses paissaient l'herbe du Palatin et d'humbles cabanes se dressaient sur l'emplacement du temple de Jupiter ; arrosé de lait, Pan reposait là à l'ombre d'une yeuse, auprès d'une Palès en bois, façonnée avec un fer rustique, et il y avait, suspendue à un arbre, l'offrande votive d'un berger nomade [...]. D'un autre côté, à l'endroit où la plaine du Vélabre se déploie, on pouvait voir une barque légère fendre l'eau d'un étang ; cette eau souvent a porté la jeune fille, désireuse de plaire au berger riche par son troupeau, auprès de son jeune ami, en un jour de fête, et avec elle elle ramenait les présents d'une campagne féconde, le fromage et l'agneau d'une blancheur éclatante comme celle de sa mère.

Divinité : Pan ; Palès

MC : esthétisation du monde rural ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la Rome des origines ; richesse agricoles

ref. 0229

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Amours"

RefInt. II. 4. 31-32

Texte. *Vt taceam de me, qui causa tangor ab omni,
Illic Hippolytum pone, Priapus erit.*

Trad. Ne parlons pas de moi, qui trouve toujours un motif pour m'émouvoir : met Hippolyte à sa place : il deviendra un Priape.

Divinité : Priape

MC : protection-protecteur

ref. 0230

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Amours"

RefInt. II. 11. 7-8

Texte. *Ecce fugit notumque torum sociosque Penates
Fallacisque vias ire Corinna parat.*

Trad. Voici que, fuyant le lit connu et nos pénates, communs, Corinne s'en va sur des chemins dangereux.

Divinité : Pénates

ref. 0231

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Amours"

RefInt. II. 16. 1-10

Texte. *Pars me Sulmo tenet, Paeligni tertia ruris,
Parua, sed inriguis ora salubris aquis.*

Sol licet admoto tellurem sidere findat,

Et micet Ikarii stella proterua canis,

Arua pererrantur Paeligna liquentibus undis

Et uiret in tenero fertilis herba solo.

Terra ferai Cereris multoque feracior uuis ;

Dat quoque baciferam Pallada rarus ager

Perque resurgentes riuis labentibus herbas

Gramineus madidam caespes obumbrat humum.

Trad. Je suis à Sulmone : c'est un des trois cantons du territoire des Péligniens, un petit endroit, mais les eaux qui l'arrosent le rendent salubre. Les rayons du soleil, plus rapprochés, ont beau fendre la terre, et la constellation du Chien furieux d'Ikaros commencer à briller, les campagnes des Péligniens sont partout baignées de ruisseaux limpides et l'herbe abondante sort vigoureuse du sot amolli. La terre est fertile en blé, plus fertile encore en raisins ; le sol léger porte aussi l'arbre de Pallas, l'arbre qui produit l'olive, et, grâce aux rigoles d'irrigation, le regain couvre d'un tapis de gazon ce sol humide.

MC : éloge de l'agriculture ; éloge de l'Italie ; éloge de la nature

ref. 0232

Auteur. Ovide
Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Amours"
RefInt. II. 16. 33-40

Texte. *At sine te, quamuis operosi uitibus agri
Me teneant, quamuis amnibus arua natent
Et uocet in riuos currentem rusticus undam
Frigidaque arboreas mulceat aura comas,
Non ego Paelignos uideor celebrare salubres,
Non ego natalem, rura paterna, locum,
Sed Scythiam Cilicasque feros uiridesque Britanuos,
Quaeque Prometheo saxa cruore rubent.*

Trad. Sans toi, au contraire, malgré le charme des champs où la vigne donne tant de peine, malgré cette campagne baignée de ruisseaux, malgré les laboureurs qui appellent l'eau courante vers les rigoles de leurs prés, malgré l'air frais qui caresse la chevelure des arbres, non, je ne crois vraiment pas habiter le pays salubre des Péligniens, habiter le lieu qui m'a vu naître, domaine champêtre de priés aïeux, mais la Scythie, la terre des farouches Ciliciens, des Bretons entourés d'eau ou les rochers qu'a rougis le sang de Prométhée.

MC : éloge du monde rural ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; éloge de la nature ; éloge de l'Italie ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; difficulté du travail agricole

ref. 0233

Auteur. Ovide
Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Amours"
RefInt. III. 2. 48-58

Texte. *Nil mihi cum pelago, me mea terra capit.
Plaude tuo Marti, miles. Nos odimus arma ;
Pax iuuat et media pace repertus amor.
Auguribus Phoebus, Phoebe uenantibus adsit ;
Artifices in te uerte, Minerua, manus.
Ruricolae Cereri teneroque adsurgite Baccho.
Pollucem pugiles, Castora placet eques.
Nos tibi, blanda Venus, puerisque potentibus arcu
Plaudimus ; inceptis adnue, diua, meis
Daque nouae mentem dominae ; patiatur amari !
Adnuit et motu signa secunda dedit.*

Trad. Moi je n'ai rien de commun avec la mer. Ce qui m'enchanté, c'est la terre, mon élément. Soldat, applaudis Mars, ton dieu ; moi, je hais la guerre : c'est la paix qui me plaît et l'amour qui est né au sein de la paix. Que Phébus soit propice aux augures, Phébé aux chasseurs ; vers toi, Minerve, se tendent les mains de l'artiste et de l'artisan. Habitants de la campagne, levez-vous au passage de Cérés et de Bacchus au teint frais. Que le lutteur et le cavalier se rendent favorable l'un Pollux, l'autre Castor. Pour nous, c'est à toi, tendre Vénus, et aux enfants armés de flèches pénétrantes que vont nos applaudissements. Seconde mon entreprise, ô déesse, et inspire à ma nouvelle amante de se laisser aimer.

Divinité : Minerve ; Apollon ; Cérés ; Bacchus ; Mars

MC : éloge du monde rural ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; protection-protecteur ; lien agriculture-religion ; rite agraire

ref. 0234

Auteur. Ovide
Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Amours"
RefInt. III. 6. 9-18

Texte. *Quid properasse iuuat, quid parca dedisse quicti
Tempora, quid nocti conseruisse diem,
Si tamen hic standum est, si non datur artibus ullis
Vltior nostro ripa premenda pede ?
Nunc ego, quas habuit pinna Danaei heros,
Terribili densus cum tulit angue caput,
Nunc opto currum, de quo Cercalia primum
Semina uenerunt in rude missa solum.
Prodigiosa loquor ueterum mendacia uatum,
Nec tulit haec umquam nec feret ulla dies*

Trad. A quoi bon m'être hâté, à quoi bon avoir mesuré le temps donné au repos, à quoi bon avoir joint les nuits aux jours, s'il faut maintenant que je m'arrête ici, s'il n'y a aucun moyen pour moi de fouler la rive opposée ? Maintenant je voudrais avoir les ailes du héros, fils de Danaé, alors qu'il emportait cette tête hérissée de terribles serpents ; maintenant je voudrais avoir le char, d'où les premières semences de céréales furent jetées au sol encore vierge. Je parle là de prodiges mensongers, imaginés par les vieux poètes, mais que notre époque n'a jamais vus et ne verra jamais.

Divinité : [Triptolème]

ref. 0235

Auteur. Ovide
Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Amours"
RefInt. III. 8. 35-44

Texte. *At cum regna senex caeli Saturnus haberet,
omne lucrum tenebris alta premebat humus ;
Aeraque et argentum cumque auro pondera ferri
Manibus admorat nullaue massa fuit.
At meliora dabat, curuo sine uomere fruges
Pomaque et in quercu mella reperta caua.
Nec ualido quisquam terram scindebat aratro,
Signabat nullo limite mensor humum ;
Non freta demisso uerrebant eruta remo :
Vltima mortali tum uia litus erat.*

Trad. Au contraire, quand le vieux Saturne régnait sur les cieux, toutes les richesses étaient cachées dans les profondeurs ténébreuses de la terre ; l'airain, l'argent, et avec l'or, les masses de fer touchaient à l'empire des mânes, et l'on n'entassait pas les métaux. Mais la terre donnait des biens plus précieux : des moissons sans le secours du soc recourbé, des fruits et du miel découvert dans le creux d'un chêne. Personne ne déchirait la terre à grand renfort de charrues ;

aucun arpenteur ne délimitait les parcelles du sol ; on ne plongeait pas dans la mer des rames qui la battent et la soulèvent ; ses rivages étaient, pour les mortels, la route extrême.
MC : âge d'or ; arpentage = négatif ; propriété foncière = civilisation (romaine)

ref. 0236

Auteur. Ovide
Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Amours"
RefInt. III. 8. 53-58

Texte. *Eruimus terra solidum pro frugibus aurum ;
Possidet inuentas sanguine miles opes ;
Curia pauperibus clausa est ; dat census honores ;
Inde grauis iudex, Inde seuerus eques.
Omnia possideant ; illis Campusque forumque
Seruiat.*

Trad. Si nous creusons la terre, c'est pour en tirer des lingots d'or, non des moissons. Les soldats possèdent des richesses achetées dans le sang. La curie est fermée aux pauvres ; c'est la richesse qui donne les magistratures curules, elle qui fait le grave juge, l'irréprochable chevalier. Qu'ils possèdent tout ! que le Champ-de-Mars et le Forum leur obéissent aveuglément.

MC : critique du non respect de la justice (critique de la cupidité) ; richesse agricole ; critique du délaissement de l'agriculture

ref. 0237

Auteur. Ovide
Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Amours"
RefInt. III.10. 1-14

Texte. *Annua uenerunt Cerealis tempora sacri ;
Secubat in uacuo sola puella toro.
Flaua Ceres, tenues spicis redimita capillos,
Cur inhibes sacris commoda nostra tuis ?
Te, dea, munificam gentes ubiquaque loquuntur
Nec minus humanis inuidet ulla bonis.
Ante nec hirsuti torrebant farra coloni
Nec notum terris area nomen erat,
Sed glandem quercus, oracula prima, ferebant ;
Haec erat et teneri caespitis herba cibus.
Prima Ceres docuit turgescere semen in agris
Falce coloratas subsequitque comas ;
Prima iugis tauros supponere colla coegit
Et ueterem curuo dente reuellit humum.*

Trad. Voici le retour annuel des fêtes sacrées de Cérès : les jeunes beautés couchent seules dans un lit qui leur semble vide. Blonde Cérès, à la fine chevelure couronnée d'épis, pourquoi ta fête nous interdit-elle le plaisir ? Partout, ô déesse, les nations parlent de ta munificence et aucune divinité ne veut plus de bien aux hommes. Avant toi les grossiers habitants des campagnes ne grillaient pas le grain et le mot « aire » était inconnu sur la terre. Mais les chênes, premiers oracles, donnaient le gland, qui, avec l'herbe du tendre gazon, étaient toute

la nourriture. La première, Cérès fit grossir la semence dans les champs et coupa avec la faux les épis dorés ; la première, elle força les taureaux à plier leur cou sous le joug, et, avec la dent recourbée de la charrue, elle souleva la terre longtemps inculte.

MC : protection-protecteur ; lien agriculture-religion

ref. 0238

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "L'Art d'aimer"

RefInt. I. 347-350

Texte. *Sed cur fallaris, cum sit noua grata uoluptas,*

Et capiant animos plus aliena suis ?

Fertilior seges est alienis semper in agris,

Vicinumque pecus grandius uber habet.

Trad. Mais pourquoi serais-tu repoussé, quand on trouve toujours du plaisir à une volupté nouvelle, et que l'on est plus séduit par ce qu'on n'a pas que par ce qu'on a ? La moisson est toujours plus riche dans le champ d'autrui, et le troupeau du voisin a les mamelles plus gonflées.

MC : hospitalité (+relations de voisinage) ; difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; richesse agricole ; insatisfaction

ref. 0239

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "L'Art d'aimer"

RefInt. I. 397-401

Texte. *Tempora qui solis operosa colentibus arua,*

Fallitur, et nautis adspicienda putat ;

Nec semper credenda Ceres fallacibus aruis,

Nec semper uiridi concaua puppis aquae,

Nec teneras semper tutum captare puellas.

Trad. Croire que seuls ceux qui se livrent aux travaux pénibles de la culture ou bien les marins doivent consulter le temps, c'est se tromper. Il ne faut pas en tout temps confier Cérès aux champs trompeurs, ni lancer en tout temps le navire concave sur l'eau verte ; de même il n'est pas toujours sûr de s'attaquer à une tendre beauté.

MC : difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; protection-protecteur

ref. 0240

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "L'Art d'aimer"

RefInt. I. 440-448

Texte. *Flectitur iratus uoce rogante deus.*

Promittas facito ; quid enim promittere laedit ?

Pollicitis diues quilibet esse potest.

Spes tenet in tempus, semel est si credita, longum ;

Illa quidem fallax, sed tamen apta dea est.

*Si dederis aliquid, poteris ratione relinqui ;
Praeteritum tulerit perdiditque nihil ;
At quod non dederis, semper uideare daturus.
Sic dominum sterilis saepe fefellit ager.*

Trad. La colère des dieux cède aux accents d'une voix suppliante. Promets, promets ; cela ne coûte rien ; en promesses tout le monde peut être riche. L'espérance, du moment qu'on y ajoute foi, dure longtemps : c'est une déesse trompeuse, mais bien utile. Si tu as fait quelque cadeau, on peut t'éconduire par tactique : on aura profité du passé et l'on n'aura rien perdu. Mais, le cadeau que tu n'as pas fait, tu peux sembler toujours sur le point de le faire. C'est ainsi qu'un champ stérile trompe souvent l'espoir de son maître.

MC : difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; protection-protecteur

ref. 0241

Auteur. Ovide
Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "L'Art d'aimer"
RefInt. I. 721-727

Texte. *Candidus in nauta turpis color ; aequoris unda
Debet et a radiis sideris esse niger ;
Turpis et agricolae, qui uomere semper edunco
Et grauibus rastris sub Ioue uersat humum,
Et tua, Palladiae petitur cui palma coronae,
Candida si fuerint corpora, turpis eris.
Palleat omnis amans ! hic est color aptus amanti.*

Trad. Un teint blanc choque chez un marin : l'eau de la mer et les rayons du soleil ont dû le hâler. Il choque également chez un laboureur, qui, toujours en plein air, retourne la terre avec la charrue au soc recourbé ou avec la lourde herse. Toi aussi qui, dans les jeux, brigues la couronne de Pallas, si ta peau est blanche, on en sera choqué. Mais tout amant doit être pâle ; c'est le teint qui convient à l'amant ; voilà ce qui lui sied.

MC : difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole)

ref. 0242

Auteur. Ovide
Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "L'Art d'aimer"
RefInt. II. 601-606

Texte. *Quis Ceceris ritus ausit uulgare profanis,
Magnaue Threicia sacra reperta Samo ?
Exigua est uirtus praestare silentia rebus ;
At contra grauis est culpa tacenda loqui :
O bene, quod frustra captatis arbore pomis
Garrulus in media Tantalus aret aqua !*

Trad. Qui oserait révéler aux profanes les mystères de Cérès et les augustes cérémonies imaginées à Samothrace ? C'est un mince mérite que de garder un secret, mais, par contre, une grave faute que de divulguer ce qu'on doit taire. C'est avec justice que l'indiscret Tantale essaye vainement de cueillir aux arbres leurs fruits et sèche de soif au milieu des eaux.

Divinité : Cérès

MC : protection-protecteur ; lien agriculture-religion

ref. 0243

Source. Littéraire

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Remèdes à l'amour"

RefInt. 169-198

Texte. *Rura quoque oblectant animos studiumque colendi ;*

Quaelibet huic curae cedere cura potest.

Colla iube domitos oneri supponere tauros,

Sauciet ut duram uomer aduncus humum ;

Obrue uersata Cerealia semina terra,

Quae tibi cum multo faenore reddat ager.

Aspice curuatos pomorum pondere ramos,

Vt sua, quod peperit, uix ferat arbor onus ;

Aspice labentes iucundo murmure riuos ;

Aspice tondentes fertile gramen oues.

Ecce petunt rupes praeruptaque saxa capellae ;

Iam referent haedis ubera plena suis.

Pastor inaequali modulatur harundine carmen,

Nec desunt comites, sedula turba, canes.

Parte sonant alia siluae mugitibus altae

Et queritur uitulum mater abesse suum.

Quid cum suppositos fugiunt examina fumos,

Vt releuent dempti uimina curua faui ?

Poma dat autumnus ; formonsa est messibus aestas ;

Ver praebet flores ; igne leuatur hiemps.

Temporibus certis maturam ruslicus uuam

Colligit et nudo sub pede musta fluunt ;

Temporibus certis desectas alligat herbas.

Et tonsam raro pectine uerrit humum.

Ipse potes riguis plantam deponere in hortis,

Ipse potes riuos ducere lenis aquae.

Venerit insitio ; fac ramum ramus adoptet

Stetque peregrinis arbor operta comis.

Cum semel haec animum coepit mulcere uoluptas,

Debilibus pinnis inritus exit, Amor.

Trad. La campagne aussi et les soins de la culture occupent agréablement l'esprit ; n'importe quel souci peut céder à celui-là. Force le taureau dompté à placer son col sous le joug, pour que le soc recourbé déchire un sol dur ; cache dans la terre retournée les semences données par Cérès, pour que le champ te les rende à gros intérêts. Vois ces branches courbées sous le poids des fruits ; l'arbre a peine à porter le fardeau qu'il a produit. Vois ces ruisseaux qui coulent avec un doux murmure ; vois ces brebis qui tondent l'herbe abondante. Là les chèvres grimpent sur les pentes et sur les rochers escarpés ; bientôt elles rapporteront à leurs chevreaux des mamelles pleines. Le pâtre accompagne son chant sur sa flûte aux tiges inégales et naturellement il a ses compagnons les chiens, troupe vigilante. Là-bas les forêts profondes retentissent de mugissements et une mère se plaint que son veau s'est éloigné d'elle. Et les essaims fuient la fumée qui, montant sur leurs ruches, permet d'enlever et d'emporter les rayons qui plient sous le poids du miel. L'automne offre ses fruits ; l'été s'embellit de ses moissons ; le printemps donne ses fleurs ; le feu adoucit les rigueurs de l'hiver. A époque fixe,

le paysan cueille le raisin mûr, et, sous ses pieds nus, fait jaillir le vin nouveau ; à époque fixe, il lie les herbes coupées, et, d'un râteau aux dents espacées, balaye la terre tondue. Toi-même peux garnir de plantes ton jardin bien arrosé ; toi-même peux y conduire les ruisseaux d'une eau paisible. Vienne la saison des greffes : tâche de faire adopter une branche par une autre et de faire croître un arbre couvert d'un feuillage qui n'est pas le sien. Quand une fois ce plaisir commence à charmer l'esprit, l'Amour, désormais sans pouvoir, s'enfuit d'une aile débile.

MC : éloge du monde rural ; monde rural = justice = vertu ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; éloge de la nature ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; éloge du travail ; propriété foncière = civilisation (romaine)

ref. 0244

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Remèdes à l'amour"

RefInt. 237-240

Texte. *Forsitan a laribus patriis exire pigebit ;*

Sed tamen exhibis ; deinde redire uoles,

Nec te lar patrius, sed amor reuocabit amicae,

Praetendens culpae splendida uerba tuae.

Cum semel exieris, centum solatia curae

Et rus et comites et via longa dabit.

Trad. Peut-être quitter les lares paternels te fera-t-il de la peine, cependant tu les quitteras ; puis tu voudras y revenir, et ce n'est pas le lare paternel qui t'y rappellera, mais, déguisant ta faute sous des mots magnifiques, l'amour de ton amie. Quand une fois tu les auras quittés, mille soulagements à ta peine seront fournis par la campagne, par tes compagnons et par la longueur de la route.

MC : éloge du monde rural ; éloge de la nature ; foyer ; protection-protecteur

ref. 0245

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Remèdes à l'amour"

RefInt. 249-258

Texte. *Viderit, Haemoniae siquis mala pabula terrae*

Et magicas artes posse iuuare putat ;

Ista ueneficii uetita est uia ; noster Apollo

Innocuam sacro carmine monstrat opem.

Me duce non tumulo prodire iubebitur umbra,

Non anus infami carmine rump et humum,

Non seges ex aliis alios transibit in agros,

Nec subito Phoebi pallidus orbis erit.

Vt solet, aequoreas ibit Tiberinus in undas ;

Vt solet, in niueis Luna uehetur equis.

Trad. A d'autres de croire que les herbes nuisibles de l'Hémonie et les arts de magie peuvent être de quelque utilité. Cette méthode des maléfices est interdite : Apollon, notre dieu, dans ces vers sacrés qu'il inspire, n'offre que des secours innocents. Sur mes pas, les ombres ne seront point forcées de quitter leur tombeau ; une vieille femme ne fendra pas la terre par

d'infâmes enchantements ; les moissons ne seront pas transplantées d'un champ dans un autre ; le globe de Phébus ne pâlera pas subitement ; comme de coutume, c'est vers la mer que le dieu Tibre roulera ses eaux ; comme de coutume, les coursiers blancs de la Lune la traîneront.

Divinité : Apollon

MC : vol ; vol de moisson ; protection-protecteur ; magie

ref. 0246

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Produits de beauté pour le visage de la femme"

RefInt. 1-10

Texte. *Discite, quae faciem commendet cura, puellae,
Et quo sit uobis forma tuenda modo.*

Cultus humum sterilem Cerealia pendere iussit

Munera ; mordaces interiere rubi ;

Cultus et in pomis sucos emendat acerbos,

Fissaque adoptiuas accipit arbor opes.

Culta placent ; auro sublimia tecta linuntur ;

Nigra sub imposito marmore terra latet ;

Vellera saepe eadem Tyrio medicantur aeno ;

Sectile deliciis India praebet ebur.

Trad. Apprenez, jeunes beautés, les soins qui embellissent le visage et les moyens de défendre votre beauté. La culture a forcé la terre infertile à produire les dons de Cérès pour la payer de ses soins ; les ronces piquantes ont disparu. La culture agit aussi sur les fruits ; elle en corrige le goût amer et l'arbre fendu reçoit par la greffe des ressources adoptives. Tout ce qui est orné plaît ; les toits élevés sont couverts de dorures ; la terre noire disparaît sous un revêtement de marbre ; la laine reçoit souvent plusieurs teintures dans les chaudières tyriennes ; l'Inde, pour les raffinements de notre luxe, fournit son ivoire, scié en morceaux.

MC : éloge de l'agriculture ; éloge du travail ; agriculture = civilisation

ref. 0247

Auteur. Ovide

Aut-Sec. H. Bornecque trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Produits de beauté pour le visage de la femme"

RefInt. 11-12

Texte. *Forsitan antiquae Tatio sub rege Sabinae*

Maluerint quam se rura paterna coli.

Trad. Peut-être, il y a longtemps, sous le roi Tadius, les Sabines auraient mieux aimé, elles, cultiver les champs paternels que leur beauté.

MC : propriété foncière = civilisation (romaine) ; passé romain-propriété

ref. 0248

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. I. 89-112

Texte. *Aurea prima sata est aetas, quae uindice nullo,
 Sponte sua, sine lege fidem rectumque colebat.
 Poena metusque aberant nec uerba minantia fixo
 Aere legebantur, nec supplex turba timebat
 Iudicis ora sui, sed erant sine uindice tuti.
 Nondum caesa suis, peregrinum ut uiseret orbem,
 Montibus in liquidas pinus descenderat undas
 Nullaque mortales praeter sua litora norant.
 Nondum praecipites cingebant oppida fossae ;
 Non tuba directi, non aeris cornua flexi,
 Non galea, non ensis erat ; sine militis usu
 Mollia securae peragebant otia gentes.
 Ipsa quoque immunis rastroque intacta nec ullis
 Saucia uomeribus per se dabat omnia tellus ;
 Contentique cibus nulla cogente creatis
 Arbuteos fetus montanaque fraga legebant
 Cornaque et in duris haerentia mora rubetis.
 Et quae deciderant patula Iovis arbore glandes.
 Ver erat aeternum placidique tepentibus auris
 Mulcebant zephyri natos sine semine flores.
 Mox etiam fruges tellus inarata ferebat.
 Nec renouatus ager grauidis canebat aristis ;
 Flumina iam lactis, iam flumina nectaris ibant
 Flauaque de uiridi stillabant ilice mella.*

Trad. L'Age d'or naquit le premier, qui, sans répression, sans lois, pratiquait de lui-même la bonne foi et la vertu. On ignorait les châtements et la crainte ; des écrits menaçants ne se lisaient point sur le bronze affiché en public ; la foule suppliante ne tremblait pas en présence de son juge ; un redresseur des torts était inutile à sa sécurité. Jamais encore le pin, abattu sur ses montagnes pour aller visiter un monde étranger, n'était descendu vers la plaine liquide ; pas un mortel ne connaissait d'autres rivages que ceux de son pays. Jamais encore des fossés profonds n'entouraient les cités ; point de trompettes au long col, point de cors recourbés pour faire résonner le bronze ; point de casques, point d'épées ; sans avoir besoin de soldats, les nations passaient au sein de la paix une vie de doux loisirs. La terre aussi, libre de redevances, sans être violée par le hoyau, ni blessée par la charrue, donnait tout d'elle-même ; contents des aliments qu'elle produisait sans contrainte, les hommes cueillaient les fruits de l'arbousier, les fraises des montagnes, les cornouilles, les nitres qui pendent aux ronces épineuses et les glands tombés de l'arbre de Jupiter, aux larges ramures. Le printemps était éternel et les paisibles zéphyrus caressaient de leurs tièdes haleines les fleurs nées sans semence. Bientôt après, la terre, que nul n'avait labourée, se couvrait de moissons ; les champs, sans culture, jaunissaient sous les lourds épis ; alors des fleuves de lait, des fleuves de nectar coulaient çà et là et l'yeuse au vert feuillage distillait le miel blond.

MC : âge d'or

ref. 0249

Auteur. Ovide
 Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
 Titre. "Les Métamorphoses"
 RefInt. I. 113-124

Texte. *Postquam, Saturno tenebrosa in Tartara misso,
 Sub Ioue mundus erat, subiit argentea proles,
 Auro deterior, fuluo pretiosior aere.
 Iuppiter antiqui contraxit tempora ueris
 Perque hiemes aestusque et inaequalis autumnos
 Et breue uer spatiis exegit quattuor annum.
 Tum primum siccis aer feruoribus ustus
 Canduit et uentis glacies adstricta pependit.
 Tum primum subiere domos ; domus antra fuerunt
 Et densi frutices et uinctae cortice uirgae.
 Semina tum primum longis Cerealia sulcis
 Obruta sunt pressique iugo gemuere iuueni.*

Trad. Quand Saturne eut été précipité dans le Tartare ténébreux, tandis que Jupiter régnait sur l'univers, vint l'âge d'argent, qui ne valait pas l'âge d'or, mais valait mieux que l'âge du bronze aux fauves reflets. Jupiter resserra la durée de l'antique printemps ; l'hiver, l'été, l'automne inégal et le printemps raccourci partagèrent en quatre saisons l'année mesurée par ses soins. Alors, pour la première fois, l'air, qu'embrasaient des chaleurs torrides, devint incandescent et l'eau, durcie par les vents, suspendit son cours glacé. Alors, pour la première fois, les hommes entrèrent dans des maisons ; ces maisons, ce furent des grottes, d'épais feuillages, et des rameaux entrelacés d'écorce. Alors, pour la première fois, les semences de Cérès furent enfouies dans de longs sillons et les taureaux gémirent sous le poids du joug.

Divinité : Saturne ; Jupiter ; Cérès

MC : agriculture = civilisation

ref. 0250

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. I. 125-136

Texte. *Tertia post illam successit aenea proles,
 Saevior ingeniis et ad horrida promptior arma,
 non scelerata tamen. De duro est ultima ferro ;
 Protinus inrupit uenae peioris in aeuum
 Omne nefas ; fugere pudor uerumque fidesque,
 In quorum subiere locum fraudesque dolique
 Insidiaeque et uis et amor sceleratus habendi.
 Vela dabat uentis neque adhuc bene nouerat illos
 Nauita quaeque diu steterant in montibus altis ;
 Fluctibus ignotis insultauere carinae
 Communemque prius, ceu lumina solis et auras,
 Cautus humum longo signauit limite mensor.
 Nec tantum segetes alimentaue debita diues
 Poscebatur humus ; sed itum est in uiscera terrae
 Quasque reconsiderat Stygiisque admouerat umbris
 Effodiuntur opes, inritamenta malorum.
 Iamque nocens ferrum ferroque nocentius aurum
 Prodiert ; prodit bellum, quod pugnat utroque
 Sanguinsaue manu crepitantia concutit arma.
 Viuitur ex rapto ; non hospes ah hospite tutus,*

Non sacerea genero ; fratrum quoque gratia rara est.

Imminet exitio uir coniugis, illa mariti ;

Lurida terribiles miscent aconita nouercae ;

Filius ante diem patries inquirit in annos.

Victa iacet pietas et uirgo caede madentis,

Vltima caelestum, terras Astraera reliquit.

Trad. Puis commença le troisième âge, l'âge du bronze, celui d'une race plus farouche, plus prompte aux combats horribles, sans être pourtant scélérate. L'âge qui a la dureté du fer est venu le dernier ; aussitôt ont fait irruption sur cette ère d'un métal plus vil les crimes de toute sorte ; alors ont fui la pudeur, la vérité, la bonne foi ; à leur place, sont entrées la fraude, la perfidie, la trahison, la violence et la passion scélérate de la richesse. Le marin, livra ses voiles aux vents, qu'il connaissait mal encore ; après s'être longtemps dressés à la cime des monts, les bois des navires plongèrent dans les flots, nouveaux pour eux ; sur la terre jusque-là commune à tous aussi bien que l'air ou la lumière du soleil, l'arpenteur défiant traça de longs sillons pour limiter les champs. L'homme ne se contenta plus de demander à la terre féconde les moissons et les aliments qu'elle lui devait, mais il pénétra jusque dans ses entrailles ; il en arracha ce qu'elle y avait caché, ce qu'elle avait relégué près des ombres du Styx, les trésors qui irritent nos maux. Bientôt le fer pernicieux et l'or, plus pernicieux que le fer, parurent au jour ; à leur suite parut la guerre, qui se sert de tous deux pour combattre et qui brandit dans sa main ensanglantée des armes retentissantes. On vit de rapines ; l'hôte ne plus se fier à l'hôte, ni le beau-père au gendre ; même entre frères, la concorde devient rare. L'époux médite la perte de l'épouse ; l'épouse, celle de l'époux ; d'affreuses marâtres mélangent les sucs livides de l'aconit ; le fils s'informe, avant l'heure, de l'âge de son père. La piété est vaincue, foulée aux pieds ; loin de cette terre trempée de sang se retire ; la dernière, après tous les immortels, la vierge Astrée.

MC : arpentage = négatif ; agriculture = négatif ; hospitalité (+relations de voisinage) ; vol ; critique du non respect de la justice (critique de la cupidité)

ref. 0251

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. I. 272-273

Texte. *Sternuntur sagetes et deplorata colonis*

Vota iacent longique perit labor irritus anni.

Trad. Les moissons sont couchées à terre, le cultivateur pleure l'objet de ses vœux, jonchant le sol, et le travail d'une longue année périt sacrifié.

MC : difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; calamités agricoles (risques)

ref. 0252

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. I. 283-287

Texte. *Ipse tridente suo terram percussit ; at illa*

Intremuit motuque uias patefecit aquarum.

Exspatiata ruunt per apertos flumina campos ;

*cumque satis arbusta simul pecudesque uirosque
Tectaque cumque suis rapiunt penetralia sacris.*

Trad. Le dieu lui-même a frappé la terre de son trident ; elle a tremblé et par cette secousse a ouvert les retraites des eaux. Débordés, les fleuves s'élancent à travers les plaines découvertes ; avec les récoltes ils emportent les arbres, les troupeaux, les hommes, les maisons, les autels domestiques et leurs objets sacrés.

MC : difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; calamités agricoles (risques)

ref. 0253

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. II. 272-303

Texte. *Alma tamen Tellus, ut erat circumdata ponto,
Inter aquas pelagi contractos undique fontes,
Qui se condiderant in opacae uiscera matris,
Sustulit oppressos collo tenus arida uoltus
Opposuitque manum fronti magnoque tremore
Omnia concutiens paulum subsedit et infra,
Quam solet esse, fuit sacraque ita uoce locuta est :
« Si placet hoc meruique, quid o tua fulmina cessant,
Summe deum ? liceat periturae uiribus ignis
Igne perire tuo clademque auctore leuare.
Vix equidem fauces haec ipsa in uerba resoluo ; »
(Presserat ora uapor) « tostos en aspice crines
Inque oculis tantum, tantum super ora fauillae !
Hosne mihi fructus, hunc fertilitatis honorem
Officiique refers, quod adunci uulnera aratri
Rastrorumque fero totoque exerceor anno,
Quod pecori frondes alimentaue mitia, fruges,
Humano generi, uobis quoque tura ministro ?
Sed tamen exitium fac me meruisse ; quid undae,
Quid meruit frater ? cur illi tradita sorte
Aequora decrescunt et ab aethere longius absunt ?
Quodsi nec fratris nec te mea gratia tangit,
At caei miserere tui ; circumspice utrumque,
Fumat uterque polus ; quos si uitiauerit ignis,
Atria uestra ruent. Atlans en ipse laborat
Vixque suis umeris candentem sustinct axem.
Si freta, si terrae pereurit, si regia caeli,
In chaos antiquum confundimur. Eripe flammis
Siquid adhuc superest et rerum consule summae. »
Dixerat haec Tellus ; neque enim tolerare uaporem
Vlterius potuit nec dicere plura suumque
Rettulit os in se propioraque manibus antra.*

Trad. Cependant la Terre nourricière, environnée par l'océan, placée entre les eaux de la mer et les sources partout réduites, qui s'étaient cachées dans les entrailles impénétrables de leur mère, la Terre aride souleva jusqu'au cou seulement son visage oppressé ; elle mit sa main

devant son front et avec un grand tremblement, dont tout fut ébranlé, elle s'affaissa un peu au-dessous de sa place ordinaire ; puis, de sa voie sainte, elle s'exprima ainsi : « Si tel est ton arrêt et si je l'ai mérité, pourquoi ta foudre reste-t-elle oisive, ô souverain des dieux ? Si je dois périr par le feu, qu'il me soit permis de périr par le tien et d'alléger mon infortune en songeant que tu en es l'auteur. C'est à peine si je puis entr'ouvrir ma gorge pour exhaler ces paroles (la chaleur lui avait fermé la bouche) ; tiens, regarde mes cheveux ravagés par la flamme, toute cette cendre brillante qui couvre mes yeux et mon visage. Est-ce là ma récompense, est-ce là le prix dont tu m'honores pour ma fertilité et mes bienfaits, moi qui supporte les blessures du soc recourbé et de la herse, moi qui me laisse travailler toute l'année, moi qui fournis aux troupeaux le feuillage, au genre humain des récoltes d'où il tire une douce nourriture, et à vous-mêmes de l'encens ? Mais pourtant suppose que j'aie mérité ma ruine : quel châtement ont mérité les eaux et ton frère ? Pourquoi voit-on les mers, que le sort lui a attribuées, décroître et descendre plus bas au-dessous des airs ? Si nous n'avons pas, ton frère et moi, assez de crédit auprès de toi pour te toucher, du moins aie pitié de ton ciel ; regarde les deux pôles ; tous deux fument déjà ; si le feu les gagne, vos atrioms s'écrouleront. Voici Atlas lui-même qui souffre et peut à peine soutenir sur ses épaules l'axe du monde incandescent. Si la mer, si la terre, si le palais du ciel périssent, nous retombons dans la confusion de l'antique chaos. Arrache aux flammes ce qui subsiste et veille au salut de l'univers. » La Terre n'en dit pas davantage ; car elle ne put supporter plus longtemps la chaleur ni poursuivre son discours ; elle retira sa tête dans son propre sein et dans des antres voisins des mânes.

Divinité : Tellus ; Mânes

MC : éloge de la nature ; lien agriculture-religion ; agriculture = négatif

ref. 0254

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. II. 680-707

Texte. *Illud erat tempus quo te pastoria pellis
 Texit onusque fuit baculum siluestre sinistrae,
 Alterius dispar septenis fistula cannis.
 Dumque amor est curae, dum te tua fistula mulcet,
 Incustoditae Pylios memorantur in agros
 Processisse boues ; uidet has Atlantide Maia
 Natus et arte sua siluis occultat abactas.
 Senserat hoc furtum nemo nisi notus in illo
 Rure senex ; Battum uicinia tota uocabant.
 Diuitis hic saltus herbosaque pascua Nelei
 Nobiliumque greges custos seruabat equarum.
 Hunc timuit blandaque manu seduxit et illi :
 « Quisquis es, hospes, » ait e si forte armenta requirit
 Haec aliquis, uidisse nega ; neu gratia facto
 Nulla rependatur, nitidam cape praemia uaccam ; »
 Et dedit. Accepta, uoces has reddidit hospes :
 « Tutus eas ; lapis iste prius tua furta loquetur ; »
 Et lapidem ostendit. Simulat Ioue natus abire ;
 Mox redit et uersa pariter cum uoce figura :
 « Rustice, uidisti siquas hoc limite » dixit
 « Ire boues, fer opero furtoque silentia deme ;*

*Iuncta suo pariter dabitur tibi femina tauro. »
 At senior, postquam est merces geminata : « Sub illis
 Montibus » inquit « erunt ; » et erant sub montibus illis.
 Risit Atlantiades et : « Me mihi, perfide, prodis ?
 Me mihi prodis ? » ait ; periuraque pectora uertit
 In durum silicem, qui nunc quoque dicitur index,
 Inque nihil merito uetus est infamia saxo.*

Trad. C'était le temps où tu étais vêtu d'une peau de berger ; ta main gauche tenait un bâton coupé dans les bois, l'autre une flûte de sept roseaux d'inégale longueur. Tandis que tu t'abandonnais aux soucis de l'amour et que ta flûte les charmaient, des génisses que tu ne gardais plus pénétrèrent, dit-on, dans les champs de Pylos ; le dieu né de Maia, fille d'Atlas, les ayant aperçues, les détourne avec son adresse ordinaire et les cache dans les forêts. Ce larcin n'avait eu aucun témoin, sauf un vieillard connu dans ces campagnes ; tout le voisinage lui donnait le nom de Battus. Il surveillait les bois confiés à sa garde par le riche Nélée, ses pâturages herbeux et les troupeaux de ses nobles cavales. Le dieu eut peur de lui ; d'une main caressante il le tira à part et lui dit : « Qui que tu sois, étranger, si par hasard on réclame ces troupeaux, réponds que tu ne les as pas vus ; afin que ce service ne reste pas sans récompense, reçois pour prix de ton silence cette belle génisse ». Et il la lui donna. L'étranger l'accepta et répartit : « Va-t-en sans crainte ; la pierre que voici aura plus tôt fait que moi de dénoncer ton larcin ; » et il lui montrait la pierre. Le fils de Jupiter feint de s'éloigner ; bientôt il revient, après avoir changé en même temps de voix et de figure : « Toi qui habites ces campagnes, dit-il, si tu as vu des génisses passer par ce chemin, viens à mon aide et dissipe le mystère qui me cache un larcin ; en récompense, je te donnerai une génisse avec son taureau ». Le vieillard, tenté par ce double salaire, lui répond : « Au pied de ces montagnes là-bas, tu les trouveras ; » elles étaient bien, en effet, au pied de ces montagnes. Le petit-fils d'Atlas se mit à rire. « Ainsi c'est moi, perfide, que tu trahis pour moi, s'écrie-t-il ; moi que tu trahis pour moi ? » Et il change ce cœur parjure en une pierre dure, qu'aujourd'hui encore on appelle le Dénonciateur ; un antique renom d'infamie s'attache à ce rocher qui ne l'avait pas mérité.

Divinité : Mercure ; Jupiter

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de la tranquillité ; passé romain-proprété ; vol ; description positive du monde rural

ref. 0255

Auteur. Ovide
 Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
 Titre. "Les Métamorphoses"
 RefInt. III. 19-27

Texte. *Iam uada Cephisi Panopesque euaserat arua ;
 Bos stetit et, tollens speciosam cornibus altis
 Ad caelum frontem, mugitibus impulit auras
 Atque ita, respiciens comites sua terga sequentis,
 Procubuit teneraque latus summisit inherba.
 Cadmus agit grates peregrinaeque oscula terrae
 Figit et ignotos montes agrosque salutat.
 Sacra Ioui facturus erat ; iubet ire ministros
 Et petere e uiuis libandas fontibus undas.*

Trad. Déjà il avait franchi les champs du Céphise et de Panope ; la génisse s'arrêta et, levant vers le ciel son beau front orné de hautes cornes, elle ébranla les airs de ses mugissements ; alors elle tourna ses regards en arrière vers les compagnons qui la suivaient, s'étendit sur le sol

et coucha son flanc dans l'herbe tendre. Cadmus rend grâces au dieu ; puis, ayant imprimé des baisers sur cette terre étrangère, il salue ces montagnes et ces champs qu'il ne connaissait pas. Il s'apprête à offrir un sacrifice à Jupiter ; il ordonne à ses serviteurs d'aller à une source vive puiser de l'eau pour les libations.

Divinité : Jupiter

MC : rite de prise de possession d'un territoire ; terre promise (terre promise mais pas en Italie).

ref. 0256

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. III. 516-530

Texte. *Ille mouens albentia tempora canis :*

« *Quam felix esses, si tu quoque luminis huius
Orbus* » ait « *fieres, ne Bacchica sacra uideres !
Namque dies aderit, quam non procul augurer esse,
Qua nouus huc ueniat, proles Semeleia, Liber ;
Quem nisi templorum fueris dignatus honore,
Mille lacer spargere locis et sanguine siluas
Foedabis matremque tuam matrisque sonores.
Eueniet ; neque enim dignabere numen honore
Meque sub his tenebris nimium uidisse quereris.* »
Talia dicentem prnturbat Echione natus.

Dicta fides sequitur responsaque matis aguntur ;

Liber adest festisque fremunt ululatibus agri ;

Turba ruit mixtaeque uiris matresque nurusque

Vulgusque proceresque ignota ad sacra feruntur.

Trad. Le devin, secouant sa tête couronnée de cheveux blancs : « Que tu serais heureux, dit-il, si, privé, toi aussi, de la lumière, tu ne voyais pas les rites sacrés de Bacchus ! Car un jour viendra, et ce jour, je te le prédis, n'est pas loin, où arrivera ici un nouveau dieu, Liber, fils de Sémélé ; si tu ne daignes pas élever un temple en son honneur, tes membres seront déchirés, dispersés en mille endroits et tu souilleras de ton sang les forêts et ta mère et les sœurs de ta mère. Tel sera ton destin ; car tu ne daigneras pas rendre hommage à cette divinité et tu te plaindras qu'au milieu de mes ténèbres je n'ai vu que trop clair. » Tandis que le vieillard parlait encore, le fils d'Echion le chasse. Mais les paroles du devin se réalisent et ses prédictions s'accomplissent ; Liber arrive ; les campagnes frémissent des hurlements qui accompagnent ses fêtes ; la foule se précipite ; les hommes, les mères de famille et les jeunes femmes, le peuple et les grands accourent vers le culte nouveau.

Divinité : Bacchus

MC : agriculture = civilisation ; lien agriculture-religion ; rite agraire

ref. 0257

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. III. 582-607

Texte. *Ille metu uacuus : « Nomen mihi » dixit « Acoetes,*

*Patria Maeonia est, humili de plebe parentes.
 Non mihi quae duri colerent, pater arua iuueni,
 Lanigerosue greges, non ulla armenta reliquit ;
 Pauper et ipse fuit linoque solebat et hamis
 Decipere et calamo salientis ducere pisces.
 Ars illi sua census erat. Cum traderet artem :
 « Accipe quas habeo, studii successor et heres, »
 Dixit « opes ; » moriensque mihi nihil ille reliquit
 Praeter aquas ; unum hoc possum appellare, paternum.
 Mox ego, ne scopulis haererem semper in isdem,
 Addidici regimen dextra moderante carinae
 Flectere et Oleniae sidus pluuiiale Capellae
 Taygetenque Hyadasque oculis Arctonque notauit
 Ventorumque domos et portus puppibus aptos.
 Forte petens Delum Chiae telluris ad oras
 Applicor et dextris adducor litora remis
 Doque leuis saltus udaeque inmittor harenae.
 Nox ubi consumpta est (aurora rubescere primo
 Coeperat), exsurgo laticesque inferre recentis
 Admoneo monstroque uiam quae ducat ad undas.
 Ipse, quid aura mihi tumulo promittat ab alto,
 Prospicio comitesque uoco repetoque carinam.
 « Adsumus en ! » inquit sociorum primus Opheltès ;
 Vtque putat, praedam deserto nactus in agro,
 Virginea puerum ducit per litora forma.*

Trad. L'étranger lui répond sans crainte : « Mon nom est Acétès ; ma patrie, la Méonie ; mes parents sont d'une humble condition. Mon père ne m'a laissé ni champs à faire cultiver par des taureaux vigoureux, ni bêtes à laine, ni troupeaux de bœufs ; il était pauvre lui-même ; il s'occupait à tendre des pièges aux poissons avec des filets et des hameçons et à les tirer de l'eau tout frétilants au bout d'un roseau. Son métier faisait toute sa fortune, quand il m'enseigna ce métier : « Reçois, me dit-il, les richesses que je possède, toi qui dois être le successeur et l'héritier de mes travaux. » Et en mourant il ne me laissa d'autre bien que les eaux ; c'est là tout ce que je peux appeler mon patrimoine. Moi, bientôt, ne voulant pas rester toujours fixé aux mêmes rochers, j'appris à diriger de ma main la marche d'une embarcation, Je notai de mes propres yeux l'astre pluvieux de la Chèvre d'Olénos, Taygété, les Hyades, l'Ourse, les demeures des vents et les ports propices aux vaisseaux. Un jour que je me rendais à Délos, j'approche des côtes de Chios ; j'aborde au rivage, en ramant du côté droit ; d'un bond léger, je m'élance à terre et je foule le sable humide. Aussitôt la nuit écoulée, quand l'aurore a commencé à, empourprer le ciel, je me lève, j'invite les autres à aller chercher de l'eau fraîche et leur montre le chemin qui conduit à la source. Moi-même j'observe du haut d'un tertre ce que promet la brise ; j'appelle mes compagnons et je regagne mon navire : « Nous voici ! » me crie Opheltès, en avant de l'équipage, et il amène le long de la côte une proie (c'est du moins le nom qu'il lui donne), qu'il a trouvée dans un champ désert, un enfant d'une beauté virginale.

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; propriété foncière = patrimoine

ref. 0258

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Métamorphoses"
RefInt. IV. 631-638
Texte. *Hic hominum cunctos ingenti corpore praestans
Iapetionides Atlas fuit ; ultima tellus
Rege sub hoc et pontus erat, qui Solis anhelis
Aequora subdit equis et fessos excipit axes.
Mille greges illi totidemque armenta per herbas
Errabant et humum uicinia nulla premebat.
Arboreae frondes auro radiante nitentes
Ex auro ramos, ex auro poma tegebant.*

Trad. Là vivait Atlas, fils d'Iapétus, qui surpassait tous les hommes par sa taille gigantesque ; il tenait sous ses lois les extrémités de la terre ainsi que la mer qui ouvre ses flots aux coursiers haletants du Soleil et reçoit son char fatigué. Mille troupeaux de brebis et autant de troupeaux de bœufs erraient dans ses pâturages ; il n'avait près de ses terres aucuns voisins pour en limiter l'espace. Sur ses arbres des feuilles qui resplendissaient de l'éclat de l'or couvraient des rameaux d'or et des fruits d'or.

Divinité : Atlas

MC : richesse agricole ; limite (+borne) absences de limites ; passé romain-propriété ; lien agriculture-religion ; dieu propriétaire ; hospitalité (+relations de voisinage)

ref. 0259

Auteur. Ovide
Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Métamorphoses"
RefInt. IV. 639-648
Texte. « *Hospes, » ait Perseus illi « seu gloria tangit
Te generis magni, generis mihi Iuppiter auctor ;
Siue es mirator rerum, mirabere nostras ;
Hospitium requiemque peto. » Memor ille uetustae sortis erat ;
Themis hanc dederat Parnasia sortem :
« Tempus, Atlas, ueniet, tua quo spoliabitur auro
Arbor et hunc praedae titulum Iove natus habebit. »
Id metuens solidis pomaria clauserat Atlas
Montibus et vasto dederat servanda draconi
Arcebatque suis externos finibus omnes.*

Trad. « Étranger, lui dit Persée, si tu es sensible à la gloire d'une illustre naissance, je suis né de Jupiter ; si tu admires les grandes actions, tu admireras les miennes ; je te demande l'hospitalité et le repos. » Le roi [Atlas] se souvenait de ce vieil oracle que Thémis avait rendue sur le Parnasse : « un temps viendra, Atlas, où tes arbres seront dépouillés de leur or, et un fils de Jupiter recueillera l'honneur d'en avoir fait sa proie. » Dans cette crainte, Atlas avait enfermé ses vergés entre de solides murailles, il en avait confié la garde à un énorme dragon et il repoussait de ses frontières tous les étrangers.

Divinité : Atlas ; Jupiter

MC : hospitalité (+relations de voisinage) ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; limite (+borne) ; protection des limites ; vol ; propriété divine ; mythe relatif à la propriété

ref. 0260

Auteur. Ovide
Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Métamorphoses"
RefInt. V. 127-136

Texte. *Sternitur et Melaneus, Perseia castra secutus,
Et Nasamoniaci Dorylas ditissimus agri,
Diues agri Dorylas, quo non possederat alter
Latius aut totidem tollebat tuns aceruos.
Huius in obliquo missum stetit inguine ferrum ;
Letifer ille locus. Quem postquam uulneris auctor
Singultantem animam et uersantem lumina uidit
Bactrius Halcyoneus « Hoc quod premis » inquit « habeto
De tot agris terrae. »*

Trad. Alors sont aussi couchés sans vie Mélanée, qui avait suivi le parti de Persée, et Dorylas, le plus fortuné parmi les Nasamons, Dorylas, riche en terres ; aucun d'eux ne possédait de plus vastes domaines et n'entassait d'aussi belles récoltes de blé. Le fer lancé contre lui pénètre obliquement dans l'aîne, où les coups sont mortels. Celui qui l'a blessé, le Bactrien Halcyonée, en le voyant expirer dans un râle, en voyant ses yeux se renverser : « Prends pour toi, lui dit-il, l'espace que tu couvres ; c'est tout ce qui te restera de tes immenses domaines. »

MC : propriété foncière = patrimoine ; richesse agricole ; passé romain-propriété ; critique du non respect de la justice (critique de la cupidité)

ref. 0261

Auteur. Ovide
Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Métamorphoses"
RefInt. V. 272-277

Texte. *Et gratam sortem, tutae modo simus, habemus.
Sed (uetitum est adeo scelere nihil) omnia terrent
Virgineas mentes dirisque ante ora Pyreneus
Vertitur et nondum tota me mente recepi.
Daulida Threicio Phoceaue milite rura
Ceperat ille ferox iniustaque regna tenebat.*

Trad. oui, nous jouissons d'un heureux destin, pourvu que nous soyons en sécurité. Mais il n'est rien que le crime ne se permette ; tout effraie des âmes virginales ; devant mes yeux revient sans cesse l'image du barbare Pyrénée et je n'ai pas encore repris tout à fait mes sens. Le cruel, à la tête de ses soldats thraces, s'était emparé de Daulis et des champs de la Phocide, qu'il tenait injustement sous ses lois.

MC : atteintes à la propriété foncière ; vol ; propriété foncière = civilisation

ref. 0262

Auteur. Ovide
Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Métamorphoses"
RefInt. V. 341-345

Texte. *Prima Ceres unco glaebam dimouit, aratro,
Prima dedit fruges alimentaue mitia terris,
Prima dedit leges ; Cereris sunt omnia munus ;
Illa canenda mihi est ; utinam modo dicere possim
Carmina digna dea ! certe dea carmine digna est.*

Trad. « La première, Cérès a ouvert la glèbe avec le soc recourbé ; la première, elle a donné aux habitants de la terre le blé et les aliments adoucis par la culture ; la première, elle leur a donné des lois c'est à Cérès que nous devons tout ; c'est elle qu'il me faut chanter ; puissent mes chants être dignes de la déesse ! La déesse du moins est digne de mes chants.

Divinité : Cérès

MC : agriculture = civilisation ; éloge de l'agriculture

ref. 0263

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. V. 474-486

Texte. *terras tamen increpat omnes
Ingratasque uocat nec frugum munere dignas,
Trinacriam ante alias, in qua uestigia damni Repperit.
Ergo illic saeua uertentia glaebas
Fregit aratra manu pariterque irata colonos
Ruricolasque boues leto dedit aruaque iussit
Fallere depositum uitiatique semina fecit.
Fertilitas terrae latum uulgata per orbem
Falsa iacet ; primis segetes moriuntur in herbis
Et modo sol nimius, nimius modo corripit imber,
Sideraque uentique nocent auidaeque uolucres
Semina iacta legunt ; lolium tribulique fatigant
Triticeas messes et inexpugnabile gramen.*

Trad. cependant elle maudit toutes les contrées de la terre, les appelle ingrates, indignes des moissons dues à ses bienfaits, surtout la Trinacrie, où elle vient de trouver les traces de ce qu'elle a perdu. Aussi d'une main impitoyable elle y brise les charrues qui retournaient la glèbe ; dans sa colère, elle fait périr à la fois les cultivateurs et les bœufs de labour, elle interdit aux guérets de rendre le dépôt qu'ils ont reçu et corrompt les semences. La fertilité de ce pays, fameuse dans le monde entier, subit une déchéance qui la dément ; les blés, dès leur naissance, meurent en herbe, attaqués tantôt par un excès de soleil, tantôt par un excès de pluie ; les astres aussi bien que les vents y exercent leurs ravages ; des oiseaux avides pillent les grains jetés dans les sillons ; l'ivraie, le chardon et le chiendent inexpugnable étouffent les moissons de froment.

MC : difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; calamités agricoles (risques, destruction) ; lien agriculture-religion

ref. 0264

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. V. 572

Texte. *Exigit alma Ceres, nata secura recepta.*

Trad. La bienveillante Cérès, libre de tout souci depuis que sa fille lui a été rendue.

Divinité : Cérès

MC : protection-protecteur

ref. 0265

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. V. 642-661

Texte. *Hac Arethusa tenus. Geminos dea fertilis anguis*

Curribus admouit frenisque coercuit ora

Et medium caeli terraeque per aera uecta est

Atque leuem currum Tritonida misit in urbem

Triptolemo partimque rudi data semina iussit

Spargere humo, partim post tempora longa recultae.

Iam super Europen sublimis et Asida terram

Vectus erat iuuenis ; Scythicas aduertitur oras.

Rex ibi Lyncus erat ; regis subit ille penates.

Qua ueniat causamque viae nomenque rogatus

Et patriam : « Patria est clarae mihi » dixit « Athenae,

Triptolemus nomen. Veni nec puppe per undas,

Nec pede per terras ; patuit mihi peruius aether.

Dona fero Cereris, latos quae sparsa per agros

Frugiferas messes alimentaue mitia reddant. »

Barbarus inuidit tantique ut muneris auctor

Ipsa sit, hospitio recipit somnoque grauatum

Aggreditur ferro ; conantem figere pectus

Lynca Ceres fecit rursusque per aera iussit

Mopsopium iuuenem sacros agitare iugales. »

Trad. La déesse de la fertilité attelle à son char deux serpents, les oblige à recevoir un frein dans leur bouche, puis elle s'élance dans les airs, entre le ciel et la terre. Elle dirige son char ailé vers la ville aimée de la déesse du Triton ; là elle le confie à Triptolème ; elle donne à celui-ci des semences qu'elle lui prescrit de répandre les unes dans des terres jusque-là incultes, les autres dans des terres remises en culture après un long intervalle. Bientôt le jeune homme, dans sa course à travers les airs, avait passé au-dessus de l'Europe et de l'Asie ; il se tourne alors vers le pays des Scythes, où régnait Lyncus ; il entre dans les pénates de ce roi. On lui demande par où il est venu, quel est le but de son voyage, son nom, sa patrie : « Ma patrie, répond-il, est la fameuse Athènes ; mon nom, Triptolème. Pour venir ici, je n'ai point traversé les eaux sur un navire, ni la terre à pied ; je me suis frayé un chemin dans les airs. J'apporte avec moi les dons de Cérès, qui, répandus sur la vaste étendue des champs, produiront de fructueuses moissons et de doux aliments. » Le barbare, jaloux d'être lui-même l'auteur d'un si grand bienfait, lui accorde l'hospitalité ; puis, quand il le voit appesanti par le sommeil, il l'attaque, le fer à la main ; au moment où il s'apprêtait à lui percer le sein, Cérès changea le meurtrier en lynx et commanda au jeune héros, né dans la ville de Mopsopus, de lancer de nouveau son attelage sacré dans les airs. »

Divinité : Cérès

MC : agriculture = civilisation ; hospitalité (+relations de voisinage) ; nomadisme ; richesse agricole

ref. 0266

Auteur. Ovide
Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955
Titre. "Les Métamorphoses"
RefInt. VI. 346-351

Texte. *Accessit positoque genu Titania terram
Pressit, ut hauriret gelidos potura liquores.
Rustica turba vetat ; dea sic affata uetantis :*
« *Quid prohibetis aquis ? usus communis aquarum est.
Nec solem proprium natura, nec aera fecit,
Nec tenues undas ; ad publica munera ueni ;
Quae tamen ut detis, simplex peto.*

Trad. La fille du Titan [Latone] s'approche et, fléchissant le genou, elle se penche sur la terre, pour puiser dans les eaux fraîches de quoi se désaltérer. Les manants le lui défendent ; la déesse répond en ces termes à leur défense : "Pourquoi m'interdire cette eau ? L'usage de l'eau est permis à tout le monde. La nature n'a pas voulu que le soleil l'air et l'onde fluide fussent la propriété d'un seul ; je suis venue jouir d'un bien commun à tous ; et pourtant je vous demande en suppliant de m'en faire don. "

Divinité : Latone

MC : propriété commune ; passé romain (lointain)-propriété

ref. 0267

Auteur. Ovide
Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Métamorphoses"
RefInt. VII. 439

Texte. *Cercyonis letum uidit Cearealis Eleusin.*

Trad. Eleusis, chère à Cérès a vu la mort de Cercyon.

Divinité : Cérès

MC : vol ; lien agriculture-religion

ref. 0268

Auteur. Ovide
Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961
Titre. "Les Métamorphoses"
RefInt. VII. 652-654

Texte. *Vota Ioui soluo populisque recentibus urbem
Partior et uacuos priscis cultoribus agros
Myrmidonasque uoco nec origine nomina fraudo.*

Trad. Je m'acquitte de mes vœux envers Jupiter ; à ce peuple nouveau je partage la ville et les campagnes, veuves de ceux qui les cultivaient autrefois ; je les appelle Myrmidons, afin que le souvenir de leur origine reste attaché à leur nom.

Divinité : Jupiter

MC : propriété foncière = civilisation (romaine) ; distribution de terres ; acquisition d'une propriété

ref. 0269

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1961

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. VIII. 281-297

Texte. *Inquit et Oenios ultorem spreta per agros
Misit aprum, quanto maiores herbida tauros
Non habet Epiros sed habent Sicula arua minores.
Sanguine et igne micant oculi, riget horrida ceruix
Et saetae similes rigidis hastilibus horrent ;
[Stantque uelut uallum, uelut alta hastilia saetae]
Feruida cum rauco latos stridore per armos
Spuma fluit, dentes aequantur dentibus Indis ;
Fulmen ab ore uenit, frondes afflatibus ardent.
Is modo crescentes segetes proculcat in herba,
Nunc matura metit fleturi uota coloni
Et Cererem in spicis intercipit. Area frustra
Et frustra expectant promissas horrea messes.
Sternuntur grauidi longo cum palmite fetus
Bacaque cum ramis semper frondentis olivae.
Saeuit et in pecudes ; non has pastorue canisue,
Non armenta truces possunt defendere tauri.*

Trad. Là-dessus la déesse [Diane] envoya dans les champs d'Oenée, pour venger son injure, un sanglier si énorme que l'Épire herbeuse n'a pas de taureaux plus grands, mais que les campagnes de la Sicile en ont de plus petits. Le sang et la flamme jaillissent de ses yeux, ses poils se hérissent tout raides sur son cou ; des soies aussi raides que des javelines hérissent son corps ; [des soies se dressent autour de lui comme une palissade, comme de longues javelines] ; tandis qu'il pousse de rauques grognements, une écume brûlante coule sur ses larges épaules ; ses dents égalent celles de l'animal Indien ; la foudre sort de sa gueule ; son souffle embrase le feuillage. Tantôt il foule les blés naissants, encore en herbe, tantôt il les fauche déjà mûrs, et, avec eux, les espoirs du cultivateur, qu'il condamne à pleurer, et il détruit les dons de Cérès en épis. C'est en vain que l'aire, en vain que les greniers attendent les moissons qui leur étaient promises. Il couche à terre les grappes pesantes avec les longs sarments de la vigne et les baies de l'olivier toujours vert avec ses rameaux. Il exerce ses fureurs même contre les moutons ; les bergers et les chiens ne peuvent les défendre, ni les taureaux farouches défendre les génisses.

Divinité : Diane ; Cérès

MC : calamités agricoles (risques, destruction) ; lien agriculture-religion ; agriculture = civilisation

ref. 0270

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. X. 644-647

Texte. *Est ager, indigenae Tamasenum nomine dicunt,
Telluris Cypriae pars optima, quam mihi prisci
Sacrauere senes templisque accedere dotem*

Hanc iussere meis.

Trad. Il est un champ que les gens du pays appellent champ de Tamasus ; c'est le plus riche territoire de l'île de Chypre ; leurs aïeux me l'ont consacré jadis et ont ajouté ce don aux propriétés de mes temples

Divinité : [Vénus]

MC : territoire = sacré ; dieu propriétaire

ref. 0271

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. XI. 146-147

Texte. *Ille, perosus opes, siluas et rura colebat*

Panaque montanis habitantem semper in antris.

Trad. Midas, dégoûté de la richesse, préférerait à tout les forêts et les champs et le dieu Pan qui a pour séjour ordinaire les antres des montagnes.

MC : richesse agricole ; éloge du monde rural ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de la nature

ref. 0272

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. XIV. 1-4

Texte. *Iamque Giganteis iniectam faucibus Aetnen*

Aruaque Cyclopum, quid rastra, quid usus aratri

Nescia nec quicquam iunctis debentia bubus

Liquerat Euboicus tumidarum cuitor aquarum.

Trad. Déjà l'Etna, entassé sur la gorge d'un géant, et la terre des Cyclopes, qui ne connaît ni la herse ni le travail de la charrue et ne doit rien aux bœufs attelés sous le joug, avaient été dépassés par le dieu qui habite les eaux orageuses de l'Eubée.

MC : agriculture = civilisation

ref. 0273

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. XIV. 622-650

Texte. *Iamque Palatinae summam Proca gentis habebat ;*

Rege sub hoc Pomona fuit, qua nulla Latinas

Inter hamadryadas coluit sollertius hortos

Nec fuit arborei studiosior altera fetus,

Vnde tenet nomen ; non siluas illa nec amnes,

Rus amat et ramos felicia poma ferentes.

Nec iaculo grauis est, sed adunca dextera falce,

Qua modo luxuriam premit et spatiantia passim

Bracchia compescit, fisso modo cortice lignum

*Inserit et sucos alieno praestat alumno ;
 Nec sentire sitim patitur bibulaeque recurvas
 Radicis, fibras labentibus inrigat undis.
 Hic amor, hoc studium, Veneris quoque nulla cupido est ;
 Vim tamen agrestum metuens pomaria claudit
 Intus et accessus prohibet refugitque uiriles.
 Quid non et Satyri, saltatibus apta iuuentus,
 Fecere et pinu praecincti cornua Panes,
 Silvanusque, suis semper iuuenilior annis,
 Quique deus fures uel falce uel inguine terret,
 Vt poterentur ea ? Sed enim superabat amando
 Hos quoque Vertumnus neque erat felicior illis.
 O quotiens habitu duri messoris aristas
 Corbe tulit uerique fuit messoris imago !
 Tempora saepe gerens faeno religata recenti
 Desectum poterat gramen uersasse uideri ;
 Saepe manu stimulos rigida portabat, ut ilium
 Iurasses fessos modo disiunxisse iuencos.
 Falce data frondator erat uitisque putator ;
 Induerat scalas, lecturum poma putares.*

Trad. Déjà Procas gouvernait le peuple du Palatin ; sous son règne vécut Pomone ; parmi les Hamadryades du Latium aucune n'était plus habile dans la culture des jardins, aucune ne montrait un goût plus vif pour les productions des arbres ; de là son nom ; ce qu'elle aime, ce ne sont ni les forêts, ni les rivières, mais les champs et les rameaux chargés de fruits abondants. Sa main ne porte point de javelot, mais une serpette recourbée, qu'elle emploie tantôt à émonder la végétation luxuriante et à contenir l'élan des pousses vagabondes, tantôt à fendre l'écorce, où elle greffe un bourgeon étranger, que nourrira une sève nouvelle ; toujours attentive à ne point laisser souffrir de la soif les fibres sinueuses des racines avides, elle les abreuve d'eaux courantes ; c'est là tout son plaisir ; ce sont là tous ses soins ; de Vénus elle n'a aucun souci. Mais, comme elle redoute les violences des dieux champêtres, elle ferme ses vergers en dedans ; elle interdit à ceux du sexe mâle d'y pénétrer, elle fuit leurs approches. Que n'ont point tenté les jeunes Satyres, amis de la danse, et les Pans aux cornes couronnées de pin et Silvain, toujours plus jeune que son âge, et ce dieu qui effraie les voleurs avec sa faux ou avec son membre viril ? Que n'ont-ils point fait pour venir à bout de la nymphe ? Vertumne les surpassait tous par la violence de sa passion, sans être plus heureux. Ah ! Que de fois, sous le costume d'un rude moissonneur, il avait porté des épis dans une corbeille, offrant l'image d'un moissonneur véritable ! Souvent, le front ceint de foin nouveau, il semblait avoir retourné les herbes fauchées ; souvent il tenait un aiguillon dans sa main calleuse et alors on aurait juré qu'il venait à peine de dételer du joug les bœufs fatigués. Prenait-il une serpe, c'était un émondeur, occupé à tailler la vigne ; avait-il une échelle sur les épaules, on aurait dit qu'il allait cueillir des fruits.

Divinité : Pomona ; les Pans ; Silvain ; Vertumne

MC : agriculture = civilisation ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; dieu propriétaire ; hospitalité (+relations de voisinage) ; intrusion du sauvage ; limite (+borne) ; conflit autour de la propriété ; éloge du travail ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; propriété foncière = bonheur

ref. 0274

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. XV. 91-93

Texte. *Scilicet in tantis opibus, quas optima matrum*

Terra parit, nil te nisi tristia mandere saeuo

Vulnera dente iuuat ritusque referre Cyclopum ?

Trad. Quoi donc ? au milieu de tant de richesses, que produit la terre, la meilleure des mères, tu ne trouves de plaisir qu'à broyer d'une dent cruelle les affreux débris de tes victimes, dont tu as rempli ta bouche, à la façon des Cyclopes ?

MC : richesse agricole ; lien agriculture-religion

ref. 0275

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. XV. 552-559

Texte. *Et nymphas tetigit noua res et Amazone natus*

Haud aliter stupuit, quam cum Tyrrhenus arator

Fatalem glaebam mediis aspexit in aruis

Sponte sua primum nulloque agitante moueri,

Sumere mox hominis terraeque amittere formam

Oraque uenturis aperire recentia fatis ;

Indigenae dixere Tagen, qui primus Etruscum

Edocuit gentem casus aperire futuros.

Trad. Les nymphes furent émuës de ce prodige et le fils de l'Amazone resta aussi étonné que le fut le laboureur Tyrrhénien, lorsqu'il vit, au milieu de son champ, la motte de terre désignée par le destin se mouvoir elle-même, sans être poussée par personne, puis échanger sa forme contre celle d'un homme et ouvrir sa bouche toute nouvelle pour annoncer l'avenir ; les indigènes appelèrent cet homme Tagès ; il fut le premier qui enseigna aux Etrusques l'art de pénétrer les secrets des temps futurs.

Divinité : Tagès

MC : lien agriculture-religion ; passé romain (lointain)-propriété

ref. 0276

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. XV. 616-619

Texte. *At proceres, quoniam muros intrare uetaris,*

Ruris honorati tantum tibi, Cipe, dedere,

Quantum depresso subiectis bubus aratro

Conplecti posses ad finem lucis ab ortu.

Trad. Pour les grands, comme il t'était interdit, Cipus, d'entrer à l'intérieur des murs, ils te font hommage à la campagne de tout le terrain que tu pourrais avec un attelage de bœufs, enfermer dans le sillon tracé par la charrue depuis le levé du soleil jusqu'à son coucher.

MC : acquisition d'une propriété ; passé romain (lointain)-propriété ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; propriété foncière = patrimoine ; propriété position sociale ; limite (+borne) ; distribution de terres

ref. 0277

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. XV. 727-728

Texte. *donec Castrumque sacrasque
Lauini sedes Tiberinaque ad ostia uenit.*

Trad. enfin on arrive à Castrum aux champs sacrés de Lavinium et à l'embouchure du Tibre.

MC : territoire = sacré ; éloge du site de Rome

ref. 0278

Auteur. Ovide

Aut-Sec. G. Lafaye trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1955

Titre. "Les Métamorphoses"

RefInt. XV. 861-870

Texte. *Di, precor, Aeneae comites, quibus ensis et ignis
Cesserunt, dique Indigetes genitorque Quirine
Vrbis et invicti genitor Gradiue Quirini
Vestaque Caesareos inter sacrata penates,
Et cum Caesarea tu, Phoebe domestice, Vesta,
Quique tenes altus Tarpeias Iuppiter arces,
Quosque alios vati fas appellare piumque est :
Tarda sit illa dies et nostro senior aeuo,
Qua caput Augustum, quem temperat, orbe relicto
Accedat caelo faueatque precantibus absens !*

Trad. O dieux, compagnons d'Énée, je vous en supplie, vous à qui les épées et les flammes ont livré passages ; dieux Indigètes ; Quirinus, père de notre ville ; Gradivus, père de l'invincible Quirinus ; Vesta, qui reçoit un culte au milieu des pénates de César ; et toi, Phébus, qui, avec la vesta des Césars habites leur demeure, toi, Jupiter qui occupes le sommet de la colline Tarpéienne, dont l'autel est dans le Capitole ; vous tous, dieux que le poète à le droit et le devoir d'invoquer, retardez, reculez au-delà des limites de ma vie le jour où Auguste, ayant quitté le monde qu'il gouverne, montera au ciel et exaucera de loin les prières des mortels.

Divinité : Quirinus ; Mars ; Apollon ; Vesta ; Jupiter

MC : éloge du site de Rome ; éloge d'Auguste

ref. 0279

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. I. 59-64

Texte. *Cetera ne simili caderent labefacta ruina
Cauit sacrati prouida cura ducis,
Sub quo delubris sentitur nulla senectus ;
Nec satis est homines, obligat ille deos.
Templorum positor, templorum sancte reposito
Sit superis opto mutua cura tui.*

Trad. Les autres temples seraient pareillement tombés en ruines sans la sollicitude prévoyante de notre auguste chef, sous le règne de qui aucun sanctuaire ne connaît plus la vétusté ; il ne lui suffit pas d'obliger les hommes, il oblige encore les dieux. Pieux fondateur de temples, pieux restaurateur de temples, puissent les dieux, tel est mon vœu, témoigner à leur tour leur sollicitude à ton égard !

MC : éloge d'Auguste

ref. 0280

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. I. 65-68

Texte. *Iane biceps, anni tacite labentis origo,
Solutus de superis qui tua terga uides,
Dexter ades ducibus quorum securam labore
Otia terra ferax, otia pontus habet.*

Trad. Janus aux deux visages, toi, par qui débute l'année qui glisse en silence, toi qui, seul, parmi les dieux célestes, peux voir ton dos, sois propice à nos princes : grâce à leur labeur la terre féconde ainsi que la mer jouissent en toute sécurité de la paix.

MC : protection-protecteur ; propriété foncière = civilisation (romaine) (penser qu'Ovide écrit peu de temps après les guerres civiles qui ont vu des expropriations massives) ; agriculture = civilisation ; éloge de l'Italie ; éloge de l'agriculture

ref. 0281

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. I. 191-196

Texte. « *O quam te fallunt tua saecula* », dixit,
*Qui stipe mel sumpta dulcius esse putas !
Vix ego Saturno quemquam regnante uidebam
Cuius non animo dulcia lucra forent.
Tempore creuit amor, qui nunc est summus, habendi :
Vix ultra quo iam progrediatur habet.*

Trad. « Oh, comme tu te trompes sur ton époque, toi qui t'imagines que le miel est plus doux que la pièce de monnaie qu'on reçoit ! Déjà sous le règne de Saturne j'avais de la peine à trouver quelqu'un qui ne fût pas sensible à la douceur du gain. Avec le temps s'est développée la passion de posséder, qui maintenant est à son comble ; elle ne peut plus guère aller au-delà. »

Divinité : Saturne, [Janus]

MC : critique du non respect de la justice (critique de la cupidité) ; âge d'or ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération)

ref. 0282

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"

RefInt. I. 203-207

Texte. *Frondebis ornabant quae nunc Capitolia gemmis*

Pascebatque suas ipse senator oues ;

Nec pudor in stipula placidam cepisse quietem

Et faenum capiti supposuisse fuit.

Iura dabat populis posito modo praetor aratro.

Trad. Le Capitole était orné de feuillages comme il l'est aujourd'hui de pierres précieuses et le sénateur paissait lui-même ses brebis : on n'avait pas honte de prendre un repos paisible sur de la paille et de poser sa tête sur du foin. Le préteur rendait la justice au peuple en quittant tout juste la charrue.

MC : passé romain (lointain)-propriété ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; éloge du passé romain

ref. 0283

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. I. 391-392

Texte. *Caeditur et rigido custodi ruris asellus ;*

Causa pudenda quidem, sed tamen apta deo.

Trad. L'ânon de son côté est sacrifié au gardien ithyphallique des champs ; la raison en est, certes, inconvenante, mais conforme à la nature du dieu.

Divinité : Priape.

MC : protection-protecteur

ref. 0284

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. I. 393-404

Texte. *Festa corymbiferi celebrabas, Graecia, Bacchi,*

Tertia quae solito tempore bruma refert.

Di quoque cultores in idem uenere Lyaei

Et quicumque iocis non alienus erat,

Panes et in Venerem satyrorum prona iuuentus

Quaeque colunt amnes solaque rura deae.

Venerat et senior pando Silenus asello

Quique ruber pauidas inguine terret aues.

Dulcia qui dignum nemus in conuiuia nacti

Gramine uestitis accubere toris.

Vina dabat Liber, tulerat sibi quisque coronam,

Miscendas large riuus agebat aquas.

Trad. Tu étais en train de célébrer, ô Grèce, en l'honneur de Bacchus à la couronne de lierre la fête qui revient tous les deux ans à la date habituelle en hiver. Y vinrent aussi les dieux qui honorent Lyaeus, ainsi que tous ceux qui ne sont pas allergiques aux réjouissances, les Pans et les jeunes satyres portés aux plaisirs de Vénus, de même que les déesses qui habitent les fleuves et les campagnes solitaires. Le vieux Silène aussi était venu sur son ânon à l'échine

cassée, et le dieu rouge qui, par son membre, terrifie les oiseaux craintifs. Une fois qu'ils eurent trouvé un bosquet digne de leur joyeux festin, ils s'étendirent sur des lits revêtus de gazon. Liber versait les vins, chacun s'était procuré une couronne, un ruisseau fournissait largement l'eau pour le mélange (avec le vin).

Divinité : Bacchus ; les Pans ; Vénus

MC : protection-protecteur ; lien agriculture-religion ; rite agraire

ref. 0285

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. I. 497-514

Texte. *Vocibus Euander et firmus mente parentis*

Naue secat fluctus Hesperiamque tenet.

Iamque ratem doctae monitu Carmentis in ammem

Egerat et Tuscis obuius ibat aquis.

Fluminis illa latus cui sunt uada iuncta Tarenti

Aspicit et sparsas per loca casas ;

Vtque erat, immissis puppem stetit ante capillis

Continuitque manum torua regentis iter

Et, procul in dextram tendens sua brachia ripam,

Pinea non sano ter pede texta ferit ;

Neue daret saltum properans insistere terrae,

Vix est Euandri uixque renta manu.

« Di » que « petitorum », dixit, « saluete locorum

Tuque nouos caelo terra datura deos ;

Fluminaque et fontes quibus utitur hospita tellus,

Et nemorum siluae naiadumque chori,

Este bonis auibus uisi natoque mihique

Ripaque felici tacta sit ista pede !

Trad. L'esprit affermi par les paroles de sa mère, Evandre fend les flots avec son navire et atteint l'Hespérie. Il avait déjà engagé sa nef dans le fleuve sur les conseils de la docte Carmentis et remontait les eaux étrusques. Elle aperçoit la rive du fleuve qui est proche des gués de Tarentum et les cabanes éparses dans la solitude des lieux ; alors sans se changer, cheveux au vent, elle se dressa en avant de la poupe et, l'air hagard, maintint la main du pilote ; et tendant ses bras au loin vers la rive droite, elle frappe d'un pied frénétique à trois reprises le plancher de pin ; c'est à grand-peine qu'Evandre arrive à la retenir de la main pour l'empêcher de sauter par-dessus bord dans sa hâte de mettre pied à terre. « Salut, dit-elle, dieux du pays auquel nous avons aspiré et toi-même, terre qui fournira au ciel de nouveaux dieux ; et vous, fleuves et sources qui êtes au service de cette terre hospitalière, et vous, arbres des forêts, chœurs des naïades, offrez-nous de bons augures, à mon enfant et à moi ; puissions nous toucher cette rive d'un pied bénéfique !

MC : éloge de l'Italie ; éloge du site de Rome ; terre promise ; hospitalité (+relations de voisinage)

ref. 0286

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"
 RefInt. I. 543-562
 Texte. *Ecce boues illuc Erytheidas applicat heros
 Emensus longi clauiger orbis iter ;
 Dumque huic hospitium domus est Tegeaea, uagantur
 Incustoditae lata per arua boues.
 Mane erat ; excussus somno Tirynthius actor
 De numero tauros sentit abesse duos.
 Nulla uidet quaerens taciti uestigia furti :
 Traxerat auersos Cacus in antra ferox,
 Cacus, Auentinae timor atque infamia siluae,
 Non leue finitimis hospitibusque malum.
 Dira uiro facies, uires pro corpore, corpus
 Grande (pater monstri Mulciber huius erat)
 Proque domo longis spelunca recessibus ingens
 Abdita, uix ipsis inuenienda feris.
 Ora super postes affixaque brachia pendent
 Squalidaque humanis ossibus albet humus.
 Seruata male parte bouum loue natus abibat,
 Mugitum rauco furta dedere sono.
 « Accipio reuocamen », ait, uocemque secutus
 Impia per siluas ultor ad antra uenit.*

Trad. Voici que le héros porteur de la massue aborde ici avec les bovins d'Erythée, après avoir parcouru une longue route de par le monde ; tandis que la demeure du Tégéen lui donne l'hospitalité, ses bovins errent sans gardien à travers l'étendue des champs. C'était le matin ; tiré de son sommeil, le guide tiryinthien (du troupeau) constate que deux taureaux manquent au compte. Il a beau chercher, il ne voit aucune trace de ce vol clandestin : l'audacieux Cacus avait tiré les bœufs à reculons dans sa grotte, Cacus, la terreur et la honte de la forêt de l'Aventin, un terrible fléau pour les voisins et les hôtes de passage. Sinistre était la face de l'homme, les forces en proportion du corps, le corps énorme — Mulciber était le père de ce monstre, en guise de demeure il avait une vaste caverne aux longs détours, si bien cachée qu'elle était difficile à trouver même pour les bêtes sauvages. Au-dessus de l'entrée étaient suspendus des crânes et des bras qu'il y avait fixés et le sol était blanc, tout hérissé d'ossements humains. N'ayant pas su garder une partie de son troupeau, le fils de Jupiter allait partir, quand les bœufs volés émirent un rauque mugissement. « Je comprends ce rappel », dit-il, et, guidé par leur voix, il parvient à travers la forêt, en vengeur, jusqu'à la grotte du brigand.

Divinité : Hercule

MC : vol (vol de troupeaux) ; passé romain (lointain)-propriété ; hospitalité (+relations de voisinage) ; propriété foncière = civilisation (romaine)

ref. 0287

Auteur. Ovide
 Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
 Titre. "Les Fastes"
 RefInt. I. 607-614
 Texte. *Sed tamen humanis celebrantur honoribus omnes
 Hic socium summo cum Ioue nomen habet.
 Sancta uocant augusta patres, augusta uocantur*

*Templa sacerdotum rite dicata manu.
Huius et augurium dependet origine uerbi
Et quodcumque sua Iuppiter auget ope.
Augeat imperium nostri ducis, augeat annos,
Protegat et uestras querna corona fores !*

Trad. Cependant, tous ceux-là ne sont célébrés que par des honneurs humains : celui-ci [Auguste] partage son nom avec le souverain Jupiter. Nos pères appellent « auguste » tout ce qui est sacré ; on appelle « augustes » les temples rituellement consacrés par la main des prêtres. C'est de l'origine de ce mot que vient *augurium* (*augure*) et tout ce que Jupiter accroît (*auget*) par son assistance. Puisse-t-il accroître l'empire de notre chef, accroître le nombre de ses années ; puisse la couronne de feuilles de chêne protéger votre porte !

MC : éloge d'Auguste

ref. 0288

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. I. 657-696

Texte. *Ter quater euolui signantes tempora fastos
Nec Sementiua est ulla reperta dies,
Cum mihi (sensit enim) : « Lux haec indicitur », inquit
Musa, « quid a fastis non stata sacra petis ? »
Vtque dies incerta sacro, sic tempora certa,
Seminibus iactis est ubi fetus ager.
State coronati plenum ad praesaepe iuueni :
Cum tepido uestrum uere redibit opus.
Rusticus emeritum palo suspendat aratrum :
Omne reformidat frigore uolnus humus.
Vilice, da requiem terrae semente peracta ;
Da requiem terram qui coluere uiris.
Pagus agat festum : pagum lustrate, coloni,
Et date paganis annua liba focis.
Placentur frugum matres, Tellusque Ceresque,
Farre suo grauidae uisceribusque suis.
Officium commune Ceres et Terra tuentur :
Haec praebet causam frugibus, illa locum.
Consortes operis, per quas correctae uetustas
Quernaque glans uicta est utiliore cibo,
Frugibus immensis auidos satiate colonos,
Vt capiant cultus praemia digna sui.
Vos date perpetuos teneris sementibus auctus,
Nec noua per gelidas herba sit usta niues.
Cum serimus, caelum uentis aperite serenae ;
Cum latet, aetheria spargite semen aqua.
Neue graues cultis Cerialia rura caueat
Agmine laesuro depopulentur aues.
Vos quoque, formicae, subiectis parcite granis :
Post messem praedae copia maior erit.
Interea crescat scabrae robiginis expers*

*Nec uitio caeli palleat ulla seges,
 Et neque deficiat macie nec pinguior aequo
 Diuitiis pereat luxuriosa suis ;
 Et careant loliis oculos uitiantibus agri
 Nec sterilis culto surgat auena solo.
 Triticeos fetus passuraque farra bis ignem
 Hordeaque ingenti fenore reddat ager.
 Haec ego pro uobis, haec uos optate coloni,
 Efficiatque ratas utraque diua preces.*

Trad. A trois ou quatre reprises j'ai compulsé les Fastes qui indiquent les fêtes ; je n'y ai pas trouvé de jour consacré aux Semailles ; alors la Muse — qui s'en rendit compte — me dit : « Ce jour relève des annonces (orales), pourquoi cherches-tu dans les Fastes des fêtes qui ne sont pas fixes ? » Toutefois si la date de cette célébration est incertaine, la saison en est certaine ; c'est quand le champ a été fécondé par les semences qu'on y a répandues. Bouvillons, tenez-vous couronnés devant la crèche pleine : avec le tiède printemps reviendra pour vous le travail. Que le paysan suspende à un poteau la charrue qui a fait son service : pendant le froid la terre redoute toute blessure. Fermier, laisse en repos la terre, une fois les semailles achevées ; laisse en repos les hommes qui ont cultivé la terre. Que le village célèbre la fête : purifiez le village, paysans, et offrez aux foyers du village les galettes annuelles. Qu'on offre aux mères des cultures, à Terre et à Cérès, le froment qui leur revient et les entrailles d'une truie pleine. Cérès et Terre s'occupent d'un office commun : l'une fournit aux cultures leur principe, l'autre leur milieu. Vous qui êtes associées dans la tâche, vous par qui les usages anciens ont été perfectionnés et le gland du chêne surclassé par une nourriture plus profitable, rassasiez les paysans avides par d'immenses récoltes, pour qu'ils obtiennent la juste récompense de leurs efforts. Accordez aux tendres semences de poursuivre leur développement ; puissent les nouvelles pousses ne pas être brûlées par les neiges glaciales. Pendant les semailles, accordez un ciel limpide, des vents amènes ; quand la semence est en terre, aspergez-la de l'eau du ciel. Faites que les oiseaux, redoutables pour les cultures, ne dévastent pas, en formation offensive, les champs de Cérès. Vous aussi, fournis, épargnez les graines enfouies : après la moisson, vous pourrez obtenir un butin plus abondant. Puissent cependant les jeunes pousses se développer à l'abri de la rugueuse rouille, sans subir de pâleur malade par suite de l'inclémence du ciel, sans dépérir de maigreur ni verser dans la luxuriance qui les ferait succomber sous l'excès de leur richesse. Puisse le champ être préservé de l'ivraie, nocive aux yeux ; que la folle avoine ne s'élève pas sur le sol ensemencé. Les grains de froment, l'épeautre qui sera soumis deux fois au feu et l'orge, puisse le champ les restituer au centuple ! Tels sont mes vœux pour vous, formez ces vœux pour vous, paysans. Que les deux déesses exaucent nos prières.

Divinité : Cérès, Terre

MC : rite de lustration ; rite de circonvolution ; rite de protection des récoltes ; rite agraire ; protection-protecteur ; éloge du monde rural ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge du passé romain ; bonheur ; éloge du travail ; agriculture = civilisation ; difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; calamités agricoles (risques, destruction) ; souhait de prospérité

ref. 0289

Auteur. Ovide
 Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
 Titre. "Les Fastes"
 RefInt. I. 701-704

Texte. *Gratia dis domuique tuae : religata catenis
Iampridem uestro sub pede bella iacent.*

Sub iuga bos ueniat, sub terras semen aratas.

Pax Cererem nutrit, Pacis alumna Ceres.

Trad. Grâce en soient rendues aux dieux et à ta maison : chargées de chaînes, depuis longtemps les guerres gisent sous vos pieds. Que le bœuf vienne sous le joug et la semence sous la terre labourée. La Paix nourrit Cérés, Cérés est la fille de la Paix.

Divinité : Cérés

MC : éloge du monde rural ; monde rural = justice = vertu ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; éloge de la nature ; protection-protecteur ; lien agriculture-religion ; bonheur

ref. 0290

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. II. 47-50

Texte. *Sed tamen, antiqui ne nescius ordinis erres,*

Primus, ut est, Iani mensis et ante fuit.

Qui sequitur Ianum, ueteris fuit ultimus anni ;

Tu quoque sacrorum, Termine, finis eras.

Trad. Par ailleurs, pour que tu ne te trompes pas par ignorance sur l'ordre ancien des mois, sache que le mois de Janus a été jadis le premier, comme il l'est aujourd'hui. Celui qui suit Janus a été le dernier de l'année ancienne ; quant à toi Terminus, tu constituais aussi le terme des fêtes sacrées.

Divinité : Terminus ; Janus

MC : protection-protecteur ; limite (+borne)

ref. 0291

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. II. 133-138

Texte. *Romule, concedes : facit hic tua magna tuendo*

Moenia, tu dederas transilienda Remo.

Te Tatius paruique Cures Caeninaque sensit,

Hoc duce Romanum est solis utrumque latus.

Tu breue nescio quid uictae telluris habebas,

Quodcumque est alto sub Iove Caesar habet.

Trad. Romulus, il te faudra le reconnaître : lui renforce par sa défense les remparts, que toi, tu avais laissé franchir par Rémus. Toi, tu ne t'es imposé qu'à Tatius, à la petite ville de Cures et à Caenina ; sous son commandement à lui du lever au coucher, le soleil brille sur un monde romain. Tu ne possédais qu'un étroit lopin de terre conquise ; César possède toute la terre qui s'étend sous la voûte de Jupiter.

MC : limite (+borne) ; acquisition d'une propriété ; propriété position sociale

ref. 0292

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. II. 267-286

Texte. *Tertia post Idus nudos Aurora Lupercos
Aspicit et Fauni sacra bicornis eunt.*

*Dicite, Pierides, sacrorum quae sit origo,
Attigerint Latias unde petita domos.*

Pana deum pecoris ueteres coluisse feruntur

Arcades ; Arcadiis plurimus ille iugis.

Testis erit Pholoe, testes Stymphalides undae

Quique citis Ladon in mare currit aquis

Cinctaque pinetis nemoris iuga Nonacrini

Altaque Tricrene Parrhasiaequae niues.

Pan erat armenti, Pan illic numen equarum,

Munus ob incolumes ille ferebat oues.

Transtulit Euander siluestria numina secum :

Hic ubi nunc Vrbs est, turn locus urbis erat.

Inde deum colimus deuectaque sacra Pelasgis :

Flamen ad haec prisco more Dialis erat.

Cur igitur current et cur (sic currere mos est)

Nuda ferant posita corpora ueste, rogas.

Ipsa deus uelox discurrere gaudet in altis

Montibus et subitas concipit ipse fugas.

Trad. La troisième aurore après les Ides voit les Luperques nus : se déroule alors la fête de Faunus aux deux cornes. Apprenez-moi, Piérides, l'origine de cette fête et le lieu d'où elle est parvenue jusqu'aux habitants du Latium. Les anciens Arcadiens, dit-on, vénéraient Pan comme dieu du troupeau : il était très répandu sur les sommets de l'Arcadie. En témoignent le mont Pholoé, les eaux du lac Stymphale, le Ladon qui de ses eaux rapides se jette dans la mer, les hauteurs du bois de Nonacris avec leur ceinture de pins, l'altière Tricrène ainsi que les cimes neigeuses de Parrhasie. Là, Pan était le dieu du bétail, le dieu protecteur des juments ; il recevait des offrandes pour la sauvegarde des brebis. Evandre transporta avec lui ses divinités sylvestres : là où maintenant est la Ville, ne se trouvait alors que l'emplacement pour une ville. De là viennent notre culte du dieu et les cérémonies empruntées aux Pélasges : selon l'usage antique le Flamen Dialis y assistait. Tu demandes : « Pourquoi courent-ils et pourquoi (tel est l'usage de cette course) se mettent-ils nus en se dépouillant de leurs vêtements ? » C'est que le dieu lui-même aime courir rapidement sur les sommets des montagnes et prend lui-même brusquement la fuite.

Divinité : Pan ; Faunus

MC : protection-protecteur ; éloge du site de Rome ; éloge de la rusticité ; éloge du passé romain ; terre promise ; éloge de l'agriculture ; éloge du monde rural ; rite agraire

ref. 0293

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. II. 289-298

Texte. *Ante Iouem genitum terras habuisse feruntur
Arcades et Luna gens prior illa fuit.
Vita feris similis, nullos agitata per usus ;
Artis adhuc expers et rude uolgens erat.
Pro domibus frondes norant, pro frugibus herbas,
Nectar erat palmis hausta duabus aqua.
Nullus anhelabat sub adunco uomere taurus,
Nulla sub imperio terra colentis erat.
Nullus adhuc erat usus equi ; se quisque ferebat.
Ibat ouis lana corpus amicta sua.*

Trad. Avant la naissance de Jupiter, les Arcadiens, dit-on, habitaient déjà leur terre et leur peuple est plus ancien que la Lune. Ils vivaient à la manière des bêtes sauvages, sans se préoccuper d'usages ; c'étaient des hommes ignorants de tout art et grossiers. En guise de demeures ils ne connaissaient que les abris de feuillage, en guise de moissons, les herbes des champs ; l'eau puisée dans le creux des mains était pour eux un nectar. Aucun taureau ne haletait, attelé à la charrue courbe ; aucune terre n'était soumise à la domination d'un cultivateur. Personne ne savait encore se servir du cheval ; chacun se déplaçait par lui-même. La brebis restait couverte de sa laine.

Divinité : Jupiter

MC : agriculture = civilisation ; description du sauvage ; âge d'or

ref. 0294

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. II. 515-532

Texte. *Non habuit doctos tellus antiqua colonos :
Lassabant agiles aspera bella uiros.
Plus erat in gladio quam curuo laudis aratro :
Neglectus domino pauca ferebat ager.
Farra tamen ueteres iaciebant, farra metebant,
Primitias Cereri farra resecta dabant.
Vsibus admoniti flammis torrenda dederunt
Multaque peccato damna tulere suo.
Nam modo uerrebant nigras pro farre fauillas,
Nunc ipsas ignes corripuere casas.
Facta dea est Fornax : laeti Fornace coloni
Orant ut fruges temperet illa suas.
Curio legitimis nunc Fornacalia uerbis
Maximus indicit nec stata sacra facit ;
Inque foro, multa circum pendente tabella,
Signatur certa curia quaeque nota ;
Stultaque pars populi quae sit sua curia nescit
Sed facit extrema sacra relata die.*

Trad. Autrefois, la terre n'avait pas de paysans instruits : de rudes guerres épuisèrent l'activité des hommes. Le glaive avait plus de prix que la charrue courbe : négligé par son maître, le champ était d'un maigre rapport. Pourtant les anciens semaient le blé, récoltaient le blé, offraient les prémices de la moisson de blé à Cérès. Instruits par l'expérience, ils se mirent à torréfier les grains sur la flamme, mais subirent par leur faute de nombreuses pertes. En

effet, tantôt ils ne recueillaient, au lieu de blé, que des cendres noires ; tantôt ils mettaient le feu à leurs propres paillotes. Fornax devint déesse : tout heureux, les paysans prient Fornax de ménager leur récolte. Aujourd'hui le grand Curion annonce par une proclamation officielle les Fornacalia, qui ne sont pas une fête fixe : au Forum, de nombreux écriteaux, apposés tout autour, indiquent de façon précise l'emplacement de chaque curie ; mais les sots, dans le peuple, ne savent pas quelle est leur curie : ils remettent cette célébration au dernier jour.

Divinité : Fornax

MC : agriculture = civilisation ; éloge de l'agriculture ; difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; calamités agricoles (risques, destruction) ; protection-protecteur ; rite agraire ; éloge du travail

ref. 0295

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. II. 639-662

Texte. *Nox ubi transierit, solito celebretur honore
Separat indicio qui deus arua suo.*

Termine, siue lapis siue es defossus in agro

Stipes, ab antiquis tu quoque numen habes.

Te duo diuersa domini de parte coronant

Binaque serta tibi binaque liba ferunt.

Ara fit : huc ignem curto fert rustica testo

Sumptum de tepidis ipsa colona focis.

Ligna senex minuit concisaque construit arte,

Et solida ramos figere pugnat humo ;

Tum sicco primas inritat cortice flammis ;

Stat puer et manibus lata canistra tenet.

Inde ubi ter fruges medios immisit in ignes,

Porrigit incisos filia parua fauos.

Vina tenent alii : libantur singula flammis.

Spectant et linguis candida turba fauet.

Spargitur et caeso communis Terminus agno,

Nec queritur, lactens cum sibi porca datur.

Conueniunt celebrantque dapes uicinia simplex

Et cantant laudes, Termine sancte, tuas :

« Tu populos urbesque et regna ingentia finis ;

Omnis erit sine te litigiosus ager.

Nulla tibi ambitio est, nullo corrumperis auro,

Legitima seruas credita rura fide.

Trad. Quand la nuit sera passée, on rendra les honneurs traditionnels au dieu qui par sa marque délimite les champs. Terminus, que tu sois une pierre ou une souche enfoncée dans la terre, tu exerces ta puissance divine depuis l'antiquité. Tu es couronné par deux propriétaires venus de deux côtés différents ; ils t'offrent deux guirlandes et deux galettes. On dresse un autel : la rustique fermière y apporte elle-même sur un tesson le feu qu'elle a pris à la braise de son foyer. Un vieillard débite le bois, assemble le bûcher avec adresse, en s'efforçant de l'affermir avec des branches solidement fichées en terre ; ensuite, il attise les premières flammes avec de l'écorce sèche ; près de lui, un enfant tient en mains une grande corbeille. Puis, quand à trois reprises il y a puisé des grains pour les jeter sur le feu, une petite fille lui

présente des tranches de gâteau de miel. D'autres portent le vin : un peu de chaque offrande est livré aux flammes. L'assistance, vêtue de blanc, regarde et observe un silence religieux. La borne commune de Terminus est aspergée par le sang d'un agneau ; le dieu ne se plaint pas si on lui offre un cochon de lait. Tout le voisinage s'associe avec simplicité à la célébration du festin et chante tes louanges, vénérable Terminus : « Toi, tu assures les frontières des peuples, des villes et des royaumes immenses ; sans toi, chaque champ serait exposé aux litiges. Tu ignores les intrigues, tu ne te laisses pas corrompre par l'or, tu protèges avec la bonne foi du droit les champs qui te sont confiés. »

Divinité : Terminus

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge du passé romain ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; rite agraire ; souhait de prospérité ; foyer ; protection-protecteur ; limite (+borne) ; protection des limites ; hospitalité (+relations de voisinage) ; passé romain (lointain)-propriété

ref. 0296

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. II. 667-678

Texte. *Quid, noua cum fierent Capitolia ? Nempe deorum*

Cuncta Ioui cessit turba locumque dedit ;

Terminus, ut ueteres memorant, inuentus in aede

Restitit et magno cum Ioue templa tenet.

Nunc quoque, se supra ne quid nisi sidera cernat,

Exiguum templi tecta foramen habent.

Termine, post illud leuitas tibi libera non est :

Qua positus fueris in statione, mane ;

Nec tu uicino quicquam concede roganti,

Ne uideare hominem praeposuisse Ioui.

Et seu uomeribus seu tu pulsabere rastris,

Clamato « Tuus est hic ager, ille tuus. »

Trad. Qu'advint-il quand on construisit le nouveau Capitole ? Si les dieux, dans un bel ensemble, s'inclinèrent devant Jupiter en cédant leur emplacement, Terminus, lui, demeura, selon le récit des anciens, à l'intérieur du sanctuaire, là où il fut trouvé ; ainsi, il partage le temple avec le grand Jupiter. Encore aujourd'hui, pour lui permettre de ne rien voir au-dessus de lui que les étoiles, le toit du temple comporte un étroit orifice. A la suite de cet épisode, Terminus, tu n'es plus libre de te mouvoir : une fois placé, reste à ton poste. Et ne cède absolument rien, si un voisin te sollicite, pour ne pas paraître donner la préférence à un homme sur Jupiter. Et s'il t'arrive d'être heurté par un soc ou par un hoyau, proclame : « Ce champ-ci est à toi et ce champ-là, à toi ! ».

Divinité : Terminus

MC : propriété foncière = civilisation (romaine) ; protection-protecteur ; limite (+borne) ; protection des limites ; passé romain (lointain)-propriété

ref. 0297

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. II. 679-682

Texte. *Est uia quae populum Laurentes ducit in agros,*

Quondam Dardanio regna petita duci.

Illa lanigeri pecoris tibi, Termine, fibris

Sacra uidet fieri sextus ab Vrbe lapis.

Trad. Il est une route qui conduit à la campagne laurentine, au royaume convoité jadis par le chef dardanien. Sur cette route, la sixième borne à partir de la Ville te voit offrir en sacrifice, Terminus, la fressure d'un agneau porteur de laine.

Divinité : Terminus

MC : protection-protecteur ; limite (+borne) ; protection des limites ; passé romain (lointain)-propriété

ref. 0298

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. III. 61-64

Texte. *Omnibus agricolis armentorumque magistris*

Iliadae fratres iura petita dabant.

Saepe domum ueniunt praedonum sanguine laeti

Et redigunt actos in sua iura boues.

Trad. A tous les laboureurs et à tous les maîtres de troupeaux, les deux fils d'Ilia rendaient justice sur leur demande. Souvent ils reviennent chez eux, tout heureux d'avoir versé le sang de brigands et ils ramènent des bœufs volés à leurs légitimes propriétaires.

MC : vol (vol de troupeaux) ; éloge du passé romain ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; protection-protecteur ; passé romain (lointain)-propriété

ref. 0299

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. III. 69-70

Texte. *Moenia conduntur, quae quamuis parua fuerunt*

Non tamen expediit transiluisse Remo.

Trad. Des remparts sont fondés, qu'en dépit de leur modestie Rémus n'aurait jamais dû franchir.

MC : passé romain (lointain)-propriété ; éloge du passé romain ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; protection-protecteur ; limite (+borne) ; protection des limites

ref. 0300

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. III. 187-192

Texte. *Iamque loco maius nomen Romanus habebat,*

Nec coniunx illi nec socer ullus erat.

*Spernebant generos inopes uicinia diues
Et male credebar sanguinis auctor ego.
In stabulis habitasse et oues pauisse nocebat
Iugeraque inculti pauca tenere soli.*

Trad. Les Romains jouissaient déjà d'un renom supérieur à l'étendue du lieu mais ils n'avaient ni épouses ni beaux-pères. Les riches voisins faisaient fi de gendres sans ressources et avaient du mal à croire que j'étais l'auteur de cette progéniture : ce qui leur faisait du tort, c'était d'habiter dans des étables, de faire paître des brebis et de ne posséder que quelques arpents de terre inculte.

MC : pauvreté négative ; éloge du passé romain ; passé romain (lointain)-propriété

ref. 0301

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. III. 290-291

Texte. *Sed poterunt ritum Picus Faunusque piandi
Tradere, Romani numen utrumque soli.*

Trad. Mais le rite de conjuration ne pourra t'être transmis que par Picus et Faunus, qui sont, tous deux, des divinités du terroir romain.

MC : éloge du site de Rome ; éloge du monde rural

ref. 0302

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. III. 567-574

Texte. *Fertilis est Melite sterili uicina Cosyrae
Insula, quam Libyci uerberat unda freti.*

Hanc petit, hospitio regis confisa uetusto :

Hospes opum diues rex ibi Battus erat.

Qui postquam didicit casus utriusque sororis :

« Haec », inquit, « tellus quantulacumque tua est ».

Et tamen hospitii seruasset ad ultima munus

Sed timuit magnas Pygmalionis opes.

Trad. Près de la stérile Cosyra se trouve l'île fertile de Mélitè, battue par les flots de la mer de Libye. Elle s'y rend, en se confiant à la vieille hospitalité du roi : cet hôte était l'opulent roi Battus. Quand se dernier apprit les malheurs de l'une et l'autre soeur, il s'écria : « Cette terre, quelque modeste qu'elle soit, est la tienne ». Et il aurait respecté le devoir de l'hospitalité jusqu'à la fin, mais il redoutait les forces imposantes de Pygmalion.

MC : acquisition d'une propriété ; hospitalité (+relations de voisinage) ; passé romain (lointain)-propriété ; propriété foncière = patrimoine ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération)

ref. 0303

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. III. 613-616

Texte. « *Anna, per hanc iuro, quam quondam audire solebas
Tellurem fato prosperiore dari,
Perque deos comites, hac nuper sede locatos,
Saepe meas illos increpuisse moras.*

Trad. « Anna, je jure par cette terre dont jadis tu as souvent entendu dire qu'elle m'était accordée par un oracle plus favorable, je jure par les dieux qui m'ont accompagné et qui récemment ont trouvé ici leur demeure, que j'ai souvent subi leurs reproches à cause de mes retards. »

MC : terre promise ; éloge du site de Rome ; éloge du passé romain ; dieu propriétaire

ref. 0304

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. III. 771-787

Texte. *Restat ut inueniam quare toga libera detur
Lucifero pueris, candide Bacche, tuo.
Siue quod ipse puer semper iuuenisque uideris
Et media est aetas inter utrumque tibi ;
Seu quia tu pater es, patres sua pignora, natos,
Commendant curae numinibusque tuis ;
Siue quod es Liber, uestis quoque libera per te
Sumitur et uitae liberioris iter ;
An quia, cum colerent prisca studiosius agros
Et faceret patrio rure senator opus
Et caperet fasces a curuo consul aratro
Nec crimen duras esset habere manus,
Rusticus ad ludos populus ueniebat in Urbem
(Sed dis, non studiis ille dabatur honor ;
Luce sua ludos uuae commentor habebat
Quos cum taedifera nunc habet ille dea) ;
Ergo ut tironem celebrare frequentia possit,
Visa dies dandae non aliena togae ?*

Trad. Il me reste à trouver la raison pour laquelle les enfants reçoivent la toge virile au jour qui t'est consacré, radieux Bacchus. Est-ce parce que toi-même, tu as toujours l'air d'un enfant et d'un adolescent et que ton âge se situe entre les deux ; ou parce que tu es père et que les pères confient leurs trésors, les enfants, à tes soins et à ta puissance ; ou parce que tu es Liber et que la toge virile (libera) est accordée par tes bons offices, ainsi que l'accès à une vie plus libre ; ou parce que, au temps où nos anciens mettaient plus d'ardeur à cultiver les champs, où le sénateur travaillait la terre de ses pères, où le consul prenait les faisceaux du pouvoir en quittant l'araire recourbé, où personne n'était blâmé d'avoir les mains calleuses, les paysans venaient en Ville assister aux jeux (mais la fête était alors célébrée pour les dieux et non pour son propre divertissement ; à son jour, l'inventeur du vin de la vigne avait des jeux qu'il partage aujourd'hui avec la déesse qui porte une torche) ; est-ce donc pour que le jeune débutant puisse être fêté par la famille venue en nombre que ce jour a paru indiqué pour la remise de la toge ? Vénérable dieu, tourne vers moi avec douceur et bienveillance ta tête cornue et accorde un souffle favorable à mon inspiration !

Divinité : Bacchus

MC : éloge du passé romain ; agriculture = civilisation ; éloge du travail ; éloge du monde rural ; monde rural = justice = vertu ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; critique du délaissement de l'agriculture

ref. 0305

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. IV. 393-414

Texte. *Hinc Cereris ludi : non est opus indice causae ;*

Sponte deae munus promeritumque patet.

Panis erat primis uirides mortalibus herbae

Quas tellus nullo sollicitante dabat

Et modo carpebant uivax e caespite gramen,

Nunc epulae tenera fronde cacumen erant.

Postmodo glans nota est : bene erat iam glande reperta

Duraque magnificas quercus habebat opes.

Prima Ceres homine ad meliora alimenta uocato

Mutauit glandes utiliore cibo.

Illa fugo tauros collum praebere coegit ;

Tunc primum soles eruta uidit humus.

Aes erat in pretio, chalybeia massa latebat.

Eheu, perpetuo debuit illa tegi !

Pace Ceres laeta est. Et uos orate, coloni,

Perpetuam pacem pacificumque ducem.

Farra deae micaeque licet salientis honorem

Detis et in ueteres turea grana focos ;

Et, si tura aberunt, unctas accendite taedas ;

Parua bonae Cereri, sint modo casta, placent.

A boue succincti cultros remouete ministri ;

Bos aret ; ignauam sacrificate suem.

Trad. Puis viendront les jeux de Cérès : point n'est besoin d'en indiquer la raison. Les bienfaits et les mérites de la déesse se révèlent par eux-mêmes. Pour les premiers hommes, le pain ne consistait qu'en herbes vertes que la terre produisait spontanément. Tantôt ils cueillaient les touffes fraîches des prés ; tantôt leurs repas se composaient de pointes tendres de feuillage. Ensuite fut connu le gland : la découverte du gland avait déjà créé un bien-être et les chênes durs fournissaient de magnifiques ressources. La première, Cérès convia l'homme à se nourrir mieux en remplaçant les glands par une alimentation plus profitable. Elle contraignit les taureaux à courber leur nuque sous le joug ; alors la terre entrouverte vit pour la première fois le soleil. Le bronze était en vogue ; le minerai de fer était inconnu. Ah ! il aurait dû rester enfoui à jamais ! C'est en paix que Cérès est heureuse. Vous, les paysans, priez pour une paix perpétuelle et pour un chef pacifique. Vous pouvez offrir à la déesse de l'épeautre et l'honorer de sel crépitant ainsi que de grains d'encens sur le vieux foyer. Et si l'encens manque, allumez des torches enduites de poix. Une offrande modeste, pourvu qu'elle soit pure, plaît à la bonne Cérès. Victimaire à la tunique retroussée, écartez vos couteaux du bœuf. Que le bœuf laboure ; sacrifiez la truie inactive.

Divinité : Cérès

MC : éloge de l'agriculture ; agriculture = civilisation ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; rite agraire ; protection-protecteur ; lien agriculture-religion ; âge d'or

ref. 0306

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. IV. 550-560

Texte. *Triptoleмум gremio sustulit illa suo
Terque manu permulsit eum, tria carmina dixit,
Carmina mortali non referenda sono,
Inque foco corpus pueri uiuente fauilla
Obruit, humanum purget ut ignis onus.
Excutitur somno stulte pia mater et amens
« Quid facis ? » exclamat membraque ab igue rapit.
Cui dea : « Dum non es », dixit, « scelerata fuisti :
Inrita materno sunt mea dona metu.
Iste quidem mortalis erit, sed primus arabit
Et seret et culta praemia tollet humo. »*

Trad. La déesse prit Triptolème sur ses genoux, le caressa trois fois de la main et prononça trois incantations, des incantations qu'une voix humaine n'a pas le droit de répéter ; puis elle plongea le corps de l'enfant dans la cendre chaude du foyer afin de réduire par le feu le substrat humain. Voici que la mère est tirée de son sommeil ; dans sa sotte tendresse, elle s'écrie, hors d'elle : « Que fais-tu ? » et elle arrache le corps du feu. La déesse lui répond : « Malgré toi, tu es devenue criminelle. Tu as anéanti mes dons par ta frayeur de mère. Mais, bien qu'il doive rester mortel, il sera le premier à labourer, à semer et à recueillir les fruits de la terre cultivée ».

Divinité : Triptolème

MC : éloge de l'agriculture ; éloge du travail ; agriculture = civilisation ; protection-protecteur ; lien agriculture-religion

ref. 0307

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. IV. 611-620

Texte. *Atque ita : « Nec nobis caelum est habitabile », dixit ;
« Taenaria recipi me quoque ualle iube ! »
Et factura fuit, patus nisi Iuppiter esset,
Bis tribus ut caelo mensibus illa foret.
Tum demum uoltumque Ceres animumque recepit
Imposuitque suae spicea sarta comae.
Largaque prouenit cessatis messis in aruis
Et uix congestas area cepit opes.
Alba decent Cererem ; uestes Cerealibus albas
Sumite ; nunc pulli uelleris usus abest.*

Trad. Alors elle parla ainsi : « Moi non plus, je ne puis plus demeurer au ciel ; ordonne que je sois admise, moi aussi, dans la vallée du Ténare ! ». Elle se serait obstinée, si Jupiter n'avait

pas décidé que pendant six mois Proserpine habiterait le ciel. Alors seulement Cérès retrouva son air habituel et ses esprits ; et elle posa une couronne d'épis sur sa chevelure. Les champs qui étaient restés en friche produisirent une moisson si abondante que l'aire put difficilement contenir le tas de grains. Le blanc convient à Cérès ; mettez des vêtements blancs aux fêtes de Cérès ; maintenant une laine sombre n'est pas de mise.

Divinité : Proserpine ; Cérès

MC : éloge de l'agriculture ; protection-protecteur ; lien agriculture-religion

ref. 0308

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. IV. 629-640

Texte. *Tertia post Veneris cum lux surrexerit Idus,
Pontifices, forda sacra litate boue.*

Forda ferens bos est fecundaque dicta ferendo :

Hinc etiam fetus nomen habere putant.

Nunc grauidum pecus est, grauidae quoque semine terrae.

Telluri plenae uictima plena datur.

Pars cadit arce louis, ter denas curia uaccas

Accipit et largo sparsa cruore madet.

Ast ubi uisceribus uitulos rapuere ministri

Sectaue fumosis exta dedere focis,

Igne cremat uitulos quae natu maxima Virgo est,

Luce Palis populos purget ut ille cinis.

Trad. Quand se lèvera le troisième jour après les Ides de Vénus, offrez, pontifes, une vache pleine en sacrifice. Est *forda* (pleine) une vache féconde qui porte (*ferens*) ; le mot vient de *ferre* (porter) : c'est de ce verbe, pense-t-on, que provient également *fetus* (portée). Maintenant le bétail est gravide ; gravidés, les terres ensemencées. A la Terre pleine on offre une victime pleine. Une partie des sacrifices a lieu sur la citadelle de Jupiter ; trois fois dix vaches sont respectivement affectées aux curies qui ruissellent de flots de sang. Mais une fois que les servants ont arraché les veaux des entrailles de leur mère et disposé les morceaux de fressure sur le foyer fumant, la Vestale la plus âgée brûle les veaux dans le feu : cette cendre doit servir à purifier le peuple au jour de Palès.

MC : passé romain (lointain)-propriété (ici passé romain = agriculture ; la société romaine est profondément et originalement une société agraire) ; rite agraire ; lien agriculture-religion ; rite de lustration ; souhait de prospérité

ref. 0309

Source. Littéraire

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. IV. 641-672

Texte. *Rege Numa, fructu non respondente labori,*

Inrita decepti uota colentis erant.

Nam modo siccus erat gelidis aquilonibus annus,

Nunc ager adsidua luxuriabat aqua.

*Saepe Ceres primis dominum fallebat in herbis
 Et leuis obsesso stabat auena solo ;
 Et pecus ante diem partus edebat acerbos
 Agnaque nascendo saepe necabat ouem.
 Silua uetus nullaque diu uiolata securi
 Stabat, Maenalia sacra relicta deo.
 Ille dabat tacitis animo responsa quieto
 Noctibus ; hic geminas rex Numa mactat oues.
 Prima cadit Fauno, leni cadit altera Somno.
 Sternitur in duro uellus utrumque solo.
 Bis caput intonsum fontana spargitur unda,
 Bis sua faginea tempora fronde tegit.
 Vsus abest Veneris, nec fas animalia mensis
 Ponere, nec digitis anulus ullus inest.
 Veste rudi tectus supra noua uellera corpus
 Ponit, adorato per sua uerba deo.
 Interea placidam redimita papauere frontem
 Nox uenit et secum somnia nigra trahit.
 Faunus adest ouiumque premens pede uellera duro
 Edidit a dextro talia uerba toro : « Morte bouum tibi, rex,
 Tellus placanda duarum ; Det sacris animas una iuuenca duas. »
 Excutitur terrore quies : Numa uisa reuoluit
 Et secum ambages caecaque iussa refert.
 Expedi errantem nemori gratissima coniunx
 Et dixit : « Grauidae posceris exta bouis. »
 Exta bouis grauidae dantur : fecundior annus
 Prouenit et fructum terra pecusque ferunt.*

Trad. Sous le règne de Numa, la récolte ne répondant pas au labeur, les paysans voyaient avec déception leurs espoirs s'anéantir. En effet, tantôt l'année connaissait la sécheresse du fait des froids aquilons, tantôt les champs regorgeaient d'eau sous une pluie perpétuelle. Souvent Cérès trompait le propriétaire avec les premières pousses, puis une folle avoine envahissait le sol. Le bétail mettait bas avant terme des prématurés et l'agneau, en naissant, provoquait souvent la mort de la brebis. Il était une forêt antique, que depuis longtemps aucune hache n'avait touchée : elle était consacrée et réservée au dieu du Ménale. Celui-ci donnait des réponses aux dormeurs dans le silence de la nuit ; là, le roi Numa sacrifie deux brebis. La première est offerte à Faunus, la seconde au doux Sommeil. Les deux toisons sont étendues sur le sol dur. Lui-même asperge deux fois sa tête chevelue d'eau de source et se ceint deux fois les tempes de feuillage de hêtre. Il s'est abstenu des plaisirs de Vénus ; sur sa table, tout aliment carné est proscrit ; ses doigts ne portent aucun anneau. Vêtu de façon fruste, il s'allonge sur les toisons fraîches, après avoir prié le dieu en bonne et due forme. Vient la nuit, au front paisible couronné de pavot, qui entraîne avec elle les songes noirs. Faunus se présente et, tout en foulant de son pied dur les toisons des brebis, il prononce, à la droite de la couche, ces paroles : « Roi, tu dois te concilier la Terre en offrant deux vaches ; une seule bête doit fournir deux vies au sacrifice Terrifié, Numa se réveille en sursaut : il revient sur sa vision et réfléchit sur l'énigme de ces mystérieuses instructions. Son épouse, si chère au bois (d'Aricie), le tire de sa perplexité et lui dit : « On te demande la fressure d'une vache pleine ». La fressure d'une vache pleine est offerte en sacrifice : l'année retrouve sa fertilité ; terre et bétail portent leurs fruits.

Divinité : Cérès ; Faunus

MC : passé romain (lointain)-propriété ; rite agraire ; lien agriculture-religion ; rite de lustration ; souhait de prospérité ; difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; calamités agricoles (risques, destruction) ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge du passé romain

ref. 0310

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. IV. 691-698

Texte. « Hoc », ait, « in campo » (*campumque ostendit*) « habebat
Rus breue cum duro parca colona uiro.

Ille suam peragebat humum, siue usus aratri,

Seu curuae falcis, siue bidentis erat.

Haec modo uerrebat stantem tibicine uillam,

Nunc matris plumis oua fouenda dabat,

Aut uirides maluas aut fungos colligit albos

Aut humilem grato calfacit igne focum.

Trad. « Dans cette plaine, dit-il (et il montra la plaine), une fermière économe possédait avec son fruste mari un petit champ. Lui cultivait la terre, en utilisant soit la charrue, soit la faucille courbe, soit la houe. Tantôt elle balayait la fermette soutenue par des étais ; puis elle faisait couvrir des oeufs sous les plumes de la poule, cueillait des mauves vertes ou des champignons blancs, ou bien entretenait un agréable feu dans le modeste foyer.

MC : passé romain (lointain)-propriété ; rite agraire ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge du travail ; éloge du passé romain

ref. 0311

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. IV. 721-746

Texte. *Nox abiit oriturque Aurora : Parilia poscor ;*

Non poscor frustra, si fauet alma Pales.

Alma Pales, faueas pastoria sacra canenti,

Prosequor officio si tua facta meo.

Certe ego de uitulo cinerem stipulasque fabales

Saepe tuli plena, februa tosta, manu.

Certe ego transilui positas ter in ordine flammis

Udaque roratas laurea misit aquas.

Mota dea est operique fauet. Nauilibus exit

Puppis ; habent uentos iam mea uela suos.

I, pete uirginea, populus, suffimen ab ara.

Vesta dabit, Vestae munere purus eris.

Sanguis equi suffimen erit uitulique fauilla,

Tertia res durae culmen inane fabae.

Pastor, oues saturas ad prima crepuscula lustra.

Vnda prius spargat uirgaque uerrat humum,

*Frondeb et fixis decorentur ouilia ramis
 Et tegat ornatas longa corona fores.
 Caerulei fiant puro de sulphure fumi
 Tactaque fumanti sulphure balet ouis.
 Vre mares oleas taedamque herbasque Sabinas
 Et crepet in mediis laurus adusta focis.
 Libaque de milio milii fiscella sequatur :
 Rustica praecipue est hoc dea laeta cibo.
 Adde dapes mulctramque suas dapibusque resectis
 Siluicolam tepido lacte precare Palem.*

Trad. La nuit a passé, l'aurore se lève ; la fête de Palès me requiert : je ne serai pas requis en vain, si la bienveillante Palès m'est propice. Bienveillante Palès, sois propice au chanteur de ta fête pastorale, puisque ma tâche consiste à décrire ton action. Oui, j'ai souvent emporté à pleines mains la cendre de veau et les éteules de fèves, éléments purificateurs passés au feu. Oui, j'ai sauté trois fois par-dessus les feux disposés en file et je me suis aspergé d'eau avec du laurier ruisselant. La déesse a été touchée ; elle favorise mon entreprise. Ma nef sort du port ; mes voiles ont le vent en poupe. Peuple, va demander les éléments de lustration à l'autel virginal. Vesta te les fournira, tu seras pur grâce au don de Vesta. Ces éléments seront le sang de cheval, la cendre de veau, et, en troisième lieu, les tiges creuses de la fève dure. Berger, purifie les brebis repues au début du crépuscule ; répands d'abord de l'eau, puis balaye le sol avec une branche ; décore la bergerie en y fixant des rameaux de feuillage ; et orne les portes de longs festons de fleurs. Procède à des fumigations bleuâtres de soufre pur : au contact de la vapeur de soufre, la brebis doit bêler. Brûle de l'olivier mâle, du bois de pin et des herbes sabinas et fais crépiter le laurier roussi au milieu du foyer ; présente ensuite des galettes de millet avec une corbeille de millet : la rustique déesse aime particulièrement cette nourriture. Ajoute un vase de lait et les mets qui lui reviennent de droit ; les parts une fois découpées, invoque, en lui offrant du lait tiède, Palès qui habite les forêts.

Divinité : Vesta ; Palès

MC : protection-protecteur ; calamités agricoles (risques, destruction) ; souhait de prospérité ; foyer ; rite de lustration ; lien agriculture-religion

ref. 0312

Auteur. Ovide
 Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
 Titre. "Les Fastes"
 RefInt. IV. 747-782

Texte. « *Consule* », *dic*, « *pecori pariter pecorisque magistris.*

Effugiat stabulis noxa repulsa meis.

Siue sacro pauis sediue sub arbore sacra

Pabulaque e bustis inscia carpsit ouis,

Si nemus intraui uetitum nostrisue fugatae

Sunt oculis nymphae semicaperque deus,

Si mea falx ramo lucum spoliauit opaco,

Vnde data est aegrae fiscina frondis oui,

Da ueniam culpaee ; nec, dum degrandinat, obsit

Agresti fano supposuisse pecus.

Nec noceat turbasse lacus : ignoscite, nymphae,

Mota quod obscuras ungula fecit aquas.

Tu, dea, pro nobis fontes fontanaque placa

*Numina, tu sparsos per nemus omne deos.
 Nec dryadas, nec nos uideamus labra Dianae,
 Nec Faunum, medio cum premit arua die.
 Pelle procul morbos ; ualeant hominesque gregesque
 Et ualeant uigiles, prouida turba, canes.
 Neue minus multos redigam quam mane fuerunt,
 Neue gemam referens uellera rapta lupo.
 Absit iniqua fames ; herbae frondesque supersint,
 Quaeque lauent artus, quaeque bibantur, aquae.
 Vbera plena premam, referat mihi caseus aera
 Dentque uiam liquido uimina rara sero ;
 Sitque salax aries conceptaque semina coniunx
 Reddat et in stabulo multa sit agna meo ;
 Lanaque proueniat nullas laesura puellas,
 Mollis et ad teneras quamlibet apta manus.
 Quae precor eueniant et nos faciamus ad annum
 Pastorum dominae grandia liba Pali. »
 His dea placanda est : haec tu conuersus ad ortus
 Dicque ter et uiuo perlue rore manus.
 Tum licet, apposita ueluti cratere camella,
 Lac niueum potes purpureamque sapam ;
 Moxque per ardentis stipulae crepitantis aceruos
 Traicias celeri strenua membra pede.*

Trad. Dis : « Veille sur le troupeau et sur les maîtres du troupeau. Repousse tout dommage loin de mes étables. Si j'ai fait paître dans un lieu sacré, si je me suis assis sous un arbre sacré, si une de mes brebis a brouté à son insu sur une tombe, si je suis entré dans un bois interdit, si mon regard a fait fuir les nymphes et le dieu qui est à moitié bouc, si avec ma faucille j'ai coupé dans l'ombre d'un bois sacré un rameau afin d'en faire une corbeille de feuillage pour une brebis malade, pardonne-moi ma faute ; ne me tiens pas rigueur si, pendant la grêle, j'ai abrité mon troupeau dans une chapelle rustique. Ne m'en veuille pas d'avoir troublé l'eau des étangs : pardonnez-moi, nymphes, si le sabot d'une bête a sali vos eaux. Toi, déesse, apaise pour nous les sources et les divinités des sources, apaise les dieux dispersés à travers tout le bocage. Puissé-je ne pas porter mes regards sur les dryades, ni sur le bain de Diane, ni sur Faunus, quand il repose dans la campagne au milieu du jour. Chasse au loin les maladies ; puissent les hommes et les troupeaux être en bonne santé ; puissent les chiens, gardiens vigilants et prévoyants, être en bonne santé. Fais que je ne ramène pas moins de moutons qu'il y en avait au matin et que je ne déplore pas de ne rapporter que des toisons arrachées au loup. Fais que la détestable faim nous soit épargnée ; que soient en abondance herbe et feuillage, ainsi que l'eau pour la baignade et pour l'abreuvoir. Fais que je presse des mamelles pleines ; que le fromage me rapporte de l'argent ; que le petit-lait puisse s'égoutter à travers la claie d'osier. Que le bélier soit salace, que la brebis fécondée fasse des petits et que les agneaux soient nombreux dans ma bergerie ; qu'il en provienne une laine douce incapable de blesser les jeunes filles, adaptée aux mains les plus délicates. Puisse ma prière être exaucée et puissions-nous offrir chaque année d'énormes galettes à la souveraine des bergers, Palès ». C'est par ces paroles qu'il faut se concilier la déesse : en te tournant vers l'orient, prononce-les à trois reprises et purifie tes mains à l'eau courante. Ensuite, en te servant d'une écuelle en guise de cratère, tu peux boire du lait blanc comme neige et du moût couleur pourpre ; puis, d'un pas vif, saute lestement par-dessus les meules enflammées de paille crépitante.

Divinité : Palès

MC : intrusion du sauvage (risques) ; protection-protecteur ; calamités agricoles (risques, destruction) ; souhait de prospérité ; rite agraire ; rite de lustration

ref. 0313

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. IV. 801-806

Texte. *Num tamen est uero propius, cum condita Roma est,
Transferrī iussos in noua tecta Lares
Mutantesque domum tectis agrestibus ignem
Et cessaturae supposuisse casae,
Per flammās saluisse pecus, saluisse colonos ?
Quod fit natali nunc quoque, Roma, tuo.*

Trad. N'est-il pas plus vraisemblable que, lors de la fondation de Rome, l'ordre fut donné de transférer les Lares sous de nouveaux toits et que les habitants, en changeant de domicile, ont mis le feu à leurs toits rustiques ainsi qu'à leurs cabanes vouées à l'abandon, et qu'alors leur bétail a sauté et qu'eux-mêmes ont sauté par-dessus les flammes ? C'est ce qui se passe encore aujourd'hui, Rome, au jour de ton anniversaire.

MC : éloge du site de Rome ; éloge du passé romain ; acquisition d'une propriété ; protection-protecteur

ref. 0314

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. IV. 811-818

Texte. *Contrahere agrestis et moenia ponere utrique
Conuenit ; ambigitur, moenia ponat uter.
« Nil opus est » dixit « certamine » Romulus « ullo ;
Magna fides auium est ; experiamur aues. »
Res placet : alter finit nemorosi saxa Palati ;
Alter Auentinum mane cacumen init.
Sex Remus, hic uolucres bis sex uidet ordine ; pacto
Statur et arbitrium Romulus urbis habet.*

Trad. Tous deux conviennent de rassembler leur population rustique et de construire des remparts ; mais la question se pose : qui doit construire les remparts ? « Point n'est besoin de nous disputer », dit Romulus ; « nous avons grande confiance dans les auspices ; consultons les auspices ». La proposition est agréée : l'un monte sur les rochers du Palatin boisé ; l'autre, de bon matin, sur la cime de l'Aventin. Rémus voit six oiseaux, son frère deux fois six à la file ; on s'en tient au pacte et Romulus prend le commandement de la ville.

MC : limite (+borne) ; protection des limites ; éloge du site de Rome ; éloge du passé romain ; acquisition d'une propriété ; territoire = sacré ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité

ref. 0315

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. IV. 819-848

Texte. *Apta dies legitur, qua moenia signet aratro :*

Sacra Palis suberant ; inde mouetur opus.

Fossa fit ad solidum ; fruges iaciuntur in ima

Et de uicino terra petita solo ;

Fossa repletur humo pleneaque imponitur ara

Et nouus accenso fungitur igne focus.

Inde premens stiuam designat moenia sulco.

Alba iugum niueo cum boue uacca tulit.

Vox fuit haec regis : « Condenti, Iuppiter, urbem

Et genitor Mauors Vestaque mater, ades,

Quosque pium est adhibere deos, aduertite cuncti :

Auspicious uobis hoc mihi surgat opus !

Longa sit huic aetas dominaeque potentia terrae

Sitique sub hac oriens occiduusque dies. »

Ille precabatur, tonitru dedit omina laeuo

Iuppiter et laeuo fulmina missa polo.

Augurio laeti iaciunt fundamina ciues

Et nouus exiguo tempore murus erat.

Hoc Celer urget opus, quem Romulus ipse uocarat ;

« Sint » que, « Celer, curae », dixerat, « ista tuae :

Neue quis aut muros aut factam uomere fossam

Transeat, audentem talia dede neci. »

Quod Remus ignorans humiles contemnere muros

Coepit et « His populus » dicere « tutus erit ? »

Nec mora, transiluit : rutro Celer occupat ausum.

Ille premit duram sanguinulentus humum.

Haec ubi rex didicit, lacrimas introrsus obortas

Deورات et clausum pectore uolnus habet.

Flere palam non uolt exemplaue fortia seruat

« Sic » que « meos muros transeat hostis » ait.

Trad. Il choisit le jour approprié pour tracer à la charrue les limites des remparts : les fêtes de Palès étaient proches ; elles marquent le début de l'entreprise. On creuse une fosse jusqu'au tuf ; on y jette des fruits et de la terre prélevée sur le sol voisin ; puis la fosse est comblée, on y dresse un autel et on allume le feu dans le nouveau foyer. Ensuite Romulus, serrant les mancherons de la charrue, creuse le sillon pour le tracé des remparts. Une vache blanche et un bœuf blanc comme neige portent le joug. Le roi élève la voix : « Jupiter, Mavors, mon père, vénérable Vesta, assistez-moi, maintenant que je fonde la ville ; et vous, dieux que la piété recommande d'invoquer, écoutez-moi, tous : puisse cette oeuvre naître sous vos auspices ! Que cette terre soit dotée d'une longue vie et d'une puissance souveraine, que l'orient et l'occident soient soumis à sa loi ». Tandis qu'il priait, Jupiter envoya un présage par un coup de tonnerre sur la gauche et fit jaillir des éclairs du côté gauche du ciel. Tout heureux de cet augure, les citoyens jettent les fondations et en peu de temps un nouveau mur était debout. Celer presse le travail ; Romulus lui-même l'avait appelé, en lui disant : « Celer, voici la tâche que je confie à tes soins : que personne ne franchisse les murs ni le fossé creusé par le soc ; mets à mort quiconque aurait cette audace ». Rémus, qui ignorait cette consigne, commence par dédaigner ces murs si bas et par dire : « C'est avec ça que le peuple sera à l'abri ? ». Et sans tarder, il sauta : d'un coup de pelle, Celer punit son audace. Rémus s'écrase en sang sur le

sol dur. Quand le roi apprend cette nouvelle, il a les larmes aux yeux mais il les refoule et enferme sa douleur dans son coeur. Il ne veut pas pleurer publiquement et donne l'exemple du courage, en ajoutant : « Que tel soit le sort de l'ennemi qui franchira mes murs ».

Divinité : Palès

MC : limite (+borne) ; protection des limites ; éloge du site de Rome ; éloge du passé romain ; acquisition d'une propriété ; territoire = sacré ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; rite de prise de possession d'un territoire ; critique du non respect de la justice ; atteintes à la propriété foncière ; protection-protecteur

ref. 0316

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. IV. 905-942

Texte. *Hac mihi Nomento Romam cum luce redirem,
Obstitit in media candida turba uia :
Flamen in antiquae lucum Robiginis ibat,
Extā canis flammis, exta daturus ouis.
Protinus accessi, ritus e nescius essem.
Edidit haec flamen uerba, Quirine, tuus :
« Aspera Robigo, parcas Cerealibus herbis
Et tremat in summa leue cacumen humo.
Tu sata sideribus caeli nutrita secundi
Crescere dum fiant falcibus apta sinas.
Vis tua non leuis est : quae tu frumenta notasti,
Maestus in amissis illa colonus habet.
Nec uenti tantum Cereri nocuere nec imbres,
Nec sic marmoreo pallet adusta gelu,
Quantum si culmos Titan incalfacit udos :
Tunc locus est irae, diua timenda, tuae.
Parce, precor, scabrasque manus a messibus aufer
Neue noce cultis ; posse nocere sat est.
Nec teneras segetes sed durum amplectere ferrum
Quodque potest alios perdere, perde prior.
Vtilius gladios et tela nocentia carpes :
Nil opus est illis ; otia mundus agit.
Sarcula nunc durusque bidens et uomer aduncus,
Ruris opes, niteant ; inquinet arma situs.
Conatusque aliquis uagina ducere ferrum
Adstrictum longa sentiat esse mora.
At tu ne uiola Cererem semperque colonus
Absenti possit soluere uota tibi. »
Dixerat. A dextra uillis mantele solutis
Cumque meri patera turis acerra fuit.
Tura focus uinumque dedit fibrasque bidentis
Turpique obscenae – uidimus – exta canis.
Tum mihi : « Cur detur sacris noua uictima quaeris ? »
(Quaesieram), « Causam percipe », flamen ait.
« Est Canis, Icarium dicunt, quo sidere moto*

*Tosta sitit tellus praecipiturque seges.
Pro cane sidereo canis hic imponitur area
Et quare pereat, nil nisi nomen habet. »*

Trad. Ce jour-là, alors que je revenais de Nomentum à Rome, je rencontrai à mi-chemin une foule vêtue de blanc : le flamine se rendait au bois sacré de l'antique Robigo, pour livrer aux flammes la fressure d'une chienne, la fressure d'une brebis. Je m'approchai aussitôt, pour m'enquérir du rite. Voici les paroles, Quirinus, que prononça ton flamine : « Rugueuse Robigo, épargne les plantes de Cérès et laisse frémir leurs pointes lisses à la surface du sol. Permetts aux pousses de bénéficier d'influences astrales favorables et de se développer jusqu'à ce qu'elles deviennent mûres pour la faux. Ta puissance n'est pas négligeable : les blés que tu as marqués, le paysan les compte tristement parmi ses pertes. Cérès souffre moins des vents et des pluies, elle pâlit moins sous la brûlure d'un gel de marbre que si le soleil chauffe les chaumes humides : c'est alors que peut s'exercer ta colère, redoutable déesse. Grâce, je te prie, écarte tes mains râpeuses des moissons ; ne nuis pas aux cultures ; c'est assez de pouvoir nuire. Ne t'en prends pas aux tendres moissons mais au fer dur ; ce qui peut faire périr autrui, fais-le périr au préalable. Tu seras plus utile en t'attaquant aux épées et aux armes nocives : point n'est besoin d'elles ; le monde vit en paix. C'est maintenant au tour du sarcloir, du hoyau dur, du soc recourbé, à ces trésors rustiques, de briller ; laissons les armes se couvrir de rouille. Que quiconque tente de tirer le glaive du fourreau sente qu'il s'y est attaché par suite d'un long séjour. Mais garde-toi de faire violence à Cérès ; efface-toi, pour que le laboureur puisse toujours s'acquitter de ses vœux envers toi ». Il avait terminé. Il y avait à sa droite un chiffon effiloché, une coupe de vin pur et une cassolette d'encens. Il répandit sur le foyer l'encens et le vin, ainsi que les viscères d'une brebis et la fressure répugnante d'une chienne immonde – j'en ai été témoin. Puis le flamine me dit : « Tu me demandes pourquoi on sacrifie une victime insolite (j'en avais fait la demande) ; apprends-en la raison. Il existe un Chien, dit d'Icare, qui est une constellation : à son lever, la terre, brûlée, a soif et la moisson subit une maturation précipitée. Au lieu du chien astral on place ce chien sur l'autel, et il n'est mis à mort qu'en raison de son nom ».

MC : protection-protecteur ; calamités agricoles (risques, destruction) ; foyer ; rite de protection des récoltes ; rite agraire ; souhait de prospérité

ref. 0317

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. V. 99-104

Texte. *Sacraque multa quidem, sed Fauni prima bicornis*

Has docuit gentes alipedisque dei.

Semicaper, coleris cinctutis, Faune, Lupercis,

Cum lustrant celebres uellera secta uias.

At tu materno donasti nomine mensem,

Inuentor curuae, furibus apte, fidis.

Trad. Il apprit à ces peuples de nombreux cultes, mais en premier lieu celui de Faunus aux deux cornes et celui du dieu aux pieds ailés. Faunus qui est à moitié bouc, tu es honoré par les Luperques court-vêtus, quand ils purifient avec des lanières de peau la foule des badauds. Quant à toi, inventeur de la lyre courbe, complice des voleurs, tu as donné le nom de ta mère à ce mois.

Divinité : Faunus ; Mercure.

MC : vol ; rite agraire ; passé romain (lointain)-propriété ; éloge du passé romain ; éloge de la rusticité

ref. 0318

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1993
Titre. "Les Fastes"
RefInt. V. 129-146

Texte. *Praestitibus Maiaie Laribus uidere Kalendae
Aram constitui paruaque signa deum :
Vouerat illa quidem Curius, sed multa uetustas
Destruit ; et saxo longa senecta nocet.
Causa tamen positi fuerat cognominis illis
Quod praestant oculis omnia tuta suis.
Stant quoque pro nobis et praesunt moenibus Urbis
Et sunt praesentes auxiliumque ferunt.
At canis ante pedes saxo fabricatus eodem
Stabat : quae standi cum Lare causa fuit ?
Seruat uterque domum, domino quoque fidus uterque.
Compita grata deo, compita grata cani.
Exagitant et Lar et turba Diania fures.
Peruigilantque Lares, peruigilantque canes.
Bina gemellorum quaerebam signa deorum
Viribus annosae facta caduca morae ;
Mille Lares Geniumque ducis qui tradidit illos
Urbs habet et uici numina trina colunt.*

Trad. Les Calendes de mai ont vu élever en l'honneur des Lares tutélaires un autel et des statuette de ces dieux : ils avaient fait l'objet d'un vœu de Curius, mais le temps détruit beaucoup de choses ; même la pierre ne résiste pas à une longue durée. La raison du qualificatif qui leur a été accolé est que par leur surveillance ils assurent la sécurité de toutes choses. De plus ils se tiennent prêts pour nous défendre et président à la protection des remparts de la Ville ; ils manifestent toujours leur présence et nous apportent leur aide. J'ajoute qu'un chien, fait de la même pierre, se tenait à leurs pieds : pour quelle raison se tenait-il en compagnie du Lare ? Tous deux protègent la maison et tous deux sont fidèles à leur maître. Les carrefours plaisent au dieu, les carrefours plaisent au chien. Le Lare comme la meute de Diane font fuir les voleurs. Vigilants sont les Lares, vigilants sont les chiens. J'étais à la recherche de deux statuette des dieux jumeaux : elles étaient tombées au fil des années. Mais la Ville possède mille Lares en même temps que le Génie du prince qui nous les a confiés : ce sont trois dieux que les carrefours honorent.

MC : protection-protecteur ; limite (+borne) ; protection des limites ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; vol

ref. 0319

Source. Littéraire
Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. V. 209-212

Texte. *Est mihi fecundus dotalibus hortus in agris :*

Aura fouet, liquidae fonte rigatur aquae.

Hunc meus impleuit generoso flore maritus

Atque ait : « Arbitrium tu, dea, fions habe ».

Trad. Je possède, parmi mes biens dotaux, un jardin fertile : la brise le caresse, l'eau limpide d'une source l'arrose. Mon mari l'a rempli de fleurs d'une belle venue et il m'a dit : « Déesse, sois la souveraine des fleurs ».

Divinité : Flora

MC : propriété foncière = patrimoine ; dieu propriétaire ; acquisition d'une propriété ; propriété foncière = bonheur ; éloge de la nature

ref. 0320

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. V. 261-272

Texte. *Forsitan in teneris tantum mea regna coronis*

Esse putes ? Tangit numen et arua meum.

Si bene floruerint segetes, erit area diues ;

Si bene floruerit uinea, Bacchus erit ;

Si bene floruerint oleae, nitidissimus annus,

Pomaque prouentum temporis huius habent.

Flore semel laeso pereunt uiciaeque fabaeque

Et pereunt lentas, aduena Nile, tuae.

Vina quoque in magnis operose condita cellis

Florent et nebulae dolia summa tegunt.

Mella meum munus : uolucres ego mella daturas

Ad uiolam et cytisos et thyma cana uoco.

Trad. Tu crois peut-être que je ne règne que sur les molles guirlandes ? Mon pouvoir s'étend jusqu'aux champs. Si le blé fleurit bien, l'aire sera comble ; si la vigne fleurit bien, vive Bacchus ! Si l'olivier fleurit bien, brillante année : les fruits tiendront la promesse des fleurs. La fleur est-elle blessée, c'en est fait des vesces et des fèves, c'en est fait de tes lentilles, Nil étranger. Les vins, aussi, qu'on serre avec soin dans les grandes caves, se couvrent de fleurs et une écume nage à la surface des tonneaux. Le miel est mon présent : les insectes qui donneront le miel volent vers la violette, le cytise, le blanc thym, sur mon appel.

Divinité : Flora ; Bacchus

MC : protection-protecteur ; calamités agricoles (risques, destruction) ; éloge de la nature ; éloge de l'agriculture ; lien agriculture-religion

ref. 0321

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1993

Titre. "Les Fastes"

RefInt. V. 277-292

Texte. « *Dic, dea* », respondi « *ludorum quae sit origo* ».

Vix bene desieram, rettulit illa mihi :

« *Cetera luxuriae nondum instrumenta vigeant :*

Aut pecus aut latam diues habebat humum

*(Hinc etiam locuples, hinc ipsa pecunia dicta est),
Sed iam de uetito quisque parabat opes.
Venerat in morem populi depascere saltus,
Idque diu licuit, poenaque nulla fuit.
Vindice seruabat nullo sua publica uolgens ;
Iamque in priuato pascere inertis erat.
Plebis ad aediles perducta licentia talis
Publicios ; animus defuit ante uiris.
Rem populus recipit, multam subiere nocentes.
Vindicibus laudi publica cura fuit.
Multa data est ex parte mihi magnoque fauore
Victores ludos instituere novos.*

Trad. « Dis-moi, déesse », répondis-je, « quelle est l'origine des jeux. » A peine avais-je fini qu'elle reprit : « Les autres moyens de la prospérité n'étaient pas encore en vigueur ; l'homme riche possédait des troupeaux ou des étendues de terre – d'où l'expression « être en fonds » (*locuples*), et le mot « argent » (*pecunia*) – mais déjà chacun se préparait à s'enrichir de façon illicite. La coutume s'était établie de faire paître sur le domaine commun ; cette tolérance existait depuis longtemps, sans aucune sanction. Le peuple n'avait personne pour défendre ses droits sur le bien public ; bientôt faire paître en terrain privé passait pour une preuve de sottise. Ce genre d'abus fut porté devant les édiles de la plèbe, les *Publicii* ; jusqu'alors, les gens avaient manqué de courage. Le peuple recouvre son bien, une amende est infligée aux coupables. Les défenseurs reçurent des éloges pour leur dévouement à l'intérêt public. Une partie de l'amende me fut donnée et les vainqueurs instituèrent de nouveaux jeux dans l'allégresse générale.

MC : atteintes à la propriété foncière ; passé romain (lointain)-propriété ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; propriété foncière = patrimoine ; propriété position sociale ; critique du non respect de la justice (critique de la cupidité) ; protection-protecteur ; rite agraire

ref. 0322

Source. Littéraire
Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. V. 373-374

Texte. *Non sibi respondit siluas cessisse, sed hortos
Aruaque pugnaci non adeunda ferae.*

Trad. Elle répondit que son domaine ne comprenait pas les forêts mais les jardins et les champs interdits aux bêtes agressives.

MC : intrusion du sauvage (risques) ; propriété foncière = bonheur (ici propriété foncière = monde civilisé) ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; agriculture = civilisation

ref. 0323

Auteur. Ovide
Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
Titre. "Les Fastes"
RefInt. V. 495-506

Texte. *Iuppiter et lato qui regnat in aequore frater
Carpebant socias Mercuriusque uias.*

*Tempus erat quo uersa iugo referuntur aratra
 Et pronus saturae lac bibit agnus ouis.
 Forte senex Hyrieus, angusti cultor agelli,
 Hos uidet, exiguam stabat ut ante casam,
 Atque ita : « Longa uia est nec tempora longa supersunt »,
 Dixit, « et hospitibus ianua nostra patet ».
 Addidit et uoltum uerbis iterumque rogauit :
 Parent promissis dissimulantque deos.
 Tecta senis subeunt nigro deformia fumo.
 Ignis in hesterno stipite paruus erat.*

Trad. Jupiter et le souverain de la vaste mer, son frère, cheminaient ensemble en compagnie de Mercure. C'était le temps où l'on ramène, fixé au joug, l'aire renversé et où l'agneau se penche pour boire le lait de la brebis repue. Le vieux Hyriée, qui cultivait un étroit lopin de terre, se tenait par hasard devant sa petite cabane, quand il les vit et leur dit : « La route est longue, il ne vous reste plus beaucoup de temps et ma porte est ouverte aux étrangers. » Son bon visage confirmant ses paroles, il réitère son invitation : ils répondent à son offre tout en dissimulant leur divinité. Ils pénètrent dans la demeure du vieillard, tout encrassée de fumée noire. Il ne restait qu'un maigre feu sur une souche de la veille.

Divinité : Jupiter ; Neptune ; Mercure

MC : monde rural = justice = vertu ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; foyer ; hospitalité

ref. 0324

Auteur. Ovide
 Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
 Titre. "Les Fastes"
 RefInt. V. 514-518

Texte. « *Iuppiter* ». *Audito palluit ille Ioue.
 Vt redut animus, cultorem pauperis agri
 Immolat et magno torret in igne bouem ;
 Quaeque puer quondam primis diffuderat annis
 Promit fumoso condita uina cado.*

Trad. Au nom de Jupiter, le vieillard pâlit. Quand il reprend ses esprits, il immole le bœuf qui labourait le pauvre champ et le fait griller dans un grand feu ; et il apporte du vin enfermé dans une jarre noircie par la fumée (il l'y avait transvasé aux premières années de sa jeunesse).

Divinité : Jupiter

MC : rite agricole ; monde rural = justice = vertu ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; description positive du mode de vie de l'agriculteur ; description positive du monde rural ; foyer ; hospitalité

ref. 0325

Auteur. Ovide
 Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992
 Titre. "Les Fastes"
 RefInt. VI. 101-102

Texte. *Prima dies tibi, Carna, datur. Dea cardinis haec est :*

Numine clausa aperit, claudit aperta suo.

Trad. Le premier jour t'est consacré, Carna. Elle est la déesse du gond : grâce à son pouvoir, elle ouvre ce qui est fermé et ferme ce qui est ouvert.

Divinité : Carna

MC : limite (+borne) ; protection des limites ; protection-protecteur ; propriété = sacré (explicite)

ref. 0326

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. VI. 127-128

Texte. « *Ius pro concubitu nostro tibi cardinis esto :*

Hoc pretium positae uirginitatis habe ».

Trad. « Pour prix de notre union, reçois la régie des gonds : ce sera la compensation de la perte de ta virginité ».

Divinité : Carna

MC : limite (+borne) ; protection des limites ; protection-protecteur ; propriété = sacré (explicite)

ref. 0327

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. VI. 169-172

Texte. *Pinguia cur illis gustentur larda Kalendis*

Mixtaque cum calido sit faba farre rogas ?

Prisca dea est aliturque cibis quibus ante solebat

Nec petit adscitas luxuriosa dapes.

Trad. Tu me demandes pourquoi on déguste du lard gras à ces Calendes et pourquoi on mélange les fèves avec de l'épeautre chaud ? Carna est une déesse antique ; elle se nourrit d'aliments qu'elle avait l'habitude de prendre jadis et n'exige pas de mets exotiques par goût de luxe.

Divinité : Carna

MC : éloge du passé romain ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; critique du délaissement de l'agriculture

ref. 0328

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. VI. 265-268

Texte. *Forma tamen templi quae nunc manet ante fuisse*

Dicitur et formae causa probanda subest.

Vesta eadem est et terra : subest uigil ignis utrique,

Significant sedem terra focusque suam.

Trad. La forme du temple a existé jadis, dit-on, comme elle se présente de nos jours et cette forme a une raison intelligible. Vesta est identique à la terre : un feu perpétuel se trouve en l'une et en l'autre ; la terre et le foyer indiquent chacun respectivement son assise.

Divinité : Vesta

MC : protection-protecteur ; lien agriculture-religion ; foyer

ref. 0329

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. VI. 297-302

Texte. *Nec capit et comites uirginitatis amat.*

Esse diu stultus Vestae simulacra putau,

Mox didici curuo nulla subesse tholo.

Ignis inextinctus templo celatur in illo :

Effigiem nullam Vesta nec ignis habet.

Stat ui terra sua ; ui stando Vesta uocatur ;

Causaque par Grai nominis esse potest.

At focus a flammis et quod fouet omnia dictus ;

Qui tamen in primis aedibus ante fuit.

Trad. Un feu qui ne doit pas s'éteindre est caché dans ce temple : mais il n'existe aucune effigie de Vesta ou du feu. La terre se tient par sa propre force ; Vesta doit son nom au fait de se tenir par sa propre force (*ui stando*) ; l'origine du nom grec peut être semblable. Le foyer (*focus*) doit son nom aux flammes et au fait qu'il répand partout la chaleur (*fouet*) ; ajoutons qu'il se trouvait autrefois à l'entrée de la maison.

Divinité : Vesta

MC : protection-protecteur ; lien agriculture-religion ; foyer ; limite (+borne) ; protection des limites

ref. 0330

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. VI. 313-316

Texte. *Sola prius furnis torrebant farra coloni*

(Et Fornacali sunt sua sacra deae) ;

Suppositum cineri panem focus ipse parabat

Strataque erat tepido tegula quassa solo.

Trad. Jadis les paysans ne faisaient que torréfier l'épeautre dans les fours (la déesse Fornax a sa propre cérémonie) ; le pain était préparé sous la cendre du foyer même : à cet effet on disposait des morceaux de tuile sur le sol chaud.

Divinité : Fornax

MC : foyer ; agriculture = civilisation ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; éloge de l'agriculture

ref. 0331

Auteur. Ovide

Aut-Sec. R. Schilling trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1992

Titre. "Les Fastes"

RefInt. VI. 457-460

Texte. Nullaque dicetur uittas temerasse sacerdos

Hoc duce nec uiua defodietur humo ;

Sic intesta perit, quia quam uiolauit, in illam

Conditur : est Tellus Vestaque numen idem.

Trad. sous ce prince on ne dira jamais qu'une prêtresse a souillé ses bandelettes et nulle ne sera ensevelie vivante sous terre ; ainsi périt l'impudique : on l'enferme dans le sein de la terre qu'elle a profanée, car Terre et Vesta sont la même divinité.

Divinité : Tellus ; Vesta

MC : lien agriculture-religion

ref. 0332

Auteur. Ovide

Aut-Sec. J. André trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1968

Titre. "Tristes"

RefInt. I. 3. 39-46

Texte. *Hac prece adoauit superos ego, pluribus uxor*

Singultu medios impediens sonos.

Illa etiam ante Lares passis adstrata capillis

Contigit extinctos ore tremente focos

Multaque inaduersos effudit uerba Penates

Pro deplorato non ualitura uiro.

Trad. Telle fut la prière que j'adressai aux dieux ; ma femme pria plus longuement, car ses paroles étaient entrecoupées de sanglots. Et même, prosternée devant les Lares, les cheveux défaits, elle baisa d'une bouche tremblante le foyer éteint et à nos Pénates contraires elle adressa pour son époux infortuné mille paroles qui devaient être vaines.

Divinité : Pénates ; Lares

MC : propriété foncière = patrimoine ; propriété foncière = bonheur ; propriété = position (existence) sociale ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; conflit autour de la propriété ; insatisfaction ; privation de la propriété ; foyer ; protection-protecteur

ref. 0333

Auteur. Ovide

Aut-Sec. J. André trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1968

Titre. "Tristes"

RefInt. I. 5. 81-84

Texte. *Denique quaesitos tetigit tamen ille penates,*

Quaeque diu petiit, contigit arua tamen ;

At mihi perpetuo patria tellure carendum,

Ni fuerit laesi mollior ira dei.

Trad. Enfin, s'il chercha ses Pénates, du moins il les retrouva, et ses campagnes longtemps désirées lui furent du moins rendues ; mais moi, c'est à jamais que doit me manquer ma patrie, si ne s'apaise la colère du dieu offensé.

Divinité : Pénates

MC : propriété foncière = patrimoine ; propriété foncière = bonheur ; propriété = position (existence) sociale ; remise en cause de la pérennité de la propriété foncière ; conflit autour de la propriété ; insatisfaction ; privation de la propriété ; foyer

ref. 0334

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1968
Titre. "Tristes"
RefInt. II. 125-138

*Texte. Cuius in euentu poenae clementia tanta est
Venerit ut nostro lenior illa metu.
Vita data est citraque necem tua constitit ira,
O princeps parce uiribus use tuis.
Insuper accedunt te non adimente paternae,
Tanquam uita parum muneris esset, opes.
Nec mea decreto damnasti facta senatus
Nec mea selecto iudice iussa fuga est ;
Tristibus inuectus uerbis, – ita principe dignum –
Vltus es offensas, ut decet, ipse tuas.
Adde quod edictum, quamuis inmite minaxque,
Attamen in poenae nomine lene fuit :
Quippe relegatus, non exul dicor in illo
Privaque fortunae sunt tibi uerba meae.*

Trad. Il fut si clément dans l'application de la peine qu'elle fut plus douce que je ne le redoutais. La vie me fut accordée et ta colère n'alla pas jusqu'à la mort, ô prince ménager de ta puissance ! En outre, comme si la vie était un trop faible présent, tu n'as pas confisqué mon patrimoine. Tu ne m'as pas fait condamner par un décret du Sénat, un tribunal spécial n'a pas ordonné mon exil : en me fustigeant de termes sévères — ainsi doit agir un prince —, tu vengeas toi-même comme il convient tes offenses. L'édit, de surcroît, tout rigoureux et effrayant qu'il était, fut modéré dans le nom donné à la peine ; j'y suis nommé relégué et non exilé, et tu as trouvé une formule spéciale pour fixer mon sort.

MC : propriété foncière = patrimoine ; propriété foncière = bonheur ; propriété = position (existence) sociale ; mélange droit divin droit humain ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; conflit autour de la propriété ; privation de la propriété

ref. 0335

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1968
Titre. "Tristes"
RefInt. IV. 8. 5-28

*Texte. Nunc erat, ut posito deberem fine laborum
Vivere cor nullo sollicitante metu,
Quaeque meae semper placuerunt otia menti
Carpere et in studiis molliter esse meis,
Et parvam celebrare domum veteresque Penates
Et quae nunc domino rura paterna carent,
inque sinu dominae carisque sodalibus inque
Securus patria consenuisse mea.*

*Haec mea sic quondam peragi speraverat aetas ;
 Hos ego sic annos ponere dignus eram.
 Non ita dis uisum est, qui me terraque marique
 Actum Sarmaticis exposuere locis.
 In caua ducuntur quassae naualia puppes,
 Ne temere in mediis dissoluantur aquis ;
 Ne cadat et multas palmas inhonestet adeptos,
 Languidus in pratis gramina carpit equus ;
 Miles, ubi emeritis non est satis utilis annis,
 Ponit ad antiquos, quae tulit arma, Lares.
 Sic igitur tarda uires minuente senecta
 Me quoque donare iam rude tempus erat ;
 Tempus erat nec me peregrinum ducere caelum
 Nec siccam Getico fonte leuare sitim,
 Sed modo, quos habui, uacuos secedere in hortos,
 Nunc hominum uisu rursus et urbe frui.*

Trad. C'est maintenant que, ayant mis un terme à mes travaux, je devrais vivre sans être tourmenté par la crainte, goûter les loisirs qui ont toujours charmé mon esprit, me laisser aller mollement à mes goûts, vivre dans ma petite maison auprès de mes vieux Pénates et dans les champs paternels maintenant privés de leur maître, et vieillir dans l'affection de mon épouse, au milieu de mes amis, en sûreté dans ma patrie. Ainsi avais-je espéré jadis terminer ma vie. Ainsi me croyais-je digne de finir mes ans. Les dieux ne l'ont pas voulu qui m'ont chassé sur terre et sur mer et abandonné au pays des Sarmates. Les navires endommagés sont conduits dans les bassins des arsenaux pour qu'ils ne se disloquent pas d'aventure en haute mer ; pour que sa chute ne déshonore pas les jockeys tant de fois vainqueurs, le cheval affaibli va paître l'herbe des prés ; quand le soldat a fini son temps et n'est plus bon pour le service, il dépose auprès des Lares antiques les armes qu'il a portées. Ainsi donc, alors que la vieillesse ralentissait et diminuait mes forces, le moment était venu de m'octroyer désormais mon congé ; c'était l'heure non de respirer un air étranger ni d'étancher ma soif à une source Gète, mais tantôt de me retirer dans les jardins solitaires que je possédais, tantôt de jouir au contraire de la vue de la foule et de Rome.

MC : propriété foncière = patrimoine ; propriété foncière = bonheur ; propriété = position (existence) sociale ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; conflit autour de la propriété ; privation de la propriété ; mélange droit divin droit humain ; éloge de la tranquillité ; éloge du monde rural

ref. 0336

Auteur. Ovide
 Aut-Sec. J. André trad. et ét.
 AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1968
 Titre. "Tristes"
 RefInt. V. 2b. 11-14

Texte. *Ira quidem moderata tua est, Uitamque dedisti,
 Nec mihi ius civis nec mihi nomen abest,
 Nec mea concessa est aliis fortuna, nec exul
 Edicti uerbis nominor ipse tui.*

Trad. Ta colère, il est vrai, fut modérée et tu m'as fait grâce de la vie ; ni les droits ni le titre de citoyen m'ont été enlevés ; ma fortune n'a pas été accordée à d'autres et le texte de ton édit ne me qualifie pas d'exilé.

MC : propriété foncière = patrimoine ; propriété foncière = bonheur ; propriété = position (existence) sociale ; mélange droit divin droit humain ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; conflit autour de la propriété ; privation de la propriété

ref. 0337

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1968
Titre. "Tristes"
RefInt. V. 4. 19-22

Texte. *Saepe refert, sit quanta dei clementia, cuius
Se quoque in exemplis adnumerare solet :*
*Nam, quod opes teneat patrias, quod nomina civis,
Denique quod uiuat, munus habere dei.*

Trad. Souvent il rappelle combien est grande la clémence du dieu en citant entre autre son exemple : s'il conserve son patrimoine, le titre de citoyen, la vie enfin, c'est un bienfait de la divinité.

MC : propriété foncière = patrimoine ; propriété foncière = bonheur ; propriété = position (existence) sociale ; mélange droit divin droit humain ; privation de la propriété (ici privation de la jouissance de la propriété)

réf. 0338

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1977
Titre. "Pontiques"
RefInt. I. 3. 47-60

Texte. *At, puto, qua genitus fueram tellure carenti
in tamen humano contigit esse loco :*
*orbis in extremi iaceo desertus harenis,
fert ubi perpetuas obruta terra niues.
Non ager hic pomum, non dulces educat uuas,
non salices ripa, robora monte uirent.
Neue fretum laudes terra magis, aequora semper
uentorum rabie solibus orba tument.
Quocumque aspicias, campi cultore carentes
uastaque quae nemo uindicat arua iacent.
Hostis adest dextra laeuaque a parte timendus
uicinoque metu terret utrumque latus :*
*altera Bistonias pars est sensura sarisas,
altera Sarmatica spicula missa manu.*

Trad. Mais peut-être, privé de la terre où je suis né, ai-je obtenu du moins de vivre en une contrée humaine : je gis abandonné sur le sable au bout du monde, en un lieu où la terre est ensevelie sous des neiges éternelles. Les champs n'y donnent pas de fruits ni de doux raisins, les saules ne verdoient pas sur les rives, ni les chênes sur les montagnes. La mer ne mérite pas plus d'éloges que la terre : toujours la fureur des vents enfle les flots privés de soleil. Où que l'on regarde, ce sont des plaines que personne ne cultive et des terres désertes que nul ne réclame. L'ennemi est là, redoutable, à droite et à gauche, et cet effrayant voisinage nous terrifie sur nos deux flancs : ici menacent les piques des Bistones, là les traits lancés par la main des Sarmates.

MC : éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; éloge de l'Italie ; propriété foncière = bonheur ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; propriété foncière = patrimoine ; propriété = position (existence) sociale ; hospitalité (+relations de voisinage) ; difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; calamités agricoles (risques, destruction)

réf. 0339

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1977
Titre. "Pontiques"
RefInt. I. 5. 54-56

Texte. *Cum bene quaesieris quid agam, magis utile nil est
artibus his quae nil utilitatis habent.*

*Consequor ex illis casus obliuia nostri :
hanc messem satis est si mea reddit humus.*

Trad. Si tu réfléchis bien à ce que je puis faire, rien n'est plus utile que ces exercices dénués de toute utilité. J'y trouve l'oubli de mon malheur : il me suffit que ma terre me rende cette moisson.

MC : propriété foncière = civilisation (romaine) ; agriculture = civilisation ; société romaine contemporaine = société agraire

réf. 0340

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1977
Titre. "Pontiques"
RefInt. I. 8. 39-62

Texte. *At, puto, sic Urbis misero est erepta uoluptas,
quolibet ut saltem rure frui liceat !*

*Non meus amissos animus desiderat agros
ruraque Paeligno conspicienda solo
nec quos piniferis positos in collibus hortos
spectat Flaminiae Clodia iuncta uiae,
quos ego nescio cui colui, quibus ipse solebam
ad sata fontanas, nec pudet, addere aquas,
sunt ubi, si uiuunt, nostra quoque consita quaedam,
sed non et nostra poma legenda manu.*

*Pro quibus amissis utinam contingere possit
hic saltem profugo glaeba colenda mihi !
Ipse ego pendentis, liceat modo, rupe capellas,
ipse uelim baculo pascere nixus oues.*

*Ipse ego, ne solitis insistant pectora curis,
ducam ruricolae sub iuga curua boues
et discam Getici quae norunt uerba iuueni
adsuetas illis adiciamque minas.*

*Ipse manu capulum pressi moderatus aratri
experiar mota spargere semen humo.
Nec dubitem longis purgare ligonibus herbas
et dare iam sitiens quas bibat hortus aquas.
Vnde sed hoc nobis minimum quos inter et hostem*

discrimen murus clausaque porta facit ?

Trad Mais peut-être si, dans mon malheur, les plaisirs de la ville me sont ravies, m'est-il permis du moins de jouir de la campagne, quelle qu'elle soit ! Mon coeur ne regrette pas les champs que j'ai perdus ni les admirables campagnes du terroir pélagien ni les jardins posés sur les collines plantées de pins à la jonction de la via Clodia et de la via Flaminia, que j'ai cultivés je ne sais pour qui, où j'avais l'habitude moi-même — et je n'en rougis pas — d'apporter aux plantes l'eau de la source, où sont, s'ils vivent encore, des arbres plantés aussi de ma main qui n'en cueillera pas les fruits. Pour remplacer ces biens perdus, puis-je du moins avoir ici dans mon exil une terre à cultiver ! Si cela m'était permis, je voudrais moi-même, appuyé sur un bâton, faire paître les chèvres suspendues aux rochers et les brebis. Moi-même, pour arracher mon coeur à ses continuels soucis, je placerais sous le joug recourbé les bœufs qui labourent la terre, j'apprendrais les mots que connaissent les taureaux gètes et j'y ajouterais les menaces auxquelles ils sont habitués. Moi-même, pesant de ma main sur le mancheron de la charrue et le dirigeant, j'apprendrais à répandre la semence sur la terre ameublie. Je n'hésiterais pas à nettoyer les champs avec un long hoyau et à abreuver d'eau le jardin bien vite assoiffé. Mais comment le pourrais-je, moi que séparent seulement de l'ennemi un mur et une porte fermée ?

MC : limite (+borne) ; protection des limites ; éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de la rusticité ; éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; éloge de l'Italie ; éloge du site de Rome ; éloge du travail ; poète = agriculteur actif ; propriété foncière = bonheur ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; calamités agricoles (risques, destruction) ; paix

réf. 0341

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1977
Titre. "Pontiques"
RefInt. I. 8. 73-74

Texte. *Terra uelim propior nullique obnoxia bello
detur : erit nostris pars bona dempta malis.*

Trad. Je voudrais qu'on me donnât une terre plus proche et que ne menace aucune guerre : ainsi serai-je délivré d'une grande part de mes maux.

MC : éloge de l'agriculture ; éloge de la tranquillité ; poète = agriculteur actif ; propriété foncière = bonheur ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; calamités agricoles (risques, destruction) ; ici un éloge indirect de l'Italie : éloge de l'Italie

réf. 0342

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1977
Titre. "Pontiques"
RefInt. II. 9. 29-32

Texte. *Vana laborantis si fallat arua coloni,
accipiat grauidae cur suis exta Ceres ?
Nec dabit intonso iugulum caper hostia Baccho,
musta sub adducto si pede nulla fluent.*

Trad. Si Cérès trompait les champs improductifs du laborieux paysan, pourquoi recevrait-elle les entrailles d'une truie pleine ? Le bouc ne présentera pas sa gorge en victime immolée à Bacchus aux longs cheveux, si le moût ne coule pas sous le pied qui le foule.

Divinité : Cérès ; Bacchus

MC : éloge de l'agriculture ; éloge du travail ; protection-protecteur ; lien agriculture-religion ; rite agraire

réf. 0343

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1977
Titre. "Pontiques"
RefInt. II. 9. 71-80

Texte. *Nec quicquam, quod lege uetor committere, feci :
est tamen his grauior noxa fatenda mihi.*

Neue roges quae sit, stultam conscripsimus Artem.

Innocuas nobis haec uetat esse manus.

*Ecquid praeterea peccarim quaerere noli,
ut lateat sola culpa sub Arte mea.*

*Quicquid id est, habuit moderatam uindicis iram,
qui nisi natalem nil mihi dempsit humum.*

*Hac quoniam careo, tua nunc uicinia praestet,
inuiso possim tutus ut esse loco.*

Trad. Je n'ai rien fait que la loi m'interdise de faire : et pourtant je dois avouer une faute plus grave encore. Ne demande pas quelle elle est : j'ai écrit un « Art » insensé. C'est lui qui ne permet pas à mes mains d'être innocentes. Renonce à chercher si j'ai commis une autre faute, afin que ma faute réside dans mon seul « Art ». Quoi qu'il en soit, mon juge a fait montre d'une colère mesurée, car il ne m'a ôté que ma terre natale. Puisque j'en suis privé, que ton voisinage maintenant me permette d'être en sûreté dans un pays odieux !

MC : éloge de la simplicité (pauvreté, modération) ; éloge de l'Italie ; éloge de la tranquillité ; propriété foncière = bonheur ; calamités agricoles (risques, destruction) ; hospitalité (+relations de voisinage) ; conflit autour de la propriété ; propriété foncière = civilisation (romaine) ; propriété foncière = patrimoine

réf. 0344

Auteur. Ovide
Aut-Sec. J. André trad. et ét.
AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1963
Titre. "Contre Ibis"
RefInt. 67-86

Texte. *Di maris et terrae quique his meliora tenetis*

Inter diuersos cum Ioue regna polos,

Huc, precor, huc uestras omnes aduertite mentes

Et sinite optatis pondus finesse meis,

Ipsaque tu, Tellus, ipsum cum fluctibus Aequet,

Ipsae meas Aether accipe summe preces ;

Sideraque et radiis circumdata Solis imago

Lunaque, quae numquam quo prius orbe micat,

Noxque tenebrarum specie reuerenda tuarum,

Quaeque ratum triplici pollice netis opus,

Quique per infernas horrendo murmure ualles

Imperiuratae laberis amnis aquae,

Quasque ferunt torto uittatis angue capillis

Carceris obscuras ante sedere fores,

*Vos quoque, plebs Superum, Fauni Satyrique Laresque
Fluminaque et nymphae semideumque genus,
Denique ab antiquo diui ueteresque nouique
In nostrum cuneti tempus adeste chaos,
Carmina dum capiti male fido dira canuntur
Et peragunt partes ira dolorque suas.*

Trad. Dieux de la mer et de la terre et vous qui, plus heureux, régniez avec Jupiter entre les pôles opposés, vers moi, je vous prie, vers moi tournez toutes vos pensées et donnez du poids à mes vœux. Et toi-même, Tellus, toi-même, Mer avec tes flots, toi-même, Éther sublime, écoutez ma prière ; astres, image radieuse du Soleil, Lune qui brilles d'un orbe toujours changeant, Nuit que rend redoutable la vue des ténèbres, et vous qui d'un triple pouce filez la tâche fixée ; toi qui, par les vallées infernales, coules avec un horrible grondement, fleuve par l'eau duquel on ne jure pas en vain ; vous qui, des serpents tordus en bandelettes dans vos cheveux, siège, dit-on, aux sombres portes du cachot ; vous aussi, foule des dieux d'en haut, Faunes, Satyres et Lares, fleuves, nymphes et race des demi-dieux ; vous tous enfin, dieux anciens et nouveaux de l'antique chaos jusqu'à notre époque, assistez-moi tandis que sur sa tête perfide retentissent d'horribles chants où la colère et la douleur tiennent leurs parties.

Divinité : Tellus ; Lares ; Faunes

MC : conflit autour de la propriété ; atteintes à la propriété foncière ; protection-protecteur ;

réf. 0345

Auteur. Ovide

Aut-Sec. J. André trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1963

Titre. "Contre Ibis"

RefInt. 419-426

Texte. *Filius et Cereris frustra tibi semper ametur*

Destituatque tuas usque petitus opes,

Vtque per alternos unda labente recursus

Subtrahitur presso mollis harena pedi,

Sic tua nescio qua semper fortuna liquescat

Lapsaque per medias effluat usque manus,

Vtque pater solitae uarias mutare figuras,

Plenus inextincta conficiare fame !

Trad. adore toujours en vain le fils de Cérès ; que, sans cesse imploré, il néglige le soin de ta fortune et, comme le va-et-vient des flots dérobe le sable mou sous le pied qui s'enfonce, puisse ainsi ta fortune, je ne sais comment, se dissoudre sans cesse, glisser et couler toujours entre tes mains, et, comme le père d'une fille habituée aux métamorphoses variées, puisses-tu, le ventre plein, te consumer d'une faim inassouvie !

Divinité : Cérès

MC : propriété foncière = civilisation (romaine) ; propriété foncière = patrimoine ; propriété = position (existence) sociale ; difficulté du travail agricole (incertitude du travail agricole) ; critique du non respect de la justice (critique de la cupidité) ; insatisfaction

réf. 0346

Auteur. Ovide

Aut-Sec. J. André trad. et ét.

AdBib. Paris. Les Belles Lettres. 1963

Titre. "Contre Ibis"

RefInt. 635-636

Texte. *Vtque Remo muros auso transire recentes,
Noxia sint capiti rustica tela tuo.*

Trad. comme Rémus qui osa franchir les murailles nouvelles, qu'une arme rustique te frappe à la tête !

MC : limite (+borne) ; protection des limites ; éloge du site de Rome ; éloge du passé romain ; propriété foncière = civilisation (romaine) (ici respect des limites de la propriété)